



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2024

Dans l'ombre de l'Ours. Penser les réformes économiques dans le Pays de Vaud au XVIIIe siècle

Bertholet Auguste

Bertholet Auguste, 2024, Dans l'ombre de l'Ours. Penser les réformes économiques dans le Pays de Vaud au XVIIIe siècle

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_90DF15683BA96

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES LETTRES

Section d'Histoire

Projet FNS : « Enlightenment Agrarian Republics : From Vaud, to Poland, and America »
n° 100011_172846

Dans l'ombre de l'Ours
Penser les réformes économiques dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la

Faculté des lettres
de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de
Docteur ès Lettres

par

Auguste Bertholet

Directeur de thèse

Béla Kapossy

Jury de thèse

Antonella Alimento
Harro Maas
Richard Whatmore

LAUSANNE
2024

IMPRIMATUR

Le Décanat de la Faculté des lettres, sur le rapport d'une commission composée de :

Directeur de thèse :

Monsieur Béla Kapossy

Professeur, Faculté des lettres, Université de Lausanne

Membres du jury :

Madame Antonella Alimento

Professeure, Università di Pisa, Italie

Monsieur Richard Whatmore

Professeur, University of St Andrews, Grande-Bretagne

Monsieur Harro Maas

Professeur, Faculté des SSP, Université de Lausanne

autorise l'impression de la thèse de doctorat de

MONSIEUR AUGUSTE BERTHOLET

intitulée

Dans l'ombre de l'Ours
Penser les réformes économiques dans le
Pays de Vaud au XVIII^e siècle

sans se prononcer sur les opinions du candidat / de la candidate.

La Faculté des lettres, conformément à son règlement, ne décerne aucune mention.

Lausanne, le 23 novembre 2023


Léonard Burnand
Doyen de la Faculté des lettres

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	9
PROBLEMATIQUE ET STRUCTURE	18
HISTORIOGRAPHIE	25
CORPUS	28
PREMIERS DEBATS ECONOMIQUES VAUDOIS	30
1. ESPACES DE REFLEXIONS VAUDOIS	41
1.1 JOURNAL HELVETIQUE	46
1.1.1 Inégalités	47
1.1.2 Politique et commerce	50
1.1.3 Sciences économiques	55
1.2 SOCIETE DE LA LIPPE	59
1.3 SOCIETE MORALE DE LAUSANNE	67
1.3.1 Références	68
1.3.2 Württemberg et la Société morale	72
1.3.3 Aristide ou le citoyen	82
1.3.4 Continuité du projet de la Société morale de Lausanne	88
1.4 SOCIETE ECONOMIQUE DE BERNE	98
1.4.1 Posture vaudoise face aux objectifs bernois	101
1.4.2 Objectifs vaudois	110
1.4.3 Investissement vaudois dans le premier concours organisé par la Société économique	113
1.4.4 Résultats	119
2. LA SOCIETE ECONOMIQUE DE BERNE, ESPACE DE REVENDICATIONS MULTIPLES	131
2.1 STRUCTURE DE LA SOCIETE ECONOMIQUE DE BERNE	131
2.2 IDEES PROMUES PAR LES FONDATEURS DE LA SOCIETE ECONOMIQUE DE BERNE	140
2.2.1 Autosuffisance	140
2.2.2 Optimisation de la production agricole	145
2.2.3 Innovations en matière de production agricole	159
2.2.4 Régent providentiel	161
2.2.5 Lecture bernoise de textes étrangers	165

2.2.6 Influence argoviennes sur la Société économique de Berne.....	171
2.2.7 Rapports entre Bernois et Vaudois	180
3. LA DEPOPULATION VUE PAR JEAN LOUIS MURET ET LES VAUDOIS	183
3.1 Base interprétative locale	189
3.2 MEMOIRE SUR L'ETAT DE LA POPULATION DANS LE PAYS DE VAUD.....	192
3.2.1 Les sources de l'émigration	196
3.2.2 Maux et remèdes	197
3.2.3 Réception	201
3.3 GENESE DU MEMOIRE.....	204
3.3.1 Mise en place du projet	207
3.3.2 Dénombrement raisonné de la ville de Vevey	209
3.3.3 Rédaction du Mémoire.....	216
3.3.4 Conditions d'acceptation du Mémoire.....	222
3.4 LE MEMOIRE DANS L'ŒUVRE DE JEAN LOUIS MURET	224
3.4.1 Agriculture du canton de Berne	226
3.4.2 Main-d'œuvre réfugiée	231
3.4.3 Éducation	235
3.4.4 Gestion des ressources	237
3.4.5 Moyens de la croissance	244
3.4.6 Hiérarchie sociale	247
3.5 DEBATS VAUDOIS SUR LA DEPOPULATION	248
3.5.1 Économie politique vaudoise, un discours en partie démographique.....	251
3.5.2 Concours de la Société économique de Berne sur la dépopulation	255
3.5.3 Textes indépendants.....	270
4. L'ESPRIT DE LA LEGISLATION.....	279
4.1.1 But et déroulement du concours sur « l'esprit de la législation »	282
4.1.2 Manufactures comme moteur de développement	290
4.1.3 La dépopulation comme prétexte de critique du gouvernement.....	297
4.1.4 Contester la stabilité républicaine	302
4.2 JEAN BERTRAND, BENJAMIN CARRARD, GABRIEL SEIGNEUX DE CORREVON	305
4.2.1 Jean Bertrand	305
4.2.1.1 Des grands textes d'économie politique à l'économie bernoise	307
4.2.1.2 Optimisation agraire au service de l'industrie	310
4.2.2 Benjamin Carrard.....	314
4.2.2.1 Dettes paysannes dans le canton de Berne.....	316
4.2.2.2 Provinces-Unies	323

4.2.2.3 Stratégie financière patriciennes	330
4.2.2.4 Droit pénal comme solution	333
4.2.3 Gabriel Seigneux de Correvon	338
4.2.3.1 Pionnier de l'économie politique vaudoise	342
4.2.3.2 Agriculture comme débat économique	346
4.2.3.3 Premier texte d'économie politique	350
4.2.3.4 Contribution aux débats collectif	355
4.2.3.5 Gestion du territoire	363
4.2.3.6 Traductions : influences étrangères	373
4.2.3.7 Son Grand Œuvre	376
4.3 L'ESPRIT DE LA LEGISLATION COMME ENJEU CENTRAL DE L'ECONOMIE REPUBLICAINE	382
4.3.1 Construction du concept	385
4.3.2 Projets industriels	391
4.3.3 Projets mercantiles	394
4.3.4 Projets d'optimisation agraire	397
4.3.5 Projets commerciaux	398
4.3.6 Projets de sécurité sociale	400
5. PENSER LES FRACTURES INSTITUTIONNELLES	407
5.1 SOLUTIONS CONSENSUELLES	410
5.1.1 Émulation	410
5.1.2 Éducation	421
5.1.3 Passage à clos	434
5.1.4 Prix du grain	441
5.1.5 Jurisprudence criminelle	450
5.2 SOLUTIONS RADICALES	463
5.2.1 Contre les investissements	464
5.2.2 François de Seigneux	474
6. PHYSIOCRATIE DANS LE PAYS DE VAUD	497
6.1 MIRABEAU, LES PHYSIOCRATES ET LA REPUBLIQUE ARISTOCRATIQUE DE BERNE	503
6.2 REPRESENTATION DES PHYSIOCRATES DANS LE CANTON DE BERNE	530
6.3 RECEPTION DE LA PHYSIOCRATIE DANS LE PAYS DE VAUD	541
CONCLUSION	547
BIBLIOGRAPHIE	559
SOURCES	559
SOURCES MANUSCRITES	559

SOURCES IMPRIMEES	561
LITTERATURE SECONDAIRE	575
MONOGRAPHIES	575
OUVRAGES COLLECTIFS	587
ARTICLES	593
LISTE : CONCOURS ORGANISES PAR LA SOCIETE ECONOMIQUE DE BERNE (1759-1797)	601
INDEX	607
TRANSCRIPTIONS.....	613

Remerciements

Cette thèse de doctorat est le fruit d'un projet FNS, une aventure académique et humaine qui a dépassé tout ce que je pouvais m'imaginer il y a six ans en arrière. Je tiens donc à remercier chaleureusement toutes les personnes et les institutions qui m'ont soutenues. Ce travail collaboratif, pour la réalisation duquel le concours d'un large réseau de contributeurs a été indispensable, m'a permis de jouir d'échanges d'une richesse remarquable.

Tout d'abord, ma gratitude va à l'endroit de Béla Kapossy, mon directeur de thèse, qui m'a soutenu intellectuellement et moralement sans relâche. Il n'a jamais hésité à partager son expertise, son réseau et tous les moyens à sa disposition pour élever mes réflexions et ma passion pour la recherche.

Je tiens à remercier les membres du jury, Antonella Alimento, Harro Maas et Richard Whatmore, avec qui j'ai eu la possibilité de me construire en tant qu'historien. Leur générosité, leur enthousiasme et leur désir de stimuler l'amour pour la recherche des jeunes chercheurs qui les approchent m'a touché et encouragé à persévérer dans mon travail. Parmi les autres membres de la communauté scientifique qui ont également eu un impact fort sur mon expérience de chercheur, Michael Sonenscher se distingue par sa générosité remarquable à partager son temps précieux et son extraordinaire savoir.

Graham Clure et Radek Szymanski, mes amis et collègues au sein du projet FNS ont été d'une importance capitale dans la réalisation de cette recherche. Les membres de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, Damiano Bardelli, Simona Boscani Leoni, Léonard Burnand, Jasmina Cornut, Nathalie Dhan, Sandro Guzzi-Heeb, Aline Jauner, Béatrice Lovis, Sylvie Moret Petrini, Eva Pibiri, Lucas Rappo, Damien Savoy et Danièle Tosato-Rigo, ont aussi été un soutien important.

Je remercie également toutes les institutions qui m'ont assuré les bonnes conditions dans lesquelles j'ai eu l'occasion de travailler. Ainsi, je suis redevable au Fonds national suisse, l'Université de Lausanne, La Burgerbibliothek de Berne, la Bibliothèque cantonale vaudoise, Les Archives cantonales vaudoises. De même, je remercie l'Université de Stanford de m'avoir accueilli pour un court séjour de recherche, en particulier Evan Alterman, Keith Michael Baker, Dan Edelstein, Sarah Sussmann et Romina Wainberg.

Je suis redevable envers les proches et amis qui m'ont écouté et soutenu, notamment Mathias Aebi, Marie-Claude Bay, Aline Bertholet, Marie Bertholet, Stéphane Bertholet, Aline Blanc, François Chevalley, Maxime Descloux, Etienne Dubois, Marko Gajic, Simon Good, Stefan

Gramunt, Alex Kodian, Marko Krstic, Clément Kündig, Thibault Leuenberger, Domitille Mangold, Léa Pereyre, Xhuliandi Skermo, Matteo Spagnuolo, Fabian Spoerri, Clair Young.

Enfin, je réserve toute ma gratitude pour Mathilde Heusghem qui a porté ce projet sur ses épaules des années durant.

Introduction

En 1764 le magistrat et penseur vaudois François de Seigneux faisait le constat suivant sur les conséquences des inégalités sociales, politiques et institutionnelles dans le canton de Berne :

je me reduis a une seule observation. c'est que tout pays qui n'abonde pas en argent et dans lequel le Propriétaire des fonds Paye cinq pour cent des sommes qu'il doit pendant que ses fonds ne luy produisent que le trois pour cent est un pays dont la Ruine est necessaire et Prochaine.
[...] Mais quel remede peut on apporter a ce mal, il est dans la Nature des choses il est autorisé par les Loix ; on ne peut accuser le creancier d'injustice lorsqu'en vertu d'un contract il use de ses Droits ; le Debiteur s'est soumis a subir certaines conditions, quelques dures quelles soyent. Le souverain d'ailleurs ne fait aucune injustice quand il fait transporter dans la Capitale soit en nature soit en argent le produit du revenu des terres et des Droitures qui luy appartiennent en propre ; il n'a aucun moyen pour reverser dans le Pays les sommes considerables qu'il en tire¹

François de Seigneux dresse ici un bilan alarmant des rapports entre la population du canton de Berne, de sa périphérie principalement, et ses institutions. Il explique que les membres du corps souverain instrumentalisent le tissu économique qui lie l'État à ses sujets, en toute légalité, pour servir leurs intérêts au risque de la « ruine » de la petite république. Bien que cette affirmation semble appuyer l'idée selon laquelle les Vaudois cherchaient à s'émanciper de Berne, traditionnellement mise en valeur par l'historiographie sur le Pays de Vaud, elle prend une toute autre forme lorsqu'elle est replacée dans le contexte des débats économiques du XVIII^e siècle. François de Seigneux prend le rôle d'un auteur particulièrement radical lorsque son analyse est mise en dialogue avec le portrait politique que Montesquieu (1689-1755) avait peint de Berne plusieurs décennies auparavant, en 1734 :

Il y a, à présent, dans le monde, une république que presque personne ne connoît, et qui, dans le secret et le silence, augmente ses forces chaque jour. Il est certain que si elle parvient jamais à l'état de grandeur où sa sagesse la destine, elle changera nécessairement ses lois ; et ce ne sera point l'ouvrage d'un législateur, mais celui de la corruption même.²

Cette description est devenue la base pour les caractéristiques que le canton s'est vu attribuer tout au long du XVIII^e siècle. Un débat international sur l'économie politique du canton de Berne est né à ce moment-là. Montesquieu lui conférait trois caractéristiques substantielles. La première est sa puissance. Cette force n'est certes pas militaire, puisque « presque personne » ne la remarque, mais émane de son équilibre diplomatique, institutionnel et sociale. Contrairement à ses voisins, et aux républiques anciennes, Berne s'enrichissait sans pour autant dépendre d'une politique de conquête. Modernité vers laquelle tendre, la gouvernance de Berne n'était pas pour autant une recette

¹ François de Seigneux, *Lettre à un ami concernant un projet d'arrangement pour le Pays de Vaud*, août 1764, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17(11), ff^o 8r et 9r.

² Charles Louis de Secondat de Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* [1734], in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1951, vol. 2, p. 120.

applicable globalement. En effet, la deuxième caractéristique de la petite république relève de sa tendance à décliner³. Montesquieu ne croyait pas à la pérennité de la croissance et de la survie de Berne. Son aisance dissimulait à peine des failles intestines, source de probables instabilités qui assurait l'échec de son fonctionnement⁴. Sa constitution, aristocratique, tendant vers l'oligarchie, invitait une classe d'individus à gouverner au service de ses intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général⁵. Finalement, la troisième caractéristique mise en avant ici soutient qu'une gouvernance régentée par un système exécutif fort suffirait à stabiliser un état comme Berne. L'application de lois clairement définies, qui soumet chaque individu, quel que soit son statut, est essentielle. Le canton serait ainsi, à peu de choses près, une source d'inspiration pour concevoir une méthode servant à se défaire de la conquête comme raison d'État⁶.

La description que Montesquieu a donné de Berne, avant de la retravailler pour son *Esprit des lois*, rejoint certains des arguments soulevés par François de Seigneux. Elle évoque notamment les débats sur la constance des républiques face à la globalisation du commerce⁷. Les textes d'économie politique du XVIII^e siècle semblent s'accorder sur l'idée selon laquelle leurs chances de survie étaient menacées. La capacité des républiques à assurer la solidité de leurs institutions grâce aux lois dépendait de l'égalité parmi ses citoyens. Sans cela, leur législation compacte et centralisée serait supplantée par l'arbitraire des intérêts individuels. Ce point de vue part du présupposé disant que la mobilité sociale voulue par les économies modernes serait ingérable par les constitutions républicaines. Celles-ci étaient incapables de préserver les vertus locales dont dépendait l'ordre social d'influences extérieures⁸. La seule façon de maintenir l'esprit public et l'abnégation patriotique nécessaire à leur survie était de conserver et alimenter parmi toutes les couches de la population une forme de frugalité primitive et collective. Aussi, les activités économiques, même

³ Michael Sonenscher, *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007, p. 29 ; Jacob Levy, « Beyond Publius : Montesquieu, Liberal Republicanism and the Small-Republic Thesis », in *History of Political Thought*, n° 1, 2006, p. 50.

⁴ Il s'agissait d'ailleurs d'une préoccupation concrète des membres du patriciat bernois, à l'image des propos de Samuel Engel : « Tout est bien Cher icy, la Mesure de Graine ou bled à 18 batz, et tous les Vivres à proportion, ce n'est pas tout on craint fort que le prix augmentera tant que la Guerre Generale, qu'il y aura peut etre dans l'Europe, que par d'autres raisons » : Samuel Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 02 novembre 1740 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14 ; S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 26 décembre 1744 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14.

⁵ Nadir Weber, « Die Republik der Adels. Zum Begriff der Aristokratie in der politischen Sprache der Frühen Neuzeit », in *Zeitschrift für Historische Forschung*, n° 2, 2011, pp. 234-238.

⁶ Sophus Reinert, *Translating Empire. Emulation and the Origins of Political Economy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2011, p. 5.

⁷ Paul Cheney, *Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.

⁸ Béla Kapossy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society : The Example of Eighteenth-Century Bern », in Quentin Skinner et Martin van Gelderen (éds.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, t. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 228 ; Joseph de Laporte, *Le Voyageur français [1778]*, in Claude Reichler et Roland Ruffieux, *Le Voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la renaissance au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 1123.

celles qui s'avéraient rentables, comme le commerce des républiques Genevoise et des Provinces-Unies, devaient impérativement servir à éviter la chute imminente de l'État. Les activités locales devaient constamment rappeler à toute la population la fragilité de sa survie⁹. François de Seigneux s'attaque de façon ciblée aux problèmes internes et quotidiens de l'une de ces républiques dans l'espoir d'influencer l'orientation de son développement économique.

Au moment où Berne a été contraint de repenser sa posture au sein de l'Europe, les républiques commerciales comme Venise et la Hollande étaient devenues les exemples caractéristiques du danger politique que pouvait représenter leur système économique. La puissance et les richesses qu'elles avaient jadis accumulées grâce à la position avantageuse qu'elles monopolisaient dans le transport de matières premières – sans oublier les colonies dont elles profitaient et que Berne ne possédait pas – avaient tari leurs vertus et les avaient transformées en oligarchie¹⁰. La perte progressive de leur avantage compétitif, donc du moteur de leur existence, était un exemple à éviter. De même, les troubles sociaux que Genève a subi tout au long du XVIII^e siècle¹¹, contribuaient à faire de l'instabilité un attribut des républiques. Cela confirmait non seulement les idées sur les effets néfastes du commerce sur les républiques, mais exemplifiait également les conséquences pour une nation de se construire sur une économie de marché volatile. Les particularités et les perspectives offertes aux républiques semblaient incompatibles avec le développement économique en cours en Europe. L'avenir semblait appartenir à de grands États territoriaux formés depuis peu.

Les cantons suisses offraient un point de vue différent à l'étude des républiques. Comme le montre le commentaire de Montesquieu sur Berne, les penseurs du XVIII^e siècle, originaires de grandes puissances monarchiques voisines, voyaient en elle une continuation directe avec les républiques antiques. Un idéal bernois s'est construit pour servir d'instrument théorique aux réflexions sur la cohabitation entre politique classique et commerce globalisé¹². La vertu, fondamentale à l'existence de Berne, restait intacte pour le moment. La petite république agraire

⁹ Andreas Würigler, « "The League of Discordant Members" or How the Old Swiss Confederation Operated and How it Managed to Survive for so Long », in André Holenstein, Thomas Maissen et Maarten Prak (éds.), *The Republican Alternative. The Netherlands and Switzerland compared*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008, pp. 37-38.

¹⁰ B. Kapossy, « Republican Futures : The Image of Holland in 18th-Century Swiss Reform Discourse », in *The Republican Alternative, op. cit.*, p. 280 ; T. Maissen, « Inventing the Sovereign Republic : Imperial Structures, French Challenges, Dutch Models and the Early Modern Swiss Confederation », in *The Republican Alternative, op. cit.*, p. 145 ; Margaret Jacob et Wijnand Mijnhardt, « Introduction », in M. Jacob et W. Mijnhardt (éds.), *The Dutch Republic in the eighteenth Century. Decline, Enlightenment, and Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1992, p. 14.

¹¹ Richard Whatmore, *Against War and Empire. Geneva, Britain and France in the Eighteenth-Century*, New Haven, Yale University Press, 2012, p. 267 ; François Micheli du Crest, « Lettre à la Société économique de Berne, 23 mars 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

¹² Remarque sur la construction bernoise d'un idéal néo-classique : B. Kapossy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society », *op. cit.*

préservait sa stabilité politique en entretenant sa simplicité originelle, sans pénétrer tout à fait les logiques financières modernes¹³.

La correspondance de Charles Bonnet (1720-1793) et Albrecht von Haller (1708-1777), notamment leur commentaire des propos de Montesquieu, offre un troisième point de vue sur les questions soulevées par les penseurs Vaudois :

L'illustre Auteur de l'*Esprit des Loix*, cet Homme qui a fait pour le Monde Moral ce que Newton a fait pour le Monde Physique, dit que la meilleure Aristocratie est celle où la Patrie qui est Peuple est si petite et si pauvre que la Patrie qui gouverne n'a aucun intérêt à l'opprimer. Si vous jugés, Monsieur, sur ce Principe de l'Aristocratie de Berne que vous en semblera-t-il ? Ne vous paroitra-t-il point qu'il eut peut-être été plus avantageux d'élargir un peu la Pyramide. On perd ainsi un peu de son activité ; mais on acquiert plus de force réelle ; on est plus difficilement ébranlé. Après tout, souvenons nous de ne point chercher dans les Gouvernements une Perfection que nous ne trouvons point dans l'Humanité. Le meilleur Gouvernement est le moins mauvais : Le moins mauvais est celui qui s'accorde le moins mal avec le Genie du Peuple à gouverner, avec les circonstances où il se trouve placé, avec ses mœurs son physique, ses préjugés même ; car les préjugés menent les Hommes mieux que les Loix.¹⁴

En tant que citoyen de Genève, Bonnet n'était pas confronté aux mêmes questionnements que ses interlocuteurs venus du canton de Berne. Il percevait l'équilibre social des aristocrates certes comme stable, mais profondément inégale. Selon lui, la pauvreté de la population était nécessaire pour que le corps souverain puisse travailler correctement, dans son état actuel¹⁵. Il remet en question la dynamique constatée par Montesquieu en suggérant que Berne pourrait gagner à exploiter le fruit d'une autonomie plus forte de ses sujets. Conjointement, cela pourrait renforcer sa puissance politique. En offrant une forme de représentativité aux différentes classes sociales¹⁶, et la prise en compte d'un intérêt général plus précis dans ses décisions législatives, l'État serait plus solide. Cette représentativité, non pas directe et politique, émanerait des activités économiques entreprises librement par la population. Pour cela, Bonnet encourage les Bernois à s'interroger sur une méthode pour mettre en pratique ces changements, et sortir des catégories théoriques et globalisantes de Montesquieu. Bonnet, témoin à la fois externe et proche, n'avait aucun doute sur l'existence d'une individualité institutionnelle et culturelle bernoise. Tributaire des caractéristiques « naturelles » de son gouvernement, elle pouvait néanmoins parvenir à un modèle de réforme et de développement sain.

¹³ B. Kapossy, « From Republicanism to Welfare Liberalism », in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n° 3, 2000, p. 287.

¹⁴ Charles Bonnet, « Lettre à Haller, 27 janvier 1755 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, Berne, Verlag Hans Huber, 1983, pp. 60-61.

¹⁵ Istvan Hont, « The “rich country-poor country” debate in Scottish classical political economy », in I. Hont et Michael Ignatieff (éds.), *Wealth and Virtue. The Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 271.

¹⁶ Jean-Claude Perrot, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, EHESS, 1992, p. 184.

À cela, Haller a donné une réponse saillante sur le sentiment des patriciens bernois à ce propos :

Je ne pense pas tout a fait si bien des republicues. Elles manquent de centre. Il y a de l'action, mais toutes ces actions fuient en divers sens et ne se reunissent point. Il s'y fait peu, avec beaucoup de mouvement, parce que les chefs se contrecarrent, et que les membres executent mal.

Dans l'idée de M. de Montesquieu Berne aprocheroit de la perfection par raport a ce qu'on apelle Bourgeoisie, dont le parti le plus puissant va toujours en augmentant par ses richesses, ses promotions, ses mariages, et dont le parti le plus foible s'enerve encore davantage par sa paresse, et son manque d'industrie.

Mais il n'en seroit pas de meme du coté du paisan dont les forces augmentent vis a vis de celles du gouvernement par le petit nombre meme des familles qui y ont part, et de la bourgeoisie trop peu nombreuse de la capitale.

Je crois au reste, qu'il faut servir sa patrie dans la situation ou Dieu nous a mis et avec les forces qu'il nous a pretées, sans trop s'inquieter des evenemens dont nous ne sommes point chargés. C'est de nos efforts que nous sommes responsables.¹⁷

Le point de vue adopté par Haller, et l'idéologie qu'il porte, est intrinsèquement conservateur. Son analyse est centrée sur la préservation de l'intérêt des patriciens. L'idée d'arracher la population à son mode de vie, frugal et vertueux, impliquerait une remise en question de la hiérarchie sociale, que le patriciat comptait vivement préserver. Pour cela, Haller accentue les difficultés propres aux républiques, auxquels le conseil souverain de Berne devait faire face. Bonnet s'attachait au dynamisme des débats au sein des républiques, et y voyait un outil pour parvenir à exprimer un intérêt général. Haller opposait à cela la lenteur de la prise de décision qui serait exacerbé si une classe additionnelle pouvait y participer. Il admet cependant que les inégalités peuvent provoquer une certaine langueur chez des sujets. En revanche, elles incitent les paysans à travailler efficacement et contribuer à la prospérité du canton. La population, sachant que la gouvernance lui est hors de portée, se concentre sur d'autres moyens pour s'illustrer et servir ses intérêts. C'est en s'enrichissant qu'elle œuvre à la croissance de l'État et de sa qualité de vie. En 1729, Haller a publié *Les Alpes*, une des œuvres les plus marquantes sur la représentation des helvètes, en Suisse et en Europe. En 1755, dans sa lettre à Bonnet sur Montesquieu, Haller soutient qu'il est important de sauvegarder le mode de vie qu'il avait décrit dans son poème¹⁸. Assurer cette image et la dynamique sociale qu'elle incitait à imiter garantissait l'équilibre politique et la croissance

¹⁷ Albrecht von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 15 mars 1755 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, op. cit., p. 63 ; B. Kapossy, « Le prix de la liberté : idéologie républicaine et finances publiques à Berne au XVIII^e siècle », in François Flouck, Patrick Monbaron, Marianne Stubenvoll et Danièle Tosato-Rigo (éds.), *De L'Ours à la cocarde. Régime bernois et révolution en Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Payot, 1998, p. 151.

¹⁸ T. Maissen, *Die Geburt der Republic. Staatsverständnis und Repräsentation in der frühneuzeitlichen Eidgenossenschaft*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2008, p. 31 ; J. Levy, « Beyond Publius », op. cit., pp. 51-52.

économique¹⁹ – tel que le patriciat le souhaitait en tout cas. Cet échange signal l'émergence de prises de position économiques fortes au milieu du XVIII^e siècle.

D'autres propos contrastent l'orientation de Haller et de François de Seigneux. Guillaume Chrétien de Lamoignon de Malesherbes a donné l'un des commentaires sur les relations entre Bernois et Vaudois les plus perspicaces du XVIII^e siècle :

le peuple n'y est point malheureux, que les terres y sont très bien cultivées ce qui ne doit pas seulement s'attribuer à la bonté du sol, car le sol a toujours été le même et la culture fait des progrès immenses depuis un siècle sous le gouvernement aristocratique des Bernois ; que depuis le même temps les arts utiles et le commerce y sont un objet dix fois au moins plus considérable qu'autrefois, quoique la Suisse ne soit favorisée ni par le voisinage de la mer ni par celui des rivières [...]. Aussi le commerce qui enrichit aujourd'hui la Suisse n'est point ce grand commerce qui fait faire à quelques particuliers des fortunes immenses, c'est celui auquel presque tous les citoyens ont part, dont l'effet principal est de donner plus de valeur aux terres et au travail des hommes. [...]

Il en est de même des édifices publics et autres ouvrages du même genre. Nous avons déjà parlé des greniers pour la conservation des grains, du merveilleux canal qui protège le pays des ravages de la Kandell. Il est vrai que comme le gouvernement n'est pas également riche dans tous les cantons, les ouvrages de ce genre ne se font pas partout de même. C'est de Berne que nous parlons dans ce moment. Cet Etat ne peut être le seul de l'univers qui thésaurise et qui tous les ans place de l'argent. Les sujets reprochent souvent avec amertume cette avidité à ceux qui sont à la tête du gouvernement, et on ne songe pas que c'est par là qu'il est en état de suffire à des dépenses dont les pauvres comme les riches retirent une grande utilité. Les Magistrats de Berne ne peuvent pas faire de fortune brillante à leurs favoris, mais il leur est quelquefois plus aisé qu'à des beaucoup plus grandes puissances de venir au secours des malheureux parce qu'entre les différents gouvernements, celui qui est le plus puissant est souvent comme entre les particuliers, le plus grand seigneur ; c'est celui qui a les plus grands revenus, mais tellement obérés par les dépenses, qu'il est toujours aux expédients. C'est ce qui n'arrive jamais à Berne, puisque le système de leurs finances est de ne jamais consommer en entier les revenus de l'année, et il en résulte que dans les cas de grands malheurs publics comme grêles, incendies, maladies épidémiques, le gouvernement n'est jamais embarrassé des moyens de secourir les malheureux.²⁰

Cette description, d'une clairvoyance rarement vue chez les commentateurs étranger – pour lesquels la réalité bernoise était difficile à cerner – et chez les auteurs locaux – pour qui il était dangereux de s'exprimer aussi ouvertement – est le cœur d'une « Note sur la république de Berne » rédigée lors d'un séjour en Suisse, en 1778. En effet, Malesherbes avait pour habitude de parcourir la France, la Hollande et la Suisse incognito, sous le pseudonyme de « Monsieur Guillaume »²¹, afin de rassembler des informations sur les pratiques agricoles, industrielles, commerciales et de gouvernances pratiquées en Europe. Il commerce son texte en soulignant les préjugés qui circulaient sur Berne, sa politique et l'assujettissement des Vaudois. Tantôt idyllique, tantôt berceau

¹⁹ N. Weber, « Die Ordnung der Titel. Anredeformen und politische Kultur in der frühneuzeitlichen Republik Bern », in *Archiv für Kulturgeschichte*, n° 93, 2020, p. 125 ; Philip Hoffman, *Growth in a Traditional Society. The French Countryside 1450-1815*, Princeton, Princeton University Press, 1996, pp. 18-19.

²⁰ Guillaume Chrétien de Lamoignon de Malesherbes, « Note sur la république de Berne » [1778], in Michèle Crogiez Labarthe (éd.), *Thémis et Flore. Les savoirs de Malesherbes*, Paris, Classiques Garnier, 2023, pp. 319-321.

²¹ Michèle Crogiez Labarthe, « Malesherbes et les Suisses : de la réflexion juridique au jugement sur l'émigration », in *Annales Benjamin Constant*, n° 30, 2006, pp. 179-196 ; Malesherbes, « Lettre à Albrecht von Haller, 29 mars 1762 », *Bürgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.36.

d'inégalités inouïes, le canton était victime de descriptions données par des voyageurs ignorants s'accrochant aux témoignages biaisés de locaux issus systématiquement de la même classe sociale²². Tentant quant à lui de dresser un tableau factuel des observations qu'il a pu mener de manière méthodique, en excluant ses sentiments subjectifs, Malesherbes a façonné l'image d'une république agraire dont les inégalités répondaient de façon pertinente à des obstacles pour sa stabilité. Le portrait qu'il peint ici n'est pas une projection sur les transformations économiques européennes, mais un simple bilan de la performance de Berne comme État souverain. Son agriculture est productive, sa population est nourrie, logée et vêtue, son commerce et son industrie sont en retard sans que cela ne crée de déséquilibre ressenti, et sa politique financière lui offre la prospérité dont d'autres cantons ou grands états ne parviennent pas à assurer. Le Français salue les efforts du gouvernement bernois pour moderniser son économie – même s'ils se sont limités à des améliorations matérielles, comme l'érection d'*édifices publics* monumentaux à la pointe des technologies agronomiques, plutôt que l'application de législations modernes. Malesherbes est également l'un des seuls commentateurs à avoir identifié clairement et énoncé le principe de finance excédentaire sur lequel toute la politique économique bernoise était construite²³. Le magistrat français décrit la situation bernoise comme Élie Bertrand l'avait fait dans les 1750 :

Il est vrai que, par la sage économie des Finances, et non par la *parsimonie* des Magistrats, on est parvenu à augmenter les Fonds et les Revenus de l'Etat. Ici point de distraction, point de déprédation, point de partage secret ; les Comptes que l'on rend, sont déposés à la Chancellerie, exposés en public, et examinés scrupuleusement. Ici point de Chambre Souveraine, dont les Membres, en petit nombre, puissent disposer dans leur département de quelques-uns des deniers de l'Etat. Mais ici encore la munificence a toujours marché d'un pas égal avec l'opulence, et on a vu proportionner la dépense à l'augmentation des Revenus. Par tout, par exemple, on a travaillé, et on travaille encore à faire des grands-chemins, qui ne le céderont en rien à ceux que l'on admire ailleurs. Eglise rebâties, ou réparées ; Maison Pastorales relevées ; nouveaux Pasteurs et nouveaux Regens d'Ecole, établis où il en étoit besoin ; nouvelles Chaires de Professeurs érigés ; Pensions des Ecclésiastiques augmentées ; voilà les dépenses du Siècle, qui ne supposent assurément dans ceux qui les font aucun panchant à la *parsimonie*. [...] Afin d'exciter l'industrie des Particuliers, on a souvent avancé sans intérêt des sommes considérables, en faveur d'Etablissemens qu'on envisageoit comme utiles au Public. Il n'y a que deux années qu'on étoit menacé d'une disette de Grains, le Souverain en fit aussitôt venir du dehors une quantité considérable, qu'il fit vendre, en y perdant le quart.²⁴

Dans ce passage d'une « Première lettre à l'auteur de la *Nouvelle Bibliothèque germanique* », adressée à Johann Heinrich Samuel Formey en 1753 – réponse aux attaques de La Beaumelle contre Berne²⁵

²² Malesherbes, « Note sur la république de Berne », *op. cit.*, p. 318.

²³ Il aura d'ailleurs fallu attendre le travail fondateur d'Altorfer-Ong, qui s'est attelé à reconstruire les pratiques financières bernoises, pour redécouvrir le principe d'État excédentaire, racine des institutions bernoises, embrassant et orientant toutes sa gouvernance : Stefan Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im Bern des 18. Jahrhunderts*, Baden, Hier und Jetzt, 2010.

²⁴ Élie Bertrand, « Première lettre à l'auteur de la *Nouvelle Bibliothèque germanique* », in *Nouvelle bibliothèque germanique*, 1753, t. 12, pp. 196-198.

²⁵ Laurent Angliviel de La Beaumelle, *Mes Pensées*, Copenhague, [s.n.], 1751, p. 344 ; Claude Lauriol, *La Beaumelle. Un protestant cénévol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978, pp. 320-321.

–, Élie Bertrand dresse la liste des institutions qui offraient à Berne sa stabilité. La situation que le Vaudois et Malesherbes décrivent est celle d'un État fonctionnel, bénéficiant d'une paix civile, politique et économique rare en Europe, mais malgré tout touchée par des tensions sociales palpables. Le confort dont profitait la population du canton était pour le magistrat français la preuve du bon fonctionnement de son administration et légitimait sa constitution aristocratique. Il justifie cela par opposition au fonctionnement des cantons voisins. Leurs gouvernements démocratiques, tout aussi corrompus que les autres ne survivent d'après lui que parce qu'ils sont petits et pauvres. Ces conditions permettaient à des membres plus riches de l'administration d'acheter les voix démocratiques dans un État plus important. Le canton de Berne, étant plus prospère, se garde de cela grâce à sa constitution aristocratique, qui concentre le pouvoir, mais le soumet à des limites institutionnelles immuables. La sobriété – ou pauvreté – de la population devait être une condition de sa liberté, parce que l'égalité par contraste était incompatible avec un état de la taille de Berne.

Malesherbes commente également le processus d'élection du Grand-Conseil de Berne, source de curiosités pour les étrangers²⁶. À ce propos, le Français affirme que les critiques qui peuvent être émises à l'encontre de ce processus, qui semble évident pour un gouvernement aristocratique, ne sont que l'expression de l'égo blessé de quelques nobles Vaudois :

Celui qui a vu et entendu les uns et les autres doit en suspendant son jugement, être porté à croire que les gens de bonne compagnie qui ne peuvent pas participer au Gouvernement sont souvent humiliés mais que le peuple est très heureux, et comme les gens du peuple sont mille contre un de ceux qui peuvent regretter de n'avoir pas de part à l'administration, notre grand principe *que le meilleur Gouvernement est celui qui rend heureux le plus grand nombre d'hommes*, est en faveur du Gouvernement de Berne.

Les ennemis de cette administration prétendent cependant qu'elle est intrinsèquement vicieuse, que le Conseil de Berne et les baillis dépositaires de son pouvoir ont une autorité faite pour opprimer le peuple, et que si jusqu'à présent ils n'en usent qu'avec modération, c'est parce qu'ils sentent ce qu'ils ont à craindre dans un pays où les insurrections du peuple seraient très redoutables parce qu'en Suisse tout homme est soldat, discipliné et incorporé, où les gens les plus considérables des provinces seraient excités par leurs mécontentements personnels à se mettre à la tête du peuple, et où le voisinage des Cantons démocratiques inspire au peuple un sentiment profond de ses droits et de sa liberté.

Quand on a vu quelques instants les Magistrats de Berne et qu'on a trouvé des hommes très éclairés, très réfléchis, faisant profession de mœurs austères et cherchant continuellement par des règlements plus ou moins efficaces à prévenir la corruption qui s'introduit chez tous les peuples à mesure qu'ils se civilisent on aime mieux attribuer la douceur de leur gouvernement et la bienfaisance de leur administration à leur morale qu'à leur politique. Si cependant la physique y avait aussi quelque part, il en résulterait un grand éloge non pour les hommes, mais pour la constitution, et sur cela nous établirons un principe que nous croyons tout aussi incontestable que le premier.

La plus heureuse de toutes les constitutions serait celle où le peuple serait soumis au souverain, et où cependant le souverain se croirait obligé de respecter le peuple.²⁷

²⁶ Malesherbes, « Note sur la république de Berne », *op. cit.*, pp. 322-323.

²⁷ *Ibid.*, pp. 324-325.

En concluant son propos ainsi, Malesherbes prend le parti d'expliquer que le gouvernement de Berne gère son État correctement, et que les stratégies nécessaires à son développement doivent viser à la renforcer, plutôt que le renverser. Les éléments sur lesquels le Français s'attachait pour émettre cet avis sont économiques. Ils s'inscrivent dans son projet consistant à parfaire son jugement de l'efficacité économique des institutions française. Auteur de plusieurs textes d'économie politique²⁸ et proche de Turgot, son approche des enjeux financiers était marquée par son expertise de juriste et de magistrat au sein des instances les plus hautes de l'administration française. Il a d'ailleurs basé son travail sur l'équilibre des rapports entre sujets et institutions souveraines tout au long de sa carrière²⁹. Il a joué tantôt le rôle de défenseur de sujets, victimes de l'arbitraire du pouvoir étatique, tantôt celui d'avocat du roi jugé par un tribunal anticonstitutionnel.

C'est presque naturellement que l'attention de Malesherbes a été saisie par les rapports entre sujets et souverain à Berne. Le catalogue de sa bibliothèque témoigne d'ailleurs qu'il avait approfondi ses réflexions par des lectures ciblées sur l'économie bernoise³⁰. Cette « Note » écrite presque deux décennies après l'effort intellectuel le plus dynamique en matière d'économie politique dans le canton, bénéficiait d'un recul important par rapport à ces sources, dont les perspectives pessimistes s'étaient avérées fausses. Malgré la promesse d'un déclin formulé par certains penseurs vaudois dont Malesherbes possédait les ouvrages, Berne était restée aussi stable qu'avant la Guerre de Sept Ans, prouvant en tout cas que sa gouvernance était fonctionnelle. Ce dont elle bénéficiait en plus de ces voisins, qui déclinaient de façon effective, était la forme que prenait la dynamique entre sa population, son corps souverain et ses institutions³¹.

Devant ce foisonnement de points de vue sur l'avenir possible du canton de Berne, il est à se demander comment les penseurs du Pays de Vaud tentaient de verbaliser et servir les intérêts spécifiques de leur région ? Comment ces préoccupations influençaient leur manière d'écrire sur l'économie du canton ? Quels moyens propres ils ont élaborés afin de réaliser cela ? Sur cette base la question centrale du présent propos émerge : quelles sont les singularités du Pays de Vaud comme espace de réflexion autonome ? Et au-delà de cela, quelle importance les Vaudois accordent-ils à l'idée d'avoir et d'alimenter un espace de réflexion singulier ?

²⁸ Malesherbes, *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, Paris, [s.n.], 1790.

²⁹ Malesherbes a pris le parti tantôt de membres de la population civile face à la puissance de l'état monarchique, à l'image de l'affaire Monnérat, tantôt de Louis XVI devant la Convention nationale.

³⁰ Le catalogue de la bibliothèque privée de Malesherbes contient une quantité importante d'ouvrages vaudois et bernois, dont ceux de Jean Bertrand, Carrière, Muret, François de Seigneux, Schmid, Seigneux de Correvon, Tschanner, Tschiffeli et l'*Esprit de la législation*, ainsi qu'une section dédiée à la Suisse composée de textes juridiques, économiques et démographiques (Jean-Luc Nyon, *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Chrétien Guillaume Lamoignon Malesherbes*, Paris, Jean-Luc Nyon, 1797, pp. 58, 100, 102, 141, 276 et 461-464).

³¹ Julian Swann, « Malesherbes et la critique parlementaire du despotisme, de la bureaucratie et de la monarchie administrative », in Loïc Charles, Frédéric Lefebvre et Christine Théré (éds.), *Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, INED, 2011, pp. 124-125.

Problématique et structure

Afin de reconstruire ces débats aussi minutieusement que possible, le présent propos va s'atteler à démontrer qu'il existe une pensée économique vaudoise, répondant à des préoccupations singulières par des stratégies de développement qui se distinguent des idées issues de la cité-État de Berne, de la Suisse et du reste de l'Europe. Pour les penseurs du Pays de Vaud, l'économie était un moyen d'orienter le développement du canton, sans remettre en question la structure socio-politique qui lui conférait une stabilité convoitée par d'autres états européens. Dépourvu de toute représentativité politique au sein des institutions souveraines, les Vaudois qui bénéficiaient d'une qualité de vie incontestable, craignaient tout de même que le retard en matière d'industrie et de commerce du canton de Berne ne la déstabilisent. Afin d'énoncer des solutions à ce problème, dans les limites de ce qui était permis à des sujets, les Vaudois se sont organisés afin de produire une littérature en mesure de répondre aux failles de la gouvernance bernoise. Le sentiment tout à fait clair de ne pas faire partie de Berne influençait la manière dont les Vaudois écrivaient et constituaient des réseaux – non pas à travers la politique, mais à travers des cercles académiques, savants et théologiques. Comme dans le cas des lumières écossaises, les penseurs du Pays de Vaud accordaient une importance considérable au fait d'avoir un espace intellectuel qui leur était propre. Le présent propos s'appliquera donc à questionner le poids de l'assujettissement vaudois sur le développement d'une des rares pensée proprement républicaine du XVIII^e siècle.

Il s'agira ainsi de questionner ce qui la distingue de la manière dont les penseurs bernois et européens abordaient l'économie du canton, et de saisir les innovations conceptuelles sur lesquelles ils basaient leurs réflexions. Afin de réaliser cela, l'influence de vivre en province, en tant que sujets d'une république aristocratique, sera reconstituée. Ensuite, l'analyse se portera sur les alternatives en matière de gestion des finances publiques que les Vaudois et les Bernois proposaient. Enfin, le propos évaluera dans quelle mesure parler d'économie c'est aussi parler d'administration publique, de pouvoir constitutionnel et de représentativité politique.

De plus, le présent propos examinera comment cette république agraire était perçue par les penseurs du XVIII^e siècle et comment elle orientait les débats sur le développement économique de l'Europe. Il se penchera également sur la manière dont les penseurs locaux percevaient leur propre rôle dans l'économie globale et par quels moyens ils voulaient y participer. La pertinence de questionner le rôle des républiques agraires dans l'histoire du discours politique et économique des Lumières découle du fait que les républiques agraires faisaient face à des enjeux de réforme différent de ceux des grandes nations commerciales de l'Europe.

Ce travail remettra en question le discours historiographique habituel, qui tend à présenter la *Révolution industrielle* comme le moteur de la modernisation de l'économie européenne. En effet,

la transition entre une économie agraire à une économie manufacturière s'est non seulement produite, mais surtout pensée, au XVIII^e siècle. Le cas du Pays de Vaud montre qu'au sein d'États agraires, les savants avaient une compréhension sophistiquée de ces transformations et des enjeux de la production industrielle. L'industrialisation a été orchestrée consciemment par des réseaux de penseurs voulant en faire un outil pour parvenir à provoquer une croissance économique domestique et européenne stable.

Les particularités de la situation politique et économique vaudoise font du territoire sujet un cas à la fois singulier et représentatif parmi les débats de réforme européennes. Le statut de sujets dépendants à un pouvoir souverain centralisé poussait les Vaudois à analyser les inégalités de façon vécue et pratique. De même, le Pays de Vaud a accueilli de nombreux huguenots, dont les héritiers faisaient partie des réseaux de savants. Le capital culturel et le statut politique des auteurs interrogés les poussaient à développer des visions différentes de celles analysées habituellement.

Afin de reconstruire ces débats et le contexte dans lequel ils avaient lieu, un premier chapitre du présent propos sera consacré aux espaces de pensée qui les ont favorisés. En effet, les Vaudois ont effectué leurs échanges en matière d'économie politique dans le cadre et autour d'une poignée d'organisations savantes. La Société économique de Berne est la plus importante d'entre elles. L'urgence ressentie par les auteurs européens pour résoudre les problèmes qui provoquaient les causes de la Guerre de Sept Ans et la liberté d'expression qu'offrait la Société économique à ses contributeurs ont fonctionné comme des catalyseurs à l'énonciation d'idées réformatrices vaudoises. Néanmoins, avant cela, les Vaudois ont bénéficié d'autres moyens d'exprimer ce qui est devenu la base de leur pensée économique. Le *Journal helvétique* et la Société du comte de la Lippe ont permis aux penseurs du Pays de Vaud de réfléchir et de s'approprier les théories économiques les plus innovantes. Les articles de la revue et les comptes rendus de la Société révèlent la manière dont les Vaudois intégraient les idées de Mandeville, Montesquieu, Rousseau et le Groupe de Gournay à leur propre conception du rôle de l'État, de l'économie et des sujets dans la préservation de la stabilité du canton. De même, en réaction à la création de la Société économique de Berne, la Société morale de Lausanne est née du besoin pour certains penseurs de promouvoir une solution alternative aux préoccupations locales. Faisant la promotion de réformes morales, aux implications économiques – plutôt que des réformes centrées sur l'application de stratégies économiques –, cette société témoigne de la variété des approches vaudoises sur le développement de leur territoire.

Il s'agira ainsi d'analyser, pour chacun de ces groupes de pensée, comment les Vaudois s'y sont inscrits, comment ils y ont imposé leurs idées et pourquoi ils ont senti nécessaire d'y énoncer

leurs craintes concernant les potentielles instabilités du canton de Berne. Sur cette base, le propos se focalisera sur les idées que les Vaudois y ont énoncé et la manière dont ces cercles ont contribué à fonder petit à petit l'économie politique locale qui s'est ensuite déployée dans les années 1760 et 1770. Finalement, les méthodes vaudoises pour mettre en avant leurs idées malgré les divergences avec celles des administrateurs bernois serviront de cadre pour questionner comment les Vaudois sont parvenus à commenter l'économie, la gouvernance et la structure sociale bernoise sans être réprimandé. En plus de dresser une image de l'émergence de la pensée économique vaudoise, ce chapitre reconstruira le cadre dans lequel les différentes approches de développement du Pays de Vaud se sont composées. De plus, en terminant par une analyse de la Société économique de Berne, ce chapitre introduira la réflexion dans cadre social, savant et administratif qui a encadré presque toute l'activité intellectuelle reconstruite dans le présent propos. Il s'agira donc de souligner les spécificités, sociales et institutionnelles, qu'illustrent un espace de réflexion dans lequel les Vaudois sont intégrés et actifs, mais initiés par les Bernois.

Dans un deuxième chapitre, les pratiques savantes vaudoises seront confrontées au modèle de développement économique promu par le groupe de patriciens bernois qui a fondé la Société économique de Berne. Les jeunes Bernois qui ont organisé sa création étaient remarquablement actifs dans la production de textes économiques. Le patriciat bernois avait plus généralement tendance à délaissier ces réflexions théoriques au profit d'actions politiques et administratives concrètes. Toutefois, leurs textes ne répondaient pas aux mêmes préoccupations que ceux de leurs correspondants vaudois. Les essais écrits par des Bernois dans le cadre des activités de la Société économique de Berne étaient focalisés sur l'idée d'améliorer le rendement des pratiques agricoles afin de servir la politique économique en place. Ils rejetaient de ce fait l'idée que des *réformes* soient nécessaires pour assurer la pérennité de la stabilité dont profitait le canton. Par ailleurs, les Bernois ont rapidement exprimé leur avis sur les oppositions fondamentales entre la pensée vaudoise et la leur. De cette manière, et afin de saisir les idées contre lesquelles les Vaudois se dressaient, la pensée économique bernoise – celle à laquelle les penseurs du Pays de Vaud et d'Europe était confrontée – sera reconstruite grâce aux contributions bernoises aux débats de la Société économique.

Pour réaliser cela, le propos retracera les pratiques économiques promues par les administrateurs de la Société économique. Cela permettra d'identifier la manière dont est constitué la stratégie de développement officielle de la société. Une fois la volonté des patriciens bernois établie, l'analyse s'attèlera à distinguer les différents groupes d'influences actifs au sein de la Société économique et leurs revendications respectives. Cela sera réalisé en comparant les caractéristiques singulières des propos bernois, argoviens et vaudois. Enfin, il s'agira d'énoncer une nouvelle

manière d’appréhender les rapports entre Bernois et Vaudois – souverain et sujet, centre et province – à l’aune de leur approche respective de l’idée de réforme économique. En plus de donner un panorama des concepts contre lesquels les Vaudois se mobilisaient en produisant des textes d’économie politique, ces réflexions donneront la mesure des distinctions entre les deux espaces intellectuels.

Les deux chapitres qui suivent traitent des deux approches les plus courantes de l’économie pour les Vaudois. De cette façon, le troisième chapitre sera consacré aux débats sur la dépopulation du Pays de Vaud. S’il est établi aujourd’hui que le territoire sujet a bénéficié au XVIII^e siècle d’une augmentation démographique sans précédent, les savants pensaient à ce moment-là que sa population baissait. L’interprétation voulant qu’une baisse démographique était la conséquence d’un déclin provoqué par une mauvaise gouvernance a poussé les commentateurs à craindre que les défauts des institutions bernoises ne provoquent sa chute. Une partie importante des textes économiques vaudois ont donc émergé autour de cette préoccupation. Parmi eux, le *Mémoire sur les causes de la dépopulation du Pays de Vaud* de Jean Louis Muret est peut-être le texte provenant du Pays de Vaud dont les innovations ont eu le plus fort impact. Écrit dans le cadre d’un concours organisé par la Société économique de Berne, cet ouvrage sur les théories statistiques et démographiques a été conçu pour répondre à des problèmes économiques avant tout. Selon Muret, pasteur à Vevey, la cause de la dépopulation était l’immigration militaire et professionnelle des Vaudois. Tous les textes Vaudois sur la dépopulation semblent faire la même observation. Malgré son importance, la contribution de Muret n’est qu’un texte parmi d’autres en la matière. Toutefois, les lecteurs contemporains, comme Malthus, ne comprenaient pas pourquoi les Vaudois voyaient dans l’immigration une cause et non pas une conséquence des défauts économiques du canton de Berne. La réponse à cela est à trouver dans les critiques proprement contextuels à l’encontre du patriciat et de la politique économiques bernoise. En effet, désigner l’industrie urbaine étrangère et le service militaire étranger comme des causes plutôt que des conséquences de la dépopulation est pour les Vaudois une manière de suggérer – ou de dénoncer implicitement – que l’émigration qu’ils provoquaient est un outil institutionnel servant les stratégies économiques bernoises. Dès lors, la dépopulation serait provoquée par le maintien artificiel et intentionnel des mouvements démographiques servant des intérêts particuliers.

En entrant dans la question de la dépopulation par le *Mémoire sur l’état de la population dans le Pays de Vaud* de Muret, le présent propos va mettre en valeur quel type d’analyse économique il y effectue. Cela permettra de comprendre quels maux et remèdes il identifiait et quel modèle de développement économique cela promeut. Après quoi, les manuscrits préparatoires au *Mémoire* mettront en lumière la manière avec laquelle Muret a construit sa recherche et son propos sur la

dépopulation. Les archives abondantes et inexploitées du savant donnent accès à son atelier de recherche et de pensée. Recréer la manière dont un des penseurs vaudois les plus importants travaillait illustrera plus généralement les méthodes de réflexion à disposition dans le contexte intellectuel du Pays de Vaud et la manière dont les penseurs interprétaient leur engagement. En touchant aux intentions derrière ses propos, et en les mettant en perspective avec les contraintes auxquelles il a fait face, il sera possible de mesurer à quel point il voyait son travail comme une attaque contre certains aspects de la gouvernance bernoise. Puis, il s'agira de montrer comment son propos sur la dépopulation s'inscrivait dans un travail plus large, composé de textes sur l'agriculture, l'industrie et le commerce. Pour finir, le propos élargira son champ d'analyse en questionnant l'ensemble du débat vaudois sur la dépopulation – débat dans lequel Muret s'intégrait. La vision plus globale sur les textes démographiques du Pays de Vaud permettra de questionner à quel point les Vaudois pensaient que la dépopulation était la conséquence d'une stratégie financière assumée par les Bernois, et comment ils pouvaient y remédier.

Le quatrième chapitre est en grande partie consacré à comprendre les craintes répandues parmi les penseurs du Pays de Vaud concernant son retard industriel. En 1764, la Société économique de Berne a organisé un concours sur le concept d'*esprit de la législation*, qui consistait à énoncer la séquence de réformes la plus efficace pour que la collaboration entre l'agriculture, l'industrie et le commerce soit la plus rentable possible. Ce concours, l'un des seuls portant sur une question purement théorique, a été l'une des actions les plus retentissantes de la société. Les contributions, majoritairement vaudoises, ont donné lieu à l'impression d'un ouvrage éponyme qui a bénéficié d'une circulation étrangère importante. Si les mémoires envoyés à la société approchent le sujet de façon variée, les essais publiés, dont trois sur quatre sont écrits par certains des savants vaudois les plus actifs, construisent selon des perspectives différentes un modèle de développement économique unique. La manière dont ce concours a été organisé et le parti pris derrière ce qui en a résulté – totalement centré sur les méthodes de réflexion et les revendications vaudoises – indique qu'il était un prétexte pour verbaliser des idées bien précises sur l'industrie du canton de Berne, prédéfinie dans le cadre de débats entre penseurs du Pays de Vaud.

Afin de comprendre les revendications que les Vaudois sont parvenus à diffuser grâce à ce concours, et la manière dont un lecteur du XVIII^e siècle les comprendraient, il s'agira premièrement de reconstruire les conditions de son organisation et le modèle de développement que les *Essais sur l'esprit de la législation* promeuvent. Deuxièmement, le propos analysera les différentes manières dont les gagnants, Jean Bertrand, Gabriel Seigneux de Correvon et Benjamin Carrard, ont abordé le sujet. Fort de nombreuses contributions sur l'économie politique, chacun d'eux a inscrit ses réflexions sur l'esprit de la législation dans un travail plus large, répondant à des préoccupations

essentielles différentes, afin de parvenir à la promotion d'une solution identique. Replacer le fruit du concours dans son contexte permettra de saisir les enjeux qui poussaient les Vaudois à risquer de critiquer la gouvernance bernoise. Dernièrement, les contributions inédites au concours offriront la possibilité d'analyser les différentes manières que les Vaudois avaient de traiter du retard industriel et commercial du canton de Berne. La multitude de solutions proposées mettront par contraste en évidence les caractéristiques de la mobilisation intellectuelle vaudoise pour l'innovation en matière de concepts économiques.

Après avoir identifié les grands axes de la pensée économique vaudoise, ainsi que les idées qui y sont issues, le cinquième chapitre se focalisera sur la manière dont les Vaudois abordaient les failles qu'ils identifiaient dans la gestion des institutions bernoises. Le corpus de textes qui compose l'économie politique vaudoise est certes constituée d'ouvrages fondamentaux et de textes qui gravitent autour, mais également de nombreux mémoires, essais et notes inédites, plus ou moins longs, souvent anonymes, traitant des détails les plus précis de la vie agricole, marchande et manufacturière du Pays de Vaud. Ces textes, autant des propositions de réformes que de simples recettes, commentaires ou observations – qui présupposent implicitement des réformes –, sont la chair des propositions pratiques que proposaient les Vaudois aux problèmes systémiques. Qu'ils servent des discussions sur l'émulation des paysans, l'éducation, la gestion de la propriété, le prix des matières premières ou du droit pénal, ces textes permettent d'identifier les outils que les Vaudois pensaient avoir pour surmonter leur assujettissement. Parmi les propos qui s'attelaient à traiter les failles du fonctionnement économique locales, se trouvent les textes les plus critiques et radicaux que les Vaudois ont composés contre le gouvernement mis en place par les patriciens bernois. François Seigneux, quelques anonymes vaudois et quelques penseurs étrangers constituent le cercle restreint qui pensaient qu'une redistribution totale des pouvoirs était nécessaire pour que le canton de Berne et le Pays de Vaud survivent aux transformations politiques et économiques du XVIII^e siècle. Ces textes, exception dans leur contexte, permettent néanmoins de saisir avec précision quelles étaient les caractéristiques les plus instables des institutions bernoises, selon les Vaudois, et le sentiment de torpeur que leur donnaient leurs relations avec les Bernois.

Le panorama sur les débats économiques dans le Pays de Vaud qu'offrira la masse de textes inédits produits par ses savants permettra d'interroger la manière dont ils percevaient leur contribution à la modernisation de leur environnement. La forme qu'ils voulaient donner à leurs institutions éducatives, judiciaires et financières mettra en lumière la façon dont ils voulaient voir le canton de Berne se développer. Les préoccupations des Vaudois concernant l'économie de Berne permettent également d'énoncer la manière dont ils voulaient s'inscrire dans ces projets. Ils réfléchissent à chaque détail de la transformation sociale et économique qu'ils attendaient parce

qu'ils étaient convaincus que la stabilité de l'État dépendait d'une meilleure répartition de la représentativité politique. Selon eux, l'économie pouvait créer un lien entre les activités professionnelles des sujets et les pratiques administratives régionales et nationales. Enfin, les textes vaudois les plus radicaux donneront accès aux éléments, propres aux rapports entre Berne et le Pays de Vaud, qui poussaient les sujets à envisager une révolution plutôt que des réformes.

Après avoir déterminé les caractéristiques de la pensée économique vaudoise, et la manière dont elle éclaire le contexte institutionnel du canton de Berne, le dernier chapitre du présent propos sera consacré à la manière dont elle s'inscrivait dans le contexte intellectuel européen. Ses correspondances avec la physiocratie seront analysées pour désigner la place qu'elle occupait dans les débats économiques globaux. L'intérêt évident des Vaudois pour les textes physiocratiques, à propos desquels ils expriment explicitement leur inclination, les correspondances que leurs acteurs entretenaient et les similitudes entre leurs idées, ont poussé l'historiographie à les confondre. Maintenant, le fait d'aborder la pensée économique vaudoise dans ce qu'elle a de singuliers met en évidence les éléments qui la distingue de modèles de développements destinés à des réalités économiques totalement différentes. Cela permet d'énoncer l'hypothèse selon laquelle les Vaudois et les physiocrates avaient pour but commun de remplacer des pratiques économiques domestiques basées sur une intervention forte de l'État dans l'économie avec des modèles de développement basés sur des formes alternatives de libre-échange et la croissance économique, mais selon des logiques essentiellement singulières.

Afin de reconstruire les échanges intellectuels entre les penseurs du Pays de Vaud et les physiocrates, et ainsi mieux comprendre l'essence de leurs systèmes respectifs, le présent propos questionnera la manière dont les Vaudois et les Bernois comprenaient les textes physiocratiques. Pour cela, il s'agira de se focaliser sur l'image de Berne que certains des physiocrates – notamment Mirabeau, Le Trosne, Butré et Du Pont de Nemours – se forgeaient grâce aux correspondances qu'ils entretenaient avec des Vaudois. Ensuite, le propos analysera la réception bernoise et vaudoise des commentaires physiocratiques sur la république aristocratique. Finalement, cela permettra de déterminer comment les échanges entre les deux groupes permet de présenter le Pays de Vaud comme un espace de pensée singulier dans son contexte international.

Les chapitres qui composent le présent propos peigneront un panorama exhaustif des débats sur l'économie dans le Pays de Vaud, tout en évaluant l'hypothèse selon laquelle les rapports entre sujets et souverain dans une république aristocratique et totalement agraire entraîne une compréhension singulière du développement en marche en Europe. En effet, identifier les espaces de réflexion occupés par les Vaudois, saisir les idées contre lesquelles ils se mobilisaient, déterminer leurs préoccupations et les solutions qu'ils suggéraient, et énoncer la place qu'ils occupaient dans

le contexte intellectuel du XVIII^e siècle permettra de soutenir ce postulat. C'est ainsi que l'influence de la pensée économique vaudoise sur le développement de l'industrie, du commerce et des moyens de productions modernes sera mise en lumière.

Historiographie

La pensée économique vaudoise a été abordée dans certains ouvrages anciens de référence sur l'histoire politique et économique de Berne et du Pays de Vaud. Rudolf Braun, Emile Buxcel, Georges-André Chevallaz, Robert Jaccard, Jeremy Jackson, Alexandra Kraus, Colin Martin, Pierre Morren, August Oncken, John Read, Anne Radeff, Hans Rudolf Rytz, Georg Schmidt, Silvio Spahr, Hans Strahm et Robert Vögeli ont tous contribué à dessiner le contexte intellectuel, administratif et social du canton de Berne. Certains d'entre eux ont également questionné les débats de réformes qui y avaient lieu. Toutefois, aucun de ces auteurs n'a analysé la pensée économique vaudoise comme un objet autonome, ni comme un propos qui répond aux préoccupations de savants ancrés dans un espace de pensée particulier, ou comme l'expression de volontés qui divergent fondamentalement de celles provenant de la cité-État de Berne et d'Europe. L'historiographie fondamentale sur ce sujet est construite sur deux hypothèses dont il s'agira de tester le bienfondé dans le présent propos. La première affirme que les textes économiques écrits par des Vaudois font partie de la pensée bernoise plus largement. La seconde voudrait qu'elle ne soit qu'une réponse plus ou moins aboutie à la physiocratie. Afin de réaliser cela, il s'agira de se demander comment les Vaudois se percevaient dans un espace et l'ensemble intellectuel et institutionnel qu'ils se sont créés. Est-ce que les Vaudois s'envisageaient comme un corps régional, comme la partie d'une unité bernoise ou comme un ensemble helvétique (tel que la critique a souvent le réflexe de l'envisager) ?

En effet, comparer les stratégies de développement proposées dans les textes écrits par des Vaudois avec celles écrites par des Bernois permettent de mettre en lumière les intérêts propres aux deux groupes, qu'il s'agira de reconstruire tout au long du présent propos. De même, dissocier la physiocratie – ou tout autre grand courant de pensée venue de l'étranger – de la pensée vaudoise pousse à évaluer les innovations propres aux textes issus du Pays de Vaud. Est-il juste de concevoir ces propos comme une application plus ou moins réussie d'idées étrangères au contexte vaudois ? ou est-il plus raisonnable de les envisager des solutions propres aux problèmes domestiques, formulés grâce aux connaissances disponibles par les acteurs locaux ? En plus de cela, le présent propos va approfondir les connaissances sur des acteurs importants de la vie savante helvétique. Les ouvrages de Conrad Bäschlin, François de Capitani, Francesca Bianca Crucitti-Ulrich, Emil Erne, Alexis François, Ulrich Im Hof, François Jost, Johann Lindt, Philippe Meylan, Karl Morell,

Paul Nordmann, Jean-Pierre Perret, Paul Pulver, Louis-Edouard Roulet, Sven Stelling-Michod, Enid Stoye et Sigfried Viola, sur les savants vaudois et les espaces dans lesquels ils se sont exprimés, ne traitent qu'en surface des travaux économiques dans leur contexte. Ainsi, l'historiographie ancienne sur le sujet, malgré son importance pour comprendre le cadre dans lequel les débats économiques vaudois s'inscrivaient, véhiculent des interprétations sur l'économie politique que les connaissances actuelles incitent à remettre en question.

Afin de soutenir cela, une grande collection de textes récents traite de la vie culturelle, littéraire et cosmopolite du Pays de Vaud. Ils permettent d'évaluer la contribution du territoire sujet aux échanges savants en Europe. Stefan Altofer-Ong, Anton Brandenberger, Marie-Jeanne Ducommun, Dominique Quardon, Margret Genna-Stalder, Lars Lambrecht, Gerrendina Gerber-Visser, André Holenstein, Timothée Léchet, Marc Lerner, Thomas Maissen, Helder Mendes Baiao, François Rosset, Daniel Salzmann, Martin Stuber, Danièle Tosato-Riggo, Regula Wyss, Simone Zurbuchen et Élisabeth Salvi ont mené d'abondantes et minutieuses recherches sur l'histoire institutionnelle, économique et savante bernoise. Ils sont responsables de la publication de nombreux ouvrages sur la Société économique de Berne, des finances et de la vie intellectuelle bernoises. Ces textes offrent une base sur laquelle s'appuie le présent propos³². Ils fournissent des données sur le contexte institutionnel, social, mondain, politique et économique dans lequel s'inscrivaient les débats analysés ici. Ces travaux seront non seulement utilisés pour y extraire des données descriptives, mais seront enrichi par leur mise en dialogue avec les mécanismes révélés ici. L'étude sur le Pays de Vaud et l'analyse de son histoire intellectuelle complètera les connaissances sur les Lumières helvétiques. Ces réflexions lieront également les enjeux déjà explorés avec l'histoire européenne. Il s'agira ainsi de mettre en valeur l'influence européenne des enjeux questionnés dans l'historiographie.

Les textes de Béla Kapossy offrent déjà un pont entre ces recherches, la pratique savante suisse et l'histoire intellectuelle européenne. Ils contribuent à introduire l'influence intellectuelle helvétique, principalement bernoise, aux mécanismes questionnés dans les ouvrages précédents. Ayant travaillé abondamment sur le contexte intellectuel bernois et son influence globale, Kapossy a suggéré l'importance du Pays de Vaud sur les enjeux traités dans ce propos, sans les développer profusément. Le présent propos proposera des réponses aux questions vaudoises soulevées par ces travaux et s'inscrira ainsi dans les recherches menées par l'histoire intellectuelle.

³² S. Altofer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern, op. cit.* ; A. Holenstein, M. Stuber et Gerrendina Gerber-Visser (éds.), *Nützliche Wissenschaft und Ökonomie in Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen*, Wiesloch, Palatina Verlag, 2007 ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes. Der ökonomisch-patriotische Blick in den Topographischen Beschreibungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern (1759-1855)*, Baden, Hier und Jetzt, 2012.

Les enjeux de la transformation de l'économie politique, dans sa théorie et sa pratique, et ses conséquences sont au centre de textes importants publiés ces dernières décennies. Les ouvrages d'Istvan Hont, John Pocock, Michael Sonenscher, Koen Stapelbroek, Sylvana Tomaselli et Richard Whatmore notamment examinent la base intellectuelle de la modernisation de l'économie du XVIII^e siècle et leurs conséquences – à certains égards sur la Suisse. Les uns traitent des volontés, des arguments et des interactions qui y ont contribué, les autres observent comment ces mouvements ont menés aux transformations de la fin du siècle. De même, des textes comme ceux d'Antonella Allimento, William Booth, Carol Blum et Paul Cheney développent ces thèses. Ils exposent les enjeux et le fonctionnement de la modernisation de l'*oikos*, ainsi que les modalités de la globalisation du commerce. Au sein de cette littérature, des ouvrages comme ceux de Iain McDaniel, Manuela Albertone, Adam Dean et Franco Venturi ont envisagé la place des républiques agraires dans cette dynamique intellectuelle³³. Tous ces textes analysent les écrits d'auteurs qui cherchaient une solution aux crises politiques. Ils ne les abordent pas comme le fruit de réflexions purement abstraites, mais comme une réponse à des besoins sociaux, politiques et économiques tangibles. De cette manière, le présent propos enrichira ces connaissances historiographiques en reconstituant les théories économiques qui ont émergées en réponse aux rapports entre sujets et souverain au sein d'une république agraire.

Afin d'alimenter leurs débats, les auteurs du Pays de Vaud ont composé une littérature que le présent propos désignera comme étant de l'*économie politique*. Pour les savants en question, l'économie politique était un sujet de réflexion interdisciplinaire qui examine comment les systèmes et les institutions économiques, politiques et administratives encadrent la répartition des ressources, de la richesse et du pouvoir au sein de la société. Ils abordaient l'économie politique en mettant l'accent sur le rôle des marchés dans l'allocation efficace des ressources, et sur l'importance de la propriété privée et des choix individuels dans la croissance économique. Afin de réaliser cela, ils questionnaient le rôle des lois, des règlements et des normes sociales, dans l'orientation du comportement et des résultats économiques. À cela s'ajoutent des débats sur la forme de développement souhaitée, qui se focalisent sur le rôle des politiques gouvernementales, du commerce international et de l'influence étrangère sur la promotion de la croissance économique domestique. Dans le contexte vaudois du XVIII^e siècle, n'importe quel texte qui touchait de près ou de loin à l'un de ces enjeux était composé et reçu comme étant de l'*économie politique*. Concrètement, autant les ouvrages théoriques sur les réformes fiscales que les commentaires sur les méthodes de production agricoles font partie de ce corpus. En effet, une

³³ Iain McDaniel, *Adam Ferguson in the Scottish Enlightenment. The Roman Past and Europe's Future*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2013.

recette d'engrais destiné à améliorer le rendement d'une terre aride, des expériences pour planter des herbes exotiques ou un commentaire sur le choix entre la faux et la faucille pour tailler le blé servent tous à mettre en valeur des partis pris sur des réformes institutionnelles et sociales souhaitées.

Cette thèse en histoire intellectuelle, focalisée sur le contexte dans lequel des idées économiques ont émergé, dialogue avec des champs de recherche aussi variés que l'histoire des périphéries, l'histoire de la pensée économique et politique, l'histoire du développement industriel européen et l'histoire des réseaux savants, pour ne citer que quelques exemples.

Corpus

Le présent propos s'attèlera à constituer et analyser un corpus de source composé majoritairement de sources manuscrites et inédites. Certaines d'entre elles sont connues de l'historiographie, mais la plupart n'ont jamais été commentées. Le fonds le plus important est composé par les archives de la Société économique de Berne. Les administrateurs de cette institution savante ont pris la peine de conserver tous les textes qui lui ont été adressés dès sa création en 1759. Les penseurs vaudois étant des contributeurs particulièrement prolifiques, ces archives contiennent des centaines de mémoires, d'essais et de correspondances que seuls ses membres fondateurs ont lus. Couplés à leurs publications, sous forme de revue ou d'ouvrages autonomes, ces manuscrits constituent plusieurs décennies de débats économiques entre Vaudois et Bernois. Bien connu d'une historiographie qui a reconstitué avec précision la structure, les activités et le fonctionnement de la Société économique de Berne, ces fonds n'ont cependant que rarement été analysés avec l'intention de reconstruire les stratégies de développement économiques qu'ils contiennent.

La Burgerbibliothek de Bern, où se trouvent les archives de la Société économique de Berne, conserve également de précieuses archives de familles patriciennes bernoises. Les fonds Engel, Haller et Tschärner notamment, ainsi que des fonds de *varias*, renferment des correspondances et des manuscrits vaudois diverses. Comme les contributions anonymes aux concours de la Société économique, les textes qui circulaient avant d'atterrir dans les papiers de magistrats bernois alimentaient les débats qui font l'objet de ce propos. De plus, les correspondances écrites par les savants vaudois ou bernois contiennent des informations sur la réception et la circulation de leurs idées, ainsi que leurs intentions d'écriture. La Société économique a été un centre de gravité tellement fort dans l'expression de la pensée économique vaudoise, qu'elle constituera le contexte principal de l'histoire qui va se composer dans les pages qui suivent. Sans être une recherche sur la Société économique, le cadre institutionnel que

représente la Société et les textes qu'elle a encouragé à produire est de fait le cadre dans lequel les penseurs du Pays de Vaud ont énoncé leurs réflexions sur l'économie du canton de Berne.

Les Archives cantonales vaudoises, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, la Bibliothèque publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains, la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, la Zentralbibliothek de Zurich, la Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen te Haarlem van Noord-Hollands Archief de Haarlem, la Bibliothèque municipale de Versailles et d'autres institutions polonaises, italiennes et françaises contiennent également des documents qui permettent de donner du relief à l'analyse de nombreux textes imprimés. Entre revues et ouvrages confidentiels, les Vaudois sont parvenus à faire imprimer des dizaines de textes d'économie politique, des années 1750 aux années 1780. Cette littérature, plus accessible que celles dont témoignent les manuscrits anonymes et les correspondances, a été composée par les auteurs vaudois les plus actifs dans les débats sur l'économie, comme Jean et Élie Bertrand³⁴, Benjamin Carrard, Jean Louis Muret, Polier de Saint-Germain, François Seigneux et Gabriel Seigneux de Correvon. À titre de comparaison, les textes écrits par les grands acteurs bernois de ce débat, comme ceux d'Engel, Haller, Niklaus Emanuel Tschärner, Vinzenz Bernhard Tschärner et Tschiffeli, occupent une place centrale dans le propos.

Un certain nombre de sources exceptionnelles, découvertes récemment, et analysés en détail³⁵, offrent des pistes inédites lorsqu'elles sont lues à travers le prisme de la pensée économique vaudois. Les *Extraits des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe* sont l'une des sources les plus importantes à disposition sur les fondements théoriques sur lesquels les débats des années 1760 se sont construits. De même, la correspondance de Mirabeau et son ami vaudois Sacconay, qui a récemment fait l'objet d'une recherche approfondie³⁶, offre des indices sur les caractéristiques de l'économie politique vaudois lorsqu'elle est confrontée aux nouvelles connaissances sur le contexte intellectuel du Pays de Vaud mis en valeur par le présent propos.

De la même manière, des sources bien connues par l'historiographie sur le Pays de Vaud, le canton de Berne et la Suisse contiennent des indices sur la pensée économique du XVIII^e siècle qui n'ont jamais été explorés jusqu'à maintenant. Le *Journal helvétique* est un pilier de tout corpus de sources sur la vie intellectuelle Suisse. Miroir de l'histoire sociale, esthétique, littéraire et identitaire helvétique, il est également un espace dans lequel l'émergence et l'évolution des préoccupations

³⁴ Rossella Baldi (éd.), *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, Genève, Slatkine, 2023 ; R. Baldi, « Questionner la figure du médiateur : mises à jour archivistiques autour d'Élie Bertrand », in *xviii.ch*, vol. 5, 2004, pp. 191-202.

³⁵ B. Kapossy, D. Tosato-Rigo et F. Rosset (éds.), *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe (1742-1747). Actes du colloque organisé à l'Université de Lausanne du 25 au 26 juin 2009*, Lausanne, Lumières.Lausanne, 2013.

³⁶ Auguste Bertholet et B. Kapossy (eds.), *La Physiocratie et la Suisse. Études sur la correspondance du marquis de Mirabeau et Marc Charles Frédéric de Sacconay (1731-1787)*, Genève, Slatkine, 2023.

économiques suisses se jouent. Lire le *Journal helvétique* à travers ces questions permet à la fois d'identifier la manière dont il a contribué aux débats économiques, mais également de souligner comment la pensée économique vaudoise se distingue des articles qui y étaient imprimés. D'autres textes, comme ceux d'Abraham Ruchat ou de Samuel Auguste Tissot, focalisés sur des enjeux littéraires et scientifiques, contiennent tout de même des propos sur l'économie vaudois. S'il est intéressant de saisir comment ces grands penseurs comprenaient les enjeux économiques en relation avec leurs spécialités savantes, le point de vue qui sera analysé dans le présent propos sera celui de leur influence sur des penseurs à proprement économiques. Finalement, des sources comme la revue *Aristide ou le citoyen*, ou tout document relatif à son créateur Louis Eugène de Württemberg, parlent d'économie en arrière fond d'un discours sur la philosophie morale. Cette pluralité de voix et de sens construisait le filet qui permettait aux penseurs du Pays de Vaud de s'impliquer dans le développement d'une stratégie économique dont le but était de pérenniser leur qualité de vie.

Les textes rédigés par les acteurs des débats économiques bernois et vaudois dialoguent également avec les grands textes de l'économie politique. En effet, Rousseau, Turgot, Mirabeau, Bentham, Butré, Hegel, Dangeul, Du Pont de Nemours, Forbonnais, Gibbon, Hume, Le Trosne, Mably, Beccaria, Malesherbes, Smith, Tucker et Voltaire, ont soit lu les textes vaudois, rencontré leurs auteurs, ou écrits des commentaires sur les institutions bernoises. Leurs ouvrages témoignent de la manière dont les idées vaudoises étaient reçues et comprises. Ces textes permettront également de questionner la manière dont la littérature vaudoise se situait dans les débats de réformes européens du XVIII^e siècle.

Premiers débats économiques vaudois

Dès les années 1750, un nombre croissant de penseurs prédisaient que les sociétés européennes tendaient vers une crise sociale et politique. Ces derniers désignaient comme cause de ce phénomène l'augmentation des dettes publiques, les taxes croissantes imposées aux populations rurales, la dépopulation des campagnes et la paupérisation des villes. Au cœur de ce débats, l'argument selon lequel il existait un déséquilibre entre l'agriculture et l'industrie était souvent relevé. Ceci explique l'intérêt que certains penseurs manifestaient pour les républiques agraires³⁷.

Parmi les nombreux pronostics de ce genre, celui que Rousseau a exprimé dans son *Second discours* a été l'un des plus influents. Selon lui, le cœur du problème tenait au fait qu'il y avait un

³⁷ I. Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.

déséquilibre structurel et institutionnel entre l'agriculture et l'industrie, reflétant la pathologie du développement emprunté par les pays européens. Rousseau croyait que la vie des paysans de son époque était souvent proche de l'esclavage. Ceux qui voulaient échapper à ce sort, écrivait-il, auraient détérioré davantage la situation de l'agriculture par leur migration vers les villes, alimentant la couche urbaine la plus défavorisée. Dépourvu de toute perspective de réintégration à l'économie nationale, les pauvres citadins devenaient un réservoir dans lequel les armées permanentes croissantes puisaient leurs soldats. En détruisant sa base agricole, l'Europe perdait petit à petit son autonomie. L'interprétation de Rousseau était caractéristique des préoccupations politiques et économiques du XVIII^e siècle³⁸.

Ces débats ont également eu lieu dans le canton de Berne et dans le Pays de Vaud. Cependant, avant que les penseurs du Pays de Vaud s'organisent pour réfléchir au développement de leur économie, et avant l'émergence d'une littérature dédiée à cela, des Vaudois se sont exprimés à ce propos de façon isolée. Les commentaires sur l'économie que les écrivains locaux ont articulés dans leurs écrits témoignent du degré de compréhension que ces savants avaient de la situation économique vaudoise et des mécanismes qui la régissaient. Jean Pierre de Crousaz (1663-1750), Abraham Ruchat (1680-1750), Charles Guillaume Loys de Bochat (1695-1754), Marc Michel Bousquet (1696-1762) et Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775) – pour n'en citer que les principaux – ont écrit les textes fondamentaux de la littérature savante du Pays de Vaud³⁹. Leurs travaux constituent un premier temps fort de la réflexion économique dans le Pays de Vaud, au cours des années 1740, autour de la Guerre de Succession d'Espagne. C'est à ce moment-là qu'une conscience collective des grandes théories économiques et politiques s'est formée dans le Pays de Vaud, celle sur laquelle les suggestions pratiques de l'économie politique des années 1760 et 1770 s'est construite. Parmi leurs textes, *Les Délices de la Suisse, une des principales Républiques de l'Europe* de Ruchat représente à plusieurs égards de la façon la plus éloquente l'articulation des enjeux multiples qui se jouaient dans leurs textes. Conçu à la fois comme une description générale de la Suisse et de ses parties, et comme un guide destiné aux voyageurs étrangers, cette œuvre rationalise l'image presque utopique de la Suisse en train de s'établir :

Leur país est fort peuplé, et c'est la douceur du Gouvernement, qui fait cela : car là, comme dans tout le reste de la Suisse, on ne sait ce que c'est que taille, qu'impôts, que capitations, etc. Quand un

³⁸ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*

³⁹ Collectif, *Bibliothèque italique ou Histoire littéraire de l'Italie*, 18 vol., Genève, Marc Michel Bousquet et C^{ie}, 1728-1734 ; Francesca Bianca Crucitti Ullrich, *La « Bibliothèque Italique ». Cultura « italianisante » e giornalismo letterario*, Milan, Riccardo Ricciardi Editore, 1974 ; Robert Shackleton, *Montesquieu. A critical Biography*, Oxford, Oxford University Press, 1961, pp. 102 et 113.

homme a payé les dimes et les cens qui sont attachées à ses terres, il a tout payé, et il possède tranquillement ce qu'il a.⁴⁰

Dans ce passage, qui suit une description précise de la constitution bernoise et ses rapports avec le Pays de Vaud, l'auteur commente la réalité économique du territoire sujet. Enthousiaste, Ruchat met en avant sa prospérité⁴¹. D'après lui, la « douceur du Gouvernement » à l'égard de sa population constitue la particularité qui maintient la constance du canton, malgré des inégalités évidentes. Contrairement à Montesquieu, Ruchat emploie un point de vue interne pour observer Berne. Il se focalise non pas sur les tensions diplomatiques et concurrentielles, mais sur son fonctionnement domestique. Cette approche révèle des indices supplémentaires sur la manière dont ces savants justifiaient l'existence de la petite république aristocratique de Berne. La collaboration efficace entre le gouvernement et ses sujets préservait les vertus originelles, respectées par la population – selon eux, le ciment social dont ils profitaient. Cette collaboration passait par une fiscalité efficace et surtout légère. Cela s'additionnait à une autonomie accordée pour l'administration locale des territoires sujets. En échange de ces bénéfices, la population vaudoise travaillait de sorte à combler les besoins économiques du canton. Les sujets étaient libres d'œuvrer au bien commun dans le cadre de la hiérarchie sociale imposée. En cela, l'assujettissement était le prix à payer consciemment et avec satisfaction pour bénéficier de la simplicité morale et du contrat social qui en découlait⁴².

À titre de contraste, les textes d'Abraham Stanyan (1669-1732), qui ont contribué à diffuser le *mythe suisse* en Europe, offrent un point de vue interne couplé à une interprétation étrangère des singularités du Pays de Vaud. Dans son *Tableau historique et politique de la Suisse*, publié en 1766, longtemps après sa mort, l'auteur et ambassadeur anglais étend son analyse politique de la Suisse, simplement évoqué dans son grand œuvre *l'État de la Suisse*. Peignant le portrait d'une Berne fertile et riche⁴², l'auteur étranger verbalise et représente une réalité économique qu'un sujet de l'État ne pouvait pas risquer de confier :

car on a remarqué dans ces dernières années, que les citoyens ont gagné du terrain sur les gouverneurs, et qu'ils les ont forcé de leur rendre des privilèges que ces gouverneurs leur avoient enlevés successivement. Mais la réforme de ces abus se termine au plus ou moins de privilèges accordés aux citoyens de la capitale, sans que le gros du peuple qui habite dans le reste du Canton, puisse y prendre aucun intérêt, ni en retirer aucun avantage. Voici les conséquences que je prétends tirer de ces observations. Si ces mécontentemens et ces troubles intestins s'élèvent dans les capitales

⁴⁰ Abraham Ruchat, *Les Délices de la Suisse, une des principales Républiques de l'Europe*, Leyde, Pierre Vander Aa, 1714, t. 1, p. 120.

⁴¹ B. Kapossy, « Gibbon et les historiens lausannois », in B. Kapossy et Béatrice Lovis (éds.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022, p. 111.

⁴² Abraham Stanyan, *Tableau historique et politique de la Suisse*, Paris, Lottin le jeune, 1766, pp. 6 et 287.

de ces petits Etats, ne doit-on pas, avec de plus justes raisons, les appréhender dans les grands Etats, où l'inégalité devient plus sensible en proportion de l'étendue du territoire.⁴³

Ce passage, qui désigne la Suisse au complet, suit une description longue et détaillée de la constitution bernoise. Stanyan emploie le cas particulier du rapport entre Berne et le Pays de Vaud pour illustrer son idée générale sur la collaboration entre sujets et souverains. L'auteur sort de la représentation utopique de la vertu suisse – qu'il alimente dans ses textes et sur lesquelles il construit d'ailleurs ses observations – afin d'énoncer les rapports de pouvoir qui y concourent. Cet extrait met en lumière un cas concret dans lequel une république aristocratique tend vers l'oligarchie. De surcroît il en divulgue la mécanique. Les patriciens s'accaparaient de plus en plus de représentativité politique et de compétences institutionnelles, au détriment des citoyens dont les familles étaient exclues de la magistrature. La centralisation et la concentration du pouvoir détérioraient les conditions de vie de l'ensemble de la population. Sans qu'elle soit pour autant impliquée dans ces entreprises, elle en subissait les conséquences plus que quiconque. Les respects de la morale imposée par la nature du gouvernement sous lequel ils vivaient leur incombait, or c'est eux qui subiraient les instabilités que des réformes ou des révolutions pouvaient causer, sans profiter de leurs bénéfices. Les réformes menées par des citoyens à l'exclusion du reste de la population, ne se réduisaient qu'à la redistribution des privilèges entre groupes de citoyens.

En partant d'un projet visant à démontrer qu'il existe des singularités culturelles romandes, en scrutant ses caractéristiques, les auteurs du début du XVIII^e siècle ont écrit les premiers commentaires sur l'économie politique vaudoise et les rapports du territoire sujet avec la cité-État de Berne. La littérature économique vaudoise composée des décennies plus tard est née des considérations d'une forme d'autodétermination intellectuelle. Présentée chez les auteurs du début du siècle comme des interrogations existantes, non pas traitées comme un sujet en soi, ils avaient compris que ces sentiments économiques et politiques faisaient autant partie de leur singularité culturelle que la littérature, la morale et le mode de vie.

L'Entretien politique du neuchâtelois David François de Merveilleux, imprimé en 1738, est l'un des plus anciens textes « politiques » de la Suisse romande et le plus éloquent sur la manière dont les auteurs d'autres cantons comprenaient l'économie bernoise. Écrit sous forme de dialogue entre les « treize cantons suisses et leurs alliés », personnifiés, cet ouvrage met en scène les particularités politiques et économiques de chacun d'entre eux. De cette manière, l'essence de ce qui fait Berne est mise en lumière par son caractère, ses revendications et la manière dont les autres la considèrent. « L'Avertissement », en préambule du texte, déclare que l'auteur, « fort versé » en

⁴³ *Ibid.*, pp. 164-165 ; François Rosset, *L'Enclos des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII^e siècle*, Chêne-Bourg, Georg, 2017, p. 51.

matière de petites républiques⁴⁴, a été poussé à la rédaction par les troubles genevois. Il ajoute que « les Suisses connoissent parfaitement les maux qui les affligent, ils sont si forts attachés à leur Patrie, qu'ils n'en parlent guère en présence des Etrangers, à qui ils voudroient cacher la situation intérieure de leur Pays. »⁴⁵ Cherchant une manière de stabiliser les troubles internes à ces États, il voyait une solution dans la collaboration entre les cantons.

Dans son origine le Gouvernement de Berne étoit le même que le nôtre ; mais il a bien changé de face chez vous aujourd'hui, puisqu'il est devenu Aristocratique, ou peu s'en faut. Nous avons voulu prévenir un pareil changement chez nous, parce que nous ne sommes pas encore persuadé qu'il soit du bien de l'État, que le Gouvernement soit réduit à un petit nombre de Familles. Ce qui est bon chez vous ne vaut rien à Genève, où tout vit du Commerce, qui ne peut fleurir qu'autant qu'il n'est pas restreint. Ce n'est pas la même chose chez vous, M^r de Berne ; vous avez jugé à propos de ne donner accès aux Charges de la Magistrature qu'à un petit nombre de Familles, afin que pouvant mieux de soutenir, elles soient aussi mieux en état de fournir des personnages capables pour gouverner le grand nombre de Baillages dont vous jouissez. Mais parmi nous, plus il y aura de Familles mercantiles dans le Conseil, et mieux nos Affaires publiques iront.⁴⁶

Cette description de Berne, donnée par « le Genevois », exprime une critique sensible, mais que les commentateurs ont fait tout au long du XVIII^e siècle. Comme Stanyan, Merveilleux souligne que la constitution de Berne, voulant que les membres de son corps souverain soient élus par leurs propres représentants, pousse son gouvernement vers l'oligarchie. Le monopole du pouvoir par « un petit nombre de Familles » pouvait entraîner plusieurs formes d'inégalités en fonction des circonstances. Si le commerce venait à devenir une source de revenus importante pour Berne, ce que la modernisation de ses voisins tendait à supposer, il constituerait une menace pour son existence. Les familles patriciennes, dont les intérêts financiers se confondraient avec ceux de l'État, utiliseraient leur pouvoir politique pour soutenir leurs activités commerciales. À cause de sa constitution, le gouvernement bernois devait une partie de son équilibre au maintien d'une distance entre ses magistrats et le secteur économique qui devenait ferment à la fois de richesses énormes et de conflits dévastateurs en Europe. Berne a effectivement construit son système de finance autour de cette contrainte, conscient de sa véracité⁴⁷. De plus, une professionnalisation lucrative de la magistrature et du fonctionariat a été mise en place à Berne pour inciter les membres de l'administration à rester éloigné d'autres activités économiques⁴⁸. Comme solution, l'acteur formule une comparaison entre Zurich et la politique bernoise. « M^r de Zurich » interpelle le Bernois pour lui faire remarquer que le commerce de biens manufacturiers n'est pas réservé aux patriciens. Il témoigne de sa propre expérience pour inviter Berne à envisager de permettre sa population

⁴⁴ David François de Merveilleux, *Entretien politique entre quelques Suisses des treize cantons et des pays alliés, sur l'état présent où se trouve le corps helvétique*, Londres, Samuel Harding, 1738, p. III.

⁴⁵ *Ibid.*, pp. IV-V.

⁴⁶ *Ibid.*, pp. 13-14.

⁴⁷ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, p. 173.

⁴⁸ I. Hont, « The "rich country-poor country" debate in Scottish classical political economy », *op. cit.*, p. 301.

s'investir dans ces branches. Il précise que c'est une pratique plus profitable que tous les revenus publics de Berne. Seulement, le gouvernement doit l'inciter, mais pas la gérer. Ces descriptions du canton de Berne et les points de frictions que Merveilleux invoque se sont fondus dans la tradition littéraire vaudoise de la première moitié du XVIII^e siècle, puis devenir centraux dans sa littérature d'économie politique à partir des années 1750⁴⁹.

David Hume d'abord, puis tous les penseurs à s'investir dans des réflexions économiques à partir des années 1750 ont identifié la *jalousie du commerce* comme étant l'une des causes des instabilités globales, ayant notamment mené à la Guerre de Sept Ans. Il s'agit de la logique selon laquelle les États dépendant du commerce, financent des armées de plus en plus importantes en s'endettant, afin de mener des guerres servant à gagner des espaces commerciaux – dans des colonies notamment – dont le fruit sert à rembourser les dettes. Presque toute la pensée économique du XVIII^e siècle contribue à résoudre ce problème, auquel presque tous les États européens font face. En opposition à cela, les revenus publics de Berne animait la curiosité étrangère. Les penseurs d'Ancien Régime – bernois, vaudois et étrangers – n'avaient pas totalement conscience des rouages qui régissaient le modèle fiscal auquel Berne avait recours. L'historiographie récente est parvenue à reconstituer méticuleusement cet instrument⁵⁰. Il s'avère qu'en plus de risquer d'être envahi par les monarchies voisines, à cause de sa petite taille et son manque de compétitivité commerciale, les recettes publiques étaient dangereusement basses due à la fiscalité domestique excessivement avantageuse pour la population – comme le rappellent tous les auteurs vus jusqu'ici⁵¹. Incapable d'imposer des taxes plus lourdes à cause de la menace que représentait une population de miliciens armés, et refusant de sacrifier son équilibre social, le canton de Berne a mis en place un système économique unique capable de régler ces deux problèmes. La survie financière dépendait de l'acquisition constante d'un excédent de liquidités et de capitaux. L'excédent contrebalançait les revenus fiscaux trop bas pour couvrir par eux-mêmes les dépenses de l'état. Pour cela, Berne a trouvé une source de revenus énorme dans l'investissement de ses fonds dans les dettes publiques étrangères⁵². Cela permettait d'entretenir la satisfaction de la population et de créer une dépendance des grandes puissances à Berne. Toutefois,

⁴⁹ Colin Martin, *Essai sur la politique monétaire de Berne, 1400-1798*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1978, p. 17.

⁵⁰ Kapossy a d'abord déterré les indices donnés par les savants sur la base théorique avec laquelle ils lisaient la politique financière de Berne (B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, pp. 144-148 et 151-152 ; B. Kapossy, « Bern und das Europa des Aufklärung », in A. Holenstein (éd.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008, pp. 399-400), puis Altorfer-Ong l'a reconstruite grâce à des documents administratifs (S. Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern, op. cit.*)

⁵¹ B. Kapossy, « Republican Political Economy », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 377.

⁵² M. Sonenscher, *Before the Deluge, op. cit.*, pp. 2-4 ; S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 19 janvier 1746 », *Bürgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.14.

la survie financière de la république dépendait de ces emprunts et de la prospérité des pays qui en bénéficiaient.

Les débats d'économie politique se sont d'abord manifestés à travers la réception locale de textes étrangers fondateurs en la matière. Trois grandes figures se sont imposées, les unes après les autres, au fil du XVIII^e siècle. Montesquieu, Rousseau et Mirabeau ont marqué l'essor global de l'économie comme une matière de première importance. Si les Vaudois ont été marqués par tous leur prédécesseurs et contemporains, c'est bien ces trois penseurs qui se sont érigés comme des piliers théoriques. À l'instar de la discussion de Bonnet et Haller sur Montesquieu, les Vaudois ont lu, commenté, intégré et recomposé les idées formulées par ces trois innovateurs. Comme partout en Europe, l'*Esprit des lois* a transformé la manière de voir et de penser la politique. Il a offert un vocabulaire, des catégories et des connaissances factuelles que tous les auteurs ont embrassées. De la même manière, les lecteurs ont accueilli ses analyses sur les républiques aristocratiques – et les quelques références à Berne – comme une confirmation du bien-fondé de leur gouvernance. Gouvernés par des souverain vertueux et la population étant épargné du luxe, les penseurs du Pays de Vaud pensaient pouvoir se concentrer sur les méthodes pour diversifier son économie, sans dépendre de concurrences externes⁵³. Quant à Mirabeau, les Bernois et les Vaudois ont lu et diffusé son *Ami des hommes* rapidement après sa publication. Certains de ses lecteurs s'identifiaient aux valeurs que Mirabeau y avait mis en avant⁵⁴. Cela les encourageait à adopter son texte comme un guide pertinent, souvent pratique, pour évaluer leur économie locale.

Pareillement, les Bernois et les Vaudois lisaient attentivement les textes politiques de Rousseau⁵⁵. Ses conflits avec les institutions bernoises mis à part, certains lecteurs de Rousseau ont témoigné de l'intérêt pour ses commentaires sur sa constitution aristocratique. Le *Contrat social* soutient que Berne avait réussi à maintenir une distinction claire et efficace entre son peuple et ses citoyens. Ce qui offrait une compréhension et une assimilation du fonctionnement de la magistrature profitable. De surcroît, l'organisation sociale du peuple largement basé sur le modèle de l'*oïkos* les ancrant à la campagne et évitant qu'il n'envisage d'évincer les dirigeants⁵⁶. Cependant, les lecteurs plus attentifs, tel que Haller, ont su y saisir une véritable critique de la politique

⁵³ « Mémoire anonyme du ministère des Affaires étrangères » [1767], in Claude Reichler et Roland Ruffieux, *Le Voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la renaissance au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 1108 : « La Suisse se dépeuple de jour en jour quoique l'agriculture et les arts de toutes espèce aient fait de grands progrès depuis un demi-siècle, ce qui ne peut être que l'effet du luxe qui gagne insensiblement dans les cantons ; que le génie militaire s'y perd parce que le peuple, qui devient industriel, s'aperçoit que la profession des armes n'est pas la plus lucrative. »

⁵⁴ M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians : The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 412 ; Michael Kwass, « Consumption and the World of Ideas : Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau », in *Eighteenth-Century Studies*, n° 37, 2004, p. 189.

⁵⁵ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau. Sociable Patriotism and the History of Mankind*, Bâle, Schwabe, 2006, p. 180.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 192 ; William Booth, *Households. On the moral architecture of the economy*, Ithaca, Cornell University Press, 1993, p. 7.

financière bernoise. Rousseau a désigné explicitement plus tard la racine du problème, dans ses *Considérations sur la Pologne*, en précisant qu'« il se manie dix fois plus d'argent dans le seul Canton de Berne que dans tout le reste de la Suisse ; aussi l'administration en est-elle inique en proportion. »⁵⁷ Ce dernier, comme les Vaudois, admirait la stabilité politique de Berne, et le confort qu'elle offrait à sa population, d'où son compliment pour la professionnalisation de la magistrature. En revanche, Rousseau affirme que malgré le bon fonctionnement apparent du gouvernement bernois, beaucoup de commentateurs dénoncent des points de failles qui pourraient le mener à s'écrouler. Il pousse son raisonnement jusqu'à prédire la chute de Berne, dès le moment où l'Angleterre euthanasiera sa dette en faisant faillite⁵⁸, ou qu'une guerre globale transforme l'ordre des finances européennes⁵⁹. C'est avec cela en tête que Haller faisait part de sa colère contre les propos de Rousseau sur Berne à Casanova :

Je venais de lire à Berne l'*Héloïse* de J.-J. Rousseau, et j'ai voulu entendre ce que M. Haller m'en dirait. Il me dit que le peu qu'il avait lu de ce roman pour contenter un ami lui avait suffi pour juger de tout l'ouvrage. C'est, me dit-il, le plus mauvais de tous les romans, parce que c'est le plus éloquent. Vous verrez le pays de Vaux. C'est un beau pays, mais ne vous attendez pas à voir les originaux des brillants portraits que Rousseau vous représente. Rousseau a cru que dans un roman il est permis de mentir.⁶⁰

Haller lisait la description de Clarens, faite par Rousseau dans la *Nouvelle Héloïse*, non pas comme l'idylle que l'historiographie lui voit, mais comme une satire du patriciat bernois. « L'éloquence » que Rousseau mettait à souligner les problèmes intestins des finances bernoises, grâce au « mensonge » sarcastique de sa description, crispait le patricien. La réalité de la politique économique bernoise montre que les patriciens avaient autant de bonnes intentions qu'un Wolmars, sans jamais se comporter de façon aussi vertueuse en pratique. À cela s'ajoute les propos de Rousseau sur l'économie politique bernoise et vaudoise dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Premièrement, le Genevois utilise Berne comme exemple pour illustrer ce qu'il souhaite ou ne souhaite pas instaurer en Pologne :

⁵⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne* [1782], in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1966, vol. 3, p. 1006 ; Hubert Steinke et Martin Stuber, « Haller und die Gelehrtenrepublik », in H. Steinke, Urs Boschung et Wolfgang Pross (éds.), *Albrecht von Haller. Leben, Werk, Epoche*, Göttingen, Wallstein, 2008, pp. 384, 386 et 390.

⁵⁸ Dénouement que des penseurs comme Hume et Mirabeau prévoient, mais que les Bernois et les Vaudois évitent d'énoncer clairement, compte tenu de la dépendance de leurs finances à la survie de l'Angleterre : David Hume, « Of Public Credit » [1754], in *Essays. Moral, Political and Literary*, Indianapolis, Liberty Fund, 1994 [1741], p. 363 ; Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1756, t. 1, p. 179 ; I. Hont, *Jealousy of Trade, op. cit.*, 2010 ; M. Sonenscher, *Before the Deluge, op. cit.*, pp. 330-331 ; B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, pp. 144-148.

⁵⁹ Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 2017 [1944], p. 52. À titre d'illustration, les conséquences possibles de la Guerre de Succession d'Autriche sur la stabilité bernoise a fortement préoccupé Samuel Engel, le poussant à investir son temps dans des réflexions économiques et politiques : S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 13 janvier 1742, 08 avril 1742, 08 avril 1743 et 27 avril 1743 », *Bürgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.14.

⁶⁰ Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, 2015, t. 2, p. 373.

A Berne, il y a un exercice bien singulier pour les jeunes Patriciens qui sortent du collège. C'est ce qu'on appelle l'*Etat extérieur*. C'est une copie en petit de tout ce qui compose le gouvernement de la République : un Sénat, des *Avoyers*, des Officiers, des Huissiers, des Orateurs, des causes, des jugements, des solemnités. L'Etat extérieur a même un petit gouvernement et quelques rentes, et cette institution, autorisée et protégée par le souverain, est la pépinière des hommes d'Etat qui dirigeront un jour les affaires publiques dans les mêmes emplois qu'ils n'exercent d'abord que par jeu.⁶¹

Pour Rousseau, la pratique de la politique à Berne était un modèle à suivre pour toute république. L'*Aiissere Stant* offrait une formation exemplaire aux citoyens destinés à gouverner. Elle les poussait à assimiler de bonnes pratiques administratives et de former une conscience de groupe utile au service des intérêts de leur patrie. Pourtant, Berne était loin d'être un idéal de gouvernance dans son ensemble. Rousseau prend sa politique économique et financière à témoin⁶². Par exemple, la conscience de groupe, efficace pour l'administration se traduit en un conservatisme borné sur les questions d'économie. Les membres du conseil souverain, tous issus de la même classe et des mêmes familles, préservent des structures désuètes qui servent leurs intérêts personnels. Rousseau a d'ailleurs résumé les conséquences du système économique protectionniste assumé et pratiqué par le gouvernement bernois en une exclamation : « Vous aurés de l'or, vous vous roulerés sur l'or et vous creverés tous de faim ! »⁶³ L'accumulation d'un surplus monétaire dont dépendait la survie de Berne entravait son développement agricole, manufacturier et commercial. C'est en gardant l'exemple d'une Berne dépendante d'un équilibre fragile, sur laquelle les penseurs manifestaient des doutes, que Rousseau a construit le système constitutionnel qu'il a suggéré à la Pologne. Son modèle administratif, basé sur le principe d'une promotion graduée, devait offrir une expertise en matière de magistrature aux fonctionnaires – jusqu'au plus haut niveau de l'État –, tout en assurant une mobilité sociale nécessaire à la valorisation de l'intérêt général.

La réception vaudoise de ces ouvrages, parmi les plus lus du XVIII^e siècle, loin de consentir à toutes les idées qui y étaient présentées, a procuré des notions significatives aux penseurs économiques locaux pour qu'ils puissent trouver des pistes nouvelles à leurs questionnements. Montesquieu a poussé les savants vaudois à inciter la population assujettie à devenir *honorable*, plutôt que de rester *vertueuse* comme devait le faire le souverain, qui monopolisait de toute façon les activités politiques⁶⁴. Chez Rousseau, ils ont trouvé des pistes pour réfléchir à l'autosuffisance,

⁶¹ J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, *op. cit.*, pp. 968-969. Rousseau suivait d'ailleurs les activités de la Société économique de Berne : J.-J. Rousseau, « Lettre à Vincenz Bernhard Tschärner, 29 avril 1762 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, Banbury, Voltaire Foundation, vol. 10, p. 226.

⁶² J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, *op. cit.*, p. 1006.

⁶³ Julie Bondeli, « Lettre à Zimmermann, 12 octobre 1762 », in *Briefe*, Zurich, Chronos, 2012, vol. 1, p. 283 ; Simone Meyssonier, *La Balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Les éditions de la passion, 1989, p. 24.

⁶⁴ Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, *op. cit.*, p. 600 ; R. Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, *op. cit.*, pp. 41-42.

la croissance propre aux économies agraires et à l'attractivité de devenir un état commercial fermé. Mirabeau a contribué à éveiller une fascination pour la démographie, qui est devenu un des enjeux principaux de l'économie politique dans les années 1760. Les grands penseurs du siècle des Lumières ont donc fourni aux Vaudois une conscience de la singularité de leur économie en même temps que les outils pour remettre en question ces préjugés. Les grands textes de pensée économique, que les auteurs périphériques citent sans cesse, fondent la base sur laquelle la pensée vaudoise singulière s'est construite⁶⁵. Ainsi, le propos qui suit construira le contexte qui a permis à ces idées d'émerger. C'est à travers les textes vaudois que le monde comprenait le fonctionnement, la valeur, les ambitions et les instabilités du canton de Berne et des États républicains. La pensée économique vaudoise, et les pratiques grâce auxquelles les savants du Pays de Vaud l'ont formulée, regardées à travers ses singularités, offriront de nouveaux outils d'analyse pour la compréhension des rapports entre les populations et leurs souverains dans les états républicains.

⁶⁵ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 4.

1. Espaces de réflexions vaudois

Dès le début du XVIII^e siècle, des textes politiques suisses – rares et isolés d’abord – traitaient de la pérennité du canton de Berne à l’aune de la stabilité de son système économique. Les *Considérations sur ce que l’on pourroit faire, de plus convenable dans les circonstances où l’on se trouve, pour la surte du corps Helvétique, et particulièrement pour celle du Canton de Berne*, texte de François Louis de Pesme de Saint-Saphorin (1688-1737), rédigé en 1702 et adressées à LL. EE. de Berne⁶⁶, est l’un des exemples primitifs les plus éloquents de critique des rapports de souveraineté au sein du gouvernement bernois écrit par un Vaudois. Ce rapport reprend et applique au contexte pratique de Berne les enjeux plus tard identifiés par Montesquieu :

En effet nous voyons de quelle manière la France en use à notre egard, depuis que nous en sommes environnés de tant de cotés, comment elle ose faire des infractions continuelles a tout ce qu’elle a de traittés avec nous et avec qu’elle hauteur elle se sert de sa puissance, pour tacher de nous intimider, et d’empêcher la liberté de nos resolutions dans toutes les affaires publiques⁶⁷

Saint-Saphorin, Vaudois travaillant au service de l’empereur du Saint-Empire⁶⁸, se préoccupait, au moment de la rédaction de cet extrait, des instabilités européennes provoquées par la Guerre de Succession d’Espagne. Il interprétait l’inclination française à la conquête comme une menace pour la vie de Berne. En plus d’être entourée de nations infiniment plus puissantes qu’elle militairement, l’existence de Berne n’avait pas d’intérêt apparent pour eux. Le sentiment de ne pas saisir tout à fait les raisons de la survie de l’État et la crainte d’une invasion soudaine est un pilier de la pensée politique Suisse – et républicaine plus largement – d’Ancien Régime. Saint-Saphorin observe ici que le manque de respect de la France vis-à-vis des traités contractés avec Berne présuppose que la diplomatie n’offre aucune protection concrète. La France agissait comme si Berne lui était assujettie, parce qu’un rapport de subordination militaire et commercial existait tacitement entre eux. Dans le cadre de cette subordination supra-souveraine, la France tolérait Berne ; autant son existence que son annexion n’aurait aucun intérêt. Si l’auteur déverse cette crainte aussi ouvertement pour introduire le propos d’un mémoire adressé à LL. EE. c’est que lui-même n’était pas convaincu du bénéfice apporté par sa patrie aux grandes puissances européennes. Il pensait que Berne avait perdu l’avantage qu’elle offrait à ses alliés à cause des transformations structurelles en cours au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles. Saint-Saphorin exprime cela plus loin dans son

⁶⁶ « Leurs Excellences de Berne » sont les membres du corps souverain du canton de Berne tels qu’on les appelait au XVIII^e siècle.

⁶⁷ François Louis de Pesme de Saint-Saphorin, *Considérations sur ce que l’on pourroit faire, de plus convenable dans les circonstances où l’on se trouve, pour la surte du corps Helvétique, et particulièrement pour celle du Canton de Berne*, Archives Cantonales Vaudoises (ACV), P de Mestral II D 8/1/1/4, p.1.

⁶⁸ Sven Stelling-Michaud, *Saint Saphorin et la politique de la suisse pendant la guerre de succession d’Espagne (1700-1710)*, Villettes-Cully, Chez l’Auteur, 1935, pp. 79-80.

texte : « nous ne pouvons point compter que l'intérêt que l'Europe a de nous conserver put l'engager a nous soutenir a tems, si nous nous abandonnons la dessus, sans rien faire de notre coté »⁶⁹.

Les *Considérations* deviennent ainsi une tentative de trouver une solution extra-diplomatique à ce problème. Jusque-là, Berne s'était illustrée comme une réserve de mercenaires, bienvenues sur tous les fronts lors de conflits ponctuels. Toutefois, la professionnalisation des armées et l'accroissement exponentielle de leur taille rendaient l'apport suisse presque obsolète. La France voyait encore en la Suisse une frontière utile avec ses concurrents, sur laquelle elle n'hésitait pas à empiéter pour accaparer des zones commerciales stratégiques. Cette dynamique avait des conséquences pratiques sur la gouvernance du territoire bernois. Préoccupée par ses incertitudes externes, elle perdait l'attention sur son économie domestique, détériorant sa posture globale. Des actions que Saint-Saphorin voulait mener de « notre côté » émerge la problématique qui a occupé les penseurs du canton de Berne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ils se demandaient si la stabilité de l'État émanerait de décisions diplomatiques ou de réformes politiques, économiques et sociales. La tradition de pensée en vigueur au début du siècle fait que le manuscrit en question ici – à l'image de la majorité des textes à ce moment – se concentrait sur le registre des démarches externes. Plus le temps a passé, la modernité économique s'est imprimée, les sciences économiques se sont répandues, plus les penseurs se sont concentrés sur le second. D'ailleurs, Saint-Saphorin s'est exprimé à ce sujet.

Selon lui, le but de Berne était de créer un intérêt européen à sa sauvegarde. Presque l'intégralité de ses *Considérations* est une étude de risque, dans le contexte des conflits de succession, pour décider quelle alliance contracter⁷⁰. Par un jeu de spéculation il fallait éviter de froisser le vainqueur et le vaincu de ce conflit, quel qu'en soit le dénouement. Son raisonnement économique commence en affirmant que la conséquence principale pour la Suisse d'une invasion française serait l'appauvrissement de la population⁷¹. Pour la France au contraire cela ne ferait aucune différence. En ce sens, la motivation de Saint-Saphorin à rédiger ce texte, n'était pas l'honneur ou le patriotisme, mais la volonté de préserver la qualité de vie des Suisses. C'est là qu'un basculement conceptuel s'opère, central dans la *pensée des Lumières*, et pousse les savants à expérimenter avec de nouvelles stratégies de développement adaptées à la modernité.

Saint-Saphorin s'est exprimé plus directement sur le développement économique interne au canton de Berne quelques années après la rédaction de ses *Considérations*. Son *Mémoire sur les marchandises étrangères* de 1706 déplore l'influence du *luxe* sur les pratiques économiques dans le Pays

⁶⁹ F. de Saint-Saphorin, *Considérations*, *op. cit.*, pp. 11-12.

⁷⁰ S. Stelling-Michaud, *Saint Saphorin et la politique de la suisse pendant la guerre de succession d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 81-83.

⁷¹ F. de Saint-Saphorin, *Considérations*, *op. cit.*, p. 18.

de Vaud. Dans ce texte, le Vaudois propose la solution domestique aux problèmes internationaux décrits en amont. Saint-Saphorin aborde implicitement sa critique structurelle de la politique économique bernoise en focalisant son propos sur la vanité vaudoise provoquée par l'importation de produits de luxe français. Il dénonce la tendance de la population du territoire sujet à s'endetter et s'appauvrir pour acheter des produits de consommation ostentatoires. De prime abord, son commentaire semble n'être qu'un encouragement en faveur des stratégies interventionnistes de l'économie bernoise⁷² ; la solution explicite que Saint-Saphorin suggère consiste à restreindre les importations. En effet, il « supplie très humblement le souverain de faire un décret qui interdise tout crédit par rapport aux marchandises étrangères, et qui deffende à toute les gens d'office d'administrer aucune justice pour tout ce que les marchands livreront à l'avenir à crédit de marchandises étrangères. »⁷³ Malgré le caractère prohibitif des mesures mises en avant par Saint-Saphorin, son véritable parti pris est à trouver dans ses propos en apparence plus nuancés sur les manufactures locales :

on anéantit par là entièrement le soin paternel qu'a eu le souverain en faisant établir des manufactures dans les terres de sa dépendance ; car, comme il est impossible que dans le commencement de ces établissements, l'on puisse y donner les marchandises à un prix aussi bas que les anciennes manufactures les peuvent fournir, et qu'en particulier la misère qui est en France oblige les François de donner leurs marchandises à un très bas prix, l'on croit de gagner beaucoup en les achetant préférablement à celles du país, sur ce qu'on les peut avoir à un meilleur prix, au lieu que l'on se ruine entièrement par là, puis que ce que l'on en paye est un argent perdu pour le país, au lieu que ce que l'on payeroit pour les marchandises qui y seroient fabriquées y resteroit et y circuleroit, et que si l'on n'achetoit que des marchandises qui y sont faites, alors les manufactures y fleuriroient, et estans une fois sur un bon pied, elles pourroient dans la suite donner les marchandises à aussi bon marché que celles qui viennent des país étrangers, et comme du moment que les manufactures sont bien établies dans un país, toutes les pauvres gens peuvent y avoir de l'ouvrage, et qu'en particulier les païsans et les païsannes pourroient estre occupés pendant l'hiver dans les manufactures, chacun y pourroit gagner sa vie. La misère cesseroit parmi nos païsans, ils ne seroient plus dans la nécessité d'abandonner le país, et l'abondance du monde qui s'y conserveroit procureroit une bonne vente des denrées, et par conséquence un tout autre soin à labourer les terres que les païsans n'ont eu jusques icy prend soin à tâcher de s'en procurer.⁷⁴

Cet extrait, auquel Saint-Saphorin a donné la forme d'une simple description, est le cœur de son propos. La critique des pratiques de consommation des Vaudois est un prétexte pour encourager le développement manufacturier du canton. Le but du texte de Saint-Saphorin est de mettre en valeur le déséquilibre que les pratiques industrielles françaises causent sur l'économie bernoise, non pas l'immoralité de sa population comme il le laisse penser. En effet, l'auteur décrit les conséquences de la stratégie mercantile française, dont l'un des axes consistait à promouvoir la

⁷² S. Stelling-Michaud, *Saint Saphorin et la politique de la suisse pendant la guerre de succession d'Espagne*, op. cit., pp. 249-252.

⁷³ F. de Saint-Saphorin, *Mémoire sur les marchandises étrangères*, 1706, in S. Stelling-Michaud, *Saint Saphorin et la politique de la suisse pendant la guerre de succession d'Espagne*, op. cit., p. 404.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 404.

croissance et l'expansion de manufactures spécialisées dans la production de produits transformés à haute valeur ajoutée. Ici c'est le modèle d'industrie qu'il s'agit de questionner dans la notion de *luxe*, non pas la vanité morale individuelle. Dans son contexte institutionnel, le Pays de Vaud ne pouvait pas concurrencer la main-d'œuvre bon marché, les avantages en matière d'innovation et l'exclusivité sur un savoir-faire spécialisé dont profitait la France. Cela contraignait les Vaudois à échanger les produits locaux – principalement des matières premières – contre des produits manufacturés étrangers. Ainsi, Saint-Saphorin propose dans son *Mémoire* un modèle de développement reposant sur la croissance de l'industrie du canton de Berne. De ce point de vue, la suppression des crédits à la consommation pour des produits étrangers n'est pas une mesure servant à restreindre les actions individuelles, mais à créer des conditions financières bénéfiques aux manufactures. La déflation que cela susciterait inciterait les individus à investir dans l'expansion de manufactures locales. Ces manufactures, dépendantes des matières premières locales, contribueraient à leur tour à encourager la productivité agricole, créant une circulation domestique des richesses désormais nécessaire à la croissance de l'économie bernoise dans le contexte de la globalisation commerciale européenne.

L'auteur – exemple non pas canonique ou innovant, mais caractéristique et offrant à voir avec une clarté édifiante –, sans en faire l'argument principal de son propos, introduit l'hypothèse selon laquelle Berne pourrait reconquérir une pertinence européenne en devenant un acteur économique singulier, important et compétitif, grâce à des investissements et des réformes domestiques. Contrairement aux traités qui pouvaient être enfreints, les codépendances économiques tissaient des liens plus concrets. Ce texte est l'un des rares exemples aussi complets de l'émergence des débats économiques dans le Pays de Vaud. En 1702 déjà, il illustre certaines des caractéristiques que l'implication vaudoise dans les débats économiques bernois des années 1760 et 1770 pouvaient présenter. La démarche individuelle de Saint-Saphorin s'est progressivement transformée en une démarche collective, au fil du renforcement des tensions commerciales et militaires européennes.

Au fil du siècle, c'est en parvenant à investir des espaces collectifs de pensée que les Vaudois ont contribué aux débats économiques européens. En effet, la majeure partie des textes économiques vaudois ont été rédigés dans ou autour de quatre initiatives intellectuelles locales. Le *Journal helvétique*, les conférences de la Société de la Lippe, la Société morale de Lausanne, et la Société économique de Berne concentrent une partie importante des textes économiques écrits par des Vaudois. Chacune de ces institutions a joué un rôle distinct dans le développement du Pays de Vaud comme un espace de pensée économique autonome. Analyser ces espaces constituera la base des réflexions suivantes sur la manière dont les Vaudois construisaient leurs réseaux et

énonçaient leurs opinions, en dehors des milieux politiques, mais à travers l'académie, la théologie, les revues et les sociétés savantes.

Le *Journal helvétique* est la première plateforme qui a permis aux Vaudois de réfléchir en groupe à des questions économiques et politiques. Il leur permettait à la fois de médiatiser leurs réflexions et de les confronter avec celles de leurs homologues Neuchâtelois et Genevois. Source importante de connaissances sur les institutions étatiques suisses, cette revue permet de saisir la manière dont la pensée économique vaudoise s'est construite.

La Société de la Lippe est peut-être le premier espace dans lequel des Vaudois ont organisé des échanges systématiques sur des enjeux économiques. Afin d'honorer son rôle pédagogique, cet espace, constitué presque exclusivement de penseurs vaudois, a permis à ses membres de débattre sur des notions d'économie politique étrangères ou universelles. Une analyse des réunions consacrées à ces questions permettra de reconstituer la manière dont les Vaudois interprétaient les principales innovations en matière de gestion des finances publiques.

La Société morale de Lausanne, établie d'abord comme un satellite des Sociétés morales de Zurich et de Berne, est rapidement devenu un projet distinctement local. La revue qu'elle imprimait, *Aristide ou le citoyen*, contribuait à un débat singulièrement vaudois, sur la manière d'atteindre une stabilité socio-économique pérenne par l'éducation morale des populations provinciales. Les auteurs de cette revue ont ainsi cristallisé les caractéristiques de l'approche la plus consensuelle des préoccupations économiques dans le Pays de Vaud. Reconstruire les implications économiques de leurs propos moraux et pédagogiques permettra de questionner la manière dont les Vaudois comprenaient les rapports qu'ils entretenaient avec l'autorité bernoise.

C'est finalement la Société économique de Berne qui a offert aux Vaudois l'espace de réflexion le plus foisonnant. Cette organisation d'envergure internationale et bénéficiant de moyens importants, investi par des participants vaudois dès sa création, abritait la majorité des discussions économiques du canton de Berne. La structure organisationnelle de la Société économique a donc permis aux auteurs provenant des provinces assujetties de devenir des acteurs importants des débats économiques européens. Interroger les procédés par lesquels les Vaudois sont parvenus à faire de ce projet bernois un écosystème servant leur engagement intellectuel servira de cadre pour pénétrer les subtilités des propositions de réformes qu'ils y ont développés.

Ainsi, ce chapitre permettra de situer les débats économiques vaudois dans le temps et dans l'espace – géographique, institutionnel, social et intellectuel –, en identifiant les outils qui étaient à disposition des sujets du régime bernois pour orienter le développement de leur espace de vie.

1.1 Journal helvétique

La pensée socio-culturelle, politique et économique établie en Suisse francophone et dans le Pays de Vaud a dialogué tout au long du XVIII^e siècle avec celle qui se manifeste dans le *Journal helvétique*. Publié de 1732 à 1782 et édité à Neuchâtel, sous différentes formes – *Mercure suisse*, *Journal helvétique*, *Nouveau Journal helvétique* et *Journal de Neuchâtel* –, cette revue avait pour but de diffuser des travaux autant littéraires que scientifiques en Suisse et à l'étranger. Ouverte aux contributeurs provenant de toute l'Europe, les auteurs de Neuchâtel, du Pays de Vaud et de Genève étaient les plus actifs. Ils y traitaient de préoccupations générales, animant les débats en vigueur dans ces régions. Pour cette raison, le *Journal helvétique* peut être lu comme un concentré de la pensée courante de l'Ancien Régime suisse. La critique a d'ailleurs souvent analysé les « valeurs tirées des représentations du *mythe suisse* étalées au fil » de ses pages⁷⁵.

Ce corpus de textes a contribué à préciser et surtout à diffuser les innovations intellectuelles du début du XVIII^e siècle vaudois. Le *Journal helvétique* a répandu l'image d'un peuple suisse laborieux et vertueux, préservé du luxe et attaché à sa liberté. Cette revue était donc un espace de réflexion privilégié pour les Vaudois et l'une de leurs sources d'informations principales concernant les enjeux domestiques. Ainsi, le *Journal helvétique* révèle à la fois le substrat des nouvelles idées – la manière dont on les comprenait, ce qu'on en retenait –, leur progression dans une dynamique cosmopolite et les ressources que les penseurs avaient à disposition pour traiter de leur objet d'intérêt. À ce titre, les théories politiques et économiques qui s'y sont déployées, constituent une contribution pertinente pour la compréhension des travaux d'économie politique dans le Pays de Vaud. En effet, c'est au contact du *Journal helvétique* – en tant que lecteurs ou contributeurs – que les Vaudois réfléchissaient au fonctionnement de leur économie et aux rapports qu'ils entretenaient avec Berne avant que d'autres espaces de réflexions ne leur permettent de s'exprimer plus ouvertement sur le sujet⁷⁶. Avant de se réclamer d'une réelle économie politique, c'est entre autres dans les articles sur la morale, l'amour propre, le droit naturel, l'artisanat, le luxe, les inégalités, le commerce et la politique que se forment des avis sur le sujet. Le *Journal helvétique* est la première plateforme de discussion à disposition des Vaudois cherchant à s'exprimer sur cette matière. De plus, ces derniers ont trouvé dans ce foisonnement d'idées les références sur lesquelles ils ont énoncé leurs théories. Reconstruire les débats d'économie politique dont le *Journal helvétique*

⁷⁵ Helder Mendes Baiao, *Rêves de citoyens. Le républicanisme dans la littérature Suisse romande du XVIII^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2021, p. 13 ; Jean-Daniel Candaux, « L'helvétisation du premier *Mercure Suisse* (1732-1737) », in Séverine Huguenin et Timothée Léchoy (éds.), *Lectures du Journal helvétique 1732-1782*, Genève, Slatkine, 2016, p. 159

⁷⁶ En 1734, le *Journal helvétique* a été interpellé par les autorités bernoises, parce qu'une satire sur les familles patriciennes y avait été imprimée : Anonyme [Les Éditeurs du *Mercure*], « Lettre à Seigneux de Correvon, 12 octobre 1734 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon (1716-1752)*, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.fr.9102/1.

était vecteur servira d'appui pour comprendre l'émergence de cette forme littéraire dans le Pays de Vaud et ses particularités⁷⁷.

1.1.1 Inégalités

À partir des années 1740, des textes sur les inégalités ont émergés parmi les articles du *Journal helvétique*. L'« Essai sur l'égalité des hommes », imprimé en juillet 1743, tente de reconstruire les rapports hiérarchiques qui existent dans les républiques et la manière dont le rapport au luxe a influencé leur formation. Selon l'auteur, les inégalités institutionnalisées étaient vues comme des composantes inhérentes aux républiques. Pour maintenir l'équilibre fragile de leur survie, une hiérarchie évidente devait être respectée pour remplir tous les besoins de l'État⁷⁸. Afin de questionner cela, l'auteur de l'« Essai sur l'égalité des hommes » compose le raisonnement suivant :

Enfin si celui qui travaille fournit aux besoins de la Société, celui qui comande ne comande que pour régler ce travail, et le faire prospérer pour l'utilité comune. Ceci me conduit à parler de la relation du Souverain au Sujet, qui emporte toutes celles qui suposent quelque dépendance.

Cette relation, bien loin de détruire l'égalité entre les Homes, me paroît la plus propre à la soutenir et à la défendre.

La Condition de Souverain, quoi qu'elle soit héréditaire en quelques lieux, tire toujourns son origine de l'introduction et du choix, par le concours des Individus qui composent une Nation : Or certainement, tous ces Individus n'ont pas soumis à la volonté d'un petit nombre de personnes, ou d'un seul, leur Biens, leur Vie, et leur Liberté, pour satisfaire son Ambition, pour fournir à son Luxe et à ses Plaisirs, ou pour assouvir sa cruauté ; ils ne se sont rangés sous sa dépendance, que dans la vüe de se conserver la possession tranquille de leurs Biens, et de vivre doucement et en sûreté à l'abri des Loix. Il n'est que le simple Dépositaire de l'Autorité et du Pouvoir qu'ils lui comettent ; ils n'ont promis de lui obéir qu'à condition qu'il travaillera à la rendre heureux. Il ne doit faire sentir le poids de sa Domination que par ses Bienfaits. Toute autre Autorité n'est qu'une Autorité usurpée et tirannique.

Les souverains ne sont donc que les Dépositaires et les Conservateurs des Droits et de la Liberté de leurs Sujets. Ils en sont les Protecteurs légitimes, et ils doivent veiller sans cesse pour eux. Ils sont établis pour tenir la Balance égale, et non pour la faire pancher de leur côté ; pour empêcher le Fort, d'opprimer le Foible ; le Riche d'envahir ce qui reste au Pauvre. Enfin les Souverains doivent veiller à ce que les Tribunaux rendent une justice égale sans acception de persone.

Les Souverains, eux-mêmes, sont soumis à ces Tribunaux, qui admettent le dernier des Sujets à établir et à plaider son Droit contre son propre Prince.⁷⁹

Le rapport de subordination qui existe entre sujets et souverain n'émane pas d'une lutte de pouvoir, mais remplit une fonction pratique. La population produit ce qu'il faut pour sa subsistance et le bon fonctionnement du canton. Il pourvoit aux besoins matériels en assumant la culture des matières premières, sa transformation et sa circulation. Quant à eux, les individus qui composent le corps souverain sont chargés de réguler ces activités en fixant les objectifs et les limites à la

⁷⁷ I. Hont et M. Ignatieff, « Needs and justice in the *Wealth of Nations* : an introductory essay », in *Wealth and Virtue*, *op. cit.*, pp. 2-3.

⁷⁸ A. Würigler, « "The League of Discordant Members" », *op. cit.*, pp. 35-36.

⁷⁹ Anonyme, « Essai sur l'égalité des homes », in *Journal helvétique*, juillet 1743, pp. 14-16.

production, en encourageant certains secteurs plutôt que d'autres, certains débouchés plutôt que d'autres et les modalités de la distribution des richesses qui en résultent. Ils agissent en gestionnaires, modérant l'orientation du travail effectif. Cette représentation collaborative, dont les classes sont clairement compartimentées et dans laquelle chacune joue un rôle déterminé et indispensable, invite à mesurer l'importance de chaque membre de la communauté. Ces rapports consensuels se créent naturellement lorsque la société est assez avancée pour comprendre quels postes sont importants à combler pour sa bonne marche. L'inégalité devient néfaste quand la propriété des travailleurs n'est pas garantie⁸⁰. Les intérêts personnels sont un outil d'incitation pour pousser au travail, dans la mesure où il s'inscrit dans un projet collectif. Ainsi, la distribution des pouvoirs de l'État devient une manière d'administrer les activités de la population, qu'ils soient sujets ou souverain. Leur utilité sociale est fondée sur la loi, qui dicte les termes de leur dialogue et les bornes de leurs actions⁸¹.

Malgré la publication de ce texte clairvoyant et engagé dans le *Journal helvétique*, c'est dans les années 1750 que le sujet des inégalités a eu la plus grande résonance dans la revue. Quatre essais fouillés constituent le cœur du débat du *Journal helvétique* sur les inégalités. Les « Réflexions sur l'égalité des hommes, et sur celle des conditions » de mars 1751, le « Discours sur la diversité des conditions » d'octobre 1753, un « Essai sur les inégalités parmi les hommes » de janvier 1754 et l'article « Sur l'inégalité des conditions » paru en deux parties, en février et mars 1757, tous anonymes, enchérissent et remettent en question l'interprétation commune de ce fait.

Il est donc clair que ce partage inégal de Richesses contribue beaucoup au bien public et à celui des Particuliers. La Société tomberoit en confusion, si les biens et les honneurs étoient distribués avec une parfaite égalité entre les Homes. La diversité, qui règne à cet égard, fait la beauté de la Société. Elle seroit beaucoup moins heureuse, si les choses avoient été réglées autrement. Par là les Homes dépendent les uns des autres, et c'est le lien qui les unit.⁸²

Cet extrait du « Discours sur la diversité des conditions » résume le sentiment qui traverse tous les articles sur les inégalités. Elles sont un bien social, un prérequis même. Sur un plan subjectif, elles encouragent la population à travailler le mieux possible dans l'espoir d'accéder à une classe supérieure. En parallèle, sur un plan collectif, elles organisent les tâches sociales en disposant de critères de répartition fixes. Les républiques, dépendantes de l'équilibre fourni par cette forme de distribution de savoirs de production et d'administration, devaient pouvoir manier leur hiérarchie sociale pour optimiser consciemment leur croissance économique, et leur position sur la scène

⁸⁰ M. Sonenscher, « Property, Community, and Citizenship », in Mark Goldie et Robert Wolker (éds.), *The Cambridge History of Eighteenth-Century Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp. 475-478.

⁸¹ Frederick Neuhouser, *Rousseau's Critique of Inequality. Reconstructing the Second Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 89-90.

⁸² Anonyme, « Discours sur la diversité des conditions », in *Journal helvétique*, octobre 1753, p. 342.

internationale. C'est donc la dimension tout à fait utilitaire des inégalités institutionnalisées qui les ont fait rentrer dans la liste des caractéristiques des républiques. Sans prendre en compte ce qu'impliquait le concept d'inégalités sur la dignité des sujets, les auteurs du *Journal helvétique* l'évaluaient comme un outil administratif au service du bon fonctionnement économique des petites républiques. C'est la compréhension que l'auteur, Genevois, de l'« Essai sur les inégalités parmi les hommes » en avait également. De plus, il précise que ce système n'était pas basé sur la supériorité physique des sujets, ou sur un processus de sélection violent. La « vigueur du corps » en est retranchée⁸³. Somme toute, leurs arguments servent à soutenir la théorie selon laquelle les inégalités dans les républiques subalpines ont une fonction stabilisatrice, d'ordre social et de détermination professionnelle.

L'article « Sur l'inégalité des conditions » propose une issue à ce débat. Il commence par répéter que les inégalités encouragent les pauvres à s'enrichir et les riches à éviter les risques, en travaillant efficacement et en menant une vie frugale⁸⁴. Il rappelle aussi que les commodités sont relatives, parce qu'elles s'améliorent en conséquence du bon travail collectif fourni par la population. La démocratisation du luxe et l'amélioration de la qualité de vie restent bénéfiques grâce à l'encadrement offert par les inégalités⁸⁵. Pour clôturer son article, l'auteur interroge la possibilité de partager équitablement les richesses au sein d'une république. Pour cela, l'auteur sélectionne Sparte comme exemple de nation dans laquelle les riches se sont dépouillés de leurs richesses⁸⁶. Rapidement, il en vient à la conclusion que la communauté des biens serait catastrophique pour la Suisse. La vanité, moteur de la circulation des richesses nécessaires à la croissance selon lui – lecteur de Mandeville probablement –, n'aurait plus de sens et la population tomberait dans l'oisiveté. En affirmant cela, l'article accomplit deux opérations. La première est de nier les similitudes comparatives entre les mœurs Suisses et Spartiates. Cette image, souvent invoquée par les savants étrangers, ne correspond pas selon lui à la réalité sociale des républiques helvétiques. La caractéristique qui la définissait n'était pas la frugalité de la population en soi, mais la collaboration entre les couches sociales dans la production de biens de subsistance. Il impose une image non pas martiale de la Suisse, mais fondée sur le travail et la bonne gestion du fruit de celui-ci. La seconde consiste à souligner l'importance d'évaluer les caractéristiques sociales des républiques à travers le prisme de leurs interrogations du système économique en vigueur. La liberté, la « médiocrité » et l'égalité mis en scène dans les textes littéraires helvétiques désignaient

⁸³ Anonyme, « Essai sur les inégalités parmi les hommes », in *Journal helvétique*, janvier 1754, p. 50.

⁸⁴ Anonyme, « Sur l'inégalité des conditions », in *Journal helvétique*, mars 1757, p. 210.

⁸⁵ « Sur l'inégalité des conditions », *op. cit.*, p. 212 ; l'auteur de ce texte était un lecteur attentif de Mandeville et Rousseau, face auxquels il essaie de se positionner (pp. 345 et 347).

⁸⁶ « Sur l'inégalité des conditions », *op. cit.*, mars 1757, p. 341.

une réalité que les commentateurs étrangers n'ont pas saisi tout à fait correctement⁸⁷. Ces emblèmes n'étaient pas les attributs de peuples candides, vertueux par leur ignorance du confort, des richesses et des privilèges sociaux. Ils étaient les conséquences d'une stratification sociale au service de l'accroissement de la qualité de vie, de l'enrichissement collectif et de la survie de l'État. Les savants helvétiques de la première moitié du XVIII^e siècle en avaient conscience. Les textes qu'ils ont écrits à ce propos et imprimés dans le *Journal helvétique*, en parallèle de la publication des grandes œuvres locales du moment, précisent et revendiquent cet entendement⁸⁸.

1.1.2 Politique et commerce

D'ailleurs, le basculement de perspective encouragé ici s'observe par l'apparition de thématiques de discussions nouvelles dans la revue. La politique par exemple remplace progressivement le débat sur le luxe, les inégalités, le droit naturel et la législation morale. À titre d'illustration, en 1738, un critique de l'*Essai sur le gouvernement civil* d'André Michel Ramsey assurait que citer ce texte, étant donné son caractère politique, était en soi un acte partisan⁸⁹. Aborder fondamentalement les questions de gouvernance était risqué pour les auteurs du *Journal helvétique*. Vingt ans plus tard, la politique est devenue un sujet, toujours sensible certes, mais abordable en dehors de ses implications utopistes. Dans les années 1750, de plus en plus de remarques politiques ornent les articles de la revue, certaines sous forme d'anecdote, d'autres sous forme de citations de l'*Esprit des lois*⁹⁰.

Des textes sur la manière de conserver une bonne collaboration entre population et magistrats parsème le *Journal helvétique* à partir des années 1760 :

On doit être plus réservé encore à se plaindre du Gouvernement dans un Etat, où les Magistrats sont en quelque sorte sous les yeux du Citoyen, qui veille sur leur administration, qui est sujette chaque année à un examen attentif, et où la moindre prévarication seroit aperçue, et sévèrement punie.⁹¹

Cet extrait des « Réflexions sur les devoirs du citoyen », imprimé en novembre 1763, renchérit le débat en ventant l'efficacité de la surveillance civile. Dans les républiques, les intérêts des magistrats doivent se confondre avec ceux du reste des citoyens – comme le professent Montesquieu et Rousseau en tout cas – ces derniers devaient être en mesure d'exprimer leur avis sur

⁸⁷ T. Lécho, « *Ayons aussi une poésie nationale* ». *Affirmation d'une périphérie littéraire en Suisse (1730-1830)*, Genève, Droz, 2017, p. 51.

⁸⁸ Emmer de Vattel, « Réflexions de M. Rousseau touchant l'origine des inégalités parmi les hommes », *Journal helvétique*, août 1755, in *Amusements de littérature, de morale et de politique*, La Haye, Pierre Gosse, 1765, p. 79.

⁸⁹ Anonyme, « Réflexions politiques, tirées de l'ouvrage de M^r de Ramsai », in *Journal helvétique*, mars 1738, p. 233.

⁹⁰ Anonyme, « Essai sur ce sujet, proposé par l'Académie de Besançon ; pour le prix d'éloquence, de l'année 1755. Pourquoi le jugement du public est-il ordinairement exempt d'erreur et d'injustice ? », in *Journal helvétique*, avril 1756, p. 442 ; Anonyme, « Essai sur ce sujet proposé par l'Académie de Marseille pour le prix de l'année 1758. L'esprit de justice assure la gloire et la durée des empires », in *Journal helvétique*, mars 1758, p. 313.

⁹¹ Anonyme, « Réflexions sur les devoirs du citoyen », in *Journal helvétique*, novembre 1763, p. 468.

l'administration. Le dialogue espéré entre les deux classes nécessite un échange, une circulation bilatérale des valeurs et des sollicitudes. Ainsi, après avoir énoncé et intégré la réalité formelle constituant la gouvernance des républiques helvétiques, les auteurs du *Journal helvétique* ont tenté de saisir et d'influencer la réalité de leur fonctionnement. Ce travail, focalisé sur des enjeux internes à la politique des républiques, allait de pair avec un débat sur les enjeux externes, incarné par le commerce⁹².

Le commerce a longtemps été désigné comme vecteur de luxe dans le *Journal helvétique*. Il était abordé comme une simple ramification d'un problème plus central, qui menaçait le cœur de la vertu helvétique. Une « Lettre sur le comerce », imprimée en 1757, marque le changement de perspective sur la question. Le commerce devient un enjeu en soi et une ressource pour réguler la croissance économique :

Le Commerce est un Champ fertile, qui produit des Fleurs et des Fruits. Le Commerce exerce non seulement l'Industrie des Ouvriers, mais il est encore une grande ressource dans un Etat, qu'il orne et qu'il enrichit. *Tyr* et *Carthage* ne furent puissantes et célèbres, que par la prospérité de leur Commerce. C'est dans la même source que *Venise*, *Gènes*, la *Hollande*, et l'*Angleterre* ont puisé leurs Trésors : C'est une Mine riche et abondante, mais il faut la cultiver.⁹³

Ce texte propose une nouvelle méthode pour interpréter les éléments qui constituent un système économique. Le commerce n'est plus une pratique à encourager ou à bannir – sans alternative –, il est un ingrédient à doser pour orienter l'acquisition des éléments qui feront les richesses des États. Afin de saisir les propriétés du commerce dans ses moindres subtilités, l'auteur prend en compte ses différentes formes d'application historiques et internationales en compte. Conscient de la responsabilité du commerce dans le déclin, et la chute, de Tyr, Carthage, Venise, Gènes et la Hollande, l'auteur souligne leurs défauts. La vision d'une économie politique d'ensemble commence à se faire voir dans le *Journal helvétique*. La question des finances publiques ne peut pas être résolue sans traiter de la question du commerce. La compréhension plus précise des phénomènes économiques visibles à partir de la fin des années 1750 est influencée par la réception de grands textes étrangers à ce sujet. Cette « Lettre sur le comerce » peut être lue comme une assimilation des *Elémens du commerce* de François Véron Duverger de Forbonnais (1722-1800), paru en 1754. D'ailleurs, l'ouvrage français est cité dans l'article du *Journal helvétique* :

Louis XIV communiqua à tout ce qui l'environnoit un caractère de grandeur ; son habileté lui développa M. Colbert, sa confiance fut entière, tout lui réussit. Les manufactures, la navigation, les arts de toute espèce, furent en peu d'années portées à une perfection qui étonna l'Europe et l' alarma. Les colonies furent peuplées, le Commerce en fut exclusif à leurs maîtres : les marchands d'Angleterre et de la Hollande virent par-tout ceux de la France entrer

⁹² P. Cheney, « L'histoire du commerce. Genre littéraire et méthode en économie politique », in *Le Cercle de Vincent de Gournay, op. cit.*, pp. 293-294.

⁹³ Anonyme, « Lettre sur le comerce », in *Journal helvétique*, janvier 1757, p. 55.

en concurrence avec eux. Mais, plus anciens que nous, ils y conservèrent la supériorité : plus expérimentés, ils prévinrent que le Commerce deviendrait la base des intérêts politiques et de l'équilibre des puissances ; ils en firent une science et leur objet capital dans le temps que nous ne songions encore qu'à imiter leurs opérations sans en dévoiler le principe. L'activité de notre industrie équivalut à des maximes, lorsque la révocation de l'édit de Nantes la diminua par la perte d'un grand nombre de sujets, et par le partage qui s'en fit dans tous les pays où l'on vouloit s'enrichir. Jamais plus grand sacrifice ne fut offert à la religion.⁹⁴

La « Lettre sur le comerce » paraphrase cet extrait du texte de Forbonnais dans une note de bas de page⁹⁵. Cela démontre donc que l'auteur français, membre du cercle de Vincent de Gournay, bénéficiait d'une réception influente dans l'espace intellectuel suisse romand et que les auteurs helvétiques employaient les ressources étrangères pour réfléchir aux incidents qui les touchaient. En plus d'y trouver un défenseur du commerce, l'auteur de la « Lettre sur le comerce » découvre grâce à Forbonnais une nouvelle méthode, accompagnée d'un vocabulaire plus précis, pour se confronter aux problèmes économiques⁹⁶. En effet, ce dernier – héritier de la pensée de Jean François Melon – soutenait l'idée selon laquelle le commerce devait être encouragé par le gouvernement pour former le fondement de la croissance économique. Selon lui, une libéralisation totale de la circulation des matières premières couplée à un investissement des États dans la législation commerciale, serait l'impulsion nécessaire pour que les revenus liés au commerce provoquent un développement des autres secteurs économiques⁹⁷. Loin de promouvoir un tel système, l'auteur de la lettre au *Journal helvétique* a néanmoins retenu le cadre interprétatif offert par Forbonnais. La vision nouvelle du circuit économique, dans lequel les marchés où se joue l'équilibre des petites républiques, remplace l'idée d'une Suisse avantageusement impuissante.

Ce nouveau cadre est pessimiste à plusieurs égards. Le commerce doit être pris en compte comme une composante importante de la concurrence et de la rivalité entre les États. Les *Elémens du commerce* ont balayé l'idée d'une réciprocité internationale estimée comme une garantie contre des instabilités soudaines et fatales. À la place, l'auteur de la « Lettre sur le comerce » s'est retrouvé face à la notion d'une circulation déséquilibrée des capitaux entre nations commerçantes⁹⁸. En revanche, celui-ci a trouvé, dans l'extrait cité dans son texte, l'avantage dont profitaient les républiques helvétiques dans le panorama européen. Il répète l'invective de Forbonnais sur le malheur que représente la révocation de l'Édit de Nantes pour l'économie française. Malgré le cadre institutionnel favorable au développement manufacturier qu'avait instauré la France, son intolérance religieuse a chassé les talents nécessaires à sa réalisation. Pour les helvètes au contraire, cela pouvait représenter l'avantage décisif dans la lutte pour accaparer le capital en circulation. Le

⁹⁴ François Véron Duverger de Forbonnais, *Elémens du commerce*, Genève, Slatkine, 2016 [1754], p. 49.

⁹⁵ « Lettre sur le comerce », *op. cit.*, p. 51.

⁹⁶ S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, p. 221.

⁹⁷ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, pp. 180 et 186.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 186.

propos de la « Lettre sur le comerce » prend un autre sens à la lumière des théories du savant français. Il encourage une meilleure intégration des réfugiés huguenots, et de leurs héritiers, dans le tissu social et les milieux professionnels⁹⁹. Couplé à un système commercial fonctionnel, dépourvu des défauts de ceux de ses voisins, la valorisation de la main-d'œuvre et du savoir-faire des huguenots, la Suisse pouvait se construire une économie compétitive. Ainsi, l'auteur du *Journal helvétique* a trouvé dans le texte de Forbonnais les outils, à adapter aux caractéristiques de sa patrie, et la description d'une réalité économique utile à la résolution des problèmes qu'il craignait. Ses craintes ne sont plus une perspective de la perversion des vertus par l'abondance accessible grâce au commerce, mais le retard et la rupture du développement relativement au reste de l'Europe¹⁰⁰.

Cette pensée, dont les traces apparaissent dans le *Journal helvétique* à la fin des années 1750, s'est enracinée dans les années 1760. En 1769, l'auteur anonyme d'un article intitulé « Le commerce corrompt-il les mœurs et la morale » est allé jusqu'à faire référence à ce changement de paradigme :

Il n'est point matière peut-être, sur laquelle les modernes différent plus des anciens, que sur la manière de juger du Commerce. Nôtre siècle ne sauroit lui être plus favorable, tous les livres en relèvent l'utilité, tous nos papiers publics en parlent ; c'est l'argent principal de la politique, c'est la source de la population et des richesses des Etats, c'est enfin le signe le plus certain de leur félicité. Les Anciens au contraire le regardoient comme le plus grand mal.¹⁰¹

Si cet extrait fait assurément référence au débat international mené par les grands penseurs du XVIII^e siècle, il désigne également le débat local, incarné par les idées mouvantes exposées dans le *Journal helvétique*. Conscient qu'il y ait eu un changement dans la manière de comprendre et de réfléchir au commerce, l'auteur de cet article insiste sur l'importance du sujet. Le changement qui s'est opéré au fil du siècle a écarté le commerce du regard simpliste que lui jetaient « les anciens ». Son rejet catégorique de la part des Helvètes biaisait leur entendement de la politique, de la démographie et des finances publiques. Même s'ils connaissent l'importance de ces sujets, leur appréhension du commerce empêchait les Suisses de s'imposer dans la dynamique économique européenne. L'auteur explique qu'on accusait le commerce de « corrompre » les mœurs, cause du déclin des États. Par l'accès à des objets de convoitise, mais ruineux parce qu'importés, la population tombait dans un gouffre de vanité l'empêchant de contribuer correctement au bonheur collectif. Guidé par l'idée que le capital devait être cumulé à tout prix et que la source des capitaux représentait la richesse des nations, les anciens ne voyaient dans le commerce qu'un flux unidirectionnel. Conscient de ne pas pouvoir concurrencer contre les grandes puissances

⁹⁹ Marie-Jeanne Ducommun et Dominique Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud (fin XVII^e - début XVIII^e s.) Aspects d'une migration*, Genève, Droz, 1991, p. 138.

¹⁰⁰ Jean André De Luc, *Lettres sur quelques parties de la Suisse et sur le climat d'Hyères* [1778], in *Le Voyage en Suisse, op. cit.*, p. 561.

¹⁰¹ Anonyme, « Le commerce corrompt-il les mœurs et la morale », in *Journal helvétique*, avril 1769, p. 410.

coloniales dans un système mercantile, les Suisses se sont persuadés que la frugalité et l'autarcie était la seule solution viable. Toutefois, les « modernes » ont les connaissances suffisantes pour sortir les petites républiques de cette ambition dérisoire et inaccessible :

C'est par le Commerce, sans doute, qu'on acquiert de l'or et de l'argent, mais comme ces métaux ne sont que des signes représentatifs des vraies richesses, leur abondance ou leur disette est aussi indifférente au bonheur d'un Etat, que l'est à la vérité d'un portrait, la grandeur ou la petitesse du cadre, mais ce qui n'est pas indifférent, ce sont les vices moraux qui naissent de l'abondance de ces métaux, c'est la mollesse et le luxe qui en sont la suite¹⁰²

Ici, l'auteur de l'article remet en question certains fondements des politiques économiques pratiquées dans les cantons suisses. Considérer l'or et l'argent comme unités de mesures absolues de la richesse d'un État a été rejeté tout au long du XVIII^e siècle par Melon, Cantillon, Hume, Montesquieu, Rousseau, Forbonnais et les physiocrates – pour ne citer que les penseurs que l'auteur en question a certainement lus¹⁰³. En revanche, aucun autre article du *Journal helvétique* ne dénonce cette erreur interprétative avant celui-ci. Par un jeu d'inflation et de fluctuation des taux d'intérêts, l'acquisition d'or n'exerçait pas une influence significative à l'échelle du canton. Cela ne permettait pas à la population d'accélérer à plus de ressources, de pourvoir à sa subsistance ou d'améliorer la qualité de vie globale. En revanche, l'auteur affirme que la présence et la circulation de numéraires provoquait des vices à l'échelle individuelle. L'individu, poussé à imiter la stratégie accumulative de l'État, cherche à s'enrichir au détriment des autres, dans le seul but d'assouvir sa vanité et son orgueil. En plus de révéler les idées qui circulaient parmi les contributeurs au *Journal helvétique*, une réfutation aussi claire des économies mercantiles était destinée à critiquer la politique financière du canton de Berne. En effet, ses finances, basées sur l'acquisition constante d'un surplus, dépendaient de l'accumulation d'or et de l'accroissement de son trésor de guerre. Sans comprendre tout à fait les mécanismes liés au système qu'il critique, l'auteur du « commerce corrompt-il les mœurs et la morale » aborde un aspect de celui-ci qui l'inquiète. Il croyait que l'accumulation de capitaux par une méthode qui ne prévoit pas leur circulation, orchestrée sans commerce, ne pourra résulter qu'en une dégradation des mœurs et de la vertu d'individus déjà puissants. Il propose pour cela de laisser la population civile exploiter un secteur économique universellement pratiqué.

La prise de conscience de questionnements plus directement politique et économique dans les années 1750, observées dans le *Journal helvétique*, reflète les transformations savantes européennes de cette décennie. La publication de *l'Esprit des lois* de Montesquieu, des *Discours politiques* de Hume, des *Discours* de Rousseau, de *l'Ami des hommes* de Mirabeau et les activités du

¹⁰² « Le commerce corrompt-il les mœurs et la morale », *op. cit.*, p. 411.

¹⁰³ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 50.

cercle de Gournay ont modelé la manière dont les savants travaillaient sur l'économie politique et ont fait de cette nouvelle science une préoccupation centrale. Puis, la Guerre de Sept Ans a fait de l'économie un enjeu intellectuel majeur pour repenser la stabilité des États et la survie de l'Europe¹⁰⁴. Plus localement, la Société économique de Berne a offert un cadre stimulant et fertile pour ces réflexions, au sein même du groupe et par inertie. Les auteurs du *Journal helvétique* ont donc affermi leurs revendications pendant les années 1760. Dans leur approche de l'économie politique, ils ont reproduit la transition d'une pensée novatrice à l'action engagée observée chez les savants dont ils lisaient les textes. Pour cette raison, les *sciences économiques* et l'économie politique sont devenus nommément des sujets importants dans le *Journal helvétique*.

1.1.3 Sciences économiques

L'engagement pour l'économie politique qu'a vu naître le milieu du XVIII^e siècle – pas seulement chez les grands savants, mais chez tous les penseurs – se remarque notamment par la création de nombreuses sociétés d'agriculture. Les Sociétés de Dublin, de Bretagne et de Berne sont parmi les premières représentantes de cette pratique savante¹⁰⁵. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'un des premiers articles du *Journal helvétique* à avoir introduit la science économique dans la revue, en en donnant une définition précise, est un compte rendu des activités de la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Bretagne :

Les progrès, ou la décadence de l'Agriculture dépendent de plusieurs Causes. Les unes tiennent à la *Politique*, les autres viennent du plus ou moins de lumières dans la *Science économique* [...]
 Les principes politiques qui agissent sur l'Agriculture sont ceux qui opèrent nécessairement la dépopulation ou la pauvreté : Ce qui semble se rapporter immédiatement à tout ce qui s'oppose à la multiplicité et à la fécondité des Mariages ; à l'augmentation du travail et de l'industrie. Si les matières demandent à être discutées avec profondeur, elles veulent être discutées avec beaucoup de circonspection. Le système politique d'un Etat embrasse toutes ses parties : Le lien qui les réunit doit partager son effort avec égalité ; s'il se relâchoit sur certains points, ils cesseroient de tendre tous à un centre commun, et le déplacement d'une seule partie entraineroit le déplacement de plusieurs autres.
 On peut réduire à l'économie de l'Agriculture ce qui intéresse directement les propriétaires dans l'administration de leurs biens. L'Agriculture ne consiste pas seulement à bien cultiver ; mais à cultiver les choses qui donent le plus de profit. Le choix dans ce genre résulte de connoissances indépendantes des pratiques de l'Agriculture. Ainsi l'on doit faire beaucoup d'attention aux productions qui occupent beaucoup de bras, acquièrent de nouvelles valeurs¹⁰⁶

Dans cet extrait du « Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établis par le Etats de Bretagne », écrit par Seigneux de Correvon et imprimé sans nom d'auteur

¹⁰⁴ James Harris, *Hume. An Intellectual Biography*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, pp. 410-411.

¹⁰⁵ Alexandra Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, Zurich, G. Davis und Cie, 1928, p. 21.

¹⁰⁶ Gabriel Seigneux de Correvon, « Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établis par le Etats de Bretagne », in *Journal helvétique*, juillet 1761, pp. 307-309.

en juillet 1761¹⁰⁷, l'agriculture a remplacé la vertu comme centre d'attention¹⁰⁸. L'agriculture – sa production, sa gestion et sa rentabilité – est à la fois un étalon et une composante de la stabilité du canton. Trois vecteurs influencent sa productivité. La politique crée le cadre interne et externe qui incite les agriculteurs à travailler le plus possible et offre un débouché à ses récoltes. La « Science économique » dicte la forme de ce cadre. Enfin, l'agronomie éclaire les méthodes pratiques pour améliorer les rendements. Cette figuration diffère de celle présentée dans les textes sur le commerce, rédigés en parallèle. Les articles analysés en amont plaçaient le commerce au centre des intérêts de l'État, comme moteur de l'économie. La dissension qui existe sur un aspect aussi important du débat, dont le *Journal helvétique* traduit la tendance globale, découle de la complexité qu'il avait atteint. Conjointement à ce parti pris, l'auteur de l'article intègre certains des thèmes les plus courants dans les discussions de cette époque, tel que la population, son appauvrissement et le développement de l'industrie. Afin que l'agriculture puisse effectuer son travail de support, elle devait pouvoir compter sur une main-d'œuvre disponible en abondance. Le but des institutions administratives était de pourvoir l'agriculture avec assez de travailleurs pour produire à profusion. Une mauvaise gestion de ces enjeux provoquerait une mauvaise collaboration entre les éléments essentiels à l'agriculture. L'autonomisation des secteurs économiques créent un déséquilibre dans la production et la distribution des ressources domestiques¹⁰⁹. Pour trouver et maintenir l'équilibre juste, Seigneux de Correvon propose de focaliser l'attention de l'intérêt des individus sur leur propriété. Le cadre que propose la politique doit offrir la possibilité aux individus de produire et de gérer ce qu'ils pensent être le plus rentable. Préoccupé par leur propre survie, ils créeraient les dynamiques les plus fluides pour prospérer. Ces initiatives ciblées et locales réinventaient sans cesse les méthodes, augmentant la valeur du travail progressivement. Réfléchir à l'économie politique permettait de sortir des grands systèmes et d'imaginer des solutions économiques pratiques, locaux et répondant au contexte¹¹⁰.

D'ailleurs, les penseurs défendant un système différent au sein du *Journal helvétique* avaient néanmoins adopté cette vision, attribuant au travail local le rôle de pilier du fonctionnement économique global :

¹⁰⁷ Paul Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein Schweizerischer Kosmopolit 1695-1775*, Florence, Tipografia Giuntina, 1945, pp. 60-63 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société typographique de Neuchâtel, 26 avril 1770 », Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1215 Seigneux, ff° 235-238.

¹⁰⁸ G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 14 juin 1761 et 19 août 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 136.

¹⁰⁹ Seigneux de Correvon et Tollot avaient l'habitude de débattre sur les connaissances économiques et politiques « à l'ombre de la loi » essentielles à « l'art de gouverner » : Jean Baptiste Tollot, « Lettre à Seigneux de Correvon, 04 janvier 1747 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9103/1.

¹¹⁰ B. Kapossy, « Republican Political Economy », *op. cit.*, p. 379.

Si les Etats qui composent la République universelle, ne connoissoient d'autres Commerce que le Commerce intérieur, chaque Etat n'auroit de force qu'à proportion de sa population, de son industrie, de la richesse de ses productions naturelles, du génie, du caractère de ses Habitans, des lumières de son Gouvernement, et de la sagesse de sa Législation. Dans cette Hypothèse on pourroit négliger peut-être sans inconvénient le Commerce extérieur. Mais dès qu'une Nation s'est livrée au Commerce étranger, elle acquiert promptement des richesses et une puissance excessive, qui annonce une domination impérieuse à ses voisins, qui leur font craindre l'invasion et l'esclavage : Elle impose par conséquent aux autres Nations la nécessité de l'imiter et de la surpasser s'il est possible, pour acquérir une puissance relative et conserver leur liberté. C'est par cette raison que toutes les Puissances s'occupent aujourd'hui de l'amélioration de leurs Etats, c'est-à-dire, de l'accroissement de la population, de l'Agriculture, et de l'augmentation de l'industrie de leurs sujets, par les progrès de leur Commerce extérieur, comme le seul moyen de donner à tout la plus grande activité et toute l'étendue possible, et d'acquérir le degré de puissance et de richesses relatives et nécessaires à leur conservation.¹¹¹

Ce passage issu des « Réflexions sur les avantages du commerce en général », d'octobre 1767, soutient que le commerce est le cœur des phénomènes économiques. Contrairement à l'article précédent, celui-ci attribue au commerce le rôle de régulateur des marchés intérieurs et extérieurs. Ici, l'auteur repousse la stratégie qui consiste à vouloir pratiquer un commerce dont le seul but est l'enrichissement national, au détriment de ses voisins. Penser le commerce comme un rapport de force entre deux acteurs cherchant à profiter l'un de l'autre n'invite pas au développement mutuel. Les rivalités commerciales, qui sont la cause de la Guerre de Sept Ans, doivent être remplacées par d'autres méthodes d'échanges internationaux. C'est la circulation des richesses et l'assouvissement des besoins qui provoque la croissance et équilibre les rapports. Le manque de collaboration commerciale entre les États, contribue à la mauvaise gestion du développement économique. Chaque gouvernement œuvre à l'avancée technologique, à l'optimisation de l'agriculture, à l'accroissement de la qualité de vie de sa population avec comme seule perspective d'anéantir ses voisins. De cette façon, le commerce est au cœur de la croissance économique dans ce texte parce qu'il est le moteur des décisions politiques, militaires et financières des gouvernements européens. En revanche, il est mal exploité pour servir la croissance-même qui doit le favoriser. L'auteur de l'article appelle à une prise de conscience globale pour l'élaboration d'un système commercial international bénéfique pour le développement économique d'une part et la sortie des conflits menant l'Europe au déclin d'autre part. Ces revendications manifestent la forme et la substance des inquiétudes ressenties par les penseurs liés au *Journal helvétique*. Malgré la *douceur* du gouvernement bernois, la vertu des Helvètes et la frugalité des citoyens, la réalité dans laquelle ils s'inscrivaient menaçait leur intégrité. Berne jouait le jeu des puissances décrit dans ces « Réflexions ». À sa manière et avec ses ressources, le fonctionnement idéologique de ses activités économiques était identique. Sortir de ce cycle pourrait offrir à Berne la possibilité d'acquérir de l'étranger les ressources nécessaires à son développement, qui deviendrait l'inertie d'une croissance

¹¹¹ Anonyme, « Réflexions sur les avantages du commerce en général », in *Journal helvétique*, octobre 1767, pp. 398-399.

globale. Cette collaboration fluide serait un moteur bien plus efficace pour susciter une augmentation de la qualité de vie en Europe et la création de richesses. Sans prétendre offrir une réponse à la question de la responsabilité du commerce dans les instabilités globales, ce texte pousse le lectorat de la revue suisse à reconsidérer leurs repères et à se confronter aux débats économiques en cours.

Ainsi, ce mémoire illustre l'évolution de la réception de la pensée économique au fil de l'existence du *Journal helvétique*. Canalisateur des idées au cœur des préoccupations dans le Pays de Vaud, cette revue permet d'interroger l'importance des débats politiques et économiques dans ces régions. Les auteurs de la revue ont déployé et parfait collectivement les enjeux suggérés dans les textes majeurs qu'ils commentaient. De cette manière, le luxe est devenu le centre d'un débat sur la qualité de vie, les inégalités une discussion sur la cohésion sociale et les manufactures une remise en question des sources de richesses. Suivant l'évolution des sollicitudes intellectuelles européennes, le *Journal helvétique* a imprimé des textes abordant franchement la politique instable des années 1750. Ayant intégré l'idée qu'une individualité esthétique romande existait, les auteurs de ces articles se sont intéressés à des problèmes concrets. En opposant leur point de vue singulier aux sources de ces instabilités, ils ont avancé des hypothèses sur les stratégies adéquates aux républiques pour se distinguer et devenir indispensables à leurs voisins. Pour cela, ils suggèrent des stratégies commerciales tangibles, susceptibles de créer une dépendance des pays Européens aux productions locales. Les troubles globaux qui ont marqué l'ouverture des années 1760 ont incité les penseurs suisses à faire de l'économie politique une thématique centrale de leurs pratiques savantes.

À ce moment-là, le *Journal helvétique* est devenu une plateforme servant à exposer des propositions de réformes, liées à des doctrines diverses. Écrits majoritairement par des auteurs anonymes, ces textes permettent d'appréhender le degré de compréhension que la culture savante Suisse, Bernoise et Vaudoise avait de ces enjeux – autant nationaux qu'internationaux –, les éléments sur lesquels ils se concentraient et la réception des ouvrages étrangers. Cet espace de pensée et de production est une des premières plateformes qui permettait à ces auteurs d'exprimer leur avis et d'exposer leurs idées¹¹². Certains savants importants y ont publié leurs premiers textes. De surcroît, le *Journal helvétique* est un échantillon du savoir à disposition des Vaudois pour leurs réflexions. Il incarne le terreau intellectuel dans lequel les savants du Pays de Vaud infusaient. Pour cette raison, le *Journal helvétique* a été un chaînon important de la production de textes d'économie politique avant que d'autres canaux spécialisés ne remplissent cette fonction.

¹¹² Silvio Corsini, « Gazettes et revues lausannoises au siècle des Lumières : un bilan en demi-teinte », in *Lectures du Journal helvétique 1732-1782, op. cit.*, p. 104.

1.2 Société de la Lippe

La pensée économique vaudoise, telle qu'elle se manifestait avant les années 1760, n'est pas uniquement le fruit de réflexions solitaires. Les penseurs vaudois débattaient de ces enjeux avec des correspondants étrangers et locaux. Parmi les sources témoignant de ce foisonnement d'idées, les *Extraits des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe* est un corpus inestimable. Ces procès-verbaux sont composés de deux registres totalisant 782 pages manuscrites. Ils réunissent les comptes-rendus d'assemblées tenues entre 1742 et 1745 par un groupe de penseurs lausannois œuvrant à l'éducation de Simon Auguste de la Lippe-Detmold (1727-1782)¹¹³. Ce jeune comte allemand, héritier du trône d'un petit état situé en Westphalie, avait été envoyé dans le Pays de Vaud pour recevoir une formation adéquate pour un futur souverain, en terre protestante et francophone. Le pasteur lausannois Daniel Pavillard, précepteur du comte, a organisé des réunions informelles fréquentées majoritairement par des magistrats locaux pour débattre de sujets aussi variés que les belles-lettres, la théologie et l'économie politique. Les quatre-vingts séances enregistrées, au côté de résumés rédigés par le comte, constituent une forme de manuel du prince¹¹⁴. Chaque séance était présidée par un participant qui présentait une « dissertation », avant l'intervention des autres membres. L'*Extrait* de la première assemblée, du 17 octobre 1742, en plus d'établir le règlement de la société, donne une liste de ses membres fondateurs. Parmi eux se trouvent Seigneux de Correvon, « Boursier » à ce moment-là, son frère François Seigneux (1699-1775), « Assesseur Baillival », leur cousin Jean Samuel Seigneux (1688-1766), « Bourguemaistre », Loys de Bochat, « Lieutenant Baillival », Antoine Polier de Saint-Germain (1705-1795), « Conseiller » de la ville de Lausanne, Georges Pierre Polier de Bottens (1675-1759), « Recteur » de l'Académie de Lausanne et professeur d'hébreu et de catéchèse et Jean François Dapples (1690-

¹¹³ S. Huguenin, « La Société du comte de la Lippe : entre éducation et société savante », in *L'Europe en province*, pp. 1-4 ; Ernest Lugin, « La médaille de Simon-Auguste comte de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742 », in *Revue suisse de numismatique*, n° 17, 1911, pp. 255-257.

¹¹⁴ L'*Extrait des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe* est conservé en deux exemplaires, le premier à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et le second à la Lippische Landesbibliothek de Detmold. Tous deux sont de la main du secrétaire perpétuel de la société, Daniel Pavillard. La version lausannoise est composée de deux volumes contenant quatre-vingts assemblées, tenues entre le 17 novembre 1742 et le 6 février 1745, tandis que l'exemplaire conservé à Detmold est structuré en trois volumes et s'achève en décembre 1744, les six dernières séances étant manquantes. Si le contenu des deux versions est pratiquement identique, la qualité formelle des manuscrits de la Lippische Landesbibliothek est supérieure : il contient des pages de titre soigneusement calligraphiées et des tables des matières détaillées pour chacun des registres. Les volumes conservés à Lausanne s'avèrent être antérieurs à ceux de Detmold et font office de copie initiale pour ceux envoyés ultérieurement par le secrétaire au comte de la Lippe. Après réception du troisième volume en 1753, ce dernier a tenté à plusieurs reprises d'obtenir la suite des procès-verbaux auprès de Pavillard – les années 1745, 1746 et les premiers mois de 1747. Ces vaines requêtes permettent toutefois d'affirmer que la Société du comte de la Lippe a continué ses assemblées jusqu'au départ du jeune allemand et que l'ampleur de ses activités dépasse le cadre chronologique des manuscrits lausannois édités sur la plateforme Lumières.Lausanne, projet « Société du comte de la Lippe (1742-1747) », Université de Lausanne, url : <https://lumieres.unil.ch/fiches/biblio/4213/>. Une liste complète des séances, de leurs sujets et des dates auxquelles elles ont été tenues se trouve sous le lien suivant : <https://lumieres.unil.ch/projets/lippe>.

1772), professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne¹¹⁵. Jean Philippe Loys de Cheseaux (1718-1751), le physicien, et son père Paul Etienne Loys de Cheseaux se sont rapidement intégrés à cette communauté de penseurs. Ces savants vaudois ont tous également contribué aux débats sur l'économie politique locale dans le *Journal helvétique*, par des textes autonomes, ou plus tard au sein de la Société économique de Berne¹¹⁶.

À cette époque, la principauté de Lippe-Detmold était en proie à de lourdes difficultés financières. Pour ce petit état, non pas républicain, mais tout de même calviniste et agraire, le Pays de Vaud pouvait sembler offrir un point de vue et une expertise intéressante pour nourrir ses projets de réformes. D'ailleurs, la critique semble reconnaître l'influence de cette éducation lausannoise sur les réformes fiscales, administratives et économiques appliquées par le comte de la Lippe pendant son règne¹¹⁷. Toutefois, elle n'a jamais pris la peine de questionner la pertinence des discussions économiques qui s'y trouvaient comme le témoignage d'une forme de pensée de réforme vaudoise. Pourtant, elles constituent une portion primordiale de leur contenu. Certaines assemblées traitaient directement de sujets politiques ou économiques, comme « la balance du pouvoir en Europe »¹¹⁸, « l'usage des sociétés »¹¹⁹ et la « subordination »¹²⁰ par exemple. D'autres s'organisaient autour de l'analyse de textes d'économie politique, notamment ceux de l'Abbé de Saint-Pierre¹²¹, de Charles Rollin¹²² et de Mandeville¹²³. D'autres encore ont surgi de thématiques différentes – l'influence de la religion sur la gouvernance¹²⁴, les imprécisions de la théologie en

¹¹⁵ Société du comte de la Lippe, « Assemblée I. Établissement de la Société du comte de la Lippe (règlement) », in *Extrait des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe*, Lausanne, 17 octobre 1742, vol. 1, p. 1.

¹¹⁶ S. Huguenin, « La Société du comte de la Lippe », *op. cit.*, pp. 9-10 ; D. Tosato-Rigo, « Lausanne au carrefour des voyages de formation aristocratique », in *Edward Gibbon et Lausanne*, *op. cit.*, p. 68.

¹¹⁷ Ran Halévi, « L'éducation du prince absolu », in *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe*, *op. cit.*, p. 2 ; S. Huguenin, « La Société du comte de la Lippe », *op. cit.*, p. 2.

¹¹⁸ Société du comte de la Lippe, « Assemblée VIII. La balance du pouvoir en Europe », *op. cit.*, 05 janvier 1743, vol. 1, pp. 91-111.

¹¹⁹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXII. Sur le bon et le mauvais usage des sociétés », *op. cit.*, 20 avril 1743, vol. 1, pp. 235-254.

¹²⁰ Société du comte de la Lippe, « Assemblée LXXVII. Comment concilier la subordination des hommes avec les principes de la loi naturelle », *op. cit.*, 09 janvier 1745, vol. 2, pp. 406-418.

¹²¹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée III. Lecture de la dissertation de l'abbé de Saint-Pierre sur l'origine des droits et des devoirs », *op. cit.*, 01 décembre 1742, vol. 1, pp. 13-22.

¹²² Société du comte de la Lippe, « Assemblée IX. Lecture du traité de Rollin sur le goût de la solide gloire et de la véritable grandeur », *op. cit.*, 12 janvier 1743, vol. 1, pp. 112-120.

¹²³ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXXVI. Lecture de la "Fable des Abeilles" de Mandeville », *op. cit.*, 18 janvier 1744, vol. 2, pp. 41-54 ; Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXXIX. Discussion sur les principes de pitié et de compassion traités par Mandeville », *op. cit.*, 08 février 1744, vol. 2, p. 75-89 ; Société du comte de la Lippe, « Assemblée XLII. Discussion sur les principes de pitié et de compassion traités par Mandeville (2e partie) », *op. cit.*, 29 février 1744, vol. 2, pp. 112-131 ; Société du comte de la Lippe, « Assemblée XLVII. Sur l'instinct », *op. cit.*, 04 avril 1744, vol. 2, pp. 155-163.

¹²⁴ Société du comte de la Lippe, « Assemblée IV. Des avantages de la religion pour un prince », *op. cit.*, 08 décembre 1742, vol. 1, pp. 23-45.

matière d'intérêt public¹²⁵ et l'enseignement de l'histoire en matière de souveraineté¹²⁶ notamment. Aussi, il s'agira de reconstituer ce débat à travers l'approche que Seigneux de Correvon en a eu – puisqu'il était le principal instigateur des débats économiques au sein du groupe. Cela permettra à la fois de poser les bases du tableau de la pensée économique d'un des acteurs les plus actifs des débats de réformes vaudois, par la prise en compte des avis parfois divergeant auxquels elle a pu être confrontée, et de mettre en lumière le contexte intellectuel dans lequel elle s'inscrivait. En termes plus génériques, la Société du comte de la Lippe est autant un espace d'expérimentation sur les théories d'économie politique pour les penseurs vaudois – au même titre que le *Journal helvétique* – qu'une manifestation de la pensée de Seigneux de Correvon en mouvement¹²⁷.

Plus que dans les articles, mémoires et essais mentionnés jusqu'ici, l'influence des grands textes de la pensée économique sur Seigneux de Correvon est explicite dans l'*Extrait*. Peut-être pour servir son but didactique, les théories les plus innovantes du moment sont souvent utilisées comme base et déclencheurs de débats thématiques. Parmi eux, Mandeville a fait l'objet d'une attention particulière. En 1744, quatre séances lui ont été consacrées, chacune présidée par Seigneux de Correvon. La première est une lecture collective de la *Fable des abeilles*. Le « Boursier » a tenté de reformuler les revendications principales du poème et des *dialogues* qui l'accompagnent¹²⁸ :

Sa *Fable des Abeilles* passe dans l'esprit des Anglois pour un Chef d'œuvre de fine Satyre. Outre tous les traits faits pour sa Nation, il est vrai qu'il y a d'admirables morceaux sur les richesses et le luxe, sur la prodigalité et l'avarice, sur l'économie et la pauvreté, sur le faux honneur, sur la parure etc. On trouve par tout un feu, un sel, une liberté qui dévoile tout, qui n'épargne rien, qui fait tomber tous les masques, et qui dépouille l'homme de ces enveloppes trompeuses sous lesquelles il a coutume de cacher ses vices réels, sa nudité, sa misère. Un Philosophe le lira avec fruit, et souhaitera pourtant qu'il ne tombe pas en toutes sortes de mains. Dans ce que je viens de dire je lie le *Commentaire sur la Fable* avec la *Fable* elle même, comme on l'a fait assez communément dans les divers jugemens qu'on en a porté.¹²⁹

Ici, Seigneux de Correvon situe l'œuvre de Mandeville, qui a provoqué des débats virulents sur le luxe et les vices dans toute l'Europe dès sa parution en 1714 en anglais à Londres. Sans pour autant

¹²⁵ Société du comte de la Lippe, « Assemblée v. Des avantages de la religion pour la société », *op. cit.*, 15 décembre 1742, vol. 1, pp. 46-64 ; R. Halévi, « L'éducation du prince absolu », in *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe*, *op. cit.*, pp. 3-4.

¹²⁶ Société du comte de la Lippe, « Assemblée x. Sur l'utilité de l'histoire par rapport à un souverain », *op. cit.*, 19 janvier 1743, vol. 1, pp. 120-130.

¹²⁷ Le comte de la Lippe est resté en contact avec Seigneux de Correvon après son départ de Suisse : Simon Auguste de La Lippe-Detmold, « Lettre à Seigneux de Correvon, 25 novembre 1747 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms.fr.9103/1.

¹²⁸ Du scandale qui a suivi la publication du poème qui compose le cœur de la *Fable des abeilles*, « La ruche mécontente, ou les coquins devenus honnêtes », sont nés une série d'ajouts théoriques, explicatifs et justificatifs sur le sens du texte, intitulés « dialogues », qui composent l'ouvrage au complet ; Bernard Mandeville, *La Fable des abeilles*, 2 vol., Paris, Vrin, 2007 [1714-1729].

¹²⁹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée xxxvi. Lecture de la "Fable des Abeilles" de Mandeville », *op. cit.*, p. 44.

défendre complètement son contenu, le Vaudois souligne son importance et sa profondeur. Il va jusqu'à préciser qu'elle doit être lu comme une « satire », se dédouanant des propos licencieux du texte et s'offrant une surface d'interprétation plus étendue.

C'est en outre la même stratégie dialectique que Jean Bertrand avait adopté dans l'*avertissement* à sa traduction de la *Fable des abeilles*¹³⁰. En effet, le frère d'Élie Bertrand, pasteur à Orbe, a publié en 1740 la première traduction française du poème et des *dialogues* de Mandeville. Effectuée lors d'un séjour à Amsterdam, cette édition propose très peu de notes et de contenu original de la part du traducteur, mais une traduction relativement libre, souvent critiquée par ses contemporains¹³¹. Jean Bertrand ne s'est permis qu'une remarque, en plus de suggérer que le texte était ironique, dans son introduction¹³². Il demande au lecteur de le lire, non pas comme une apologie du vice, mais comme un miroir de la société¹³³. En plus d'être une réaction – voir une valorisation – à la diffusion de la traduction de Jean Bertrand, Seigneux de Correvon engage son approche de l'ouvrage selon le même point de vue. Mandeville en prétendant que les vices sont le moteur de toute forme d'économie, parce que la consommation est une pratique orgueilleuse lorsqu'elle dépasse celle des produits de subsistance les plus élémentaires, a mis en évidence son rôle dans la survie des sociétés. Le penseur hollandais a formulé son argument de façon hyperbolique pour questionner la stabilité des fondements des sociétés européennes. C'est ce débat que Seigneux de Correvon veut engager. Il précise cependant que « si l'idée primitive de la Vertu n'est que Politique, la Vertu elle même n'est que folie, et tous ses sacrifices des productions ridicules d'un enthousiasme qui fait bien des dupes. »¹³⁴ Il est important de séparer l'idée politique de vertu de son idée civique et transcendante. Dans ce cadre, il affirme que « son grand but étoit de prouver la nécessité absolue du moral pour établie et pour conserver les lustres et la prospérité d'une Nation »¹³⁵. La question n'est pas de décider entre la civilisation et la barbarie, mais d'éviter que les vices, guidant le commerce et la circulation des richesses, ne mettent en péril l'intégrité des nations. Pour cela, les États doivent modeler leur système économique pour fonder leurs revenus sur des capitaux solides. Malgré la réception de la *Fable des abeilles* par Seigneux de Correvon, qui en tire les éléments intéressants pour ses propres préoccupations, les autres membres de la Société de la Lippe rejettent Mandeville en bloque. Polier de Bottens par-dessus tout dénonce ce texte

¹³⁰ B. Mandeville, *La Fable des abeilles*, J. Bertrand trad., *op. cit.*, vol. 1, p. IV.

¹³¹ B. Mandeville, *La Fable des abeilles, ou fripons devenus honnêtes gens*, 4 vol., Jean Bertrand trad., Londres, Aux dépens de la compagnie, 1740 ; Elena Muceni, « Mandeville and France : the Reception of the Fable of the Bees in France and its Influence on the French Enlightenment », in *French Studies*, n° 4, 2015, pp. 452-453.

¹³² Hans Rudolf Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, Bâle, Verlag von Helbing und Lichtenhahn, 1971, p. 36.

¹³³ B. Mandeville, *La Fable des abeilles*, J. Bertrand (trad.), *op. cit.*, vol. 1, p. III.

¹³⁴ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXXVI. Lecture de la "Fable des Abeilles" de Mandeville », *op. cit.*, p. 46.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 48.

comme étant une invitation au luxe et une réfutation de toute vertu. Il s'accroche aux recommandations données par Fénelon dans les *Aventures de Télémaque*. L'idéal de Salante, dépourvue de lustre et gérée par vertu, est un juste milieu selon lui entre l'Europe actuelle et le tableau de Mandeville¹³⁶.

Trois semaines plus tard, le 8 février 1744, Seigneux de Correvon a animé une assemblée de la Société sur « les principes de pitié et de compassion traités par Mandeville ». Dans ce cas-ci, le Vaudois isole un argument des textes de ce dernier pour en donner un commentaire détaillé. Mandeville désigne la charité comme une des pratiques bénéfiques incitées par le vice. Nourris par des intentions narcissiques et la volonté de mettre en scène sa générosité, la charité disparaîtrait dans une société purement vertueuse¹³⁷. *L'Essai sur la charité et les écoles de charité* de Mandeville, qui critiquait nommément l'École de charité de Lausanne, a poussé Seigneux de Correvon à réaffirmer le but de ses propres actions civiques. Il accepte l'idée selon laquelle une collaboration vertueuse entre acteurs économiques s'est mise en place pour se préserver des vices individuels qui guident les activités humaines¹³⁸. En revanche, il ne cautionne pas l'idée selon laquelle son école est l'instrument de personnes cherchant à éduquer une main-d'œuvre pour servir ses propres intérêts. Sans aller jusqu'à formuler sa propre théorie de la pitié, Seigneux de Correvon a ruminé la question du rôle joué par des écoles de charité dans la croissance économique de Berne, qui a fini par germer dans les années 1750, comme il en sera question plus loin. Toutefois, la conclusion de ce débat, terminé le 24 février 1744, et sur laquelle tous les membres conviennent, veut que la pitié et la charité soient des outils pour inciter les riches à faire circuler de l'argent¹³⁹.

De la sorte, et comme la lecture de Mandeville par Seigneux de Correvon le signal, une des occupations essentielles de la Société de la Lippe était d'énoncer une méthode pour construire une dynamique européenne équilibrée. Le 5 janvier 1743, Loys de Bochat a animé une discussion sur « la balance des pouvoirs en Europe ». Après la présentation de son propos à ce sujet, dont le narratif est tiré des grands textes du droit naturel¹⁴⁰, Seigneux de Correvon l'a étendu par des arguments économiques :

¹³⁶ *Ibid.*, p. 54 ; en ce sens, Mendes Baiao y a vu l'expression d'un « idéal utopique d'une société morale que son fils Antoine Polier de Sait-Germain développera plus amplement dans *Du gouvernement des mœurs* » : H. Mendes Baiao, *Rêves de citoyens*, *op. cit.*, p. 96.

¹³⁷ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXXIX. Discussion sur les principes de pitié et de compassion traités par Mandeville », *op. cit.*, pp. 81-82.

¹³⁸ Hervé Mauroy, « La *Fable des abeilles* de Bernard Mandeville. L'exploitation de son prochain comme fondement de la civilisation », in *Revue européenne des sciences sociales*, n° 1, 2011, pp. 105-106.

¹³⁹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XLII. Discussion sur les principes de pitié et de compassion traités par Mandeville (2e partie) », *op. cit.*, p. 131 ; Anonyme, *La Liturgie des écoles de charité de Lausanne, ou le service divin qui s'y fait chaque jour*, Lausanne, Antoine Chapuis, 1747.

¹⁴⁰ Simone Zurbuchen, « Das Naturrecht in der *Encyclopédie d'Yverdon* », in J.-D. Candaux, Alain Cernuschi, Clorinda Donato et Jens Häselser (éds.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne. Contextes – contenus – continuités*, Genève, Slatkine, 2005, p. 200.

si un Prince s'agrandit sans qu'il contribue à cet agrandissement, comme par des successions, par des mariages, ou par d'autres Traittés, ou même s'il contribue à l'augmentation de sa Puissance, comme par exemple en poliçant ses Peuples, en peuplant de vastes Etats, ce qu'a fait le Czar, ou en établissant des colonies en battissant des Ports, en équipant des flottes ; tout cela ne fournit point un juste sujet de lui faire la guerre pour le dépouiller de ce qu'il possède, ou pour le priver des heritages sur lesquels il a droit afin d'établir l'équilibre. On ne le peut que lorsque ce Prince choque la justice, se rend suspect à ses voisins, use de son pouvoir d'une manière violente à leur égard, quand il forme des entreprises qui ne sont point utiles au bonheur de son Etat, qui n'ont pour but que de nuire aux Peuples qui l'environnent, qu'à lui fournir des prétextes de les attaquer ; etc. alors on peut se précautionner contre un tel Prince, former des alliances contre lui, en un mot se mettre en état de n'avoir rien à craindre de sa part, ou même d'abaisser sa Puissance.¹⁴¹

Cette description des différentes méthodes disponibles aux souverains pour gérer ses ressources et ses parts de marchés fait le lien entre droit naturel et concurrences internationales contemporaines. Les pratiques de gouvernance qui émergeaient au moment de ces débats faisaient du commerce une raison d'État. Les grandes nations européennes, dépendantes d'un accès toujours plus grand à des sources de revenus externes, s'attaquaient pour les accaparer. Seigneux de Correvon affirme que ces pratiques ne profitaient pas à l'amélioration effective des conditions sociales et diplomatiques, en plus d'être contraire au droit naturel¹⁴². Le Vaudois pensait qu'une croissance économique, purement domestique, ou par alliance, pouvait se substituer à toute conquête. Comme exemple, il désigne Pierre le Grand, Empereur de Russie, qui a fait de sa patrie un des centres économiques les plus dynamiques d'Europe, en y apportant des réformes et en y introduisant les pratiques industrielles les plus modernes de France, d'Italie et d'Angleterre. Le Tsar a traversé le XVIII^e siècle comme une représentation idéale du grand réformateur, notoirement promu par Voltaire notamment¹⁴³. Ainsi, Seigneux de Correvon aborde le sujet des déséquilibres causés par la concurrence entre états comme forme d'accès aux richesses. La jalousie du commerce est la raison qui rend les « plans pour maintenir l'équilibre entre les Souverains »¹⁴⁴ pertinents.

Par la suite, le Vaudois a choisi d'animer une assemblée dédiée à poursuivre cette discussion le 30 novembre 1743. Son intervention, organisée sous la forme d'une liste de points, présente des détails supplémentaires, sur l'influence de la forme des gouvernements dans la gestion de ces problèmes notamment¹⁴⁵. Il insiste sur la vulnérabilité des petits états face aux effets stratégiques de conquête européennes. Autre part, il accuse les monarchies de tendre volontairement vers des systèmes basés sur les monopoles commerciaux. Pour régler cela, Seigneux de Correvon suggère des réformes constitutionnelles servant à limiter le pouvoir des

¹⁴¹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée VIII. La balance du pouvoir en Europe », *op. cit.*, p. 102.

¹⁴² S. Zurbuchen, « Théorie de la guerre juste et balance du pouvoir en Europe », in *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe*, *op. cit.*, p. 8.

¹⁴³ François Marie Arouet, dit Voltaire, *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* [1759], in *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Armand-Aubrée, 1829, t. 18.

¹⁴⁴ Société du comte de la Lippe, « Assemblée IX. Lecture du traité de Rollin sur le goût de la solide gloire et de la véritable grandeur », *op. cit.*, p. 112 ; P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, p. 34.

¹⁴⁵ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, p. 16.

souverains dont la fortune personnelle en dépend¹⁴⁶. Les membres de la Société de la Lippe s'accordent pour chercher des solutions à ces instabilités avec des mesures politiques internes.

Seigneux de Correvon abordait des questions d'économie et de politique volontairement critiques. En effet, le Vaudois avait pour habitude de débattre avec son entourage des sujets prévus par la Société de la Lippe, afin de cerner le propos qu'il voulait y tenir. Dans le cadre de ces discussions, le maître pharmacien genevois Jean Baptiste Tollot (1798-1773) et lui ont verbalisé qu'il était important d'exploiter ce cercle de débats pour aborder des questions sensibles¹⁴⁷. C'est dans ce cadre que ses membres ont réfléchi à la notion d'intérêt public, pour définir les « avantages de la religion pour la société » le 15 décembre 1742. Il s'agit à nouveau d'une discussion régie par Seigneux de Correvon, instigateur apparent des débats d'économie politique, qui pose les bases des idées sur les sociétés civiles qui circulent au sein de la Société de la Lippe :

La Société Civile est un assemblage d'hommes vivans en commun sous les mêmes Régles, dans la vue de se rendre reciproquement heureux. [...]

Les Hommes tels que je les dépeins, se proposent de s'unir avec leurs vices et leurs vertus : leur but est de se rendre heureux ; ils prennent des précautions pour y parvenir. Examinons si elles sont justes et suffisantes.

Ils élisent un Chef qui les protège et qui les dirige : Mais ce Chef est homme comme eux ; Il oublie souvent sa condition naturelle, et le but de la superiorité qu'on lui attribue.

Ils se font des Loix : mais ils réussissent mieux à les faire qu'à les observer. Ces Loix ne sauroient tout prévoir, ni tout empêcher. Elles sont sujettes aux équivoques et aux interprétations. On les applique mal, ou on leur échape.

Ils arment ces Loix de peines et de recompenses, pour répandre tour à tour l'émulation et la crainte : Mais souvent une fausse compassion les désarme : Souvent aussi l'intérêt et le plaisir les méprise. [...]

Quelquefois ils appellent à leur secours, le Principe de l'intérêt public, que chacun subordonne au sien propre, ou, celui de l'intérêt particulier qui bien entendu devroit tendre au bien général : Mais chacun l'expliquant à sa manière, rien n'en peut fixer les incertitudes.¹⁴⁸

Ici, Seigneux de Correvon confère une place centrale à l'intérêt public – général – et particulier pour réfléchir à la bonne gouvernance d'une société civile – bien avant que Rousseau n'en fixe les termes¹⁴⁹. La collaboration inhérente qui existe entre les hommes, dès le moment où ils interagissent, leur impose un cadre qu'ils peuvent décider de modeler à leur convenance. Le Vaudois exprime une idée qu'il précisera l'année suivante dans ses propos sur Mandeville, selon laquelle la société est construite sur le mélange des vices et vertus de sa population. L'équilibre

¹⁴⁶ Société du comte de la Lippe, « Assemblée xxx. Renvoyée. Réflexions de Seigneux de Correvon sur l'équilibre des puissances, en complément à l'Assemblée VIII », *op. cit.*, 30 novembre 1743, vol. 1, p. 343 ; R. Halévi, « L'éducation du prince absolu », *op. cit.*, pp. 8-9.

¹⁴⁷ J. B. Tollot, « Lettre à Seigneux de Correvon, 04 février 1744 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms. fr. 9103/1 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à l'Académie de Marseille, 05 août 1747 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9103/1.

¹⁴⁸ Société du comte de la Lippe, « Assemblée v. Des avantages de la religion pour la société », *op. cit.*, pp. 48-50.

¹⁴⁹ En 1755, Seigneux de Correvon a reçu le *Second discours* de Rousseau avec enthousiasme : G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Albrecht von Haller, 05 août 1755 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.54.

entre les deux peut favoriser comme force pour conduire le développement de la patrie, et éviter les situations mises en scène dans la *Fable des abeilles*. Le rôle du gouvernement civil est donc de valoriser les vertus et de limiter l'expression des vices. En donnant une liste des rapports dont ces limites peuvent faire preuve, Seigneux de Correvon aborde les piliers de la stabilité sociale selon lui. La souveraineté, la législation et l'exécution des lois sont les trois points sur lesquels le gouvernement doit se focaliser. L'arbitraire provient des irrégularités qui s'y glissent. Les vicieux manipulent les instabilités juridiques pour pousser l'intérêt public à se conformer à leur intérêt particulier. Comme il l'avait déjà exprimé dans ses articles du *Journal helvétique*, la grande crainte de Seigneux de Correvon était l'imperfection des lois. L'*Extrait* démontre que cette préoccupation était plus qu'une stratégie commune, élaborée dans quelques articles pour participer aux occupations mondaines de certains « journalistes »¹⁵⁰ vaudois. Elle était le résultat de réflexions profondes sur ce qu'il considérait comme réellement fondamental pour l'équilibre des nations. Ainsi, ses articles étaient des tentatives de préserver le canton de Berne de l'asservissement du peuple par les intérêts particuliers d'hommes ayant oubliés leurs « conditions naturelles ».

Jean Philippe Loys de Cheseaux s'est emparé de la question des rapports entre sujets et souverain lors de l'assemblée sur « l'égalité des hommes » du 9 mars 1743 :

la Rélation du Souverain au Sujet qui emporte toutes celles qui supposent quelque dépendance. Cette Rélation bien loin de détruire l'égalité entre les hommes, me semble faite pour la soutenir et pour la défendre. La condition des Souverains, quoique héréditaire en quelques lieux, tire toujours son origine de l'institution et du choix, par le concours des Individus qui composent une Nation. Or assurément tous ces individus n'ont pas soumis à la volonté d'un seul, soit d'un petit nombre de personnes leurs biens et leur Liberté pour satisfaire son ambition, ou fournir à son luxe et à ses plaisirs. Mais uniquement dans la vue de se conserver la possession de ces biens par l'autorité et le pouvoir qu'ils lui commettent. Les Souverains ne sont donc, que les Dépositaires et les Conservateurs des Droits et de la Liberté de leurs Sujets. Ils sont établis pour tenir la balance égale, et non pour la faire pencher de leur côté ; pour empêcher le Fort d'opprimer le Foible, le Riche d'envahir ce qui reste au Pauvre, par son crédit ; et pour veiller à ce que les Tribunaux rendent une Justice égale sans acception de personnes.¹⁵¹

L'intention didactique de la Société de la Lippe est palpable dans ces lignes. Loin de critiquer le principe d'assujettissement, Loys de Cheseaux souligne les failles qu'il peut éprouver. Il donne ainsi au futur souverain de Lippe-Detmold une liste des règles qu'il devra respecter pour instaurer une dynamique productive auprès de ses sujets. Le respect et l'application stricte des lois sont centraux

¹⁵⁰ En ce sens, Seigneux de Correvon n'était pas un « journaliste » – désignation qui dévalorise l'importance de ses activités savantes –, mais un penseur qui employait tous les médias à disposition, toutes les formes littéraires et tous les canaux de discussions domestiques ou internationales pour contribuer à répondre aux grandes préoccupations de son époque : F. B. Crucitti-Ullrich, « Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775) », in Jean Sgard, *Dictionnaire des Journalistes*, <https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/745-gabriel-seigneux-de-correvon>, consulté le 16.07.2021.

¹⁵¹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XVI. Essai sur l'égalité des hommes », *op. cit.*, 09 mars 1743, vol. 1, p. 179.

à nouveau, tout comme le respect et la protection de la propriété privée. L'astronome insiste sur les dangers de rapports de subordination trop oppressants, et pas assez collaboratifs. Une classe qui exercerait sa souveraineté pour exploiter une autre classe, pour les intérêts de la patrie, ou les siens, anéantirait ce pour quoi elle a été établie. La souveraineté et la séparation de la population en classes sont des outils servant à définir précisément les tâches que chacune d'entre elles doivent exécuter pour la sauvegarde de la société. Gouverner est un métier – idéologiquement et parfois aussi incarné comme au sein de l'administration bernoise – qui soutient et dépend du travail effectué par le reste de la population. Les savants vaudois présentent cela comme si cette répartition était naturelle ou idéale, mais elle est éminemment contextuelle¹⁵². Ils bâtissaient leur propre représentation sociale sur la base du fait qu'ils sont assujettis par une classe qu'ils ne pourront jamais intégrer. Tentant d'inciter le souverain à maintenir la liberté dont ils profitent, ces auteurs voulaient contribuer au bonheur de leur patrie grâce aux moyens à leur disposition.

Pour les savants vaudois qui y participaient, la Société de la Lippe était un espace privilégié pour l'énonciation d'une pensée locale. Certes, proche de savants bernois, membres de familles patriciennes¹⁵³ – les échanges mondains et culturels étaient courants et fluides entre les deuxⁱ –, ils profitaient néanmoins des possibilités qu'ils avaient pour aborder des sujets sensibles. C'est en incitant le comte de la Lippe de laisser à ses sujets la possibilité de prendre en charge les activités économiques de la principauté, qu'ils manifestaient leur propre envie que Berne fasse de même. Une fois le cadre juridique optimal établi, et le rapport de collaboration entre sujets et souverain acquis, l'agriculture, l'industrie et le commerce seraient des sources d'épanouissement au sein de la république aristocratique. Quelle que soit la politique appliquée par le souverain, selon Seigneux de Correvon, la population ne peut réaliser son devoir que lorsque « chacun sent la véritable valeur de ce qu'il possède »¹⁵⁴.

1.3 Société morale de Lausanne

L'économie morale était le concept par lequel les penseurs vaudois convaincus par la pensée économique bernoise, dans ses grandes lignes, abordaient l'économie politique. Si les fondements intellectuels de la pensée économique vaudoise émergent effectivement d'un rapport de force entre deux ambitions qui s'opposent – soutenues par des systèmes économiques et politiques subtilement divergeant –, ils n'en restent pas moins alimentés par quelques Vaudois tout à fait

¹⁵² Elisabeth Salvi, « La justice de LL. EE. au siècle des Lumières », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, p. 325.

¹⁵³ D. Bardelli, « Gibbon et les sociétés lausannoises », *op. cit.*, pp. 243-252 ; F. Rosset, « Les Lumières en pays romands », in *Berns goldene Zeit*, *op. cit.*, pp. 406-407 ; J.-D. Candaux, « Les "sociétés de pensée" du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », in *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, p. 65.

¹⁵⁴ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XVI. Essai sur l'égalité des hommes », *op. cit.*, p. 182.

satisfaits. Les textes les plus conservateurs issus du Pays de Vaud, ne remettent pas en question les rapports de pouvoir ou les méthodes de gouvernance du canton. Elles pensent à stabiliser – les rapports entre les patriciens et les sujets, la capitale et la province, la ville et la campagne, l’artisanat et l’agriculture – plutôt qu’à réformer. La Société morale de Lausanne, fondée et dirigée par le prince Ludwig Eugen von Württemberg (1731-1795), était la représentante la plus active de ce parti pris intellectuel. Les Vaudois les plus conservateurs semblent s’être préoccupé davantage de morale que d’économie politique. Ces débats offraient néanmoins à ces auteurs la possibilité de discuter des conséquences économiques de leurs propositions pédagogiques. Selon eux la méthode à adopter pour contribuer à la croissance économique de l’État, en tant que sujet ou paysan, consistait à considérer les activités civiles comme une nécessité morale.

1.3.1 Références

Concrètement, l’*économie morale* telle que les auteurs du XVIII^e siècle la percevaient était un programme visant à combattre l’influence culturelle du luxe sur la population. Il s’agissait de délivrer les hommes de l’influence que pouvait avoir le regard social sur la manière d’évaluer ses propres actions. Le travail et la productivité économique devait être séparée de tout jugement sur son amour-propre¹⁵⁵. L’emprise du luxe ne pouvait être combattue qu’en évitant que les hommes se comparent et cherchent l’approbation des autres. Dans le canton de Berne, Muralt avait posé les bases de cette approche de l’économie politique locale, que le luxe menaçait tout particulièrement¹⁵⁶. Toutefois, les théories de réformes économiques proposées par Fénelon dans ses *Aventures de Télémaque* sont les références sur lesquelles tous les penseurs vaudois conservateurs se sont appuyés pour construire leurs explications à ce propos. Écrit à l’attention de Louis de France (1682-1712) – père de Louis XV, destiné à monter sur le trône après son grand-père Louis XIV –, dont Fénelon était le précepteur, ce roman avait pour vocation de promouvoir un projet de réforme et de développement économique divergeant de la politique financière instaurée par Colbert. Ces réformes économiques étaient structurées de manière à réorienter les instruments économiques existants pour qu’ils servent à produire des richesses concrètes et tangibles, non plus des objets de luxe destinés à l’exportation. Fénelon offre en cela l’exemple le plus éloquent d’un modèle économique qui allie le rejet du luxe et l’augmentation de la qualité de vie – là où d’autres penseurs tombaient dans l’éloge de la pauvreté. Son texte et sa théorie économique ont bénéficié

¹⁵⁵ I. Hont, *Politics in Commercial Society. Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2015, pp. 38-39.

¹⁵⁶ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 49.

d'une réception remarquablement large au XVIII^e siècle¹⁵⁷. Ils ont d'ailleurs fait de nombreux émules au sein de républiques, puisque le roman prend la forme d'un conte antique, dont les aventures ont lieu dans une série de petites républiques souveraines à travers les Cyclades et les villes autour de la mer Ionienne. L'épisode qui a sans doute marqué les Bernois et les Vaudois de la plus forte impression est le séjour des protagonistes, Télémaque et Mentor – le jeune prince en devenir et Athéna, la déesse de la sagesse, déguisée en un vieux précepteur –, dans la ville de Salente. Il s'agit véritablement d'une histoire sur la réforme d'une ville luxueuse en déclin¹⁵⁸. Il s'agit également d'une réflexion sur l'importance de distinguer le *luxue solide* du *luxue ostentatoire*. Fénelon introduit rapidement l'idée selon laquelle le luxe d'apparat de la ville de Salente est lié à son état de guerre permanente¹⁵⁹. Pour retourner tout cela à l'envers, Fénelon propose de réinvestir tout l'effort institutionnel, les fonds souverains et la forme de travail dans la campagne et l'agriculture, qui avaient été négligés¹⁶⁰. Revaloriser le produit de la terre attirerait la main-d'œuvre à la campagne, favorisant l'augmentation démographique. L'industrie et le commerce, pouvant s'appuyer sur les matières premières locales, écoulent ces ressources et produiraient des objets consommables par la population dont la qualité de vie se retrouverait améliorée.

L'enjeu que les Vaudois y ont vu consistait à intégrer ce qui pouvait décider les habitants d'un État à préférer la vie de campagne à la vie urbaine¹⁶¹. Comment le gouvernement pouvait-il convaincre les citadins à s'installer à la campagne pour contribuer à la production de ressources locales ? Fénelon proposait d'obliger le gouvernement de construire la ville, l'État, ses bâtiments, son apparat et les moyens de subsistance de ses membres, en employant exclusivement des matières premières et des produits transformés à domicile. Par *éducation morale*, les auteurs du Pays de Vaud entendaient effectivement le fait d'empreindre la population d'une forte conscience des conditions qui leur avait été imposées par leur naissance comme un ensemble de valeurs qui les accompagnaient et qu'il fallait honorer comme un véritable bien. Toutefois, ils le comprenaient principalement comme la recherche d'un moyen de convaincre, par une forme de campagne de persuasion, par des stratégies économiques concrètes.

Le *Socrate rustique*, œuvre du médecin zurichois Hans Caspar Hirzel, est l'un des textes « d'économie rustique » suisses les plus importants du XVIII^e siècle, et des plus influents sur les

¹⁵⁷ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, pp. 106-107 ; Aris Della Fontana, « Constructing “Englishness” and promoting “politeness” through a “Francophobic” bestseller: *Télémaque* in England (1699-1745) », in *History of European Ideas*, vol. 46, 2020, p. 768.

¹⁵⁸ Platon, *La République*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1950, t. 1, p. 927.

¹⁵⁹ Ryan Hanley, *The Political Economy of Fénelon*, Oxford, Oxford University Press, 2020, pp. 6-7 ; John Shovlin, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 21 ; K. Polanyi, *La Grande Transformation*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁶⁰ François de Salignac de La Mothe Fénelon, *Les Aventures de Télémaque* [1699], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1997, t. 2, pp. 163-166.

¹⁶¹ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 26.

savants vaudois. Il a été imprimé en allemand en 1761 et traduit en français en 1762 par Johann Rudolph Frey, un proche ami d'Isaac Iselin. Cet ouvrage a bénéficié d'une réception et d'un succès européen important. S'il s'agit d'un intermédiaire entre Fénelon et la pensée économique vaudoise, ce texte est un point de convergence unanime entre les penseurs bernois et vaudois. Même s'ils ne l'ont pas instrumentalisé de façon identique, tous les auteurs du canton avaient les enseignements donnés pas ce texte en tête lors de la rédaction de leurs propres ouvrages :

J'avouerai cependant que la manière dont on s'y est pris jusqu'à présent, ne me paroît pas précisément la meilleure. On se jette avec trop d'ardeur dans la nouveauté, et cela sans avoir appris à bien connoître auparavant les méthodes anciennes. Les uns croient avoir atteint au but lorsqu'ils ont fait connoître aux Cultivateurs des herbages et des grains d'une espece nouvelle ; d'autres lorsqu'ils ont proposé des Instrumens de Labourage d'une nouvelle invention, ou une manière de labourer ; d'autres croient enfin qu'il suffit d'ouvrir de nouvelles branches d'Economie inconnues jusqu'alors, comme par exemple la culture des m'muriers pour l'éducation des vers à soie. Je pense au contraire qu'il faudroit avant tout commencer à étudier à fond la nature du pays ; prendre connoissance des moyens que les plus industrieux et les plus laborieux de nos Economes, mettent en usage pour rendre leurs terres plus fertiles que les autres, et cela au point de leur faire produire souvent au-delà du double de ce que leurs plus proches voisins retirent des leurs ; il ne s'agiroit alors que de rendre la connoissance de ces moyens commune à tous les autres Cultivateurs. Enfin il faudroit tacher de voir comment il seroit possible d'exciter une noble émulation parmi les habitants de la campagne. Telle seroit, selon moi, la voie la plus facile à prendre pour ramener les beaux jours de l'Agriculture parmi nous ; le génie le plus borné peut la suivre, sans qu'aucun obstacle l'arrête, tandis que les difficultés se présentent en foule lorsqu'il s'agit de nouvelles inventions. Les uns croiroient en adoptant, insulter à la mémoire de nos dignes ancêtres, qui nous ont transmis, disent-ils, la manière ordinaire de cultiver les terres, et qui par leur prudence, par leur amour pour le travail, et par tant d'autres qualités respectables, sont bien dignes de nous servir d'exemple. D'autres accorderont que ces nouvelles découvertes sont à la vérité fort avantageuse pour de certains pays, mais ne conviennent point du tout à la constitution naturelle du nôtre. D'autres objecteront que toutes ces méthodes peuvent bien avoir leur prix à certains égards, mais que leur supériorité sur la méthode ordinaire est si équivoque, qu'on peut au moins les regarder comme inutiles, etc.¹⁶²

Ce texte d'économie politique construit son propos autour de la description des méthodes agricoles et de gestion domestiques d'un agriculteur vertueux, Jakob Gujer (1718-1785), surnommé Kleinjogg. Hirzel a pris cet agriculteur de la campagne zurichoise, et les méthodes avec lesquelles il gérait ses terres, comme exemple d'une exploitation optimale. La traduction française du livre a été dédiée à « l'ami des hommes », et sa réédition de 1764 est augmentée d'une correspondance entre Mirabeau¹⁶³, le traducteur, l'auteur et Johann Rudolf Tschiffeli (1716-1780). Au-delà de l'économie dont Hirzel faisait la promotion, simplement ignorée par les auteurs qui en valorisaient une autre, c'est son *éducation morale* qui a attiré l'attention de tous les lecteurs. Hirzel est parvenu à accommoder le discours sur l'honneur monarchique aux références républicaines. En se basant

¹⁶² Hans Caspar Hirzel, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger, 1764 [1761], pp. 58-61 ; Rudolf Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse : un tableau de l'histoire économique et sociale au 18^e siècle*, Lausanne, Éditions d'en Bas, 1988, p. 25.

¹⁶³ M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 425 ; B. Kaposy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, p. 142.

sur les références dressées par Montesquieu, Hirzel souligne que les acteurs de l'économie nationale devaient poursuivre l'honneur au lieu du principe de vertu, quoique centrale pour les acteurs de la gouvernance des républiques. Cela devait favoriser leur productivité, unité sur laquelle leur honneur serait mesurée. En ce sens, Hirzel expliquait que les hommes étaient encouragés au travail principalement par le désir d'être reconnus et admirés au sein de leur communauté. Sachant cela, les souverains devaient exploiter l'amour-propre des travailleurs pour alimenter le rendement de l'économie. Kleinjogg jouait ainsi le double rôle d'exemple pratique et de but à atteindre. En terme concret, la mise en place d'une telle dynamique pouvait s'appliquer grâce à la distribution de récompenses à des cultivateurs méritants. Le sentiment d'*émulation* que cela créerait chez les cultivateurs, témoins de la réussite de leurs camarades, les inciteraient à travailler plus efficacement ou à investir leur temps et leurs fonds au profit d'innovations¹⁶⁴. Ces récompenses devaient se matérialiser par des médailles et des fêtes régulières. La mise en scène de l'honneur conféré aux sujets utiles était centrale au projet de Hirzel. La Société économique de Berne a suivi ces propositions à la lettre en organisant ses concours, dont les prix étaient des médailles :

C'est cette considération qui m'a fait déférer aux instances de mes amis pour m'engager à communiquer au public un ouvrage entrepris d'abord dans la seule vue d'encourager quelques uns de mes concitoyens à travailler au rétablissement de l'Agriculture, et de leur indiquer la voie la plus courte vers un but aussi louable. L'exemple que je leur mets devant les yeux démontre la possibilité du succès, et en indique en même temps les moyens les plus efficaces, savoir, un redoublement d'ardeur et d'assiduité dans le travail, et une connoissance plus exacte et plus répandue de la meilleure manière de régler l'Economie rustique. Le premier point exige une réforme générale dans la conduite morale des habitans de la campagne, et le second des recherches physiques.¹⁶⁵

C'est cette instrumentalisation de l'amour-propre – sa seule forme d'expression tolérable selon Rousseau – qui compose l'*éducation morale*. Tous les auteurs du canton de Berne – presque sans exception – ont affirmé l'importance de l'émulation pour construire leurs propositions économiques. Toutefois, chez la plupart des penseurs vaudois, elle n'est qu'un outil, un avantage ou un détail parmi d'autres. Les Vaudois ont été particulièrement attentifs à l'idée de faire de l'honneur le moteur des activités économiques pour des individus qui n'avaient aucune emprise politique. En revanche, l'*éducation morale* n'était souvent qu'un appui au service de réformes qui devaient passer par la gouvernance, la législation ou la constitution. Les Vaudois les plus conservateurs, en essayant de façonner l'économie politique la plus consensuelle – la plus accordée

¹⁶⁴ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, pp. 142-145 ; B. Kapossy, « Aufklärung ohne Luxus : Rousseau und der Sokrate Rustique », in A. Holenstein, B. Kapossy et D. Tosato-Rigo (éd.), *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle*, Genève, Slatkine, 2010, pp. 181-182 et 189 ; H. Mendes Baiao, *Rêves de citoyens*, *op. cit.*, pp. 83 et 174 ; S. Reinert, *Translating Empire*, *op. cit.*, pp. 13-72.

¹⁶⁵ H. C. Hirzel, *Le Sokrate rustique*, *op. cit.*, p. 284 ; J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, pp. 74-75.

à la pensée bernoise – ont fait de l'éducation *morales* le cœur de leur propos et le fondement de toute croissance économiqueⁱⁱ.

1.3.2 *Württemberg et la Société morale*

Les Vaudois les plus consensuels ont pour la plupart adopté ces notions comme cœur de leur réflexions économique. Parmi les textes répondant à cette logique, *Aristide ou le citoyen* joue un rôle important. Elle était la revue imprimée par la Société morale de Lausanne entre 1766 et 1767¹⁶⁶. Elle constitue l'incarnation la plus aboutie de l'instruction morale comme une approche périphérique de l'économie politique vaudoise¹⁶⁷. Ce projet a été initié et mené par Württemberg. La présence d'un noble destiné à régner sur un petit état monarchique établi dans le Pays de Vaud est une singularité, qui pourtant s'explique par la reconstruction d'éléments biographiques – soutenus par des justifications personnelles –, mais l'énergie qu'un monarque a consacré à mener des projets helvétiques pour promouvoir une forme de réforme républicaine reste à faire l'objet d'une interrogation scrupuleuse.

Edward Gibbon a mis en valeur tous les enjeux que représentaient les activités de Württemberg sur le territoire sujet de la petite république aristocratique :

To my old list I added some new acquaintances, who in my former residence had not been on the spot, or in my way, and among the strangers I shall distinguish Prince Ludwis of Wirtemberg, the brother of the reigning Duke, at whose country house near Lausanne I frequently dined. A wandering meteor and at length a falling star, his light and ambitious spirit had successively dropped from the firmament of Prussia, and of France and of Austria ; and his faults, which he styled his misfortunes, had driven him into philosophic exile in the Pays de Vaud. He could now moralize on the vanity of the world, the equality of mankind, and the happiness of a private station : his address was affable and polite, and his eloquence could adorn a copious fund of interesting anecdotes. His first enthusiasm was that of charity and agriculture, but the sage gradually lapsed in the saint, and Prince Lewis of Wirtemberg is now buried in a hermitage near Mayence in the last stage of mystic devotion.¹⁶⁸

Cette description du prince, tendre et pleine de sarcasme, aborde les points essentiels de la vie privée et intellectuelle ambiguë de Württemberg. L'Anglais commente toutes les caractéristiques essentielles du personnage, de sa carrière militaire choisit à défaut d'être héritier du trône et son enfermement volontaire dans le Pays de Vaud, à ses vaines activités de penseur et de moralisateur passionné par la charité et l'agriculture. Gibbon donne donc une description sévère d'un individu qu'il a sans cela côtoyé régulièrement et avec plaisir lors de son propre exile volontaire à Lausanne :

¹⁶⁶ Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1945, p. 435.

¹⁶⁷ F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, *op. cit.*, p. 109.

¹⁶⁸ E. Gibbon, *Mémoires of my Life*, Londres, Penduin Books, 1984 [1795], pp. 137-138.

J'ai diné à Renens chez le Prince Louis de Wirtemberg. C'est pour la seconde fois. Il m'avoit prié pur rencontrer le Prince de Ligne, qui nous a fait faux bond. Il paroît que le Prince de Wirtemberg me goute beaucoup. A la politesse aisée et naturelle qu'il a pour tout le monde il ajoute à mon egard un ton de confiance, d'estime et presque d'affection. Avec de pareilles manieres il n'est pas possible qu'un prince vous déplaise. Je trouve à celui-ci de l'esprit. Des connoissances et beaucoup d'usage du monde. Comme il connoit presque toutes les cours de l'Europe, les anecdotes politiques et militaires dont il assaisonne sa conversation la rendent très amusante. Je vois qu'il n'a point l'orgueil d'un prince Allemand, et l'indignation qu'il faisoit paroître contre un des ancêtres qui avoit voulu vendre un village pour acheter un cheval me fait esperer qu'il n'en a pas la dureté. Je croirois assez qu'il a toujours un peu manqué de prudence et de conduite ; des projets aussi ambitieux que chimeriques dont on l'accuse, (.), sa vie ambulante, ses querelles avec son frere, ses dissipations, sa disgrâce à la cour de Vienne ; tout contribue à m'en persuader. Sa situation dans ce pays en est presque une preuve. In prince d'une des premières maisons de l'Empire, relegué (dirai je) ou retiré en Suisse, où il soutient à peine l'état d'un Gentilhomme doit y etre un peu par sa faute. Sa selle Saxonne qu'il a epoussé sans biens et sans beauté. Le public ajouteroit, et sans esprit ; mais je commence à lui en trouver. Comme le Prince s'est mésallié, les loix orgueilleuses de l'Empire excluent ses enfants de la succession.¹⁶⁹

Cet extrait du *Journal* de Gibbon, tout aussi piquant¹⁷⁰, mais peut-être plus limpide sur le caractère du prince, dévoile par contraste avec le précédent le réel équivoque qui existait au XVIII^e siècle autour de Württemberg¹⁷¹. Il était le frère cadet de l'héritier du trône du duché de Württemberg, état allemand important à la frontière de la Suisse. Le prince a voyagé en Europe, passant par les Provinces-Unies, la France et la Suisse avant de se voir attribué le rôle de souverain après le décès de son frère sans successeur. Württemberg, n'étant pas destiné à occuper ce rôle a passé une longue partie de sa vie à contribuer à promouvoir la philosophie et l'économie politique qui le passionnaient. Correspondant de Voltaire et Rousseau, il a également œuvré à valoriser le travail des savants qui l'entouraient dans le Pays de Vaud. Attiré par la vie champêtre, le prince a décidé de s'établir dans le canton de Berne, où il a appris à échapper à la vie urbaine¹⁷², après avoir longtemps servi en France. Lorsqu'il a emménagé en campagne, en 1763, il affirmait que c'était « pour pouvoir être en veste que je suis venu habiter la Suisse. »¹⁷³ Lausanne répondait à la recherche d'une vie simple et d'un dépouillement des formalités sociales et urbaines¹⁷⁴. Sa contribution aux activités savantes locales s'inscrivait dans cette démarche. Tissot prétend d'ailleurs avoir contribué à attirer le noble dans sa ville d'origine :

¹⁶⁹ E. Gibbon, *Le Journal de Gibbon à Lausanne*, *op. cit.*, pp. 5-6.

¹⁷⁰ Dans une lettre à Voltaire, Württemberg confirme malgré lui la description que Gibbon faisait du physique de sa femme (L. E. von Württemberg, « Lettre à Voltaire, 01 février 1763 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1973, vol. 26, pp. 13-14).

¹⁷¹ B. Kapossy et R. Whatmore, « Gibbon and Republicanism », in Karen O'Brian et Brian Young (éds.), *The Cambridge Companion to Edward Gibbon*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 132.

¹⁷² L. E. von Württemberg, « Lettre à Voltaire, 17 octobre 1750 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1970, vol. 11, pp. 373-374.

¹⁷³ L. E. von Württemberg, « Lettre à Voltaire, 01 février 1763 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1973, vol. 26, pp. 13-14.

¹⁷⁴ D. Bardelli, « Gibbon et les sociétés lausannoises », *op. cit.*, pp. 251-252.

Le Prince de Württemberg est celui qui est au Service de France et qui fut envoyé dans les Troupes de la Reine en 1757 comme volontaire parce qu'il étoit le seul officier qui connut a fond les armées prussiennes aux quelles il avoit été attaché pendant quatre ou cinq ans. Je ne connais point d'homme plus vertueux plus respectable et plus aimable. L'amitié qu'il me témoigne pourroit me rendre suspect, mais de meilleurs juges que moi en pensent tout de meme ainsi vous pouvés m'en croire. Mais faites mieux, mon Zimmermann, doutés, niés si vous voulés, mais surtout venés voir, je vous menerai a Renens et je me croirai fort heureux si vous voulés bien revenir. Ce qu'il y a de sur c'est qu'on vous gardera avec plaisir.¹⁷⁵

Württemberg, qui cultivait sa proximité avec les savants européens avait consenti à suivre les conseils de Tissot, avec qui il a collaboré sur de nombreux projets¹⁷⁶. Une fois sur place, Württemberg s'est rapidement rapproché des penseurs locaux. Il a souvent travaillé avec Clavel de Brenles, il a côtoyé Bondeli et ses cercles¹⁷⁷, il a été membre de la Société économique de Berne et de la Société des citoyens, la sociabilité et les autorités – curieux de rencontrer un noble illustre – organisaient des évènements en son honneur¹⁷⁸, et Engel lui a dédié¹⁷⁹ son *Essai sur l'Amérique*ⁱⁱⁱ.

Ces relations savantes se sont traduites en plusieurs contributions d'économie politique. Avant de fonder la Société morale de Lausanne, Württemberg a collaboré avec Rousseau sur les théories pédagogiques de ce dernier. En effet, le prince, une fois installé en Suisse, a contacté le Genevois pour lui faire part de son admiration pour l'*Émile*¹⁸⁰. Württemberg a profité de cette lettre pour poser ses questions en matière de pédagogie à Rousseau, destinées à l'éducation de sa fille née depuis peu. À cela, le Genevois a répondu qu'il n'avait « jamais su comment il faut élever les Princes »¹⁸¹. Après de brefs échanges, au cours desquels le prince est parvenu à convaincre le penseur de lui soumettre des comptes rendus sur le développement de sa fille pour alimenter des réflexions pédagogiques fondées sur des observations tangibles, Rousseau a rédigé une longue lettre, forme de supplément à l'*Émile*, souvent considéré comme le pan monarchique de la

¹⁷⁵ Johann Georg Zimmermann, « Lettre à Tissot, 18 septembre 1763 », in *Correspondance 1754-1797*, Genève, Slatkine, 2007, p. 237.

¹⁷⁶ Seigneux de Correvon affirmait aussi en 1769 que Tissot avait attiré Württemberg en Suisse : P. Favarger, « Six lettres inédites de Seigneux de Correvon à François-Pierre de Diesbach », in *Revue historique Vaudoise*, n° 12, 1908, p. 371.

¹⁷⁷ J. Bondeli, « Lettres à Zimmermann, 28 juin 1765 et Usteri, 16 décembre 1766 », in *Brieffe, op. cit.*, vol. 2, pp. 843 et 885 ; Württemberg disait également de Haller qu'il « versifiait [...] en citoyen » : L. E. von Württemberg, « Lettre à Albrecht von Haller, 03 décembre 1752 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.35.

¹⁷⁸ Pierre Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival, op. cit.*, pp. 104, 127 et 314 ; E. Gibbon, *Le Journal de Gibbon à Lausanne, op. cit.*, pp. 150 et 204 ; William de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle*, Lausanne, Georges Bridel, 1912, t. 2, pp. 270 et 320-321.

¹⁷⁹ Engel dédicace son ouvrage à Württemberg, qu'il désigne d'ailleurs comme étant un « ami des hommes » : S. Engel, *Essai sur cette question : quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux ?*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1767, pp. IV-V.

¹⁸⁰ L. E. von Württemberg, « Lettre à Rousseau, 25 septembre 1763 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, Banbury, Voltaire Foundation, vol. 17, pp. 273-276.

¹⁸¹ J.-J. Rousseau, « Lettre à Württemberg, 29 septembre 1763 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 17, pp. 286-287.

pédagogie de Rousseau¹⁸². Ce texte constitue peut-être l'une des premières traces d'une réflexion sur l'éducation morale spécifiquement liée à Württemberg :

Si j'avois le malheur d'être né Prince, d'être enchaîné par les convenances de mon Etat, que je fusse contraint d'avoir un train, une suite, des domestiques, c'est-à-dire des maitres, et que pourtant j'eusse une ame assés élevée pour vouloir être homme malgré mon rang, pour vouloir remplir les grands devoirs de père, de mari, de citoyen de la république humaine, je sentirois bientôt les difficultés de concilier tout cela, celle surtout d'élever mes enfans pour l'état où les plaça la nature, en dépit de celui qu'ils ont parmi leurs égaux.

Je commencerois donc par me dire : Il ne faut pas vouloir des choses contradictoires. Il ne faut pas vouloir être et n'être pas. La difficulté que je veux vaincre est inhérente à la chose. Si l'état de la chose ne peut changer il faut que la difficulté reste. Je dois sentir que je n'obtiendrai pas tout ce que je veux mais n'importe, ne nous décourageons point. De tout ce qui est bien je ferai tout ce qui est possible. Mon zèle et ma vertu m'en répondent. Une partie de la sagesse est de porter le joug de la nécessité. Quand le sage fait le reste il a tout fait. Voila ce que je me dirois si j'étois Prince. Après cela j'irois en avant sans me rebuter sans rien craindre ; et quel que fût mon succès, ayant fait ainsi, je serois content de moi. Je ne crois pas que j'eusse tort de l'être.¹⁸³

Dans cet extrait, Rousseau annonce d'emblée vouloir se concentrer sur les méthodes pour que la fille de Württemberg¹⁸⁴, portant une lourde charge sociale sur ses épaules, puisse bénéficier d'une éducation qui lui donnerait les moyens de saisir la réalité. L'enjeu ici est de façonner une bonne contributrice aux intérêts économiques de l'État. Une éducation standard offerte à chaque citoyen donnerait aux individus, quelle que soit leur origine sociale, le sentiment de contribuer à la prospérité du canton, aussi indirecte soient ses activités avec sa gouvernance effective. C'est ici le cœur du fonctionnement de l'éducation morale telle que Rousseau la comprenait ; la force et le dogmatisme ne sont pas de bons outils pour imposer une politique économique à une population dont la tâche consiste à l'appliquer. Pour se soumettre volontairement à la loi, les individus qui y étaient assujettis devaient avoir l'illusion de contribuer à l'imposer¹⁸⁵.

Württemberg, ravi de cette réponse inespérée de Rousseau a répondu à ces considérations structurelles en s'engageant à valoriser le mérite de ses sujets s'il devenait souverain un jour :

Le Meilleur Pere, le meilleur Laboureur, l'homme le plus integre et le plus véridique, l'homme qui m'aurait le plus Souvent convaincu d'Erreur, celui enfin qui me Seconderait avec le plus de Chaleur dans les vuës, qui tourneraient au bien de la chose publique, tels seraient les Courtisans que j'appellerais autour de ma Personne et Si après cela j'étais assés à plaindre pour n'avoir pas d'amis, je croirais en effet que Cette Privation affligeante est un malheur inherent à l'Etat de Prince.¹⁸⁶

¹⁸² M. Sonenscher, *Before the Deluge*, op. cit., p. 28.

¹⁸³ J.-J. Rousseau, « Lettre à Württemberg, 10 novembre 1763 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, op. cit., vol. 18, pp. 115-127.

¹⁸⁴ J. Bondeli, « Lettre à Usteri, 15 mars 1764 », in *Briefe*, op. cit., vol. 2, p. 573 ; A. von Haller, « Lettre à Tissot, 03 mars 1767 », in *Albrecht von Haller Briefe an Auguste Tissot*, Hans Huber, 1977, p. 257.

¹⁸⁵ J.-J. Rousseau, *Emile ou de l'éducation* [1764], in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1969, vol. 4, pp. 836-837.

¹⁸⁶ L. E. von Württemberg, « Lettre à Rousseau, 19 novembre 1763 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, op. cit., vol. 18, pp. 146-149.

Cette affirmation avait pour but principal de souligner l'importance qu'avait l'émulation selon lui, appliquée à la hiérarchie administrative et économique. Plus qu'un outil destiné à encadrer la paysannerie, elle pouvait servir à la gouvernance en sélectionnant les individus les plus compétents et vertueux, dans une classe sociale ou professionnelle dont ils seraient capables de représenter les intérêts. Encouragé en cela par Rousseau qui pensait pouvoir influencer un *Prince* avec ses correspondances¹⁸⁷, Württemberg a bénéficié d'une stimulation intellectuelle digne d'enraciner ses certitudes sur l'omnipotence de l'*éducation morale*. À cela, le futur souverain a couplé un amas de connaissances critiques et contextuelles pour construire la pensée avec laquelle il a tenté de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans le Pays de Vaud¹⁸⁸.

Au début des années 1760, l'investissement pratique de Württemberg consistait en échanges avec les penseurs qui l'entouraient, la participation à la sélection des textes récompensés par la Société économique de Berne pour le financement de prix et de primes¹⁸⁹. D'ailleurs, le prince a contacté Seigneux de Correvon, rapidement après son arrivée dans le Pays de Vaud, pour offrir ses services à la Société économique^{iv}. Le Vaudois a immédiatement repéré la difficulté qu'allait causer l'incompatibilité entre la hiérarchie sociale de la Société – reproduisant celle de ses institutions – et la volonté d'un étranger de s'y introduire. D'autant plus que certaines règles protocolaires devaient être respectées à l'égard de cet étranger. Cela renforce l'ambiguïté avec laquelle les savants du canton de Berne regardaient la présence et les activités de Württemberg^v. Son influence a toutefois été remarqué et appréciée par les Vaudois :

Pendant que le Prince de Württemberg étoit à Lausanne, il y étoit Chéry ; ses Vertus, ses bienfaits ce sont fait Jour partout ; Nos grands, Notre Noblesse, luy trouvoient Seulement un grand deffaut de meme qu'à la Princesse ; C'est qu'ils s'humanisoient trop avec tout le Monde, qu'ils étoient trop populaires, qu'ils ne faisoient pas assés de difference et de distinction entre la Noblesse, la Bourgeoisie, et les differents Etages ; Mais Comme ils ce croioient au dessus de tous, ils ne Croiaient pas de ce Commettre en donnant des attentions aux Personnes de mérite ; Les Dames en particulier doivent à Cette occasion avoir manqués à Certains égards et attentions Vis-à-vis de la Princesse, ce qui luy à fait prendre la résolution à ce qui m'a été assureé de quitter Lausanne beaucoup plus tot qu'elle ne l'Auroit fait ; et je say que deux jours après avant son départ et à l'Insu du Prince qui l'avoit précédée, quelle a fait des pentions à des Pauvres qu'ils retireroit pendant leur Vie ; Pendant leur Sejour à Lausanne il s'est présenté trois bandes de Comédiens pour demander en Conseil la permission d'y Joüer ; Mais sur leur les sentiments que le Prince Manifestoit de la disconvenue qu'il y avoit d'attirer la Comedie dans Notre Ville ; les Personnes les plus empressées à la derniere, N'ausèrent pas ce Manifester, et la refusoient eux-mêmes ; Mais pas plustot parti qu'on à Mis dans

¹⁸⁷ J.-J. Rousseau, « Lettre à Württemberg, 15 avril 1764 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 19, pp. 300-303.

¹⁸⁸ Alain Grosrichard, « Le prince saisi par la philosophie », in *Ornicar*, n° 26-27, 1983, p. 1.

¹⁸⁹ L. E. von Württemberg, « Lettres à la Société économique de Berne, 27 août 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6 ; L. E. von Württemberg, « Lettres de S. A. S. le Duc de Wirtemberg à la Société œconomique de Berne », in *Mémoires et observations*, 1765 ; L. E. von Württemberg, « Lettre de S. A. S. le Prince Louïs de Wittemberg, à M. D. B. du 15 janvier 1765 luë à l'Assemblée du comité de la Société le 19 janvier 1765 », in *Mémoires et observations*, 1765 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 juin 1772 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10 ; Jean Louis Muret, s'en réjouissait (« Lettre à la Société économique de Berne, 30 juillet 1765 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7).

P'oubli ces Judicieuses reflections, et que pour l'obtenir apresent, l'on a fait intervenir dans les informations les requisitions du Seigneur Baillif asseurant qu'il la désireroit.¹⁹⁰

Ces propos de Pierre Moïse Wullyamoz font partie d'un texte écrits le 16 mars 1768 sur des réformes pédagogiques – qui sera reconstruits plus loin. Au-delà de la simplicité et l'informalité déconcertante de Württemberg et son épouse, aux yeux des Vaudois son influence sur l'éducation et la morale sociale constituerait le point qui caractérise son passage à Lausanne^{vi}. L'exemple que Wullyamoz donne de cet ascendant, forme d'application des préceptes de Rousseau sur le divertissement dans les petites républiques – une caractéristique qui dépasse le simple rejet du théâtre. Württemberg a rapidement essayé de faire comprendre aux *membres ordinaires* de la Société économique de Berne qu'ils devaient accepter de remettre en question jusqu'à leur politique sur la base des découvertes qui y étaient faites^{vii}. En ce sens, le prince a effectivement souligné que le luxe était causé par « le mauvais usage qu'un Etat fait de son surplus. »^{viii} Württemberg a affirmé cela pour encourager le projet et les publications issues des concours sur l'esprit de la législation¹⁹¹. Il souhaitait apaiser les rapports entre les auteurs des textes les plus critiques et les membres du corps souverain impliqués dans la lecture de ces travaux. Lorsque Württemberg commentait l'*Esprit de la législation*, qui ne développe pas les idées économiques auquel il s'est plus tard attaché à promouvoir, son objectif était de pousser le gouvernement à envisager de remettre sa politique en question au profit de l'agriculture¹⁹².

C'est un projet initialement composé par Niklaus Anton Kirchberger (1739-1799) qui a permis à Württemberg de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions agricoles, nécessaire à la pérennité du canton de Berne. En effet, le Bernois, correspondant de Rousseau et proche de Hirzel, que le prince côtoyait au sein de la Société économique de Berne et de la Société des citoyens, a rédigé l'« *Essay d'un Plan pour etablir en Suisse une Société Morale qui par ses Actions eut pour objet, de faire aimer la Vertu* », autour de 1762¹⁹³ :

Influer directement dans l'augmentation du bonheur de sa patrie, voilà le germe auquel une Société des gens bien intentionnés peut tendre. Quand meme leurs soins infatigables pour observer les Abus, leurs efforts les plus zelés pour indiquer les remedes deviendroient inutiles, l'exemple seul donné par un grand nombre de personnes, qui ne sont pas soupçonnés d'être associés, sera capable de former un autre pli aux Moeurs de leurs compatriotes.

¹⁹⁰ P. Wullyamoz, « Reglements et statuts de la Société des pauvres à Yverdon, 1^{er} juillet 1760. Instructions pour les ouvrages », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(16), pp. 6-7.

¹⁹¹ Il a lui-même financé des concours au sein de la Société économique de Berne : Jacques Antoine Henri Deleuze, « Lettres à la Société économique de Berne, 29 décembre 1764 et 23 décembre 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

¹⁹² L. E. von Württemberg, « Lettres de S.A.S.M. le Duc de Wirtemberg, à la Société oeconomique de Berne », in *Mémoires et observations*, 1765, p. LXXXII ; L. E. von Württemberg, « Lettre de S.A.S le prince Louïs de Wittemberg, à M.D.B. du 15 janvier 1765 luë à l'assemblée du comité de la Société le 19 janvier 1765 », in *Mémoires et observations*, 1765, p. VII.

¹⁹³ La création d'une Société morale, « dont le but est d'inspirer l'émulation », a été annoncé dans le *Journal helvétique* en septembre 1762 ; Anonyme, « Nouvelles académiques », in *Journal helvétique*, pp. 299-301.

C'est principalement en déterminant les coutumes, et en influent dans l'Opinion publique qu'ils tacheroient de maintenir les mœurs qui nous restent, le ressort de la censure si puissant et manié avec tant d'Art par les anciens peuples paroît être oublié parmi nous. C'est à des patriotes & à des républicains à le faire revivre. Ce doit être une de nos grandes occupations de rechercher comment on pourroit perfectionner ce moyen, on éprouveroit d'abord sa force en l'essayant contre le luxe.

À côté des Vues qui déterminent immédiatement les mœurs des citoyens, la Société rechercheroit d'approfondir d'autres Objets qui détruisent ou augmentent leur bonheur ; entre autres Sujets voici quelques uns qui pouvoient mériter son Attention.

Les Emigrations nombreuses qui dans de certaines contrées augmentent au point que pendant le cours de l'Année 1763 passée 130 personnes sont émigrés d'une petite ville du Canton de Berne. Le manque d'ouvriers qui dégoûte les Citoyens de la possession des biens fonds.

Le remplacement des Bourgeois dans les grandes Villes, Ouvrage qui remis au hasard et à la dernière nécessité pourroit être funeste à la plupart de nos républiques.

Etablissement de Commerce dans des endroits où le commerce pourroit être utile.

Un Moyen fixé et déterminé pour fournir du travail et de la Subsistance à tout Sujet qui se porte bien de deux Sexes passés l'âge des 8 à 10 ans.

Etablissement pour procurer des soins à des enfans indigens et l'entretien à des personnes hors d'état de gagner leur vie. Abus effrayans qui se glissent dans les affaires consistoriales, et les maux qu'un Zèle aveugle occasionne. Les femmes infortunées que l'horreur de l'infamie porte à la dernière des cruautés. Moyens pour garantir de la misère, de l'opprobre & de la mort des enfans illégitimes.¹⁹⁴

Kirchberger avait conçu son projet avec l'intention que ses stratégies d'émulation découlent sur la croissance économique de l'État¹⁹⁵. Son objectif était de baser ces réformes sur un système d'encouragements sociaux, allant de la distribution de prix à l'octroi de postes administratifs aux travailleurs méritants. Toutefois, pour que le jugement du mérite de la population soit indépendant des influences souveraines, qu'elles ne servent pas uniquement les intérêts des patriciens, un réseau de Société devait s'en charger¹⁹⁶. Les Sociétés morales devaient évaluer le rendement du travail exécuté dans les localités les plus reculées pour récompenser adéquatement les individus les entreprenant. En parallèle, ces groupes devaient également pourvoir les populations avec les connaissances agronomiques – en distribuant les *Mémoires et observations* par exemple – pour mettre l'honneur nouvellement inculqué au profit de l'agriculture^{ix}. En soulignant l'appartenance *républicaine* de ce projet, Kirchberger aborde la nécessité – raisonnement systématique chez les Vaudois – de séparer l'honneur économique de la vertu politique pour les républiques. La productivité financière du canton dépendait d'une collaboration entre une population active, exploitant des connaissances spécialisées pour améliorer sa condition individuelle, et un souverain offrant un cadre dans lequel ces activités peuvent être exécutés pour en maximiser les intérêts généraux.

Séduit par ce projet, Württemberg a fondé sa propre Société morale à Lausanne, correspondant avec celles de Zurich et Berne déjà existantes :

¹⁹⁴ Niklaus Anton Kirchberger, *Essay d'un Plan pour établir en Suisse une Société Morale qui par ses Actions eut pour objet, de faire aimer la Vertu*, Zentralbibliothek Zürich, ZBZ Ms J521, pp. 47-49.

¹⁹⁵ Siegfried Viola, *Aus den Anfängen der schweizerischen Gemeinnützigkeitsbewegung mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Zürich*, Stäfa, Buchdruckerei Stäfa S.A., 1941, pp. 86-88.

¹⁹⁶ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, pp. 159-160.

L'Amour de la religion, de la Vertu, et de l'humanité a fait naître les Sociétés morales, et la certitude de pouvoir faire encore plus de bien aux hommes, engage celles qui subsistent à se réunir aujourd'hui en un seul et unique Corps.

Si des Sociétés morales se sont soutenues sans autre appui que Leur courage ; si elles sont déjà parvenues à encourager plusieurs Vertus et à triompher de quelques Vices ; combien plus facilement se soutiendront-elles, lorsqu'elles s'essayeront mutuellement, et combien cette réunion générale de toutes les Sociétés morales ne doit-elle pas augmenter les espérances de la Vertu ?

Il serait à souhaiter que ces sortes de sociétés se répandissent de proche en proche d'un bout de la Terre à l'autre, et que tous les Pays fussent englobés dans cette réunion sacrée. C'est par ce moyen seul que les hommes vertueux se sépareraient des Sectateurs du Vice et qu'ils formaient une Nation d'Elite, une Nation sainte au milieu d'un Monde corrompu.¹⁹⁷

Reprenant le patron de Kirchberger, le prince a rassemblé une poignée de penseurs vaudois pour alimenter les activités de la Société morale de Lausanne¹⁹⁸. Mis à part quelques lettres de la main de Württemberg et de ses contributeurs, la seule source sur ses activités qui ait été conservée est la revue hebdomadaire qu'elle a publiée entre 1766 et 1767, *Aristide ou le citoyen*. Les cinquante-deux articles qui la constituent ont été rassemblés et imprimés en deux volumes chez François Grasset à Lausanne¹⁹⁹. Les articles, tous anonymes forment un ensemble présenté comme une collection de témoignages qui défendent une forme de développement social singulière. Un exemplaire annoté de l'ouvrage, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, désigne les auteurs de certains articles. Parmi eux se trouvent Württemberg lui-même, Tissot, Seigneux de Correvon, Jacques Abraham Daniel Clavel de Brenles (1717-1771) et Polier de Saint-Germain – dont les correspondances confirment une participation importante à la Société morale de Lausanne –, accompagné de Louis Bons, Etienne Louis Chavannes et Marie de Rapin-Thoyras. L'article sensé être écrit par Seigneux de Correvon par exemple, qui n'aborde pas l'économie politique, développe l'idée d'une procédure pour sélectionner les paysans méritant les honneurs de la Société morale. Cela ressemble effectivement de deux façons aux propos du Vaudois. La première concerne la stratégie de stabilisation économique qui se construit en filigrane des revendications pédagogiques et morale de l'*Aristide*, qui ne correspond pas à ceux de Seigneux de Correvon. Afin d'y participer malgré tout, le fait qu'il se concentre sur un aspect neutre et technique du propos serait cohérent. Le second concerne l'élaboration d'un dispositif administratif, ou semi-privé, dont le but est d'effectuer un *jugement public* pour hisser des sujets de leur classe sociale – peut-être instaurer une forme de représentativité du peuple basé sur la performance économique – est une

¹⁹⁷ L. E. von Württemberg, « Projet du plan de la réunion générale de toutes les Sociétés morales » [1766], Zentralbibliothek Zürich, Ms J 544.

¹⁹⁸ S. Viola, *Aus den Anfängen der schweizerischen Gemeinnützigkeitsbewegung*, op. cit., p. 91.

¹⁹⁹ François Grasset, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 décembre 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4.

idée sur laquelle il a travaillé toute sa vie²⁰⁰. Cependant, cela ne constitue pas une preuve tangible que l'attribution des auteurs dans l'exemplaire annoté d'*Aristide* soit juste.

Clavel de Brenles, l'un des membres les plus actifs de la Société morale de Lausanne, a rapidement incité son entourage à lire *Aristide* et à promouvoir les activités du groupe :

Aristide. Ce monument de votre cœur m'étoit déjà connu, les auteurs de la gazette littéraire le reçoivent régulièrement, je prends justice au mérite de l'ouvrage qui est plein de mœurs, d'honnêteté, souvent de style et d'idées ingénieuses ; car quoi que vous en disiez madame, j'ai su distinguer mes amis, de quelques personnes qu'on a sans doute introduites par bienséances, et je gagnerois par exemple que la feuille douze, *le peuple me siffle, etc.*, est l'ouvrage de M^r de Brenles, elle est du meilleur ton, et de la meilleure plaisanterie, mais revenons ; il faut avouer cependant que ces feuilles ont un mérite pour ma patrie, qui devient un défaut à Paris ; on ne juge des choses que par le mérite pour ma patrie, qui devient un défaut à Paris ; on ne juge des choses que par le point de vue où l'on est. Lausanne est un petit séjour, on ne conçoit pas qu'on puisse mettre de l'importance à ses usages, à ses ridicules, passe encore pour ses mœurs, on vous le pardonneroit ; mais l'on rit quand on voit les Lausannois qualifiés de peuple aimable et frivole. Vous savez que c'est l'épithète qu'on donne aux François depuis longtems ; c'est un exemple qui revient quelques fois sous une autre forme dans le cours de l'ouvrage. Quant à ce premier défaut vous ne serez pas tentée vraisemblablement de le corriger ; c'est un citoyen qui tient la plume et non pas un cosmopolite ; il en est un autre qu'il sera aisé d'éviter si vous vous donnez la peine avec M^r de Brenles, de revoir les feuilles de vos amis ; ce sont quelques expressions de Province qui blessent à Paris, parce qu'elles sont inusitées, on ne diroit pas ici *des bandes de femmes et des doses d'agrémens* ; cette dernière image n'est pas assez agréable pour en faire une métaphore, mais en voilà trop peut-être, ma patrie et surtout mes amis me sont si chers, que je voudrois en recueillant tous les avis, corriger les plus légères fautes dans un ouvrage qui fait d'ailleurs tant d'honneur à leur cœur et à leur esprit.²⁰¹

Ces propos de Suzanne Necker (née Curchod, 1737-1794) adressés à Etiennette Clavel de Brenles²⁰², épouse du savant éponyme, témoignent de son intérêt pour *Aristide*. Malgré des réprimandes langagières et stylistiques – servant à souligner les nouvelles distinctions qu'elle avait acquises en quittant sa « province » natale pour Paris un an auparavant – elle lisait la revue attentivement. Elle est allée jusqu'à suggérer que les méthodes de la Société morale soient appliquées à Genève et à Paris. Six mois après, Susanne Necker a indiqué à quel point Württemberg et ses projets intriguaient les membres de son salon^x. Si ses propos sont véridiques, elle a dû introduire ses connaissances parisiennes aux idées de la Société morale à travers la lecture d'articles de l'*Aristide*. Son envie de prendre connaissance du plan de la Société témoigne de la réception positive que l'*économie morale* vaudoise a reçue en France. L'*économie politique* vaudoise, républicaine, à certains égards en diapason avec des théories libérales, avait intrigué certains savants

²⁰⁰ Collectif, *Aristide ou le citoyen*, Lausanne, François Grasset, 1766, t. 1, p. 312 ; G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le meilleur usage des communs paquis », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(14) : l'auteur affirme dans son texte qu'il faut responsabiliser les propriétaires ; G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays » [1762], Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(10), p. 2 : le Vaudois commente ici les relations entre ville et campagne.

²⁰¹ Susanne Necker, « Lettre à Etiennette Clavel de Brenles, 19 novembre 1766 », in Fédor Golowkin, *Lettres diverses, recueillies en Suisse*, Geneva, J. J. Paschoud, 1821, pp. 298-301.

²⁰² Léonard Burnand, « Edward Gibbon et Suzanne Curchod : les vestiges d'une idylle », in *Edward Gibbon et Lausanne, op. cit.*, pp. 324-325 ; F. Rosset, *L'Enclos des Lumières, op. cit.*, p. 201.

étrangers, parmi lesquels Jacques Necker qui participait à la mettre en valeur. La conquête française de la Société morale s'est malgré tout conclue lorsque les Necker ont réalisé qu'elle n'était pas compatible avec les attentes et les besoins de la monarchie²⁰³.

De son côté, Württemberg a également essayé de promouvoir son projet auprès de penseurs célèbres. Son échange le plus important à ce propos, qui illustre sa méthode et ses ambitions, est celui qu'il a entretenu avec Beccaria :

Nous voyons tous les jours se former sur nos yeux des sociétés de Littérature, d'agriculture, de commerce, de plaisirs et de Jeux. Pourquoi personne chés nous n'a-t-il encore pensé d'en former une pour l'encouragement de la vertu. Voici peut-être la solution de ce problème, si nous pouvons rendre à notre Ville la justice qu'on y voit peut-être moins de vices et de mauvaises mœurs qu'ailleurs, nous devons en même tems avouer qu'on y voit assés peu de vertus.

Ne pourrait-on pas dire que la frivolité est encore plus éloignée de la vertu que le vice. Peut-être serait-il plus difficile de faire un bon Citoyen d'un Lyborite que d'un Catilina. Le goût des bagatelles, la mollesse, et la dissipation énervent et rétrécissent les âmes, souvent même elles les endureissent. C'est rarement chés des hommes dissipés, voluptueux et frivoles qu'on trouve des âmes fortes, élevées, et sensibles.

Cette Société qui sans donner aucune exclusion a cependant directement et principalement pour objet notre Ville, s'est formée dans le but d'y affaiblir le goût trop dominant des bagatelles, du Jeu et des plaisirs, d'y encourager la Vertu, le Patriotisme, l'amour d'un travail sage et utile, les soins d'une bonne éducation, de s'opposer au vice, aux mauvaises mœurs, aux maximes relâchées, au luxe, d'exercer autant qu'on pourra tous les offices de l'humanité, en un mot de faire tout le bien qui pourra dépendre des membres de la société.

Annoncer le but de cette société, c'est assés en faire sentir les avantages. Ses membres en sont si pénétrés qu'ils ne veulent négliger aucun des moyens propres à en assurer le succès et la durée. Mais ce qui mettrait le comble à leur satisfaction et à leurs vœux, serait l'espérance de pouvoir la transmettre à leur postérité. Voici quelques statuts qui leur ont paru propres à remplir ces vues.

Les membres de cette société s'engagent à réunir leurs lumières et leurs efforts pour remplir les vues de son établissement. Ils proposeront tous les moyens, et rapporteront à l'assemblée tous les cas particuliers relatifs à cet objet.

Si pour parvenir au plus grand bien que se propose la Société, il est absolument nécessaire, que dans les rapports l'on nomme les personnes il faudra le faire, mais tous les membres s'engagent de la manière la plus forte à un secret inviolable pour peu que le cas l'exige.

La véritable vertu doit sans doute être supérieure au respect humain, à la crainte du ridicule, et à tous autres motifs pareils, mais elle n'exclue point les règles d'une sage prudence que les membres de la société en faisant le bien, et en s'opposant au mal devront toujours chercher à concilier avec le courage et la fermeté que les circonstances pourront exiger. Ils éviteront encore avec le plus grand soin de s'ériger en censeurs dans le monde. C'est principalement par leur exemple qu'ils chercheront à inspirer et à répandre autant qu'il sera en leur pouvoir, l'amour de la vertu, le patriotisme, le goût du travail et des occupations utiles.²⁰⁴

Le plan de la société que Württemberg a envoyé à Beccaria le 25 mars 1766 décrit l'esprit de son projet, en plus des éléments techniques et pratiques du travail des participants. Le prince explique, implicitement mais clairement, qu'il s'agit d'un projet dont le but est de préserver la stabilité économique bernoise et de l'étendre à l'Europe grâce à la promotion d'une culture sociale

²⁰³ S. Necker, « Lettres à Etienne Clavel de Brenles, 16 juin 1767 et 18 juillet 1767 », in *Lettres diverses, recueillies en Suisse, op. cit.*, pp. 311 et 316.

²⁰⁴ L. E. von Württemberg, *Institution de la Société morale de Lausanne : Plan adressé par Louis Eugène de Wurtemberg à Cesare Beccaria, du 25 mai 1766*, Biblioteca Ambrosiana Milano, Bec 235/4.

vertueuse. La manière dont il explique les enjeux que l'*éducation morale*, abordé comme forme de gestion des déséquilibres économiques, divulgue certaines pistes sur les raisons qui poussaient un noble allemand à s'intéresser aux conditions économiques et politiques d'une petite république helvétique. La démarche que Württemberg décide d'employer pour améliorer la récolte des ressources nécessaires au développement d'autres pans de l'économie lui semble universelle. Le fait est qu'il observait les mécanismes de dépopulation et de déclin des campagnes dans une république agraire, inégalitaire et régie par un patriciat oligarchique, mais les solutions qu'il proposaient étaient justement construites pour éviter de remettre en question les institutions²⁰⁵. Sa simple logique d'émulation pouvait être appliqué dans n'importe quelle campagne, qu'elle soit assujettie à une monarchie ou une aristocratie. Il s'agit ici peut-être d'une des caractéristiques de sa pensée que Gibbon désignait en le traitant de naïve. En revanche, les auteurs vaudois d'*Aristide* en ont fait un dispositif spécifiquement destiné à la réforme des républiques. Conçu comme une alternative à la Société économique de Berne, la Société morale de Lausanne – purement vaudois, puisque Württemberg a dépouillé son approche de tout sentiment national – avait une double ambition²⁰⁶. D'abord, elle devait instaurer une pratique de valorisation sociale singulière. Puis, elle devait formuler et promouvoir des propositions de développement économique – désapprouvé par les vaudois profitant de plus d'autorité au sein de la Société économique et par les patriciens bernois qui la dirigeaient – singulière elle aussi.

1.3.3 *Aristide ou le citoyen*

C'est en affirmant vouloir combattre d'éventuelles « révolutions morales » qu'*Aristide* contribue aux débats de réformes économiques du Pays de Vaud. Ses auteurs s'engagent dans une activité savante répandue et courante, en exploitant une approche bien particulière. Afin de faire pénétrer le canton dans le commerce globalisé émergent en provoquant des réformes morales il fallait pouvoir rentrer en « correspondance [...] avec le public », parmi lesquels les populations rurales étaient particulièrement visées. En effet, les auteurs de la revue poussaient sans cesse leurs lecteurs à leur adresser des lettres afin de nourrir leurs réflexions et leurs textes. Certains articles sont présentés comme des transcriptions de lettres – peut-être l'étaient-ils, ou simplement des reformulations ou des fictions –, critiques, interrogatives ou encourageantes, reçues par les membres de la société. Elle a ainsi mis en place un dialogue et une didactique entre les savants et les acteurs de l'économie locale. Cela permettait en même temps de lier les corps de métiers et les

²⁰⁵ L. E. von Württemberg, « Lettre à la Société économique de Berne, 10 août 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.12.

²⁰⁶ Henri Vuillemier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, Lausanne, La Concorde, 1927-1933, vol. 4, p. 363.

classes sociales entre elles. Par lettre interposées, un *cultivateur* « instruit » un *théologien* sur « ses travaux », qui corrige à son tour un *médecin* sur ses manières de stimuler d'autres « citoyens » :

J'ai lû avec autant de plaisir que d'attention celui de vos Discours, où vous invités tous les honnêtes gens de quelque condition et profession qu'ils puissent être, à vous fournir des Mémoires propres à perfectionner la morale de chaque état et de chaque métier. Vôte but, à ce qu'il paroît, seroit de former, de l'assemblage des morceaux les plus choisis en ce genre, une espèce de Code plus sûr, plus exacte et plus complet que tous les traités que nous avons jusqu'à présent sur cette matière. Ce projet est beau sans doute, et vraiment digne de vous ; une Encyclopédie morale bien exécutée seroit assurément un excellent ouvrage.²⁰⁷

Aristide prétendait construire bout à bout un discours, ou un « code », homogène sur les vertus à respecter. Il utilise le terme d'« Encyclopédie morale », chargé de sens, exposant entre autre son soucis d'exhaustivité et sa volonté formelle d'être consultable facilement. Grâce à sa revue, la Société morale de Lausanne a créé un outil à la fois de débat pour façonner le savoir qu'elle voulait transmettre et l'objet de cette transmission. Cette posture est également une transposition de l'intérêt que Württemberg portait à l'*Emile* de Rousseau. L'objectif de la revue qu'il a créée était de munir la population d'un outil éducatif, à grande échelle.

Le dessein que vous avez formé de contribuer à rendre vos compatriotes plus vertueux, est certainement le plus beau qu'une intelligence puisse concevoir, vous concourés aux vues de la Divinité, et vous ramenés les hommes à la source unique du bonheur ; tous les vrais amis de l'humanité doivent être pénétrés pour vous de reconnoissance, et s'empresser de favoriser vôte sublime projet. Si mon chétif suffrage avoir quelque poids, je vous dirois que vous me paroissés réunir toutes les qualités nécessaires pour réussir : vous présentés la vertu, non point sous cette forme austère et farouche dont on la défigure si souvent, et qui en éloigne les personnes mêmes qui seroient les plus disposées à l'aimer ; vous la montrés avec ses graces naturelles, suivie de la troupe aimable des vrais plaisirs.²⁰⁸

Comme Rousseau le conseil dans ses textes, *Aristide* sert à éduquer par l'exemple. Cet extrait encourage l'exemple donné par des spécialistes sur la manière d'exécuter leur travail avec vertu tout en valorisant une approche morale de leur activité. À titre d'illustration, le dix-huitième article est l'histoire d'un « campagnard » dont l'épouse désir vivre en ville. Celle-ci insiste pour que la famille déménage à Lausanne dans le but d'assouvir des ambitions mondaines et d'avoir un meilleur accès aux objets de luxe. Quant à lui, afin de servir sa patrie, le narrateur veut travailler la terre aussi bien qu'il le peut, pour nourrir le peuple tout en devenant le représentant des bienfaits d'efforts collectifs. *Aristide* contient plusieurs de ces histoires, mettant en scène des individus vertueux confrontés à des éléments perturbateurs. À la suite de ces témoignages se trouvent systématiquement des encouragements pris en charge formellement par l'autorité de la Société morale de Lausanne. Ceci visait à créer une forme d'émulation des travailleurs qui s'identifiaient à

²⁰⁷ *Aristide ou le citoyen, op. cit.*, t. 1, pp. 265-266.

²⁰⁸ *Ibid.*, pp. 121-122.

ces mises en scène^{xi}. Les auteurs de la revue percevaient cela comme la remise en question des connaissances propagées en société, l'exposition pratique de la *vérité*.

Les théories annoncées comme *patriotiques* proposées par *Aristide* étaient formulées à l'encontre des *citoyens* :

Je ne sais si je me fais une fausse idée du nom de Citoyen que vous avés pris, mais je pense que vous n'en bornés pas les fonctions à celles de simple bourgeois d'une Ville, et je me persuade que vous vous intéressés également au bien être de tous ceux qui habitent vôte pays, sans distinction de demeure.²⁰⁹

La définition de citoyen proposée par la Société morale de Lausanne désignait le travail fourni par un individu pour influencer la croissance économique d'un état, plutôt que son pouvoir politique – potentiellement passif. Ils opèrent une forme de décentrement entre la politique et l'économie comme force motrice de l'État. Ainsi, *Aristide* avait pour but d'éduquer les citoyens par l'exemple. Il relaie les témoignages de *citoyen* vertueux et exemplaires sur leur travail, leur interactions sociales et leur dévotion, afin de pousser les acteurs économiques à atteindre un statut équivalant ou meilleur.

Cette démarche était mise au service d'une forme d'économie bien particulière, construite par les auteurs d'*Aristide* et propagées par leurs enseignements. Ces penseurs vaudois réagissaient à des problèmes économiques, sociaux et politiques spécifiques. Leurs prises de position littéraires se focalisaient sur les causes qu'ils considéraient centrales :

Le luxe, l'aisance aparente, les commodités sans nombre, la molle oisiveté qui règnent en ville, sont des attraits bien dangereux pour les campagnards. Ils s'imaginent que dès qu'ils y seront, ils n'auront rien à faire qu'à se divertir ; ou que du moins leurs travaux seront des récréations, en comparaison de leurs pénibles labeurs actuels. Effectivement, un artisan de frivolités gagne plus dans un jour en se jouant, qu'un paysan pendant une semaine en se tuant de travail. Mais aussi il le dépense encore plutôt.²¹⁰

Aristide dresse le constat de la décadence des mœurs dans la société, particulièrement en milieu urbain. Selon eux, le luxe poussait la population à agir à l'encontre de ses propres intérêts et des intérêts économiques de l'État. L'argent était dépensé pour l'achat d'objets manufacturiers stériles et souvent étrangers. Stérile dans le sens où ils ne permettaient pas à leur tour de créer de la richesse ou à contribuer à l'augmentation de la qualité de vie commune. Ces pratiques poussaient « les campagnards » à se démoraliser et à envisager d'abandonner leur métier, qui lui produit l'essentiel de la richesse du canton. « Habiter la campagne » et travailler la terre devient ainsi une vertu et un engagement *citoyen*. Une vertu nécessaire au fonctionnement économique de la République – au

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 85.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 296.

même titre que celles listées par Montesquieu dans l'*Esprit des lois*. La « vocation » qui pousse le « Gentilhomme » à s'y consacrer est le signe d'une vie morale et patriotique.

L'idée d'une décadence urbaine et d'une fuite des campagnes, au cœur des préoccupations économiques et socio-politiques des auteurs dont il est question, dépasse le simple conservatisme apparent au lecteur actuel. Les membres de la Société morale de Lausanne, tout à fait conscient des logiques financières globales, se positionnaient face aux transformations économiques et commerciales en vigueur au XVIII^e siècle. Ils ne militaient pas pour le maintien d'une vie pastorale globale et absolue, et ne souhaitaient pas abandonner le ferment du progrès technique, social et intellectuel acquis grâce aux modes de vie contemporains. Ils tentaient de rationaliser et proposer une manière pour que le Pays de Vaud puisse participer à ces transformations en s'y intégrant selon une séquence particulière. *Aristide* poussait les *citoyens* – incluant la main-d'œuvre – à éviter d'être attiré par l'industrialisation naissante sans d'abord lui offrir une base solide sur laquelle s'implanter. Les savants qui l'alimentaient ne craignaient pas une baisse théorique de la morale du peuple, mais le risque d'une dépopulation des campagnes, qu'ils pensaient effective. Ils réagissaient à une réalité concrète et ancrée dans l'actualité et les débats du XVIII^e siècle. Comme tous les penseurs européens le décrivait à ce moment, une dépopulation des campagnes avait plusieurs conséquences sociales et économiques néfastes – notamment un manque de main-d'œuvre pour produire les denrées nécessaires pour nourrir la population et une paupérisation des villes dans lesquelles l'industrie n'était pas assez développée pour offrir du travail. Le travail de la terre et le refus de quitter la campagne devient ainsi un devoir, et même une « obligation ». C'est une obligation plus que morale, mais centrale pour la survie de l'État. Le patriotisme promu par *Aristide*, ou « l'amour de la patrie » comme il l'appel, est une dévotion au travail agricole pour le maintien, la stabilisation et la croissance de l'État²¹¹. Pour parvenir à cette transition stable d'une économie focalisée sur l'agriculture à une économie globale et industrielle, la Société morale de Lausanne voulait contribuer à renforcer l'agriculture. Leur objectif était de pousser le peuple à produire assez de surplus pour se nourrir, puis alimenter l'industrie, qui viendrait transformer le surplus restant. Ceci aurait permis de ne pas dépendre des importations de denrées ou de produits manufacturiers, tout en développant un marché intéressant pour l'étranger. Cette fin – une autarcie dont le confort et les richesses sont accrues par l'exportation – était présenté comme une sorte de nouvel âge d'or du XVIII^e siècle.

Les auteurs d'*Aristide* ont donc saisi la volonté d'autosuffisance promue par la pensée économique bernoise, pour broder une logique de développement qui la respecterait. Comprenant que la solution à l'introduction d'une augmentation de la production donnée par les Bernois était

²¹¹ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 378.

instable, infondée et quasiment une simple proposition rhétorique au service de mesures pratiques et autonomes qu'ils voulaient administrer. Ce groupe de penseurs vaudois a donc saisi la politique officielle pour la solidifier. Ils y ont apposé des outils conceptualisés par les économistes européens dont ils maîtrisaient les innovations savantes. L'idée d'une agriculture, subventionnée par l'investissement des fonds souverains ou du capital privé des propriétaires, dont le produit se répandrait dans l'industrie une fois optimal, est repris de l'amorce de la séquence de développement prévu par les physiocrates. Toutefois, contraints par le rejet total d'une libéralisation du commerce des Bernois, auquel ils adhéraient, les auteurs d'*Aristide* ont construit leur représentation du commerce, non pas sur les modalités d'échanges entre marchés, mais de besoins inaccessibles localement identifiés qu'il s'agirait d'abandonner à l'importation, et d'autres sur lesquels se spécialiser et exporter exclusivement. Selon eux, une formalisation des modalités d'échanges permettrait d'éviter les « négociants, qui par cupidité, ou par défaut de réflexion, se livrent à des entreprises qui n'augmentent la masse des richesses d'un Etat, qu'en diminuant la masse plus précieuse encore des vertus publiques. »²¹²

Afin d'arriver à cette stabilité économique absolue, les penseurs devaient imaginer une transition stable elle aussi. Celle présentée dans *Aristide* consistait à créer les conditions essentielles à produire assez de surplus avant de l'injecter dans l'industrie. Selon eux, l'industrie serait induite automatiquement par la force débordante de l'agriculture. Elle absorberait le surplus de production et de main-d'œuvre, dont les campagnes n'avaient pas besoin. La réforme morale cherchée était donc la condition pour obtenir cette puissance agricole. C'était en ancrant les agriculteurs dans leurs campagnes et leur travail, par conviction, non plus par fatalité, que cette séquence de développement pouvait rassembler la main-d'œuvre nécessaire. Un deuxième problème auquel les Bernois ne répondent que vaguement était le moyen de rendre un travail agricole, dont le but est de produire une abondance, attrayant, malgré la déflation que cela crée^{xiii}. Sans démontrer clairement les mécanismes financiers que cela impliquait, ils désignaient les greniers publics comme stabilisateurs parfaits des valeurs. Quant à eux, les auteurs d'*Aristide* pensaient que leur schéma commercial pourrait stabiliser les prix, en équilibrant les échanges entre produits destinés à l'exportation – augmentant au fur et à mesure – et les produits de subsistance inaccessibles autrement – importés toujours en même quantité. Les greniers publics serviraient dans ce contexte leur but fondamental de garanti contre la disette²¹³.

Cette façon de rationaliser le commerce constitue le dernier chaînon de la participation économique promue par la Société morale de Lausanne. Elle prévoyait deux canaux de distribution

²¹² *Aristide ou le citoyen, op. cit.*, t. 1, p. 172.

²¹³ John Locke, *Two Treatises of Government*, Yale, Yale University Press, 2003, pp. 118-119.

autonomes. L'un destiné à la circulation domestique, l'autre aux échanges internationaux. Le premier était pensé sous forme de collaboration locale. Les régions productrices devaient collaborer avec leurs voisins dont les terres étaient moins fertiles, donc plus industrieux^{xiii}. Ceci pour former un réseau de micro-autarcies répandues sur l'ensemble du territoire bernois. Le cultivateur devait s'associer à l'éleveur, qui devaient s'associer à l'artisan, et ainsi former une chaîne de tous les corps de métier, régi par le même régime fiscal. Cette chaîne devait à son tour s'associer à la chaîne voisine. La circulation des richesses locales était destinée à pourvoir la main-d'œuvre des ressources dont ils avaient besoin pour exprimer leur force de travail²¹⁴. La nourriture, les outils – agricoles ou industriels – et les matières premières pour les fabriquer sont envisagés en ce sens comme des instruments pour exploiter la productivité potentielle des travailleurs et de la population²¹⁵. Le second voulait permettre au surplus industriel de rentrer dans le réseau commercial international. Les auteurs d'*Aristide* insistaient sur leur souhait de créer une culture commerciale vertueuse. Celle-ci n'était cependant pas conduite par des préceptes moraux, mais par une systématique d'échange régulée par les flux du marché. Par-là, le commerce devient une machine qui ne dépendait plus de facteurs subjectifs et individuels.

Ainsi, *Aristide* était l'outil de la Société morale de Lausanne pour encourager les lecteurs à s'accorder à la transformation des marchés globalisés selon leur compréhension de l'économie locale :

Une Epouse chérie, des enfans qui embrassent tes genoux en folatrant, un petit nombre d'amis vrais et indulgens, des Citoyens reconnoissans, des malheureux soulagez, voilà son cortège. L'industrie, le travail, la tempérance lui préparent les voyes, la modeste simplicité le couvre contre les traits de l'envie, et l'estime publique le couronne. Ainsi la nature à semé par tous les germes du bonheur : mais la vertu seule les féconde, les fait éclore et en recueille les fruits.²¹⁶

Cette vie idyllique est une représentation mixte entre un *oikos* parfaitement équilibré et une collaboration parfaite entre ville et campagne, agriculture et industrie, sujet et souverain²¹⁷, parvenue grâce à l'application de l'économie qui se construit au fil des histoires bucoliques d'*Aristide*. Il s'agit d'une forme de piétisme transformé en *ethos* de travail. La démarche des auteurs de la revue devait éduquer les citoyens par l'exemple, en créant une émulation autour du travail agricole. Cette éducation devait soutenir la pérennité d'une agriculture forte, pouvant produire assez de matière pour alimenter l'industrialisation naissante. En se focalisant sur l'agriculture, c'est l'industrie qu'ils tentaient d'implanter efficacement – comme les physiocrates dont certaines

²¹⁴ *Aristide ou le citoyen, op. cit.*, t. 1, p. 115.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 39 : « L'on n'est occupé ici ni de l'embaras des richesses, ni du soin de les acquérir, ni des fatigues du Gouvernement, ni des grandes vuës de l'ambition. »

²¹⁶ *Aristide ou le citoyen, op. cit.*, t. 1, p. 36.

²¹⁷ I. Hont, *Politics in Commercial Society, op. cit.*, p. 116.

caractéristiques parsèment leurs textes. Afin d'intégrer le système économique voulu et le commerce globalisé, l'agriculture devenait un devoir moral. La mise en place de ce système dépendait certes de réformes législatives et sociales – avis sur lequel les Vaudois, même les plus consensuels, s'accordaient^{xiv} –, mais ses concepteurs pensaient que l'adhésion avec la politique économique officielle et les stratégies proposées par les patriciens pour la servir le rendrait acceptable à leurs yeux.

1.3.4 Continuité du projet de la Société morale de Lausanne

La dissémination de l'idée qu'une *économie morale* puisse devenir la solution à la stagnation économique de Berne, couplée à une séquence de développement fondée exclusivement sur l'optimisation de l'agriculture destiné aux républiques, a incité des Vaudois à s'en emparer pour alimenter leur propre système de perfectionnement agraire, manufacturier ou commercial. Le premier d'entre eux est Seigneux de Correvon qui s'est annoncé auprès de Württemberg et Clavel de Brenles pour réfléchir à des sources pratiques d'industrialisation adéquates pour le canton. Une des traces de cet échange est une lettre du premier, adressée à la Société économique de Berne le 9 juin 1768, faisant part d'un débat avec les deux autres sur un « petit mémoire Allemand imprimé dans l'Électorat de Mayence intitulé *Instructions pour recueillir le Cotton de Saule* »²¹⁸ :

Son Altesse mande à M^r de Brenles que pour faire Connoître à nos Sociétés le parti qu'on peut tirer, il lui fait expedier du Coton brut cardé et filé dans une Caisse, qui n'est pas encore arrivée ; Mais comme nous etions au terme ou cette recolte pouvoit finir, je me hatai de prendre la dessus l'Information qui etoit en mon pouvoir, et comme president de la Societé Caritable je fis apprrler Dimanche 5 du Courant deux de nos maitres Regens, que je chargeais d'aller des l'après midy reconnoitre les lieux ou pouroit croitre l'arbre ou Arbuste Cotonneux, ne demelant pas bien encore si c'etoit le saule ou une espèce d'ozier ; mais leur indiquant cependant les bords et le voisinage des prés de Vidy près du Lac, ou je croiois en avoir vus en chassant. Ils y furent avec deux Jeunes gens de leurs Ecoles, et il se trouve que j'avois rencontré Juste ; ils m'apporterent un rameau assés grand chargé d'Epics verts, avec une petite boite pleine du Coton qu'ils avoient ramassé, d'une finesse et d'une blancher parfaite, supérieure ce me semble à celles du Cotton du Levant.²¹⁹

La découverte dont Seigneux de Correvon parle, celle d'une variété de Saule sauvage, qui pousse dans le Pays de Vaud et produit un coton avec les propriétés nécessaires pour être tissé, alimente sa volonté de voir le canton s'industrialiser. Pour cela, les penseurs impliqués dans cette lettre tentaient de trouver un moyen de lier l'agriculture locale et les manufactures préexistantes dans la région. Les toiles de coton et les indiennes produites et exportées étaient déjà une source

²¹⁸ G. Seigneux de Correvon, « Lettres sur le coton de saule », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.73(11), p. 1.

²¹⁹ *Ibid.*, pp. 2-3 ; S. Engel, « Essai sur la question : Toutes les plantes se nourrissent-elles des mêmes suc ? », in *Mémoires et observations*, n° 3, 1762.

d'enrichissement pour Berne²²⁰. Cependant, ces produits transformés dépendant de matières premières importées. Le but des trois penseurs en question était de créer un cycle de production intégré, dans lequel l'agriculture et l'industrie s'encourageaient l'une l'autre par inertie. Württemberg et Clavel de Brenles – comme suggéré dans *Aristide* – espéraient que la culture de cette matière première, dont l'écoulement était assuré, ancre des paysans dans les campagnes, permettant aux ressources locales de prendre le dessus sur l'importation et finisse par contrôler le rendement des manufactures en place. Quant à lui, Seigneux de Correvon souhaitait justifier un développement industriel fort d'une part, et une distribution des terres communes de l'autre. En choisissant de promouvoir une plante qu'« on trouve celui-ci dans les tayas, sur les paquis Communs, et près des eaux. C'est là ou on l'a trouvé encore verd, et prêt à cueillir, tandis qu'il étoit passé ailleurs »²²¹, le Vaudois affirmait que ces terres devaient être privatisées pour qu'une rationalisation de leur exploitation puisse être possible. Insister sur le fait que ce coton pousse sur des terres en friche souligne d'un côté la perte de revenus que représente le système des communs, de l'autre une forme d'ordre naturel qui s'impose au regard des observateurs, qu'il s'agirait simplement de respecter. C'est là que se trouve l'ennemi des sciences économiques ; appliquer les méthodes agronomiques à une agriculture qui « pourra donner lieu à une nouvelle manufacture. »²²² Mettre les ressources adéquates à une population proprement éduquée suffirait pour lancer certains processus nécessaires à la croissance économique.

Seigneux de Correvon conclu son propos en affirmant « quant aux arbustes, il ne paroit point difficile de les multiplier en des lieux meme tres steriles et d'où l'on ne pourroit rien tirer de mieux, ni a beaucoup près de si bon. »²²³ Il appuie une dernière fois sur la simplicité avec laquelle de petites réformes pourraient débloquent la situation économique dans le canton de Berne. Instrumentaliser les communs, comme une forme d'investissement de la part de l'État, créerait un potentiel agricole domestique pour valoriser toute la force de travail à disposition. Ainsi, Württemberg et *Aristide* ont poussé les Vaudois à aborder leurs revendications économiques, aussi variées soient-elles, avec une compréhension plus claire des approches admises pour les patriciens bernois. Entrer dans l'argumentation par le biais de la sujétion à la gouvernance et aux sollicitations de la nature permettait de formuler des projets pratiques qui respecteraient la volonté souveraine. Le cadre moral, universel, que Württemberg a mis à disposition des Vaudois avec sa Société lausannoise leur a permis de construire une approche du développement ciblée sur les rapports de subordination républicaine entre sujets et souverain.

²²⁰ Anonyme, *Mémoire sur les manufactures de draps et autres étoffes de laine*, Yverdon, [de Felice], 1764 ; Nicolas Maximilien Bourgeois, « Lettre à la Société économique de Berne, 16 mai 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1

²²¹ G. Seigneux de Correvon, « Lettres sur le coton de saule », *op. cit.*, pp. 3-4.

²²² *Ibid.*, p. 4.

²²³ *Ibid.*

Après avoir quitté Lausanne en 1767 pour remplir des obligations officielles et familiales, Württemberg a continué à correspondre avec Tissot, pour exprimer à quel point « si quelque chose au monde étoit capable de m'ennorgueillir ce seroit les sentimens que je vous porte et l'amitié dont vous m'honorez » et qu'il « n'est point de jours que Lausanne ne m'arrache des larmes ameres. »^{xv} Il correspondait surtout avec ses amis vaudois pour maintenir les activités de la Société morale en vie^{xvi}. Pour y contribuer lui-même, le prince a entretenu des échanges de lettres avec son plus proche collaborateur vaudois, Clavel de Brenles. Parmi elles, une lettre du 26 mai 1768, Württemberg a informé son correspondant du mémoire sur le coton de saule, sur lequel Seigneux de Correvon s'est arrêté quelques semaines plus tard :

Il y a déjà quelque temps que j'ai promis à la Société morale de Lui communiquer les moyens de tenir un tres grand avantage d'une espece de Saule qui croit partout. Il ne m'a pas été possible de pouvoir plutôt remplir cet engagement. Je suis plus heureux aujourd'hui et voici l'explication et des échantillons de cette pratique à laquelle il me semble on pourroit employer les enfans de l'Ecole de charité. Je vous prie de me proposer toutes les difficultés qu'on elevera contre l'établissement d'une manufacture pareille et je me ferai un plaisir de les resoudre.²²⁴

En plus d'exprimer son intérêt pour le développement de la culture de coton Suisse et l'industrialisation qu'il inciterait, Württemberg énonce la méthode avec laquelle il comptait y parvenir. Contrairement à la proposition de Seigneux de Correvon, voulant absolument voir les communs se privatiser, le prince suggérait que les élèves de l'École de charité – que Clavel de Brenles contribuait à gérer aux côtés de Seigneux de Correvon – pourrait être employés à la culture et à la transformation de cette ressource. L'instruction lausannoise deviendrait ainsi un espace d'expérimentation pour construire des projets entrepreneuriaux isolés, indépendants des circuits économiques du canton et précis, potentiellement établie en opération concrète. À titre d'illustration tout à fait anachronique, le prince voulait exploiter la découverte de ce coton pour lancer un projet qui suivrait la logique des startup et spin-off nées d'institutions académique actuelles. D'ailleurs, Clavel de Brenles, dans le but de sauver la structure existante de la Société morale de Lausanne, a essayé de la coupler à l'École de charité pour en faire une école professionnelle d'agriculture^{xvii}. Württemberg encourageait cette démarche, qui aurait créé une entité capable de fournir des enseignements donnés par des savants locaux éclairés autant sur le contexte local que sur les théories les plus modernes. À la fin des années 1760 encore, Württemberg insistait sur la pertinence de leur travail pour le maintien de la stabilité européenne. Dans une de ses dernières lettres à Clavel de Brenles, envoyée le 21 novembre 1768, le prince a fait part de ses inquiétudes concernant une guerre européenne globale qui s'amorce^{xviii}.

²²⁴ L. E. von Württemberg, « Lettre à Jacques Abram Daniel Clavel de Brenles, 26 mai 1768 », Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Clavel, IS 1915, pp. 2-3.

L'article de Clavel de Brenles sur le rapport entre ville et campagne, réagissant aux textes couronnés lors du concours de la Société économique de Berne sur ce sujet en 1766, présente sa représentation de l'équilibre parfait entre les deux et comment l'atteindre. Afin de respecter « l'ordre de la nature » le gouvernement doit considérer certaines constantes en matière économiques comme la provenance des matières premières, de la main-d'œuvre et des logiques auxquelles répond la circulation des richesses :

Quand une ville est suffisamment pourvue, tant pour elle, que pour ses environs, de Magistrats ; quand les arts et les sciences nécessaires y sont suffisamment établis, quand enfin il y a assez de commerce, pour qu'elle puisse se procurer à elle-même et aux lieux circonvoisins toutes les choses indispensables, ensorte qu'on puisse y échanger le superflu de ses denrées, contre d'autres dont on a besoin, je ne vois pas ce qui manque encore, au bien être et à la destination de cette ville. Les capitalistes et les personnes d'un certain rang de tout le district, s'y rendront, y fixeront leur demeure, à moins, qu'on ne leur oppose des obstacles, pour les en empêcher. Il ne peut même manquer, qu'il ne s'y établisse aussi un beaucoup plus grand nombre d'artisans de toute espèce que les bourgeois, et les gens de la campagne, n'en pourront soutenir et nourrir. Ce n'est sans raison, que je dis de toute espèce, c'est là un inconvénient, qui accompagne nécessairement le commerce dans une ville. Dès lors il est certain, qu'il n'y aura aucun village des environs qui soit pourvu de tous les métiers, dont il peut avoir besoin de tems à autre, pendant l'année.

On pourroit, sans crainte de perdre, parier que, non-seulement dans la Canton de Berne, mais même dans toute la Suisse, il n'y a pas un seul village, qui ait en même tems un libraire, un épinglier, un peignier, un fourbisseur, un ceinturier, quoique tous ces métiers fabriquent des ouvrages, dont le paysan a souvent besoin, pour ne pas dire toujours. Mais quand il y auroit un tel village qui, contre toute attente, réuniroit tous ces divers artisans, il y en manqueroit encore une centaine d'autres, nécessaires à la campagne, qui par les raisons ci-dessus, s'en retireroient pour se réfugier en ville. En un mot, il est certain, qu'il n'y a aucun village qui puisse se passer entièrement de la ville, et qui trouve tout chez lui. Cependant si cela étoit, et que même on y fabriquât plus de choses que le besoin du lieu ne le requiert, ensorte qu'il pût encore fournir la ville, et qu'outre cela le village fût placé de manière à écouler son superflu dans l'étranger ; il y auroit aussi, par conséquent, du commerce, et ce seroit une véritable ville, quand même, il ne seroit pas environné de murailles et de fossé. Mais je demande quelle perte, en reviendrait-il à l'Etat, si auprès d'une ancienne ville, il s'en formoit une nouvelle ? Ce qui au reste, je le dis encore une fois, ne doit effrayer aucune ville, puisque comme je l'ai observé, il faudroit, pour que ma supposition eût lieu, que la situation de ce village fût plus commode, et pour les arts et pour le commerce, que celle de la ville, ou que l'agriculture et les métiers, de même que la population en général, fussent dans le degré le plus florissant, ce qui ne doit faire de la peine à aucun patriote, à moins qu'il ne soit follement et ridiculement attaché, aux murs qui entourent le lieu de sa naissance.²²⁵

Selon le Vaudois, le but principal des villes est de concentrer l'artisanat, les institutions de régulation financière et commerciales, la magistrature et le pouvoir. Dès le moment où elles attirent de la main-d'œuvre venue de la campagne, la collaboration entre industrie et agriculture est mise en danger. Selon Clavel de Brenles, la campagne était le seul espace dans lequel de réelles richesses pouvaient être créées. La ville devait ensuite gérer ces richesses de sorte qu'elles soient aussi rentables que possibles, que la valeur des produits cultivés ou manufacturés en périphérie s'exprime le mieux. Affirmer cela servait la politique économique que les penseurs bernois

²²⁵ Jacques Abram Daniel Clavel de Brenles, « Réflexions sur l'agriculture exercée par les bourgeois des villes », in *Mémoires et observations*, 1769, pp. 88-90.

tentaient de promouvoir. Au-delà des singularités vaudoises qui jonchaient le texte de Clavel de Brenles, la dynamique entre la ville et la campagne qu'il crée dans ces lignes tend à créer les conditions d'une force de travail exclusivement axée sur la production d'une abondance de denrées, base de l'autosuffisance. Mise au service de ce but, la ville est perçue comme une concentration des besoins des agriculteurs, impossible à pourvoir à chaque village individuellement. La multiplicité des marchands et des artisans urbains n'est pas un signe de dynamisme économique, mais une manière d'organiser l'espace et la logistique commerciale domestique efficacement. En plus des théories sur l'éducation morale et sur le développement économique, le Vaudois demande une contribution de la part de l'administrateur pour permettre à la campagne de capter la population et les activités productives : il requiert que la campagne soit rendue confortable. Le bien-être que la ville ne peut pas offrir devait contrebalancer l'attrait de ses attributs vains, comme la sociabilité statutaire, les commodités luxueuses et le cosmopolitisme de façade. Le rapport entre activité urbaine et rurales correctement encadré permettrait au gouvernement de radicaliser sa manière d'exploiter l'économie du canton. En ce sens, il pourra imposer le modèle de développement économique officiel à une population contente d'y contribuer.

Il seroit à souhaiter qu'un Fabriquant, après avoir fait sa maison, continuât de résider dans son village. Son activité, son industrie, son expérience et l'épargne qu'il feroit, en vivant à la campagne, le mettroient en état d'y faire beaucoup de bien. Mais bientôt lui-même dégoûté de son genre de vie, ou du moins ses enfans, et certainement toujours ses petits fils, ils quittent l'état dans lequel ils ont vécu, pour se rendre en ville, et y vivre dans la molesse et dans le luxe.

En un mot, je ne trouve aucun mal dans l'Etat, que les artisans s'établissent à la campagne. Car, ou ils y trouvent, ou ils n'y trouvent pas à travailler et à gagner leur vie.

Dans le premier cas, il importe peu au gouvernement, où leur sujets travaillent, pourvû seulement, qu'ils travaillent bien, et à bon marché ; dans le dernier cas, la ville n'y perd rien, cela doit tourner à la fin au profit de l'agriculture, et augmenter le nombre des journaliers.²²⁶

Pour terminer, Clavel de Brenles saisit la question de l'industrialisation comme un processus qui se mettra en place par soi-même sur la base des surplus produits pas l'agriculture autosuffisante. La main-d'œuvre fixée à la campagne transformerait les matières premières abondantes sur place parce que cela répondrait à la pertinence imposée par le marché domestique. Souhaitant activement que le gouvernement investisse les fonds publics dans l'agriculture, le pressentiment du Vaudois veut que l'industrie se forme en périphérie par automatisme. Selon cette perspective le projet d'y concentrer la production des richesses ne nécessite pas d'intervention directe dans les manufactures.

²²⁶ *Ibid.*, p. 94.

Polier de Saint-Germain est un second membre de la Société morale de Lausanne à avoir contribué à promouvoir l'*économie morale* après les années 1760. Dans les années 1780, passé l'âge de quatre-vingt ans, après avoir exprimé ses pensées économiques au sein de la Société de la Lippe et de la Société morale, le magistrat lausannois a rédigé des textes moraux et d'économie politique importants. Dans les années 1740 déjà, le penseur avait un intérêt particulièrement fort pour les rapports entre religion, morale séculière et politique²²⁷. Sur cette base, il insistait déjà sur l'importance de l'éducation pour orienter la manière dont les enfants percevaient l'exemple donné par les adultes et les instructions²²⁸, thème abondamment traité dans *Aristide*. Polier de Saint-Germain était persuadé que les républiques avaient un avantage en termes de stabilité sur les monarchies européennes. Dépouillé de l'arbitraire avec lequel les monarchies sont gouvernées, la gestion de l'économie bernoise ne dépend que des lois et de la politique financière qu'elles servent²²⁹. Le vaudois a ressassé ces pensées pendant des décennies, ne parvenant à les expliquer que par touches dans *Aristide*, jusqu'à la rédaction de son grand œuvre, *Du Gouvernement des mœurs*, en 1784.

Polier de Saint-Germain ouvre son ouvrage en prétendant vouloir contribuer à la préservation des institutions sociales, ciment de la civilisation^{xix}. D'ailleurs, pour reprendre en une phrase les enjeux reconstruits plus haut, le Vaudois explique que « l'exemple, l'opinion et l'autorité ; voilà les trois ressorts particuliers à l'état de civilisation, et qui gouvernent l'homme en tant que vivant en société. »²³⁰

Quels secours, quelle protection ne trouveroient pas les Mœurs dans le Gouvernement aristocratique, si le sens que présente l'étymologie de ce mot répondoit à la chose, c'est-à-dire, si le Gouvernement aristocratique étoit celui où l'autorité réside entre les mains des meilleurs d'entre les citoyens. Mais lorsque ce terme ne présente d'autre idée que celui du pouvoir confié exclusivement à un certain ordre de personnes, soit en vertu de leur naissance ou de leur fortune, soit par une suite de certaines prérogatives héréditaires ou locales attachées à quelque attribut indépendant du mérite personnel, lorsque l'Aristocratie dégénère en un Despotisme subdivisé, on ne doit pas s'attendre à une grande sévérité dans les Mœurs. Il sera toujours à craindre, que l'intérêt que les Aristocrates ont à se ménager les uns les autres, ne forme insensiblement entr'eux une convention tacite d'impunité qui tournera en prérogative, qu'ils pourront transmettre à la classe des protégés, et delà successivement à la Nation entière. D'un autre côté, une fausse Politique conseillera d'asservir les Peuples par la mollesse et par l'ignorance, et les Loix enfin seront obligées de plier sous une corruption que l'abus du pouvoir aura rendu générale.

La connoissance du mal, conduit ici naturellement au remède. Que tout Gouvernement de ce genre ne perde jamais de vue le sens que présente sa propre dénomination ; que le pouvoir et l'élévation

²²⁷ Société du comte de la Lippe, « Assemblée IV. Des avantages de la religion pour un prince », *op. cit.*, 08 décembre 1742, vol. 1 ; Société du comte de la Lippe, « Assemblée VII. Sur l'origine des devoirs de l'homme », *op. cit.*, 29 décembre 1742, vol. 1 ; H. Vuillemier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, *op. cit.*, vol. 4, p. 301.

²²⁸ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XIII. Lecture de la lettre de Pope sur l'avarice et la prodigalité », *op. cit.*, 16 février 1743, vol. 1.

²²⁹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée VIII. La balance du pouvoir en Europe », in *Extrait des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe*, Lausanne, 05 janvier 1743, vol. 1, pp. 103-104.

²³⁰ Antoine Polier de Saint-Germain, *Du Gouvernement des mœurs*, Lausanne, Jules Henri Pott, 1784, p. 65

supposent toujours le mérite, les lumières et la vertu ; que le meilleur, c'est-à-dire, le plus homme de bien, soit le plus écouté, le plus employé et le plus puissant. [...]

Enfin, si à l'esprit de modération qui doit être le caractère particulier du Gouvernement aristocratique, on y joignoit celui de décence, qui ne lui est pas moins essentiel, si le Gouvernement se piquoit de commander autant par l'exemple que par ses Édits, si les dépositaires de l'autorité se faisoient un devoir de le faire respecter dans leurs personnes par une attention sévère et soutenu sur eux-mêmes, il est certain que l'idée des Mœurs se trouvant constamment associée avec celle du pouvoir, elles s'élèveroient bientôt au plus haut degré de dignité et de faveur auquel il leur est possible d'atteindre.²³¹

Le texte de Polier de Saint-Germain sur les mœurs est une manière de réfléchir à la survie et la performance des républiques aristocratiques²³². L'auteur affirme qu'elle est la meilleure forme de gouvernement pour appliquer les conseils qu'il donne au fil de son propos, à condition de respecter les fondements qui la maintiennent^{xx}. Le Vaudois, bien que son texte soit relativement conservateur dans son ensemble, prend la peine de questionner la source des critiques habituelles de la constitution bernoise. Pour lui, historiquement la cause principale du déclin provoqué par les oligarchies provient du fait que de mauvaises mœurs s'y propagent. En effet, le souverain dégageant une image forte sur ses sujets l'inspire de son ingérence. La critique que ce raisonnement peut contenir ne vient pas du fait d'avoir souligné l'oligarchisation, évidente et commentée par tous les penseurs du XVIII^e siècle, mais l'idée selon laquelle la volonté de maintenir des inégalités institutionnalisées en vigueur a des conséquences. Parmi elles, la gestion verticale, unilatérale – de haut en bas –, que cela nécessite crée un amalgame entre la transmission d'ordres et la transmission de comportements. Les lois étant solides à Berne, de mauvaises mœurs au sein de la population ne pouvaient donc signifier qu'une chose : les membres du corps souverain géraient l'État sans la respecter absolument. De la même manière, lorsqu'une république aristocratique est correctement gouvernée, une émulation et une valorisation de l'expertise de tous les membres du tissu social et professionnel qui compose ce qu'elle gère a lieu. L'encouragement du mérite, de la rigueur et de la productivité est indispensable à la croissance économique du canton. Il émane du souverain – qui respecte la loi – et se répand parmi le peuple et les sujets. En échange un fonctionnement fluide du travail exécuté par une main-d'œuvre correctement éduquée et dont le caractère est aussi constant que celui des membres du corps souverain, servira les intérêts de la patrie relatifs à la pertinence de sa compétitivité sur les marchés européens²³³ :

Ne pourroit-on pas même étendre cette attention jusque sur les Corps politiques ? Lorsqu'une ville municipale, par exemple, se distingueroit par la sagesse de son administration, par la vigilance de sa Police, par l'intégrité de ses Magistrats, par les Mœurs de ses habitans, ne seroit-il pas digne d'un Souverain éclairé et bien faisant de lui faire éprouver des marques de sa faveur, en lui conférant des

²³¹ *Ibid.*, pp. 104-107.

²³² *Ibid.*, p. 65.

²³³ Carlo Poni, « Fashion as flexible production : the strategies of the Lyons silk merchants in the eighteenth century », in Charles Sabel et Jonathan Zeitlin (éds.), *World of Possibilities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 37.

privilèges utiles ou honorables attachés à sa persévérance dans une conduite qui lui auroit mérité l'approbation publique. Quelle émulation de pareilles attentions ne produiroient-elles pas entre les différens Corps de Société qui composent chacun de ces Corps ? Où seroit la cité, la ville, le bourg qui ne feroit pas ses efforts pour attirer sur soi les yeux de son Souverain et se rendre digne de sa bienveillance ; et où seroit le citoyen qui ne s'estimât heureux, de pouvoir contribuer à sa gloire et à sa prospérité par sa conduite particulière ? De-là une tendance générale vers le bien public, de-là des Mœurs qui seroient en même temps l'honneur et la félicité de la Nation, et qui la rendroient l'objet de l'estime et de l'amitié des autres Peuples.²³⁴

Les récompenses que Polier de Saint-Germain envisage pour alimenter le sentiment d'émulation parmi la population devait s'exprimer à tous les niveaux de la société. Les récompenses qu'il envisageait pour les « corps politiques », les localités ou les départements administratifs, efficaces devaient être mise en valeur et présentées comme exemples pour le reste des corps en relation avec elles. C'est en observant les sujets de sa théorie selon cette perspective, l'assemblée d'individus de différentes classes et de métiers variés, que le penseur a formulé l'idée d'une redistribution des « privilèges », de l'influence administrative locale, au sein des communautés. En attribuant les postes de décision aux sujets méritants, Polier de Saint-Germain imagine une force de représentativité politique, indirecte, exercée par des sujets. Ici, la pensée vaudoise, les revendications et préoccupations vaudoise, rattrape les propositions sans cela conservatrices du savant. L'influence morale venant du haut qui se déverse sur la population devait se traduire en une influence des connaissances pratiques – en matière économique – du bas refluant vers le haut.

Polier de Saint-Germain a construit une partie de ses revendications politiques en opposition aux réformes polonaises de Rousseau. Ses critiques montrent que les propos du Genevois sur la grande république aristocratique ont été lus par des Vaudois et des Bernois comme du matériel employable à l'évaluation des institutions du canton. Le texte de Rousseau, rédigé en 1771 n'a été publié qu'en 1782, après sa mort. Des manuscrits qui circulaient à partir de 1773 ont cependant alimenté le débat créé par le premier partage de la Pologne, de 1772, entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Haller a dit que son déclin était « un grand exemple du mal que peut faire une mauvaise constitution. »²³⁵ Isabelle de Charrière a également observé les affaires polonaises à la fin du siècle comme un présage du déroulement des instabilités européennes²³⁶. Quant à lui, Polier de Saint-Germain a affirmé que :

C'est sans doute dans un de ces acres et sombres momens qu'écrivoit un Philosophe de nos jours, lorsque, consulté par une Nation respectable, sur la manière de former ses Loix, il lui conseilloit de

²³⁴ A. Polier de Saint-Germain, *Du Gouvernement des mœurs*, op. cit., p. 282 ; A. Polier de Saint-Germain, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 avril 1784 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8.

²³⁵ A. von Haller, « Lettres à Charles Bonnet, 31 mai 1774 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, op. cit., p. 1122.

²³⁶ Isabelle de Charrière, « Lettre à Benjamin Constant, 29 août 1794 », in *Œuvres complètes*, Amsterdam, G.A. Van Oorschot, t. 10, p. 412 ; L. Burnand, « La Révolution à distance : les lettres de Benjamin Constant à Isabelle de Charrière (1789-1794) », in *Annales Benjamin Constant*, n° 39, 2014, pp. 16-17.

commencer par se séquestrer du reste de la Terre, pour ne pas courir le risque d'être corrompue par ses voisins. Ce projet étoit impraticable, mais il étoit peut-être encore plus inhumain, puisqu'en supposant cet Etat, parvenu à jouir du bonheur d'avoir de bonnes loix, c'étoit refuser cet avantage aux Nations qui auroient pu profiter de son exemple ; c'étoit interdire la communication du bien le plus précieux dont les hommes puissent se faire part les uns aux autres ; c'étoit s'opposer aux conquêtes de la vertu, ou du moins trop se défier de son pouvoir.²³⁷

Polier de Saint-Germain rejette catégoriquement le modèle de l'État commercial fermé tel que Rousseau l'avait suggéré à la Pologne – s'inspirant lui-même de Montesquieu. Cette logique de développement consistait à fermer les canaux commerciaux internationaux pour que les richesses produites à domicile circulent sur le territoire, se transforment localement et ainsi établissent un marché domestique fort. Une fois devenue aussi moderne que ses voisins, le pays fraîchement développé pouvait reprendre son commerce international, pour profiter des nouveaux avantages comparatifs à disposition. Sans vouloir critiquer l'analyse de Rousseau en soi, Polier de Saint-Germain le cite pour situer son propre modèle de développement destiné au canton de Berne. Même pour un texte aussi consensuel vis-à-vis de la politique économique bernoise et de la hiérarchie sociale du canton, le commerce jouait un rôle important sur l'inertie de la croissance économique des États. Berne, ne profitant que de quelques avantages permettant à son marché et ses secteurs de production d'acquérir des richesses, dépendait du développement technique de ses collaborateurs. La croissance française et anglaise l'obligeait à se développer elle-même.

Mirabeau a aussi compris le *Gouvernement des mœurs* comme un « ouvrage purement politique », comme il l'explique longuement dans une lettre à son ami vaudois Sacconay du 10 mai 1764²³⁸. N'approuvant pourtant ni la méthode ni le système économique que son auteur employait et construisait, le physiocrate a exprimé dans cette lettre à quel point l'éducation morale, même si elle encourageait une économie centrée sur l'agriculture, était incapable de régler les problèmes de développement propres à Berne. Au contraire, la Société économique de Berne a félicité Polier de Saint-Germain pour ce livre, que les *membres ordinaires* appréciaient^{xxi}. Cette approbation – n'avait jamais été émise par un Bernois pour les textes de Muret, Seigneux de Correvon ou les frères Bertrand par exemple – tend à confirmer, non pas leur ratification totale des propos du Vaudois, mais leur adhésion à l'approche morale de l'économie domestique.

Polier de Saint-Germain a réitéré avec son *Nouvel Essai sur le projet de la paix perpétuelle*, imprimé en 1788, et son *Coup-d'œil sur ma patrie* de 1795. Ces deux textes, malgré leur logique argumentative radicalement différente, étoffent sa pensée économique élémentaire. En effet, ces textes avaient pour intention de réagir aux troubles qui commençaient à se former en Europe et

²³⁷ A. Polier de Saint-Germain, *Du Gouvernement des mœurs*, op. cit., pp. 11-12 ; Jules Henri Pott, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 décembre 1783 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8.

²³⁸ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 10 mai 1784.

transformaient les débats sur les rapports entre sujets et souverain à Berne. Restés étonnamment stable, contrairement aux pronostiques des savants internationaux et locaux des années 1760 et 1770, le canton a résisté plus longtemps que ses voisins aux velléités révolutionnaires de la fin du siècle. Malgré un contexte radicalement transformé, Polier de Saint-Germain a intégré des raisonnements économiques à ses derniers textes qui éclairent certains propos antérieurs. Son *Projet sur la paix perpétuelle* peut être lu comme le pan international de sa pensée, comme son avis sur la manière dont Berne doit gérer ses relations diplomatiques :

Que reste-t-il donc à faire ? Chercher les moyens d'ôter aux Princes, et cela sans attenter à leur droits, si ce n'est par le pouvoir, du moins l'occasion de s'insulter, de s'attaquer, de se nuire, de se détruire les uns les autres ; les engager à renoncer volontairement à ce droit odieux ; à former entr'eux une Puissance suffisante pour leur assurer à tout la conservation de leurs propres États ; pour décider de leurs différends ; pour maintenir la tranquillité générale, et pour éloigner et repousser tout ce qui pouroit la troubler ; pour faire régner et respecter la Justice de Souverain à Souverain, de Nation à Nation, aussi-bien que de particulier à particulier.²³⁹

En se basant sur les travaux de l'Abbé de Saint-Pierre et de Rousseau, Polier de Saint-Germain encourage la bureaucratisation des relations internationales. Si les membres du corps souverain consentaient à déléguer leur souveraineté en matière de diplomatie, l'institution administrative qui en serait en charge n'aurait pas d'autre choix que de respecter la loi pour effectuer son travail. Cela permettrait également de confier la responsabilité de gérer la collaboration avec son voisin à des spécialistes. Les fonctionnaires spécifiquement formés à effectuer des négociations menant à des solutions stables et des ententes durables. La formalisation des accords qui en découleraient solidifieraient également leur portée tout en leur conférant la force de loi. Polier de Saint-Germain soutenait également l'arbitrage comme une solution pour régler les conflits entre États. Jusque-là, tout désaccord entre des États ou leurs représentants, aussi léger soit-il, ne pouvait être réglé en dernier recours que par la force. Au lieu de faire recours aux forces armées comme dernier recours, pour protéger les intérêts du canton ou de ses ressortissants, un État pourrait en attaquer un autre en réunissant un tribunal indépendant, non-étatique, pour juger les litiges et prononcer des sanctions reconnues de façon transnationale²⁴⁰. Pour le Vaudois, se concentrer sur les rapports transnationaux permettant de suggérer des transferts de pouvoir était une manière de déléguer le pouvoir souverain à des administrateurs sujets. Couplé à son système économique domestique basé sur le mérite, prévoyait de confier des postes administratifs aux sujets, Polier de Saint-Germain cherchait un moyen pour pousser ces deux extrêmes à tendre l'un vers l'autre. Au fil du temps, une fois ses propositions intégrées et fonctionnelles, l'influence des administrateurs locaux

²³⁹ A. Polier de Saint-Germain, *Nouvel essai sur le projet de la paix perpétuelle*, Lausanne, [s.n.], 1788, p. 9.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 34.

parviendrait à attendre la pratique des administrateurs qui œuvrent au nom du souverain, formant une forme de représentativité politique pour la population, née d'arrangements économiques.

Polier de Saint-Germain a soutenu la constitution bernoise et sa hiérarchie sociale jusqu'à la veille de la Révolution helvétique. Son *Coup-d'œil sur ma patrie* est un plaidoyer en faveur de l'assujettissement au régime bernois – ou une argumentation en faveur de son efficacité en tant que pratique de gouvernance^{xxii}. Toutefois, le Vaudois y a également intégré des recommandations destinées au souverain pour éviter que sa population ne le rejette :

Le trésor de l'Etat est ouvert, non-seulement aux besoins publics généraux, mais encore aux besoins particuliers ou individuels. Il n'est peut-être pas de Souverain auprès duquel le malheureux trouve un accès plus facile. Tout établissement qui porte le caractère de l'utilité publique ou de la charité est sûr es dépenses d'ostentation ou les largesses de pure faveur, le met en état de satisfaire son penchant à la bienfaisance et de faire les plus grands sacrifices, quand il s'agit du bien de l'Etat, ou de pourvoir aux besoins du peuple, sans se voir obligé pour y subvenir d'avoir recours à de nouvelles impositions ou subsides à de nouvelles impositions ou subsides onéreux à ce même peuple, et qui laissent toujours quelques doutes sur leur emploi.²⁴¹

La politique financière et la gestion des liquidités publiques bernoises ont été un sujet de tension tout au long du XVIII^e siècle. Afin de maintenir son intégrité et survivre aux instabilités politiques et conceptuelles globales en cours, Berne devait repenser la manière de gérer ses finances. Comme des penseurs vaudois l'avaient conseillé, voir sommé, tout au long du XVIII^e siècle, il devait recentrer ses investissements en direction des secteurs de production domestiques. Dynamiser l'économie locale donnerait aux sujets le sentiment d'accomplissement et d'autodétermination qu'ils seront enclin d'exiger sous l'influence des revendications révolutionnaires étrangères. Non plus le fruit de projections, les explications de Polier de Saint-Germain devaient servir des besoins actuels et visibles. Néanmoins, plus le temps est passé, plus les préoccupations économiques ont laissé la place aux enjeux constitutionnels qu'ils avaient toujours insinués.

1.4 Société économique de Berne

Le profil social et savant presque récurrent parmi les auteurs mentionnés jusqu'à maintenant se retrouve parmi les membres de la Société économique de Berne. Le parcours académique d'Élie Bertrand, l'un des acteurs les plus actifs de la Société économique, illustre bien ce groupe de savants. Comme de nombreux penseurs d'origines huguenotes et pasteurs de profession, il a bénéficié d'une formation de qualité, dans plusieurs institutions domestiques et internationales, au sein desquelles il s'est créé un réseau cosmopolite. En effet, les huguenots sont un des groupes les plus représentés parmi les auteurs d'économie politique dans le Pays de Vaud. Un mélange de

²⁴¹ A. Polier de Saint-Germain, *Coup-d'œil sur ma patrie ou lettres d'un habitant du Pays-de-Vaud à son ami revenu depuis peu des Indes à Londres*, op. cit., p. 46.

facteurs les rendait attentifs aux instabilités socio-économiques, qui les entouraient, malgré le confort relatif dont ils profitaient à cette époque. D'abord, la cause des protestants de France, chassés sur la base d'une décision politique, était marqué par le poids concret que l'exercice du pouvoir d'un souverain sur ses sujets pouvait avoir. Ensuite, leur statut particulier au sein de la hiérarchie sociale du canton de Berne les en rendait d'autant plus conscient. Ils bénéficiaient d'un côté de la porosité et de la fluidité des échanges culturels et savants dans la région, mais subissaient de l'autre les limitations professionnelles réservées aux sujets²⁴². Élie Bertrand en est l'exemple le plus éloquent, lui qui fut ministre en Pologne²⁴³, mais simple pasteur à Yverdon une fois rentré. Ayant occupé les charges – ecclésiastiques – les plus prestigieuses offertes à un sujet au sein de l'administration bernoise, Élie Bertrand illustre la manière dont les professions au sein de l'Académie de Lausanne ou de l'administration ecclésiastique pouvaient permettre aux sujets de s'élever socialement. Toutefois, le sentiment d'être exclu de la magistrature et des postes de pouvoir, pouvait créer un sentiment de dévalorisation parmi les sujets.

Enfin, les huguenots se sentaient particulièrement investis du devoir de participer au développement industriel de Berne. Tout de suite après la révocation de l'Édit de Nantes, une des critiques principales contre cette décision consistait à souligner la mauvaise stratégie économique que représentait la fuite de la main-d'œuvre et des talents protestants²⁴⁴. Communauté particulièrement investie dans les manufactures et le commerce, la France perdait une force de travail et d'innovation importante. À l'inverse, les pays de refuge, comme le canton de Berne a vu en eux un trésor de savoir-faire. Afin d'exploiter ces compétences, son gouvernement est allé jusqu'à mettre en place des instruments d'investissements pour permettre aux réfugiés d'intégrer l'artisanat locales, voire d'installer leurs propres entreprises²⁴⁵. Au-delà de la véracité, de l'universalité ou de la solidité des fondements de ce lieu commun, persistant tout au long du XVIII^e siècle, les héritiers vaudois de réfugiés en ont fait une des clés de lecture pour appréhender l'économie politique. Se sentant incarné par le devoir qu'on semblait conférer à leur classe, les théoriciens de systèmes économiques pensaient y prendre part grâce à leur suggestion de réformes. De plus, ils profitaient de cette charge qu'on leur assignait pour essayer de s'emparer de libertés

²⁴² H. Vuillemier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, op. cit., vol. 4, p. 82.

²⁴³ Marek Bratuń, « Un savant précepteur, réformateur et médiateur : Élie Bertrand et la Pologne », in *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, op. cit., pp. 187-202 ; Marek Bratuń a édité plusieurs textes d'Élie Bertrand sur l'économie politique polonaise dans les annexes de l'ouvrage qu'il lui a consacré : É. Bertrand, « Projet pour augmenter le revenu des terres par la propriété des paysans polonais et pour perfectionner par là l'agriculture », « Projet pour l'établissement d'une Académie des Sciences et des Arts utiles à Varsovie en 1766 », « Idées sur l'établissement d'une librairie à Varsovie », « Correspondance d'Élie Bertrand et la famille Mniszech (1761-1770) » et les « Propositions présentées au Roi », in Marek Bratuń, *Élie Bertrand a Polska*, Varsovie, Atut, 2013.

²⁴⁴ Max Weber, *L'Éthique protestante ou l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2008 [1904], pp. 81-84.

²⁴⁵ M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, op. cit., p. 191.

individuelles. Restreints dans leur ascension sociale, politique et professionnelle, ils pensaient pouvoir s’accomplir dans les secteurs économiques²⁴⁶.

Quant aux pasteurs, leurs correspondances avec les milieux savants d’autres pays protestants leur donnaient une perspective unique sur les enjeux économiques européens²⁴⁷. Élie et Jean Bertrand illustrent bien cela grâce aux connaissances et aux curiosités qu’ils ont rapportés de leurs séjours dans les Provinces-Unies. Spectateurs du fonctionnement et des préoccupations de savants locaux, ils ont forgé leurs connaissances sur la littérature économiques centrée sur les républiques commerciales. Jean Bertrand en a importé un produit en traduisant Mandeville – certes abordé dans son édition anglophone, mais tout de même centrale dans les débats de son pays d’origine. Néanmoins, l’influence intellectuelle des Provinces-Unies sur eux se mesure par leur vigueur à appliquer des solutions politiques, sociales et économiques divergentes aux stratégies adoptées par le gouvernement du canton de Berne²⁴⁸. Ils ne se contentaient pas de promouvoir des modèles testés et approuvés, ou en nier d’autres pour leur échec. Par exemple, ils ne se sont jamais contentés, comme certains auteurs moins actifs, de rejeter catégoriquement le commerce sous prétexte qu’il provoquait des instabilités à Venise et en Hollande. Leur approche de la question était plus analytique. Ils identifiaient d’abord la séquence ayant mené à son apogée et les causes de son déclin. Puis, ils formulaient un moyen d’adapter cette séquence aux ressources et aux besoins de Berne, pour provoquer un développement efficace. Ils étaient notamment régulièrement désignés comme des acteurs importants de la diffusion des connaissances économiques novatrices dans les campagnes par les textes issus de la Société économique de Berne²⁴⁹. Dernièrement, ce cosmopolitisme permettait à Élie Bertrand de trouver son attrait et son goût pour l’économie politique dans les connaissances de premières mains, qu’ils avaient sur les pratiques alternatives de gouvernance dédiées aux républiques²⁵⁰. À cela vient s’ajouter le temps libre, l’accès aux ressources et le privilège d’occuper une place sociale centrale qui offraient aux pasteurs la liberté d’assouvir leurs curiosités savantes – et leurs engagements séculiers²⁵¹.

²⁴⁶ A. Bertholet, « Le “Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand” (1783), ou la construction de la postérité d’un “grand homme” des Lumières helvétiques », in *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021, p. 2.

²⁴⁷ Regula Wyss et G. Gerber-Visser, « Formen der Generierung und Verbreitung nützlichen Wissens. Pfarrherren als lokale Mitarbeiter des Oekonomischen Gesellschaft Bern », in A. Holenstein, M. Stuber et G. Gerber-Visser (éds.), *Nützliche Wissenschaft un Ökonomie in Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen*, Wiesloch, Palatina Verlag, 2007, pp. 48-49 ; Conrad Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern. 1759-1766*, Laupen, Haggemacher, 1917, pp. 98-100.

²⁴⁸ B. Kaposy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, p. 157.

²⁴⁹ Vincenz Bernhard Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1762, p. XXXV.

²⁵⁰ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 34.

²⁵¹ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 8.

1.4.1 Posture vaudoise face aux objectifs bernois

Avant les années 1760, les textes d'économie politique vaudois publiés ponctuellement se confondaient à des décisions politiques ou des pratiques de gouvernance – administrées dans la cité-État de Berne, au sein d'un Grand-Conseil impersonnel –, et aux doctrines qui les motivaient. Les manifestations de débats économiques vaudois primitifs s'exprimaient au détour de problématiques distinctes. Des commentaires sur la croissance économique ou les formes possibles d'autodétermination étaient dispersés parmi les réflexions littéraires, diplomatiques, morales et juridiques. Quant à elle, la pensée économique bernoise se discutait secrètement au sein des institutions ; elle se délibérait. Son caractère performatif n'entraînait pas de réflexions publiques et écartait les interventions étrangères – mis à part certains débats privés reconstructibles grâce à des egodocuments^{xxiii}. L'économie politique bernoise, étant la traduction littérale de la politique effective de l'État, était inabordable par sa population assujettie.

L'effervescence et la libéralité intellectuelle de la Société économique de Berne a offert un espace privilégié aux Vaudois pour exprimer leurs réflexions sur l'économie politique :

ce qui m'intéresse infiniment, c'est un enthousiasme de vertus et de patriotisme qui anime cet hiver le Gouvernement. Le conseil Souverain s'occupe avec une ardeur digne des beaux jours d'Athènes et de Rome, du bonheur de ses sujets et en particulier de notre Pays de Vaud. C'est à une Société Economique formée ici depuis quelques années, et composée des citoyens les plus éclairés et les plus vertueux, et où se trouvent les meilleures têtes de l'Etat, que l'on doit cette heureuse révolution. C'est là où j'ai mes relations les plus agréables et les plus intéressantes. J'assiste régulièrement à l'assemblée d'un Comité qui est la Société ouvrière, à laquelle préside le grand Haller, où se discutent les matières les plus importantes pour le bien du Pays, et qui delà se portent au Conseil Souverain, à présent et pour la première fois mon cœur s'écrie avec joie et reconnaissance, *j'ai une patrie*.²⁵²

Clavel de Brenles a écrit ces lignes à Suzanne Necker à la fin de l'année 1765²⁵³. Le professeur de droit à l'Académie de Lausanne se réjouit de l'influence savante qu'a la Société économique de Berne sur les savants du Pays de Vaud. Cependant, il n'y a lui-même contribué qu'avec un seul texte publié dans les *Mémoires et observations*²⁵⁴ et n'a jamais correspondu avec ses secrétaires. Il participait pourtant à leurs activités et appréciait l'utilité qu'elle représentait pour les Vaudois. Clavel de Brenles fait l'éloge de la Société en vantant son influence sur le « Conseil Souverain ». En effet, les débats et les innovations concrètes qui en étaient le fruit provoquaient les « ardeurs » du gouvernement. Les Vaudois étaient enthousiastes sur le pouvoir, de l'inertie qu'elle créait, à provoquer de réelles réformes. Ce qui le réjouissait davantage était l'implication de ses

²⁵² Jacques Abraham Daniel Clavel de Brenles, « Lettre à Suzanne Necker, fin 1765 », in *Lettres diverses, recueillies en Suisse, op. cit.*, p. 273.

²⁵³ L. Burnand, « Fédor Golowkin sur les traces de Voltaire : genèse des *Lettres diverses recueillies en Suisse* », in *Revue Voltaire*, n° 11, 2011, pp. 265-271.

²⁵⁴ J. Clavel de Brenles, « Reflexions sur cette question. Quels inconvénients y a-t-il que l'agriculture soit exercée par les bourgeois des villes, et les arts par les habitans de la campagne ? », in *Mémoires et observations*, 1769, pp. 79-103.

compatriotes dans ce projet. Les sujets, particulièrement actifs au sein de la Société avaient enfin une scène pour y déverser leurs idées. Ils sont parvenus à l'instrumentaliser à leur profit. Le pont qu'elle formait entre la population et l'État, empruntable simplement grâce à la qualité d'un texte, au mérite d'une expérience, était employé pour mettre en avant les intérêts, le « bonheur, de ses sujets » et du Pays de Vaud. L'exaltation ressentie par Clavel de Brenles émane autant du succès observé que de la liberté d'expression ressentie. Les manuscrits conservés par la Société économique de Berne, composées de toutes leurs correspondances, des contributions aux concours et des textes envoyés spontanément, montrent qu'une majorité de ceux-ci sont des contributions vaudoises²⁵⁵. De plus, parmi les textes restés inédits, nombre d'entre eux traitent de sujets subversifs. Souvent restés anonymes et classés à l'abri des regards, ils n'en restaient pas moins le fruit de réflexions et de débats témoignant d'une culture littéraire d'économie politique singulière.

Tscharner avait abordé cela dans sa préface des *Mémoires et observations* de 1762 :

Le bonheur de vivre sous des chefs attentifs et éclairés, ne doit jamais nous dispenser d'un amour pour la Patrie actif et vigilant. Encore moins devons-nous épargner nos soins, lors que les regards d'un Souverain bienfaisant nous invitent à proposer modestement nos essais et nos vœux.²⁵⁶

Ici, l'auteur avise les participant aux activités de la Société économique de Berne contre les abus. « L'attention » et la liberté qu'offrent les « chefs » ne doivent pas être confondus avec une invitation à la dissidence. Le Grand-Conseil, toujours aussi stricte, n'était pas prêt à recevoir les réprimandes de la part de ses sujets et n'autorisait pas qu'on remette en question sa légitimité. Tscharner voulait prévenir que les réflexions suscitées par la Société économique de Berne n'attise des controverses qui échapperaient à son contrôle. Le cadre qu'elle offrait, pouvait laisser des éléments séditieux déborder, dont elle aurait été responsable. Le jeune patricien écrit cela en réaction à des textes qu'il avait lus. Haller par exemple ne cachait pas sa méfiance pour un espace qui puisse permettre à des Vaudois de critiquer la politique économique bernoise²⁵⁷. En effet, même si les textes sensibles dormaient dans les archives de la Société, les organisateurs étaient confrontés voire influencés par leur contenu. Cela créait un débat économique à deux niveaux^{xxiv}, qu'il sera de reconstitué plus loin²⁵⁸.

C'est justement cette tension qui faisait le bénéfice de la société aux yeux de ses commentateurs en tout cas. François Joseph Antoine de Hell, bailli Alsacien, disait par exemple

²⁵⁵ Observations archivistiques que Gerber-Visser confirme, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, pp. 31-40.

²⁵⁶ V. B. Tscharner, « Préface », *op. cit.*, p. XII.

²⁵⁷ É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 31 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

²⁵⁸ Les auteurs de textes trop critiques pour être publiés dans les *Mémoires et observations* en étaient conscients, mais soumettaient leurs textes dans le but assumé de les faire connaître aux patriciens.

pouvoir admirer « jusqu'ici des Seigneurs, qui partagent le Gouvernement d'une puissante République, se faire une Etude et une occupation serieuse et suivie de tout ce qui peut tenir au bien de l'humanité »²⁵⁹. Comme lui, Josué Chambrier, magistrat neuchâtelois, expliquait qu'il lui « semblait que le Souverain a besoin d'être excité sur cet objet et que des memoires exposés aux yeux du public et lut par nombre de membres du grand conseil peuvent donner plus d'activité a un projet autant honorable pour le souverain et utile aux particuliers de ce ressort. »²⁶⁰ La Société économique de Berne était perçue par les sujets du canton comme la possibilité de pousser le souverain à prendre leurs considérations en compte. Malgré les injonctions de Tschanner, les Vaudois envoyaient des textes parfois sévères, abordant des points de vue et des thématiques prohibées par la censure traditionnelle. Cela exposait les patriciens à ces revendications^{xxv}, par infusion dans les débats qu'elles provoquaient²⁶¹. Cette conjoncture dont profitent les sujets, a permis de réaliser un souhait longtemps rêvé par les Vaudois. En 1743, trois assemblées de la Société de la Lippe avaient été consacrées à « l'usage des sociétés particulières », menées par Polier de Bottens et Seigneux de Correvon²⁶². Ils en ont conclu avec regret que les sociétés savantes, malgré leur participation importante à l'innovation technique, étaient des rassemblements d'individus de même « grade » parlant à « l'unisson »²⁶³. Toutefois, après avoir été avisé par Polier de Bottens contre les effets du cloisonnement des idées²⁶⁴, Seigneux de Correvon a exprimé sa volonté²⁶⁵ de voir naître une société « libre », « variée » et « utile »^{xxvi}.

²⁵⁹ François Joseph Antoine de Hell, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 mai 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5. En 1781, l'auteur fini malheureusement par dresser un bilan négatif des activités de la Société économique. Dans une lettre qu'il lui adresse, il affirme qu'elle n'a eu aucune utilité concrète, puisqu'elle n'a jamais réussi à traduire les travaux qui y étaient écrits en politiques publiques concrètes : F. Antoine de Hell, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 août 1781 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5 ; F. Antoine de Hell, « Sur les prairies artificielles », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(17) ; F. Antoine de Hell, « Remède contre la rage », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(18) ; F. Antoine de Hell, « De l'Apocirs », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(19) ; F. Antoine de Hell, « Arrosage des prés », 1766, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.36(5) ; F. Antoine de Hell, « Conservation des grains », in *Mémoires et observations*, 1768.

²⁶⁰ Josué Chambrier, « Lettre à la Société économique de Berne, 26 juillet 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

²⁶¹ Pierre Chollet, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 novembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2 ; Forel l'ainé, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 février 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4.

²⁶² Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXII. Sur le bon et le mauvais usage des sociétés », *op. cit.* ; Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXV. Du bon et du mauvais usage des sociétés (2e partie) », *op. cit.*, 11 mai 1743, vol. 1 ; Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXVI. De l'usage des sociétés particulières », *op. cit.*, 18 mai 1743, vol. 1.

²⁶³ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXV. Du bon et du mauvais usage des sociétés (2e partie) », *op. cit.*, pp. 276-277 : « En un mot les différens ordres de personnes qui forment ces Sociétés particulières, semblables aux cordes ou aux voix dont un Instrument, ou un Concert est composé, se mettant, pour ainsi dire, à l'unisson, par le commerce qu'ils auront les unes avec les autres, pourront sans doute produire et produisent souvent un accord des plus agréables et des plus utiles. » ; Henri Vuillemier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, Lausanne, La Concorde, 1927-1933, vol. 4, p. 286.

²⁶⁴ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXV. Du bon et du mauvais usage des sociétés (2e partie) », *op. cit.*, p. 279.

²⁶⁵ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXVI. De l'usage des sociétés particulières », *op. cit.*

La Société économique de Berne, voulant exploiter cet engagement, a rapidement ouvert des sociétés sœurs, dont cinq dans le Pays de Vaud, à Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon et Payerne – dans l'ordre de grandeur²⁶⁶. Seigneux de Correvon partageait la présidence de la Société économique de Lausanne par intermittence avec Jean Henri Polier de Vernand²⁶⁷. Le règlement, que la société mère leur imposait, voulait qu'ils dressent des comptes rendus de leurs assemblées, de leurs correspondances et des travaux qu'on leur soumettait²⁶⁸. Les sociétés satellites servaient à stimuler le travail des savants à proximité, à filtrer leurs contributions et à saisir les enjeux locaux plus finement. La Société économique de Berne restait l'administratrice centrale de toutes leurs activités et seule autorité en matière de publication. Les relations décontractées et productives entre groupes montrent que chacun y trouvait son compte²⁶⁹. Cela est d'autant plus évident par contraste ; l'engagement pour la forme de pensée qu'offrait la Société économique de Berne a provoqué la fondation d'autres sociétés savantes dans le canton. La Société helvétique, la Société patriotique et la Société morale de Lausanne ont vu le jour en réponse – en 1761, 1762 et 1764 respectivement. Chacune d'entre-elles, à des échelles locales différentes, proposait des alternatives aux pratiques de la Société économique. Tantôt plus sélective de leurs contributeurs – « coterie » que redoutait Haller – ou focalisée sur des approches alternatives de l'économie, elles ont renforcé le dynamisme intellectuel du canton²⁷⁰. De la multiplication des canaux d'expression disponibles aux Vaudois pour laisser libre court à leur pensée et pour toucher le public avec des textes éloquents a surgi une littérature d'économie politique propre à leur condition de sujet au sein d'une petite république aristocratique agraire²⁷¹. La confiance que les Vaudois portaient à la Société économique de Berne a longtemps fait partie intégrante de leurs travaux. En 1767 encore, Charles Louis Loys de Cheseaux disait qu'il n'y avait personne de mieux à Berne que la Société économique

²⁶⁶ Anonyme, « Liste des personnes à qui MM. de Tavel et Bertrand ont envoyé des projets d'établissement de bureaux correspondants », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.127(1) ; C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, op. cit., pp. 174-222 ; Emil Erne, *Die Schweizerischen Sozietäten*, Zurich, Chronos, 1988, p. 230-233.

²⁶⁷ P. Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 108.

²⁶⁸ Anonyme, « Règlement de la Société de Lausanne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.127(7).

²⁶⁹ Toute sa correspondance avec Seigneux de Correvon (GA Oek.Ges.128.10), Muret (GA Oek.Ges.128.7) et la Société économique d'Yverdon tenu par Jean Daniel Bourgeois de Longueville (*Registre de la Société économique d'Yverdon*, Bibliothèque Publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains) le démontrent, ainsi que des échanges privés ; J. Deleuze, « Lettres à la Société économique de Berne, 21 janvier 1763 et 29 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

²⁷⁰ Ulrich Im Hof, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*, Munich, Verlag C. H. Beck, 1982, pp. 142 et 152 ; U. Im Hof, *Die Helvetische Gesellschaft. Band 1. Die Entstehung einer politischen Öffentlichkeit in der Schweiz*, Berne, Verlag Huber Frauenfeld, 1983, pp. 38-39 ; François de Capitani, *Die Helvetische Gesellschaft. Band 2. Die Gesellschaft im Wandel*, Berne, Verlag Huber Frauenfeld, 1983, p. 43 ; B. Kaposy, *Iselin contra Rousseau*, op. cit., pp. 151-161 ; Margret Genna-Stalder et Lars Lambrecht, *Die Patriotische Gesellschaft in Bern und Isaak Iselins Anteil an der europäischen Geschichtsphilosophie*, Bruxelles, Peter Lang, 2015 ; même le *Journal helvétique* a organisé un important concours sur le principe de gouvernance à travers la question « Quel a été le peuple le plus heureux ? », dont le texte gagnant a été imprimé en série à partir de juillet 1762.

²⁷¹ Julie Bondeli a su saisir les effets du foisonnement provoqué par la prolifération des sociétés savantes : J. Bondeli, « Lettres à Zimmermann, 08 janvier 1762 et 31 décembre 1762, Suzanne Curchod, 20 juin 1762, et Leonhard Usteri 10 mars 1763 », in *Briefve*, op. cit., vol. 1, pp. 152, 207, 334-335 et 371.

pour « favoriser l’Etablissement, former un choix de celles qui devraient être établies les premières, de celles qui conviendroient à chaque lieu, de celles dont les préparations étaient les plus nécessaires au Pays, sont consumées en plus grandes quantité, doivent être établies préférablement. »²⁷²

C’est en toute conscience qu’Élie Bertrand a verbalisé que les contributions vaudoises aux activités de la Société économique concouraient à défier leur assujettissement :

Tandis qu’on specule ici, mon cher Monsieur, sur l’œconomie rurale, en Philosophe praticien vous agissez, vous creez, vous bonifiez. Les uns dissertent sur la theologie et se disputent, d’autres pratiquent les preceptes de la religion.²⁷³

La différence fondamentale entre l’économie politique vaudoise et bernoise^{xxvii}, dont le poids s’est manifesté dès le moment où les sujets ont réussi à s’approprier un espace d’expression, est d’être limité à des réflexions, tandis que les Bernois détenaient tous les moyens d’action. Les Bernois n’ignoraient certes pas l’importance d’assimiler les attributs de la modernité économique à la pratique de leur gouvernance, qu’ils ont intégré à la législation, mais leur mise en pratique découlait plus d’une économie politique souveraine que de la loi^{xxviii}. La pensée économique vaudoise s’est donc construite en réaction aux rapports de pouvoir qui s’existaient dans le canton de Berne, sur la base de théories étrangères et pour trouver un moyen alternatif de participer au développement de la patrie. Certains patriciens ont ouvert le dialogue entre les sujets et le souverain sur les questions de gouvernance par enthousiasme pour les sciences économiques naissantes et le besoin d’outils critiques pour appréhender la modernité. En plus d’offrir un espace d’expression que les Vaudois ont assiégé, le consentement à la critique que représentait la Société économique de Berne voulait que la stratégie de développement promu par les représentants de Berne soit connue de ses sujets²⁷⁴. Dès lors, les réflexions économiques vaudoises ont pu s’opposer ou s’accorder, se confronter ou s’amender, se réfuter ou progresser grâce à des analyses issues de préoccupations étatiques organiques.

Cela met en lumière la raison pour laquelle Frédéric Melchior Grimm (1723-1807) exprimait ses doutes sur l’ascendant réel de la Société économique de Berne en affirmant que « c’est une étrange folie que de croire que tous ces bavardages des sociétés d’agriculture érigées depuis peu dans les quatre coins de l’Europe puissent jamais influencer sur l’amélioration de la culture d’un pays. »²⁷⁵ Le philosophe berlinois ne voyait pas l’intérêt de lire des textes sur les pratiques

²⁷² Charles Louis Loys de Cheseaux, « Avantages de l’Etablissement des Manufactures dans notre Pays », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.47(7), p. 3.

²⁷³ É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 05 février 1760 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

²⁷⁴ U. Im Hof, *Die Helvetische Gesellschaft, op. cit.*, pp. 111-140 et 151-164.

²⁷⁵ Friedrich Melchior Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Paris, Garnier, 1879, t. 7, p. 153.

agaires écrits ou sélectionnés par l'élite politique et financière d'un État. D'un côté, ils étaient moins versés dans le domaine que de simples paysans, de l'autre, ils se bornaient à travailler à autre chose que l'énonciation de concepts de réformes pour lesquels ils possédaient pourtant de véritables avantages critiques. Les lecteurs contemporains comprenaient l'intention conservatrice qui structurait les *Mémoires et observations*. Les Vaudois ont aussi commenté le rapport de force qui existait au sein de la Société économique de Berne pour assoir cette approche de l'économie sur le territoire bernois²⁷⁶. Dès le premier concours, les essais reçus par la Société économique de Berne contenaient des justifications en faveur de la liberté d'expérimenter et d'écrire des textes sur l'agriculture et l'économie. Un des mémoires inédits explique que « plus les Princes de la Suisse étendraient leur générosité, plus il y aurait à espérer de ces essais, Et que leur succès tourneraient plus directement et plus effrontément au profit de l'État qu'à celui des particuliers qui en dépendent. »²⁷⁷ Les « essais », autant pratiques que théoriques, que l'auteur veut voir fleurir serviraient évidemment l'État. L'auteur précise néanmoins, de façon étouffée, qu'ils sont une nécessité pour certains acteurs « particuliers ». Cette revendication paraît accessoire, ou prononcée sans réelle intention. Ce n'est qu'après les soudaines sanctions de l'État contre la liberté de la Société économique de Berne, que les auteurs ont réalisé son importance. En matière de contenu, plusieurs des contributions vaudoises prévoyaient la création de greniers pour assurer un approvisionnement constant en grain²⁷⁸. L'un d'entre eux cite Engel pour appuyer son propos à ce sujet²⁷⁹. Ils avaient également pour méthode d'exploiter l'infrastructure existante, ainsi que la ligne directrice de la politique économique du gouvernement. Cela rendait leurs propositions plus aptes à être appliquées. Cependant, aucun d'entre eux n'insiste comme Engel sur le besoin d'intensifier le financement et la création de nouvelles infrastructures.

C'est une méthode de persuasion que Seigneux de Correvon, a utilisé dans ses textes, de façon peut-être plus décelable que chez d'autres auteurs. À deux reprises, le Vaudois use de flatteries et de sous-entendus pour amener le locuteur bernois à envisager ses propos sur des sujets délicats. La première, dans son texte inédit sur la dépopulation du 27 juin 1762, Seigneux de Correvon fait mine de soutenir l'*oikos* pour poser un argument qu'il savait être risqué. Il explique

²⁷⁶ Forel père, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 mars 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4

²⁷⁷ Anonyme, « Aimer Dieu de tout son cœur et cherir sa Patrie », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(5), p. 21.

²⁷⁸ « Aimer Dieu de tout son cœur et cherir sa Patrie », *op. cit.*, p. 16 ; Anonyme, « Dissertation économique 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(15), p. 24 ; ainsi que dans les contributions à d'autres concours : Anonyme, « Mémoire sur les différentes espèces de graines et de leur culture, L'abondance des Denrées procure de la joie au peuple », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(21) ; Anonyme, « Projet soit ébauche de l'instruction à donner aux inspecteurs », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.52(3).

²⁷⁹ Louis Panchaud, « Mémoire d'un Particulier au Sujet de quelques Reflexions, sur les Articles qui peuvent concerner l'Agriculture », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(20), p. 7 ; Cet auteur a également beaucoup travaillé sur l'élaboration de méthodes d'exploitation de la marne : L. Panchaud, « Lettres à la Société économique de Berne, 23 septembre 1768 et 14 février 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8.

que « tout Père de Famille est sans doute pleinement autorisé à retenir son fils et à rompre son Engagement, lors qu'il s'est enrollé dans l'âge où les Loix autorisent ce même Père à annuler un Contract de Mariage fait contre son gré ; sans quoi on donneroit plus de faveur aux moyens de détruire une famille qu'à ceux de la conserver. »²⁸⁰ En évoquant la force du rapport de subordination entre un père et son fils, l'auteur désigne le lien que le gouvernement de Berne voulait préserver avec ses sujets. En faisant cela, il soumet sa proposition sur deux plans d'application différents. Il suggère que l'État devrait lui-même exercer son rôle de père et rappeler la force de travail expatriée – les militaires en l'occurrence – dispensables au pays. Sinon, qu'il laisse aux pères le pouvoir de le faire, contre motivation.

Seigneux de Correvon use de la même stratégie dans un texte sur la liberté du commerce. Sur l'importation de cochons, il dit que « c'est là sans doute une spéculation qui roulant sur des informations et des attentions souvent répétées, peut être faite utilement partout Patriote : Mais les décisions qui en résultent, et qui doivent étendre ou resserrer à cet égard la liberté naturelle des entrées et des sorties, ne peuvent appartenir qu'au seul Souverain. »²⁸¹ Le Vaudois tente de convaincre le souverain d'abandonner son emprise sur les flux commerciaux en signalant qu'il en est le maître absolu. L'exercice de son pouvoir le plus certain consisterait à lui accorder son autonomie. Ce paradoxe répond aux exigences idéologiques des patriciens tout en incitant leur infraction. Seigneux de Correvon composait ses textes pour que ses idées s'accordent aux représentations qui structuraient les systèmes qu'elles devaient attaquer²⁸².

En parallèle, les auteurs vaudois questionnaient ouvertement la volonté des patriciens de voir les travaux économiques locaux servir une politique de gouvernance immuable. C'est un sujet que Seigneux de Correvon a de nouveau traité :

*Dans vos heureuses mains, le cuivre devient or. J'espere que ceux de nos Seigneurs qui sont à la tête de votre bel Etablissement ne désaprouveront point une honnête liberté à présenter dans le systhème pratique de l'Etat des inconveniens qui m'ont paru dignes de leur attention ; d'autant plus que ces reflexions leur etant soumises, de même qu'à ceux de cette illustre Société qui sont membres du Conseil Souverain ou qi le seront bientôt, selon mes vœux ; ils seront les maitres d'en écarter tout ce qui ne leur paroitra pas convenable au vrai bien de la Patrie, ou à quelque égard que ce puisse être.*²⁸³

À ce moment-là, le Vaudois croyait encore que les jeunes patriciens, *membres ordinaires* de la Société économique de Berne, pouvaient attiser le gouvernement en y apportant une pensée moderne. Il prévoyait un mouvement provoqué par l'inertie que les nouvelles connaissances d'une part et

²⁸⁰ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, p. 1.

²⁸¹ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire Sur la question si le pays de Vaud peut se passer de cochons étrangers, ou non », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.76(2), p. 1.

²⁸² Steiguer, « Lettre à Seigneux de Correvon, 09 janvier 1740 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9102/2.

²⁸³ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 19 mai 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 3.

l'intégration des membres au corps souverain d'autres part. Probablement ne croyait-il pas à leur volonté de réformer Berne, mais il tentait de la leur insuffler. Ces lignes sont écrites dans une lettre de 1762 destinée à Élie Bertrand, alors secrétaire de la Société économique de Berne²⁸⁴. Les deux penseurs essayaient ensemble d'influencer les jeunes patriciens pour qu'ils adoptent leur point de vue. Du reste, Seigneux de Correvon appuyait cela pour gagner le droit d'écrire un texte sur les institutions, la gouvernance et la constitution bernoise. Il comptait dépasser les bornes offertes des réflexions sur les méthodes agricoles. Tout en laissant au « Conseil Souverain » le poids de l'exercice de son pouvoir, le Vaudois voulait attirer son « attention » sur les problèmes qui touchaient le gouvernement lui-même. Il le poussait à prendre en compte et accepter de transformer ce qui n'était pas « convenable dans le système de l'Etat ». Il ne se doutait pas à quel point les patriciens étaient au contraire déterminés à sauver ce « système pratique de l'Etat », au profit duquel tout le projet de la Société économique était destiné. L'exemple de Seigneux de Correvon est loin d'être isolé.

Pierre Moïse Wullyamoz, conseiller baillival et haut forêtier, travaillant avec ce dernier à la direction de l'École de charité de Lausanne, a été actif à soutenir les intérêts de cet établissement auprès de la Société économique de Berne. Le système économique qu'il a construit – dans lequel l'École de charité est un outil central –, qu'il s'agira de reconstruire dans un chapitre ultérieur, dénonce l'esprit conservateur du souverain qui le bloque :

Si le Prince qui a la force en Mains, qui a tout pouvoir, qui peut ordonner, prescrire, et se faire obeir, trouve des difficultés pour ramener les choses dans leur Etat Naturel : comment estce que les sujets qui ne peuvent présenter leurs idées qu'a raison de ce qu'on le leur permet pourront contribuer à une reforme, aussi considérable, aussi interessante pour le bien de la Société ; Si le Prince chés qui réside tout le pouvoir à moins de courage que le sujet, et ne se met à sa tête pour le commander, le faire agir selon sa prudence et pour le plus grand bien tout acheminer en effet ; Si mes projets paroissent au 1^{er} abord un peu difficultueux, je crois cependant qu'il ne seras pas si difficile de les surmonter, si l'on emploie certainse tournure et dexterité dont la noble Société avec les qualités qui luy sont attribuées pourroit user ; Elle devroit en attendre tous les succes désirables.

Vous êtes Princes et je suis sujet, en cette qualité je connois les devoirs, les égards, le respect et la subordination du sujet à son Prince, si j'y manque c'est involontairement ; Si je prens la liberté d'ecrire, de dire ma pensée c'est une suite de mon amour pour la Patrie, et non pour vouloir donner des advis au Prince que je say que n'en a pas besoin, Mais je crois qu'il luy est interessant de savoir et connoitre ce qui se passe ches les sujets, de leur conduite, et sur tout de ce qui à rapport au gouvernement, ce n'est pas non plus un Esprit de courtisant qui me fait parler de la façon, mais un Esprit d'ordre et de mœurs, que je désirerois qui reignat au Pays.²⁸⁵

Cet extrait est peut-être l'un des plus éloquents qui ait été écrit par un Vaudois sur les rapports entre sujets et souverain en matière de réflexions économiques. Wullyamoz introduit son texte sur

²⁸⁴ F. Ostervald et É. Bertrand, « Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand », in A. Bertholet, « Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" », *op. cit.*, pp. 23-24.

²⁸⁵ P. Wullyamoz, « Reglements et statuts de la Société des pauvres à Yverdon », *op. cit.*, p. 1 ; Laurent Droz et Stéphanie Lachat, « Yverdon au cœur de l'Europe des Lumières ou comment de grandes idées fleurissent dans une petite ville », in *Annales Benjamin Constant*, nos 18 et 19, 1996, p. 173.

les manières d'éradiquer la pauvreté dans le canton de Berne, écrit sous forme de lettre envoyée le 16 mars 1768, en invoquant la puissance de l'État. Le Vaudois voulait convaincre le souverain de faire usage de l'éventail complet des outils qu'il avait à disposition pour sauver son économie, comme la force potentielle du travailleur. Il insiste sur le fait qu'une « réforme » est nécessaire. Le refus du gouvernement de s'y soumettre le frustrait et représentait d'après lui un rejet de la collaboration offerte par la population pour le bonheur de la patrie. En abordant explicitement le sujet du rapport de « subordination » qui conditionne les règles d'échange et la dynamique entre lui et son locuteur, Wullyamoz dévalorise les jugements qui dictent la bonne marche des institutions. Son jugement à lui, basé pourtant sur des réflexions fouillées et appuyées par des expériences, n'a aucune valeur. Au contraire, celui du *prince* servant un idéal de gouvernance qui ne fonctionne pas, est absolu. Une collaboration réelle, bilatérale et libre, rapprocherait l'exercice du pouvoir de l'intérêt général. C'est justement sur « ce qui a rapport au gouvernement » que le souverain doit encourager le sujet à écrire. Cette matière provoquerait le décentrement critique indispensable pour remplacer l'esprit de préservation égocentrée par un « Esprit d'ordre et de Mœurs ». Les Vaudois écrivaient leurs textes d'économie politique autant pour révéler leurs idées que pour transformer les rapports entre sujets et souverain. À ne pas confondre avec une innocente et abstraite revendication d'autodétermination, il s'agit ici d'une démarche concrète visant à éviter que la stabilité de Berne ne décline :

Vous seres étonné Monsieur, qu'un homme qui ne laisse aucune suite après soy, qui a passé la majeure partie de sa carrière, s'occupe à de pareilles choses, et marque tant d'empressemens pour la réforme des mœurs et des desordres du siècle ; Quand je refflecy sur la decadence des Romains des Persans, survenu dans le tems de leur plus grande prospérité de leur plus grand lustre, qu'il ce sont attirées par un Effet de leurs excès, de leur luxe, et de leur debordemens ; je tremble à cette Idée que ce beau et bon Paÿs si propre à rendre heureux ses habitans, ne soit menacé des Mémes qualamités²⁸⁶

Malgré la stabilité socio-politique étonnante dont le canton de Berne faisait preuve, les savants vaudois regardaient leurs rapports avec les patriciens et les autorités comme une source de déséquilibre à retardement. La « prospérité » apparente de Berne est le fruit de caractéristiques menacées par des ramifications institutionnelles dysfonctionnelles. L'abolition ou la transformation de ces fragments n'est possible qu'à condition de remettre en question le tout. Ainsi, l'économie politique n'était pas une manière pour les Vaudois de s'enquérir d'un idéal de liberté, c'était un acte de survie²⁸⁷.

²⁸⁶ P. Wullyamoz, « Reglements et statuts de la Société des pauvres à Yverdon », *op. cit.*, p. 8.

²⁸⁷ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, pp. 60-61.

1.4.2 Objectifs vaudois

Les années 1760, inaugurées par la publication du premier numéro de la revue de la Société économique de Berne, est la décennie la plus florissante en matière d'économie politique dans le Pays de Vaud. Les *Mémoires et observations* en constituent un corpus important certes, mais qui ne représente que la partie évidente de l'ensemble des textes existants. Les manuscrits reçus par la Société économique de Berne, participation à ses concours, mémoires spontanés et correspondances, étend ce corpus considérablement et en montre l'hétérogénéité²⁸⁸. Elle était un pôle de concentration et d'incitation important ; elle encourageait des Vaudois à rédiger des textes sur des questions proposées ou à envoyer de travaux qu'ils auraient sans cela gardés pour eux :

Quelle satisfaction pour les bons Patriotes et pour tout véritable Helvétien, de voir le plus puissant des Cantons, celui qui en tout sens peut donner le ton, non seulement gouverné avec beaucoup de sagesse, mais de voir dis-je, ceux qui sont apellés au Gouvernement de cette heureuse République, donner une bonne partie de leurs soins à procurer le bien être de leurs voisins et de l'humanité. La Société Economique établie depuis peu à Berne comence déjà à répandre des lumières très utiles sur toute la Suisse et à produire une émulation, qui probablement aura des suites heureuses.²⁸⁹

Comme le montre cet extrait du *Journal helvétique* de 1762, les activités de la Société économique de Berne ont rapidement été reçues par les sujets du canton de Berne comme une occasion d'exprimer leurs revendications. Pour eux, cela pouvait avoir comme conséquence salvatrice de débloquent la rigidité et le conservatisme du gouvernement républicain bernois. De surcroît, l'influence et l'effervescence de la Société économique dépassait les limites que ses fondateurs voulaient lui imposer. Les travaux qu'elle publiait, collectait ou poussait à écrire étaient le fruit de débats qui se soldaient par la production de textes qui s'échappaient du cadre institutionnel de la Société.

Le contexte de production des textes sur l'économie politique dans le Pays de Vaud a été bouleversé dès le premier concours organisé par la Société économique de Berne. Les préoccupations sur la production des ressources de subsistance ont encouragé l'émergence de textes éloquent. D'importants textes non-sollicités vaudois ont été soumis à la Société économique, dont un « mémoire sur la gestion des grains ». Ce texte anonyme, daté de septembre 1760, existe en plusieurs exemplaires manuscrits, qui ont circulés dans le Pays de Vaud et à Berne avant qu'un exemplaire atterrisse à la Société économique²⁹⁰. L'auteur ouvre son propos en dénonçant le lieu commun selon lequel les grains seraient la denrée principale de l'alimentation humaine^{xxix}. D'après lui, la dépendance au blé pour nourrir la population est une caractéristique moderne. Il affirme que

²⁸⁸ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, op. cit., pp. 1-2.

²⁸⁹ Anonyme, « Essai sur cette question, quels sont les moïens de tirer un Peuple de sa corruption etc. », in *Journal helvétique*, septembre 1762, p. 269.

²⁹⁰ Anonyme, « Mémoire fait en septembre 1760 », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XI.13(39) ; Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22).

le manque de grain dans le canton de Berne pouvait être comblé par la culture d'aliments de substitution. De plus, la perte de la variété agricole qui existait jadis illustre que l'importation de grains est le fruit d'une adaptation à des envies nouvelles, ni essentielles ni viables économiquement. Le Vaudois affirme également que le canton de Berne faisait partie des producteurs constamment à la limite de l'insuffisance²⁹¹. En revanche, puisque son économie est défailante à plusieurs égards, des réformes suffiraient à lui fournir l'appui nécessaire pour se procurer un surplus de matières premières²⁹¹. Toutefois, et contrairement à tous les textes commentés jusqu'ici, l'auteur de ce « Mémoire sur la gestion des grains » rejette l'idée selon laquelle Berne pourrait devenir un producteur de blé autonome²⁹². Pour entretenir le système qu'il propose d'appliquer, axé spécifiquement sur le Pays de Vaud, il suggère d'exploiter les formes de culture alternatives déjà existantes, dont les vignes :

nous passons successivement de l'abondance à la disette sans pouvoir corriger l'un par l'autre ; d'où vient ce mal dont le remède paroît si difficile ? Il vient d'un ancien préjugé qui a sa source dans les loix Romaines, sur le monopole des grains ; cette loy mal appliquée en France, selon que le remarque M^r Dangeul dans son *Traité de la Police des grains*, est cause que l'on y manque souvent de pain dans une Province tandis que la Province voisine en regorge ; elle est cause de toutes les entraves qu'on a donné au Commerce des grains ; elle est cause que l'on regarde les marchands de blés, comme des impies, des usuriers, qu'on les taxe, qu'on les maudit, dans le tems qu'on devoit les encourager et les honorer comme les marchands les plus utiles et les bienfaiteurs de l'humanité²⁹³

En s'appuyant sur l'*Essai sur la police générale des grains* de Claude Jacques Herbert – autre membre du cercle de Gournay lu abondamment dans le Pays de Vaud²⁹⁴ – l'auteur du « mémoire sur la gestion des grains » affirme que seule la libéralisation du commerce pourrait assurer à la population du canton de Berne un accès suffisant aux denrées de subsistance. L'échange de produits locaux – rentables dans leur état élémentaire, et transformables facilement²⁹⁵ – contre des ressources étrangères donnerait accès à du grain en abondance et à faible couts²⁹⁶. Si l'agriculture locale se concentrait sur la production d'autres formes d'aliments, au lieu d'épuiser les terres impropres à cultiver du blé, le commerce suffirait à combler le manque en offrant un circuit entrant à d'autres richesses. Contrairement au modèle commercial promu par les membres du groupe de Gournay,

²⁹¹ Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22), p. 3.

²⁹² *Ibid.*, p. 4.

²⁹³ *Ibid.*, p. 11.

²⁹⁴ Le Vaudois ne cite pas le texte de Dangeul, mais celui de Claude Jacques Herbert, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture* [1755], in *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012, p. 94. Ce lapsus, et les nombreuses références à l'économie anglaise et française au fil du texte, révèlent que son auteur avait effectivement lu le texte de Dangeul également, montrant à nouveau que les auteurs du Pays de Vaud connaissaient la littérature d'économie politique étrangère la plus actuelle ; Steven Kaplan, *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976, pp. 101-102.

²⁹⁵ L'auteur utilise l'exemple du vin pour illustrer cela : Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22), pp. 5-6.

²⁹⁶ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, pp. 55-56.

le Vaudois encourage la création de greniers²⁹⁷. De surcroît, et contrairement aux penseurs bernois, le Vaudois vante l'efficacité des greniers privés. Ils s'inscrivent en cela dans un projet voulant établir assez de greniers pour nourrir l'ensemble de la population en cas de grave disette. Par contre, accorder la responsabilité de la construction d'un réseau global de greniers, dont elle restait propriétaire, à la population était une manière pour l'auteur du « Mémoire » de valoriser le travail individuel. Cette suggestion aborde l'autonomie que les autorités devaient concéder aux agriculteurs du Pays de Vaud²⁹⁸. Selon lui, le *souverain* seul ne peut pas prendre l'économie en charge. C'est un secteur, dont dépend la santé de l'État certes, mais à la liberté de laquelle les individus doivent pouvoir œuvrer selon la forme qu'ils veulent lui voir adopter.

De la même manière, le « châtelain Porta », Vaudois de quatre-vingt-trois ans²⁹⁹, habitant de Pully³⁰⁰, a envoyé la copie d'un « Mémoire pour remédier à la disette du grain et à la pauvreté presque générale du Pais de Vaud » le 25 février 1761 à la Société économique de Berne. L'auteur de ce mémoire, destiné aux autorités bernoises, a jugé important de le faire circuler auprès d'autres auteurs de textes économiques. Ce mémoire est structuré en deux parties. La première se concentre sur les activités agricoles. L'auteur commente les failles de l'agriculture vaudoise et les moyens purement pratiques pour les corriger. La seconde traite de la gestion de la production agricole. Porta commence par critiquer l'émergence de certaines méthodes agronomiques dans l'agriculture de Pays de Vaud. Selon lui, les pratiques servant à augmenter le rendement, et à tendre vers une « grande culture », ne favorisent pas la productivité. De surcroît, l'utilisation de nouvelles méthodes, dont l'efficacité n'est pas prouvée, poussent les agriculteurs à abandonner, voir oublier, des méthodes efficaces et éprouvées³⁰¹. Il en prend pour preuve les campagnes du nord vaudois qui procuraient jadis une subsistance suffisante à l'autarcie, et s'appauvrissent manifestement :

Or si dans le Pays de Vaud, où l'on souffre le plus de la disette du grain, En sorte que LL. EE. ont eu la bonté de faire de très-grand Sacrifices pour luy procurer du blé, on y joint une meilleure œconomie, [...] on peut espérer qu'avec la Benediction de Dieu, non seulement Leurs Excellences pourront se dispenser de construire tant de nouveaux greniers, mais que de plus, ce pais pourra à l'avenir fournir du grain aux Genevois.³⁰²

²⁹⁷ Georges-André Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, F. Rouge, 1949, pp. 119-120.

²⁹⁸ Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22), p. 12.

²⁹⁹ Châtelain Porta, « Mémoire pour remédier à la disette du grain et à la pauvreté presque générale du Pais de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(19), p. 49.

³⁰⁰ P. Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 575.

³⁰¹ Porta, « Mémoire pour remédier à la disette du grain et à la pauvreté presque générale du Pais de Vaud », *op. cit.*, p. 1.

³⁰² *Ibid.*, p. 26-27 ; Leresche, « Lettre à la Société économique de Berne, 16 août 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6.

Porta, peut-être saisi de nostalgie, était persuadé que de bonnes méthodes agronomiques suffisaient jadis à produire assez de matières premières pour nourrir la population du canton de Berne. De nouveau, peu d'auteurs croyaient en une autosuffisance absolue et voyaient le surplus de ressources non comestibles comme de la nourriture potentielle, à condition d'avoir un commerce qui permette d'accéder avantageusement à des denrées de subsistance étrangères. Le Vaudois expliquait ouvertement qu'il comptait sur la responsabilité de l'administrateur pour la mise en place de son système. Selon lui³⁰³, la gestion et la surveillance du bon fonctionnement de l'agriculture devaient être pris en charge par le souverain³⁰³ :

Il est si important que LL. EE. nos Souverains Seigneurs employent leur autorité et leur soins paternels en faveur de leurs fidèles sujets du Païs de Vaud, que, dès que le monde est monde, ils ne furent jamais si endettés, ni si pauvres, ce qui paroît par les fréquentes discussions de biens qu'il s'y en fait depuis quelques tems.

N. B. Si tous les hommes étoient raisonnables, Justes et intelligens, ils n'auroient pas eu besoin de Magistrats pour les diriger ; Or comme, a cause de leur corruption, ils ne sont pas tels, Dieu, par sa grace, leur en a établi ; il est donc de leur devoir d'y satisfaire, pour la gloire de Dieu, pour leur salut et pour celui de leurs sujets et pour leur prospérité.³⁰⁴

Avec ces propos, Porta conclut son texte en verbalisant ce qui a sous-tendu tous les propos économiques vaudois pendant les années 1760 ; il questionne le rapport d'autorité, de responsabilité, d'échanges et d'attachement entre les sujets et le souverain, entre la campagne et la ville, entre la province, la périphérie et le centre³⁰⁵. Les propositions de réformes vaudoises, aussi différentes soient-elles, se distillent toutes en une série de questionnements, de préoccupation et d'espérances communes. Plus que les systèmes en soi, l'analyse de la littérature économique du Pays de Vaud reconstruit la manière dont les sujets d'une république agraire tentaient de conjuguer les enjeux de la modernisation avec des contraintes héritées d'institutions enracinées³⁰⁶

1.4.3 Investissement vaudois dans le premier concours organisé par la Société économique

Les penseurs du Pays de Vaud ont investi la Société économique de Berne dès son début³⁰⁷. Afin de promouvoir sa formation, d'attirer l'attention des savants domestiques et internationaux, et de les pousser à contribuer à ses activités, la Société a organisé un concours sur la culture du blé. Annoncé en janvier 1759 dans le *Journal helvétique*, les intéressés étaient invités à composer et

³⁰³ Porta, « Mémoire pour remédier à la disette du grain et à la pauvreté presque générale du Païs de Vaud », *op. cit.*, pp. 45-46.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 52.

³⁰⁵ Emma Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », *Modern Intellectual History*, n° 1, 2004, p. 6.

³⁰⁶ M. Stuber, *Wälder für Generationen. Konzeptionen der Nachbligkeit im Kanton Bern (1750-1880)*, Cologne, Böhlau, 2008, pp. 35-36.

³⁰⁷ Certains d'entre eux lui ont légué des biens pour l'organisation de concours : Damary Perrinez Faugnes, « Lettre à la Société économique de Berne, 03 décembre 1773 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

envoyer des mémoires sur « Les Raisons, qui doivent engager la Suisse, par préférence, à la Culture des Bleds. / Les Empêchemens généraux et particuliers qui s’y rencontrent. / Les Moïens généraux et particuliers, que ce País fournit, relativement à cette Culture. »³⁰⁸ Vingt-cinq textes ont été envoyés pour y contribuer, dont onze écrits par des Vaudois, et deux étrangers. Albrecht Stapfer (1722-1798), pasteur argovien, a remporté le premier prix et a vu son texte imprimé dans le *Recueil de mémoires*, auprès de ceux de Jean Bertrand et Seigneux de Correvon. Les Vaudois, sans être surreprésentés, se sont imposés de façon proéminente et significative dans le débat. Même si Engel décrivait ce concours comme « un moyen pour sonder le gout du public »³⁰⁹, les Vaudois l’ont immédiatement saisi comme un moyen d’expression, d’expérimentation et de tester les limites des patriciens.

Mirabeau a également notoirement participé au concours, dont le long article a été intégré à la revue en deux parties. Répondant aux sollicitudes de son ami Marc Charles Frédéric de Sacconay (1714-1788), membres du Grand-Conseil de Berne et d’origine vaudoise, le Français a envoyé son premier texte proprement physiocratique à la Société économique de Berne. Cette dernière, ne soutenant et n’assumant pas les propos de l’économiste, mais voulant profiter du lien possible avec un des penseurs les plus célèbres d’Europe, a décidé d’imprimer son texte. En plus d’être un texte important pour l’histoire de la pensée économique, le « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d’agriculture à Berne pour l’année 1759 » de Mirabeau offre un point de focale contrasté pertinent pour interroger la pensée vaudoise :

Somme totale la liberté absolue générale, indéfinie du commerce des grains, en guerre comme en paix, avec amis et ennemis, sans que pour quelque raison que ce puisse être, même pour le salut de l’Empire, il soit permis d’en approvisionner autrement que de gré à gré, et l’argent à la main comme aussi sans qu’on puisse jamais trouver mauvais qu’un homme ou une compagnie en amasse en quelque quantité que ce puisse être, est le pivot principal de l’agriculture.³¹⁰

Mirabeau expose le cœur de son propos dans ces lignes. Afin de pouvoir se développer correctement et de s’assurer une économie stable, Berne doit libéraliser son commerce, en supprimant toute forme de taxe sur la circulation de marchandises et de main-d’œuvre. Son but était de faire du canton un exemple concret de ce que devait être un État physiocratique. Après l’application de son système, elle deviendrait une société cohérente, prospère et peuplée, constituée d’une classe rurale de petits producteurs-propriétaires productifs et d’une classe urbaine d’artisans hautement qualifiés. Plus les manufactures innoveront, plus l’agriculture deviendrait efficace,

³⁰⁸ Anonyme, « Société formée à Berne, pour encourager l’Agriculture et l’Economie », in *Journal helvétique*, janvier 1759, pp. 92-93.

³⁰⁹ S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 14 janvier 1759 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.15.

³¹⁰ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d’agriculture à Berne pour l’année 1759 », in *Recueil de mémoires*, t. 1, nos 2 et 3, Zurich, Heidegger, 1760, p. 287 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 411.

abondante et constante. Pour cela l'agriculture devait trouver une source d'impulsion pour augmenter sa productivité, lui donnant un surplus à déverser dans les manufactures. Cette croissance mutuelle de l'agriculture et de l'industrie permettrait d'agrandir les exploitations et d'affranchir Berne de son économie fondée sur le manque de ressources. La création d'un marché transnational, grâce à la liberté du commerce, créerait une entente internationale au sein de laquelle les conflits pour l'acquisition de ressources n'auraient plus d'intérêt. De façon plus globale, l'exemple de Berne a permis à Mirabeau d'aborder des questions de la démilitarisation de l'Europe³¹¹.

Contents de pouvoir afficher le nom de Mirabeau dans leur revue, les membres ordinaires de la Société économique de Berne ne ratifiaient pas ses idées pour autant. Les textes qu'ils ont récompensés et promues par leur impression ont tous une caractéristique commune qui les opposent radicalement au texte de Mirabeau. Tous les textes publiés dans le *Recueil de mémoires*, produits de près ou de loin en réaction au concours sur le blé – les articles de Stapfer, Jean Bertrand, Seigneux de Correvon, ainsi que le résumé de 1762 écrit par Vinzenz Bernhard Tschanner et la « Dissertation sur l'agriculture »³¹² écrite en amont et adaptée pour y contribuer –, s'accordent à la volonté de mettre en place un système d'autonomie économique, opposé à l'idée d'un marché internationale unique et libre. En effet, selon eux, la paix et la stabilité sociale de Berne dépendait de la capacité du gouvernement à fournir les moyens de subsistance, à bas prix, à sa population. Dépendante pour cela d'importer constamment des céréales de l'étranger, les autorités étaient responsables de cette opération couteuse³¹³. La question de la Société économique de Berne sur la culture du blé était de ce point de vue une interrogation théorique sur les moyens d'accéder à des denrées de subsistance pour gagner en indépendance ; Stapfer l'exprime clairement dans la première partie de son texte :

Qu'un país au contraire produise tout ce qui sert à l'entretien et aux comodités de la vie : Qu'il soit indépendant des nations voisines, ou du moins, qu'il puisse leur fournir assés de ses productions pour compenser la valeur de ce qu'il tire d'elle : ce país là a certainement atteint le premier degré de son bonheur. Il peut subsister sans que l'on remarque cependant que ses richesses, ou son bonheur s'augmentent d'une manière sensible.³¹⁴

L'auteur, originaire d'un territoire sujet, était particulièrement conscient de l'importance pour Berne de ménager ses sujets pour maintenir leur relation avec le souverain paisibles. Cela lui

³¹¹ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 426 ; S. Reinert, *The Academy of Fisticuffs. Political Economy and Commercial Society in Enlightenment Italy*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, 2018, p. 276.

³¹² Anonyme, « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », in *Recueil de mémoires, concernant l'économie rurale*, Zurich, Heidegger, 1761.

³¹³ B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, pp. 154-155.

³¹⁴ Albrecht Stapfer, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne pour l'année 1759 », in *Recueil de mémoires*, 1760, p. 55.

permettait de légitimer sa domination. Le but de Stapfer était donc de trouver un système de production agricole qui permette de maintenir ce rapport en le rendant moins dépendant de la politique internationale. En quelques lignes, l'Argovien propose de consacrer les villes à l'industrie et de libéraliser les pratiques agricoles en campagne. Les intérêts de la main-d'œuvre libre de cultiver ce qu'elle veut et selon les méthodes qu'elle préfère se confondraient avec ceux de la patrie, améliorant la productivité et la pertinence des matières premières cultivées. Il voulait soutenir cela en exemptant l'importation d'impôts et en frappant l'exportation de lourdes taxes³¹⁵. Le texte de Stapfer, moins sophistiqué que ceux de ses homologues vaudois est le plus déterminé sur la question de l'autarcie agricole de Berne. La Société économique de Berne cherchait à mettre ce point précis en exergue, justifiant la victoire de l'Argovien.

Pour souligner cela, la Société économique de Berne a imprimé en 1762 un bilan des découvertes faites grâce au concours sur le blé, écrit par le patricien Emanuel von Graffenried. Cette « Réflexion », composée de commentaires sur les textes imprimés et inédits, donne l'avis officiel de la Société sur la question. L'auteur insiste sur l'autosuffisance – non plus simplement l'autonomie – nécessaire à la liberté^{xxxiii}. Il va jusqu'à affirmer que l'existence même d'un commerce est dispensable, puisque Berne profiterait d'une « paix constante » assurée par la frugalité d'un système autonome^{xxxiii}. Toutefois, et c'est là que ses propos se détachent radicalement de ceux commentés jusqu'ici, Graffenried explique que toute forme d'augmentation de la qualité de vie est un « luxe ». Les besoins qu'elle crée rendent Berne dépendante du commerce extérieur^{xxxiv} – niant l'idée d'un *luxe solide*. Pour prévenir cela, le gouvernement du canton investissait notamment dans la création d'un réseau de grenier publics³¹⁶. Ils achèteraient le grain en temps d'abondance et le revendraient lors de disettes pour réguler son prix. Stapfer et Graffenried soutenaient cette approche de la question de l'accès aux ressources de subsistance. L'accès à des biens de commodité pour les individus de classes inférieures déstabilisait cette logistique en les exposant à des denrées de meilleure qualité. Cet article se concentre principalement sur le besoin d'optimisation de la production agricole, plutôt que sur des stratégies pour attirer les ressources par vases-communicantes.

Jean Bertrand et Seigneux de Correvon, originaires d'une région moins développée que celle des penseurs précédents, et plus dépendante encore de l'importation de produits agricoles, se sont concentrés davantage sur les dispositifs économiques que sur le système panoramique voulu.

³¹⁵ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., pp. 121-122 ; Antonella Alimento, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV : de la taille tarifée au cadastre général*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 18.

³¹⁶ Luc Leinhard, « Die fremdländischen Pflanzen des Karl Emanuel von Graffenried (1762) », in M. Stuber et all. (éd.), *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, Berne, Haupt, 2009, p. 79 ; R. Wyss, « Magistrat und Reformen – Emanuel von Graffenried und die Allmendteilung (1764) », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, op. cit., p. 92.

L'« Essai sur les questions proposées l'année 1759 par la Société œconomique de Berne » du premier explique d'emblée qu'effectivement le Pays de Vaud dépend de l'importation, mais en assigne les causes à son incapacité à développer ses « manufactures languissantes » et son commerce^{xxxv}. Pour régler ce problème, Jean Bertrand a intégré à son système le même genre de démarches que Stapfer valorisait. Il prétend que le canton a besoin de produire plus de blé pour compenser l'inflation que les dépendances en place créent^{xxxvi}. L'abondance provoquée par cela inciterait la consommation et favoriserait la main-d'œuvre manufacturière. Pour cela, le pasteur propose de répartir les terres communales mal gérées à qui en voudrait. Jean Bertrand désigne la privatisation des communs comme une impulsion créée par le gouvernement pour faire émerger un surplus de denrées. Toutefois, l'« Essai » ne prévoit pas d'imposer ce travail aux pauvres, mais le considère assez attrayant en soi pour les convaincre d'immigrer en campagne³¹⁷. Une fois cela mis en place, le commerce international deviendrait un outil d'enrichissement, plutôt qu'une fuite des capitaux. Les matières premières et les produits transformés seraient échangés contre les denrées de subsistance incultivables et un capital excédent.

De même, la proposition de Seigneux de Correvon sur le même débat s'approche plus de celle de son compatriote que de l'analyse de Stapfer et Graffenried. Son « Mémoire sur le sujet donné par la Société œconomique suisse à Berne dans le *Journal helvétique* de janvier 1759 » est organisé sous forme de liste thématique. Son approche du sujet contraste avec celle de Mirabeau qui prétendait ne pas pouvoir formuler un système global par manque de connaissances des singularités de Berne³¹⁸. Le Vaudois explique vouloir construire un panorama complet, avant de l'employer comme illustration universel³¹⁹. L'analyse de l'économie bernoise et vaudoise peuvent servir des intérêts plus larges. Pour parvenir à cela, Seigneux de Correvon tente de trouver un moyen d'équilibrer les rapports entre l'État et les individus. Avant même de reformuler les enjeux du concours, dont il saisit les attentes avec une clarté remarquable³²⁰, le savant applique l'idée d'un

³¹⁷ J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'an 1759 par la Société œconomique de Berne », in *Recueil de mémoires*, 1760, p. 119 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 42.

³¹⁸ V. de Mirabeau, « Lettres à Sacconay, 20 juin 1759 et 11 août 1759 », in *Lettre à Frédéric de Sacconay*, Selon la transcription établie par Lumières.Lausanne, Université de Lausanne ; A. Bertholet, « Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay », in A. Bertholet et B. Kapossy (éds.), *La Physiocratie et la Suisse. Études sur la correspondance du marquis de Mirabeau et Marc Charles Frédéric de Sacconay (1731-1787)*, Genève, Slatkine, 2023 [À paraître].

³¹⁹ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le sujet donné par la Société œconomique suisse à Berne dans le *Journal helvétique* de janvier 1759 », in *Recueil de mémoires*, 1760, pp. 318-319.

³²⁰ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le sujet donné par la Société œconomique suisse à Berne », *op. cit.*, p. 319 : « Ce mémoire et les questions qui y donnent lieu roulent sur ces deux suppositions, l'une que la Suisse n'a pas des grains à suffisance ; c'est-à-dire que les parties de la Suisse qui en ont le plus ne peuvent remplir le vuide de celles qui en ont le moins ; l'autre, que ce vuide peut-être rempli par des améliorations, auxquelles il importe à la saine politique et à la prudence œconomique que les habitans soient encouragés, par la recherche des obstacles qui y résistent et des moyens sages de les lever. » Seigneux de Correvon voit à travers cette question la réponse qu'attendait les membres ordinaires de la Société économique de Berne. Il prend la suggestion de l'autosuffisance en compte, mais décide de la moduler à son goût.

progrès naturel à ses propositions. « La providence » a voulu que les hommes soient dépendants les uns des autres ; il est naturel que chaque localité ne parvienne pas à produire les biens de subsistance dont elle a besoin³²¹. Cette remarque sert surtout à formuler l'idée selon laquelle l'autarcie ou l'autosuffisance ne sont pas des objectifs viables. À la place, – au service d'une autonomie – il propose d'intensifier la production de l'agriculture en attirant des gens à la campagne, ou en fournissant de l'emploi à ceux qui y habitent déjà. Il s'aligne ainsi sur Jean Bertrand et conseil de distribuer les terres communes aux personnes volontaires. Seigneux de Correvon insiste pour que ces terres incultes soient cultivées par des pauvres³²². Toutefois, d'autres terres doivent être mises en valeur avant les communs. Il voulait mettre à contribution les grands propriétaires, « gentilshommes vivans de nos jours à la campagne, qui en suivant de près et par eux-mêmes avec connoissance les opérations de l'agriculture des champs, en ont fait une source de prospérité »³²³. Ceux-ci, détenteurs de trop de terres pour s'en occuper efficacement, devaient mettre leurs parcelles en friche à disposition de la main-d'œuvre volontaire. Comme avec les communs, ces travailleurs injecteraient de la marchandise sans cela inexistante sur le marché. De surcroît, ils profiteraient de l'expertise et de l'infrastructure des propriétaires « experts et appliqués, avec de bons attelages. »³²⁴

De cette manière, le texte de Seigneux de Correvon – comme celui de Jean Bertrand – cherche à conférer à l'économie bernoise une force commerciale adaptée au flux de capitaux modernes. Ils voulaient sortir d'un rapport d'échange unilatéral entre les liquidités publiques – obtenues grâce aux investissements étrangers – et des ressources de subsistance. Son système permettrait une osmose de denrées de première nécessité étrangère en surplus vers des denrées locales abondantes. Ainsi, contrairement aux penseurs bernois – Stapfer, Graffenried et Tscharnes en l'occurrence –, qui espéraient trouver les moyens d'accompagner l'économie bernoise d'une autosuffisance, cultivant les denrées consommées par sa population et dont le surplus exporté servirait les intérêts de son système mercantile en place, les Vaudois espéraient transformer le système entier pour que les finances centrales deviennent autonomes³²⁵. L'autonomie acquise par des échanges indépendants des tensions politiques voisines, et alimentées par le surplus de l'un et l'autre, faisaient du commerce avec l'étranger un outil de croissance plutôt qu'une obligation de survie.

³²¹ *Ibid.*, p. 313.

³²² *Ibid.*, pp. 361-362.

³²³ *Ibid.*, p. 346.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ R. Wyss and M. Stuber, « Paternalism and Agricultural Reform : The Economic Society of Bern in the Eighteenth Century », in Koen Stapelbroek et Jani Marjanen (éd.), *The Rise of Economic Societies in the Eighteenth Century*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2012, p. 169.

1.4.4 Résultats

Parmi les textes soumis au premier concours de la Société économique de Berne, la « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds » est une contribution éloquente. Elle a été écrite en 1757, puis remaniée et imprimée en 1761 par la Société économique de Berne. En plus d'être l'un des seuls textes de ce genre écrit par un Vaudois avant la toute fin des années 1750, il est caractéristique de l'approche vaudoise de l'économie politique au fil du siècle. En plus d'être une proposition de réforme éclairée, cette « Dissertation » construit son propos sur la base d'observations pratiques sur la culture du blé, élément important de l'économie globale :

Il y en a deux sortes. Les uns sont de police ; et les autres dépendent de l'œconome même. Il est plus aisé d'abolir ceux-ci, que ceux-là, sur lesquels je serai fort court.

[...] Les principaux des obstacles politiques, qui dépendent des droits et des usages de chaque pays, et aux quels le législateur seul pourroit remédier, sont les suivants :

a) La division des terres du même propriétaire, en des petites pièces éloignées, plus ou moins, les unes des autres. – C'est un mal, qui fait perdre beaucoup de temps précieux, et qui empêche de cultiver les terres comme le bon sens le dicte. – Je n'y vois gueres d'autres remèdes que l'arrondissement des biens fonds, par des trocs et par une convention libre des propriétaires ; ou bien par une loi, en vertu de laquelle, dans les ventes au lointain, celui auroit le droit de retrait, qui possède les pièces de terre qui confinent ou qui feroient les plus proches.³²⁶

Comme l'indique ce passage, la dissertation se focalise sur deux canaux qui influencent le rendement de la récolte des blés, et le bon fonctionnement agricole. Le premier est la gestion administrative de l'agriculture, qui implique des actions politiques et des transformations législatives. Le second est d'ordre *économique* et se compose en réalité des méthodes pratiques, agricoles, pour cultiver le blé de façon optimale. Il annonce vouloir se concentrer sur ces dernières, parce que discuter de techniques agronomiques ne semblait pas porter atteinte à l'autorité du souverain. À cet égard, l'auteur rédige neuf pages de texte composées de sept points pour déployer sa critique politique. Malgré cela, il prend la peine de préciser, comme un appel à témoin, que « le législateur seul pourrait remédier » à ces « obstacles politiques ». Il s'adresse discrètement au législateur, sans toutefois prendre en charge la signification de son propos. Il précise néanmoins que le droit de la propriété constitue le principal embarras que subissent les cultivateurs de la part de l'administration. D'ailleurs, il est à l'origine de tous les problèmes cités dans le texte. Les règles fixées par l'État empêchant les paysans de travailler comme ils le souhaitent et comme la science le leur conseil. Ces règles, qui semblent contre-nature, imposent un cadre de vie qui ne correspond pas aux besoins pratiques des travailleurs. L'auteur suggère donc d'établir une certaine fluidité dans

³²⁶ « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », *op. cit.*, pp. 605-606.

la gestion du droit de propriété³²⁷. En faisant appel à la diligence du législateur, le texte tente d'influencer le point de vue qu'il avait sur son travail. Certaines règles, notamment celles servant à ancrer les petits propriétaires à leurs terres, entrave une organisation plus personnelle et efficace de l'exploitation des champs.

Afin de faciliter la circulation de la propriété, l'auteur propose un système de troc. Au sein des communes, les petits propriétaires devraient selon lui avoir le droit d'échanger leurs terres, sans être frappés par des impôts. Cela permettrait aux agriculteurs de rassembler leurs propriétés en parcelles uniques et de rapprocher leur domicile de leurs exploitations. Cela économiserait le temps de transit et favoriserait l'usage de nouvelles méthodes de culture, de plus grande échelle. Toutefois, il était important pour l'auteur de ne pas trop libéraliser la vente et l'achat des biens immobiliers, pour éviter une concentration des richesses trop forte. L'objectif de l'auteur de la dissertation était de faciliter le travail des agriculteurs, non pas l'enrichissement de *capitalistes* fortunés. Le respect de la fluidité pratique nécessaire au cadre juridique en place exigeait des connaissances techniques sur les tâches à encourager. Les conseils qui suivent concernent les contraintes sur la jachère, le droit de pâturage, le droit de culture, le prix du grain et la corruption. Tous ces sujets influencent soit la productivité des cultivateurs, soit le rendement du produit de leur culture – tout en dépendant d'intervenants extérieurs au processus. En dépit du fait que l'auteur avait annoncé vouloir se focaliser sur les aspects *économiques* de la question, il considérait ces éléments assez importants pour les exposer au même titre. Il désigne implicitement les rapports de force entre le législateur et les personnes asservies aux lois. En dépit de ces limitations conjoncturelles, il existait selon la « Dissertation » des avantages inhérents à la politique bernoise qui valaient la peine d'être exploités. Plus que cela, ces avantages pouvaient servir à briser les limitations pratiques existantes. La particularité providentielle que l'auteur avait repérée est la « liberté » de laquelle le sujet du canton jouissait³²⁸. Même si les agriculteurs devaient travailler dans un cadre nécessitant des améliorations, ils restaient indépendants. C'est en exprimant cette liberté, et en en teignant le droit de propriété, qu'ils parviendraient à la fluidité et l'autonomie nécessaire à la bonne agriculture.

Toute la « Dissertation », en cherchant à définir le cadre politique et les méthodes agronomiques optimales, essayait d'établir les principes essentiels à une « proportion juste »³²⁹ – absolue mais contextuelle³³⁰. Selon l'auteur du texte, il existerait un équilibre naturel qui entraînerait une croissance économique stable et constante. Il existerait un équilibre parfait entre production

³²⁷ Peter Garnsey, *Thinking about Property. From Antiquity to the Age of Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, pp. 146-147.

³²⁸ « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », *op. cit.*, p. 656.

³²⁹ *Ibid.*, p. 604.

³³⁰ *Ibid.*, p. 614.

et consommation, entre exportation, importation et circulation intérieure, entre économie publique et privée³³¹. D'autre part, l'auteur affirme explicitement que son projet consiste à comprendre la mécanique rudimentaire de la production de la ressource la plus élémentaire à la subsistance, le blé, pour bâtir un système complet :

On ne manqueroit ni de nourriture, ni de vêtement, ni des choses les plus nécessaires. Il y auroit même des matières premières pour fournir aux manufactures de quoi travailler, et comme tout pays ne produit pas toutes choses, ce qui manque, seroit (avec le moins nécessaire) un objet suffisant pour l'industrie et le commerce. Il faut donc que dans ces vils pays là, où habitans sont misérables au milieu de l'abondance des bleds, il y ait quelqu'autre faute principale, et peut-être morale.³³²

La prospérité dépend simplement du respect institutionnel et professionnel des règles de la nature. Les règles imposées par le gouvernement, au lieu de restreindre les agriculteurs à respecter des conventions, devraient les encourager à cultiver ce qui semble manquer au voisin. L'intervention bienvenue de l'État servirait mieux à soutenir la spéculation domestique sur la fluctuation des prix étrangers³³³. La *liberté* dont les Vaudois jouissent intervient à nouveau ici. Pour la spéculation, les agriculteurs du Pays de Vaud pourraient profiter de leur marge de manœuvre, plus importante que celle des colonies, issue de la productivité plus importante occasionnée par leur indépendance. L'esclavage pratiqué dans les colonies, dont dépendait certains pans de l'économie des grandes puissances européennes, ne permettait pas d'adopter les stratégies de production aux besoins contextuels aussi rapidement qu'avec des travailleurs indépendants. L'intérêt personnel de l'agriculteur vaudois le poussait à suivre les recommandations spéculatives du gouvernement. De cette manière, les manufactures ne pouvaient émaner que des bénéfices de l'agriculture :

Et vous braves et honnettes cultivateurs ! ne succombez pas sous le poids de vos droits et libertés. Dans certains pays le colon voudroit bien être libre et heureux, si le Prince le permettoit ; mais chez vous plusieurs pensent autrement. Vos supérieurs souhaitent de vous voir heureux, et mesurent leur grandeur au degré de votre félicité, – mais souvent vous y résistez.³³⁴

Après s'être adressé au législateur, l'auteur interpelle le cultivateur. Il incite ce dernier à faire usage de sa liberté, et de la faire valoir. Il encourage une collaboration saine et consciente entre les agriculteurs et le souverain. Si ce dernier accorde cette liberté au peuple, c'est comme un outil dont il doit faire jouir le canton. Ainsi, suggérer au législateur des transformations aux encadrements des pratiques agricoles est un moyen d'exprimer la liberté que le souverain lui a accordé pour contribuer au développement économique global.

³³¹ S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, p. 45.

³³² « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », *op. cit.*, p. 657.

³³³ Philippe Minard, *La Fortune du colbertisme : état et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, p. 211.

³³⁴ « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », *op. cit.*, p. 659.

La « Dissertation » est un des premiers textes proprement économiques écrit dans le Pays de Vaud. En plus de vouloir imposer une pratique nouvelle et plus efficace pour cultiver le blé, son auteur réfléchit aux rapports à instaurer entre sujets et souverain pour faire face aux incertitudes existentielles de Berne. De plus, ce texte fut écrit un an après la parution de l'*Ami des hommes* de Mirabeau, dont il emprunte la structure, la méthode, les points d'inflexions et les généralités. L'auteur de la « Dissertation » mentionne que la dépopulation est une représentation de l'efficacité économique, sans pour autant exploiter le sujet, sans y revenir dans le reste de son texte et sans se rendre compte de l'ampleur que prendrait le débat quelques années plus tard³³⁵. Le succès de l'*Ami des hommes* à Berne peut être en partie expliqué par la réponse attendue qu'il offrait à une demande intellectuelle locale. Dans ce contexte, la particularité des débats bernois et vaudois ressort du fait que leurs acteurs se sentaient le devoir de se positionner entre sauvegarde du bon fonctionnement des finances locales, au risque que perpétrer les déséquilibres causés par le développement économique et commercial européen, et le sacrifice de son confort au profit d'une hypothétique paix perpétuelle européenne^{xxxvii}. Les innovations conceptuelles européennes ont donc offert aux Vaudois des outils pour interpréter leur propre réalité³³⁶. Cette réalité, constituée de besoins, de craintes et de contraintes contextuelles – propres à une république aristocratique agraire, profondément inégalitaire, mais stable et prospère –, a pu dès lors s'adjoindre à l'essence de ces nouvelles méthodes et références³³⁷. Ainsi, les auteurs vaudois du XVIII^e siècle ont contribué à la science économique naissante pour alimenter un projet introspectif. C'est pourquoi, dès leur origine, les textes économiques produits par des Vaudois témoignent d'une forte conscience des rapports complexes à gérer avec le pouvoir central de Berne.

Après cela, en 1761, un acteur anonyme, originaire du Pays de Vaud, a soumis à la Société économique des « Réflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse » en réponse aux textes publiés après le concours sur le blé. L'auteur explique avoir été « élevé dans les affaires publiques et du gouvernement »³³⁸. Fonctionnaire vaudois – peut-être magistrat –, ce dernier souhaitait profiter de la voix que lui offrait la Société économique pour contribuer à la prospérité de son « heureux pays de paix et de liberté ». Celle-ci, créait un lien direct avec les membres du conseil souverain et les savants locaux permettant d'influencer la préservation de la liberté chérie. L'auteur explique également avoir été enthousiasmé par la lecture des textes issus du

³³⁵ *Ibid.*, p. 601 ; Sylvana Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », in *Population and Development Review*, vol. 14, 1988, p. 7.

³³⁶ L'auteur de la « Dissertation » affirme également être redevable à l'agronome vénitien Camillo Tarrello (1513-1573) : « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », *op. cit.*, p. 669.

³³⁷ B. Kapossy, « Republican Political Economy », *op. cit.*, pp. 379-380.

³³⁸ Anonyme, « Reflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(49), p. 1.

concours sur la culture du blé. Son texte est une réponse et un supplément aux articles du *Recueil de mémoires* qui en sont le fruit. Selon lui, l'étude de pratiques locales, spécifiques au Pays de Vaud, fournit des pistes complémentaires applicables à des systèmes nationaux, voir globaux. Pour intégrer ces observations à une réforme complète, l'auteur a rédigé son texte en deux parties. La première, intitulée « Réflexions », décrit les mécanismes sur lesquels s'appuient une agriculture seïne. La seconde, intitulée « Moyens particuliers pour augmenter la culture des blés et prairies », propose des réformes à effectuer pour glisser du système actuel à celui dont il fait la promotion.

L'une des premières suggestions formulées dans ce texte, qui illustre les espérances que les Vaudois placent en la Société économique de Berne et le dialogue qu'elle avait créé, est de faire de cette dernière un instrument administratif formel. L'auteur souhaitait que les Sociétés économiques « eussent le droit de représentation aux Souverains »³³⁹. Le rôle « législatif » qu'il voulait lui voir accorder devait fonctionner comme l'expression d'une représentativité des savants ou des spécialistes en agronomie, dont vaudois. L'appareil étatique ne suffisait plus à appliquer les réformes nécessaires à la modernisation et à la survie économique du canton de Berne. Un dispositif administratif se nourrissant de connaissances indépendantes pouvait reconnecter l'État avec ses besoins concrets et lui procurer les informations spécialisées inaccessibles au sein de lui-même, mais essentiel à la compréhension des problèmes émergents. Cet outil formel devait servir à mettre en œuvre le système imaginé par Mirabeau dans son « Mémoire » :

Je me declare par avance, que j'entre parfaitement dans les sentiments de Monsieur le marquis de Mirabeau pour la liberté du Commerce des Blés et celles des Laboureurs de Cultiver leurs terres, comme bon leur semblera, La legislation n'y peut entrer que par des voyes douces et indirectes, les exemples et les encouragements sont les seuls guides, qui leur faut³⁴⁰

Loin de lui l'idée d'appliquer le modèle de Mirabeau tel quel, encore moins une solution qu'il pouvait comprendre comme *physiocratique*³⁴¹, l'auteur du manuscrit cite le texte du Français pour exprimer son admiration et par économie de moyen. Autrement dit, le Vaudois voulait promouvoir une libre circulation des marchandises et des travailleurs, tel que Mirabeau l'avait déjà formulée et défendue, sans toutefois s'appropriier le reste de ses propositions³⁴². Ainsi, cet extrait invite le souverain à redéfinir le rôle de l'État dans la gouvernance de la circulation des ressources, de la main-d'œuvre et des richesses. Non plus régisseur et acteur des flux, il en devenait le modérateur, l'appareil d'incitation et de dissuasion. Le fonctionnaire vaudois reprend également sans l'assumer

³³⁹ *Ibid.*, p. 3.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 2.

³⁴¹ Sa volonté de réguler la fluctuation des prix du grain en employant les greniers publics mis à disposition par l'administration bernoise implique des fondements structuraux de son système qui l'écartent d'emblée de la physiocratie : « Réflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », *op. cit.*, p. 13.

³⁴² S. Kaplan, *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, *op. cit.*, p. 215.

pleinement et sans devoir le justifier, l'idée de l'abondance relative constante et générale créée par l'échange libre des surplus locaux. Les matières premières excédentaires en Suisse pouvaient être échangées contre des ressources de subsistance étrangère sans que l'un ou l'autre n'essuie de perte absolue^{xxxviii}.

La suite du texte est une marche à suivre pour provoquer une transition douce entre la gouvernance actuelle et celle souhaitée. Fondée sur des observations contextuelles, ce que Mirabeau regrettait ne pas avoir pu effectuer, la séquence de transformation de l'économie bernoise s'appuie sur deux axes. Le système de l'auteur anonyme prévoit d'un côté des méthodes pour attirer la population à la campagne, sur les terres cultivables, et de l'autre le passage à clos pour mettre à disposition la surface nécessaire à l'augmentation de la production. Afin d'ancrer les petits propriétaires agriculteurs à leurs terres, il compte sur une refonte totale du système fiscal. Il conseil de transformer tous les impôts fixes, tels que les dixmes et les loads – calculés sur la base de la valeur de la propriété et de sa surface cultivable –, par des impôts variables – comme des cens, basés sur le rendement des terres. Cela aurait le double avantage d'augmenter les revenus fiscaux, puisqu'un surplus exponentiel était encouragé par le libre-échange, et une sécurité pour les cultivateurs qui ne se ruineraient pas en cas de disette³⁴³. Ajouté à cela, dans l'espoir de rendre l'agriculture attractive, le Vaudois propose d'établir un système de sécurité social pour les « laboureurs »^{xxxix}. L'acquisition de terres, facilitée par la suppression des loads, serait d'autant plus attractive sans le risque de tomber dans l'indigence pour avoir essayé de devenir fermier. Comme dans les textes de Seigneux de Correvon sur la culture du blé, à propos duquel l'auteur anonyme réagit ici, les communs sont décrits comme une réserve de terres à distribuer ou vendre – selon une méthode à définir par les autorités³⁴⁴. L'apparition de ces fonds sur le marché, clôturé pour que les propriétaires aient un contrôle total sur leur usage, fournirait le surplus de matières premières à commercialiser pour créer des flux d'échanges perfectionnés. Ainsi, l'auteur de ces « Réflexions » a associé les propos de Mirabeau sur la gouvernance et la fiscalité aux réformes et méthodes de Seigneux de Correvon et Jean Bertrand pour composer ses revendications économiques. Il voulait obtenir un libre-échange soutenu par une imposition unique sur le produit de la terre, en distribuant les communs, en les clôturant, et en instaurant un système de compensation sociale. Ce texte réunit donc des éléments essentiels d'une des théories économiques les plus innovantes d'Europe et aux revendications les plus influentes de l'économie politique vaudoise.

³⁴³ « Réflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », *op. cit.*, pp. 6 et 11-12.

³⁴⁴ *Ibid.*, pp. 5 et 11.

À l'image de ces « Réflexions », peut-être perçu comme excessif à certains égards par les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne, neuf autres contributions vaudoises au concours de 1759 sont restées inédites. Certaines d'entre-elles ont été éliminées parce qu'elles n'apportaient rien au débat – la qualité des essais étaient distinctement inégal. Cependant, plusieurs auteurs abordent des questions contestées, voir déniées par les Bernois. Parmi ces textes, quatre d'entre eux s'accordent avec le système que la Société économique de Berne a voulu encourager avec son concours³⁴⁵. Le manuscrit signé « N. N. » et portant le « n° 6 »³⁴⁶, sans titre, enrichit l'idée d'une autarcie de la production et de la circulation du grain, proposé par Stapfer, Tschärner et Graffenried. L'auteur annonce vouloir éviter à tout prix le « grand commerce » européen^{xl}. Il explique que le commerce moderne, pratiqué par les grandes monarchies, est un outil servant à entretenir et maintenir de larges armées professionnelles. Pour éviter de s'associer à cela, le Vaudois suggère d'appliquer, les propositions de Montesquieu pour former un État commercial fermé^{xli}. Sa marche à suivre donnée dans le manuscrit consiste à interdire l'exportation et ne tolérer uniquement l'importation de denrées essentielles introuvables dans le canton de Berne³⁴⁷. Cela ferait rentrer des richesses sur le territoire sans en faire sortir. Celles-ci, augmentées par la production domestique optimisée en continue, circulerait et fluctuerait localement. Les seules produits exportables, échangés contre des matières premières, seraient des objets manufacturiers à haute valeur ajoutée en surplus, non plus les denrées de subsistance. Le cycle économique proposé dans le texte de *N. N.*, même s'il s'accordait avec la volonté bernoise de servir son économie mercantile, semblait excessif aux *membres ordinaires* de la Société économique de Berne³⁴⁸.

Quant à lui, le manuscrit « n° 4 », sans titre et anonyme, partage le point de vue de Seigneux de Correvon et Jean Bertrand. Son auteur tente de démontrer les intérêts qu'a « la Suisse » à rester économiquement indépendante de ses voisins. Deux points dans sa démarche ont peut-être décidé les lecteurs de son mémoire à le rejeter. La première est sa tentative de définir ce qui constituait le « corps de nation » de la Suisse^{xlii}. Selon lui, les Vaudois avaient intérêt à ce que le développement de l'économie bernoise dépasse la souveraineté du canton pour s'organiser avec les « helvétiques ». Berne faisait face à des besoins qui ne pouvaient plus être pensés à travers les « intérêts de quelques

³⁴⁵ Anonyme, « Amy des prairies renouvelées », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(16) : ce mémoire n'est composé que des conseils pratiques pour augmenter le rendement ; Anonyme, « *Experientia praestantior arte* » [1759], Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(14) : celui-ci est très superficiel, n'apporte rien de supplémentaires au débat et ne témoigne d'aucune réelle singularité.

³⁴⁶ Ces numéros, inscrits sur les manuscrits à la plume, ont été attribués par le jury du concours.

³⁴⁷ Anne Radeff, « Fonctions commerciales urbaines et rurales à la fin du XVIII^e siècle », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 309-310.

³⁴⁸ Graffenried cite ce texte dans son article récapitulatif. Il en extrait exclusivement les propos sur la nécessité d'inclure des richesses dans les activités agricoles et de maintenir Berne éloigné du commerce européen. Il délaisse aussi les revendications principales du texte au profit d'affirmations factuelles : Emanuel von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled, sur les obstacles de cette culture, et les moyens de las lever ; tirés des mémoires qui ont concouru pour le prix en 1759 », in *Mémoires et observations*, 1762, pp. 58-59.

particuliers ». Un « changement d'économie » devait passer par des réformes touchant le « corps général »³⁴⁹.

Pour finir, le texte « n° 1 », anonyme et portant le titre générique d'« Essai sur le sujet proposé par la Société œconomique Suisse pour l'année 1759 », soutient des arguments identiques. Selon son auteur, le manque de blé à Berne provoque des dépendances avec l'étranger, dont il faudrait se libérer. Pour cela, il s'agit d'exploiter les communs. Au milieu de ces explications ordinaires, l'auteur glisse des propos insoutenables pour les patriciens bernois, présentes mais plus subtiles dans les textes primés :

Il y avoit, enfin, divers autres moyens d'encourager les Laboureurs. par exemple, de leur attribuer quelques petites Prerogatives à l'Egard de certains avantages de Communautés ; de les faire jouïr (dans quelques cas particuliers et favorables) de certains Exemples ou même de leur donner en égalité de merite, la préférence pour certains offices ou Emplois qui se distribuent à la campagne. Ces distributions ou telles autres que la Sagesse du Gouvernement dicteroit, mettroient le Labourage en honneur, et cet Ordre paroît les meriter, et par l'Importance de son Travail, et aussi parce que les Laboureurs, sont plus intimement liés à la Patrie.³⁵⁰

Afin d'attirer des cultivateurs sur les communs, en plus de distribuer des terres aux agriculteurs, l'auteur du texte propose d'offrir des charges administratives aux agriculteurs méritants. Comme le texte précédent, celui-ci prévoit une méthode pour soumettre les réformes à une structure qui dépasse la procédure administrative et constitutionnelle en vigueur. L'implication de cultivateurs méritants dans la gestion de l'économie mettrait en valeur les connaissances spécialisées. C'est également une revendication pour intégrer les sujets du canton dans certains pans de la gouvernance. La volonté pour les savants vaudois de s'exprimer officiellement sur les pratiques économiques de la république est explicite dans ces lignes³⁵¹.

D'autres contributions au concours mettent en valeur des logiques économiques totalement différentes. En plus de renforcer l'idée selon laquelle les organisateurs du concours cherchaient à promouvoir une solution prédéfinie, ces textes contiennent des indices sur la manière dont les vaudois se représentaient leur engagement savant dans la Société économique de Berne. Parmi ces manuscrits, trois se focalisent sur la gestion des flux d'échanges, qu'ils saisissent comme étant le nœud du problème. Les trois basent leurs commentaires économiques sur le postulat selon lequel les liquidités bernoises sortent du territoire pour se procurer des denrées de subsistance

³⁴⁹ « Aimer Dieu de tout son cœur et cherir sa Patrie », *op. cit.*, p. 10 ; de nouveau, Graffenried ne reprend dans ce texte que les explications contextuelles sur la vertu helvétique et ignore ses revendications : E. von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled », *op. cit.*, pp. 65-66.

³⁵⁰ Anonyme, « Essai sur le sujet proposé par la Société œconomique Suisse pour l'année 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(11), p. 22.

³⁵¹ Comme pour les autres textes, Graffenried ne donne aucun indice de cela dans son article récapitulatif : E. von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled », *op. cit.*, pp. 62-63.

nécessaires³⁵². Si les textes précédents faisaient également cette observation, l'ensemble de leur système ne servait pas explicitement à en inverser le flux^{xliii}. L'objectif de ces essais était de « conserver l'argent dans le pays », au-delà de la circulation de marchandises.

Un de ces manuscrits, anonyme et intitulé « Dissertation œconomique 1759 », a élaboré la version la plus aboutie du modèle de croissance économique basé sur la gestion des liquidités publiques selon le jury du concours³⁵³. Huit membres de la Société économique ont lu, signé et jugé le mémoire, indiquant qu'il avait été envisagé pour une publication. Celui-ci propose un système pour devenir autosuffisant, non pas par la productivité agricole, mais grâce au commerce. Il comptait évidemment sur une augmentation de la production. Pourtant, il voyait le surplus des matières premières comme une méthode pour attirer de l'argent, contrairement à Seigneux de Correvon et Jean Bertrand qui pensaient les injecter dans l'industrie avant d'échanger les produits transformés contre des ressources introuvables à domicile. Pour l'auteur de la « Dissertation », « il y a bien de la différence entre donner son argent pour se procurer le nécessaire, ou avoir du Superflus que l'on échange contre de l'argent. »³⁵⁴ Selon cette perspective, le grain supplémentaire n'a d'utilité que pour baisser le prix de la nourriture et de la main-d'œuvre, source de revenu de l'État^{xliv}. La déflation bernoise favoriserait l'exportation de leurs produits, échangés contre les denrées de subsistance et de l'argent. Plus l'agriculture locale parvient à attirer de la nourriture pour les travailleurs, plus le fruit de sa production serait bas. Pour initier cela, l'auteur propose, comme les autres, d'exempter les agriculteurs d'impôts³⁵⁵ et de construire des greniers publics³⁵⁶. À cela, un autre anonyme, auteur d'un « Essai sur les raisons qui doivent engager la Suisse par préférence à la culture des blés », ajoute qu'il faut responsabiliser les agriculteurs-entrepreneurs^{xlv}. Son système consistait à employer la volonté d'enrichissement personnelle des propriétaires comme outil pour maximiser les profits globaux du canton^{xlvi}. En somme, une partie des Vaudois souhaitaient profiter d'un système économique qui valoriserait l'enrichissement direct et les initiatives personnelles. L'argent que les propriétaires de toutes tailles pouvaient faire rentrer sur le territoire, était lié directement à l'accès global aux denrées de subsistance qu'ils orchestraient. Pour les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne, patriciens bernois, l'enrichissement des sujets comme dispositif économique était inconcevable.

³⁵² Anonyme, « Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(12), p. 1 ; Anonyme, « Essai sur les raisons qui doivent engager la Suisse par préférence à la culture des blés », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges. (23), p. 3 ; « Dissertation œconomique 1759 », *op. cit.*, p. 3.

³⁵³ *Ibid.*, p. 10.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 4.

³⁵⁵ *Ibid.*, pp. 18-19 ; le seul argument que Graffenried a repris de ce texte pour son résumé est l'importance des greniers publics : E. von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled », *op. cit.*, p. 69.

³⁵⁶ « Dissertation œconomique 1759 », *op. cit.*, pp. 22-23.

Un dernier « Mémoire sur l'agriculture » anonyme, lu attentivement par le jury de la Société économique, a été écrit pour le concours en dépassant les limites des propos tenables par un Vaudois. Au milieu d'un texte sans cela tout à fait consensuel, l'auteur affirme que la stabilité du canton de Berne ne dépend que d'une « bonne police »³⁵⁷. Il renchérit en expliquant que « jusqu'à ce que nôtre auguste Souverain, bien informé, y ait pourvû, toutes spéculations, exemples et encouragements, seront inutiles dans plusieurs Contrées, qui pourroient le plus contribüer, avec une bonne Police, à nous fournir assés de Bleds, pour être à l'abri pour toujours des disettes, qui ont depuis peu d'années fait sortir du País des sommes immences. »³⁵⁸ C'est avec un ton naturel que l'auteur de ce texte critique l'administration et la politique fiscale et économique du pays pour appuyer son propos factuel, centré sur des conseils pratiques pour encourager la productivité de l'agriculture. Pour lui, l'existence d'un intervalle néfaste entre l'émergence de besoins économiques et leur résolution par l'État était une évidence. Pour que les agriculteurs puissent appliquer les techniques agronomiques adéquates aux circonstances ou à l'optimisation, ils avaient besoin de travailler plus librement. La supervision souveraine des pratiques de culture n'était pas compatible avec les exigences modernes de l'économie. Ce dernier argument illustre la dynamique qui existait entre patriciens bernois et sujets vaudois au sein de la Société économique de Berne.

Les Vaudois ont immédiatement investi la Société pour exprimer leurs espoirs et leur point de vue sur la manière dont l'économie était gérée à Berne. Le mélange de textes consensuels – mais souvent marqués par une singularité locale – et de raisonnements subjectifs, possibles nulle part ailleurs avant cela, accordait la liberté de contribuer aux débats officiels tout en faisant entendre des arguments discrédités³⁵⁹. À la fin des années 1750, les savants du canton de Berne, sujets et souverains, s'accordaient presque tous pour voir dans l'accès aux denrées essentielles un des enjeux principaux de son économie. En revanche, les solutions qu'ils proposaient pour assurer la subsistance à la population témoignent d'intérêts radicalement différents. Les Bernois, adoptant un point de vue tourné sur eux-mêmes, défendaient la politique économique en vigueur en tentant de l'adapter aux transformations internationales³⁶⁰. Les Vaudois quant à eux, plus à l'écoute des innovations théoriques en matière d'économie politique, essayaient de conceptualiser une méthode de circulation des richesses transnational alternative, soutenu par une croissance économique constante. Ainsi, leur contribution aux activités de la Société économique de Berne servait à

³⁵⁷ Anonyme, « Mémoire sur l'agriculture », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(18), p. 1.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 7 ; S. Kaplan, *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, *op. cit.*, pp. 11 et 14.

³⁵⁹ I. Hont et M. Ignatieff, « Needs and justice in the *Wealth of Nations* », *op. cit.*, p. 16.

³⁶⁰ Une décennie après sa création, les commentateurs vaudoise expliquaient que les méthodes qu'elle proposait étaient identiques que celles proposées par le Souverain ; Dupraz, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 août 1770 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2 ; T. Maissen, *Die Geburt der Republi.*, *op. cit.*, pp. 456-459.

orienter le développement de la patrie en s'imposant comme autorité en matière d'innovation économique.

2. La Société économique de Berne, espace de revendications multiples

2.1 Structure de la Société économique de Berne

Lorsqu'Albrecht von Haller a annoncé la formation de la Société économique de Berne à Charles Bonnet, le 20 février 1759, il a exprimé son désir « qu'elle soit expérimentale, et qu'elle n'aboutisse pas à une Coterie, ou à des traductions. »³⁶¹ Les espérances que se faisait le savant, qui en est devenu le président en 1766, témoigne des besoins que sa création était sensée combler. D'abord, elle devait être un lieu, non pas uniquement dédié à la diffusion du savoir, d'un savoir admis et consensuel, mais de débats, de critique et de confrontation. Cet environnement de pensée était donc favorable à la participation et au dialogue entre groupes idéologiques divergents³⁶², voir adversaires. C'est pour encourager le fruit de ces confrontations que Haller voulait éviter que la Société économique de Berne ne devienne une *coterie*. Les assemblées réservées au patriciat bernois étaient déjà nombreuses, à commercer par l'*Aussere Stand* et le Grand-Conseil lui-même. Le Bernois ne pensait certes pas à remettre en question la légitimité de ces dernières, mais voulait qu'une espèce de réflexion complémentaire, ou se fait sentir l'avis du peuple sans qu'il n'ait d'influence officiel sur le gouvernement, puisse la contrebalancer afin d'en affiner le jugement. Enfin, Haller espérait qu'elle produirait et diffuserait des travaux innovants et significatifs. Pour cela, il rejette les nombreuses revues produites ou transitant à Berne, basées exclusivement sur la *traduction*, la compilation et la synthèse pondérée de textes et d'idées formulées par d'autres. Il faisait aussi référence à la *Bibliothèque italique*, et à ses équivalents européens comme la *Bibliothèque germanique* et la *Bibliothèque britannique* – compilant des traductions d'ouvrages étrangers pour les diffuser en Europe –, à la *Gazette de Berne* et de *Lausanne* – axés sur des mondanités – et le *Journal helvétique* à certains égards – dont les propos critiques sont tellement tempérés ou dissimulés qu'ils en deviennent presque superficiels. Sans toutefois chercher la dissidence, Haller exprime son envie de voir naître la source de travaux d'économie politique solides et d'autorité.

Cette avidité pour des débats économiques sérieux semble émaner de la manière dont la Société économique de Berne a été créée. Établie en 1758, elle était l'une des premières sociétés exclusivement consacrées à l'économie en Europe – précédée seulement par la *Society for improving Husbandry, Manufactures and other Useful Arts* de Dublin et la Société d'agriculture, de commerce et

³⁶¹ A. von Haller, « Lettre à Bonnet, 20 février 1759 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 156 ; M. Stuber et R. Wyss, « Der Magistrat und ökonomische Patriot », in *Albrecht von Haller. Leben, Werk, Epoche*, *op. cit.*, p. 365.

³⁶² Jean Louis Muret en tant que secrétaire de la Société économique de Vevey a par exemple pris de la peine de valoriser la participation de paysans aux travaux de la société : Gabriel Anet, « Lettre à la Société économique de Berne, 11 janvier 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 ; De La Fontayne, « Lettre à la Société économique de Berne, 31 mai 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5.

des arts des États de Bretagne. Elle devait servir de cadre à des recherches et des débats de perfectionnement économique en Suisse, menées par des magistrats, des savants et des praticiens. Revendiquant également une portée universelle, elle voulait attirer des contributeurs et un public à son service le plus large possible. En effet, elle a été fondée par un groupe de jeunes patriciens, destinés à occuper des charges au sein de l'administration et du gouvernement du canton de Berne³⁶³. La Société économique de Berne fonctionnait donc en parallèle comme un terrain d'expérimentation sur lequel les théories vouées à être promues étaient élaborées.

Tschiffeli, initiateur du projet³⁶⁴, fut soutenu dans sa démarche par différents acteurs mentionnés précédemment et à venir : parmi eux se démarquent notamment les frères Niklaus Emanuel Tscharner (1727-1794) et Vinzenz Bernhard Tscharner (1728-1778), Niklaus Bernhard von Diesbach (1692-1772), Samuel Engel (1702-1784) et Haller lui-même. Dès l'annonce de son existence dans le *Journal helvétique* de janvier 1759³⁶⁵, la Société économique de Berne a mis en place un système de concours, pour guider et inciter la production de travaux sur l'économie politique. Les participants devaient soumettre un mémoire sur des sujets déterminés pour l'année qui suit. Les mémoires recueillis, sur un éventail de sujets, annoncés systématiquement, allant de la théorie économique à des marches à suivre agricoles pratiques, composaient la substance de la revue trimestrielle que la Société économique publiait. Appelée d'abord *Recueil de mémoires, concernant l'économie rurale* de 1760 à 1761, puis *Mémoires et observations* de 1762 à 1776, cette revue était imprimée simultanément en français et en allemand – même si la première reste la langue de référence³⁶⁶. Les deux premiers volumes ont été édités et imprimés à Zurich chez Heidegger. Les suivants ont été pris en charge par la Société typographique de Berne³⁶⁷. Cette dernière a été créée par les membres de la Société économique de Berne pour servir d'instrument d'édition aux *Mémoires et observations*. Toutefois, la nouvelle entreprise, ne possédant pas de machinerie d'impression propre, mandatait

³⁶³ M. Stuber, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarisch-ökonomischen Wissens », in *Grenzen und Kontaktzonen*, 2012, p. 3 ; L. Droz et S. Lachat, « Yverdon au cœur de l'Europe des Lumières », *op. cit.*, p. 171.

³⁶⁴ É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 30 janvier 1759 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3 ; C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, *op. cit.*, pp. 58-80.

³⁶⁵ Anonyme, « Société formée à Berne, pour encourager l'agriculture et l'économie », *op. cit.*, p. 89.

³⁶⁶ Vinzenz Bernhard Tscharner, « Avertissement », in *Recueil de mémoires*, 1760, f. 3 ; la traduction des textes allemands en français étaient effectuées entre autres par Bourgeois de Longueville et Seigneux de Correvon : Jean Daniel Bourgeois de Longueville, « Lettres à la Société économique de Berne, 09 juin 1761, 24 juillet 1761, 03 novembre 1761, 10 janvier 1762 et 03 juillet 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 27 mars 1761, 08 octobre 1761, 04 novembre 1761 et 08 décembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

³⁶⁷ Stephan Bösiger, « Aufklärung als Geschäft Die Typographische Gesellschaft Bern », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 73, 2011, pp. 4-7 ; Enid Stoye, *Vincent Bernard de Tscharner (1728-1778). A Study of Swiss Culture in the Eighteenth Century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954, p. 125 ; J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVIII^e et au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 85 ; Johann Lindt, *Die Typographische Gesellschaft in Bern*, Berne, Schweizerisches Gutenbergmuseum, 1958.

l'imprimeur Fortunato Bartolomeo de Felice (1723-1789) d'Yverdon pour imprimer les volumes³⁶⁸. En plus de la réflexion sur le rôle de l'agriculture dans l'économie, la Société économique de Berne récoltait des données statistiques et techniques sur la météorologie, la topographie et les techniques d'agronomie émergentes. Il s'agissait de servir autant la théorie que la pratique, se soutenant l'une l'autre³⁶⁹.

Vinzenz Bernhard Tschärner, auteur des préfaces de la revue, a annoncé l'intention de la Société économique de Berne en ces termes :

convaincre intimement tout le monde, le Souverain aussi bien que les sujets, qu'une prudente économie dirigée par des sages lois, fait la base de la félicité générale et particulière, et que par là elle est le grand appui de la liberté précieuse de notre chère patrie.³⁷⁰

De cette manière, le *Recueil de mémoires* se détache d'une démarche littéraire et revendique son statut de source d'information d'autorité, au profit de toute la société. Elle veut remplir une fonction « d'utilité générale » et vise les travailleurs comme les législateurs. Son but est de susciter et d'encadrer les réformes. Elle doit fournir des informations indépendantes sur les connaissances les plus actuelles utiles à la gouvernance des finances publiques. Du reste, un second sens se dessine derrière son explication. Par *souverain*, l'auteur vise aussi les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne³⁷¹, parmi lesquels figurent plusieurs membres du corps souverain en devenir. En s'exposant aux théories économiques les plus variées, des plus superficielles aux plus extrêmes, des plus distillés aux plus détaillés, les jeunes patriciens pourraient prendre place parmi le conseil souverain du gouvernement de Berne en convaincant le Grand-Conseil de leur expertise en la matière. La Société économique de Berne était pensée autant comme un lieu de production, qu'un lieu de formation.

Malgré la prétention claire à une utilité sociale de leur projet signalée dès le début, ce n'est qu'en 1762 que Vinzenz Bernhard Tschärner a énoncé les fondements intellectuels de la Société économique de Berne.

Souvent même dans des pays, tel que le nôtre, qui jouissent d'une liberté parfaite, des usages anciens et trop respectés sous ce titre, une sécurité indolente, entretenue par une longue paix, des causes lentes et imperceptibles de découragement ou de dépopulation, peuvent hâter la décadence de

³⁶⁸ Échanges épistolaires entre la Société économique de Berne et leurs éditeurs, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.28(1) et (38) ; J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, pp. 85-86 et 146.

³⁶⁹ A. Holenstein, M. Stuber et G. Gerber-Visser, « Nützliche Wissenschaft und Ökonomie in Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen – Einleitung », in *Nützliche Wissenschaft und Ökonomie in Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 7.

³⁷⁰ V. B. Tschärner, « Avertissement », *op. cit.*, ff^o 6v.-7r.

³⁷¹ « Membres ordinaires » est le qualificatif donné aux membres fondateurs et dirigeants de la Société économique de Berne dans ses listes officielles de participants. Élie Bertrand est le seul *membre ordinaire* à ne pas être issu d'une famille patricienne bernoise. Son statut de secrétaire de la Société lui a valu ce titre, dont il profita des privilèges pour permettre à des textes vaudois à la limite de l'acceptable d'être publiés : « Liste des membres de la Société économique de Berne pour l'année 1761 », in *Recueil de mémoires*, 1761, pp. 5-7.

l'agriculture comme celle des arts. C'est déjà retrograder et perdre quand l'industrie d'une nation s'arrête, tandis que celle de ses voisins fait sans cesse de nouveaux progrès.³⁷²

Dans ce paragraphe, l'auteur reconnaît, peut-être inconsciemment, que la vocation de la Société économique de Berne est de répondre aux mêmes craintes sur l'intégrité du canton de Berne qui animaient tous les auteurs vus jusqu'ici³⁷³. Les sentiments sur l'infériorité de Berne face à ses voisins, le désavantage que représente l'absence d'intérêt réel pour eux de la préserver et son manque de ressources se sont précisés au fil du XVIII^e siècle. Au fil de la pensée politique et économique de Melon³⁷⁴, Cantillon, Hume, Montesquieu, Rousseau³⁷⁵ et Mirabeau – soutenus par la production locale de textes et de réflexions à ce sujet –, un portrait propre et juste des sources d'instabilité bernoise s'est dressée³⁷⁶. Précipité par la Guerre de Sept Ans en cours, l'attention et l'énergie consacrées à comprendre l'origine des troubles a offert aux jeunes patriciens bernois à l'écoute les outils pour élaborer leur contribution à la stabilité sociale. L'instrument de cette contribution est la Société économique de Berne. Vinzenz Bernhard Tschärner va même jusqu'à nommer la « révolution », qu'il redoute, destructive et régressive, à ne pas prendre pour une simple parenthèse³⁷⁷. Il décrit pour cela la jalousie du commerce comme étant l'impulsion de la formation de la Société économique de Berne. Même si en apparence Berne en est préservée, elle subit ses influences. Les investissements dans les dettes publiques étrangères, qu'il ne critique certes pas – critiquer un des piliers des finances publiques était impensable pour un aspirant souverain – était un lien indéniable avec la dynamique économique malsaine des grandes puissances. La Guerre de Sept Ans fit sentir à quel point la petite république était liée aux marchés financiers européens de plus en plus instables. Il demande donc de mesurer la fragilité du confort dont bénéficie la population du canton. Pour remédier à cela, Tschärner appelle à l'innovation et à la modernisation de l'agriculture et du système tout entier³⁷⁸. Il revendique l'importance de dynamiser l'économie et de cerner le refus instinctif de la modernité par le corps souverain³⁷⁹. Il désigne également l'agriculture comme étant le symbole de la modernité. Elle est le lieu où les richesses nationales prennent leurs racines. En revanche, il désigne une limite nette à ne pas franchir : il ne s'agira pas

³⁷² V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. XI.

³⁷³ R. Wyss and M. Stuber, « Paternalism and Agricultural Reform », *op. cit.*, p. 158.

³⁷⁴ Vinzenz Bernhard Tschärner n'aimait pas Voltaire, même s'il admirait le génie de ses textes : V. B. Tschärner « Lettre à Johann Rudolf Sinner, 26 juin 1746 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, *op. cit.*, vol. 10, pp. 46-48.

³⁷⁵ Il n'appréciait pas Rousseau non plus, ni lui ni ses œuvres : I. Iselin, « Lettre à Tschärner, 27 août 1762 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, *op. cit.*, vol. 12, pp. 255-257 ; U. Im Hof, *Isaak Iselin. Sein Leben und die Entwicklung seines Denkens bis zur Abfassung der « Geschichte der Menschheit » von 1764*, Bâle, Schwabe, 1947, t. 1, pp. 254-255.

³⁷⁶ E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner*, *op. cit.*, p. 14.

³⁷⁷ V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. VIII.

³⁷⁸ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 2.

³⁷⁹ V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. VI ; E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner*, *op. cit.*, p. 142.

de remettre en question la souveraineté, la hiérarchie sociale, les actions du gouvernement, la constitution, ou quelque autre matière politique. Il ne s'agira pas de renverser, ni de changer d'ailleurs, les institutions, mais d'élaborer un système de production et d'échange qui les serviraient aux mieux compte tenu des pratiques environnantes³⁸⁰. Les investissements dans les dettes étrangères par exemple n'étaient pas à abolir, ni même convertir, mais à pourvoir avec des fonds durables et constants. La Société économique de Berne devait donner au sujets les instructions pour qu'ils puissent servir au mieux leur souverain, et au souverain les instructions pour qu'il offre aux sujets les moyens les plus adéquats pour le faire³⁸¹.

Les auteurs voulant participer à cela ont contribué au premier volume du *Recueil de mémoires*, à l'image d'Engel, patricien bernois parmi les plus actifs dans les débats d'économie politique locaux³⁸². Exemple parmi tant d'autres, le titre de son article suffit pour saisir la posture de l'auteur. Son « Mémoire sur une nouvelle méthode de conserver le bled, nombre d'années, sans corruption et sans décale » suit deux intentions. La première consiste à apprivoiser et introduire les « nouvelles » connaissances en matière d'agriculture, de stockage du grain en l'occurrence. L'auteur se fait le porte-parole de la modernité que Vinzenz Bernhard Tschärner a désigné deux ans plus tard. La seconde veut servir les stratégies de gouvernance adoptées par le Grand-Conseil de Berne. En effet, le gouvernement avait choisi, en réaction à des disettes touchant le canton au cours des années 1750, d'investir dans des greniers publics, matière approfondie en détail plus loin. Présentement, il s'agit simplement de souligner l'effort d'Engel de proposer une « méthode » pour optimiser une démarche économique entreprise par l'État, grâce à des connaissances issues des travaux savants les plus innovants. Il se montre donc totalement assimilé au gouvernement, aux actions duquel il veut contribuer.

À l'inverse, les membres de la Société économique de Berne ont trouvé un texte servant tous leurs intérêts avant même qu'ils les aient formulés et diffusés. Les « Réflexions sur l'agriculture » de Georg Ludwig Schmid ont été imprimées comme texte d'ouverture du *Recueil de mémoires*. L'historiographie l'a d'ailleurs souvent interprété comme l'exposition de la ligne directrice de la revue et de la Société économique de Berne. Originaire d'Aarau, et fils de pasteur, Schmid est rentré au service du duc de Weimar-Gotha-Eisenach dans l'électorat de Saxe, après des études à Leyde, Heidelberg et Strasbourg. Dans les années 1740, l'Argovien avait mis toute son énergie à

³⁸⁰ À l'image de la « République des lettres », certains participants cherchaient à établir une « République agricole » : Vavasseur, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 février 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

³⁸¹ B. Kaposy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 191.

³⁸² Paul Pulver, *Samuel Engel. Ein Berner Patrizier aus dem Zeitalter der Aufklärung (1702-1784)*, Berne, Paul Haupt, 1937, pp. 184-185.

trouver un poste dans un « département de finance, et de police »³⁸³ en Allemagne, Angleterre et Hollande sans y parvenir³⁸⁴. C'est finalement à travers l'écriture de textes d'économie politique qu'il a pu se prononcer sur ces enjeux. En 1756, il est retourné en Suisse après que Frédéric II a eu envahi la Saxe dans le cadre de la Guerre de Sept Ans. Schmid a réussi à intégrer les cercles des patriciens de Berne grâce au statut de « Conseiller de la cour » étrangère d'un côté – qu'il exagérait à dessein³⁸⁵ – et ses relations avec des penseurs argoviens importants, comme Zimmermann et Johannes Stapfer. À partir de la fin des années 1760 et pendant les années 1770, Schmid a été notoirement l'un des seuls Suisses à avoir participé régulièrement aux salons économiques organisés par les physiocratesⁱⁱ. Ces rencontres lui ont valu une assimilation souvent trop optimiste avec la pensée du groupe de la part de la critique, alors que ses relations et ses influences étaient plus larges³⁸⁶. Schmid avait envoyé son texte pour participer au premier concours organisé par la Société économique de Berne sur la culture du blé³⁸⁷. Dans une lettre à la Société, il exprime même son étonnement – sûrement pour paraître modeste – à l'intérêt porté à son texte, qu'il pensait trop généralⁱⁱⁱ. Au demeurant, Schmid s'est servi de ce mémoire pour en faire un chapitre, parmi cinq, contenu dans son *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale* imprimé en 1760³⁸⁸. En choisissant de faire des « Réflexions sur l'agriculture » le texte inaugural de sa revue, les fondateurs de la Société économique ont voulu revendiquer leur modernité, sans toutefois l'assumer pleinement³⁸⁹. Avec quelques années de recul, la préface de 1762 écrite par Vinzenz Bernhard Tschärner s'est portée garante de l'approche critique, indépendant des systèmes étrangers ou distinctivement local, que met en avant le texte de Schmid :

On voyoit encore plus. Les guerres, au lieu de porter sur les fondements fragiles de la balance imaginaire de l'Europe, se combinent par les interets du commerce. On voyoit trop bien les efforts des grandes Puissances pour s'emparer du commerce universel, et la resistance de leurs voisins, pour s'en conserver du moins quelque branche, pour ne pas reconnoître l'insuffisance de cette ressource. On voyoit l'incertitude des arts, des manufactures, du commerce pour le soutien d'un peuple : Les etats voisins n'ont qu'à deffendre l'importation des produits de l'industrie d'un autre etat, pour le reduire à rien, si la force de ce dernier n'est fondée que sur l'industrie, et sur le commerce

³⁸³ Georg Ludwig Schmid, « Lettre à Albrecht von Haller, 14 novembre 1749 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.53.

³⁸⁴ G. L. Schmid, « Lettres à Albrecht von Haller, 24 décembre 1749 et 17 janvier 1753 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.53

³⁸⁵ G. L. Schmid, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.9.

³⁸⁶ Thérènce Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020, p. 496 ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, op. cit., p. 75 ; Hans Ulrich Seifert, « Banquets de philosophes : Georges Louis Schmid chez Diderot, d'Holbach, Helvétius, et Mably », in *Dix-huitième siècle*, 1987, p. 226 ; quant à lui, Istvan Hont met en valeur l'étendu véritable de sa pensée, « Correcting Europe's Political Economy : the Virtuous Eclecticism of Georg Ludwig Schmid », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 405.

³⁸⁷ G. L. Schmid, « Réflexions sur l'agriculture », 1759, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(17).

³⁸⁸ B. Kapossy, « Le prix de la liberté », op. cit., p. 158, autre version ; M. Sonenscher, *Before the Deluge*, op. cit., p. 190 ; G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 92.

³⁸⁹ I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », op. cit., p. 407.

d'œconomie. Un Esprit de separation gagne tous les peuples : chacun tache de subsister independamment des autres. Il n'est pas question, si cet etat isolé est avantageux au genre humain : il peut nous ramener à la barbarie. Mais aussitot que le gouvernement de quelques grands etats est monté à produire une separation interessée, la sûreté des moindres etats exige qu'ils imitent les grands.³⁹⁰

L'obsession avec la jalousie du commerce et le déclin que représentent les conflits liés aux concurrences commerciales entre états européens sonne comme un refrain parmi les textes analysés par le présent propos. Le mémoire de Schmid n'échappe pas à la règle³⁹¹. Cette dynamique, identifiée de façon commune comme étant la source des instabilités socio-politiques en Europe par les penseurs du XVIII^e siècle, était néanmoins saisie de façon variée. C'est justement le regard que Schmid portait sur cet enjeu qui a convaincu les membres ordinaires de la Société économique de Berne. Selon lui, le fondement de la jalousie du commerce demeurait dans la logique de croissance économique en vigueur en Europe³⁹². À cause de stratégies de développement négligeant l'agriculture – à l'image des manœuvres certes efficaces de Colbert, mais tournées exclusivement vers les manufactures – la croissance ne suivait pas son « ordre naturel »³⁹³. Au lieu de se développer de façon saine, au rythme de l'économie globale, le commerce en Europe avait surpassé et englouti l'agriculture, et s'était imposé artificiellement comme un secteur d'importance prédominant³⁹⁴. Cette situation était incompatible avec le canton de Berne et ses perspectives de développement. Pour cela, Schmid propose de recentrer la politique financière sur l'agriculture, point de départ de toute forme de modernisation. Cela aurait le double avantage local d'éviter l'instauration de dépendances néfastes et externes, en créant un attachement des nations voisines en leur fournissant des ressources exclusives. La Société économique de Berne s'est donc présentée comme promotrice de la « marche naturelle »³⁹⁵ de l'économie. Leur ambition était de trouver une stratégie pour l'initier, convaincre le souverain d'en assumer la gestion et d'inciter la population à y concourir, tout cela en produisant les connaissances nécessaires pour y parvenir³⁹⁶.

Afin de servir ces intérêts, la Société économique de Berne a rapidement rassemblé autant de textes reçus spontanément qu'écrits dans le but de répondre aux questions de ses concours.

³⁹⁰ G. L. Schmid, « Réflexions sur l'agriculture », in *Recueil de mémoires*, 1760, pp. 14-15. Schmid décrivait l'économie politique comme étant une des seules sciences « de mise dans la vie civile », en opposition aux mathématiques qui sont une « science abstraite » : G. L. Schmid, « Lettre à Albrecht von Haller, 21 octobre 1750 », *Bürgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.53.

³⁹¹ M. Stuber, Peter Moser, G. Gerber-Visser et Christian Pfister, « Einleitung. Von der Reformsozietät zur bäuerlichen Bildungsinstitution », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, *op. cit.*, p. 18 ; B. Kapossy, « “Grosse Seele unter bemosten Hütten” – Georg Ludwig Schmid's Reformprogramm (1760) », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, *op. cit.*, p. 59.

³⁹² B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, p. 151.

³⁹³ Schmid utilise cette locution dans le *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, dans le chapitre « sur le luxe et le commerce », qui suit le texte de ses « réflexions sur l'agriculture » et conclut l'ouvrage (p. 239). Cette locution a été adoptée par Lemercier de La Rivière dans son grand œuvre, *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, en 1767.

³⁹⁴ I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, p. 394.

³⁹⁵ G. L. Schmid, *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, [s.l.], [s.n.], 1760, p. 203.

³⁹⁶ I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, p. 407.

Parmi ces textes, certains sont devenus importants dans d'autres contextes par la suite, comme les textes de Schmid déjà mentionnés, le « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 »³⁹⁷, premier texte proprement *physiocratique* de Mirabeau, intégré rapidement dans les rééditions de l'*Ami des hommes*, la « Dissertation historique sur les matières et les étoffes propre à l'habillement des hommes »³⁹⁸ de Roland de la Platière, devenu le « Discours préliminaire » de l'*Encyclopédie* de Panckouck, la *Théorie des lois criminelles* de Jacques Pierre Brissot de Warville³⁹⁹ et l'*Essai de jurisprudence criminelle* de Julien Dentand⁴⁰⁰, sans lister les textes que la Société a elle-même fait imprimer sous forme de livres autonomes. Un de ses concours aurait même joué un rôle d'inspiration pour l'*Introduction aux principes de morale et de législation* de Jeremy Bentham⁴⁰¹. Les membres de la Société économique de Berne ont exploité leur réseau social pour encourager la production de ces travaux⁴⁰². Les secrétaires devaient correspondre avec les savants locaux et étrangers pour les inviter à rédiger des mémoires. Henri Louis Duhamel du Monceau⁴⁰³, Johann Heinrich von Bernstorff, Pierre-Joseph Buc'hoz, Germain Louis Chauvelin, M. Mercandier⁴⁰⁴, Benjamin Sigismond Frossard, Ludwig

³⁹⁷ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 1, pp. 227-311 et 443-477 ; Johann Hartwig Ernst von Bernstorff, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 octobre 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, pp. 13-14.

³⁹⁸ Marie Jeanne Roland de la Platière, « Dissertation historique sur les matières et les étoffes propre à l'habillement des hommes », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.47(18).

³⁹⁹ Jacques Pierre Brissot de Warville, « Théorie des lois criminelles », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.54(3) : ce texte a été publié indépendamment de la Société économique (J. P. Brissot de Warville, *Théorie des lois criminelles*, Berlin, [s.n.], 1781).

⁴⁰⁰ Julien Dentand, « Essai sur la jurisprudence criminelle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.56(8) : ce texte a aussi fait office d'une impression indépendante (J. Dentand, *Essai de jurisprudence criminelle*, Lausanne, [s.n.], 1785).

⁴⁰¹ Jeremy Bentham, « Lettre à Samuel Bentham, 13 octobre 1778 », in *Correspondence of Jeremy Bentham*, Londres, UCL Press, 2017, vol. 2, pp. 173-174 ; J. Bentham, *Introduction aux principes de morale et de législation*, Paris, Vrin, 2011 [1789] ; Serena Luzzi, « L'anti-beccarien Carlantonio Pilati écarté au concours de la Société économique de Berne (1777-1800) », in Michel Porret et É. Salvi (éds.), *Cesare Beccaria. La controverse pénale XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 97 ; Emmanuelle de Champs, « Bentham et l'héritage de Beccaria : du *Projet d'un corps complet de législation* aux *Traité de législation civile et pénale* », in *Cesare Beccaria. La controverse pénale*, *op. cit.*, p. 102.

⁴⁰² Un correspondant de la Société économique de Berne, signant ses lettres Damary Perrinez Fargues, lui a légué une partie de sa fortune pour l'organisation de ses concours : Damary Perrinez Fargues, « Lettre à la Société économique de Berne, 03 décembre 1773 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁴⁰³ Henri Louis Duhamel du Monceau était sans conteste l'auteur le plus lu et cité au sein de la Société économique de Berne. Ces ouvrages d'agronomie, pratiques, techniques et détaillés, étaient des références auprès des savants du canton de Berne ; Henri Louis Duhamel du Monceau, *Traité des arbres*, 2 vol., Paris, Guerin et Delatour, 1755 ; H. Duhamel de Monceau, *Éléments d'agriculture*, 2 vol., Paris, Guerin et Delatour, 1762-1763 ; H. Duhamel de Monceau, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 février 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2 ; C. Bonnet, « Lettres à Duhamel de Monceau, 28 avril 1770, 18 novembre 1772 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.Bonnet 73 et 74.

⁴⁰⁴ Auteur d'un *Traité du chanvre* (Paris, Nyon, 1758), qui a eu beaucoup de succès auprès des membres de la Société économique de Berne, et qui en a donné plusieurs extraits dans sa revue. « Mercandier » est peut-être le pseudonyme de Denis Dodart (1698-1775), l'intendant de la Généralité de Bourges de 1728 à 1767. En effet, Mercandier dont aucune autre trace n'existe que son patronyme inscrit en tête de son ouvrage sur le chanvre se dit également conseiller de l'Élection de Bourges. À cela s'ajoute que l'entrée « Filasse » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert mentionne que « l'Intendant de Bourges » est un grand spécialiste du chanvre (t. VI, p. 793). Dodart a sans doute continué les travaux botaniques et agronomiques de son père, auteur d'un *Mémoires pour servir à l'Histoire des Plantes* imprimé en 1767. Mercandier, « Lettre à la Société économique de Berne, 03 janvier 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1.

Eugen von Württemberg, Jacques Barthélemy Micheli du Crest, Élie Salomon François Reverdil, Jean François Rozier, Jacques Thomé, Louis-François-Henri de Menon, Marquis de Turbilly⁴⁰⁵ et Anne Robert Jacques Turgot font partie de ses correspondants étrangers célèbres les plus actifs. De même, des correspondances privées révèlent des débats externes à la Société économique de Berne^{iv} qui s'y sont ensuite transposés⁴⁰⁶. Ils tentaient également de promouvoir la société économique de Berne auprès de sociétés étrangères avec lesquelles ils correspondaient. Louis Paul Abeille leur écrivait de la part de la Société Royale d'agriculture de la Généralité de Paris⁴⁰⁷, Jean Auffrey de la part de l'Académie de Marseille, Peter Chaigneau secrétaire de la Société de Dublin, l'abbé Espelley d'Avignon et De Narcé d'Angers et de la Société de Bretagne. Son réseau, son dynamisme et ses efforts publicitaires ont été remarqués par les physiocrates, qui ont participé à ses activités, lus leurs textes et sur lesquels Le Trosne a déclaré que :

votre Société Messieurs est bien en état de contribuer à la propagation des vérités économiques. Vous habitez un pays parfaitement libre : et que vous pouvez rendre le centre de la lumière en proposant pour sujet de prix la discussion des différentes matières par exemple des avantages de la réciprocité du commerce, de la nature de l'industrie, de l'usage et des effets de l'argent, de l'étendue du droit de la propriété, et enfin les vrais principes de l'impôt qui n'ont point encore été discutés. J'espère Messieurs que vous regarderez cette espèce de proposition que je prend la liberté de vous faire comme l'effet de mon zèle pour l'éclaircissement de matières si importantes au bonheur de l'humanité.⁴⁰⁸

Avec l'intention de promouvoir sa propre doctrine, Le Trosne montre ici tout de même son attachement sincère aux activités de la Société économique de Berne. Elle était perçue comme une actrice sérieuse des débats économiques européens. Selon lui, et même si elle n'était pas du tout physiocratique en soi – chose sur laquelle elle pouvait travailler d'après Le Trosne, correspondant

⁴⁰⁵ Louis François Henri de Menon de Turbilly, « Mémoire sur le défrichement », in *Recueil de mémoires*, 1760, pp. 601-641 et 878-927 ; L. de Turbilly, « Mémoire sur la culture du grand chou d'Anjou », in *Recueil de mémoires*, 1764, pp. 83-88 ; L. de Turbilly, « Onze lettres à La Société économique de Berne, du 20 octobre 1760 au 09 octobre 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 ; Turbilly aussi lisait les textes issus de la Société économique de Berne, comme le rapportait Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 juin 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

⁴⁰⁶ Vinzenz Bernhard Tschärner avait mis en place une dynamique d'échange de textes entre Iselin, Engel et lui, dont les discussions finissaient par transparaître dans les activités et les articles de la Société économique de Berne : Isaac Iselin, « Lettres à Tschärner, [?] 1759 et 14 novembre 1760 » et S. Engel, « Lettres à Tschärner, 05 janvier 1762, 17 mars 1762, 27 juillet 1762 et 11 août 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 ; Dans sa lettre du 11 août 1762, Engel fait part des doutes que les corrections apportés par Tschärner sur un de ses textes à fait naître.

⁴⁰⁷ Loui Paul Abeille, « Lettres à La Société économique de Berne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 ; L. P. Abeille, « Règlement de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.127(53).

⁴⁰⁸ Guillaume François Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 août 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

d'Isaac Iselin⁴⁰⁹ –, elle contribuait à équilibrer les rapports entre états et à contenir la jalousie du commerce⁴¹⁰.

2.2 Idées promues par les fondateurs de la Société économique de Berne

2.2.1 Autosuffisance

Les représentants bernois de l'économie politique locale sont moins nombreux que leurs homologues vaudois. Toutefois, les caractéristiques de leur pensée sont importantes à saisir afin d'aborder les travaux vaudois dans leur contexte. Dans la définition de « corps helvétique » qu'il a donné dans le *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, Vinzenz Bernhard Tschärner décrit l'économie bernoise en ces termes :

Si l'importation de ces nouveaux capitaux contribue aux progrès du luxe chez les Suisses, d'un autre côté, l'émulation qu'elle excite développe l'industrie et le talents chez ces peuples, et produit une aisance d'autant plus générale, que les constitutions nationales sont moins favorables à l'accumulation des fortunes aux successions exclusives dans les héritages.⁴¹¹

En 1777 encore, Vinzenz Bernhard Tschärner défendait la politique financière basée sur l'excédent que lui procuraient les investissements dans les dettes publiques étrangères⁴¹². C'est à croire que les quinze ans à écrire et lire des textes sur les réformes économiques à y apporter n'ont pas pu infléchir son avis sur la question. Autrement, envisager cet extrait à travers le regard d'un auteur cherchant à promouvoir un système de gouvernance pour les intérêts duquel il a toujours œuvré démontre de façon simple qu'il abordait l'économie comme un moyen de le faire. La politique économique que Berne pratiquait constituait la source de la croissance et du développement de l'économie domestique. En revanche, l'approche des sciences économiques conservatrice de Vinzenz Bernhard Tschärner n'enlève en rien l'importance de ses textes pour les débats des années 1760. Ils témoignent d'une attention certaine accordée à l'efficacité de la gouvernance bernoise, malgré « l'émulation qu'elle excite ». De même, leur influence sur les auteurs vaudois est significative.

La correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner est une des sources les plus importantes sur les échanges intellectuels bernois et vaudois du XVIII^e siècle. Malheureusement, elle n'est qu'unilatérale, puisque ses lettres sont manquantes. Si elles ne permettent

⁴⁰⁹ T. Carvalho, « Quand un magistrat de province devient physiocrate. Une biographie intellectuelle et sociale de Guillaume-François Le Trosne », in Anthony Mergey, Michel Pertué et Jean-Paul Pollin (eds.), *Guillaume-François Le Trosne. Itinéraire d'une figure intellectuelle orléanaise au siècle des Lumières*, Paris, Mare et Martin, 2023, p. 50.

⁴¹⁰ P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, op. cit., pp. 164-166.

⁴¹¹ V. B. Tschärner, « Corps Helvétique », in *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, Genève, Noffer et Bassompierre, 1778, t. 1, p. 72.

⁴¹² S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 07 décembre 1762 », *Burgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.15.

conséquemment pas de reconstruire sa pensée, les préfaces et les articles qu'il a composé pour la Société économique de Berne fournissent un aperçu de son investissement intellectuel. La préface de 1762, l'une des plus éloquentes, qui a déjà fait l'objet de commentaires sur les intentions de la Société, contient des indices inexploités sur la manière dont Vinzenz Bernhard Tschärner abordait personnellement ce travail. Le contexte idéologique reconstitué à travers les textes d'Engel permet de réévaluer les propos de son confrère à l'aune de leur subjectivité. Vinzenz Bernhard Tschärner s'engage dans son texte en expliquant vouloir « exciter parmi les Citoyens aisés de notre Patrie, le goût des occupations rurales »⁴¹³. En plus des innovations que la Société économique allait provoquer, par l'investissement encouragé de la part des savants et des cultivateurs, Vinzenz Bernhard Tschärner y voyait un moyen d'inciter ses amis, les membres de sa famille, ses pairs et lui-même à appliquer la politique économique du canton avec le plus de diligence possible. Ici, le Bernois met en évidence un point qui distingue les membres du Grand-Conseil de Berne et les jeunes patriciens fondateurs de la Société économique. Même si ces derniers rejettent aussi vigoureusement les théories de Rousseau⁴¹⁴, du cercle de Gournay et des Physiocrates, ils avaient été saisis par les préoccupations économiques globales. Au-delà de tenter de fournir les outils pour prendre en charge ces nouveaux besoins, la Société économique devait insuffler l'avidité de la faire. Son envie de moderniser l'économie bernoise concourait ainsi à pourvoir l'État des outils les plus efficaces pour accommoder le système bernois à la réalité émergente. C'est pour cela qu'il s'intéressait aux penseurs étrangers^v. Toutes les méthodes pouvaient servir de piste à l'élaboration de dispositifs pratiques et administratifs compatibles avec les institutions bernoises. De son point de vue, adopter les pratiques suggérées par les grands penseurs de l'économie politique risquait de faire tomber Berne dans la jalousie du commerce. Vinzenz Bernhard Tschärner était persuadé par la théorie selon laquelle la concurrence commerciale entre les nations européennes provoquait son déclin^{vi}. La gouvernance bernoise avait préservé le canton de cette dynamique. Il la présente donc comme étant plus fiable que les systèmes étrangers. Il devait uniquement s'actualiser⁴¹⁵. Concernant la population, Vinzenz Bernhard Tschärner explique simplement que la peine de la « privation » ou à l'inverse l'envie d'une « jouissance exclusive », orientent les revendications des auteurs contribuant à la Société économique de Berne. Cela a pour conséquence de faire des théories de réforme un acte de rejet de *l'amour de la patrie*^{viii}.

Tschärner exprime son rejet le plus clair des réformes dans la préface aux *Mémoires et observations* de 1767. Il demande « Combien de réformes a-t-on proposé et entrepris, qui par le

⁴¹³ V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. III.

⁴¹⁴ I. Iselin, « Lettre à Vinzenz Bernhard Tschärner, 29 octobre 1762 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, *op. cit.*, vol. 13, pp. 272.

⁴¹⁵ R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, p. 67.

défaut des lumières nécessaires n'ont été que de malheureux essais, et n'ont servi qu'à jeter l'Etat d'un mal dans un autre ? »⁴¹⁶ Il ajoute qu'il « est donc très-important de mettre dans une pleine évidence l'erreur de ces principes dangereux, dont l'influence devient si funeste à la société, et de rechercher les moyens de les corriger, ou même de les détruire. »⁴¹⁷ Il insiste sur le fait que l'objectif de la Société économique est au contraire de procurer des méthodes de production optimales qui éviteraient de devoir en venir à ces transformations funestes. Vinzenz Bernhard Tschärner ne se contente pas de rejeter les approches étrangères de l'économie politique, il tente d'en expliquer l'origine :

A mesure qu'on connut l'état actuel de l'économie rurale et les obstacles de ses progrès, on fut convaincu, à-peu-près en tout pays, que le plus souvent ces obstacles avoient moins leur source dans les préjugés du cultivateur, ou dans l'ignorance opiniâtre du paysan, que dans les contradictions des loix de police, dans les fautes de l'administration, et souvent dans les constitutions même des gouvernemens.⁴¹⁸

Afin d'inclure Berne à ce panorama, Vinzenz Bernhard Tschärner ajoute plus loin que :

Tous les défauts à-peu-près et toutes les contradictions, qui se manifestent encore dans quelques constitutions Européennes, ont leur origine dans leur institution vicieuse, qui depuis douze siècles a été plus ou moins corrigée en détail chez la plupart des peuples, mais dont nous trouvons bien des traces même dans notre patrie heureusement délivrée des chaînes du gouvernement féodal.⁴¹⁹

Cette préface a été imprimée après que le souverain a eu décidé de sanctionner la Société économique de restrictions. Pourtant, ces propos restent sincères et en adéquation avec le système soutenu jusque-là. Vinzenz Bernhard Tschärner justifie donc cette décision et tente de la rendre raisonnable aux yeux des participants. Il essaie de réorienter leur attention, qui à son avis s'était dissipé dans l'exploration d'approches inadéquates de l'économie politique. Les théories étrangères, sur lesquelles les auteurs locaux se nourrissaient, répondaient à des réalités socio-politiques radicalement différentes. Les crises vécues par les monarchies européennes incitaient les savants à tenir des propos extrêmes et à perdre de vue la réalité. Ils perdaient de vue la qualité intrinsèque de certaines institutions et de certains instruments administratifs tout à fait valables. Cette approche les poussait à élaborer des systèmes de « réformes » globales plus destructeurs qu'incitateur de projets^{viii}. Le danger pour Berne était donc double, puisqu'il était à la fois sujet à de telles attaques théoriques et qu'elle n'était pas du tout victime des mêmes troubles. Les réformes

⁴¹⁶ V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1767, p. III.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. III.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. I.

⁴¹⁹ *Ibid.*, pp. IV-V.

étaient en soi néfastes, elles l'étaient d'autant plus pour la stabilité politique et le confort social offert par la gouvernance bernoise⁴²⁰.

Vinzenz Bernhard Tschärner a tout de même fait preuve de mauvaise foi dans certains cas, dans le but d'imposer l'idée d'une *gouvernance douce* au sein du canton de Berne. Le Bernois a écrit un « Avis » introduisant un mémoire d'Antoine François Brisson (1728-1796), inspecteur du commerce et des manufactures de Lyon, sur la « Mendicité en France ». Vinzenz Bernhard Tschärner a construit son préambule dans le but de rendre le propos acceptable à la publication dans les *Mémoires et observations*. Il a profité des accusations de Brisson contre les inégalités institutionnalisées pour certes les confirmer, mais prétendre que Berne était le seul endroit où elles n'ont aucune conséquence^{ix}. Cela lui sert d'un côté à promouvoir un texte dont il appréciait sincèrement les qualités et de l'autre à défendre la hiérarchie sociale bernoise.

Vinzenz Bernhard Tschärner utilise donc sa préface de 1767 pour instrumentaliser le débat sur la réduction des libertés souffertes par la Société économique de Berne et mettre en avant son point de vue sur l'économie politique. Sur cette base, l'auteur rejette les pratiques économiques déjà ignorées par la gouvernance bernoise^x, comme les manufactures et le commerce⁴²¹. Cela ne l'empêche pourtant pas de puiser des notions intéressantes dans des textes qu'il réfute. Vinzenz Bernhard Tschärner explique la pertinence de la notion « d'ordre naturel » tel qu'elle avait été théorisée par Pierre Paul Lemercier de La Rivière dans son *Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. Cet ouvrage, somme de la pensée physiocratique au moment de sa publication, était l'un des textes les plus lu et commenté de l'année 1767. Vinzenz Bernhard Tschärner, qui condamnait à la fois son contenu et sa méthode, fait voir qu'il pratiquait ce qu'il prêchait en extrayant ce qu'il y trouvait d'utile pour mieux penser la gouvernance bernoise.

Les articles que Vinzenz Bernhard Tschärner a écrit pour la Société économique de Berne mettent en mouvement ces revendications conceptuelles. Il conclut par exemple son « Extraits de plusieurs pièces sur l'éducation des habitants de la campagne » de 1766, compte rendu d'un concours organisé en 1763, en affirmant que « le Pays de Vaud principalement où l'agriculture a besoin d'encouragement et de protection ; c'est là qu'il est nécessaire de diriger l'éducation de la jeunesse de la campagne vers ce but, en l'arrachant au misérable penchant vers le changement de son état. »⁴²² Cette réprimande frontale soutient deux raisonnements. Le premier affirme que la

⁴²⁰ A. Holenstein, « Vinzenz Bernhard Tschärners visionäres Programm für eine Oekonomische Gesellschaft in Bern », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, op. cit., p. 75.

⁴²¹ V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1768, pp. III-IV ; V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1771, pp. V-VI.

⁴²² V. B. Tschärner, « Extraits de plusieurs pièces qui ont concouru au prix indiqué pour l'année 1763 par ordre de la Société économique de Berne sur cette question : quelle est la meilleure méthode pour l'éducation des habitants de la campagne, relativement à l'agriculture ? », in *Mémoires et observations*, 1766, p. 70.

population vaudoise doit être destinée, et cela de façon formelle par l'administration, à travailler dans le secteur agricole. C'est ainsi que le Bernois applique le système mis en avant par son texte. Selon Vinzenz Bernhard Tschärner, l'éducation devait être organisée de telle manière à trier dès le plus jeune âge les enfants en fonction des professions auxquelles ils étaient destinés⁴²³. Ici, la hiérarchie sociale de Berne est traduite par une séparation des patriciens éduqués pour diriger et les sujets pour le travail agricole. Le second sert à prescrire ses revendications, reconstituées plus haut. C'est pourtant en 1769 que Vinzenz Bernhard Tschärner a donné son texte économique le plus complet. Son « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs » est en fait un commentaire sur le rapport entre la fluctuation du prix des ressources et le coût de la main-d'œuvre⁴²⁴. Il commence pourtant par affirmer que les communs sont indispensables, une « source première de la puissance de l'État »⁴²⁵. Les abolir est hors de question, mais il est important de les instrumentaliser comme outil de fixation du prix. Pour Vinzenz Bernhard Tschärner, les communs constituaient une réserve potentielle de matières premières à injecter dans les circuits économiques bernois⁴²⁶. Ils jouaient un rôle similaire et complémentaire – sur des durées plus longues – aux greniers promus par quelqu'un comme Engel :

il paroît qu'on est assez généralement persuadé de la nécessité d'une révolution dans cette partie de la police ; cette réforme fait aujourd'hui un des objets particuliers des gouvernemens, qui s'occupent le plus des moyens d'encourager l'agriculture. Nos Souverains, conformément aux principes généraux qui les guident, cherchent à la favoriser, non par des édits ou par l'autorité, mais par leur approbation et par des directions paternelles.⁴²⁷

Comme pour le reste, même s'il prend en compte la préoccupation générale que sont les communs, Vinzenz Bernhard Tschärner rejette l'approche qui consiste à vouloir réformer la manière dont ils sont gérés. Il affirme que le cadre légal auquel ils sont soumis est une base parfaite, sur laquelle il suffira d'apposer les bons « encouragements ». Le rôle paternaliste qu'il confère au souverain pour décider des mesures à mettre en place pour pousser la population à cultiver les communs de façon optimale⁴²⁸. Le Bernois va jusqu'à utiliser des arguments mesquins pour appuyer son propos. Il affirme que les Vaudois élèvent de vilaines vaches pour dévaloriser leurs propos économiques⁴²⁹. Refusant d'envisager une redistribution des terres, même communes, Vinzenz Bernhard Tschärner

⁴²³ V. B. Tschärner, « Extraits de plusieurs pièces sur l'éducation des habitants de la campagne », *op. cit.*, p. 48.

⁴²⁴ A. Holenstein, « Industrielle Revolution avant la lettre », *op. cit.*, p. 17.

⁴²⁵ V. B. Tschärner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », in *Mémoires et observations*, 1769, pp. 97-98.

⁴²⁶ E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner*, *op. cit.*, p. 137.

⁴²⁷ V. B. Tschärner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », *op. cit.*, p. 99.

⁴²⁸ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, pp. 85-87.

⁴²⁹ V. B. Tschärner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », *op. cit.*, p. 109.

accuse les Vaudois de le souhaiter pour éviter d'avouer que leurs méthodes de culture sont à modifier. Au-delà de ces considérations rhétoriques Vinzenz Bernhard Tschärner explique le manque de considérations pour les communs, non pas par l'attribution de leur propriété, mais par le manque absolu de main-d'œuvre dans les campagnes⁴³⁰. L'enjeu est donc de saturer les campagnes d'habitants pour les pousser à cultiver les terres communes pour se nourrir et gagner un salaire. Cependant, contrairement à Seigneux de Correvon qui voulait faire des communs un espace pour employer les pauvres, Vinzenz Bernhard Tschärner voulait y faire travailler des cultivateurs aguerris. Pour inciter des spécialistes à prendre les terres communes en charge, en échange d'un petit salaire additionnel, le patricien propose de mettre ces terres à disposition d'acteurs privés en fonction des moyennes salariales. Ce critère permettrait d'en ouvrir juste assez pour que les cultivateurs aient besoin du revenu supplémentaire, sans pouvoir en vivre exclusivement⁴³¹. Le besoin inciterait seulement les travailleurs réguliers à vouloir améliorer leur condition, sans trop valoriser la population indigente, qui pourra continuer à subsister grâce aux pâquis communs restant. Cette stratégie aurait pour conséquence d'augmenter rapidement la quantité de surface cultivée, donc le fruit de l'agriculture domestique, sans déplacer la population ou de transformation fondamentales. C'est ainsi que Vinzenz Bernhard Tschärner, parfois désigné à tort comme un réformiste, un économiste ou un physiocrate⁴³², tentait de soutenir la politique mercantile du gouvernement bernois, pour laquelle il dévouait ses textes d'économie politique. Il puisait dans la littérature économique européenne, et dans les textes soumis à la Société économique de Berne, des stratégies pratiques pour influencer la productivité agraire dans le but de nourrir son désir d'autosuffisance.

2.2.2 *Optimisation de la production agricole*

Aux côtés de Vinzenz Bernhard Tschärner – porte-parole de la Société économique de Berne –, Samuel Engel (1702-1784) est sans doute le contributeur le plus actif, et le plus éloquent, sur les débats concernant l'amélioration des pratiques économiques du canton. Au moment de la fondation de la Société économique de Berne à laquelle il contribue, Engel – fort d'une carrière de notaire, de bibliothécaire et de magistrat – avait déjà été élu parmi les Deux-Cents de Berne.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 113.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 129.

⁴³² G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 121-123 ; E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner*, *op. cit.*, p. 130 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, pp. 84-87 ; Lucienne Hubler, « Emigration civile et émigration militaire à travers le recensement bernois de 1764 », in Norbert Furrer, L. Hubler, M. Stubenvoll et D. Tosato-Rigo (éds.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV^e-XIX^e siècle)*, Zurich, Chronos, 1997, p. 233.

Appointé bailli d'Echallens, de 1760 à 1765⁴³³, il a raisonné et expérimenté sur l'agriculture en contact direct avec la campagne. Sa correspondance avec Élie Bertrand, qui jouait le rôle double de secrétaire de la Société économique et d'interlocuteur savant, regorge des descriptions d'expériences agronomiques menées sur ses terres et dans son baillage⁴³⁴. Conjointement à la culture d'herbes exotiques et de grains, aux mesures météorologiques et au contrôle de machines agricoles, son premier grand texte d'économie politique a été imprimé dans le *Recueil de mémoires* en 1761. Dans ses « Réflexions sur un commerce illimité en grains », l'auteur énonçait les fondements théoriques d'une réflexion sur le progrès de l'agriculture, qui jalonnaient l'intégralité de ses travaux. Engel a saisi l'opportunité de répondre aux travaux sur la libéralisation commerciale, de plus en plus répandus en Europe et à Berne, pour promouvoir l'économie qu'il voulait voir appliquée dans le canton. En effet, entre le cercle de Gournay, les physiocrates et les libéraux anglais, la forme que devait prendre le libre-échange est devenu une préoccupation centrale au milieu du XVIII^e siècle. Certains participants de la Société économique de Berne tentaient d'évaluer les possibilités de l'appliquer en Suisse, ou l'adoptaient carrément. Selon Engel, ces personnes étaient attirées par la seule rhétorique de ces théories libérales :

De ce genre est ce qu'un *Marquis de Mirabeau*, un *Goudar*, un *Herbert*, et autres, ont écrit sur la police des Grains. Ils présentent dans ces ouvrages le commerce *libre et illimité* de cette denrée, comme un moyen infaillible, et même le seul par où l'agriculture puisse être mise dans l'état le plus désirable, et par lequel on puisse se garantir pour toujours, de la dizette de cette espèce de vivres absolument nécessaires.⁴³⁵

Engel ouvre son propos par un rejet catégorique des idées du cercle de Gournay et des physiocrates⁴³⁶. Dans ce but, il exclut toute réforme concernant l'intervention de l'état sur les l'exportations de ressources locales et l'importations de produits transformés étrangers ; il refuse de transformer l'appareil administratif servant à contrôler ces échanges ; et il vante les mérites des taxes douanières sur la gestion des denrées de subsistance. S'il intègre le vocabulaire, la méthodologie et les paradigmes de l'économie politique moderne, il balaie toutes ses propositions concrètes. Pour lui, le principal problème d'un commerce libre vient de l'inflation qu'il provoquerait^{xi}. En plus de souligner la menace intrinsèque au libre-échange, aborder ce sujet était

⁴³³ Engel avait le sentiment de devoir compenser son éloignement de la cité-État de Berne par des textes d'économie politique susceptibles d'influencer la politique centrale malgré tout. Il considérait que son statut de bailli l'empêchait de contribuer aux décisions politiques stratégiques : S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 11 juillet 1749 », *Burgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.14.

⁴³⁴ S. Engel, « Lettres à la Société économique de Berne, 13 décembre 1761, 02 février 1768, 26 avril 1768, 01 juillet 1768, 19 juillet 1768, 05 [octobre] 1768, 04 avril 1769, 24 juin 1769 et 08 août 1773 », *Burgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.3.

⁴³⁵ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse, et à en bannir pour toujours la dizette de cette denrée ; ou quelle autre route pourroit on suivre pour arriver à ce but ? », in *Recueil de mémoires*, 1761, p. 538.

⁴³⁶ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, pp. 81-82.

une manière pour Engel de souligner l'incompatibilité de la fiscalité promue par les physiocrates et la réalité des finances publiques de Berne. En effet, le trésor public du canton était alimenté par l'existence constante d'un excédent fragile⁴³⁷. Selon le patricien, remettre en question les rouages de ce système pouvait anéantir la source de la prospérité du canton, voire de sa survie. En réalité, ce qu'il redoutait par-dessus tout était la transformation de la structure sociale que cela provoquerait. Ainsi, Engel a construit son système avec l'intention de combler les besoins domestiques, de régler les problèmes émergents et de soutenir le mode de gouvernance en place contre les aléas modernes.

On comprend aisément où j'en veux venir, et quel est mon système ; c'est, que le bled, comme la subsistance la plus nécessaire, doit avant tout, attirer l'attention tant des publics que des particuliers : qu'on doit favoriser sa culture et l'améliorer avec toute l'application possible. Qu'on doit ensuite chercher à faire abonder les autres denrées qui servent à la nourriture des hommes et des animaux du pays. Après cela, ce qui, en lui-même, n'est pas une nécessité absolue, mais qui est envisagée comme tel, par nôtre naturel accoutumé à satisfaire ses aises. Enfin, les marchandises, denrées etc. qui non seulement retiendroient l'argent dans le pays, mais qui, de plus, en feroient entrer ; par conséquent les manufactures et le commerce : chaque chose cependant dans une juste proportion, relative à la nature du pays, et dans la gradation que je viens de prescrire.⁴³⁸

Dans cet extrait, Engel soutenait les ambitions d'autosuffisance mises en avant officiellement par la Société économique de Berne et ses *membres ordinaires*⁴³⁹. Selon lui, l'agriculture bernoise devait tendre vers une production qui la rendrait la plus indépendante possible des marchés étrangers. Les terrains ne pouvant pas servir à cultiver du blé, pour des raisons objectives et techniques, devaient être exploités pour d'autres ressources de subsistance ou pour des denrées échangeables contre du grain. Le contrôle des flux commerciaux servirait, non pas à éviter simplement l'importation de ce qui pouvait être produit localement, mais principalement à fixer le prix des matières premières et de la main-d'œuvre⁴⁴⁰. Un bon équilibre pouvait favoriser le dynamisme des activités économiques. À l'instar d'autres bernois comme Vinzenz Bernhard Tschärner et Emanuel von Graffenried, Engel soutenait que l'accroissement du rendement de la production agricole fournirait l'émergence d'un surplus servant à développer l'industrie locale⁴⁴¹. De hauts salaires et un accès simple à l'alimentation injecteraient des ressources non-essentiels sur le marché. Transformées, celles-ci seraient vendues à l'étranger et permettraient d'attirer des liquidités. Engel

⁴³⁷ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, p. 173.

⁴³⁸ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », *op. cit.*, p. 544 ; S. Engel, « Mémoire sur la plantation du salpêtre », in *Mémoires et observations*, 1766, pp. 44-45.

⁴³⁹ V. B. Tschärner, « Avertissement », *op. cit.*, ff. 6v-7r ; B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, pp. 154-155.

⁴⁴⁰ Adam Smith, *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Oxford, Clarendon Press, 1976, vol. 1, p. 126 ; I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 373 ; M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.*, p. 71.

⁴⁴¹ V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. VII ; E. von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled », *op. cit.*, p. 56 ; M. Stuber et Luc Lienhard, « Nützliche Pflanzen. Systematische Verzeichnisse von Wild- und Kulturpflanzen im Umfeld der Oekonomischen Gesellschaft Bern 1762-1782 », in *Nützliche Wissenschaft un Ökonomie in Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 76-78.

ne concevait donc pas le développement économique comme le moteur d'une croissance, mais comme une source d'excédent pour les finances publiques.

Cette perspective rendait le débat sur l'abolition des communs et la clôture des domaines privés sans intérêt aux yeux d'Engel. L'avis vaudois unanime vu jusqu'ici, en faveur de ces mesures, était soit ignoré ou rejeté par le Bernois. En effet, Engel ne fait aucune mention des communs dans ses textes et se contente de rejeter la clôture en quelques phrases⁴⁴². Pour comprendre le rapport du système d'Engel à la répartition de la terre et de la propriété, des textes bernois plus expressifs à ce propos doivent être convoqués. L'« Extrait de différens mémoires écrits sur la question proposée en 1762 », sur les communs, écrit par un bernois anonyme, offre des pistes à ce propos. L'article, imprimé en 1765 dans les *Mémoires et observations*, propose une réponse officielle à la question du concours. Toute la réponse tient en une phrase : « Il n'y a donc qu'une seule méthode que l'on puisse conseiller, qui seroit celle par laquelle la propriété demeurerait à la communauté, le particulier dans la jouissance de sa part, sans pouvoir la vendre ni l'engager. »⁴⁴³ L'auteur propose donc que l'État reste propriétaire des terres communales, mais qu'elle en donne la responsabilité à des acteurs privés. Les terres incultes seraient attribuées à des agriculteurs intéressés et motivés, pour gagner une rentabilité^{xiii}, sans pour autant devenir une source d'enrichissement pour les cultivateurs. Le capital resterait la propriété de l'État, qui recevrait des impôts supplémentaires et les fruits d'une économie florissante. En échange, les sujets auraient un débouché pour leur force de travail et une source de revenu. Cette représentation de la répartition des richesses concorde avec la manière dont Engel comprenait l'utilité de la productivité agricole :

Chacun doit se procurer la subsistance qui lui est nécessaire. Les manufactures exigent une multitude d'ouvriers. On les tire ou de l'étranger, ou du pays même. Dans le premier cas ces advenaires augmentent le nombre des habitans. Pour fournir à leur entretien, il faudra plus de denrées qu'auparavant. Coisit-on l'autre alternative ? C'est autant de gens qu'on enlève à l'agriculture et le nombre des bouches auquel il faut fournir se trouve également augmenté. Tous ceux qui s'occupoient auparavant à labourer la terre, ne la cultivent plus, il faudra que le reste des laboureurs, réduits à un petit nombre, travaille à pourvoir de grains toute cette multitude, s'il étoit possible. Il découle évidemment de-là, que pour rendre les manufactures et le commerce florissant dans un état, il faut premièrement penser à y faire régner sans interruption, l'abondance des denrées, de façon qu'elle y soient au moins à un prix raisonnable.⁴⁴⁴

Dans cet extrait, Engel explique que les restrictions commerciales favorisaient non seulement l'optimisation de l'agriculture et la stimulation artificielle du travail, mais également la production de matières premières. De telles restrictions permettaient selon lui également d'anticiper un

⁴⁴² S. Engel, « Traité sur la disette du bois, et sur les moyens d'y remédier. Où l'on indique la manière d'établir des forêts, de cultiver et de soigner les arbres sauvages », in *Recueil de mémoires*, 1760, pp. 531-550.

⁴⁴³ Anonyme, « Extrait de différens mémoires écrits sur la question proposée en 1762 par la Société économique. Serait-il avantageux d'abolir les communs, et les parcours, et de partager les fonds communs entre les particuliers ? », in *Mémoires et observations*, 1765, p. 94.

⁴⁴⁴ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », *op. cit.*, pp. 576-577.

déséquilibre de l'approvisionnement des manufactures. Ces dernières pouvaient s'approvisionner en main-d'œuvre, en nourriture et en matière premières auprès du circuit agricole. Engel tentait de créer des vases-communicantes, transvasant les travailleurs des champs aux manufactures au fil du perfectionnement de l'agriculture. Ainsi, selon lui, par le progrès, les besoins de main-d'œuvre pour une même quantité produite diminuaient et ce surplus de main-d'œuvre pouvait être utilement déplacé vers les manufactures. En définitive, Engel souhaitait proposer une solution qui épargne autant que possible Berne de dépenser ses liquidités.

Élie Bertrand a écrit un « Essai sur le commerce du canton de Berne » en 1763, dont les données statistiques infèrent des déclarations systématiques contenu dans les textes économiques écrits par les patriciens bernois. Les propos d'Engel concernant la libéralisation du commerce, basés sur la dénonciation de l'article de Mirabeau à ce sujet, y sont remises en cause. Le physiocrate, en se basant sur des informations de première main fournies par son ami Sacconay – membre du Conseil des Deux-Cents de Berne –, affirmait que des échanges commerciaux existaient entre le canton et ses voisins. Il est allé jusqu'à expliquer que les bernois exportaient du blé « au moins autant qu'ils nous donnent. »⁴⁴⁵ Sacconay, qui rejetait les théories physiocratiques – jusqu'en 1764 en tout cas – n'avait pas fourni des informations biaisées sur Berne dans le but de flatter les intentions intellectuelles de Mirabeau. Sacconay, qui défendait une position à peu près identique à celle d'Engel au début des années 1760 a tout de même envoyé des données sur le commerce de Berne que Mirabeau a interprété comme un échange équitable. Engel a nié cela en bloque, prétendant l'extrême inverse. Il affirmait que le canton n'exporte absolument rien et importe des quantités dangereuses de ressources. C'est d'ailleurs l'assertion de base des textes économiques bernois. Le système d'autosuffisance qu'ils mettent en valeur est une réponse à ce prétendu problème. Les bernois ont tenu cette position tout au long du siècle. Lorsque Sacconay a écrit son *Mémoire sur les grains*, en 1770, argumentant en faveur d'une libéralisation du commerce – en se basant sur des chiffres –, pour réfuter ses analyses, Engel a de nouveau prétendu que l'exportation bernoise était négligeable, faisant la promotion au passage de la stratégie économique officielle du gouvernement. Les lettres et le matériel que Sacconay a envoyé à Mirabeau ayant disparu, il n'était pas possible de juger de la véracité de l'une ou l'autre des assertions. Cependant, l'« Essai sur le commerce du canton de Berne » d'Élie Bertrand offre un aperçu du type d'informations que les Vaudois et les Bernois pouvaient avoir à disposition pour leurs travaux. À la lumière de ces informations, leurs intentions et leurs stratégies rhétoriques et économiques peuvent être spécifiées.

⁴⁴⁵ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », *op. cit.*, p. 592 : Engel y cite le texte bernois de V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 3, p. 452.

Son analyse du commerce bernois commence par une explication sur les rapports entre Berne et la France, qui « est de tout les país celui avec lequel le Canton de Berne, et une partie de la suisse a le plus de Commerce. La prospérité du Commerce de ce roäume influe par là même entrènement sur l'activité et la facilité de celui du Canton. »⁴⁴⁶ De ce fait, Élie Bertrand confirme que la France était l'actrice commercial avec laquelle Berne collaborait le plus. À ce propos, il explique que le dynamisme économique français est un moteur important à la croissance bernoise. Il précise également que « la Balance du Commerce entre la France et le Canton est à peu près égale. »⁴⁴⁷ Cette affirmation est la deuxième source contemporaine à Engel, s'appuyant sur des observations statistiques, qui réfutent les allégations des membres du gouvernement – sans parler des confirmations apportées par la recherche actuelle à ce propos⁴⁴⁸. Berne exportait autant de denrées qu'elle en importait de France. En revanche, Élie Bertrand souligne que Berne, à cause de ces conditions, dépend économiquement de la France⁴⁴⁹. Le problème n'est donc pas le fruit des richesses du territoire, mais le manque de dynamisme économique local. L'enjeu n'est pas de trouver un moyen de produire des richesses de façon exponentielle, mais de concevoir une identité économique et une pratique de production concurrentielle pour s'approprier une source de croissance propre. Dépendre de l'inertie du développement étranger comporte des risques, que la croissance économique résultant d'une collaboration domestique entre l'agriculture, l'industrie et le commerce modérerait.

En plus de cela, le texte d'Engel a été commenté, résumé et critiqué en détail par Louis Joseph Bellepierre de Neuve-Église dans *L'Agronomie et l'industrie, ou les principes de l'agriculture, du commerce et des arts, réduits en pratique*. Cet ouvrage de 1761 était un guide pour les penseurs abordant les découvertes des différentes sociétés économiques et agraires européennes. Entrecoupant les connaissances proposées par différentes sociétés, dont celle de Berne, cet ouvrage propose un parallèle entre leurs approches particulières et témoigne de la réception française de leurs publications. Une soixantaine de pages sont consacrées à la réfutation des « Réflexions » d'Engel⁴⁵⁰. Bellepierre de Neuve-Église commence par expliquer que les critiques dirigées contre Herbert et

⁴⁴⁶ É. Bertrand et Michal Mniszech, « Essay sur le commerce du canton de Berne », 1763, in *Tables du voyage en Suisse*, Lwowska Narodowa Naukowa Biblioteka Ukrainy im. W. Stefanyka NAN Ukrainy, fonds Oddział Rękopisów. Zespól 5, 5632/II, f° 156 ; Stanislas Potocki, *Itinéraire des Glacières de Chamauni*, Archives Varsovie, 245 ; G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vandoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 38-39.

⁴⁴⁷ É. Bertrand et M. Mniszech, « Essay sur le commerce du canton de Berne », *op. cit.*, f° 157 ; Réal de Curban affirmait également que Berne était productive et riche de façon discrète : Gaspard de Réal de Curban, *La Science du gouvernement. Ouvrage de morale, de droit et de politique*, Paris, [s.n.], 1762-1764, vol. 2, p. 432.

⁴⁴⁸ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vandoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.* ; L. Hubler, « Emigration civile et émigration militaire à travers le recensement bernois de 1764 », *op. cit.*, p. 252.

⁴⁴⁹ É. Bertrand et M. Mniszech, « Essay sur le commerce du canton de Berne », *op. cit.*, f° 160 : « Ainsi les avantages du Commerce du Canton de Berne et d'une partie de la suisse sont intimement liés avec ceux de la France. » ; B. Kapossy, « Republican Political Economy », *op. cit.*, p. 382.

⁴⁵⁰ Louis Joseph Bellepierre de Neuve-Église, *L'Agronomie et l'industrie, ou les principes de l'agriculture, du commerce et des arts, réduits en pratique*, Paris, Despilly, 1761, t. 2, pp. 166-226.

Mirabeau faites par le Bernois attestent du fait qu'Engel n'a pas compris leurs textes⁴⁵¹. Selon le Français, Engel aurait basé son argument sur des théories qu'il parvenait à peine à expliquer. La remise en contexte du mémoire bernois révèle qu'en réalité Engel s'approchait plus de la mauvaise foi que de l'incompréhension. Sa stratégie argumentative consistait à imposer son système, en opposition aux réformistes et aux économistes, plutôt que de les comprendre pour améliorer sa propre théorie. Malgré cela, Bellepierre de Neuve-Église accorde son attention aux propositions d'Engel, puisqu'il se concentre sur les vraies intentions du bernois, cachées derrière sa mauvaise foi à l'encontre des libéraux. Il saisit l'urgence que le bernois ressentait à s'exprimer contre un « système [...] très-susceptible d'exécution » qu'il pensait incompatible avec la réalité de la petite république⁴⁵². Après avoir paraphrasé les « Réflexions » et en avoir reconstruit le système – l'autosuffisance, la nécessité d'une abondance constante pour survivre, l'attribution des ressources locales en surplus aux manufactures, l'encouragement par la restriction et la crainte de la banqueroute notamment –, Bellepierre de Neuve-Église conclut par du sarcasme :

Il se présente un obstacle au débouché des grains dans la Suisse, c'est l'abondance en bled des Pays voisins ; ils peuvent, comme on l'a déjà avancé, se passer des grains de ce premier Etat. Puisque cette Nation (*la Suisse*) contre le sentiment de M^r de *Mirabeau*, ne doit pas espérer le débouché de ses grains ailleurs que chez elle, voici ce que l'*Auteur* conseil au vendeur.⁴⁵³

À cela, l'auteur oppose ce qui suit, en note de bas de page :

Cet Auteur célèbre avoit engagé la Suisse, à adopter le système du libre commerce des grains. Il se fondeoit sur ce que les Provinces des Etats adjacents pouvoient lui procurer des débouchés, parce qu'elles manquoient de bled. Par tout ce qui vient d'être dit, l'*Auteur* trouve que M. de Mirabeau se trompe.⁴⁵⁴

Comme l'illustrent le paragraphe et la note de bas de page précités, Bellepierre de Neuve-Église opère dans son texte un parallèle entre Mirabeau et Engel et tente ainsi de discréditer le fondement même du système économique proposé par ce dernier. Selon Bellepierre de Neuve-Église, tout le propos du Bernois repose sur le postulat selon lequel l'agriculture du canton de Berne pouvait produire du grain en abondance. Par opposition, Mirabeau – le savant considéré à ce moment-là comme l'inventeur des « sciences économiques » – avait rédigé un texte, publié dans la même revue que l'article d'Engel, parvenant à la conclusion inverse, à savoir l'impossibilité pour Berne d'être autosuffisante. Il ne s'agit certes pas de juger ici de la validité de ces propositions, mais bien de mettre en lumière la réception immédiate de la pensée d'Engel. Bellepierre de Neuve-Église l'a

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 168 ; S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, pp. 229-230.

⁴⁵² L. Bellepierre de Neuve-Église, *L'Agronomie et l'industrie*, *op. cit.*, p. 170.

⁴⁵³ L. Bellepierre de Neuve-Église, *L'Agronomie et l'industrie*, *op. cit.*, p. 219.

⁴⁵⁴ *Ibid.* ; Parmaitier, « Lettre à la Société économique de Berne, 26 mars 1787 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8.

instantanément identifié, non pas comme un *économiste*, mais comme un conservateur, se limitant à accommoder le système existant aux contraintes modernes⁴⁵⁵.

C'est la posture *conservatrice* des Bernois qui constitue le point de rupture principal entre les penseurs Vaudois et leurs homologues patriciens. Le terme de *conservateur*, dépourvu le long de la présente recherche des jugements de valeurs qu'il porte actuellement, désigne simplement la volonté des Bernois de servir la politique économique mise en place par le gouvernement du canton. Aussi innovante, ou fondée sur des instruments de pensée novateurs, une méthode de développement économique soit-elle, si son objectif consiste à renforcer la position et les décisions des institutions, elle tend à *conserver* les structures en place. De même, cette position a souvent été désignée comme *orthodoxe* par l'historiographie⁴⁵⁶. Ainsi, Bellepierre de Neuve-Église confirme qu'au XVIII^e siècle déjà, les penseurs qui adoptaient le parti pris intellectuel d'Engel étaient désignés comme tel.

Tous les autres textes économiques qu'Engel a écrit dans les années 1760 tiennent lieu de démonstrations pratiques ou de promotion en faveur d'une bonne gestion des matières premières locales⁴⁵⁷. Ses textes sur l'administration des forêts⁴⁵⁸, la culture des pommes de terre et l'élimination des hannetons⁴⁵⁹ – admirablement étudié par l'historiographie récente – ne sont que des adjonctions aux activités concourant à son système. Après une décennie d'expérimentations agronomiques, le Bernois a distillé le fruit théorique de ses découvertes pratiques dans son texte d'économie politique le plus abouti, les « Remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes ». Ce texte est une réponse au « Mémoire sur les grains » de Sacconay, écrit en 1770. Les deux textes ont été imprimés dans un même volume intitulé *Mémoires*

⁴⁵⁵ Bien entendu, Engel n'avait rien d'extrême ou de radical dans son approche ou ses intentions. Il entretenait des rapports savants et amicaux avec des penseurs dont la méthode et les systèmes étaient différents, comme le montre sa réception de la critique de Élie Bertrand. « J'ay envoyé la dernière partie de l'*Agronomie* à M^r Bertrand ; J'avoueray que je suis Scandalisé, que les Auteurs preferent le brillant et la Gloire de manifester leur Scavoir philosophique à l'utilité qui en devoit resulter pour le general des cultivateurs ; Pour moy je regarde toute gloire comme une fumée, si elle ne tend pas à procurer un bien aussi universel que possible. / Cette agronomie m'a pourtant encouragé à composer un petit mémoire sur la question, si les plantes se nourrissent des mêmes ou de differens suc ; j'avois hésité, si je devois écrire sur un Sujet, qui n'étoit pas pour tous les cultivateurs, lorsque cette Agronomie me convainquit que mon mémoire seroit plus à portée des paysans, que celle là à celle de la Classe Superieure ; Je viens de le communiquer à M^r Bertrand à Orbe, pour qu'il m'en dise ses idées ; s'il l'approuve, je l'enveray à la Société (ou peutetre le luy porteray moy même) afin que, si elle l'en trouve digne, on puisse l'insérer dans le Journal. », S. Engel, « Lettre à Tschärner, 24 juin 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*. Ici, Engel explique à Tschärner les rapports qu'il entretenait avec Élie Bertrand et l'effort qu'il mettait dans ses travaux pour qu'ils soient aussi bons que possible. Son « Essai sur la question : toutes les plantes naissent-elles des mêmes suc ? » a vraisemblablement plus au Vaudois puisqu'il a intégré les *Mémoires et observations* plus tard dans l'année. S. Engel, « Essai sur la question : Toutes les plantes se nourrissent-elles des mêmes suc ? », *op. cit.*

⁴⁵⁶ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 146.

⁴⁵⁷ P. Pulver, *Samuel Engel, op. cit.*, pp. 205-206.

⁴⁵⁸ M. Stuber, *Wälder für Generationen, op. cit.*, pp. 67-68.

⁴⁵⁹ S. Engel, « Traité sur la disette du bois », *op. cit.* ; S. Engel, « Remarques sur le Projet », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.52(4) : ce texte répond à un « Projet soit ébauche de l'instruction à donner aux inspecteurs sur la destruction des Hannetons » anonyme (Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.52(3)) ; S. Engel, *Traité de la nature, de la culture et de l'utilité des pommes de terre*, Lausanne, Antoine Chappuis, 1771.

sur les grains, réservé à la lecture des membres du Grand-Conseil de Berne, puis réimprimé à l'identique en 1772 dans un volume intitulé *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains*. La genèse et le parcours de ces textes, ainsi que le débat entre Engel et Sacconay, seront analysés en détail dans un chapitre subséquent. À nouveau, Engel a écrit ce texte pour réfuter le libéralisme commercial promu par l'économie politique française. Répondant au mémoire de Sacconay – tentative de transposition des idées de Mirabeau au contexte économique bernois, et long d'une vingtaine de pages –, Engel a construit un système commercial, dans un texte de presque deux-cents pages, éminemment plus développé, sur une base restée identique depuis son premier article sur la question :

Nous y voilà, diront quelques partisans du système opposé ; voilà donc le Souverain marchand, qui veut faire le commerce exclusif des bleds ; chose si indigne du souverain, et préjudiciable aux particuliers ! Non Messieurs, prenez la peine de réfléchir, et se présentera sous une autre face ; son but est, et sera uniquement de soulager ses Peuples.

Est-il sûr que le Souverain gagne à ce prétendu commerce ; ce ne doit pas être précisément son but ; mais ce sera en tout tems celui du particulier commerçant ; est-ce que l'honneur défend à un Souverain de gagner sur aucune de ses entreprises ? Lui ordonne-t'il de perdre en toute occasion ? Autant vaudroit-il assurer, que par honneur il doit répandre son argent sur les grands chemins. Peut-être voudriez-vous, que le Souverain, pour agir selon ce système de générosité singulière, et partageat avec eux, c'est-à-dire se réservant pour sa part le risque et la perte, leur cédant le profit ! Celui qui seroit de cet avis, ne risqueroit jamais d'être associé aux sept sages.

Je persiste dans mon système et son but : le bonheur solide du Peuple doit être la Loi suprême.

L'avantage immense qui résulte, en faisant naître et assurer la confiance des Peuples, vis-à-vis du Souverain ; la certitude que le Cultivateur voit dans les mesures prises par lui, de lui assurer un débouché constant du superflu de son bled ; celle du Consommateur, que par les mêmes mesures, il n'a jamais à craindre, ni disette ni cherté, doit être perpétué, et c'est le seul moyen à prendre pour y parvenir ; décharger le Colon du superflu⁴⁶⁰

Cet extrait concentre tout le propos d'Engel. Il déclare avec ardeur son soutien d'un commerce totalement supervisé par l'État et ses institutions. Selon lui, la meilleure manière d'encourager la productivité est de réguler les flux d'échanges domestiques et étrangers⁴⁶¹. Par l'ajustement constant des taxes douanières, ces échanges feraient circuler exactement les quantités de denrées nécessaires pour que le rapport entre prix et consommation reste fixe. Ces ajustements seraient effectués en se fondant sur le produit des récoltes⁴⁶². Engel dépeint aussi le libre échange comme une pratique incertain dont les flux et reflux empêchent toute forme d'équilibre. En opposition à cela, son système prévoit d'assujettir le marché local à des restrictions commerciales et de les étendre également à la main-d'œuvre. Le Bernois choisit d'aborder ce point en prenant l'exemple de la gestion des vignes dans le Pays de Vaud. Le vin était une des principales sources d'exportation

⁴⁶⁰ S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes », in Frédéric Marc Charles de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770, pp. 123-125.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 34.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 46.

et de revenus pour la région. Malgré cela, la viticulture était un débat omniprésent dans les discussions économiques du canton. Rentables certes, les vignes n'étaient cependant pas une ressource de première nécessité et occupaient des terrains pouvant servir à cultiver du grain. Des propositions de gestion alternatives des vignes germaient, parmi lesquelles, celle de laisser le cultivateur juger de ce qui est le plus rentable à un moment déterminé, alternativement inciter par des privilèges à cultiver autre chose que de la vigne. Engel quant à lui, avance le schéma – tout aussi courant par ailleurs – consistant à imposer aux vigneronns de convertir leurs vignes en champs cultivables, à leurs frais⁴⁶³. Ne se contentant pas de cela, Engel proposait de surcroît qu'il revient à l'État d'assigner l'usage des terrains. Cela étendait l'autorité du souverain sur la pratique de l'agriculture, lui permettant ainsi de l'« encourager » au plus près. En soutien à cela, Engel défend les monopoles commerciaux créés par l'État, pour son propre profit et pour celui des entreprises qu'il voulait stimuler^{xiii}. Par opposition à ce que prônaient Sully ou Colbert, il n'était pas question pour Engel d'établir une politique économique favorisant l'agriculture ou l'industrie^{xiv}. Il s'agissait plutôt d'accorder au gouvernement le contrôle sur les structures économiques. Engel soutient ainsi l'idée d'un souverain acteur et directeur de l'économie, ayant recours à des outils institutionnels pour maximiser son profit.

En outre, le Bernois a systématiquement peint le grenier public, ou le *magasin*, comme un outil indispensable dans ses textes. Le premier article d'Engel paru dans la revue de la Société économique de Berne y est d'ailleurs consacré. Publié en 1760, le « Mémoire sur une nouvelle méthode de cultiver le blé » était un plaidoyer pour l'investissement massif d'argent public dans la construction de greniers publics, pourvus « d'étuves » servant à conserver le grain plus efficacement, sur tout le territoire du canton^{xv}. Engel vantait le rendement offert par ces nouvelles techniques agronomiques et en a fait un des piliers de sa pensée. Le pouvoir simple de sauvegarde et de fixation des prix qu'offre les greniers répondait à ses espoirs d'autosuffisance⁴⁶⁴. Selon son système, l'État achèterait le blé en surplus lors des années d'abondance, pour en tenir des stocks et éviter que son prix baisse au point de rendre l'inactivité des cultivateurs plus lucrative que le travail. Plus le réseau de greniers serait dense, plus il serait facile pour les agriculteurs d'écouler leur stock de grains. En temps de disette au contraire, le grain serait réinjecté sur le marché, procurant à la population de quoi subvenir à ses besoins à un prix raisonnable⁴⁶⁵. Tous les auteurs bernois,

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 82 ; P. Pulver, *Samuel Engel, op. cit.*, pp. 210-211.

⁴⁶⁴ P. Pulver, *Samuel Engel, op. cit.*, pp. 62-63.

⁴⁶⁵ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », *op. cit.*, p. 593 ; S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, mai 1771 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.16.

sans exception, semblent avoir soutenu de telles propos⁴⁶⁶. De nombreux Vaudois envisageaient les greniers publics comme solution, mais le faisaient différemment. En effet, moins convaincus que les Bernois de leur caractère indispensable, les Vaudois estimaient qu'il valait mieux les coupler à des greniers privés⁴⁶⁷. Le soutien des greniers publics est un aspect supplémentaire qu'Engel emploie pour rejeter dans son intégralité la pensée économique des membres du cercle de Gournay et de la physiocratie⁴⁶⁸. Les économistes français voulaient les abolir absolument, puisqu'au contraire, ils pensaient que la spéculation qu'ils entretenaient sur le prix du grain créait une inflation artificielle. Selon eux, elle perturbait la circulation des richesses en déséquilibrant les rapports entre les stocks et les besoins. Les greniers causaient une pénurie artificielle, attirant des ressources où il ne fallait pas et privant d'autres régions déjà démunies⁴⁶⁹.

L'importance des greniers dans l'engagement du Bernois est étrangère à sa démarche personnelle. En vantant les mérites et la nécessité pour l'État de stocker du grain, Engel défend la politique économique du gouvernement bernois :

Je vous dirai, Monsieur, que Nyon a profité déjà beaucoup de l'interruption du Commerce entre la France et Genève ; mais si tous les projets de la France reussissent, qui font voir qu'elle nous hait pour le moins autant que Genève, et qu'elle veut user notre commerce et nos péages dans le País de Vaud de fond en comble ; Si les Suisses (surtout Berne) comme Sully s'est déjà expliqué dans son tems, *dorment toujours d'un profond sommeil de paix*, sans faire attention à leur interet et à celui de leurs sujets, en verité la liberté et la prospiété de notre país tient à bien peu de chose.⁴⁷⁰

Engel visait spécifiquement les découvertes techniques et pratiques, dépourvues pour la plupart d'implication politique. Dans cet extrait, Engel confond les intérêts du gouvernement avec les siens ; il aligne sa stratégie économique avec celle qui a été « exécuté par le Souverain depuis plusieurs années ». En effet, Berne s'était engagée dans l'investissement de greniers publics. Cette décision avait été prise originellement pour fournir une sécurité au peuple en cas de disette⁴⁷¹. Engel voulait certes dépasser la perspective providentielle sur laquelle il s'attarde dans ses textes pour intégrer ces infrastructures plus largement à la politique financière de l'État.

Pour lui, l'essence de la rédaction de textes économiques n'était ni l'innovation théorique, ni la mise en valeur de découvertes doctrinales, ni d'ailleurs la contribution aux débats européens

⁴⁶⁶ E. von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled », *op. cit.*, p. 73 ; V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. XXII ; Niklaus Emmanuel Tschärner, « Lettre à la Société économique de Berne, 26 octobre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 ; A. von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 26 juillet 1770 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 808.

⁴⁶⁷ « Aimer Dieu de tout son cœur et cherir sa Patrie », *op. cit.* ; « Dissertation œconomique 1759 », *op. cit.* ; G. L. Schmid, *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, *op. cit.*, p. 47.

⁴⁶⁸ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 181.

⁴⁶⁹ V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 25 ; C. Herbert, *Essai sur la police générale des grains*, *op. cit.*, p. 103 ; S. Meysonnier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁷⁰ S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 06 juillet 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁴⁷¹ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, pp. 39-40.

sur le sujet, mais avant tout la promotion de la politique bernoise. Il rationalisait et énonçait les agissements « de Berne en particulier, où l'on commence à en voir les heureux effets, qui doivent exciter un chacun à y contribuer »⁴⁷². D'ailleurs, certains penseurs étrangers, curieux de son réseau de greniers publics, se renseignaient sur son fonctionnement⁴⁷³. Ainsi, Engel refusait l'idée selon laquelle la population et les sujets du canton de Berne, exclus de la politique, puissent s'émanciper à travers les activités économiques. Il réfutait la séparation entre la liberté politique et économique, affirmant qu'il s'agissait du « même parti, le même système, qui par les mêmes raisons qui découlent de son principe, s'oppose à *une importation et exportation illimitée* »⁴⁷⁴. De cette façon, Engel employait la Société économique de Berne comme un moyen de soutenir les intérêts du gouvernement et d'inciter les travailleurs à servir sa stratégie économique.

Engel assimilait son travail de magistrat et ses théories économiques lorsqu'il abordait les questions de gestion des ressources⁴⁷⁵. Persuadé de son autorité souveraine, il pressait les membres de la Société économique de Berne de diffuser ses travaux et s'étonnait de « ce que vous me dites des difficultés qui ont empêché la société d'entrer dans mes idées sur une agronomie en faveur de la Classe des cultivateurs parmi le peuple. »⁴⁷⁶ Le débat qu'il exige ici de lancer parmi les membres de la Société économique de Berne, d'apparence tout à fait pratique, devait promouvoir le « règne » du « génie mercantile », essentiel à la politique économique de Berne. Cela n'empêchait pas Engel d'entretenir de bons rapports avec des savants dont l'approche de l'économie politique était contradictoire avec la sienne. Il n'était pas réactionnaire, ni même radical dans ses propos ou ses actions. La manière dont il comprenait le travail de penseur économique et son propre engagement au bien être de sa patrie étaient simplement différentes de celles de réformistes comme les physiocrates, le cercle de Gournay, Rousseau et même ses interlocuteurs Vaudois. Engel discutait et débattait volontiers avec les penseurs avançant des systèmes opposés. Il n'y voyait d'ailleurs aucune attaque contre le sien, parce que, de son point de vue, ses interlocuteurs ne formulaient que des suggestions hypothétiques, alors que lui expliquait ce qui était exécuté concrètement. De surcroît, il défendait l'idée selon laquelle toutes les théories devaient être prises en compte par le souverain, même les plus critiques :

Il seroit utile, nécessaire même, que les idées du mémoire pussent s'ancrer dans l'esprit des membres de l'Etat et de tous les Citoyens ; cependant le passé nous apprend, que tout ce qui s'écrit sur pareils Sujets, ne doit pas entrer dans notre Journal ; il y a longtemps, que j'ai souhaité qu'on prit un milieu,

⁴⁷² S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains », *op. cit.*, p. 60.

⁴⁷³ Anonyme, *Museum resticum et commerciale : selected papers on agriculture, commerce, arts, and manufactures drawn from experience*, Londres, R. Davis, [s.d.], p. 121.

⁴⁷⁴ S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains », *op. cit.*, p. 93.

⁴⁷⁵ M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.*, p. 69.

⁴⁷⁶ S. Engel, « Lettre à Tschärner, 25 mars 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*

et fit imprimer pareils écrits en Anonyme, à part, et les publiat comme l'on fait de tant d'autres, en France même, sans que le Gouvernement, quoi que Monarchique, y trouve à redire⁴⁷⁷

Engel regrettait que le Grand-Conseil de Berne ait décidé d'imposer une limite aux activités de la Société économique. En effet, en 1766, le conseil souverain a sommé la Société économique de ne plus traiter d'autres sujets que les pratiques d'agriculture. Il lui interdisait de traiter de questions « qui nous regardent ou nôtre Gouvernement » sous peine de sanction, ajoutant que « nôtre ordre est que sans autre vous les déffendiés »⁴⁷⁸. Engel sous-entend que le *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud* de Muret, imprimé cette année-là, était en partie responsable de cette censure. Comme en témoigne une lettre envoyée à Haller, son cousin, en mai 1771, Engel est longtemps resté déçu des conséquences que la surveillance de la Société économique a eu sur son dynamisme. Il reconnaît certes avoir autorisé, avec ses camarades bernois, l'impression de textes dont les revendications s'opposaient aux stratégies économiques officielles dans la revue de la Société, pour étoffer les volumes qui ne contenaient pas assez de matière⁴⁷⁹. Cependant, Engel affirme que la présence d'une pensée alternative et critique – assimilée à celle qui a valu à la Société économique d'être sanctionnée, donc vaudoise – ne devait avoir aucun impact sur la réalité des pratiques économiques bernoises, puisque seuls les articles conservateurs devaient ensuite être intégrés aux programmes des écoles d'agriculture.

D'ailleurs, les années 1764 à 1766 avaient été particulièrement productive pour la Société économique de Berne. Elle a publié ses textes les plus importants, celui de Muret et les *Essais sur l'esprit de la législation* notamment, elle a vécu ses plus hauts taux de participation à des concours jusque-là et ses correspondances jouissaient de son réseau le plus dense. En plus de cela, Haller avait été méfiant de l'orientation réformatrice qu'avaient rapidement pris les textes issus du Pays de Vaud et souhaiter formaliser des contraintes dès 1761⁴⁸⁰. Voyant le foisonnement d'idées incontrôlable et la liberté avec laquelle elles étaient débattues, le Grand-Conseil de Berne a senti son autorité menacée^{xvi}. Le système « militaire » de Berne, que Muret a remis en question, et que les membres de l'État ne voulaient pas envisager comme une « cause de la dépopulation », a cristallisé leur ressentiment vis-à-vis de la Société économique. Sans plonger dans le débat, qu'il s'agira d'analyser plus tard, ces indications révèlent la posture d'Engel face aux idées réformatrices

⁴⁷⁷ S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 10 décembre 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁴⁷⁸ J. D. Bourgeois de Longueville, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 septembre 1766 », in *Registre de la Société économique d'Yverdon, op. cit.*, p. 71 ; Thierry Dubous, « Transferts de savoir entre les Sociétés économiques de Berne et d'Yverdon : l'exemple de la sériciculture », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 2, 2014, p. 29.

⁴⁷⁹ S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, mai 1771 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.16.

⁴⁸⁰ Élie Bertrand a entretenu des débats agités avec Haller pour convaincre de l'utilité de la liberté d'expression vaudoise au sein de la Société économique : É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 19 avril 1761 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

vaudoises. S'il soutient la démarche consistant à censurer la publication d'écrits trop critiques, il rejette la décision du souverain de réprimer leur production. Il reconnaît l'importance de la recherche en matière d'économie et de politique. Il chérissait le fruit des débats qu'ils provoquaient et du décentrement critique qu'il pouvait offrir aux membres du Grand-Conseil. En reprenant l'exemple du texte de Muret, Engel aurait voulu que son *Essai* ne soit pas imprimé, mais distribué au sein du conseil pour lui donner « l'occasion de parler au sujet du miliaire ». De surcroît, quelques années plus tôt, dans une lettre envoyée à Tschärner le 24 juin 1762, Engel expliquait que les sujets ne devaient pas avoir le droit de s'exprimer publiquement sur la politique de Berne. La bonne gouvernance du canton, sujet presque trop complexe pour des professionnels, ne devait pas être abordé par la population, encore moins diffusée dans la revue de « Société de personnes qui ne sont pas membre de l'État »^{xvii}. Le patricien voyait donc les travaux d'économie politique comme des outils au bénéfice du souverain. Il les accueillait volontiers, mais il ne valorisait qu'un accès unilatéral au débat.

Ces considérations évoquent les propos d'Engel sur le rapport entre souverain et sujet. Il a abordé la question frontalement dans ses « Remarques » de 1770. Son texte s'ouvre en expliquant que le « Souverain doit être soigneux et attentif à procurer à ses sujets et ressortissants *le plus grand bien possible*, et surtout de *tous* y participent. »⁴⁸¹ Il impose d'emblée la hiérarchie socio-politique bernoise au fonctionnement de son économie. Selon lui, la subordination structurant les rapports entre gouvernants et gouvernés doit se retrouver dans la production de ressources, leur transformation et leur circulation⁴⁸². Par conséquent, les penseurs sont invités à travailler au perfectionnement de l'économie du canton, non pas à sa remise en question. Pour signifier cela, Engel rejette la volonté de réformer la législation bernoise, en faveur de l'amélioration de son application⁴⁸³. Pour défendre cela, il va jusqu'à nier que certaines classes de la population manquent d'accès au blé à cause de la gestion imposée par le gouvernement. C'est parmi les erreurs individuelles qu'il faut chercher la cause de l'indigence de certains⁴⁸⁴. Cet argument a pour effet d'exclure d'avantage la réforme des débats économiques au profit de la sauvegarde et de l'encrage de la politique financière en place :

Je vous assure, que dans les deux parties de notre Canton, on prend des idées moins favorables de notre Société ; l'on dit, que l'on insere et publie tant des pieces qui parroissoient etre destinées à

⁴⁸¹ S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains », *op. cit.*, p. 31.

⁴⁸² Engel a exprimé l'idée selon laquelle il était nécessaire de préserver la hiérarchie sociale bernoise au profit de sa stabilité économique tôt dans sa carrière politique : S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 25 avril 1744 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14.

⁴⁸³ S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains », *op. cit.*, p. 39 : « Si les moyens indiqués, n'ont pas rempli les vœux du Souverain, *en entier*, doit-on en conclure qu'ils ne sont pas bons ? Qu'il en faut prendre de tout opposés ? ne doit-on pas plutôt être portés à les perfectionner, d'une manière à ne les plus laisser *insuffisants* ? »

⁴⁸⁴ *Ibid.*, pp. 57-58.

éclairer le Souverain dans cette branche de la politique, et non les cultivateurs en si grand nombre, qui en ont le plus de besoin⁴⁸⁵

Engel n'appréciait guère les idées formulées par l'économie politique vaudoise, parce qu'elles faisaient plus d'efforts pour interpeler et influencer « le souverain » qu'à éduquer les cultivateurs. Selon lui, les Vaudois s'exprimaient sur des sujets qu'ils ne maîtrisaient pas, au risque d'influencer des décisions politiques ou de détourner les lecteurs de leur devoir. Il est allé jusqu'à préciser que le Grand-Conseil de Berne n'avait pas besoin que des Lausannois impriment des articles pour connaître les éléments que leurs sujets prenaient pour des découvertes⁴⁸⁶. En plus de désigner le travail effectué par les Vaudois, cette remarque rappelle le fait que les débats substantiels sur l'économie politique à Berne étaient menés discrètement au sein de l'administration^{xviii}.

Cette reconstitution de la pensée économique d'Engel servira d'illustration générale et de référence au fil du présent propos concernant la pensée économique bernoise plus largement. Même s'ils n'ont pas tout à fait les mêmes revendications pratiques, les autres représentants de l'économie politique de Berne répondent aux mêmes approches, méthodes et intérêts à peu de choses près. Moins expressifs et prolifiques qu'Engel, Vinzenz Bernhard Tschärner, Niklaus Emmanuel Tschärner, Haller et Fellenberg teignent toutefois leurs textes de singularités significatives au polissage du portrait des théories économiques bernoises.

2.2.3 *Innovations en matière de production agricole*

Niklaus Emmanuel Tschärner était également un des contributeurs principaux aux activités de la Société économique de Berne et aux *Mémoires et observations*. Il était conservateur, comme son frère et Engel. Il ne voulait pas réformer la gouvernance ni même la base législative ou institutionnelle sur laquelle l'économie reposait, mais corriger ou mettre à jour les méthodes de gestion pratiques de certains secteurs pouvant être optimisés. Niklaus Emmanuel Tschärner n'a fait imprimer que des articles pratiques dans la revue de la Société économique, sans affronter les grands enjeux systémiques de l'économie politique. Si ces textes sont connus comme des marches à suivre pratiques⁴⁸⁷, ils contiennent tout de même des indices sur la manière dont leur auteur se positionnait face aux débats globaux. Dans son « Mémoire sur le pin » par exemple, Niklaus Emmanuel Tschärner soutient l'idée d'autosuffisance commerciale élaboré par ses pairs. Il suggère de cultiver le plus de pins possibles, quitte à atteindre une abondance, pour l'échanger contre des

⁴⁸⁵ S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 septembre 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁴⁸⁶ S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 novembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁴⁸⁷ M. Stuber et L. Lienhard, « Nützliche Pflanzen », *op. cit.*, pp. 86-87.

ressources manquantes⁴⁸⁸. Cela devait préserver les liquidités sur le territoire. C'est pourtant dans ses « Instructions pour les gens de la campagne sur la meilleure économie des bois » de 1768 que Niklaus Emmanuel Tschärner a mis sa pensée le plus en avant. Son texte commence comme celui d'Engel de 1760 et 1761, en déplorant la disette effective du bois dans le canton de Berne malgré son apparente abondance⁴⁸⁹. Cette ressource à la fois essentielle et rentable commercialement méritait une gestion rationalisée pour son exploitation. Niklaus Emmanuel Tschärner reproche les pratiques administratives inadéquates de la « mauvaise police »⁴⁹⁰ en charge des forêts, mises en place avant que la valeur de cette ressource ne soit connue. La mise à jour du cadre offert par le gouvernement à leur exploitation constituera un des canaux dans lequel sa stratégie de développement puisera son surplus. Niklaus Emmanuel Tschärner résume cela en soulignant « le défaut de bonnes lois, ou plutôt leur inexécution. »⁴⁹¹ « La sagesse du Gouvernant » est donc interpellée dans l'espoir qu'il emploie l'appareil administratif existant pour appliquer le cadre légal efficace existant⁴⁹². Selon lui, cela consisterait à engager des « forestiers » fonctionnaires, formés et contraints d'appliquer un protocole strict, dont le but des « instructions » est de formuler les termes. Si l'État décidait d'affirmer sa souveraineté en imposant le type de culture à pratiquer dans des zones désignées, la rationalisation du système agraire complet « formeroit le double de bien que nous en tirons à présent »⁴⁹³. Sur la base de cette explication, Niklaus Emmanuel Tschärner répète qu'un tel surplus de matières premières encourageait un développement industriel et la commercialisation internationale de biens à haute valeur ajoutée⁴⁹⁴.

De surcroît, afin d'imposer l'approche conservatrice bernoise de l'économie dans les débats locaux, Niklaus Emmanuel Tschärner désigne le « patriote » qui appliquerait son système – qui gérerait ses biens selon les lois ordonnées par le gouvernement et la pratique mise en avant par son texte – comme étant un « ami des hommes »⁴⁹⁵. Employer le surnom de Mirabeau pour promouvoir un système qui rejette le sien est un moyen de se réapproprier ce titre. Ce surnom que le physiocrate avait reçu, éponyme au texte qui l'avait rendu célèbre, n'était pas mérité selon les Bernois⁴⁹⁶. Par-là, ce dernier invalide les bienfaits sociaux apportés par la remise en question de

⁴⁸⁸ Niklaus Emanuel Tschärner, « Mémoire sur le pin », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 106.

⁴⁸⁹ N. E. Tschärner, « Instructions pour les gens de la campagne, sur la meilleure économie des bois », in *Mémoires et observations*, 1768, p. 5 ; S. Engel, « Traité sur la disette du bois », *op. cit.*, p. 479.

⁴⁹⁰ N. E. Tschärner, « Instructions pour les gens de la campagne, sur la meilleure économie des bois », *op. cit.*, p. 6.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 8.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 12 ; N. E. Tschärner, *Über die Nothwendigkeit der Prachtgesetze in einem Freystaate*, Zurich, Drell, Gessner und Co, 1769.

⁴⁹⁴ E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner*, *op. cit.*, p. 131.

⁴⁹⁵ N. E. Tschärner, « Instructions pour les gens de la campagne, sur la meilleure économie des bois », *op. cit.*, p. 7.

⁴⁹⁶ Souvent, les auteurs qui s'opposaient à la physiocratie, et aux réformes économiques en général, se désignaient en tant qu'« ami des hommes », pour se réapproprier le titre : S. Engel, *Traité de la nature*, *op. cit.*, la page de titre indique

l'administration de la propriété privée, de la fiscalité et du rapport de collaboration entre classes offerte par le modèle économique de Mirabeau⁴⁹⁷.

2.2.4 Régent providentiel

Haller s'est investi dans les activités de la Société économique de Berne^{xix} jusqu'à la présider pendant ses années les plus actives. Toutefois, il a peu contribué aux *Mémoires et observations* ou écrit de texte explicitement économique⁴⁹⁸. Malgré tout, le Bernois a traité de l'économie politique en détail dans trois romans, à la frontière de la fiction historique et du conte philosophique, publiés en 1771, 1773 et 1774. *Usong, histoire orientale*, *Alfred, roi des Anglo-Saxona* et *Fabius et Caton* sont construits comme des terrains expérimentaux pour les réflexions politiques de Haller, qui y questionne le fonctionnement des monarchies, des despotismes et des républiques respectivement⁴⁹⁹. L'analyse du dernier roman a déjà permis de démontrer « l'orthodoxie politique » dont Haller faisait preuve⁵⁰⁰. Plaidoyers en faveur de l'*oïkos* et de la suprématie du rapport patriarcal entre sujets et souverain à Berne, ces textes justifient les propos tenus par tous les penseurs bernois⁵⁰¹, reconstruits jusqu'ici. Parmi eux, *Usong* a eu le plus de retentissement dans le Pays de Vaud et à l'étranger. En effet, Mably a rapidement exprimé son intérêt pour le texte, à tel point qu'il a entrepris de le faire traduire à Paris⁵⁰². Néanmoins, Seigneux de Correvon l'ayant traduit plus rapidement, le texte a été imprimé en français en 1772 à Lausanne chez François Grasset. Cette traduction fort anticipée⁵⁰³, a pourtant déçu Haller⁵⁰⁴. Seigneux de Correvon désigne

que ce texte est écrit « par un ami des hommes » ; S. Engel, *Quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1767 ; É. Bertrand, « Essai sur l'amour de la patrie », in *Journal helvétique*, 1759, 196 ; A. L. de Coppet, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 novembre 1783 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2 ; A. Polier de Saint-Germain, *Nouvel essai sur le projet de la paix perpétuelle*, En Suisse, [s.n.], 1788, p. 14 ; Anonyme, « Essai sur la question proposée en 1764 par la Société (Econonique de Berne) », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(6) ; I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 122 ; A. L. de Chollet, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 novembre 1783 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1.

⁴⁹⁷ Si les Vaudois et les Bernois s'accordaient pour rejeter le système fiscal physiocratique, ils soutenaient des méthodes d'imposition radicalement différents. V. B. Tschärner et Élie Bertrand avaient une lecture opposée des propositions de l'assesseur baillival Henry de la Fléchère : Henry de la Fléchère, « Essai sur les censes irrédiables, balliage de Nyon », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(10), p. 14.

⁴⁹⁸ M. Stuber et Luc Lienhard, « Nützliche Pflanzen. Systematische Verzeichnisse von Wild- und Kulturpflanzen im Umfeld der Oekonomischen Gesellschaft Bern 1762-1782 », in *Nützliche Wissenschaft un Ökonomie in Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 79-80.

⁴⁹⁹ Florian Gelzer et B. Kapossy, « Roman, Staat une Gesellschaft », in *Albrecht von Haller. Leben, Werk, Epoche*, *op. cit.*, p. 156 ; N. Weber, « Eine vollkommene Aristokratie ? Debatten um die Regierungsform Berns im 18. Jahrhundert », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 1, 2013, pp. 15-18.

⁵⁰⁰ Giacomo Casanova avait lui aussi souligné « l'orthodoxie » de Haller dans son *Histoire de ma vie*, *op. cit.*, t. 2, p. 372 ; F. Gelzer et B. Kapossy, « Roman, Staat une Gesellschaft », *op. cit.*, p. 168.

⁵⁰¹ W. Booth, *Households*, *op. cit.*, p. 147.

⁵⁰² Gabriel Bonnot de Mably, « Lettre à Fellenberg, 26 juillet 1771 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », *Francia. Forschung zur westeuropäischen Geschichte*, n° 2, 1992, p. 79.

⁵⁰³ C. Bonnet, « Lettres à Haller, 30 octobre 1771 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 973.

⁵⁰⁴ A. von Haller, « Lettres à Charles Bonnet, 02 janvier 1772 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 992 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, p. 58.

d'ailleurs le texte comme étant un guide « au profit de ceux qui peuvent être appelés au gouvernement. »⁵⁰⁵ Ce statut lui confère une légitimité en tant que témoin de ce que les patriciens bernois percevaient comme une gouvernance adéquate. Si Haller encourage les souverains à imposer leur autorité par des démonstrations fermes de son application⁵⁰⁶, c'est principalement par l'exercice de la hiérarchie sociale qu'ils parviennent à gouverner leur patrie correctement :

les Perses entraient dans le même ordre qu'ils avaient été annoncés ; ceux qui présentaient des requêtes, avaient la satisfaction de les remettre à l'Empereur même, et d'en recevoir la réponse au bout de très-peu de tems. Les matières de droit étaient exposées et décidées en sa présence. Après ces audiences publiques, *Usong* travaillait avec ses ministres sur les affaires de l'Empire, qui selon la distribution qu'il en avait faite, s'expédiaient aux jours qu'il avait marqué. Vers le soir, il montait à cheval, se montrait au peuple, s'informait de tous les détails qui pouvaient intéresser la police et la justice. Ses confidens, qui alternaient tous les jours, restaient jusques dans la nuit, pour l'informer de tout ce qui se passait d'important. *Usong* ne prenait aucun plaisir à la chasse, au jeu, dans les festins, ni à la musique.⁵⁰⁷

Mis en mouvement et incarné par une seule personne – une idole stéréotypée –, le fonctionnement vertical et unilatéral, de haut en bas, de l'exercice du pouvoir devient concret et mémorable pour le lecteur. Ce passage, destiné d'avantage au lecteur qu'au souverain, décrit précisément la relation et l'attitude à emprunter face au Grand-Conseil de Berne. Quel que soit la taille de l'appareil administratif et de sa complexité, un organe central doit détenir la souveraineté. Le reste de la construction doit être contrainte de consigner ses connaissances et se soumettre à ses décisions. Chaque maillon de la chaîne n'est qu'un représentant du pouvoir central dont il incarne la puissance ; mais au service duquel il est entièrement voué. Les instruments administratifs auxquels le souverain délègue son pouvoir ne doivent pas travailler à leur propre existence, mais à celle de leur souverain. Ce n'est que dans ces conditions qu'en retour le souverain peut procurer une stabilité à sa patrie. Haller continue à valoriser l'entente et l'existence d'un dialogue entre le peuple et le souverain. Les sujets gardent la capacité selon lui de témoigner d'une forme de réalité palpable par certaines classes et par l'administration.

Karl Emmanuel von Bonstetten (1706-1773), également membre du Grand-Conseil de Berne, voulait que le fruit du bonheur public offert par la gouvernance, exprimée sous forme de découvertes en matière d'économie politique, soit accessible et attesté par le souverain^{xx}. Ses « Moyens proposés à la Société économique pour rendre le goût de l'Agriculture parmi les hommes » proposent des méthodes pour permettre aux dirigeants de la « république » d'accéder à

⁵⁰⁵ A. von Haller, *Usong, histoire orientale*, Lausanne, François Grasset, 1772, p. VI.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 88 ; Daniel Maginié, *L'Illustre paysan ou mémoire et aventure de Daniel Maginié*, Lausanne, Aux dépends de la compagnie, 1761 [1754].

la réalité mentionnée par Haller⁵⁰⁸. Le texte de Bonstetten soumis au concours de 1763 sur l'éducation des paysans définit clairement les rôles entre savants, qui fournissent les connaissances, et souverain, qui les digèrent à leur convenance. Dans ce cadre, Bonstetten souligne l'importance pour eux de maîtriser l'économie politique étrangère. La manière dont ils se positionnaient face aux savants vaudois en dépendrait, puisqu'ils en sont influencés⁵⁰⁹. Il ne suggérerait pas cela seulement pour combattre ces idées, mais pour savoir les intégrer efficacement aux réflexions bernoises contextuelles et concrètes.

Pour Haller en tout cas, l'essentiel est que l'État soit gouverné comme par « une seule volonté »⁵¹⁰. Donner un pouvoir quelconque, même en dehors de la politique, à des sujets multiplierait le nombre de volontés influençant les décisions et la marche de l'État, la soumettant à la corruption de sa vertu fragile. Haller accusait donc les Vaudois d'enfreindre justement cela en affirmant qu'« on parle dans les assemblées du pays de Vaud avec désaffection et sans le moindre intérêt du généreux souverain »⁵¹¹. Haller ne désignait pas une envie concrète de rébellion ou de sabotage, mais une tendance à vouloir dicter au gouvernement des façons alternatives de fonctionner. Influencés par les dynamiques savantes étrangères – dont celles de Mirabeau et de Rousseau qu'il rejette catégoriquement⁵¹² – les Vaudois mettaient en péril un équilibre assuré et robuste. C'est en outre de façon tout à fait concrète que Haller craignait l'influence des revendications « démocratiques »⁵¹³ genevoises sur la pensée économique vaudoise⁵¹⁴, d'autant plus qu'il les considérait comme « un peuple qui néglige l'agriculture »⁵¹⁵. À l'inverse, Condorcet assurait que l'économie politique de Haller n'était pas une bonne source. Charles Bonnet, dans un échange de lettres de 1782 avec le Français, a critiqué la pensée de Voltaire en basant son argumentation

⁵⁰⁸ Haller n'appréciait pas particulièrement les contributions imprimées par la Société économique de Berne, à commercer par l'article inaugural de Schmid, et le livre qui en est le fruit : G. L. Schmid, « Lettres à Albrecht von Haller, 31 mars 1760 et 02 août 1762 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.53.

⁵⁰⁹ Charles de Bonstetten, « Moyens proposés à la Société Economique pour repandre le goût de l'agriculture parmi les Bernois », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(17), p. 4.

⁵¹⁰ A. von Haller, *Usona*, *op. cit.*, p. 282.

⁵¹¹ A. von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 23 avril 1765 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 421.

⁵¹² A. von Haller, « Lettres à Charles Bonnet, 21 décembre 1764 et 28 octobre 1776 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, pp. 405 et 1242.

⁵¹³ A. von Haller, « Lettres à Charles Bonnet, 15 décembre 1765 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, Berne, Verlag Hans Huber, 1983, p. 454 : « Il est sur, que Vos democrates peuvent inspirer des sentimens dangereux a nos gens du Pays de Vaud, déjà lesés dans leur opinion, par leur exclusion de la souveraineté. Auriés Vous ladessus quelque indice ? »

⁵¹⁴ A. von Haller, « Lettres à Charles Bonnet, 15 décembre 1765 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 454 ; Charles Guillaume Loys de Bochat, « Lettre à Seigneux de Correvon, 20 janvier 1717 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms.fr.9101/1.

⁵¹⁵ C. Bonnet, « Lettre à Haller, 29 juin 1770 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 891 ; Sturler décrivait pour cela « un besoin pressant et absolu d'un tout autre conduite dans l'œconomie champêtre jusqu'à present méconnu et négligé. » Carolus Sturler, « Lettre à la Société économique de Berne, 04 septembre 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10. M. Stuber et R. Wyss, « Der Magistrat und ökonomische Patriot », *op. cit.*, pp. 368 et 372.

sur des éléments trouvés dans les textes de Haller. Condorcet a organisé son contre argument du 9 août 1782 sous forme de dénigrement de la pensée économique du Bernois, notamment la manière dont la législation y est définie :

Je vous avouerai que j'ai été un peu fâché de la manière dont vous traitez M^r de Voltaire non à cause de lui qui avait bien mérité de vous quelques représailles, mais pour vous-même. Vous le comparez à un papillon, et Haller à Hercule. Je sais bien que les singularités de la nature ne valent pas la découverte de l'irritabilité, mais il n'y a pas moins loin des poèmes de Haller, a *Mabomet* et a *Zaïre*, des romans politiques d'*Usona*, a *Zadig* à *Candide*. D'ailleurs M^r de Voltaire n'était pas seulement un poète, Comptez-vous pour rien d'avoir Combattu avec succès soixante ans Contre les abominables sottises dont l'Europe était infatuée et qui occasionnait de répandre le sang de dix millions d'hommes. J'avoue que M^r de Voltaire s'est souvent trompé en histoire naturelle, mais M^r de Haller ne se trompait-il jamais ; et si on examinait avec un œil critique ce qu'il a écrit d'étranger à l'anatomie, n'y trouverait-on rien à reprendre. Ces réfutations de Voltaire dont vous parlez sont absolument inconnues en France. Je sais que seulement M^r de Haller croiait la dignité des Sénateurs de Berne intéressés à soutenir envers et contre tous la vérité de ce qu'avait pensé jadis le président Jean Chaudin : qu'il taillait dans Voltaire l'apôtre de la tolérance et de la liberté : on prétend même qu'il voulut un jour établir un cordon de troupes pour empêcher une opinion sur la grâce de pénétrer dans le Pays de Vaud. Mais on pardonne ces faiblesses à un grand homme, on lui délivrait un caractère plus humain, moins ennemi de la liberté de penser, le premier droit de tous, et on l'excuse sur son éducation, sur ce qu'occupé de l'étude des corps il n'a pas eu le temps de réfléchir assez sur d'autres objets. Pourquoi ne point avoir la même indulgence pour M^r de Voltaire ; il y a plus de droits que personne, jamais il n'a fait que du bien. Un sentiment d'humanité que personne n'a jamais peut être porté au même degré l'a emporté sur l'impétuosité naturelle de son caractère.⁵¹⁶

Cette attaque sévère démontre que le caractère conservateur de l'approche intellectuelle de Haller était évident aux yeux de ses contemporains. Condorcet cite d'ailleurs *Usona* pour désigner l'orthodoxie du Bernois. S'il reconnaît l'expertise médicale de Haller à plusieurs reprises, il nie toute crédibilité du Bernois en termes d'économie politique. Pour cela, Condorcet se concentre sur deux points. Le premier est son manque total d'intégration des innovations conceptuelles réalisées au XVIII^e siècle. Selon lui, le refus d'envisager la réforme d'anciennes institutions, sujettes aux mêmes déséquilibres que dans le reste de l'Europe, contrairement à ce que le Bernois prétend, témoigne de l'échec de sa méthode. Le second concerne la manière dont Haller a décidé de mettre en scène le rapport entre Berne et le Pays de Vaud. Condorcet considère que la posture consistant à imposer sa méthode aux penseurs du territoire sujet, dont l'activité savante pourrait être bénéfique, constituait la base de l'échec de sa pensée et de son système⁵¹⁷. Condorcet a également exprimé son rejet de la politique économique bernoise en prenant son retard industriel forcé comme démonstration^{xxi}. Si l'avis du philosophe français n'est pas unanime, il témoigne de la compréhension que les lecteurs du XVIII^e siècle avaient de la pensée économique bernoise et de

⁵¹⁶ Nicolas de Condorcet, « Lettre à Charles Bonnet, 09 août 1782 », Archives de la Bibliothèque de Genève, Ms.Bonnet 36, ff. 140r-140v. Cela permet d'ailleurs de mesurer à quel point l'historiographie de référence actuelle s'est construite sur une incompréhension de certaines notions, comme la *physiocratie*. En effet, Hans Rudolf Rytz désignait Haller comme un *physiocrate* dans son *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., pp. 17-18.

⁵¹⁷ Keith Baker, *Condorcet. Raison et politique*, Paris, Hermann, 1988 [1975], pp. 380-381 ; E. Rothschild, *Economic Sentiments. Adam Smith, Condorcet, and the Enlightenment*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2001, pp. 213-214.

leurs intentions⁵¹⁸. Ainsi, dans les années 1770, Haller était encore à la recherche d'une façon de rassembler « l'action » prolifique propre aux républiques en un seul « point central », à l'image de ce que sa lecture de Montesquieu lui avait inspirée en 1755⁵¹⁹.

2.2.5 Lecture bernoise de textes étrangers

Malgré le rejet des systèmes issues de l'économie politique étrangère, les savants bernois ont été touchés et influencés par certains textes qu'ils ont ardemment tenté de diffuser. La Société économique de Berne a notamment inclus des textes de Mercandier, magistrat à la commune de Bourges dans le Berry⁵²⁰, des frères Mniszech⁵²¹, comtes polonais, de Württemberg, prince allemand, de Louis François Henri Menon de Turbilly⁵²², agronome français, et de Brisson, fonctionnaire lyonnais, dans les *Mémoires et observations*. Toutefois, c'est dans un cadre différent que les bernois ont mis en avant les textes d'économie politique européens avec le plus de ferveur.

La Société patriotique, fondée en 1762 par Daniel von Fellenberg (1736-1801), complétait certes la Société économique par des activités identiques, mais elle était réservée aux citoyens et aux savants qu'ils avaient décidés d'inclure pour soutenir les intérêts de la patrie. Sa ligne de pensée étant fondée sur les postulats que ceux-ci tentaient d'imposer par leurs écrits économiques – reconstitués jusqu'ici –, les membres de la Société patriotique abordaient des questionnements que les sujets devaient éviter, comme la science de la législation et la philosophie morale⁵²³. Sans rentrer dans l'histoire de cette société savante, il s'agira de questionner les raisons qui les ont poussés à mettre en valeur certains textes économiques étrangers.

En effet, la Société patriotique a décerné des prix, non sollicités, aux *Entretiens de Phocion* de Mably en 1762 et aux *Délits et des peines* de Beccaria en 1766. Les patriciens bernois ont ainsi trouvé ces deux textes pertinents pour réfléchir aux conditions politiques de Berne. Le texte de Mably, sous-titré « sur le rapport de la morale avec la politique », défendait que la perspective d'une gloire poussait les hommes au travail, bien plus que des principes moraux abstraits^{xxxii}. Les patriciens l'ont

⁵¹⁸ N. Weber, « Eine vollkommene Aristokratie ? », *op. cit.*, pp. 18-26 ; Frédéric Sardet, « La santé sous l'Ancien Régime bernois : logique politique et espace privé », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 108-109.

⁵¹⁹ A. von Haller, « Lettre à Bonnet, 15 mars 1755 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 63, passage donné dans le chapitre 2.1. ; Haller et Bonnet citent Montesquieu à nouveau pour justifier leur rejet des « réformes » en 1775 : C. Bonnet, « Lettre à Haller, 22 avril 1775 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, pp. 1160-1161.

⁵²⁰ Mercandier échangeait pourtant ses idées sur la nécessité pour les républiques d'adapter les décisions législatives aux critiques de la population civile : Mercandier, « Lettre à la Société économique de Berne, 28 février 1767 », *Bürgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.1 ; Charles Felice, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 août 1768 », *Bürgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.3.

⁵²¹ C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, *op. cit.*, pp. 405-407.

⁵²² M. Stuber, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarisch-ökonomischen Wissens », *op. cit.*, p. 18 ; F. Ostervald et É. Bertrand, « Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand », *op. cit.*, p. 26.

⁵²³ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, pp. 154-155.

donc utilisé pour encourager la population à trouver sa gloire à travers l'*amour de la patrie*. De plus, la forme du texte rendait l'ouvrage de Mably simple à accommoder à des considérations sur Berne. En effet, il est construit sous forme de dialogue entre Phocion (402-318 av. J. C.), stratège et orateur athénien connu pour son intégrité, son zèle et sa circonspection, et un élève⁵²⁴. Les motifs républicains et martiaux que cette composition enjoignait a rendu la lecture du texte familier aux patriciens bernois. Mably peint le portrait d'une petite nation, moins puissante que ses voisins, mais parvenue à produire toutes les richesses dont elle a besoin⁵²⁵. Le degré de perfectionnement de ses institutions lui permet de gérer son économie autosuffisante de façon optimale. Cela dépendait toutefois du degré d'investissement de la force de travail disponible sur le territoire⁵²⁵. C'est justement par des démarches morales que ce potentiel peut être délivré. Afin de construire son raisonnement, Mably explique que « la Politique doit être le ministre et le coopérateur de la Prudence parmi les hommes »⁵²⁶. C'est à travers une politique morale et efficace que l'État peut pousser sa population à désirer la gloire nécessaire à l'accroissement de sa productivité⁵²⁷. De nouveau, les bernois ont projeté leur certitude de mener une politique douce et infaillible sur cette affirmation. Ils supposent que le développement proposé par Mably pouvait être employé tel quel à Berne⁵²⁸. D'ailleurs, Mably souligne explicitement la correspondance entre le cadre fictionnel de son propos et « les Cantons Suisses »⁵²⁹, flattant au passage l'imaginaire des patriciens qui aimaient à s'imaginer comme des descendants de la Rome antique. À cela, Mably ajoute une méfiance explicite pour le commerce dans son texte⁵³⁰, le rendant parfaitement adéquat pour le lectorat du canton, aux yeux des patriciens de Berne.

Mably a entrecroisé ses réflexions sur les républiques et la Pologne avec des considérations sur Berne. Son habitude de la traiter comme une source vivante de ce que pouvait être les républiques antiques⁵³¹, Mably a décrit Berne comme étant un hameau de stabilité au milieu d'une Europe déclinante :

⁵²⁴ Julie Ferrand et Arnaud Orain, « Abbé de Mably on commerce, luxury, and “classical republicanism” », in *Journal of the History of Economic Thought*, n° 2, 2017, pp. 199-221 ; Marc Lerner, *A Laboratory of Liberty. The Transformation of Political Culture in republican Switzerland, 1750-1848*, Leyde, Brill, 2012, p. 55.

⁵²⁵ Johnson Kent Wright, « Mably and Berne », in *History of European Ideas*, n° 4, 2007, p. 434.

⁵²⁶ G. de Mably, *Entretiens de Phocion*, Zurich, Heidegger, 1763, p. 38.

⁵²⁷ R. Wyss and M. Stuber, « Paternalism and Agricultural Reform », *op. cit.*, p. 161.

⁵²⁸ G. de Mably, « Lettre à Fellenberg, 28 mars 1766 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », in *Francia. Forchung zur westeuropäischen Geschichte*, n° 2, 1992, p. 59.

⁵²⁹ G. de Mably, *Entretiens de Phocion*, *op. cit.*, p. 185 ; B. Kapossy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society », *op. cit.*, p. 227 ; Céline Spector, « Civilisation et empire : la dialectique négative de l'Europe au siècle des Lumières », in Antoine Lilti et C. Spector (éds.), *Penser l'Europe au XVIII^e siècle. Commerce, civilisation, empire*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2014, p. 98.

⁵³⁰ G. de Mably, *Entretiens de Phocion*, *op. cit.*, p. 229 ; J. K. Wright, « Mably and Berne », *op. cit.*, p. 435 ; Rachel Hammersley, *The English Republican Tradition and Eighteenth-Century France. Between the ancients and the moderns*, Manchester, Manchester University Press, 2010, pp. 92-94.

⁵³¹ R. Whatmore, *Republicanism and the French Revolution : an intellectual history of Jean-Baptiste Say's political economy*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 24.

C'est que les Suisses ont des mœurs, et n'ont pas nos malheureuses passions. En établissant leur république, ils ont compris cette grande vérité, que le bonheur n'est point l'ouvrage des richesses, du luxe, de la mollesse, de l'ambition et de la tyrannie, et que la probité est l'appui le plus solide du gouvernement. Vous aurez souvent l'occasion, Monseigneur, de remarquer que les législateurs n'ont toujours accablé les peuples de lois inutiles, que parce qu'ils ont d'abord négligé de régler les mœurs. On n'a pas observé que nos vices se reproduisent et se multiplient avec une prodigieuse célérité, quand on laisse subsister le foyer qui les produit. On a augmenté le nombre des magistrats, on a étendu leur pouvoir pour donner de la force aux lois et de la dignité au gouvernement ; mais il falloit prévoir que les nouvelles lois ne seroient pas plus respectées que les anciennes, et que cent magistrats corrompus n'en vaudroient pas un qui auroit de la probité.⁵³²

Ce point de vue, souvent cité par la critique, pour prétendre que les présentateurs étrangers envoient sa situation, n'est pourtant pas un éloge de la politique de LL. EE. et de leurs institutions sociales, au contraire⁵³³. Abordé par le biais des *mœurs*, la Suisse est présentée ici comme un exemple à suivre. Effectivement, Mably félicite ses institutions républicaines d'avoir préservé sa population des dynamiques commerciales et concurrentielles provoquant les instabilités européennes. Cependant il énonce les failles des constitutions suivies, dont bernoises^{xxiv}. La césure entre les intérêts de la population et de ses magistrats, la tendance des membres du corps souverain à freiner la modernisation pour préserver leur privilège et le manque de marge de manœuvre pour s'adapter à une éventuelle transformation de stratégie économique imposée par une grande puissance partenaire. Son propos reste positif, parce que malgré ces faiblesses, le bilan de la performance du gouvernement de Berne reste positif. Mably conclut que les aspects positifs de sa constitution méritent d'être promus, parce que l'ensemble est stable. Toutefois, ses propos sur Berne ont radicalement changé dans ses *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique* de 1784 :

Il y a longtemps que les cantons, où la Démocratie est tempérée aujourd'hui par les lois et les coutumes d'une sage Aristocratie, obéiroient à des Aristocrates, c'est-à-dire à des tyrans. Berne même, dont l'Aristocratie n'a aucun des défauts qui appartiennent en quelque sorte à ce gouvernement, n'auroit pas manqué, en asservissant ses propres citoyens, de détruire la confédération helvétique. L'ambition et l'avarice de cette République n'auroient songé qu'à abuser de ses forces ; Berne auroit asservi ses alliés dont elle respecte aujourd'hui religieusement les droits et l'alliance.⁵³⁴

À la fin du siècle, la stratification sociale et l'immobilité des positions du gouvernement sur sa politique économique mercantile a pris le dessus sur les mœurs de la population, toujours intacte au demeurant. Sa constitution a fabriqué des vices au sein du gouvernement que les membres du corps souverain eux-mêmes n'ont pas. Ces vices émergent des institutions, fondées sur de

⁵³² G. de Mably, *De L'Etude de l'histoire*, Paris, Fayard, 1988 [1775], pp. 111-112 ; B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, p. 146.

⁵³³ G. de Mably, *De L'Etude de l'histoire*, Paris, Fayard, 1988 [1775], pp. 111-112 ; G. de Mably, *De L'Etude de l'histoire*, *op. cit.*, p. 246.

⁵³⁴ G. de Mably, *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique*, Hambourg, J. G. Vichaux, 1784, pp. 152-153.

l'ambition et de l'avarice. Si ses lois, écrites jadis sur la base des mœurs qui pénétraient encore l'administration plus poreuse, n'encadraient pas ces vices, Berne aurait déjà chuté. Ce retournement d'interprétation s'explique grâce au contexte dans lequel Mably y a réfléchi. Ses propos tenus sur Berne dans l'*Éducation de l'histoire* ont été écrit en parallèle de ses travaux sur la Pologne. Mably a enrichi et réécrit son texte sur la Pologne tout au long des années 1770. Objets de comparaison antérieur à son travail sur la Pologne, les deux républiques représentaient deux extrêmes pour lui :

Dans tous les autres pays le terrain n'est pas si favorable à la liberté et à la vérité, convenez ; mon cher Monsieur, que l'Europe offre dans ce moment un spectacle assez extraordinaire à un homme qui a fait le droit public de l'Europe fondé sur l'histoire. Tout le monde dit qu'il aime la paix et veut la conserver ; cependant jamais paix n'a été si orageuse. Les polonais ont chez eux une guerre civile, et sont gouvernés et gourmandés par une puissance étrangère ; quatre de vos cantons ont fait marcher des troupes à Neufchâtel. Nous nous emparons d'Avignon, on prétend qu'en Italie on dépouille le pape de Benevent, de Castro et de Ronciglione. Nous voulons soumettre la Corse, et les Anglois, dit-on, ne le veulent pas, et vont envoyer une escadre dans la Méditerranée. Les colonies des Anglois en Amérique semblent vouloir se détacher de leur métropole. Je crains que ces mouvemens ne soient les avant-coureurs d'un grand orage ; et je serois bien fâché qu'on m'obligeât à donner un quatrième volume à mon droit public. Nous autres philosophes, nous avons beau méditer et travailler pour ramener la politique à ses vrais principes ; les princes et les états nous regardent comme des radoteurs, et les passions humaines forcent la raison à se taire, ou du moins ne veulent pas l'entendre.⁵³⁵

Les troubles que Mably pensait politiques et sociaux à ce moment-là, dont Berne était préservé, opérait une distinction dans son évaluation des gouvernements. Après avoir analysé la Pologne en détail, Mably a abandonné certains de ses préjugés sur les républiques, lui permettant de repérer les similitudes entre l'État en déclin et le canton helvétique. Tous les deux fonctionnaient grâce à des institutions inégalitaires, qui endiguait formellement la représentativité politique des sujets. Les membres du corps souverain profitaient de cela pour perpétuer une économie fragile et instable. Après avoir observé à quel point la Pologne était proche de sa chute, lors d'un séjour dans la république en 1776⁵³⁶, Mably a réévalué sa position sur Berne. Dans le cadre de ses réflexions sur les États-Unis, la menace que représentait leur indépendance pour la stabilité économique de l'Angleterre, considérée à l'époque comme critique, le déclin de Berne devenait prévisible.

Quant à lui, *Des Délits et des peines* de Beccaria a retenu l'attention des membres de la Société patriotique en recentrant le rôle des lois sur les intérêts de l'État plutôt que sur celui des magistrats qui les manipulaient^{xxv}. En faisant la promotion de ce texte, les Bernois se réclament d'une

⁵³⁵ G. de Mably, « Lettre à Fellenberg, juillet 1768 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », *op. cit.*, pp. 72-73.

⁵³⁶ G. de Mably, « Lettre à Fellenberg, 09 décembre 1776 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », *op. cit.*, pp. 90-91.

« concurrence des véritables relations entre le souverain et les sujets »⁵³⁷. Comme avec Mably, ils se sont approprié le cadre socio-politique que le texte présente comme étant adéquat à la stabilité et au développement. Ils lisaient ainsi l'analyse de Beccaria, sur le « droit criminel », comme un maillon important de l'économie politique, au même titre que la morale – traitée par Mably – ou le commerce, les forêts et les greniers publics. Le droit pénal était une questions sujette à la gouvernance de l'État, dont la gestion se reflétait sur la productivité économique de la nation. Pour que les institutions emploient le droit adéquatement, il fallait qu'il soit absolu. Une fois fixées selon des critères raisonnables, déterminés par le législateur, elles faisaient autorité – rendant les magistrats simplement tributaires et manœuvriers⁵³⁸. Même si Beccaria critique des pratiques que Berne employait, comme la restriction de la liberté de certains groupes de sa population⁵³⁹ ou la répression de l'honneur de ses sujets⁵⁴⁰, ses savants ont jugé que *Des Délits et des peines* était un ouvrage majeur à recommander. De même, les Bernois, habituellement attachés à l'*oikos*, ont su apprécier la manière dont Beccaria la remettait en question⁵⁴¹. Tout cela démontre à quel point les jeunes patriciens, attentifs à la modernité savante en pleine ébullition dans les années 1760, valorisaient les innovations intellectuelles qu'elle apportait. Toute proposition était bonne à prendre en compte pour optimiser la politique et la pratique économique de Berne. Cependant, les textes qu'ils mettaient en valeur avaient comme point commun d'offrir une reconnaissance proclamée de leurs institutions. Les propos de Beccaria sur l'*oikos* étaient acceptables à leurs yeux parce qu'il prétendait que l'engagement individuel au service de la patrie prime les intérêts particulier ou familiaux⁵⁴². De même, le fait que le Milanais souligne l'opposition entre un abus de son autorité par l'état et libertés individuelles, n'a pas gêné les Bernois. Ils les recevaient comme de simples suggestions pratiques pour le bon déroulement de la procédure pénal⁵⁴³. Ainsi, les savants bernois se nourrissaient de travaux à l'avant-garde des sciences politiques et économiques du XVIII^e siècle. Ils ont même contribué à leur propagation et réception. Cependant, leur démarche n'en restait pas moins conservatrice ; ils s'en nourrissaient parce qu'ils pensaient y trouver des méthodes pour ancrer et perpétuer la gouvernance bernoise.

⁵³⁷ Cesare Beccaria, *Des Délits et des peines*, Paris, Garnier Flammarion, 2006 [1764], p. 60 ; Victor de Gingins a dédié son *Bacha de Bude* (Yverdon, [de Felice], 1765) à Beccaria.

⁵³⁸ Cesare Beccaria, *Des Délits et des peines*, Paris, Garnier Flammarion, 2006 [1764], p. 65.

⁵³⁹ C. Beccaria, *Des Délits et des peines*, *op. cit.*, p. 167 ; Pierre Lascombes, « Becaria et la formulation d'un ordre public moderne », in M. Porret (éd.), *Beccaria et la culture juridique des Lumières*, Genève, Droz, 1997, pp. 109-110. Beccaria a également inspiré des textes littéraires parmi les auteurs du Pays de Vaud : M^{lle} Bouillé, *Repsima : essai d'une tragédie domestique*, Lausanne, [s.n.], 1767, p. 19.

⁵⁴⁰ C. Beccaria, *Des Délits et des peines*, *op. cit.*, p. 83 ; Yves Cartuyvels, « Responsabilité morale et défense sociale. Deux versions asymétriques de l'individualisation des peines en Belgique au XIX^e siècle », in *Cesare Beccaria. La controverse pénale*, *op. cit.*, p. 183 ; Stéphanie Roza, « La peine de mort entre utopie et pragmatisme : les thèses de Beccaria chez Gabriel Bonnot de Mably (*De la Législation*) », in *Cesare Beccaria. La controverse pénale*, *op. cit.*, pp. 55-56.

⁵⁴¹ W. Booth, *Households*, *op. cit.*, pp. 128-129.

⁵⁴² C. Beccaria, *Des Délits et des peines*, *op. cit.*, p. 121.

⁵⁴³ Vincent Milliot, « Postface. Le palimpseste beccarien », in *Cesare Beccaria. La controverse pénale*, *op. cit.*, p. 324.

Au-delà de la Société patriotique, Fellenberg a lui-même composé des travaux d'économie politique importants. Le patricien bernois – beau-frère d'Engel⁵⁴⁴ –, juriste, professeur de droit à l'Académie de Berne et membre du Grand-Conseil à partir de 1775, en plus d'avoir fondé la Société patriotique, a présidé la Société économique de Berne de 1790 à 1792⁵⁴⁵. Il a rapidement commencé à écrire des textes économiques, politiques et juridiques, comme son « Discours sur l'influence des opinions du peuple sur le langage » du 22 novembre 1758, à la frontière des trois disciplines :

Ce n'est pas a quelques philosophes et a quelques grammairiens, mais aux Princes seuls a perfectionner le genie et la langue d'un peuple. Oui les Princes seuls peuvent l'eclairer. C'est a eux donc que je m'adresse.

Repandés l'abondance et l'industrie parmi ces peuples sauvages qui vivent dans les bois, et ne se nourrissent que d'herbes et de raisins. Faites leur cultiver la terre et fixés leurs demeures. L'abondance et la tranquillité etendra leur esprit, ils auront le loisir de perser, d'acquérir des connoissances, et denrichir leur langue.

Gouvernés avec douceur les nations Orientales, diminués ce monstrueux Despotisme et l'esclavage qui les accable, apprenés leur, que gouverner c'est rendre heureux. Alors sous l'ombre de ce sage gouvernement regnera l'abondance. On aimera sortir de l'ignorance, pour scavoir qu'on est heureux, et pour augmenter son bonheur. On apprendra a connoitre le vrai, le beau, le grand, le sublime, la verité parroitra plus belle naïve que figurée, et les langues Orientales devinendront moins hyperboliques et plus naturelles.

Observés les lois, et conservés la liberté de vos peuples. Alors naitront les grands sentiments, on osera les exprimer, on aura des Demosthenes et un langage majestueux.

Delivrés vos sujets de la crainte de leurs erreurs et faites leur goûter les douceurs de la paix. On aura l'esprit moins occupé de la guerre, on aura le loisir de penser et de parler, on s'appliquera a bien parler, et on aura un langage plus poli et moins concis, que n'avoit Sparte et l'ancienne Rome.⁵⁴⁶

À 22 ans déjà, Fellenberg s'était attaché à l'idée que le progrès de la société, de la raison et des méthodes de production émanait du haut de la pyramide sociale. Le *prince* état responsable autant du perfectionnement intellectuel de son peuple que de l'amélioration de sa qualité de vie. C'est à « répandre l'abondance et l'industrie » que le Bernois s'est attelé en encourageant Mably et Beccaria dans les années 1760⁵⁴⁷. Il affirme que les auteurs, comme lui-même, servaient à désigner les objets sur lesquels le gouvernement devait agir et proposer des méthodes d'action. Il s'agissait d'un échange entre l'État providence et le savant rétributeur. Néanmoins, Fellenberg, qui s'est par la suite farouchement opposé au *Contrat social*⁵⁴⁸, représentait les rapports entre sujets et souverain de façon unilatérale. Le souverain, grâce aux instruments institutionnels dont il disposait, régentait la

⁵⁴⁴ S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 29 décembre 1749 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14.

⁵⁴⁵ M. Stuber, « Wissenschaftler und Verwaltungsmann zugleich – Albrecht von Haller und die Viehseuchenpolizei », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, *op. cit.*, p. 118.

⁵⁴⁶ Daniel von Fellenberg, « Quelle est l'influence reciproque des opinions du peuples sur le langage et du langage sur les opinions ? », in Burgerbibliothek Bern, FA von Fellenberg 149(1), pp. 45-46.

⁵⁴⁷ Au moment de juger les textes contribuant au concours de la Société économique de Berne sur la « jurisprudence criminelle », Fellenberg n'a désigné qu'un texte vaudois parmi une multitude de textes bernois : D. von Fellenberg, « Lettres à la Société économique de Berne, 09 avril 1781 et 11 janvier 1782 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁵⁴⁸ J. Bondeli, « Lettre à Zimmermann, 06 octobre 1762 », in *Briefe*, *op. cit.*, vol. 1, p. 277.

vie des sujets et les incitait à agir dans son intérêt⁵⁴⁹. En échange le savant produit et fournit au souverain les connaissances nécessaires pour juger du bon usage de ces outils. Le prix de la « douceur » qu'offre le gouvernement est le travail que le sujet fournit pour le bon fonctionnement de la patrie^{xxvi}.

Toute sa vie, Fellenberg a préservé et nourri cette manière de concevoir les rapports entre un État et la population qu'il gouverne. Il a défendu la légitimité d'une autorité républicaine forte jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁵⁵⁰. La séparation claire des rôles entre gouvernants et gouvernés faisait partie des ingrédients principaux de l'équilibre socio-politique de Berne et de la stabilité de son économie. Pour lui, renverser cette dynamique, en donnant aux sujets la possibilité de s'exprimer sur la gouvernance, sur la constitution et sur la politique économique, rendrait le canton vulnérable aux troubles européens. Le progrès ne pouvait se faire qu'en améliorant les institutions fonctionnelles, sans tenter d'en imaginer d'autres et surtout sans réattribuer les rôles sociaux. Fellenberg a donc lu l'idée d'une indépendance du Pays de Vaud comme l'abandon de la stabilité pour adopter la jalousie du commerce^{xxvii}.

2.2.6 Influence argoviennes sur la Société économique de Berne

Moins prolifique que le Pays de Vaud, mais tout aussi centrale dans le corpus que l'historiographie a présenté jusqu'à maintenant comme faisant partie de la *pensée économique bernoise*, l'Argovie est le berceau de textes d'économie politique importants. Si la critique s'est intéressée aux textes provenant du Pays de Vaud selon les mêmes critères d'analyse accordés aux textes à proprement bernois, pour étoffer son corpus et leur attribuer une légitimité moderne en matière de réforme, elle a souvent commenté une poignée de textes argoviens parce qu'ils étaient particulièrement bien reçus par les savants de Berne et d'Europe. Toutefois, le postulat selon lequel les penseurs argoviens répondaient à des préoccupations et une réalité contextuelle propre – comme pour les Vaudois – met en lumière des caractéristiques qui les distinguent de la pensée bernoise. Les patriciens de Berne se sont souvent revendiqués d'idées formulées dans des textes argoviens, parce que les bases paradigmatiques de leurs travaux étaient plus en phase que celles des Vaudois. Cela a conféré un crédit important à certains ouvrages argoviens au sein des débats économiques du canton de Berne, dont l'influence sur les savants vaudois est significative. Afin de comprendre ce que les Vaudois pouvaient y trouver, il s'agira de baser les grandes lignes de la

⁵⁴⁹ R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse, op. cit.*, p. 69.

⁵⁵⁰ D. von Fellenberg, « Pour étouffer l'aristocratie », Burgerbibliothek Bern, FA Fellenberg 162(6).

pensée économique argovienne, vaste sujet sur lequel la critique devrait s'attarder plus précisément⁵⁵¹.

Schmid et Stapfer, deux Argoviens mentionné en amont, partagent une place importante dans le narratif conventionnel de la Société économique de Berne. Le premier a composé un texte imprimé en tête de sa revue et le second a remporté son concours inaugural. À ce titre, leurs articles, se succédant en tête du premier numéro du *Recueil de mémoires*, sont systématiquement désignés comme étant les textes programmatifs de la Société⁵⁵². Si cette perspective est certes pertinente, le contexte révèle qu'il n'en est pas aussi absolu qu'il n'en paraît. En plus de son contenu, les « Réflexions sur l'agriculture » de Schmid offrent des indications formelles à ce propos. Loin d'être le texte providentiel – tombé entre les mains des fondateurs de la Société économique de Berne juste au moment où ils cherchaient à définir leurs postulats fondamentaux – que semble schématiser parfois la critique, cet article est le fruit d'un travail de circonstance délibéré. Schmid a décidé de rédiger son propre ouvrage d'économie politique en réaction à l'effervescence intellectuelle que le sujet provoquait en Europe à la fin des années 1750. Son projet, conçu au début comme un *Traité de divers sujets intéressants de politique et de morale*, qu'il est devenu peu de temps après – non pas comme un article sur l'agriculture autour duquel d'autres articles se sont greffés –, devait participer aux discussions instaurées par la Société de Dublin et de Bretagne notamment⁵⁵³. Enthousiasmé par la création de la Société économique de Berne, l'Argovien a décidé de leur envoyer son manuscrit, pour donner plus de soutien à ses réflexions⁵⁵⁴. Ses membres fondateurs ont jugé son chapitre sur l'agriculture particulièrement saillant, parce qu'il traitait de façon restreinte du sujet qu'ils voulaient mettre en avant, tout en s'inscrivant dans une perspective globale sur les mécanismes économiques⁵⁵⁵. Malgré cela, il a fallu plusieurs échanges entre Schmid et la Société, qui exigeait qu'il corrige son texte afin de le rendre recevable. Ils voulaient qu'il y gomme les traces qui en faisait avant tout un « essai sur les principes du commerce »⁵⁵⁶. D'ailleurs, son *Traité*, publié la même année, dans lequel l'article du *Recueil de mémoires* compose un chapitre – appréhendé dans un ensemble –, témoigne de cette ambition première. L'ouvrage complet se met au service de son dernier chapitre – non pas celui sur l'agriculture, mais celui intitulé « du

⁵⁵¹ William Rappard, *Le Facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse*, Genève Georg, 1912, p. 73.

⁵⁵² R. Wyss and M. Stuber, « Paternalism and Agricultural Reform », *op. cit.*, pp. 159-160.

⁵⁵³ G. L. Schmid, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.9, p. 3.

⁵⁵⁴ Le manuscrit de Schmid est conservé dans la collection des contributions au premier concours de la Société économique de Berne, comme un envoi spontané parmi d'autres : G. L. Schmid, « Réflexions sur l'agriculture », 1759, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(17).

⁵⁵⁵ B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, pp. 151-160.

⁵⁵⁶ G. L. Schmid, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.9, p. 4 ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, pp. 73-75.

Commerce et du Luxe »⁵⁵⁷. Les raisons idéologiques qui ont poussées les membres fondateurs de la Société économique de Berne à sélectionner le texte de Schmid parmi d'autres émerge pourtant du contenu de son propos⁵⁵⁸ :

La forme du gouvernement décide à l'ordinaire des mœurs d'un peuple [...]. Dans les républiques, dont la constitution repose sur la vertu, les mœurs sont simples et pures. L'attachement pour la partie, le désir de la gloire, occupent toutes les facultés de ces ames républicaines, et ne laissent que peu d'activités aux autres passions. Les institutions civiles sont stables et respectées. L'amour, dans une république, gardera par conséquent sa simplicité naturelle ; simplicité que les siècles corrompus appellerent grossiereté [...].

Tous les membres d'une bonne république prennent part au gouvernement. Occupés sans cesse de grands intérêts, ils sentent peu ces ennuis humiliants, ces fruits de l'oisiveté, qui font courir après des amusemens frivoles qu'on honore du nom de plaisirs.⁵⁵⁹

Schmid pose comme principe de base que les « institutions civiles » de Berne « sont stables » étant donné la forme de son gouvernement. D'emblée, l'Argovien adopte un point de vue qu'il partage avec les savants de Berne. Il rejetait par conséquent l'approche vaudoise qui consistait à redouter l'emprise des institutions sur leur stabilité uniquement circonstancielle. Pour Schmid, l'économie politique ne devait pas réformer les institutions, mais adapter le travail de la population au mieux à ses besoins. Cela signifiait maintenir les particularités morales et culturelles qui permettaient au gouvernement de l'encadrer au mieux. Schmid intégrait, comme les Vaudois, l'idée d'une collaboration entre sujets et souverain à ses idées économiques ; des sujets qui « prennent part au gouvernement » par la « simplicité », la « vertu » et la frugalité. Néanmoins, celle-ci restait verticale et soumise à la hiérarchie sociale existante. Stapfer a peint le même type de tableau dans son « Essai sur la culture du blé » :

Un païs qui n'a pas de dépenses extraordinaires à soutenir, qui jouit depuis si longtems des douceurs de la paix, dont le sage gouvernement ne se mêle pas des différens de ses voisins ; un païs qui n'est pas soumis à des Princes superbes, dont les dépenses inutiles précipitent les sujets infortunés dans la misère, bien au contraire un païs dont les Magistrats bienfaisants distribuent même de leurs propres revenus : Comment un païs, si favorisé, ne s'enrichiroit-il pas, s'il y entroit plus d'argent qu'il n'en sort ? Il ne reste donc que le second cas, c'est que les revenus de la Suisse sont égaux a sa dépense. L'importation balance l'exportation.⁵⁶⁰

Les institutions du canton de Berne étaient parfaites aux yeux de l'Argovien⁵⁶¹. La source des problèmes qu'il peut identifier sont d'ordre pratique. Les pratiques commerciales qu'il compte dénoncer dérivent d'une mauvaise compréhension des mécanismes économiques. Pour y

⁵⁵⁷ I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, p. 394.

⁵⁵⁸ B. Kapossy, « "Grosse Seele unter bemosten Hütten" », *op. cit.*, p. 61.

⁵⁵⁹ G. L. Schmid, *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, *op. cit.*, p. 54 ; J. Bondeli, « Lettre à Zimmermann, 03 avril 1763 », in *Briefe*, *op. cit.*, vol. 1, p. 381 ; Ritter, « Réflexions sur l'industrie et l'utilité d'encourager et de perfectionner les mechaniques », in *Mémoires et observations*, n° 5, 1764.

⁵⁶⁰ A. Stapfer, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, pp. 58-59.

⁵⁶¹ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 153.

remédier, Stapfer part des méthodes de production des grains – commentées plus haut – pour donner au gouvernement les outils nécessaires à inciter la population à exécuter les pratiques de travail dont il a besoin⁵⁶². Jusque-là, l'idéologie conservatrice bernoise semble se retrouver chez les Argoviens.

C'est probablement cela qui a convaincu les fondateurs de la Société économique de Berne de mettre les textes des deux auteurs en évidence. Cependant, leurs intérêts à vouloir maintenir la politique économique en place était radicalement différente. Cela se perçoit en se focalisant sur les subtilités au cœur de leurs revendications pratiques :

*Les fabriques établies dans quelques endroits sont un septieme obstacle, qui nuit à l'agriculture. Que l'on ne croie pas que je sois l'ennemi des fabriques et des manufactures. Bien dirigées, elles sont d'une grande utilité. Elles nourrissent quelques particuliers. Plus il y a de personnes riches dans un païs, plus il est florissant. Quand je dis que les fabriques sont nuisibles à l'agriculture, je ne parle que de celles, qui sont mal placées. Je m'explique. Elles ne nuisent pas dans les villes : là elles sont utiles ; c'est là leur véritable lieu. S'il y en a quelques unes qui ne puissent être établies, qu'au dehors, on peut le faire, pourvu qu'on n'y admette que des habitans de la ville.*⁵⁶³

La question de l'industrie est peut-être le point d'entrée le plus saillant dans la pensée économique argovienne⁵⁶⁴. Étant de loin la région la plus industrialisée du canton de Berne, l'Argovie avait transcendé en cela les réticences de la cité-État. Le conservatisme argovien émergeait de l'idée que sa prospérité manufacturière provenait du bon fonctionnement du gouvernement. Conséquemment, les textes de Schmid et de Stapfer soutiennent l'essor des manufactures « dans les villes ». Ce dernier va jusqu'à encourager le monopole au profit « des habitants de la ville » pour le travail manufacturier s'il doit se développer en périphérie⁵⁶⁵. Ces revendications sont exclues, voir contestées, autant dans la littérature bernoise que vaudoise. Les uns et les autres voulaient éviter les inconvénients qui y étaient associés – tel que la dépopulation, la paupérisation, la diffusion du luxe et l'établissement d'inégalités au profit d'individus immoraux. Toutefois, il s'agit du fondement conceptuel sur lequel les Argoviens construisaient leur stratégie de croissance économique :

tout restera ou rentrera dans son ordre naturel, si le gouvernement se sert des quatre moyens suivans : protéger et encourager préférablement l'agriculture et l'industrie de premiere nécessité : honorer le mérite et les talens indépendamment des richesses : entretenir l'esprit militaire au moins dans une partie séparée de la nation : accorder au commerce la plus grande liberté possible. On sait aujourd'hui que rien ne mérite plus l'attention d'un sage gouvernement que l'agriculture. On reconnoit que tout commerce, qui ne repose point sur une bonne culture, est un bâtiment prêt à s'écrouler au choc du moindre orage.⁵⁶⁶

⁵⁶² M. Sonenscher, *Before the Deluge*, op. cit., p. 115.

⁵⁶³ A. Stapfer, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne pour l'année 1759 », op. cit., p. 84

⁵⁶⁴ R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, op. cit., p. 100.

⁵⁶⁵ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 117.

⁵⁶⁶ G. L. Schmid, *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, op. cit., p. 239.

Ce passage du *Traité*, dans lequel Schmid résume les points cardinaux de son système – auxquels ses « Réflexions sur l'agriculture » répondent –, montre que pris dans son ensemble sa pensée ne doit absolument pas être amalgamée à celle des *membres ordinaires* de la Société économique. « L'ordre naturel » qu'il voulait atteindre dépendait d'une liberté d'action économique totale, au sein du cadre mis en place grâce à la politique économique appliquée par le gouvernement de Berne. Les propositions purement agraires et agronomiques de Schmid correspondaient aux exigences de développement bernoise. Après y avoir appliqué les corrections exigées par la Société économique de Berne, ses « Réflexions » – dépourvues de ses propositions de réforme, non pas institutionnelles mais pratiques – ont effectivement pris la forme d'une introduction théorique à la ligne intellectuelle de ses fondateurs. Les économistes argoviens, Schmid et Stapfer en tout cas, cherchaient à exacerber les caractéristiques institutionnelles qui avaient permises le développement du territoire sujet, sans toucher à l'équilibre de la politique économique qui la sous-tendait⁵⁶⁷.

Avant eux, Zimmermann avait écrit un texte de philosophie morale important. Son *Orgueil national*, publié en allemand en 1758 et traduit en français en 1769, révélait déjà les préoccupations argoviennes sur leurs rapports avec les souverains bernois :

La volonté n'est pas toujours guidée par la raison ; et souvent les Loix elles-mêmes ne sont pas assez fortes pour contenir les hommes dans de justes bornes. C'est pour cela que l'on a chargé dans toutes les Républiques, un certain nombre de Citoyens estimés, qui ont bien mérité de la Patrie, ou que l'on juge digne de la servir, du soin de veiller sur les Loix, de les faire exécuter, et de les changer selon les circonstances. La liberté ne consiste donc pas à ne reconnoître aucune autorité supérieure ; mais à empêcher que cette autorité ne réside dans la personne d'un Despote. Par-tout où le pouvoir suprême se trouve dans plusieurs mains, il faut des Loix pour empêcher qu'un seul n'asservisse les autres ; où il y a des Loix, le Souverain en est le premier sujet.⁵⁶⁸

L'ouvrage de Zimmermann tente d'expliquer les influences plurielles que l'orgueil peut avoir sur la politique, l'économie et l'administration des États. En identifiant les mécanismes avec lesquels ce système peut avoir un impact sur la manière dont les membres du corps souverain conduisent leur politique, le savant argovien verbalise les effets concrets que pouvaient avoir les relations entre les sujets et leur souverain. Dans ce cadre, l'orgueil peut être une forme d'amour propre bénéfique. Le gouvernement doit catalyser et diriger à son profit l'amour que tout le monde ressent naturellement pour sa patrie en identifiant la manière dont les actions individuelles agissent sur la prospérité globale. Cette forme d'orgueil provient d'une « liberté bien fondée » dont le gouvernement fixe les limites. En ce sens, les inégalités institutionnelles et constitutionnelles que Zimmermann encourage pour les républiques servent à mettre en place ce cadre fonctionnel. Il justifie le monopole du pouvoir par un petit groupe en prétendant que c'est une condition

⁵⁶⁷ I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, p. 397.

⁵⁶⁸ J. Zimmermann, *De L'Orgueil national*, Paris, Delalain, 1769, pp. 264-265.

essentielle à la fermeté des systèmes juridiques. Une définition claire des rôles politiques et sociaux soumet distinctement chaque individu aux restrictions législatives qui lui incombent et les assoient sur les connaissances les plus spécialisées. Zimmermann souligne aussi la cohérence des rapports entre Berne et ses territoires sujets pour la croissance économique – identique à celle que Schmid s’est approprié en 1760 – conçue pour s’accorder aux spécificités locales et industrielles. Il soutient l’État providentiel et interventionniste, mais tente d’introduire l’idée selon laquelle la politique économique doit se plier à la multiplicité des pratiques. Au lieu d’encourager une source de croissance unique – à l’image des exigences d’Engel, des Tschärner et des autres Bernois –, le gouvernement doit encadrer et favoriser les spécialités économiques que les praticiens considèrent comme solides en contexte. Ainsi, de peur que les Bernois ne freinent l’industrie argovienne en la nivelant à celle de Berne, et cela afin d’appliquer à la lettre leur ligne économique, les savants originaires du territoire sujet plaidaient en faveur de la sauvegarde de leurs sources de production florissantes. Pour cela, ils dépouillaient le système économique bernois des ambitions pratiques qu’il devait servir pour en faire une base théorique à laquelle ils pouvaient apposer leurs propres usages. C’est en partie ces propos de trop qui voulurent à l’*Orgueil national* d’avoir « fait tapage à Berne » lors de sa réception⁵⁶⁹.

Plus tard, c’est Abraham Pagan qui a occupé le rôle de représentant de l’Argovie au sein des *Mémoires et observations*. Le texte le plus théorique et globale qu’il ait écrit a été imprimé dans la revue en 1765 comme récompense pour sa participation au concours sur l’esprit de la législation. L’essai de Pagan a été réimprimé en 1766 dans le second volume de l’*Essai sur l’esprit de la législation*. Sans entrer dans les spécificités éditoriales de ce projet savant, qui seront analysées longuement dans l’un des chapitres suivants, il est adéquat de souligner ici que le texte de Pagan contribuait au caractère périphérique du propos économique soutenu par les organisateurs du concours⁵⁷⁰. À certains égards discordant avec les textes de Jean Bertrand, Carrard et Seigneux de Correvon, l’essai de l’Argovien n’en sert pas moins les revendications réformatrices :

Qu’on procure une grande abondance de matériaux non préparés.
 Qu’il y ait des artisans de toutes sortes.
 Qu’on diminue le prix des vivres et de la main-d’œuvre.
 Excitez une généreuse émulation parmi ceux qui cultivent le même art.
 Procurez, facilitez au moins l’écoulement des marchandises travaillées, soit au dedans, soit au dehors du pays [...] les arts doivent être encouragés par le commerce. Sans lui ils ne sauroient se soutenir.

⁵⁶⁹ Johann Georg Zimmermann, « Lettra à Tissot, 14 décembre 1758 », in *Tissot et Zimmermann. Correspondance 1754-1797*, Genève, Slatkine, 2007, p. 87.

⁵⁷⁰ G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, op. cit., pp. 118-119.

Donnez aux arts nécessaires toute la liberté possible ; et restreignez les beaux-arts par des privilèges.⁵⁷¹

L'industrie est le cœur du système de Pagan. C'est pour la servir qu'il veut améliorer la production agricole, pour nourrir les artisans et fournir des matières premières, et c'est à son service que doivent être dirigés les restrictions institutionnelles disponibles dans l'appareil législatif bernois. Le premier point de son système enrichit le propos sur la maximisation de la production des ressources locales, essentielles selon les Bernois. Pagan ne l'aborde toutefois pas comme un processus autonome ; c'est l'incitation qui représente l'écoulement des matières premières par l'industrie qui déciderait les agriculteurs à augmenter le rendement de leur travail. La fixation des prix qu'elle produirait ne pénaliserait par les agriculteurs en cas de surabondance. En échange, l'industrie aurait assez de ressources locales à moindre couts à disposition pour croître. La densification de la main-d'œuvre permettrait en parallèle d'écouler toutes sortes de matières premières, afin d'offrir un travail à toute la population et d'exploiter toutes les terres du canton. Contrairement aux politiques économiques promues par les Bernois, les propositions de l'argovien prévoyaient de faire usage du commerce au profit de l'industrie. Une industrie basée exclusivement sur la transformation de produits locaux n'étant pas possible, un commerce libre permettrait aux artisans d'avoir accès aux ressources étrangères. Cela orienterait l'artisanat vers une fabrication de produits plus adaptés aux exigences du marché international. Malgré le libéralisme qu'il préconisait, Pagan voulait créer des canaux commerciaux assurés par de fortes restrictions sociales. Il voulait instaurer cela en rendant les campagnes attractives en dissuadant la population de la quitter. De même, il comptait favoriser la consommation de produits manufacturiers locaux en dégoûtant la population des produits étrangers^{xxviii}. Pagan a ainsi profité du concours sur l'esprit de la législation, et s'est approprié les théories de Montesquieu qu'il voulait mettre au service de l'économie du canton de Berne, pour légitimer la pensée économique argovienne.

De surcroit, il a tenu à donner des précisions à ce propos grâce à son « Essai sur les causes de la décadence de l'état d'artisan dans les villes ». Cet article, imprimé dans les *Mémoires et observations* en 1766, expose les craintes de Pagan de voir l'industrie argovienne décliner à cause de la politique économique bernoise :

Afin que l'artisan puisse mettre en œuvre les productions du pays, il faut avant tout qu'elles y soient cultivées, et comme c'est sur ces mêmes productions que l'on veut tâcher d'établir une balance avantageuse entre les arts et l'agriculture, il faut de plus que l'œconome trouve son compte à cette culture, que sans cela il n'entreprendrait pas ; et retirer outre ses frais un excédent qui le récompense amplement de ses peines ; moins l'œconome employera de frais de culture, et moins aussi il en coutera à l'artisan pour l'achat des matieres premières, qui par la même raison pourra vendre sa

⁵⁷¹ Abraham Pagan, *Essais sur l'esprit de la législation, favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts, aux métiers, etc.*, Paris [Berne], Dessaint [Société typographique de Berne], 1766, t. 2, p. 536.

marchandise à meilleur marché et s'assurer ainsi plus facilement d'un débouché : assuré du débit du travail, il procurera au cultivateur un prompt écoulement de ses productions, ce qui engagera celui-ci à se livrer tout entier à cette occupation.

Si l'agriculture est le soutien des arts, le commerce prête de l'activité à ces deux états nourriciers ; il en est proprement l'ame ; tout ce qui tendra à faire fleurir le commerce, à augmenter la circulation, tendra nécessairement au progrès de l'industrie. Les magasins, les banques publiques, les monts de piété, les feuilles d'avis, de bons chemins, des fleuves navigables, la libre exportation de toute productions ouvrées, non-seulement d'un baillage à l'autre, mais encore hors du pays : l'entrée des productions ouvrées, des denrées, des bestiaux, etc. dont le pays abonde ; et la sortie des matières premières, prévenues et restantes par de fortes impositions, ces moyens et tous les autres qui procureront des écoulement à nos productions, seront les vrais fondemens du progrès de l'industrie.⁵⁷²

Ces deux paragraphes résument l'intégralité du système que Pagan a mis en place dans son texte sur l'esprit de la législation⁵⁷³. L'Argovien décrit son modèle de développement comme un rempart à la « décadence » visible de l'économie bernoise, sans plus tenter de prouver le fondement théorique de chaque phénomène qu'il met en avant⁵⁷⁴. L'industrie, au service duquel il met l'agriculture et le commerce, répond aux questions créées par la pauvreté croissante de la population européenne. À condition qu'elle se développe en ville, et qu'une distinction claire et formelle existe entre les activités qui se pratiquent dans les zones urbaines et rurales, la collaboration entre manufactures et agriculture fournira les richesses nécessaires à l'équilibre domestique⁵⁷⁵. Pourtant, ces échanges dépendent de conditions strictes ; le prix des matières premières locales doit être bas pour permettre aux artisans de les favoriser et la mise sur le marché des produits manufacturiers simple⁵⁷⁶. Cette pratique économique devait être soutenue par un système alternatif de représentation des intérêts privés :

il seroit à désirer que toute fabrique, ou entreprise pareille, il se formât des sociétés dont le capital, reparti en une certaine quantité d'actions, permettroit à un chacun d'y prendre part. Les avantages de ces sociétés seroient, la perpétuité ou du moins une plus longue durée que celle de la vie d'un entrepreneur particulier : un crédit plus assuré, les ouvriers n'ayant point à risquer de faillites comme il arrive souvent avec un seul entrepreneur : on pourroit à chaque instant se libérer de ses engagements par la vente de son action. Une compagnie dans ce goût tenteroit principalement l'exportation en gros de nos productions ouvrées ; avec bien d'autres entreprises plus importantes, qui seroient subsister une infinité de gens, mais qui sont au-dessus de la portée du négociant le mieux établi.⁵⁷⁷

Pagan, en faisant la promotion de l'industrie argovienne, espérait que ses bénéficiaires seraient récompensés par la responsabilisation de ses acteurs. Afin que le canton puisse jouir au mieux des

⁵⁷² A. Pagan, « Essai sur les causes de la décadence de l'état d'artisan dans les villes », in *Mémoires et observations*, 1766, pp. 155-156 ; Engel a apprécié son texte : S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 02 février 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁵⁷³ G. Gerber-Visser, « Ökonomisches Tableau des Seelands – Abraham Pagan und die Topographische Beschreibung von Nidau », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, op. cit., p. 71.

⁵⁷⁴ A. Pagan, « Essai sur les causes de la décadence de l'état d'artisan dans les villes », op. cit., p. 95.

⁵⁷⁵ *Ibid.*, pp. 98-100.

⁵⁷⁶ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 194.

⁵⁷⁷ A. Pagan, « Essai sur les causes de la décadence de l'état d'artisan dans les villes », op. cit., pp. 174-175.

richesses apportées par le système économique construit dans cet « Essai », le gouvernement devait officiellement prendre l'avis des « entrepreneurs » en compte. Que la représentation soit exprimée par des guildes ou des organes bureaucratiques, cette idée trahit l'envie de Pagan de soulever la question des rapports entre sujets et souverain. Loin de lui l'idée de revendiquer un réel pouvoir politique pour les sujets du canton de Berne. L'Argovien voulait simplement que l'expertise économique des praticiens serve la patrie. Il souhaitait également renchérir les propos de Zimmermann et Schmid sur la multiplication des canaux d'influences économiques à Berne. Les Argoviens habitués au type de commerce et d'industrie qui se développaient sur leur territoire espéraient être consultés sur la manière dont ils devaient l'harmoniser avec la politique économique centrale. En accolant l'essai de Pagan aux essais vaudois sur l'esprit de la législation, c'est cette idée – spécifiquement argovienne et propre à la pensée économique des sujets de la république aristocratique – que ses éditeurs y incluaient. Les Vaudois se sont reconnus dans la représentation fractionnaire de l'économie, comme étant la source de pratiques contextuelles et de degrés de développement pluriels, exigeant leur libre arbitre pour prospérer.

Un article écrit par le géographe bernois Gottlieb Sigmund Gruner (1717-1778) sur le même sujet, imprimé dans les *Mémoires et observations* de 1766, fait ressortir les différences entre la pensée économique argovienne et bernoise par contraste. Son texte « Des causes de la décadence de l'industrie dans les villes » a remporté le prix du concours à ce propos organisé par la Société économique de Berne. L'approche de Gruner, est radicalement plus documentaire. Il rappelle la base pratique de l'économie bernoise, qu'il s'agit de préserver^{xxxix} en limitant le développement industrie au maximum, quitte à employer de fortes restrictions^{xxx}. L'auteur est allé jusqu'à rejeter explicitement l'économie plurielle argovienne^{xxxi}. Pourtant, comme les Argoviens, Gruner prescrit aux autorités de marquer une distinction claire entre les activités adéquates pour la ville et la campagne⁵⁷⁸. Ainsi, les Bernois interprétaient les textes argoviens comme de bons outils pour inculquer le sentiment que la politique économique du canton devait être préservé et qu'une frontière ferme entre ville et campagne pouvait servir les vellétés sur l'augmentation de la productivité agricole.

En outre, Jacques Abram Daniel Clavel de Breles (1717-1771) a répondu à ces deux approches dans ses « Réflexions sur l'agriculture exercée par les bourgeois des villes » de 1769^{xxxii}. Selon lui, autant les Bernois que les Argoviens fondaient leurs analyses sur de mauvaises bases. Ils ne prenaient pas en compte le fait que les villes naissent d'une expression des hiérarchies sociales^{xxxiii}. Construites pour accommoder les riches, membres des institutions de pouvoir, la transformation de leur utilité est déjà une remise en question conjoncturelle de l'autorité des

⁵⁷⁸ G. S. Gruner, « Des causes de la décadence de l'industrie dans les villes », *op. cit.*, pp. 77 et 85-86.

patriciens. Avec cela en tête, le Vaudois encourage le développement de l'industrie dans les villes. Il le suggère simplement pour que les villes bernoises bénéficient des mêmes sources de revenus que les villes européennes, dont le profit provient des manufactures, comme cela s'observait depuis des décennies⁵⁷⁹. Contrairement aux Argoviens, qui défendaient un système en place, Clavel de Brenles encourage un développement manufacturier sur tout le territoire de Berne, dans les villes et les campagnes. Encourager une industrie urbaine et rurale augmenterait les chances de sa réussite en multipliant les expériences entrepreneuriales⁵⁸⁰. En plus, l'attraction des manufactures pour les travailleurs serait une nouvelle valve de décompression pour la régulation du prix de la main-d'œuvre^{xxxiv}. Les salaires plus avantageux de l'industrie attireraient les travailleurs, ce qui augmenterait le besoin en matières premières et augmenterait les salaires des emplois agricoles, valorisant le secteur. À l'instar de Pagan, le Vaudois voyait dans cette inflation créée par l'industrie le moteur de la croissance économique dans sa globalité. Au contraire, Clavel de Brenles pensait éviter à la fois des mouvements de foule et un appareil administratif lourd en évitant de s'appuyer sur des restrictions pour maintenir l'industrie en ville.

2.2.7 *Rapports entre Bernois et Vaudois*

Saisir l'orthodoxie bernoise dans son contexte local et dans sa contradiction avec les approches réformistes, vaudoises et étrangères, explique la manière dont la politique économique cantonale était comprise. Dans la *Richesse des nations*, Adam Smith a décrit les finances publiques bernoises comme un construction économique unique :

A state may sometimes derive some part of its publick revenue from the interest of money, as well as from the profits of stock. If it has amassed a treasure, it may lend a part of that treasure, either to foreign states, or to its subjects.

The canton of Berne derives a considerable revenue by lending a part of its treasure to foreign states ; that is, by placing it in the publick funds of the different indebted nations of Europe, chiefly in those of France and England. The security of this revenue must depend, first, upon the security of the funds in which it is placed, or upon the good faith of the government which has a management of them ; and, secondly, upon the certainty or probability of the continuance of peace with the debtor nation. In the case of a war, the very first act of hostility, on the part of the debtor nation, might be the forfeiture of the funds of its creditor. This policy of lending money to foreign states is, so far as I know, peculiar to the canton of Berne.⁵⁸¹

Dans cet extrait, Adam Smith désigne l'originalité de la source des revenus publiques bernoises, les instruments administratifs qui la matérialisent et les instabilités viscérales qu'elle provoque. En mentionnant l'importance de la stabilité diplomatique entre Berne et les États dans lesquels elle

⁵⁷⁹ J. Clavel de Brenles, « Réflexions sur l'agriculture exercée par les bourgeois des villes », *op. cit.*, p. 90.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 89.

⁵⁸¹ A. Smith, *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, *op. cit.*, vol. 2, pp. 819-820 ; I. Hont, « The "rich country-poor country" debate in Scottish classical political economy », *op. cit.*, p. 299.

investit son argent, Smith évoquait la politique interne que son gouvernement imposait pour maintenir ces rapports en place. Cette politique constituait en soi une source potentielle de déséquilibre⁵⁸². Les Bernois orientaient l'exercice de la souveraineté qu'ils contrôlaient à la sauvegarde de ces revenus. Les limites qu'ils imposaient à leur force de travail, sans cela performante⁵⁸³, devait servir cet objectif, malgré le tort qu'elle causait à l'économie locale. La mauvaise fois dont ils faisaient preuve dans leurs textes d'économie politique servaient la même stratégie⁵⁸⁴. De cette manière, Adam Smith et les penseurs européens avaient conscience de la perspective radicalement différente que les patriciens de Berne avaient sur les sciences économiques émergentes. Le caractère éminemment pratique et ciblé qu'ils lui conféraient en faisait – de façon évidente pour ses contemporains – un outil au service d'une politique économique à préserver à tout prix⁵⁸⁵.

Ainsi, la pensée économique vaudoise, peut-être moins attachée à la politique économique du canton que ne l'étaient celles de Berne et d'Argovie, se distingue par sa ligne réformatrice forte. Les textes issus de Berne, d'Argovie et du Pays de Vaud, amalgamés dans l'approche que leur a conféré l'historiographie jusqu'ici, doivent être appréhendés comme des organismes autonomes. Les savants bernois témoignent d'une attirance moins forte pour l'économie politique, puisqu'ils ne voyaient par l'utilité de débattre publiquement de sujets traités en pratique au sein de l'administration⁵⁸⁶. Lorsqu'ils commencent à s'exprimer sur les stratégies économiques adéquates pour les républiques, en réaction à la demande européenne croissante, ils ont adopté une posture conservatrice, dont les textes se voulaient à optimiser l'application des politiques économiques en place. Les Bernois composaient des textes agronomiques servant à orienter les lecteurs à servir les velléités mercantiles du canton⁵⁸⁷. Cette posture contribuait à préserver des sujets de tension entre les patriciens et le reste de la population du canton de Berne, comme « le principe regnant d'empêcher toute manufacture »⁵⁸⁸. Cherchant à rapprocher la production locale le plus possible d'une forme d'autosuffisance exempte d'importation, leurs logiques de développement niaient systématiquement les innovations conceptuelles apportées par les travaux de grands penseurs européens et ceux du Pays de Vaud. Quant à eux, les savants argoviens faisaient également preuve d'un certain conservatisme. Leurs motivations étaient toutefois différentes. Alors que les Bernois

⁵⁸² Adam Smith, *Lectures on Jurisprudence*, Oxford, Clarendon Press, 1978, pp. 289-290 ; Catherine Larrère, *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992, p. 38.

⁵⁸³ A. Smith, *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Oxford, Clarendon Press, 1976, vol. 1, p. 395.

⁵⁸⁴ A. Smith, *Lectures on Jurisprudence*, Oxford, Clarendon Press, 1978, p. 431 ; Knud Haakonssen, *The Science of a Legislator. The Natural Jurisprudence of David Hume and Adam Smith*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 89.

⁵⁸⁵ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 78.

⁵⁸⁶ A. Holenstein, « Industrielle Revolution avant la lettre », *op. cit.*, pp. 17-18.

⁵⁸⁷ M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.*, pp. 99-101 ; A. Holenstein, M. Stuber et G. Gerber-Visser, « Nützliche Wissenschaft und Ökonomie in Ancien Régime », *op. cit.*, pp. 7-8.

⁵⁸⁸ S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 14 janvier 1759 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.15.

tentaient de préserver leur hiérarchie sociale et l'étendue de leur autorité, leurs sujets argoviens voulaient protéger les caractéristiques économiques du canton, qui avaient permises à l'Argovie de se développer en un centre manufacturier important. C'est pour cela qu'en 1762 Élie Bertrand exprimait l'essence du travail intellectuel produit par les Vaudois en ces termes : « On ramasse tout l'argent de la Capitale pour le placer en Angleterre. En attendant le pays languit, faute d'argent pour ranimer l'agriculture, les manufactures et le commerce. »⁵⁸⁹ Leurs intentions – cherchant à utiliser un système en place pour faire fructifier une économie moderne et alternative – se départageaient donc de celles de leur souverain. Au milieu de cela, les savants du Pays de Vaud ont composé un corpus d'économie politique multiforme, dont le but était de préserver les avantages socio-politiques dont ils profitaient, tout en chamboulant les sources de la croissance économique du canton⁵⁹⁰.

⁵⁸⁹ É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 03 janvier 1762 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

⁵⁹⁰ I. Hont et M. Ignatieff, « Needs and justice in the *Wealth of Nations* », *op. cit.*, pp. 43-44.

3. La dépopulation vue par Jean Louis Muret et les Vaudois

En s'attardant sur la gouvernance *Suisse* dans l'*Esprit des lois*, Montesquieu réfléchit aux influences des formes de gouvernement sur la démographie⁵⁹¹. Selon lui, les petites républiques souveraines grecques étaient parvenues à réguler leur démographie de façon optimale dans l'antiquité. Profitant d'une grande fertilité, mais limité par la taille de leur territoire, elles devaient limiter la croissance de leur population, afin d'éviter de dépendre de conquêtes pour écouler la main-d'œuvre excédentaire. Montesquieu expliquait donc que la législation bernoise contenait des outils pour limiter la reproduction rapide de la population – en instrumentalisant les enrôlements dans l'armée notamment. Il superposait la Suisse et la Grèce, dont il reconstruit les modèles de gouvernance. En faisant cela, il soulignait que les républiques helvétiques répondaient aux mêmes logiques, dans un contexte pourtant différent et sans posséder les outils législatifs pertinents. De cette manière, la Suisse se dirigeait vers une augmentation démographique, possible par son agriculture sans cesse améliorée, sans posséder de débouchés pour ses surplus. Les transformations économiques européennes voulaient que la population augmente, mais excluait la possibilité pour la Suisse de conquérir les terres nécessaires à la prise en charge de sa population excédentaire. Ce conflit systémique poussait ainsi les savants suisses à réfléchir aux moyens de faire de sa population une force de travail enrichissante.

En 1754, Hume a également employé Berne, entre autres, pour définir les influences de la démographie sur l'économie. En plus d'affirmer que la Suisse « ressemble aux anciennes républiques », il précise qu'elle « ne se distingue nullement par les avantages du sol, du climat ou du commerce, cependant ses habitants sont nombreux (bien qu'ils s'enrôlent dans toutes les armées de l'Europe), ce qui prouve assez les avantages de ses institutions politiques. »⁵⁹² Comme Montesquieu, l'Écossais met en évidence le lien entre les spécificités démographiques suisses et ses pratiques militaires. Les deux penseurs employaient la Suisse dans leurs réflexions non pas parce qu'ils avaient des connaissances particulièrement précises à son propos, mais comme un stéréotype républicain ou comme l'illustration vivante du fonctionnement des nations antiques. Malgré ce regard impersonnel, l'instrumentalisation de leur mercenariat comme instruit de régulation démographique leur semblait être une évidence. Pourvu d'institutions stables et d'une agriculture efficace, l'armée canalisait leur force de travail, comme dans l'antiquité⁵⁹³ :

⁵⁹¹ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, pp. 693-694.

⁵⁹² D. Hume, « Of the Populousness of Ancient Nations » [1754], in *Essays. Moral, Political and Literary*, *op. cit.*, p. 403 ; J. Harris, *Hume*, *op. cit.*, p. 283.

⁵⁹³ Rudolf Bolzern, « The Swiss foreign service and Bernese reform politics in the late eighteenth century », in *History of European Ideas*, n° 4, 2007, pp. 463-464.

I grant, that agriculture is the species of industry chiefly requisite to the subsistence of multitudes : and it is possible, that this industry may flourish, even where manufactures and other arts are unknown and neglected. Switzerland is at present a remarkable instance ; where we find, at once, the most skilful husbandmen, and the most bugling tradesmen, that are to be met with in Europe.⁵⁹⁴

Selon Hume, la Suisse possédait un terreau économique parfait pour que sa population croisse. Son agriculture lui fournissait la subsistance et les richesses nécessaires⁵⁹⁵. Malgré tout, le retard de son commerce et de son industrie provoquait des doutes sur sa pérennité et sa capacité à survivre dans l'Europe déclinante décrite dans l'essai sur « le nombre des hommes dans les nations anciennes. » Vouée à produire assez de ressources pour augmenter la qualité de vie de sa population jusqu'à saturation ; point à partir duquel la fertilité de son économie unidimensionnelle commencerait sa chute sous forme de déflation incontrôlable.

Sur la base de ces propos paradigmatiques, Mirabeau a écrit son *Ami des hommes* – sous-titré *le traité de la population* –, l'ouvrage qui a fait de la démographie le sujet central de l'économie politique et la source du déclin de l'Europe pour les penseurs subséquents. Il désignait les propos de Hume comme preuve de la dépopulation européenne, mais souhaitait proposer une manière différente de canaliser les causes et les solutions à ce problèmeⁱ :

La nourriture, les commodités et les douceurs de la vie sont la richesse. La terre la produit, et le travail de l'homme lui donne la forme. Le fonds et la forme sont la terre et l'homme. Qu'y a-t'il par-delà ? Par-tout la forme est nécessaire au fonds, ici plus qu'ailleurs. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, dit un proverbe bien sensé. Si l'homme est nul, la terre l'est aussi. Avec des hommes on double la terre qu'on possède, on en défriche, on en acquiert. Dieu seul a sçû de la terre tirer un homme ; en tous tems et en tous lieux on a sçû avec des hommes avoir de la terre, ou du moins le produit, ce qui revient au même. Il s'ensuit de-là que le premier des biens, c'est d'avoir des hommes, et le second de la terre.⁵⁹⁶

Selon Mirabeau, la population était nécessaire à la production de richesses. L'accroître était donc nécessaire au développement de l'économie du canton. L'ensemble de son ouvrage est construit autour de l'idée selon laquelle tout investissement économique doit être envisagé comme un moyen d'accroître la population pour dynamiser la production. Au-delà de ses qualités propres, les idées de Mirabeau sont également intéressantes pour comprendre les débats sur la démographie bernoise. La remise en question du rapport qu'il identifiait entre la population et les richesses a contribué à la naissance de la physiocratie. En effet, l'un des principes que Quesnay a réussi à imposer à Mirabeau lorsqu'ils se sont rencontrés en 1757 soutient que ce sont les richesses qui provoquent

⁵⁹⁴ D. Hume, « Of the Populousness of Ancient Nations », *op. cit.*, p. 419 ; S. Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *op. cit.*, p. 19.

⁵⁹⁵ John Robertson, « The Scottish Enlightenment at the limits of the civic tradition », in *Wealth and Virtue*, *op. cit.*, p. 165.

⁵⁹⁶ V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 10 ; C. Théré et Jean-Marc Rohebasser, « L'entrée en usage du mot "population" au milieu du XVIII^e siècle », in *Le Cercle de Vincent de Gournay*, *op. cit.*, p. 154.

l'augmentation de la population⁵⁹⁷. Le renversement de la base théorique de son système lui a permis de corriger son erreur, ayant mis « la charrue avant les bœufs » comme l'avait exprimé Quesnay⁵⁹⁸. Une fois convaincu que la population dépendait de la croissance économique pour prospérer, Mirabeau a établi les bases de son nouveau modèle dans son mémoire bernois de 1760 :

Nous avons dit que c'est cet excédent, ou produit net, qui fait subsister toutes les différentes classes d'hommes d'un état. Ainsi à produit égal, plus l'industrie et la richesse des entrepreneurs de culture épargne de travail d'hommes, plus la culture fournit à la subsistance d'autres hommes.

Ces autres hommes dont d'autant plus disponibles pour tout autre exercice, pour les différentes professions, pour la guerre, pour les travaux publics etc. que leur pain est cuit et préparé et qu'ils ne sont pas attachés à la terre pour la production annuelle des richesses. Le cultivateur ne peut être séparé de la glebe qu'au préjudice de cette reproduction et de la nation entière ; ainsi quand des travaux plus multipliés augmenteroient le produit total au préjudice du produit net, ces travaux et ce profit total n'en seroient pas plus favorable à la population par ce qu'elle diminuerait autant d'une part qu'elle augmenterait de l'autre, toutes choses étant d'ailleurs égales relativement à la consommation.⁵⁹⁹

L'augmentation de la rentabilité économique est donc la clé de la prospérité économique. En cela, comme Hume le soulignait, les efforts menés par Berne d'augmenter sa production agraire par des moyens administratifs et pratiques devait provoquer une croissance absolue de sa population. Mirabeau introduit une méthode de pensée à laquelle beaucoup de penseurs vaudois ont été sensibles, qui consiste à chercher un moyen de donner une impulsion au système économique en vigueur, par l'augmentation du rendement des moyens de production disponibles. Le produit net sur-proportionné inciterait la population à croître et le libre-échange donnerait l'inertie nécessaire à une croissance économique continue. En augmentant la valeur des produits bruts, les secteurs *stériles* fructifiaient les investissements initiaux offrant une augmentation des richesses. Confrontés à ces préoccupations économiques gravitant autour de la volonté d'augmenter la population européenne, les penseurs vaudois ont calqué les enjeux qui entraînaient leur économie politique sur la crainte d'une dépopulation.

D'ailleurs, les enjeux économiques mis en évidence dans les théories démographiques de Montesquieu, Hume et Mirabeau sont devenus les préoccupations les plus urgentes selon certains savants de la seconde moitié du XVIII^e siècle. À partir du milieu du XVIII^e siècle, les penseurs européens, presque sans exception, se sont mis à focaliser leurs craintes sur la démographie. Un

⁵⁹⁷ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 94.

⁵⁹⁸ François Quesnay, « Lettre à Charles Blaise Méliand, début 1761 », in *Œuvres économiques complètes de François Quesnay et autres textes*, Paris, INED, 2005, p. 1211.

⁵⁹⁹ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 247 ; M. Albertone, « Deux générations autour de l'Amérique », in V. de Mirabeau et Pierre Samuel du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 11.

consensus tacite voulait que l'Europe se dépeuplât, sans que personne ne le remette en question⁶⁰⁰. Cette affirmation désignait à la fois le déplacement de population rurales vers les villes et une baisse absolue du nombre d'habitants⁶⁰¹. À Berne, le lieu commun voulait que le Pays de Vaud, territoire sujet moins favorisé, se dépeuplât à un rythme alarmant⁶⁰². L'adhésion générale et l'omniprésence de ce sentiment dans les textes des années 1760 les rend parfois inintelligibles au lecteur actuel. Tout le monde en était conscient et les auteurs ne prenaient pas la peine de polémiquer sur le sujet, le rendant moins visible que d'autres. Cela n'empêche pas que beaucoup de textes économiques du XVIII^e siècle soient essentiellement des plans de repopulation. Ce débat était essentiellement une manière de lire les caractéristiques d'une richesse des nations à travers la population. Par conséquent, s'y attarder revient à interroger une des plus grandes sources de craintes du siècle, à la résolution de laquelle les Vaudois ont fourni des contributions importantes.

La manière dont Thomas Robert Malthus a compris la contribution vaudoise aux débats sur la dépopulation du XVIII^e siècle met en lumière certaines de ses particularités. Il a en effet consacré un chapitre de son *Essai sur le principe de la population* à l'économie politique et aux théories démographiques suisses. Le penseur Anglais l'y a intégré en 1803, dans une réédition de son grand œuvre, après un séjour l'année précédente à Berne et à Vevey notamment⁶⁰³. Il y fait part des enjeux économiques principaux des préoccupations bernoises⁶⁰⁴. Malthus s'est demandé comment un lieu commun, comme la dépopulation de Berne – qui s'est avéré faux –, a pu soulever de tels obsessions. Pour cela, il s'est appuyé sur le *Mémoire sur l'Etat de la population dans le Pays de Vaud* de Muret, selon lui le travail le plus complet et scientifiquement rigoureux produit dans ce contexte⁶⁰⁵. Malthus remarque que le Vaudois, qui avait pourtant fait un travail statistique remarquable et précurseur, persistait à croire à une dépopulation du canton ; « the facts wich M. Muret has collected are all valuable, though his inferences cannot always be considered in the same light »⁶⁰⁶ :

All these calculations of M^r Muret imply the operation of the preventive check to population in a considerable degree, throughout the whole of the district wich he considered ; and there is reason to believe that the same habits prevail in other parts of Switzerland, though varying considerably from place to place, according as the situation or the employment of the people render them more or less healthy, or the resources of the country make room, or not, for an increase. [...]

⁶⁰⁰ S. Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *op. cit.*, p. 9 ; J.-C. Perrot, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique*, *op. cit.*, p. 164.

⁶⁰¹ Carol Blum, *Strength in Numbers. Population, Reproduction, and Power in Eighteenth-Century France*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2002, p. 115 ; Leslie Tuttle, *Conceiving the Old Regime. Pronatalism and the Politics of Reproduction in Early Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 158.

⁶⁰² Eugène Olivier, « Le Pays de Vaud se dépeuplait-il au 18^e siècle ? », in *Revue suisse d'histoire*, n° 18, 1938, p. 18.

⁶⁰³ Patricia James, *Population Malthus. His Life and Times*, Londres, Routledge, 1979, p. 98.

⁶⁰⁴ Thomas Robert Malthus, *An Essay on the Principle of Population*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 [1798], t. 1, p. 215.

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 215.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 221.

The proportion of unmarried persons in Berne, including widows and widowers, is considerably above the half of the adults, and the proportion of those below sixteen, to those above, is nearly as 1 to 3. These are strong proofs of the powerful operation of the preventive check.⁶⁰⁷

Sans même s'atteler à reconstruire les propos des penseurs économiques Vaudois, Malthus est parvenu à assurer qu'un rapport de pouvoir déséquilibré existait entre Berne et ses sujets – en observant la différence démographique entre les régions. La croissance démographique étant effectivement moins forte dans le Pays de Vaud qu'à Berne, les conditions sanitaires et économiques y étaient donc moins bonnes. Malgré la croissance générale constante de qualité de vie et de rendement agricole que révèle en aval l'augmentation absolue de la population de la du canton, les disparités régionales mettent en lumière un rapport de subordination déséquilibrée⁶⁰⁸. Malthus souligne d'ailleurs qu'il s'agissait-là de la revendication principale de Muret. Fort d'une génération de recule, le savant anglais a su identifier le frein que Berne mettait sur le développement économique vaudois pour sauvegarder sa hiérarchie sociale :

In some of the smaller cantons, manufactures have been introduced which, by furnishing a great quantity of employment, and at the same time a greater quantity of exports for the purchase of corn, have of course considerably increased their population. But the Swiss writers seem generally to agree that the districts where they have been established have, upon the whole, suffered in point of health, morals, and happiness.

It is the nature of pasturage to produce food for a much greater number of people than it can employ. In countries, strictly pastoral, therefore, many persons will be idle, or at most be very inadequately occupied. This state of things naturally disposes to emigration, and has been a chief cause that the Swiss have been so much engaged in foreign service. When a father had more than one son, it would rarely happen that some of the rest did not enrol themselves as soldiers or emigrate in some other way.

It is possible, though not probable, that a more than usual spirit of emigration, operating upon a country in which, as it has appeared, the preventive check prevailed to a very considerable degree, might have produced a temporary check to increase at the period when there was such a universal cry about condition of the lower classes of people.⁶⁰⁹

Comme Rousseau, en analysant les mécanismes démographiques, Malthus voulait expliquer les déséquilibres des rapports entre industrie et agriculture. Selon eux, les objets de production les plus nécessaires à la subsistance sont aussi ceux qui sont les moins coûteuses. La production de céréales ou l'élevage de bétail servant à la consommation locale sont moins bien rémunérés que la fabrication d'objets de luxe. Le déséquilibre entre les deux découle du fait que tout le monde a besoin de manger, tandis que les objets de luxe ne sont pas un besoin aussi direct ou urgent. De cette manière, les céréales et le bétail seront produits partout par une main-d'œuvre abondante, alors que les objets à haute valeur ajoutée seront produits dans des conditions optimales et

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 223.

⁶⁰⁸ Anton Brandenberger, *Ausbruch aus der "Malthusianischen Falle": Versorgungslage und Wirtschaftsentwicklung im Staate Bern 1755-1797*, Bruxelles, Peter Lang, 2004, p. 93.

⁶⁰⁹ R. Malthus, *An Essay on the Principle of Population*, *op. cit.*, t. 1, pp. 225-226 ; Ernest Giddey, *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIII^e siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1974, p. 54.

bénéficient d'une demande sur des marchés variés. Ainsi, les rendements de l'industrie sont meilleurs que ceux de l'agriculture, puisque tout le monde doit manger et payer des impôts. Cela contraint tout le monde à travailler pour vendre ses biens afin obtenir l'argent nécessaire au paiement des impôts⁶¹⁰. En réaction à cela, l'économie politique devient une méthode pour identifier les actions capables d'équilibrer l'avantage intrinsèque dont bénéficie l'industrie urbaine sur l'agriculture, et de réduire les inégalités sociales qu'il provoque. De ce fait, une population qui s'accroît, dont la qualité de vie s'améliore, est le signe d'une politique économique et d'un système fiscal qui parvient à revaloriser les activités agricoles.

Cependant, Malthus soulignait un paradoxe à ce propos dans l'analyse de Muret. L'Anglais y a identifié ce qu'il décrivait comme une confusion récurrente entre causes et conséquences chez le Vaudois. Il affirme que Muret et les penseurs de la Société économique de Berne n'avaient pas compris les réelles causes qui sous-tendaient leurs affirmations sur la dépopulation. Prétendre que l'industrie urbaine et les services militaires étrangers étaient une des causes de la dépopulation témoignait de cette confusion. Malthus explique que la dépopulation était provoquée par la taille croissante des propriétés et la tendance de l'agriculture à s'orienter vers l'élevage plutôt qu'à renforcer la production de grains. D'un côté, l'agrandissement des propriétés agricoles réduisait le nombre de propriétaires pouvant se permettre de constituer de larges familles. D'un autre, l'élevage, qui a recours à peu de main-d'œuvre, ne représente pas un bon canal d'écoulement pour la force de travail d'une population en expansion. Sur cette base, Malthus expliquait que l'équilibre entre population et sources de subsistance augmentait la proportion de foyers pauvres au sein de la société⁶¹¹. La fuite de la main-d'œuvre vers les centres industriels urbains et les carrières militaires étaient les conséquences de cette pauvreté rurale. Malthus affirme donc que Muret aurait mieux fait de se concentrer sur les causes de la pauvreté du Pays de Vaud, pour identifier les fondements de ses particularités démographiques.

Malthus a su mettre le doigt sur les dissensions qui sous-tendent la production de textes économiques dans la ville de Berne et dans le Pays de Vaud. Comme leurs contemporains et leurs successeurs jusqu'à l'historiographie récente, Malthus ne reconnaissait pas les caractéristiques qui faisaient du Pays de Vaud un espace de pensée singulier. L'Anglais ne semble pas avoir poussé son analyse jusqu'à envisager le renversement de causalités comme un marqueur contextuel de l'approche vaudoise des politiques économiques qui la préoccupait. Aborder le point de vue adopté par Muret comme un parti pris intentionnel offre un cadre interprétatif plus large sur son texte.

⁶¹⁰ M. Sonenscher, *Work and Wages. Natural Law, Politics and the Eighteenth-Century French Trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 199-201.

⁶¹¹ Ted McCormick, *Human Empire. Mobility and Demographic Thought in the British Atlantic World, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022, pp. 235-236.

En cela, désigner l'industrie urbaine étrangère et le service militaire étranger comme une des causes de la dépopulation serait une manière de suggérer – ou de dénoncer implicitement – que l'émigration qu'ils provoquent est un outil institutionnel servant les stratégies économiques bernoises. Dès lors, la dépopulation serait provoquée par le maintien artificiel des mouvements démographiques servant des intérêts particuliers. Si la conservation des structures financières bernoises restreint le développement de secteurs économiques nécessaires à l'écoulement d'une main-d'œuvre croissante, l'« émigration militaire et commerciale » que dénonce Muret devient simultanément une cause et une conséquence de la dépopulation. Ainsi, la vigueur du débat démographique conduit par les Vaudois répondait à des tensions propres au contexte socio-économique du canton de Berne. Reconstruire ces singularités permettra de saisir certaines des caractéristiques les plus subtiles des fondements institutionnels bernois⁶¹².

Ce troisième chapitre analysera la manière dont les vaudois abordaient l'une des préoccupations les plus profonde de leur époque. Il mettra en valeur d'un côté les méthodes savantes à leur disposition pour trouver des solutions aux problèmes concrets qu'ils identifiaient autour d'eux, de l'autre ce qu'ils pensaient être les particularités des instabilités sociales et économiques du canton de Berne.

3.1 Base interprétative locale

Tissot est l'un des premiers Vaudois à avoir explicitement affirmé que le Pays de Vaud se dépeuplait et son propos a été reçu comme une certification objective de ce fait. En effet, le médecin lausannois a ouvert son ouvrage le plus célèbre, *l'Avis au peuple sur sa santé* imprimé en 1761, en déclarant que la population du territoire sujet souffrait une chute inquiétante :

La diminution du nombre des habitants dans ce pays, est une vérité de fait qui frappe tout le monde, et que les dénombrements démontrent. Cette dépopulation a plusieurs causes : je me croirais heureux, si je pouvais contribuer à remédier à une des principales, qui est la mauvaise méthode employée dans les campagnes pour traiter les malades. C'est là mon unique objet ; mais l'on me permettra d'indiquer les autres causes concourantes.

On peut les réduire à deux classes générales : il sort plus de monde qu'autrefois, et l'on peuple moins. Il y a deux espèces d'émigration : l'on sort, ou pour aller dans les services étrangers, que l'on conserve par des raisons qui l'emportent sans doute sur les inconvénients, ou pour chercher dans différentes vocations une fortune que le pays refuse. L'on pourrait appeler la première émigration, militaire ; la seconde émigration, commerçante.⁶¹³

Presque tous les savants vaudois qui ont écrit sur l'économie politique de Berne après la publication du texte de Tissot ont cité ces propos. Pour eux, cet extrait était une confirmation factuelle et

⁶¹² Lina Weber, « Doom and gloom : the future of world at the end of the eighteenth century », in *History*, n° 371, 2021, pp. 419-420.

⁶¹³ S. Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, Paris, Quais Voltaire Histoire, 1993 [1761], p. 44 ; F. Sardet, « La santé sous l'Ancien Régime bernois », *op. cit.*, pp. 99 et 105.

scientifique de la dépopulation du Pays de Vaud. Étonnamment, l'historiographie n'a jamais pris la peine d'envisager l'*Avis au peuple* comme un texte économique. Pourtant, Tissot accorde la presque totalité de son introduction à une question centrale pour la science naissante⁶¹⁴. Même si son ouvrage est présenté d'emblée comme un travail de médecin, cherchant à démocratiser les connaissances médicales de base pour permettre à la population de prendre soin d'elle-même, l'intention en devient économique. De son point de vue, la propagation de connaissances médicales ne servait pas dans l'absolu à rendre la vie de la population meilleure, mais à endiguer un problème de société. C'est d'ailleurs de cette manière qu'il a été reçu :

L'amour de la patrie, qui dans la plupart n'est qu'un aimant propre à les fixer dans leur endroit natal, devient dans M^r Tissot un flambeau lumineux, qui lui découvre tous les maux dont le Pays est menacé ; cet aspect le fait frémir : Persuadé qu'il en doit trouver la source dans la dépopulation, il s'applique à en développer les causes. Il en allègue deux principales, savoir l'émigration et le mauvais traitement dans les maladies ; et quoique cette dernière dut seule entrer dans le plan de son ouvrage, il ne laisse pas de traiter la première avec toutes les connoissances d'un homme éclairé, et occupé du bien de la Patrie. [...]

Ce ne sont pas là les seuls maux qu'entraîne après soi l'expatriation ; elle a des suites bien plus funestes à la population par l'introduction du luxe. M^r Tissot ne les oublie pas. Le luxe est d'autant plus dangereux, que ruinant également la bourse et la santé, il apauvrit conséquemment l'Etat d'argent et d'hommes. La vanité qu'il inspire ne permet pas de se contenter des productions ordinaires d'un Pays ; elle fait rechercher au plus haut prix ce qu'il y a de plus rare chez l'Etranger. Les desirs insatiables qu'elle occasionne ôtent le goût des choses communes, et n'en inspirent que pour celles qui sont ou rares, ou nouvelles.⁶¹⁵

Ces « réflexions » insistent sur l'utilité économique de l'ouvrage de Tissot. Elles le présentent d'abord comme un acte d'*amour de la patrie*, avant d'être une avancée sanitaire ou médicale⁶¹⁶. L'auteur de l'article présente les propos de Tissot sur le luxe comme étant aussi éloquents que ceux sur les soins eux-mêmes⁶¹⁷. Il est allé jusqu'à expliquer que ses propos médicaux étaient construits de tel manière à contribuer à régler des questions économiques.

Je n'ajoute qu'un mot. Ne pourrait-on pas, pour remédier à des maux qu'il est impossible de prévenir, choisir quelque canton du pays, dans lequel on chercherait, par des récompenses, 1^o à arrêter tous ses habitants, 2^o à les encourager par d'autres récompenses à une population plus abondante ? Ils n'en sortiraient point, ainsi ils n'iraient pas s'exposer à tous les maux dont j'ai parlé ; on ne s'y marierait point à des étrangers qui pourraient y apporter le désordre : ainsi vraisemblablement ce quartier, au bout d'un certain temps, serait trop peuplé, et pourrait fournir des colonies pour les autres.⁶¹⁸

Dans cet extrait, en plus de suggérer que son travail avait des implications économiques, Tissot désigne explicitement la séquence de développement et l'approche méthodologique qu'il voulait

⁶¹⁴ S. Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, *op. cit.*, pp. 44-45.

⁶¹⁵ Anonyme, « Réflexions sur l'*Avis au peuple* de M^r Tissot etc. où sont rappelés en abrégé les principaux préceptes contenus dans cet ouvrage », in *Journal helvétique*, mai 1764, pp. 522-523.

⁶¹⁶ Lanteires, « Lettre à la Société économique de Berne, 06 mars 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6.

⁶¹⁷ S. Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, *op. cit.*, pp. 46-47.

⁶¹⁸ S. Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, *op. cit.*, p. 48.

promouvoir. Le médecin vaudois pensait que l'économie morale était la meilleure solution au problème du canton de Berne. Tissot était en parallèle l'un des auteurs les plus actifs d'*Aristide*. Il accordait du temps et de l'énergie à façonner les réformes exigées par les Vaudois telle qu'elles ont été reconstituées en amont. De surcroît, Tissot cite le *Socrate rustique* en note dans sa préface, Hirzel est le traducteur de l'édition allemande de l'*Avis au peuple* et l'une des éditions parisiennes du texte a été dédiée à Mirabeau⁶¹⁹. Tous ces liens avec la pratique de l'économie politique, la manière dont le texte a été reçu par les savants du Pays de Vaud et les propos-mêmes de Tissot, révèlent les intentions du texte. Il faut également rappeler que Tissot et Mirabeau se sont connus et ont longtemps correspondu⁶²⁰. Il ne s'agissait pas d'un projet voué à propager le savoir au profit d'un idéal de progrès, mais la participation de Tissot à un débat éminemment concret⁶²¹.

C'est cette impulsion qui l'a également poussé à rédiger sa *Lettre à M. Hirzel, conseiller d'état à Zurich, sur le bled et le pain* en 1779ⁱⁱ. Ce court ouvrage est une réponse à des propos tenus par l'économiste français Simon Nicholas Henri Linguet (1736-1794) contre l'engouement des physiocrates en faveur d'une culture du grain sans cesse croissante. En initiant un débat avec Linguet, Tissot entretenait à la fois sa présence dans un débat auquel il considérait contribuer depuis le début des années 1760 et son parti pris en faveur d'une économie réelle moteur de la croissance démographique⁶²². À travers les quelques commentaires économiques qu'il diffusait, le Vaudois voulait fournir une solution aux préoccupations fondamentales de ses compatriotes, en faisant usage de son expertise personnelle⁶²³. Pour lui, la médecine promue dans l'*Avis au peuple* était une manière parmi d'autres d'aborder un problème d'ordre économique.

Tissot et Muret, les deux références citées en matière de dépopulation vaudoise par leurs contemporains⁶²⁴, se sont côtoyés. En plus de correspondre, ils lisaient leurs travaux respectifs :

Parlant du mémoire sur la nécessité et les moyens de perfectionner l'agriculture avec M^r Muret, il me dit que presque tous mes articles entroient dans un mémoire fourni à l'illustre Société de Berne par un membre de celle de Vevey, et que luimême en avoit touché quelque chose, Je mis de coté ce

⁶¹⁹ S. Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, *op. cit.*, pp. 34-35 et 415. Tissot accompagne l'édition parisienne de son texte d'un mot adressé à Mirabeau justifiant son travail en ces termes (S. Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, Paris, Aux dépens de P. F. Didot le Jeune, 1762 [1761], pp. v-vi) : « Monsieur, / Le motif qui vous a fait publier tant de vues et de réflexions sages et utiles sur la population (l'amour pour l'humanité) a engagé M^r Tissot à composer cet Ouvrage, afin de diminuer l'effet d'une des principales causes de la dépopulation, qui est le mauvais traitement des maladies du Peuple. »

⁶²⁰ Lettres de Mirabeau à Sacconay, 23 mars 1780, 17 juin 1780.

⁶²¹ F. Sardet, « La santé sous l'Ancien Régime bernois », *op. cit.*, p. 203.

⁶²² Simon Nicholas Henri Linguet, *Du Commerce des grains. Nouvelle édition, augmentée d'une lettre à M. Tissot sur le vrai mérite Politique, et Physique du pain, et du bled*, [s.l.], Bruxelles, 1787, pp. 143-165.

⁶²³ F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, *op. cit.*, pp. 102-103.

⁶²⁴ Vautier, « Lettre à la Société économique de Berne, 29 juillet 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

second travail, mieux fait surement pour ces Messieurs ; et une suite non interrompue de malades, ne m'a pas permis de vous presenter les extraits sur les maladies du bled en herbe.⁶²⁵

Tissot lisait les textes de Muret : sa « Lettre sur l'agriculture perfectionnée » publiée dans les *Mémoires et observation* en 1762 en l'occurrence. Il les employait comme source pour enrichir son *Avis au peuple* en vue de ses rééditions. Cela renforce la filiation de son travail avec les théories de réformes économiques. De son côté, Muret a lu attentivement l'ouvrage de Tissot, dont il a sélectionné des extraits en vue de leur publication dans le *Messenger boiteux* en 1963⁶²⁶. L'*Avis au peuple* était une source de référence, qui en plus d'avoir influencé la vie pratique de la paysannerie européenne, illustre à quel point les savants du XVIII^e siècle s'investissaient dans la résolution des instabilités économiques provoquées par la globalisation du commerce et la croissance de l'industrie⁶²⁷. Elle a été la porte d'entrée dans les réflexions spécifiquement économiques innovantes, comme celles de Muret.

3.2 Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud

Le *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud* de Muret, publié en 1766, successivement dans les *Mémoires et observations* et en tant que volume indépendant chez de Felice à Yverdon, est l'un des travaux démographiques les plus importants du XVIII^e siècle. Avec l'Anglais Thomas Simpson et le Prussien Johann Peter Süssmilch notamment – qu'il cite dans son ouvrage –, les innovations en matière de science démographiques et de méthodes statistiques ont fait de Muret l'objet d'analyses historiquesⁱⁱⁱ. Cette approche, quoiqu'intéressante pour reconstruire l'évolution des sciences statistiques, souffre de nombreuses failles. Aborder le texte de Muret comme le maillon d'une réflexion téléologique est anachronique dans le sens où Muret n'avait pas conscience que la science qu'il contribuait à déployer deviendrait un outil de pensée aussi central dans les sociétés du XX^e et XXI^e siècles. De plus, cela sort ses propos de leur contexte et masque les préoccupations réelles qu'il tentait d'aborder. C'est pour ces raisons que le présent propos ne se plongera pas dans le travail statistique remarquable réalisé par Muret pour analyser la population vaudoise. Pour lui, la démographie n'était pas une fin en soi, mais un moyen de contribuer à un débat sur la stabilité et le développement du canton :

nous verrons qu'autrefois, la population dans ce país étoit beaucoup plus forte.
De fréquentes pestes ont été longtems les causes de notre dépeuplement, mais il n'y a plus de cause physiques de dépopulation, et le país a suffisamment de ressources physiques, pour reparer

⁶²⁵ S. Tissot, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 octobre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11, pp. 1-2.

⁶²⁶ Jean Louis Muret, « Lettre à Tissot, 05 février 1763 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.suppl.1908.

⁶²⁷ L. Hubler, « Emigration civile et émigration militaire à travers le recensement bernois de 1764 », *op. cit.*, p. 250.

promptement ses pertes. Les registres mortuaires exacts en divers lieux, nous fourniront sur cet article des preuves suffisantes.

Il faut donc attribuer le mal à des causes morales ; et ces causes une fois connues, les remèdes suivent tout naturellement.⁶²⁸

Convaincu que le Pays de Vaud se dépeuplait, Muret s'est lancé dans une expérimentation statistique pour quantifier le problème, afin d'y proposer des solutions ciblées. La première moitié de son ouvrage est un mémoire servant à exposer sa méthode, ses résultats et les solutions basées sur leur analyse. La seconde est une collection de *tables* dénombrant la population, les naissances, les mariages et les décès de toutes les paroisses dont il a obtenu les données. En effet, le pasteur vaudois est parvenu à rassembler les recueils paroissiaux de dizaines de communes de la région, qu'il a trié, rationalisé et traité. L'ampleur de ces données lui a permis de créer des formules et des méthodes statistiques nouvelles pour déterminer précisément l'espérance de vie et la probabilité pour les enfants de survivre jusqu'à leur majorité⁶²⁹. Aujourd'hui – et depuis Malthus –, la recherche s'accorde à dire que le Pays de Vaud n'avait pas subi une expansion démographique aussi forte jusque-là⁶³⁰. C'est en reconstruisant le contexte dans lequel cet ouvrage s'inscrit qu'il sera possible de déterminer la raison pour laquelle Muret tordait ses chiffres pour prétendre le contraire.

l'on a cru jusques ici, qu'il étoit du devoir des Souverains, de conduire à l'aveugle la nombreuse famille de l'Etat, sans oser en connoître les forces ni les besoins. Le Souverain s'est sagement affranchi de la loi du préjugé ; et les tabelles qu'il a fait remplir, vont lui fournir des matériaux très utiles pour bien régler son administration.⁶³¹

Muret ouvre son texte en soulignant la responsabilité du souverain dans le déclin du canton⁶³². Le Vaudois suggérait ainsi que les détenteurs du pouvoir acceptaient de laisser guider leur gouvernance par des sources d'intérêts différentes que celui dicté par son jugement. Les outils savants qu'il proposait de leur fournir étaient une manière d'encourager les démarches du souverain qui ne respectaient pas cette logique, comme le recensement que le Grand-Conseil de Berne avait organisé en 1764. Ce dénombrement de la population du canton, auquel il a participé, avait été organisé pour répondre aux inquiétudes générales à ce propos. Son organisation et ses résultats étaient restées secrètes, puisque leur dénouement pouvait provoquer des jugements de valeur forts sur l'efficacité des politiques publiques bernoises. Au XVIII^e siècle, la démographie était étroitement associée à la performance de l'État. Affirmer que la population déclinait signifiait que

⁶²⁸ J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, Yverdon, [s.n.], 1766, p. 7.

⁶²⁹ G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, pp. 54-55.

⁶³⁰ A. Brandenberger, *Ausbruch aus der "Malthusianischen Falle"*, *op. cit.*, pp. 9-10.

⁶³¹ J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, *op. cit.*, p. 4.

⁶³² Cem Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret (1715-1796) : de la controverse sur la dépopulation à l'analyse démographique », in *Population*, vol. 51, n° 3, p. 616 ; Philippe Sirice Bridel, « Jean Louis Muret », in *Le Conservateur suisse ou Recueil complet des Etrennes helvétiques*, Lausanne, Corbaz, 1830, vol. 3, pp. 33-52.

la nation déclinait. Vouloir quantifier, donc prouver, cette déclaration était subversive. Malgré cela, la Société économique de Berne a organisé son concours sur le sujet de la population du canton en 1762⁶³³, que le mémoire de Muret a remporté.

Donner un tableau de la population actuelle, c'est préparer les matériaux à ceux qui dans le suite voudront'exercer sur cette matière : l'illustre société veut quelque chose de plus, et dans le cas d'une dépopulation manifeste, elle exige qu'on lui indique les sources, et les moyens de repopulation. Y a-t-il donc, en effet, dépopulation, et dépopulation manifeste ? c'est ce qu'il s'agit d'examiner ; et comme les anciens dénompemens nous manquent pour les comparer avec les modernes, essayons d'y suppléer, en faisant la comparaison de nos anciens registres Baptistaires, avec ceux d'aujourd'hui.⁶³⁴

Muret accordait autant d'importance aux tableaux chiffrés qu'il a composés qu'aux analyses qu'il en donne. Les chiffres, confrontés à d'autres recherches étaient nécessaires à l'élaboration de fines techniques de régulation de la population. Cet extrait – plus un programme qu'un questionnement, puisqu'il a affirmé d'emblée que le Pays de Vaud se dépeuplait dramatiquement – accorde la responsabilité des propos à venir à la Société économique. Les mécanismes qu'il s'appête à mettre en lumière servaient ultimement à influencer la gouvernance bernoise :

Que nos familles se multiplient, qu'il n'y ait plus parmi nous de célibataires, que tous à l'envie, aient la louable ambition de donner des sujets à la patrie, ce sera le bien et la propriété du pays ; et si par ce moyen là, notre peuple pouvoir en 50 ans, voir augmenter sa population de 50 mille ames, cet accroissement répandu dans tout le pays, uniforme et proportionnel, nous vaudroit mieux que la conquête d'une province.

Mais si cet accroissement de population nous vient du dehors, et des nouveaux colons qui viendront s'établir chez nous, la proportion sera rompuë : nos villes seront trop peuplées, les villages déserts : le petit nombre de cultivateurs attirés encore dans les villes, pour y être domestique et journaliers : les artisans trop multipliés à proportion du nombre de consommateurs, seront forcés de s'expatrier pour avoir du pain ; vous ne ferez qu'échanger vos vieux colons contre des nouveaux, et cet échange ne se fait jamais à profit.⁶³⁵

En saisissant ce sujet de recherche – l'un des plus importants, traité de façon profonde, systématiques et scientifique –, Muret tentait de répondre à des questions économiques. Il présentait son ouvrage comme une contribution à l'économie politique, dont le but était de régulariser les sources de pérennité de sa patrie. La démographie était un moyen d'offrir une méthode de gestion moderne au gouvernement bernois, pour éviter qu'il ne tombe dans les nécessités qui ont causé la chute des républiques antiques. Berne devait trouver un moyen de croître sans recourir aux conquêtes, en usant exclusivement de ses ressources et de sa force de travail. Contrairement aux Grecs pourtant, les Bernois n'avaient pas la possibilité de limiter l'augmentation de la population, parce que le développement économique se nourrissait

⁶³³ François Micheli du Crest pensait que l'organisation de ce concours n'était pas une bonne idée : F. du Crest, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 avril 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

⁶³⁴ J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, op. cit., p. 14.

⁶³⁵ *Ibid.*, p. 73.

constamment de la main-d'œuvre à disposition. Selon lui, l'augmentation constante était un besoin^{iv}. Néanmoins, la subtilité était de régler les zones dans lesquelles la population augmentait et se fixait. Par des outils administratifs, l'État devait favoriser la population rurale et faire des villes non pas des zones attrayantes, mais des débouchés potentiels, pour le surplus de main-d'œuvre :

Le luxe à tous égards, est l'ennemi déclaré de la population. Il rend les mariages difficiles, il fait éteindre les familles distinguées, il affoiblit celles d'une condition médiocre, quelquefois même celles des paysans. Il attire le peuple de la campagne dans les villes, il augmente le nombre des domestiques, classe de célibataires, d'autant plus ruineuse, qu'après avoir perdu le tems le plus propre à la population, ils se marient, et sont remplacés par d'autres, qui perdront aussi leur plus belle jeunesse, dans un genre de vie inutile à la population.⁶³⁶

Cet extrait montre à quel point Muret s'inscrivait dans la tradition helvétique de l'économie politique avec son *Mémoire sur l'état de la population*. Sa recherche explorait les manières d'éviter que la population du canton soit influencée par le luxe. Par *luxe*, le Vaudois désignait toutes les formes de dépenses qui empêchaient les consommateurs de subvenir aux besoins d'une famille et éloigneraient les travailleurs d'une logique de production de richesses servant les intérêts généraux du canton. En se basant sur un panorama précis de la population vaudoise, Muret voulait élaborer un plan pour réguler l'allocation de la force de travail, dans l'optique d'appliquer l'ordre naturel. Pour lui, l'organisation sociale était la réponse aux problèmes modernes. Il voulait identifier le plan selon lequel l'économie serait optimale, pour encourager par des instruments institutionnels les travailleurs à s'y conformer :

Il ne m'appartient pas d'entrer dans les raisons politiques, qui ont pu faire prendre et multiplier des engagements, très-onéreux en eux-mêmes : il me suffit de savoir, que nous avons un souverain, dont la profonde sagesse fait l'admiration de l'Europe ; mais sans donner aucune atteinte aux engagements pris avec les puissances, ne pourroit-on point diminuer en partie le mal, et réformer au moins les abus qui se pratiquent dans les enrôlemens ?⁶³⁷

Muret dépasse ici la posture de simple démographe en désignant la responsabilité de l'État dans le déclin qu'il pensait avoir prouvé. Son intention était de mettre en avant des propositions de réformes soutenues par des arguments statistiques. Si la politique économique et sociale menée par les membres du corps souverain de Berne échouait, une nouvelle forme de gouvernance devait être appliquée. Voulant malgré tout respecter le seuil qui l'empêchait d'aborder explicitement des sujets politiques, le Vaudois a tenté de saisir le problème d'une perspective purement économique et sociale. Pour cela, il s'efforce de décrire les causes de la dépopulation à travers leurs implications économiques, même si elles sont éminemment politiques. Parmi elles, la manière dont Berne gérait

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 88.

⁶³⁷ *Ibid.*, p. 128.

son armée de milice et la vente de ses mercenaires était un enjeu politique, camouflé dans son propos comme une pratique commerciale gérée par la population⁶³⁸.

3.2.1 Les sources de l'émigration

Effectivement, Muret a introduit les problèmes causés par l'armée dans la catégorie de l'émigration, couplé à l'exode rurale. Il s'agit du point de départ du modèle économique qu'il a construit dans son *Mémoire* et au service duquel il a réalisé son travail de recherche :

La principale cause de la dépopulation du pays, pour ne pas dire l'unique cause, c'est l'émigration. Il en est sans doute, une infinité d'autres qui nous nuisent beaucoup, mais qui ne sont à parler exactement, que des causes d'une moindre population ; puisque nonobstant tous les empêchemens, qui retardent le progrès de notre population, les batêmes surpassent toujours le nombre des morts, ensorte que si la balance d'entrée et de sortie étoit égale quant à l'émigration, l'excédent des batêmes seroit suffisant pour doubler la population du pays, dans l'espace d'environ 120 ans. C'est ce que j'ai déjà dit et calculé page 24, et la table III sur laquelle le lecteur est prié de jeter les yeux, lui fournira la preuve de cet allégué, par un calcul établi pour tout le pays de Vaud en général, et pour chaque Balliage en particulier. [...]

L'émigration militaire dans tout le pays de Vaud, suivant l'indication fournie par Messieurs les Pasteurs, monte pour dix ans à 1808 dont il est rentré 783, par conséquent il y a un vuide de 1025 qui sont absolument perdus. Mais il faut observer que ceux qui sont rentrés, ne sont pas à leur retour, tels qu'ils étoient lorsqu'ils sont partis. Et sans mettre en ligne de compte, le goût de fainéantise qu'ils ont presque tous contracté, les infirmités et les maladies dont ils reviennent chargés, et qu'ils transmettent souvent à leurs enfans ; on ne peut pas disconvenir, que cinq ou six années passées dans le service, ne soient une perte réelle pour la population, d'autant plus que ces années d'absence, tombent sur le tems de la jeunesse le plus précieux de la vie, et le plus propre à la génération. Car quoiqu'il n'y ait pas un âge déterminé, auquel les hommes perdent la faculté d'engendrer, il n'en est pas moins vrai, que la probabilité est beaucoup plus grande pour un jeune homme, et le moins qu'on puisse m'accorder, c'est que nos militaires revenus de service, ont perdu par leur absence, en laissant écouler le tems auquel ils auroient pu se marier, et d'une manière utile pour la population, le tirer des enfans que probablement il auroient eu.⁶³⁹

Muret associe tout au long de son ouvrage les causes économiques et politiques de l'émigration pour éviter que ses remises en question institutionnelles soient trop évidentes. Plusieurs raisons poussaient les agriculteurs à quitter la campagne et le canton. Parmi elles, toutes les raisons qu'ils avaient de vouloir trouver une source d'enrichissement différente de celles qu'offrait la campagne. Muret reprend en cela le diagnostic adressé par les auteurs s'attellant à définir l'économie morale. Le travail de la terre était une source d'appauvrissement qui parvenait à peine à nourrir et à occuper la main-d'œuvre, à cause du manque de débouchés à disposition pour les ressources. Une fois convaincu du besoin de changer de métiers, Berne n'offrait pas d'alternatives professionnelle ou de débouchés à disposition pour la main-d'œuvre elle-même. Cela poussait la population à fuir

⁶³⁸ A. Smith, *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, op. cit., vol. 1, pp. 403-404 ; B. Kapossy, « "Der Bedrohlich Frieden". Ein Beitrag zum politischen Denken im Bern des 18. Jahrhunderts », in Norbert Furrer, Lucienne Hubler, Marianne Stubenvoll et Danièle Tosato-Rigo (éds.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV^e-XIX^e siècle)*, Zurich, Chronos, 1997, pp. 231-232.

⁶³⁹ *Ibid.*, pp. 63-66.

dans les villes étrangères ou à s'enrôler dans l'armée. Comme Hume et Montesquieu avant lui, Muret critique la solution que l'armée représentait pour absorber la force de travail inexploitable de Berne. Cette instrument, mis en place par l'État, avait des conséquences morales qui dépassaient la simple affiliation de main-d'œuvre excédentaire à un services rentable pour le canton. Les individus qui partaient à l'étranger pour pratiquer le métier de militaire s'habituait à un quotidien incompatible avec le travail agricole. En se bornant à limiter le développement industriel le souverain créait une classe d'individus incapable de contribuer à l'effort économique domestique. C'est là que les autres reproches qu'il faisait à l'économie bernoise apparaissent.

Berne ne traitait pas correctement les immigrants. Seul certains riches artisans, commerçants et industriels pouvaient se permettre de s'installer dans le canton à cause du coût que cela représentait. Le prix de la bourgeoisie, statut grâce auquel les habitants pouvaient bénéficier de droits à l'emploi et de propriété, repoussait les individus voulant en fait s'installer à la campagne^v. À cela s'ajoute les conditions commerciales, qui rendent les exportations difficiles. Les taxes dissuasives prélevées pour encourager la politique économique bernoise, et les souhaits d'autosuffisance limitaient les débouchés pour les ressources^{vi}. En plus de cela, Muret dénonce la tendance pour l'agriculture à étendre son échelle. Selon lui, la grande culture vers laquelle Berne tendait, étouffait la dynamique productive de la petite culture. En plus de diminuer la productivité agricole, elle creusait le problème de l'employabilité dans le Pays de Vaud. L'accès à la propriété était proportionnel à l'exploitation de la main-d'œuvre^{vii}. Sans même avoir explicité les solutions et les réformes qu'il préconisait pour permettre à l'économie bernoise de contribuer et d'exploiter l'augmentation de sa population, Muret peignait le panorama socio-politique qu'il voulait voir se réaliser. La croissance économique du canton, possible qu'à condition de mettre à profit toutes ses ressources, devait être accompagnée d'une consommation des produits qu'elle mettait en circulation. La main-d'œuvre et les matières premières languissantes – qu'il sous-entendait être provoquée par la politique économique actuelle – étaient la cause du dépeuplement du Pays de Vaud⁶⁴⁰. Malgré les tentatives du gouvernement et de ses membres d'augmenter la productivité agricole, l'économie locale déclinait.

3.2.2 *Maux et remèdes*

Après avoir identifié les causes de cette décadence, Muret s'est attelé à en énoncer les « remèdes ». Le système d'économie politique et la séquence de développement qui en émergent ont contribué à ancrer les sciences économiques naissantes dans la culture intellectuelle du XVIII^e siècle :

⁶⁴⁰ A. Holenstein, « Industrielle Revolution avant la lettre », *op. cit.*, p. 18.

Mettez en honneur le travail, et spécialement l'agriculture. Il est douloureux, que pour être bien vu dans le monde, pour y être sur un pied honorable et avantageux, l'on soit obligé de renoncer à faire usage de ses bras et de ses mains ; et que tout homme qui travaille, en soit moins considéré, par cela seul qu'il veut se rendre utile. Le cultivateur sur-tout, qui suit la première et naturelle vocation de l'homme, dont le travail nécessaire fait subsister toutes les autres classes, est injustement méprisé. [...] et il y a tout lieu de croire, que ce mépris dont on accable le paysan, et en général tout homme de travail, dans le pays de Vaud surtout, est peut-être dans cette riante et fertile contrée, la principale cause de l'agriculture négligée, de l'excessive émigration, et par-là même de la dépopulation.

Attachez donc, autant qu'il est possible, le paysan à la glébe. Vous n'y réussiriez pas, en cherchant à le rendre esclave, il trouveroit toujours les moyens de briser ses fers ; mais vous le retiendrez sûrement, si vous pouvez lui faire aimer son état, lui rendre sa condition honorable et gracieuse. Ce laboureur du pays Allemand, qui par l'économie et le travail de plusieurs générations, possède un bien considérable, et qui pourtant aime son état de paysan, qui conserve cet heureux état, et qui ne permet point à ses enfans de sortir de leur condition, cet homme là, en vérité est à mes yeux un homme bien respectable. [...]

Les remèdes à cet abus seroient, 1^o que le souverain témoignât pour cette classe de sujets si utiles, une prédilection marquée, et que chaque membre de la souveraineté se fit un devoir sacré, de montrer à tout honnête paysan, de la bienveillance, et même une sorte de considération. 2^o que le paysan, bien loin d'être exclus des honneurs, y fût appelé par son état, et par des loix bien précises.

Que d'abord dans tous les villages, personne ne fût éligible pour les charges du consistoire, de la justice, et du conseil, que les cultivateurs, actuellement addonnés à la culture des terres, à l'exception peut-être du président et du secrétaire, qui pourroient être pris dans la classe des Messieurs, quand il ne se trouveroit pas des paysans, qui eussent la capacité nécessaire.

Et pour les conseils de nos villes municipales, je ne vois pas quel grand mal il en résulteroit, que sur le nombre de douze conseillers, on fût obligé d'en prendre quatre d'entre les bons cultivateurs ; quatre d'entre les maîtres de profession ; et les quatre autres, d'entre les jurisconsultes, médecins, gens de plume, qui tous cependant eussent une vocation décidée, et qu'ils exerçassent effectivement. Exclusion entière, pour quiconque n'auroit d'autre vocation, que celle de manger et de boire, de mêler les cartes, et d'user le pavé.

Je conçois fort bien, que dans l'état d'avilissement, où sont tombés maintenant, l'agriculture, et les professions les plus utiles, il n'y auroit pas de sujets capables pour toutes les charges de magistrature ; mais ce changement ne se feroit pas tout d'un coup : les personnes en place conserveroient leurs emplois, et le nouveau règlement n'auroit lieu que pour remplir les vacances.⁶⁴¹

L'avis de Muret sur la politique économique est relativement consensuel. Il part de l'éducation morale pour construire le reste de son système. Le fondement de la solution à la dépopulation, donc d'une bonne économie, est de convaincre les agriculteurs de rester à la campagne. Le paysan doit embrasser sa condition, s'accomplir dans sa tâche et subsister facilement grâce à un travail correctement mené.

Muret encourageait autant les méthodes incitatives que restrictives. D'un côté, le paysan devait bénéficier du confort offert par l'augmentation du niveau de la qualité de vie, de l'autre il devait être exclu socialement des classes auxquelles il n'appartenait pas. Dans ce cadre, Muret encourageait pourtant fermement la liberté du travail et de la circulation. Les travailleurs devaient pouvoir choisir ce qu'ils voulaient produire, afin d'offrir à l'économie nationale les marchandises les plus rentables. Pour conjuguer la liberté économique avec l'engagement social nécessaire à

⁶⁴¹ J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, op. cit., pp. 108-111.

l'émulation, l'administration la plus locale et décentralisée doit être accessible à tous les individus méritants et organisé de telle manière qu'elle crée un brassage des classes en son sein.

Au niveau communal, les fonctionnaires devaient être composés de notables locaux et de travailleurs s'étant illustrés. L'accès des habitants à la gestion de la région à laquelle ils appartenaient devait les encourager à y rester. Sans tenter de remettre en question la hiérarchie politique ou constitutionnelle de Berne, Muret voulait offrir une représentativité aux sujets des cantons en les intégrant à son administration. L'application des lois et des politiques publiques embrassées par le souverain devait être organisée, en commençant par le niveau communal, par des spécialistes représentant les intérêts de la population. La majorité de la population était agricultrice. Ces masses, qui subissent les effets pratiques et économiques des décisions souveraines, étaient les plus à même de les évaluer le plus concrètement possible. De ce fait, c'était dans les campagnes que l'État devait chercher la manière dont les décisions politiques se traduisaient en réalités économiques. Ses habitants avaient la meilleure compréhension de la performance des stratégies économiques bernoises. En l'occurrence, même si Berne était prospère et que les patriciens s'enrichissaient sans avoir besoin d'imposer les sujets et de profiter de leur pouvoir pour manipuler le commerce à leur avantage, le sentiment des paysans sur l'efficacité des politiques économiques primaient ceux du bilan gouvernemental. Dans le Pays de Vaud, les cultivateurs avaient l'impression que ni leurs récoltes ni leur force de travail n'avait débouché. Muret a conclu de ce constat que le système économique bernois était imparfait. Pour offrir à l'État un instrument capable de guider les décisions du législateur, sans remettre en question la souveraineté, la hiérarchie de pouvoir ou la constitution, Muret voulait faire de l'administration l'expression des intérêts de la population. En engageant les spécialistes de leurs domaines, pratiques ou savants, au sein de la *police* – sur la base de leurs mérite – les lois seraient négociées en harmonie avec des besoins socio-économiques concrets. Muret comprenait que la politique et l'économie n'étaient pas indépendantes, que la politique servait la réalité économique, de l'intérêt général si possible. La manière dont le Vaudois décrit l'émulation qu'il souhaitait promouvoir révèle que la morale qu'elle devait soutenir servait à attaquer les problèmes économiques en influençant le secteur public. Il devait encadrer la gestion de la productivité locale et rendre évident les besoins économiques aux yeux des membres du corps souverain^{viii}.

Composer une hiérarchie administrative, montant jusqu'aux chambres qui répondent directement au Grand-Conseil de Berne, et composée par des spécialistes plutôt que les héritiers d'honneurs ancestraux, devaient servir à mettre en place le système économique le plus adéquat pour la région :

Ouvrir des ressources à tout un peuple, et des ressources multipliées et abondantes ; ce n'est pas un petit ouvrage : il faut des sacrifices immenses, si tant est que l'on doive appeler sacrifices, des avances qui ne manqueroient pas de rentrer bientôt, avec un redoublement de population, et qui en rentrant, rapporteroient infailliblement capital, et intérêts. Mais il est des ressources qui ne coûtent rien à l'Etat, et qui ne laisseroient pas que d'être des ressources réelles et très-utiles au pays. Sur toutes choses liberté entière.

Commencez par révoquer tous les privilèges, qui s'étendent sur des objets de commerce ou travail. Je ne mets pas au rang des privilèges nuisibles, ceux qui s'accordent aux marchandises du pays en général, en défendant l'importation de celles que le pays peut fournir. Il est souvent utile, et même nécessaire, de faire de pareilles défenses, qui sont toutes au profit des habitans du pays. Mais les privilèges exclusifs, par lesquels on attribue à quelques particuliers, au préjudice de tous les autres, le droit de faire un certain commerce, de fabriquer ou de vendre certaines marchandises ; de tels privilèges vont directement contre l'intérêt du pays, et la liberté des particuliers, pour favoriser un petit nombre de personnes, aux dépens de la totalité du peuple, ou plutôt pour favoriser l'étranger, autans et même plus, que la personne qui obtient le privilège.⁶⁴²

Muret voulait que les réformes économiques promues par la population auprès du souverain se traduisent par une libéralisation de la circulation des marchandises et des travailleurs. Le manque de débouchés étant le problème principal de la réalité bernoise, les flux internationaux de ressources éviteraient que la population ait besoin d'émigrer pour faire usage de sa force de travail. Les *sacrifices* que les classes dirigeantes devraient faire consistaient à transformer leurs sources de revenus. Au lieu de simplement toucher les profits de leurs investissements étrangers et des locations de leurs propriétés immobilières locales, ils devraient investir leurs fortunes dans l'agriculture pour gagner des rendements annuels proportionnels aux récoltes. Ces avances ou emprunts, permettant aux paysans de produire le surplus nécessaire à la croissance de la population, devaient lier l'expérience financière personnelle des membres du corps souverain à la réalité économique de l'état qu'ils gouvernaient. Cette croissance économique soudaine, même si son produit devait s'écouler à l'étranger par le commerce, créait les stocks mobiles de matières premières nécessaires à industrialiser le canton. Sans se préoccuper de la forme que prendrait cette industrie, prise en charge d'abord par les citoyens déjà trop nombreux et dépourvus de travail, Muret la traitait comme un secteur d'écoulement des ressources locales parmi d'autres. Les produits qui en sortaient étaient certes plus rentables, mais son développement devait être guidé par les automatismes et les besoins du marché.

Muret avait probablement lu attentivement les textes physiocratiques principaux, puisque ses idées économiques reprenaient certaines des propositions systémiques qui en composaient le caractère innovant. Il voulait que l'agriculture devienne le centre de la croissance, que les propriétaires fournissent l'impulsion à l'enrichissement permettant l'augmentation de la population et que l'industrie se développe en absorbant le surplus de matières première cultivées – si possible localement. Pourtant, Muret soutenait ces caractéristiques avec des instruments anti-

⁶⁴² *Ibid.*, pp. 123-124.

physiocratiques claires pour les lecteurs de l'époque. Le Vaudois prônait la petite culture, une imposition directe sur tous les objets commercialisés et une collaboration entre la population et le souverain que les physiocrates auraient interprétée comme interventionniste.

Muret répète au fil de son *Mémoire* que le gouvernement est responsable de l'équilibre entre ville et campagne⁶⁴³. Ses revendications sont représentatives de la pensée vaudoise dans le sens où elles remettent en question les critères selon lesquels le souverain évalue l'efficacité de sa gouvernance :

La Louable Société soupçonnoit depuis longtems la dépopulation du pays ; mais elle en vouloit les preuves. Je les ai fournis et calculées, j'ai fait voir que le mal est bien réel, qu'il est même considérable. Les causes de la dépopulation ne lui étoient pas inconnuës : le mérite de ce mémoire n'est donc pas de les avoir indiquées ; mais de les avoir appuyées sur des faits, sur des calculs, Fruits de mes pénibles recherches. Il ne s'agit plus que d'indiquer les remèdes, de montrer les sources, et les vrais moyens d'une prompte répopulation. [...]

Il est des moyens généraux, il en est de particuliers. Reprimez l'Yvrognerie. Extirpez le luxe : Favorisez les mariages. Rendez s'il est possible, le service militaire moins ruineux pour ce pays. Cherchez des moyens efficaces pour arrêter le cours des épidémies, et pour prévenir cette grande mortalité des petits enfans. Mettez en honneur le travail, et singulièrement l'agriculture : Repoussez par de bons établissemens, les habitans des villes à la campagne. Ouvrez à votre peuple de nouvelles ressources. Autant qu'il se peut, liberté entière, point de gêne, point de violence.⁶⁴³

Ce survol des éléments qu'il déploie le long de son texte pour construire son système de développement somme le gouvernement à transformer sa méthode d'action. Maintenant que la dépopulation est prouvée et qualifiée, la nécessité d'une réforme ne fait aucun doute. En prétendant que devoir prouver l'évidence pour pousser les Bernois à agir contre la source du déclin du canton, le Vaudois met en évidence la frontière fragile qui existait entre intérêt général et particulier dans le canton. De ce fait, Muret endosse consciemment le rôle de réformiste auquel les Vaudois se sentaient légitimes malgré les contraintes.

3.2.3 Réception

La réception du *Mémoire* à Berne témoigne d'ailleurs que Muret s'est fortement distancé des seuils de tolérance du souverain envers les critiques politiques. Le 10 mars 1765, Haller a écrit à Bonnet que « Nous avons donné des prix hier a un excellent memoire sur la population, de façon de M^r Muret »⁶⁴⁴. Les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne ont sincèrement apprécié le *Mémoire* de Muret. Ses découvertes statistiques, comme ses propositions consensuelles en surface, sont parvenues à intéresser jusqu'aux membres les plus conservateurs comme Haller. Pour l'époque, la méthode rigoureuse et innovante du Vaudois a peut-être subjugué le regard orthodoxe

⁶⁴³ *Ibid.*, pp. 98-99.

⁶⁴⁴ A. von Haller, « Lettres à Charles Bonnet, 10 mars 1765 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 412.

des Bernois sur le contenu exact du texte, en remplissant un besoin scientifique qu'ils valorisaient également. Pourtant, un peu plus d'un an plus tard, Haller a rectifié son jugement sur le travail de Muret pour en condamner certains aspects :

Je suis President de la Société Economique. Mais M^r Muret a touché des endroits delicats : on a revu son ouvrage, il y a toujours encore sur le service des idées vraies en general, mais qui ne s'apliquent pas a notre Gouvernement, qui bien ou mal s'est lassé aller à des traités, dont il ne peut plus se dispenser. Au reste le tout n'a été qu'une conversation entre Son Excellence Tillier et moi, dans laquelle il a soutenu, que des particuliers ne devoient pas developper les fautes d'un Gouvernement aussi denué de force physique que le notre. Et j'ai soutenu au contraire, qu'il est bon de developper les maux de la patrie dès que l'on a l'intention d'y remedier, ce qui est certainement le cas de la Republique. Ceci entre nous s.v.p.⁶⁴⁵

Haller explique à Tissot – qui avait lui-même accusé les enrôlements militaires de contribuer à la dépopulation qu'il mettait en valeur – la posture que les membres du corps souverain de Berne ont adopté face au texte de Muret. Après l'avoir relu plus attentivement, les remises en question contre les politiques économiques bernoises leur ont semblé plus nettes. Haller justifie son enthousiasme passé en expliquant avoir abordé les propos du Vaudois comme des théories générales, se rendant seulement compte plus tard qu'elles étaient spécifiquement destinées à Berne. Sa mauvaise foi le pousse à prétendre que les reproches de Muret sont vrais, sauf pour la gouvernance bernoise. Ici, Haller confirme toutefois que la critique des enrôlements est la raison pour laquelle le Grand-Conseil de Berne a décidé de sanctionner la Société économique. En plus d'être une source de revenu⁶⁴⁶, le système martial bernois était un des maillons de la chaîne qui permettait à son système économique de fonctionner. Comme Muret l'a expliqué, l'armée fonctionnait comme un débouché à la main-d'œuvre qui n'en avait guère d'autre⁶⁴⁷. La supprimer signifiait abandonner entièrement le modèle de croissance promu par les patriciens, puisqu'aucun surplus ne pourrait s'écouler dans une économie aussi cloisonnée. En plus de prétendre que la gouvernance du régime bernois n'était pas efficace, de façon théorique ou hypothétique, Muret rationalisait son accusation et désignait les failles qui embarrassaient l'ensemble du système⁶⁴⁸. Haller considère cependant que les textes d'économie politique vaudois sont utiles, s'ils n'étaient pas diffusés et lus uniquement par les membres du corps souverain. À cela s'ajoute une lettre d'Engel datée du 10 décembre 1768 et adressée à la Société économique, exprimant une idée identique :

⁶⁴⁵ A. von Haller, « Lettre à Tissot, 26 octobre 1766 », in *Albrecht von Haller Briefe an Auguste Tissot, op. cit.*, pp. 242-243.

⁶⁴⁶ Martin Körner, « Zur eidgenössischen Solddienst- und Pensionendebatte im 16. Jahrhundert », in *Gente ferocissima, op. cit.*, pp. 201-203.

⁶⁴⁷ Rudolf Gugger, « Finanzierung der Ausbildung eidgenössischer Subalternoffiziere in Preussen am Ende des 18. Jahrhunderts », in *Gente ferocissima, op. cit.*, pp. 135-136.

⁶⁴⁸ Muret n'était pas le seul à critiquer l'armée, mais ses arguments étaient trop concrets : Anonyme, « Essai de principes d'une morale militaire et autres objets par M^r de Zimmermann », in *Journal helvétique*, juin 1770, pp. 165 et 173 ; M. Stuber et R. Wyss, « Der Magistrat und ökonomische Patriot », *op. cit.*, p. 370.

Quant à la première partie de la Lettre, elle contient encore un fait et une réflexion importante, qu'il ne convient pas de publier ; mais de les insinuer aux Membres de l'Etat, pour les faire goûter, dans la conversation ; d'autant plus que jusqu'ici on n'avait pas songé à cette cause de la dépopulation ; alors, lors qu'on auroit remarqué, qu'on y fit attention, on pourroit en faire un *Aufzug* ; les occasions de parler au Sujet du militaire, se présentent fréquemment.⁶⁴⁹

Ici, le Bernois se réfère à la fois au texte de Muret, qui a déplu au Grand-Conseil de Berne, et à une lettre qu'on lui a envoyée et dont il donne un extrait en annexe^x. Le texte anonyme qu'il a reçu accuse également le service militaire d'appauvrir la population du canton. Même si cette remise en question ne correspondait pas au système qu'il voulait voir naître, Engel exprime l'importance de la prendre en compte, puisqu'il n'était pas isolé. Les perspectives inaccessibles par les patriciens, offerts par les sujets, pouvaient enrichir les débats au sein du Grand-Conseil de Berne. En revanche, Engel ne remet pas en compte les restrictions en matière de publication et de diffusion des idées critiques du discours officiel⁶⁵⁰. De même, quand Seigneux de Correvon interroge Vinzenz Bernhard Tschärner sur la responsabilité de l'*Esprit des lois* dans les sanctions, il révèle à quel point les auteurs vaudois étaient conscients d'attaquer les décisions économiques du pouvoir et de la généralité du mécontentement face au service militaire et au manque de débouché pour les ressources à Berne⁶⁵¹. Dans ce sens, Muret a exprimé ses critiques de façon trop évidente. De surcroît, Vinzenz Bernhard Tschärner a confirmé que les propos de Muret sur le service étranger avaient été l'origine des condamnations contre la Société économique de Berne, dans une lettre envoyée aux Mniszech le 2 novembre 1766^{xi}. Cela ne les a pas empêchés de pousser Tucker, qu'ils côtoyaient à ce moment-là en Angleterre, de lire le texte de Muret pour enrichir ses propres travaux sur la démographie. Malgré le lien contextuel fort que son *Mémoire* entretenait avec Berne, les tableaux qu'il y a dressés pouvaient être utiles au penseur anglais – les tableaux-mêmes que les membres du corps souverain de Berne réprimandaient⁶⁵². L'échange entre Vinzenz Bernhard Tschärner et les Mniszech révèle également que Muret n'a pas été sanctionné personnellement. Après avoir été entendu par LL. EE., et sommé de cesser ses travaux, aucun blâme formel ne lui a été adressé – peut-être grâce à ses affinités avec certains membres du Grand-Conseil. Quant à Muret, de la répression contre son ouvrage, il ne regrettait que la langueur dans laquelle elle a jeté la Société économique de Berne :

Si notre Société Economique eut subsisté, je pourois être bon à rédiger les idées des autres ; mais si elle a montré au commencement quelque activité, ce zèle n'étoit pas chez les plus notables. Déjà elle étoit en léthargie, quand l'Arret de LL. EE. lui a donné le coup de mort. Ce n'est pas que la présence

⁶⁴⁹ S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 10 décembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁶⁵⁰ R. Wyss and M. Stuber, « Paternalism and Agricultural Reform », *op. cit.*, p. 179.

⁶⁵¹ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Tschärner, 10 octobre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*

⁶⁵² Mniszech, « Lettre à Tschärner, 10 novembre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*

du Seigneur Baillif nous fit aucune peine puisque nous avons prié Monsieur le Ballif Jenner, et ensuite Monsieur le Ballif Lientardt d'être notre Président. Le premier s'y refusa, le dernier après l'avoir accepté en fut peut-être dégoûté par quelqu'un, puisqu'il ne nous a point honoré de sa présence. Mais dès que cette présence qui nous auroit flatté et encouragé, a été ordonnée, on n'y a vu que de la gêne et même quelque chose qui annonçoit notre Société comme suspecte au Gouvernement. J'ai fait tout mon possible pour dissiper cette idée, et pour rallier le Troupeau dispensé, mais c'a été en vain, je me suis trouvé seul à l'heure marquée, ou avec une ou deux personnes seulement. J'ai communiqué l'honneur de votre Lettre à M^r le Banderet Dufour notre Président, il en a fait lecture dans le Cercle où se rassemblent les plus notables de nos Membres, mais cela n'a rien produit, de façon que je regarde la Société de Vevey comme étant morte sans retour, à moins qu'il ne nous vint un Seigneur Baillif qui ont à cœur de la faire revivre.

Je sens, Monsieur, toutes les obligations que l'on a au zèle généreux de l'illustre Société, et je vois avec douleur qu'on n'y réponds pas avec un égal empressement. La grande objection que l'on fait contre cet Etablissement est celui-ci. Où sont les progrès de l'Agriculture ? les découvertes nouvelles ? les méthodes perfectionnées etc. Je tiens précisément un langage contraire. La perfection d'un Etablissement tel que le votre, c'est d'agir d'une manière insensible. Une année pour de tels objets, c'est comme un jour dans la vie humaine. Et comme il seroit insensé de dire au bout de dix ou quinze jours, où est l'accroissement de cet enfant, le changement de ses mœurs, de ses habitudes, qu'on attende un ou deux siècles pour monter au doigt des Changemens utiles, vous en citez plusieurs, et cependant vous passez sous silence une infinité d'Améliorations de Domaines particuliers, dont l'heureux succès est due aux lumières que vous avez répandues.⁶⁵³

Pour Muret, le contrôle que le gouvernement a imposé à la Société économique de Berne a causé son déclin. La perte de dynamisme au sein des *Mémoires et observations* à partir de 1767 témoigne de cela en termes de production savante. Le Vaudois affirme que la supervision par des baillis imposés à la Société économique n'est pas un problème en soi, mais que le manque d'attention des superviseurs empêchait les penseurs et les expérimentateurs de travailler. Selon Muret, les patriciens ont tué la seule source stable d'informations économiques de qualité sur les spécificités du canton. Niant sa responsabilité dans les instabilités économiques, le gouvernement a supprimé le seul moyen à sa disposition pour remettre en question ou moderniser sa politique financière et sa hiérarchie sociale.

3.3 Genèse du Mémoire

Plus encore que la réception du *Mémoire* de Muret, sa genèse mouvementée permet de questionner les caractères les plus subtiles du modèle de développement économique qu'il servait à construire. En effet, Muret a annoncé vouloir écrire un texte sur la population à la Société économique de Berne dans une lettre du 17 mars 1761. « Je vous promets d'avance un mémoire sur la population de Vevey et des environs, mais ce ne sera pas sitôt, il me faudra consulter les Régistres anciens et modernes de plusieurs Parroisses, cela prend du tems »⁶⁵⁴ a-t-il expliqué l'année

⁶⁵³ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 29 février 1769 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, pp. 2-3.

⁶⁵⁴ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 mars 1761 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 1.

même de la publication de l'*Avis au peuple* de Tissot. Ne pensant se concentrer que sur Vevey d'abord, compte tenu de l'ampleur du projet, le savant avait pour objectif d'exploiter les données offertes par les registres paroissiaux dès le début. Le premier novembre 1761, Muret a donné des nouvelles de l'avancée de son projet, sur lequel il avait une perspective plus précise^{xii}. Sans avoir pu rien écrire, il avait contacté les pasteurs des communes voisines de Vevey pour qu'ils lui envoient les données qu'ils possédaient. Il demandait à Élie Bertrand – à qui il adressait ses lettres envoyées à la Société économique – de faire usage de l'autorité dont cette institution bénéficiait pour presser les paroisses de lui envoyer leurs registres. Muret avait déjà élaboré plusieurs tableaux de chiffres avec les sources qu'il avait pu obtenir et traiter. En prévision de la rédaction de ses textes, il voulait mettre en page ces tableaux chez un imprimeur afin de prendre de l'avance sur le travail. Pour cela, il souhaitait obtenir les coordonnées de l'imprimeur en charge des *Mémoires et observations*. Au-delà de l'aspect pratique, cela était une manière de se voir accorder le parrainage de la Société économique de Berne pour la réalisation de sa recherche et de la diffusion de ses résultats.

Le travail statistique de Muret a rapidement été connu de savants internationaux occupés des mêmes préoccupations. Jean Baptiste François de la Michaudière (1720-1797), fondateur en 1761 de la Société royale d'agriculture de Lyon, a pris contact avec Muret pour débattre des moyens les plus efficaces de traiter les données :

Mr Schmid vôtre Compatriote qui est icy, Monsieur, depuis quelques jours, et avec lequel j'ai eu l'honneur de faire connaissance, m'a dit que vous étiez en état plus que personne de me donner des éclaircissements sur une matière à laquelle j'ai apporté quelque explication, et sur la qu'elle j'ai fait quelques recherches, Je veux dire la façon de connoitre le nombre des habitans des villes, par celui de leur naissance, et de leur mort : La lecture que j'ai faite de quelques ouvrages sur la population tant en Anglois qu'en français m'a fait connoitre que les Sentiments de ceux qui ont écrits sur cette matière étoient différents les uns des autres : Cette diversité m'a engagé de chercher de connoitre par moy nême, et par un grand nombre d'expériences la proportion de l'année commune des naissances et des morts avec celles des habitans : Pour y parvenir j'ai commencé par dépouiller très exactement les registres de différentes Paroisses années par année, et j'ai fais ensuite une année commune des baptêmes, et des morts prise sur les dix dernières : J'ai chargé apres cela des personnes intelligentes, et dont j'étois sur de Compter tête par tête tous les habitans de ces mêmes paroisses, en y comprenant même les enfants qui venoient de recevoir le jour et il en a resulté que l'année Commune des naissances multipliée par 25 a dans les petites villes, et les Paroisses de la Campagne rendroit exactement le nombre existant des habitans : Dans les petites paroisses qi n'étoient habitées que de 150 à 200 personnes, Le nombre de 25 d'est trouvé trop fort, et on ne devoit y employer que celui de 23 ou de 24. Mais aussi dans les Villes Considérables ou resident des personnes riches, ou il y a des établissemens publics, et un Clergé nombreux, Le nombre de 25 se trouve trop bas, et il faut y employer celui de 28 : Ces expériences dont je suis tres certain m'ont déterminé à penser que sur la totalité d'une grande Province la multiplication par 25 est la plus forte qu'on puisse employer, et celle qui repond ée plus exaclement au nombre des habitans.⁶⁵⁵

⁶⁵⁵ Jean Baptiste François de la Michaudière, « Lettre à J. L. Muret, 2 décembre 1761 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 1, p. 1.

La Michaudière, encouragé par Schmid, a écrit ces lignes à Muret le 2 décembre 1761 pour faire part de ses découvertes statistiques, dans l'espoir que le Vaudois puisse les confirmer, enrichir ou expliquer. Les Recherches sur la population du Lyonnais sont le fruit de cet échange⁶⁵⁶. Sa lettre témoigne du type d'expérimentations que les auteurs du XVIII^e siècle effectuaient avec les chiffres qu'ils récoltaient. Ils avaient conscience de la nécessité d'inventer des outils pour les exploiter, afin de sortir de pratiques purement raisonnées. La Michaudière révèle ici sa pensée en train de se faire. Après avoir récolté des informations sur les naissances, les mariages et les décès, il tentait d'établir une formule qui permette de calculer le nombre des habitants. Il pensait avoir trouvé la formule dans la simple multiplication du nombre de naissances par vingt-cinq^{xiii}. Son intuition lui dictait qu'elle était probablement fautive ou excessivement empirique. Dans son *Mémoire*, Muret a innové en matière de sciences statistiques par l'introduction notamment de la variabilité de la fécondité et de l'interférence de plusieurs phénomènes démographiques entre eux⁶⁵⁷.

Pour étoffer ses recherches, La Michaudière termine sa lettre en demandant au Vaudois de lui envoyer les données qu'il avait à disposition. Muret a répondu au Lyonnais le 9 janvier 1762, dans une lettre dont il a envoyé une copie à la Société économique de Berne, et qui a été depuis imprimée par la Société suisse de statistique en 1898. Dans le processus de travail de Muret, cette lettre peut être lue comme un résumé intermédiaire de ses propres recherches. Les sollicitations de La Michaudière lui ont offert une perspective à laquelle confronter ses intuitions et ses résultats préliminaires^{xiv}. Investi dans son projet⁶⁵⁸, Muret n'avait pas d'analyse concrète à présenter, mais avait déjà réussi à digérer certains chiffres et élaborer des règles pour les faire dialoguer. Il précise cependant qu'un ouvrage raisonné à ce propos, bien que prévu, n'était pas près de paraître :

Quelle prodigieuse différence du Lionois à notre Païs ! Et puis, vantons la constante fécondité de nos femmes. Monsieur de la Michaudière se glorifiera, sans doute, de la différence avantageuse qui se trouve dans sa Province ; les familles lui donnent 4 personnes et demi, jusqu'à 5, ici à peine sont elles de 4 $\frac{1}{4}$; les mariages dans le Lionois donnent un peu plus de 4 $\frac{1}{2}$ enfans, je ne trouve ici que 3 $\frac{3}{4}$. Est-ce le climat qui nous fait ces différences ? J'ai peine à me le persuader, mais j'imagine une autre cause plus vraisemblable. Il se fait dans tout le Païs de Vaud, une très grande expatriation, que M^r Tissot distingue en militaire et commerçans. La moitié de nos jeunes gens, les trois quarts, presque tous, sortent du Païs, depuis l'âge de 16 à celui de 25. Une partie meurt dans les Païs étranger ou s'y établit ; le reste rend au Païs, à 30, 35, 40 ans, plus tard encore, de manière que nos dénombremens, s'il s'en faisoit de bien exacts avec les âges marqués, auroient un grand vide, entre 20 et 40 ans, qui est précisément l'âge le plus propre à la population.

⁶⁵⁶ La Michaudière, « Lettre à J. L. Muret, 02 décembre 1761 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 1, pp. 217-218 ; R. Malthus, *An Essay on the Principle of Population*, op. cit., t. 2, pp. 206-207.

⁶⁵⁷ C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », op. cit., pp. 633-635.

⁶⁵⁸ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 janvier 1762 », in *Assemblée annuelle des statisticiens officiels et de la Suisse de statistique*, 1898 : Contrairement à ce que prétendent les éditeurs de la revue qui a publié ce texte, Muret s'adressait à Élie Bertrand en écrivant à la Société économique de Berne, non pas à Vinzenz Bernhard B. Tschärner ; J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 janvier 1762 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

Un militaire, si c'est un Paisan, rentre au Pais à 30 ans ; s'il ne fut point sorti, il aurait déjà eu deux à trois enfans. Si c'est un officier, il se retire après 50 ans, il fait une tête dans les Dénombrements et ne grossit point les Registres de Batêmes. Un domestique demeure hors de chez lui, tout le tems destiné à la Population. Un négociant de même. Il ne faut donc pas être surpris, que 35 têtes et plus, donnent à peine un Batême.⁶⁵⁹

Après avoir donné un tableau complet des résultats du dépouillement des registres paroissiaux, Muret souligne la différence entre la réalité vaudoise et celle décrite par La Michaudière pour Lyon. Cet extrait montre que les premières formes d'interprétation employée par Muret provient explicitement de Tissot. Grâce à l'*Avis au peuple* que le Veveysan avait saisi comme un texte à vocation économique, Muret lisait la dépopulation à travers le prisme de l'émigration. Sur cette base, l'interprétation de ses chiffres lui indiquait que « les trois quarts, presque tous » les jeunes gens du Pays de Vaud émigraient, alors que la recherche actuelle indique que le taux d'émigration – certes élevé dans l'absolue – n'était que de 12 à 13%⁶⁶⁰. Les propos préliminaires de Muret font ressortir deux particularités sous-jacentes de son *Mémoire*. La première est le fait que la conclusion qu'il a donnée dans son *Mémoire* était déjà déterminée au début de ses réflexions, alors qu'il pensait solder son travail par un court mémoire sur Vevey, présentant des données chiffrées, accompagnée de quelques tableaux statistiques. Il n'avait de surcroît pas encore totalement saisi toutes les subtilités de la méthode pour traitement des données à ce moment-là. La seconde indique que les milieux savants bernois, au courant des travaux du Vaudois et des parti pris qui les sous-tendaient ne pouvaient pas prétendre honnêtement être surpris par ses propos sur le service étranger en 1766. Si les membres du conseil souverain n'ont pas apprécié ce que cela sous-entendait sur la politique économique qu'ils soutenaient, sanctionner Muret pour les avoir imprimées aurait mis en valeur soit une inaptitude à comprendre les enjeux qu'ils prétendaient être les seuls à pouvoir gérer, ou l'apathie à cause de laquelle ils n'ont pas agi pendant plus de cinq ans en connaissance de cause. Toutefois, n'étant pas encore sûr de la précision de ses outils d'analyse, Muret tentait de forcer la raison pour accommoder ses observations à celles de La Michaudière^{xv}.

3.3.1 Mise en place du projet

Avant de se déterminer pleinement sur sa méthodologie, Muret s'est concentré sur la récolte et le tri des données. Après que son travail ait reçu une attention internationale, la Société économique de Berne a ordonné à ses sociétés correspondantes d'envoyer toutes les sources

⁶⁵⁹ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 janvier 1762 », in *Assemblée annuelle des statisticiens officiels et de la Suisse de statistique*, 1898, p. 2.

⁶⁶⁰ L. Hubler, « Emigration civile et émigration militaire à travers le recensement bernois de 1764 », *op. cit.*, p. 238.

qu'elles pouvaient recueillir auprès des paroisses voisines à Muret⁶⁶¹. Ce soutien a aidé le Vaudois à collecter les documents sur lesquels il voulait travailler, plus rapidement qu'auparavant et sur un périmètre plus large. Le 5 mars 1762, Muret pensait être prêt à rédiger le texte qu'il se représentait encore comme un simple article destiné aux *Mémoires et observations*.

J'ai présentement les Dépouillemens d'un nombre de Registres, sur les quels j'ai établi divers Calculs relatifs à mon but. J'attens encore quelques notes, que j'espere de recevoir bientôt, et si elles tardent trop à venir, je m'en passerai. Je n'ai pas encore commencé le Mémoire, cependant je l'estime à peu près fait, puisque j'en ai les Materiaux, mais il s'agit de dresser mes Tables, non seulement d'une manière claire pour tout Lecteur intelligent, mais aussi de la manière la plus comode pour etre insérées dans votre Journal.⁶⁶²

Après avoir dressé les « tables » de population de Vevey et de ses environs, le savant considérait avoir élaboré la matière centrale de son propos. Pour avancer sur le travail de mise en valeur des résultats, Muret souhaitait organiser le travail éditorial avant même d'avoir écrit son texte. Pour cela, il a soumis des tableaux statistiques dans l'état^{xvi} pour que les membres de la Société économique suggèrent un moyen de les imprimer au format de leur revue⁶⁶³. À partir de ce moment-là – pendant le tour de Suisse d'Élie Bertrand et des Mniszech – Muret a correspondu sur l'avancée de ses travaux démographiques avec Vinzenz Bernhard Tschärner. Ce dernier a écrit une lettre à Muret le 29 juillet 1762, sur la demande d'Élie Bertrand, pour lui donner des instructions éditoriales^{xvii}. Antoine Chappuis, l'imprimeur premièrement sélectionné pour effectuer ce travail, a fait part de la difficulté que cela représentait. De plus, ces annexes, devant être gravées, ne pourraient pas être modifiées au cours de l'enrichissement du travail de Muret, le Bernois a proposé que le pasteur fournisse son mémoire avant que le travail éditorial ne commence. De plus, de Felice, devenu l'imprimeur en charge des *Mémoires et observations* cette année-là, a exprimé sa volonté de travailler sur le projet de Muret. À cela, le pasteur de Vevey a répondu qu'effectivement les *tables* étaient encore susceptibles de changer drastiquement :

Tant s'en faut que mon Mémoire soit prêt à etre fini, que je n'ai encore qu'une idée bien vague des raisonnemens qui doivent y entrer. Je ne puis rien écrire que mes Tables ne soient premièrement dressées, car puis qu'il s'agit de raisonner sur des nombres et des calculs, il faut avant toutes choses que ces calculs soient établis, et bien arrêtés. Il y a longtems, Monsieur, que le Mémoire et les Tables auroient paru, si je n'eusse dépendu que de moi-même, mais dépendant d'un grand nombre de personnes, qui ont dû me fournir les matériaux, j'ai trouvé dans la paresse ou négligence de plusieurs, des obstacles qui ont beaucoup retardé mon travail. Enfin à force de sollicitations, de Lettres réitérées, je me suis procuré des notes suffisantes, et j'aurois tout, n'était que je me suis obstiné à

⁶⁶¹ J. D. Bourgeois de Longueville, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 mai 1762 », in *Registre de la Société économique d'Yverdon*, Bibliothèque Publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains, p. 22 ; T. Dubous, « Transferts de savoir entre les Sociétés économiques de Berne et d'Yverdon », *op. cit.*, pp. 28-29.

⁶⁶² J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 mars 1762 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(15), p. 1.

⁶⁶³ J. L. Muret, « Tables de la population de diverses Paroisses », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(16) ; J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 mars 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(15), pp. 1 et 3.

établir une 6^e Table sur dix mille morts, il n'est pas aisé d'en trouver ce nombre j'ai écrit encore à quelques Ministres et j'attends leurs notes.⁶⁶⁴

Après avoir créé ses *tables*, Muret s'est vu confronté à des interrogations méthodologiques pour en interpréter les chiffres. Il affirme ici être loin de soumettre un texte analytique complet et cohérent. Après ces explications, l'ensemble de la lettre à Vinzenz Bernhard Tschärner devient un résumé des six tableaux statistiques reçus par la Société économique de Berne. Ses échanges avec le Bernois permettaient à Muret à la fois de rationaliser ses découvertes, de les digérer sous forme d'arguments et de les confronter au jugement d'un lecteur critique^{xviii}. Dès lors, le Vaudois a commencé à remplir ses lettres à Vinzenz Bernhard Tschärner de raisonnements interprétatifs⁶⁶⁵. Après s'être créé une base de données, le Vaudois a expérimenté des méthodes pour les traduire en concepts économiques, politiques et sociaux. Dans sa lettre du 24 août 1762, il explique que :

Ci-inclus, Monsieur, vous avés ma seconde Table divisée en trois Epoques de 70 ans chacune. La 1^{ère} qui remonte à 1550 est la Periode Julienne de ma petite Chronologie puis qu'aucun Registre ne remonte aussi haut. Il est évident que dans la 1^{ère} Epoque le Pays étoit sur un pied de population, auquel il n'est point revenu. La 2^{de} Epoque donne bien environ un et demi pour cent de plus que la 3^e ; d'où je conclus que la population va journellement en décadance, puisque cette prétendue augmentation n'est que sur le Papier, les Registres de la 2^{de} Epoque étant très défectueux. D'ailleurs les français arrivés environ le commencement de la 3^{ème} Epoque ont grossi nos Régistres, pour le moins trois ou quatre fois cette différence très petite en elle-même ; car le Pays en 70 ans pourroit augmenter du 60 pour cent et plus comme je suis en état de le démontrer. Mais une dépopulation frapante, c'est celle de nos Montagnes. Six Paroisses dont je donne les Listes, ont d'Epoque en Epoque perdu un huitième de leur Peuple.⁶⁶⁶

Au moment de la rédaction de ces lignes, Muret commençait à confirmer ses préjugés sur la dépopulation en se basant sur ses *tables*. En plus de trouver ce qu'il pensait être une preuve de ce présupposé, il démontre ici les premières traces de sa méthode d'analyse. Afin d'alimenter son argumentation, le Vaudois fait dialoguer ses tableaux les uns avec les autres. Il met en relation non seulement les naissances, les mariages et les décès, mais il compare trois différentes époques et trouve dans leur contexte socio-politique des indices pour déterminer les rapports qui existent entre elles. À ce moment-là, Muret est parvenu, petit à petit, à construire une analyse et l'argumentation qui est devenue son *Mémoire*.

3.3.2 Dénombrement raisonné de la ville de Vevey

Un manuscrit initial, sans date, témoigne de la naissance d'un propos cohérent, accompagné d'un système de développement économique, sur la dépopulation. Il s'agit d'un

⁶⁶⁴ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 30 juillet 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, p. 1 ; J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 10 novembre 1769 », in *Bürgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7*.

⁶⁶⁵ C. Pfister, « Warum Pfaffer Jean-Louis Muret Abhandlung über die Bevölkerung des Waadt Anstoss errege », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe, op. cit.*, pp. 96-97.

⁶⁶⁶ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 24 août 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*

« Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » – première tentative de rédaction, exclusivement dédiée à sa paroisse. Ce texte constitue déjà un propos complet sur la dépopulation. Conservé dans les archives personnelles de Muret⁶⁶⁷, ce texte qui n'a sans doute jamais été diffusé, a permis au penseur de construire et appliquer les éléments et les formules statistiques qu'il avait à disposition à ce moment-là :

Par tour on se plaint de la dépopulation, et le Pays de Vaud n'en est pas exempt plus que les autres. Pour reparer nos pertes, les ressources intérieures ne nous manqueroient pas ; mais on veut des remèdes plus prompts, et celui qui semble le plus naturel, c'est de remplacer par des plus prompt, et celui qui semble le plus naturel, c'est de remplacer par des Etrangers, les vuides de notre population. Mais ces matériaux jettés au hazard sur nos murs délabrés, n'y feroient-ils point de nouvelles brèches ? Quel Paradoxe ! Ami Lecteur, suspendez votre Jugement, je ne demande pas d'en être cru sur ma parole, laissez-vous instruire par les faits, ce sont des faits que je veux vous présenter, c'est le cas très singulier, peut-être unique de la ville de Vevey, que je vous mettrai devant les yeux.⁶⁶⁸

Muret commence son texte en confirmant les plaintes contre la dépopulation du Pays de Vaud. Il précise pourtant qu'elle possède les ressources, ainsi que les conditions naturelles et sociales, pour y remédier. Malgré cela, les lieux communs sur les méthodes pour y remédier, issus de travaux purement théoriques, n'offrent pas de solution viable au problème. En se basant sur des chiffres et des preuves concrètes, il propose de déconstruire les différents systèmes destinés à s'y atteler, afin de façonner son propre *remède*. N'ayant analysé avec précision uniquement Vevey, Muret propose de brosser un portrait général de la situation vaudoise sur la base d'un exemple particulier, examiné en profondeur.

Les textes qui se sont attaqués à la dépopulation jusque-là ont réfléchi en termes de vides à remplir. Leurs méthodes consistaient à identifier les manquements, dans les territoires particulièrement dépeuplés, pour proposer des moyens plus ou moins restrictifs d'inciter les populations à s'y déplacer. En observant l'évolution de la démographie dans le temps, Muret a déterminé que ce point de vue était non seulement faux, mais aussi contre-productif :

La raison de ce subit accroissement étoit, l'arrivée d'une Colonie de François Refugiés. Ils ne s'empressèrent pas d'abord d'acquérir la Bourgeoisie ils se flatoient de voir bientôt finir leur captivité. Ce ne fut qu'au comencement du Siècle, que plusieurs d'entre'eux ayant formé des Etablissemens dans ce Pays, prirent la résolution de s'y fixer, eux et leur Postérité. Ils y furent encouragés par les facilités qu'on aporta à leurs établissemens. Le prix de la Bourgeoisie en leur faveur, diminué d'un tiers : une seconde Classe de Bourgeoisie ouverte à bas prix, pour ceux qui ne pouvoient payer l'autre. En un mot, on se rendit si facile, pour quiconque désiroit la Bourgeoisie, qu'en la seule année 1701 furent incorporés 38 familles, et en plus de deux cent, depuis 1692 jusqu'è présent, sans compter un grand nombre d'habitans, qui n'ayant point de Bourgeoisies, sont fixées pour toujours à Vevey.

⁶⁶⁷ Je tiens à remercier chaleureusement Dominique et Jean-Maurice Muret de m'avoir donné accès aux riches archives personnelles de Jean Louis Muret.

⁶⁶⁸ J. L. Muret, « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » [1763], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 7, p. 1.

Mais comme tous les efforts de nos Pères, pour repeuples la ville par de nouveaux Colons, n'ont point eu l'effet désiré, pareillement les notres ont été aussi sans succès.⁶⁶⁹

Cet extrait explicite l'un des raisonnements que Muret a pu effectuer grâce à sa recherche statistique de longue durée. La première, moins éloquente, concerne la peste subie par la population de Vevey à la fin du XVII^e siècle. Celle-ci a ravagé la région, sans pour autant avoir d'impact démographique à long terme. De même, comme il l'explique ici, l'immigration sans précédent de nouveau habitants, réfugiés huguenots, s'installant dans la ville vaudoise, n'a pas augmenté la démographie à long terme. Malgré la forte augmentation absolue de la population provoquée par l'arrivée des réfugiés, le Pays de Vaud n'a pas bénéficié d'une croissance économique équivalente et la démographie est rapidement retombée à son seuil initial. Muret tire trois conclusions fondamentales de ces observations. Premièrement, le Vaudois explique que les commentateurs, dont les textes sont basés sur des raisonnements empiriques, ont tort. L'immigration, présentée comme l'une des solutions principales, ne fonctionne pas. Il ne suffit pas d'attirer des étrangers sur le territoire pour provoquer une augmentation démographique – en tout cas, pas en soi. Cela peut être un outil pour accélérer ou soutenir une technique de croissance, mais une hausse de la population ne se fixe qu'à condition de l'intégrer à une structure économique bien particulière. Deuxièmement, Muret met en valeur la responsabilité du gouvernement dans la réussite d'une campagne de peuplement ou dans le déclin démographique. Le Pays de Vaud n'a pas bénéficié de l'arrivée d'une force de travail soudaine, parce que le gouvernement central n'a pas mis en place les conditions économiques et institutionnelles pour en profiter⁶⁷⁰. De ce fait, la croissance démographique n'est pas une conséquence de phénomènes physiques, mais de stratégies législatives, administratives et financières, que Muret reconstruit au fil de son texte^{xix}. Finalement, le pasteur a réalisé grâce à ces découvertes – comme Mirabeau l'avait réalisé grâce à Quesnay – que l'augmentation de la population est causée par une instrumentalisation des richesses adéquate, et pas le contraire. Ainsi, la suite de son texte, dédié à construire son modèle de développement économique, propose des moyens d'augmenter les richesses nationales pour induire la hausse démographique :

Les Partisans du Systeme moderne, regardans la prospérité et la population, comme deux choses inséparables, révoient peut-être des Conséquences, que je ne prétens point tirer. Je conviens de leur principe : assurément, la prospérité d'un Pays est à son plus haut point, lors qu'il y a tout autant de Peuple, que le Pays peut en nourrir, par lui-même, ou par les ressources du Commerce. Je conviens encore que les nouveaux Colons font une population très avantageuse à plusieurs Pays, mais j'ai lieu de croire qu'il n'y a pour la Suisse de source réelle de population et de prospérité, que la multiplication

⁶⁶⁹ *Ibid.*, pp. 2-3.

⁶⁷⁰ L'historiographie contemporaine a observé une diminution progressive de l'octroi de nouvelles bourgeoisies dans le Pays de Vaud au cours du XVIII^e siècle : Jeremy Jackson, *The Evolution of a Municipal Oligarchy : Lausanne, 1536-1798*, Michigan, thèse de doctorat, University of Pennsylvania, 1971, p. 163.

lente et successive, qui se fait par la génération. Je crois même pouvoir avancer, que toute population subite, non seulement n'est que momentanée, mais qu'elle peut même diminuer notre prospérité et notre population.

Frapé moi-même des avantages de la population, si bien présentés par divers auteurs modernes, j'ai cru longtemps, qu'il nous suffiroit d'avoir des hommes, et surtout des hommes qui par leur industrie ou leur argent, donnassent de l'activité, pour voir fleurir notre Patrie, augmenter ses richesses et sa population ; je l'ai cru je l'avouë, moins par persuasion, qu'entraîné par l'autorité de gens habiles, qui avoient examiné à fond, et bien creusé cette importante matière. Je respecte encore aujourd'hui leurs lumières, je crois même que leur Système est fondé ; mais il est Question de savoir, si ce qui est bon pour d'autres Pays, s'est également pour le notre. Encore une fois, la population est utile à tous les Pays, le Principe est incontestable, mais j'estime qu'il est impossible de l'augmenter chez nous, par des Colons étrangers.⁶⁷¹

Muret énonce ici le cœur de sa pensée économique^{xx}, qui prend peut-être sa forme la plus éloquente, avant d'être diluée dans ses textes démographiques ultérieurs. Afin d'ancrer son propos dans des concepts modernes et compris de ses lecteurs, il construit son argumentation en la confrontant à la pensée physiocratique. Il en extrait les principes utiles, les enrichit de ses découvertes, et met en avant son propre modèle. Muret confirme ainsi le lien entre richesse et population. Tout en rejetant le système physiocratique, il lui emprunte l'idée selon laquelle il faut investir les fonds publics dans l'agriculture pour injecter les richesses nécessaires dans une économie réelle qui provoquerait une augmentation démographique constante. De ce fait, la population n'est pas un avantage absolu ; l'économie en emploie une catégorie particulière. Les conséquences de l'exploitation de la main-d'œuvre huguenote est la preuve de ce raisonnement selon Muret. En ce sens, l'augmentation démographique n'est pertinente que si elle est proportionnelle au développement et à la croissance économique. Muret voulait voir un « accroissement naturel » et un « juste amortissement et une proportion convenable dans toutes les Classes. »⁶⁷² Cela n'était possible qu'à condition que le gouvernement permette une collaboration libre et fluide entre les secteurs de production et les classes sociales. Par contraste, une « juste répartition » était difficile à orchestrer en travaillant avec une augmentation démographique artificielle⁶⁷³. Muret désigne le libéralisme commercial comme un élément important à la création de cet environnement⁶⁷⁴. Le Pays de Vaud, incapable d'être autosuffisant,

⁶⁷¹ J. L. Muret, « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » *op. cit.*, pp. 5-6.

⁶⁷² *Ibid.*, p. 7.

⁶⁷³ Pagan a formulé un raisonnement équivalent – pour soutenir un modèle différent – en 1764 dans son essai sur l'esprit de la législation. Les penseurs argoviens souhaitaient également intensifier leur industrie, jusqu'à lui offrir une ampleur multinationale (A. Pagan, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 2, pp. 522-524). Pourtant, ils comptaient sur une augmentation de la population pour dynamiser la productivité industrielle, comme le fait comprendre Mirabeau lorsqu'il expliquait que Schmid « met souvent la charue avant les bœufs » dans son *Principes de la législation universelle*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1777, 2 vol, (Lettre de Mirabeau à Sacconay, 10 juillet 1784).

⁶⁷⁴ Contrairement à Muret, d'autres auteurs, comme Linhard, pensaient qu'il était dans l'intérêt de Vevey de se spécialiser dans un secteur de production unique au lieu d'établir une économie multisectorielle : Linhard, « Réflexions sur le projet de planification des muriers », 1765, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.74(1), p. 2.

pouvait cependant devenir compétitif économiquement s'il avait accès à des ressources supplémentaires, dont la transformation serait un débouché pour la force de travail en surplus^{xxi}.

Replacée dans son contexte, l'analyse de Muret témoigne de son parti pris – et de celui de la pensée économique vaudoise plus largement – sur les possibilités de croissance et de compétitivité de la petite république aristocratique de Berne dans l'économie globalisée naissante. En adoptant certaines des propositions faites par les physiocrates, Muret se positionne intellectuellement contre d'autres modèles de développement et contre la politique économique mercantile de Berne⁶⁷⁵. Le Vaudois cherche à offrir au canton un développement pérenne. Par son approche il a tenté de répondre au paradoxe que l'économiste Jacobite Richard Cantillon percevait dans la croissance mercantile. Ce dernier estimait que la croissance fonctionnait comme un balancier⁶⁷⁶. D'un côté, un état pauvre, de l'autre un état riche. L'état pauvre a l'avantage comparatif d'une main-d'œuvre et de matières premières bon marché. Cet avantage lui permet de produire en grande quantité des produits vendus à bas prix au pays riche. Au fur et à mesure, la balance s'équilibre, le pays initialement pauvre devant désormais faire face à un renchérissement de la main-d'œuvre et des matières premières le mettant en concurrence avec le pays initialement riche. Finalement, le balancier s'inverse, les produits du pays initialement pauvre n'étant plus suffisamment compétitifs. Selon cette dynamique, seuls les pays possédants d'immenses territoires pouvaient survivre, puisqu'ils bénéficiaient d'une diversification infinie de leurs secteurs de production et pouvaient conquérir de nouveaux marchés, militairement si nécessaire.

À l'instar des physiocrates et contrairement au balancier de Cantillon, Muret cherchait à conceptualiser une forme de croissance continue et inépuisable. Recourant à l'image de l'État devant être capable d'assurer à sa population nourriture et vêtements, le Vaudois esquisse les traits d'un système de production bien particulier. Par l'investissement de fonds publics dans l'agriculture locale, les paysans seraient capables d'améliorer leur culture pour qu'elle produise un surplus de nourriture et de matières premières, destiné tant à leur propre consommation qu'à celle de la main-d'œuvre manufacturière. Pour fonctionner, ce système devait, par ailleurs, se focaliser non pas sur

⁶⁷⁵ Muret a plusieurs fois testé les limites de sa critique contre le mercantilisme bernois en jouant avec les ambiguïtés lors d'échanges avec les patriciens. Dans le cadre d'un échange avec Haller en 1762 sur la manière de valoriser la profession de pasteur, ou selon lui de renverser « la dépopulation de l'académie », Muret expliquait qu'il « étoit aisé de prévoir le découragement qu'un Système trop Economique a du jeter dans tout le Pays. » Il poursuit cette affirmation en expliquant que « Tous les Remèdes dont vous parlez, Monseigneur, dans votre Lettre et qu'on projette d'apporter, sont de ces Remèdes passagers qui semblent apaiser un moment la douleur, pour la faire sentir ensuite plus vivement. On peut les joindre mais le grand, l'unique remede c'est d'améliorer la condition, non des Etudiants, ni des Impositionnaires, mais des Pasteurs. Faites vivre l'espérance que dans une Vocation l'on voye toujours devant soi quelque chose de mieux, et on l'embrassera. » Muret emploie ici le vocabulaire et l'argumentaire élaboré pour traiter ses questionnements économiques. Il l'impose aux patriciens pour illustrer les failles des stratégies économiques bernoises dans tous les environnements possibles : J. L. Muret, « Lettre à Albrecht von Haller, 22 décembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.43.

⁶⁷⁶ Richard Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris, INED, 1997 [1755], p. 139 ; I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 277.

l'artisanat de luxe, qui est une stratégie mercantile, mais sur une industrie capable de procurer les vêtements nécessaires à vêtir la population locale⁶⁷⁷. Cette industrie avait en outre selon Muret l'avantage de ne pas nécessiter une main-d'œuvre particulièrement qualifiée. En effet, tout travailleur, même proche de l'indigence pouvait être exploité⁶⁷⁸. En voulant offrir une paire de chaussures et une chemise à chaque habitant du canton, Muret voulait établir une industrie de masse – idée et séquence qu'il empruntait aux physiocrates. Une fois le marché intérieur submergé de ces produits locaux, ils pouvaient s'exporter⁶⁷⁹. En plus d'éviter la corruption morale provoquée par l'artisanat du luxe, ce système pouvait absorber autant de main-d'œuvre et de matières premières excédentaires que nécessaire. Le temps que l'inflation ne frappe Berne et que les concurrents étrangers n'appliquent cette logique, la main-d'œuvre locale se serait spécialisée et aurait perfectionné ses produits. Les marchandises de meilleure qualité, toujours produites en masse, inonderaient les marchés, augmentant la qualité de vie collective au passage. Ce cycle de croissance économique devait ainsi pousser le développement de façon continue et globale. De plus, l'agriculture et l'industrie, collaborant de façon concrète et non spéculative, ne pourraient pas se déséquilibrer l'une l'autre, alimentant et exploitant une population en constante croissance. C'est ainsi que Muret s'inscrivait dans les débats d'économie politique avec ses propos sur la démographie vaudoise.

De cette façon, Muret comprenait les textes physiocratiques comme des modèles d'industrialisation. En concentrant les investissements publics et privés sur la productivité agricole, et en exemptant les secteurs manufacturiers d'impôts, les physiocrates espéraient inciter le développement d'une industrie qui absorberait le surplus de matières premières. Ce système dépassait donc les approches mercantiles appliquées jusque-là, consistant à favoriser certains secteurs manufacturiers rentables par des interventions étatiques qui encourageaient leur exportation, maximisant ainsi l'accumulation de numéraires étrangers. L'approche que Muret emprunte aux libéraux français consistait à promouvoir l'établissement d'une économie réelle, fondée sur la collaboration concrète, globale et croissante entre secteurs de productions locaux. Refusant de promouvoir certains arguments caractéristiques de la pensée physiocratique, comme leurs réformes fiscales et constitutionnelles, Muret et les penseurs du canton de Berne qui l'entouraient ne doivent pas être désignés comme des *physiocrates*. Les éléments que les Vaudois assimilaient des textes physiocratiques illustrent bien la confrontation intellectuelle qui séparait sujets et souverain dans le canton de Berne au XVIII^e siècle.

⁶⁷⁷ C. Poni, « Fashion as flexible production », *op. cit.*, p. 38.

⁶⁷⁸ R. Bolzern, « The Swiss foreign service and Bernese reform politics in the late eighteenth century », *op. cit.*, p. 465.

⁶⁷⁹ I. Hont, « The “rich country-poor country” debate in Scottish classical political economy », *op. cit.*, p. 291.

La manière dont Muret abordait les grandes questions de l'économie politique du XVIII^e siècle explique sa critique virulente de l'état de l'industrie bernoise :

Quant aux fabriques, s'il en est quelcune qui pût être utilement introduite dans ce Pays, ce seroit celles qui auroient pour but d'occuper les gens désœuvrés, les Pauvres dans les hopitaux, les estropiés, les infirmes. De telles fabriques feroient cesser la mendicité, la fainéantise fourniroient aux Pauvres une ressource assurée, qui les empêcheroit de craindre la charge d'une nombreuse famille, et les valeurs que ces fabriques produiroient, seroient un pur gain, étant tirés du fond stérile de l'oisiveté.

Mais toutes nos fabriques sans exception, je ne crains pas de le dire telles que nous les avons, sont au préjudice de la culture des terres, et par conséquent de la population. Il n'y a pas ici, je l'avouë, l'inconvénient de la concurrence, qui chasse les naturels du Pays, au contraire, mais ces fabriques, quelques lucratives qu'elles soient en elles-mêmes, l'horlogerie par exemple, nous nuisent en ce qu'elles enlèvent à la campagne, et à la culture des terres, une infinité de Sujets. C'est ce que nous voyons tous les jours à Vevey : il nous vient des villages, toutes la Classe des vigneron, Manouvriers, Journaliers, leurs enfans, au moins quelques-uns, se jettent dans l'horlogerie, il en seroit de même de toute autre fabrique.

Conclusion. Tant que la Classe de Cultivateurs n'est pas suffisamment remplie, l'on ne doit point chercher à augmenter les autres.

Toute autre Classe ne peut être augmentée, qu'aux dépens de l'essentiel, de l'Agriculture et de la Population.

Dès qu'une Classe se trouve surchargée, il en résulte nécessairement l'expatriation des gens de cette Classe.

Une abondante réception d'Etrangers, qui pour l'ordinaire ne sont point Cultivateurs, surchargeant les Classes du Commerce et des Professions occasionne nécessairement la sortie des naturels, leur misère, et l'extinction de leurs familles, et pour un homme que l'on gagne, on en perd souvent deux ou trois.

C'est là la cause probable de ce que Vevey n'existe plus, c'est-à-dire, en la postérité de ses anciens Bourgeois, pendant que les autres endroits du Pays n'ont pas éprouvé la même révolution. La même chose arrivera dans tout Pays, qui n'est pas susceptible d'un Commerce fort étendu ; mais surtout dans notre Pays, à cause de la gêne qui résulte de notre Constitution, et des droits exclusifs de Bourgeois, en telle sorte qu'un Bourgeois de Vevey contrait d'en sortir, et n'ayant pas une pleine liberté de s'établir dans le Pays, doit nécessairement chercher fortune dans l'Etranger, et ainsi nos familles d'éteignent.⁶⁸⁰

Dans sa configuration actuelle, l'industrie du Pays de Vaud attire les travailleurs au lieu d'être un débouché pour la main-d'œuvre en surplus. Cela est causé par le manque de lien entre les ressources domestiques et les manufactures en place. L'horlogerie qu'il prend en exemple transforme des matières premières étrangères en employant des travailleurs qui seraient plus utiles à l'agriculture. Elle fonctionne selon une logique interventionniste, en institutionnalisant le faible coût de la force de travail pour fabriquer des objets voués à l'exportation, à prix compétitifs. Toutefois, dans une perspective d'avenir, l'horlogerie locale perdrait son avantage comparatif une fois qu'elle serait aussi sophistiquée que celle de ses concurrents, sans pouvoir s'appuyer sur un système qu'elle complète. De plus, elle ne contribuait pas au développement global de l'économie domestique et à l'augmentation du niveau de vie de sa population. Malgré l'intelligence de la stratégie avec laquelle elle se constituait, une industrie composée de secteurs de production

⁶⁸⁰ J. L. Muret, « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » *op. cit.*, pp. 12-13.

indépendants, destinés à la seule exportation et réservé à une clientèle minoritaire ne faisait que dévier les ressources de leurs intentions prioritaires. En guise de conclusion à son raisonnement, Muret désigne l'incapacité de la politique économique bernoise à gérer le développement du canton comme un problème de *constitution*. Comme manière d'exprimer une dernière fois la responsabilité du gouvernement dans l'orchestration des réformes qu'il a suggérées, le Vaudois explique que les restrictions subies par les sujets empêche qu'ils investissent eux-mêmes dans des entreprises viables. Un des avantages supplémentaires du libre-échange serait de permettre aux travailleurs d'orienter leurs projets en faveur d'une économie réellement adaptée à la constitution et à la forme de gouvernement du canton de Berne.

3.3.3 Rédaction du *Mémoire*

C'est en rédigeant son « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » que Muret est parvenu à articuler la pensée économique qu'il a ensuite soutenu avec ses découvertes statistiques dans son *Mémoire*. À la fois atténuée pour convenir à la sensibilité des patriciens et étendu au Pays de Vaud entier, son modèle de développement économique s'est nourri des débats qu'il a entretenus au fil de son travail de recherche. Rapidement, les penseurs et pasteurs de toutes les régions vaudoises ont répondu aux sollicitations de la Société économique de Berne en envoyant des informations démographiques à l'attention de Muret⁶⁸¹. Vinzenz Bernhard Tschärner, visiblement intéressé par les projets du Vaudois, a entretenu des discussions importantes sur son suivi et lui a notamment fait découvrir le travail de Süssmilch, publié l'année-même. En effet, le Bernois a envoyé *L'Ordre Divin*, dans sa version originale allemande, à Muret en novembre 1762 :

Votre Süssmilch m'a bien fait maudire les orgueilleux Massons de la Tour de Babel, d'ai déjà parcouru des Transactions Philosophiques, de gros volumes en anglois que je n'entens point, j'en fais de même de votre Livre Allemand que j'entens encore moins. Vous vous amuseriès de me voir un dictionnaire à la main, déchiffrer Süssmilch comme un Grimoire. Grace aux Chffres qui sont les mêmes, une idée en gros du Sujet, un peu que je lis, beaucoup plus que je deviens je vois pourtant ce dont il est question mais quand je veux suivre un peu les raisonnemens de l'Auteur, c'est la mer à boire vous sentés donc, Monsieur, que les Extraits du Journal Encicopédique ne me seront pas inutiles, ils doivent entrer dans deux volumes, que je vous prie de vouloir m'envoyer. Cette Lecture pourroit bien donner à votre Imprimeur une nouvelle Tablature, vous vous rapellés, Monsieur, ma VI^e Table de laquelle même vous avés gardé un modèle, elle présente une Comparaison de l'Ordre de mortalité sans ce Pays, avec sept autres, je penserois tirer encore de Süssmilch, l'Ordre de mortalité e Leipzig Vienne Berlin, et des villages de Brandebourg, alors je donnerois deux Planches moins longues, dont chacune au lieu de 8 Listes, n'en présenteroit que 6 à moins que je ne tirasse de Süssmilch hit Exemples, pour une autre Table aussi grande que la première. Je trouve aussi dans cet auteur une Table de la Casualité des mois, je l'avois déjà calculée pour Vevey, je pourrai bien en donner la Comparaison.⁶⁸²

⁶⁸¹ Eschaquet, « Lettre à Tschärner, 20 octobre 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*

⁶⁸² J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 05 novembre 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, p. 1.

Ne maîtrisant ni l'anglais ni l'allemand, Muret n'a pas été capable de comprendre les analyses de Süssmilch. Le Vaudois y a cependant trouvé des indices dans les tableaux statistiques établis par ce dernier. Toutefois, persévérant à déchiffrer le travail critique de son confrère, Muret est parvenu petit à petit à l'intégrer à ses résultats. Il a écrit une importante lettre à Vinzenz Bernhard Tschärner le 15 décembre 1762 pour résumer ses trouvailles⁶⁸³. S'étant attelé à déchiffrer péniblement le texte de Süssmilch, Muret a retardé la rédaction définitive de son texte⁶⁸³. Dans sa lettre, il expose cependant ses résultats intermédiaires, brutes et potentiellement controversés :

Vous me trouverez sans doute un peu verd sur les prétentions de la nation Française ; mais c'est un article qui depuis longtems me tient au cœur, et sur lequel il me seroit difficile d'écrire et de parler de sang froid. Il seroit indécent, je l'avouë, de craindre la violence de la part d'un souverain qui se distingue également par sa sagesse et par sa bonté, mais quand on se trouve vis à vis de gens, qui reclament sans cesse l'autorité souveraine, et qui mettent en avant le pretexte spécieux du bien public, et du prétendu intérêt du Prince il est difficile d'être exempt de crainte.

Je ne crois pas assurément manquer de Patriotisme je désire la repopulation, et j'aime la nation française. Ma mère étoit de cette nation, j'ai reçu beaucoup de bienfaits d'une Tante qui me vaut une tendre Mère et je suis en relation avec plusieurs Membres de la Direction de Vevey. Que cette Nation soit accueillie qu'elle s'établisse chez nous, qu'elle y prospère et qu'elle y fructifie, j'en aurai un très grand plaisir. Qu'ils trouvent protections mais que nous n'ayons pas de défaveur. Qu'ils fassent peuple avec nous, mais qu'ils ne soient point un Peuple séparé, qui par de secrettes informations nous imprime mal auprès du Souverain, et à l'occasion duquel nous ayons continuellement à nous défendre de la violence.

Je sais qu'à Berne, on est imbu de cette idée, que les villes et communes éloignent de tout leur possible les Etrangers, et qu'en particulier le Conseil de Vevey ne voudroit ni Bourgeois ni Habitans, et l'on en conclut qu'il faut une autorité supérieure pour les mettre à la raison ; mais ne convient-il pas de savoir prémièrement, si l'on ne s'est point laissé étourdir par d'injustes clameurs. Il s'agit de Faits, les Faits parlent.

Lors du Refuge, Vevey ouvrit ses Portes aux François avec beaucoup d'humanité. On leur fit de grandes charités, la ville par une Stratification payée chaque Quartier, et continuée fort longtems, a fondé en bonne partie leur Bourse. Le prix de la Bourgeoisie rabaissé d'un tiers en leur faveur, pour les attirer en plus grand nombre. La petite Bourgeoisie donnée à vil prix à ceux qui n'avoient pas de quoi payer l'autre ; l'habitation accordée sans difficulté à tous, aussi n'y a til point de ville au Pays, qui dans la proportion en ait reçu autant.

Le Système a changé, dira ton, et autant les Pères pensoient bien, autant les Enfants, ont-ils abandoné leurs sages Maximes. Cela est bientôt dit, mais le dit-on avec fondement. Un tems a été, je l'avouë, que la Bourgeoisie de Vevey étoit fermée à tout le monde, en général, cette idée avoit prévalué dans tout le Pays, qu'il étoit fermée à tout le monde, en général, cette idée avoit prévalué dans tout le Pays, qu'il étoit de l'intérêt des anciens Bourgeois, de ne pas étendre leurs Privilèges à beaucoup de personnes. Il y avoit alors dans le Concil de Vevey trois Membres qui ne se déportaient jamais de leur système, et comme il falloit dix voix pour être reçu, la reception étoit moralement impossible. La mort d'un seul Conseiller a changé l'état des choses, et l'on a veu plusieurs Bourgeois receus sans difficultés, même avant l'arrêt qui ordonne que la simple pluralité suffit ; et depuis cet arrêt rendu, la Bourgeoisie est journellement vendue à quiconque la demande.⁶⁸⁴

⁶⁸³ R. Bolzern, « The Swiss foreign service and Bernese reform politics in the late eighteenth century », *op. cit.*, p. 465 : Süssmilch citait lui-même l'*Avis au peuple* de Tissot.

⁶⁸⁴ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 15 décembre 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*, pp. 2-3.

Après avoir digéré ses découvertes sur l'inefficacité de l'immigration comme seule source d'augmentation démographique, Muret a construit son jugement sur la manière dont les étrangers sont reçus dans le canton de Berne. Le rapport personnel qu'il entretenait avec ce sujet – et qu'il rend explicite dans son texte – est un point central de sa pensée, qu'il a abondamment traité à partir de ce moment-là. Les statistiques démographiques confrontées aux politiques d'accueil des étrangers au début du siècle et au moment de la rédaction de cette lettre montrent que la gouvernance des politiques économiques bernoises sont défailtantes. Au début du XVIII^e siècle, une quantité inespérée de réfugiés français se sont installés à Vevey. Cette ville avait adopté l'une des systématiques d'accueil les plus libres du canton, lui permettant de dynamiser ses activités économiques et sociales. En termes démographiques, cela n'a pas provoqué d'augmentation proportionnelle ou absolue, mais a maintenu le seuil en place et comblé des vides. Ce *fait* est un premier indice de la mauvaise gestion des ressources par le pouvoir central, dont les instruments n'ont pas su intégrer la nouvelle force de travail. À cela Muret a ajouté ses données démographiques inédites, qui présentent une baisse de la population associée notamment à l'approche plus restrictive de l'immigration établie depuis peu⁶⁸⁵. Cela renforce par contraste l'idée selon laquelle l'accueil d'étrangers n'est pas une solution durable^{xxiii}, que le libéralisme est un facteur régulateur et que la politique économique bernoise n'est pas adaptée à la réalité pratique. Parmi ces restrictions, le Vaudois déplore par-dessus tous les efforts fournis par *le souverain* pour empêcher les étrangers de s'intégrer à la vie socio-économique des communes où ils s'installent^{xxiv}. Toutes ces idées sont exprimées par des sous-entendus dans le *Mémoire* de Muret^{xxv}. Dans son ouvrage, comme dans sa lettre, le Vaudois suggère d'instaurer un système centralisé d'accueil des étrangers qui attribuerait une bourgeoisie et un lieu de résidence en fonction des besoins de production. Cette main-d'œuvre supplémentaire serait distribuée où elle était nécessaire^{xxvi}. Cela éviterait de déséquilibrer les rapports entre ville et campagne, ainsi que le gaspillage de travailleurs à disposition.

La lettre du 26 janvier 1763 de Muret à Vinzenz Bernhard Tschärner révèle la réaction de ce dernier aux propos sur l'accueil des immigrés à Berne. Considérés comme trop critiques, le Vaudois se défend en prétendant ne pas avoir eu pour intention de les intégrer à son *Mémoire*, et explique avoir voulu seulement faire part d'un débat entretenu avec la « direction française » de Vevey sur les conditions de vie des réfugiés^{xxvii}. Muret testait ainsi le seuil de tolérance auquel il devait se fixer pour la rédaction du produit final de son projet. Sur cette base, il a distillé son argumentation pour en extraire les découvertes éventuelles :

⁶⁸⁵ J. L. Muret, « Lettres à un anonyme, 15 décembre 1762 et 11 février 1763 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 4 et Bj 5.

En général, une nombreuse population fait la prospérité d'un Pays. Il est de la bonne Politique de faciliter l'entrée aux Etrangers. L'humanité veut aussi, qu'on tende les bras, à qui conque cherche azyle chez nous.

Voilà mes trois Principes, et quoi qu'il reste encore indécis dans mon esprit, si les trois quarts de ceux qui viennent s'établir chez nous, et surtout les gens riches, ne nous font pas, à tout prendre plus de mal que de bien, quant à l'Agriculture et à la Population, je me range un peu à l'aveugle, aux idées des habiles gens de notre siècle et je crois que toute Communauté sensée, loin de rebuter les Etrangers, doit au contraire les attirer, faciliter leur établissemens, ouvrir la Bourgeoisie à ceux qui veulent l'aquerir, et multiplier aussi les simples Habitans, mais doit-on 1^o leur accorder plus de Privilèges qu'à tous les anciens Sujets. 2^o faciliter leurs établissemens aux risquer de miner ceux des propres Bourgeois de chaque lieu 3^o anéantir en leur faveur, des Droits et Constitutions des Villes et Communes. C'est ce que prétendent les François, et dont la simple prétention me revolte au Suprême degré.⁶⁸⁶

En précisant que son but était de préserver la hiérarchie sociale en place, dans cet extrait Muret revient sur l'importance de libéraliser la circulation des travailleurs et d'améliorer leur intégration dans le canton. La source de la dépopulation vaudoise étant la politique économique mercantile de Berne. Les travailleurs implantés la fuyaient de toute façon, sans que des restrictions sur la naturalisation ne viennent entourer le peu de flux positif dont elle profitait. Pour stabiliser la démographie, en attendant que l'augmentation des richesses et des ressources ne dynamise la production locale, une immigration constante est au pire neutre et au mieux assimilée dans un système d'intégration professionnel^{xxviii}. Ce n'est qu'en assimilant les étrangers à l'économie domestique que Berne pourra exploiter à la fois leur force de travail et leur le potentiel de production que représente leurs connaissances spécialisées :

On nous demande du Patriotisme, nous n'en manquons pas, car nous avons une Patrie, nous jouissons de la liberté, et de la protection du Souverain. S'il est un Peuple heureux dans le Monde, affectionné à sa Patrie zélé pour son Souverain, c'est nous. La douceur du Gouvernement, la justice la profonde sagesse de ceux qui en tiennent les rênes, ce sont les fondemens de notre confiance, de notre fidélité. Si quelque fois nous croyons remarquer une certaine prédilection pour les Sujets du Pays Allemand, ce sont nos frères aînés, Sujets de l'Etat avant nous, l'ancien Patriotisme de la République, ils parlent une même langue, et sont plus à portée de soutenir toutes sortes de relations avec la Capitale, nous nous efforçons de les égaler, de les devancer s'il est possible, en zèle et en fidélité, mais cette prédilection nous offense d'autant moins qu'elle est plus naturelle. Si elle s'étendoit encore sur de nouveaux venus, comment le Patriotisme ne seroit-il pas affoibli sans un cœur, il seroit à craindre, que les meilleurs Sujets de l'Etat, les plus anciens, les plus fidèles, mais aussi les plus jaloux de l'affection du Souverain, ne fussent d'encourager ; quelques-uns même tentés de chercher une nouvelle Patrie.⁶⁸⁷

Muret termine sa lettre en faillant à sa promesse initiale : il questionne ouvertement et de façon revendicatrice ce que la gestion des étrangers dans le canton de Berne dévoile sur les rapports plus généraux entre sujets et souverain. Selon lui, le déséquilibre entre la gouvernance bernoise et la réalité économique du canton dévalorise les efforts que la population fournit pour honorer les fonctions qui lui sont attribuées. Le sentiment pour les travailleurs d'œuvrer pour une vocation qui

⁶⁸⁶ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 26 janvier 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, p. 3.

⁶⁸⁷ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 26 janvier 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, pp. 5-6.

ne raisonne pas avec les ambitions de son gouvernement dévalorise leurs efforts et ne sert les intérêts de personne⁶⁸⁸.

En voyant les raisonnements de Muret prendre forme, Vinzenz Bernhard Tschärner lui a annoncé que la Société économique de Berne organisait pour l'année qui suivait un concours sur la dépopulation :

Je suis tenté de réserver mon Mémoire pour le Concours. Vous me dites, Monsieur, que le Prix est offert pour 1764, est-ce pour être adjugé en février 1764 auquel cas il n'y auroit point à hésiter, ou si c'est pour être fourni en 1765 et adjugé en février 1765 le délai seroit un peu long, peut-être cependant me déterminerai-je également d'attendre, mais je voudrois, Monsieur, savoir de vous deux choses, 1^o si je puis plus garder l'incognito requis. 2^o si la question est proposée d'une manière assez vague, pour que mes Tables et mes Calculs y entrent ; la plus grande partie de mon travail et de mon Plan, ne seroit-elle point hors de votre but, et de la question ? Au reste, si je diffère, il n'en sera que plus complet. J'aurois l'âge d'un plus grand nombre de morts à présenter pour Vevey et les environs, car je n'ai garde de recommencer mes recherches au lois.⁶⁸⁹

Le concours n'était pas explicitement organisé pour accommoder ou soutenir le projet de Muret. À ce moment-là, il ne servait pas explicitement non plus à l'inciter à travailler plus rapidement. Toutefois, le Vaudois l'a compris de cette façon.

Réprimandé à nouveau par Vinzenz Bernhard Tschärner et Tavel pour ses propos trop critiques vis-à-vis du souverain, Muret persistait à promettre que son *Mémoire* serait tout à fait convenable et dénué de ses revendications politiques^{xxix}. Le 24 février, Muret est revenu vers Vinzenz Bernhard Tschärner pour le convaincre de retarder le délai pour contribuer au concours, par crainte de compromettre la qualité de son travail. Ayant reçu une grande quantité de nouvelles données, il devait recommencer à les traiter et à établir un dénombrement précis. Cela lui donnait de nouvelles impressions sur les sciences économiques et la manière dont la démographie s'y inscrivait :

Les Esprits sont dans ce Siècle tellement pour la Population, qu'il est presque à craindre qu'il ne nous arrive comme à ceux qui veulent monter à cheval avec trop d'ardeur, leur élan les jette de l'autre côté. On veut la Protection, et l'on croit trouver une Source, quand on ne trouve que de misérables égouts qui infectent plutôt les bonnes Sources. On croit remédier à tout en recevant les Etrangers, et c'est un Système qui gagne si fort, qu'on n'ose presque pas élever des doutes. Je n'ai pas encore sur cette matière des idées assez claires pour n'en décider, il me semble seulement, que la population présente n'est pas une population réelle, si elle apporte des empêchements à la population future, et je suis tenté de croire qu'il n'y a pour ce Pays de Sources bien réelles de population, que l'augmentation du nombre des Cultivateurs.

Je distingue trois sortes de Pays, ceux qui joignant le Commerce à l'agriculture, ont actuellement leur agriculture sur un bon pied, et qui ont exporté des denrées de première nécessité. Telle est l'Angleterre, il lui faut des Consommateurs. Artisans, Rentiers, il suffit que ce soient des hommes, tous favorisent l'agriculture et la Population.

⁶⁸⁸ É. Salvi, « La justice de LL. EE. au siècle des Lumières », *op. cit.*, p. 336.

⁶⁸⁹ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 24 février 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*, p. 2.

La seconde classe, ce sont les Pays qui ne produisent rien ou à peu près rien, ne subsistent que du commerce, entrepôts de toute marchandises, facteurs de toutes les nations, ils tirent de par tout leur subsistance. Telle est la Hollande. Ses hommes lui suffisent, n'importe de quelle profession.

La 3^{ème} Classe ce sont les Pays, qui pouvant fournir à la subsistance de leurs habitans, sont par le mauvais état de l'agriculture, dans le cas d'acheter souvent des denrées de première nécessité. Telle est la Suisse, les Cultivateurs en font le soutien et la richesse ; mais c'est un Problème chez moi, si le nombre d'Artisans, de Marchands, de Rentiers etc. augmente nos richesses et notre Population sans vouloir précisément décider, je suis incliné à penser qu'ils ne l'augmentent point.⁶⁹⁰

Focalisé sur les enjeux agraires, Muret explique que la mauvaise attribution de la force de travail dans les campagnes est causée par la politique économique qui ne pousse pas l'agriculture à collaborer avec le commerce. Les velléités mercantiles de Berne empêchaient le commerce d'être employé au profit de l'agriculture. Selon le Vaudois, la source des richesses bernoises ne sont pas réelles. Elles sont le fruit d'une économie parallèle orchestrée par des individus dont elle profite et qui contrôlent la circulation et la fluctuation des richesses. Loin de Muret l'idée de nier la production de matières premières certaine de l'agriculture locale. Il voulait souligner la dépendance de ces ressources concrètes à des constructions financières adaptées spécifiquement pour la circulation des capitaux immatériels. Animé par ces trouvailles, Muret a annoncé avoir terminé son « dénombrement » le 2 mars⁶⁹¹.

Avec ces données à disposition, Muret est parvenu à énoncer l'idée simple, mais englobant l'ensemble du système qu'il met à sa disposition, selon laquelle « ce n'est pas le nombre d'habitants qui nous peuple, mais un juste assortiment, un juste mélange de toutes sortes de professions »⁶⁹². Cette affirmation s'est cultivée jusqu'à devenir l'argument au service duquel l'économie politique du *Mémoire* a été construite. La population n'est pas une fin en soi ; il y a des raisons concrètes qui font d'elle un outil aussi important et une unité pour mesurer les compétences d'un gouvernement. La population sert à pourvoir un État d'une force de travail apte à faire fonctionner une économie stable et équilibrée. Pour cela, elle doit être absorbée par une économie dynamique, variée et croissante. Sans cela, elle dépérit. Dans sa dernière lettre à Vinzenz Bernhard Tschärner sur ses travaux démographiques, Muret réitère sa volonté d'avoir accès à une traduction française des travaux de Süssmilch^{xxx}. Concentré désormais principalement sur l'analyse de ses données et la rédaction de son texte, Muret voulait rentrer en dialogue avec les théories économiques de son confrère allemand.

⁶⁹⁰ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 24 février 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, pp. 2-3.

⁶⁹¹ J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 02 mars 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*

⁶⁹² J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 30 mars 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, p. 3.

3.3.4 Conditions d'acceptation du Mémoire

C'est finalement le 29 décembre 1764 que Muret a annoncé avoir terminé son mémoire à Élie Bertrand. « J'ai l'honneur de vous envoyer pour le concours, sur la Question proposée par votre Illustre Société concernant la Population, un long mémoire accompagné de dix Tables »⁶⁹³, explique-t-il au secrétaire de la Société économique de Berne. Muret justifie également les raisons qui ont retardé à ce point la rédaction de son texte :

C'est précisément dans ce tems-là, que LL. EE. ont fait lever leur Denombrement, qui a totalement derangé mon Plan, au point que j'ai balancé de supprimer tout mon Ouvrage dont le plus pénible perdoit beaucoup de son prix, parce qu'on pouvoit trouver dans les Tabelles, quelque chose de mieux et de plus complet, que tout ce que je pouvois fournir Mais après mures Reflexions, considérant que mon travail embrassoit plusieurs autres objets tous mes Calculs sur la force de la vie etc. j'ai suivi à mon premier dessein et afin que mon Ouvrage devient plus intéressant et plus curieux, j'ai cherché à le rendre complet par le secours des Tabelles du Denombrement.⁶⁹⁴

Les autorités bernoises ayant décidées d'effectuer un recensement du canton, les données de Muret constituées sur la base de registres pastoraux, reconstruites exclusivement grâce aux dénombrements de naissances, de mariages et de décès, sont devenues à plusieurs égards obsolètes. Pourtant, ayant accès aux résultats de ce recensement, Muret a complété ses tableaux statistiques pour leur donner plus de rigueur et enrichir son analyse. Ce faisant, le *Mémoire* de Muret a encore été enrichi et modifié jusqu'à l'été suivant. En effet, le Vaudois confirme avoir envoyé son « mémoire corrigé » à la Société économique de Berne dans une lettre qu'il leur a adressé le 19 juillet 1765⁶⁹⁵. Muret a été contraint de rédiger plusieurs versions de son *Mémoire* pour que son texte convienne aux exigences des *membres ordinaires* de la Société, parmi lesquels le manuscrit conservé aujourd'hui dans ses archives, identique à sa version imprimée⁶⁹⁶. Ce texte, accepté et publié finalement par les patriciens administrateurs de la Société économique a malgré tout été sévèrement condamné par le Grand-Conseil de Berne. Ayant à ce point impliqué Vinzenz Bernhard Tschärner et ses pairs dans le processus de rédaction, Muret s'est préservée contre les réprimander et a relégué la responsabilité de ses propos à la structure qui les a encouragés et diffusés. De plus, cela illustre à quel point le Vaudois a joué avec les seuils de tolérance de la Société et de l'État pour exprimer des propos conçus dès leur naissance comme des critiques contre la gouvernance et la politique économique de Berne. Par l'ampleur de l'ambition de son projet, de l'innovation qu'il offrait, du besoin auquel il répondait, du degré de collaboration avec les intuitions

⁶⁹³ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 29 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 1.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁹⁵ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 19 juillet 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7 : cette lettre a été imprimée dans la *Gazette de Lausanne* le 25 juillet 1927.

⁶⁹⁶ J. L. Muret, « Manuscrit du Memoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(12).

et de l'attente qu'il a su créer autour de ses résultats, Muret a mis en place les conditions nécessaires à la publication d'un ouvrage qui sans cela – contenant les mêmes revendications essentielles – n'aurait pas pu être diffusé dans le Pays de Vaud ou à Berne.

Muret a conservé dans ses documents privés un premier jet complet de son *Mémoire* et des brouillons de versions successives. Ces documents permettent de déterminer plus précisément le seuil de tolérance qu'il a dû atteindre jusqu'à ce que son texte soit accepté et qu'il prenne sa forme finale. Muret ayant toujours primé sa hantise vis-à-vis des manuscrits raturés et mal agencés⁶⁹⁷ a laissé des documents de travail propres, faciles à comparer et entre lesquels les variantes sont évidentes. Le manuscrit complet de son *Mémoire* est probablement une version de son ouvrage soumis et renvoyé par la Société économique sur lequel il a effectué des corrections à même le texte. En cela, le propos est identique au texte définitif mis à part de nombreux doutes explicites sur sa méthode statistique – autant des formules soulignant leur imprécision que des paragraphes entiers^{xxxii}. Supprimer les justifications sur sa démarche confère plus de poids à ses arguments économiques et les jugements de valeurs deviennent des affirmations factuelles. De même, il a supprimé des développements qui détournent l'attention de l'argument central, comme la comparaison entre les Pays de Vaud et les nations sur lesquels il ne possédait aucune donnée statistique⁶⁹⁸. Les brouillons ultérieurs, contenant des modifications de cet ordre, révèlent que Muret a effectué un travail de nettoyage important de son *Mémoire*, en plusieurs étapes, avant d'en soumettre la version finale⁶⁹⁹. Par comparaison, son chapitre sur l'émigration comme cause de dépopulation est soutenu de bien plus de chiffres et de références à ses tableaux dans le produit final que dans ses brouillons⁷⁰⁰. Du point de vue purement méthodologique, ces manuscrits témoignent de la pensée en mouvement du savant, de son analyse et sa méthode en train de se faire. Il passe de la logique narrative habituelle dans les textes d'économie politique purement

⁶⁹⁷ J. L. Muret, « Lettre à Jules Muret, 01 mars 1777 » [1765], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bg 2.

⁶⁹⁸ J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée par l'illustre Société Economique de Berne concernant l'état de la population dans le Canton en général ou dans quelques districts particuliers » [1765], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 8, p. 25 (p. 39 du *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, op. cit.*) : « Un coup d'œil jetté sur la Table VIII pourra justifier ce Calcul. On y voit qu'au Pays de Vaud, sur mille Enfants il n'en meurt que 300 jusqu'à l'âge de 5 ans, et en Suede près de 500. Supposons qu'il fut mort au Pays de Vaud cent Enfants de plus ».

⁶⁹⁹ Celles-ci constituent une partie du contenu écarté du texte définitif, que Jules Muret désignait comme « celle qui portait sur les vices du gouvernement » : Jules Muret, « Journal », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Dg 8, p. 10. Les transformations que Muret a apporté à son texte, sur la base des remarques de Vinzenz Bernhard Tschärner et des *membres honoraires* de la Société économique de Berne, s'apparentent plus à des corrections – adaptations argumentatives aux exigences de *reviewers* strictes – qu'à de la censure, en vue de la charge critique qu'il a réussi à préserver dans son *Mémoire* : D. Tosato-Rigo, *Portrait d'un Père de la Patrie : le Landammann Muret (1759-1847)*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1988, p. 28.

⁷⁰⁰ J. L. Muret, « Brouillon du mémoire sur la population » [1765], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 9, p. 23 (J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, op. cit.*, pp. 62-63).

réflexifs, ressemblant à la majorité des articles contenus dans les *Mémoires et observations*, à un texte scientifique innovant pour l'époque. En parallèle de cela, Muret a effectué des modifications servant à rendre son propos plus acceptable aux yeux des *membres ordinaires* de la Société économique de Berne⁷⁰¹. Il a principalement procédé par petites touches, en remplaçant des mots et des tournures de phrases explicitement revendicatrices par des formules plus consensuelles en apparence, sans pour autant abandonner leur sens premier. Ses conclusions sur l'immigration notamment passent d'un manuscrit à l'autre au second plan de la réflexion globale. De cette manière, Muret affirmait d'abord que Berne provoquait consciemment sa dépopulation pour conserver une politique économique qui servait les intérêts d'un petit groupe de riches patriciens. Il a transformé son accusation en un raisonnement concluant que l'économie bernoise ne favorise pas « un juste amortissement de toutes les classes qui composent notre population. »^{xxxiii} Ainsi, le travail d'écriture du *Mémoire* de Muret, met en valeur avec clarté les enjeux qui sous-tendent ce projet dès son origine. En le remplaçant dans son contexte, les intentions et les préoccupations qui l'ont fait naître mettent en valeur que le Vaudois croyait contribuer à soutenir les intérêts des sujets d'une république immuable face aux membres de son corps souverain. Persuadé que la dépopulation était une preuve de leur ignorance, il en a interrogé les dispositions les plus minutieuses pour les adresser objectivement. La dépopulation n'était pas une « mode » comme la désignaient certains critiques⁷⁰², mais une nécessité de survie et un enjeu central dans les débats réformistes du XVIII^e siècle qui ont formé la représentativité politique actuelle.

3.4 Le Mémoire dans l'œuvre de Jean Louis Muret

Muret a écrit une lettre à Bonnet le 20 avril 1770 en réaction à la publication de sa *Palinogénésie philosophique* imprimée l'année précédente⁷⁰³. Les chapitres consacrés à la mémoire des animaux ont poussé Muret à évaluer ses propres capacités cognitives et à brosser un portrait précis de cet outil de travail :

Permettez, Monsieur, que je vous parle aussi de ma Mémoire, de laquelle j'ai eu toute ma vie à me plaindre. Je n'attens point de remède pour un défaut naturel de cette faculté, et ce n'est pas à l'âge de 55 ans qu'on peut n'en espérer à cet égard ; mais je suppose que le détail de ma propre expérience sur cet important objet ne vous déplaira pas.

⁷⁰¹ G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, pp. 157-159.

⁷⁰² E. Olivier, « Le Pays de Vaud se dépeuplait-il au 18^e siècle ? », *op. cit.*, p. 19 ; C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », *op. cit.*, p. 612 ; Thierry Dubois, « Transferts de savoir entre les Sociétés économiques de Berne et d'Yverdon : l'exemple de la sériciculture », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 2, 2014, p. 28 ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, p. 157 ; R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, p. 13.

⁷⁰³ C. Bonnet, *La Palinogénésie philosophique, ou idées sur l'état passé et sur l'état futur des êtres vivans*, 2 vol., Genève, Claude Philibert, 1769 ; Peter Burke, *A Social History of Knowledge. From Gutenberg to Diderot*, Cambridge, Polity, 2000, pp. 189-192.

J'entens dire à tout le monde, que la mémoire se fortifie par l'exercice. Si cela est vrai, je suis donc une exception à la règle et tout ce que j'ai acquis par un long exercice de la Predication, c'est plus de facilité à reciter ce que je ne sais qu'à demi ; à ne me point déconcerter quand je me trouve embarrassé, et à chercher de sang froid le fil du discours perdu [...]. Mais pour ce qui est de la facilité d'apprendre par cœur, et de retenir ce que j'ai appris, je n'en ai pas acquis le moins du monde.

Ce que vous observa, Monsieur, que la Mémoire varie beaucoup, que tel en a pour une chose et tel pour une autre, je l'ai éprouvé aussi. Je puis me mettre avec une médiocre facilité une suite d'idée dans la tête, mais ce n'est qu'avec une peine infinie que je m'y mets la suite de mots et de phrases nécessaires pour exprimer ces idées. Voici quelques faits. Dans ma jeunesse, au sortir d'une leçon de Philosophie, il m'est arrivé de la mettre par écrit, non pas mot pour mot, mais sans laisser échapper aucune idée essentielle. Etant jeune Ministre, j'ai pu sur la Lecture réitérée d'un Sermon de Vesenfels, Auteur long et diffus, m'en approprier le Plan et les idées, au point de le prêcher en raccourci sans rien omettre d'essentiel. Accoutumé présentement à prêcher sans écrire j'ai une assez grande facilité à suivre ma méditation, pourvu qu'elle soit bornée aux Points généraux, car un trop long détail exigeroit un jeu de Mémoire pour lequel je n'eus jamais de facilité, j'apprens avec peine je ne sai jamais bien, et j'oublie d'abord. Etoit-il question d'apprendre un Sermon de demi heure de recitation, j'étois obligé de me tourmenter le Samedi du matin au soir. Je n'aurois pas gagné beaucoup de m'y prendre de meilleure heure, le Jeudi et le Vendredi, d'un côté parce que la nécessité n'y étant pas, et l'effort de tête n'étant pas le même, j'aurois très peu appris, et d'un autre c'est qu'à supposer que j'eusse été en état de reciter mon Sermon le Vendredi matin également aurois-je été obligé de m'en occuper, uniquement, et avec inquiétude, jusqu'au Dimanche à l'heure du prêche. [...] Aussi perds-je le fil de ce que j'apprens par cœur si tot que mon esprit s'est porté à d'autres choses. Au contraire, je n'ai ni inquiétudes ni fatigue quand je prêche sans avoir écrit.^{xxxiii}

Cette longue description de sa mémoire handicapante, en plus d'être une anecdote biographique attendrissante, offre un point d'entrée dans la méthode de pensée et de réflexion de Muret. Afin d'équilibrer cela, le Vaudois avait établi une systématique de travail, qui lui permettait de se souvenir des éléments centraux de ses réflexions et construire ses propos. Focalisé sur les structures argumentatives et le plan des textes, Muret focalisait son attention sur l'essence des revendications et des doctrines qu'il abordait. Cela lui permettait d'articuler les idées les unes avec les autres, d'invoquer des connaissances provenant de divers sources ou registres et de façonner ses recherches sur la base de questionnements plutôt que de simples faits. De même, son travail était centré sur des informations distillées à leur forme la plus simple et composant, les uns après les autres, un projet cohérent, remplissant un plan conceptuel homogène. Sa pensée économique ne fait pas exception. Au lieu de jongler avec toutes les théories et les pronostics accessibles sur la dépopulation, Muret a décidé d'adopter un procédé plus adapté à sa systématique de réflexion. Ainsi, afin d'avoir des éléments tangibles et visuels sur la base desquels construire son texte, il a posé des données chiffrées dans des tableaux manipulables sans devoir mémoriser de longues argumentations. Muret a instrumentalisé son intérêt ancien pour les mathématiques⁷⁰⁴ afin d'établir une méthode de raisonnement qui convenait à ses cogitations démographiques⁷⁰⁵. De surcroît, les

⁷⁰⁴ D. Tosato-Rigo, *Portrait d'un Père de la Patrie*, *op. cit.*, p. 20 ; C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », *op. cit.*, pp. 609-610 ; E. Olivier, « Le Pays de Vaud se dépeuplait-il au 18^e siècle ? », *op. cit.*, p. 17.

⁷⁰⁵ Fabrice Cahen, *Le Nombre des hommes. La mesure de la population et ses enjeux (XV^e-XXI^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2022, pp. 43-45.

textes qui composent la collection des œuvres du Vaudois raisonnent les unes avec les autres. Les revendications qu'il a parfois simplement évoqué dans son *Mémoire* sur la population vaudoise sont questionnées en détail dans le reste de ses travaux. La pensée économique de Muret est un outil central pour plonger plus précisément dans les enjeux que le débat sur la population dans le Pays de Vaud questionnait réellement, et la manière dont ils étaient compris en contexte⁷⁰⁶.

3.4.1 Agriculture du canton de Berne

Après avoir annoncé vouloir écrire un mémoire sur la dépopulation, Muret s'est attelé à élucider des interrogations économiques, sur lesquels il a rédigé des textes accessoires. Les premières traces de ces réflexions se trouvent dans sa correspondance avec la Société économique de Berne :

Perfectionner la culture des vignes, c'est le moyen de nous inonder de vin, denrée qui ne peut avoir dans ce pays qu'un écoulement très borné. Perfectionner la culture du bléd, il n'est pas à craindre, de quelque tems, que nous en ayons trop, mais si tous nos Champs étoient en valeur, je ne sai guère, où nous écoulérions nos grains, l'inconvénient est donc sensible, mais il n'est inconvénient que dans un système d'Agriculture très imparfait. Faites de nos Peuples d'habites Laboureurs, qui aient généralement l'esprit et le gout d'Agriculture, vous ferés produire non pas plus de Bled ni de vin, qu'il ne nous en faut, mais la quantité suffisante dans un moindre espace de terrein, et peut-etre avec moins de fraix. Qu'en résultera til vos vignes mieux cultivées donneront trop de vin, le nombre de vignes diminuera, les moindres seront arrachées, et l'on y reussira mieux ainsi que par tous les Edits possibles. Les Vignes arrachées demeureront-elles en friche ? Non pas chez un Peuple Agriculteur, on en fera des Champs, mais bientôt le blés nou sera à charge à la bonne heure, le mal n'est pas grand, les Champs seront converti en Prés, par tout où la chose est praticable, nous aurons plus de Betail, plus de Cuirs, plus de fromages, plus de Chanvre, et de Lin, qui nous manquent faute d'engrais abondans, et toutes ces productions auront un débouché grand, facile, et lointain. Les Meuriers doneront une Rente considérable, sans prejudice aux recoltes de soin et de bled, que nous aurons en abondance. La main d'œuvre baissera avec les denrées, les manufactures pourront s'introduire, et la fabrique des Enfans sera en proportion de l'abondance des denrées.⁷⁰⁷

En se basant sur les avantages économiques en place^{xxxiv}, Muret affirme qu'il est important d'assurer une agriculture performante au canton pour que son économie puisse croître. Il souligne que la question pertinente à se poser n'est pas de savoir quelle culture il vaut mieux favoriser, mais comment écouler les matières premières produites localement. La circulation des ressources dans le canton de Berne était un problème central selon lui. Il a écrit explicitement qu'il s'agissait d'un « système d'agriculture très imparfait. » Non pas pour exprimer l'idée selon laquelle il souhaitait contraindre toute la population à travailler en tant que cultivateur – idée bernoise qu'il rejette, mais que la critique lui attribue⁷⁰⁸ –, mais pour créer une meilleure synergie entre les différents secteurs

⁷⁰⁶ « Jean Louis Muret », in *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger par leurs talents, leurs actions, leurs œuvres littéraires ou artistiques, etc.*, Lausanne, Georges Bridel Éditeur, 1878, p. 218.

⁷⁰⁷ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 01 novembre 1761 », in *Burgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.7, p. 2.

⁷⁰⁸ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 8.

économique. Muret ne cherchait pas à freiner ou inverser le progrès, mais à orienter le canton de Berne dans une application efficace et stable de ses innovations. Il a donc commencé à exprimer son système par une mise en valeur des déséquilibres provoqués par l'absence d'un réseau commercial fort. L'optimisation, contrairement à l'intensification, pouvait offrir selon lui une première forme de soulagement à une production locale tendue. Les produits de meilleure qualité qui en résulteraient seraient les premières étapes vers un développement solide plus global. Une culture plus efficace offrirait également une force de travail aux secteurs partenaires. Son raisonnement démontre qu'une agriculture menée intelligemment est l'ouverture à une croissance économique fondée sur une variété de produits collatéraux à la simple subsistance. Obtenir ces produits était l'objectif du modèle économique de Muret. La fin, pour laquelle il écrivait ses textes, était l'industrialisation du canton. Pour lui, optimiser l'agriculture devait alimenter parallèlement la population et les manufactures. Ces dernières pouvaient absorber les matières premières en surplus, et augmenter la qualité de vie des habitants de la patrie.

Afin de développer et promouvoir ces idées, Muret a écrit une « Lettre sur l'agriculture perfectionnée », imprimée dans les *Mémoires et observations* en 1762 :

Dans ce siècle de lumières, où les sciences et les arts sont parvenus à un grand degré de perfection, il en est un qui demeure encore top ignoré. Il est un art, né pour ainsi dire avec le monde, le premier et le plus nécessaire de tous les arts, qui n'est point encore sorti de l'enfance ; c'est celui qui consiste à tirer de la terre, de l'héritage commun de tous les hommes, le meilleur parti possible. Oui, Messieurs, s'il est un art peu connu, c'est l'agriculture, et tout ce qui se rapporte à l'oeconomie rurale. C'est un art pénible, exercé par un ordre de personne, dont les besoins et le peu d'intelligence, seront toujours un obstacle invincible aux découvertes, et aux recherches.⁷⁰⁹

D'emblée, Muret ouvre son texte en posant le cadre des progrès et de la modernité dans lequel rentre sa réflexion. Réfléchir à l'agriculture, c'est vouloir saisir les conditions de l'essor de la civilisation sur l'arbitraire des pratiques économiques et sociales anciennes. Il a également décidé d'énoncer le fait qu'il inscrivait ses propos, et son travail plus généralement, dans le projet d'élaboration des sciences économiques naissantes. Conscient que Montesquieu, Rousseau, les membres du cercle de Gournay et les physiocrates entre autres œuvraient à poser les bases d'une approche innovante des transformations et des instabilités politiques et économiques⁷¹⁰. En cela, il s'engage à mettre en évidence les outils nouvellement établis par l'économie politique pour s'opposer aux politiques économiques anciennes, interventionnistes, fondées sur la conquête de marchés et de moyens de productions étrangers. La science émergente à laquelle il s'attache voulait

⁷⁰⁹ J. L. Muret, « Lettre sur l'agriculture perfectionnée », in *Mémoires et observations*, 1762, p. 165.

⁷¹⁰ Johan Heilbron, *Naissance de la sociologie*, Marseille, Agon, 2006 [1990], pp. 114-115 ; S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, op. cit., p. 207.

remplacer les stratégies invasives et spéculatives par une économie de richesses solides et utiles pour combler des besoins essentiels :

Donc si vous perfectionnez l'agriculture, en faisant abonder les vins, vous ruinez le pays de Vaud : en faisant abonder le grain, vous ruinez le pays Allemand.

L'objection est importante ; elle mérite le plus sérieux examen.

J'admets d'abord ce principe, que l'abondance est à charge, dès qu'il manque un débouché suffisant. Je conviens aussi, qu'on ne doit pas espérer sitôt une grande exportation de nos grains, et moins encore de nos vins, et que si la quantité venoit à être doublée tout d'un coup, ce seroit un mal réel.

Les partisans du système que je combats, croiront avoir cause gagnée, mais nous sommes bien éloignés de compte. Vos vuës patriotiques, Messieurs, ne sont pas resserrées dans une sphère aussi étroite ; vous voulez faire de notre peuple, un peuple cultivateur ; vous travaillez à lui inspirer l'esprit et le goût de l'agriculture : si vous réussissez, Messieurs, je vois l'objection disparaître ; je vois les denrées, dont l'abondance nous est à charge, se convertir en mille autres, dont l'exportation est assurée ; je ne suis plus en peine du débouché ; au lieu d'un, il s'en ouvrira trente. Continuez, Messieurs, suivez vos projets ; les richesses aportées par vos soins, seront toujours des richesses réelles.

Si la perfection de l'agriculture ne consistoit qu'à remplir les caves et les greniers, de bleds, de vins, de denrées quelconques, au-delà de ce qu'il peut s'en consommer au pays, ou porter dans le dehors, il vaudroit mieux sans doute nous laisser ignorer cette prétenduë perfection : mais l'objet de vos recherches, Messieurs, est bien différent ; ce qui fait la perfection de l'agriculture, c'est de tirer de chaque denrée, la quantité suffisante, à moins de frais, et sur un plus petit espace de terrain, et de destiner tout le reste du terrain, à la production d'autres denrées, dont l'abondance ne puisse jamais être à charge.⁷¹¹

Ce raisonnement est une des remises en question de la pensée économique conservatrice bernoise les plus explicite des *Mémoires et observations*⁷¹². Muret explique avec simplicité que la politique économique bernoise et le système pratique qui l'accompagne ne sont ni stables, ni applicables ou fonctionnels. En effet, le Vaudois était d'avis que le modèle de développement économique prôné par les patriciens bernois – atteindre l'autosuffisance par l'agriculture – était la cause des instabilités économiques de Berne. Il estimait que cette autosuffisance avait pour effet de bloquer les canaux commerciaux et la circulation des richesses nécessaire à l'écoulement des marchandises et à l'exploitation de la main-d'œuvre⁷¹³. Son but, au-delà de la diffusion des connaissances nouvelles était de s'opposer au modèle économique promu par les membres du corps souverain. À leur souhait d'abondance, Muret oppose une production variée. Selon lui, pour exploiter à la fois les ressources et la main-d'œuvre disponibles, la meilleure stratégie est de diversifier les secteurs de production. Cela inciterait une multitude de secteurs économiques collatéraux à se développer, manufacturiers et commerciaux notamment. De plus, réduire les interventions de l'administration

⁷¹¹ J. L. Muret, « Lettre sur l'agriculture perfectionnée », in *Mémoires et observations*, 1762, pp. 171-172 ; Haydn Mason, « Optimism, Progress, and Philosophical History », in Mark Goldie et Robert Wolker (éds.), *The Cambridge History of Eighteenth-Century Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp. 200.

⁷¹² Muret accole la note de bas de page suivante à ces affirmations (J. L. Muret, « Lettre sur l'agriculture perfectionnée », *op. cit.*, p. 171) : « Telle est la position du canton de Berne, qu'avec un peu d'encouragement, il est aisé d'augmenter l'exportation du vin, et surtout celle des grains, et de rendre l'une et l'autre constante. ».

⁷¹³ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, pp. 135-136.

sur les activités de ces acteurs induirait la naissance d'un réseau de production local et du canton. Muret attribue trois bénéfices à cette diversité. Premièrement, l'éventuelle main-d'œuvre excédentaire serait réorientée vers d'autres secteurs de production ; deuxièmement, les matières premières issues de l'agriculture locale pourraient être transformées par une manufacture locale ; troisièmement, les méthodes de production se développeraient de manière cohérente avec les besoins du marché.

Muret considère que son modèle pouvait réduire les conséquences problématiques de la fluctuation du marché, jusqu'à l'intégrer au fonctionnement naturel de la croissance économique :

Je prévois bien, Messieurs, que la perfection de l'agriculture fera baisser le prix de toutes les denrées ; mais je prévois aussi, que ce sera au profit du public, sans aucun détriment pour le propriétaire. Autre est une abondance passagère, qui vient de plusieurs riches récoltes, inattendues ; autre est une abondance fixe et régulière, qui a sa source dans l'intelligence, l'activité, l'industrie du laboureur. La première apauvre le propriétaire, sans mettre le peuple fort à son aise, l'autre soulage le peuple, sans diminuer les richesses du propriétaire. [...]

Je suppose toujours qu'il n'y en ait point trop dans tout le pays, alors le propriétaire tirera sa rente, le fermier son travail, la main d'œuvre baissera en proportion, les manufactures pourront s'établir, la population augmentera ; car comme dit le célèbre Montesquieu, par tout où il y a de quoi faire subsister deux personnes, il se fait un mariage. On m'objectera sans doute, que nonobstant l'abondance de ces deux années, la main d'œuvre n'a point baissé ; mais j'ai prévu l'objection. Une baisse casuelle des denrées ne change point l'état des choses, on ne les change qu'en mal ; c'est l'industrie, l'esprit d'économie qui produit des changemens fixes et utiles.⁷¹⁴

Ce dernier pensait que la baisse du prix des matières premières – de la nourriture notamment – dans un système mis au service d'une production variée serait un atout. Il proposait donc un modèle de développement dans lequel l'abondance favoriserait la croissance plutôt que l'accumulation. Elle encouragerait la productivité des secteurs de production agricoles ou industriels, qui en absorberaient le surplus. Toujours selon lui, plus l'agriculture pouvait nourrir de travailleurs plus ceux-ci pouvaient investir leur force de travail dans des projets industriels. Muret laisse entendre que son modèle économique, bien que basé sur des investissements et des réformes agraires, est un projet d'industrialisation. Ce sont les manufactures qui valorisent les richesses créées par l'agriculture et qui écoulent le surplus de matières premières à disposition ; elles offrent par ailleurs une augmentation concrète de la qualité de vie de la population. Finalement, Muret décrit un cercle vertueux, dans lequel les manufactures fournissent à l'agriculture les moyens d'améliorer sa productivité.

Ainsi, la « Lettre » programmatique de Muret annonçait la méthode et les parti pris qu'il comptait appliquer à ses réflexions sur l'économie politique bernoise et vaudoise. Il les a d'ailleurs enrichis d'observations pratiques, obtenues grâce aux informations qu'il collectait pour ses recherches démographiques. Il le démontre dans une lettre sur le commerce de Leysin, non datée :

⁷¹⁴ J. L. Muret, « Lettre sur l'agriculture perfectionnée », *op. cit.*, pp. 178-179.

La sureté des Maisons, c'est ce qui a d'abord attiré mon attention, mais je viendrois, s'il est possible, mettre les terres en plus grande valeur. J'ai observé d'entrée, que le sol en general, étoit bon et fertile, il y a même des familles qui se suffisent à elles-mêmes, qui à l'exception du sel, et du peu de fer nécessaire pour quelques outils n'ont pas besoin de rien acheter. Ils ont de leur cru le pain, la viande, le beurre, le fromage, le chanvre, le lin, la laine, les cuirs. Un même homme sera pour son usage, Menuisier, Charpentier, Marechal, Charron, Tonneur. une femme sera Tailleur d'habits, fera la toile pour l'usage de la maison. Cette vie Patriarchale est sans doute très heureuse, mais il faut beaucoup de terrain, et cette façon de vivre est moins favorable la population, que celle qui tire un plus grand parti des fonds, et qui varie d'avantage les productions.

Un moyen facile de faire valoir ce Pays-là, seroit d'y cultiver la Meleze ou Larse ; cette Arbre y reussit à merveilles, et cependant y est très rare, son mérite est reconnu, l'arbre en lui-même est beau à voir, il étend ses branches plus que le Sapin, et fourniroit au Betal un meilleur abri, le Bois à tous égards est excellent, il est compacte, durable, presu'incorutable, admirable pour toutes sortes d'ustencilles, pour les Echalats, pour la construction des bateaux, des maisons etc. ne fut-ce que pour bruler, il est d'un très bon usage. Il conviendrait de persuader aux habitans de ces Montagnes, de planter, et de cultiver un Arbre aussi utile.

Le Chanvre et le Lin dont la culture seroit si utile au Pays, convient surtout dans laes Quartiers où les fumiers coutent peu. Le Chanvre dans ces Montagnes, donne à ce qu'ils disent, une Bête foble, ne seroit-ce point par quelque défaut dans la manière de la nourrir, ou de l'aprêter, je ne voudrois pas qu'on se rebutât sur un simple, on dit. A l'égard du Lin, ils se plaignent, qu'il ne vient pas toutes les Années à maturité, ne seroit-ce point par quelque défaut dans la qualité de la Linette ? peut-etre y autoit-il quelqu espèce de Lin plus hâtives peut-etre quelque moyen d'en accélérer la maturité. Avec quelques attentions, il ne seroit peut-etre pas impossible d'y cultiver le Lin à grand profit.⁷¹⁵

Muret a trouvé dans le commerce de Leysin un exemple concret de localité « qui se suffit à elle-même ». Grâce à la fertilité de ses terres, la population est capable de cultiver ce qui lui faut pour subvenir à ses besoins. Elle est également l'une des seules communes vaudoises dont la population augmentait^{xxxv}. Toutefois, Muret explique que son autosuffisance n'est pas une fin en soi, qu'elle est une nécessité causée par son isolement. La population locale a élaboré un système de culture et d'artisanat rustique capable de lui fournir toutes les ressources de subsistance, en profitant de la fertilité de ses terres. C'est le bon équilibre entre moyens de production qui lui permettait d'assurer sa survie. Pourtant, Muret émet des critiques sur l'orientation de ces avantages. En encourageant la production de mélèze, de chaume et de lin, le Vaudois encourageait la population de Leysin à transformer leur économie fonctionnelle en inertie pour encourager une croissance économique. Le mélèze leur permettait de construire des habitations protégées contre les incendies. Au lieu de restaurer ou construire leur maison selon des techniques anciennes, ils devaient les remplacer petit à petit par des modèles plus innovants. Il leur conseil donc de coupler la commercialisation de cette ressource avec son exploitation, leur valant un revenu couplé à une augmentation de la qualité de vie. De même, la culture du chanvre et du lin, permettrait aux habitants de développer leur petit artisanat en une industrie plus productive et spécialisée. La base fonctionnelle de leurs pratiques courante pouvait servir à s'enrichir et à se développer, sans abandonner leur mode de vie. L'investissement de leur surplus, puis de leurs richesses, dans la production de ressources qui

⁷¹⁵ J. L. Muret, « Lettre sur la population de la Vallée des Ormonts », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 8, p. 4.

dépassent la seule subsistance créerait un cycle de développement lui-même autosuffisant basé sur des acquis locaux.

3.4.2 *Main-d'œuvre réfugiée*

Afin de promouvoir son modèle de développement social et économique, Muret a fragmenté sa réflexion en thématiques particulières, dont il rassemblait les arguments saillants dans ses textes généraux. L'analyse de ces fragments de pensée permet d'interroger les revendications cachées derrière des explications anodines en apparence. Muret a notamment écrit une série de mémoires et de lettres spécifiquement sur des réfugiés français dans le canton de Berne. Il l'a certes traité de façon explicite dans sa correspondance avec Vinzenz Bernhard Tscherner, mais ces manuscrits révèlent l'importance réelle que ce débat avait pour la conception de toutes ses réflexions :

Leurs Excellences ayant accordé le Droit de refuge aux François qui se retirent pour la Religion il est juste qu'ils trouvent un azyle ouvert dans les Etats de leur domination, mais ce ne peut pas être au préjudice des Villes et Communes, et tout ce que les Réfugiés peuvent prétendre de plus favorable c'est de jouir des mêmes droits que les Anciens Sujets, et il serait absurde de supposer, qu'ils eussent plus de Privilèges que les Enfants du Pays.⁷¹⁶

Son constat initial est que l'accueil en demi-teinte des réfugiés dans le canton discrédite son économie et les réfugiés eux-mêmes. Autorisés à rentrer sur le territoire et à s'y installer sans recevoir de droit, les huguenots ont encombré les villes, sans pouvoir participer aux activités locales. La solution à ce souci serait de décentraliser le refuge et son administration :

Le moyen de tout concilier serait que chaque Bourse convient avec une petite Communauté, pour le droit d'alibi tant seulement, c'est-à-dire que toute personne reconnuë d'une telle Bourse fut censée Bourgeois de cette petite Communauté quant au droit de domicile mais qu'elle restât attachée à la Bourse pour le Droit d'assistance.

Au moyen de cet Arrangement, [...] les françois se trouveroient Bourgeois dès leur entrée dans le païs, et de niveau avec les enfans du païs, non seulement de niveau mais à cause du Droit à la Bourse ils seroient mieux que les trois quarts des Enfants du païs. Les villes et communes ne craignant plus d'avoir en eux des Habitans acquis et forcés, les recevoient à bras ouverts, et de beaucoup plus volontiers que les Bourgeois de misérables Communes qui ne peuvent assister les leurs. Les françois ne seroient plus obligés de se procurer à leur grand préjudice ces petites Bourgeoisies. Il n'y auroit plus cet esprit de défiance qui regne entre les Communes et les Bourses.⁷¹⁷

Si les membres de chaque commune pouvaient évaluer des conditions d'accueil des réfugiés qui s'y présenteraient, un réseau d'attribution professionnel pourrait se mettre en place entre elles. Cela obligerait les immigrés d'envisager la campagne comme lieu pour s'installer et à la main-d'œuvre

⁷¹⁶ J. L. Muret, « Mémoire sur le droit de refuge accordé aux Français dans les terres de LL. EE. De Berne », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 15, p. 1.

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 2.

d'être distribuée correctement. Le cout de l'appareil administratif que cela nécessiterait serait équilibré par les revenus provenant de l'optimisation de la productivité domestique, et deviendrait en parallèle un outil pour cartographier les activités économiques sur le territoire entier. Cette décentralisation offrait conséquemment des outils statistiques à la cité-État pour gouverner l'économie centrale plus efficacement.

Muret a envoyé l'« Ébauche de mon mémoire », auquel font partie les extraits qui précèdent, suivie d'une lettre dans laquelle il précise certains points de sa réflexion. Dans ce document non daté, le Vaudois décrit ouvertement les rapports entre Français et autorités bernoises au locuteur anonyme :

La guerre est donc présentement déclarée, et l'Arret qui est sur le point d'intervenir, doit prononcer notre liberté ou notre servitude. J'augure trop bien de la sagesse du Souverain, pour craindre de sa part aucune violence, mais le pretexte spécieux d'un Azyle à donner aux confesseurs de la foi, la nécessité de remédier à la dépopulation du Pays, peuvent en imposer aux plus clairvoyants, et je vous avouë, Monsieur, que je ne suis pas tous à fait sans inquiétudes. [...] il est question d'un Bill pour notre propre dénaturalisation, il s'agit de savoir, si le françois entré sur notre Nation aura mépris dans les forets, ne seront jugés bons que pour le feu. Cette affaire Monsieur, cause une fermentation que vous n'imaginés point, les yeux de tout le Pays sont fixés sur l'Auguste Corps Souverain, de qui l'on implore la protection, de qui l'on attend la délivrance.⁷¹⁸

Muret désigne les réformes prévues par le corps souverain de Berne sur la naturalisation comme une « guerre » entre les intérêts des huguenots et la pensée potentiellement arbitraire des patriciens. La décision des Bernois pourrait se solder par une « servitude » des Français établis depuis peu, voir ceux à qui la naturalisation a été attribuée. L'incertitude que Muret dénonce ici est de nouveau une critique de la prise en charge des immigrés étrangers. Les conséquences de la politique d'accueil de Berne ne sont pas uniquement économiques, mais également sociales. Les institutions inégalitaires répondent à une hiérarchie des traitements, défavorisant tout particulièrement les réfugiés français quand bien même ils sont intégrés au tissu social bernois. De l'autre côté, les huguenots sont les habitants les plus vulnérables du canton et dépendants de la protection du souverain. Ce déséquilibre les empêche de contribuer à l'économie locale comme ils le pourraient⁷¹⁹ :

Je sai qu'il n'est point de Pays au monde, où l'on puisse se flater d'etre à l'abri de toute oppression mais il est plus aisé, d'endurer l'opressuin sous laquelle gémissent avec nous tous les Individus de l'Etat, que de se plier sous le joug d'une Nation comblée de nos bienfaits, et qui lève le talon contre nous. Il seroit de la prudence de les mêler, de les incoporrer comme Troupes étrangères, toujours redoutables, tant qu'elles feront Corps à part.⁷²⁰

⁷¹⁸ J. L. Muret, « Lettre à un anonyme », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 16, p. 1.

⁷¹⁹ B. Kapossy, « Republican Political Economy », *op. cit.*, p. 387.

⁷²⁰ J. L. Muret, « Lettre à un anonyme », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 16, p. 3.

Muret émet l'idée selon laquelle une opposition plus sévère de la part du gouvernement bernois contre les Français pourrait avoir des conséquences néfastes pour la stabilité sociale dont elle jouit. Ceux-ci étant déjà intégrés à la société pourraient la fracturer. De plus, réprimer des individus qui contribuaient à créer cette stabilité et le confort propre au canton, serait une attaque contre leur amour-propre, dont la réaction pourrait être violente. Le ton et les formules sévères qu'adopte Muret dans ces lignes témoignent de l'importance qu'il accordait au dialogue entre sujets et souverain. Afin de créer une collaboration et une entente pérenne, les membres du corps souverain devaient être contraints de respecter les habitants et leurs intérêts.

Muret a élaboré un plan pour forcer cette entente :

Une nombreuse Population fait sans contredit la plus grande richesse d'un Pays, et puisque le Pays de Vaud se dépeuple, il est de l'intérêt du Souverain et des Communes, de faciliter aux étrangers les moyens de l'établir parmi nous. La liberté de Conscience et la douceur du Gouvernement et la Langue françoise qu'elle parle, sont de grands attraits pour les François qui quittent leur Patrie à preferer ce Pays à tous autre pour leur Partage.

Les Constitutions du Pays, et des Arrêts même ont apporté jusques ici de grands obstacles à leur établissement, il s'agirait de lever ces obstacles.

D'un côté tout le Pays est partagé en Communautés, qui ont leur vieux et leur Police séparés, qui reçoivent leur Bourgeois et Habitans, sans que la Bourgeoisie d'un lieu donne aucun droit dans les lieux voisins. D'un autre côté LL. EE. ont défendu aux villes et Communes, de recevoir pour Habitans aucun Etranger qui ne soit naturelisé, et qui n'ait une Bourgeoisie au Pays, à peine d'être obligé de garder ces Habitans à perpétuité, eux et leurs Descendants, et de les assister comme leur propre Bourgeois en cas de nécessité.⁷²¹

Cet extrait montre que l'enjeu du débat est de trouver une manière adéquate de constituer le droit d'*établissement* des Français. Le problème qu'il souligne dans la gestion des étrangers actuelle est le manque d'uniformité des pratiques entre les communes. La première étape veut que le gouvernement intègre l'idée selon laquelle, l'immigration est un outil potentiel à exploiter, et que l'accueil d'étrangers devienne une volonté générale. Sur cette base, Muret voyait dans la question des réfugiés un prétexte pour promouvoir des réformes administratives et institutionnelles. Son ambition était d'harmoniser la systématique de prise en charge des immigrants dans le canton entier, mais en fragmentant la pratique et l'autorité au niveau communal. Cela permettait de les attribuer aux bourgeoisies facilement, sans risquer de les dévaloriser. La distribution systématique d'un droit de résidence et de travail était utile pour ancrer la main-d'œuvre dans le tissu économique auquel elle contribuait, mais devait être rationalisé et répondre à des besoins concrets.

Muret a rédigé un quatrième texte à ce sujet pour illustrer exactement comment son modèle administratif devait fonctionner :

⁷²¹ J. L. Muret, « Note sur le droit d'établissement des François sur les terres de LL. EE. », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 17, p. 1.

Vevey a reçu beaucoup de Bourgeois, cependant Vevey s'est détruit. S'ensuit-il de là que les nouveaux venus aient mangé les vieux ? On ne voit point encore la liaison entre les denières et la Conséquence. Mais d'un côté, l'on ne cesse de nous dire, Ouvrez les Portes de vote Ville Recevez des Bourgeois, facilitez les Etablissements des habitans, ne craignez point la concurrence n'écoutez point les classemens interessans de vos actions et de vos Marchands, plus vous recevrez de Peuple, plus votre Ville fleurira, et s'il en resulte quelque petit prejudice pour quelques particuliers, le bien general est preferable. D'un autre coté, il se prouve que nous avons constamment suivi ces maximes, que nous sommes les premiers et les seuls qui les ayons suivies, que Vevey depuis un Siècle et demi s'est distinguée par la reception d'un nombre immense de Bourgeois, cependant Vevey bien loin d'accroître sa population l'a diminuée, ses familles sont eteintes, elle a souffert une extinction de ses familles au-delà de ce que ni Pertes ni guerres auroient pu causer, et Vevey est le seul endroit du Pays qui ait éprouvé pareille revolution. Ce concours de faits me conduit à une Conséquence liée avec ces faits, ce n'est plus *Port hoc, Ergo propter hoc*, le triste coup d'œil que je jette sur les faibles débris de notre Oille, m'indique la cause de cette destruction, et je ne puis défendre de cette Conséquence qu'une Ville de notre Pays qui vend sa Bourgeoisie avec trop de facilité, risque de vendre le sang de ses Enfants.

Les plus zélés Partisans de la reception des Bourgeois, sont obligés de convenir que l'interet particulier en souffre, mais il faut sacrifier, disent-ils, ce bien particulier en vuë du bien général. Rien n'est plus vrai que cette Maxime mais elle a pourtant ses bornes et selon moi, le bien general n'est autre chose que la masse totale des Interest particuliers combinés. L'Interet particulier souffre toujours de la reception de quelcun qui fait concurrence mais si deux ou trois seulement souffrent de cette concurrence, et que deux ou trois cent y gagnent, alors l'Interet particulier doit ceder. Si au contraire la concurrence nuit à deux ou trois cens, et qu'un petit nombre y gagne l'intérêt general demande que l'on ne donne pas lieu à la concurrence. C'est ce qui ne peut point arriver, dira t'on les Inconveniens de la concurrence sont toujours beaucoup moindres que les Avantages.⁷²²

Muret a mis son questionnement et son modèle administratif en action dans le contexte de Vevey, pour mieux comprendre leur implication. Pour élaborer son système, le Vaudois s'est concentré sur les questions déjà mentionnées dans ses lettres à Vinzenz Bernhard Tschärner, sur le remplacement presque total des familles bourgeoise de cette ville par de nouvelles familles. Il commence par affirmer que Vevey est mal gouverné. Il explique cependant que son disfonctionnement n'est pas dû à son approche libérale de l'accueil des étrangers, comme les conservateurs pouvaient prétendre, mais du manque de débouchés pour la force de travail qu'ils apportaient. L'arrivée de réfugiés, au lieu d'être intégrée comme une augmentation concrète de la population, était reçue en pratique comme une augmentation du prix des ressources et une diminution des salaires. Ce mécanisme poussait les habitants établis à quitter la ville, maintenant la démographie à un seuil constant. Muret va jusqu'à affirmer que l'intégration économique, plutôt que la concurrence, est une question d'intérêt général⁷²³. Il ne faut pas aborder la question de l'immigration comme l'intérêt d'un petit groupe de réfugiés qui mettrait en péril la population comme groupe d'intérêt homogène. Il s'agit de trouver un système qui conjuguerait les intérêts particuliers de ces étrangers à l'intérêt général duquel ils bénéficieraient. Pour cela, l'administration

⁷²² J. L. Muret, « Note sur l'admission d'étrangers à la bourgeoisie », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 18, p. 1.

⁷²³ A. Alimento, « La concurrence comme politique moderne : la contribution de l'École de Gournay à la naissance d'une sphère publique dans la France des années 1750-1760 », in Jesús Astigarraga et Javier Usoz (éds.), *L'Économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013, pp. 215-218.

devait aborder les étrangers comme une ressource à affecter, enraciner et exploiter^{xxxvi}. Les mouvements de populations observées à Vevey prouvent selon lui que l'enracinement des individus dans une commune est un mécanisme économique et non pas moral. Les familles établies ont quitté la ville en l'espace de deux générations parce que le gouvernement a été incapable de gérer les flux d'immigration. Leur gestion doit être accordé à des individus capables de comprendre les subtilités économiques locales pour l'acquitter au mieux des travailleurs qui souhaitaient s'y établir.

3.4.3 Éducation

Pour étoffer ces propos, Muret a écrit plusieurs textes sur l'éducation. Une fois la population correctement répartie, l'État devait s'assurer que ses sujets acquièrent les connaissances et l'expertise nécessaire pour accomplir ses devoirs :

Il est peu de petites villes, qui fournissent autant de ressources aux pauvres gens pour gagner leur vie que la ville de Vevey, mais comme si les ressources ne faisoient qu'augmenter la misère, il est peu de ville où il y ait autant de pauvres et d'indigens. La fainéantise et l'ivrognerie du bas peuple sont les causes prochaines de cette grande misère, mais on peut l'attribuer aussi à la charité par laquelle Vevey s'est distinguée de tout tems. Magistrats, nobles et Bourgeois, Négocians et gens qui vivent de leurs rentes, tous s'empressent à soulager les pauvres, jusques à prévenir leurs demandes. Aussi la Mendicité y est-elle devenue une sorte de profession, qui n'étoit pas des moins lucratives. [...]

Le noble Concil ayant veu jour à former cet etablissement avec succès, puis sérieusement cette affaire en considération au Printems de cette année 1763 il fut arreté de renvoyer tous mendians etrangers dans leurs Communautés, d'interdire entièrement la mendicité dans la ville, d'établir aux depends du Public un Imprimeur, un Patrouilleur, pour écarter les Mendians, de lever dans la ville une Contribution volontaire, qui seroit proposée à toute personne demeurante en ville sans distinction, de former une direction pour la régie des Deniers de la Contribution.⁷²⁴

Écrit en mars 1763 en réaction à des mesures prises par la ville de Vevey pour endiguer la pauvreté croissante qui s'y observe, Muret revendique de nouveau des réformes administratives nécessaires à l'optimisation de l'économie domestique. Afin de former une main-d'œuvre efficace, le canton de Berne devait fournir un bon système éducatif à la population. Malgré l'existence d'établissements et de programmes scolaires compétents et biens constitués, la majorité des habitants ne pouvaient pas se permettre d'y envoyer leurs enfants. Pour cette raison, aucune amélioration n'était observable depuis leur instauration. En parallèle, la ville de Vevey avait un système d'aide social généreux en comparaison à d'autres villes ou communes. Toutefois, leurs activités ne paraissaient pas efficaces. Muret proposait donc d'uniformiser l'allocation d'aides dans le canton et de faire de l'éducation une prestation sociale universelle. Là-dessus, il proposait de

⁷²⁴ J. L. Muret, « Mémoire sur un établissement fait en 1763 pour abolir la mendicité dans la ville de Vevey » [1763], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 6, pp. 1-2 ; J. F. D. Burnand, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 septembre 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1

réattribuer les fonds publics destinés à l'aide des pauvres – arbitrairement octroyé par les localités, qui fixaient des règles individuelles – aux programmes éducatifs destinés aux enfants pauvres^{xxxvii}. C'est sur cette base que le Vaudois a envoyé sa contribution au concours de 1763 de la Société économique de Berne sur l'éducation des paysans. Soumis trop tard – le 9 janvier 1765 – son article est resté inédit. Il en existe deux versions : l'une conservée dans ses archives personnelles, l'autre envoyée à la Société économique de Berne et dépouillée de certaines attaques trop explicites contre le gouvernement :

Pour faire conoître au peuple cultivateur tout ce qu'il importe de faire parvenir à sa conoissance, il est un moyen sûr assez prompt, et très convenable ; c'est de lui donner ces instructions par le moyen de l'Almanach. C'est là proprement le livre du peuple cultivateur : c'est le seul qui soit entre ses mains : le seul surtout, qu'il lise avec confiance.⁷²⁵

Un autre moyen très propre, pour faire conoître au peuple cultivateur, les nouvelles découvertes en matière d'agriculture, ce seroit de les apprendre aux jeunes gens dans les Ecoles, en leur mettant en mains une expèce de Catéchisme d'agriculture. L'idée n'en est pas nouvelle. [...] Mais je regarde la composition d'un tel Livre plus difficile que les Ouvrages les plus profonds. Pour qu'il soit utile il doit être d'un style simple, clair, familier : point de ces termes du beau langage, il faut parler au Paysan, et nommer chaque chose comme le Paysan la nomme. Il ne s'agit pas de faire briller un Auteur savant, mais d'instruire un Peuple qui ne l'est point.⁷²⁶

La proposition éducative de Muret est composée de deux volets : la production de matériel éducatif pour les agriculteurs d'un côté et celle pour leurs enfants de l'autre. Il souligne l'importance de donner au peuple accès aux connaissances les plus innovantes en matière d'agriculture. Pour encourager cela, Muret a construit son texte autour de considérations formelles dont le but est de proposer des ouvrages pédagogiques efficaces. Il insiste sur leur caractère utilitaire ; leur but n'est pas de mettre en avant la brillance d'une découverte, mais d'offrir des outils applicables et d'inciter les lecteurs à les adopter. Pour les adultes, il prévoyait la conception d'un *almanach* et pour les enfants un *catéchisme*. Au-delà de leur contenu et de leur forme précise, Muret exprime l'utilité sociale qu'il voyait dans la Société économique de Berne⁷²⁷ :

Mais je le repète, il faut du tems et de la patience. Le peuple cultivateur ne peut être instruit, et persuadé qu'à la longue. Dans les chemins scabreux, le chariot se brise pour peu que l'on presse la marche. On croit élever contre votre louable institut, une Objection victorieuse, en disant, Quelles sont les découvertes utiles à telle introduit, dans la culture des terres, ou dans l'Economie ?

Une marche lente, c'est Messieurs, votre plus bel éloge. Si les changemens sont imperfectibles, c'est tant mieux ; quand on réforme avec précipitation, on fait ordinairement mauvaise besogne. En matière d'Agriculture surtout, il faut du tems ; des expériences faites avec soin, et avec réflexion ;

⁷²⁵ J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée : Quels sont les moyens les plus sûrs, les plus prompts et les plus convenables, pour faire connoître au peuple cultivateur les nouvelles découvertes en matière d'agriculture et l'engager à en profiter » [1762], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 1, p. 1.

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 3 : un premier jet de ce texte existe dans les archives de la Société économique de Berne (J. L. Muret, « Mémoire : Scientia festinata non crescit », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(3)).

⁷²⁷ Vautier, « Lettre à la Société économique de Berne, 16 mars 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

plusieurs fois répétées, en divers lieux, et en plusieurs années. Il en est comme du langage chaque jour il se fait des changemens insensibles, et à la longue tout est changé.⁷²⁸

C'était à la Société économique de fournir le contenu des textes qu'il voulait publier pour éduquer la population. Muret – qui avait eu l'occasion d'enseigner à des aristocrates étrangers lorsqu'il était plus jeune⁷²⁹ – avait conscience de l'importance des sources de la matière enseignée et de leur renouvellement constant. La dynamique de la Société économique pouvait fournir du matériel constamment enrichi. Muret voulait également valoriser une source de connaissances critiques que des savants comme lui-même alimentaient. L'une des seules variantes du brouillon de son texte par rapport à la version soumise pour le concours est une explication qu'il a biffée : « en substituant d'utiles instructions à tant de choses perennes et superstitieuses par lesquelles on abuse depuis longtems de la crédulité du pauvre peuple »⁷³⁰. Selon lui, le gouvernement bernois employait les instruments de communication et d'éducation qu'il avait à disposition pour maintenir la population inepte dans le but de servir les intérêts de certains de ses membres. La Société économique, qui mettait à disposition une forme de démocratie intellectuelle, produisait des informations exemptes de cette manipulation. Muret espérait ainsi voir se former une systématique administrative, servant à réguler un système éducatif accessible à la population et alimenté par le savoir créé au sein d'une société aux activités sur laquelle il exerçait une influence.

3.4.4 *Gestion des ressources*

En plus de ces réflexions conceptuelles et institutionnelles, Muret rédigeait des textes sur des découvertes factuelles. Parmi eux, le Vaudois a écrit deux articles sous forme de lettres envoyées à la société économique de Berne en 1766. Ces lettres, sur le charbon et la marne respectivement, témoignent d'expériences agronomiques pratiques qu'il effectuait lors de son temps libre. La stratégie consistait à donner à ses traités la forme de lettres pour limiter les conséquences si leur lecteur les trouvait trop critiques. Dans le meilleur des cas, elles seraient imprimées dans les *Mémoires et observations* comme sa « Lettre sur l'agriculture perfectionnée » ou sa « Lettre sur le luxe », et au pire on lui ferait une remarque sur leur caractère inapproprié. Afin de contribuer au développement de nouveaux secteurs industriels et agricoles, Muret proposait

⁷²⁸ J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée : Quels sont les moyens les plus sûrs, les plus prompts et les plus convenables, pour faire connoître au peuple cultivateur les nouvelles découvertes en matière d'agriculture et l'engager à en profiter », *op. cit.*, pp. 6-7.

⁷²⁹ J. L. Muret, « Lettres à Jacob Vernes, 22 août 1752 et 11 juin 1752 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.fr.296.

⁷³⁰ J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée : Quels sont les moyens les plus sûrs, les plus prompts et les plus convenables, pour faire connoître au peuple cultivateur les nouvelles découvertes en matière d'agriculture et l'engager à en profiter », *op. cit.*, p. 2 ; Duncan Kelly, *The Propriety of Liberty. Persons, Passions and Judgement in Modern Political Thought*, Princeton, Princeton University Press, 2011, pp. 110-111.

d'explorer de nouvelles sources de production, modernes et aptes à employer de la main-d'œuvre inexploitée :

Je me suis informé du Charbon de terre que brûlent nos Ouvriers, il y a deux mines au Balliage d'Oron, dont l'une près du château, l'autre près de Paleysieux, sans parler d'une troisième que M^r Regnier avoit découverte près de Maracon. Je comprends que tout ce District est plein de ce Mineral, et qu'on pourroit en tirer un grand parti, pour établir dans ce Quartier de Pays très pauvre, quelques fabriques de fer, de verre, ou d'autres choses, qui y porteroient une aisance très utile pour la population. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que Balliage d'Oron est la véritable pépinière, qui sert à remplacer les vuides des Balliages de Lausanne et de Vevey, et qui fournissant beaucoup à la population du voisinage, ne laisse pas que de soutenir la sienne. Il n'est pas douteux cependant qu'en égard à l'étendue du terrain susceptible de culture, ce Balliage ne pût nourrir deux ou trois fois plus d'habitans qu'il n'en contient, et que si quelque motif pouvoit y rappeler cette multitude de Bourgeois forains expatriés, que la pauvreté en a fait sortir, ce peuple nombreux mettant en valeur de vastes fonds à demi-cultivés, 'abriteroit fort bien du produit de leur Pays. J'estime donc que toute espèce de fabrique ou d'établissement dans ce Balliage, par préférence, et à l'occasion des mines de Charbon, seroit une richesse pour ce Balliag, et pour le Pays.⁷³¹

Avec son texte, Muret réfléchit à des manières de convertir des terres, des ressources et de la main-d'œuvre inexploitée en un pôle économique dynamique. Le baillage d'Oron était selon lui infertile et aride. De ce fait, le seul usage que les institutions faisaient de ses habitants était de les pousser à se relocaliser, où le besoin en force de travail était la plus forte. Il était une réserve de main-d'œuvre, languissante et assise sur des ressources ignorées. Malgré l'étendue des terres qui la composaient, la commune avait cessé toute activité économique, parce que l'agriculture n'était pas rentable et l'industrie y était prohibée : « Mais qu'il me soit permis, Monsieur, de vous dire avec cette franchise que vous me connoissez, que ces Mines de houille que votre Société envisage avec raison comme une Source de richesses, demeureront toujours inconnue, ou non exploitées, tant que le Souverain mettra lui-même des obstacles à leur exploitation. »⁷³² Muret désigne explicitement le souverain comme obstacle au développement économique de cette région. Le modèle de croissance qu'il propose pour ce genre de lieux, auxquels il veut donner un véritable rôle dans le tissu économique du canton, est de se concentrer sur la production d'une matière première sur laquelle construire toute son activité. Ici, Muret encourage l'extraction du charbon qui se trouve dans la région. Cette ressource en soi procurait une rentrée d'argent pouvant être réinvestie dans sa transformation. Une fois le capital et le surplus en charbon acquis, les habitants de la région seraient en mesure de créer une industrie basée sur son utilisation^{xxxviii}. Les terres infertiles pouvaient accueillir une infrastructure manufacturière, qui introduirait un secteur économique absorbant les ressources et la main-d'œuvre locale. Ce système complètement intégré deviendrait un acteur de l'économie

⁷³¹ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 mai 1766 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 1.

⁷³² *Ibid.*, p. 2.

locale en fournissant à d'autres secteurs manufacturiers voisins les outils ou les marchandises transformées qu'elles tiraient autrefois de l'étranger⁷³³.

De la même manière, Muret a encouragé l'utilisation de la marne comme engrais. Cette roche calcaire, présente dans les zones marécageuses, permettait de traiter les champs contre une acidité trop forte⁷³⁴ :

Vous avez depuis longtems et à diverses fois annoncé au Public que nous avions dans ce Pays, et en abondance des Marnes de toute espece, vous les avez fait conoitre par plusieurs caractères distinctifs, vous en avez constaté les effets par diverses expériences, et indiqué les précautions à prendre pour les employer utilement. Il y avoit lieu de s'attendre que tous les Cultivateurs intelligens s'empresseroient à suivre de telles indications, et qu'on verroit ouvrir de tous cotés des Marnières en grand nombre ; mais tel est, Messieurs, le sort du premier et du plus nécessaire de tous les Arts, que les progrès en sont plus lents que d'aucune autre science : l'occasion de réitérer les mêmes expériences ne vient tout au plus qu'une fois l'année ; le Paysan est pauvre, il craint la dépense et peu disposé à faire des expériences. le mauvais succès de celle qu'il fait la première, le rebute d'en essayer d'autres. Le Riche, possesseur des Domaines qu'il fait cultiver par autrui, vit dans la ville, ou s'il demeure à la Campagne, il y vit à la manière des Villes ; le jeu, la chasse, les visites, les parties de plaisir, la lecture des Livres du tems, ce sont ses principales occupations, il visitera ses Domaines deux ou trois fois l'Année, et s'il sait comment le bled croit, c'est une connoissance de théories presque toujours légère et superficielles, et nous avons bien peu de Canton et de Collumelles, qui jouignent ensemble les moyens, l'intelligence, le gout, et l'application.⁷³⁵

L'enjeu de l'exploitation de la marne n'est pas le même que celui du charbon. Les auteurs et les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne s'accordent pour promouvoir cet engrais. Par contre, Muret souligne qu'il n'est pas réaliste d'exiger de la part des agriculteurs qu'ils effectuent des expériences avec ce produit ou de l'employer sans en comprendre les effets précis. Le manque de marge financière dont ils profitaient ne leur permettait pas de parier sur des méthodes agronomiques dont ils ne connaissent pas exactement les effets. Pour le Vaudois, aborder ce sujet était une manière de questionner le rapport à la propriété dans le canton de Berne. Les *riches* qui ne géraient pas eux-mêmes leurs terres, dont il parle, freinaient l'innovation agronomique. L'investissement de leur temps, de leur énergie et de leurs ressources personnelles dans l'exploitation des terres pouvait apporter le souffle nécessaire aux expérimentations. Les fermiers locataires, ou endettés, n'avaient pas les moyens à disposition pour le faire, parce que le remboursement de leurs emprunts accaparait tous leurs efforts.

⁷³³ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 juillet 1766 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 2 : LL. EE. étaient intéressés par les propos de Muret, mais ses propositions d'action étaient trop critique et réformiste.

⁷³⁴ J. Chambrier, « Lettres à la Société économique de Berne, 26 juillet 1762 et 21 octobre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

⁷³⁵ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 04 novembre 1766 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 1.

En plus de ces essais, Muret a également composé des réflexions sur la culture des muriers⁷³⁶. Comme les exemples précédents, il s'agissait en fait de contourner les restrictions souveraines pour établir une industrie, de la soie en l'occurrence, dans des régions sans cela dépourvues d'activités économiques. Cumulés, les textes sur le charbon et la marne révèlent une faille que le Vaudois trouvait centrale dans le système de développement promu par les Bernois. Sous prétexte de vouloir servir la politique économique et financière de Berne, les patriciens imposaient une pratique économique qui figeait complètement les zones et les communautés qui ne parvenaient pas à y contribuer. Les terrains arides, incapables pour des raisons physiques de participer à l'abondance nécessaire pour nourrir une autosuffisance voulue, étaient simplement incapables de s'intégrer au tissu économique. Dans sa forme pratique, la diversification prévue par le modèle de développement de Muret est visible dans ses revendications sur le charbon, la marne et les muriers⁷³⁷. Ses lettres et essais étaient en ce sens presque des argumentations de préparation pour son texte plus théorique. Ces textes étaient les composantes concrètes que Muret exposait ensuite de façon conceptuel ou systémique dans ses publications sur l'économie politique.

Muret a contribué par un important texte au concours sur les fluctuations du prix du grain organisé par la Société économique de Berne en 1766. N'ayant pas remporté le premier prix, son mémoire a tout de même été imprimé dans les *Mémoires et observations*. Il s'agit de son texte le plus explicite sur les aspects pratiques et les débats qui composent son modèle de développement économique. Il ouvre son propos en affirmant qu'il est impossible de déterminer un prix absolu ou fixe pour les ressources, particulièrement pour les denrées de subsistance^{xxxix}. Fixer la valeur des matières premières par des lois créerait des instabilités financières chères et inutiles à la gouvernance de l'économie domestique. Muret souligne également les inégalités sociales que la gestion du prix du grain engendre dès l'ouverture de son texte. Selon lui, la mise en place d'une règle ne serait avantageuse que pour la classe de citoyens qui la rédigerait et défavoriserait tantôt les cultivateurs, tantôt les consommateurs, qui sont les acteurs véritables de la régulation des prix. L'objectif de cette question centrale est donc de trouver un moyen de rendre les variations de prix le plus faible et le plus fluide possible :

nos campagnes ne manquent pas de fertilité au point de nous obliger à une police timide. Osons quelque chose : l'Angleterre s'est si bien trouvée d'une police hardie, la France a commencé de changer son système. Elle a permis l'exportation, et les meilleurs génies du Royaume prétendent prouver, que l'entière liberté du commerce des grains ne peut jamais être qu'avantageuse.

⁷³⁶ J. L. Muret, « Lettres à la Société économique de Berne, 15 septembre 1769, 19 septembre 1769, 06 octobre 1769, 10 octobre 1769 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7 ; Victor Alex Thormann, « Lettre à Muret, 29 septembre 1769 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 5 ; Anonyme, « Liste des concurrents pour les primes sur la filature de la Soye », Burgerbibliothek Bern, Ga Oek.Ges.74(4).

⁷³⁷ C. Poni, « Fashion as flexible production », *op. cit.*, p. 45.

Un argument surtout sur lequel ils se fondent, c'est qu'il y a dans toute l'Europe un prix général, qui se soutient toujours dans une forte d'égalité, parce que sur un continent d'une aussi vaste étendue, les récoltes de chaque année se maintiennent assez égales, l'abondance d'un pays supplantant à la disette d'un autre, en sorte que la liberté du commerce une fois établie, l'exportation ne peut jamais se faire que du superflu de chaque nation, puisqu'au moment même qu'un pays cesse d'avoir du superflu, les grains hausseront de prix, et le haut prix en arrêtera l'exportation, le niveau se conservant exactement dans le prix, avec la seule différence des frais de transport et de commerce, en diminuant pour les pays où les grains abondent, et en augmentation pour ceux où les moissons ont manqué. Ce raisonnement que je trouve développé et mis dans tout son jour dans le mémoire de M^r Dupont, me paroît tout lumineux et de toute solidité ; mais je ne sais si la position particulière de notre pays ne demanderoit pas quelque exception. Il est incontestable que la main d'œuvre est plus chère ici qu'en Bourgogne et en Suabe, et nos campagnes sujettes à de plus fréquents accidens de grêles etc. il faut donc nécessairement que les grains se maintiennent dans ce pays, de quelque chose au dessus du prix général de l'Europe, en sorte que si l'entière liberté du commerce des grains avoit lieu dans ce pays, il arriveroit que dans l'abondance, les frais de transport mettroient un obstacle invincible à une exportation considérable de nos grains, et qu'au contraire au premier renchérissement, nos voisins de Suabe et de Bourgogne trouveroient mieux leur compte à nous amener leurs grains, que de les exporter plus loin. Je pense donc qu'il est essentiel, pour soutenir dans ce pays la culture du bled, non seulement d'en interdire l'importation, mais de veiller soigneusement sur cette contrebande, qui est généralement envisagée comme utile au pays ; et pour faciliter l'écoulement des récoltes abondantes, je ne connois point de meilleur moyen que de favoriser les marchands spéculateurs en graine. Alors le laboureur redoublant son activité, nos champs produiront suffisamment pour nos besoins, même pour ceux de quelques districts voisins qui manquent de bled. Ne craignons point trop la disette, et elle ne sera plus à craindre ; songeons plutôt à nous défendre de la misère de l'abondance.

La bonne culture suffira toujours avec les provisions que je suppose mise en réserve dans l'abondance, par les marchands et les particuliers, non seulement pour nous préserver de famine mais encore de grande disette⁷³⁸

Muret résume ici les points essentiels du système qu'il construit au fil de ses arguments sur la rentabilité des interventions possibles du gouvernement sur les marchés. Après avoir appliqué aux particularités économiques de la république aristocratique de Berne toutes les formes d'échanges, du laisser-faire à l'autosuffisance, le Vaudois explique soutenir un commerce contrôlé par l'État, mais adapté à la réalité de la productivité locale. Bien qu'il soutienne la nécessité de libéraliser l'importation des marchandises pour profiter de la garantie contre l'inflation qu'offre l'abondance étrangère, Muret défend les outils qui permettent à l'État d'intervenir sur les flux et sur l'exportation. Comme en témoignent ces paragraphes, il se base abondamment sur Du Pont de Nemours, Herbert et Le Trosne, dont il cite les textes tout au long de son mémoire pour construire son argumentation. Il affirme explicitement rejeter le modèle de libéralisme que ces auteurs avaient construits. La taille et la hiérarchie sociale de Berne ne permettraient jamais à ses terres et sa main-d'œuvre de produire l'abondance suffisante pour nourrir sa population⁷³⁹. En cela, l'autosuffisance soutenue par les patriciens était à la limite de l'absurdité, parce que l'importation était une part élémentaire de la mécanique économique du canton. Incapable de compenser les fluctuations de

⁷³⁸ J. L. Muret, « Quel est le prix des grains le plus avantageux dans le Canton », in *Mémoires et observations*, 1767, pp. 68-70.

⁷³⁹ A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, op. cit., p. 46.

production entre leurs propres territoires, l'exportation était le seul outil dont les Bernois disposaient pour accéder aux ressources que son économie ne parvenait pas à produire. Ne possédant aucun surplus sous forme de matières brutes, limiter l'importation de ces marchandises obligerait l'augmentation massive de la productivité et la création d'une industrie qui la prendrait en charge. Sans cette contrainte, les entrepreneurs se contenteraient du débouché que serait l'exportation. Muret voulait ainsi réguler le prix du grain en libéralisant l'exportation, en simplifiant l'importation des denrées nécessaires exclusivement. Même si les producteurs locaux parvenaient à fournir leurs produits en abondance, de façon constante et croissante, le prix de vente du blé serait toujours assez élevé pour inciter les agriculteurs à en produire le plus possible. Muret réfléchissait donc à son système d'économie politique comme à la construction d'un outil servant à la croissance continue et constante de l'économie du canton. Muret a adopté cette approche de l'économie politique des physiocrates, sans pour autant se laisser convaincre par la manière dont ils voulaient organiser cette croissance⁷⁴⁰.

Pour appliquer cela, certaines conditions physiques et monétaires devaient répondre à des besoins factuels : le cultivateur – sur lequel l'attention doit être focalisé – devait pouvoir acquérir un « montant pécunière » nécessaire pour honorer l'intérêt de ses emprunts, l'achat de ses outils et les salaires de ses travailleurs^{xl}. L'abondance empêche d'effectuer ces dépenses. Pour créer la circulation constante des ressources domestiques, qui fournirait du surplus, les institutions – allié du cultivateur – devaient limiter les importations et abandonner son réseau de greniers publics^{xli}. Ceux-ci, au lieu de réguler les prix, décourageaient les agriculteurs et rendait l'accès aux ressources irrégulière pour les manufactures naissantes. Une collaboration directe entre les agriculteurs et les artisans était préférable. Le travail répondrait à de nouvelles formes de rationalisation : les agriculteurs pourraient se concentrer sur la demande du marché, sans être influencée par des concurrents profitant d'avantages démesurés. Par contre, Muret encourageait la création de greniers privés^{xlii}. Pour lui, toute forme d'entreprise privée, la spéculation comprise, répondait aux besoins économiques contextuels. En se basant sur les propos de Le Trosne, Muret conférait aux greniers privés le rôle de fournir du grain à la population en cas de disette, dans l'attente que l'administration trouve une solution – car la « nécessité n'a pas de Loi. »⁷⁴¹ Les spéculateurs profitaient d'une meilleure réactivité aux fluctuations du marché et répondaient aux mêmes logiques que les autres classes d'entrepreneurs. Ils n'isolaient donc pas du marché autant de ressources sans cela destinée à dynamiser l'économie^{xliii}.

⁷⁴⁰ C'est pour cela que Rytz affirmait que Muret était le plus physiocratique des Vaudois, malgré l'incompatibilité totale de ces deux catégories : H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, pp. 105-110 ; C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », *op. cit.*, pp. 609-618.

⁷⁴¹ J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.*, pp. 40-41.

Malgré l'apparence purement théorique et raisonné du texte sur le prix du grain de Muret, en comparaison avec son *Mémoire* sur la population, il n'en est pas moins le fruit de recherches statistiques importantes, qu'il a continué d'alimenter après sa soumission à la Société économique de Berne^{xliv}. Cette approche s'observe également par ses propos sur l'unification des unités de mesures dans le canton et en Europe⁷⁴². Toutefois, malgré ses efforts pour fonder ses propos sur des preuves chiffrées, son article sur le prix des grains a été frappé de la même censure que ses textes précédents :

L'approbation d'une Société aussi distinguée que la votre est toujours flateuse pour moi, même quand il ne s'agit que d'un accessit. J'ai bien eu quelque soupçon que mon Mémoire ne pourroit pas être imprimée en entier, je ne sais point par politique déguiser ma pensée, mais je serai toujours docile à me prêter aux vûes de l'illustre Société, pour les retranchemens et corrections qu'il lui plaira d'ordonner. Je m'y prêterai d'autant plus volontiers, qu'un Extrait fait par un Abréviateur de votre capacité, Monsieur, vaudra peut-être mieux que la pièce entière. Ce que j'estime le plus intéressant dans mon Mémoire, ce sont les Tables de réductions comodes pour quiconque voudra faire des emplettes de grains, or ces Tables peuvent être imprimées sans faire ombrage à qui que ce soit.⁷⁴³

Conscient d'être critique et revendicateur, Muret était prêt à collaborer avec les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne pour rendre ses découvertes propres à la diffusion. Il défendait son parti pris politique – concernant les inégalités institutionnelles économiquement contre productives notamment – en affirmant son envie d'écrire des textes intègres et justes. Il désignait explicitement la mise en relation entre débats économiques ou moraux et les statistiques comme étant l'innovation majeure de ces travaux. En outre, le premier jet de son mémoire sur le prix du grain, conservé dans ses archives personnelles, permet de représenter l'impact des restrictions bernoises sur son texte. Parmi les variantes, la plus significative concerne son avis sur les greniers publics. Dans sa première version, Muret affirme vouloir supprimer totalement les greniers publics et fournit une liste d'arguments pour prouver qu'ils nuisaient à l'économie locale. Il remplace ses instructions sur la manière de ne « point avoir de Magasin publics »⁷⁴⁴ par des explications sur la manière de transiter vers une nouvelle gestion des ressources en faisant attention « de ne pas multiplier les magasins publics »⁷⁴⁵. De même, la version imprimée de son texte ouvre son paragraphe consacré à l'analyse des greniers par un éloge du souverain. Ce paragraphe inaugure un fil argumentatif complètement transformé d'une version à l'autre :

⁷⁴² J. L. Muret, « Lettre sur l'unification des mesures », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bk3 ; G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 23-29.

⁷⁴³ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 mars 1767 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

⁷⁴⁴ J. L. Muret, « Mémoire sur la question : Quel est le prix du grain le plus avantageux dans le canton de Berne, tant pour le laboureur que pour le cultivateur » [1766], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 4, p. 6.

⁷⁴⁵ J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.*, p. 13.

Je ne disconviens pas que dans le besoin, un Million de Mesures de bled dans les Magazins, ne soient un secours très utile en attendant l'arrivée des graines étrangères ; mais ce qu'il est essentiel de bien considérer, c'est que cette foible provision, bien éloignée de suffir pour les besoins du Pays, feroit cependant le mauvais effet de dégouter tous les Spéculateurs, dont aucun n'oseroit s'exposer à la concurrence du Souverain.⁷⁴⁶

Muret a donc remplacé ce paragraphe univoque sur son rejet d'un pilier de la stratégie de gestion économique du gouvernement de Berne par la louange consensuel suivante :

Mais avant que d'aller plus loin, et de peur qu'on ne s'imagine, que mes raisonnemens sont contraires à la juste reconnaissance que l'on doit à notre bienfaisant Souverain, pour les sages et paternelles précautions qu'il prend depuis quelques années pour prévenir la disette⁷⁴⁷

Ces variantes montrent que Muret jouait avec les limites de l'acceptable, malgré les problèmes que cela avait déjà causé une année auparavant à peine, pour publier l'essence de ses réflexions et revendications. Il flattait les membres du corps souverain en intégrant des nuances dans ses textes qui les faisaient paraître pour plus conservateur qu'ils n'étaient et concentrait ses réflexions les plus innovantes sur des points structurels qui remettait en question la gouvernance qu'il feignait d'apprécier.

3.4.5 Moyens de la croissance

En 1768, les *Mémoire et observations* ont imprimé une lettre de Muret « sur le luxe ». Ce texte, présenté comme un ajout à la « Lettre sur l'agriculture » de 1762⁷⁴⁸, reprend une des idées centrales de son modèle d'industrialisation pour le mettre à jour à la lumière de ses publications plus récentes. Il commence en affirmant que « le luxe est le mauvais usage que l'état ou que les particuliers d'un état font de leur superflu. »⁷⁴⁹ Afin de ne pas tomber dans des considérations morales, Muret annonce vouloir réfléchir au luxe comme le fruit d'une méthode de production, plutôt qu'une catégorie d'objets physiques. Le luxe ne dépend pas de l'utilité ou du prix d'un objet, mais du système de production qui a été nécessaire pour la fabriquer :

La vérité au-contre en facilite l'ordre et l'ordre la félicité. Elle est par conséquent le résultat d'un calcul juste. Or ce qui est contraire à l'ordre l'est aussi à la félicité ; or comme la félicité est la fin principale que la politique se propose d'atteindre, il s'ensuit que le luxe est contraire au but de la société, et comme il est opposé à son but, il l'est nécessairement à ses principes et à l'esprit de son institution. Or si le luxe est contraire à la politique, qu'on peut regarder comme un genre suprême, il faut nécessairement qu'il soit contraire à toutes les formes de gouvernement, qui n'en sont que les différentes espèces ; car tout ce qui est contraire au genre, l'est indubitablement aussi à toutes les espèces, puisqu'il les enferme toutes dans son sein.

⁷⁴⁶ J. L. Muret, « Mémoire sur la question : Quel est le prix du grain le plus avantageux dans le canton de Berne », *op. cit.*, p. 10.

⁷⁴⁷ J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.*, pp. 22-23.

⁷⁴⁸ J. L. Muret, « Sur le luxe », in *Mémoires et observations*, 1768, p. 101.

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 101.

J'ai déjà dit et je pense que personne n'en disconvient que la félicité est le but de la politique ; il en est aussi en effet la fin principale, à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées, et à laquelle elles doivent se rapporter. Or un état ne pouvant y parvenir qu'en faisant accorder et harmoniser ensemble les biens moraux et physiques ; c'est-à-dire en procurant à chaque membre de la société les moyens nécessaires de perfectionner tant leur propre état moral et physique, que ceux de ses concitoyens ; il s'ensuit que le luxe à le regarder sous cette face, est encore contraire à la politique : car j'ai prouvé ci-dessus que le luxe est un abus, que ces abus sont opposés à ces sortes de devoirs, est nécessairement opposé aussi à la morale, qui en est la source respectable. [...]

Cependant quand même il seroit vrai, que le luxe procure à un état quelques avantages physiques, il n'en seroit pas moins contraire aux principes de l'institution de la société, par-là même qu'ils ouvrent la porte au mal moral. Car comme tout ce qui tend à la perfection est compris dans le bien moral, empêche l'état d'arriver à la perfection, où il doit naturellement aspirer. Or il empêche d'y parvenir.⁷⁵⁰

En soulignant le caractère politique du luxe, Muret s'engage dans un débat sur les stratégies de développement propres à soutenir la politique économique de Berne. Pour lui, le besoin d'une industrialisation ne faisait pas de doute, donc traiter du luxe revenait à critiquer les souhaits d'autosuffisance de la gouvernance bernoise. L'auteur voulait dépasser la simple remise en question – limite que la majorité des autres textes économiques vaudois se sont donnés –, en réaffirmant sa stratégie de développement industriel. La forme qu'il voulait donner à l'industrie bernoise^{xlv} devait se dépouiller des stratégies pratiquées en Europe⁷⁵¹. Fonder la dynamique manufacturière sur l'intensification de la production et de la commercialisation de ces produits, quoi qu'il en coûte, était un modèle industriel malsain. Conceptualiser la croissance économique comme une diffusion progressive de biens des classes les plus riches aux classes les plus pauvres, et le savoir-faire d'artisans spécialisés à des ouvriers communs, ne fonctionnait pas. Ce type de transformations provoquaient une augmentation des inégalités en faisant circuler unilatéralement le capital des plus pauvres vers celui des plus riches. À l'inverse, Muret revendiquait la création d'une industrie de masse, qui fournirait des produits destinés à augmenter le confort élémentaire de la population. Une fois établie, l'infrastructure et la technique pourrait être employée à la fabrication d'objets de meilleures qualités, s'améliorant verticalement, du bas vers le haut, pour atteindre une maîtrise de la confection d'objets de haute qualité. Ceci poussait les gouvernements à repenser l'économie comme un outil de production et d'exploitation des ressources, plutôt qu'un ensemble de stratégies pour prendre le pouvoir sur une concurrence.

Le dernier texte important de Muret est son *Mémoire sur la nature du grain*, publié en 1776 dans le cadre des dernières activités des *Mémoires et observations*⁷⁵², et réédité deux fois indépendamment – la même année par la Société typographique de Berne et en 1793 de nouveau,

⁷⁵⁰ *Ibid.*, pp. 104-106.

⁷⁵¹ En 1765 déjà, Muret saisit le luxe comme une question de développement : J. L. Muret, « Discours de promotion », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bn 2, p. 5.

⁷⁵² Muret attribuait la mort de la Société économique de Berne à la supervision du Bailli, qui ne s'y intéressait pas : J. L. Muret, « Lettre au bailli de Vevey, 26 janvier 1772 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bg 1.

sous le titre de *La Mouture des grains. Expérience du moulin et sur l'art de faire le pain*⁷⁵³. Il s'agit d'un texte presque exclusivement pratique, sur les méthodes d'exploiter au mieux le grain, de sa production à sa transformation, commercialisation et consommation. Muret tente d'illustrer le fonctionnement des théories économiques qu'il avait conceptualisées durant les deux décennies précédentes par leur mise en pratique pour un objet particulier. En faisant cela, il révèle avoir toujours eu pour ambition de poser des chiffres objectifs, représentatifs de l'intérêt général, grâce à de nouvelles méthodes statistiques et mathématiques, saisissant les incertitudes politiques et économiques de Berne^{xlvi}. En cela, le Vaudois a tenté avec son *Mémoire sur la mouture des grains* de proposer des méthodes pour améliorer la production du grain, de rationaliser son emploi et d'en composer une marche à suivre chiffrée. Il a d'ailleurs accompagné son texte de tableaux annexes sur l'utilisation de moulins à farine et de fours à pain⁷⁵⁴. Malgré l'aspect que semble adopter sa réflexion, Muret base son propos sur les articles qu'il a trouvé dans le recueil de textes de Quesnay, intitulé *Physiocratie*, édité par Du Pont de Nemours en 1767⁷⁵⁵. Le rapport entre agriculture et manufacture, moteur de l'exploitation d'une ressource comme le grain, reste donc au cœur de la réflexion du Vaudois, qui se représentait encore la collaboration des deux secteurs comme le modèle physiocratique le faisait. D'ailleurs, Charles Butré, l'un des physiocrates les plus actifs du groupe primitif, a écrit une lettre à Muret, datée du 18 mai 1782, à propos de ce *Mémoire* :

Je suis des plus mortifié de n'avoir pas eu l'honneur de vous rencontrer, Nous aurions éclairci dans une heure de Conversation tous les petits doutes qui vous restent sur la boulangerie ; afin de pouvoir porter un Jugement juste Sur la perfection de cet art, il est d'abord nécessaire de bien connoître l'Etat des moulins parce que ce n'est que par la perfection de la mouture que l'on peut avoir le meilleur pain et en faire davantage ; il me paroît que vous n'avez pas bien examiné ce que je dis sur les boulangers. je me suis attaché a bien faire connoître l'Etat de nos moulins Economiques comparés avec ceux d'Allemagne, et je crois avoir donné les Elémens pour pouvoir faire juger de la perfection plus ou moins grande des moutures dans l'Etat ou elles sont actuellement.⁷⁵⁶

Butré, qui avait écrit un ouvrage sur le *Pain économique et examen de la mouture et de la boulangerie* imprimé en 1777⁷⁵⁷, a reçu le texte de Muret avec attention. Il engage une conversation à propos de l'optimisation de techniques de production de la farine et du pain, pour combler des questionnements restés ouverts par le Vaudois. En plus de l'intérêt commun pour la pratique de

⁷⁵³ On trouve les premières traces des réflexions de Muret à ce sujet dans sa correspondance avec Engel en 1771 : J. L. Muret, « Lettre à Samuel Engel, 03 avril 1771 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 6, p. 7 ; César Crinsoz, « Lettres à la Société économique de Berne, 18 janvier 1772 et 12 février 1772 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

⁷⁵⁴ J. L. Muret, « Expériences de moulin », in *Mémoires et observations*, 1773, pp. 231-235 ; J. L. Muret, « Expériences de four », in *Mémoires et observations*, 1773, pp. 237-241 ; J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 165.

⁷⁵⁵ Ambrose Saricks, *Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Lawrence, Kansas University Press, 1965, p. 47.

⁷⁵⁶ Charles Richard de Butré, « Lettre à J. L. Muret, 18 mai 1782 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 7, p. 1.

⁷⁵⁷ C. Butré, *Pain économique et examen de la mouture et de la boulangerie*, Karlsruhe, Michel Macklot 1777.

fabrication de ces denrées, Butré insiste sur le fait que Muret et lui partageaient des objectifs communs en travaillant là-dessus. Leur marche à suivre devait servir un modèle de développement économique favorable à l'augmentation de la productivité de tous les secteurs économiques. L'enjeu sous-jacent était de produire plus de pain, plus rapidement, avec la même quantité de blé, afin de nourrir une main-d'œuvre manufacturière^{xlvii}. Butré avait saisi immédiatement que Muret voulait industrialiser les processus de fabrication du pain qui permettrait de nourrir facilement la population jusque dans les *hospitaux*. Le Vaudois appliquait le modèle qu'il avait construit, en faveur d'une industrie de masse, à l'alimentation et la subsistance basique de la population. Pour que l'industrie alimentaire se développe, il fallait s'investir dans l'amélioration des techniques de production les plus élémentaires, le pain de médiocre qualité, avant de se concentrer sur des produits plus sophistiqués. Ainsi, même si Muret ne servait absolument pas le modèle économique ou politique physiocratique, Butré considérait qu'ils avaient un objectif commun, poursuivi avec des méthodes essentiellement différentes ; tous les deux tentaient de remettre en question les politiques mercantiles, monarchiques et républicaines respectivement, en remplaçant une économie basée sur l'accumulation par un système de croissance.

3.4.6 Hiérarchie sociale

Muret a construit son système et son rejet de la politique économique mercantile de Berne sur la base de réflexions quotidiennes qu'il menait sur les rapports entre sujets et souverain dans le canton. L'été 1767, Muret a écrit une série de textes sur l'affaire d'une femme noyée sur les rives du lac Léman. La femme retrouvée par un paysan, encore vivante mais inconsciente, est morte à défaut d'avoir été prise en charge correctement par un médecin. Muret y a vu une absurdité juridique, parce que la loi bernoise interdit sous peine de lourdes conséquences quiconque de toucher à une personne soupçonnée d'avoir tenté de se suicider en l'absence d'un représentant de l'administration apte à prélever des indices si cela devait être le cas^{xlviii}. Muret y voyait une règle humiliante et arbitraire, puisqu'elle mettait la vie des sujets à la merci de *justiciers* incompetents^{xlix}. Le Vaudois s'est souvent adressé aux autorités bernoises pour dénoncer les archaïsmes de la procédure criminelle bernoise, en prenant le parti de pauvres prévenus qu'il estimait victimes du système⁷⁵⁸.

À l'image de son implication dans l'affaire de la noyée, cette forme d'engagement social offrait à Muret des opportunités de promouvoir ses propositions de réformes. Son but était de procurer plus d'autonomie aux Vaudois et de rendre les représentants du gouvernement responsables de leurs erreurs. De même, le 3 décembre 1789, Muret a adressé une lettre à LL. EE.

⁷⁵⁸ D. Tosato-Rigo, *Portrait d'un Père de la Patrie, op. cit.*, p. 20.

Pour exiger qu'un des membres du conseil souverain contribue financièrement à l'entretien d'un enfant illégitime que le patricien avait eu avec une jeune Vaudoise⁷⁵⁹. Il exigeait que les patriciens assument formellement la conséquence de leurs actes.

Appliqué à des instruments administratifs, ces revendications poussaient Muret à critiquer la maréchaussée de Vevey. Il considérait qu'elle avait un pouvoir arbitraire, à la fois exécutif et judiciaire, dont elle abusait pour rabaisser une population paisibleⁱ. Pour lui, la frontière entre constitution – qui fonctionnait sur la base d'inégalités formelles – et administration du territoire – qui devait imposer toute la population aux mêmes lois – n'était pas systématiquement respectéeⁱⁱ. Après 1789, Muret désignait ces rapports inégalitaires inutiles comme la raison qui poussait les Vaudois à s'intéresser à la Révolution en cours en Franceⁱⁱⁱ. Même si une telle révolte était une mauvaise stratégie pour la stabilité socio-économique du Pays de Vaud, les libertés injustifiées que le souverain accordait à ses représentants dans leurs rapports avec les Vaudois conféraient aux débats révolutionnaires une apparence légitimeⁱⁱⁱⁱ. Pour contribuer à proposer une solution au problème, Muret a réfléchi aux réformes fiscales possibles, en lisant les textes de Necker, qu'il appréciait beaucoup et avec qui il a correspondu^{liv}. Il a trouvé chez le Genevois un système qui alliait la dette publique, les investissements de fonds publics dans les dettes étrangères et le développement économique concret^{lv}. Couplé au renouvellement des élites politiques qu'offrait les révolutions européennes, les stratégies d'intensification de la productivité élaborées tout au long du siècle, les États pourraient fonder leur équilibre sur des constitutions dépouillées des intérêts particuliers qui les guidaient auparavant. De ce fait, Muret a élargi ses observations à l'Europe entière à la fin de sa vie. Il pensait que les transformations qu'elle provoquerait, bien que dangereuses, pouvaient apporter l'inertie suffisante pour induire le développement économique qu'il avait passé sa vie à théoriser et promouvoir. En partant de ses préoccupations concernant la dépopulation que le mercantilisme lui paraissait causer, le Vaudois a construit une stratégie d'optimisation agraire au service de l'introduction d'une industrie massive compétitive mondialement. Toutefois, Muret s'inscrivait dans un débat majeur dans le Pays de Vaud, sur la démographie comme outil de réforme économique, qu'il s'agira encore de reconstruire.

3.5 Débats vaudois sur la dépopulation

La dépopulation est une des préoccupations qui a eu la plus grande influence sur la pensée économique du XVIII^e siècle. Le *Mémoire* de Muret sur la population du Pays de Vaud a détourné l'attention des chercheurs sur l'abondance et l'omniprésence des réflexions à ce propos dans le

⁷⁵⁹ J. L. Muret, « Mémoire informatif sur Susanne Devaux », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bi 8.

canton de Berne, par la profondeur et la méthode innovante avec laquelle il a traité cette question. Il s'inscrivait pourtant dans une pratique savante courante, établie et dynamique. En effet, la démographie était un enjeu central de l'économie politique vaudoise, avant même que Tissot et Muret deviennent les références en la matière. L'augmentation de la population était l'un des objectifs des théories d'optimisation ou de développement économique dès le début de leur émergence dans le canton de Berne ; la « dissertation sur l'agriculture » écrite en 1757 et imprimée en 1761 affirmait déjà que « personne ne niera plus, [...] que le grand nombre des habitans fait le bonheur d'un pays, si l'on présuppose un bon ordre, une bonne police et un bon caractère moral »⁷⁶⁰. En plus d'être la finalité de l'économie politique, la population était l'expression de la qualité de la gouvernance, parce que « si ces choses manquent il n'y a point de vrai bonheur, et il est même impossible en ce cas, qu'un grand nombre d'habitans puisse subsister longtems, quelque riche que fut le pays en productions naturelles. »⁷⁶¹ Selon l'auteur anonyme de ce texte, la population était à la fois un outil de production et d'écoulement des richesses. Pour exprimer cela, le Vaudois a adopté l'approche que Mirabeau avait énoncé dans *l'Ami des hommes* et qu'il a ensuite corrigé après sa rencontre avec Quesnay. Les Physiocrates affirmaient au contraire que la richesse permettait à la population de prospérer en consommant le produit du travail local. En 1766 encore, les auteurs d'*Aristide* expliquaient œuvrer à endiguer les instabilités économiques « qui, comme on le remarque depuis dix ans, dans tous les livres de tous les genres, dépeupleroit les campagnes, et nuiroit extrêmement à agriculture »⁷⁶². Sans prendre la peine d'explicitier plus que cela le fait que le projet d'une Société morale servait en partie à résoudre le problème de la dépopulation européenne, il était implicite au XVIII^e siècle que ce genre de structure servait à cela.

La majorité des textes d'économie politique abordaient la dépopulation du canton à travers des enjeux connexes. Par exemple, le « projet pour encourager la culture des muriers dans le Pays de Vaud », imprimé dans les *Mémoires et observations* en 1764, destinait son projet, en apparence pratique et purement agricole, à provoquer une augmentation démographique :

Mon but est de chercher un remède à la décadence très-sensible du païs de *Vaud*, par l'introduction de quelques nouvelles branches d'industrie.

Deux maux bien réels affligent cette province, et méritent la plus sérieuse attention. Je veux parler de la dépopulation, qui fait de grands progrès, et de la négligence de diverses parties de l'agriculture ; chacun de ces deux maux est réciproquement la cause et l'effet de l'autre.

L'ambition et l'avarice enlèvent annuellement au païs Romand soumis à Leurs Excellences un nombre de sujets si considérable, que sa population s'épuise de jour en jour. On n'observe point le même phénomène dans la partie allemande du Canton, où les terres sont mieux en valeur, et où dans le même tems l'industrie des habitans est plus variée dans ses objets. Je présume que la désertion des sujets du païs de Vaud diminueroit de même, si on leur ouvroit chés eux de nouveaux moïens de

⁷⁶⁰ « Dissertation sur l'agriculture, et particulièrement sur la culture des bleds », *op. cit.*, p. 601.

⁷⁶¹ *Ibid.*, p. 601.

⁷⁶² *Aristide ou le citoyen*, *op. cit.*, t. 2, p. 10.

satisfaire la soif des richesses, si l'on présentait plus d'objets à des imaginations inquiètes dans l'inaction, et des espérances plus prochaines à leurs désirs.

Qu'on me permette d'établir ici pour principe, que, quand même une nation pourroit se passer du commerce avec ses voisins, il seroit difficile de prouver que l'introduction des manufactures quelconques dut faire tort à la culture de son pays. A plus forte raison, quand diverses matières fabriquées chés nos voisins sont devenues un besoin pour nous, et que nos gens abandonnent leurs terres pour louer leur main d'œuvre dans ces mêmes fabriques : doit-il être intéressant pour nous de chercher à retenir dans le pays et l'argent et les hommes, n'en dût-il revenir d'autre avantage, que le profit provenant aux cultivateurs des terres voisines de ces établissemens, par la plus grande consommation des denrées.⁷⁶³

Son but était de prévenir la « décadence » du Pays de Vaud, visible et causée par la dépopulation. Rapidement, l'auteur explique que son projet agricole, servant à encourager la culture des muriers, avait comme intention fondamentale de développer l'industrie locale. Produire la nourriture adéquate pour élever des vers à soie offrirait la matière première nécessaire à la création d'une industrie textile en circuit totalement court et intégratif⁷⁶⁴. La population trouverait à la fois des emplois et les ressources nécessaires pour s'agrandir. De plus, l'industrie de la soie, fonctionnant grâce à une dynamique totalement collaborative entre agriculture et manufactures deviendrait un exemple pour le développement d'autres entreprises. Pour empêcher la dépopulation, les manufactures offriraient des emplois, dynamiseraient l'économie et convaincraient la main-d'œuvre étrangère à s'installer dans les zones dépeuplées du canton. De plus, l'auteur affirme que les républiques sont idéales pour qu'une stratégie de développement pareille fonctionne^{lvi}. Les républiques, dont la gouvernance est plus réfléchie qu'ailleurs et où l'équilibre oriente les décisions institutionnelles, parviendraient à instaurer naturellement une collaboration entre secteurs économiques, sans se contraindre à choisir entre encourager l'agriculture ou les manufactures. Afin d'orienter cela, le « Projet » construit une marche à suivre indiquant les réformes exactes à effectuer. Parmi elles, de nombreuses étapes sont destinées à réduire les inégalités sociales et à éviter que de nouvelles se forment^{lvii}. Pour cela, l'auteur prévoit de libéraliser la circulation des travailleurs pour que les étrangers puissent immigrer facilement et que les manufactures puissent s'établir sur l'ensemble du territoire. Il prévoyait également de libéraliser l'exportation de produits à haute valeur ajoutée, couplée à de fortes taxes d'importation. Contrairement à la France, les organes régulateurs des marchés devaient s'atteler à éviter que l'industrie vaudoise fabrique des objets de luxe ; elle devait concentrer son savoir-faire sur l'optimisation des rendements de la fabrication d'objets de consommation courante de haute qualité. À cette échelle, la production pourrait augmenter de cadence continuellement pour absorber le surplus de matières premières

⁷⁶³ Anonyme, « Projet pour encourager la culture des muriers dans le Païs de Vaud », in *Mémoires et observations*, 1764, pp. 41-42 ; *Mémoire sur les manufactures de draps*, *op. cit.*

⁷⁶⁴ Le bailli de Morges proposait d'ailleurs que l'état offre les muriers aux agriculteurs voulant y contribuer : Fasnacht, « Lettre à la Société économique de Berne, 15 juillet 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

quel que soit sa croissance. L'écriture de ce « Projet » d'industrialisation, comme tant d'autres textes issus du Pays de Vaud, avait été engagé par le sentiment d'urgence que les penseurs actifs dans les années 1760 ressentaient à propos des questions démographiques.

3.5.1 *Économie politique vaudoise, un discours en partie démographique*

Selon la même logique, des dizaines de textes soumis à la Société économique de Berne, restés inédits, affirment que la finalité de leur travail était de contribuer au débat sur la dépopulation du Pays de Vaud. De cette façon, la Société a rassemblé des articles sur des sujets aussi variés que le prix du grain⁷⁶⁵, les communs⁷⁶⁶, la culture du blé⁷⁶⁷, le droit pénal⁷⁶⁸, le commerce⁷⁶⁹ et l'esprit de la législation⁷⁷⁰, qui prétendaient offrir des solutions ciblées ou totales au trouble qu'ils étaient convaincus d'observer⁷⁷¹. Le panorama qu'offre l'addition de ces textes en apparence singuliers, mais qui existaient pour un but commun, révèle que la dépopulation incarnait la volonté pour les Vaudois de mettre des mots sur le cloisonnement institutionnel duquel ils essayaient de s'émanciper. Ils voulaient pouvoir gérer leur économie et exprimer leur force de travail au profit de l'amélioration du bien-être tel qu'ils se l'imaginaient collectivement. La dépopulation était une matérialisation de l'intérêt général qui leur était nié.

En 1766, Michal Mniszech a expliqué à Vinzenz Bernhard Tschärner dans une lettre écrite de Londres les conditions dans lesquelles il a rencontré Josiah Tucker :

Je saisis bien volontiers, mon cher bracie, ces momens de loisir pour vous donner un signe de vie. Les brochures de M^r Tucker vous seront, je pense, déjà parvenues. Il travaille à present à un ouvrage où il prouvera la possibilité de la grande population de la Judée, contre les raisons qu'allegue Voltaire

⁷⁶⁵ Porta, « Mémoire pour remédier à la disette du grain et à la pauvreté presque générale du Pais de Vaud », *op. cit.*, pp. 1 et 53 ; Anonyme, « Mémoire sur le prix du grain », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(22) : il existe une seconde copie de ce texte (Anonyme, « Mémoire sur les différentes espèces de graines et de leur culture, L'abondance des Dénrées procure de la joie au peuple », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(21)).

⁷⁶⁶ Anonyme, « Essai sur les communes pour répondre à la question proposée par l'illustre Société œconomique de Berne de 1761 », 1761, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.37(1) ; Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22), p. 7 : il existe un second exemplaire de ce texte (Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xi.13(39)).

⁷⁶⁷ « Aimer Dieu de tout son cœur et chérir sa Patrie », *op. cit.*, pp. 8 et 12.

⁷⁶⁸ Anonyme, « Prémices offertes à la patrie par l'ignoré philosophe : Le gouvernement œconomique ou paternel, résultat du plan ou projet de la Nature », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.57(4), p. 17.

⁷⁶⁹ Anonyme, « Mémoire sur les influence du commerce : L'état que nous cherchons », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.43(8) ; Anonyme, « Mémoire sur les influences du commerce : Si la population », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.43(9).

⁷⁷⁰ Favre, « Ce n'est pas pour mériter le prix », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(6) ; Anonyme, « La question proposée, Commodum et felicitas populi prima omnium legum », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(7) ; Joseph Cler, « Je hazarde avec plaisir », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(8) ; Anonyme, « Sic gaudebunt campi et civitates vestrae et omnia quae in eis sunt », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(9) ; Anonyme, « Dissertation : Sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(2) ; Anonyme, « Essai sur la question proposée en 1764 par la Société Oeconomique de Berne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(6) ; Anonyme, « Proposition de la Société œconomique de Berne pour cette année 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(7).

⁷⁷¹ L. Hubler, « La population sous l'Ancien Régime : la vie fragile », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 63 et 67.

pour combattre cette opinion. Le docteur prétend avoir trouvé dans le nombre des habitants de la Vaux, une preuve qui l'affermir dans son sentiment.⁷⁷²

La discussion d'Élie Bertrand, ses élèves et Tucker semblent avoir été particulièrement fructueuses. Le Gallois, grand revendicateur de liberté commerciale s'est probablement intéressé aux voyageurs pour les informations de première main qu'ils pouvaient lui offrir au sujet de l'économie de pays défavorisés économiquement⁷⁷³. Ces échanges se sont matérialisés dans l'œuvre de Tucker, qui d'après Michał Mniszech aurait intégré des informations tirées du travail de Muret sur la population vaudoise pour rédiger une « brochure » sur la population de la « Judée ». Ce texte inconnu a néanmoins servi à la rédaction du chapitre sur les « Politics far increasing the Number of People » des célèbres *Elements of Commerce and Theory of Taxes* de Tucker⁷⁷⁴. Avec cela, l'influence reconnaissable la plus forte qu'Élie Bertrand aura eu sur Tucker est son analyse du rapport entre Vaudois et Bernois intégré dans l'épître au traité sur « The Respective Pleas and Arguments of the Mother Country, and the Colonies, Distinctly Set Forth, and the Impossibility of a Compromise of differences, or a Mutual Concession of Rights, Plainly Demonstrated. With a Prefatory Epistle to the Plenipotentiaries of the Late Congress at Philadelphia » imprimé en 1775 :

In the *Protestant Cantons*, especially in the Canton of *Berne*, the greatest and most powerful of all, it is quite the Reverse. For there the Government is entirely *Oligarchical*, consisting of 200 Persons, chosen, or to be chosen, out of certain respectable Families : In the Choice of whom, the People have no Share whatever : Neither have they the Liberty of the Press, – not dare they meddle with the State Affairs, without the utmost Risque and Danger. About 40 Years Ago, a Gentleman of the *Pais du Vaud* (a Province of *Berne*) attempted an Insurrection, exactly on the same Principles, on which you have lately renounced the Authority and Jurisdiction of *Great-Britain*. He entered *Lausanne*, the Capital of the *Pais du Vaud*, at the Head of 3'000 Men. But in the Night his Troops were dispersed by the Forces of *Berne* ; and the next Morning he lost his Head. – I say, he attempted a Revolt *exactly on the same Principles which you now maintain*. For as to any other Grievances, excepting those of not being represented, or of not having any Share in the Legislature of their Country, the Subjects of *Berne* have no just Complaint to make. They pay little or no Taxes : They have as much civil [tho' not *political*] Liberty as any People need enjoy. They are likewise extremely populous, for the Extent of Country ; and they are withal so very rich, that it is no uncommon Thing for Peasants or Farmers in that Country, to be worth from four, to six, or eight thousand Pounds Sterling : A Circumstance this, which is not to be found in any other Part of *Europe*, but in *England*. Moreover, they manufacture a great deal of good, strong Linens ; which, during the late War, were sent down the *Rhine* to *Rotterdam*, and from *Rotterdam* to the *English Colonies* in *America*. How this contraband Trade came to be carried

⁷⁷² Mniszech, « Lettre à Tschärner, 10 novembre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*, p. 1.

⁷⁷³ Josiah Tucker, *The Great Question Resolved, Whether a Rich Country Can Stand a Competitor with a Poor Country (of Equal Natural Advantages) in Raising of Provision, and Cheapness of Manufactures ? – With Suitable References and Deductions*, in *The Collected Works of Josiah Tucker*, Londres, Routledge, 1993, vol. 2 ; I. Hont, « The “rich country-poor country” debate in Scottish classical political economy », *op. cit.*, p. 287.

⁷⁷⁴ J. Tucker, *Elements of Commerce and Theory of Taxes*, in *The Collected Works of Josiah Tucker*, *op. cit.*, vol. 3, pp. 73 et 82 ; l'analyse des annotations manuscrites de Tucker dans ses propres textes a révélé qu'il avait effectivement employé sa brochure sur la Judée pour la rédaction de ce texte : Walter Ernst Clark, *Josiah Tucker Economist. A Study in the History of Economics*, New York, Columbia University Press, 1903, pp. 106-107.

on, so much to our Detriment, during a Time, when we were bleeding at every Vein for your Sakes, you best can explain.⁷⁷⁵

Cette description du fonctionnement économique du canton de Berne, et de l'ambiguïté sociale sur laquelle il se base, est à peu de chose près identique aux « Lettres sur le gouvernement de Berne » d'Élie Bertrand^{lviii}. Cet exemple sert ici comme argument contre les rapports de subordination alimentés par l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies américaines. Tucker y tire des indices sur les instabilités provoquées lorsqu'un État, même prospère, impose son assujettissement jusqu'aux activités économiques privées de sa population. Si rien ne peut étayer l'idée selon laquelle Tucker ait eu accès aux articles d'Élie Bertrand, le Vaudois et ses élèves ont probablement décrit la situation du canton de Berne en ces termes lors de leur rencontre en 1766.

En réponse aux revendications omniprésentes sur la dépopulation du Pays de Vaud, qui dépassaient souvent les limites de l'acceptable pour des sujets, les penseurs bernois s'exprimaient également sur la question de la dépopulation dans leurs textes économiques. Cependant, mis à part une minorité de contributions au concours de la Société économique de Berne sur le sujet, aucun texte bernois destiné spécifiquement à la démographie n'existe. L'approche du sujet par certains penseurs bernois importants en illustre les raisons. Engel par exemple avait une explication radicalement différente sur les causes de la dépopulation :

Le paysan, il est vrai, s'empresera d'acheter des terres, sans seulement faire la moindre spéculation, tout occupé de l'espérance de posséder des richesses. Les Messieurs à rentier, croiront avoir atteint leur but en convertissant leurs biens fonds en créances ; mais leur triomphe ne durera pas longtems. Ils connoîtront bientôt les effets d'un tel système. Bientôt ces paysans venant à s'endetter, les uns, parce qu'ils ont acheté trop cher pour retirer d'un domaine de quoi ayer les intérêts d'un acte de revers ; d'autres, par une mauvaise œconomie, par des pertes, des accidens etc. seront enfin obligés de faire banqueroute, et d'abandonner à leurs créanciers, ces biens qui leur avoient été remis à credit plutôt que vendus, leur laissant le soin de les faire travailler à leur fantaisie. Mais par qui les feront-ils cultiver ? La plupart de ces gens, privés ainsi de leurs biens, s'ils sont un peu laborieux, vont dans l'étranger chercher fortune. Il ne reste presque au pays que la lie du peuple, des paresseux qui sont la peste d'un état. Dans ces circonstances, que deviendront ces Seigneurs à rentier ? Le prix toujours haut des denrées, est donc préjudiciable à chaque partiulier d'un état, et peut causer leur ruine entière.⁷⁷⁶

En affirmant que la dépopulation était en partie causée par la volonté des paysans de vivre au-dessus de leur classe ou de leurs moyens, Engel affirme que la circulation des richesses est néfaste pour la population. En critiquant la volonté des paysans de devenir propriétaire c'est tout un

⁷⁷⁵ J. Tucker, « The Respective Pleas and Arguments of the Mother Country, and the Colonies, Distinctly Set Forth, and the Impossibility of a Compromise of differences, or a Mutual Concession of Rights, Plainly Demonstrated. With a Prefatory Epistle to the Plenipotentiaries of the Late Congress at Philadelphia » [1775], in *The Collected Works of Josiah Tucker*, *op. cit.*, vol. 5, pp. XI-XII ; S. Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *op. cit.*, p. 11.

⁷⁷⁶ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », *op. cit.*, pp. 587-588 ; S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 24 novembre 1770 », *Burgerbibliothek Bern*, N Albrecht von Haller 105.16.

système économique qui aurait permis de favoriser l'acquisition de biens pour les sujets qu'il rejette. Les sujets créent eux-mêmes les conditions de la dépopulation des régions dans lesquelles ils habitent. Au contraire, ils devaient selon lui se contenter d'économiser les revenus qu'ils gagnaient en travaillant sur les terres de propriétaires capables de gérer leurs capitaux. Au-delà des intérêts de sa classe sociale qu'il voulait contribuer à préserver, le patricien faisait ici la promotion de l'intensification des récoltes que demandait son système économique. Engel voulait assurer aux institutions la fluidité dont elles bénéficiaient pour permettre aux grands propriétaires d'agrandir facilement leurs terres cultivables⁷⁷⁷. Une répartition plus fragmentaire et abordable pour les sujets de la propriété compliquerait le contrôle et la spéculation sur le capital public. Engel instrumentalisait la crainte d'une dépopulation pour dévaloriser les revendications de ses opposants, en leur en faisant porter la responsabilité et pour mettre en avant l'économie qui servirait ses propres intérêts.

En 1769 encore, avec les travaux statistiques de Muret et du recensement à l'appui, Vinzenz Bernhard Tscharner employait la même stratégie argumentative :

Il n'est de preuve plus infaillible pour décider si le défaut de bras est réel ou imaginaire, que la comparaison de la population actuelle avec celle des tems passés. Or il paroît par les derniers dénombremens que le nombre des habitans, à la vérité, a diminué sensiblement dans la plupart des districts du pays de Vaud, mais que dans la partie Allemande du Canton, elle a pris un accroissement qui compense cette diminution, et donne même encore un petit surcroit dans la balance totale. Par la comparaison du nombre des baptêmes de 1751 jusques en 1760 inclusivement avec le produit total des dix années précédentes, il se trouve dans les naissances, et par conséquent dans la population sur la totalité du Canton une augmentation d'un vingt-huitieme ; par conséquent on ne peut pas avancer que sur la totalité du pays il se manifeste une diminution des habitans.⁷⁷⁸

Pour mettre en avant le besoin d'établir une grande culture⁷⁷⁹, Vinzenz Bernhard Tscharner expliquait que la dépopulation avait créé les conditions idéales pour son système, qui nécessitait peu d'habitants. Le point le plus saillant cependant est son explication sur les différences entre Berne et le Pays de Vaud. Il affirme que seul le territoire sujet se dépeuplait. Cela signifiait dans le contexte que les Vaudois ne parvenaient pas à gérer leur administration, leur productivité agricole – seul moyen d'augmenter la population⁷⁸⁰ –, et que leur territoire déclinait. Sans l'expertise institutionnelle des Bernois, les territoires sujets seraient dévastés économiquement. D'ailleurs, à la même époque, Niklaus Emanuel Tscharner expliquait que l'Argovie avait une population et une économie croissante^{lix}. Les Bernois se saisissaient donc des analyses critiques, économiques et constitutionnelles vaudoises pour leur en attribuer les causes.

⁷⁷⁷ P. Pulver, *Samuel Engel, op. cit.*, p. 170.

⁷⁷⁸ V. B. Tscharner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », *op. cit.*, p. 111.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 127.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 112.

3.5.2 Concours de la Société économique de Berne sur la dépopulation

En parallèle de ces débats généraux sur l'économie politique, parmi lesquels la population était un sujet parmi d'autres, des Vaudois ont écrit des textes spécifiquement sur la démographie. La collection la plus importante de textes sur la dépopulation et les moyens de l'endiguer est composée par les contributions au concours à ce propos organisé par la Société économique de Berne. Elle a annoncé son concours en 1762, mais n'a remis son prix qu'en 1766, retardée par la publication de l'*Esprit de la législation* et les délais accordés à Muret pour qu'il termine la rédaction de son texte^{lx}. Un second texte important a été écrit et imprimé dans les *Mémoires et observations* dans le cadre de ce concours : l'« Essai sur la population du canton de Berne » de Charles Louis Loys de Cheseaux n'a pas bénéficié de l'attention globale du *Mémoire* de Muret, mais il a saisi l'attention des débats locaux. Charles Louis Loys de Cheseaux, frère du physicien Jean Philippe Loys de Cheseaux, était un noble vaudois, mondain et savant^{lxi}. En avril 1762, il a annoncé à la Société économique de Berne son projet d'écrire un texte sur la dépopulation basé sur des preuves statistiques^{lxii}. Il expliquait vouloir mener cette recherche pour trouver des solutions aux transformations socio-culturelles qu'il observait en réaction aux nouvelles pratiques commerciales globales. Il affirmait d'ailleurs vouloir étayer les hypothèses de Hume par des constatations chiffrées et objectives. Le produit de ces recherches est exposé dans son « Essai », dont la forme ne laisse pas transparaître le travail statistique que l'auteur a fourni. En effet, Loys de Cheseaux a distillé ses découvertes dans un article, en respectant les formes habituelles des ouvrages d'économie politique, plus littéraires que scientifiques. Dans son texte, le Vaudois commence par confirmer les lieux communs et les craintes des années 1760. Selon lui, la dépopulation du Pays de Vaud ne faisait aucun doute et elle était plus importante qu'on ne le pensait^{lxiii}. Cheseaux avait exprimé sa volonté de mettre les sciences naturelles et mathématiques au profit de questions économiques dès les années 1750^{lxiii}. Il affirmait cependant que la méthode avec laquelle spécifiquement la dépopulation était abordée et traitée devait faire l'objet d'une redéfinition, permettant aux penseurs et aux institutions de la combler sans difficulté. Ce point de vue consistait principalement à penser à la population comme une variante économique, déterminant les rapports entre productivité, richesse et consommation^{lxiii} :

Il y a plus de terres cultivées et elles sont mieux cultivées. Parce qu'il y a plus de bras pour cette culture, plus de consommateurs des productions, que le cultivateur les débite plus facilement, et avec plus d'avantage, ce qui l'encourage, l'engage à défricher, à ne rien laisser d'inculte et à faire produire

⁷⁸¹ C. L. Loys de Cheseaux, « Extrait d'une lettre de M^r de Loys de Cheseaux sur la construction d'un hygromètre », in *Mémoires et observations*, 1762, pp. 181-185.

⁷⁸² Emile Buxcel, « Les bonnes surprises du recensement de mai 1798 », in *De L'Ours à la cocarde*, op. cit., pp. 203-204.

⁷⁸³ C. L. Loys de Cheseaux, « Lettre à Albrecht von Haller, 16 mai 1758 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.35.

à la terre tout ce qu'elle peut : ainsi les productions de première nécessité sont plus abondantes, plus également répandues, moins de gens en manquent, moins de personnes souffrent pour en être privées. Si le laboureur et le vigneron ont plus d'artistes, de fabricans pour consommer leurs denrées, ceux-ci réciproquement, ont plus de cultivateurs à habiller, à fournir des matières préparées ; ainsi l'artisan, le maître de métier à un plus grand débit de son ouvrage, ce qui le met plus à l'aise.⁷⁸⁴

Contrairement à Muret et aux physiocrates, Cheseaux considérait que la population était une condition à l'acquisition de richesses. Selon lui, c'est l'augmentation de la population qui induisait l'acquisition de richesses et la croissance économique. Il abordait la population comme une donnée comptable, comme la monnaie possédée en quantités mesurables et répondant à une logique systématique selon des caractéristiques définissables^{lxiii}. En cela, son système de réforme consistait en une marche à suivre sur les pratiques de placement de la main-d'œuvre, pour que sa force de travail puisse fluctuer selon les désirs du gouvernement⁷⁸⁵ :

En général la dépopulation augmentera la misère, et la dépopulation découragera le cultivateur, le commerçant et l'artiste, elle ébranlera l'Etat par ses fondemens, en diminuant le nombre de ses défenseurs, en affaiblissant l'amour de la patrie dans le cœur de ceux qui y demeurent. Nous connoissons des païs très-peuplés, très-riches, très-heureux, sans agriculture ; nous en connoissons où la terre est d'une fécondité admirable, dont la situation est à souhait pour le commerce, dont le peuple est malheureux, et le souverain foible, par la seule raison qu'ils sont dépeuplés. Il y a toujours des ressources pour un Etat quelle que soit sa situation, si le nombre des habitans est grand. Il n'y en a point si une ou plusieurs causes concourent incessamment à le diminuer. C'est par les hommes, et pour les hommes que tout se fait sur la terre ; ils sont la fin et le moyen de tout, et tout est perdu s'ils manquent.⁷⁸⁶

Cheseaux poursuit son propos en affirmant que la seule composante réellement indispensable à une économie pour fonctionner est une population croissante. L'économie du canton se construit autour de sa population, par des méthodes institutionnelles, commerciales et industrielles. Les conditions économiques définissent la manière dont la population doit être employée. Le gouvernement est responsable des fluctuations démographiques. La dépopulation est causée par la mauvaise exploitation de la forme de travail à disposition. Cheseaux attaque la gouvernance bernoise en affirmant cela. Le système économique auquel le souverain exhortait les sujets à contribuer, servant la sauvegarde d'une politique économique instable, ne permettait pas aux travailleurs d'améliorer la production de richesses locales. L'autosuffisance impossible à obtenir, devait en fait être compensée par le commerce et l'industrie :

Je ne puis me retenir. Entre nous cela m'effraye et si j'étois sur de pouvoir rester caché je ferais aussi un mémoire effrayant. Pensés monsieur que depuis 11 ans le nombre de nos Citoyens a diminué de 80. Ces malheureuses Bourgeoisies a un prix excessif rebutent les Etrangers. Nos Magistrats ne sembarassent pas de cela. On leur a présenté un plan admirable. Mis en poche. Je suis desolé d'être

⁷⁸⁴ C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne, particulièrement du Païs de Vaud ; où l'on traite des causes de sa dépopulation », in *Mémoires et observations*, 1766, pp. 8-9.

⁷⁸⁵ Jean Pierre Blanchet, « Lettres à la Société économique de Berne, 26 août 1766 et 12 février 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1.

⁷⁸⁶ C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne », *op. cit.*, p. 18.

cytoien de Lausanne. On Inquiete les Etrangers ; on ne protege aucune entreprise ; on hausse le droit de Bourgeoisie et pour un qu'on gagne on perd mille. Point de vous Etendre des petite objets, ou des distractions. Que sert de semer, de cultiver, de decouvrir, d'écrire, de mediter, pour perfectionner l'agriculture s'il n'y a pas des Consumateurs. Je ne ferai mon mémoire sur la depopulation tant moderé que je pourrai : mais il faut pourtant dire la vérité. Je vous l'enyerai ; je vous retrancherai car pour moi j'ai pas la force d'afoblir. Je suis Anglois sur ma patrie.⁷⁸⁷

Cheseaux avait conscience de tenir des propos subversifs, en jugeant la mesure de la dépopulation et en proposant des réformes à l'encontre de la gouvernance bernoise. Les commentaires placés dans son « Essai » sont une version diluée du « mémoire effrayant » qu'il pensait peut-être nécessaire d'écrire pour essayer d'endiguer la dépopulation. Ces propos, tenus en 1762 probablement, désignaient déjà la stratégie de développement bernoise comme étant responsable de son déclin. Augmenter la productivité agricole sans que le reste des secteurs économiques puissent croître était inutile. La solution était de parvenir à un degré de développement capable d'établir un système d'échange constant et global entre producteurs et consommateurs. Pour cela, Cheseaux annonce que son « Essai » sur la population sera un modèle d'industrialisation :

N'avons-nous donc point d'espoir de voir repeupler notre país par l'étranger. Pardonnez-moi, nous avons des avantages qui balancent presque tous ces inconveniens. Un gouvernement des plus doux, une entiere liberté, aucun impôt, un air sain, une paix profonde, on y parle deux langues dans deux différentes parties du país, l'étranger peut choisir, on y a toutes les choses de première et absoluë nécessité, joignant la France, Genève, l'Italie ; on y a des eaux convenables à plusieurs especes de manufactures. D'ailleurs les inclinations sont si diverses, les circonstances si différentes, malgré notre dépopulation, le nombre des hommes est encore grand, ensorte qu'avec ces précieux avantages, nous verrions arriver fréquemment des étrangers, si un obstacle politique plus considérable ne les repoussoit.⁷⁸⁸

Cheseaux tentait d'identifier les obstacles institutionnels ou manufacturiers avant de dresser sa marche à suivre pour provoquer la croissance. Il effectue cela en soulignant les paradoxes de la situation bernoise. Bien entendu – en vue des propos sur l'immigration de Muret reconstruits plus haut –, il était sarcastique d'expliquer que les étrangers étaient libres de s'installer dans le canton de Berne. Cheseaux donne une liste d'éléments qui devaient être modifiés pour que l'immigration puisse bénéficier son économie. Son problème principal était le manque de débouchés pour la main-d'œuvre, dû au manque de dynamisme de son industrie. Il est allé jusqu'à formuler que le problème provenait d'un « obstacle publique ». Le rapport que les membres du corps souverain entretenaient avec le sujet pour servir leurs intérêts constituait le cœur de cet obstacle. Même s'ils ne manipulaient pas les institutions pour s'octroyer des profits indécents au détriment de la population, ils avaient façonné leur source de revenu autour de logiques économiques désormais obsolètes. Ne voulant pas, ou ne parvenant pas, à les remettre en question, les fondements du

⁷⁸⁷ C. L. Loys de Cheseaux, « Lettre à la Société économique de Berne, [s.d.] », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6.

⁷⁸⁸ C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne », *op. cit.*, p. 32.

système économique du canton fragilisaient sa pérennité socio-politique. Pour contourner ce problème, Cheseaux propose d'appliquer plusieurs réformes qui induiraient une transformation fluide, autonome et naturelle de la situation économique sans altérer les rentes des patriciens. Elles consistaient à créer de nouvelles formes de richesses, qui s'additionnaient aux formes de revenus privés et publics existant. Son processus de développement consiste à attirer des étrangers pour les inciter à créer des manufactures grâce à leur savoir-faire et leur expertise⁷⁸⁹. Pour cela, le législateur devait réformer deux éléments : il devait rendre le canton attractif par des règles de naturalisation simples et il devait rendre la création de manufactures simples et rentables⁷⁹⁰. S'il ne donne pas de détail sur la forme que l'industrie devait prendre, Cheseaux a écrit un mémoire sur les « Avantages de l'Etablissement des Manufactures dans nôtre Pays » en parallèle de son « Essai »⁷⁹¹ :

Qu'un même peuple cultive les terres et qu'il ait des manufactures, les richesses et le luxe s'accroîtront ; mais les richesses plus que le luxe ; tous les habitans seront riches ou commodes ; quelques uns seulement magnifiques, presque tous seront occupés. Le Commerce fleurira, l'oisiveté sera inconnue, il y aura du travail pour tous les âges et tous les Sexes ; Il n'y aura de malheureux bien portant que ceux qui voudront l'être ; le viellard sera assisté par le travail du petit fils encore enfant, le mari malade par celui de son épouse, tous les temps, tous les lieux seront employés.⁷⁹²

Comme Muret, Cheseaux voulait encourager le souverain bernois à attiser l'émergence d'une industrie locale par la libéralisation des pratiques de production. La liberté, aussi efficace que les interventions étatiques pour dynamiser le développement manufacturier, devait instaurer une industrie globale, plutôt que ciblée sur un nombre déterminé d'objets de luxe. Cependant, le projet de Cheseaux diffère de celui de Muret de deux façons fondamentales. Premièrement, il considérait que l'augmentation artificielle de la population pouvait fonctionner comme une impulsion économique permettant aux manufactures de croître. Le surplus initial investi dans la croissance était la force de travail. Secondement, Cheseaux considérait que les besoins industriels allaient inciter la croissance de l'agriculture. Les cultivateurs allaient augmenter leur productivité pour servir la demande industrielle, qui représentait le débouché insatiable pour les matières premières et la main-d'œuvre.⁷⁹³

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁹⁰ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 109.

⁷⁹¹ C. L. Loys de Cheseaux, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 juin 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6.

⁷⁹² C. L. Loys de Cheseaux, « Avantages de l'Etablissement des Manufactures dans notre Pays », *op. cit.*, p. 3.

⁷⁹³ Cheseaux a contribué par des textes autant théoriques que pratiques aux activités de la Société économique de Berne, sur « la manière de faire manger le fruit du maronnier au bétail » et « le désavantage de l'entrée des cochons étrangers dans le pays » notamment : « Extraits de quelques unes des délibérations de la Société économique », in *Mémoires et observations*, 1762, p. LXIII.

Seigneux de Correvon a complimenté le modèle de développement économique de Cheseaux dans sa correspondance avec Bonnet⁷⁹⁴. Le magistrat vaudois a aussi contribué par un texte inédit au concours sur la dépopulation de la Société économique de Berne. Soumis en 1762⁷⁹⁵, l'« Essai sur la dépopulation » de Seigneux de Correvon devait répondre à ce qu'il considérait comme étant la raison d'être de la Société économique, déterminer « les causes et les remèdes de la dépopulation sensible dont ce pays se ressent depuis longtemps. »⁷⁹⁶ Il ouvre son texte en s'appuyant sur les assertions de Tissot et présenter la dépopulation comme un fait qu'il tente de freiner^{lxiv}. Il répète que l'intention de l'*Avis au peuple* est de contribuer à trouver des solutions aux problèmes économiques de Berne. Ainsi, il rapporte les propos du médecin sur la responsabilité du service militaire étranger qu'il veut reprendre sans les assumer. Cette affirmation subversive était courante parmi les penseurs cherchant à remettre en question la politique économique de Berne⁷⁹⁷. Critiquer le service étranger était une manière d'expliquer que le souverain préférait maintenir une pratique néfaste pour l'agriculture, onéreux ou inutile pour le canton, simplement pour éviter de traiter son problème d'écoulement de main-d'œuvre et de matières premières. L'omniprésence de cet argument est probablement une autre raison pour laquelle Muret n'a pas été réprimandé pour l'avoir énoncé. Seigneux de Correvon œuvrait en faveur de l'industrialisation du canton pour déraciner la langueur de ses travailleurs :

Le mal ne s'est pas arrêté aux personnes d'un ordre Supérieur ; le luxe et la molesse, comme un poison Subtil, se sont glissés imperceptiblement dans toutes les veines du Corps Politique. Le gout des aises, de l'agréable et du repos a percé jusques au Peuple avec ses fausses maximes. On a entendu dire a divers Paÿsans dans leur jargon, *Il faut avoir des Enfans Suivant ce qu'on a.*⁷⁹⁸

Seigneux de Correvon, en plus d'encourager un système industriel équivalent à celui de Muret et Cheseaux – celle d'une industrie de masse – souligne l'ampleur des dégâts causés par le luxe. Une fois établie dans l'économie domestique, l'industrie du luxe crée des dépendances chez certaines classes qui peuvent offrir, en augmentant leur qualité de vie. Ces individus, souvent membres du « corps politique », usent leur énergie pour conserver ou améliorer ce confort. Cela ne profite qu'à une élite et peut potentiellement préteriter les intérêts nationaux. Une industrie de masse quant à elle aurait les mêmes caractéristiques, mais en touchant toute la société, en commençant par les plus démunis, autant pour les richesses que pour l'influence politique⁷⁹⁹ :

⁷⁹⁴ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Charles Bonnet, 24 décembre 1771 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.Bonnet 30.

⁷⁹⁵ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 19 mai 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

⁷⁹⁶ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 04 janvier 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

⁷⁹⁷ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 83.

⁷⁹⁸ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, p. 7.

⁷⁹⁹ S. Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *op. cit.*, p. 14.

Dans les maux du Corps Politique, dès qu'on découvre ses vraies Causes, il faut se hâter d'en corriger le principe, et là-dessus le Prince, l'homme d'Etat, et surtout le Père de la Patrie se demande, *Est-ce des vices qui la dépeuplent ? et quels sont ces vices ?* Seroit ce *le luxe et le faste* dans l'ordre Supérieur ? donnons lui des bornes par des Loix Somptuaires Indicieusement tempérées, qui rappellent à la modestie ceux qui d'en écartent, qui ramènent chacun aux bien scéances de son Etat ; aux proportions qui conviennent à sa fortune et à son bonheur.

Est-ce la débauche et la Sensualité qui plonge nos sujets du Second Ordre dans la misère, et qui les exile ensuite de leur Patrie ? reprimons toute licence par une juste Sévérité ; flétrissons les excès honteux ; imprimons une crainte Salulaire aux Corrupteurs : forçons les plus corrompus à se corriger ; punissons en particulier la crapuleuse yvrogerie ; refusons tout Employ à ceux qui s'y livrent ; Séparons et mettons au rebut les incorrigibles.

Est-ce la fainéantise et la paresse qui mettent tant d'Individus dans le cas de manquer du nécessaire ? ou dans la disposition d'abandonner leur Patrie avec tant d'incertitude pour bonifier leur Sort ? Mettons en honneur le travail ; honorons les Arts, et surtout celui qui nourit et qui Soutient tous les autres. Forçons la partie du Peuple qui vivoit jusques icy de sa seule mendicité, à gagner son pain par un honnête travail, et s'il le faut à la sueur de son front ; Comme vient de le faire si sagement une Ville de ce Pays qui mérite les Eloges, la reconnoissance et surtout l'imitation de toutes les autres.⁸⁰⁰

Avec un ton flatteur, Seigneux de Correvon déclare dans cet extrait que le souverain de Berne possède le pouvoir de sauver le canton de ses instabilités, mais il précise que celles-ci sont provoqués par des « maux du corps Politique ». Ce paradoxe souligne que les habitants ont certes des comportements immoraux que les institutions doivent réprimer, mais il est surtout victime de ne pas trouver d'« honnête travail ». La paresse est une conséquence de la manière dont Berne gérait son économie ; pour une partie de la population, il était plus rentable de rester inactif que de travailler, parce que la saturation dévaluait tellement le prix de la main-d'œuvre que la force de travail et les terrains infertiles restaient inexploités. Cultiver toutes les terres existantes, avec toute la main-d'œuvre à disposition produirait un surplus impossible à consommer en autarcie, donc le gouvernement devait « corriger ses principes ». En adoptant ce point de vue, Seigneux de Correvon tentait de rendre limpide le besoin d'une industrie libre pour Berne. Malgré la vie sobre et frugale qui menait le patriciat bernois, elle était prise des conséquences caractéristiques du luxe. La généralisation d'une industrie dépourvue de restrictions pourrait provoquer une augmentation démographique, qui profiterait aux institutions elles-mêmes^{lxv}.

Les textes de Muret, Cheseaux et Seigneux de Correvon sur la population s'inscrivent dans un corps et un débat composé par les mémoires soumis à la Société économique de Berne pour le concours de 1762. La dépopulation, sujet de préoccupation majeur – au service duquel une proportion importante des textes d'économie politique étaient destinés au XVIII^e siècle – était la source de discussion sur des enjeux collatéraux variés. La place de l'industrie dans le développement du canton, son armée en cours d'obsolescence, l'amélioration de la qualité de vie et les rapports entre sujets et souverain font partie des sujets les plus pertinents à explorer pour résoudre le problème. Comme les textes déjà mentionnés, le « Mémoire sur la dépopulation du

⁸⁰⁰ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, p. 8.

Pays de Vaud », d'un auteur anonyme, dénonce la manière dont le service étranger détourne les jeunes paysans du travail agricole. Il s'agissait pour lui d'une restriction à la liberté des individus :

Ici se présentent avec un faste pompeux, ces grands mots de liberté, de liberté naturelle, de liberté civile, de liberté helvétique ! mots précieux, que je chéris plus que ma vie ; il ne s'agit que de les bien appliquer, de les bien entendre, de les bien définir ; hors de là, ce ne sont plus que de vaines et futiles déclamations.⁸⁰¹

Les enrôlements militaires rentrent en conflit avec les principes de liberté listés dans cet extrait. L'auteur souligne le paradoxe qui existe entre les intérêts de la patrie et le système autodestructeur des milices étrangères⁸⁰² :

Le premier de ces principes, d'où je parts, c'est celui-ci. Tout Homme né dans un Etat Civil, protégé, élevé sous les Loix de cet Etat, lui appartient, en devient membre, et comme tel, participant aux avantages, aux prérogatives qui y sont attachées, est tenu d'en supporter aussi les Charges. Les Emigrans, contre lesquels j'écris, sont nés dans l'Etat, y ont été élevés, protégés dès leur plus tendre jeunesse, ils ont joui de tous les avantages attachés à leur condition. Donc, ils sont tenus d'y rester, de le servir, d'en supporter les charges. Or est-ce les supporter ces charges, que de lui tourner le dos de l'abdiquer, de le quitter à l'Epoque même qu'ils peuvent lui devenir utiles, soit par leur travail, soit par leur industrie, soit par tel autre moyen qui sera en leur pouvoir ? n'est ce pas au contraire méconnoître, renier leur Bienfaiteur ?⁸⁰³

Selon le Vaudois, les « émigrants » agissent contre le canton, mais en employant des instruments qu'elle leur met à disposition. De surcroît, l'armée enlève les meilleurs travailleurs au moment où ils sont le plus performant physiquement. Sans offrir une analyse profonde de cette pratique, l'auteur du « Mémoire » voulait simplement souligner l'inefficacité de cette pratique étonnante, qui témoignait d'une certaine hypocrisie à l'égard de la volonté officielle d'optimiser la productivité du secteur agricole :

Principe faux contraire à la politique et à la justice :
De là il suit, que le Souverain Magistrat, est, non seulement en droit, mais dans la Stricte obligation, d'arrêter les émigrations, qui se font journellement parmi nous, au grand détriment de tout le Corps Civil et politique, à celui de ses propres prérogatives et au préjudice de tous les Individus ; son autorité interviendra dans ce rencontre, avec d'autant plus de raisons, qu'il est démontré que ces Deserteurs de la Société, séduits par leurs passions, courent à leur propre perte.⁸⁰⁴

Dans ce passage, le Vaudois est allé jusqu'à exiger du souverain qu'il respecte ses obligations. À cela, un des *membres ordinaires*, jury du concours, a répondu en marge : « Principe faux, contraire à la politique et à la justice ». L'auteur dresse une liste de réformes nécessaires pour « arrêter » la dépopulation causée par la mauvaise gouvernance, dont l'interdiction des enrôlements étrangers.

⁸⁰¹ Anonyme, « La Depopulation du Pays de Vaud en forme de lettre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(9), p. 4.

⁸⁰² J. Robertson, « The Scottish Enlightenment at the limits of the civic tradition », *op. cit.*, p. 171.

⁸⁰³ « La Depopulation du Pays de Vaud en forme de lettre », *op. cit.*, pp. 5-6.

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 6.

Sincèrement mettre la main-d'œuvre à profit de la société impliquait de pousser l'ensemble de la population à produire des richesses agricoles ou manufacturières par des outils législatifs. Le texte dénonce un manque d'investissement de la part du souverain pour la mise en place de ces démarches.

Critiquer les enrôlements étrangers a pu servir des intentions différentes dans les différentes contributions au concours sur la dépopulation. Les « Causes de la dépopulation et des moyens d'y remédier » – anonyme – explique lui aussi que ce sujet était effectivement une des causes majeures de dépopulation dans le canton, et que le traiter pouvait heurter LL. EE.^{lxvi} Il justifiait cela par l'ancienneté de la pratique. Selon lui, une remise en question pouvait être reçue comme une attaque contre les fondements de la légitimité du souverain. Pour cette raison, l'auteur ne fait que signaler le problème avant de concentrer son propos sur d'autres causes de dépopulation. Ce texte établit un modèle de développement manufacturier destiné au canton de Berne. Il se demande quelle forme une industrie destinée aux républiques devrait prendre et quel engagement de la part du gouvernement sa mise en place nécessiterait :

notre paÿs est entièrement dénuë de toutes ces ressources que l'industrie fournit aux autres ; nous manquons de Fabriques et c'est là une Seconde source de la depopulation. Bien des gens pensent que les Fabriques naissent de l'agriculture. Mais ils ne considèrent pas que si les manufactures occupent des bras elles en font naître. [...]

il importe de favoriser les manufactures pour detruire la 2^e cause de la dépopulation[, l'émigration commerciale].

Il y a longtems que LL. EE. ont remarqué ce vuide dans les terres de leur domination, et que remplis envers leurs sujets d'une bonté paternelle ils ont fait nombre de generux sacrifices, mais pour le plus souvent ils ont trouvés des ingrats ou des négligens. De sorte qu'il ne seroit pas tant etrange qu'il fussent aujourd'huy rebuttés par des succes si peu proportionnés à leur largesse. Mais les villes et les communes paroissent trop s'endormir sur cet article, sans faire des avances considérables, Toujours dangeureuses pour des publics a l'égard des etablissemens nouveaux. Elles ont en main les moyens d'encourager toutes les manufactures.⁸⁰⁵

Selon l'auteur de ce texte, l'appareil administratif possédait tous les outils nécessaires pour encourager la création de manufactures sur l'ensemble du territoire bernois. Il s'est donc attelé à dresser une marche à suivre pour que l'environnement économique local en soit favorable. Pour commercer, le propos explique que la main-d'œuvre est contrainte d'émigrer pour trouver du travail et une source de subsistance, absente du canton. Les habitants qui restent souffrent de pauvreté, condition qui freine la procréation. Dans ces conditions, plaider en faveur d'une industrialisation sert à adresser le problème des débouchés de la richesse produite au sein du canton. L'auteur du mémoire propose aux administrateurs de questionner les pratiques économiques en tant que moyens d'encourager ou de freiner l'affectation et la circulation de ces

⁸⁰⁵ Anonyme, « Des Causes de la Dépopulation et des moyens d'y remédier », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(11), pp. 5 et 11-13.

richesses. Elle pousse l'agriculture à s'intensifier notamment, créant une collaboration entre ville et campagne cimentée par la population⁸⁰⁶. Pour parvenir à cela, l'État doit intervenir en limitant l'importation de produits que le canton est capable de produire et libéraliser toute forme d'exportation. En parallèle, l'administration doit superviser l'attribution des postes, pour employer les personnes les plus spécialisées pour chaque tâche. La fragmentation des emplois devait permettre aux entreprises d'être gérées par des entrepreneurs, à l'agriculture d'être effectuée par des individus à la fois robustes et sensibles aux innovations agronomiques, et à la production manufacturière d'être effectuée par des personnes plus faibles⁸⁰⁷. L'auteur essayait ainsi de trouver une manière de redistribuer les rôles au sein de l'*oikos*.

L'industrie comme solution à la dépopulation pouvait prendre plusieurs formes, comme les textes précédents en témoignent. L'« Essai » soumis à la Société économique de Berne par un dénommé J. F. D. Burnand de Moudon propose la création de manufactures destinés à la production d'objets de luxe, au service de l'augmentation de la qualité de vie de la population. Pour saisir l'intérêt général, l'auteur affirme questionner ces enjeux à travers le prisme des différentes conditions sociales vécues par la population du canton de Berne. Le but du gouvernement, en s'aidant de l'économie comme un ensemble d'outil de mesure et de production, est « vivre commodément » : « *vivre commodément* sera en general pour tous les Etats, vivre au dessus de son Etat même, ou surpasser la conduite et s'élever par la Depense sans se ruiner. »⁸⁰⁸ Cette phrase est le moteur de l'ensemble du système que Burnand construit dans son texte. Pour parvenir à offrir à l'ensemble de la population la possibilité de vivre toujours légèrement au-dessus de son état, voire de s'en dégager purement grâce à des activités économiques, à la manière dont l'innovation est orientée et à la circulation des richesses. L'auteur a commencé par explorer la forme que Berne devait donner à son commerce. Il commente ainsi les faiblesses du commerce bernois, pour conclure qu'il ne pourrait pas devenir un atout économique central. Le développement du canton ne pourra pas s'appuyer sur une modernisation commerciale⁸⁰⁹. Le commerce doit se limiter à donner accès aux ressources de subsistance et aux matières premières nécessaires à alimenter l'industrie – moteur réel du développement économique. Son modèle d'industrialisation consistait à employer les connaissances produites par l'industrie du luxe pour élaborer une industrie de masse. Burnand se représentait la croissance économique comme le produit des investissements industriels de l'élite du canton. L'augmentation de la productivité profiterait à l'ensemble de la population une fois les moyens de production diffusés à tous les niveaux d'industrie. Ce modèle

⁸⁰⁶ L. Hubler, « La population sous l'Ancien Régime : la vie fragile », *op. cit.*, p. 69.

⁸⁰⁷ « Des Causes de la Dépopulation et des moyens d'y remédier », *op. cit.*, p. 13 ; W. Booth, *Households*, *op. cit.*, pp. 157-158.

⁸⁰⁸ J. F. D. Burnand, « Essai sur la dépopulation du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(8), p. 6.

⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 7.

s'appuie sur un système de ruissellement particulier, puisque Burnand n'attendait pas du luxe qu'il se propage spontanément entre les classes de la population. Le Vaudois voulait que deux types d'infrastructures manufacturières se développent en parallèle ; une industrie du luxe, secondée par des artisans dont le travail consisterait à intensifier les processus de production. Le surplus que cela créerait permettrait aux habitants du canton de Berne d'avoir accès aux objets de confort réservés à des consommateurs européens de classes supérieurs⁸¹⁰ :

Mais ces charges et decharge d'Impositions rencontrent de grandes Dificultés qui pourroyent les rendre Impraticables, il seroit peut etre mieux de se reduire pour soulager les Habitans de la Campagne, à Interdire à tous les Particuliers du Canton de placer de l'argent dans les fonds Etrangers. par là l'argent deviedroit plus Commun dans le Pys, on le préteroit à plus bas Interet et les fonds augmenteroient de valeur. [...]

Il seroit necessaire de faire entrer dans le Commerce ou en mains Capables. les Fonds Publics, négligés et malcultivés pur la plus part, de cette manière plus de Bras Seroyent occupés et il y auroit un plus grand nombre de terres en Culture.⁸¹¹

Burnand prévoyait de financer son projet en augmentant artificiellement la quantité d'argent sur le territoire^{lxvii}. La création de l'infrastructure manufacturière prévue par son système ne s'appuyant pas sur une réallocation de la force de travail ou de ressources, comme dans la majorité des textes vaudois, mais en instaurant des méthodes d'investissements collaboratifs de la part de la population. Interdire la sortie de leur argent obligerait les Bernois et Vaudois fortunés à investir localement, dans les manufactures comme seule source de débouchés rentables. La manière dont le Vaudois se saisit de l'autorité souveraine et des restrictions lourdes qu'elle peut imposer à ses sujets témoigne de ses préoccupations réelles. La langueur économique et le manque de débouchés pour les produits du travail bernois et vaudois était plus dangereuse pour la liberté et le confort de la population, que l'emprise politique de Berne sur ses sujets. D'ailleurs, le premier novembre 1763, Vinzenz Bernhard Tschärner a écrit que « ce mémoire n'est pas fort solide et intéressant, ni par le fond ni par la forme », au dos du manuscrit. Malgré l'originalité de sa proposition, il a été lu comme une remise en question trop profonde, méritant d'être sanctionné d'une telle remarque.

Les contributeurs au concours sur la dépopulation ont tendance à se distancier de l'*oikos* orthodoxe promue à Berne lorsqu'elles abordent la question de l'intervention de l'État dans les pratiques économiques privées. Aussi, constater sans cesse que la pauvreté cause la dépopulation pouvait pousser à des conclusions radicalement différentes. Pour les auteurs précédents, les manufactures étaient la solution. L'un de ces mémoires, anonymes et sans titre, part d'un constat relativement proche du précédent pour construire le cœur de son propos sur la responsabilité de l'*ivrognerie* – autrement dit de l'alcoolisme – dans les problèmes économiques du Pays de Vaud.

⁸¹⁰ J. F. D. Burnand, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 septembre 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1.

⁸¹¹ J. F. D. Burnand, « Essai sur la dépopulation du Pays de Vaud », *op. cit.*, pp. 14-15.

Selon lui, la construction économique et administrative du territoire sujet offre les conditions idéales à cette addiction. La grande production de vin local, couplé au retard du développement commercial, rendait ce produit bon marché⁸¹², accessible et faisait de sa consommation un besoin pour l'écouler⁸¹². Les conditions de sa surconsommation perturbaient l'ordre social et empêchaient la population de remplir ses *devoirs*⁸¹³. Cela créait une dépendance des besoins économiques domestiques pour cette situation. L'auteur de ce texte affirme voir dans cette logique la force des lois du marché, capable de surpasser les bonnes intentions du souverain qui évidemment n'en fait pas la promotion. De surcroît, la manière dont les procédures juridiques vaudoises fonctionnaient contribuaient à exposer les individus à la consommation de vin. Le pouvoir judiciaire, administré de façon autonome dans le Pays de Vaud, était composé de multiples instances, décentralisées jusqu'aux communes elles-mêmes. Ces juridictions éminemment locales ne possédaient pas leurs propres locaux et délibéraient dans des lieux publics, dont des cabarets⁸¹⁴. Pour endiguer cette exposition à l'alcool, l'auteur a demandé au gouvernement de faire usage de son pouvoir pour restreindre au maximum le commerce domestique du vin :

bien des Gens se recrieront en disant, que Chacun est le maître de faire de ses fonds ce qu'il trouve à propos que lui prescrire des règles là-dessus c'est gêner sa Liberté. Cette Liberté doit être respecté il est vrai ; Elle est même un des grands principes de notre heureux Gouvernement. Mais la Liberté ne consiste pas à pouvoir faire tout ce qu'on veut, en ne consultant que son Intérêt particulier, sans faire attention à l'intérêt public, se seroit Licence, mais non pas Liberté, qui consiste à pouvoir faire tout ce qui est raisonnable, ce qui convient. Et si le bien général de la Société demande nécessairement que l'on arrache une partie des Vignes, les Particuliers dont le bien être à une Liaison nécessaire avec celui de cette Société, doivent y souscrire volontairement et agir en conséquence.⁸¹⁵

Ce texte suggère au gouvernement d'imposer des restrictions physiques aux causes de la dépopulation. Pour lui, ces actions devaient dépasser la simple restriction morale ; elle devait interdire des pratiques commerciales concrètes, comme l'ouverture de nouveaux cabarets ou la nullité des contrats signés en présence d'alcool. Les réformes administratives proposées par l'auteur de ce texte consistaient à supprimer les tribunaux communaux et centraliser légèrement la justice. Pour préserver l'accès à la justice, les recettes publiques issues du bon fonctionnement économique devaient servir à établir un système de compensation pour les justiciables contraints de se déplacer ou manquer des journées de travail. Ainsi, ces propos montrent plus largement que le débat sur la dépopulation permettait d'attaquer n'importe quelle nuisance économique remarquée par les auteurs.

⁸¹² G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 80 et 82.

⁸¹³ Anonyme, « Mémoire sur l'état de population ou de dépopulation », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(5), p. 5 ; M. Kwass, « Consumption and the World of Ideas », *op. cit.*, p. 193.

⁸¹⁴ « Mémoire sur l'état de population ou de dépopulation », *op. cit.*, p. 9 ; Solliard, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 septembre 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

⁸¹⁵ « Mémoire sur l'état de population ou de dépopulation », *op. cit.*, p. 24.

L'« Essay sur la cause du dépérissement et la depopulation du Pays de Vaud », anonyme, débute lui aussi en dénonçant la fragmentation du système juridique vaudois. Comme l'auteur mentionné précédemment, celui-ci dénonce les procès de première instance tenus dans des cabarets. Cependant, il ne fonde pas son propos sur cet aspect exclusivement. Il se concentre sur les rapports entre sujets et souverain dans le canton, qu'il trouve dysfonctionnel :

La légèreté et la nonchalance naturelle des habitans du païs de Vaud ne les empêchait pas depuis quelque tems d'apercevoir la dépopulation et leur dépérissement, mais il n'en sentaient pas toutes les conséquences facheuses. De là ils ne se donnaient pas la peine d'en rechercher les causes principales, bien moins se fatiguaient ils l'esprit pour apporter les remedes convenables ; Lesquels au reste ne dépendent pas uniquement d'eux ; Vrai-est-il, que la bonne volonté de leur gracieux Souverain, qui se manifeste dans nombre d'occasion, parait être un gage assuré, de la Sanction qu'obtiendrait indubitablement tout projet, qui aurait pour but le rétablissement de ce beau païs, et qui indiquerait des moyens propres et praticables pour couper le mal par la racine ; On ne saurait d'autant moins douter du concours efficace du Gouvernement, qu'il y trouverait son interêt veritable et direct. Mais jusques à présent il sarait que par une fatalité incompréhensible, le souverain et le peuple ignorait, ou ne consaissait par Suffisamment les Sources du désastre, quoique le mal ne soit que trop manifeste ; *On dirait que le Gouvernement doute encore de sa réalité* ; puisqu'il vient d'ordonner un dénombrement exacte de tous les habitans du païs, avec une Liste de comparaison dès 20, ou plus d'années ; Si d'un côté cette resolution extraordinaire parait consolante, en ce que le peuple voit que son souverain veut prendre une Connaissance exacte de la réalité et de la grandeur du mal ; *Ce qui emporte une promesse de vouloir y remédier* ; Il faut avouër d'autre part, que cette engâine très superfluë, pour ne rien dire de plus, ne promet pas une réussite heureuse.⁸¹⁶

L'auteur de cet « Essai » adopte dès son ouverture un ton critique et revendicateur fort et assumé. Selon lui, la dépopulation est une évidence, un « désastre » tellement manifeste que le recensement prévu par le gouvernement est non seulement inutile, mais également un gaspillage de temps, de ressource et d'expertise, utiles à trouver une solution. Selon lui, ce déclin était causé par le manque de considération du souverain pour ses territoires et ses sujets du Pays de Vaud. La dépopulation étant une conséquence de mauvaises pratiques gouvernementales, la responsabilité de la fainéantise et du manque d'initiative économique cultivée par les Vaudois devait être imputée au souverain. Afin de suggérer une solution au décalage qui existe entre les deux, l'auteur affirme explicitement que les Bernois doivent faire usage de la subordination qu'ils exerçaient sur leurs sujets. Les règlements appliqués dans le Pays de Vaud n'étaient pas aussi sévères que ceux du « pays allemand ». Demander au souverain d'être plus rigoureux à l'encontre des sujets et leur accorder plus d'attention n'est pas qu'un souhait d'homogénéisation. De même, contrairement à ce qu'un lecteur actuel pourrait comprendre, ça n'est pas un parti pris conservateur^{lxix}. Au contraire, l'« Essai » dénonce implicitement la pratique du souverain qui consistait à ne se préoccuper que des affaires en cours dans la cité-État de Berne, sans se donner la peine de gérer ses provinces. Tant que la ville de Berne servait d'outil au service des intérêts des patriciens bernois, ses territoires

⁸¹⁶ Anonyme, « Essay sur les causes du dépérissement et la population du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(6), p. 1.

sujets et la campagne plus généralement pouvaient gérer leurs activités comme ils voulaient, dans les limites d'un cadre légal et social inadéquat pour les besoins économiques du canton. Pour le Vaudois, la dépopulation révélait le schisme entre la gouvernance au service des intérêts d'une classe de patriciens qui voulait assurer le confort de leur espace de vie et manquait d'attention accordé à la pérennité de l'équilibre socio-économique d'un territoire plus large. La politique économique bernoise devait permettre de combler les besoins de la cité-État et des patriciens ; ses conséquences sur les Vaudois n'étaient que circonstancielles⁸¹⁷.

Cet « Essai » ne propose pas de réformes précises ; il se concentre principalement sur le diagnostic des imperfections institutionnelles qui déstabilisent l'économie du canton de Berne :

Ils agissent en Conséquences, et ceux qui gouvernent sous eux, savent à merveille tirer parti d'une disposition pareille, qui leur met la bride sur le col, pourvu que la finance et les menus plaisirs de sa magnifique Seigneurie Ballivale y trouvent leur Conte. Quant aux Mandats souverains, on croit s'apercevoir depuis quelque tems d'un *gout de Gouvernement arbitraire, incompatible avec les bons principes*. Ces Mandats se multiplient et s'entrechoquent si fort qu'on serait tenté de *s'astreindre un système fixe*. [...]

Disons aussi un mot des changemens continuëls qu'on observe depuis quelque tems dans quasi toutes les affaires du Gouvernement. Tous les jours on crée de nouvelles Chambres, de nouvelles commissions et aparemment que les anciennes sont hors de mode, ou qu'elle ne menacerent pas selon le bon ton d'aujourd'hui. On change sans cesse les loix civiles, celles de police (*Soit pour promulgation soit par pratique usagée*) même *les loix fondamentales du Gouvernement*, les quelles devraient être les plus *Sacrées* : On fait, défait, et refait sans fin : Marque bien sure d'un sistème plus fixe, fors celui de l'intérêt particulier, qui pour l'ordinaire en est le boutte en train, quoique celui du public en soit toujours le pretexte. *Quiconque connoit combien des variations pareilles sont d'une influence dangereuse sur l'esprit du peuple, ne s'étonnera pas de la dépopulation qui en resulte.*

Venons à une cause de dépopulation, *favorisée par le Souverain même, d'une façon incompréhensible, puisqu'elle ne sauroit être méconnue* : Car le Gouvernement ayant fort bien compris, qu'il convenait d'empêcher, que les revenûs du pays ne soient perçus par des étrangers, à fort sagement *défendu de leur hypothéquer des fonds ; Mais comment est il possible que par une inconsequence des plus frapantes, on permette à ces ltrangers d'aquerir des terres, des fonds et en toute propriété.*⁸¹⁷

Le manque de cohésion institutionnelle entre Berne et le Pays de Vaud – sujet du propos – a des conséquences constitutionnelles importantes selon l'auteur de ce texte. Le déséquilibre entre la capacité d'action des Vaudois et l'autorité bernoise, confrontée au déséquilibre créé par l'usage du pouvoir souverain au service d'intérêts divergents, faisait du Pays de Vaud un territoire aux pratiques juridiques « arbitraires ». Les représentants du pouvoir souverain sur le territoire sujet, pouvaient exercer une autorité pour laquelle les pratiques locales n'étaient pas adaptées. Ils administraient selon un système de domination qui blessait le bon fonctionnement local au profit d'intérêts inadéquats. En outre, pour tenter d'accommoder les besoins vaudois aux stratégies bernoises, les lois et les pratiques administratives ne parviennent pas à s'enraciner, provoquant des

⁸¹⁷ *Ibid.*, p. 9.

ingérences. Ces transformations pourtant n'influencent jamais les sources de revenus des patriciens, qui bénéficient des seules lois réellement fermes.

Ces propos ont fait l'objet d'une réponse de la part d'un autre contributeur vaudois au concours de la Société économique de Berne :

Il est tombé entre mes mains un Manuscrit intitulé, *Essay sur les causes du dépérissement de la dépopulation du Pays de Vaud*. Cet ouvrage destiné àveiller l'attention du Gouvernement sur un mal qui n'est que trop réel. Mais comment pourroit on attendre ce bon effet d'une brochure ou le vrai, le bon, et le Solide se trouvent comme noyés, ou plutôt empoisonné par l'Esprit de mécontentement qui y perce de toute part, et par les traits Caustiques qui y sont répandus très inconsiderablement ; Ou, sous le voile d'une franchise louable, on laisse paroître la Licence ; Ou l'on reproche tout au Souverain, jusques à ses bien faits ; Ou tout respire un Air de défiance ; Ou enfin l'on fait entrer des bagatelles pour grossir la Liste des Sujets de plainte, Sans prendre la peine d'indiquer les remèdes à un désordre dont le Souverain est Suffisamment instruit.

Animé par un Esprit vraiment Patriotique ; Dirigé par un cœur Sincèrement attaché au Gouvernement, essayons de courir la même Carrière en évitant de donner dans les mêmes ecueils ; Et sans nous assujettir à faire une Critique ou un Comentaire régulier de cet écrit, réfléchissons d'abord un moment sur la nature et l'étendue du mal dont on s'y plaint ; Indiquons ensuite les principales et les véritables Causes de ce mal ; Enfin essayons de découvrir les remèdes qu'on pourroit y apporter ; Cette tache est autant difficile et Délicate qu'elle est importante, nus reconnoissons qu'elle est bien au dessus de nos forces, mais nous espérons que le Zèle et la bonne intention Suppléeront aux lumières qui nous manquent.⁸¹⁸

Le texte dont est issu cet extrait – anonyme et sans titre –, au-delà de son contenu, témoigne du fait que des copies de certains textes destinés à être envoyés à la société économique de Berne ont circulés parmi les penseurs locaux, pour alimenter un débat qui dépassait le cadre de la rédaction de quelques mémoires pour participer à un concours. Il révèle également les points de vue avec lesquels son auteur abordait l'influence des relations entre sujets et souverain dans le canton de Berne sur l'intégrité de son équilibre socio-politique. Ce texte prouve également que les lecteurs contemporains comprenaient les revendications de l'« Essai » en question – à savoir la volonté que le pouvoir central renforce l'exercice de ses lois sur l'ensemble du territoire –, non pas comme une idée conservatrice, mais au contraire comme une attaque contre les pratiques de gouvernance en place. Suggérer que le canton adopte un modèle de développement économique homogène, plutôt qu'un moyen de servir des intérêts particuliers autour duquel une constellation de modèles de développement imparfaits et inapplicables se formait, questionnait la légitimité-même du patriciat à détenir la souveraineté. L'auteur de cette réponse construit sa contreproposition en cherchant un moyen de mettre à profit l'emprise des mécanismes démographiques sur l'économie bernoise afin d'en faire des outils de développement. Les réformes qu'il propose pour cela ne sont donc plus institutionnelles, mais purement économiques. Le texte se concentre ainsi sur des éléments souvent mis en valeur dans les textes vaudois – comme l'armée de milice, la pauvreté et la

⁸¹⁸ Anonyme, « Mémoire. Il est tombé dans mes mains un essay sur les causes du dépérissement et de la population du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(7), p. 1.

modernisation étrangère qui attire les paysans vaudois. Au lieu de proposer une nouvelle déclinaison d'interventionnisme, aussi cohérente soit-elle, le Vaudois concentre son attention sur des méthodes incitatives :

On pourroit croire que les Seigneurs Baillifs peuvent suffire ; Mais ce seroit se faire illusion, et l'expérience justifie le Contraire ; Comme ils changent tous les Six Ans, la plupart ne sont bien au fait es affaires de leur Baillage que sur la fin de leurs préfectures ; D'ailleurs les affaires de Judicature et de la haute Police le Soins des Interets de LL. EE. de leurs Interets particuliers, de leurs affaires Domestiques et autres, les occupent Suffisamment. Enfin craignons pas de le dire, ils n'ont pas tous les mêmes talens, et de plus ces Articles ne les affectent point, autant que ceux qui ont pour objet leurs Interets particuliers.

Il paroît donc évident que des Chambres permanentes dans chaque district Suppléeroient merveilleusement à ces inconvéniens, qu'elle Soulageroient infiniment les membres des hautes Commissions, et qu'il seroit également utile et agréable aux Seigneurs Baillifs de trouver en entrant dans leurs Baillages des personnes intruites pour les mettre au fait des affaires de Police et d'Economie.

Crairoit-on de donner par là trop d'autorité aux Sujets ? Que l'on se rassure ; Il est impossible que tout se régisse depuis la Capitale ; Dans tous Pays une partie de ces objets sont remis aux soins des préposés qui sont sur les Lieux ; On voit en France les maîtrises des Eaux et forêts, des Inspecteurs sur les Dignes et Chaussées etc. L'administration de la Justice, de la Police ordinaire, l'Inspection sur les mœurs sont déjà remis aux soins des sujets ; s'en trouve-t-on mal ? on en appelle à l'expérience ; D'où vient que les Reglemens salutaires que nous recevons journellement du Souverain Sont pour la plupart sans effet. C'est par deffaut d'une Surveillance particulière et Suffisante ; Enfin ce qui enlève tout Serupule, c'est que comme cette Chanbre seroit sous la Direction et la Présidence imédiate des Seigneurs Baillifs, et que leurs oppérations seroient rapportées aux Chambres Supérieures, il ne pourroit jamais en résulter d'inconvénient.⁸¹⁹

Malgré ses prétentions à un texte plus respectueux de la gouvernance pratiquée par le souverain, l'auteur profite de l'opportunité que lui offre le concours pour promouvoir sa propre vision de l'émancipation des Vaudois. En pratique, le défaut qu'il voyait dans l'économie bernoise était son manque de débouché pour la main-d'œuvre et pour les matières premières produites sur le territoire – en cela parfaitement consensuel avec la pensée économique vaudoise. Pour y remédier, il proposait les méthodes les plus courantes, comme l'industrialisation, la réforme des restrictions commerciales et l'éducation morale. Malgré cela, le cœur de son propos est la réflexion sur les moyens administratifs d'y parvenir. En ce sens, autant l'« Essai » que la « Réponse » matérialisent un débat sur la meilleure manière d'instrumentaliser les outils administratifs et institutionnels à disposition pour encourager la croissance économique. Sur ce sujet, l'auteur élabore l'idée d'un organe administratif de surveillance de la qualité du travail. Contrairement aux inspecteurs généraux en France, ce corps devait inciter la qualité du travail à s'améliorer en diffusant ou en imposant une expertise manufacturière, agronomique et financière, plutôt que de réprimer les artisans sur la base de la qualité des produits. La Société économique de Berne pouvait facilement endosser ce rôle. Sa structure centralisée et tentaculaire, composée d'experts engagés sur la base du mérite de leurs

⁸¹⁹ *Ibid.*, pp. 10-11.

travaux et représentatifs de la diversité des enjeux, les rendaient parfaite pour cela. De plus, elle n'héritait pas d'une structure hiérarchique et pratique ancienne, dont les intérêts divergeaient de ceux de la société civile. L'auteur voulait à la fois offrir une représentativité aux Vaudois^{lxxi}, en leur permettant de contribuer à l'administration centrale du canton et valoriser une solution aux instabilités de son époque par laquelle il était convaincu. L'auteur de l'« Essai » comme son commentateur étaient convaincus qu'une réforme administrative, voir institutionnelle, devait être opérée afin de moderniser l'économie du canton. Toutefois, le premier pensait que la transformation administrative était elle-même la source du développement. Le second, était convaincu par la nécessité de mettre en place un modèle de développement amorcé par une modernisation pratique de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Pour cela, les innovations administratives n'étaient qu'une étape parmi d'autres, au service d'une séquence de réformes multiformes.

3.5.3 Textes indépendants

En plus des soumissions à la Société économique de Berne pour contribuer à son concours, deux autres textes importants sur la dépopulation ont été écrits par des Vaudois dans les années 1760. Le premier, un « Essay sur la question de la dépopulation, ses effets, ses causes, ses remèdes », a été envoyé à la Société économique de Berne pendant le déroulement du concours, entre 1762 et 1765. Toutefois, ce texte a été classé à part dans les collections de la Société, pour son caractère trop subversif peut-être. L'ampleur et l'éloquence de ce propos s'apparente aux textes de Muret et Cheseaux plutôt qu'aux autres courts articles composant le corpus du concours. Son auteur s'est attelé à composer une analyse complète de la performance de la gouvernance bernoise à travers le prisme des enjeux démographiques :

Qui l'auroit cru qu'on devoit prouver les avantages de la population, et faire sentir les maux du contraire, j'ay vu des gens qui doutoient de l'un et de l'autre ; faut il donc leur dire que plus la patrie renferme d'hommes dans son sein, plus elle a de bras pour defendre sa liberté, pour conserver sa paix, pour faire produire à la terre les choses nécessaires à la vie, pour preparer celles qui ont besoin de l'etre. Que sur un plus grand nombre d'hommes, il se trouvera plus de gens de genie pour inventer et perfectionner les choses utiles, plus de gens à Talens, à industrie, à découvertes, plus d'esprits propres aux Sciences, qui influent sur le bonheur propre au gouvernement de l'Etat, à former des projets salutaires, à executer, à concevoir de grandes vues, plus enfin il y aura de Citoyens, Cultivateurs et Manufacturiers.

Faudra-t-il leur dire que plus la patrie renferme d'hommes qui agissent et qui consomment, plus l'abondance des choses nécessaires est grande et commune, plus la Circulation des especes générale et soutenuë, moins il sort d'argent, et plus il en entre, par consequent moins il y a de gens mal a leur aise, moins il y a de gens desoeuvrés, de Fainéants, de malfaiteurs. Que comme il n'y a point d'être plus malheureux que l'homme Isolé, son bonheur croit au Contraire avec le nombre de ceux avec qui il vit en société, par ce qu'il tire de chacun plus ou moins de secours, mais qu'il en tire toujours.

Faudrait-il leur dire enfin que la paix dont ils jouissent leur bien être, leur bonheur ont pour baze le grand nombre de leur Semblables.⁸²⁰

L'auteur de l'« Essai » débute son texte en posant les bases du propos en isolant trois manières dont la population contribue à la stabilité économique du canton. Selon son auteur, la pertinence de la démographie est de comprendre que la population est un actif, qui peut être déplacé, exploité et fructifié. Elle peut être abordée comme une force de travail, une source d'innovation ou une source de consommation. La population produit, transforme et fait circuler les richesses. Dans ce cadre l'enjeu sur lequel le gouvernement doit s'interroger est la façon d'offrir un espace d'expression aux classes productives de la population. Sans cela, elle ne peut pas croître. Le rôle du souverain est donc de pourvoir les conditions de cette expressivité et d'inciter la collaboration entre ces secteurs. Créer des richesses n'est qu'une des étapes essentielles à l'équilibre économique parmi d'autres. L'auteur insiste tout au long de son texte pour que les lecteurs et les penseurs prêtent plus d'attention au principe de *consommation* souvent délaissé. Il permettrait selon lui d'identifier certaines subtilités de la circulation des richesses et du rapport entre les secteurs de production. Conceptualisé comme la représentation de la circulation qui sous-tend le tableau économique de Quesnay, le système élaboré dans cet « Essai » s'inspire des innovations physiocratiques⁸²¹. En effet, le Vaudois se base sur le fait que tout individu est un consommateur, qui oblige aux secteurs économiques à échanger les produits des uns et des autres. L'industrie et le commerce dépendent de l'agriculture, qui pourvoit la matière première à distribuer ou transformer et nourrit sa main-d'œuvre. En échange l'agriculture a besoin des deux autres pour optimiser sa pratique et vêtir sa main-d'œuvre. Cette circulation des richesses est ce qui crée la valeur des produits à domicile. La population est donc un outil qui produit les richesses et en détermine la valeur. Dans cette constellation, l'auteur prévoyait une séquence de développement dans laquelle chacun des acteurs devait effectuer des tâches particulières :

Il n'y a point d'espoir donc, de voir repeuples nôtre pays par l'Etranger. Pardonnés moi nous avons des avantages qui balancent presque tous ces inconveniens, Un gouvernement des plus doux, une entière liberté, aucun Impot, un air sain, une paix profonde, on y parle deux Langues dans deux différentes parties du Pays, l'Etranger peut choisir, on y a toutes les choses de premières nécessités, la Situation en est favorable au commerce, joignant la France, Geneve, l'Italie ; on y a des Eaux Convenables à diverses especes de Manufactures. D'ailleurs les inclinations sont si diverses, les circonstances si différentes, le nombre des hommes si grand, qu'avec les avantages que je viens d'exposer, nous verrions arriver fréquemment des Etrangers, si un obstacle politique plus considerable ne les repoussait.

Un étranger arrive. Il a travaillé bien des années dans les manufactures, ou s'est rendu habile dans quelque metier. Il vient s'établir chez nous. Il y consumera nos denrées, fournira de l'occupation à nos Compatriotes, une matière à nos Commerçans, une occasion de plus à la Circulation des especes,

⁸²⁰ Anonyme, « Essay sur la question de la depopulation ses effets ses causes ses Remèdes », Burgerbibliothek Bern, Ga Oek.Ges.34(1), p. 1.

⁸²¹ Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 3.

en un mot il viendra nous faire du bien, mais il faut qu'il ait un petit Capital, pour les avances, Il rapporte encore avec lui ; Il arrive donc plein d'esperance parce qu'il a tout le necessaire pour ses desseins. On lui dit qu'il ne peut s'établir sans s'etre fait naturaliser. Incorpor dans la Nation, il y consent avec joye, mais on lui demande une Finance qui le prive déjà d'une partie necessaire pour commencer son entreprise et pour s'établir, ce premier obstacle sera bientôt suivi d'un plus considerable, une Seconde finance qu'on vient lui demander en l'obligeant de se faire recevoir Bourgeois, pour avoir un Domicile quelque part.⁸²²

En prenant l'immigration comme exemple, cet extrait désigne les restrictions au développement provoquées par la manière dont la population était gérée dans le canton de Berne. Si l'immigration n'est pas la réponse à la dépopulation, elle peut aider. Elle est surtout un marqueur des rapports entre les institutions et la population. Selon l'auteur, ces rapports sont incohérents avec la volonté d'entretenir une économie saine. Les immigrants mettent ce problème général en valeur de façon flagrante. Malgré la liste des avantages sociaux, fiscaux et administratifs que Berne avait sur ses voisins, son économie stagnait. Ici, deux causes principales à ce problème émergent. La mobilité physique et sociale des habitants est difficile ce qui entrave l'industrialisation. Dans la politique d'accueil bernoise cela s'exprime par la difficulté à obtenir une bourgeoisie. Cela n'incite pas les travailleurs hautement spécialisés à mettre leur expertise au profit du canton ou les oblige à se ruiner, les empêchant d'investir leur argent dans des projets d'innovation locaux. L'auteur explique également que les manufactures sont la source du développement économique. En absorbant les ressources et la main-d'œuvre locale, elles incitent les autres secteurs à progresser proportionnellement⁸²³ :

Nôtre position est telle que les Secours de nôtre Souverain, ses avances, les encouragemens de toute espèce, en argent, en privileges, en ordonances, sont les seules choses capables de procurer des Etablissemens de Manufactures et des metiers, de faire fleurir le commerce de l'agriculture. Ce sont dans la Situation de l'Etat les seuls motifs, les seuls esperances aux grandes choses relatives à ces trois que nous venons de nommer, puis que comme je l'ay dit, les esperances ne peuvent être fondées sur l'etenduë d'un debit prompt, dans le pays, et que ce debit étendu ne pouvant avoir lieu que par l'exportation dans l'etranger, il faut un tems considerable avant qu'il soit établi, et que pendant ce tems l'entreprise demande une continuation de fraix et d'avances, que nul particulier n'est en état de soutenir, et un vray semblablement aucun des Etrangers qui viendroit s'établir chez nous.⁸²³

En plus du modèle de développement qu'il voulait voir appliqué, l'auteur de l'« Essai » avait une idée claire des rapports monétaires entre le gouvernement et les acteurs de l'économie du canton. Les entreprises modernes, manufacturières et commerciales, tout comme l'échelle sur laquelle il fallait faire progresser l'agriculture, dépendaient d'investissements publics. Les conditions légales et sociales offertes par le respect d'un ordre naturel conceptuel ne suffiraient plus. Dans ce texte, l'État tient le rôle des propriétaires dans le tableau économique physiocratique ; il injecte l'investissement initial dans le circuit de production, de transformation et de circulation, afin de

⁸²² « Essai sur la question de la depopulation ses effets ses causes ses Remèdes », *op. cit.*, p. 16.

⁸²³ *Ibid.*, pp. 39-40.

recueillir un surplus sur la base des richesses qu'il aura permis de créer. Le canton de Berne ne pratiquant pas les mêmes régulations de la propriété sur la base desquelles les physiocrates ont élaboré leur système, l'auteur a voulu trouver un moyen de créer une collaboration entre administrateur et paysan équivalente, sans changer la hiérarchie sociale. Il préférerait travailler avec les contraintes locales plutôt que de copier un système social lui aussi imparfait. Pour que les richesses circulent de façon optimale, l'État devait mettre des emprunts à faibles taux d'intérêts à disposition des paysans pour leur garantir des fonds propres annuels suffisants au bon fonctionnement de leurs cultures. Ce bon fonctionnement, dépendait de la capacité des paysans à produire autant de matières premières que possible sans se soucier de les vendre à perte ou de manque de main-d'œuvre. Le travail fourni par le paysan prime donc le prix de la ressource qu'il cultive. Pour cela, le paysan doit avoir la marge suffisante pour vendre ses produits quand le marché est le plus intéressant pour lui. De même, pour maximiser les profits, un commerce libre est un avantage. Ainsi, cet « Essai », texte vaudois important, aborde les enjeux de la dépopulation comme Mirabeau l'avait fait avec son *Ami des hommes*. La forme de son propos n'expérimente pas encore avec les statistiques ou d'autres méthodes en train de s'imposer. Malgré le travail de Muret, notoire dans le Pays de Vaud avant sa publication en 1766, et d'autres auteurs cherchant à trouver quelle science sociale ou naturelle était la plus efficace pour répondre aux questions économiques et politiques de l'époque, certains auteurs persistaient à interpréter la démographie comme une question morale⁸²⁴.

Le second grand travail sur la dépopulation du Pays de Vaud est un « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud » écrit en 1764. Ce texte anonyme existe en plusieurs exemplaires. Sa circulation lui a valu une réponse de la part d'un auteur qui prétendait avoir une « Expérience de quarante ans » sur le sujet⁸²⁵. L'« Essai » est l'un des textes les plus violemment dénonciateurs de l'incompétence Bernoise à gouverner le Pays de Vaud parmi toute la littérature d'économie politique vaudoise. Il désobéit à la limite imposée par le gouvernement, voulant que les sujets ne traitent pas de politique. Après avoir émis les assertions habituelles sur l'évidence d'une dépopulation dans le Pays de Vaud^{lxiii}, l'auteur aborde les problèmes administratifs qu'elle met en valeur. Le recensement est un symbole de l'incompétence du gouvernement, prêt à investir son énergie et ses ressources pour une action qui n'améliorera rien, et dans le but de rassembler des informations qu'elle instrumentaliserait au détriment de ses sujets. Il enchaîne en expliquant que l'économie du Pays de Vaud, bien que plus primitive, était plus

⁸²⁴ P. Cheney, *Revolutionary Commerce, op. cit.*, pp. 2-3.

⁸²⁵ Anonyme, « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XI.12(13) ; Anonyme, « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(21) ; Anonyme, « Mémoire qui sert de réponse à celui de la cause du dépérissement du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(22), p. 24.

dynamique et se développait plus rapidement avant son assujettissement à Berne^{lxxiv}. La langueur vaudoise a débuté selon lui dès les premières réformes imposées aux Vaudois après la conquête. La fragmentation de la justice et son exercice bicéphale, entre les tribunaux locaux non-professionnels et un souverain omnipotent, ont affaibli le droit à la propriété des Vaudois^{lxxv}. De cette manière, le pouvoir judiciaire est mieux réparti parmi les habitants et ses différentes classes, mais il est moins bien géré. Du côté de Berne, l'auteur observe un « abus de la condescendance du Souverain et de la bonne volonté »⁸²⁶. L'autonomie administrative de façade que le souverain accordait au Pays de Vaud restait totalement soumise à l'arbitraire de sa volonté. Ainsi, l'« Essai » se concentre principalement sur la défense de réformes législatives, politiques et sociales, en sous-entendant les conséquences économiques qu'elles pouvaient avoir. Il voulait réformer l'administration-même, dont un fonctionnement sain devait suffire pour induire de bonnes pratiques agricoles, industrielles et commerciales. L'auteur est allé jusqu'à désigner implicitement des membres du corps souverain qu'il pensait illégitime à gouverner^{lxxvi}, dans le but de mettre les compétences de certains Vaudois pour ces postes en valeur :

La venalité des Emplois est très nuisible, surtout de ceux de Judicature et encore plus ceux des Receveurs, qui savent se recuperer au centuples et dont les mauvaises manœuvres sont soutenues, ou du moins tolérés par ceux qui ont reçu la finance. Cet article plus important, qu'on pense communément, n'est à la vérité pas autorisé, mais il n'est pas prohibé avec assez d'aisance par conséquent avec peu d'efficacité. Il seroit même très utile de défendre rigoureusement et absolument toute remuneration, pour la repourvue des charges, Emplois etc. sous quel pretexte, sous quel nom, comme d'honnêteté, reconnaissance, [...] gratiosité, present, etc. que ce puisse être directement, soit indirectement, sans quoy l'esperance du plus grand quantième portera très souvent a preferer un mérite et à la capacité, les Riches ou ceux qui ont une reputation de liberalité, qui font insinuer qu'ils seront Reconnoissants etc. Or il est d'experience que ceux qui ambitionnent des Emplois et auxquels rien ne coûte pour les obtenir, se proposent ordinairement d'en abuser. Ou bien que les gens de bien, la plus part du tems ne recherchent pas avidement les places, parce qu'ils en sentent l'onereux et qu'ils se proposent de faire leur devoir exactement. Il n'est cependant pas douteux que ceux cy contribueroient considerablement au bonheur du Pays tandis que les autres l'abiment. [...]

Si on considère en outre que l'Etat et les Seigneurs Ballifs retirent annuellement du Païs de Vaud par £/m sans qu'un habitant du Païs puisse obtenir quelque poste lucratif [...]. De plus qu'environ le tier du reste du Revenu, soit en nature, soit en Rentes, est recueilli et emporté par d'autres que les habitans, s'etonnera t'on qu'un tel Païs se dépeuple. L'administration d'une justice *impartiale, briève et éclairée*, est un des plus solides *fondements de la Société humaine*, et penetre les Sujets de respect et de confiance ; C'est un avantage dont le Païs de Vaud a jouï et qui n'a pas contribué à son bien être passé : Mais quelles sinistres reflexions doivent naturellement resulter de quelques procedés de toute nouvelles date ?⁸²⁷

Le Vaudois affirme que certains postes au sein de l'administration n'ont aucune utilité. Ils coutent de l'argent, désorientent les activités de certains départements sans cela utiles et peuvent entraver la liberté de la population. Les baillis sont d'autant plus représentatifs de ce problème qu'ils emploient le pouvoir de subordination dont ils profitent pour défendre les intérêts du souverain

⁸²⁶ « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud », *op. cit.*, p. 4.

⁸²⁷ *Ibid.*, p. 8.

et les leurs à la fois, qui divergent tous les deux de l'intérêt des Vaudois. Sans sous-entendus, l'auteur de ce propos demande que les postes néfastes soient supprimés au profit d'emplois administratifs ouvertes aux sujets. De cette manière, une réforme aussi importante que l'introduction d'une participation des Vaudois à la gouvernance du canton, sous forme d'une représentativité politique accordée aux sujets, serait incompatible avec la forme d'autonomie administrative dont le territoire sujet bénéficiait. L'objectif avec cela était d'homogénéiser la pratique, les règles et surtout les intérêts entre le patriciat et le reste de la population du canton de Berne :

Le Païs de Vaud au contraire fût conquis tout à la fois ; Cette Province assés considérable *garde ses mœurs ses loix, des coutumes* etc. ce qui seroit sans doute un avantage si le Gouvernement *eut pû, ou sçû, ou Voulu*, y accomoder son système et ses maximes. Mais cela n'étant arrivé que d'une manière fort incomplète et quelque fois même à contre sens, comme on l'a remarqué cy devant. Ce contraste a constamment apporté bien des obstacles à tout ce qu'on auroit pû projetter à l'avantage de ce Païs et par contre peu à peu, beaucoup contribué à sa décadence : Le Velsch se crût d'ailleurs quelque fois méprisé, négligé etc. de là s'est ensuivi une espèce de mésintelligence, même de défiance réciproque, ce qui ne tourne jamais à l'avantage d'un Païs.⁸²⁸

Cet extrait souligne certaines particularités des rapports entre sujets et souverain, entre le Pays de Vaud et la cité-État de Berne. La gouvernance du territoire sujet, construite inconsciemment pour rabaisser les Vaudois, occultait parfois les besoins économiques de la nation entière. Ne parvenant pas à lire les intérêts vaudois comme un indice pertinent à la recherche de l'intérêt général, la volonté des patriciens profita d'une influence disproportionnée sur les décisions souveraines. Malgré l'équilibre socio-politique de la patrie, les Vaudois ressentent un sentiment d'infériorité, provoquée par une administration instable. Cette rivalité influençait l'économie bernoise depuis la conquête du Pays de Vaud. La volonté de marquer la différence entre les deux peuples empêche leurs mœurs, leurs besoins et leurs intérêts de s'harmoniser :

La difference presque totale *des mœurs et de genie* des deux peuples influe beaucoup et donne une preference très marquée à ceux du Païs Allemand, où l'esprit moins éveillé, moins *curieux*, moins *raisonneur* etc. S'occupe quasi uniquement à diriger les travaux *du Corps*, de *l'agriculture* et de tout ce qui s'ensuit, comme des *Manufactures*, Commerce de *bestiaux*, de *Chevaux* etc. Dès la plus d'ordre de leurs *affaires privées* et dans celles des *Communautés*, moins de *débauche*, moins d'occupation pour le *Faire*, Moins d'attention et de tems de reflexion à ce qui *se passe dans le Gouvernement*, bornant leur point de vüe par cet objet au tems present, ils n'ont pas la malheureuse prévoiance de ce qui pourroit arriver dans la suite. Ils n'ont d'ailleurs ni *la volonté*, ni beaucoup *d'occasions* pour acheter des *Emplois*. Leur *nourriture* et leurs *habillemens*, sont plus *simples* et moins *couteux*, car ils ne se Soucient pas de parroitre des Messieurs. Disons encore qu'il s'y trouve moins de *Villes* et que les *habitans* y sont fort éparpillées, ce qui favorise extérieurement l'agriculture. D'ailleurs generalement parlant, leurs *fonds* sont *meilleurs*, produisent plus de *fourage*, Source principale de toutes les autres productions. Ajoutons encore qu'il y a moins de *Consistoires* et point de *Conseils de Villages* et que le peu *d'Emplois* à leur portée ne les distraient guère des occupations utiles et ne *les font pas méconnoitre leur état*.

⁸²⁸ *Ibid.*, p. 9.

Le Païs de Vaud est dans un cas bien désavantageux, vis à vis de tout ce qu'on vient d'alleguer ; [...] Ce qui constate pleinement ce qu'on vient de remarquer de l'effet des mœurs et du génie des deux peuples. Faisons encore une réflexion sur l'esprit raisonneur méfiant etc. Autant les habitans du Païs de Vaud sont ils *pareseux, non challants*, peu *industrioux*, quant a Savoir *tirer parti* de leurs *terres* ; Autant peut on dire, sont ils *speculatifs, alertes, et curieux* pour examiner et critiquer les actions de Leurs Superieurs et sur tout les allures du Gouvernement. Ils sont très ingenieux à se forger des phantomes et à s'effraier d'un mal politique à venir, qu'on juge de l'effort que doit faire sur eux les indices qu'on a *rapportés*, et qui ne sont que trop réels et trop connus Cela n'engagera t'il pas plusieurs d'entr'eux à chercher une autre Patrie ?

Le développement et la manifestation de ces mœurs, de *ce génie*, de cet *esprit raisonneur* et mal content etc. Est aussi en partie une Suite de la Reception des Refugiés françois, ce sont eux qui on contribué a reveiller, et fomenter et repandre cette façon de penser, et c'est dès cette époque que cet esprit a osé se produire à découvert.⁸²⁹

Selon l'auteur de ce texte, les Vaudois seraient de meilleurs « économistes » que les Bernois. Les contraintes auxquelles ils sont confrontés les ont poussés à réfléchir plus profondément que le reste de la population domestique à la manière d'améliorer leur existence grâce à l'économie. Leur expertise en matière d'agronomie, d'industrialisation, de commerce et de gestion est supérieure à celle de la majorité des fonctionnaires bernois. Les perspectives de déclin que les Vaudois adoptent dans leurs réflexions les poussent à capter les innovations conceptuelles européennes rapidement et de façonner eux-mêmes des modèles de développement ambitieux. Cependant, l'« Essai » affirme que ces modèles ne sont pas la réponse aux problèmes évidents de l'économie Bernoise, qu'ils ne peuvent pas avoir de répercussion sur la stabilité du canton par eux-mêmes. Pour pallier cela, son ambition était de remplacer l'oligarchie dynastique par une bureaucratie de l'état ; les gouvernements devaient être composés d'administrateurs spécialisés et professionnels, sélectionnés sur la base de leur mérite et leur expertise^{lxxvii}. La gouvernance était devenue trop complexe pour que des patriciens puissent prendre de seules décisions sur l'ensemble des activités administratives. Dans ces conditions, la population ne pouvait plus accepter que leurs impôts soient manipulés sans qu'ils puissent s'exprimer sur l'usage de leurs recettes. L'auteur de ce texte met en valeur l'impossibilité de trancher lorsqu'il s'agit de taux d'imposition. Les intéressés doivent s'exprimer et mener des expertises pour trouver une façon fonctionnelle de dépenser l'argent public^{lxxviii}. Ainsi, ce texte a saisi la préoccupation liée à la dépopulation du Pays de Vaud pour s'autoriser à remettre en question la construction bernoise. Il propose des réformes institutionnelles qui impliquent les tribunaux de première instance à l'usage souverain des recettes fiscales en passant en revue tous les instruments administratifs. L'économie devait servir l'intérêt général, traduit par des spécialistes, en se basant sur la collaboration de toutes les classes de la population avec l'administration.

⁸²⁹ *Ibid.*, pp. 10-11.

La « Réponse » à cet « Essai » déclare vouloir soutenir la substance des revendications reconstituées ici, mais en usant d'un autre ton. Les revendications de l'auteur de l'« Essai » sont trop accusatrices et ne proposent pas de remèdes pratiques. L'auteur de la « Réponse » trouvait aussi que l'« Essai » était de mauvaise foi en prétendant que la croissance du Pays de Vaud avait freiné depuis son assujettissement à Berne. Même s'il soutient le recensement en cours, l'auteur répète l'évidence qu'est la dépopulation, mesurée par le défaut d'ouvriers, d'artisans et de laboureurs dans toutes l'Europe. Les terres en friche nombreuses dans le Pays de Vaud en sont la conséquence. Selon lui, la première source de dépopulation est l'expatriation de la main-d'œuvre, en tant que militaire ou travailleur. La circulation des richesses et des individus joue un rôle important dans son texte. La population est incitée à en faire usage au contraire utiliser les outils administratifs restrictifs pour encadrer plus efficacement l'exploitation de la main-d'œuvre domestique. Comme Seigneux de Correvon, il voulait rendre l'armée moins attirante et donner plus de pouvoir aux employeurs sur leurs jeunes employés. En parallèle, il souhaitait offrir un débouché aux produits locaux, et améliorer la qualité de vie dans le canton^{lxxxix}. Pour cela, il fallait industrialiser les campagnes, pour produire et transformer les matières premières, sans déplacer les populations. Comme Seigneux de Correvon de nouveau, il voulait exploiter les pauvres pour lancer la création de manufactures sans pousser les cultivateurs à devoir quitter leur travail. Comme source d'émulation, servant à maintenir la population rurale à la campagne, l'État devait offrir des charges administratives aux meilleurs cultivateurs^{lxxx}. Cela devait également permettre les cultures d'être gérées de façon experte. C'est là que l'« Essai » et sa « Réponse » se rejoignent ; les deux auteurs travaillaient dans le but de trouver un moyen d'harmoniser l'administration du Pays de Vaud et de Berne en y offrant une influence aux sujets :

Il paroît donc évident que des Chambres permanentes dans chaque district suppléeroient merveilleusement à ces inconvéniens, qu'elles soulageroient infiniment les Membres des hautes Commissions, et qu'il seroit également utile et agréable aux Seigneurs Ballifs de trouver entrant dans leurs Baliages des personnes instruites pour mettre au fait des affaires de Police et d'Economie. Craindroit-on de donner par là trop d'autorité aux Sujets ? Que l'on se rassure ; Il est impossible que tout se régisse depuis la Capitale ; Dans tout pays une partie de ces objets sont réunis aux soins des préposés qui sont sur les Lieux ; On voit en France les Maitres des Eaux et forets, des Inspecteurs sur les Dignes et Chaussées etc. L'administration de la Justice, de la Police ordinaire, l'Inspection sur les mœurs, sont déjà remis aux soins des sujets ; s'en trouve t-on mal ? on en appelle à l'expérience ; D'où vient que les Réglemens salutaires que nous recevons journellement du Souverain sont pour la plupart sans effets ? C'est par le deffaut d'une surveillance particulière et suffisante ; Enfin ce qui enleve tout scrupule, c'est que comme cette Chambre seroit sous la Direction et la Présidence immédiate de Seigneurs Ballifs, et que leurs opérations seroient rapportées aux Chambres supérieures, il ne pourroit jamais en résulter d'inconvénient.⁸³⁰

⁸³⁰ « Mémoire qui sert de réponse à celui de la cause du dépérissement du Pays de Vaud », *op. cit.*, p. 12.

L'auteur de ce texte cherchait à élaborer une méthode pour bureaucratiser l'exercice du pouvoir souverain sur le territoire sujet^{lxxxii}. En remplaçant les baillis par des instruments administratifs plus impersonnels, les pratiques de gouvernance locales seraient directement liées au pouvoir central. Les institutions vaudoises autonomes deviendraient l'instance inférieure d'institutions nationales qu'elles contribueraient à faire fonctionner. À l'image des théories de Mirabeau sur la réforme des États généraux, cette passerelle entre la gouvernance communale et le corps souverain devait offrir une influence politique à la population. Le physiocrate couplait un système de représentativité basée sur la propriété – subséquemment à la quantité d'impôts payée proportionnellement à la propriété – à une hiérarchie sociale basée sur les mérites au sein de la fonction publique pour construire son modèle administratif. Appliqué à Berne, la « Réponse » voulait offrir des postes de fonctionnaires aux travailleurs méritants, qui serviraient l'intérêt général par l'influence vertical de leurs activités sur différents niveaux structurels institutionnels. Cela devait remplacer le système concurrentiel entre les institutions vaudoises et le gouvernement bernois, dont le lien entretenu par les baillis, détenteurs d'une puissance trop importante compte tenu de leur tendance à servir leurs intérêts personnels. L'intégration des fonctions du bailli dans un département tampon permettrait d'administrer les provinces plus efficacement, puisque des équipes entières seraient responsables d'en surveiller, gérer et encadrer les activités politiques et économiques^{lxxxiii}. Elle créerait des assurances sociales pour la population, s'assurerait qu'elle reçoive une éducation et encouragerait leur multiplication, des tâches qu'un bailli ne pouvait pas assurer. Cette gestion au plus près des paysans valoriserait leur honneur, les inciterait à rester sur leurs terres et à maximiser leur productivité. En parallèle, la force de travail inexploitée des campagnes devait être encouragée à créer des manufactures spécialisées dans la production d'objets de consommation de masse^{lxxxiii}. Pour cela, le gouvernement devait accorder plus de liberté aux travailleurs, tous en affinant leurs critères de contrôle^{lxxxiv}. Ainsi, la crainte de la dépopulation des années 1760 a poussé les penseurs vaudois à dépasser toutes les limites critiques que leur imposaient le souverain. Les revendications politiques explicites, grâce à l'engagement qu'ils sentaient nécessaire pour endiguer cette source de déclin, se retrouvent dans une majorité de textes. La dépopulation, qu'elle soit le centre des préoccupations ou au contraire un point d'entrée dans un débat plus large, servait à questionner la capacité du canton à se moderniser. La crainte profonde que la dépopulation suscitait au cours des années 1760 a convaincu les Vaudois de l'importance de désigner les failles des rapports administratifs entre le Pays de Vaud et Berne. L'*oikos* ne permettait plus de répondre aux exigences institutionnelles, et la dépopulation constituait une preuve tangible pour l'énoncer.

4. L'esprit de la législation

L'Esprit de la législation est un recueil d'essais rassemblés en 1764 et publiés en 1765 par la Société économique de Berne. Les essais sont le fruit d'un concours que la société a organisé sur une question proposée par Michal Mniszech, un jeune noble polonais éduqué à ce moment-là en Suisse par Élie Bertrand. Parmi les vingt-cinq textes reçus, quatre ont été publiés. Il s'agit des essais de Jean Bertrand⁸³¹, Benjamin Carrard, Gabriel Seigneux de Correvon et Abraham Pagan. Ils sont d'abord parus dans les *Mémoires et observations*, revue de la société, au côté d'autres textes. En 1766, les essais de Bertrand et Carrard ont été publiés par la Société typographique de Berne, dans un volume intitulé *De L'Esprit de la législation*. La même année, Dessaint à Paris⁸³¹ a publié les quatre essais en deux volumes intitulés *Essais sur l'esprit de la législation*. Cet ouvrage a ensuite été traduit en allemand, en italien et en anglais, imprimé en Europe et en Amérique.

Quel devrait-être l'esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, et favoriser relativement à cet objet essentiel, la population, les arts, les manufactures, et le commerce.⁸³²

Cette question théorique aborde l'ensemble des enjeux sur lesquels la Société économique de Berne encourageait la réflexion. Le vocabulaire utilisé évoque également la base paradigmatique sur laquelle la société construisait ses débats. L'objet de la réflexion invoque Montesquieu, dans une démarche plus réformatrice qu'analytique⁸³³. Il ne s'agit plus de questionner la dynamique entre

⁸³¹ Paul Nordmann a identifié cette édition comme ayant en fait été produite par Fortunato de Felice à Yverdon : P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 132. Cette hypothèse est plausible, parce que cette édition n'est différente de celle produite par la Société typographique de Berne que sur deux points : elle reprend la préface écrite pour les *Mémoires et observations*, qui avait été raccourcie dans l'édition bernoise, et elle contient un second volume composé des mémoires de Seigneux de Correvon et de Pagan. Mis à part cela, tout est absolument identique, de la typographie et la pagination à l'emplacement de chaque caractère. Cette édition « parisienne » pourrait donc être une réédition augmentée, organisée par les mêmes personnes, avec le même matériel d'impression, façonnée pour une diffusion française. De plus, il existe bel et bien un lien entre de Felice, la Société typographique de Berne et la librairie Dessaint à Paris. La Société typographique de Berne ne possédant pas elle-même de matériel de presse faisait appel aux services de de Felice pour exécuter le travail d'impression. De même, il était courant que de Felice vende les droits de ses ouvrages à Dessaint, après qu'il les avait imprimés lui-même, pour leur assurer une diffusion française. D'ailleurs, la *Correspondance* de Grimm donne un compte rendu de l'ouvrage Suisse le 15 octobre 1766, dont le critique a reçu l'édition en « deux volumes », « envoyés de Suisse » (F. Grimm, *Correspondance littéraire, op. cit.*, t. 7, p. 153). Ainsi, *L'Esprit de la législation* a été édité et imprimé, dans toutes ses versions, par de Felice à Yverdon, qui a géré sa diffusion par différents canaux : J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle, op. cit.*, pp. 146, 153 et 178.

⁸³² M. Mniszech, « Lettre du Comte M. de Mniszech à la Société économique de Berne », in *Mémoires et observations*, n° 4, 1763, p. 228.

⁸³³ Parmi les essais publiés, celui de Seigneux de Correvon donne la définition la plus claire du principe d'*esprit de la législation*, en résonance avec le principe d'*esprit des lois* de Montesquieu (G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 2, p. 384) : « Cet esprit de législation ne diffère point de celui *des lois*, qui selon l'illustre Montesquieu est la connoissance et l'application de tous les rapports qui doivent se trouver entre les loix et le physique du pays, sa situation et son climat, le gout et le génie de ses habitans, l'espece de bonheur dont il est susceptible, le degré de prospérité auquel il peut parvenir, et auquel il semble qu'il doit se borner. / Tous les réglemens de cette législation doivent tendre à ce que la nation qu'elle dirige se suffise à elle-même pour être indépendante, et s'il est possible nécessaire à celles qui l'environnent, de façon à rendre respectable son alliance, et à serrer d'autant mieux avec elle les nœuds d'une affection sociale. »

les circonstances et les lois naturelles, mais les méthodes utilisées pour exécuter ces lois en fonction du contexte. La Société économique en a donc fait un ouvrage d'économie politique global et indépendant.

L'objectif de Michał Mniszech était de pousser les penseurs qui l'entouraient à produire des propositions de réformes politiques et économiques applicables à la Pologne⁸³⁴. La question qu'ils ont élaborée est un substrat des sujets de débats du XVIII^e siècle. Les textes qui en ont émergés sont le produit de réflexions éclairés, basées sur les théories les plus modernes. Les essais écrits par les trois Vaudois ont été rédigés, sélectionnés et édités pour le but de créer un propos homogène. Un système de développement économique bien spécifique se construit au fil de leurs particularités. C'est en articulant trois perspectives différentes sur une même objet, dont les analyses se répondent et se renchérissent sans se répéter, que l'*Esprit de la législation* met en valeur tous les leviers employables pour appliquer les réformes promues par ses auteurs. Le panorama de l'économie bernoise que cela peint devait permettre selon eux de la moderniser sans remettre en question ses bases.

Cela s'observe de façon superficielle dans la forme de chaque texte. Le texte de Jean Bertrand est une collection de courts textes, construisant par une accumulation de maximes les composantes d'une économie fonctionnelle. Relativement court – comparé au texte de Carrard, trois fois plus long, fonctionnant comme un approfondissement critique des assertions du gagnant – ce mémoire expose, avec une économie de langage assumée, les piliers autour desquels le système promu par l'*Esprit de la législation* se construit. Le texte de Carrard, en plus d'expliquer les affirmations essentielles données par Jean Bertrand, s'attarde sur les spécificités des instabilités économiques bernoises. Seigneux de Correvon s'attarde quant à lui sur les implications internationales du développement qu'ils cherchaient à provoquer. En revanche, le texte de Pagan, même s'il appuie l'argument général de l'ouvrage, fait la promotion d'une économie industrielle et urbaine différente et éminemment accrochée aux pratiques économiques argoviennes, dont il tentait de servir les intérêts. Interroger les textes vaudois, comme un ensemble, permettra de reconstruire la compréhension de l'économie domestique, des outils de développement disponibles et les préoccupations des sujets d'une république aristocratique, dont la stabilité pouvait être remise en question par les pratiques commerciales et industrielles émergentes.

⁸³⁴ Radosław Szymanski, « Lausanne et Berne vues par deux jeunes voyageurs polonais et leur précepteur (1762-1765) », in *Edward Gibbon et Lausanne, op. cit.*, p. 99 ; M. Stuber, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarischökonomischen Wissens », in *Discussions*, n° 7, 2012, p. 3 ; F. Ostervald et É. Bertrand, « Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand », *op. cit.*, pp. 35-41.

Le Pays de Vaud, alors sous domination bernoise, était un centre culturel important et dynamique⁸³⁵. La ville de Berne jouait le rôle de centre politique et administratif de la cité-État, alors que le foisonnement intellectuel prenait place à Lausanne. Cette caractéristique offrait aux penseurs vaudois un contexte propice aux réflexions sur les inégalités politiques qu'ils subissaient, mais grâce auxquelles ils bénéficiaient d'un confort envié par les auteurs étrangers. En effet, l'État de Berne, n'ayant pas participé aux conflits de la Guerre de Sept Ans, n'ayant pas de dette publique et n'étant pas astreinte d'alimenter une grande armée, constituait un modèle de stabilité pour les autres nations⁸³⁶. Malgré la place privilégiée que Berne occupait, les auteurs vaudois craignaient qu'elle perde son statut à cause de son retard industriel et en matière de commerce international. L'ouvrage en question – à l'image de la grande partie de l'économie politique vaudoise – ne semble pas s'attaquer à une situation alarmante à premier abord. Malgré la volonté de ses auteurs de préserver la stabilité offerte par son économie locale et circulaire, leur stratégie consistait à implanter les attributs des systèmes modernes pour éviter que les failles intrinsèques à la gouvernance bernoise ne provoquent la détérioration de sa qualité de vie. Ainsi, sans remettre en question l'autorité bernoise, *l'Esprit de la législation* interroge la volonté du souverain de freiner sa modernisation. Le souverain craignait de devoir modifier la hiérarchie sociale qui la faisait vivre en rentrant dans les canaux de plus en plus globaux de l'industrie et du commerce⁸³⁷. Les penseurs vaudois voyaient cela comme une source potentielle de déclin. Ils proposaient donc un système de développement économique, ayant l'industrialisation comme objectif, dont la dynamique ne remettait pas en question les institutions républicaines. Toutefois, pour ces penseurs, écrire des textes politiques ou remettre en question la hiérarchie sociale était un acte considéré comme subversif. Afin de pouvoir engager un débat sur les questions qui les animaient, ils ont pris le parti de proposer des réformes économiques, moins intrusives en surface, mais tout aussi contestataires⁸³⁸. *L'Esprit de la législation* a été conçu comme un objet d'opposition des penseurs vaudois aux stratégies économiques du gouvernement bernois. De ce fait, il représente l'un des textes d'économie politique, dont le but est la remise en question du système républicain par ses propres sujets, les plus éloquents du XVIII^e siècle.

Le présent propos reconstruit ainsi la manière dont cet ouvrage contribuait au débat économique entre sujets vaudois et législations souveraines bernoises. En énonçant leur stratégie de développement économique, incarné par l'implantation d'une industrie domestique, les Vaudois révèlent leurs préoccupations et les caractéristiques du rapport que les sujets et le souverain

⁸³⁵ D. Bardelli, « Gibbon et les sociétés lausannoises », *op. cit.*, pp. 243-252 ; J.-D. Candaux, « Les “sociétés de pensée” du Pays de Vaud », *op. cit.*, p. 65.

⁸³⁶ S. Altorfer-Ong, « State investment in eighteenth-century Berne », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, p. 443.

⁸³⁷ B. Kapossy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society », *op. cit.*, p. 246.

⁸³⁸ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, p. 105.

entretenaient au sein des républiques aristocratiques du XVIII^e siècle. Afin de questionner la profondeur de la critique de cet ouvrage, il s'agira premièrement de retracer dans quelles conditions et dans quel but il a été rédigé. Sa genèse et son contenu dépassent le simple recueil de contributions au concours de la Société économique qu'il semble être à première vue. Il est au contraire le résultat d'un projet collectif. Puis, la séquence selon laquelle l'économie bernoise devait se développer sera reconstitué. Pour cela, il s'agira de mettre en valeur la manière dont les Vaudois de cette époque comprenaient les mécanismes économiques qui les entouraient. Enfin, la façon dont leurs propositions conteste la politique imposée par le souverain sera interrogé.

De surcroît, cet ouvrage peut être lu comme une contribution au débat sur la dépopulation, dont les enjeux émergent avant tout d'une stratégie de développement économique. En ce sens, Haller comprenait le projet sur l'esprit de la législation comme servant spécifiquement à aborder la question de la dépopulation⁸³⁹. *L'Essai sur l'esprit de la législation*, autant que les textes qui l'entourent, illustrent la manière dont les préoccupations sur la dépopulation ont nourri plus largement les débats sur l'économie politique dans le Pays de Vaud. Dépassant le discours sur des notions purement démographiques, l'esprit de la législation a poussé les savants du Pays de Vaud à énoncer toutes les formes de modèles économiques qui y étaient conceptualisés.

De cette manière, ce chapitre mettra en lumière les enjeux théoriques débattus dans le Pays de Vaud en réaction au retard de développement du canton de Berne tel que l'identifiaient ses sujets.

4.1.1 But et déroulement du concours sur « l'esprit de la législation »

La raison d'être de *l'Esprit de la législation* est consubstantielle aux projets intellectuels d'Élie Bertrand et les frères Mniszech. Le savant vaudois et ses deux élèves polonais ont produit une des collections d'œuvres sur l'économie politique les plus fournies du Pays de Vaud, et du canton de Berne en général. Étant donné la nature de leur relation, leurs intentions et leur méthode de travail, la pensée et son attribution aux trois personnages se confondent dans leurs textes économiques, dirigés autant envers Berne que la Pologne⁸⁴⁰. L'histoire de leur pensée, de leurs activités intellectuelles, sociales et professionnelles a été reconstruite avec une minutie et une clarté remarquable par Radosław Szymanski. De ce fait, il ne s'agira pas d'attarder le présent propos sur ces considérations, mais bien de reconstruire les débats que *l'Essai sur l'esprit de la législation* et les travaux qui l'entourent ont provoqué.

⁸³⁹ A. von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 21 décembre 1764 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, op. cit., p. 405.

⁸⁴⁰ J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVIII^e et au XIX^e siècle*, op. cit., p. 148.

En 1763, la Société économique de Berne a imprimé une « Lettre du Comte de M. de Mniszech » dans les *Mémoires et observations*. Ce texte, qui a fait office d'appel à contribution pour le concours sur l'esprit de la législation, contient la question citée en introduction et les instructions pour les participants. Le gagnant devait recevoir une médaille en or, et une somme d'argent conséquente. Cette lettre plaide également l'importance du sujet. Parmi des points tels que sa pertinence, sa nécessité et l'attente du lectorat, Michał Mniszech a donné un indice sur son intérêt personnel dans l'affaire :

De retour dans ma patrie j'y trouverai sans doute des citoyens, qui vous ressemblent. J'ambitionnerai de m'unir avec eux, dans les vûes, qui vous animent. Je leur présenterai, sinon des lumières, et de l'expérience, au moins des intentions pures, et des efforts soutenus par l'amour du bien. Heureux si nous pouvions quelque jour goûter le plaisir délicieux, que doit assurer le succès à des cœurs généreux, et voir une vaste République jouir de la considération, qu'elle doit avoir.⁸⁴¹

D'emblée, l'*Esprit de la législation* obtient le statut d'un outil servant à influencer la pratique économique d'une autre « patrie »⁸⁴². Le fruit du concours devait se pourvoir d'un caractère général – contrairement à la majorité des concours théoriques ou pratiques de la société. L'auteur souligne les similitudes entre Berne et la Pologne. L'une était un exemple de stabilité, et l'autre un exemple unanime de déclin, mais toutes deux des républiques. En effet, contrairement à la manière dont les auteurs de cette période représentaient Berne, la Pologne était décrite comme un territoire dévasté par l'ingérence des familles de magnats qui la dirigeaient. Montesquieu et Cantillon ont formulé les analyses les plus retentissantes des problèmes de cet État⁸⁴³. Selon eux, les familles dirigeantes, des nobles propriétaires de terres gigantesques, alimentaient un déséquilibre néfaste par l'exportation des matières premières et l'importation d'objets de luxe. Cette observation est restée centrale jusque dans les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* rédigé à partir de 1765 par Rousseau⁸⁴⁴.

Trouver des idées de réformes à importer en Pologne était justement la raison pour laquelle Michał et son frère Józef Mniszech ont été envoyés à l'étranger pour leur éducation⁸⁴⁵. Dans ce cadre, le concours sur l'esprit de la législation avait pour objectif de faire émerger, non pas les contradictions entre les deux républiques, mais bien leurs similitudes institutionnelles. Par exemple, la population polonaise était asservie et la population vaudoise était assujettie. Les organisateurs pouvaient imaginer provoquer certaines réflexions utiles à ce propos en toute légitimité.

⁸⁴¹ M. Mniszech, « Lettre du Comte M. de Mniszech à la Société économique de Berne », *op. cit.*, pp. 227-228.

⁸⁴² M. Stuber, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarisch-ökonomischen Wissens », *op. cit.*, p. 3.

⁸⁴³ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, p. 600 ; R. Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, *op. cit.*, p. 42.

⁸⁴⁴ J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, *op. cit.*, p. 954 ; M. Sonenscher, *Jean-Jacques Rousseau. The Division of Labour ; the Politics of the Imagination and the Concept of Federal Government*, Leyde, Brill, 2020, p. 76.

⁸⁴⁵ R. Szymanski, « Vattel as an Intermediary Between the Economic Society of Berne and Poland », in K. Stapelbroek et Antonio Trampus (éds.), *The Legacy of Vattel's Droit des gens*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2019, p. 37.

Contrairement aux « citoyens » que l'auteur mentionne, les participants au concours étaient eux-mêmes des sujets pour la plus part. Ainsi, la prétention universelle du projet existait en parallèle de questions plus singulières. Les auteurs étaient implicitement invités à y répondre. Il est tout à fait raisonnable de formuler l'hypothèse selon laquelle les Mniszech concevaient le fruit de ce concours, au moment-même où ils l'organisaient, comme l'un des points culminants de leur éducation étrangère⁸⁴⁶. L'*Esprit de la législation* devait être l'outil intellectuel qu'ils rapporteraient de leur séjour pour œuvrer à la réforme polonaise. La conformité du résultat à ces attentes est une autre question, à laquelle les travaux de Radoslaw Symanski s'attèlent.

Les questions de Michał Mniszech concernaient la gouvernance et le développement des républiques. La réception chaleureuse de l'*Esprit de la législation* dans les républiques italiennes, allemandes et en Amérique suggère que cette particularité a été comprise rapidement par les lecteurs contemporains à la recherche de connaissances spécialisées. De surcroît, une lettre de Gabriel Seigneux de Correvon envoyée à la Société économique de Berne le 21 mars 1764 illustre les motivations des participants du concours :

Mon principal but en m'occupant de cette belle question a été l'utilité publique ; ma première recompense eut été l'approbation des vûes et des moyens que je présentois pour la procurer : j'applaudirai moi-même à tout ce qui remplira mieux un but si interessant. Nous verrons bientôt sans doute le Memoire Couronné dans la seconde partie des *Memoires CEconomiques* de cette année, et je le lirai moi-même avec l'empressement que j'aurais toujours pour tout ce qui peut m'instruire, et contribuer au bien être de la Patrie.

La question proposée par Monsieur le Comte de Mniszech est bien digne de lui et bien importante : mais en même temps bien difficile et bien délicate. M. de Montesquieu, M. de Mirabeau et quelques Anglois ont ouvert un beau champ à l'honnête liberté : mais la supériorité du génie et un art heureux à présenter des idées neuves, indépendantes et presque aussi élevées que celles de la Legislation leur donnoit des privileges qui ne seront jamais Communs à la foule des Ecrivains, il faut esperer cependant qu'il s'en trouvera de propres à remplir des vûes si patriotiques.⁸⁴⁷

Ce passage, provenant d'une lettre adressée à Élie Bertrand, commence par des considérations générales sur le travail fourni. Après avoir appris qu'il n'avait pas remporté le premier prix, mais que son texte serait tout de même imprimé, Seigneux de Correvon se félicite d'avoir pu contribuer à l'effort de la Société économique et des Mniszech. En plus de rappeler la pertinence du sujet traité, il désigne le rôle que ce concours a joué pour cristalliser des débats ayant lieu depuis de nombreuses années. Les participants avaient conscience de concourir à l'élaboration d'un outil de travail destiné à guider des réformes économiques. En outre, le comité en charge de juger les essais soumis à la Société économique, présidé par Michał Mniszech et Élie Bertrand, a choisi d'imprimer

⁸⁴⁶ Sylvie Moret Pettrini, « Former des hommes d'État : le projet éducatif d'Élie Bertrand », in *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme, op. cit.*, pp. 167-185.

⁸⁴⁷ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 mars 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

des textes faisant la promotion d'une même séquence de développement économique⁸⁴⁸. Les annotations faites sur les manuscrits des textes montrent que Michał Mniszech est la seule personne à avoir lu tous les mémoires soumis pour le concours⁸⁴⁹. Élie Bertrand les a également presque tous lu. Seuls les manuscrits ayant attiré leur attention ont été soumis à l'évaluation d'autres membres de la Société économique. De cette façon, les principaux intéressés pouvaient choisir de mettre en avant les concepts qu'ils désiraient. Le résultat fait que les trois textes vaudois sélectionnés se font écho, s'enrichissent et se compensent mutuellement. L'homogénéité et la continuité de ces textes, cimentés par une préface d'Élie Bertrand, confronte le lecteur à un plan de réforme développé en détail, de plusieurs points de vue. De surcroît, les auteurs de ces quatre textes se connaissaient et se côtoyaient personnellement⁸⁵⁰. La concentration de ces éléments pousse à se demander si le concours était en fait un projet collectif ou social, plutôt qu'une accumulation de propositions individuels. Le fait que ces textes s'articulent aussi bien est un argument en plus qui tend à affirmer que les organisateurs du concours avaient une idée précise de ce qu'ils voulaient inciter à élaborer. Seigneux de Correvon insiste dans sa lettre sur le caractère « patriotique » du concours. Il pouvait donc avoir conscience que le profil et la théorie des gagnants se voulaient locaux et préalablement déterminés. Le concours était adressé aux sujets de l'État de Berne, ayant pour but de contribuer à sa prospérité par des moyens économiques. En suivant cette piste, le prix réservé au gagnant du concours peut être interprété comme une récompense pour l'aboutissement d'une réflexion entreprise en amont, et non pas comme une prime isolée. Cette perspective offre également un point d'entrée manifeste au lecteur dans le plan transversal de *l'Esprit de la législation*⁸⁵¹. Malgré la variété des propositions reçues⁸⁵², c'est autour d'une pensée singulière que les Mniszech ont élaboré leur outil de travail.

Dans sa lettre, Seigneux de Correvon évoque également le contexte intellectuel dans lequel il s'inscrit. En écrivant son texte, il répondait à des auteurs comme Montesquieu⁸⁵³, le marquis de

⁸⁴⁸ A. Bertholet, « Le “Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand” », *op. cit.*, p. 3.

⁸⁴⁹ Les manuscrits des mémoires sont systématiquement signés par leurs lecteurs. Les mémoires imprimés ont été lus et jugés par, Élie Bertrand – qui a écrit « bon mémoire » sur le manuscrit de son frère –, Emanuel von Graffenried, Johannes Gessner, Niklaus Anton Kirchberger, Michał et Józef Mniszech, Rudolf Roseng (1741-1789), Rudolf von Tavel, les frères Niklaus Emanuel et Vinzenz Bernhard Tschärner et Johann Rudolf Tschiffeli : Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40 (14), (15) et 41 (6).

⁸⁵⁰ Benjamin Carrard et Jean Bertrand étaient beaux-frères, dont Marguerite Sébastienne Carrard était la sœur et l'épouse respectivement.

⁸⁵¹ Certains critiques ont analysé *l'Esprit de la législation*, mais jamais comme une œuvre spécifiquement homogène et vaudoise ; A. Holenstein, « Industrielle Revolution avant la lettre », *op. cit.*, p. 29 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 45.

⁸⁵² Tous les essais non publiés issus du concours sur l'esprit de la législation sont conservés dans le fonds d'archives de la Société économique de Berne : Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40-41, Preisfragen und Wettschriften I-XXXII.

⁸⁵³ Montesquieu est l'auteur le plus cité de l'ouvrage : J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, pp. 19 (L. XVIII, Ch. 7), 21 (L. XIV, Ch. 8), 32, 34 et 42 (L. XIV, Ch. 11) ; Benjamin Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*,

Mirabeau⁸⁵⁴ et Adam Smith⁸⁵⁵. Les auteurs qu'il désigne incarnaient une approche nouvelle de la littérature. Ils se focalisaient sur la construction des institutions et la gestion des richesses pour décrire en détail leur fonctionnement. Ces descriptions devaient permettre d'optimiser leur fonctionnement par des réformes et mener l'Europe à une abondance et une stabilité constante. L'économie politique naissante voulait toutefois se baser sur des observations empiriques et chiffrées ; Seigneux de Correvon rend ainsi manifeste l'approche anti-spéculative de son travail. Sans s'accrocher à une doctrine, il adapte leurs composantes à un contexte singulier. Dans cette perspective, les auteurs mentionnés par le Vaudois proposent des solutions différentes. Chacun présente une manière détaillée d'implanter un secteur industriel et de développer l'économie locale, mais discordant, voir opposé. C'est à ce débat que les auteurs de *l'Esprit de la législation* voulaient participer.

En y regardant de plus près, leurs réflexions sont basées sur un dialogue minutieux avec la littérature à disposition. En plus de ceux mentionnés plus haut, beaucoup de grands auteurs sont cités au fil des textes, comme Georges Louis Buffon, René Descartes, François de Salignac de La Mothe-Fénelon, Jean-François Melon, Jean-Jacques Rousseau, Charles Irénée de Saint-Pierre, Johann Peter Süssmilch⁸⁵⁶, Samuel Auguste Tissot et Emer de Vattel. Des auteurs abondamment cités au xviii^e siècle, mais tombés aujourd'hui en désuétude, parsèment les pages de l'ouvrage, tel que Joseph Addison⁸⁵⁷, Herman Boerhaave, Louis Joseph Plumard de Dangeul⁸⁵⁸, Henri Louis Duhamel du Monceau, Hans Gaspard Hirzel, Henry Home et René Antoine de Réaumur. À cela s'ajoute la mention d'une collection d'auteurs moins significatifs, à l'image de Jakob Friedrich von Bielfeld, Pierre Bouger, Louis René de La Chalotais, Charles Marie de La Condamine, Louis Philippe Marie de Courtivron, Antoine Jacques Roustan, Josias Simmler, Jacques Vaucanson, Listonay de Villeneuve et les auteurs anonymes des *Intérêts de la France mal entendue* et des *Œuvres du philosophe bienfaisant*. Évidemment, les écrivains classiques sont abondamment cités – notamment Cicéron, Tacite, Tite-Live et Xénophon. Les auteurs de *l'Esprit de la législation* lisaient également des revues spécialisées, comme la *Bibliothèque des sciences et des arts*, les *Mémoires de l'Académie Royale des sciences* et les *Mémoires et observations*. Seigneux de Correvon et Jean Bertrand, comprenant l'anglais

t. 1, pp. 143 (L. VII, Ch. 1), 188 et 369 (L. XX, Ch. 4) ; G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, pp. 384, 422 (L. XXIII, Ch. 17), 429 (L. XXIII, Ch. 10) et 472 (L. XX, Ch. 4).

⁸⁵⁴ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, t. 1, p. 24 ; B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, t. 1, pp. 135 et 209 : Ils citent tous les deux *l'Ami des hommes*, dans sa version originale de 1756.

⁸⁵⁵ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, t. 1, pp. 93-94 : A. Smith, *The Theory of Moral Sentiments*, Oxford, Clarendon Press, 1976 [1759], pp. 80-81.

⁸⁵⁶ Son *Ordre divin* joue un rôle important dans les théories sur la dépopulation, surtout dans le texte de Jean Bertrand.

⁸⁵⁷ Seigneux de Correvon a participé à la traduction de son œuvre : P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, p. 131 ; F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, op. cit., p. 36.

⁸⁵⁸ Seigneux de Correvon cite le texte de Dangeul, membre du cercle de Gournay, par son pseudonyme (p. 408), John Nicholls, qui lui-même se basait très librement sur les *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne* de Josiah Tucker : M. Sonenscher, *Before the Deluge*, p. 184.

tous les deux⁸⁵⁹, ont cité des auteurs britanniques copieusement, dont Richard Bradley, Philip Miller⁸⁶⁰, Adam Smith et Jethro Tull. Pour terminer, l'*Éloge du Duc de Sully* d'Antoine Léonard Thomas⁸⁶¹ est un texte cité abondamment tout au long de l'*Esprit de la législation* – le plus cité après l'*Esprit des lois* –, sauf par Abraham Pagan. Ce texte, relativement négligeable dans le contexte intellectuel du XVIII^e siècle, est cependant central dans la réflexion des auteurs vaudois en question. Il a constitué leur outil de choix pour confronter et réconcilier les idées de Sully et de Colbert⁸⁶². Ces deux figures incarnaient chacun une logique économiques types, souvent mis en opposition pour estimer l'équilibre entre agriculture et industrie propice à la stabilité. Le fait qu'ils aient une source de réflexion commune aussi particulière étoffe les indices indiquant que le concours peut être lu comme le couronnement d'un projet collectif. Par conséquent, sans avoir la prétention de produire une œuvre aussi importante que celles citées, Seigneux de Correvon rappelle dans sa lettre la visée générale du concours. En parallèle de l'universalité voulue, le projet est resté liée à son ambition de procurer des solutions spécifiques à Berne et à récompenser ses « patriotes », sur la base de la littérature en vogue à cette époque⁸⁶³.

Le parti pris de l'*Esprit de la législation* est rapidement énoncé dans la préface écrite par Élie Bertrand :

La perfection de l'agriculture, qui doit faire le premier objet de la législation, consiste à procurer la plus grande quantité possible des matieres propres à satisfaire les besoins des hommes ; besoins réels et physiques, auxquels ils sont assujettis, ou besoins d'opinion, que la commodité a inventé et que l'industrie fournit. Les arts et les manufactures mettent en œuvre, préparent, ou donnent une certaine forme à ces matieres. C'est par le commerce que les divers habitans de la terre se communiquent réciproquement ces choses. Il est donc très-évident que l'agriculture perfectionnée est la base de toute sorte d'industrie, comme elle est le vrai moyen pour augmenter la population.⁸⁶⁴

Cet extrait pose les bases sur lesquelles tous les essais s'appuient. La majorité des affirmations constituent des lieux communs de la littérature économique du XVIII^e siècle. Effectivement, tous les auteurs rappelaient l'importance de l'agriculture en introduction de leurs textes. Elle était la source de la subsistance et le fondement sur lequel tous les autres domaines s'appuyaient⁸⁶⁵. Elle nourrissait le peuple et fournissait la matière première aux manufactures. Répéter ces informations

⁸⁵⁹ Seigneux de Correvon a traduit de nombreux ouvrages anglais importants, dont James Boswell, *Etat de la Corse*, 2 vol., Londres, [s.n.], 1769 ; Jean Bertrand a traduit, entre autres, la première version française de la *Fable des abeilles* de Mandeville et 1740 ; E. Muceni, « Mandeville and France », *op. cit.*, pp. 452-453 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 43.

⁸⁶⁰ *Traité du plantage et de la culture des principales plantes potagères, recueilli du dictionnaire anglois de Monsieur Philip Miller, par le soin de la Société économique de Berne ; traduit de l'allemand et augmenté par un membre de ladite société [Jean Bertrand]*, Yverdon, [de Felice], 1768.

⁸⁶¹ Antoine Léonard Thomas, *Éloge de Maximilien de Béthune, Duc de Sully*, Paris, Regnard, 1758.

⁸⁶² J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue, op. cit.*, p. 76 ; P. Minard, *La Fortune du colbertisme, op. cit.*, p. 335.

⁸⁶³ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue, op. cit.*, pp. 51-52.

⁸⁶⁴ É. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. v.

⁸⁶⁵ Catherine Larrère, *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992, p. 222 ; Rämly, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 mars 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.9.

triviales permettait d'engager le débat sur un ton consensuel, avant de mettre en valeur les spécificités plus essentielles du système proposé.

De façon sous-jacente, Élie Bertrand tente de rassembler des éléments qui contribueraient à ses interrogations sur la mise en place d'un système constitutionnel qui obligerait son souverain à respecter les loisⁱⁱⁱ. Il trouve la solution dans un système administratif prévoyant une séparation de la gestion des pouvoirs par des institutions autonomes. Il ne s'agit pas de bicaméralisme, puisque le pouvoir souverain absolu resterait en main d'une entité unique, qui légiférerait et dicterait au « corps intermédiaire » leurs marches à suivre. Toutefois, l'application de ces dispositions devait être indépendante. Cette démarcation claire entre pouvoir, quoique subordonnés à la législation, serait un cadre propice à la mobilité sociale souhaitée par les Vaudois. Appliqué dans le canton de Berne, l'indépendance formelle des *corps intermédiaires* instituerait une hiérarchie claire entre citoyens de la cité-État, seules légitimes aux sièges du Grand-Conseil, et les autres fonctionnaires, membres du reste de la population, au sein des instances judiciaires et exécutives. L'accession de sujets à ces postes rapprocherait la représentativité des minorités du pouvoir. Cependant, Élie Bertrand a eu besoin de passer par un processus d'expérimentation et d'observation avant de parvenir à énoncer clairement la forme de transformation constitutionnelle qui rendrait son projet économique et politique possibleⁱⁱⁱ. *L'Esprit de la législation* est la mise en valeur par procuration du système économique globale qu'il soutenait – dont il s'est approprié les résultats avec sa préface. Il soutient ainsi que la population devait être libre de gérer l'économie, selon une hiérarchie et une organisation propre, basé sur l'honneur⁸⁶⁶. Représenté comme deux silos, en collaboration constante, l'économie et la politique – basée sur la vertu quant à elle – se complèterait l'un l'autre⁸⁶⁷.

Dans son introduction à *L'Esprit de la législation*, Élie Bertrand insiste sur deux éléments constitutifs de l'économie que l'agriculture influence. Le premier est l'industrie, avec qui l'agriculture perfectionnée sera le moteur de la croissance. Le second est la population qui prendra une place importante dans la suite du propos. Cet extrait de texte introductif va déjà au-delà du lieu commun, attribué notamment aux physiocrates, distinguant l'agriculture comme seule source de richesse⁸⁶⁸. La volonté de la perfectionner, ou de l'optimiser, s'articule avec le développement de l'industrie et du commerce.

Dans son essai, Jean Bertrand renchérit la base introduite par son frère :

A la douceur du gouvernement tient l'attention du souverain à procurer à tous les citoyens, des occupations selon leurs talents, et des ressources suivant leur industrie. Un pays où les terres sont

⁸⁶⁶ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, p. 17 ; R. Halévi, « La pensée politique de l'honneur », in R. Halévi et Hervé Drévilion (éds.), *Penser Et Vivre L'Honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, pp. 109-111.

⁸⁶⁷ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 100.

⁸⁶⁸ A. Bertholet, « Précis de la correspondance de Mirabeau et Sacconay », *op. cit.*

sagement distribuées, où les manufactures et le commerce fleurissent, où les arts et les sciences prospèrent, peut fournir à chacun des occupations, et plus la population sera grande, plus aussi il s'ouvrira de ressources pour chaque individu, tant les occupations des hommes sont susceptibles de variété et d'augmentation.⁸⁶⁹

Comme cet extrait le montre, Jean Bertrand introduit dans sa contribution la possibilité d'une responsabilité du « gouvernement » sur le bon fonctionnement de l'économie. Bien sûr, la population et les cultivateurs surtout ont une obligation morale et patriotique à exercer leur travail le mieux possible⁸⁷⁰. Malgré cela, c'est au gouvernement de mettre à disposition les moyens pour que ce travail puisse être accompli. De surcroît, cette information confère au gouvernement le rôle d'acteur de la croissance. Il est ainsi sollicité pour contribuer, par des investissements, des déductions fiscales et des législations, à l'effort de réforme. Sans cela, le gouvernement se verrait responsable du déclin de l'État. La « législation » lui permet de traduire les idées formulées et encouragées par les membres de la Société économique de Berne sous forme de réalité juridique :

Quel ouvrage et de quelle importance que celui de la législation pour assortir et remplir complètement ces divers buts ! Porter au plus haut point auquel il soit possible le lustre et la faveur du premier des arts ; procurer au pays que cette législation gouverne tous les arts nécessaires et quelques-uns des arts agréables, dans la juste proportion qui leur convient relativement au local, aux mœurs de ses habitants, ou aux vues sages de les corriger. Fortifier un genre sans épuiser l'autre. Donner une faveur impartiale à tous, selon le degré d'utilité que chacun d'eux apporte aux citoyens d'une ville, aux habitants d'une province, à la nation entière. Faire en sorte que les matières du lieu soient travaillées, que celles de l'étranger n'y viennent que pour être ouvrées et qu'elles entrent toutes dans le commerce. Que le peuple abonde à proportion de l'industrie, et sur-tout que l'agriculteur qui nourrit l'artisan, le fabricant, le commerçant, le soldat, le Magistrat, le Souverain, soit lui-même à l'aise par une consommation facile ou par une exportation avantageuse.⁸⁷¹

La participation des savants vaudois consistait à proposer une méthode pour acquérir un équilibre et une stabilité socio-économique pérenne⁸⁷². Cette construction devait permettre aux républiques de se moderniser, se développer et croître, sans tomber dans les troubles économiques et militaires des monarchies voisines. Les débats économiques entre Berne et le Pays de Vaud concernaient plus la possibilité d'influencer l'exploitation des moyens de production locaux, que la transformation d'une économie qui restait fonctionnelle. Cela impliquait une remise en question des rapports de pouvoir entre sujets et souverain, dans le sens où l'implantation de nouvelles pratiques de production sous-entendait une redistribution de l'autorité en matière de travail et de circulation des richesses. Les Vaudois cherchaient donc à préserver la stabilité de l'économie

⁸⁶⁹ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 30.

⁸⁷⁰ L. E. von Württemberg, « Lettres de S.A.S.M. le Duc de Wirtemberg, à la Société économique de Berne », *op. cit.*, p. IXXXIV ; L. E. von Württemberg, « Lettre de S.A.S le prince Louis de Wittemberg, à M.D.B. du 15 janvier 1765 lue à l'assemblée du comité de la Société le 19 janvier 1765 », *op. cit.*, p. VIII.

⁸⁷¹ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 2, pp. 388-389.

⁸⁷² D. Bardelli, « L'élite intellectuelle vaudoise et l'helvétisme », in A. Holenstein et *alli.* (éd.), *Suisse politique, savante et imaginaire. Cohésion et disparité du Corps helvétique au XVIII^e siècle*, Genève, Slatkine, 2019, p. 186.

bernoise, en s'attaquant aux faiblesses de la gouvernance bernoise – en termes de représentativité et de valorisation de ses sujets notamment –, qui mèneraient le canton à un déclin progressif, à défaut de les endiguer. Pour cela, ils ont trouvé nécessaire de promouvoir un développement économique selon les modalités qui suivent.

4.1.2 *Manufactures comme moteur de développement*

Dans son introduction déjà, Élie Bertrand évoque les troubles auxquels Berne devrait faire face si elle tardait à faire de son économie une source de développement. Cette démarche poussait à confronter le contexte économique bernois à celui que la jalousie du commerce avait contribué à instaurer dans le reste de l'Europe⁸⁷³. Une de leurs préoccupations consistait à se demander comment concilier l'économie circulaire et éminemment locale de Berne avec les structures industrielles et commerciales transnationales opérant chez ses voisins. Cette perspective les poussait à aborder les possibilités d'industrialiser le canton de façon tout à fait singulière : les manufactures représentaient un outil économique indépendant des fondements sur lesquels la collaboration entre agriculture et artisanat se basaient :

si [les manufactures] ne nuisent pas à la population, elles la déplacent fort souvent, et par-là elles font quelquefois du tort à l'agriculture. En peuplant trop les villes, elles dépeuplent nécessairement les campagnes. Autant qu'il est possible, il faut repousser les ouvrages des manufactures dans les villages et retenir dans les villes le débit de ces marchandises ouvrées dans la campagne, durant les saisons mortes.⁸⁷⁴

Élie Bertrand rappelle ici la base sur laquelle les Vaudois parlaient d'industrialisation. Comme il le suggère, à travers sa description absolue de l'effet des manufactures, le Pays de Vaud et Berne n'étaient que peu industrialisés. En tant qu'habitant d'un état non industrialisé, l'attrait de la concentration des manufactures dans les villes étrangères pour la population bernoise constituait une de ses craintes principales. L'industrialisation des centres urbains incitait des cultivateurs à abandonner leurs terres pour s'y installer. De ce fait, la concentration de la population en milieu urbain produisait une nouvelle forme de paupérisation. Ensuite, la population ne parvenant pas à trouver d'emploi se retrouvait à s'enrôler dans des armées participant aux instabilités politiques européennes. Selon les penseurs de l'époque, ce problème déséquilibrait le fonctionnement interne des états et provoquait des concurrences internationales néfastes⁸⁷⁵. D'abord, il n'y avait plus assez de travailleurs produisant la subsistance nécessaire à la population. Ensuite, le rapport entre ville et campagne était rompu par la fabrication d'objets de luxe à la demande de la population urbaine.

⁸⁷³ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 31.

⁸⁷⁴ É. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. XIII.

⁸⁷⁵ I. Hont, *Politics in Commercial Society*, *op. cit.*, p. 72.

Puis, cela provoquait une dépopulation, puisque le peuple appauvri ne pouvait plus prendre leur famille en charge. Enfin, pour étendre leurs canaux commerciaux, les États se faisaient la guerre, avec des armées de plus en plus coûteuses⁸⁷⁶. Préservé de cette dynamique globale, le Pays de Vaud était perçu par ses habitants et par les observateurs étrangers comme un lieu d'expérimentation pour d'éventuelles réformes⁸⁷⁷. Une stratégie d'industrialisation et de commercialisation pouvait y être lancée sur des fondements presque immaculés. Malgré cela, les savants vaudois pensaient être pris dans un étau, coincés entre deux issues : celle de voir sa population émigrer à l'étranger pour profiter de son industrie, ou celle de voir ses villes devenir de zones industrielles déprivées et ravagées par la pauvreté. C'est sur cette double base paradigmatique qu'Élie Bertrand annonce la construction de la séquence de développement promue par *l'Esprit de la législation*.

Dans son texte, Jean Bertrand dresse la liste des caractéristiques de l'industrie qu'il espère voir naître à Berne :

Je passe aux manufactures qui peuvent fournir des occupations au peuple le plus nombreux, au laboureur dans les saisons mortes, et à un grand nombre de personnes, qui à cause de leur âge ou de leur constitution, ne sont pas en état de travailler à la terre. [...]

Il n'est aucun pays où l'on puisse établir toutes les espèces de manufactures. Le pays même le plus peuplé ne saurait fournir assez d'ouvriers pour cela, et le succès de la plupart dépend de l'emplacement, et de diverses circonstances extérieures et locales. Il n'en est pas des manufacturiers comme des artisans. Un grand nombre de manufacturiers s'embarrassent, au lieu que les artisans s'aident mutuellement. Les uns font les outils et les machines, et les autres les employent. Les uns inventent et les autres exécutent. Plus il y a d'artisans dans un district et plus il y a d'émulation. [...] On doit faire attention aux productions du pays les plus abondantes, aux matières premières qui y réussissent le mieux, et à celles qu'on peut se procurer aisément. L'abondance des laines, des lins, des chanvres, des bois, des peaux etc. ou la facilité de se procurer des matières non ouvrées, apprend au législateur, les manufactures qu'il doit particulièrement protéger.⁸⁷⁸

Jean Bertrand commence son propos sur les manufactures, en mettant en évidence l'importance des rapports entre artisanat et agriculture tels qu'ils étaient pratiqués dans le canton de Berne. Le travail des artisans, présents autant dans les villes que dans les campagnes, soutenait les agriculteurs qu'ils côtoyaient, établissant ainsi une économie circulaire nécessaire à la production domestique. Afin de dépasser ce système, et de préserver Berne de la forme de mercantilisme responsable de la jalousie du commerce chez ses voisins, les auteurs de *l'Esprit de la législation* voulaient développer une industrie sur la base de manufactures implantées exclusivement en périphérie⁸⁷⁹.

⁸⁷⁶ B. Kapossy, Isaac Nakhimovsky et R. Whatmore (éds.), *Commerce and Peace in the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 6 ; R. Bolzern, « The Swiss foreign service and Bernese reform politics in the late eighteenth century », *op. cit.*, p. 466.

⁸⁷⁷ B. Kapossy, « From republicanism to welfare liberalism », *op. cit.*, p. 290.

⁸⁷⁸ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, pp. 59-61.

⁸⁷⁹ Georges-André Chevallaz montre que malgré le manque d'investissement des Vaudois dans le développement industriel la population dans le Pays de Vaud restait stable (*Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 40).

Dans les lignes qui précèdent, Jean Bertrand expose l'utilité et l'organisation des manufactures idéales. Le système qu'il propose a pour objectif d'initier un développement industriel en exploitant la collaboration vertueuse entre les cultivateurs et les artisans. Jean Bertrand voulait éviter à tout prix que le secteur manufacturier ne se développe au dépend de l'économie circulaire en place ; au contraire, il souhaitait qu'il soit une source d'émulation pour l'agriculture locale⁸⁸⁰. Pour cela, il s'agissait d'implanter des manufactures dans les campagnes, en périphérie des zones agricoles⁸⁸¹. Cela fait de la géographie une question centrale de l'*Esprit de la législation*. La campagne permettrait aux manufactures de se spécialiser dans la transformation des matières premières cultivées à proximité. Elles deviendraient le principal canal d'écoulement du produit de l'agriculture. Ces manufactures devaient produire des ressources sur lesquels les artisans ne s'attardaient pas.

Dans son explication, Jean Bertrand évoque également la séquence par laquelle les petits l'implantation de ces manufactures devait évoluer en une industrie domestique. Lors des premières étapes, ils devaient employer les gens qui ne pouvaient pas travailler dans les champs. Sans autre critère de sélection, les personnes âgées, indigentes ou sans emploi étaient désignés⁸⁸². Cela permettait de maintenir en l'état la productivité agricole et artisanale pendant l'enracinement des manufactures. Les premiers produits issus de ces établissements seraient des marchandises de piètre qualité, destinés à l'exportation. Ils devaient aussi constituer la base du développement d'une industrie de masse, sortant de la logique mercantile du luxe et de l'économie d'accumulation européenne, au profit d'une économie de croissance. Petit à petit, au fil du déploiement de ces manufactures, les saisonniers sans emploi allaient perfectionner leurs compétences artisanales et se spécialiser afin de créer une population d'ouvriers compétents. Cette évolution prévenait la population d'émigrer pour des centres industriels, puisque les manufactures deviendraient un nouveau canal d'écoulement de la main-d'œuvre et de matières premières locales.

Benjamin Carrard a enrichi cette idée dans son essai :

Dans les districts qui manquent absolument de toute espee de débouchés, il seroit utile d'y placer quelques manufactures. Les habitans se déferoient de leurs denrées, en nourrissant les ouvriers. Sans ces fabriques, quelle ne seroit pas la misere des cultivateurs dans les lieux où le débit des denrées ne seroit pas assuré, puis qu'ils seroient obligés de faire venir d'ailleurs tout ce qui sèrviroit à l'habillement et à d'autres commodités de la vie, tandis qu'ils ne tireroient presque aucun argent de leurs récoltes ? Qu'on leur apprenne aussi à plusieurs denrées commestibles les préparations qui en rendroient le transport moins dispendieux, ou lesseroient devenir un objet plus lucratif de commerce. Lorsque vous avez plus de grain que vous ne pouvez en consommer ou en exporter ; selon la nature des terrains, consacrez-en une partie à donner différentes productions sur lesquelles l'industrie peut

⁸⁸⁰ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 37.

⁸⁸¹ Pernille Røge, *Économistes and the Reinvention of Empire : France in the Americas and Africa, c.1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 70.

⁸⁸² M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, op. cit., p. 167.

s'exercer : car comme nous l'avons expliqué ailleurs, la perfection de l'agriculture ne demande pas, que toutes les terres rapportent du blé, mais qu'après avoir pourvu à la subsistance des habitants, elles soient employées de la manière la plus lucrative.⁸⁸³

Ces lignes explicitent la collaboration voulue entre cultivateurs et « ouvriers ». Cette stratégie de développement industriel a pour objectif de dynamiser la croissance des autres secteurs économiques. Implanter des manufactures dans des zones à faible rendement ou dans lesquelles les denrées sont difficilement commercialisables ferait fleurir l'agriculture. C'est ici que l'influence de Montesquieu sur les participants à *l'Esprit de la législation* ressort⁸⁸⁴. Le titre du projet l'évoque clairement, mais ses propres partis pris sont fortement pris en compte dans leurs réflexions sur les manufactures. Dans son chapitre de *l'Esprit des lois* sur le « nombre d'habitants par rapport aux arts », Montesquieu affirme que la croissance économique ne peut être engagée que par l'accroissement de la production industrielle européenne⁸⁸⁵. L'ouvrage de la Société économique de Berne élabore sa propre méthode de développement économique autour de cette idée. En plus de transformer la matière première à disposition, les manufactures croissantes poussent l'agriculture à se moderniser et s'améliorer pour répondre à la demande des artisans. Cette modernisation permettrait à moins d'agriculteurs de cultiver davantage sur de plus grandes surfaces, entretenant plus de travailleurs dans l'industrie.

Au-delà de cette base, Carrard prévoit une séquence de développement dont les bienfaits dépassent la simple commune :

Les arts et les manufactures qui s'exercent sur les matières du cru du pays sont sans contredit les plus avantageuses à un état, parce qu'elles font gagner sur le fonds et sur la forme, et qu'elles épargnent les frais de transport de la matière première ; mais le climat ne permet pas toujours de tirer du sol national toutes les matières brutes, ou il ne peut pas quelquefois les fournir en assez grande abondance pour alimenter suffisamment les arts et les manufactures. Alors sans doute, il convient de les faire venir de l'étranger, quand on peut les donner toute-ouvertes à aussi bon marché que les voisins. [...] Par-là une nation gagne au moins la main d'œuvre ; elle se rend toujours moins dépendante des autres peuples ; elle peut occuper et faire vivre une infinité de gens.⁸⁸⁶

Carrard évoque ici le caractère global de la méthode de développement de *l'Esprit de la législation*. Le système part d'une base localisée, de la commune ou du village, et se répand par imbrication en un réseau global. Afin d'avoir accès à tout ce dont elles ont besoin, les collectivités échangent leurs matières premières et leurs produits manufacturiers. Ces collaborations s'enchâssent jusqu'à s'intégrer au commerce international. Les manufactures permettraient de reproduire la collaboration entre agriculture et artisanat de l'économie circulaire en vigueur dans une circulation des produits à différentes échelles, du commerce intercommunal au commerce international.

⁸⁸³ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. 169.

⁸⁸⁴ M. Sonenscher, *Before the Deluge, op. cit.*, p. 254.

⁸⁸⁵ Montesquieu, *De l'Esprit des lois, op. cit.*, p. 692.

⁸⁸⁶ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. 310.

L'*Esprit de la législation* promeut une économie qui supprimerait l'attrait de certains commentateurs locaux – tous les penseurs bernois notamment – pour l'autarcie. En acceptant la nécessité d'avoir accès à des ressources étrangères, Carrard a élaboré une marche à suivre pour améliorer la production locale de matières premières et de produits à haute valeur ajoutée échangeables contre des produits de subsistance.

La place centrale donnée aux manufactures dans ces textes – comme catalyseur de la croissance et objectif de progrès – évoque la compréhension que les penseurs vaudois avaient de son fonctionnement. Ils avaient compris qu'elle créait de la richesse⁸⁸⁷. Certains critiques affirment qu'Adam Smith aurait découvert ce fait, en niant que les auteurs précédents, comme les physiocrates en avaient conscience⁸⁸⁸. Toutefois, comme en témoigne Carrard, les auteurs de l'*Esprit de la législation* savaient pertinemment que la vente des produits manufacturiers était plus rentable pour l'État que celle des matières premières. La proximité entre les cultivateurs et les manufactures réduisait les transports entre l'un et l'autre. La main-d'œuvre coûte également moins cher, puisqu'elle provient de la communauté-même dans laquelle elle travaille. Lorsqu'un produit transformé est mis sur le marché, il aura absorbé la valeur de ces éléments et concurrencera facilement d'autres produits en circulation. De ce fait, le modèle de développement élaboré ici prend la forme d'une constellation d'avantages comparatifs permettant à l'État entier d'avoir une croissance économique homogène, en cultivant un marché varié en son sein.

De son côté, Seigneux de Correvon a peint en quelques lignes les conséquences de ces instruments économiques :

Non seulement la valeur des terres déjà fertiles augmentera par l'influence et le succès des manufactures ; mais les terres les moins fécondes s'en prévaudront. On supplée par l'industrie aux productions de la terre ; mais il faut toujours que les productions de la terre nourrissent les personnes industrieuses. Plus elles seront abondantes et plus les manufactures et le commerce devront s'exercer à bon marché ; au réciproque, plus les manufactures seront florissantes et plus on s'appliquera à surmonter la résistance d'un terroir stérile ; ou plus on fera d'efforts pour y suppléer par son industrie.⁸⁸⁹

⁸⁸⁷ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, p. 254.

⁸⁸⁸ Les auteurs de livres généraux destinés aux historiens de la pensée économique répètent sans cesse ce lieu commun ; Jean-Marc Daniel, *Histoire vivante de la pensée économique*, Montreuil, Pearson France, 2014 ; Jean-Jacques Friboulet, *Histoire de la pensée économique*, Genève, Schulthess, 2009. Ces affirmations, systématiquement relayées sans être remises en question se retrouvent également dans des recherches académiques sur les physiocrates ; Ronald Meek, *The Economics of Physiocracy. Essays and Translations*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1963 ; Jean Cartelier et Gino Longhitano (éds.), *Quesnay and Physiocracy. Studies and Materials*, Paris, L'Harmattan, 2012. Malgré tout, Michel Foucault avait énoncé dès 1764 que les physiocrates étaient tout à fait conscients que l'industrie créait de la valeur et des richesses – sous certaines conditions structurelles –, contrairement à ce que les *histoires de la pensée économique* persistent à prétendre aujourd'hui : Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique* [1964], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, t. 1, p. 461 ; D'ailleurs, la génération de penseurs ultérieure aux physiocrates, comme Sismondi, lisaient leurs textes comme des théoriciens de la croissance : A. Bertholet, « Constant, Sismondi et la Pologne », in *Annales Benjamin Constant*, n° 46, 2021, pp. 80-81.

⁸⁸⁹ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, pp. 455-456.

Ici, l'auteur décrit explicitement l'équilibre vertueux entre l'agriculture et les manufactures qu'engendrerait l'implantation d'une industrie locale périphérique. Le prix des matières premières augmenterait et resterait stable grâce à la demande et au débit constant pour alimenter les artisans. Cette demande devait également inciter les cultivateurs à exploiter des terrains moins fertiles ou en friche. Dès lors, l'industrie devient la réponse à une multitude de craintes auxquelles les penseurs du xviii^e siècle étaient confrontés⁸⁹⁰. Elle offre un débouché aux matières premières et à la main-d'œuvre abondantes, et ainsi stabilise l'économie, qui se trouve moins influencée par le hasard de la productivité. Elle assure la subsistance de la population. Elle rend l'État moins dépendant de ses voisins. Elle permet surtout une croissance économique équilibrée constante.

Pour conceptualiser la manière dont une industrie bernoise s'articulerait avec l'économie globale naissante en Europe⁸⁹¹, Seigneux de Correvon a également donné forme à la mécanique du commerce promu dans cet ouvrage^{iv}. Dans son essai, le commerce interne, entre communes et secteurs de productions locaux, sert à pourvoir aux besoins des habitants. Il sert à offrir la subsistance et les moyens de production pour que l'économie fonctionne et croisse. Quant à elle, l'exportation décharge le canton de son surplus et l'échange contre des ressources inaccessibles ou des richesses. Ce sont ces richesses qui incarnent la croissance économique. Dans ce système, c'est le surplus absolu obtenu par la collaboration de l'agriculture, de l'industrie et du commerce qui témoigne de la création de la richesse. Ceci nuance la forme de colbertisme en vigueur dans le canton de Berne, que l'*Esprit de la législation* proclame vouloir remodeler, et qui ne considère que ce qui est accumulé dans l'État⁸⁹².

Seigneux de Correvon évoque également l'utilité sociale du commerce^v. Selon lui, être acteur du commerce globalisé réduit les inégalités⁸⁹³. Un marché dans lequel chaque participant s'influence et dans lequel les fluctuations de prix se compensent établit une concurrence saine. Le libre échange devient le moyen par lequel le marché bernois peut s'inscrire dans le commerce global naissant, cela par des actions privées uniquement. Il incite les marchands, à la recherche de nouvelles sources de revenus, à investir dans l'exportation⁸⁹⁴. Ceci pousserait à son tour d'autres individus à investir d'abord dans le commerce intérieur, puis extérieur. Cette circulation plus générale des richesses équilibrerait donc les inégalités produites par la hiérarchie politique. Les sujets ne se retrouveraient plus dépendants des décisions du souverain. Toutefois, malgré ces

⁸⁹⁰ I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, p. 395.

⁸⁹¹ P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁹² J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 92 ; I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, pp. 23-24 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, pp. 5-6.

⁸⁹³ Philippe Minard, *La Fortune du colbertisme : état et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, p. 213.

⁸⁹⁴ C. Poni, « Fashion as flexible production », *op. cit.*, p. 41.

encouragements d'une forme de libéralisme, l'État resterait maître de sa politique commerciale⁸⁹⁵. Contrairement au laissez-faire radical promu par les physiocrates notamment, la logique commerciale présentée dans *l'Esprit de la législation* n'enlève pas au souverain le pouvoir de réguler l'exportation et l'importation sur la base d'événements contextuels. C'est sur ce point, pas tant sur l'importance accordée à l'industrie, que les physiocrates ont vu une divergence entre leur système et celui de *l'Esprit de la législation*⁸⁹⁶.

Afin d'encourager cette réforme, Benjamin Carrard indique le rôle du gouvernement dans l'application de ce système de développement industriel :

Sans la protection et l'appui du gouvernement, il est difficile d'introduire chez une nation les arts et les manufactures, soit que les particuliers qui la composent manquent des lumières dont ils auroient besoin, soit qu'ils n'aient pas les facultés requises pour former ces sortes d'établissements. C'est à lui à y suppléer, en leur facilitant la connoissance des meilleurs procédés et des machines les plus parfaites, en appelant à leur secours le regard et l'examen des gens habiles, aussi bien que l'industrie des étrangers, et en les aidant à soutenir les frais qu'entraînent les premières entreprises.⁸⁹⁷

Selon l'auteur, le gouvernement devrait investir les fonds publics dans le développement industriel de son pays. Il devrait orienter les entrepreneurs à établir des manufactures telles qu'elles ont été décrites précédemment et les aider à réaliser leurs projets. La seule étape pendant laquelle le gouvernement est invité à intervenir est lors de la naissance de ces manufactures. Il doit établir son cadre d'implantation et de croissance. Les penseurs vaudois avaient pour objectif de pousser les patriciens bernois à autoriser et encourager l'émergence d'une industrie en périphérie. C'est par l'investissement de revenus publics directement dans les localités rurales que pouvait se manifester la collaboration entre cultivateurs et ouvriers. Pour cela, le gouvernement devait mettre les terrains adéquats, et les infrastructures spécialisées à disposition. L'éducation devait également être adaptée. Il s'agissait notamment de pousser les apprentis à rester en campagne, de les spécialiser dans la transformation de matières locales et enseigner aux paysans les rudiments de la gestion d'une entreprise. Le gouvernement devait ainsi créer des liens entre ces manufactures et les milieux savants pour appliquer les technologies les plus optimales. Il était ainsi invité à intervenir, selon une systématique nouvelle, réformée, mais à laisser la responsabilité de sa gestion au secteur privé.

Le modèle de modernisation promu dans *l'Esprit de la législation*, dont l'implantation de manufactures et le développement industriel est le moteur, est celui que les frères Mniszech cultivaient dès 1763. Les Mniszech ont désigné les investissements dans l'industrie comme le

⁸⁹⁵ B. Kapossy, « Republican Political Economy », *op. cit.*, p. 379.

⁸⁹⁶ Le commerce vaudois s'est développé la veille de la Révolution helvétique : J. Jackson, *The Evolution of a Municipal Oligarchy*, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁹⁷ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, pp. 321-322.

vecteur du développement commercial dans d'autres écrits de cette époque⁸⁹⁸. C'est après avoir élaboré ce principe qu'ils ont organisé le concours de la Société économique de Berne. Cet élément renforce l'idée selon laquelle l'*Esprit de la législation* sert à fixer, confirmer et soutenir une pensée prédéfinie⁸⁹⁹.

4.1.3 La dépopulation comme prétexte de critique du gouvernement

Les arguments critiques que les auteurs de l'*Esprit de la législation* ont pu répartir dans leurs textes en élaborant leur méthode de développement économique sont discrets en comparaison de ceux de certaines analyses restées manuscrites⁹⁰⁰. Cependant, la dépopulation est un sujet traité de façon sensiblement plus subversive. L'*Esprit de la législation* est une illustration vive des partis pris que la dépopulation pouvait provoquer. D'ailleurs, Haller comprenait le concours sur l'esprit de la législation comme un projet servant spécifiquement à aborder la question de la dépopulation⁹⁰¹.

Dans son texte, Jean Bertrand a énoncé le rôle de la population dans le système économique reconstruit précédemment :

L'Abondance des denrées et la facilité de la subsistance favorisent déjà la population, comme la population augmentée fait à son tour abonder les denrées et les productions de la terre. Le nombre des habitans avec l'abondance des choses nécessaires constitue aussi la force réelle et permanente, la puissance propre et relative d'un Etat. Le bonheur, la sureté et les richesses d'un peuple, du public et des particuliers, sont toujours proportionnées au nombre des habitans. Cet article exige donc toute l'attention du législateur.⁹⁰²

D'abord, la population est un outil nécessaire au fonctionnement de l'économie. Elle est la main-d'œuvre, la source de l'innovation et le consommateur. Plus la population est grande, plus elle peut couvrir de terrain, améliorer la production et faire circuler les marchandises d'un secteur à l'autre. Au-delà de ces considérations factuelles, en désignant la « puissance » de l'État, l'auteur traite un

⁸⁹⁸ M. Mniszech, Józef Mniszech et É. Bertrand, « Observations sur Berne » et « Essai sur le commerce du canton de Berne », 1763, in *Lwowska Narodowa Naukowa Biblioteka Ukrainy im. W. Stefanyka NAN Ukrainy, fonds Oddzial Rękopisów. Zespól 5, 5632/ II* : Textes analysés en détail par Radosław Szymanski dans divers travaux dont « The Swiss Economy and Politics of the 1760s in the Travel Journals of Two Reform-minded Poles », in *La Physiocratie et la Suisse, op. cit.* et « Vattel as an Intermediary Between the Economic Society of Berne and Poland », *op. cit.*, pp. 29-52.

⁸⁹⁹ M. Mniszech, J. Mniszech et É. Bertrand, « Observations sur Berne » et « Essai sur le commerce du canton de Berne », 1763, in *Lwowska Narodowa Naukowa Biblioteka Ukrainy im. W. Stefanyka NAN Ukrainy, fonds Oddzial Rękopisów. Zespól 5, 5632/ II* ; A. Radeff, « Exportations de produits vaudois vers 1785 », in *De L'Ours à la cocarde, op. cit.*, pp. 188-189.

⁹⁰⁰ Les textes sur le gouvernement de Berne de François de Seigneux, frère de Gabriel Seigneux de Correvon, d'Edward Gibbon et du marquis de Mirabeau par exemple sont ouvertement critiques et virulents : François de Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17(21) ; E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », in *Miscellanea Gibboniana*, Lausanne, F. Rouge, 1952 [1764] ; Lettre de Mirabeau à Sacconay, 25 avril 1786, in *La Physiocratie et la Suisse* : A. Bertholet, « Mirabeau, Sacconay et la république aristocratique de Berne », in *La Physiocratie et la Suisse, op. cit.*

⁹⁰¹ Albrecht von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 21 décembre 1764 in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet, op. cit.*, p. 405.

⁹⁰² J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. 28.

enjeu central de la réflexion sur la dépopulation. En effet, la démographie était un sujet sensible au xviii^e siècle. Elle était considérée comme un indicateur de la santé ou de la performance des États et des gouvernements⁹⁰³. La population augmentait grâce à un gouvernement qui faisait correctement son travail, tandis qu'elle diminuait dans un État en déclin. Le simple fait de suggérer qu'une dépopulation avait lieu pouvait être taxé d'attaque contre la légitimité d'un souverain. Dans le cas de l'*Esprit de la législation*, les rapports entre auteurs et le pouvoir étaient ambiguës. Parce qu'ils répondaient à un appel à contribution, la responsabilité de leurs propos étaient en partie prises en charge par la Société économique de Berne. De plus, leurs propos devaient traverser plusieurs filtres entre la rédaction et l'impression. Les auteurs ont verbalisé leurs idées, le plus acceptablement possible ; ils les ont soumises à la lecture d'un jury, composé notamment de patriciens bernois ; ces idées ont été jugées pertinentes, imprimées et diffusées sous différentes formes. Les archives de la Société économique de Berne, pleines de manuscrits inédits, démontrent cela. Certains sont insignifiants, mais d'autres, malgré leur qualité, sont trop critiques pour cette époque – parmi eux des mémoires sur la dépopulation⁹⁰⁴. Les juges ont donc conclu que les articles qui composent l'*Esprit de la législation*, malgré une certaine franchise, étaient adéquats. De surcroît, le statut particulier des patriciens membres de la Société économique exerçait une influence sur ce qui y était discuté. En effet, la Société économique de Berne a été créée par un groupe de jeunes patriciens bernois en 1759. Son rôle était d'encourager l'agriculture et l'économie politique en offrant un cadre aux penseurs intéressés pour débattre et valoriser leurs idées. En parallèle, le but de la Société économique était d'entraîner les jeunes bernois à leurs futures charges administratives. C'était un entraînement parfait en attendant de pouvoir se faire élire au sein du conseil souverain⁹⁰⁵. Ils pouvaient débattre des sujets d'actualité, recueillir des informations, élaborer les réformes qu'ils appliqueraient en fonction à l'aide de savants locaux et démontrer publiquement leur engagement. Ce contexte permettait aux penseurs vaudois d'adresser leurs théories à des patriciens, potentiellement influents, intéressés par des propositions de réformes. Ce cadre leur offrait également la possibilité d'énoncer ces idées sans risquer d'attaquer frontalement le souverain ou une partie de son corps.

La Société économique de Berne était donc un lieu privilégié pour discuter ouvertement des craintes liées à la dépopulation. Pour cela, Benjamin Carrard a suggéré une solution pratique pour y remédier :

⁹⁰³ C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », *op. cit.*, p. 612.

⁹⁰⁴ Preisfragen und Wettschriften I-XXXII, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.29-66.

⁹⁰⁵ G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, p. 45 ; L. Hubler, « Emigration civile et émigration militaire à travers le recensement bernois de 1764 », *op. cit.*, p. 251.

Le moyen le plus général et le plus efficace pour peupler un état, est d'y encourager le travail, d'y multiplier les ressources pour vivre, et de montrer au peuple l'occasion d'exercer une industrie lucrative. C'est ce qui retient les habitans d'un pays, qui facilite les mariages, et qui attire les étrangers. Tant qu'une nation reste dans l'assoupissement, il faut nécessairement qu'elle se dépeuple. Il est impossible d'y remédier, qu'en lui inspirant un esprit d'activité qui mette chacun en état de vivre commodément.⁹⁰⁶

Tout le système économique construit et promu dans l'*Esprit de la législation* devient ici une stratégie de régulation démographique. En plus de constituer un élément nécessaire au fonctionnement de l'économie, la population en est le but. Une des raisons qui poussait les vaudois à espérer une industrialisation enclenchée par les bernois était d'éviter que la population n'émigre pour trouver des emplois dans des manufactures étrangères⁹⁰⁷. Ils avaient conscience que la stabilité bernoise dépendait de dynamiques transnationales. Au contraire, les richesses accumulées grâce à un système économique reposant sur son développement industriel attireraient des travailleurs. Ces nouveaux habitants combleraient le manque de population en attendant que la courbe démographique s'inverse. L'immigration recherchée servait également à attirer des savoirs spécialisés. Des inventeurs ou des entrepreneurs insatisfaits dans leur nation pouvaient réaliser leurs projets à Berne. La population devait augmenter grâce à la croissance que le développement initié par les immigrés devait provoquer. Afin d'absorber constamment le surplus de population dans le système, son développement et sa croissance devaient également être constants. Dans cet extrait, « l'assoupissement », terme violent pour décrire l'économie d'un état, désigne clairement l'inactivité industrielle voulue par le gouvernement bernois.

Une certaine hostilité émerge des propos sur la dépopulation de l'*Esprit de la législation*, notamment dans les précisions de Seigneux de Correvon sur les aspects sociaux impliqués par ces enjeux :

Une population nombreuse fournit *des cultivateurs* et *des consommateurs*, des hommes de peine et des hommes qui la payent pour s'affranchir du travail ; des propriétaires riches, qui font les avances nécessaires pour produire les bonifications ; des fermiers en état d'assurer les baux et des ouvriers pour les travaux journaliers. C'est à la population qu'on doit des artisans attirés par l'abondance, des commerçans qui forment des entreprises et des spéculations, des manufacturiers qui trouvent aisément et à bas prix des aides pour la main d'œuvre. Toutes ces branches se lient comme d'intérêt pour favoriser l'agriculture, l'augmentation et le débit de tous ses produits. [...]

Mais les Etats ne sont pas toujours ou du moins ne peuvent être longtems dans ce point de lustre. Le corps politique a les maladies comme le corps naturel ; s'il a des accroissemens il a aussi ses affoiblissements et ses décadences, et c'est l'un des sujets les plus dignes de l'attention continuelle de ceux qui gouvernent, pour connoître le mal, ses causes et les remedes qu'on pourroit y apporter.⁹⁰⁸

⁹⁰⁶ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 1, p. 295.

⁹⁰⁷ E. Giddey, *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 113.

⁹⁰⁸ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, pp. 413-414.

Ces lignes peignent la manière dont est construite la société à travers le prisme de l'économie. Les hiérarchies sont remplacées par les dynamiques d'interdépendances. Chaque acteur fournit une prestation pour subvenir aux besoins collectifs. Il existe certes une hiérarchie financière, mais la circulation des richesses lie les différents échelons sociaux à un projet commun. En effet, la main-d'œuvre à « bas prix » influence la pérennité des plus riches. En outre, ce passage décrit la logique à laquelle répond la circulation des richesses. Elle fonctionne comme un lien entre les différentes couches de la population. Ce lien cimenter la population et lui permet de hausser le seuil de la qualité de vie pour tous ses acteurs. Selon *l'Esprit de la législation*, l'accroissement du confort maintient une dynamique démographique saine, que l'État doit assurer. Afin d'éviter la « décadence », l'État doit accepter de redéfinir sa hiérarchie sociale. En pratique, affirmer cela dans le contexte bernois aurait été dangereux. C'est pour cela qu'ici, l'auteur dissocie la hiérarchie politique de la hiérarchie économique. Pourtant, ce discours consciemment feutré et poli dépasse certaines de ses propres limites en approfondissant le sujet :

Le premier et le principal [moyen de favoriser la population] gît dans la constitution même de l'Etat. Tout gouvernement où regnent la douceur, la justice, la sûreté, la liberté, doit nécessairement se peupler.

On aime habiter un pays dont les loix protègent constamment, généralement et sans impartialité, l'honneur, les biens, la vie de tous les sujets sans aucune distinction, et dont les magistrats répriment sans acception des personnes, la violence, la chicane, la tyrannie et l'oppression. Ces avantages peuvent se trouver dans une monarchie bien réglée, comme dans une république sage, et toutes les républiques n'en jouissent pas. « En Pologne, dit M. Sussmilch, les onze douzièmes sont esclaves, une douzième sont nobles, qui jouissent d'une liberté préjudiciable à l'Etat et à la population. »⁹⁰⁹

Déclamer comme ici que la croissance démographique dépend de la performance du gouvernement après avoir fait comprendre qu'elle chutait, c'est le critiquer ouvertement. Le fait que l'auteur suggère qu'il pourrait y avoir des améliorations politiques à faire semble audacieux au regard de l'effort qui est fait pour rester en dehors de ces considérations tout au long de l'ouvrage. Ce passage, une des rares remises en question de la hiérarchie sociale de ce texte, contient tous les points qui représentent l'inégalité entre le Pays de Vaud et Berne. C'est au gouvernement de garantir aux citoyens la possibilité de pouvoir accéder au pouvoir. Dans la même phrase, les mots « impartialité » et « oppression » soulignent que Berne ne respecte pas son devoir. Jean Bertrand dit vouloir encourager la sagesse de la république bernoise en proclamant cela. De plus, il notifie que son système, relatif à la population en tout cas, peut s'appliquer aux gouvernements de toute nature. L'auteur utilise un artifice linguistique afin de prétendre qu'il ne critique pas Berne. Il pointe la Pologne comme exemple de république déraisonnable⁹¹⁰. Pour cela, il ventile les effets positifs du

⁹⁰⁹ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 1, pp. 29-30.

⁹¹⁰ Richard Butterwick, *The Polish-Lithuanian Commonwealth. Light and Flame*, NewHaven, Yale University Press, 2020, pp. 301.303.

modèle de développement proposé par Montesquieu. Ici cependant, l'*Esprit de la législation* détourne les « principes » de Montesquieu pour construire sa critique du gouvernement bernois. Dans un cadre non pas politique, comme l'*Esprit des lois*, mais économique, le principe qui doit être encouragé selon Jean Bertrand est l'honneur. Même si la vertu est le moteur de la gouvernance des république, l'honneur permet à la production, à la transformation et à la commercialisation des richesses d'avoir le rendement le plus efficace⁹¹¹. À l'image des nobles au service d'un monarque, dont des lois offrent les limites de l'influence, le peuple est au service du canton, dont des lois offrent la possibilité de s'illustrer.

Dans le même chapitre sur la démographie, Bertrand écrit une critique importante de la Pologne :

Cette République n'a que trois ordres d'habitans. Les nobles, seuls possesseurs des terres et des emplois : les habitans des villes, qui ne peuvent posséder des fonds que dans le district étroit du territoire et les paysans, qui sont serfs et sans aucune propriété. Je ne sais si je me trompe, mais il me paroît que si réservant les emplois à la noblesse, on accorderoit aux villes les droits municipaux, qu'on assurât la liberté aux paysans et le pouvoir d'acquérir, et que chaque diète accordât à la pluralité l'indigénat à des étrangers connus, et la noblesse à des citoyens vertueux et industrieux, bientôt ce vaste pays qui n'a que cinq à six millions d'habitans, en auroit dans moins d'un siècle le double, les terres seroient mieux cultivées, les arts et le commerce s'y établiraient infailliblement.⁹¹²

Comme dans l'extrait précédent, la propriété joue un rôle central dans la régulation de la société. L'auteur utilise de nouveau la Pologne, autre république agraire, mais critiquable malgré tout, pour promouvoir une pratique sociale nouvelle. Il propose une politique qui pourrait faciliter, selon des critères de mérite, le passage d'une classe sociale à une autre. Cette proposition était subversive, parce qu'elle remettait en question l'ancrage presque inébranlable des familles patriciennes bernoises aux postes de pouvoir⁹¹³. C'est pour cette raison qu'un savant comme Haller a pu comprendre l'*Esprit de la législation* comme un ouvrage servant spécifiquement à aborder la question de la dépopulation⁹¹⁴. Ainsi, la crise démographique, à laquelle les penseurs vaudois faisaient face, constituait le seul sujet qui autorisait la critique du pouvoir. La question de la population était intimement liée à l'imperméabilité des couches sociales et devait mener à repenser l'*oikos* tel qu'il structurait la république bernoise.

⁹¹¹ Les auteurs de l'*Esprit de la législation*, proposent ainsi une solution – en faveur des intérêts vaudois – à l'important débat cherchant à remplacer le patriotisme militaire par l'honneur, pour rendre l'économie de Berne plus compétitive ; B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 17.

⁹¹² J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. 51.

⁹¹³ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 128.

⁹¹⁴ A. von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 21 décembre 1764 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet, op. cit.*, p. 405.

4.1.4 Contester la stabilité républicaine

Le 13 août 1766, Guillaume François Le Trosne a soumis un commentaire sur l'*Esprit de la législation* à Élie Bertrand. Dans une lettre adressée à la Société économique de Berne, accompagnée d'une collection de ses propres ouvrages, le physiocrate a exprimé son intérêt pour le système développé dans les essais vaudois :

Vous trouverez peut être dans ces morceaux des principes qui ne sont pas parfaitement d'accord avec ceux qui se trouvent dans les memoires qui ont concouru au prix proposé par M. Le comte de Mniszech et que vous avez fait imprimer en deux volumes intitulés essais sur l'esprit de legislation etc. J'avoue que j'y ai trouvé des choses sujettes a contradiction sur les maitrises en p. 69. Sur les reglemens p. 74 et 78. Sur les peages p. 83. Sur la vente exclusive du vin du canton p. 84. Sur la prohibition de l'importation des marchandises qu'on a 87 et 88. Sur le danger de laisser sortir les matieres brutes p. 99 et 354. Le temps ne m'a pas encore permis d'achever la lecture.

Tous ces points importants commencent a se discuter en France avec beaucoup de liberté et de lumiere dans un ouvrage periodique que je desireroit être connu de vous. C'est le *journal d'agriculture commerce et finances* qui a commencé en juillet 1765. Il contient un précis des ouvrages qui parroissent, mais les morceaux entiers fournis par les citoyens qui traitent les questions pour et contre. Rien n'est si propre a la discussion des matieres que la controverse publique. Vous trouveres traités à fond dans cet ouvrage les questions de la reciprocité du commerce, de l'administration des etrangers, du veritable interet d'une nation par rapports a la valeur des denrées, de la source unique du revenu, du *pretendu* avantage de la balance du commerce veritable chimere qui a semé la discorde parmi les nations, de la nature de l'industrie, qui remplit nos besoins, mais qui ne peut rien ajouter aux richesses d'une nation parceque c'est une occupation purement sterile, etc.⁹¹⁵

Ces lignes témoignent de la réception qu'a eu l'*Esprit de la législation* immédiatement après sa publication. L'année-même de l'impression de son édition en deux volumes, le membre d'un des groupes de penseurs les plus actifs d'Europe y a été intéressé⁹¹⁶. Dans sa lettre, Le Trosne a décidé de mettre ces essais en dialogue avec son travail. En effet, la séquence de développement proposée par les Vaudois ne correspondait pas au modèle physiocratique⁹¹⁷. En revanche, contrairement à ce que pourraient préfigurer certains lieux communs que la critique alimente, ce n'est pas leur intérêt pour l'industrie qui a repoussé le physiocrate. C'est l'importance qu'ils accordaient aux interventions de l'État – investissements, régulation et attribution des ressources. L'*Esprit de la législation* était à plusieurs égards trop colbertiste pour le Trosne⁹¹⁸. De cette façon, les penseurs vaudois ne voulaient pas que l'État gère l'économie, mais ils voulaient qu'elle garde toute sa force d'intervention. C'est ce point précisément qui écarte l'hypothèse d'une « physiocratie libérale », qui aurait été théorisée au sein de la Société économique, avancée par l'historiographie jusqu'à

⁹¹⁵ G. F. Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 août 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

⁹¹⁶ T. Carvalho, « Introduction », in G. F. Le Trosne, *Les Lois naturelles de l'ordre social*, Genève, Slatkine, 2019, p. 15.

⁹¹⁷ M. Sonenscher, « Physiocracy, globalization and capitalism », in *La Physiocratie et la Suisse*, *op. cit.*

⁹¹⁸ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 223 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 47.

maintenant⁹¹⁹. En réalité, les physiocrates ont eux-aussi formulé un plan de développement industriel précis. Contrairement à Montesquieu et aux penseurs vaudois, les économistes pensaient qu'un investissement, de la part des propriétaires, dans l'agriculture était la clé d'une croissance économique stable⁹²⁰. L'agriculture perfectionnée devait fournir un surplus de matières premières et de main-d'œuvre à l'industrie qui se développerait⁹²¹. C'est à ce débat que Le Trosne fait référence dans ses remarques sur l'*Esprit de la législation*. Au contraire, Voltaire⁹²² et Grimm^{vi}, chacun de leur côté, n'ont pas été touché par l'*Esprit de la législation*⁹²³. Tous les deux semblent avoir été indisposés par le rôle que les pasteurs y jouaient.

Parmi les théories majoritairement monarchistes du XVIII^e siècle, l'*Esprit de la législation* était une source d'information pertinente sur le fonctionnement des républiques. Ce texte part du principe qu'une république pouvait être stable et dynamique. Afin d'encourager ce point de vue, il promeut un modèle de développement équilibré, linéaire et constant. Sans remettre en question la hiérarchie politique, il demande une évolution de la mobilité sociale – un passage de l'*oikos* à une collaboration horizontale entre dirigeants et entrepreneurs⁹²⁴. Malgré le fait que les Vaudois se contentaient tout à fait de leur assujettissement⁹²⁵, ils pensaient être les témoins de dérives des élites qu'il fallait adresser. Les patriciens bernois voulaient à tout prix maintenir la source de leur pouvoir, reposant en partie sur l'organisation sociale de Berne. Pour cela, ils bloquaient le développement de l'industrie et du commerce international. Les Vaudois voyaient cela comme le moteur d'un déclin en route. Afin de prévenir la chute, l'*Esprit de la législation* propose un système de réforme applicable aux républiques spécifiquement.

Trois caractéristiques émergent de cette proposition. La première est l'importance centrale de l'industrie. Afin de l'établir, l'État doit investir dans l'implantation de manufactures en périphérie. La proximité entre la production de la matière première et sa transformation

⁹¹⁹ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, op. cit., pp. 119-120 ; Jean Valarché, « L'Influence des physiocrates en Suisse », in *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 4, 1957, pp. 337-346 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 105 ; E. Buxcel, *Aspects de la structure économique vaudoise : 1803-1850*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1981, p. 11 ; S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, op. cit., pp. 98-99 ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, op. cit., p. 45.

⁹²⁰ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 14 février 1760, in *La Physiocratie et la Suisse*, op. cit. ; A. Bertholet, « Mirabeau, Sacconay et la république aristocratique de Berne », op. cit. ; A. Bertholet, « The intellectual origins of Mirabeau », in *History of European Ideas*, n° 47, 2021, p. 91.

⁹²¹ M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », op. cit., p. 426 ; A. Bertholet, « Constant, Sismondi et la Pologne », op. cit., pp. 78-81.

⁹²² Voltaire, « Lettre à Élie Bertrand, 01 janvier 1765 », in *Correspondence and related documents*, Oxford, Voltaire Foundation, 1973, vol. 28, p. 293 ; René Sigrist, « Élie Bertrand dans la République des lettres et des sciences. Analyse d'une correspondance fragmentaire », in *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, op. cit., pp. 31-61 ; Haydn Mason, « Voltaire and Élie Bertrand », in Michelle Magdelaine (éd.), *De l'Humanisme aux Lumières : Bayle et le Protestantisme*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996, pp. 715-726.

⁹²³ Lafaille de La Rochelle exprime le même avis dans sa « Lettre à la Société économique de Berne, 15 janvier 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5.

⁹²⁴ W. Booth, *Households*, op. cit., p. 289.

⁹²⁵ D. Tosato-Rigo, « L'identité vaudoise vue par des historiens », in *Revue historique vaudoise*, n° 111, 2003, p. 61.

développerait une source de production parallèle à l'artisanat local et induirait une collaboration saine entre les secteurs économiques. Selon les auteurs de l'*Esprit de la législation*, l'industrie pouvait provoquer la croissance de l'économie en incitant l'agriculture à lui fournir des ressources et en créant des canaux commerciaux pour écouler son surplus. La deuxième est la volonté de participer au commerce globalisé. En libéralisant la circulation des capitaux, les communes devaient échanger leurs produits manufacturiers spécifiques pour que chaque localité puisse accéder à tous les objets de subsistance sans faire appel à l'importation. Quant au commerce international, il devait servir de régulateur des stocks et des prix de matières premières. Lorsque cette circulation serait optimale, l'exportation du surplus manufacturier devait permettre à Berne de s'enrichir. En troisième lieu, cette logique de développement économique et sa vision radicale de la dépopulation reflètent la posture du Pays de Vaud en tant que territoire sujet d'une république aristocratique souveraine en revendiquant la possibilité pour chaque acteur de son économie de participer aux activités gouvernementales. Pour cette raison, un lecteur du XVIII^e siècle aurait perçu l'effort déployé pour formuler une théorie, approchant des limites de la critique acceptable, en les repoussant peut-être, sans critiquer explicitement l'obstination des souverains à empêcher la modernisation dans le but de maintenir leur autorité intacte.

L'*Esprit de la législation* met à nu bon nombre des questions pratiques et théoriques auxquelles étaient confrontés les réformateurs vaudois. Comme les auteurs de la revue *Aristide*, l'idée d'une industrie périphérique avait marqué les savants vaudois, malgré leurs différents en matière de transformations institutionnelles ou de leur recherche de représentativité politique⁹²⁶. Dans les deux cas, afin de cerner la forme de croissance à instaurer pour y parvenir, l'un des enjeux intellectuels était de saisir la manière d'écrire sur la relation complexe entre la province et la capitale, la périphérie agraire et les centres de production, entre les territoires sujets et la ville souveraine sans être accusé de critiquer le gouvernement. Le succès européen⁹²⁷, et même américain, de l'*Esprit de législation* suggère que leurs auteurs ont apporté une contribution importante aux débats sur l'économie politique : pas uniquement à la manière dont des réformateurs partageant des idées identiques pensaient et écrivaient sur ces questions. Ils ont contribué aux débats sur la compétitivité des républiques en affirmant, aussi poliment que ce soit, que les réformes économiques n'étaient finalement réalisables que si elles s'accompagnaient d'ajustements institutionnels et politiques.

⁹²⁶ Montesquieu a inventé l'idée selon laquelle la souveraineté pouvait être limitée sans être divisée : M. Sonenscher, *Before the Deluge, op. cit.*, p. 95.

⁹²⁷ Gaetano Filangieri l'a cité comme une référence « sur les lois agraires » dans *La Science de la législation*, Paris, Cuchet, 1786, t. 2, p. 311 ; il est d'ailleurs devenu membre de la Société économique de Berne en 1781 : Gaetano Filangieri, « Lettre à la Société économique de Berne, 29 août 1781 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

4.2 Jean Bertrand, Benjamin Carrard, Gabriel Seigneux de Correvon

L'*Esprit de la législation* est également un point d'entrée dans la pensée singulière de trois des penseurs économiques vaudois les plus actifs du XVIII^e siècle. Jean Bertrand, Carrard et Seigneux de Correvon font partie des membres les plus prolifiques de la Société économique de Berne⁹²⁸. Si leurs essais se répondent et se complètent pour promouvoir un modèle économique particulier, ils se composent également de traits propres à chacun d'entre eux. Interroger ces singularités alimente l'image kaléidoscopique des débats d'économie politique vaudois, tout en faisant ressortir ses caractéristiques propres. De plus, celles-ci, éclairent les enjeux véritables et les intentions derrière l'ensemble de leur œuvre. Les trois penseurs ont fait de leur analyse de l'esprit de la législation un point de départ théorique à travers lequel ils évaluaient les questions précises auxquelles ils se sont attaqués ensuite.

4.2.1 Jean Bertrand

Comme son frère, Jean Bertrand a occupé une place importante parmi les penseurs économiques vaudois. Il est l'un des contributeurs les plus importants à la Société économique de Berne. Ayant mené une activité de savant moins foisonnante que son frère cadet, les textes de Jean Bertrand font néanmoins partie des plus lus à domicile sur les pratiques agricoles et les théories économiques. Ses articles des *Mémoire et observations* font partie des plus cités au sein de la revue, dans des textes indépendants et dans les correspondances. Sa capacité à synthétiser les enjeux qui occupent le plus les lecteurs et à assimiler les instructions pratiques aux questions idéologiques qu'elles impliquent provoquent un intérêt particulièrement soutenu chez eux. C'est la forme brève et concentrée des aphorismes de son essai sur l'esprit de la législation qui lui a valu entre autres le premier prix du concours. Contenant tout ce que les organisateurs désiraient dans un texte court et simple à manipuler, l'essence du système économique reconstruit plus haut s'y trouve. Toutefois, une lecture attentive de son article permet de mettre en valeur les enjeux qu'il pensait primordiaux :

La *législation* est l'art d'étudier le génie et la constitution des peuples, pour leur faire trouver les loix nécessaires, la subordination avantageuse et l'obéissance douce. Elle embrasse tout le système politique de l'Etat, afin que toutes ses ressources tendent au profit des particuliers de tous les ordres, et que les talents des particuliers à leur tour tendent à l'avantage, à la force, et à la gloire de la société. C'est là régner en homme et sur des hommes.⁹²⁹

⁹²⁸ Il faut ajouter Élie Bertrand à ce panorama, dont la pensée économique a déjà été reconstruite par Radoslaw Szymanski dans ses moindres détails.

⁹²⁹ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 5.

C'est ainsi que Jean Bertrand comprenait le rôle de l'*esprit de la législation*^{vii}. Même si cette définition de la *législation* semble consensuelle, puisqu'elle défend une « subordination avantageuse », elle implique déjà une séparation des ordres politiques et économiques. Réfléchir à l'esprit de la législation revient à équilibrer la somme des intérêts particuliers avec ceux de l'État. Pour parvenir à proposer un système économique qui permettrait de conjuguer les deux, l'auteur s'attaque aux conditions de la subordination qu'elle suppose. Comme tous les auteurs vaudois vus jusqu'ici, Jean Bertrand commence sa réflexion en rejetant les propos de Melon en faveur de l'esclavage. L'idée d'un « esclavage en Europe » serait totalement contreproductif⁹³⁰. Le Vaudois explique non seulement que la servitude rend le travail moins bon que celui fourni par des travailleurs libres et propriétaires, mais aussi que la modernisation de l'économie dépend d'une meilleure répartition des terres. Le modèle de développement construit tout au long du livre est pour lui un moyen d'y parvenir. Pour provoquer le basculement entre une subordination paternaliste et unilatérale à une hiérarchie collective, Jean Bertrand suggère des méthodes d'industrialisation agressive :

Il semble, à entendre certains spéculateurs, qu'il y ait du danger à introduire des machines qui abrègent l'ouvrage. Mais si elles dérangent quelquefois les ouvriers, ce n'est jamais pour longtemps. Dans un pays de travail chacun trouve à s'occuper, et plus un pays est peuplé, et plus il y a de choix pour les occupations. Il sembloit par exemple, que la découverte de l'imprimerie alloit faire mourir de faim les copistes, et aujourd'hui il faut autant et plus de copistes que jamais. [...] Les besoins de subsistance animent au travail, le multiplient et le redoublent.⁹³¹

Sans faire attention à une situation initiale à mettre en place avant de lancer son système, Jean Bertrand demande d'appliquer les technologies les plus avancées aux manufactures. Les travailleurs devenus dispensables retourneraient travailler dans les champs, tandis que les travailleurs voulant s'investir dans leur utilisation créeraient une population d'ouvriers hautement spécialisés. La liberté de la circulation des travailleurs demandée dans l'*Esprit de la législation* offrirait les circonstances nécessaires à cela. Comme les grains, la main-d'œuvre comble les zones de pénurie lorsqu'elles viennent à manquer. Ceci permet d'assurer une main-d'œuvre proportionnelle à la quantité de travail à fournir, dans un secteur, en fonction du besoin économiques. Cette idée ne rentre pas en conflit avec les théories démographiques, puisqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une industrialisation périphérique. Le flux de travailleurs n'impliquait donc pas d'émigration néfaste de la campagne à la ville. Les travailleurs au sein de chaque localité s'empliraient à produire les besoins

⁹³⁰ *Ibid.*, p. 32.

⁹³¹ *Ibid.*, p. 77.

que le marché leur dicterait⁹³². La multiplication des emplois créée par l'innovation technologique permettrait à ces travailleurs de se répartir plus précisément⁹³³.

Jean Bertrand est l'auteur Vaudois qui a cité Süssmilch le plus abondamment, après Muret. La méthode statistique du Prussien, propice à la représentation schématique employée par Jean Bertrand pour conceptualiser son système de flux de main-d'œuvre. Le paragraphe du Vaudois sur la manière d'augmenter la population en « favorisant des occupations » se base sur les proportions entre employabilité et taux de mariage calculés par Süssmilch et citées avec précision⁹³⁴. Il en ressort que « les mariages, et les naissances sont proportionnées aux occupations. »⁹³⁵ La corrélation entre la qualité de vie et l'accroissement de la population est pour lui une preuve que l'augmentation des activités agricoles et manufacturières est nécessaire. Il souligne cela contre le système bernois qui voudrait limiter les débouchés professionnels pour pousser la population à effectuer des activités agricoles. Comme les physiocrates, Jean Bertrand pensait que la richesse était un moteur pour la démographie, pas le contraire. Toutefois, il parvient à cette conclusion grâce à d'autres sources et d'autres méthodes d'analyse⁹³⁶.

4.2.1.1 Des grands textes d'économie politique à l'économie bernoise

Jean Bertrand a souvent tenté d'assimiler des méthodes analytiques innovantes à ses travaux pour affiner ses réflexions personnelles. Pendant ses études de théologie à l'Académie de Lausanne et de Genève, il a traduit et commenté les *Nouveaux sermons* de John Tillotson⁹³⁷. Plus tard, lorsqu'il était précepteur chez un capitaine suisse aux Pays-Bas, de 1735 à 1742, il a publié la première traduction française de la *Fable des abeilles* de Mandeville. De ce texte, Jean Bertrand a tiré la méthode d'observation innovante des sociétés politiques, plus que les revendications elles-mêmes. En effet, on retrouve la manière de représenter la société civile comme un corps politique, employé par Mandeville⁹³⁸, dans les revendications économiques du Vaudois. Ce dernier a enrichi l'image sociale établie par le Néerlandais, en distinguant le corps politique du corps économique,

⁹³² L'économie auto-régulatrice est un objectif courant dans les textes du xviii^e siècle, mais il était systématiquement incompatible avec les intérêts des élites politiques : J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 12.

⁹³³ L'héritage des propos de Rytz se retrouvent dans des ouvrages généraux comme le *Dictionnaire historique suisse*, qui prennent la physiocratie, dans chacune ses occurrences, à l'envers, puisqu'ils ne saisissent pas que c'est l'industrie qui devait inciter la modernisation de l'agriculture, pour briser la dépendance au mercantilisme.

⁹³⁴ R. Bolzern, « The Swiss foreign service and Bernese reform politics in the late eighteenth century », *op. cit.*, p. 468.

⁹³⁵ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 35.

⁹³⁶ Jean Bertrand évoque le fait que Süssmilch ait cité les remarques sur la dépopulation trouvées dans l'*Avis au peuple* de Tissot : J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, pp. 49-50.

⁹³⁷ « Bertrand (Jean) », in *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, 1835, t. 58, p. 159.

⁹³⁸ E. Muceni, « Mandeville and France », *op. cit.*, p. 445 ; E. Giddey, *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 52 ; J. de Gélien, « Lettre à la Société économique de Berne, 26 mai 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4.

et en encadrant leur collaboration grâce au cadre offert par les lois⁹³⁹. Revenu dans le canton de Berne, Jean Bertrand a occupé des postes de diacre et pasteur à Grandson et à Orbe respectivement, jusqu'à la fin de sa vie. Comme son frère, Jean Bertrand est revenu des Provinces-Unies avec des connaissances factuelles sur la politique et l'économie de la république commerciale⁹⁴⁰. Il y a également acquis une capacité à adopter des points de vue lui permettant de décentrer les propos habituels sur les institutions et la gouvernance bernoise. Cela s'observe dès sa première contribution à la Société économique de Berne :

Comment espérer dès lors de voir établir, fleurir et prospérer des manufactures ? Il faudrait pour cela abondance d'ouvriers et d'argent et les ouvriers et l'argent manquent également. Il faudrait que les Entrepreneurs pussent tout au moins fournir leurs ouvrages à aussi bon marché qu'on peut les avoir ailleurs : Ce qui est impossible si les vivres sont si chers. Car les façons et la main d'œuvre sont toujours proportionnés au prix de la subsistance. Avant donc que de penser à faire de pareils établissements dans les villes mêmes, il faut mettre les ouvriers en état de se procurer facilement du pain. [...]

Il est manifeste d'un côté qu'un état est obligé à des ménagemens très humilians et qui tiennent de la subjection, envers des voisins qui le nourrissent, et de l'autre que des sujets sont exposés à des avanies, des confiscations et des risques très fâcheux, lors qu'ils se hasardent à exporter des grains d'un país où cette exportation est interdite.⁹⁴¹

Jean Bertrand commerce son « Essai » par une allocution sur la fuite des richesses du territoire. Si son propos semble raisonner avec celui des patriciens, dont le but était d'affirmer un système économique autosuffisant basé sur la production agricole, la finalité de son propos était industrielle. Le Vaudois ne redoutait pas que le commerce fasse sortir l'argent dans l'absolu, mais que les richesses publiques soient inutiles au développement de l'économie locale. En cela, il dénonçait le fait que les matières premières locales soient exportées en échange de numéraires servant à alimenter le système mercantile bernois. Il se référait autant aux produits étrangers importés au lieu d'être cultivés ou manufacturés à domicile, qu'aux fonds investis à l'étranger avant même de pouvoir circuler sur le territoire. Pour cela, Jean Bertrand élabore une solution radicalement différente de celle avancée par les Bernois pour prendre en charge un constat identique en surface. La clé de la concentration des richesses leur fluctuation à domicile est l'industrialisation à domicile est l'industrialisation. Les conditions nécessaires à la création d'une pratique manufacturière, dans le contexte local, contraindrait la gestion des finances publics à se tourner vers l'intérieur du pays et d'offrir une marge de manœuvre importante aux travailleurs privés. Le manque de ressources de subsistance ne permettrait pas aux partisans de développer de grandes activités manufacturières urbaines, ce que l'auteur voulait éviter. Jouer avec le manque

⁹³⁹ John Dunn, « From applied theology to social analysis : the break between John Locke and the Scottish Enlightenment », in *Wealth and Virtue*, *op. cit.*, p. 129.

⁹⁴⁰ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 34.

⁹⁴¹ J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'an 1759 », *op. cit.*, pp. 105-106.

absolu de ressources permettant de forcer les artisans à développer leurs entreprises en périphérie proche des fournisseurs de matières premières et à employer les campagnards inactifs. Le reste de la séquence est élaborée dans l'*Esprit de la législation*. Pourtant, l'« Essai », focalisé sur une question plus pratique, contient des explications perdues, diluées ou sous-entendues dans le texte purement théorique de 1765 :

Les fermes sont en général trop chères ; et le propriétaire sans considérer la cherté des bons ouvriers, la rareté des domestiques fidèles, les travaux pénibles des laboureurs, et les risques que courent les métayers, leur impose des conditions trop onéreuses. Dès qu'il s'aperçoit que son fermier prospère qu'il avance et fait bien ses affaires, il ne manque point de recharger le bail, et d'augmenter la cense ; le particulier fait ainsi chés nous ce qu'un Monarque Asiatique fait dans ses états. Il punit le bon cultivateur de ses travaux et de son habileté par une nouvelle imposition proportionnée au progrès de son industrie. En cela il commet souvent une injustice, tandis qu'il se fait à lui-même un trot manifeste.⁹⁴²

nos laboureurs manquent pour l'ordinaire de directeurs entendus, riches et laborieux. Jusques à présent nous avons manqué de philosophes cultivateurs, qui sachent, ou qui veillent remonter aux principes de ce grand art, joindre aux spéculations les expériences convenables, faire des essais et suivre tout le menu détail de l'exploitation de nos terres. Mais j'espère que bientôt nous aurons abondamment de tels maîtres. Avec quel empressement les nouvelles idées sur l'agriculture n'ont-elles pas été déjà saisies, poussées et perfectionnées par Monsieur Lullin de Château Vieux, ancien premier Syndic de Geneve ? Quelle sagacité dans les découvertes de ce nouveaux Triptolème ? Quelle patience dans les recherches de ce zélé citoïen ? Quelle étendue dans les vuës de cet ami des hommes ? Bientôt la Suisse profitant des nouveaux secours dque la *Société économique* lui prépare, ne tardera pas à ouvrir les yeux sur ses véritables interêts, et nôtre Canton profitera de tous ses avantages.⁹⁴³

Libéraliser les pratiques d'exploitation et la gestion des terrains primés s'associe à une nouvelle forme de responsabilité de la part des propriétaires. Premièrement, leurs revenus dépendants de la qualité du travail, ils ne pouvaient plus exploiter la main-d'œuvre. Celle-ci, ayant la possibilité de s'investir dans les manufactures n'accepterait plus de travailler à tout prix. La diversification des méthodes de production lisse la manière de les administrer. Cela a pour conséquence d'obliger le propriétaire de s'investir dans la gestion de son domaine. En cela, il devra investir son capital afin de pouvoir s'enrichir. Plus il emploie de main-d'œuvre pour couvrir l'ensemble de l'étendue de ses terres cultivables, plus il s'enrichira. De même, il devrait apprendre lui-même à appliquer les méthodes agronomiques les plus innovantes pour les diffuser parmi ses employés⁹⁴⁴. Une fois les propriétaires impliqués dans le processus de production, leur engagement se traduirait par des innovations qu'ils faisaient grâce à des expériences et des observations éclairées. Tout cela est donc incité, non pas par des restrictions, mais par un libéralisme qu'une gestion des richesses publiques encadre :

⁹⁴² *Ibid.*, p. 117 ; François Calandrin, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 septembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

⁹⁴³ J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'an 1759 », *op. cit.*, pp. 121-122.

⁹⁴⁴ P. Garnsey, *Thinking about Property*, *op. cit.*, pp. 171-173.

Mais il est impraticable d'en faire une loi positive dans un païs libre où chacun a le droit de se choisir le genre de vie qui lui convient. Mais ce que tout Prince agriculteur peut faire, c'est de rendre honorable le labourage. Et je ne doute pas qu'il n'y contribuât en ordonnant que tous les emplois de campagne fussent donnés à des personnes capables et moiennées qui y séjournent toujours, et que le *Châtelain* et les *Curieux* eussent à résider dans le district où ils doivent fonctionner.⁹⁴⁵

C'est ici que Jean Bertrand se dissocie complètement de la pensée économique bernoise. Il voulait rendre le travail agraire et manufacturier plus attractif en les valorisant, tandis que les patriciens voulaient renforcer des outils de restrictions administratives pour l'y forcer. L'approche du Vaudois supposait donc de supprimer ou réformer les outils que les Bernois voulaient préserver. Pour parvenir à une autosuffisance économique, celui-ci envisageait une transformation des échanges entre la main-d'œuvre et les propriétaires. La population, non plus subordonnée aux détenteurs de moyens de production, deviendraient les collaborateurs de ces derniers. L'agriculture serait exercée comme l'exploitation des ressources par le capital et la force de travail, plutôt que celle des sujets.

4.2.1.2 Optimisation agraire au service de l'industrie

En 1761, la Société économique a publié un mémoire sur le « Moyen de rétablir l'agriculture au Pays de Vaud », signé d'un L. G. de Petzi, dont le propos est construit sur la base de celui de Jean Bertrand :

Enfin Mr Bertrand, auteur de la seconde dissertation, traite spécifiquement la question des enclos, en faveur du Pays de Vaud. Il souhaiterait que sa terre fut à clos, pour être améliorée. Il décrit ensuite l'œconomie générale de nos terres, et en fait connoître les abus. Il remarque, très-judicieusement, que la division de nos districts en trois sols, ou pies, qui assujettissent les Laboureurs à une culture uniforme, ne leur permet plus de croiser les fillons pour ameubler la terre.

Quelques pages plus bas, et continuant ses recherches sur les obstacles à une bonne œconomie, Mr Bertrand se plaint, de ce que la culture de nos terres souffre beaucoup de la quantité de pâturages communs. Il en articule six raisons qu'il se contente d'indiquer, parce qu'elles sont sensibles. Il en conclut, que si un pâturage produit 20, la même terre produira 100, si elle est fermée et bien cultivée. Et il ne demande, pour nous procurer un avantage si considérable, qu'un léger changement, qui consiste à retrancher ces pâturages communs, sans se mettre en peine des clameurs de gens, qui ne sont sensibles qu'à leur intérêt prochain.⁹⁴⁶

Petzi – peut-être le pseudonyme d'un auteur vraisemblablement bernois – part du texte de Jean Bertrand pour construire un plaidoyer en faveur de la clôture des champs et des prés. Il trouvait que le Vaudois ne poussait pas ses revendications assez loin, puisque ce dernier ne voulait supprimer le droit de pâture que de façon légale. La confrontation entre les deux approches permet d'éclairer la praticité avec laquelle Jean Bertrand abordait la question. Tous les deux partageaient le même objectif, offrir aux cultivateurs l'usufruit total sur leurs terres. Au XVIII^e siècle, la clôture

⁹⁴⁵ J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'an 1759 », *op. cit.*, p. 139.

⁹⁴⁶ L. G. Petzi, « Moyens de rétablir l'agriculture au Pays de Vaud », in *Mémoires et observations*, 1761, pp. 761-762.

était une des questions les plus importante des débats agronomiques. Ils basaient leurs arguments sur le succès des clos qu'ils pensaient observer en Angleterre⁹⁴⁷. Jean Bertrand en était un des principaux défenseurs au sein de la Société économique de Berne⁹⁴⁸. Cependant, pour son essai sur la culture du blé, le Vaudois avait pris le parti de proposer une solution statistique, non pas absolue. Même si clôturer était la meilleure solution, l'expérience faisait que leur mise en place était plus compliquée qu'une simple proposition faite dans un article. Berne avait légiféré en faveur de la clôture aussitôt qu'en 1717, en publiant des décrets invitant à le faire⁹⁴⁹. Pourtant, les coûts de l'opération pour les propriétaires les avait dissuadés. La proposition de Jean Bertrand était la meilleure solution d'après Petzi, la plus praticable – le plus rapidement en tout cas –, dans ces circonstances. Toutefois, s'il s'accroche à ce point de détail pour donner du corps à son propos, c'est surtout l'émancipation des travailleurs et des propriétaires – incarnés entre autres par la clôture – défendue par Jean Bertrand qui a attiré le Bernois. Peut-être qu'un simple propriétaire bernois, dont les intérêts socio-politiques des patriciens ne concernait pas, comprenait ces propos comme une simple revendication pour une gestion des terres privées plus libre. Ainsi, c'est chez un auteur Vaudois qu'il a trouvé les arguments pour soutenir ses intérêts.

Au fil des années, Jean Bertrand a soumis de nombreux textes à la Société économique de Berne pour enrichir son système initial. Chacun d'entre eux renchérit un aspect, souvent pratique, du système complet. Ce travail donnait la possibilité au Vaudois de s'approcher au fur et à mesure de l'équilibre théorique et opérationnel des réformes qu'il espérait contribuer à provoquer. En 1762, la Société économique de Berne a publié un « Essai sur la question quelle est la meilleure préparation des champs, pour les bleds d'hiver » du pasteur, réponse à une question posée au public l'année précédente. Ce texte se voulait un supplément à son premier essai sur la culture du blé. Jean Bertrand y dresse une marche à suivre sur les méthodes de cultiver le blé. Néanmoins, quelques considérations économiques s'y sont glissées. Le Vaudois promet par exemple l'utilisation de bœufs pour le labourage des champs⁹⁵⁰. Il s'est également exprimé sur le débat concernant la taille adéquate des exploitations. Jean Bertrand préconisait donc la petite culture pour le canton de Berne⁹⁵¹. En attendant que son industrie croisse, l'agriculture devait assurer une

⁹⁴⁷ Thomasset des Granges, « Lettre à la Société économique de Berne, 26 mars 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 ; Jean Rodolphe Vautravers, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 février 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

⁹⁴⁸ J. Bertrand, « Essai sur la question quelle est la meilleure préparation des champs, pour les bleds d'hiver », in *Mémoires et observations*, 1762, pp. 74-82.

⁹⁴⁹ « La passation à clos et à record. 1716 juin 3 et 1717 janvier 13 », in *Les Sources du droit du canton de Vaud. 1. Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, Bâle, Schwabe, 2003, p. 589.

⁹⁵⁰ Doxat, « Méthode pour préparer les champs », in *Mémoires et observations*, 1763, pp. 5-7.

⁹⁵¹ J. Bertrand, « Essai sur la question quelle est la meilleure préparation des champs, pour les bleds d'hiver », *op. cit.* p. 44 ; Jacob Vernet, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 janvier 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 ; Raffinesque, « Mémoire sur la proportion nécessaire entre les prairies et les terres labourables », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 8.

forte employabilité. Pour cela, la culture de petites parcelles, par une main-d'œuvre nombreuse offrait une meilleure gestion de la force de travail dans un environnement où les débouchés étaient peu nombreux. L'agriculture absorbait ainsi les réserves de main-d'œuvre envoyée petit à petit dans les manufactures qui se développaient⁹⁵². C'est aussi pour renforcer cette marge de manœuvre que Jean Bertrand soutenait la clôture des propriétés, qui optimisait la productivité⁹⁵³. À cela, le Vaudois a ajouté un texte sur l'assèchement des marais – expliquant comment ces terres nouvellement cultivables devaient être distribuées –, un autre servant à promouvoir un modèle de semoir inventé récemment, et un troisième sur l'irrigation des prés⁹⁵⁴. Ces textes reprennent les revendications systémiques essentielles à la pensée de Jean Bertrand pour l'enrichir de propositions pratiques ciblées.

C'est en 1773 que le Vaudois a écrit son grand œuvre économique. Ses *Elémens d'agriculture*, imprimés par la Société économique de Berne en 1775, dans ce qui restait des *Mémoires et observations*, en tant que volume indépendant. Ce texte reprend toutes ses idées, étoffées des observations réalisées au cours de la décennie passée. De nouveau, il a été conçu dans le cadre d'un concours, demandant aux participants de rédiger un ouvrage général sur l'agriculture, qu'il a remporté⁹⁵⁵. Ce texte, construit sous forme de dialogue entre un propriétaire et un fermier, pose d'emblée les préoccupations de Jean Bertrand sur l'encadrement institutionnel de la collaboration entre ces deux acteurs économiques. Cependant, le cadre narratif créé par l'auteur suppose que certaines transformations ont déjà été accomplies. Pour commencer, le propriétaire est éduqué en matière d'*économie champêtre*, il connaît donc le métier d'agriculteur et est au courant des dernières méthodes agronomiques à disposition. Selon Jean Bertrand, les propriétaires n'ont pas de réelle utilité s'ils ne possèdent pas ces connaissances⁹⁵⁶. Une fois cela acquis, le propriétaire peut s'assurer de l'éducation de ses fermiers. Pour cela, il défend le travail fourni par la Société économique de Berne et légitime les trouvailles qui y ont été promues⁹⁵⁷. La collaboration entre la ville et la campagne relève aussi du fait que les citadins ont les moyens d'expérimenter sur les techniques d'agriculture et de prendre du temps à diffuser leurs découvertes. D'ailleurs, l'ouvrage entier est ensuite dédié à remplir ce rôle. En mettant en scène un propriétaire qui enseigne à son fermier les

⁹⁵² A. Holenstein, « Industrielle Revolution avant la lettre », *op. cit.*, p. 23.

⁹⁵³ Hans Rudolf Rytz a clairement identifié la volonté de Bertrand de développer l'industrie vaudoise et bernoise. Cependant, attaché à l'idée que les vaudois cherchaient à servir les intérêts de la politique économique bernoise, il a voulu voir dans la stratégie de développement de Bertrand une intention mercantile : H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 43.

⁹⁵⁴ J. Bertrand, *De L'Eau relativement à l'économie rustique, ou traité de l'irrigation des prés*, Lyon, Regnault, 1764 ; J. Bertrand, « Avis sur l'amélioration et l'emploi des marais et des terres basses, ou inondées », in *Mémoires et observations*, 1762 ; J. Bertrand, « Lettre de Monsieur Bertrand, pasteur à Orbe du 2. août 1761 », in *Mémoires et observations*, 1761.

⁹⁵⁵ J. Bertrand, *Eléments d'agriculture fondés sur les faits et les raisonnemens, à l'usage du peuple de la campagne*, Berne, Société typographique de Berne, 1775, pp. II.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, pp. 2 et 5.

⁹⁵⁷ *Ibid.*, pp. 10-11.

nouvelles méthodes pour cultiver correctement ses champs, il dresse un tableau des pratiques d'agriculture les plus modernes. La posture biaisée d'un propriétaire qui connaîtrait mieux le métier d'agriculture qu'un fermier sert des intérêts argumentatifs avant tout. Jean Bertrand était conscient que son ouvrage était destiné à être lu par des propriétaires foncier, patriciens bernois ou non, qu'il fallait flatter pour inciter à s'investir dans la gestion de leurs terres.

Ainsi, après avoir construit un modèle de développement économique basé sur l'industrialisation et la redistribution des moyens de production – en opposition au mercantilisme et à la subordination –, Jean Bertrand a tenté de formuler les termes de la collaboration entre les acteurs de cette économie. En termes pratiques, au sein d'une exploitation agricole, le propriétaire devait fournir les moyens financiers, logistiques, infrastructurels et le savoir théorique, tandis que le fermier fournissait son savoir-faire, sa force de travail et ses correspondances avec le secteur manufacturier. Ces rapports d'échanges devaient être les mêmes au sein des manufactures et des institutions. En effet, pousser les propriétaires – classe à laquelle les patriciens faisaient tous partie – à collaborer et communiquer avec les agriculteurs créait un pont entre la population et les institutions. Non plus subordonnés au pouvoir politique, les acteurs économiques étaient des associés, dont la productivité dépendait des intérêts.

L'espoir de Jean Bertrand de pouvoir toucher les patriciens capables de traduire son système en réalité juridique par ses écrits était fondée sur ses relations sociales avec certains d'entre eux. Le Vaudois entretenait une correspondance savante et dynamique avec Engel, qui le désignait comme l'un des penseurs les plus importants du Pays de Vaud⁹⁵⁸. Leurs échanges étant perdus sont cependant parfois relatés par Engel dans sa correspondance avec Vinzenz Bernhard Tschärner :

Après avoir communiqué mes remarques à M^r Bertrand sur son mémoire, il m'a permis d'y ajouter quelques notes : Je n'en serai rien, et ne m'emanciperay pas de corriger les ouvrages d'autrui ; une seule note au bas de la page est tres necessaire ; il dit qu'on seme dans la pose 8 Quarterons de froment, sans indiquer la contenance de la pose ; on pourroit donc se fonder sur notre indication de 31'250 pieds ; ou bien que par ici à Orbe elle est de 40-45 à 50'000 pieds ; on pourroit donc la mettre au bas de la page, et y ajouter, qu'on seme 1 Quarteron, ou 20 livres de froment, dans un terrain de 5 à 6'000 pieds, selon la qualité du terroir.⁹⁵⁹

Jean Bertrand et Engel échangeaient leurs textes pour y apporter des corrections. Ici, Engel fait part à Vinzenz Bernhard Tschärner de corrections factuelles qu'il a apporté à l'« Essai sur les blés d'hiver » du Vaudois. À travers ces discussions statistiques se jouait la défense de leurs modèles de développement. Si les terrains produisaient autant que Jean Bertrand prétendait, la marge de manœuvre pour attribuer des travailleurs à l'industrie voulue était intéressante, tandis que les

⁹⁵⁸ S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 décembre 1761 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3.

⁹⁵⁹ S. Engel, « Lettre à Tschärner, 17 mars 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, p. 1.

chiffres d'Engel soutenaient le besoin de stocker le peu de ressources produits par un maximum de travailleurs dans les greniers publics. Même si ce débat implicite était constamment présent dans leurs échanges, c'est par intérêt intellectuel qu'ils correspondaient. De façon encore plus triviale, Engel appréciait que Jean Bertrand, dont il respectait l'expertise, corrige ses analyses et son français⁹⁶⁰ – comme déjà cité en amont⁹⁶¹ et comme Vinzenz Bernhard Tschärner le faisait depuis 1749 en tout cas^{viii}. Cloisonné aux milieux intellectuels vaudois, mais peut-être plus significatif encore, Jean Bertrand était proche de Carrard. Ils se côtoyaient non seulement socialement, parce qu'ils occupaient tous les deux des postes de pasteur au sein de la même paroisse et que Jean Bertrand était marié à la sœur de Carrard, mais également en collaborant sur leurs travaux savants. En mai 1761, Jean Bertrand a prié son frère d'intégrer Carrard aux activités de la Société économique de Berne. Il le décrivait comme un penseur timide, mais utile à faire participer^{ix}. Avant le concours sur l'esprit de la législation, Carrard se contentait de participer aux séances de la Société économique, au sein d'un groupe qui envisageait d'ouvrir une société correspondante à Orbe⁹⁶². Comme ce projet n'a jamais pris forme, le pasteur est resté discret avant le concours de 1764. Cette première publication sur l'économie politique de Carrard a marqué le début d'une série de textes importants dans les débats de réformes du canton de Berne. Le dialogue entre les essais des deux pasteurs au sein de *l'Esprit de la législation* témoigne de leur dynamique intellectuelle, ainsi que des singularités de Carrard.

4.2.2 Benjamin Carrard

Comme Jean Bertrand, Carrard explique dans son essai sur l'esprit de la législation que la morale, bien qu'importante, n'est pas la solution aux problèmes économiques modernes. En cela, il s'oppose à l'aristocratie qui dicterait des règles que la population doit *moralement* suivre. Ce sont les institutions et la conceptualisation de la politique économique qui vont pousser les gens à agir en concordance avec l'ordre naturel. L'agriculture, l'industrie et le commerce devaient fonctionner sans influence morale. La législation, en accord avec *l'esprit* de la république bernoise, doit permettre à la population d'exploiter les avantages du système en place. Selon Carrard, c'était au peuple d'exécuter le travail d'enrichissement, pas à l'État. Pour cela, la Société économique est un partenaire dans la négociation en faveur d'une gestion de l'économie qui traduit l'intérêt général⁹⁶³ :

⁹⁶⁰ Jean Bertrand a corrigé le texte sur la nourriture, S. Engel, « Lettre à Tschärner, 24 juin 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*

⁹⁶¹ S. Engel, « Lettre à Tschärner, 25 mars 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*

⁹⁶² Thomasset des Granges, « Lettres à la Société économique de Berne, 26 mars 1761 et 22 décembre 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

⁹⁶³ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. 124.

Je ne m'attendois pas, comme me l'apprend de vôtre part M^r vôtre fils, que mon *Essay sur l'esprit de la législation* pût longtems disputer le prix, à quelqu'un de ceux que l'illustre Société Economique avoit reçus en asses grand nombre. Mon unique dessein en mettant la main à la plume, avoit été de développer clairement quelques vérités que je croiois pouvoir contribuer au bien être de ma patrie. Mais en même tems je ne doutois pas, qu'il ne s'en presentât de plus importantes à quelque Citoyen qui auroit le courage de les faire connoître. Je suis charmé que l'évènement ait justifié mes espérances, étant persuadé que les lumières qu'on aura aquises sur les vrais interets de nôtre nation pourront influer un jour sur son bonheur.⁹⁶⁴

Flatté que des savants comme Haller aient apprécié son travail, Carrard précise que son texte est destiné à servir les « vrais intérêts » du canton^x. Étonné que le modèle économique qu'il a pris le parti d'élaborer ait été sélectionné par les membres de la Société économique de Berne, il insiste sur son utilité générale. Il veut présenter les moyens de parvenir à la croissance économique par un développement des pratiques manufacturières et une meilleure exploitation interne des ressources comme une réponse mécanique, non pas revendicatrice, aux questions posées par le concours. Comme il l'a été démontré plus haut, les textes qui composent l'*Esprit de la législation* sont au contraire critiques vis-à-vis des institutions établies. Sur la majorité des points, le texte de Carrard est identique à ceux de ses compatriotes vaudois. Son essai est d'ailleurs présenté comme une version étendue et commentée de la contribution de Jean Bertrand. Toutefois, Carrard y traite d'une question centrale au débat d'économie politique vaudois souvent laissé de côté ou dissimulé – à l'exemple des autres essais sur l'esprit de la législation – pour son caractère subversif :

Voilà un tableau abrégé des maux infinis que causent dans un pays les dettes trop nombreuses parmi les cultivateurs. Il faut avouer que ce mal fait de rapides progrès dans notre patrie. Sur-tout dans le Pays de Vaud cette gangrène gagne, et ravage de plus en plus nos campagnes. Il n'est presque point de laboureurs qui ne doivent des sommes assez considérables. Le poids de leurs dettes augmente de jour en jour ; ils ont toujours plus de peine à satisfaire leurs anciens créanciers, s'out qu'ils contractent de nouvelles dettes, soit que leurs fonds rapportent moins, par une suite de la misere qui les talonne, les dégoute du travail, et les empêche d'améliorer leurs fonds.⁹⁶⁵

Carrard considérait que l'un des problèmes les plus importants du système économique bernois était sa disposition à pousser la population à s'endetter au-delà de ce qui était possible d'assumer. Il affirme qu'elles étaient « considérables » parmi les habitants de la campagne, qui étaient de fait « esclaves des riches »⁹⁶⁶. Cette condition poussait les agriculteurs, qui s'étaient endettés auprès de créanciers privés – pour acquérir des terres, du matériel, des investissements dans des nouveaux moyens de production ou pour compenser de mauvaises récoltes –, à travailler dans l'urgence⁹⁶⁷.

⁹⁶⁴ B. Carrard, « Lettre à la Société économique de Berne, 08 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3 ; B. Carrard, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3 ; Jean Bertrand a envoyé des lettres concernant les essais sur l'esprit de la législation et Carrard datées des mêmes jours que celles de son beau-frère : J. Bertrand, « Lettres à la Société économique de Berne, 08 décembre 1764 et 18 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1.

⁹⁶⁵ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 1, pp. 153-154.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 153 ; W. Rappard, *Le Facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse*, op. cit., pp. 174 et 177.

⁹⁶⁷ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., pp. 79-83.

Obligés de vendre leurs produits rapidement, sans pouvoir spéculer ou collaborer avec des marchands internationaux, ils le faisaient parfois à perte simplement pour rembourser les lourds intérêts sur leurs créances⁹⁶⁸. Cela étouffait la possibilité de réguler le flux de la circulation des marchandises en fonction des disettes ou du surplus. Par conséquent, tout modèle économique tentant de stabiliser les prix des matières premières, qu'il soit autarcique ou libéral, était étouffé dans sa réalisation. Les créanciers en revanche, étaient les seuls gagnants dans la transaction, se nourrissant sur les travailleurs et sur les instabilités socio-économiques conséquentes. Carrard identifiait ainsi ce problème comme une des principales causes de la dépopulation du Pays de Vaud. Avant la faillite, les parents envoyaient les enfants travailler dans les villes, avec tout ce que cela impliquait, et une fois totalement épuisé, la dette retombait sur les enfants, accablés d'une génération à l'autre. La réalité procédurale faisait que dans la majorité des cas, les créanciers récupéraient les biens hypothéqués eux-mêmes⁹⁶⁹. De surcroît, le Vaudois regrette qu'aucun registre officiel sur les créances – ni même de réels cadastres – n'existent. L'administration n'a donc aucun contrôle sur la situation et ne prend connaissance des problèmes individuels qu'au moment de sanctionner juridiquement les débiteurs. Un système de surveillance simple permettrait de fixer des taux d'endettement proportionnels à la fortune, ce qui limiterait les risques de litiges⁹⁷⁰ – ne serait-ce que pour connaître la masse monétaire en circulation sur le territoire. Cette solution ne serait pourtant qu'un palliatif.

4.2.2.1 Dettes paysannes dans le canton de Berne

Carrard propose donc une méthode pour régler le problème à la source. Il prévoit de s'attaquer à deux aspects de la question. Le premier concerne la raison pour laquelle les agriculteurs ne parviennent pas à rembourser leurs dettes. Le second concerne la raison pour laquelle ils en contractent. Même si un système d'usure est essentiel à la circulation des richesses et au dynamisme économique – permettant à des entrepreneurs d'investir et d'innover –, les taux d'intérêt pratiqués dans le canton de Berne sont trop élevés selon Carrard. La régulation de l'intérêt, la fixation d'un taux bas par des restrictions législatives n'est pas une solution viable, parce qu'elle provoquerait la naissance de pratiques illégales servant à les contourner. Au milieu de ses explications factuelles, l'auteur glisse qu'il existe une disparité en la matière, entre la ville de Berne et le Pays de Vaud, où les taux d'intérêts sont significativement plus élevés⁹⁷¹. Les agriculteurs vaudois sont soumis à des

⁹⁶⁸ Benjamin Creux, « Lettre à la Société économique de Berne, 03 février 1795 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

⁹⁶⁹ Christophe Reymond, *Le Régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne et selon le droit cantonal (XVI^e-XIX^e siècle)*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1990, p. 292.

⁹⁷⁰ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 1, p. 155.

⁹⁷¹ *Ibid.*, p. 157.

taux qui dépassent le rendement de leurs terres⁹⁷². Une fois endetté, un Vaudois est destiné à perdre tout ce qu'il possède, petit à petit. De surcroît, Carrard désigne explicitement l'un des mécanismes administratifs employé par les Bernois pour enraciner ce système : ils manipulaient la valeur de l'argent en la concentrant sur le territoire germanophone. Ce raisonnement fait référence au chapitre de l'*Essai* de Melon dédié aux mécanismes qui régissent la valeur de l'argent⁹⁷³. L'argent étant physiquement plus rare dans le Pays de Vaud, à cause de la centralisation des fonds publics dans la cité-État, elle coûte plus cher à celui qui voudrait en emprunter. Cette disparité provoquée de nouveau par la politique financière défendue par le souverain provoque des disparités institutionnalisées qui dépassent la mobilité sociale et sabotent les activités économiques privées. Ce raisonnement exprime l'impression des Vaudois d'être imposés doublement, en travaillant pour une propriété dont ils ne profitent pas et en payant des impôts utilisés pour des infrastructures bernoises dont les bénéfices ne les atteignent jamais⁹⁷⁴. Carrard propose comme solution à cela une fixation légale du taux d'intérêt, à un seuil dans l'ensemble du canton, calculé pour être légèrement inférieur au rendement d'une exploitation agricole type, pour qu'un remboursement soit possible. Il s'agissait d'éviter que l'ensemble de leurs profits soient absorbés par le remboursement des intérêts. Cela aurait comme effet collatéral positif d'inciter les riches propriétaires à s'intéresser davantage à l'exploitation de leurs terres et à réaliser des projets ou des investissements plus audacieux. De même l'industrie et le commerce en profiterait, augmentant la circulation des capitaux au sein du territoire.

La raison pour laquelle cette question était aussi sensible est expliqué dans la littérature du XVIII^e siècle disponible à ce propos. Cantillon – les propos duquel Carrard adopte implicitement – explique simplement que les taux d'intérêts élevés naissent à cause de systèmes mercantiles mal gérés⁹⁷⁵. Lorsque l'argent est trop concentré, sa valeur chute. Dans le cas présent, les riches bernois, pour lesquels l'argent vaut moins que pour les Vaudois, profitent de la disparité – et du besoin des sujets d'avoir accès à des fonds – pour fournir des emprunts à des conditions forcément disproportionnées. En dénonçant cela, c'est non seulement la base de la politique économique bernoise que Carrard attaquait, mais également une des sources principales de revenu du patriciat. En effet, les contrats hypothécaires étaient une des sources de rentes les plus profitables aux riches propriétaires bernois, qui mettaient leurs capitaux domestiques à disposition de cultivateurs contre leur force de travail et des intérêts.

⁹⁷² S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, op. cit., pp. 131-132.

⁹⁷³ Jean François Melon, *Essai politique sur le commerce*, [s.n.], [s.l.], 1736 [1734] ; Simone Meyssonier, *La Balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Les éditions de la passion, 1989, pp. 61 et 65.

⁹⁷⁴ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 52.

⁹⁷⁵ R. Cantillon, *Essai sur la nature du commerce en général*, op. cit., p. 130 ; Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, op. cit., pp. 659-666.

D'après les reconstitutions chiffrées d'Altorfer-Ong, le marché des capitaux bernois se composait presque exclusivement de contrats hypothécaires⁹⁷⁶. Le gouvernement fixait les taux d'intérêts par des lois sur l'usure. Au moment où Carrard écrivait, ce taux avait été fixé à 5% – proportion que les Vaudois désignaient comme perversement trop élevé pour être viable, mais pas assez pour être dissuasif. Paradoxalement, l'offre de capitaux était excédentaire⁹⁷⁷. C'est donc une stratégie servant les intérêts d'une classe⁹⁷⁸, profitant des outils institutionnels, que Carrard accuse d'être la cause de la dépopulation du Pays de Vaud. Le gouvernement justifiait sa tendance à maintenir artificiellement les taux d'intérêts sur les contrats hypothécaires hauts comme provenant du désir d'éviter l'exportation des capitaux. Cela explique à nouveau le lien que Carrard fait entre cette question et les stratégies économiques mercantiles de Berne. Carrard trouvait des confirmations à cela chez Mirabeau, qui reprenait les explications de Cantillon⁹⁷⁹ et de Hume, pour lequel « un taux d'intérêt élevé et de grands profits commerciaux sont des marques infailibles que l'industrie et le commerce sont encore dans l'enfance. »⁹⁸⁰ À l'inverse, la manière dont Carrard s'est saisi de cette question éclaire des allusions faites à ce propos par d'autres auteurs du canton⁹⁸¹.

Quelques autres textes vaudois traitent de ce sujet – plus explicites, mais restés inédits. Parmi les contributions au concours sur l'esprit de la législation, trois textes abordent l'endettement paysan, les taux d'intérêts et les prêts hypothécaires, selon trois points de vue différents. Le texte intitulé « Réponse à la question quel devrait être l'esprit de la législation », sans cela relativement en phase avec le système économique mercantile défendu par les patriciens bernois, se détache complètement de cette posture en évoquant le problème des taux d'intérêts :

Les fréquentes discussions [...] font un grand tord à l'agriculture et Souvant à la population ; les terres qui changent de maitre fréquement et surtout lorsqu'Elles passent à des Colloques en division Eloignés ne sont point affectionnées de leurs propriétaires et ordinaires ou maltraitées de ceux qui ne les louent que pour peu de tems et en attendant un nouveau Maitre ; ces debiteurs insolubles ou devetus de tous leurs Biens passent aussi pour l'ordinaire dans les pays Etrangers ou ils tombent dans la mendcité ; pour prevenir ces desastres parmi nos Laboueurs, je ne vois rien de mieu que l'introduction des lettres de rente à la maniere du Baillage de Schvarzenbourg, ou l'on tient un registre

⁹⁷⁶ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, p. 96 ; G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 154.

⁹⁷⁷ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, pp. 243-244.

⁹⁷⁸ C. Reymond, *Le Régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne*, *op. cit.*, p. 28 ; R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, p. 45.

⁹⁷⁹ V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 60.

⁹⁸⁰ D. Hume, « Of the Populousness of Ancient Nations », *op. cit.*, p. 417 ; J. Harris, *Hume*, *op. cit.*

⁹⁸¹ G. L. Schmid, « Réflexions sur l'agriculture », in *Recueil de mémoires*, *op. cit.*, p. 38 ; G. L. Schmid, *Principes de la législation universelle*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 285-287 ; Bêat Philippe Vicat, *Traité du droit naturel, et de l'application de ses principes au droit civil et au droit des gens*, Lausanne, Société typographique, 1777, vol. 2, p. 114 ; A. Stapfer, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, pp. 97-98 ; J. L. Muret, « Mémoire sur la question : Quel est le prix du grain le plus avantageux dans le canton de Berne », *op. cit.*, pp. 8 et 18-19 ; Jean Georges Pillichody, *Essai sur les fonds clos*, Yverdon, de Felice, 1766, p. 41 ; L. G. Petzi, « Moyens de rétablir l'agriculture au Pays de Vaud », *op. cit.*, p. 771 ; C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne », *op. cit.*, pp. 57-58 et 64 ; Samuel Constant, *Le Mari sentimental, ou le mariage comme il y en a quelques-uns*, [s.l.], [s.n.], 1783, p. 22.

de toutes les terres hypothéquées, dont les communautés soit les Corps de Justice sont responsables de la réalité de leurs déclarations ; par ce moyen un mauvais Économiste ne peut point emprunter au-delà du tiers ou de la moitié de ses fonds et pour ainsi jamais tomber en décret de ses Biens, et les Capitalistes auroient, au lieu de trop préférer comme on fait aujourd'hui l'acquit des Biens fonds au détriment de la population et de la bonne culture, au moyen assuré à placer leurs capitaux ; mais il seroit encore nécessaire pour favoriser les cultivateurs de fixer l'intérêt annuel de ces lettres de rente au quatre pour cent tout seulement en compensation de la sécurité de leurs Capitaux et de la préférence qu'elles auroient dans les Concours sur les autres actes obligatoires et ces sortes d'actes actuellement existants peuvent sans le moindre inconvénient être permutés en lettre de rente en réservant les anciennes dates.⁹⁸²

Plus explicite que Carrard, l'auteur de ce texte affirme clairement que ce système d'enrichissement réservé aux bernois est la cause principale de la dépopulation et du manque de dynamisme économique dans le canton. Là où la « Dissertations sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 » reste descriptif et factuel⁹⁸³, l'auteur de la « Réponse » dénonce des conflits d'intérêts parmi les membres du corps souverain. Comme souligné plus haut, ce texte n'a pas eu de succès auprès d'Élie Bertrand et Michał Mniszech, qui ne l'ont pas même fait lire à d'autres membres du jury. Ce paragraphe pousse à croire que l'accusation, couplée au modèle économique auquel ils s'opposaient lui a valu un refus immédiat. En plus d'appauvrir la population, le système des contrats hypothécaires, soutenu par des taux d'intérêts systématiquement trop élevés, empêchait les sujets d'acquérir des terres et des propriétés. L'argent restait concentré à Berne, tout comme la propriété et le produit des terres. Pour endiguer ce problème, le Vaudois suggère des solutions qui lui paraissent simples. D'abord, il souhaitait que les taux d'intérêts sur les emprunts soient libéralisés, qu'ils s'alignent au marché, qui serait favorable en vue de l'abondance d'offres en circulation. Ensuite, il veut que l'état fournisse des prêts, capés à des taux d'intérêts bas. Cela, obligerait les investissements privés à accorder leur pratique injuste. Cela ferait également circuler et fluctuer le trésor public. L'auteur ne s'étend pas sur cette question, puisque le cadre législatif et les instruments institutionnels pour réaliser les changements proposés étaient déjà en place.

Parmi les manuscrits sur l'esprit de la législation, le « Mémoire sur le sujet du prix de Monsieur le compte de Mniszech » est dédié à la question de l'endettement paysan⁹⁸⁴. Ce texte n'a pas pour intention de construire un système économique en suggérant des méthodes pour gérer la production agricole et manufacturière. En fait, il ne dit rien sur la possibilité d'optimiser ou de renforcer la politique économique en vigueur à Berne. Il sert exclusivement à faire comprendre à

⁹⁸² Anonyme, « Réponse à la question quel doit être l'Esprit de la législation pour encourager », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(2), pp. 5-6.

⁹⁸³ Anonyme, « Dissertations sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(2), pp. 48-51.

⁹⁸⁴ Anonyme, « Quid non mortalia pectora cogis », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(3) : Ce texte existe en deux exemplaires, mais pas de succès auprès du jury du concours.

quel point la circulation des richesses – privées et publiques, domestiques ou placées à l'étranger – est importante pour la viabilité de l'économie, de la politique et de la société civile bernoise :

Un autre obstacle à l'Agriculture est, que les Laboureurs portent les charges les plus pesantes de la Société ; Ainsi des Loix qui tendroient à oter ou a diminuer ces Surcharges Seroient très propres à encourager l'Agriculture. [...]

Je veux parler des dettes dont ils sont chargés . Les Laboureurs sont attachés aux fonds de terres ; Ils empruntent pour en garder ou pur en aquerir à un Intérret considérable ; La plus grande partie de leur travail suffit a peine quelque fois a payer leurs Intérrets ; Comment seront il en état de faire quelqu'avances ; ou quelqu'expérience pour des bonifications. Bien plus, qu'il arrive quelqu'accident, soit à leur recolte, soit a leur Bestiaux les voila arriérés souvent sans pouvoir s'en relever⁹⁸⁵

L'un des freins principaux à la circulation des richesses, des capitaux et de la propriété est le taux d'intérêt trop élevé dans le canton, qui accable la population. Le problème peut sembler caché pour les patriciens qui en profitent, mais il empêche concrètement le travail efficace des agriculteurs :

Si on reduisoit l'Interet à la moitié, Je m'explique ; Nulle Loi qui empêche qu'on prêta au 5%, Et l'usure d'effendue Sera comme elle est actuellement ce qui est en sus du 5%.

Mais ce que je propose, c'est une Loix qui empeche de faire aucune Action en Justice pour une dette dont l'Interet sera au dessous du 2%.

1° Une Pareille Loi soulageroit extremement le Laboureur. Car ou il trouvera à emprunter à cet Interret bas ; Et dans ce Cas il sera soulagé de la moitié de ses Intérêts, ou il ne trouvera pa a emprunter, et ce sera encore un grand bien, puisque sa misère vient principalement de ce qu'il se charge de plus de terres qu'il n'en peut bien cultiver, et de plus de dettes qu'il n'en peut payer ; [...]

2° De plus un grand nombre de personnes qui vivent de leurs rentes dans l'oisiveté des Villes ne trouveront plus à placer ainsi surement et avantageusement, se verroient insensiblement obligés à acheter des terres, à les améliorer ; Les fonds possédés ainsi par gens plus aisés prosperoient d'avantage, l'activité succederoit à l'indolence, le gout d'oeuconomie Rustique deviendroient l'esprit de la Nation et succederoit à l'ardeur du 5%.

3° Cla favoriseroit le commerce et produiroit vraysembleblement des associations pour de grandes Speculations, pour des Manufacturesutiles, dont plusieurs entreprises jusques ici n'ont manqué que faute de fonds suffisans ches les entrepreneurs pour fournir aux avances qu'exigent pour l'ordinaire pendant longtems une manufacture un peu Considerable.

Aujourd'hui à mesure qu'on a quelque somme on la place, tandis qu'on trouve à placer Surement et sans embarras à un Interret honnête ira-t-on pour quelque chose de plus courir les hazards d'une entreprise ;

Mais cette facilité étant otée ; La plupart de Ceux qui ne voudront pas placer leur biens en fonds de terre se tourneront du coté de quelqu'entreprise.⁹⁸⁶

Conscient d'asséner un coup au système de rentes du patriciat bernois, l'auteur de ce texte lui attribue tous les problèmes économiques, diplomatiques et sociaux du territoire^{xi}. D'emblée, le chiffre de 5% qu'il donne, et qui correspond à ce que la recherche contemporaine a pu calculer, montre qu'il avait une connaissance précise des mécanismes qu'il questionnait. Comme les autres auteurs, celui-ci suggère de baisser artificiellement le taux d'intérêt sur les emprunts

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁹⁸⁶ *Ibid.*, pp. 7-9.

hypothécaires⁹⁸⁷. Toutefois, la limitation n'est pas restrictive ici, puisqu'aucune interdiction n'est encouragée. Il propose simplement de rendre des prêts à intérêt élevés contestable devant la justice du canton. L'auteur de ce « Mémoire » traite également les propriétaires « d'oisifs » et de « fainéants ». Il renverse les rôles que les patriciens conféraient aux agriculteurs – principalement vaudois – dans leurs textes économiques. Ceux-ci seraient contraints d'exploiter physiquement leurs terres, plutôt que de les employer comme des objets de spéculation. Afin de maintenir leur train de vie, leurs propriétés devraient produire des matières premières et contribuer à l'économie domestique. En compensation, les propriétaires cherchant à s'enrichir véritablement pourraient développer leurs terres et les méthodes d'exploitation de leurs fermiers. Une corrélation directe se formerait entre le rendement et le revenu des propriétaires, créant une émulation parmi les plus riches. Pour l'auteur de ce texte, il s'agirait de créer à la fois la collaboration entre travailleurs et propriétaires souhaitée par les Vaudois à travers toutes leurs vellétés d'économie politique, et une manière de briser une des formes d'assujettissement employée par le souverain contre les sujets. Ce gain d'autodétermination économique se traduirait en un profit financier pour l'État. Les capitaux qui circulent sur le territoire, les emprunts plus simples à contracter et les matières premières supplémentaires à disposition dynamiseraient le commerce et l'industrie. Les riches pourraient investir plus facilement dans des entreprises suisses risquées et les pauvres pourraient faire fructifier leurs économies, voir s'élever en tant que petit *entrepreneur*. De plus, la terre et l'agriculture ne seraient plus les seuls débouchés sûrs pour les investissements ; lorsque les manufactures et le commerce le seront tout autant, ils permettront une croissance parallèle et équilibrée de tous les secteurs économiques. La perte que les riches observaient sur leurs rentes s'équilibreraient par la baisse générale des prix et par les gains qu'ils feraient en exploitant leurs terres. De cette façon, cette contribution au concours sur l'esprit de la législation révèle les caractéristiques d'un problème qu'il présente comme étant connu de tous, mais que les penseurs redoutaient, plus encore que la dépopulation^{xii}.

Une année plus tôt, Élie Bertrand a réceptionné un texte sur ce sujet, soumis à la Société économique de Berne, intitulé « On ne parle aujourd'hui que de population, agriculture, etc. » L'auteur de ce texte a énoncé la même méthode d'action que le « Mémoire » commenté précédemment pour freiner les problèmes liés aux hauts taux d'intérêts. Il proposait « qu'on ne puisse faire aucune action en justice contre personne pour une dette dont l'Interet sera au dessus du 2%. »⁹⁸⁸ Cela devait permettre aux agriculteurs de sortir de leur paralysie, d'obliger les riches de travailler ou d'investir dans les projets utiles au canton, d'augmenter la qualité de vie de la

⁹⁸⁷ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime, op. cit.*, pp. 157-158.

⁹⁸⁸ Anonyme, « Projet de réduire les interets des Lettres de rente », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(11), p. 1.

population et de faire circuler les richesses du canton^{xiii}. La réitération de cette même analyse indique à la fois les arguments que Carrard sous-entendait dans son texte plus consensuel, et l'assentiment qui existait sur cette question.

Ce débat met en lumière ce que les revendications et les théories économiques vaudoises – dans tout ce qu'elles ont de plus ordinaire – pouvait signifier en termes de lutte contre les formes d'assujettissement au souverain bernois. Car de nouveau, bien que le texte de Carrard illustre la posture que la revendication d'une identité économique propre au Pays de Vaud engagerait à adopter, il restait acceptable aux yeux des patriciens. Cependant, les revendications plus larges dans lesquelles Carrard s'inscrivait peuvent être reconstruites grâce aux textes plus subversifs. Ce débat confirme deux affirmations essentielles sur la singularité de la pensée économique vaudoise et les rapports entre sujets et souverain dans le canton de Berne au XVIII^e siècle⁹⁸⁹. La première est que les textes d'économie politique vaudois et bernois sont irréconciliables et ne peuvent s'expliquer que les uns en opposition aux autres. *L'Esprit de la législation* ne peut pas être assimilé à la *pensée économique bernoise*, puisque son but est de proscrire ce à quoi les bernois œuvraient – par leurs textes et par leurs actions législatives silencieuses. Lu à travers le prisme du débat sur les taux d'intérêts, la volonté bernoise de produire plus de richesses domestiques en limitant au maximum les importations devient une stratégie pour augmenter l'accumulation de richesses dans la cité-État⁹⁹⁰. Cela est une méthode pour maintenir la rareté de l'argent dans le Pays de Vaud, et par conséquent la possibilité d'en prêter à des taux élevés. Selon les Vaudois, leurs dirigeants instrumentalisaient la nouvelle *science* pour optimiser le rendement d'un système économique qui fonctionnait correctement sans cela, mais qui servirait leurs intérêts personnels plus efficacement⁹⁹¹. En réaction, les sujets tentaient de régler des problèmes systémiques, entretenus par l'exploitation d'une classe par une autre grâce à la manipulation des institutions financières. La seconde est le fait que les Vaudois se contentaient certes de leur assujettissement et qu'en cela leurs revendications identitaires ne provenaient pas d'un idéal abstrait de liberté. Ces revendications, incarnées par une économie politique singulière, attaquaient la manière dont la subordination qu'ils

⁹⁸⁹ P. Hoffman, *Growth in a Traditional Society*, *op. cit.*, pp. 69-70.

⁹⁹⁰ B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, pp. 154-156.

⁹⁹¹ N. E. Tschärner, qui a lu et signé le manuscrit d'« On ne parle aujourd'hui que de population, agriculture, etc. », y a laissé cette inscription (« Projet de réduire les interets des Lettres de rente », *op. cit.*, p. 1) : « Les Censes sont onereuses au Cultivateur, les citadins les tiennent à l'esclavage, mais ils assujettissent moins que les dixmes, la premiere ne charge que le fond, le dixme tare le fond et l'industrie. » La justification que le bernois trouve à ce système, qui implique des taux d'intérêts exorbitants, est que le transformer impliquerait d'appliquer en compensation des impôts qui rendaient la situation moins avantageuse encore pour les agriculteurs. Prise au sens propre, sa phrase – peut-être formulée à la hâte – semble légitimer le fait que les sujets du canton soient des « esclaves ». D'accord d'entendre les revendications sur les taux d'intérêts, il n'était pourtant pas prêt à remettre en question les rentes confortables touchées par le patriciat. La discussion ne pouvait concerner qu'une méthode qui lisserait ces taux d'intérêts, sans modifier les conditions des rentiers. De plus, Tschiffeli ayant également lu et signé ce manuscrit, les revendications vaudoises à ce propos étaient bien connues des membres du conseil souverain.

subissaient était institutionnalisée au profit d'intérêts particuliers⁹⁹². Les tensions qui existaient entre sujets et souverain découlaient de raisonnements tout à fait concrets, contextuels et enracinés dans la réalité institutionnelle. C'est de la manière que les Vaudois comprenaient comment ils subissaient les inégalités qui émergeaient de la singularité de la pensée économique du territoire sujet.

4.2.2.2 Provinces-Unies

Carrard a continué à écrire pour contribuer aux concours de sociétés savantes auxquelles il appartenait. Après son essai sur l'esprit de la législation, il a remporté un concours sur « l'art d'observer » organisé par la Société des sciences de Haarlem. Comme la majorité des économistes vaudois, Carrard a été marqué par son séjour en Hollande, de 1753 à 1760⁹⁹³. Son « Essai sur l'art d'observer », écrit en 1769, publié une première fois dans la revue de la Société des sciences en 1771, puis réimprimé en deux volumes indépendants à Amsterdam en 1777⁹⁹⁴, plutôt métaphysique, contient tout de même des réflexions méthodologiques sur les sciences sociales et l'économie politique :

De-même s'il s'agit de prononcer sur ce qu'exigent la plus sage Politique, le meilleur Gouvernement, la Législation la plus avantageuse, tant qu'on ne suivra pas les regles que donnent l'art d'observer pour étudier la Nature-humaine et le caractere des Peuples, pour démêler les secrets ressorts, qui contribuent à leur prospérité ou à leur décadence, on n'aura sur cette matiere que des projets Platoniques, qui ne pourroient être mis en exécution, ou tout au moins des idées peu assorties à la situation et au génie des Nations : On négligera les ressources que présentent leur caractere et leur position, soit pour les gouverner plus facilement, soit pour les rendre plus florissantes. A la vérité, il y a ici tant d'éléments à combiner, tant de circonstances singulieres qui peuvent modifier les conséquences générales, qu'on seroit tenté de conclure de tant de difficultés à contenir les passions dans de justes bornes, et à les empêcher d'éluder les meilleures loix, qu'il est presque impossible à l'art d'observer de procurer sur les questions délicates de Politique, de Gouvernement et de Législation, des idées parfaitement terminées. Mais il est indubitable que plus on recueillera et on comparera de faits arrivés en différentes circonstances, plus aussi on approchera d'en donner des solutions exactes ; je n'en veux d'autres preuve que les ouvrages qui ont été publiés sur les divers sujets de Politique depuis que l'esprit d'observation s'est répandu dans tous les ordres. Combien de traits de lumiere n'ont pas, à cette Epoque, percé de tout côté, et ne sont pas venus éclairer les magistrats, les Peuples et les Rois.

⁹⁹² Le débat sur le luxe est souvent lié à la crainte que certaines sources de richesses puissent s'élever au-dessus des lois : J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, op. cit., p. 7.

⁹⁹³ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., pp. 59-60.

⁹⁹⁴ En 1775, Carrard expliquait à Haller que ce texte n'avait que peu circulé dans les Provinces-Unies depuis 1771 : B. Carrard, « Lettre à Albrecht von Haller, 27 janvier 1775 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.9. Cette même année 1775, la Société typographique de Neuchâtel voulait convaincre Carrard de réimprimer ce texte en réponse de l'*Art d'observer* de Jean Senebier (2 vol. Genève, Philibert, 1775, plus tard l'*Essai sur l'art d'observer et de faire des expériences*, 2 vol., Genève, J. J. Paschoud, 1802), issue d'une contribution au même concours d'Haarlem : B. Carrard, « Lettre à la Société typographique de Neuchâtel, 22 mai 1775 », Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1132 Carrard, ff° 122-129. Cependant, n'acceptant pas les conditions de la Société typographique de Neuchâtel, Carrard a fini par faire rééditer son texte chez Marc Michel Rey à Amsterdam : B. Carrard, « Lettre à la Société typographique de Neuchâtel, 18 août 1775 », Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1132 Carrard, ff° 122-129.

Il y a en particulier bien des objets sur lesquels les connoissances du physicien sont venues perfectionner leur législation. De ce genre sont les loix qui concernent la conservation des forêts, la manière de les traiter et de les exploiter avec le plus d'avantage et d'économie pour parvenir aux différents buts qu'on peut se proposer dans la consommation des bois, et en général la plupart des réglemens, qui tendent à faire fleurir l'agriculture, les manufactures, les arts et le commerce, ces objets essentiels qui sont comme le pivot sur lequel roulent la force et la prospérité d'un état. Dans plusieurs cas qui intéressent la fortune, la vie et l'honneur des citoyens, les juges ne pourroient prononcer avec justesse, qu'en faisant rectifier, par des observations plus approfondies, les regles consacrées depuis long-temps par l'usage pour en juger.⁹⁹⁵

Selon Carrard, *l'art d'observer* implique de réfléchir aux moyens les plus efficaces d'aborder les problèmes sociaux. L'économie politique – science émergente – n'avait pas encore trouvé de méthode pour déterminer unanimement ses hypothèses et ses découvertes. Comme le débat vaudois sur la dépopulation l'a montré, les penseurs qui s'attelaient à l'économie politique cherchaient, autant que des réponses en soi, des moyens de les formuler. Les savants voulaient innover en matière de méthodologie en trouvant quels outils étaient les plus efficaces pour déterminer les causes et les solutions aux problèmes qu'ils traitaient. Pour cela, les Vaudois abordaient la dépopulation autant en évaluant des données quantitatives propres aux statistiques que les données qualitatives propres aux sciences sociales. Dans son texte, Carrard souligne l'importance pour l'économie politique, la gouvernance des états et la législation de déterminer précisément avec quelle science humaine ou naturelle examiner les éléments à disposition^{xiv}.

C'est avec ce soucis méthodologique que Carrard a écrit un second texte destiné à concourir à la Société des sciences de Haarlem en 1770. Carrard a profité d'un concours sur les causes du déclin du commerce et de l'économie des Provinces-Unies pour rédiger un texte sur l'économie politique comme moyen de survie pour les petites républiques, avec le canton de Berne comme objet d'analyse⁹⁹⁶. Le fruit de ce travail est l'un des textes d'économie politique vaudois les plus éloquents du XVIII^e siècle. L'approche de la question par Carrard s'inscrit dans une tradition et une pratique d'analyse des républiques importante à ce moment. Les penseurs bernois, helvétiques ou étrangers ont souvent comparé la Suisse aux Provinces-Unies. La Hollande était le miroir de Berne, reflétant une image tantôt symétrique, tantôt inverse⁹⁹⁷. Alors que Mably décrivait la Suisse comme le dernier bastion de « légalité naturelle », la Hollande était pour lui « gouverné

⁹⁹⁵ B. Carrard, *Essai qui a remporté le prix de la Société Hollandoise des Sciences de Haarlem en 1770 sur cette question : qu'est-ce qui est requis dans l'art d'observer ; et jusques-où cet art contribue-t-il à perfectionner l'Entendement ?*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1777, pp. 316-318.

⁹⁹⁶ K. Stapelbroek, « The Haarlem 1771 Prize Essay on the Restoration of Dutch Trade and the Economic Branch of the Holland Society of Sciences », in *The Rise of Economic Societies in the Eighteenth Century*, *op. cit.*, p. 271 ; Je tiens à remercier chaleureusement Koen Stapelbroek d'avoir partagé le précieux « Essai sur le déclin de la Hollande » de Carrard.

⁹⁹⁷ T. Maissen, « Inventing the Sovereign Republic », *op. cit.*, pp. 134-135 ; A. Smith, *Lectures on Jurisprudence*, *op. cit.*, p. 306 ; Anonyme, « Extrait d'une lettre d'Amsterdam », 03 avril 1751, in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms. fr. 9103/2.

par des lois impartiales »⁹⁹⁸. Selon Montesquieu comme « dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines, et de toutes les vertus morales : les plus petites choses, celles que l'humanité demande, s'y font ou s'y donnent pour de l'argent. »⁹⁹⁹ Pour d'autres auteurs, comme Hume qui pouvait y voir le bénéfice de l'expression des vertus républicaines, elles partageaient des avantages communs, méritant d'être identifiés isolés et appliqués ailleurs :

Switzerland alone and Holland resemble the ancient republics ; and though the former is far from possessing any advantage either of soil, climate, or commerce, yet the numbers of people, with which it abounds, notwithstanding their enlisting themselves into every service in Europe, prove sufficiently the advantages of their political institutions.¹⁰⁰⁰

En basant son observation sur la population, diapason de l'efficacité des institutions nationales, Hume conclut que, malgré les limites économiques des deux pays, leur gouvernement fonctionne correctement. Ne possédant aucun avantage comparatif pour l'un et ne possédant aucune ressource pour l'autre, le républicanisme – héritage des grandes civilisations antiques – leur permet de prospérer¹⁰⁰¹. C'est toutefois en sortant du paradigme selon lequel les républiques doivent être analysées à la lumière de leur lien avec l'Antiquité que les penseurs ont commencé à formuler des hypothèses concrètes sur la spécificité institutionnelle de la Suisse et de la Hollande. Mirabeau par exemple a rapidement comparé Berne et la Hollande pour saisir les rapports qui existaient entre sujets et souverain dans les différentes formes de gouvernement :

trois républiques ou confédérations d'hommes existent en Europe, la première selon moy est agricoltrice elle n'a de militaire que chez ses alliés, chez elle elle n'a que des milices exercées seulement a se revoir, c'est la plus inébranlable et la plus assurée qui fut jamais si elle ne se corrode elle même. la seconde est oligarchique. c'est un taciturne comité qui contient et corrompt ; elle existe par son attachement aux anciennes maximes, elle a des sbirres plutost que des soldats. la 3^e est une informe confoédération de marchands, dont les loix constitutives et politiques sont un tissu de règlements de la bourse, et d'ordonnances relatives aux nécessités du moment exagérées par la crainte ; elle a des troupes qui ont un chef, qui a la fin détruira la république¹⁰⁰²

Ici, Mirabeau représente Berne comme la seule forme de république fonctionnelle, en opposition au modèle « oligarchique » vénitien et l'« informe confédération de marchands » hollandaise. Il effectue cette comparaison dans le but d'identifier les caractéristiques qui pouvaient stabiliser une république où d'autres échouaient. Son indépendance au commerce globalisé couplé à une pratique militaire qui l'obligeait à ne compter que sur ses moyens économiques pour accéder aux denrées

⁹⁹⁸ G. de Mably, *De L'Etude de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 35-36 ; J. Ferrand et A. Orain, « Abbé de Mably on commerce, luxury, and "classical republicanism" », *op. cit.*, pp. 199-221 ; J. K. Wright, « Mably and Berne », *op. cit.*, p. 428.

⁹⁹⁹ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, p. 586.

¹⁰⁰⁰ D. Hume, « Of the Populousness of Ancient Nations », *op. cit.*, p. 403 ; Duncan Forbes, *Hume's Philosophical Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 284.

¹⁰⁰¹ T. Maissen, *Die Geburt der Republik*, *op. cit.*, p. 575.

¹⁰⁰² Lettre de Mirabeau à Sacconay, 31 juillet 1758.

de subsistance. Sa politique financière étant déjà efficace en matière de gestion des ressources domestiques, représentait un avantage institutionnel sur les autres nations – avantage en termes de croissance économique selon la séquence prévue par les physiocrates. Ce raisonnement révèle les convergences que Mirabeau voyait entre la fiscalité bernoise et celle sur laquelle le modèle physiocratique était fondé. La fiscalité douce du canton à l'encontre de la population – dîme relativement modeste prélevée uniquement sur la production agricole¹⁰⁰³. Ces conditions étaient favorables à l'industrialisation du territoire, absorbant le surplus d'une agriculture sans cesse optimisée. Ainsi, plus le débat dans lequel une comparaison entre la Suisse et la Hollande était donnée se rapproche de Berne, plus les éléments qui en étaient tirés mettaient en évidence des caractéristiques concrètes de sa gouvernance. Les auteurs du *Journal helvétique* ont reconstruit les correspondances entre les deux républiques en expliquant qu'elles s'étaient formées par la lutte pour leur liberté contre une puissance monarchique^{xv}. Tollot a ajouté à cela que la Hollande entretenait une industrie importante, sans toutefois succomber au luxe¹⁰⁰⁴. Un inconnu a renchéri en affirmant que cette prouesse n'était possible qu'à condition d'être une puissance coloniale, dont la stabilité dépendait de l'expansion territoriale^{xvi}.

La difficulté pour les auteurs de mesurer les similitudes et les distinctions entre Berne et la Hollande témoigne de leur indécision sur l'efficacité des méthodes pour évaluer les qualités de leur gouvernance. Trouver une manière de juger de l'efficacité des pratiques économiques et administratives de la Hollande est un exercice auquel les penseurs vaudois se sont également livrés :

La Hollande tirant presque toute sa subsistance du dehors, est comme l'Entrepot de toutes sortes de denrées et de Marchandises : plus elle aura d'hommes, plus elle sera dans un état florissant. Peu importe, qu'une Classe soit surchargée, le travail de cette Classe trop nombreuse, sera exporté par tout le monde, et les Vaisseaux ramèneront en échange, toutes sortes de Denrées nécessaires à la vie. [...]

Notre Pays, dans un cas tout différent de la Hollande [...] pourroit nourrir tous ses habitans, et un plus grand nombre encore si nous avions des bras en suffisante quantité, et des esprits tournés du coté de l'Agriculture. Ce seroit une trop haute prétention, de vouloir faire de ce Pays éloigné de la Mer, peu à portée des fleuves navigables, où le pain et la main d'œuvre coutent beaucoup un dépôt.¹⁰⁰⁵

Plus qu'un symbole de déclin, Muret observait la Hollande comme un exemple précis de politique économique, dont il s'inspire pour réformer Berne¹⁰⁰⁶. Ici, le Vaudois met deux caractéristiques en valeur. La première est le statut « d'entrepôt » qu'il lui confère. Elle était souvent associée à un espace de stockage, couplé à un service de livraison, disponible au reste du monde. Toutefois,

¹⁰⁰³ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, p. 288.

¹⁰⁰⁴ J. B. Tollot, « Lettre sur les beaux arts et sur les sciences à l'auteur des réflexions sur les avantages que procurent les beaux arts : journal de septembre p. 237 », in *Journal helvétique*, octobre 1753, p. 353.

¹⁰⁰⁵ J. L. Muret, « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » *op. cit.*, p. 9 ; C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », *op. cit.*, p. 611.

¹⁰⁰⁶ B. Kapossy, « Republican Futures », *op. cit.*, pp. 292-293.

Muret mentionne ce rôle pour souligner le fait que la Hollande avait trouvé un avantage comparatif, qu'elle exploitait non seulement pour s'enrichir, mais également pour structurer l'ensemble de son organisation socio-économique. Cela le mène à la seconde caractéristique, la plus importante, qui est sa capacité à absorber toute augmentation de population. Muret reprend en cela la comparaison abstraite de Hume entre la Suisse et la Hollande, pour y donner une explication concrète^{xvii}. La bonne gestion démographique avec laquelle la Hollande s'illustre est fondée sur le fait d'avoir fait de son commerce – moteur certes critiquable de son économie, mais élaboré pour répondre à des besoins pertinents dans le contexte – un point d'écoulement pour toutes formes de surplus. En ce sens, Berne, qui ne pourra pas développer un commerce compétitif, devait faire de son agriculture – secteur dans lequel Muret pensait que l'État devait investir – un point de fuite pour le surplus absolu de main-d'œuvre. Le libéralisme était l'élément qui devait permettre cela, en laissant aux richesses produites par l'agriculture alimenter l'industrie, puis circuler sur le territoire ou à l'étranger pour ne jamais provoquer de déflation. Une fois le système de valves-communicantes correctement orchestré, Berne serait capable d'absorber toute la main-d'œuvre et les ressources domestiques et étrangères. Carrard s'est d'ailleurs exprimé à ce sujet dans son essai sur l'esprit de la législation :

c'est lorsqu'elle seroit le facteur des autres nations, que se contentant de petits profits, elle travailleroit sans relâche à faciliter la communication entre les peuples, et les aideroit sans cesse à suppléer à leurs besoins réciproques, en portant à l'un ce qui lui manque et qu'elle tireroit d'un autre. Mais pour ouvrir un commerce de cette nature, il faut être dans une position favorable qui permette de communiquer sans peine avec tous les peuples, et de leur apporter par mer sans trop de frais ce qui sert à leurs besoins.¹⁰⁰⁷

Pour Berne, vouloir baser le développement économique sur le commerce serait absurde, puisqu'il ne pourrait pas être utilisé pour autre chose que l'écoulement des richesses produites sur le territoire. Sans accès à la mer, le commerce bernois est voué à n'être qu'un outil au profit de l'industrie locale. À cela, l'un des contributeurs au concours sur l'esprit de la législation a ajouté l'idée qu'un service commercial international à la charge d'une nation, comme en Hollande, devient ruineux une fois proposé par d'autres acteurs soutenus par une agriculture et une industrie propre^{xviii}. Les Vaudois s'entendaient sur le fait que Berne ne pouvait pas espérer appliquer un système commercial comme celui en vigueur en Hollande, malgré leurs similitudes institutionnelles. La réalité des échanges entre les deux républiques illustre bien les disparités de moyens entre elles :

Les Hollandois seuls vendent au Canton, de meme qu'à toute Europe, diveses sortes d'epiceries et quelques Drogues medicinales. On en tire aussi des drogues et des bois pour la teinture et les

¹⁰⁰⁷ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 1, p. 302.

Peintres, des Porcelaines de la Chine et du Japon, des toiles de Cotton des Indes, des Mousselines, des Etoffes de soie des Indes et de la Chine, des toiles d'Hollande, toutes sortes de draperies, du feutre, du Caffé, du thé, etc. On en fait venir encore du lin, de la graine du lin et de treffle, des huiles, des Poissons etc.

On peut y envoïer avec quelque benefices des toiles blanches de lin fines des Manufactures du País, quelques Etoffer de soie, quelques ouvrages d'Horlogerie et des cristaux taillés etc.

On voit sans peine, que la balance de ce commerce est tout à fait au désavantage du Canton en tout tems.¹⁰⁰⁸

Élie Bertrand montre ici l'abondance des produits que la Hollande pouvait fournir à Berne. Son réseau commercial universel était loin de la portée du petit État territorial. Le « désavantage » mis en évidence ici pourrait toutefois être tourné en instrument, à l'aide de la bonne politique commerciale. Berne pouvait accéder aux ressources exotiques que les canaux de circulation hollandaise mettaient à disposition. Une fois l'industrie développée elle aurait la possibilité de se diversifier grâce à l'intégration de ces ressources dans sa production. En retour la Hollande trouverait des objets manufacturés proprement bernois à répartir dans le monde.

En amont, les auteurs du canton ont examiné l'industrie et le commerce hollandais pour décider de la direction à donner au développement commercial à Berne. Jean Bertrand, Stapfer et Pagan rejetaient le modèle fermement^{xx}. Selon eux l'instabilité économique de la Hollande, qui causait son déclin en cours, était son manque de fondements physique et local. Autant son commerce que son industrie dépendait de ressources étrangères. Elles étaient de bonnes machines à attirer de l'argent, mais ne créaient pas de réelle valeur et richesses. Son commerce, jadis unique et concurrentiel, a été dépassé par celui de l'Angleterre, qui lui est fondé sur des ressources qu'elle contrôle. Le développement agricole, industriel et commercial qu'elle a dû soutenir pour dépasser la Hollande est un acquis stable et fixe. Au contraire, le commerce déclinant de la Hollande lui enlève tous ses moyens. Contrairement aux deux Argoviens, Jean Bertrand prend cette observation non pas comme une opposition, mais comme un exemple duquel Berne pourrait s'inspirer¹⁰⁰⁹. L'enrichissement, notamment l'apport externe nécessaire à dresser les séquences de développement voulus par les penseurs vaudois, peut-être suscités par des sources externes elles aussi de revenus. L'important est de les convertir en ressources tangibles, domestiques et capables de remplacer les fonds externes¹⁰¹⁰.

Ce point de vue a été souvent adopté à la fin du siècle par les auteurs du Pays de Vaud. Élie Bertrand^{xx} par exemple a tenté de s'instruire de la Hollande pour en dépasser le modèle dans

¹⁰⁰⁸ É. Bertrand et M. Mniszech, « Essay sur le commerce du canton de Berne », *op. cit.*, f° 163.

¹⁰⁰⁹ B. Kapossy, « Republican Futures », *op. cit.*, pp. 279-281.

¹⁰¹⁰ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 58.

des *Éléments de la police générale d'un état*¹⁰¹¹. Sa dépendance totale aux ressources étrangères permet à l'auteur de se rendre compte à quel point les envies d'autosuffisance, quel que soit la situation économique de l'état examiné, sont irréalisables. Au contraire, les politiques économiques doivent toutes ajuster leurs stratégies au fait que la circulation des richesses est une donnée invariable avec lequel travailler. De plus, les nations s'influencent l'une l'autre au fil de la croissance de leur économie. Pour Jean Bertrand, il s'agissait de profiter de l'inertie créée par le développement de ses voisins, grâce à une entente commerciale forte. Pour Samuel Constant en revanche, c'est de l'industrie hollandaise qu'il fallait s'inspirer. Seul secteur créant des richesses locales – même si les matières premières ne l'étaient pas –, son industrie lui permettait d'acquérir de quoi augmenter sa population^{xxi}. Il a d'ailleurs repris cette idée dans son *Mari sentimental*^{xxii}. Il observe que les pays qui ont accès à une abondance de richesses par le commerce principalement, mais également en y couplant une agriculture optimale et une industrie forte, ont des populations croissantes. Sans tenter de promouvoir le modèle hollandais, dont les failles étaient connues et le déclin une certitude, les Vaudois trouvaient une légitimité pour le développement de formes modernes de production de richesses. Le libéralisme s'associait souvent à une économie florissante. Quels éléments devaient-ils en retenir pour éviter les problèmes qui l'accompagnaient ? Le « Mémoire sur la question proposée par la louable société économique de Berne », de 1791 a formulé une réponse à ce propos :

La Hollande s'est affaiblie par la même Cause et maintenant elle a peine à conserver la liberté que ses ancêtres lui ont acquise. Berne est actuellement au point de se conserver par sa sagesse, on doit donc chercher à y perpétuer ce Second âge des Républiques. Je crois donc qu'il n'est aucune Condition sous la quelle l'accroissement de la population de la ville de Berne, put lui être avantageux. J'applique aux habitans, mais par d'autres principes, ce que je viens de dire des bourgeois. Sans doute qu'une plus nombreuse population ; un plus grand nombre d'habitans et d'habitans de cette Classe mitoyenne qu'on nomme perpétuels ; annimeroit la Capitale d'une nouvelle activité.¹⁰¹²

Pour éviter le déclin hollandais, propre aux républiques, Berne doit préserver sa *liberté*, incarnée par la liberté de la circulation de ses richesses et de sa main-d'œuvre. Pour cela, une augmentation de la population est nécessaire. Toutefois, comme les politiques publiques ciblent les classes de population qu'elles favorisent, l'auteur du texte met son lecteur en garde contre les faveurs accordées – comme toujours – aux citoyens de la cité-État¹⁰¹³. Il propose de pousser l'augmentation de la « classe mitoyenne », la plus nombreuse, qui pourrait se répartir autant dans les villes que dans

¹⁰¹¹ Alexandre Mendes Cunha, « A Previously Unnoticed Swiss Connection in the Dissemination of Cameralist Ideas during the Second Half of the Eighteenth Century », in *History of Political Economy*, n° 3, 2017, pp. 497-529 ; Rudolf Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, p. 30.

¹⁰¹² « Sous quelle condition l'accroissement de la population doit-il être envisagé comme avantageux ou nuisible au Canton de Berne et à ses différens districts ? », *op. cit.*, p. 16.

¹⁰¹³ P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, pp. 84-85 ; C. Reymond, *Le Régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne*, *op. cit.*, p. 53.

les campagnes. La *classe moyenne*, moins déterminée que les *bourgeois des villes*, suit les richesses et s'enracine où la main-d'œuvre est nécessaire.

4.2.2.3 Stratégie financière patriciennes

Comme tous ces auteurs, Carrard s'est accroché à l'exemple offert par la Hollande pour évaluer la stabilité de la république de Berne¹⁰¹⁴. Écrivant dans le cadre d'un concours hollandais, il a composé un texte complet selon cette méthode, explorant au passage tous les points de vue et toutes les préoccupations abordées par les penseurs mentionnés précédemment. Le Vaudois a donc conçu un programme économique complet sur la base de la comparaison traditionnelle de la Hollande et de Berne. De cette manière, Carrard rentre dans son propos en exprimant sa volonté de traiter du principe d'*État commerçant* en décentrant sa perspective, focalisée sur une république qui n'est pas parvenue à se développer de la même manière. Avant cela, le Vaudois prend tout de même la peine de reconstruire les particularités hollandaises. À titre de description initiale, il la décrit comme le « magasin général de l'Europe »¹⁰¹⁵, situation en partie due à sa géographie exceptionnelle :

Si le luxe en augmentant les besoins rend l'homme dur, multiplie les abus et diminue les ressources, il est encore une autre cause qui les rendent difficiles à ceux qui ne savent apporter aux affaires qui le travail, l'activité et l'assiduité qu'elles exigent. C'est la force, l'Empirique des Richesses dans les mains avides des que les circonstances ne peuvent satisfaire leur cupidité. On donne droit de tout oser et faire, de la les Monopoles, les Cabales, les phrases et intrigues sans nombre, toujours au préjudice du foible, de la l'emploi de ces hommes perfides, pour des enlèvements à la veille des révolutions qu'ils masquent et dirigent à cette fin. Par-dessous qui voit des actes de sûreté, de Surprise et de trahison. Ce sont des hidres de fait qui réalisent ceux de la fable. A quoy ne parvient pas l'Ambitieux qui est dans cette route et dont les Richesses et la Capacité le soutiennent à force égale. que de Maison découragées, avortée, et ruinées par son elevation. que d'imitateur ne Suscite-t-elle pas et par la, combien les Vices qui l'ont élevée, ne multiplient il pas dans la Nation ?¹⁰¹⁶

Le système économique que la Hollande a façonné pour survivre et assurer une subsistance à sa population l'a également assujéti à des besoins contraignants. Le luxe, sur lequel Carrard se concentre pour construire son raisonnement, est devenu le moteur des agissements des institutions hollandaises. Les origines de leur commerce fondé sur le transport de matières premières – comme moyen d'y avoir accès eux-mêmes – s'est rapidement diversifié. Le transport d'objets de luxe, qui apportait des revenus supplémentaires, est rapidement devenu indispensable pour éviter que les Monarchies commerçantes ne les dépassent. Pour survivre, puisque le commerce est devenu une

¹⁰¹⁴ Les patriciens bernois avaient conscience de l'influence hollandaise sur la pensée politique et économique des savants vaudois, qu'ils interprétaient comme une attaque des sujets contre la hiérarchie sociale de la république : S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 23 octobre 1748 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14.

¹⁰¹⁵ B. Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », 1772, Noord Hollands Archief, Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen, T444.383, f° 1v.

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, f° 7v.

raison d'État, la Hollande a été forcée d'étendre son pouvoir sur des marchés et des territoires étrangers¹⁰¹⁷. Cet expansionnisme « masqué » en a fait un acteur central des rivalités économiques européennes. De surcroît, la fluctuation de ressources intangibles étant sa seule source de revenu, elle ne pouvait pas recentrer ses activités économiques sur d'autres secteurs, comme pouvait le faire ses concurrents. La dépendance au luxe, malgré la relative sobriété du train de vie de la population, provoquait le déclin de la nation sur deux fronts. La Hollande était vouée à périr à cause d'un commerce qui ne parviendrait plus à remplir ses besoins ou à s'embraser par des guerres coloniales insoutenables contre de grandes monarchies :

Trouverons nous quelques ressources dans les Traités, les Alliances ? Mais des que le Commerce est devenu un des Principaux objets de la Politique et de l'attention des Gouvernements, il devoit naturellement s'en suivre que dans les Traités qui y ont rapport, chaqu'un y cherchoit le plus grand avantage de ses Sujets. Or ne trouvant pas cet objet regulé dans les Traités actuels, soit que leur Predecesseurs qui les eurent pas bien vu, ou que les circonstances fussent changées, il devoit consequemment s'ensuivre que les uns seroient rompus ou pas renouvelés, les autres disputés ou contredits aux tems de l'accomplissement. C'est ce qui est arrivé suite des tems des circonstances aux quels on a deut se soumettre. Mais il est certain que chaque Nation s'eclairc sur certains interets, se degage plus ou moins de l'Esprit de parti, de haine. D'où il doit resulter une reunion, un Traité guere cimenté par l'interet present. Chaqu'un encourage chez soy l'agriculture et les Fabriques et facilite l'exportation du superflu et l'importation de ce qui leur manque. En voila asses pour donner un Commerce preciaire tout l'avantage dont il est susceptible. Ramener et attirer a nous tous les superflus et les rapporter à ceux qui en ont besoin, est ce que nous pouvons esperer de mieux dans les dispositions actuelles de l'Europe. Nous y avons des avantages qui nous sont uniques. Notre Climat favorise la garde des Grains et de toute sorte de denrées et de provisions. Notre Agriculture peut se soutenir et etre encouragée en laissant l'entrée libre aux produits Etrangers.¹⁰¹⁸

Berne devait retenir de cela que l'instauration d'un commerce, intégré aux canaux de circulation globaux, devait être orchestré dans un cadre restreint bien particulier. Devenu l'une des préoccupations principales des nations européennes, Berne ne pouvait pas espérer en faire sa source de revenu principale. Elle ne pouvait pas se substituer à son économie circulaire et à l'instauration de manufactures par exemple. En revanche, elle pouvait espérer profiter de la croissance commerciale de ses voisins en y contribuant. Cependant, caler sa production de matières premières ou son industrie aux besoins étrangers pourrait devenir un apport continu de richesses. En plus de rentrer dans la dynamique internationale, contribuer aux activités d'un secteur dont d'autres acteurs sont responsables permettrait de développer des pratiques pérennes et ajustables. L'agriculture et l'industrie bernoise, mise à disposition du commerce européen, avec pour ambition d'en profiter, pourrait convertir ou appliquer ses moyens de production à autre chose si ce modèle économique ralentissait. Carrard voulait éviter que Berne aborde le commerce comme une

¹⁰¹⁷ B. Kapossy, « Republican Futures », *op. cit.*, p. 285.

¹⁰¹⁸ B. Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », *op. cit.*, ff° 9r.-9v.

ressource. Il s'agissait d'un outil pour gérer le surplus et le déficit de ressources. Pour créer un système commercial efficace il fallait évaluer quel type de surplus était le plus rentable.

La réponse à cela, Carrard suggère, se trouve dans les renseignements donnés par les pratiques commerciales étrangères. Un État dont l'économie était à développer devait œuvrer à assumer la demande des marchés étrangers. Malgré cela, pour qu'une république survive, il était nécessaire qu'elle reste en dehors de la « concurrence étrangère ». Pour que ces échanges soient fonctionnels, le commerce devait être aussi libre que possible^{xxiii}. Cela permettait aux producteurs, en partenariat avec les commerçants, de réguler eux-mêmes les flux et d'orienter la production rapidement :

Enfin les fabriques, excepté celles par le moyen de machines et avec les Moulins n'ont presque plus de nom parmi nous c'est inconcevable qu'il y en aye si peu dans un País où il se fait tant de consommation de tous les genres d'Etoffes et d'habillements. Par celles qui restent [...] il faut peu de bras il est facile de Juger que leur déclin vient de l'émulation des autres Peuples, et de l'avantage qu'ils ont sur nous a l'égard du prix de la main d'œuvre, qui ici est exclusivement plus haut que partout ailleurs. Effet des Impots et de la cherté des vivres qu'a occasionné partout le Commerce et particulièrement le Commerce Maritime.¹⁰¹⁹

Ainsi, Carrard conclut de son examen de l'économie hollandaise qu'un pays en voie de développement, comme le canton de Berne, devait se focaliser sur la production de matières premières et leur transformation. Faire usage des moyens commerciaux de la nation propres à en alimenter n'était qu'une question de conjoncture administrative. Les petits états, ne possédant ni les moyens de subvenir à eux-mêmes ni ceux de développer une économie diversifiées exhaustive, devaient se spécialiser dans des techniques industrielles spécifiques – découlant de la production agricole ou artisanale locale. Celles-ci permettraient d'écouler les ressources domestiques en surplus, en servant les besoins étrangers, tout en préservant l'économie circulaire locale. C'est en exploitant les raisonnements que lui offrait ce point de vue que le Vaudois a formulé une réponse simple à la question de la Société des sciences de Haarlem. Il propose à la Hollande d'abandonner petit à petit le *luxe* – une industrie dont le seul but était l'exportation – en transformant son secteur de production mercantile en une industrie de masse. La croissance provoquée par l'implantation de manufactures profitant de façon tangible à la population locale et étrangère empêcherait l'obsolescence d'une source de revenu de pousser l'économie nationale au déclin.

La production de vin et de laine pour commencer – matières premières parmi les plus rentables – offrirait à la Hollande une base économique concrète et personnelle. Ses canaux commerciaux lui procureraient une circulation globale. Carrard applique le modèle de développement élaboré dans *l'Esprit de la législation* – dont la séquence est ici à l'envers – au contexte

¹⁰¹⁹ *Ibid.*, f° 16r.

hollandais. Cela renforce le caractère *républicain* de l'ouvrage collectif, tel que ses auteurs pouvaient le comprendre. Le modèle dont il faisait la promotion était destiné à des petits états n'ayant pas d'autre option que de choisir précisément le rôle qu'ils voulaient occuper dans la constellation économique européenne. Les grandes monarchies possédaient toutes les formes de production et de circulation existantes. Leur préoccupation était de les administrer pour qu'elles se soutiennent les unes les autres. Quant à elles, les républiques devaient parvenir à devenir compétitives dans un secteur qu'il leur permettrait de profiter de l'inertie globale de leurs voisins^{xxiv}. Le danger de cette contrainte était le risque que les grandes puissances se saisissent de l'avantage comparatif sur lequel la république se base. Le commerce déclinant de la Hollande démontrait à ce propos que le secteur sur lequel l'État basait sa compétitivité devait être tangible, non pas un service. L'agriculture et l'industrie, même si elles étaient aussi sujettes à l'obsolescence, pouvaient convertir leur savoir-faire et leurs infrastructures pour assouvir de nouvelles sources de besoin, et de créer des richesses sans en conquérir ailleurs¹⁰²⁰.

4.2.2.4 Droit pénal comme solution

Contributeur d'abord timide de la Société économique de Berne, Carrard s'est révélé en tant que penseur économique au moment de la rédaction de son texte que le déclin de la Hollande. En 1773, il a exprimé son envie – irréaliste – de promouvoir les théories d'économie politique à large échelle, en les consolidant de connaissances mathématiques :

Mon plan auroit été de donner gratis aux Etudiens et a tous ceux qui auroient voulu y assister un cours complet de physique et de mathématiques, en le dirigeant d'une manière propre à seconder les efforts que fait l'illustre Société œconomique pour perfectionner l'agriculture, répandre le gout de la mécanique et des arts utiles. Si les Eclésiastiques étoient plus instruits sur les différentes branches de la philosophie naturelle, ils pourroient faire dans les Campagnes beaucoup d'expériences intéressantes, y introduire de nouvelles cultures, ou rectifier les idées des paisans sur les travaux dont ils s'occupent en suivant des routines aveugles. Mais la plupart n'ayant jamais étudié que les lieux communs de la Théologie, méprisent ce genre d'occupation si compatible avec leur emploi, sont hors d'état d'apprécier les pratiques de nos cultivateurs, et ne lisent pas même pour s'instruire les journaux de la Société faute de goût pour l'étude de la nature. Il semble donc qu'il seroit avantageux que dans l'Académie de Lausanne on dirigeât plus qu'on ne la fait jusqu'ici les études de ce côté-là, et mon ambition se borneroit à pouvoir concourir à ces vûes salutaires.¹⁰²¹

C'est dans le contexte de ces réflexions que Carrard a composé son dernier grand ouvrage sur le sujet. En 1779, le concours de la Société économique de Berne sur la *jurisprudence criminelle*, témoigne de l'évolution de la manière dont les savants vaudois et européens abordaient les questions

¹⁰²⁰ K. Stapelbroek, « Le constitutionnalisme hollandais reconsidéré : le “pouvoir intrinsèque” de la république commerciale contre l'héritage de l'Assemblée représentative batave », in M. Albertone, Dario Castiglione et T. Maissen (éds.), *Les Métamorphoses de la représentation. Langages et pratiques politiques à l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2017, pp. 4-5.

¹⁰²¹ B. Carrard, « Lettre à Albrecht von Haller, 22 octobre 1773 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.9.

d'économie politique à la fin du XVIII^e siècle – question qui sera abordée dans un chapitre ultérieur. Le texte de Carrard, imprimé chez Bonnat à Genève en 1785, révèle l'opinion du Vaudois en matière de souveraineté. S'il défend toujours l'industrie comme étant le moteur de développement économique adéquat au canton de Berne^{xxxv}, dans son *De La Justice criminelle*, ce sont les lois qui créaient « l'ordre social » nécessaire à son épanouissement¹⁰²² :

Il falloit donc, pour l'intérêt même du genre humain, que les hommes consentissent de gré ou de force à resserrer leur propre liberté, pour former une puissance publique, active, vigilante et prépondérante, qui pût les contraindre à diriger au bien commun leurs actions libres et volontaires suivant des règles fixes et invariables qu'on appelle *loix*. A leur faveur, ils peuvent être à l'abri de l'insulte des méchants, ou de l'oppression des puissans, et jouir de la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'à la Justice. Mais on sent bien que les loix ne produiront jamais cet effet qu'autant qu'elles seront le fruit d'une raison éclairée, qui ne vise qu'à conduire l'homme en société vers le bonheur : car, si elles ne rouloient que sur des objets indifférens ou frivoles, elles gêneroient inutilement la liberté, et la détruiraient.¹⁰²³

Dans cet extrait, Carrard approche le droit de façon totalement théorique, afin d'en déterminer la portée. Aborder les lois, comme un objet abstrait, avant de composer une analyse éminemment intéressée, substantielle et programmatique met en évidence l'absolu dont elles sont garantes, en opposition à la « puissance publique » qui est partial. Ici, la *Justice* occupe le rôle de patriarche¹⁰²⁴. De ce fait, autant le souverain que la population civile sont des subordonnés. La collaboration entre les deux expressions de leur « propre liberté resserrée », dicte néanmoins la « raison éclairée » qui prescrit les lois. Dans leur forme la plus pure, elles protègent les sujets contre « l'oppression des parents ». Bien orchestrée, elles mènent la population à la *liberté* et au *bonheur*. Pour que cela se réalise, il s'agit de visualiser l'ambition socio-politique nationale et créer le cadre législatif qui y mènerait. Sur cette même *liberté*, examinée concrètement cette fois, Carrard explique plus loin que :

C'est la liberté seule qui, permettant à chacun de suivre son goût dans le choix d'une profession, procurera une concurrence de bons ouvriers intéressés, pour l'emporter les uns sur les autres, à multiplier et perfectionner les productions des arts. En assujettissant les communautés d'artisans à des réglemens presque rivaux qui s'imposent des tributs, et se prescrivant réciproquement des règles, empêchent les talens de se déployer avec facilité et dans toute leur étendue.¹⁰²⁵

L'auteur exprime ici à quel point le cadre législatif propice au bonheur public dépend de l'économie. Contrairement aux restrictions politiques des libertés supposée par toute forme de gouvernance, par tout *contrat social*, la liberté économique des individus doit rester totale¹⁰²⁶. Cet

¹⁰²² M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, *op. cit.*, pp. 178-179.

¹⁰²³ B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle, ou essai sur la question proposée par l'illustre Société économique de Berne pour la confection d'un Code criminel*, Genève, Bonnat, 1785, pp. 7-8.

¹⁰²⁴ É. Salvi, « De l'abolitionnisme des Lumières au réformisme pénal de la République helvétique (1764-1803) », in *Cesare Beccaria. La controverse pénale*, *op. cit.*, p. 180.

¹⁰²⁵ B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle*, *op. cit.*, p. 215.

¹⁰²⁶ B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, p. 128.

extrait désigne nommément les emplois dans les manufactures, régime qui devait s'appliquer à toutes les formes de travail, et d'échange. De cette façon, la loi encadrerait la dynamique collaborative entre les individus, afin que l'économie puisse profiter d'un contexte optimal au déploiement de son empire. Ici, Carrard renforce sa pensée économique en abordant les enjeux reconstitués en amont par une perspective nouvelle. Cette démarche avait déjà été emprunté par Beccaria, source d'inspiration de l'essai sur la *Jurisprudence criminelle* :

Les citoyens sont plus indépendants s'ils sont moins surveillés et sont moins surveillés s'ils sont plus nombreux. Mais dans les pays où la population s'accroît au contraire plus fortement que le territoire, le luxe s'oppose au despotisme, car il augmente l'industrie et l'activité, et les besoins accrus offrent au riche trop de plaisirs et de commodités pour que l'ostentation, qui renforce le sentiment de dépendance, prenne la première place. On peut observer en effet que dans les Etats vastes, mais faibles et dépeuplés, le luxe d'ostentation prévaut sur celui de commodité, à moins que d'autres raisons y mettent obstacle, et que l'inverse se produit dans les pays plus peuplés qu'étendus. Mais le commerce et les échanges résultant des plaisirs du luxe présentent un inconvénient. Bien qu'un grand nombre de personnes y soient occupées, ils ont leur source dans un petit nombre d'hommes et, pour finir, ne profitent qu'à peu d'entre eux ; ceux-ci en goûtent seuls la plupart des avantages, si bien que cette activité n'empêche pas le sentiment de la misère, lequel provient de la comparaison plus que de la réalité même. Mais la sécurité et une liberté limitée par les seules lois, voilà le fondement principal du bonheur public ; unis à elles, les plaisirs du luxe son un avantage pour la population ; sans elles, ils deviennent l'instrument de la tyrannie.¹⁰²⁷

Comme Beccaria, Carrard considérait le droit pénal comme une méthode alternative d'aborder des enjeux auxquels l'économie politique prétendait pouvoir répondre. Ce passage remarquablement économique des *Délits et des peines* incarne le lien entre le droit et la nouvelle science, que Carrard a saisi pour rédiger son propre texte. La finalité des deux ouvrages est de proposer un cadre théorique dans lequel apposer les pratiques de gouvernance afin d'assurer la survie des nations européennes. Les préoccupations du XVIII^e siècle étant focalisée sur l'économie, les cadres juridiques que ces deux auteurs offraient servaient des velléités de cette ordre. Comme Carrard, Beccaria considérait que l'industrie devait absorber la main-d'œuvre qui ne trouvait pas de place dans les champs. Toutefois, le Milanais défendait que l'agriculture dût être l'objet des investissements de la part de l'État. Une fois saturée seulement, la liberté de circulation des marchandises et des travailleurs devait pousser le surplus à remplir les manufactures. Pourtant, comme les Vaudois, Beccaria différenciait les services et les secteurs économiques produisant des richesses tangibles. Le *luxe solide* ne provenait que de la seconde. Ainsi, le cadre juridique qu'il s'attelait à remodeler devait orienter la réalité industrielle des États qui s'en inspireraient, et déterminer leur performance démographique. C'est avec cette représentation du droit que Carrard a énoncé ses propres jugements sur la gouvernance bernoise :

¹⁰²⁷ C. Beccaria, *Des Délits et des peines*, op. cit., pp. 150-151.

Dans les maladies du corps politique, comme dans celles du corps humain, le grand art de guérir est de bien saisir les véritables causes, afin de couper le mal par la racine. Cette foule de mendiants qui désolent les villes ne vient en grande partie que de cette multitude de gens qui, ayant été dépouillés de leurs champs par les grands propriétaires, sont obligés faute d'occupations de quitter les campagnes et de s'expatrier. Si les riches, l'argent à la main, n'avoient pas envahi les petits patrimoines pour les cultiver, en employant le moindre nombre possible de bras, et en n'accordant que le plus chétif salaire aux ouvriers, ils seroient restés dans les lieux de leur naissance pour les cultiver avec soin, et vivre de leur produit. Ainsi, il ne faut pas se laisser séduire par les mauvais raisonnemens de quelques économistes modernes, qui ont voulu faire valoir la grande culture ; c'est-à-dire, l'avantage prétendu que les gros laboureurs procurent à l'état par les grandes avances qu'ils sont capables de faire. Il est certain qu'on ne voit jamais plus de pauvreté et de misère que dans les lieux où ils exploitent toutes les terres.¹⁰²⁸

Carrard réaffirme l'intégralité de son système économique dans ces lignes, en explicitant la posture qu'il lui conférerait face à l'économie politique européenne et face aux inégalités bernoises. L'argument central de cet extrait est que la *grande culture* – conséquence du modèle économique appliqué dans le canton de Berne – est un fléau socio-politique. Restant appliqué aux enjeux juridiques structurant son propos, Carrard condamne de deux manières la pensée physiocratique, principale promotrice de la *grande culture* parmi les « économistes modernes ». La première concerne les mécanismes purement économiques incompatibles du système physiocratique avec la réalité bernoise. Ne possédant aucun débouché assez développé pour la main-d'œuvre et les matières premières, qu'il soit industriel ou commercial, l'intensification de l'agriculture avec le rendement comme seule fin créerait plus de problèmes que de bénéfices. Les agriculteurs seraient dépossédés et les ressources dévalorisées et perdues. La *petite culture*, comme état initial en tout cas, permettrait d'employer la main-d'œuvre et de constituer une armée de réserve pour l'industrie et le commerce^{xxvi}. Cela fait ressortir l'opposition la plus basique entre les auteurs de l'*Esprit de la législation* et les physiocrates, qui réside dans le secteur économique auquel l'un et l'autre attribuent le rôle de moteur du développement économique. Ici, Carrard précise cependant que la volonté d'accorder à l'industrie le rôle inertiel de la croissance économique n'est pas un choix arbitraire, mais éminemment contextuel, répondant à la réalité des républiques agraires.

Le second niveau d'analyse sur la physiocratie concerne les implications pour Berne de la manière dont ils suggèrent d'aborder les sciences juridiques. Là-dessus, Carrard se réfère aux travaux de Le Trosne, ceux notamment sur la mendicité. En 1766, le physiocrate avait envoyé une collection de ses textes à la Société économique de Berne, dont son *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*¹⁰²⁹. Ses textes, lus en groupe lors des assemblées de la Société¹⁰³⁰, proposaient de traiter

¹⁰²⁸ B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle, op. cit.*, pp. 128-129.

¹⁰²⁹ G. F. Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 août 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

¹⁰³⁰ G. F. Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 janvier 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 ; « Extrait des actes et des délibérations de la Société oeconomique de Berne », in *Mémoires et observations*, 1768, p. xx.

les enjeux de développement autant par des réformes économiques que juridiques. Dans son texte sur la mendicité, le physiocrate prévoyait des peines sévères contre les indigents, représentés comme des *fainéants* et des *anarchistes*. Les « vagabonds » devaient être condamnés aux galères ou à l'emprisonnement à perpétuité¹⁰³¹. Pour Carrard, la combinaison entre une *grande culture*, qui favorisait la mendicité, et des sanctions aussi fortes contre leur condition était une forme d'accablement et d'exploitation des pauvres par les riches. D'après Carrard, appliqué à Berne, la physiocratie renforcerait les conditions par lesquelles les inégalités institutionnelles restreignent la liberté de la population.

Les préoccupations et le parti pris de Carrard sur les rapports entre sujets et souverain dans le canton de Berne est la clé de lecture qui révèle les implications concrètes de ces raisonnements. Observé avec distance, discréditer un système économique qui permet aux *riches* d'accaparer la propriété de la population moyenne, c'est dénoncer les contrats hypothécaires à taux d'intérêts élevés – préservés juridiquement avec lesquels le patriciat bernois contrôle le capital domestique. La politique économique, encourageant la production d'un surplus de matières premières, en employant un minimum de main-d'œuvre, pour laquelle aucun débouché industriel ou commercial n'existe, cause une déflation qui ne permet pas aux agriculteurs de rembourser des dettes édifiées pour les appauvrir. Carrard employait Berne comme l'exemple d'une nation dans laquelle les outils forgés par les physiocrates étaient employés au profit des intérêts particuliers d'une classe d'individus¹⁰³². Trop étrangère à la réalité socio-politique de Berne, la physiocratie, bien que Carrard y ait trouvé des informations importantes pour conceptualiser son propre système de réforme, ne pouvait qu'intensifier « la maladie du corps politique », « gangrène » qu'étaient les rapports de subordination fabriqués juridiquement par les patriciens. Tout au long de son activité savante, Carrard a tenté de saisir l'économie politique comme une brèche intellectuelle qui lui permettrait de contribuer à briser cette forme d'assujettissement. En suggérant des réformes économiques, destinées en premier lieu à assurer un moyen de subsistance à la population et une légitimité internationale à l'État, le Vaudois espérait reconfigurer la dynamique entre les classes sociales. Industrialiser le canton rendrait ainsi les conditions d'endettement incompatibles avec la forme de circulation des richesses et l'inflation. Pour que la collaboration entre agriculture et manufacture soit équilibrée, sans quoi elle ne serait pas profitable aux patriciens, le rôle de la population devait être repensée, et les instruments de son asservissement dessaisis¹⁰³³.

¹⁰³¹ G. F. Le Trosne, *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*, Soisson [Paris], Simon, 1764, p. 39 ; De Narcé, « Lettre à la Société économique de Berne, 04 juillet 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8.

¹⁰³² M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.*, p. 83.

¹⁰³³ Voici donc les raisons du maintien artificiel des taux d'intérêts élevés par le souverain bernois, sur lesquelles Chavallaz avait mis le doigt sans avoir les éléments conceptuels pour les replacer dans leur contexte : G.-A. Chavallaz,

4.2.3 Gabriel Seigneux de Correvon

Seigneux de Correvon a également participé à soutenir ce point de vue, mais il s'en est saisi différemment. Le magistrat, déjà âgé dans les années 1760, était l'un des contributeurs les plus actifs de la Société économique de Berne. Beaucoup de ses textes n'ont jamais été imprimés, mais il en envoyait régulièrement, sur des sujets aussi pratiques que la culture d'herbes exotiques, que théoriques, à l'image de son essai sur l'esprit de la législation. Comme Jean Bertrand et Carrard, avec lesquels il avait des échanges réguliers, ce texte contient la première forme complète du modèle économique qu'il a ensuite alimenté au fil de ses recherches circonstanciées. Ce concours, que Seigneux de Correvon voyait comme un événement intellectuel majeur pour le Pays de Vaud^{xxvii}, a été l'occasion pour lui d'énoncer son analyse personnelle de la situation économique du canton de Berne, accolée au modèle collectif de l'ouvrage :

Un article bien important dans les arts relativement au sujet que nous traitons est celui de l'industrie, qui accélère l'ouvrage en diminution, ou épargne de la main d'œuvre en diminution, ce qui a donné lieu à une controverse qui mettroit en parallèle ces deux idées. Donnez à l'art un grand nombre d'ouvriers, vous augmentez en leur faveur les moyens de vivre : Supprimez-en la moitié, c'est autant de sujets que vous rendez à l'agriculture.

Ceux qui ont examiné cette thèse avec attention sont de ce dernier avis, par un grand nombre de bonnes raisons. *C'est* (dit M^r Melon dans son petit ouvrage très-estimé) *un moyen de doubler le nombre des citoyens, que de faire avec un seul, ce que l'on faisoit avec deux.* Il est clair que moins on employe de bras à un seul ouvrage, plus on en aura aussi de facilités à les nourrir, d'aliments ou d'argent à donner à d'autres ouvriers ; on soutiendra mieux enfin la concurrence des prix.¹⁰³⁴

Seigneux de Correvon s'est donné de la peine pour caractériser correctement et précisément la collaboration adéquate entre l'agriculture et l'industrie. Contraint par la hiérarchie sociale qu'il ne voulait pas risquer de critiquer explicitement, son texte tend progressivement vers l'idée selon laquelle Berne a désespérément besoin d'un point d'écoulement pour ses matières brutes, qui culmine ici. Même si – selon le lieu commun – l'agriculture devait « précéder » tout autre forme d'activité économique^{xxviii}, l'industrie était le moteur de la croissance bernoise. En ce sens, l'affirmation sur l'importance de l'agriculture était un parti pris théorique sur la gestion démographique du territoire ; selon le Vaudois, l'augmentation de la population ne devait pas être confondu avec une stratégie d'enrichissement. Comme les physiocrates, Seigneux de Correvon considérait qu'une augmentation des richesses domestiques était nécessaire pour provoquer une repopulation du territoire. Cependant, l'industrie était le seul secteur économique capable d'inciter l'agriculture à produire autant de ressources que nécessaire. Les caractéristiques qu'il met en avant concernent l'absorption de la main-d'œuvre inexploitée par l'agriculture et l'augmentation de la

Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime, op. cit., p. 161 ; C. Reymond, *Le Régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne, op. cit.*, pp. 369-370.

¹⁰³⁴ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation, op. cit.*, t. 2, p. 452.

valeur des matières premières. Plus l'industrie est active, plus l'agriculture est sollicitée pour nourrir les travailleurs et alimenter les manufactures en substances à transformer. De surcroît, plus les moyens de production deviennent efficaces, plus le transfert de main-d'œuvre entre l'un et l'autre devient fluide. Lorsque des moyens technologiques améliorent le rendement des manufactures, l'agriculture gagne en main-d'œuvre pour pourvoir ces procédés en matières premières. Au contraire, lorsque l'agronomie améliore le rendement des terres, la main-d'œuvre peut remplir les manufactures pour produire des objets à haute valeur ajoutée. Seigneux de Correvon sollicite Melon pour illustrer cela. Le propos cité ici est sorti de son contexte et réinterprété par le Vaudois. Melon a formulé un raisonnement dans cet esprit-là afin d'affirmer, de façon large et générale, l'importance de diversifier les débouchés professionnels pour exploiter la force de travail au mieux¹⁰³⁵. Si la teneur de son propos confirme l'argument de Seigneux de Correvon, ce dernier réassemble ce qu'il y trouve pour formuler sa propre maxime. En énonçant que « *c'est [...] un moyen de doubler le nombre des citoyens, que de faire avec un seul, ce que l'on faisoit avec deux* », le Vaudois plaide en faveur d'une collaboration entre agriculture et industrie qui rythmerait leur développement en quinconce. Pour que la croissance économique bernoise soit fluide, les deux secteurs devaient se soutenir l'un l'autre^{xxix}. À ce modèle économique, Seigneux de Correvon opposait le suivant :

le plus mauvais parti que pût prendre un mauvais œconome seroit de la vendre brute, et en la laissant sortir du pays dans cet état, il perd non seulement le gain qu'il pourroit faire en la travaillant, mais encore il fait perdre à sa patrie les avantages d'un travail qui fait vivre ses habitans, qui consomme ses denrées et qui par la vente d'une marchandise ou dans l'intérieur, ou dans le dehors, ne peut être pour elle qu'une force de prospérité.¹⁰³⁶

Cette explication, banale à premier abord, est la première démarche d'une critique contre la politique économique bernoise. Tous les penseurs vus jusqu'ici conviennent que les matières premières produites à Berne ne devraient pas sortir du territoire tel quel. Les Bernois voulaient qu'elles soient consommées sur place et stockées pour éviter leur exportation. Les Vaudois pour la plupart voulaient qu'elles soient transformées pour être exportées sous forme de surplus à haute valeur ajoutée. Toutefois, la réalité économique bernoise faisait que les matières premières locales étaient effectivement « vendues brutes ». Souligner cela servait à dénoncer à la fois l'absence des manufactures et la chimère qu'était le projet d'une autosuffisance bernoise. Ces deux faits obligeaient les agriculteurs à adopter comme seule solution « le plus mauvais parti que pût prendre une mauvaise économie ».

En plus d'être une source pour interroger les méthodes d'exploitation de la force de travail, pour en tirer le plus de richesses, invoquer Melon consistait en une remise en question plus

¹⁰³⁵ Jean François Melon, *Essai politique sur le commerce*, [s.n.], [s.l.], 1734, pp. 117-118.

¹⁰³⁶ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, p. 451.

profonde de la politique financière qui la gérait. Seigneux de Correvon a trouvé chez le Français un raisonnement sur l'instrumentalisation de la dette publique particulièrement adéquate pour cerner les enjeux autour du système de fluctuation des capitaux immobiliers domestiques. Melon expliquait que lorsque l'endettement de l'État se réalise auprès de prêteurs français, le pays se prête à lui-même. Ce mécanisme provoque un transfert d'un usufuit en dette, non pas d'une génération d'administrateurs à l'autre, mais d'un groupe social à l'autre. Seigneux de Correvon voulait mettre en valeur la manière dont le poids des instabilités économiques se concentraient sur les paysans, en affirmant notamment qu'il accaparait « moins le Propriétaire que le Fermier de celui dont ce fond est l'hypothèque ». Ce raisonnement permettait à Seigneux de Correvon de se représenter les effets d'un système dans lequel les sujets subissent le poids de la dette, alors que les rentiers, qui détiennent les créances de cette dette en bénéficient. C'est également la fragilité de ce circuit fermé que Seigneux de Correvon essayait de déconstruire par ses travaux économiques.

De la même manière, Seigneux de Correvon a utilisé l'image de « la compagnie de commerce » pour mettre en scène les agissements du gouvernement :

Les compagnies de commerce ayant plus d'étendue et embrassant de plus grands objets, seroient plus mal encore, parce qu'il est rare qu'elles ne deviennent abusives et tyranniques, en éloignant ou étouffant tout ce qui n'est pas de leur intérêt, de façon à heurter souvent l'intérêt public.¹⁰³⁷

En plus d'exprimer son rejet des entreprises semi-étatiques, auxquelles le gouvernement confère des privilèges monopolistiques, Seigneux de Correvon condamne la subordination telle qu'elle est administrée par les Bernois. Concernant les pouvoirs sur le fonctionnement de l'économie, appliquant en plus une politique financière restrictive, le patriciat bernois en profitaient pour servir leurs intérêts. Sans avoir fait du commerce une raison d'État, les membres du corps souverain avaient quand-même modelé la circulation des richesses publiques à l'image de leurs pratiques personnelles. Carrard l'a dénoncé en se focalisant sur les contrats hypothécaires, Seigneux de Correvon voulait s'en offusquer également, en mettant en valeur sa manifestation dans les pratiques économiques domestiques les plus simples :

Outre les loix générales que le droit des gens a établies, il importe beaucoup que l'administration de la justice mercantile soit sommaire, et la plus brève qu'il est possible et pour cela afranchie des formes et des longueurs trop ordinaires et trop multipliées dans les tribunaux.

*Le commerce bien dirigé est sans contredit la base la plus solide d'un Etat, et souvent même l'organe de sa grandeur. L'un des moyens les plus efficaces de l'y conduire, et sur-tout un Etat éloigné des mers, et qui veut conserver son indépendance, sera de faire naître dans son propre sein l'abondance, par les ressources *solides et variées* de l'agriculture.¹⁰³⁸*

¹⁰³⁷ *Ibid.*, pp. 470-471.

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p. 473.

Les derniers mots du texte de Seigneux de Correvon appellent au libéralisme et à la création d'une source de richesses « solide et varié » pour Berne. Autant les investissements dans les dettes publiques étrangères que l'exploitation de l'endettement de la population du canton n'étaient pas des sources de revenu et de richesses tangibles ou durables. Le Vaudois s'est investi dans la rédaction de son essai sur l'esprit de la législation pour contribuer à pousser la gouvernance vers la création d'une économie réelle^{xxx}, ou *solide* comme il le disait¹⁰³⁹. Lancé dans ses réflexions sur les systèmes de gouvernance et les politiques économiques modernes, Seigneux de Correvon a formé l'ambition d'écrire un grand œuvre d'économie politique :

*Mr de Felice m'ayant envoyé il y a quelques Jours la III^e et dernière Partie des memoires oeconomiques de la Société pour l'année 1765, c'est-à-dire seulement mon *Essai sur la Législation* etc. en entier pour Sçavoir si je naurois rien à y ajouter en suplemt. Je vais lui repondre que non ; quoi que j'eusse bien des choses nouvelles à dire, vû la richesse de la matière n'ayant pas même lû encore les memoires Couronnés, qui remplissent sans doute abondamment ce que je pourrois actuellement y mettre de plus mais j'ai observé bien des fautes d'impression qui changent et gâtent le sens et je serai par la dans la nécessité de faire r'imprimer ce discours que je pourrai Joindre à mon *Essay sur l'Education du Peuple relativement à l'agriculture*, et a quelquautre, pour en former un volume raisonnable. Il est incontestable, et c'est le Jugement de tout le public que le *Sieur Chapuis* notre Imprimeur reussissoit mieux, aiant d'ailleurs beaucoup de sens et de gout pour la Correction.¹⁰⁴⁰*

Au moment de l'impression des essais sur l'esprit de la législation par de Felice dans les *Mémoires et observations* en 1765¹⁰⁴¹, Seigneux de Correvon, exalté par ses réflexions, a étendu ses analyses sur le sujet. Satisfait de sa contribution, le Vaudois voulait cependant reprendre ses recherches et enrichir sa pensée économique. Avec le projet d'un ouvrage personnel d'économie politique complet en tête, il réévalue ses travaux anciens. Cet extrait d'une lettre envoyée à Élie Bertrand témoigne de son avis sur ses travaux économiques en 1766. Seigneux de Correvon considérait que son essai sur l'esprit de la législation et son texte sur l'éducation des paysans étaient dignes de constituer la base d'un ouvrage sur l'économie politique. Il pensait en tout cas qu'ils contenaient la matière pour composer une théorie pertinente de la croissance économique des républiques agraires. Sans tenter de reconstituer ce qu'aurait été cet ouvrage si Seigneux de Correvon l'avait réalisé, il s'agira ici de questionner la manière dont il concevait l'économie et la politique bernoise.

¹⁰³⁹ Il était d'ailleurs reconnaissant d'être soutenu par des paires et une institution établie par des membres du gouvernement ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 16 octobre 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 3.

¹⁰⁴⁰ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 11 janvier 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 8-9.

¹⁰⁴¹ J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 88.

4.2.3.1 Pionnier de l'économie politique vaudoise

La longue liste des publications connues de Seigneux de Correvon dans le *Journal helvétique* est étonnamment hétéroclite. Paul Nordmann, l'auteur de la biographie la plus complète du Vaudois, en a compté et répertorié près de cent¹⁰⁴². Une multitude d'autres revues ont imprimé les textes du penseur, dont la *Bibliothèque italique*, la *Museum Helveticum* de Zurich, le *Choix littéraire* de Genève, le *Mercur de France* et la *Bibliothèque française*. Ses textes traitent de thèmes allant de la politique, l'économie et le droit naturel – substance du présent propos –, à la théologie en passant par la poésie et la littérature. Ses ouvrages indépendants, ses manuscrits inédits et ses correspondances sont d'ailleurs tout aussi variées.

De même, la vie privée et professionnelle, pratique et savante de Seigneux de Correvon manifestent ce foisonnement intellectuel. Il naquit d'une famille noble du Pays de Vaud¹⁰⁴³, dont les membres profitaient d'une forte tradition de magistrature au sein de l'administration du territoire sujet¹⁰⁴⁴. Il a débuté ses études à l'Académie de Lausanne en 1711, où il suit les cours de philosophie de Jean Pierre Crousaz. Il a poursuivi son parcours académique par des études de théologie et de morale à Genève, à partir de 1713 – où Bernard Pictet et Jean Alphonse Turretini enseignaient. De retour à Lausanne il a étudié le droit naturel de 1714 à 1715 sous la tutelle de Jean Barbeyrac et a terminé son éducation en se formant au droit civil à Bâle jusqu'en 1717 – où il s'est lié d'amitié avec Loys de Bochat. Ensemble, ils ont voyagé à de multiples reprises, à Marseille, en Hollande – où ils ont résidé de 1723 à 1724 – et à Paris¹⁰⁴⁵. Après ses études et en parallèle de ces voyages, Seigneux de Correvon a brigué des postes au sein de l'administration lausannoise, dont il a rapidement gravi les échelons hiérarchiques. De 1718 à 1729, il occupait la fonction de juge au Chapitre de Lausanne, et 1723, à vingt-sept ans seulement, il est élu membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne¹⁰⁴⁶. En parallèle de ses activités de magistrat, Seigneux de Correvon a participé à la fondation d'une École de charité à Lausanne, en 1726. Il a rempli la charge de premier secrétaire, puis de « président laïc » à partir de 1731, au sein de cet établissement dont l'ambition

¹⁰⁴² P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, pp. 133-136 ; Nordmann s'est basé sur les exemplaires personnels annotés du *Journal helvétique* de Seigneux de Correvon pour identifier ses contributions. Ces volumes, conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (cote B 1560), témoignent de l'importance de la revue comme sources de connaissances et de débats pour les savants du Pays de Vaud : S. Corsini, « Gazettes et revues lausannoises au siècle des Lumières », *op. cit.*, p. 106.

¹⁰⁴³ Jeremy Jackson définit ce qu'est un « noble » vaudois dans son *The Evolution of a Municipal Oligarchy, op. cit.*, pp. 117-118.

¹⁰⁴⁴ Toni Cetta, « Seigneux de Correvon, Gabriel », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 25.11.2011, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015913/2011-11-25/>, consulté le 16.07.2021 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 11 ; pourtant, à partir des années 1750, la noblesse vaudoise s'est investie de moins en moins dans les institutions politiques locales : J. Jackson, *The Evolution of a Municipal Oligarchy, op. cit.*, p. 131.

¹⁰⁴⁵ C. G. Loys de Bochat, « Lettre à Seigneux de Correvon, 20 octobre 1719 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9101/1 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, pp. 11-12 ; M. Stubenvoll, « La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche », in *De L'Ours à la cocarde, op. cit.*, p. 320.

¹⁰⁴⁶ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 13 ; P. Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 162.

était de recueillir et d'éduquer les orphelins de la ville. Ces activités ont poussé Seigneux de Correvon à cogiter sur des sujets aussi variés que l'administration et la gouvernance d'un territoire qu'à l'éducation, la pauvreté, les inégalités et la formation d'une main-d'œuvre adéquate au contexte.

Avec cela, Seigneux de Correvon a abondamment pris part aux activités littéraires locales¹⁰⁴⁷. Dès les années 1720, le Vaudois faisait imprimer des textes promouvant les nouvelles images helvétistes, en Suisse et à l'étranger. En juin 1725, le *Mercure de France* a diffusé un choix d'extraits des *Lettres sur les Anglais et les Français* de Muralt, sélectionné par Seigneux de Correvon¹⁰⁴⁸. Ce dernier a donc travaillé sur l'ouvrage du bernois, dès sa parution, en plus de le lire attentivement, et a consacré de l'énergie à faire circuler en France ce qu'il y trouvait d'essentiel. Axé sur le caractère mesuré des Anglais, cette sélection fait l'éloge de la sobriété de leurs vertus. Seigneux de Correvon adhère donc au projet consistant à édifier une représentation culturelle helvétique, des Suisses francophones et des savants romands. Leur objectif était d'encourager la retenue et la discrétion auprès de la population. Deux ans après s'être intéressé au texte de Muralt, le Vaudois a énoncé sa propre vision du *mythe suisse*. L'*Histoire d'Ismène et Corisante*, roman pastoral de Seigneux de Correvon, imprimé de façon anonyme à Yverdon en 1727, contient – comme la majorité des textes de ce genre – un avis sur le mode de vie à adopter pour permettre à l'identité locale de se conjuguer le mieux avec l'activité économique nécessaire à sa persistance, tout en épousant la modernisation générale¹⁰⁴⁹. Seigneux de Correvon y décrit l'« *Helvétien* [rentrant] dans sa cabane avec plus de joie que les Princes ne rentrent dans leur Palais. »¹⁰⁵⁰ Ce bonheur, cette morale et ce courage primitifs étaient d'ailleurs les sources de leur efficacité au travail¹⁰⁵¹. Selon lui, ce n'était pas leur désir d'indépendance qui les avaient préservés des invasions, mais leur capacité d'un côté de se détacher des avidités étrangères et de l'autre à rester accordé aux pratiques économiques internationales. Seigneux de Correvon a ensuite confirmé l'image helvétiste qu'il avait développé avec sa fiction dans un article du *Journal helvétique* de 1737 sur un « Voyage fait à la fin de juillet 1736 dans les

¹⁰⁴⁷ Seigneux de Correvon a toujours entretenu des considérations économiques dans ces textes littéraires : G. Seigneux de Correvon, *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, Lausanne, Marc Michel Martin, 1775 ; Bernard le Bouyer de Fontenelle, « Lettre à Seigneux de Correvon, 21 avril 1746 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms. fr. 9103/1 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Monsieur le baron Bercher seigneur du Bavois », in *Journal helvétique*, mai 1738, pp. 420-424 ; Claire Jaquier, « Bienfaits et richesses de la nature : un point de rencontre entre économie rurale et littérature nationale », in *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 169 ; N. Furrer, *Die vierzigsprachige Schweiz. Sprachkontakte und Mehrsprachigkeit in der vorindustriellen Gesellschaft (15.-19. Jahrhundert)*, Zurich, Chronos, 2002, vol. 1, pp. 402-403, 431 et 437-439.

¹⁰⁴⁸ J. Vernet, « Lettre à Seigneux de Correvon, 16 septembre 1725 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9101/1.

¹⁰⁴⁹ F. Rosset, *L'Enclos des Lumières, op. cit.*, p. 36.

¹⁰⁵⁰ G. Seigneux de Correvon, *Histoire d'Ismène et Corisante*, Amsterdam, [s.n.], 1727, p. 40.

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, pp. 43-44 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 24.

montagnes occidentales du Pays de Vaud »¹⁰⁵². En décrivant le mode de vie des populations montagnaises sur la forme d'un traité, non fictionnel, l'auteur a renforcé les stéréotypes du *mythe suisse*. Cherchant explicitement à réfuter certains d'entre eux, comme la sauvagerie, la rusterie et la bêtise des Suisses, il en enracine d'autres. Asservis au manque de ressources à disposition, et la difficulté des échanges avec les villes, les populations montagnardes cultivent les matières premières dont ils ont besoin, de façon remarquablement efficace et les transforment pour obtenir les produits manufacturiers qui ne viennent pas d'ailleurs. Leur frugalité et leur simplicité ne les empêche pas de se développer au même rythme que le reste de l'Europe¹⁰⁵³. En outre, Seigneux de Correvon lui-même décrivait son « projet » de texte, lors de la rédaction de l'*Histoire d'Ismène et Corisante*, à Johan Jakob Scheuchzer comme étant avant tout un « mélange de science et de beaux-arts »¹⁰⁵⁴. Son but était d'employer la forme romanesque et les thèmes qu'elle abordait à cette époque pour « perpétuer des découvertes utiles ». Même si l'attachement de la littérature au développement scientifique, industriel et social semble affaibli aujourd'hui, il restait une évidence au XVIII^e siècle. La frontière entre les activités poétiques, économiques et professionnelle des savants des Lumières était plus fluide qu'elle est parfois présentée par la critique¹⁰⁵⁵. En écrivant ses romans, Seigneux de Correvon utilisait des connaissances acquises en tant que magistrat avec l'intention de pousser son lectorat à comprendre des raisonnements donnés dans ses écrits d'économie politique au même moment¹⁰⁵⁶.

Pour en venir à la pensée économique à proprement parler, et assumée, de Seigneux de Correvon, elle se manifeste dès 1725, lorsqu'il explique chercher « des principes qui soient certains pour la Justification de la Conduite de notre nation »¹⁰⁵⁷ à Scheuchzer. Il cherchait à formuler un modèle de gouvernance applicable comme un ensemble de rouages fabriqués les uns pour les

¹⁰⁵² G. Seigneux de Correvon, « Voyage fait à la fin de juillet 1736 dans les montagnes occidentales du Pays de Vaud », in *Journal helvétique*, juillet 1737, p. 33.

¹⁰⁵³ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 100.

¹⁰⁵⁴ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Johann Jakob Scheuchzer, 21 mars 1725 », in Zentralbibliothek Zürich, Ms H 322 ; Jakob Scheuchzer a souvent poussé Seigneux de Correvon à investir son énergie à la rédaction de textes sur les sciences plutôt que sur la théologie : Jakob Scheuchzer, « Lettre à Seigneux de Correvon, 29 octobre 1728 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9102/1.

¹⁰⁵⁵ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Jacob Vernes, 27 janvier 1760 », in Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms. fr. 296 ; G. Seigneux de Correvon, *Les Vœux de l'Europe*, Lausanne, François Grasset, 1760 : ce poème avait été écrit pour participer à un concours organisé par l'Académie de Marseille en 1747. Seigneux de Correvon le fait imprimer en 1760, en parallèle de ses travaux pour la Société économique de Berne, indiquant les analogies qu'il y voyait : G. Seigneux de Correvon, « Lettre à l'Académie de Marseille, 02 mai 1748 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9103/1. Les *Vœux* ont d'ailleurs été reçus comme un texte à portée politique et économique, sujets sur lesquels on a rapidement demandé à Seigneux de Correvon de s'exprimer plus explicitement : Barnier, « Lettre à Seigneux de Correvon, 02 juin 1748 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9103/1.

¹⁰⁵⁶ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Johann Jakob Scheuchzer, 11 février 1726 », Zentralbibliothek Zürich, Ms H 322. Il ajoute des informations sur *les sciences et les arts* au fur et à mesure de son roman comme une recherche qui se construit.

¹⁰⁵⁷ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Johann Jakob Scheuchzer, 13 avril 1725 », Zentralbibliothek Zürich, Ms H 322.

autres et fonctionnant en harmonie une fois imbriqués. Son système devait permettre au fonctionnement du gouvernement bernois d'être orchestré avec « certitude ». Sans avoir l'autorité sociale pour se prononcer sur la politique en tant que telle ; il pensait y parvenir en élaborant des outils périphériques pour accommoder les institutions aux besoins économiques et sociaux. Seigneux de Correvon est allé jusqu'à désigner ses contraintes en expliquant devoir trouver les réponses aux problèmes du canton sans blesser « ny la concurrence ny la politique »¹⁰⁵⁸. Il ne pouvait donc critiquer ni la hiérarchie sociale ni la constitution des institutions du canton de Berne. Pour cela, ses textes se concentrent sur la production, la gestion et la circulation des richesses de la petite république agraire.

Le premier texte indubitablement économique de Seigneux de Correvon est une « Lettre à Monsieur Bourguet sur l'agriculture des Français et des Anglais », imprimé par le *Journal helvétique* en novembre 1734. Comme Muralt l'avait exécuté pour théoriser la littérature et l'identité romande, Seigneux de Correvon compare l'agriculture française et anglaise pour se saisir de l'économie vaudoise. D'ailleurs, ce dernier emploi les stéréotypes sur ces deux peuples promus par Muralt. Traduits en termes économiques, la France est « sujet aux révolutions » – à cause du manque d'implication de ses citoyens dans l'agriculture que veut son *bel esprit* – et l'Angleterre, dont les citoyens modérés et libres, « travaille sans cese à sa fortune »¹⁰⁵⁹. En outre, la raison de cet article est la promotion de la liberté providentielle dont les Anglais profitent :

L'Amour de la liberté et d'une raisonnable indépendance trouve ici plus qu'en nul autre endroit à se satisfaire. C'est dans la Vie des Champs que l'honnête Liberté est sur le Trône ; C'est là, où l'on pense sans effort et sans distraction ; c'est là qu'on aime à penser, et qu'on est propre à le faire d'une manière plus nette et plus agréable. Voilà pourquoi, de tut tems, ceux qui aiment l'Etude ont été si Amateurs des Champs.¹⁰⁶⁰

Cet extrait – comme l'incipit de cet article – exprime l'importance centrale de l'agriculture pour le fonctionnement des sociétés humaines et son influence sur la gestion des gouvernements¹⁰⁶¹. Elle était universellement la principale source de revenu, dont presque l'unique de Berne. Malgré cela, Seigneux de Correvon pensait observer une indifférence, ou en tout cas un manque de connivence, à ce sujet. Il affirme que pendant l'Antiquité, la population avait de meilleures connaissances

¹⁰⁵⁸ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Johann Jakob Scheuchzer, 13 avril 1725 », *op. cit.* ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁰⁵⁹ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Monsieur Bourguet, Professeur en Philosophie à Neuchâtel, contenant des réflexions curieuses sur l'agriculture, et un parallèle intéressant du goût des François et des Anglois pour cette science », in *Mercur suisse*, novembre 1734, p. 97.

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*, p. 96.

¹⁰⁶¹ L'intérêt des savants pour l'agriculture n'est pas apparu avec la physiocratie ; son importance économique a toujours été une évidence. L'historiographie a tendance à se reposer sur l'amalgame entre l'émergence de la physiocratie, qui est une approche de l'économie politique parmi d'autre, et l'évolution des sciences économiques en Europe pour situer les textes vaudois et bernois dans une contexte qui n'existe pas en réalité : M. Sonenscher, « Physiocracy, Globalization and Capitalism », *op. cit.*

collectives en la matière. Son but était d'inciter les lecteurs à retrouver l'intérêt perdu pour l'agriculture, autant pratique que théorique, et réfléchir à une manière d'en améliorer le rendement. Pour replacer cela dans l'actualité de son contexte, la comparaison entre la France et l'Angleterre met en scène deux approches opposées. Les deux nations ont choisi deux modèles de développement différents, en partant d'un héritage similaire. Comme orientation du développement de leur économie, les Français, sous l'impulsion de Colbert, ont choisi de mettre leurs institutions au service de l'industrie¹⁰⁶². Quant à eux, les Anglais ont décidé d'encourager les innovations agronomiques comme moteur de leur croissance. Bien que cette représentation de l'économie anglaise soit loin de la réalité¹⁰⁶³, Seigneux de Correvon s'y cantonne et désigne cette seconde méthode comme un choix évident. Son texte sert donc à identifier ce qui rend ce système applicable. Seigneux de Correvon suggère que des démarches économiques suffiraient pour encourager l'introduction de nouvelles techniques agronomiques. C'est la « liberté » dont jouiraient les Anglais qui leur permet d'appliquer les méthodes de culture qui leur semblent les plus prometteuses. Chaque propriétaire peut expérimenter sur ses terres et mettre à jour des méthodes toujours plus productives. La vie champêtre encore largement préservée parmi la noblesse anglaise – épargnée d'une vie de cour – était un avantage considérable. Les propriétaires octroyaient une attention particulière à l'exploitation des terres sur lesquels ils vivaient et y participaient. Les pratiques sociales dans le canton de Berne ressemblaient à cela. Les terres enrichiraient une multitude de petits et moyens propriétaires impliqués dans leur gestion¹⁰⁶⁴. Seigneux de Correvon met donc en évidence la base idéale qui servirait à Berne pour développer son agriculture en y valorisant la liberté des pratiques agricoles.

4.2.3.2 Agriculture comme débat économique

Afin de nourrir cette réflexion, Seigneux de Correvon a écrit un « Essai sur l'agriculture », imprimé en quatre parties dans le *Journal helvétique* entre 1738 et 1741¹⁰⁶⁵. Ce premier texte complet

¹⁰⁶² G. Seigneux, « Lettre à Seigneux de Correvon, 06 juillet 1734 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, op. cit., Ms.fr.9101/1 ; P. Minard, *La Fortune du colbertisme*, op. cit., p. 16.

¹⁰⁶³ S. Tomaselli, *Wollstonecraft. Philosophy, Passion, and Politics*, Princeton, Princeton University Press, 2021, pp. 112-113 ; R. Hammersley, *The English Republican Tradition and Eighteenth-Century France*, op. cit., pp. 23-24 ; R. Whatmore, « Geneva, an English enclave ? A Contextual introduction », in Valérie Cossy, B. Kaposy et R. Whatmore (éds.), *Genève lieu d'Angleterre (1725-1814)*, Genève, Slatkine, 2009, pp. 25-27 ; I. Hont, *Jealousy of Trade*, op. cit., pp. 325-326 ; Nicholas Phillipson, « Propriety, property and prudence : David Hume and the defence of the Revolution », in N. Phillipson et Q. Skinner (éds.), *Political discourse in early modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp. 307-308.

¹⁰⁶⁴ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vandoise à la fin de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 64.

¹⁰⁶⁵ Les éditeurs du *Journal helvétique* ont exprimé un fort intérêt pour ce texte, qui leur permettait d'enrichir leur revue d'une étude complète sur un sujet émergeant de premier plan : Anonyme [Les Éditeurs des *Nouvelles histoires littéraires*], « Lettre à Seigneux de Correvon, 15 septembre 1735 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, op. cit., Ms.fr.9102/2 ; Droz, « Lettre à Seigneux de Correvon, 22 juillet 1737 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, op. cit., Ms.fr.9102/2.

sur un sujet expressément économique reste cependant focalisé sur l'application de méthodes agraires pratiques. L'auteur guide son lecteur à travers ses revendications systémiques par l'étude de la vie et de la culture des arbres. Comme dans sa lettre à Louis Bourguet (1678-1742), Seigneux de Correvon commence par démontrer que la population de l'Antiquité avait des connaissances plus précises et plus répandues sur l'agriculture que la population du XVIII^e siècle. Il ajoute que certaines de ces connaissances, transmises exclusivement par oral, se sont perdues¹⁰⁶⁶. En plus de cela, la place de la nature dans leur idée de subsistance était plus forte. D'ailleurs, elle faisait partie de toutes les couches sociales grâce à la tradition de se convertir à l'agriculture après la chose publique¹⁰⁶⁷. Pour cela, Seigneux de Correvon conclut que :

Je conclus, de tout ce que je viens de dire, que le genre de vie simple des premiers Hommes, le goût universel de tous les anciens Peuples, pour l'Agriculture, et surtout le goût éclairé de tant d'Hommes Illustres qui en ont fait une Etude particulière, a dû en instruire plus à fond les Anciens que nous ; et que toutes ces circonstances réunies les ont mis plus à portée de connoître les divers naturels des Plantes, et leur durée.¹⁰⁶⁸

La présence constante de l'agriculture dans l'esprit et dans la vie des hommes de l'Antiquité créait un dynamisme qu'il s'agirait de retrouver. Le foisonnement d'idées et la vigueur des débats, échanges et expériences étaient plus propices à l'innovation nécessaire. En écrivant son texte sur les arbres et les théories agraires des auteurs anciens, Seigneux de Correvon voulait contribuer à créer cette agitation libératrice. Parce qu'avant de pouvoir optimiser et améliorer l'agriculture, il faut en connaître les propriétés factuelles. D'ailleurs, Seigneux de Correvon pensait voir une telle émulation parmi les auteurs anglais qu'il cite¹⁰⁶⁹, langue qu'il avait apprise dès 1726^{xxxii}. Son « Essai sur l'agriculture » est de nouveau une tentative de diffusion des arguments qu'il avait annoncé dans sa lettre à Bourguet.

Après cela, Seigneux de Correvon a étoffé son propos en contribuant au *Journal helvétique* par la publication de quelques articles sur la question. Il y a imprimé un texte envoyé à l'Académie de Marseille pour un concours de 1750 sur « les vices et les erreurs »¹⁰⁷⁰. Le Vaudois profitait des prétextes de cogiter sur des questions philosophiques en apparence pour préciser ses idées sur les fondements sociaux. Dans ce « discours », Seigneux de Correvon annonce d'emblée que le vice est

¹⁰⁶⁶ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur l'agriculture », in *Journal helvétique*, avril 1738, p. 301.

¹⁰⁶⁷ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur l'agriculture », *op. cit.*, p. 305.

¹⁰⁶⁸ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur l'agriculture », *op. cit.*, p. 312 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre aux éditeurs du *Journal helvétique*, 31 août 1740 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms. fr. 9102/2.

¹⁰⁶⁹ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur l'agriculture », *op. cit.*, août 1740, p. 110 ; Seigneux de Correvon cite des textes anglais comme celui de John Laurence, *A New System of Agriculture Being a Complete Body of Husbandry and Gardening*, Dublin, J. Hyde, 1727.

¹⁰⁷⁰ G. Seigneux de Correvon, « Discours sur ce sujet, donné par l'Académie des belles-lettres de Marseille, pour le 25 Août 1750. Lequel des deux est le plus nuisible à la société, des vices du cœur, ou des erreurs de l'esprit ? », in *Journal helvétique*, novembre 1754 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, p. 28.

plus dangereux que l'erreur¹⁰⁷¹. Selon lui, l'erreur est inévitable, mais doit être repoussé par une recherche de la vérité constante. En revanche, le vice est la conséquence d'une gouvernance mal menée. La vérité évolue avec l'amélioration de la qualité de vie et la croissance économique. Elle n'est pas nécessaire au bon fonctionnement d'un système législatif. Au contraire, l'application et le respect rigoureux des lois permet à la vertu de se manifester¹⁰⁷². La vertu peut donc être imposée par un bon système législatif. Des lois efficacement respectables et applicables incitent à la vertu. Plus précisément, elles conduisent le produit des activités sociales à devenir des accomplissements vertueux. C'est à la fois la recherche de la vérité et des lois efficaces qui permettent à l'agriculture de fleurir et devenir un secteur de plus en plus profitable.

Deux ans plus tard, le *Journal helvétique* a publié un troisième « discours » envoyé par Seigneux de Correvon à l'Académie, pour participer cette fois-ci à un concours sur l'ambition et la paresse. Contrairement à la contribution de Tollot au même concours¹⁰⁷³ – qui profite certes du sujet pour questionner l'exercice de la souveraineté¹⁰⁷⁴ – le Vaudois ne s'est pas contenté d'argumenter en faveur de l'un ou de l'autre. S'il affirme rapidement que la paresse est pire que l'ambition, il profite de sa réflexion pour reconstituer le tissu d'activités, dont l'économie des nations est constituée :

Mais ce qui surprendroit bien plus encore, si l'habitude n'en afoiblissoit le prodige, de Forêts entières tombent des Montagnes, et vont former sur les Mers des Edifices flotans : Au travers de mille périls, ils fendront les ondes, et reviendront chargés des Richesses d'un autre Hémisphere. Ces Travaux enrichissent des milliers de Familles, qui sont en état d'en soutenir un grand nombre d'autres. Ils occupent une activité bouillante, qui sans eux seroit à craindre : Ils rendent les Villes superbes, et leur opulens Citoyens presque autant superbes qu'elles. Ils étalent l'Etat par la prospérité de ses Sujets. Mais ce que le Travail fait de plus beau, il augmente les Ressources de la Charité en faveur de ceux qui manquent de force, et ménage, pour la vieillesse des personnes laborieuses, des douceurs qui leur font oublier leur âge et leurs peines.¹⁰⁷⁵

Ces lignes résument, en une métaphore, la chaîne complète de l'économie, dont Seigneux de Correvon voulait renforcer les maillons. La culture, la transformation et la circulation du bois et de ses dérivés illustrent le lien de codépendance de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Ils dépendent non seulement les uns des autres, mais doivent également croître et se renforcer en relation les uns des autres, de façon équivalente, au sein d'un écosystème. Ceux-ci peuvent être étudiés de plusieurs points de vue ; ils peuvent traduire les pratiques économiques à plusieurs

¹⁰⁷¹ G. Seigneux de Correvon, « Lequel des deux est le plus nuisible à la société, des vices du cœur, ou des erreurs de l'esprit ? », *op. cit.*, p. 426.

¹⁰⁷² *Ibid.*, pp. 438 et 448.

¹⁰⁷³ J. B. Tollot, « Discours sur cette question, proposée par l'Académie des belles-lettres de Marseille, pour le prix d'éloquence de l'année 1752. Lequel des deux fait plus de tort à la société de l'ambition ou de la paresse ? », in *Journal helvétique*, août 1752 ; T. Léchoy, « *Ayons aussi une poésie nationale* », *op. cit.*, p. 105.

¹⁰⁷⁴ J. B. Tollot, « Lequel des deux fait plus de tort à la société de l'ambition ou de la paresse ? », *op. cit.*, pp. 174-175.

¹⁰⁷⁵ G. Seigneux de Correvon, « Discours académique sur ce sujet : Lequel des deux fait plus de tort à la société, l'ambition ou la paresse », in *Journal helvétique*, février 1756, pp. 157-158.

échelles, de l'entreprise ou le commerce, à l'État ou le continent. Organiser le travail et le fonctionnement des secteurs de production efficacement à l'échelle du canton, est la source de l'enrichissement de sa population et de la croissance de son économie. Sans tenter de donner la recette pour la synergie voulue, l'auteur plaide en faveur de la pertinence de ces questions et la valorisation nécessaire par le gouvernement. Dans ce cadre, la paresse est une négligence de la vertu et le choix de ne pas participer à l'*amour de la patrie*. Or la vertu est ce qui structure la société, elle est le « plan » du « système » qui gère sa survie¹⁰⁷⁶. À l'inverse, le travail crée la stabilité sociale. Pour nourrir tout cela, Seigneux de Correvon désigne l'ambition :

L'Ambition met en mouvement tout ce qui l'environe : Elle le fait chez elle-même par goût, et chez les autres par émulation. Dès là tout agit, et se meut pour la Cause comune, lors même que chacun croit ne s'occuper que de sa Gloire propre et de son Bonheur. Que d'avantages et d'agrémens ne fait pas circuler cette Action universelle ! [...]

Tels sont les puissants Organes de cette heureuse circulation, qui fait la Vie, la Force et la Santé des grands Corps, et dont la Prospérité publique est le fruit.¹⁰⁷⁷

Selon Seigneux de Correvon, l'ambition peut être une forme de combustible pour la croissance économique. Elle pousse les individus à effectuer le type de *travail* dont il fait l'éloge. Elle fonctionne également comme « émulation » pour les individus qui tendent plutôt vers la paresse. L'ambition lie l'intérêt de l'individu à celui du collectif de la patrie, parce qu'il pousse à y rechercher la gloire. Pour cela, l'individu doit gravir les échelons d'une hiérarchie ancrée dans une réalité précise. Une ambition collective encouragerait une collaboration plus efficace entre secteurs économiques. Une circulation plus fluide des matières premières et des richesses, étant nécessaire au dépassement des rendements actuels, serviraient les intérêts des ambitieux. L'ambition est le facteur insaisissable qui sépare une économie dynamique d'une économie stagnante. Cependant, Seigneux de Correvon met en garde le lecteur contre le pouvoir de l'ambition de « causer de grandes Révolutions, et le mal qui en résulte »¹⁰⁷⁸. Effectivement, la caractéristique des ambitieux en plus de vouloir surpasser les autres, est de n'avoir aucune limite à leurs envies. Mal encadré, il tente d'accaparer toutes les richesses, le pouvoir ou l'influence qu'il a à disposition. Pour cela, comme dans tous ses textes, Seigneux de Correvon insiste sur la nécessité d'établir un système législatif juste et solide. Les lois qui encadrent l'ambition doivent être instaurées en amont de son encouragement. Elles doivent être respectées par chaque individu sur lesquels elles ont autorité et s'appliquer quel que soit son statut. Transposé au cas du canton de Berne, cela traduit une perception critique des rapports entre province et capitale. Les Vaudois, assujettis à la hiérarchie

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*, p. 148 ; A. Würigler, « “The League of Discordant Members” », *op. cit.*, pp. 38-39.

¹⁰⁷⁷ G. Seigneux de Correvon, « Discours académique sur ce sujet : Lequel des deux fait plus de tort à la société, l'ambition ou la paresse », *op. cit.*, pp. 166-167.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*, p. 165.

sociale et à la constitution bernoise ne peuvent pas accéder aux postes de pouvoir. C'est en quelque sorte une limitation légale à leur ambition qui pourrait être canalisé autrement. Pourtant, c'est cela le changement souhaité par l'auteur, les pratiques économiques sont également astreintes à des contraintes démotivantes. Le cadre légal voulut existe, mais le gouvernement devait encourager les travailleurs à innover, en leur offrant plus de liberté dans la gestion de leurs entreprises.

4.2.3.3 Premier texte d'économie politique

Après des décennies de cogitation, solitaires et collectives, Seigneux de Correvon a écrit, en 1754, un *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, resté inconnu jusqu'à maintenant. Il s'agit du projet le plus important de l'auteur sur l'économie politique de sa région d'origine écrit avant la Guerre de Sept Ans et la fondation de la Société économique de Berne. Peut-être destiné à n'être lu que par un correspondant, à être envoyé au Grand conseil de Berne ou ne parvenant pas à être publié par son caractère trop critique, ce texte est resté inédit. Ce « projet d'amélioration » est également le texte, écrit par un Vaudois et énonçant un modèle de développement économique complet en respectant la forme et les références de la littérature d'économie politique de façon assumée, le plus ancien connu à ce jour. Il précède même ceux d'auteurs importants d'autres régions du canton de Berne comme Georg Ludwig Schmid et Johann Georg Zimmermann, dont la critique utilise systématiquement les textes pour illustrer la naissance des sciences économiques en Suisse¹⁰⁷⁹.

Dès le début de son texte, Seigneux de Correvon impose ce qu'il considère comme étant le panorama de l'économie d'un État :

Ce qui fait la puissance d'un Etat, est un nombre Considérable d'hommes bien employés et rendus heureux. Ce qui fait la force est une juste proportion dans le nombre de ceux qui le nourrissent par la culture ; qui l'instruisent par la Religion, qui le réglent par les Loix, qui le deffendent par leur courage, et qui remplissent ses divers besoins par les Arts, et par le Commerce. Chacune de ces Classes demande une autorité, ou une protection proportionnée à son importance : Mais celle qui le mérite à plus juste titre, est celle qui fait vivre toutes les autres.¹⁰⁸⁰

Cette liste des chaînons qui constituent l'économie est présentée comme la base de la stabilité des États. Cette liste, que Seigneux de Correvon a ensuite simplifiée et littérisé pour être intégrer dans ses articles du *Journal helvétique* sur l'ambition et la paresse¹⁰⁸¹, est précisément la représentation qu'il se faisait de la production des richesses. Car en effet, le Vaudois désignait ses articles comme

¹⁰⁷⁹ G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, pp. 73-75 ; S. Zurbuchen, *Patriotismus und Kosmopolitismus. Die Schweizer Aufklärung zwischen Tradition und Moderne*, Zurich, Chronos, 2003, p. 110.

¹⁰⁸⁰ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays* [1754], Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(20), p. 1.

¹⁰⁸¹ G. Seigneux de Correvon, « Discours académique sur ce sujet : Lequel des deux fait plus de tort à la société, l'ambition ou la paresse », *op. cit.*, pp. 157-158.

des projets « littéraires »¹⁰⁸². En revanche, son *Mémoire* est construit comme un traité, pour lequel il s'efforce d'être précis et exhaustif. Ici, le système décrit renferme trois idées que ses articles n'abordaient pas. Le premier est le lien vital entre le mode de vie et de travail de la population et « la puissance de l'État ». Les ressources que l'État possède pour préserver et réguler son existence ne dépendent plus uniquement de sa compétitivité internationale. Plutôt, sa compétitivité n'est plus mesurée par ses capacités à convaincre ses voisins de ne pas l'envahir. Elle se mesure par la capacité de son gouvernement à offrir le cadre le plus propice à l'accomplissement individuel. Ce n'est que dans ce contexte que la main-d'œuvre locale pourra exploiter les ressources à disposition, qu'elles soient domestiques ou acquises par importation. Le deuxième est le parti pris de Seigneux de Correvon de décerner à l'agriculture la place de secteur économique le plus important. À ce titre, la régulation de toutes les autres formes de production doit servir les besoins de l'agriculture. Elle est une source de subsistance, mais aussi le moteur des autres activités, économiques, dont les revenus ne peuvent pas la substituer. Entre l'investissement nécessaire à la modernisation de l'agriculture, au profit d'un secteur plus lucratif dans l'instant, provoque des dépendances à des constructions financières instables. Cela mène au troisième point, qui est la notion de « classe » que Seigneux de Correvon emploie. La représentation de groupes, produisant des ressources ou offrant des services, entre lesquels le capital circule, et dont les échanges constituent une partie de la valeur, faisait partie des idées les plus innovantes du moment. Elle ancre ce texte dans le débat plus largement européen sur l'économie politique. D'ailleurs, l'auteur explique s'être abondamment appuyé sur les *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne* pour la rédaction de son texte¹⁰⁸³. Visiblement, Seigneux de Correvon n'était pas au courant que cet ouvrage avait été composé par Louis Joseph Plumard de Dangeul – cousin de Forbonnais et également membre du cercle de Gournay¹⁰⁸⁴ –, puisqu'il l'attribue à un « Auteur Anglois »¹⁰⁸⁵. S'il est vrai que le texte de Dangeul est une adaptation libre et augmentée du *Brief Essay on the Advantages and Disadvantages which respectively attend France and Great Britain with regard to Trade* de Josiah Tucker¹⁰⁸⁶, l'ouvrage français – publié sous le pseudonyme de John Nicholls – est avant tout une mise en garde contre les effets de l'accroissement constant de la dette publique anglaise. Il affirme que son

¹⁰⁸² G. Seigneux de Correvon, « Essai sur l'agriculture », *op. cit.*, septembre 1740, p. 819.

¹⁰⁸³ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, *op. cit.*, p. 18. Plusieurs indices dans le texte permettent de déterminer qu'il a été écrit entre 1754 et 1756 : Seigneux de Correvon y souhaite la création d'une société économique – pensée antérieure à la création de la Société économique de Berne de 1758 –, se réfère à la Guerre de Succession d'Autriche comme étant la « Dernière Guerre », montrant que la Guerre de Sept Ans n'avait pas éclaté – référence antérieure à 1756 et postérieure à 1748 –, et utilise un texte de Louis Joseph Plumard de Dangeul publié en 1754.

¹⁰⁸⁴ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 184.

¹⁰⁸⁵ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, *op. cit.*, p. 1.

¹⁰⁸⁶ J. Tucker, *A Brief Essay on the Advantages and Disadvantages which respectively attend France and Great Britain with regard to Trade* [1753], in *The Collected Works of Josiah Tucker*, *op. cit.*, vol. 1.

accroissement et la fiscalité toujours plus lourde qu'elle engendrait, provoquerait une inflation telle que ses produits commerciaux ne pourraient plus s'écouler. Sur cette base, l'auteur prévoyait une banqueroute de l'Angleterre¹⁰⁸⁷ – sort qui lui était accordé presque de manière unanime au XVIII^e siècle. En réaction à cela, il suggère à la France d'adopter les pratiques de gestion de l'agriculture observée en Angleterre, qui elles étaient idéales. Prétendre être Anglais conférait texte de Dangeul la valeur d'observation de première main, sur des exemples extrêmes. Ainsi, Seigneux de Correvon, face à des problèmes différents, a adapté le système trouvé dans un ouvrage à la pointe des connaissances en matière de sciences économiques au contexte vaudois¹⁰⁸⁸. Le Vaudois en a tiré d'une côté les arguments en faveur d'un système économique qui base sa croissance sur la promotion de l'agronomie, de l'autre une analyse profonde des instabilités que la France et l'Angleterre commençaient à subir.

Sur la base de cette manière de représenter l'économie, Seigneux de Correvon a imaginé des réformes servant à déclencher une séquence de transformation nécessaire à garantir au canton de Berne une croissance économique constante. Il commence par déclarer que l'optimisation de l'agriculture, grâce aux méthodes anglaises, parviendrait à lancer son « projet d'amélioration ». Il précise d'abord que les conditions institutionnelles bernoises sont propices à une intervention purement économique pour garantir la prospérité de la patrie. La population est assez libre pour travailler dans les domaines qu'ils perçoivent comme étant les plus lucratifs. Cela incite à s'orienter automatiquement dans les secteurs utiles à l'écoulement des ressources à disposition. Pourtant, c'est au gouvernement de pourvoir aux moyens de la circulation domestique et internationale des richesses. C'est également au gouvernement de rendre l'agriculture plus attractive que les secteurs stériles, comme l'armée. Lui demander de changer ses prérogatives resterait infructueux, sans intervention concrète de la part de l'État. Pour cette raison, Seigneux de Correvon a trouvé une méthode pour introduire des changements pratiques en exploitant une ressource abondante, mais délaissée. D'après lui, « les pauvres » et les indigents constituent une main-d'œuvre de réserve, une forme d'énergie potentielle pouvant être injectée dans les circuits économique grâce aux instruments administratifs adéquats¹⁰⁸⁹. Le gouvernement devait donc offrir une meilleure éducation et des places de travail aux *pauvres*. Les dépenses engendrées pour cela deviendraient des

¹⁰⁸⁷ [Louis Joseph Plumard de Dangeul], *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne, par rapport au commerce et autres sources de la puissance des Etats*, Amsterdam, François Changuion, 1754, pp. 381-382. Ce texte est resté une référence pour Seigneux de Correvon tout au long des années 1760 : G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne pour l'année 1762. Serait-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communs, etc. ? », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 64 ; G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, p. 408.

¹⁰⁸⁸ Vincent de Gournay, « Mémoire sur les manufactures de Lyon », in *Le Cercle de Vincent de Gournay*, op. cit., pp. 340-341 ; J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, op. cit., pp. 46-47.

¹⁰⁸⁹ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, op. cit., p. 5.

investissements, plutôt que la pure perte que représentait leur gestion actuelle. L'auteur dirigeait l'École de charité de Lausanne à ce moment-là¹⁰⁹⁰. Il voulait évidemment servir ses intérêts et ceux de son établissement en promouvant cela. En même temps, l'acuité de son propos suggère qu'il se basait surtout sur son expérience pour élaborer un système qui dépasse la simple demande de fonds¹⁰⁹¹. Néanmoins, un second élément central devait être mis à disposition de ce projet pour qu'il puisse fonctionner :

Mais s'il ne se présente pas beaucoup de défrichement à faire dans les Terres des particuliers, il s'en trouve d'autant plus dans les Vastes Terrains des Communautés. Je parle de ceux qu'Elles possèdent en pleine propriété, en en séparant ceux qui sont en culture, et en distinguant encore ceux des Villes et des Communautés Riches qui sont mieux soignés, que ceux des Communautés des Villages, des Communautés surtout peu moienées qui les négligent. Celles-ci pour l'ordinaire en jouissent en Commun, sans que la Bourse publique en tire aucun fruit.¹⁰⁹²

L'armée de réserve doit pouvoir travailler sur des ressources de réserve. Après avoir enseigné les nouvelles pratiques agronomiques aux *pauvres*, leur force de travail doit être appliquée à des terrains cultivables. Cependant, les domaines privés, exploités abondamment par des propriétaires et des salariés, ne pouvaient pas simplement se multiplier sans arriver à une saturation. Au contraire l'amélioration des méthodes et l'optimisation des rendements de production devaient diminuer le besoin en main-d'œuvre. Pour cela, il s'agissait de mettre à disposition plus de terrains cultivables. Seigneux de Correvon désigne les communs pour jouer ce rôle. Ces terres, appartenant à l'état, pratiquement incultes et présentes sur toute la surface du canton devaient être exploitées. C'est là que débute la séquence de production, de développement et de croissance économique, imaginée par le savant vaudois. L'État donne une impulsion en institutionnalisant le financement d'apprentissages pour les pauvres. Afin de les employer et de bénéficier de leur force de travail, il met les terres communales incultes à disposition. Cette nouvelle main-d'œuvre défriche, assèche et sème ces champs. À partir de ce moment, une nouvelle source de production émerge en injectant des denrées et des matières premières supplémentaires sur le marché intérieur. Le gouvernement verrait ses dépenses de base remboursées par les impôts récoltés sur le fruit de ses propres terres. Afin d'enraciner ces pratiques, l'auteur conseil au législateur de modifier certaines « lois agraires »¹⁰⁹³ pour favoriser le travail agricole. De plus, toujours influencé par les pratiques anglaises, Seigneux de Correvon voulait clôturer les terres cultivées. Cela permettait également aux propriétaires d'augmenter les productions et participer à la campagne d'expansion des ressources.

¹⁰⁹⁰ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, p. 77.

¹⁰⁹¹ Niccolò Machiavel, *Le Prince* [1532], in *Le Prince et autres œuvres*, Paris, Robert Laffont, 2018, p. 113.

¹⁰⁹² G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays, op. cit.*, p. 6.

¹⁰⁹³ *Ibid.*, p. 10.

Tout cela assurerait un accès plus sûr à la subsistance et une meilleure fixation des prix. Toutefois, tel quel, un surplus de denrées engendrait une déflation, se traduisant par une baisse des prix et des salaires. Tout à fait conscient de cela, Seigneux de Correvon espérait instrumentaliser ce mécanisme pour entraîner la réalisation de la suite de son modèle :

J'avouë que la prudence demanderoit qu'à mesure que le produit des Terres croitroit en grains, on cherchât à en assurer la Consommation ou l'exportation par quelque nouvelle industrie ; Comme seroit dans l'intérieur par l'extention des Manufactures, dont la main-d'œuvre baisseroit avec le prix général des Vivres ; et au dehors par un commerce nouveau, qu'on pouroit ouvrir avec ceux de nos voisins qui en manqueroient.¹⁰⁹⁴

Ici, la vision de l'auteur sur les dispositifs de déploiement des nouvelles ressources émerge. L'acquisition d'une certaine abondance de matière premières entrainerait, presque de façon automatique, le développement et la croissance économique voulue. L'excédent en circulation à l'intérieur du territoire se répandrait dans les manufactures et parmi les artisans, en tant que nourriture et matériaux transformables¹⁰⁹⁵. La baisse de leur prix inciterait ces artisans à augmenter leur production et à engager plus de salariés. La main-d'œuvre en trop dans le secteur agricole, ou les salariés pas assez rémunérés rempliraient ces postes. Au lieu de créer de la dévaluation, plus l'agriculture est forte, plus elle pousse l'industrie à croître et plus la circulation des richesses améliore la qualité de vie de la population. Au lieu d'être un poids pour les agriculteurs, la baisse des prix, provoquée et régulée, serait absorbée par d'autres secteurs économiques et servirait d'outil à leur croissance. En parallèle, le commerce fonctionnerait selon la même logique par la circulation extérieure de l'excédent. Les matières premières et surtout les produits manufacturiers seraient exportés en échange de denrées de subsistance inaccessibles à Berne ou nécessaires aux manufactures. Le prix de la main-d'œuvre absorberait ici aussi la baisse des prix locaux des ressources. L'exportation des produits manufacturiers à haute valeur ajoutée deviendrait une source importante de richesses pour le canton¹⁰⁹⁶.

Seigneux de Correvon, dans les années 1750 déjà, après avoir voyagé et correspondu avec des savants de toute l'Europe, rapportant leur point de vue sur la gestion des ressources, voyait l'agriculture comme étant plus qu'une source de denrées alimentaires. Il la voyait comme un maillon important d'un modèle de croissance économique, comme l'impulsion d'un développement industriel et commercial pouvant faire de Berne une force inertielle entraînant le progrès de ses voisins. En plus de devenir un exemple pour les pays avec lesquels elle ferait du

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p. 14.

¹⁰⁹⁵ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXXIII. Sur l'utilité des sciences pour un souverain », *op. cit.*, 28 décembre 1743, vol. 2, pp. 26-27 : Seigneux de Correvon a toujours encouragé les sciences ; B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, pp. 121-122.

¹⁰⁹⁶ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, pp. 80-81.

commerce, le fait d'y déverser son excédent provoquerait la même forme d'incitation à l'industrie et au commerce. Malgré la précision avec laquelle il décrit son système, son fonctionnement et ses conséquences, Seigneux de Correvon reste vague sur les réformes législatives précises à faire. Mis à part quelques allusions à l'importance de changer les lois et de favoriser l'agriculture grâce à des lois, le Vaudois laissait à l'autorité souveraine le rôle de prendre des décisions adéquates. Cette posture peut se traduire en une revendication pour la population vaudoise de se voir accorder une indépendance sur les pratiques économiques de leur territoire. Le gouvernement laisserait les sujets s'émanciper dans le cadre restreint du développement agricole, industriel et commercial, ce qui servirait en retour les intérêts de l'État :

La Culture augmentée a augmenté les Chevaux, les Bœufs, et les Moutons, pour les Labeur et pour les Engrais ; le Commerce des Cuirs, salaisons, Beures, fromages, fruits, etc. Elle a augmenté de même la Population par de nouvelles habitations, et même par des Etablissements d'Etrangers. Les Villes des Cottes ont vû s'accroître, leurs Matelots et leurs Vaisseaux, et par conséquent leur Marine, leurs Pêcheries et leur Commerce. Les Consommations se sont accruës en proportion des hommes et des nouvelles Richesses. Les Revenus qu'elles produisent à l'Etat on payé avec usure la dépense de ses gratifications. Outre que le Commerce des grains répandu dans tout le Royaume y a mis le prix des denrées, dans l'équilibre le plus désirable.¹⁰⁹⁷

Cette liste, venant le fruit espéré du système promu dans le *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, est composée uniquement de sources d'enrichissements locaux et domestiques. Aucune invasion, colonisation ou guerre n'est nécessaire à leur acquisition. Inciter un dispositif de croissance économique autonome et automatique affranchissait la république de Berne des contraintes que les républiques Antiques devaient gérer. Devenu le participant d'une pratique enrichissante pour toute l'Europe, sans avoir besoin de conquérir de nouveaux marchés la conformait aux contraintes de la modernité.

4.2.3.4 Contribution aux débats collectif

Seigneux de Correvon a construit une pensée économique en relation avec la Société économique de Berne dès ses débuts. Il a contribué au premier concours sur la culture du blé par un texte qui a été imprimé dans le *Recueil de mémoires* de 1760. Pour son premier texte présenté à des acteurs de la scène politique bernoise, Seigneux de Correvon a choisi l'ironie hyperbolique comme entrée en matière¹⁰⁹⁸. En décrivant sa « Patrie dans le sein de la quelle nous goutons depuis

¹⁰⁹⁷ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, *op. cit.*, p. 18.

¹⁰⁹⁸ Louis François Henri de Menon de Turbilly a lu ce texte, comme le montre sa « Lettre à la Société économique de Berne, 07 juin 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128 ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.*, p. 78.

si longtemps les purs délices de la liberté »¹⁰⁹⁹, le Vaudois démarre une série de descriptions consensuelles, qu'il va déconstruire au fil du texte :

Guidé par l'amour de la patrie qui m'est commun avec la digne et savante Société de Berne, j'ai en vue dans ce mémoire non seulement *la Suisse* en général selon le plan qu'elle se propose : Mais encore en le resserrant dans le cercle de mes connoissances, et selon la liberté qu'elle laisse à ceux qui travailleront sur cette matière. J'ai en vue la propriété la plus florissante du louable Canton dans lequel j'ai eû le bonheur de naître ; celle d'un país qui peut produire un abondant nécessaire s'il est bien cultivé, et d'un peuple capable de tirer ces précieuses richesses de son sein s'il est bien conduit ; non seulement, comme il l'est déjà par l'autorité souveraine toujours attentive au vrai bien du peuple : Mais encore par la sage administration des villes et communautés, chacune dans son district ; par la vigilance des vassaux dans leurs terres, et surtout par la prudence œconomique des chefs de famille, s'ils s'appliquent à donner à leurs fonds toute la valeur possible. Il est indubitable que ce beau país situé sous un ciel si favorable, se passeroit aisément à quelques articles près, des ressources étrangères, s'il étoit exactement cultivé. Tout ce qui est essentiel à la subsistance, tout ce qui peut rendre la vie agréable, s'y trouveroit en abondance et avec délices.¹¹⁰⁰

Qui ne concludroit de ces Descriptions que la *Suisse* et le Canton de *Berne* en particulier sont à couvert, par leur fécondité de tous les besoins qui naissent de la stérilité, et de la disette ? et que du moins en mettant en reserve l'excédent des années les plus heureuses, la nation soutiendra sans peine, ou sans achats étrangers les disgraces casuelles ?¹¹⁰¹

Dans cet extrait, Seigneux de Correvon introduit le lecteur au cadre dans lequel il construit le raisonnement mis en valeur par son texte. La stabilité avec laquelle le gouvernement gère l'économie et l'équilibre social est décrite avec démesure. Cela met en valeur à la fois l'absurdité des prétentions d'une stabilité bernoise prodigieuse, et l'ambition de l'économie politique. La première moitié du paragraphe dresse une liste de vertu que le souverain prétend avoir¹¹⁰². La seconde des tâches qu'elle est sensé effectuer pour éviter que le canton s'écroule. Le reproche principal que Seigneux de Correvon fait au souverain, si l'on considère la thèse de l'ironie, est qu'il n'est pas « attentif au vrai bien du peuple ». À l'époque de la rédaction de ces affirmations, Seigneux de Correvon avait pour référence le texte de Dangeul sur l'instabilité des politiques financières basées sur des capitaux volatils, employé pour écrire son « Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays » en 1754¹¹⁰³. La dépendance des finances Bernoises pour la dette publique anglaise et hollandaise ne s'étant pas tari depuis, le Vaudois considérait notoirement que le peuple du canton n'était pas « bien conduit ». Seigneux de Correvon énumère des réformes à mener pour agir contre les instabilités intrinsèques à l'économie du canton. La liste était un procédé stylistique souvent employé par les auteurs du Pays de Vaud¹¹⁰⁴ : le savant dresse une liste des instruments administratifs efficaces prétendument employés par le gouvernement au profit de

¹⁰⁹⁹ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le sujet donné par la Société œconomique suisse à Berne », *op. cit.*, p. 312.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, pp. 318-319.

¹¹⁰¹ *Ibid.*, p. 320.

¹¹⁰² P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, pp. 52-53.

¹¹⁰³ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, pp. 175-176.

¹¹⁰⁴ Jean Bertrand, parmi d'autres, utilisait abondamment ce procédé.

l'économie du canton, mais qu'il n'emploie pas dans les faits. Le magistrat vaudois préconisait de cette manière une décentralisation de l'exploitation des fonds, de leur produit et de leur distribution, une libéralisation du travail et de la circulation des richesses, et l'émancipation du rapport paternaliste entre sujets et souverain. Seigneux de Correvon conclut donc cette description des besoins économiques de Berne en proclamant, indirectement de nouveau, que malgré sa stabilité apparente, elle est vulnérable. Cette posture, affirmée par des questions, le lance dans son analyse de la production et de la gestion des ressources à Berne, exécutée de façon franche et dépourvue d'artifices figuratifs :

Mais le motif le plus puissant de tous peut-être, ou qui devrait l'être chez un peuple libre, pour l'animer à cette culture, c'est qu'elle se lie plus qu'on ne pense à la conservation de sa liberté. *Si les païs*, (comme le dit Monsieur de Montesquieu) *sont cultivés en raison de leur liberté*. La Suisse devrait l'être, non seulement à raison d'une liberté nationale et universelle dans tout le corps helvétique : mais encore à raison d'une franchise particulière de tout impôt, dont le peuple jouit su heureusement, et qui lui laisse, à l'exception des charges annexées au fonds par les accensemens ou infeudations primitives, tout le fruit de son laboureur ne sçauroit presque dire qu'il travaille pour lui-même [...]. C'est une des plus fortes bâses de la liberté d'un peuple, que de n'avoir pas besoin, ou le moins qu'il est possible des étrangers, et de pouvoir leur être nécessaire en certains cas. Dès que ce peuple est réduit à mandier des secours, même à prix d'argent ; dès que sur la moindre indisposition il peut être refusé ; dès que les païs qui l'avoisinent peuvent en manquer eux-mêmes, et que la guerre ou d'autres événemens peuvent tarir ces ressources ; à quelles extrémités ce peuple ne pourroit-il pas se voir réduit ? Avec qu'elle facilité des Princes voisins et puissans ne pourroient-ils pas se prévaloir de l'avantage que donne un besoin qu'ils sçauroient pressant ? [...]

Telles sont les considérations qui m'ont paru les plus propres à faire sentir l'importance de la culture des bleds et des grains en général, relativement à la politique externe, c'est-à-dire à ce qui peut rendre un état, et la Suisse en particulier respectable aux étrangers. Nous allons voir en peu de mots son influence dans l'intérieur, pour y procurer le calme, pour y conserver l'innocence des mœurs et pour y animer l'industrie.¹¹⁰⁵

Seigneux de Correvon explique ici la manière dont le gouvernement bernois désirait instrumentaliser les particularités fiscales du canton à des fins économiques. L'impôt rudimentaire imputé à la population du canton, couplée à une liberté d'actions économiques, pourrait constituer le terreau d'un dynamisme entrepreneurial et d'innovation le distinguant de ses voisins plus puissants. La dépendance des monarchies européenne aux recettes fiscales prélevées sur la population ne leur offrait pas la marge de manœuvre dont Berne jouissait pour remettre en question la répartition du travail¹¹⁰⁶. Sans perdre de revenus considérables, l'État bernois pouvait accorder la liberté à la population de choisir à quel secteur elle voulait appliquer sa force de travail. Répondant aux mouvements du marché, ils s'attèleraient rapidement à des tâches aussi intéressantes pour eux que pour la patrie. Cette liberté, touchant également la circulation des richesses, ferait de la productivité bernoise un acteur dépourvu de contraintes vis-à-vis de ses alliés

¹¹⁰⁵ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le sujet donné par la Société économique suisse à Berne », *op. cit.*, pp. 326-329.

¹¹⁰⁶ N. Furrer, « Le coût de la vie à Lausanne en 1798 », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 79-82.

commerciaux. Les ressources manquantes circuleraient vers l'intérieur, permettant aux activités domestiques de poursuivre son désordre. Les ressources en surplus circuleraient vers l'extérieur, afin de récolter le revenu le plus lucratif du travail domestique. D'une liberté économique absolue émergerait donc un savoir-faire, des ressources et un capital concret, tangible et acquis. En ce sens, Seigneux de Correvon comprenait l'indépendance bernoise face aux marchés étrangers, non pas comme autosuffisance, une autarcie ou un protectionnisme commercial, mais comme la possession de secteurs agricoles et manufacturiers capables de procurer la subsistance nécessaire à la population et des revenus fixes à l'État. Compte tenu de la superficie et des désavantages militaires de Berne, le commerce international était indispensable à cet objectif. Seigneux de Correvon était déjà décidé sur l'importance de l'industrie pour la réalisation de son système à ce moment-là. Il expliquait simplement qu'« un état ne deviendra jamais florissant qu'en favorisant l'industrie de tous les arts, et les païs où réussiront le mieux les travaux de tous les genres, seront indubitablement ceux qui fourniront les matières premières, dont on ne peut jamais se passer »¹¹⁰⁷. La diversité des secteurs de production, collaborant les uns avec les autres et incitant à se développer sans cesse était la seule source de croissance économique durable. En opposition à ce libéralisme régulateur, le Vaudois met en avant le paradoxe propre à la subordination. Il demande « quelle subordination peut-il y avoir de l'inférieur qui souffre, au supérieur quelconque qui le fait ou qui le laisse souffrir. »¹¹⁰⁸ L'assujettissement, non pas politique et représentatif, mais économique qui dicte les actions, n'est pas rentable¹¹⁰⁹.

Après l'impression de ce texte dans le *Recueil de mémoires* en 1760, Seigneux de Correvon a continué à produire des travaux sur la culture de blé. Il a commencé par faire « circuler et présenter » le 9 novembre 1761 un mémoire intitulé « Quelle est la méthode la plus profitable, de moissonner les blés ou de les faucher ? » lors des assemblées de la Société économique de Lausanne. Ce mémoire à première vue pratique, décrivant des méthodes de moisson précises, est la première contribution du Vaudois à un débat sur le type d'économie souhaitée pour le canton de Berne :

Ce ne seroit pas assés d'avoir bien labouré et bien semé, si l'on ne faisoit pas bien sa recolte qui est le but de tous les travaux qui la précèdent ; et si dans la manière de la faire on s'y prenoit de façon, à en diminuer les avantages, à en augmenter les risques, ou à porter préjudice à cette même Terre dont on reçoit les présents. tout cela peut arriver néanmoins dans la façon de les recueillir ; et si cela est possible, il n'est pas indifférent de s'en assurer, pour fixer ou pour reformer une pratique si intéressante ; Elle varie dans ce Paÿs, ou plutôt celle de faucher les bleds paroît gagner la plûpart des Economes, et prendre entièrement le dessus, tandis que dans la partie Allemande du mêm Canton on moissonne généralement avec la famille, excepté le Sarrazin, les Avoines, et les grains rond. Ceux

¹¹⁰⁷ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le sujet donné par la Société économique suisse à Berne », *op. cit.*, p. 331.

¹¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 330.

¹¹⁰⁹ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Voltaire, 19 juin 1768 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire, op. cit.*, vol. 33, pp. 402-403.

même qui ont voulu y introduire la faux pour la Coupe des Segles, Messels, Orges, Froments et Epeautres n'ont point été imités. Je vais examiner le pour et le contre de ces deux Pratiques, pour ramener s'il est possible mes Compatriotes à l'usage de leurs Pères, qui étoit indubitablement de Moissonner les bleds avec la faucille.¹¹¹⁰

Décider d'utiliser une faux ou une faucille pour couper le blé, comme décider de labourer avec des chevaux ou de bœufs, est un débat sur la *petite* ou la *grande culture*. Faucher le blé était considéré comme une pratique agronomique innovante – modernité à laquelle le Pays de Vaud était apparemment plus ouvert que le reste du canton de Berne. Au-delà de la prise de position nette de Seigneux de Correvon en faveur de la faucille, son texte est une réflexion sur la disparité en la matière entre *pays romand* et *pays allemand*. Est-ce que le Pays de Vaud était ouvert à cette innovation par intérêt pour les théories de réforme économiques ? ou est-ce que des contraintes provoquées par la mauvaise gestion bernoise de l'économie l'y obligeait ? Regardé de façon factuelle d'abord le problème opposait deux méthodes de gérer les propriétés agraires et leurs exploitations. La faux, présentée comme moderne, bien qu'existant comme objet depuis l'antiquité, permettait de couper le blé plus rapidement que la faucille. Cela avait des implications pratiques importantes, dans le sens où elle permettait à une main-d'œuvre donnée de travailler sur un terrain plus vaste, ou pour un terrain donné d'être cultivé par une main-d'œuvre réduite. Plusieurs groupes de penseurs valorisaient le passage de la *petite culture* à la *grande culture*, pour servir des intérêts divers. Les physiocrates ont notamment soutenu l'idée selon laquelle le développement des techniques agricoles devait tendre vers l'agrandissement de la surface des terres exploitées. Cela permettait selon eux de faire passer la main-d'œuvre des campagnes aux manufactures, au rythme de l'optimisation des méthodes de production. Plus l'agriculture était capable d'alimenter une population vaste et une industrie friande en matières premières, plus l'industrie pouvait absorber une force de travail importante.

Les patriciens bernois, à l'image de Tschiffeli, voulaient préserver l'échelle des exploitations agricoles domestiques¹¹¹¹. Rejeter l'industrialisation de Berne de façon assumée en ancrant la *petite culture* témoigne d'une perception du rôle social de l'agriculture différente de celle des Vaudois. C'est ici qu'interviennent les réprobations sous-entendues de Seigneux de Correvon. L'intérêt pour les patriciens d'encourager la *petite culture* était de rendre dépendant la population au seul débouché professionnel que représentaient les terres qu'ils possédaient. Selon ce point de vue, le Vaudois sous-entend également que les paysans du Pays de Vaud sont contraints de tester des

¹¹¹⁰ G. Seigneux de Correvon, « Quelle est la méthode la plus profitable de moissonner les bleds ou de les faucher ? », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(7), p. 1.

¹¹¹¹ Seigneux de Correvon a décrit son échange avec Tschiffeli comme la partie visible d'un grand débat dans le canton : G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Albrecht von Haller, 29 décembre 1761 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.54 ; Johann Rudolf Tschiffeli, *Lettres sur la nourriture des bestiaux à l'étable*, Lyon, Frères Perisse, 1779, p. 63.

méthodes alternatives de culture, non pas pour leur pertinence, mais parce que l'environnement législatif rend les méthodes traditionnelles impraticables – peut-être à cause de l'endettement si durement mise en valeur par Carrard. D'ailleurs, Mirabeau et Tschiffeli ont débattu à ce propos dans le cadre de la diffusion du *Socrate rustique* dans l'espace européen. La traduction française du texte lui étant dédiée, Mirabeau s'est senti invité à rentrer en discussion avec Johann Rudolph Frey, son traducteur. Parmi ses lettres, celle du 25 janvier 1763, imprimée en annexe de la deuxième édition française de l'ouvrage de 1764, défend la pertinence de la *grande culture* pour des petits territoires comme la Suisse :

Dans la comparaison que l'on vient de faire de la petite culture pratiquée par le laborieux et habile Kleinjogg, avec la grande et riche culture, la perte sur les reprises du cultivateur est de 846 livres et la perte en suppression du produit du bien causé par la dépense des bœufs est environ de 450 livres ainsi le total de ces pertes est environ 1300 livres ou à peu près égal à la moitié de ce que le terrain de Kleinjogg pourroit produire s'il étoit exploité par la grande culture.

Dans la grande culture la dépense des chevaux est compensée avec le gain qui peut revenir des bestiaux de profit, ensorte que l'un est absorbé par l'autre, et que l'un et l'autre font exclus du calcul des dépenses et des produits de la grande culture. Il n'en est pas de même de la petite culture où l'on sait entrer dans le calcul la dépense des bœufs, car il faut ensuite examiner le dédommagement que l'on peut retrouver dans le gain que l'on retire des bestiaux de profit.¹¹¹²

Sachant qu'aucune industrie ou commerce assez important ne pouvait absorber le produit et la main-d'œuvre mise en circulation par une culture intensive. Mirabeau voulait que la mise en place progressive de la grande culture sur des terrains comme ceux de Kleinjogg provoque un développement sans cela bloqué par le gouvernement. Les ressources supplémentaires circulant sur le marché intérieur Suisse allaient pousser des entrepreneurs à les transformer ou les vendre à l'étranger. Il prend la peine de préciser que les conditions actuelles font de cette proposition un paradoxe^{xxxii}, dans le but de souligner le caractère progressif de cette proposition. Pour alimenter le débat, Frey a envoyé cette lettre à Tschiffeli, qui y a répondu. En traitant de l'affirmation de Mirabeau sur la taille des propriétés bernoises, le patricien affirme clairement que les bœufs sont la seule manière de cultiver la terre en Suisse^{xxxiii}.

Par cette faveur des membres du corps souverain pour la *petite culture*, Tschiffeli a pris la même partie que Seigneux de Correvon dans son mémoire de 1761. Les deux souhaitaient que l'agriculture soit un espace de débouché professionnel aussi important que possible. Toutefois, les nuances dans leurs propos révèlent les objectifs plus largement économiques, politiques et sociétaux de leur modèle. Pour le Vaudois, l'utilisation de la faucille ne permettait pas seulement de maintenir une échelle agronomique restreinte, mais elle offrait un meilleur rendement au travail

¹¹¹² V. de Mirabeau, « Lettre à Johann Rudolph Frey, 25 janvier 1763 », in *Le Socrate rustique*, *op. cit.*, pp. 349-350 ; L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, *op. cit.*, pp. 110-111 ; S. Tissot, « Lettre à Zimmermann, 30 mai 1762 », in *Correspondance 1754-1797*, *op. cit.*, p. 197.

fourni. Dans une équation à trois variables – composée de la surface cultivée en un temps donné, de la force de travail nécessaire et du rendement du travail effectué –, la faucille ratissait une faible surface, en employant une force de travail importante avec un haut rendement. La faucille au contraire ratissait large, avec peu de main-d'œuvre, mais avec une productivité plus faible. Pour Seigneux de Correvon, Berne, étant composée de petites propriétés, disposant d'une main-d'œuvre nombreuse, mais de débouchés restreints, elle devait chercher à améliorer sa production, en employant la faucille partout¹¹¹³. Cette règle qui devait s'appliquer à chaque arpent de terre cultivable à disposition sur le territoire n'était pertinent que dans la mesure où un débouché existait pour les matières premières en surplus, sans quoi la déflation rendrait ce travail inutile.

Les prises de position de Seigneux de Correvon, qui semblent simples et nettes sont pourtant entrées dans un débat impliquant des Vaudois et des Bernois, et engendrant l'écriture de nombreux textes :

Le premier étoit le mémoire que j'avois fait sur la manière de recolter le bleds par la feuille, avec les raisons de perfectionner cette metode à celle de les faucher. Et comme après ce mémoire fini, j'avois lû dans le VI^e Tome des *nouvelles Experiences sur la Culture par Mr Dubamel* un mémoire de 30 pages, tres bien escrit et avec beaucoup de détail par *Mr Dubamel* pour le Systhème opposé. Je crus devoir en faire un extrait exact pour exposé le pour et le Contre de ces deux exploitations avec une entière impartialité ; Messieurs nos associés m'en témoignèrent leur satisfaction, et présumant que ma méthode étoit à tout prendre La plus avantageuse, ils ne crurent l'autre preferable qu'à raison de la disette d'ouvriers, et de la depopulation qui se faisait Journallement sentir dans ces Pays. On s'arrêta un peu sur cet objet comme sur l'un des plus importants parce que cette diminution d'hommes augmente le prix de toute main d'œuvre, et fait renoncer à des opérations utiles qui demanderoient plus de bras et qui Couteroient davantage. Et Comme je ne vois de remedes efficaces à y opposer que ceux qui pouroient guerir un certain découragement et affectionner à la patrie, il me semble que l'extinction des paturages distribués par une espece de Loy agraire et subdivisés aux Communiers de chaque lieu sous une cense Modique seroit très propre à attacher à la Terre un plus grand nombre de Sujets Capables de la cultiver. J'espère de reprendre cette matière avec plus de force et détendue que je ne pouvois le faire dans un Discours ou elle n'entroit qu'occasionnellement. On reste l'assemblée a jugé que cette pièce et l'objet de celle de *Mr De Lisle* pouvoient etre communiqués à votre Illustre société. mais outre que je craindrois de lui adresser quelque chose d'aussi médiocre, je ne sçais ce qui Convienendroit le mieux ou de les envoyer separées ou de les refondre en une seule piece, quoiqu'en faisant l'extrait de celle de M^r de Lisle, j'y aye ajouté mes observations, autant que la permis mon peu de loisir.¹¹¹⁴

Après avoir soumis son texte de 1761 à la Société économique de Lausanne, Seigneux de Correvon a découvert un texte de 1758, écrit par un auteur dénommé de Lisle, sur le même sujet¹¹¹⁵. Ce texte,

¹¹¹³ G. Seigneux de Correvon, « Quelle est la metode la plus profitable de moissonner les bleds ou de les faucher ? », *op. cit.*, pp. 5-7.

¹¹¹⁴ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 02 décembre 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 1-3 ; F. Calandrin, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 septembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

¹¹¹⁵ Vernet désignait De Lisle comme une personne « introuvable » : J. Vernet, « Lettre à Seigneux de Correvon, 02 juin 1724 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms.fr.9101/1 ; Antoine Augustin Bruzen de La Martinière, « Lettre à Seigneux de Correvon, 14 novembre 1723 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms.fr.9101/2.

découvert grâce à l'entremise d'un ouvrage de Duhamel de Monceau¹¹¹⁶, défendait l'usage de la faux. En réponse, le Vaudois a rédigé un second texte sur la question, soumis au concours de la Société économique de Berne sur la manière de fixer le prix du grain dans le canton. Sans mener le débat plus loin, il réfute de Lisle et réaffirme sa position en faveur de la faucille^{xxxiv}. Tous ces textes arrivés à la Société économique mère, ont été lus attentivement par les *membres ordinaires* et ont fait l'objet d'un compte rendu rédigé par Tschiffeli et imprimé dans les *Mémoires et observations* de 1762¹¹¹⁷. À la suite d'un dialogue entre les deux points de vue, et des expériences personnelles, Tschiffeli a conclu qu'il « seroit extrêmement à souhaiter que quelqu'un plus habile ou plus heureux que moi, pût dresser dans notre pays des ouvriers à la manière de [M^r de Lisle,] ce Cultivateur philosophe. »¹¹¹⁸ Malgré sa prise de position contre la *grande culture* de Mirabeau, et l'échec de ses tentatives de reproduire les pratiques proposées par de Lisle, le Bernois a pris le parti de la faux. S'il se concentre sur des aspects purement techniques, Tschiffeli avait conscience de se prononcer en faveur d'un instrument qui favorisait la *grande culture*. Cette incohérence peut s'expliquer de plusieurs manières. Peut-être voulait-il dévaloriser le propos de Seigneux de Correvon pour avoir remis en question les méthodes avec lesquelles les Bernois géraient la répartition des terres. Peut-être était-il sincèrement convaincu par la supériorité d'un modèle de production dans lequel la faux, couplée au labourage avec les bœufs permettrait d'employer un maximum de main-d'œuvre sur des terrains de grande taille. Cela impliquerait que les patriciens prévoyaient une transition souple entre une économie purement agraire à l'intégration de manufactures de luxe. Cela semble compatible avec les perspectives de développement qu'ils mettaient en valeur dans leurs textes économiques ; après avoir mis en place une autosuffisance, le surplus agricole serait déversé dans des manufactures gérées par des artisans-cultivateurs, qui resteraient dépendants des terres qu'ils ne pourraient pas totalement se passer de travailler. Peut-être Tschiffeli voulait-il sauvegarder le système de fluctuation des capitaux domestiques en optimisant le rendement des terres, tout en empêchant que la population puisse user de cette croissance comme une inertie pour s'enrichir et s'émanciper – de leurs dettes, du manque de travail à disposition et de la subordination paternaliste dont dépendait leur rôle social notamment. Une réponse cohérente avec la pensée économique conservatrice bernoise voudrait que la réalité réside probablement dans un point médian entre ces trois hypothèses, rappelant le caractère éminemment politique de ces débats à première vue techniques et agronomiques. Transformer les règles de dépendance entre travailleurs et propriétaires, campagne et ville, province et centre, sujets et souverain impliquait des changements

¹¹¹⁶ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, pp. 51-52.

¹¹¹⁷ B. Kaposy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, pp. 132-133.

¹¹¹⁸ J. R. Tschiffeli, « Précis de deux mémoires, de M^r Seigneux de Correvon, et de M^r de L'Isle ; sur cette question : Est-il plus avantageux de couper les bleds avec la faux, ou de les scier avec la faucille ? », in *Mémoires et observations*, 1762, p. 190.

de l'ordre social. Une mobilité professionnelle, entrepreneurial et physique accrue permettrait de repenser les rapports des individus à la société. Des individus libres de leurs actions sont libres de choisir la manière dont ils influencent l'économie et conséquemment induire une certaine représentativité politique à travers des échanges horizontaux.

4.2.3.5 Gestion du territoire

Après ce débat et cette prise de position sur la forme d'agriculture qu'il voulait voir appliquer à Berne, Seigneux de Correvon s'est attelé à traiter un sujet auquel il s'est attaché dès ses premiers écrits économiques des années 1730. Son « Essai sur la conversion des communs en fonds clos » pose ses prétentions sur la gestion des terres communales, et la propriété en général, en tant qu'objet d'analyse autonome :

Dans les discussions importantes et qui touchent au bien public, on ne sauroit aller trop tôt ni trop droit au but. Ce but étant de connoître les avantages et les inconvéniens qui résulteroient de la conversion des communes soit pâturages, champs etc. en possessions fermées ou particulières ; il est nécessaire de commencer par se faire une juste idée de son objet ; et comme il a différentes branches, il ne sera pas moins à propos de les distinguer pour proportionner les règles et leur application à chacune d'elles.

On pouroit appeler *commune*, toute pièce de terre que le possesseur n'a droit de fermer que pendant la première recolte, et dont il ne peut jouir des lors qu'en *communio*n avec le public. Le premier qui a enclos un terrain de façon a en exclure tout autre que lui, a pû dire *ceci est à moi* ; et en effet il n'est proprement à lui qu'autant qu'il peut le fermer.¹¹¹⁹

Les communs que Seigneux de Correvon voulait mettre à disposition de la force de travail désœuvrée du Pays de Vaud dans ses textes antérieurs sont au cœur d'un débat sur la propriété au service du « bien public ». La clôture des parcelles cultivables implique des enjeux pratiques – comme la protection des cultures contre la dégradation, la délimitation de la propriété et la dissuasion des effractions – mais surtout une valorisation discursive du travail agricole. Sans répéter tous les éléments qui constituent le débat sur la clôture des communs, qui a été analysé en détail par une historiographie remarquablement complète, il s'agira simplement de souligner l'empire que Seigneux de Correvon lui accordait sur la performance de l'agriculture. Au XVIII^e siècle, l'État était un vaste propriétaire terrien. Ses terres étaient administrées par des communes et mises à disposition des populations composant ces communautés¹¹²⁰. Certains individus étaient contraints à des corvées, un impôt dont ils s'acquittaient en cultivant les terres communales. En dehors de périodes de cultures définies, tout le monde avait un droit d'usage sur ces terrains, souvent pour faire paître leur bétail. L'abondance de ces terrains inexploités ou en friche

¹¹¹⁹ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société oeconomique de Berne. Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes », *op. cit.*, pp. 45-46 ; G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vandoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 175-176.

¹¹²⁰ M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.*, p. 70.

provoquait de nombreux débats sur des méthodes pour profiter de leur productivité potentielle. De même, les propriétaires fonciers étaient contraints à des règles strictes sur la manière d'administrer leurs terres. Les terrains privés devaient être laissés à disposition des membres de la communauté pour qu'ils puissent y récolter ou faire paître leurs bêtes à certaines périodes de l'année, en plus de tournus de jachères et de foulage obligatoires. Voyant là-dedans un gaspillage énorme, Seigneux de Correvon espérait contribuer à mieux répartir les terres et à améliorer leur rendement, tout en transformant l'ordre social que ce système nourrissait. Pour lui, les communs bien que remplissant une utilité publique soutenable, n'apportaient absolument rien en terme économique^{xxxv}. Si les éleveurs dépossédés de terres pouvaient y nourrir leurs bêtes, le foin en surplus produit par leur exploitation pourrait y pourvoir tout aussi bien, en apportant des revenus supplémentaires en prime. Fort de cette certitude, que tous les penseurs modernes confirmaient¹¹²¹, c'est au niveau des stratégies de la gouvernance économique bernoise que Seigneux de Correvon propose d'examiner la question^{xxxvi}. Si « une culture qui s'étend à tout, et qui ne néglige rien favorise tous les arts »¹¹²², la persistance du gouvernement à se désintéresser au sujet est une entrave – peut-être volontaire – institutionnelle au développement de secteurs économiques qui nécessiteraient le surplus de ressources que l'exploitation privée des communs impliquerait. Selon lui, nier aux travailleurs l'accès aux terres privées et la pleine jouissance des propriétaires de leurs champs permettait à l'administration de ne pas avoir besoin de gérer un surplus de ressources pour laquelle il faudrait développer des débouchés :

Si la *richesse et le bien-être des sujets fait la puissance des souverains*, comme le disent si bien et si paternellement LL. EE. de Berne dans le mandat de 1717 ; ce même bien-être des censiers et juridiciables d'une terre seigneuriale, aura indubitablement un retour heureux sur la prospérité et le bien-être de leur seigneur. S'ils sont mieux pour la fortune, ils se conduiront mieux aussi pour la conserver, et exposeront plus rarement le seigneur à des actes souvent onéreux de juridiction. Les fonds seront mieux soignés, parcequ'on aura plus de bétail et de ressources pour le nourrir ; les droits terriers seront mieux païés, parce qu'il y aura moins de dette et de charger en arrière etc.¹¹²³

En 1717, le Grand-Conseil de Berne a publié un décret encourageant la clôture des terres privées¹¹²⁴. Cependant, les conditions pour l'appliquer et le contexte économique ne permettant pas aux petits propriétaires de la faire¹¹²⁵. Seigneux de Correvon dénonce la mauvaise volonté de créer les circonstances pour y parvenir. Les paysans propriétaires doivent pouvoir trouver des

¹¹²¹ Matthias Bürgi, Urs Gimmi et M. Stuber, « Assessing traditional knowledge on forest uses to understand forest ecosystem dynamics », in *Forest Ecology and Management*, n° 289, 2013, p. 117.

¹¹²² G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société oeconomique de Berne. Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes », *op. cit.*, p. 68.

¹¹²³ *Ibid.*, p. 74.

¹¹²⁴ « La passation à clos et à record. 1716 juin 3 et 1717 janvier 13 », *op. cit.*, p. 589.

¹¹²⁵ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 68-71.

fonds pour s'offrir leur clôture, entourée de toute façon par leur incompatibilité avec le droit de pâture conservé.

Toutefois, Seigneux de Correvon a œuvré pour trouver un moyen de promouvoir une mise à disposition efficace pour les exploitants privés des communs et le passage à clos¹¹²⁶. Son objectif en injectant les terres cultivables et les produits de ces cultures sur le marché était double. Il voulait à la fois procurer le capital de base, tangible, agricole, souhaité par tous les penseurs du siècle au système économique de Berne. En parallèle, il souhaitait briser la dépendance des cultivateurs aux concessions sur les quelques terrains privés à disposition contre intérêt pour effectuer leur travail. L'abondance de terres communes, rentrant en concurrence avec les terres cultivables selon les mêmes conditions, aurait forcé la réformation du système de gestion de la propriété et des capitaux domestiques. Seigneux de Correvon a confirmé et verbalisé ces sous-entendus dans sa correspondance avec Victor Alex Thormann (1741-1800), Bernois né à Oron, devenu le secrétaire de la Société économique de Berne après le départ d'Élie Bertrand :

J'avois été invité ci devant à réfléchir sur *les passations à clos* et à porter sur cet objet l'attention de notre Société Correspondante ; et il est sur que le mandat souverain de 1717 tout excellent qu'il est, laisse des vides à remplir, et qu'à certains égards, il reste sans execution peut-être le 6^e Denier de la valeur du fond y est assigné à la Communauté, et d'abord cette finance est bien considérable pour le particulier, et le retient souvent de passer à clos, ce qui est un mal ; *en second lieu* cette Finance passée n'est point appliquée selon l'intention de LL. EE à acheter d'autres fonds. *En troisieme lieu* si elle achetoit quelque nouveaux fonds, elle en paieroit l'amortissement par un intérêt irrémédiable du 5% ce qui sans doute n'est plus du nouveau systhème ; à moins qu'on ne le regarde comme un moyen d'éloigner de telles acquisitions mais en ce cas il conviendrait d'enlever la reprise qui oblige les communes de remplacer le paturage vendu dès que l'on est convenu de l'abus et des inconvéniens de ces fonds communs.¹¹²⁷

Le Vaudois dénonce explicitement le système de fluctuation des capitaux domestiques comme étant la raison qui empêchait les petits propriétaires à clôturer leurs terres, malgré les lois de façade qui les en encourageait. L'endettement des sujets, sur lequel les patriciens s'enrichissaient et avec lesquels ils cimentaient leur place au sein de la hiérarchie sociale, freinait les démarches économiques de la population. Ces derniers ignoraient donc la clôture pour que le revenu croissant des paysans ne puisse pas circuler sous forme d'investissement dans une économie parallèle. En empêchant la population d'effectuer des économies, ce sont les revenus sur le capital foncier que les patriciens sauvegardaient. Pour marquer cette accusation, Seigneux de Correvon revient sur les « 5% » de taux d'intérêts insoutenables, comme un refrain muet qui rythme l'économie politique vaudoise.

¹¹²⁶ P. Pulver, *Samuel Engel, op. cit.*, p. 226.

¹¹²⁷ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 juillet 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 5.

Pour se saisir de ce problème, le savant a rassemblé des informations d'autorités diverses sur le sujet. En plus de citer les agronomes et économistes de toute l'Europe pour appuyer son propos, il a sollicité des praticiens qui lui fournissaient des informations pratiques inédites. En avril 1762, il a rédigé un mémoire sur le partage des communs adressé à l'Académie Royale des Sciences de Londres auquel Samuel Pechelle a répondu par des instructions pratiques. L'Angleterre, largement considéré comme la nation possédant le système agricole le plus performant au monde par la littérature vaudoise, avait massivement clôturé ses prés et ses champs¹¹²⁸. Le texte que Seigneux de Correvon lui a envoyé reflète clairement les interrogations qu'il avait à ce propos et les points de tensions qu'il y voyait¹¹²⁹. Ce texte, plus intéressant que la réponse en soi – répétition consensuel des lieux communs à ce propos –, a été copié à plusieurs exemplaires et distribué au sein de la Société économique de Berne¹¹³⁰. Le Vaudois voulait être certain que les membres le liraient :

Le Desir qu'auroient des Citoyens bien intentionnés de Contribuer au bien être de leur Patrie aiant fait naître l'idée de proposer la supression des paturages communs apporteront aux Communautés, d'un Coté pour mettre ces fonds dans le Commerce ; de l'autre pour en augmenter la valeur et le produit par une bonne Culture ; on s'est apuié dans cette proposition sur l'exemple de la sage et habile nation Angloise ; et l'on a établi que depuis l'an 1689 le Parlement n'avoit cessé d'encourager, et de Confirmer par des Bills la Cloture des Communs Paquis que nous supposont être, de même que dans ce pays, des Terrains vastes et incultes, appartenans en propre auc communautés, et toujours ouverts à l'usage du betail e leurs habitans.

Surquoi désirans de pouvoir en parler avec plus de Certitude, et d'entrer dans des détails sur les moyens qui ont été employés avec tant de succès en Angleterre, ou demande la grace aux Personnes éclairées et généreuses auxquelles ce mémoire sera adressé, de vouloir bien nous instruire¹¹³¹

D'emblée, Seigneux de Correvon ouvre son texte en soulignant les aspects administratifs et formels de l'opération anglaise. Au-delà du système qui a été exécuté, la mise en vente des communs – plutôt que les distributions ou leur location – permettant à de petits propriétaires d'en acquérir par déflation momentanée du prix des terres sans que les riches profitent de leurs capitaux pour tout accaparer, c'est le processus par lequel ç'a été mis en place qui l'intriguait. Il voulait comprendre quelles démarches législatives avaient été déployées pour l'imposer et par quels instruments institutionnels les autorités avaient exploité pour appliquer la réforme. Il demande aussi, en fin de lettre, de quantifier les résultats de ces transformations, pour les brandir devant les conservateurs

¹¹²⁸ K. Polanyi, *La Grande Transformation*, *op. cit.*, pp. 76-77.

¹¹²⁹ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, p. 44.

¹¹³⁰ Anne-Lise Head-König, « Les multiples facettes de l'accès aux biens communaux et de leur jouissance. Une diversité européenne parfois similaire à celle de la Suisse ? », in Anne-Lise Head-König, Luigi Lorenzetti, M. Stuber, Rahel Wunderli (éds.), *Pâturages et forêts collectifs : économie, participation, durabilité*, Zurich, Chronos, 2019, p. 75.

¹¹³¹ G. Seigneux de Correvon, « Copie d'un mémoire envoyé en Angleterre en avril 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.37(10), p. 1 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettres à John Achard », Nottingham University Library, Department of Manuscripts and Special Collections, Pw C 539-542 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la société Chrétienne de Londres, mars 1732 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, Ms.fr.9101/2.

sceptiques probablement. D'après le compte rendu qu'il a donné à Élie Bertrand de cet échange, les documents juridiques – les *bills* – qui accompagnaient la réponse de Pechelli sont les éléments qu'il chérissait le plus^{xxxvii}.

Seigneux de Correvon a écrit un dernier texte consacré aux communs et leur passage à clos en 1765¹¹³², enrichi des réflexions qu'il a basé sur les indices à propos de la réalisation d'une telle réforme. Seigneux de Correvon s'attèle à proposer une manière concrète de distribuer les communs – question à laquelle il n'avait pas répondu dans ses textes précédents :

Il est évident que la Conduite Oeconomique d'une Communauté doit venir selon la nature de ses fonds, et selon le parti qu'elle en peut tirer, ou par elle-même, ou par l'industrie des membres qui la composent. Il n'est pas moins Clair que s'il lui convient de retenir dans son Domaine des fonds qui lui produisent une Rente fixe, il ne lui convient pas moins d'aliéner des fonds qui sont et seront toujours Steriles entre ses mains. Et comme elle les remettra sans doute à ses propres Communiers, qui les feront mieux valoir, le produit de cette nouvelle Culture se versera dans le Lieu même au grand profit de ceux qui l'habitent. Sans doute que dans les Conseils qu'un bon patriote donneroit aux Communiers, selon le degré de lumière, de force et de ressources qu'elles ont pour se régir ; Ainsi une Maison Religieuse, un Hopital, une Corporation quelconque peuvent avoir des Oeconomies Capables, digne de leur Confesse et qui suivant de présun Système d'Oeconomie sont en Etat de le Soutenir, comme le feroit un particulier convaincu et attentif ; Cependant la propriété personnelle y mettre toujours une difference à l'Avantage de Celui qui travaille pour son propre Compte, on Sentira de même que Ville composée de Citoyens eclaires, frequemment occupé de leurs intérêts publics, peut entreprendre et faire réussir une Chose qui échoueroit en d'autres mains ; d'autant plus que de qu'on sort du Cercle de la Culture ordinaire, il faut des efforts et des avances.¹¹³³

Ce « Mémoire » présente les méthodes pour évaluer et déterminer la manière d'exploiter efficacement les terres. Les champs en mains privées peuvent efficacement bénéficier d'améliorations, d'ordre technique notamment. Le foisonnement de textes agronomiques du XVIII^e siècle, dans le Pays de Vaud comme ailleurs, témoigne de l'énergie consacrée à cela. Toutefois, la marge de progression avec les communs est plus importante. Dans sa démarche analytique, Seigneux de Correvon une proto-théorie de la *tragédie des communs*¹¹³⁴. Les terres communales, mises à disposition de la population, qui devaient s'entendre pour les gérer, sont soit laissés pour compte – parce qu'elles ne profitent à personne et que le travail qui pourrait y être investi serait saboté par le mauvais usage de certains usufruitiers –, soit surexploités – pour les terrains fertiles sur lesquels toute la communauté se rue. La manière dont les communs sont administrés n'offre aucune possibilité de rationaliser leur usage¹¹³⁵. C'est par ce biais que Seigneux de Correvon se saisit du débat. Pour construire une marche à suivre de redistribution des communs, le Vaudois se contraint

¹¹³² Déterminé grâce aux « Extraits des actes et des délibérations de la société oeconomique de Berne », in *Mémoires et observations*, 1766, p. XXIII.

¹¹³³ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le meilleur usage des communs paquis », *op. cit.*, p. 274.

¹¹³⁴ Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons », in *Science*, vol. 162, n° 3859, 1968, pp. 1243-1248 ; R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, pp. 81-82.

¹¹³⁵ G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 16 octobre 1765, 30 novembre 1765 et 11 janvier 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

à ne pas se lancer dans une théorie de la propriété. Les institutions en charge des finances publiques en province devaient évaluer les caractéristiques des terrains publics à disposition. Sur la base de connaissances factuelles sur la fertilité de chaque type de terrain, l'administration devait définir s'ils devaient être distribués, vendus, loués ou maintenus tels quels – certains communs, rares, mais à ne pas nier, étaient bien gérés. La distribution de petits lopins des terres les plus ingrates pouvait inciter les pauvres à s'occuper de leur défrichage. La vente de beaux prés et champs, mal exploités et détériorés par l'irrespect des usages, leur procurerait la rigueur d'un propriétaire qui y investit sa vie. Les belles terres correctement administrées, mais n'apportant aucun surplus, devaient simplement être données à des fermiers pour bénéficier d'une forme de rationalisation qui manque à une gestion collective. Finalement, les terres communales qui rapportaient des bénéfices devaient être maintenues telles quelles. L'essentiel de la question consistait à fonder le système de gestion des terres publiques sur des critères objectifs et servant les intérêts de la productivité agricole et de la stabilité sociale pures^{xxxviii}. Sans focaliser son propos sur la propriété en tant qu'objet de réflexion abstrait, Seigneux de Correvon en propose cette méthode de redistribution du capital foncier domestique de l'État de Berne, encourage une structure sociale bien particulière. Comme les autres penseurs économiques du Pays de Vaud – Élie Bertrand travaillait peut-être sur cette caractéristique de la façon la plus flagrante –, Seigneux de Correvon voulait rendre les rapports entre économie et politique, force de travail et administrateurs, sujets et souverain, plus horizontaux. Pour cela, il s'est emparé de la gestion des communs comme une possibilité d'offrir une légitimité actantielle plus forte à la population qui rentabilise le capital concret, tangible et durable que possède le canton de Berne.

Les propos de Seigneux de Correvon sont longtemps restés des références en matière de réforme de la gestion des communs dans l'espace intellectuel du canton de Berne¹¹³⁶. Il a également complété son modèle de développement économique en suggérant des applications pratiques et concrètes, qui devaient offrir les conditions adéquates à son système de collaboration socio-politique. Étant toujours resté conscient des problèmes concrets contre lesquels il s'engageait, Seigneux de Correvon aimait rappeler à ses correspondants les enjeux qui entretenaient ses expériences :

La cherté etant generale cette année, et en tout genre de victuailles il n'est pas etonnant que tant de gens qui sont dans la mediocrité et encore plus au dessous de cet etat, en soient en peine. Tout ce

¹¹³⁶ É. Bertrand, *Elémens de la police générale d'un Etat*, Yverdon, de Felice, 1781, t. 1, pp. 63 et 79 ; Marco Cicchini, « Une traduction du caméralisme allemand. Élie Bertrand et les *Éléments de la police générale d'un État* (1781) », in *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme, op. cit.*, pp. 203-222.

que je vois d'oconomies de Campagne sont persuadés que Suppose même qu'on réussisse aux engraisages de cette espece, ce ne sera jamais au point de pouvoir se passer de l'Etranger.¹¹³⁷

L'inflation progressive provoquée par le cloisonnement de l'économie bernoise devait être contrebalancé par une meilleure circulation des produits domestiques. Pour contribuer à cela, Seigneux de Correvon effectuait des expériences agronomiques, réfléchissait à la manière de donner à l'industrie locale une spécificité concurrentielle et menait des études de cas pour comprendre les ravages les plus fins du commerce auquel Berne était confronté. C'est en s'attachant à des détails, des objets communs comme le lin, le coton, la soie, les fourrages, les étuves et les cochons, que le Vaudois a cartographié les possibilités à disposition du canton pour mettre en œuvre son modèle économique. Pour cela, il a exploité son statut de secrétaire de la branche lausannoise de la Société économique, qu'il souhaitait voir agir comme un « bureau » autonome¹¹³⁸. Il a profité du réseau qu'elle offrait pour importer des graines, d'herbes à fourrage d'Angleterre notamment, pour en tester la résistance sur les terres bernoises. La censure imposée à la Société économique de Berne par le gouvernement a freiné jusqu'à ses expérimentations, évènement sur lequel il a exprimé ses profonds regrets^{xxxix}. Toutefois, au fil des années, Seigneux de Correvon a produit une collection de textes sur des moyens pour encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce. Dans ce cadre, le penseur est rentré en dialogue avec les textes purement agronomiques de ses peines pour les intégrer dans son système. En 1762, il a commencé cela en écrivant le compte rendu « d'un projet de M^r J. R. Henchoz » sur la préservation du grain. Ce texte, peut-être perdu aujourd'hui, a profité d'un certain retentissement au sein de la Société économique de Berne^{xl} ; plusieurs de ses membres l'ont eu en main et il a été commenté par plusieurs d'entre eux¹¹³⁹. Le Vaudois s'est saisi de ce texte technique sur la construction des greniers et les étuves à y installer, pour souligner l'utilité de ces objets, utiles à la transition économique douce provoquée par l'implantation de manufactures à Berne¹¹⁴⁰. Contrairement aux Bernois qui voulaient faire de la spéculation sur les grains le moteur de la fructification du capital agricole domestique et le remède contre la déflation, Seigneux de Correvon les voyait comme une manière de rationaliser l'accès de l'industrie aux ressources, avant qu'une circulation systématique entre les secteurs s'enracine.

¹¹³⁷ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Tschärner, 10 octobre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, *op. cit.*, p.2.

¹¹³⁸ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, [5] janvier 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

¹¹³⁹ « Extraits de quelques délibérations de la société économique », in *Mémoires et observations*, 1763, pp. XI, XVI et XXII ; « Essai sur les communes pour répondre à la question proposée par l'illustre Société économique de Berne de 1761 », *op. cit.*, p. 18.

¹¹⁴⁰ A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, *op. cit.*, p. 44.

De même, Seigneux de Correvon a débattu tout au long des années 1760 avec Tschiffeli sur des sujets agricoles qui les intéressaient tous les deux. À l'image de leur échange sur les communs et les clos, ils ont écrit des textes interposés sur le lin et la culture d'herbes à fourrage¹¹⁴¹. Le Vaudois a encouragé tout au long de la décennie l'intensification de la production du lin. Le premier de ses « mémoires » à ce propos est une réponse à une « Instruction pratique sur la culture du lin » de Tschiffeli¹¹⁴². Seigneux de Correvon reprend les instructions pratiques du Bernois, dont le but est la mise à disposition de terrains communs propices et l'amélioration de la productivité pour défendre son système d'industrie périphérique^{sh}. Pour lui, il ne s'agissait pas simplement de cultiver une matière première pour éviter de l'importer, mais d'alimenter une industrie se nourrissant d'une denrée particulièrement adéquate à l'agriculture locale. Cela permettrait aux produits de lin bernois d'être particulièrement compétitifs sur les marchés internationaux. Elle pouvait d'ailleurs s'accrocher à un savoir-faire existant à Berne, incarné par son industrie des toiles de coton – seule branche manufacturière bernoise réellement significative sur les marchés européens¹¹⁴³. Pourtant, l'industrie des produits à base de lin pouvaient se construire sur une matière première domestique. À cela, Tschiffeli a répondu par de « Nouvelles réflexions sur la culture du lin » en 1763, qui réaffirmait sa position contre-industrielle, sous couvert de conseils pratiques nouvellement découverts. En retour, Seigneux de Correvon a rédigé un supplément à son mémoire sur la question la même année¹¹⁴⁴.

Il a ensuite appliqué cette méthode à plusieurs matières premières, dont le « coton de Saule » et les muriers – nécessaires à la culture des vers à soie –, sur la base desquels il voulait inciter la création de manufactures de toiles¹¹⁴⁵. Ainsi, Seigneux de Correvon et ses homologues vaudois, s'intéressaient à des pratiques agricoles précises, techniques et concrètes dans la mesure où elles étaient la base sur laquelle les autres secteurs économiques devaient se construire. Les

¹¹⁴¹ J. R. Tschiffeli, « Mémoire sur la culture du bled sarazin ou bled noir. *Fagopyrum vulgare, erectum* », in *Mémoires et observations*, 1764, p. 89 ; J. R. Tschiffeli, « Lettre sur l'entretien domestique du bétail », in *Mémoires et observations*, 1772, t. 2, p. 63 ; J. R. Tschiffeli, « Mémoire sur la culture du millet d'Afrique », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 235 ; J. R. Tschiffeli, « Mémoire sur le gyps », in *Mémoires et observations*, 1771 t. 1, p. 43 ; J. R. Tschiffeli, *Lettres sur la nourriture des bestiaux à l'étable*, *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Tscharner, 10 octobre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharner*, *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

¹¹⁴² J. R. Tschiffeli, « Instruction pratique, sur la culture du lin, la plus convenable au climat de la Suisse », in *Mémoires et observations*, n° 3, 1762, p. 169 ; Anton von Graffenried, « Lettres à la Société économique de Berne, 29 janvier 1768 et 21 octobre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4 ; C. Pfister, « Futterklee une Jauchegrube – Johann Rudolf Tschiffelis “Briefe über die Stallfütterung” (1772) », in *Kartoffeln, Klee und kluge Köpfe*, *op. cit.*, p. 112.

¹¹⁴³ *Mémoire sur les manufactures de draps*, *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, « Lettres sur le coton de saule », *op. cit.*

¹¹⁴⁴ Charles de Felice, « Lettre sur la manière de filer le lin », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.71(13).

¹¹⁴⁵ G. Seigneux de Correvon, « Lettres sur le coton de saule », *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, « Extrait d'une lettre de M^r Juste Constant Major dans le regiment de May au service de LL. HH. PP. à M^r Seigneux de Correvon, en date du 13 janvier 1772 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.72(9) ; G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 02 octobre 1765 et 11 janvier 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10 ; M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, *op. cit.*, p. 140.

réflexions de Seigneux de Correvon sur des sujets aussi pointus que « l'escouche du lin » ou les manières d'en « faire la Gruge »¹¹⁴⁶ s'inscrivaient dans un projet de modernisation des méthodes de production manufacturières et de compétitivité économique. Le Vaudois avait une vision claire de la démarche qu'il voulait voir adopter par la main-d'œuvre locale pour que son modèle de développement, théorisé dans *l'Esprit de la législation*, soit réalisé. Ce débat est une illustration matérielle de la manière dont les contemporains comprenaient le lieu commun consistant à affirmer que l'agriculture est la plus importante des activités humaines. Il ne s'agit absolument pas d'une nostalgie pour la précarité ancienne ou une volonté d'abandonner les commodités et les technologies modernes en rejetant toutes les activités non agricoles, au contraire.

Seigneux de Correvon employait la même systématique pour défendre ses positions sur le commerce. Il s'accrochait à un produit concret, dont il traçait le circuit commercial le plus rentable pour l'économie bernoise. C'est à travers la question de l'importation des cochons étrangers que le Vaudois a analysé tout au long des années 1760 les caractéristiques du commerce bernois, ses besoins et les nombreuses méthodes d'y pourvoir. Le Pays de Vaud était un important acteur du marché des bovidés en Europe – l'un de ses produits d'exportation les plus importants avec le vin et le fromage. En revanche, l'élevage des cochons était précaire, malgré leur grande consommation locale. Les penseurs du canton de Berne ont débattu pour trouver une manière de gérer la fuite des richesses que leur importation représentait. Les propositions variaient entre la libéralisation du commerce à sa clôture totale en passant par la distribution de primes pour la construction de porcheries¹¹⁴⁷ :

Il paroît donc que et par des motifs généraux fondés en raison et en faits ; et surtout par ceux du besoin pressant de tout le Pays, et par l'état actuel de Souffrance ou il se trouve Etat très facheux qui ne peut qu'empirer, pour peu que la liberté tarde à renaitre ; il n'y a rien de plus pressant que de la rendre : ce qui fera tout d'un coup baisser des prix qui deviennent intolérables et exorbitans ; previendra sa disette prochaine du Beurre dont la Consommation devient trop considérable ; le malaise et l'apauvrissement d'un grand nombre de familles, et surtout d'une foule d'Oeconomes de Campagne et d'agriculteurs. Les moins malheureux seroient sans doute les Riches qui acheteront

¹¹⁴⁶ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur quelques façons à donner au Lin, en supplément au Mémoire de M^r Tschiffely », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.71(11), pp. 4-5 ; Gabriel Louis d'Arnay, « Lettre à la Société économique de Berne, 14 novembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1

¹¹⁴⁷ Vauthey, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 décembre 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11 ; L. Panchaud, « Memoire d'un Particulier au Sujet de quelques Reflexions, sur les Articles qui peuvent concerner l'Agriculture », *op. cit.*, p. 9 ; Anonyme, « Inconveniens resultats de l'Entrée des Cochons Etrangers », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.76(4), il s'agit peut-être du texte de Loys de Cheseaux mentionné dans les *Mémoires et observations* de 1762, p. LXIII ; C. L. Loys de Cheseaux, « Lettres à la Société économique de Berne, avril 1762 et 12 novembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6 ; J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'an 1759 », *op. cit.*, p. 103 ; Arnay, « Lettre à la Société économique de Berne, 14 novembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 ; Dompierre, « Lettre à la Société économique de Berne, 01 avril 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2 ; D. Hume, « Of the Populousness of Ancient Nations », *op. cit.*, pp. 446-447 ; Porta, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 septembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8 ; C. Sturler, « Lettre à la Société économique de Berne, 04 décembre 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

Cependant à tout prix, mais aussi accapareront tout ce qu'il y aura de bon et de gros ; tandis que ceux du moyen état et les pauvres ou en seront totalement privés, ou achetteront cherement du mauvais qui leur sera de peu de secours.¹¹⁴⁸

Comme cet extrait en témoigne, débattre sur l'élevage des cochons dans le Pays de Vaud et à Berne était une manière – ancré dans une réalité concrète suprême – de réfléchir au développement d'un commerce international. Là-dessus, Seigneux de Correvon se positionnait en faveur d'une libéralisation totale de la circulation des marchandises. Berne ne pouvant jamais devenir compétitive en la matière, autant faciliter l'accès à cette ressource indispensable. Les canaux commerciaux créés pour importer les cochons nécessaires seraient quant à eux utiles pour exporter le surplus manufacturier. La « situation grave » que la pénurie de cochons provoquait ne pouvait être rétablie que par la liberté. Elle permettrait d'écouler les marchandises sur la production desquelles le canton était spécialisé, tout en se fournissant le juste nécessaire qu'il ne trouvait qu'à l'étranger. De plus, ces échanges rendraient les produits d'importation moins chers sur les marchés domestiques et les produits domestiques plus intéressants pour les étrangers. Selon Seigneux de Correvon, il était surtout illusoire de prétendre pouvoir créer un secteur de production porcin autosuffisant. Sans vouloir flatter la politique économique bernoise, dont la logique aurait voulu que le problème soit géré ainsi, le Vaudois énonce la seule solution réaliste et utile. En outre, c'est en ces termes que Tschiffeli a compris les revendications sous-jacentes du raisonnement de Seigneux de Correvon, puisque sur un des manuscrits du Vaudois à ce propos, le Bernois a inscrit « porte ouverte aux bleds et aux vins étrangers »¹¹⁴⁹. De cette manière, qu'il s'agisse d'améliorer les rendements de l'agriculture, de provoquer le développement de l'industrie ou d'améliorer les moyens de faire circuler les richesses, par des considérations pragmatiques ou théoriques, les débats économiques des Vaudois peuvent se distribuer à quelques revendications essentielles¹¹⁵⁰. À l'image de la rivalité courtoise entre Seigneux de Correvon et Tschiffeli, les Vaudois espéraient pouvoir acquérir une certaine autonomie pour orienter la prospérité du canton vers une croissance stable et durable – cela contre des patriciens espérant adapter la modernité au *statu quo*¹¹⁵¹. De ce point de vue, Seigneux de Correvon tentait de résoudre les préoccupations vaudoises sur le sort

¹¹⁴⁸ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur les cochons étrangers » [1765], Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.76(3), pp. 2-3 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 01 janvier 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

¹¹⁴⁹ G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur la question si le pays de Vaud peut se passer de cochons étrangers, ou non », *op. cit.*, p. 1.

¹¹⁵⁰ Vauthey, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 décembre 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

¹¹⁵¹ Seigneux de Correvon a souvent répété ses idées sur l'industrie du lin et de la soie (G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 09 décembre 1763, 02 octobre 1765 et 11 janvier 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10) et sur le commerce des porcs (G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 27 novembre 1762, 08 décembre 1762, 22 décembre 1762 et 30 novembre 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10).

que subiraient les sujets face à une instabilité économique ou politique à Berne. Ses propositions sont construites pour offrir à la population les meilleures ressources accessibles pour contrebalancer tout hasard financier.

4.2.3.6 Traductions : influences étrangères

Attaquant ces enjeux de toutes les perspectives possibles, Seigneux de Correvon a également mis son activité de traducteur à contribution de ses engagements économiques. Parmi ses nombreux projets de traductions, de textes écrits en latin, italien, allemand et anglais, Seigneux de Correvon a abordé certains textes d'économie politique importants. L'historiographie a souvent mentionné sa traduction de *La Religion chrétienne* de Joseph Addison, qui a eu beaucoup de succès au moment de sa publication¹¹⁵². Pourtant, il s'est également investi dans la traduction de textes proprement économiques en commerçant par les *Mémoires pour servir à l'histoire de Frédéric le Grand* en 1760¹¹⁵³, les *Loix civile relativement à la propriété des lois* de Dalmazzo Francesco Vasco, en 1766, et *Le Sage dans la solitude* d'Edward Young, en 1770¹¹⁵⁴. Le travail que le Vaudois a fourni sur ce second texte témoigne des stratégies qui sous-tendent ses projets. Le texte du savant piémontais, construit autour de questions relatives à l'influence du droit de la propriété sur la solidité sociale et économique des nations, était une source de réflexions pour Seigneux de Correvon sur les fondements théoriques de ses propositions de réformes sur les communs. Pour lui, traduire ce texte était à la fois une manière de promouvoir la pensée de l'un des grands économistes italiens¹¹⁵⁵ et une façon de pousser ses raisonnements sans cela cloisonné dans un contexte essentiellement bernois^{xlii}. Les notes de bas de pages que le Vaudois a ajouté au fil du texte, plus un débat interne que de simples éclaircissements, mettent en scène les connaissances qu'il a dû convoquer dans ce but. Il évoque une collection de penseurs, de Montesquieu à Burlamaqui et Pufendorf en passant par les auteurs de l'Antiquité¹¹⁵⁶. Seigneux de Correvon en a aussi profité pour introduire des

¹¹⁵² Joseph Addison, *De la religion chrétienne*, 3 vol., Lausanne, Pierre Verney, 1757 ; P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, pp. 43-44 ; John Pocock, *Barbarism and Religion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, vol. 1, p. 79.

¹¹⁵³ Johann Christoph Adelung, *Mémoires pour servir à l'histoire de Frédéric le Grand*, 2 vol., Lausanne, François Grasset, 1760-1761.

¹¹⁵⁴ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société typographique de Neuchâtel, 26 avril 1770 », Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1215 Seigneux, ff° 235-238 ; Edward Young, *Le Sage dans la solitude, ou méditations religieuses sur divers sujets*, Lausanne, Grasset, 1770 ; E. Young, *Le Sage dans la solitude, ou méditations religieuses sur divers sujets*, Londres, [s.n.], 1770 ; E. Young, *Le Sage dans la solitude, ou méditations religieuses sur divers sujets*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1775.

¹¹⁵⁵ F. Venturi, *The End of the Old Regime in Europe, 1768-1776. The First Crisis*, Princeton, Princeton University Press, 1989 [1979], p. 384.

¹¹⁵⁶ Dalmazzo Francesco Vasco, *Des Loix civiles relativement à la propriété des biens*, Yverdon, [de Felice], 1768 [1766], p. 78-79.

arguments économiques difficiles à mettre en avant dans des ouvrages dont il devait assumer la responsabilité :

Les impôts intérieurs, ou les droits établis sur les marchandises et les denrées du pays, ne cesseront jamais de surprendre. On peut dire que c'est un de ces moyens qui sortent de l'honnête, qui ruinent le peuple et préjudicient même aux finances. Le sujet qui marche toujours sur les terres de la domination de son Souverain, ne passe pas dans des terres qui lui soient étrangères ; il ne devient pas étranger lui-même.

Il est connu de tout le monde, que les denrées qui croissent et qui se fabriquent dans un Etat, sont l'unique principe de sa richesse. Elles cessent de l'être, si on n'en a pas la consommation : les impôts intérieurs y sont un obstacle continu. C'est une fausse idée de penser que l'on doit mesurer la richesse d'un Etat à la quantité d'or et d'argent qu'il possède. Une montagne d'or monnoyé n'est qu'une masse inutile si elle demeure sans mouvement. Un million qui se reproduit vingt fois par la circulation, fait le même effet, peut être plus que vingt million employés une seule fois. On a dit très-bien que l'or étoit l'esclave de la consommation, il n'agit que par elle ; il la suit : il ne peut faire un pas qu'avec elle. Si les denrées demeurent sans débit, l'or et l'argent demeurent immobiles : la pauvreté s'empare des lieux où l'on pourroit faire regner l'aisance. Quel avantage espere-t-il alors l'Etat dans ses besoins de la misère, où sa mauvaise politique a plongé les citoyens ? On repete sans cesse qu'il est essentiel de favoriser le commerce et qu'il ne sauroit fleurir sans liberté. Ce sont deux maximes unanimement connues. Les impôts intérieurs sont destructifs de l'une et de l'autre. Ne cessera-t-on jamais de convenir des faits, et d'agir inconséquemment ?¹¹⁵⁷

Sous couvert de signaler l'importance de la fiscalité pour la stabilité et l'efficacité des politiques financières, Seigneux de Correvon dénonce la stratégie économique bernoise dans cette note de bas de page. Ce raisonnement ressemble de façon troublante aux propos de Rousseau sur l'argent, que Bondeli reportait dans sa correspondance¹¹⁵⁸. Dépourvu ici des sarcasmes d'un commentateur externe, l'explication de Seigneux de Correvon rend le point de vue plus limpide. La stratégie économique mercantile à laquelle Berne s'accroche n'est pas durable. La pérennité de la petite république ne peut se construire que sur la base de richesses concrètes et tangibles, assertion que Seigneux de Correvon a formulé de toutes les façons possibles. Ici, le Vaudois souligne d'autant plus le lien entre l'accès de la population à la propriété et la sortie de la dépendance des finances bernoises aux dettes publiques étrangères.

En 1768, Seigneux de Correvon a traduit un second texte italien, du latin, abordant les questions de la stabilité sociale par le droit. Les *Observations sur des matières de jurisprudence criminelle* de Pauli Risi ont poussé le Vaudois à évaluer les enjeux économiques de Berne à travers l'administration juridique de l'État. Comme le fera Carrard une décennie plus tard, Seigneux de Correvon a adopté la méthode que le Milanais lui offrait pour enrichir ses textes purement économiques. Au-delà du contenu technique de l'ouvrage de Risi, son traducteur a confirmé la filiation intellectuelle qui existait entre son travail sur les *lois civiles*, les *Observations* et son propre *Essai sur l'usage, l'abus et les inconveniens de la torture dans la procédure criminelle*, publié la même année^{xliii}.

¹¹⁵⁷ *Ibid.*, pp. 184-187.

¹¹⁵⁸ J. Bondeli, « Lettre à Zimmermann, 12 octobre 1762 », in *Briefve, op. cit.*, vol. 1, p. 283.

Cet ouvrage, l'un des premiers textes à dénoncer la torture à Berne¹¹⁵⁹, ce dernier grand ouvrage est né, entre autres, de réflexions sur Vasco, Risi – dont il a traduit les textes – et Beccaria^{xliv}. En dénonçant l'arbitraire de la torture, c'est la solidité de l'empire des lois qu'il voulait renforcer¹¹⁶⁰. Depuis les années 1730 déjà, Seigneux de Correvon insistait sur l'importance pour une nation de posséder une législation certes juste, mais surtout absolue, à laquelle tous les individus soient soumis. Traduit en termes économiques, cela servait à créer une cohésion entre les actions individuelles et la politique financière à laquelle s'appliquer. En cela, l'abolition de la torture inciterait la population à servir plus docilement les intérêts de l'État, dont ils incarnent les valeurs.

En 1769, Seigneux de Correvon s'est emparé de deux textes importants des débats de réformes en Europe. Premièrement, le Vaudois a écrit une préface aux *Instructions* de l'impératrice de Russie Catherine II, traduit par Johann Rudolf Frey, ami proche d'Iselin. Cet ouvrage, composé principalement d'extraits de l'*Esprit des lois* et *Des Délits et des peines* est une marche à suivre pour les États désirant se réformes et construire leur politique financière sur une économie réelle¹¹⁶¹. Seigneux de Correvon a contribué à la diffusion de ce texte, qui proposait – sous forme de citation de Montesquieu réassemblées – un projet de réformes législatives assumée. Le second texte traité par Seigneux de Correvon est l'*État de la Corse* de James Boswell, dont il a donné la première traduction française¹¹⁶². Avec ce projet, Seigneux de Correvon s'immisce dans l'un des débats constitutionnels les plus importants du moment. Le savant écossais a donné l'une des plaidoiries les plus virulentes et complètes contre l'invasion de la Corse par la France en 1768¹¹⁶³. Admirateur et correspondant de Pasquale Paoli, il a interprété la chute du projet de la République corse comme le symptôme du déclin de l'Europe¹¹⁶⁴. Comme il l'explique dans ses *Journaux* de voyage et les annexes de son ouvrage sur la Corse, c'est Rousseau qui l'a convaincu de s'y intéresser lors d'une rencontre¹¹⁶⁵. Pour Seigneux de Correvon, diffuser le résultat des investigations de Boswell revenait

¹¹⁵⁹ É. Salvi, « Confédération Helvétique : Gabriel Seigneux de Correvon et l'abolition de la torture », in Norbert Campagna, Luigi Delia et Benoît Garnot (éds.), *La Torture, de quels droits ? Une pratique de pouvoir XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, Imago, 2014, pp. 83-99 ; É. Salvi, « De l'abolitionnisme des Lumières au réformisme pénal de la République helvétique (1764-1803) », *op. cit.*, p. 170.

¹¹⁶⁰ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Voltaire, 16 août 1768 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1974, vol. 34, pp. 18-20.

¹¹⁶¹ Graham Clure, « Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms », in *History of European Ideas*, n° 7, 2015, p. 886 ; Lucie Buttex, « "Bienveillance" et "douceur" des peines : le réformisme des *Principles of Penal Law* de William Eden », in *Cesare Beccaria. La controverse pénale*, *op. cit.*, p. 71 ; Y. Cartuyvels, « Responsabilité morale et défense sociale », *op. cit.*, p. 186.

¹¹⁶² E. Giddey, *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 92.

¹¹⁶³ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon*, *op. cit.*, p. 45.

¹¹⁶⁴ J. Boswell, *On the Grand Tour. Italy, Corsica, and France. 1765-1766*, New York, McGraw-Hill Book Company, 1955, p. 143.

¹¹⁶⁵ J. Boswell, *Etat de la Corse. Suivi d'un Journal d'un voyage dans l'isle, et des mémoires de Pascal Paoli*, Londres [Lausanne], [François Grasset], 1769, t. 2, p. 160.

à réitérer les parallèles formulés par Rousseau entre la situation des sujets du canton de Berne et de la population corse :

Vous en aurés dans peu Monsieur une d'un autre genre que vous me permettrez de vous envoyer dès qu'elle sortira de la presse. C'est l'*Etat de la Corse*, traduit de l'anglais de Mr Boswell. Vous êtes digne de plaindre cette brave Nation, comme je plains infiniment la vôtre de vouloir la subjuguier. Quel dommage de faire périr là de si belles troupes et si dignes de servir ailleurs, et si le Général Paoli venait à périr lui même, qui ne regretterait un Homme qui vous paraîtra un Illustre Législateur. En tout cecy Monsieur vous verrés ma confiance. Si c'est une faute, pardonnés là à la situation douloureuse dont je me distrais, en vous écrivant, après avoir perdu il y a environ un Mois une Epouse d'un mérite rare et dont le bon esprit et l'amitié faisait mon bonheur.¹¹⁶⁶

Seigneux de Correvon faisait la promotion de sa traduction auprès de Voltaire en soulignant les talents de *législateur* de Paoli. La manière dont ce dernier était parvenu à créer une constitution proche en termes de structure de celle de Berne, mais fondée sur une représentativité importante de la population et des acteurs de sa vie économique. Sans pouvoir le formuler lui-même aussi ouvertement, c'est le projet d'industrialisation destiné à la Corse de Rousseau qu'il réitère en traduisant le texte de Boswell, couplé aux succès politiques et institutionnels des années qui ont suivi sa rédaction. Dans ses lettres à François Pierre de Diesbach, Seigneux de Correvon prétend que travailler sur la corse revient à rappeler le mythe original de la Suisse¹¹⁶⁷. En ce sens, le Vaudois a mis en valeur dans sa préface la pertinence du texte de l'Écossais comme exemple des rapports entre sujets et souverain¹¹⁶⁸. Il était cependant inquiet de connaître l'avis des patriciens sur sa traduction^{xiv}. Sans doute voulait-il être certain que son message soit passé. Balisant son propos de façon aussi large que possible, Seigneux de Correvon mettait en avant les théories économiques qu'il voulait voir triompher par tous les médias disponibles. En traduisant l'*État de la Corse*, c'est tout un bagage théorique et un débat de réforme que le Vaudois confère à sa propre pensée économique¹¹⁶⁹.

4.2.3.7 Son Grand Œuvre

Sur la base de toutes ces expérimentations intellectuelles – autant ses textes sur l'optimisation de la production locale, que ses traductions –, Seigneux de Correvon a écrit trois grands essais sur l'économie politique bernoise. Il estimait son « Essai sur l'esprit de la législation », son « Essai sur la dépopulation de ce pays » et son « Essai sur l'éducation du paysan » comme les trois parties, ou chapitres, d'une réflexion singulière. Il l'avait expliqué à en 1764, en exprimant son

¹¹⁶⁶ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Voltaire, 23 décembre 1768 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire, op. cit.*, vol. 34, pp. 200-201

¹¹⁶⁷ P. Favarger, « Six lettres inédites de Seigneux de Correvon à François-Pierre de Diesbach », *op. cit.*, p. 370.

¹¹⁶⁸ J. Boswell, *Etat de la Corse. Suivi d'un Journal d'un voyage dans l'isle, et des mémoires de Pascal Paoli, op. cit.*, t. 1, p. vi.

¹¹⁶⁹ Tissot n'aimait pas la traduction faite par Seigneux de Correvon : S. Tissot, « Lettre à Zimmermann, 07 septembre 1754 », in *Correspondance 1754-1797, op. cit.*, p. 32.

ambition d'en faire son œuvre théorique, et il s'agira de reconstituer un discours cohérent sur la base de la matière qui l'a nourri. Les revendications élaborées dans son essai sur l'esprit de la législation se sont construites sur les préoccupations formulées en 1762 dans son essai sur la dépopulation. Sans revenir sur la manière dont ce texte s'inscrivait dans le débat sur la démographie vaudoise et européenne, Seigneux de Correvon y a versé ses inquiétudes, revendications et résolutions personnelles. Il a souligné notamment en introduction que la dépopulation provenait des *causes modernes*, donc de l'incapacité, particulièrement pour le Pays de Vaud, d'ajuster son économie aux contraintes émergentes :

Les Personnes du Moyen ordre entre la Bourgeoisie etoffée et le Peuple, sont ordinairement vouées à quelque branche de Commerce aux fabriques ou aux Arts. Ce dernier genre est peu en credit parmi nous ; quoi que nous ne manquions pas de génies qui pussent y réussir : Mais ceux qui s'y vouent avec des talens, vont nécessairement les cultiver hors de leur Paÿs ; et quand ils ont atteint un degré d'habileté capable d'acréditer leurs ouvrages, ils choisissent un emplacement qui leur soit plus favorable, ou bien ils se fixent dans celui qui leur a procuré des Régles et des modèles.

Quant aux Fabriques, ou Manufactures qu par tout ailleurs, ou du moins en tant de Paÿs sont une Source de Population et de Richesses, il y a ici une rechainure de circonstance qui les traversent, et qui resulte de la cherté des denrées, ou de l'inégalité casuelle de leur prix ; Cette cherté produit le renchérissement et l'inégalité des prix de toute main d'œuvre. De là chute des fabriques et l'impossibilité de les soutenir. Avec moins de fabrication on a moins de Commerce, et dès là moins de gout et d'inertie à se fixer dans un Paÿs qui manque de cette ressource.

La plus grande Source de la dépopulation vient néanmoins du Peuple proprement ainsi nommé, qui fait toujours incontestablement la partie la plus nombreuse d'une Nation.¹¹⁷⁰

Seigneux de Correvon est allé au-delà de l'expression des problèmes de dépopulation avec son essai. Il l'a abordé comme la démonstration de failles structurelles sur lesquelles il s'attèle à soumettre des alternatives. Cet extrait est probablement l'occurrence la plus claire de l'œuvre de Seigneux de Correvon dans laquelle il désigne le retard de développement de Berne comme la cause de son déclin. Contrairement aux autres affirmations de la sorte, celle-ci s'associe à un enjeu concret, présent et mesurable ; il ne s'agit pas de sous-entendre que des lacunes institutionnelles hypothétiques pouvaient un jour avoir des conséquences spéculatives, mais bien de nommer la cause d'un problème manifeste. Cette affirmation, en plus de présupposer que le gouvernement gère mal son économie, interprétation commune au XVIII^e siècle d'une baisse de population, le Vaudois suggère qu'il le fait en connaissance de cause, par la politique économique qu'il applique consciemment. Le penseur aborde la question afin de promouvoir son modèle de développement économique, basé sur l'implantation de manufactures à Berne¹¹⁷¹. En outre, l'approche démographique du système qu'il conceptualisait encore à ce moment-là, permet à Seigneux de Correvon d'identifier que le « moyen ordre », la *classe moyenne*, était l'acteur le plus important de la

¹¹⁷⁰ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, p. 4.

¹¹⁷¹ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, pp. 109-110.

création des richesses pour le canton. La perversité de la politique économique bernoise découlait principalement du fait qu'elle handicapait cette classe de la population-là. En empêchant la diversification des moyens de production, c'est la force de travail potentielle de la partie la plus productive de sa population que Berne entravait. Puisque pour lui, comme pour les physiocrates par exemple, la richesse était une condition à l'augmentation de la population et son équilibre économique au profit d'une source de richesse volatile. Le manque de débouchés industriels pour les ressources agricoles et la main-d'œuvre locales gêne l'économie du canton de deux manières. D'abord se soustraient à elle des richesses accessibles qu'à condition d'être compétitif au sein de marchés globalisés de plus en plus exigeants. Puis, elle incite sa population – les individus issus de la *classe moyenne* – à employer les canaux de circulation modernes – réalité dans laquelle la population s'inscrit, malgré les conditions que le gouvernement essaie d'imposer – pour offrir leurs forces de travail ailleurs :

Que si ceux même qui s'industrient nuisent au bien être du Paÿs, ou du moins à sa Population par l'empressement qu'ils ont à en sortir pour être mieux ; combien plus nuiront à ses vrais intérêts ceux qui faute d'éducation croupissent dans la misère et dans la paresse. Nés de Parents foncièrement pauvres ; (et il y en a beaucoup plus dans ce Paÿs que dans bien d'autres, de ce caractère) Leur propagation n'est rien moins que désirable, parce qu'elle n'est autre chose que la propagation du vice, et tout au moins de cette indolence presque insurmontable à laquelle des gens de cet ordre se laissent aller. Sans les principes de l'humanité et du Christianisme on les regarderait comme les mauvaises plantes dans les Jardins, qu'on arrache au lieu de les provigner : Mais une raison éclairée donne de tout autre vûes ; c'est celle d'en faire des hommes utiles¹¹⁷²

La cause de la dépopulation, affirmée dans l'extrait précédent, a les conséquences qui se déroulent ici. Sous un système économique qui aspire la population dans les postes grâce auxquels la main-d'œuvre est exploitée de façon rationnelle, les travailleurs sont voués à gaspiller leur potentiel productif. L'organisation de la main-d'œuvre dépasse l'entendement individuel. Ordonner et répartir la population pour qu'elle exécute les nombreux ouvrages nécessaires au bon fonctionnement socio-économique de l'État dépend des institutions administratives. La fainéantise est donc une conséquence du cloisonnement économique, non pas un choix de la part des travailleurs. Seigneux de Correvon conclut ainsi par l'observation simple, selon laquelle l'exode de la population bernoise dans les villes étrangères est un résultat de l'échec du gouvernement à lui procurer une *utilité*. De cette manière, le Vaudois remet en question toute la pensée économique bernoise. Malgré le refrain disant que tout le monde pourrait et devrait être employé par l'agriculture, la réalité des prix des matières premières et des salaires prouve que ça n'est pas possible – de façon évidente de surcroît. D'autres modèles de républiques agraires existaient dans lesquels des sociétés exclusivement agricoles étaient lucratives pour les salariés et stables.

¹¹⁷² G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, pp. 5-6.

L'Amérique par exemple – modèle à maintes égards unique, inimitable et divergeant – n'offrait comme seul débouché pour la force de travail l'agriculture, qui absorbait tout de même l'ensemble de la main-d'œuvre¹¹⁷³. Dans le cas de Berne, Seigneux de Correvon désigne l'intention d'une autosuffisance comme un projet illusoire, certes en accord avec une politique économique qu'il s'agissait de conserver, mais n'offrait aucune solution au problème tangible qui était le fait que ses institutions ignoraient la force de travail à disposition.

À cela Seigneux de Correvon propose pourtant des remèdes :

Est-ce l'instabilité du prix des denrées de première nécessité qui deroute les travaux des Fabriques, qui fait tomber les entreprises des Manufactures ; qui renchérit fréquemment la main d'œuvre, et laisse Subsister ce renchérissement lors même que l'abondance est revenue ? Cherchons un juste équilibre à ces prix, et tâchons de découvrir les moyens de le fixer.

Honorons en général toutes les entreprises utiles, lorsqu'elles sont conçues avec Sagesse ; S'ecourons les quelques fois par des fonds, pour aider les Entrepreneurs à surmonter les premières difficultés ; Attirons l'industrie étrangère par des faveurs ; Animons l'industrie intérieure par des recompences et par des bien faits.¹¹⁷⁴

Le Vaudois suggère d'orienter l'investissement des fonds publics dans l'industrie. Au lieu de renchérir les investissements sur les dettes publiques étrangères, il propose de verser les nouveaux fonds destinés à la spéculation à des projets manufacturiers domestiques. Le rendement supérieur de ces investissements permettrait petit à petit de créer une source de revenus publics plus stable, contrôlable et pérenne, qui compléterait les placements à l'étranger. En plus de créer de la richesse concrète, le dynamisme industriel que cela créerait attirerait des entrepreneurs, des investisseurs et des savoir-faire étrangers. Cette industrie consciemment conçue pour mettre des moyens de production à disposition d'une main-d'œuvre inexploitée assurerait une croissance économique réelle, en opposition aux débouchés étrangers illusoires préexistants qui poussaient les Vaudois à émigrer pour intégrer le prolétariat appauvri des métropoles européennes. Ces raisonnements ont d'ailleurs réussi à refléter les vérités sur l'économie bernoise d'une manière pertinente, même pour les patriciens, puisqu'un des membres du jury du concours a inscrit sur le manuscrit de l'essai de Seigneux de Correvon la remarque suivante : « reflexions tres juste, mais choqueroit peut etre par ce qu'elle est vraie »¹¹⁷⁵. La pensée économique contre laquelle le Vaudois se positionnait et argumentait était construite pour servir des intérêts de classe avant de servir des convictions savantes, et cela consciemment^{xlvi}.

¹¹⁷³ Benjamin Franklin, « Réponse de M^r Franklin, à l'interrogatoire qu'il subit devant la Chambre des Communes, au mois de Février 1766, lorsque la révocation de l'Acte du Timbre y fut mise en délibération », in *Éphémérides du citoyen*, t. 7, 1768, pp. 34-90.

¹¹⁷⁴ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, f^o 1 : Ce mot, qui n'est pas signé a été écrit par l'un des lecteurs de l'essai, soit l'un des frères Tscharrer, Graffenried, Tschiffeli, Rudolf Manuel (1712-1782), ou Tavel (p. 15) ; François Daniel Gabriel Marquard, « Lettre à la Société économique de Berne, 08 décembre 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

Pour compléter son tableau économique, Seigneux de Correvon a écrit un « Essai sur l'éducation des paysans » en 1763. Contribution au concours de la Société économique de Berne sur ce sujet, il représente le deuxième volet du grand œuvre économique du Vaudois, tel qu'il l'a conceptualisé plus tard. Ces concours ont structuré le regard et la méthode avec laquelle il traitait l'économie politique. Plutôt qu'une réflexion qui se dessine de façon linéaire, qui s'édifie, elle se construisait par la superposition d'indices issus de l'analyse d'un objet unique, menant à une conclusion toujours identique, reprise sans cesse de différentes perspectives. C'est l'accumulation des détails dévoilés par chacune de ces perspectives qui permettait à Seigneux de Correvon de peindre le panorama tridimensionnel de la réalité économique, politique et sociale de Berne. Ainsi, en s'emparant de la question de l'éducation du peuple, c'est le rôle accordé aux populations civiles par le souverain qu'il a interrogé. Seigneux de Correvon a construit cet essai comme un programme de politique éducative qu'un commentaire sur le statut de sujet dans le canton de Berne. C'est ce second aspect qu'il s'agira de questionner ici :

Dans nôtre Nation le Païsan est né libre, parce qu'il n'est tenu que par les Loix, ou par des titres Specificques, à certains Services ou à certaines redevances, au-delà desquelles il peut faire ce que bon lui semble ; selon l'idée qu'il a de l'utilité qui peut lui en revenir. Il n'est point *attaché à la Glebe*, parce qu'en payant la Dîme ou la Cense le fond est à lui. C'est dans ce point de vuë qu'il faut considerer l'Education qu'il convient de lui donner, Si l'on veut trouver la meilleure Methode pour y réussir. [...]

Si nous consultations l'Orgueil des Personnes elevées par leur Richesse ou par leur naissance, Elles nous diroient que le Peuple est la Lie du Genre humain, destiné par sa nature comme les *Ilores* par les *Spartiates* aux travaux les plus vils et les plus pénibles ; né pour Servir, ingrat et mechant ; qu'on ne sauroit tenir trop bas, dont il faut bien le garder d'élever l'Esprit et le Sentiment par l'Education, et qu'il n'est bon qu'autant qu'on le retient dans la misère et dans la bassesse.¹¹⁷⁶

Selon cet extrait dans le canton de Berne, la liberté du paysan est garantie par les lois et la fiscalité, particulièrement extensible. Malgré cela, la réalité montre qu'ils n'agissaient pas comme devraient le faire des individus libres. Ils fuyaient la campagne, ne se donnant pas la peine de cultiver plus qu'il leur faut pour subvenir à leurs besoins et ne participent pas à l'augmentation démographique souhaitée. Parmi les raisons énoncées dans les textes vus jusqu'ici, s'ajoute l'éducation que l'État leur met à disposition. Plus qu'une liste de connaissances factuelles et techniques, aussi ciblées et professionnalisantes soient elles, l'enjeu principal de l'éducation selon Seigneux de Correvon est la construction d'une identité et d'un statut qu'elle permet d'opérer. L'éducation devient un enjeu économique ; elle sert à orienter et maximiser la productivité des individus. Elle est ainsi une manière de revendiquer un ordre social plus en adéquation avec les transformations structurelles du XVIII^e siècle. Sur la question du statut social dans lequel modeler les paysans, le Vaudois

¹¹⁷⁶ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur cette Question proposée par l'Illustre Societé Helvetique. Quelle est la meilleure Methode pour l'Education du Paysan relativement à l'Agriculture ? », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(5), p. 2.

s'adresse aux *riches*, qui laissent leur orgueil biaiser leur jugement. Ne pensant le monde qu'en terme de servitude, ils attribuent des rôles et des fonctions sociales sur la base d'échanges systématiquement verticaux. Les instruments d'exploitation qui en découlent blessent non seulement la liberté des individus qui le subissent, mais tout le système économique qu'ils instrumentalisent :

Si l'on me demande où l'on trouveroit un Paysan capable de donner ces Instructions, et comment on pourroit former des Maitres de ce Caractère ? Je repondrai que ce sera par la meme Voie qui donne des Regens pour la Religion, infiniment plus sublimes plus difficile a enseigner que les Sujets déjà familiers de l'Agriculture qui sont sous les yeux des Enfans mêmes, et l'occupation journalière des personnes de leur Ordre. Un Paisan d'un bon Genie prendroit bientôt les Idées Essentielles, dès qu'on voudroit se donner la peine de les lui communiquer par des entretiens, ou par quelque Lecture dans laquelle on le guideroit, et lors que le Pasteur d'un Village découvrirait entre ses jeunes Paroissiens quelque Sujet distingué, il feroit une très bonne Œuvre de le Cultiver par des Conversations familières, dans lesquelles il lui ouvreroit la Voye, et le disposeroit par Gout à se mettre en etat de remplir la fonction dont j'ay parlé. Bien entendu que celui-ci ne prendroit la Qualité de *Regent d'Agriculture* qu'après avoir aquis quelque experience.¹¹⁷⁷

Selon Seigneux de Correvon, la source de la formation de l'identité paysanne découle de la sélection des enseignants¹¹⁷⁸. Il souhaitait valoriser les mérites intellectuels et pratiques des paysans en offrant aux plus éclairés d'entre eux la responsabilité des postes d'enseignants dans les écoles de campagnes. L'émulation que provoquerait la possibilité d'accéder à un poste aussi central au sein des communautés rurales par des paysans, couplé à la confiance qui se tisserait entre le fonctionnaire et ses élèves, instaurerait un environnement propice au travail sensé. De même, Seigneux de Correvon cherchait à promouvoir certains canaux de mobilité sociale. Valoriser ainsi le mérite scolaire parmi les paysans remettrait en question le déterminisme total auquel ils étaient de fait soumis :

Il ne faut pas douter qu'on ne donnât dans les familles, ou par quelqu'un des Etablissemens que j'indique une Education plus exacte et plus complete aux jeunes Paysans de la Campagne, si l'Agriculture etoit en honneur dans nos Pays comme elle l'est et l'a toujours été dans l'Empire de *la Chine*. On sait que dans l'ordre des Professions, la Gradation qu'on observe, place les *Laboureurs* avant les *Marchands et les Artisans*. L'Exemple du Chef auguste d'un Puissant Etat qui s'applique lui-même à cette Science, et qui la pratique à l'exemple de l'Empereur *Ven-ti* qui cultivoit la terre de ses propres mains, des fetes et des Cérémonies pompeuses, instituées à ce sujet ; un Discours de Monarque au Peuple sur la nécessité de prendre à cœur cette Vocation ; L'acte d'ouvrir lui-même annuellement quelques Sillons aux yeux d'un Peuple infini, un Sacrifice solennel pour implorer la Benediction du Ciel sur des Soins qui sans elle seroient inutiles. Tout cela est bien propre à enflamer le gout d'une Nation toute entière a obtenir d'elle les plus grands Efforts, et à disposer sa Jeunesse à se prêter avec Tèle aux soins qu'on veut lui donner.¹¹⁷⁹

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, pp. 19-20.

¹¹⁷⁸ P. Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, pp. 112-113.

¹¹⁷⁹ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur cette Question proposée par l'Illustre Societé Helvetique. Quelle est la meilleure Methode pour l'Education du Paysan relativement à l'Agriculture ? », *op. cit.*, p. 24.

Plus que la création d'écoles d'agriculture, la politique éducative de Seigneux de Correvon devait servir à évaluer les *talents* de chaque individu pour l'orienter vers un travail dans lequel il excellerait, ou dont il servirait simplement les intérêts. Le Vaudois met ici l'image de l'État incarnant son rôle d'acteur économique pour illustrer l'importance de justifier le travail imposé au peuple par les institutions grâce à la démonstration concrète de ses résultats. Seigneux de Correvon révèle également dans ces lignes, la séquence selon laquelle il souhaite pourvoir l'industrie avec de la main-d'œuvre. Distillée dans son essai sur l'esprit de la législation, elle ressort ici. Les artisans et les marchands devaient avoir suivi la même formation de base que les agriculteurs, pouvant à tout moment occuper leurs fonctions si nécessaire. Son système éducatif offre aux bons élèves une mobilité professionnelle supplémentaire. Ainsi, au fil de l'industrie, les paysans formés à d'autres professions pourraient remplir les postes manufacturiers sans délais de transition. Toujours dans l'idée de favoriser une collaboration proche entre agriculture et manufacture, l'origine commune des deux populations d'acteurs devait refléter le passage des matières premières de l'une à l'autre¹¹⁸⁰.

Ainsi, la pensée de Seigneux de Correvon, couplée à celle de Jean Bertrand et Carrard, met en valeur la conception vaudoise du rôle des sujets au sein de l'économie du canton de Berne. Moyen d'améliorer les conditions de vie de la population, de sauver le canton des effets de la jalousie du commerce ou de conquérir une forme de représentativité politique, pour eux l'économie politique était un outil d'expression identitaire. Entre méthode de production, taux d'intérêts, population et éducation, leur désir de voir le canton s'industrialiser et libéraliser son commerce, les trois auteurs vaudois de l'*Esprit de la législation* ont œuvré toute leur vie à la recherche d'une manière pour faire comprendre au souverain l'urgence de collaborer avec des sujets, chose que sa politique économique, la gouvernance de ses institutions et la source des revenus de ses membres ne permettait pas. Toute la cosmogonie de l'économie politique vaudoise s'est construite autour d'une œuvre voulue comme tel.

4.3 L'esprit de la législation comme enjeu central de l'économie républicaine

La passion démontrée par les penseurs de Pays de Vaud pour la question de l'esprit de la législation s'observe par le nombre important d'articles reçus par la Société économique de Berne à ce sujet – dix-sept contributions vaudoises sur vingt-cinq, dont une de France – et par l'effervescence que le concours a provoqué au sein des milieux savants locaux. Le *Journal helvétique* a imprimé une « Lettre à un ami sur l'esprit de la législation » en mai 1764, remportant la primeur

¹¹⁸⁰ G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 25 juin 1768 et 10 septembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10 ; Jacques Mallet du Pan, *Eloge funèbre et historique de feu M^r Seigneux*, Lausanne, Société typographique, 1776, p. 32.

sur la prise de parole à ce sujet. Élie Bertrand et les frères Mniszech ont provoqué un débat théorique sur un concept d'économie politique qui dépasse largement l'*Essai sur l'esprit de la législation*, qui en est le fruit, étendard d'un parti pris idéologique. La diversité des modèles économiques élaborés et soutenus par ces discussions, accessibles grâce aux manuscrits des contributions inédites, proposent un panorama en soi des débats de réformes économiques dans le Pays de Vaud. D'autant plus que ces textes rentrent en dialogue avec les grandes idées politiques du XVIII^e siècle – celles de Montesquieu de toute évidence¹¹⁸¹, des physiocrates et de Rousseau particulièrement. L'analyse du produit plus global du concours sur l'esprit de la législation procure le cliché d'une perspective – singulière, mais essentielle – de l'état de l'économie politique vaudoise en pleine consécration.

La « Lettre » du *Journal helvétique* ouvre son propos en affirmant que « nos émigrans ne sauroient regretter un état de misère, et que le Gouvernement ne peut les retenir, qu'en leur procurant les moyens de cultiver avec profit, les terres qu'ils abandonnent. »¹¹⁸² Selon son auteur l'enjeu de la question est de trouver un moyen pour que l'agriculture devienne une activité rentable. Il présente cela comme étant le nœud du problème de la dépopulation. Pour cela, le Vaudois s'attèle à suggérer des réformes commerciales. Les restrictions imposées à la circulation des marchandises, trop sévères et trop concentrées sur un petit territoire comme le canton de Berne et la Suisse, empêche les producteurs d'écouler leurs stocks et à la population d'avoir accès aux denrées de subsistance¹¹⁸³ :

Le Gouvernement s'est constamment distingué par ses bienfaits, et lors qu'il sait distribuer des pensions ou du pain aux pauvres, *c'est charité* ; mais s'il fournit du bled au pauvre Laboureur pour se nourrir et pour semer, ou, s'il ouvre les Greniers pour retenir les Cultivateurs indigent, et entretenir le Pays en culture, *c'est intérêt d'Etat*.

Une distribution nécessaire aux plus pressans besoin du pauvre Laboureur y seroit aisément proportionnée, sans aucun abus, par des visites qui contrasteroient *la réalité de son travail* et cette dépense diminueroit sensiblement dès la seconde année, par les engrais que le pauvre Laboureur n'auroit pû vendre, puis que ses champs produiroient au double ; et dans peu de tems ces mêmes Laboureurs, qui se seroient dépayés, ou qui languiroient de misère sans le secours de l'Etat, auroient assés de bled pour s'entretenir, et assée de fourage pour fertiliser des terres incultes.

Suivant la police que je viens de proposer, l'Agriculture seroit encouragée sans doute ; l'extrême fertilité de nos vignobles se ralentiroit ; nos vins reprendroient leur qualité naturelle ; le débit en seroit aussi plus avantageux, et les émigrations seroient moins fréquentes. Mais j'avoue que, par rapport à ce dernier article, nous n'aurions encore que des palliatifs. [...]

Ce principe posé, nous devons chercher quel est le Commerce qui pourroit convenir à la Nation. D'abord il est constant que le Commerce le plus avantageux est fondé sur le produit de ses terres. Un

¹¹⁸¹ Seigneux de Correvon a été un fervent défenseur des idées de Montesquieu dès la publication de l'*Esprit des lois* : Toussaint, « Lettre à Seigneux de Correvon, 10 janvier 1748 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms. fr. 9103/2.

¹¹⁸² Anonyme, « Lettre à un ami, à l'occasion de cette Question proposée par la Société Economique de Berne : Quel devroit être l'esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, et favoriser, relativement à cet objet essentiel, la population, les arts, les manufactures et le comerce ? », in *Journal helvétique*, mai 1764, pp. 491-492.

¹¹⁸³ *Ibid.*, p. 493.

tel Commerce seroit nôtre ressource. Nous avons de vastes étendus de fonds arides, dont le Pays ne profite point, et qui pourroient nous fournir des paturages immenses.¹¹⁸⁴

L'auteur souligne ici que la stratégie économique construite autour des greniers publics, promu par les bernois, est un « intérêt d'Etat », dont le but est de servir leur politique économique. Selon lui, l'État providentiel peut offrir une sécurité avantageuse aux entreprises dont les activités dépendent de facteurs aléatoires mais se marie mal aux systèmes mercantiles. La fixation des prix effectué par les greniers publics n'est qu'artificiel et ne peut pas régler les problèmes de productivité dans un circuit commercial formé. « Les fonds de terre » étant « l'unique ressource du Pays »¹¹⁸⁵, l'économie doit les mettre en relation avec d'autres sources de richesse grâce au concours. Une collaboration entre les produits domestiques et un commerce extérieur offrirait au canton de Berne une compétitivité nécessaire à sa modernisation. Une fois des canaux d'écoulement établis, la main-d'œuvre et les terres incultes gagneraient en valeur. Pour le moment, le modèle commercial Suisse, fragmenté par des douanes intercantionales, puis à nouveaux par des restrictions à l'exportation internationale, scindait également l'échelle de la production. Dans ces conditions, la réforme était la seule solution pour centraliser l'effort agricole^{xlvii} :

Suposés que, par de nouveaux Règlemens, tous les domaines puissent être cantonnés et arondis, il s'ensuivra que ceux qui les possèdent multiplieront leurs troupeaux ; or il est aisé de prévoir, qu'un Peuple sans expérience ignorera d'abord les soins nécessaires à la conduite de troupeaux si nombreux, et qu'il devra chercher ailleurs des chevriers et des bergers expérimentés, pour assurer le succès de cette nouvelle œconomie : Il est aisé de prévoir que, par ce moyen, nous aurons bientôt d'amples provisions de laines de mouton, et de poils de chèvres, et que nous devons encore avoir recours aux étrangers, pour les préparer convenablement : Enfin, il est aisé de prévoir, que les talens des Artistes étrangers nous seront indispensablement nécessaires, pour établir chez nous des Manufactures considérables de ces diverses marchandises de poils et de laines, que nous tirons actuellement du dehors, et que nous pourrons y transporter à nôtre tour.

Voilà, sans doute des avantages bien essentiels au Gouvernement ; mais vous voyez qu'ils dépendent de talens, qui ne se trouvent point encore chez nous, et les étrangers qui les possèdent ne s'y établiront pas, à cause de nôtre rebutante police. Il suffit d'exposer ici nos règlemens pour en convenir.¹¹⁸⁶

La grande culture, dont l'auteur vente ici le dynamisme, est l'un des outils systémiques promu par son système. Celle-ci permet à un propriétaire de diversifier la production de ses terres, tout en valorisant la main-d'œuvre et l'adoption des méthodes de culture dont les débouchés se multiplient. L'auteur semble ainsi s'éloigner de l'avis commun de ses compatriotes, qui semblaient s'accorder sur l'importance de préserver une production agricole de petite échelle. Cela découlait principalement de la volonté de procurer des débouchés professionnels abondants pour la main-d'œuvre aussi abondante soit-elle. L'auteur de la « Lettre » pensait quant à lui que la multiplication

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, pp. 495-497.

¹¹⁸⁵ *Ibid.*, pp. 496-497.

¹¹⁸⁶ *Ibid.*, pp. 502-503.

des pratiques agricoles, procurant à l'industrie la matière première et les travailleurs dont elle avait besoin¹¹⁸⁷. Tout le monde s'accordait pourtant à dire qu'une grande culture était inenvisageable dans les conditions économiques en vigueur – ce qu'il a pris la peine de confirmer ici. Son système de développement était donc conçu comme une séquence que la libéralisation du commerce devait enclencher. Un pays peu développé devait pouvoir s'appuyer sur les ressources étrangères pour provoquer sa croissance. L'accès aux ressources étrangères, plus abondantes et moins chères, devait jouer le rôle de diversification des ressources de la grande culture future. Cela permettant de façonner une pratique économique locale qui amorcerait une production agraire intense à large échelle et une pratique manufacturière établie. Une fois ce degré de développement atteint, il était important que la législation fournisse les moyens d'augmenter l'échelle de production locale, qui supplanterait la dépendance aux produits importés. Le canton de Berne, et le Pays de Vaud indépendamment, devaient profiter des conditions que leur recul économique offrait pour attirer des investissements étrangers et des techniques spécialisées en quête de marchés inexploités à conquérir. Une libre circulation des travailleurs attirés par le dynamisme et la croissance économique immigreraient, augmentant la population et le capital scientifique de la région¹¹⁸⁸. À la fin, la grande culture et la dépendance diminuée de la population au travail agricole émanciperait les propriétaires-fermiers d'une culture exclusivement subsistantielle en diversifiant les pratiques individuelles. Pour inciter l'agriculture à se perfectionner, le rôle du gouvernement est de libéraliser le commerce – par lequel il accéderait aux ressources complémentaires manquantes – et investir dans l'industrie – qui absorberait toute la diversité des produits en surplus. Les revendications de ce modèle de croissance économique sont à peu de choses près semblable à ce que l'*Esprit de la législation* met en avant. Que cette « Lettre » soit une contribution autonome au débat ou qu'elle ait été envoyée à l'un des auteurs des textes couronnés, elle témoigne de la volonté vaudoise de s'affranchir d'une économie axée sur les intérêts mercantiles d'une politique financière exclusivement bernoise.

4.3.1 Construction du concept

Au-delà du produit directement lié au concours sur l'esprit de la législation, les savants qui y ont participé se sont inscrits dans un débat central en Europe. En affirmant que « M^r de Montesquieu, M^r de Mirabeau et quelques Anglois ont ouvert un beau champ à l'honnête

¹¹⁸⁷ M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, op. cit., p. 137.

¹¹⁸⁸ I. Hont, « The “Rich Country-Poor Country” Debate Revisited. The Irish Origins and French Reception of the Hume Paradox », in Carl Wennerlind et Margaret Schabas (éd.), *David Hume's Political Economy*, Londres, Routledge, 2008.

liberté »¹¹⁸⁹, manifestait à la fois l'influence que ces auteurs ont eu sur lui et sa propre participation à leurs travaux. *L'Esprit de la législation* contribue à éclairer l'Europe sur le fonctionnement de son économie et de ses institutions en comblant les incertitudes sur la réalité des enjeux financiers des petits états républicains. Le titre de l'ouvrage lui confère un bagage conceptuel fort. Les références élaborées par Montesquieu s'y trouvent transposées. Se référer à Montesquieu pour traiter de la *législation* présuppose également d'aborder le thème de la souveraineté. Le célèbre chapitre sur « la constitution d'Angleterre » demande que « le peuple en corps eût la puissance législative. »¹¹⁹⁰ Ne cherchant bien entendu pas à promouvoir la démocratie ou la possibilité pour n'importe qui de gouverner l'État, Montesquieu ouvrait par-là le débat à la question de la représentativité. Une législation efficace devait répondre aux intérêts des individus qui y étaient soumis. Si la part des participants au concours adoptent la définition d'*esprit* de Montesquieu, comme la manière dont les lois ou la *législation* civile ou politique interagit avec les enjeux de gouvernance contextuels, à l'image de Seigneux de Correvon¹¹⁹¹, les débats constitutionnels ne les intéressaient qu'indirectement. Aucun d'entre eux ne cite de près ou de loin le chapitre sur l'Angleterre de *L'Esprit des lois*, glorifié *a posteriori* par la critique¹¹⁹². Les Vaudois sont rentrés en dialogue avec les revendications économiques de leur modèle. En plus de baser leur stratégie de croissance sur celle de Montesquieu, ils empruntaient ses analyses sur le luxe¹¹⁹³, la population¹¹⁹⁴ et la dette publique¹¹⁹⁵ notamment. Carrard et Seigneux de Correvon se sont d'ailleurs arrêtés sur le même passage, voulant démontrer que « les grandes entreprises de commerce ne sont pas pour les monarchies, mais par le gouvernement de plusieurs »¹¹⁹⁶. Ils voyaient Montesquieu comme une autorité légitime pour promouvoir leurs velléités libérales¹¹⁹⁷. La caractéristique d'un patriciat inintéressé par le commerce n'était pas seulement un avantage socio-politique pour Berne, mais également stratégique pour permettre au peuple de s'y investir.

De même, les auteurs de *L'Esprit de la législation* évoquent *L'Ami des hommes* pour ce qu'ils y trouvent en matière d'équilibre social¹¹⁹⁸. Ils comprenaient son texte comme un plan de pacification des pays européens et embrassaient son analyse des rapports entre le peuple et les systèmes

¹¹⁸⁹ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 mars 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 2 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 417.

¹¹⁹⁰ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, p. 399.

¹¹⁹¹ *Ibid.*, p. 384 ; P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, pp. 53-55.

¹¹⁹² G. Clure, « Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms », *op. cit.*, p. 883.

¹¹⁹³ B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 143.

¹¹⁹⁴ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 34 ; G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 2, p. 429.

¹¹⁹⁵ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 2, p. 422.

¹¹⁹⁶ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, p. 588 ; B. Carrard, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 369 ; G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 2, p. 472.

¹¹⁹⁷ S. Tomaselli, « The Spirit of Nations », in *The Cambridge History of Eighteenth-Century Political Thought*, *op. cit.*, pp. 28-29.

¹¹⁹⁸ J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, p. 24 ; V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 1, p. 59.

auxquels ils étaient confrontés. Au sein de ces réflexions, les Vaudois ont trouvé chez Mirabeau certains des défauts les plus éloquents de leur campagne contre les centres urbains^{xlviii}. Le Français insiste sur l'importance de dynamiser les échanges, bilatéraux, entre la « province » et la « capitale », notamment en décentralisant certaines pratiques manufacturières. L'idée d'une industrie périphérique faisait partie de l'imaginaire économique courant, sans pourtant offrir un modèle de développement auquel tous vaudois voulaient se livrer. Ils faisaient une distinction entre le modèle de développement de Montesquieu et celui de Mirabeau¹¹⁹⁹, qui intervertissaient le pouvoir conféré à l'inertie de l'industrie et de l'agriculture sur l'ensemble du développement économique.

Toutefois, c'est avec l'œuvre de Rousseau que les réflexions sur l'esprit de la législation rentrent le plus en dialogue, sans pour autant s'y référer systématiquement. Son *Discours sur les arts et les sciences* et son *Discours sur l'origine des inégalités* ont incité les auteurs de l'*Esprit de la législation*, centrant leur modèle de développement sur l'industrialisation de Berne, à se poser la question de quelle industrie ils voulaient exactement. La distinction intrinsèque qu'elle créait entre deux classes de travailleurs, ceux qui produisent les ressources que les seconds allaient consommer et transformer, était potentiellement une source supplémentaire d'inégalités. Celles-ci découlaient du fait que les premiers troquaient le fruit de leur travail contre des produits à haute valeur ajoutée des seconds, créant un déséquilibre. Même si l'industrie dépendait totalement de l'agriculture, les villes risquaient de siphonner les richesses de la campagne dans un modèle de croissance correctement orchestré¹²⁰⁰. Sans une méthode de gestion consciente des rapports de domination d'une classe sur l'autre, les villes risquaient de contrôler la campagne à leur avantage, contribuant à la dépopulation générale de l'Europe¹²⁰¹. C'est cette crainte, et spécifiquement la manière dont Rousseau la caractérisait, qui a incité les auteurs de l'*Esprit de la législation* à se concentrer autant sur la collaboration entre agriculture et industrie. C'est dans le but de répondre au problème posé par le Genevois que les Vaudois ont composé leur système de manufactures périphériques, intégrées aux pratiques agricoles et aux populations locales. De la sorte, les penseurs du Pays de Vaud comprenaient tout à fait que le second *Discours* n'était pas l'éloge d'un âge d'or à retrouver, une harangue pour abandonner la modernité ou un plaidoyer contre la propriété privée, mais bien un texte sur l'économie politique des sociétés européennes et un diagnostic des instabilités émergentes. La première partie, sur la corruption originelle des hommes n'est pas la fin en soi,

¹¹⁹⁹ V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 2, p. 209.

¹²⁰⁰ I. Hont, *Politics in Commercial Society*, *op. cit.*, p. 99.

¹²⁰¹ J.-J. Rousseau, *Du Contrat social* [1762], in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, vol. 3, p. 386 : « L'Empire de Russie voudra subjuguier l'Europe et sera subjugué lui-même. Les Tartares ses sujets ou ses voisins deviendront ses maîtres et les nôtres : Cette révolution me paroît infaillible. Tous les Rois de l'Europe travaillent de concert à l'accélérer. » ; A. Bertholet, « Constant, Sismondi et la Pologne », *op. cit.*, p. 66.

mais un préambule à l'analyse économique de la seconde partie¹²⁰². Les Vaudois, conscients d'être « égaux parce qu'ils ne sont rien », parce qu'ils n'ont « plus d'autre Loi que la volonté du Maître »¹²⁰³, voulaient sortir de cette dynamique au sein de l'ordre économique du canton de Berne. Ils voulaient obtenir de l'ascendant sur un élément constituant de l'équilibre du canton en mettant en œuvre un système de développement égalitaire et collaboratif¹²⁰⁴.

Afin de mettre cela en place, les Vaudois ont trouvé des pistes de réflexions sur le type de rapports qu'ils voulaient entretenir avec le gouvernement dans le *Discours sur l'économie politique* de Rousseau. Cet article de l'*Encyclopédie* est construit plus comme un traité de réforme qu'une définition. Rousseau y discute longuement de la manière dont l'intérêt particulier du souverain s'exprime dans la pratique économique et de son influence sur l'intérêt général¹²⁰⁵. Le lien entre « économie publique » et exercice de la politique publique devient évident dans ce texte. Les Vaudois se sont emparés de l'économie politique comme d'un moyen pour exprimer leurs propres intérêts. Conscients de l'incapacité d'obtenir une représentativité politique formelle, ils soutenaient leurs causes indirectement par l'influence de la modernisation des finances publiques. Chercher à participer au développement économique était une tentative d'influencer la forme de l'État, de ses institutions. Les Vaudois prenaient ainsi part à la construction de la république moderne¹²⁰⁶. Dans le *Contrat social*, les Vaudois ont non seulement trouvé les mises en garde de Rousseau contre les failles de l'apparente stabilité de l'aristocratie bernoise¹²⁰⁷, mais aussi des pistes pour évaluer les rapports avec le souverain¹²⁰⁸. C'est parmi la richesse de pistes innovantes contenues dans le texte de Rousseau que les Vaudois ont trouvé une définition de *législation* qui traduisait leurs propres questionnements^{xlix}. Sans emprunter la même piste pour y répondre – celle d'une « entreprise au dessus de la force humaine, et pour l'exécuter, une autorité qui n'est rien »¹²⁰⁹ –, les auteurs de l'*Esprit de la législation* ont remis en question le rôle de l'État en attaquant la justice sociale qu'il imposait à travers sa politique économique. En ce sens, chaque modèle économique suggère une

¹²⁰² I. Hont, *Politics in Commercial Society*, *op. cit.*, ; J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755], in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, vol. 3, pp. 173-174.

¹²⁰³ J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, *op. cit.*, p. 191.

¹²⁰⁴ J.-C. Perrot, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique*, *op. cit.*, pp. 257-259.

¹²⁰⁵ J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, *op. cit.*, pp. 250-251.

¹²⁰⁶ N. Machiavel, *Le Prince*, *op. cit.*, p. 123.

¹²⁰⁷ J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, *op. cit.*, pp. 385 et 406.

¹²⁰⁸ B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle*, *op. cit.*, p. 7 ; É. Bertrand et M. Mniszech, « Essay sur le commerce du canton de Berne », *op. cit.*, f° 40 ; Samuel Page, « Combien les maisons de travail publiques seront utile au pays », 1782, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(5), p. 3 ; J. G. Pillichody, *Essai sur les fonds clos*, *op. cit.*, p. 66 ; G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.*, p. 1 ; « Essai sur la question proposée en 1764 par la Société Oeconomique de Berne », *op. cit.*, p. 16 ; Anonyme, « Mémoire sur la construction des digues », 1769, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.49(9), p. 5 ; J. F. D. Burnand, « Essai sur la dépopulation du Pays de Vaud », *op. cit.*, p. 14.

¹²⁰⁹ J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, *op. cit.*, p. 383.

réponse différente aux interrogations sur les rapports entre la population, le législateur et le souverain¹²¹⁰.

C'est en 1764 qu'un réel dialogue entre Rousseau et les savants vaudois s'est créé. L'année du concours sur l'esprit de la législation est également l'année de la rédaction du *Projet de constitution pour la Corse*. Rousseau, qui habitait à Môtiers à ce moment-là, était en contact avec des penseurs du canton de Berne. Sans jamais débattre directement avec la Société économique de Berne, il côtoyait certains de leurs membres, dont Niklaus Anton Kirchberger et le pasteur de Môtiers M. Mochard¹²¹¹, il était au courant de leurs activités et prenait position face à leurs parti pris dans son texte. D'ailleurs, les Mniszech étaient rentrés en contact avec Rousseau à cette période. Même s'ils ont échoué à le rencontrer et le recruter pour participer à leur projet de publication, le Genevois a été confronté aux débats d'économie politique vaudoise et bernoise. Ses propos sur la Corse peuvent être lus comme un débat de réforme chevauchant les enjeux des discussions suisses. De même, *l'Esprit de la législation* et le texte de Rousseau peuvent être lus comme un commentaire sur les propos de Montesquieu à propos des républiques autocratiques, référence paradigmatique pour ces débats¹²¹². En outre, le *Projet de constitution pour la Corse* contient une analyse historique du déclin de l'agriculture suisse, que Rousseau donne comme un canevas aux réformateurs corses¹²¹³. Selon lui, la Suisse était un bon exemple pour la Corse du fait de leurs similitudes géographiques et l'accès difficile aux ressources¹²¹⁴. Cette rigueur aurait isolé les Suisses du développement éprouvé par ses voisins. Obligés de faire des réserves de nourriture pour l'hiver, la main-d'œuvre s'est habituée à un rythme de travail intense, leur offrant une productivité approchant de l'autonomie individuelle. Le temps libre qu'ils avaient à disposition les a poussés à parfaire des techniques et des méthodes de production manufacturières. Contrairement à d'autres expériences d'industrialisation, dans lesquelles une dépendance aux produits de commodité au sein de la population suit le développement des secteurs manufacturiers comblée par du commerce interne, les familles suisses étaient autosuffisantes à ce niveau également. Les Suisses s'étaient préservés du luxe tout en possédant les moyens d'exporter des produits de qualité à haute valeur ajoutée¹²¹⁵. Pourtant, cet équilibre idéal détérioré à cause de deux problèmes systémiques. Le premier vient de l'exposition des miliciens suisses au luxe et aux modes de consommation étrangères. Le second vient de la

¹²¹⁰ K. Haakonssen, *The science of a legislator*, *op. cit.*, p. 106.

¹²¹¹ Mochard, « Essai sur la meilleure méthode pour l'éducation du paysan, relativement à l'agriculture », in *Mémoires et observations*, 1764.

¹²¹² J.-J. Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse* [1765], in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, vol. 3, p. 906.

¹²¹³ *Ibid.*, pp. 914-915.

¹²¹⁴ Paul-Louis Pelet, « L'économie vaudoise à la fin de l'Ancien Régime, ou la prospérité sans manufacture », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 165-167.

¹²¹⁵ C'est ce que Seigneux de Correvon désignait intuitivement dès 1754, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, *op. cit.*, p. 1 ; I. Hont, *Politics in Commercial Society*, *op. cit.*, p. 99.

forme du commerce et de l'industrie que les gouvernements avaient introduit en Suisse, qui défavorisait les ménages indépendants. Dans leur état, ces secteurs économiques poussent la population rurale à chercher des emplois lucratifs dans les villes. Pour faire face aux inégalités entre ville et campagnes que cela a créé, le gouvernement a mis en place une politique financière disfonctionnelle, source des instabilités inhérentes de l'État.

Le dialogue conceptuel entre les débats économiques vaudois et le *Projet de constitution pour la Corse* devient d'autant plus pertinent lorsqu'il se focalise sur les conditions du développement de l'agriculture suisse¹²¹⁶. Rousseau profite de cet exemple pour développer longuement l'idée selon laquelle l'agriculture et le commerce sont incompatibles. Selon lui, les acheteurs de produits agricoles dictent toujours les conditions de vente à l'agriculteur, même dans des conditions d'échanges commerciales apparemment libres et égales. Les prix que les consommateurs citadins paient pour leur nourriture ne permettraient pas aux populations rurales de soutenir les moyens de subsistance, sapent la base de leur propre survie. En pratique, la dynamique entre ville et campagne était paradoxale, puisque les citadins n'étaient pas prêts à dépenser les sommes nécessaires à entraîner un accès pérenne aux denrées de survie. Les restrictions commerciales, fiscales et de production auxquelles étaient confrontés les paysans les empêchaient d'adopter le prix de leurs denrées à leurs besoins. Cette caractéristique était d'autant plus inégalitaire confrontée à l'élasticité des prix dont bénéficiaient les artisans. Le secteur manufacturier profitait également du fait d'être consacré à la satisfaction des besoins de l'imagination, infinis. Ces avantages siphonnaient la main-d'œuvre agricole, attirée par la concentration des richesses de la ville. C'est sur la base de cette analyse du déclin moderne, spécifiquement suisse et républicain, que Rousseau a élaboré sa stratégie de développement au service de la Corse. S'il prévoit un investissement initiale réservé à l'agriculture¹²¹⁷, presque inexistante en Corse contrairement à la Suisse, le système économique qu'il prévoit ressemble à s'y méprendre à celui promu par les auteurs de *l'Esprit de la législation*¹²¹⁸. D'abord, le Genevois voulait garantir la liberté récemment acquise par la Corse en augmentant sa population. Pour cela, il fallait multiplier la subsistance en y développant un véritable savoir agronomique. Puis, la création d'une vie de campagne procurerait des matières premières spécifiquement locales. C'est après cela que Rousseau conseillait d'introduire une industrie et en employant la main-d'œuvre en surplus. La circulation collaborative entre agriculture et industrie induirait une croissance économique constante, parallèle et égale pour tous les secteurs de production¹²¹⁹. Même sans preuve concrète que Rousseau ait lu les textes de la Société

¹²¹⁶ J.-J. Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse*, op. cit., p. 916.

¹²¹⁷ *Ibid.*, p. 907.

¹²¹⁸ *Ibid.*, p. 928.

¹²¹⁹ *Ibid.*, p. 907.

économique de Berne sur l'esprit de la législation – et que certains de ses manuscrits circulaient en 1764¹²²⁰ –, l'économie politique vaudoise a énoncé des analyses et des conclusions identiques. Néanmoins, Rousseau s'est étendu plus longuement et de façon radicale sur la question du rapport entre la politique et son gouvernement. Il prévoyait une union entre les deux, sur laquelle fonder son modèle économique. Les Vaudois ne pouvaient pas espérer provoquer ou promouvoir de telles idées. Pour cela, Rousseau préconisait un système démocratique bicamérale, peu coûteux et décentralisé. Au fil du développement, les premiers agriculteurs intégreraient la classe citoyenne, représentant le reste de la population auprès des instances souveraines. La Suisse, héritière de ses institutions aristocratique devait les moderniser pour offrir une autorité locale à ses sujets, dont les intérêts se répercuteraient sur la souveraineté centrale par représentativité¹²²¹. C'est également ce que les Vaudois semblent mettre en avant, implicitement, en revendiquant leur autonomie en matière de pratiques économiques.

4.3.2 Projets industriels

Le contexte intellectuel dans lequel le débat sur l'esprit de la législation s'est tenu a fait émerger un foisonnement de différents points de vue et d'analyses sur la question, dont une multitude de modèles économiques. Si les essais publiés ont été sélectionnés pour servir un projet idéologique bien précis, une majorité des textes rejetés sont aussi remarquables et aboutis. Certes, certains d'entre eux sont de moins bonne qualité¹²²², mais la plupart sont étonnamment fouillés.

Un seul des manuscrits, anonyme et sans titre, portant l'épigraphe « *Comodum et felicitas populi prima omnium legum* », avance le même modèle économique que les textes primés. Toutefois, si son modèle de développement est basé sur une industrialisation incitative, le cadre représentatif sur lequel il se base est radicalement différent. L'auteur affirme que « ce sont les productions toujours recherchées toujours consommées, et toujours renaissantes qui font la vraie source des richesses et de la population » et surtout qu'on « ne doit juger des richesses et de la force des nations que par leurs revenus. »¹²²³ Cela place le point de vue de l'auteur entre les velléités

¹²²⁰ « Lettre à un ami, à l'occasion de cette Question proposée par la Société (Economique de Berne : Quel devrait être l'esprit de la législation ? », *op. cit.*, p. 491.

¹²²¹ Damien Bregnard, « Le régiment d'Eptingue durant la campagne de Corse (1768-1770). Le poids de l'émigration militaire et le rôle du facteur économique dans la composition géographique du régiment », in *Gente ferocissima, op. cit.*, pp. 253-254.

¹²²² Anonyme, « Quel doit être l'esprit de la Legislation pour encourager l'agriculture, et favoriser relativement à cet objet essentiel la population, les arts, les manufacture et le commerce ? », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(1) : ce texte très court est principalement composé de banalités, et a probablement été écrit simplement pour participer au concours, tout comme deux autres textes anonymes : « Sans parrier », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(16) et « Mémoire sur la question proposée par l'illustre Société Oeconomique de Berne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(5) ; Favre, « Ce n'est pas pour mériter le prix », *op. cit.* ; « Sic gaudebunt campi et civitates vestrae et omnia quae in eis sunt », *op. cit.*

¹²²³ « La question proposée, *Commodum et felicitas populi prima omnium legum* », *op. cit.*, p. 34.

mercantiles des bernois et les modèles économiques alternatifs vaudois. Il ne comptait pas œuvrer pour remplacer la politique économique de surplus par un ordre financier fondé sur une croissance constante d'un secteur de production local. Il voulait servir le système en place, mais en remplaçant sa source de revenu instable par une pratique de production compétitive et auto-dépendante. Il voyait cela comme une campagne de développement aboutissant à une industrie compétitive. Certaines conditions étant nécessaire au démarrage de sa séquence, un commerce libre notamment. Selon lui, le terreau bernois était idéal pour son système, parce qu'« il paroît que le gouvernement républicain qui suppose l'égalité de fait ou d'opinion pour le bien commun, est plus favorable qu'aucun autre gouvernement a la liberté qui donne l'essor au commerce »¹²²⁴. Ce commerce devait servir à avoir accès aux matières premières manquantes au début de l'opération, et surtout pour exporter les produits manufacturiers. L'auteur est clair sur les dangers d'une économie basée sur le commerce. Il devait simplement améliorer l'accès aux marchés internationaux pour écouler leurs marchandises¹ :

La nation vraiment riche est celle qui en travaillant assiduellement consomme beaucoup, et un gouvernement qui sçait procurer la consommation encourage la production. Ce n'est pas le commerce intérieur qui enrichit un état, il établit seulement une circulation de richesses sans en augmenter la masse ; c'est au commerce extérieur qu'est réservé le grand œuvre.¹²²⁵

D'après ce que l'auteur du texte anonyme explique dans cet extrait, la richesse provient de l'exportation. Toutefois, la circulation domestique des produits locaux est un maillon essentiel au développement des moyens de production. C'est elle qui dynamise la productivité et l'innovation, c'est l'amélioration de la qualité de vie qui encourage la main-d'œuvre à investir dans la quête de progrès. La consommation devient ici le vecteur de la collaboration entre agriculture et industrie. Ce texte prévoyait pour cela la séquence suivante :

A l'égard du commerce je placerois aisément ici par ordre le dénombrement de chaque province, ses loix civiles et municipales, son produit, son industrie, ses moyens particuliers d'exportation actuelle et d'amélioration future. je déduirois de la en détail le commerce étranger, et celui de toutes les nations d'Europe et en gros pour les nations étrangères. Concluons en rappelant les principes. la vrai richesse ne consiste qu'en la population ; la population ne dépend que de la subsistance ; la subsistance ne se tire que de la terre ; le produit de la terre dépend de l'agriculture. D'où s'en suit que tous les autres moyens, le commerce, l'or, les sciences, les arts, ne servent et n'établissent une prospérité fixe et indépendante, qu'autant qu'ils vivifient, encouragent et éclairent l'agriculture le premier le plus utile et le plus innocent de tous les arts.¹²²⁶

Le secteur privé, prenait en charge tout le système de production, et ne dépendait du gouvernement que pour lui mettre des lois civiles adéquates à disposition. Les manufactures, comme source des

¹²²⁴ *Ibid.*, p. 30.

¹²²⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹²²⁶ *Ibid.*, p. 53.

produits de plus haute valeur, devaient inciter l'agriculture à s'étendre. C'est cette agriculture accrue qui, nourrirait le système de circulation domestique et internationale des richesses. Pour l'auteur de ce texte, la richesse des nations émerge des produits de consommation troqués contre le capital numéraire étranger.

En février 1764, la Société économique de Berne a reçu un mémoire sur « Des moïens d'augmenter les richesses réelles de l'Etat, et en particulier celles de la province de Languedoc » de Guillaume Barthez de Marmorières (1707-1799). Ce texte a été lu par tous les membres du jury du concours sur l'esprit de la législation pendant qu'ils en jugeaient les contributions, et ils y ont vu un fort intérêt. Le savant français, qui a publié un *Essai sur divers avantages que l'on pourrait retirer de la côte de Languedoc, relativement à la navigation et à l'agriculture* à Yverdon en 1769, offrait aux éditeurs de *l'Esprit de la législation* un contre-pied pour évaluer la solidité de leur système. Élie Bertrand et les Mniszech, qui ont poussé le reste du jury à lire ce mémoire, ne pensaient probablement pas l'insérer dans leur ouvrage. Ils y ont trouvé l'analyse des faiblesses d'un modèle économique proche de celui qu'ils voulaient promouvoir. Le texte de Marmorières est arrivé à point pour affiner le regard des membres de la Société économique de Berne sur les caractéristiques nécessaires à un plan de développement solide. L'ingénieur civil français décrit le Languedoc comme une région riche et variée, dont les récoltes sont abondantes, le climat agricole et l'industrie développés. Son industrie relativement périphérique bénéficiait de canaux commerciaux dynamiques grâce à leur accès à la mer. Ses « fonds inépuisables de richesses réelles »¹²²⁷ appuyait son capital sur un surplus physique constant et assuré. Les produits manquants et le manque de diversité de ses cultures était compensés par son commerce, avant que le degré de développement économique ne les comble. Malgré cela, l'auteur exprime son étonnement de voir le Languedoc peuplé par autant de pauvres. Il identifie le manque d'intégration de la population dans le processus de développement économique comme source de cette incohérence. Marmorières écrit donc son texte pour proposer un moyen d'améliorer les collaborations entre travailleurs et institutions :

Les Etats de la Province de Languedoc reconnoissant depuis longtems cette verité et éclairée dans toutes ses veües, ont envisagé les manufactures comme l'un des plus grands avantages de cette province. aussi ont-ils recompensé ceux qui y ont fait des decouvertes utiles [...]. L'avidité auroit pû etendre en effet la fabrication, et la ruiner si par une prevoyance admirable, et en veüe de la rendre plus faite, les Etats n'avoient établi des inspecteurs éclairés, à l'examen desquels toutes ces Etoffes sont assujetties avant de partir pour leur destination, afin de rejeter celles qui méritent le rebut. Tachons en partant d'une conduite si Lumineuse d'établir quelque moyen utile aussi pour etendre l'agriculture de cette meme province applicable sans doute plus ou moins à tous le reste du Royaume. [...] Leur reussite excitera leurs voisins à les imiter. Le bien se communiquera ainsi de proche en proche. il ne faudra donc qu'un petit nombre d'agriculteurs éclairés et épars dans divers endroits occupés uniquement à instruire, et à diriger. il devroit en etre d'eux comme des personnels placés

¹²²⁷ Guillaume Barthez de Marmorières, « Des moïens d'augmenter les Richesses réelles de l'Etat et en particulier celles de la Province de Languedoc », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(6), p. 1.

dans tous les établissemens, jusques en ceux des fermes generales. on y voit des Chefs, des Directeurs à chacun desquels sont obligés de repondre un nombre de subalternes eclairés, et d'en recevoir des instructions, et de leur rendre compte de leurs fonctions. ces hommes en agricultures seroient chargés aussi de suivre les observations et les experiences, et les changemens que chaque Chef introduiroit dans son departement, de faire des recherches sur les engrais, sur les prairies artificielles, sur les Troupeaux, et de rapporter au Chef leurs propres observations, et les cas qui meriteroient des recompenses, ou des indemnités pour les nouveaux Cultivateurs. ils serviroient à veiller aux plantations dont nous nous sommes occupés dans le premier chapitre, et on feroient la verification générale et annuelle que nous avons proposée. ils lui rapporteroient aussi la comparaison des productions de la nouvelle Culture avec l'ancienne, afin qu'il en presentât chaque année le Tableau aux Etats assemblées pour adjuger et couronner des recompenses meritées.¹²²⁸

Ce système de récompense devait encourager les « fainéants » à travailler, les travailleurs à se surpasser et aux propriétaires à investir. Marmorières pensait que l'émulation était l'élément manquant au perfectionnement de l'économie du Languedoc. Au-delà des récompenses pécuniaires, l'auteur voulait intégrer les agriculteurs, artisans et propriétaires dans les institutions de gestion de l'économie, en se basant sur leur mérite. Les politiques économiques devaient être dictées par des gestionnaires de fonds privés aguerris, puis ces politiques appliquées par des praticiens. Cette démarche allait valoriser la propriété intellectuelle en offrant aux meilleurs innovateurs de dispenser les méthodes qu'ils auraient élaborés sur leurs terres. Pour les organisateurs du concours sur l'esprit de la législation, ce texte, qui abordait en termes politiques un système économique aussi proche de celui qu'ils voulaient promouvoir, légitimait leur démarche. Aussi, Marmorières affirmait ouvertement que l'intégration d'un modèle de développement au contexte économique d'une région était une question éminemment politique, touchant aux rapports entre la population et leurs institutions de surcroît, les Vaudois pouvaient espérer remettre en question la collaboration entre sujets et souverain chez eux avec leurs propositions de réformes¹²²⁹.

4.3.3 Projets mercantiles

Parmi les textes inédits sur l'esprit de la législation, certains abordent un point de vue mercantile et conservateur. Malgré le caractère réformateur des textes vaudois, certains d'entre eux proposent des modèles de développement économiques presque identiques à ceux d'Engel et des frères Tschanner. Par contraste, ces mémoires révèlent les caractéristiques intellectuelles vaudoises, distinguant leur approche de l'économie politique de celle des bernois. D'abord, un indice systématique permet de renforcer l'hypothèse selon laquelle Élie Bertrand et les Mniszech instrumentalisaient ce concours pour mettre en évidence une théorie économique bien particulière et prédéfinie. Comme mentionné plus haut, toutes les contributions sont signées par les membres

¹²²⁸ *Ibid.*, pp. 33-34.

¹²²⁹ *Ibid.*, pp. 9-12.

du jury qui les ont lus. Le nombre de signatures indique le succès du texte. Tous les manuscrits sont signés par Élie Bertrand et Michał Mniszech¹²³⁰, qui les distribuèrent à deux autres membres s'ils appréciaient le texte et qui à leur tour les distribuèrent à l'ensemble du jury pour une dernière étape de relecture avant le verdict. Tous les textes faisant la promotion d'une économie autosuffisante, encadrée par des restrictions commerciales fortes et des interventions étatiques ne sont signés que par Élie Bertrand et Michał Mniszech. Cela signifie que ce modèle économique a été discriminé par les organisateurs, indépendamment de l'éloquence ou de l'expertise dont fait preuve le propos. Cela peut signifier deux choses principalement. Premièrement, les deux penseurs savaient pertinemment qu'ils ne cherchaient pas ce type de réflexion. Secondement, ils voulaient éviter que les membres fondateurs de la Société économique de Berne insistent pour les mettre en valeur. Tant qu'ils pouvaient éviter les accrocs avec les Bernois, la récompense démesurée que les organisateurs du concours offraient et l'emprise qu'Élie Bertrand avait sur les *Mémoires et observations* en tant que secrétaire de la Société économique et proche de son éditeur de Felice¹²³¹, ils pouvaient publier ce qu'ils voulaient¹²³².

Parmi les textes conservateurs, une « Réponse à la question quel devrait être l'esprit de la législation », peut-être le plus éloquent, tente de comparer un modèle de développement idéal pour les institutions bernoises. Son conservatisme se manifeste en introduction lorsque l'auteur encourage l'usage d'une milice répressive pour maintenir les populations rurales dans les campagnes. De même, il annonce dès le début que l'ambition de son texte est de proposer des méthodes pour que la pratique économique soit le mieux accordée aux investissements de l'argent public bernois dans la dette publique anglaise¹²³³. Il n'a donc aucune intention de réformer la politique économique ou les institutions qui la sous-tendent :

l'importation exorbitante qui s'y fait de mil choses inconnues à nos ayeux, que le luxe a introduit, au mépris de toutes les productions du pays et contre laquelle les anciennes loix qui ne l'ont point prévue n'ont rien statué [...]

L'on m'objecte qu'il faut premièrement avoir des fabriques suffisantes établies et du superflu et des denrées avant que de défendre l'entrée de l'étranger, et je pense qu'il faut prendre le rebours, la défense fera naître les fabriques et les superflus, car qui seroit entreprendre l'un ou l'autre sans être par avance assuré du débit ; la défense feroit pour un temps augmenter le prix, voilà l'apais de l'introduction, le bon marché succéderoit bientôt avec l'abondance.¹²³⁴

¹²³⁰ Daniel Salzmann, « Finanzierung nützlicher Wissenschaft. Die Rechnungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern 1759-1797 », in *Nützliche Wissenschaft un Ökonomie in Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 111 et 113.

¹²³¹ G. Gerber-Visser, « *Secrétaire perpétuel* als Etappe einer Karriere. Élie Bertrands Tätigkeit für die ökonomische Gesellschaft Bern », in *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, *op. cit.*, pp. 127-147 ; L. Droz et S. Lachat, « Yverdon au cœur de l'Europe des Lumières », *op. cit.*, p. 172 ; Marc Weidmann, « Un Pasteur-naturaliste au XVIII^e siècle : Élie Bertrand (1713-1797) », in *Revue historique vaudoise*, n° 94, 1986, p. 67.

¹²³² J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 146.

¹²³³ I. Hont, « The "rich country-poor country" debate in Scottish classical political economy », *op. cit.*, p. 279.

¹²³⁴ « Réponse à la question quel doit être l'Esprit de la législation pour encourager », *op. cit.*, pp. 2-3.

Pour soutenir la stratégie financière bernoise, l'auteur de ce texte plaide en faveur d'une économie domestique autosuffisante. Il voulait limiter l'importation aux urgences et l'exportation à des produits manufacturiers issus de la transformation des matières premières locales en surplus. Le « débit » qu'offre l'industrie devait favoriser l'agriculture et une forme d'agriculture qui surpassant les besoins de subsistance. Toutefois, pour y parvenir, ce texte ne propose pas exclusivement de faire usage de techniques de répressions. Il demande d'utiliser les instruments administratifs pour libéraliser la circulation des matériaux au sein du canton. L'accès facilité de ressources agricoles par l'industrie devait créer un écosystème au sein duquel la croissance économique se suffisait à elle-même. L'industrie et les instances commerciales centralisées et regroupées dans les villes – proches du pouvoir de préférence – pourraient ainsi communiquer et échanger facilement avec la campagne. Malgré la sévérité avec laquelle cet auteur voulait que le gouvernement bernois administre son économie domestique, plus que les penseurs bernois à certains égards, la finalité de son système se détache des discours officiels :

Les Etats les plus tardifs à suivre ces exemples seront infailliblement la proie des autres et la victime de leur indolence. La Suisse Notre cher Patrie Convaincue de ces principes par une trop longue et fatale experience de sa depopulation et de son excessive exportation d'argent pour tant de choses, qui sont la plus part de pur luxe et dont Elle pourroit presque de toutes se passer, la suisse disje ne doit point s'allarmer de cette guerre generale quoique clandestine.¹²³⁵

Le modèle économique conservateur que le Vaudois voulait exploiter et améliorer devait en fait servir un plan de modernisation. Quitte à investir en Angleterre, autant suivre son exemple et se conformer à son système. Cette approche permettait de renforcer une des sources de revenus publics les plus importantes d'une part et de développer des sources de revenus accessoires d'autre part. C'est une approche dont d'autres textes sur l'esprit de la législation témoignent. Certains savants pensaient que le développement économique du canton de Berne pouvait s'accommoder de ses institutions, à condition qu'elles orientent sa pratique vers une modernisation et une diversification des revenus¹²³⁶. De même, certains textes sur l'esprit de la législation abordent l'approche conservatrice en s'étendant plus largement sur la circulation et la gestion du capital que sur l'industrie. Leur préoccupation¹²³⁷ se concentre plus sur la fixation des prix et le coût de la main-d'œuvre que sur la séquence de développement en soi^{li}. Néanmoins, tous les textes vaudois traduisent une espérance pour la modernisation de l'économie bernoise et une sortie des contraintes que leur politique économique vieillissante présente.

¹²³⁵ *Ibid.*, p.1.

¹²³⁶ Anonyme, « Lettre anonyme, de Vevey, 01 septembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(8).

¹²³⁷ « Quid non mortalia pectora cogis », *op. cit.* ; Favre, « Ce n'est pas pour mériter le prix », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(6).

4.3.4 Projets d'optimisation agraire

Parmi les contributions au concours sur l'esprit de la législation, certains mémoires ont adopté un troisième modèle économique parmi les plus récurrents dans les textes vaudois. En comparaison avec beaucoup d'autres textes exclusivement pratiques de cette période¹²³⁸, le thème de l'esprit de la législation a inspiré exclusivement des réflexions théoriques et systémiques. Représentée au mieux par une réponse à la « Proposition de la société œconomique de Berne pour cette année 1764 », deux auteurs ont mis en avant l'idée selon laquelle l'agriculture devait être le centre des investissements publics pour encourager l'économie. L'auteur de ce texte, qui émet explicitement des réserves à l'égard de l'économie politique de Montesquieu, construit son propos sur la certitude que le surplus agraire est l'outil incontestable du développement du système économique global¹²³⁹ :

Les fondements des manufactures se trouvent dans les Greniers remplis copieusement de bonnes graines, et dans une Bourse bien garnie et dont les Especes seront sagement employées *ad hoc*. qu'on ne donne ces deux puissans agens, non seulement je conserveray les manufactures déjà heureusement établies : mais j'en établiray de nouvelles dans tout le pays autant que besoin sera pour les Sujets de la Republique.¹²⁴⁰

Comme les physiocrates, le Vaudois qui a écrit ce propos, construit son modèle économique autour de la nécessité d'une augmentation de la production agricole¹²⁴¹. Cette surproduction assurerait à la fois une subsistance à la population active et des matières premières à l'industrie, dont l'innovation serait induite par l'accès aux ressources. Contrairement aux penseurs de Berne, la « Proposition » ne fonde pas son système sur un idéal d'autosuffisance :

Le commerce qui nous convient doit être fondé sur ce qui nous est nécessaire. ce sont le travail, l'activité, la vigilance, la bonne foy, la justice et l'équité qui en doivent être les premiers directeurs ; nous ne devons l'entreprendre que par le motif d'être utile à la Patrie, que pour nous soutenir et la gloire de l'Etat au-dedans et au dehors. ne desirons point d'amasser des Richesses immenses, pour les accumuler, et attirer sur nous ou la posterité une jalousie meurtrière : mais faisons les circuler pour relever les pauvres, les infortunés et les gens de mérite, employons les, non au luxe et à la vanité mais à entretenir les forces de la Nature et à encourager les peuples à être toujours plus Laborieux. C'est ainsi que le Commerce deviendra un objet d'admiration et même de Bénédiction, si surtout pour la faciliter, on réduit tous les poids différens, et toutes les mesures inégales à un juste milieu. que le même poids, et la même mesure soient les mêmes pour toutes les denrées dans le Canton.¹²⁴²

L'objectif de ce mémoire est d'offrir à l'économie du canton de Berne les moyens d'intégrer les canaux commerciaux internationaux. De plus, pour rendre ses territoires compétitifs, son commerce devait permettre de lisser les inégalités et d'introduire de meilleurs liens entre le peuple

¹²³⁸ Cantaire, « Mémoire sur tous les objets de l'Agriculture », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(1).

¹²³⁹ P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, p. 77.

¹²⁴⁰ « Proposition de la Société œconomique de Berne pour cette année 1764 », *op. cit.*, pp. 12-13.

¹²⁴¹ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 46.

¹²⁴² « Proposition de la Société œconomique de Berne pour cette année 1764 », *op. cit.*, p. 15.

et l'État. Ce dialogue créait l'émulation nécessaire aux agriculteurs pour que leur travail atteigne les rendements adéquats¹²⁴³. Mis à part le rôle accordé à l'agriculture dans la séquence de développement proposé, ce texte n'a rien de *physiocratique*. Son auteur fonde son système sur la possibilité pour l'administration d'user de moyens de répression pour influencer le commerce et le travail. Il veut user des instruments de régulation des prix existants, comme les greniers qu'il propose d'étendre au secteur privé. Par ailleurs, il ne dit rien de la fiscalité, pourtant centrale aux réformes physiocratiques¹²⁴³. En cela, l'auteur de cette « Proposition » récupère simplement des éléments trouvés dans la *Philosophie rurale*. Cela renforce l'idée d'une conscience tout à fait explicite parmi les penseurs du Pays de Vaud d'effectuer un travail intellectuel totalement différent de celui de leurs correspondants français.

En outre, le « Discours sur l'importante question proposée par la société économique de Berne de 1764 » propose une argumentation presque identique. Ce texte, dans lequel August Onken voulait voir une contribution physiocratique au concours, allant jusqu'à supposer qu'il était écrit par Du Pont de Nemours, mais soulignant lui-même son manque de preuve¹²⁴⁴ – il est allé jusqu'à soumettre le manuscrit à une expertise graphologique –, n'est pas plus *physiocratique* que le précédent. Il désigne bien l'agriculture comme étant « mère de l'industrie »¹²⁴⁵, mais compte sur une intervention forte et assumée de l'État pour assurer la bonne direction de l'économie¹²⁴⁶. De plus, le cœur de son propos repose sur une hiérarchie aristocratique qu'il veut instaurer au sein des communautés rurales. L'encouragement à travailler le mieux possible ne découle pas des débouchés commerciaux ou industriels de leurs produits, mais d'une émulation individuelle par le mérite¹²⁴⁶.

4.3.5 Projets commerciaux

Pourtant une forte influence de théories étrangères émerge des essais dont le système économique promu se construit autour du commerce. L'« Essai sur la question proposée en 1764 par la Société économique de Berne » définit « l'esprit » de l'économie en ces termes :

Pour un Ambitieux, des vues aussi réfléchies ne seront que des moyens pour arriver à une autre fin ; C'est l'extension indéfinie du Commerce, c'est l'accroissement perpétuel des Richesses, c'est cette supériorité de puissance après laquelle il court.

¹²⁴³ I. Hont, « The “rich country-poor country” debate in Scottish classical political economy », *op. cit.*, p. 305.

¹²⁴⁴ August Oncken, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, Bern, K. J. Wyss, 1886, pp. 38-39 ; B. Kapossy, « From republicanism to welfare liberalism », *op. cit.*, p. 278.

¹²⁴⁵ Anonyme, « Discours sur l'importante question proposée par la Société de Berne en 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(3), p. 30 ; A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, *op. cit.*, p. 40.

¹²⁴⁶ « Discours sur l'importante question proposée par la Société de Berne en 1764 », *op. cit.*, pp. 2, 8-9, 16 et 28.

Il veut se persuader que la somme du bonheur d'un peuple coit à mesure que toute ces proportions d'augmentent. Mais n'est ce pas encor ici l'œuvre qui trompe ; Cela me paroit ainsi.¹²⁴⁷

Persuadé que le commerce est l'outil d'enrichissement moderne par excellence, l'auteur de ce texte avait pour but d'offrir le savoir-faire nécessaire au canton de Berne pour conquérir des parts de marchés sur le commerce internationale. Pour construire un système commercial adapté, il puise dans un corps de travaux rarement égalé dans les mémoires envoyés à la Société économique de Berne. Pourtant, il ne s'allie pas à une pensée particulière ou préexistante. Il tire de Montesquieu des informations sur les méthodes de gouvernance¹²⁴⁸, qu'il étoffe avec des informations sur les rapports de force entre population et État trouvés chez Voltaire. Pour comprendre le cadre législatif actif sur son système, il invoque Mandeville, Bolingbroke, Aristote et Rousseau, grâce auquel il se persuade que des réformes et des changements législatifs sont possibles à Berne¹²⁴⁹. En matière de commerce à proprement parler, c'est en dialoguant avec les théories de Cantillon, Forbonnais et Mirabeau qu'il parvient à formuler son système, devant pouvoir être appliqués aux pratiques économiques existantes. De cet assemblage, l'auteur de l'« Essai » dégage l'idée d'une systématique d'échanges domestiques et internationaux, en grande partie mercantile et totalement régie par l'État :

Que le Gouvernement doit s'en réserver constamment l'examen pour y proceder chaque année avec la plus grande attention ; Que l'occupation la plus importante des différentes Sociétés d'Agriculture doit être de porter chaque année aux pieds du Trône, le resultat le plus exact du produit de la recolte de chaque Province pour en former un délibéré général. C'est d'après cette opération faite avec la plus grande exactitude, qu'on pourroit chaque année avec connoissance de cause décider la question de l'exportation, ou de l'importation permise ou défendue pendant 8 à 10 Mois, de façon que le Commerce sait à quoi s'en tenir a cet égard.¹²⁵⁰

Ce passage introduit le lecteur à un aspect que l'État commerçant souhaité doit mettre en place pour ajuster, le plus précisément possible, les conditions de la circulation de son capital. Les pratiques humaines sont réduites à des flux qui circulent automatiquement. De même, le progrès de la production agricole et industrielle s'accorde à l'efficacité du commerce. Pour cela, toute l'attention du gouvernement doit être attribué à l'ajustement exact des modalités par lesquelles le commerce s'exécute :

La police ne sauroit donc veiller en tout lieu avec trop d'attention, au prompt débit des denrées, à la Sureté des Marchés, à l'expédition Sommaire et presque gratuite de toutes les difficultés qui s'y élèvent, a en bannir les Monopoles de tout genre, à établir des places de marché grandes, commodes

¹²⁴⁷ « Essai sur la question proposée en 1764 par la Société Economique de Berne », *op. cit.*, p. 49.

¹²⁴⁸ P. Cheney, *Revolutionary Commerce, op. cit.*, p. 108.

¹²⁴⁹ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie, op. cit.*, p. 37.

¹²⁵⁰ « Essai sur la question proposée en 1764 par la Société Economique de Berne », *op. cit.*, p. 43.

et bien situées, à entretenir enfin des hangars couverts pour les denrées qui l'exigent autant qu'il est possible.¹²⁵¹

C'est grâce à une police du commerce que le Vaudois comptait réguler au plus près les activités économiques et la circulation des richesses. Cet instrument administratif devait orienter les échanges pour en améliorer le revenu. Localement, il devait pousser les marchandises à prendre le plus de valeur possible en favorisant l'accès aux matières premières aux manufactures au plus haut rendement. Sur le marché international, il devait créer les dispositions pour que ces marchandises soient vendues le plus cher. Pour y parvenir, l'idée d'une déflation artificielle est mise en avant, en laissant au gouvernement le soin d'en déterminer les modalités. De nouveau, ce système témoigne d'une envie de la part des Vaudois de sortir les politiques économiques du canton de Berne de leur immobilité. Si la plupart des penseurs croyaient qu'une redistribution des pouvoirs était inévitable pour y parvenir, d'autres s'accrochaient à l'idée que les institutions pouvaient se réformer par elles-mêmes.

Deux autres mémoires développent l'idée selon laquelle « le commerce est le plus sur fondement de la Société Civile, le lien pour unir tous les Peuples et l'Univers »¹²⁵². Ces textes, de qualité médiocre, étant donné leur brièveté et les lieux-communs sur lesquels ils construisent leur propos soulignent tout de même l'importance de cette piste parmi les débats économiques vaudois. Si l'un des deux soutient un interventionnisme fort, dans le but de « procurer un débit » aux produits locaux « et de l'argent » en échange^{liv}, le second défend le libre-échange. Néanmoins, comme le reste du corpus de textes sur l'esprit de la législation, leurs auteurs demandent que le rapport de la population au pouvoir qui régit l'économie soit réévalué.

4.3.6 Projets de sécurité sociale

La dernière approche que les penseurs du Pays de Vaud ont explorée pour réfléchir au principe d'esprit de la législation, peut-être la plus subversive, est celle qui consiste à remettre en question le statut d'État-social de Berne. Approcher la question économique par une perspective totalement administrative n'est effectué que par trois textes, particulièrement fournis, fouillés et éloquents. Si tous les autres textes débattent sur le système économique le plus efficace, et la séquence par laquelle la mettre en place, ces trois contributions s'attaquent à la forme des institutions et à leur influence sur les conditions de travail. Certes, d'autres textes ont participé au débat en proposant des innovations administratives – comme un réseau de départements

¹²⁵¹ *Ibid.*, p. 32.

¹²⁵² Favre, « Ce n'est pas pour mériter le prix », *op. cit.*, p. 3.

s'échangeant des informations¹²⁵³, un service de reconversion professionnel¹²⁵⁴ ou une harmonisation de l'administration sur l'ensemble du territoire du canton¹²⁵⁵ – mais les textes qui suivent redéfinissent les rapports entre sujets et souverain par l'intermédiaire de l'appareil étatique. Pour la « Dissertations sur la question proposée dans la *Gazette de Berne* du 19 décembre 1763 », il ne s'agit plus d'imaginer la meilleure méthode pratique pour améliorer la productivité, mais de repenser le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces activités. Les conseils pratiques de la Société économique de Berne ne sont faisables qu'à condition d'une réforme législative¹²⁵⁶. L'auteur explique que « le grand talent du gouvernement consiste à conduire chaque particulier au but général, par fon intérêt personnel l'honneur est capable de tout entreprendre, lorsqu'il croira agir librement et qu'il sera aiguillonné par un motif de gloire »¹²⁵⁷. Cette affirmation est un plaidoyer contre l'assujettissement. Selon l'auteur de ce texte, il est impératif de changer les rapports entre la population et l'État. Sans nier l'importance du rôle d'encadrement joué par le gouvernement, il veut que les travailleurs exercent une influence sur les conditions qui leur sont imposées. Comme dans *l'Esprit de la législation*, mais ici plus explicitement encore, l'idée de valoriser l'honneur des travailleurs en ce qui concerne la gestion de l'économie émerge de ces lignes. Ils ont besoin d'une « Estime de soi même »¹²⁵⁸ pour s'investir et céder leur force de travail aux desseins de l'économie du canton. Cette « Dissertation » promeut une collaboration horizontale entre l'économie et la gouvernance, au sein de laquelle des échanges et des correspondances sont prévues, au lieu d'un lien de subordination purement vertical. Des « lasses » d'individus sont prévues pour gérer ce système économique. Ces distinctions, principalement symboliques, servent à valoriser le travail de « laboureur » et créer un sentiment d'émulation chez les paysans :

La Distribution des prix d'agriculture se fera avec l'appareil d'une feste champêtre, en presence des juges avec des Danses, courses de chevaux, jouxte d'oye, et autres amusemens de cette nature au jour indiqué : le peuple venu de la recreation pour oublier ses fatigues et ces festes quelles qu'elles soient anciennes la circulation en occasionnant des depenses ; le Mary voudra que sa femme y paroisse avec le petit Etat qui dependra de sa fortune, dès qu'il ne craindra point qu'on en prenne occasion de surhausser ses impositions¹²⁵⁹

L'auteur va jusqu'à prévoir des distinctions, par couleurs et uniformes, pour stimuler leur sentiment d'appartenance. Si les uniformes sont un moyen trivial de dynamiser l'industrie locale qui aurait la charge de les confectionner, ils créent également une hiérarchie propre aux secteurs agronomiques

¹²⁵³ Anonyme, « Rapport produits et laboureurs », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(3), p. 6.

¹²⁵⁴ J. Cler, « Je hazarde avec plaisir », *op. cit.*, p. 9 (texte étranger).

¹²⁵⁵ « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud », *op. cit.* et « Mémoire qui sert de réponse à celui de la cause du dépérissement du Pays de Vaud », *op. cit.*

¹²⁵⁶ « Dissertations sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », *op. cit.*, p. 2.

¹²⁵⁷ *Ibid.*, p. 4.

¹²⁵⁸ *Ibid.*, pp. 5 et 27.

¹²⁵⁹ *Ibid.*, pp. 12-13.

servant à gérer au plus près le modèle de développement souhaité. Pour cela, ce texte prévoit de conjuguer ces distinctions honorifiques à des charges publiques. Les meilleurs agriculteurs possédants, selon son auteur, des connaissances indispensables à la bonne gestion des institutions locales de surveillance de la production et des marchés. Il n'était pas question de les laisser gravir les échelons hiérarchiques de l'administration jusqu'à atteindre des postes de pouvoir. Il s'agissait cependant d'offrir une représentativité politique au peuple à travers leurs compatriotes fonctionnaires. C'est en côtoyant les magistrats, les institutions et les dirigeants d'instances supérieures que ceux-ci pourraient défendre les intérêts de leurs semblables. C'est également en prouvant que leurs méthodes de gestion sont les plus efficaces qu'ils pourraient contribuer à les faire adopter sur l'ensemble du territoire. Cette revendication politique est centrale aux théories de réformes vaudoises. Presque tous les textes vus jusqu'à maintenant tendent vers cette idée d'une représentation politique des sujets de la cité-État de Berne, sans la formuler aussi clairement que l'auteur anonyme de cette « Dissertation ». Ce texte n'est pas dépourvu de suggestions pratiques ; il met en avant une pratique qui ressemble à celle proposée par les essais gagnants – au service d'une industrie de masse implantée en périphérie. Pour ce savant vaudois, un réseau de petites exploitations devait garantir une productivité optimale et diversifiée de la main-d'œuvre et des ressources avant de s'élargir et se spécialiser¹²⁶⁰. Cela devait alimenter un circuit manufacturier qui concentre la main-d'œuvre en périphérie et un circuit commercial « de proche en proche »¹²⁶¹. Au fil de la croissance économique, cette circulation interne s'étendrait à l'étranger grâce à un commerce libre, mais tout de même géré par l'État. Radicalement contre l'idée d'une autarcie, ou même d'une autosuffisance, il prévoyait que les manufacturiers soient le lien avec les marchés étrangers, pour exporter un maximum de produits transformés. Ainsi, ce texte rejeté par le jury du concours sur l'esprit de la législation, expose la manière dont les rapports entre sujets et souverain se traduisaient dans les revendications politiques vaudoises.

Un « Discours sur la demande », anonyme lui aussi, développe ses réflexions sur le même registre. Il affirme qu'une croissance économique stable ne peut avoir lieu qu'à condition de réformer le système social du canton de Berne. Moins fouillé que le précédent, l'argument du Vaudois débute en dévalorisant la posture identitaire que les patriciens bernois avaient tendance à adopter comme héritière des valeurs romaines. Il déclare que si Berne ressemble à Rome, ça n'est pas à sa période de gloire, au contraire¹²⁶². Son texte devient ainsi une tentative de sauver le canton d'une chute aussi douloureuse que celle de l'empire romain. La principale cause qu'il identifie dans

¹²⁶⁰ *Ibid.*, p. 8.

¹²⁶¹ *Ibid.*, p. 34 ; A. Holenstein, « Industrielle Revolution avant la lettre », *op. cit.*, p. 20.

¹²⁶² Anonyme, « Discours sur la demande quelle devrait être la teneur des lois », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(12), p. 12.

le déclin des deux républiques est le monopole des riches sur les conditions du développement économique¹²⁶³. Même si les institutions sont construites de manière à limiter des dépendances du gouvernement au commerce, mais des relations entre intérêts économiques et politiques des membres du corps souverain existent. Pour assurer un équilibre socio-politique pérenne à Berne, le « Discours » prévoit l'application d'un modèle économique moderne, qu'il ne prend pas la peine de décrire, fondé sur un système social, identique à celui de la « Dissertation » précédente. Il prévoit cependant une caractéristique supplémentaire pertinente. Les charges administratives offertes aux agriculteurs les plus expérimentés, en plus d'élargir la liberté politique de la population, devaient se solder par une dynamisation des pratiques économiques. Pour cela, le Vaudois suggère de rémunérer ces fonctionnaires pour leurs services par des terres exemptées d'impôts provisoirement. Cette opération devait favoriser l'entrepreneuriat, l'exploitation des terres incultes et mettre des terrains sans cela déclassés en circulation. En cela, le travail administratif accessible aux sujets serait rémunéré, devenant un bénéfice concret en plus que symbolique¹²⁶⁴.

Un troisième texte voulait capitaliser sur la stabilité sociale pour fournir à Berne le terreau nécessaire à son développement économique :

Pour conclure, un bon Prince doit laisser parvenir la vérité au pié de son trône. Et être attentif à reprimer et remédier à tous les abus qui s'introduisent dans les Etats : mettre sa gloire à rendre son peuple sage et heureux. Pour cela il faut retrancher, reformer totalement le luxe des villes et tout les vices qu'il mène à sa suite, de même que l'esclavage ; l'ignorance et la fénéantise des campagnes. n'établir que des juges ou magistrats intègres, incorruptibles, qui administrent le droit et la justice avec équité, sans aucune partialité, qui soient les protecteurs des faibles et des coupables. Qu'ils soient eux-mêmes en bon exemple et servent de guide et de flambeaux pour la conduite de chacune. (La corruption des grands est une contagion qui infecte le peuple). Alors les sujets fideles et zélés, animés par de beaux modèles, heureux de vivre sous doux gouvernement ou chacun est soumis aux Loix et à la justice s'empressent, s'encouragent à l'envi de vivre au prix de procurer l'abondance par leur travail, ne craignant point un triste avenir, à une dépopulation visible ; succédera une nombreuse postérité. La grandeur l'étendue d'un Etat, n'en fait pas la force et la gloire ; c'est l'amour des peuples la piete et la justice qui en sont la base et le fondement le plus sur. En reprenant la mode de vivre de nos généreux ancêtres dont ils seroient tant de cas, l'on imitera leur noble simplicité ; le bonheur et les véritables richesses sont la vérité l'union, le désintérest. L'on verra naître l'âge d'or. Ce poste superbe, si méprisable par lui-même et aux yeux des sages, bien sur de remplir l'ame des mondains, ne sert qu'à faire connoître leur misere leur orgueil et leur avarice, et qu'à exiter l'envie et le mérite de nos voisins. Si l'on se trouve heureux il faut cacher son bien être et les voiles de la modestie et de la température, et faire des vœux pour la conservation de la patrie pour sa prospérité, sa tranquillité et son repos. qu'elle jouisse toujours d'une profonde paix que la bonnefois, la religion, soit gravée dans tous les cœurs, que l'avarice l'injustice et l'ambition, se soit banie. L'on ne doit pas aspirer à l'augmentation de sa grandeur. Il faut seulement à l'imitation de ce grand et Illustre Romain ; dire notre puissance est asses grande, prions humblement le souverain maître des Empires qui les élève et en prescrit la durée ; qu'il conserve cet Etat dans la paix et la justice jusqu'à la fin du siècle.¹²⁶⁵

¹²⁶³ *Ibid.*, p. 25 ; C. Poni, « Fashion as flexible production », *op. cit.*, pp. 43-44 ; M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, *op. cit.*, p. 148.

¹²⁶⁴ « Discours sur la demande quelle devrait être la teneur des loix », *op. cit.*, pp. 14, 24 et 27.

¹²⁶⁵ Anonyme, « Reflexion sur cette question importante », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(11), p. 12.

Cet extrait résume l'ensemble des revendications effectuées à travers les « Réflexions » de son auteur vaudois. Il reprend en détail le modèle économique qu'il veut soutenir grâce au système social que Berne doit adopter pour survivre. Son propos est une réaction aux méthodes de réflexions adoptées pour résoudre les instabilités économiques et politiques en perspectives pour la petite république. Il se fonde sur le constat que les débats à ce sujet attaquent le problème par le mauvais angle. Il ne s'agit pas de déterminer si le commerce est bon ou mauvais, si le moteur de la croissance est l'agriculture ou l'industrie et si la monnaie circule dans la bonne direction¹²⁶⁶. Le cœur du débat consiste à accepter l'idée que les riches soumettent la population en instrumentalisant le système législatif à leur profit¹²⁶⁷, dans le but de trouver un moyen de rendre les lois indépendantes de la volonté particulière d'une classe¹²⁶⁸. Malgré toute l'expertise en matière de gouvernance que les riches ont accumulée, ou accaparée, au fil du temps, ils font preuve des mêmes vices que le reste de la population. Ces inégalités appellent donc à de « sévères réformes »¹²⁶⁹. La manifestation la plus claire de cette accusation est l'usage que font les propriétaires fortunés de leurs terres, objets de représentations mondaine plus que de source de subsistance pour le canton. L'auteur des « Réflexions » va jusqu'à affirmer que les théories économiques officielles, composées par le patriciat bernois, sont fondées sur des lieux communs mensongers sur les limitations intellectuelles des paysans, les rendant biaisés et fonctionnant comme des outils pour les réduire « en esclave »¹²⁷⁰. Sans nier le confort effectif dont jouissait la population du canton de Berne, le Vaudois explique qu'une fois distillée à l'essentiel, les rapports entre sujets et souverain les réduit à n'être « rien », comme l'expliquaient Montesquieu et Rousseau¹²⁷¹. Le but qu'il voulait donc atteindre avec son système de réforme était avant tout une stabilité sociale :

les paysans y sont tous assez heureux et content. les ouvriers y sont plus laborieux et vigilans, les femmes actives propres et fécondes, ils ont point de chicans, ni proces entreux, ou s'ils ont quelques difficultés, un seul juge intègre et clair les termine sans appel. ils sont souples et de bonne volonté. [...]

Du reste quand on voudra les paysans sages dociles, instruit de leurs devoirs, qu'on aura corrigé leurs vices et leurs mœurs, qu'on les encouragerait avec bonté et douceur, qu'on les laisse suivre leur

¹²⁶⁶ C. Martin, *Essai sur la politique monétaire de Berne*, *op. cit.*, pp. 41-42.

¹²⁶⁷ « Réflexion sur cette question importante », *op. cit.*, p. 4.

¹²⁶⁸ Dan Edelstein, *On the Spirit of Rights*, Chicago, Chicago University Press, 2019, pp. 96-96.

¹²⁶⁹ « Réflexion sur cette question importante », *op. cit.*, p. 2.

¹²⁷⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹²⁷¹ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, p. 245 ; J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, *op. cit.*, p. 972, « Les nobles, qui sont tout, les bourgeois, qui sont rien, et les paysans, qui sont moins que rien », c'est à cela que le Vaudois tendait en reprenant les idées de Montesquieu ; Marek Bratuń, « L'Encyclopédie d'Yverdon et le nouveau regard sur le gouvernement de Pologne à la veille du premier partage », in *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne*, *op. cit.*, p. 246.

routine et leur ancienne façon de travailler j'entend les bons ouvriers qui ont toujours été laborieux et appliqués aux ouvrages rustiques, étant bien traités, ils auront tous de l'émulation.¹²⁷²

Sur l'économie, le Vaudois affirme dans cet extrait que la croissance et l'émulation viennent d'elles-mêmes lorsque les conditions de travail sont bonnes et fructueuses. Pour cela, une redistribution du pouvoir est indispensable. Ce texte affirme qu'une intégration des sujets au sein de l'administration serait invisible. La représentation qu'ils y gagneraient renforcerait le système législatif qui se retrouverait en contact, même indirect, avec la réalité des pratiques économiques. Ce texte va pourtant plus loin que les précédents en envisageant que les bons administrateurs se verraient récompensés pour leurs services *honorables* par des bourgeoisies et d'autres dispositifs d'ascension sociale. Cela diversifiera le corps souverain au fil du temps. Sans aller jusqu'à proposer un réel plan de transformation constitutionnel, et un système de promotion graduée formel, comme ceux qu'établira Rousseau et Sieyès plus tard, l'auteur de ces « Réflexions » exprime ses espérances pour l'instauration d'une porosité entre les sujets et la souveraineté au sein des institutions bernoises. Afin de servir les intérêts économiques du canton, les intérêts de la classe d'individus qui en assuraient le fonctionnement pratique devaient y être représentés. Le concours sur l'esprit de la législation, qu'il soit éminemment économique, reçu comme un débat sur la population, l'agriculture, l'industrie ou le commerce, abordent intrinsèquement les fondements-mêmes de la structure des républiques du XVIII^e siècle. Ces enjeux ont construit les connaissances et la substance du discours sur la représentativité républicaine en circulation jusqu'au siècle suivant.

¹²⁷² « Réflexion sur cette question importante », *op. cit.*, pp. 6 et 11.

5. Penser les fractures institutionnelles

Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831) a consacré l'un de ses premiers travaux politiques à Berne autour de 1795, en traduisant les *Lettres de Jean-Jacques Cart à Bernard de Mural*¹²⁷³. Précepteur des enfants du Bernois Karl Friedrich von Steiger (1754-1841), le jeune penseur s'est attelé à la traduction du texte de Cart, pour « tuer l'ennui »¹²⁷⁴. De plus, ce travail s'inscrivait dans ses études détaillées de la politique financière bernoise. Le texte du Vaudois, que Hegel a annoté abondamment, offrait un aperçu de la manière dont le canton gérait son budget, la constitution qui la sous-tendait et la dynamique sociale qui s'y exerçait :

Ce qui précède montre bien la forme générale de cette élection ; mais pour se faire une image de l'affairement qui la précède, des intrigues qui l'accompagnent, de la multiplicité des combinaisons pour relier la multiplicité des intérêts, de la passion avec laquelle tout ceci est mené, ou des sentiments qui succèdent aux issues heureuses ou malheureuses, – pour se faire une image de la violence de ces espoirs, de la crainte, de l'angoisse, de la vigueur de cette joie ou de ce doute, pour avoir une image de tout cela à la fois, on doit y avoir assisté soi-même. On dispose d'exemples d'hommes qui étaient déjà assurés de leur élection au préalable (ce dont bien peu doutent en général) et qui ont cependant perdu la tête pendant quelques jours à propos de cette réalité qu'ils avaient atteinte ; – celui dont le souci et les efforts échouent et qui se voit exclu, son cœur s'effondrera pour toujours et il portera définitivement en lui un ver qui le ronge ; car pour le noble Bernois, seule cette voie est la voie suprême de la vie ; s'il y a échoué, rien ne pourra plus combler son cœur.¹²⁷⁵

Selon Hegel, les querelles causées par la constitution se couplent avec une manière tout aussi malsaine de gérer les fonds publics :

Ce trésor est même un secret pour le Gouvernement ; il n'existe pas de chambre particulière à laquelle en serait confiée la surveillance ; le Grand Conseil tient les cordons des sommes qui y sont déposées ou qui en sont prélevées ; le registre de ces sommes se trouve dans la cave du trésor même et c'est là seulement qu'elles sont consignées ; sept fonctionnaires différents ont la garde des clefs qui y donnent accès ; ils doivent être présents tous ensemble lorsqu'on prélève ou qu'on ajoute de l'argent dans la cave, et ils se contentent d'assumer leurs fonctions, sans avoir le droit de rien examiner. L'accumulation de ce trésor remonte déjà à quelques centaines d'années, et on y trouve donc nombre de vieilles monnaies puisque celles-ci sont conservées dans des armoires et que depuis on y a tantôt ajouté, tantôt retiré des sommes. Aussi est-il compréhensible qu'on ne puisse rien dire de vraisemblable quant à l'ampleur du trésor, ni par conjecture à partir de données historiques, ni par une quelconque appréciation à partir d'un examen de la cave elle-même. Le gouvernement lui-même discutait déjà de savoir s'il ne supprimerait pas ce mystère au moins pour lui-même, mais il trouva plus opportun de conserver lui aussi le plus grand respect que l'on a pour quelque chose d'inconnu.¹²⁷⁶

¹²⁷³ E. Buxcel, « Les bonnes surprises du recensement de mai 1798 », *op. cit.*, p. 203.

¹²⁷⁴ Georg Wilhelm Friedrich Hegel, « Lettre à von Rütte, 11 septembre 1793 » et « Lettre à Friedrich Wilhelm Joseph von Schelling, 24 décembre 1794 », in *Correspondance*, Paris, Gallimard, 1990, t. 1, pp. 11 et 17-18.

¹²⁷⁵ F. Hegel, « Lettres confidentielles sur l'ancien rapport juridique du Pays de Vaud à la ville de Berne » [1795], in *Premiers écrits (Francfort 1797-1800)*, Paris, Vrin, 1997, pp. 164-165.

¹²⁷⁶ F. Hegel, « Lettres confidentielles sur l'ancien rapport juridique du Pays de Vaud à la ville de Berne », *op. cit.*, p. 153.

Le philosophe explique dans ces extraits que la dynamique sociale pernicieuse que crée le système aristocratique, couplé à la gestion incohérente des finances publics, empêchait Berne de se développer. Les exigences économiques modernes devaient être traitées de façon plus rationnelle. La concurrence entre patriciens se répercutant sur l'ensemble de la société, qui subissait les effets du manque de dynamisme économique causé par sa politique financière¹²⁷⁷. Hegel présentait cette politique comme la source des instabilités du pays, malgré le confort et la richesse qu'elle avait conservé en pleine révolution européenne¹²⁷⁸. Incapable de traduire l'idée de leur équilibre en une réalité institutionnelle à cause des conflits narcissiques qu'incitait sa constitution¹²⁷⁹, ses sujets ont fini par vouloir déterminer leurs propres méthodes de croissance. Le manque de débouchés professionnels pour toutes les classes sociales sapait le sentiment d'honneur qui pouvait exister chez les travailleurs. La limitation de la qualité de vie de la majorité des habitants semblait absurde aux Vaudois et à Hegel compte tenu de la richesse de l'État. Ces manquements se manifestait le mieux dans l'exercice de la justice selon lui. L'hétérogénéité des pratiques pénales entre le Pays de Vaud et Berne, à laquelle s'additionne le déséquilibre en matière d'autorité, provoque des ingérences et des décisions arbitraires. Les sujets subissent la puissance de Berne, malgré la meilleure organisation de son droit et sa procédure pénale¹²⁸⁰. Il souligne que ce problème était tellement évident que le gouvernement bernois avait annoncé vouloir réformer sa *jurisprudence criminelle*. Les restrictions que les sujets subissaient ne leur semblaient plus justifiables. Le philosophe voulait ainsi mettre en valeur la disposition du contentement des Vaudois pour leur condition, dont le confort avait été entièrement consommé. De cette manière, il rejoint la lecture que Rousseau avait donné de la stratégie économique bernoise dans sa *Nouvelle Héloïse*. Le Genevois a paraphrasé dans une lettre du 20 janvier 1763 au Maréchal de Luxembourg son analyse de l'économie bernoise tel qu'il l'avait formulée dans son roman :

Voilà le bien ; voici le mal amené par ce bien-même. Quand les Suisses, qui jadis vivant renfermée dans leurs montagnes Se Suffisoient à eux-mêmes, ont commencé à communiquer avec d'autres nations ils ont pris gout à leur manière de vivre et ont voulu l'imiter ; ils se Sont apperçus que l'argent étoit une bonne chose et ils ont voulu en avoir ; Sans productions et Sans industrie pour l'attirer, ils Se Sont mis en commerce eux-mêmes, ils se sont vendus en détail aux puissances, ils ont acquis par là précisément assez d'argent pour Sentir qu'ils étoient pauvres ; les moyens de le faire circuler étant presque impossibles dans un pays qui ne produit rien et qui n'est pas maritime, cet argent leur a porté de nouveaux besoins Sans augmenter leurs ressources. Ainsi leurs premières aliénations de Troupes les ont forcés d'en faire de plus grandes et de continuer toujours. La vie étant devenue plus dévorante,

¹²⁷⁷ Georg Wilhelm Friedrich Hegel, « Lettres confidentielles sur l'ancien rapport juridique du Pays de Vaud à la ville de Berne » [1795], in *Premiers écrits (Francfort 1797-1800)*, Paris, Vrin, 1997, p. 161.

¹²⁷⁸ F. Flouck et D. Tosato-Rigo, « La révolution vaudoise : choix ou nécessité ? », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 37-41.

¹²⁷⁹ F. Hegel, « Lettre à Friedrich Wilhelm Joseph von Schelling, 16 avril 1795 », in *Correspondance*, Paris, Gallimard, 1962, t. 1, p. 28.

¹²⁸⁰ F. Hegel, « Lettres confidentielles sur l'ancien rapport juridique du Pays de Vaud à la ville de Berne », *op. cit.*, pp. 154-156.

le même pays n'a plus pu nourrir la même quantité d'habitans. C'est la raison de la dépopulation que l'on commence à sentir dans toute la Suisse. Elle nourrissoit ses nombreux habitans quand ils ne sortoient pas de chez eux ; à présent qu'il en sort la moitié, à peine peut-elle nourrir l'autre.¹²⁸¹

En plus d'explicitier la manière dont Haller avait compris les commentaires de la *Nouvelle Héloïse* sur Clarens¹²⁸², ce passage met en valeur le point de vue avec lequel Rousseau abordait l'équilibre socio-politique de Berne. Leur politique financière, servant à augmenter sans cesse le trésor que Hegel désignait encore comme la source de leur déclin trente ans plus tard, avait basé leur économie sur des richesses volatiles. Les patriciens, les riches Vaudois, à l'image de Wolmars, et l'État pouvaient certes établir des formes d'agriculture qui paraissaient efficaces, mais elles n'étaient ni durables ni concrètes. Les pertes que les secteurs de production domestiques essayaient pouvaient être compensées par des bénéfices extérieurs, comme les intérêts issus des investissements étrangers ou des contrats hypothécaires qui appauvrissent la population. Le contexte intellectuel dans lequel l'économie politique vaudoise s'est forgée, reconstruite dans les chapitres précédents, permet de comprendre les craintes de Rousseau, et les reproches de Hegel concernant l'économie bernoise. L'argent en circulation à Berne, sur lequel le Genevois s'est souvent attardé est l'économie volatile des patriciens¹²⁸³, qui dissimulait la pauvreté de l'économie concrète du canton – dont l'échec a causé la chute de la collaboration entre provinces et cité-État¹²⁸⁴. Les Vaudois se sont organisés pour identifier les fractures entre Berne et le Pays de Vaud en débattant du fonctionnement économique du canton. En dehors des grands débats théoriques reconstruits jusqu'ici, les méthodes qu'ils employaient pour comprendre et résoudre leurs problèmes se construisaient dans le cadre de discussions sur des activités pratiques. Les manuscrits, qui n'ont souvent jamais eu pour vocation d'être imprimés, qui portent les traces de ces débats, donnent accès à un pan invisible de l'économie politique vaudoise, tantôt composée par des inconnus essayant de défendre leur qualité de vie, tantôt par les auteurs les plus radicaux de l'espace savant vaudois.

Ainsi, ce chapitre se focalisera sur la façon dont les Vaudois percevaient les failles des systèmes de gestion de leur vie économique, sociale, juridique et administrative. Deux approches de ces questions seront isolées : l'une focalisée sur des propositions pratiques servant à défendre des intérêts liés au mode de vie quotidien de la population vaudoise, l'autre axée sur des critiques qui se démarquent par leur sévérité envers le régime bernois.

¹²⁸¹ J.-J. Rousseau, « Lettre à Charles François Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, 20 janvier 1763 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau, op. cit.*, vol. 15, pp. 48-69.

¹²⁸² G. Casanova, *Histoire de ma vie, op. cit.*, t. 2, p. 373 ; F. Rosset, *L'Enclos des Lumières, op. cit.*, p. 153 ; Claudia Profos, « Literaturkritik », in *Albrecht von Haller. Leben, Werk, Epoche, op. cit.*, p. 184.

¹²⁸³ Marie Jeanne Roland de la Platière, *Lettres sur la Suisse écrites en 1787*, in *Le Voyage en Suisse, op. cit.*, 1135.

¹²⁸⁴ M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud, op. cit.*, pp. 174-175.

5.1 Solutions consensuelles

La lecture critique de l'économie bernoise que Rousseau et Hegel partageaient est née de débats économiques courants, dynamiques et parfois virulents dans le Pays de Vaud. Au-delà des grands textes d'économie politique vaudois et de la pensée de ses acteurs les plus prolifiques, il existe une masse de textes inédits et anonymes, plus ou moins familiers, à travers lesquels émerge le débat économique local dans toute son animation. L'analyse de ces textes contribue à la reconstruction des théories de réformes vaudoises en mettant en valeur la teneur de ses composants les plus minutieux. La construction du savoir fondamental à l'énonciation des systèmes économiques et politiques républicains est basée sur des raisonnements destinés à comprendre des phénomènes indépendants d'une réflexion globale et de parti pris radicaux. Les auteurs commentés jusqu'ici ont tous contribué à ces discussions, comme celles sur l'émulation, l'éducation, le passage à clos, le prix des grains, les inégalités et l'exercice de la justice¹²⁸⁵. La variété des travaux et des avis sur ces questions témoigne qu'elles étaient plus variées que ce que les penseurs vaudois notables ne le laissent paraître. Les éléments qu'ils ont intégré à leurs modèles et dont ils ont choisi de faire la promotion sont le substrat de ces échanges.

5.1.1 Émulation

La Société économique de Berne, jouant son rôle d'espace de réflexion et de catalyseur d'idées, est le premier lieu au sein duquel des Vaudois ont réagi aux idées de Hirzel et se sont emparés de son modèle pour l'appliquer à leurs revendications. Dès le premier concours, sur la culture du blé, avant la publication du *Socrate rustique*, les Vaudois s'inquiétaient des relations changeantes entre ville et campagne :

La diminution, soit un moindre nombre de Laboureurs, qui commence a se faire sentir en quelques Endroits, peut être mise au nombre des Empechemens à la Culture des Bleds. Cette diminution de Laboureurs est quelques fois la suite de la Diminution des habitans, mais elle proviens surtout de ce que plusieurs Jeunes Gens, au lieu de suivre la vocation de leurs Peres, et de se vouër aux Travaux de la Campagne, embrassent d'autres Arts ou Professions qui bien souvent, les rendent pour toute leur vie inutiles au Labourage. Aussi remarquet'on que dans les Lieux, ou de certains Arts mécaniques s'introduisent la Culture des Bleds, tombe et déchet à mesure que ces Arts s'étendent. Les Champs restent en friche ou sont travaillés négligemment ; En un mot le Labourage languit, et par une suite naturelle, les Terres Labouragles baissent de prix : Cette Diminution de Laboureurs est surtout dommageable à la Culture des Fromens qui demandent plus de Saisons, et plus de soins que les autres Grains, et par conséquent plus de Vigilance et de Travail. J'ajouteray que ces arts, non seulement, distraient ou enlèvent plusieurs Laboureurs à la Culture des Terres, et même dépriment en quelque sorte le Labourage ; mais de plus, ils introduisent souvent le Luxe, et une certaine vie molle, qui enervent les habitans, et entraînent enfin la Ruine de plusieurs.¹²⁸⁶

¹²⁸⁵ I. Hont, *Politics in Commercial Society*, *op. cit.*, p. 70.

¹²⁸⁶ « Essai sur le sujet proposé par la Société économique Suisse pour l'année 1759 », *op. cit.*, p. 7.

Sans mettre le doigt sur le remède, le problème de la fuite des paysans vers les villes était clair et les éléments de solution orientés en direction d'une *éducation morale* étaient invoqués par intuition. Cet « Essai », mentionné précédemment comme étant un plaidoyer en faveur de la distribution des communs, concentre son propos sur la volonté d'attirer la main-d'œuvre dans les campagnes. Les jeunes, séduits par le luxe, n'ont aucune alternative professionnelle dont les conditions paraissent aussi confortables. La perspective d'une meilleure paye suffit à anéantir le rôle qu'ils pourraient occuper au sein de la société en incarnant sa source de subsistance. Sans penser à employer l'émulation en soi, l'auteur de ce texte veut institutionnaliser l'amour-propre pour renverser les rapports entre rentabilité et gain personnel¹²⁸⁷. Selon lui, distribuer les communs à la population, en faisant des paysans des propriétaires, attacherait cette main-d'œuvre moralement à ses terres. Les conséquences de la réforme économique dont il fait la promotion devaient également être morales. Dans l'état actuel, le choix des travailleurs vacillait entre deux emplois différenciés par leur rétribution immédiate en argent. Travaillant pour se nourrir et rembourser des dettes – dont il sera longuement question plus loin –, sans pouvoir s'enrichir, la situation financière à la campagne n'était pas drastiquement différente de celle qui leur était promise en tant que salariés en ville. Devenus propriétaires, dans un contexte où la terre n'est pas une source d'appauvrissement, ils auraient un ancrage individuel, ou un fonds pour investir ailleurs.

Une seconde contribution au concours sur la culture du blé a émis l'idée selon laquelle la distribution des communs pourrait enraciner les agriculteurs à la campagne. En se référant à Henry Pattullo¹²⁸⁸, l'auteur de ce texte explique que cet abandon de fonds publics – en friche de toute façon – était une manière administrative de restreindre la liberté des sujetsⁱ. Selon lui, des médailles, des prix et des distinctions honorifiques devaient être distribuées pour détourner l'attention de la population de leur condition contraignante. Les éléments d'une théorie des réformes morales, pas tout à fait arrangées comme Hirzel l'avait fait – que les lecteurs ont identifié comme étant la plus pertinente –, se confrontait déjà les uns les autres.

L'assimilation du modèle proposé par Hirzel, et les mécanismes qui le sous-tendent, s'observe avec clarté dans les contributions envoyées à la Société économique de Berne dans le cadre du concours sur l'esprit de la législation. Le large éventail de modèles de développement économiques qu'il embrasse s'érige sur une variété tout aussi grande d'approches de l'*économie morale*. La majorité d'entre eux ne l'emploient que comme un outil au service d'un projet plus important :

¹²⁸⁷ F. Neuhauser, *Rousseau's Theodicy of Self-Love. Evil Rationality, and the Drive for Recognition*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 219.

¹²⁸⁸ Henry Pattullo, *Essai sur l'amélioration des terres*, Paris, Durand, 1763.

Ce dernier membre de la proposition est d'autant plus faible à démontrer que la raison, et l'expression le mettent en évidence, car c'est des productions de l'Agriculture d'où découlent l'aisance et l'entretien d'un chacun d'où naissent les moyens et les facilités pour agir, et commercer, et en ce sens, l'agriculture peut tenir rang de vertu morale, et sans contredire vertu politique. elle est comme le Balancier d'une montre qui entraîne tous les autres mouvements, ou comme l'or, en comparaison des autres Métaux *auri sacra fames*.¹²⁸⁹

Cet extrait est tiré d'un mémoire dont le but est de promouvoir des investissements massifs au profit d'une agriculture soutenue par un commerce libre. Son auteur prend l'argument moral à l'envers de Hirzel. Ce sont les débouchés dont profitent les produits agricoles qui favorisent le progrès moral, non pas le contraire. Sachant les bernois sensibles aux questions de réformes morales, l'auteur de ce texte a souligné cet argument pour renforcer les chances pour son propos d'être pris en compte. Pour lui, et d'autres Vaudois qui traitaient l'agriculture comme moteur du développement économique¹²⁹⁰, la création d'une émulation du peuple est un des buts du législateur. En cela, le gouvernement avait pour devoir d'instaurer les conditions pratiques pour une croissance économique optimale, s'ils souhaitaient que la population s'y applique.

D'ailleurs, quel que soit la stratégie économique au cœur de leur propos, qu'il s'agisse d'investir dans l'industrie, le commerce ou la spéculation sur les matières premières, les participants à un débat aussi théorique et large que l'esprit de la législation ont fait de l'émulation des paysans un ingrédient de stabilité formelle pour leurs systèmes. S'ils pouvaient garantir que leur modèle théorique pouvait rationaliser les ambitions aléatoires des travailleurs, leur proposition gagnait en crédibilité¹²⁹¹. Pourtant, l'un des textes sur l'esprit de la législation s'est saisi du modèle du *Socrate rustique* pour en faire la ligne argumentative de son propos :

le plus petit assujettissement anéantit en quelque façon toutes ses facultés ; Or l'agriculture étant la profession la plus fatigante, puisque le cultivateur supporte le poids du soleil, qu'il essuye les intemperies des saisons et qu'il est exposé aux rigueurs du climat et aux Calamités du ciel, si l'amour propre ne le soutient pas dans ses fatigues, ce n'est plus qu'un mercenaire végétant, son Emulation est Etouffée sous le faix de l'approche de son Etat.¹²⁹²

L'auteur de ce texte attaque la question en présentant l'*éducation morale* comme un substitut à l'assujettissement. Pour cela, le gouvernement devait orienter ses réformes économiques avec pour objectif de flatter l'*amour-propre* de la population du canton. Le travail pénible qu'exécute le

¹²⁸⁹ « Proposition de la Société oeconomique de Berne pour cette année 1764 », *op. cit.*, p. 14.

¹²⁹⁰ « Quid non mortalia pectora cogis », *op. cit.*, p. 4.

¹²⁹¹ Favre, « Ce n'est pas pour mériter le prix », *op. cit.*, p. 1 ; « Essai sur la question proposée en 1764 par la Société Oeconomique de Berne », *op. cit.* ; « Reflexion sur cette question importante », *op. cit.* ; « La question proposée, Commodum et felicitas populi prima omnium legum », *op. cit.*, p. 3 ; « Dissertation : Sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 2, pp. 393 et 462 ; un d'entre eux seulement rejette l'idée d'une émulation provoquée par la législation. Selon son auteur, les lois ne sont pas faites pour servir un but que des conditions économiques efficaces suffiraient à atteindre : « Sic gaudebunt campi et civitates vestrae et omnia quae in eis sunt », *op. cit.*, p. 2.

¹²⁹² « Dissertations sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », *op. cit.*, p. 4.

laboureur n'est plus un simple souci de subsistance, qu'il peut trouver à l'étranger ou dans toute autre manière de vendre sa force de travail. Elle doit désormais être composée par des stimulations qui lui semblent personnelles, autour desquelles le travailleur construit son identitéⁱⁱ. L'auteur de ce texte prévoyait pour appliquer cela concrètement la mise en place du dispositif habituel consacré aux réformes morales de la population. Comme première mesure, avant de penser aux récompenses et aux célébrations, le Vaudois souligne l'importance d'introduire un dispositif au sein de la population pour distinguer les couches sociales entre elles. Pour cela, il suggère de passer par un système de différenciation vestimentaire en attribuant une couleur à chaque corps de métierⁱⁱⁱ. Cela flatterait le sentiment d'appartenance basé sur le rôle que chaque individu occupe au sein de l'économie. Une fois chaque groupe social clairement identifiable, l'administration devait s'atteler à distinguer les éléments les plus rentables du groupe. C'est ici qu'intervient la distribution de prix, l'organisation de fêtes et de bals. Toutefois, l'auteur de ce texte sur l'esprit de la législation assurait que cette émulation ne pouvait influencer concrètement l'économie domestique qu'à condition de réformes elles aussi concrètes¹²⁹³ :

On parviendra à cet objet par differens moyens

1° En regardant la classe des cultivateurs comme la plus noble de toutes celles qui composent les sujets de l'Etat, ensorte que celui qui voudra posséder quelques charges, ou entrer dans le Service militaire y sera receu par préférence aux Enfants de toutes autres classes en justifiant de quatre générations de famille agricole, bien entendu que toutes choses feront Egales pour le merite.

2° En reduisant le service militaire pour le fils d'un laboureur à la moitié du tems qui sera réglé pour le fils d'un sujet d'une autre profession.

3° qu'à Egalité de revenu, la capitation du laboureur sera de moitié moindre que celle de tout autre sujet de l'Etat, et que les domestiques de ce laboureur ne seront également imposés qu'à la dernière capitation des autres domestiques.

4° Enfin que tout laboureur, exploitant une charrüe ne pourra être obligé, s'il ne le veut, de se charger de la Tutelle d'un Mineur qui ne seroit pas fils d'un laboureur, au lieu qu'un marchand, un artisan, ou tout autre oarticulier, pourra être forcé de s'en charger même de celle du fils d'un laboureur, s'il est de la Parenté.

5° Que le laboureur aura la liberté de se vêtir suivant son goût, sans que sous pretexte de reprimer son luxe, on puisse établir des loix somptuaires contre luy, ni l'imposer à plus forte taxe que celle qui resultera de son Exploitation, bien entendu qu'un particulier ne sera réputé Laboureur qu'autant qu'il fera valoir par lui-même au moins une demi charrüe et qu'il sera demeurant dans son domaine ou dans la ferme qu'il tiendra à location.¹²⁹⁴

L'auteur donne ici une marche à suivre point par point des transformations institutionnelles à effectuer si le gouvernement voulait administrer des cultivateurs productifs. Son projet pousse la manière de représenter l'honneur lié au métier d'agriculture au-delà du modèle de Hirzel. La représentation de cette prééminence devait dépasser le cadre de la campagne et des ouvrages d'économie politique pour s'exprimer dans un environnement comme l'armée. Indépendante des

¹²⁹³ Jean François Jaccottet, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 décembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5.

¹²⁹⁴ « Dissertations sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », *op. cit.*, pp. 6-7.

grands enjeux économiques qui structurent Berne, l'armée pouvait facilement constituer le théâtre d'une hiérarchie sociale alternative. Le but était de donner l'illusion aux sujets de contribuer aux actions de l'État en bénéficiant d'un statut prestigieux, sans pour autant interférer avec les intérêts des membres du gouvernement. En échange, l'auteur militait tout de même en faveur d'une distribution des communs¹²⁹⁵. Tout en cherchant à subjuguer la population avec son amour-propre, de bonnes conditions agraires restaient importantes pour que l'économie nationale croisse. Pour que les méthodes de Kleinjogg puissent être reproduites, chaque agriculteur a besoin de son terrain, exploité selon les meilleurs usages, sur des *petites cultures*¹²⁹⁶. Contrairement au texte précédent, celui-ci propose une distribution des communs au service de l'*économie morale*, pas l'inverse. Grâce à l'accès à la propriété, les paysans s'attacheraient aux terres, qui leur procuraient en plus un nouveau statut au sein des communautés.

En 1761, un auteur dont les initiales sont « N. N. » a envoyé une contribution au concours sur la question du prix du grain, dont le propos est axé sur son expérience d'habitant de la campagne et ses « occupations champêtres ». Lecteur attentif des *Mémoires et observations*, il voulait y contribuer en offrant un portrait de la réalité de l'économie et de la sociabilité rurale :

Les Leçons quelques sages qu'elles soient, avec quelque art, quelque habileté qu'on les adresse, sont donc très inutiles. Il faut quelque chose de plus, il faut l'autorité. Non pas celle qui a le droit de commander, de contraindre. Jamais elle ne fut moins respectée que dans ce siècle, ou le prétendu Esprit philosophique se revolte contre tout ce qui gene et qui a l'air de commandement. Il faut donc une autorité qui agisse sans se faire sentir, qui ordonne, qui entraîne, sans que l'on s'en aperçoive. Et cette autorité est celle de l'Exemple. Et cet Exemple de qui doit il venir pour être efficace ? C'est des Personnes qui sont en possession de donner le ton.¹²⁹⁷

Après avoir vanté les caractéristiques économiques morales, sociales et médicales de la campagne, l'auteur a mis en valeur la dégradation qui s'y déroulait. Il met la faute de l'exode rurale et de la fainéantise des agriculteurs sur les théories économiques contemporaines. Selon lui, elles poussaient la population à croire qu'elle pouvait espérer améliorer sa qualité de vie, autant que les habitants des villes. Elle tente également de les convaincre que leur prospérité devait leur être offerte par le gouvernement, non pas par les fruits de leur labeur^{iv}. Pour régler les problèmes économiques, causés par des transformations de représentation, le gouvernement doit rééduquer la population par l'*exemple*. En instaurant une *autorité* locale, à laquelle il délègue sa puissance, le gouvernement pourrait parvenir à convaincre la main-d'œuvre rurale à rester en campagne et à augmenter sa productivité. Afin de créer une classe de représentants exemplaires de chaque localité et corps de métier, le Vaudois voulait récompenser avec ostentation les bons travailleurs et leur

¹²⁹⁵ *Ibid.*, p. 60.

¹²⁹⁶ H. C. Hirzel, *Le Socrate rustique, op. cit.*, p. 8.

¹²⁹⁷ Anonyme, « Reflexions sur l'agriculture », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(14), p. 3.

offrir des charges administratives ou symboliques. Faire de ces bons éléments des intermédiaires entre la population et les institutions pouvait à la fois justifier l'ambition individuelle des individus et offrir des informations intéressantes sur la réalité des pratiques agricoles. L'exemple, qui devait se construire de haut en bas, du souverain aux sujets, servait à recentrer la main-d'œuvre sur sa contribution à la prospérité commune^v :

Il faut que le Campagnard, le Villageois, le simple Paysan, s'aperçoive que l'on pense à lui, qu'on le regarde comme quelque chose, comme un digne Membre de la Société, qui mérite de l'attention, des égards, qu'il puisse toujours compter sur une protection assurée contre la Vexation, l'oppression, que suivant ses Talens, sa capacité, il ait quelque part aux distinctions honorables. Une place de Chef, de Lieutenant de Justice, vient elle à vaquer dans un Village, au lieu d'aller choisir dans les Villes, un Sujet pour la remplir. S'il se trouve dans le Lieu même, un homme de sens et de conduite, capable jusques à un certain point, qu'il ait toujours la préférence. Qu'il en soit de même des Emplois militaires. Qu'après les Personnes qui ont du Service, on préfère ordinairement un bon Cultivateur. Acoutumé à supporter le faix du Jour, et de la Chaleur, ses mains et ses Bras endurcis à la fatigue, seront plus propres à bien défendre la Patrie, que celles qui ne sont acoutumées qu'à manier les Cartes, ou la demi Aune, quelque Outil, à l'Ombre, dans une Boutique, un Atelier.¹²⁹⁸

Le but de l'émulation était de donner une raison d'être aux membres les plus simples de la société. Une fois pourvu d'un sens du devoir, d'une détermination et d'une dignité institutionnelle, les paysans ne travailleraient plus pour survivre, mais pour contribuer au développement de leur communauté. Créer une image prestigieuse de la campagne attirerait les citadins, que les conditions de vie hostiles décevaient. Cette hiérarchie sociale, basée sur le mérite – purement façonnée par des artifices administratifs –, introduirait également une mise en scène de l'honneur. Les sujets dont la seule exigence morale pertinente est la rentabilité, devaient parvenir à flatter leur amour-propre par l'honneur, influent uniquement au sein de l'économie à laquelle ils contribueraient. Ainsi, ce texte, dont l'objectif était d'inciter la population à se plier aux exigences de la politique économique en place, conçoit un système permettant de généraliser l'exemple de Kleinjogg à la population rurale entière. Prenant son rôle d'économiste tel que la Société économique de Berne et les patriciens le dictaient, l'auteur vaudois s'est détaché de l'économie et de la politique pour aborder les questions entourant les conséquences de la hiérarchie sociale de Berne. Sur la base de ce sujet, et en se contraignant à ne pas formuler de proposition de réforme, ce penseur a mis en place une échelle sociale créant un sentiment d'appartenance aux échelons les plus bas à la hiérarchie préexistante.

L'économie morale est une approche de l'économie politique vaudoise et bernoise qui a persisté dans les mémoires jusqu'aux derniers concours de la Société économique de Berne. Un auteur surnommé « l'ignorant philosophe » a écrit un texte sur la jurisprudence criminelle en juillet 1779 défendant l'idée selon laquelle la rationalisation de la campagne serait la meilleure manière

¹²⁹⁸ *Ibid.*, p. 7.

d'attendre l'ordre social nécessaire à la croissance économique voulue par le gouvernement bernois. Écrit pour expliquer que le droit pénal pouvait avoir une utilité économique, ce texte explore les méthodes pour inciter la population à respecter « le gouvernement économique ou paternel » et suivre les désirs et « projets nationaux » du canton de Berne^{vi} :

L'Agriculture bâze physique de l'Etat et continuant par l'Education lien moral de la Constitution pour les Soumettre l'une et l'autre aux vois générales de la Sureté et de la prospérité Commune. Le Peuple Colon et le Peuple Artiste ou Commerçant n'ont que les vues bornées de leur état : ainsi que les Mains et l'Estomac pour travailler et nourrir le Corps : le Seul Souverain à les yeux, l'ouïe et l'Entedement pour pârer aux Maux qui menace le Systhème et pour faire une idée Dynoptique de son Bonheur qui embrasse le bien Etre de tous les individus.¹²⁹⁹

L'agriculture, étant le « lien moral » à travers l'influence qu'elle pouvait avoir sur le gouvernement et la constitution, doit elle-même refléter cette posture à travers son fonctionnement concret. Si les acteurs de sa performance ne travaillent pas aussi rigoureusement qu'ils devraient, le système complet ne parviendrait pas à soutenir la pérennité de l'État. Pour garantir la solidité de l'agriculture, base sur laquelle le gouvernement agi, les institutions devaient employer les moyens de répression et de surveillance pour assurer une éducation aux populations rurales :

je n'entends pas Seulement l'interposition de son Autorité : mais la réversion assérée par son moïen, des résultats fructueux de cette prospérité naissante sur son centre c'est à dire sur l'Agriculture, pour en animer et développer toûjours plus énergiquement les ressorts : Selon le principe que j'ai posé daprès les procédés de la Nature et ce moïen quel seroit il ? Celui qu'emploie le Père de Famille pour donner de l'activité à son train Economique ils négocient le fruit de l'Industrie de sa Maison pour se procurer des Espèces reversibles. Sur cette même Industrie tantôt pour l'encourager par des récompenses ; tantôt pour en étendre la Sphère par de nouvelles entreprises l'Argent ; Signe représentatif de l'Autorité et de tous les Droits paternels pour en faire une répartition aussi juste qu'équitable, tantôt pour animer les Talens, tantôt pour les récompenser tantôt pour élever et soutenir de nouvelles Branches d'Industrie et de Commerce. La haute manutention du Commerce Seroit donc entre les mains du Souverain le vraïn moïen que la Nature indique pour faire retourner les richesses de l'Etat Sur ces Membres et les faire revenir et circuler toûjours avec le nouveaux accroissemens. Les Vivres, les denrées en abondance, voila les richesses du Colon : les Fabriques, les Manufactures, avec tout ce qu'il faut pour les faire mouvoir ; voila les richesses de l'Artiste : mais l'Argent mais les Espèces qui menent et animent tout voila la Ressource du Prince comme c'est aussi le Nerf de l'Etat.¹³⁰⁰

Rapidement, le propos tourne et se focalise sur une manière de procurer une *éducation morale* au souverain. L'imbrication que représente l'influence des paysans sur l'agriculture, l'agriculture sur le souverain et le souverain sur la santé de la gouvernance de l'État justifie qu'un transfert d'obligation se produise entre ces couches. L'approche et la compréhension des idées imposées à l'économie politique helvétique par le *Socrate rustique* se sont développées au fil des deux décennies qui séparent les deux textes. Le Vaudois témoigne ici d'un degré d'abstraction inconnu ou inexprimable par ses

¹²⁹⁹ « Prémices offertes à la patrie par l'ignoré philosophe », *op. cit.*, p. 19.

¹³⁰⁰ *Ibid.*, pp. 26-27.

prédécesseurs aux aspirations pour des réformes morales. Si l'émulation des sujets pouvait pousser leur travail à devenir plus rentable, elle pouvait aussi pousser les membres du corps souverain à appliquer les lois. Une fois le sommet de la pyramide sociale organisé autour d'un système d'émulation, cette pratique se déclinerait dans tous les secteurs économiques et institutionnels. L'agriculture, l'industrie et le commerce créerait leurs propres méthodes d'auto-valorisation alignant les pratiques et l'engagement de ses acteurs aux exigences du gouvernement. *L'éducation morale* devient l'inertie d'un fonctionnement autonome, fluide et précis des secteurs essentiels à la survie et la croissance de l'État. C'est en uniformisant l'esprit moral de la société que tous ses secteurs d'activité pourraient s'articuler correctement et de façon covalente. Malgré l'assimilation et la meilleure compréhension de concepts formulés pour construire la science économique naissante, pour lui trouver les outils adéquats, la représentation d'un *ordre naturel* comme but à atteindre – imaginé comme origine inertielle d'un monument économique perpétuel – restait central à l'approche vaudoise de l'économie politique à la fin du siècle. Retourner les modèles proposés au début des années 1760 et les accoler à des instruments institutionnels ou constitutionnels auxquels ils n'étaient pas destinés servaient des questionnements persistants sur la manière dont les rapports entre sujets et souverain influençait l'économie politique à Berne.

Cette assimilation des concepts économiques établis dans les années 1750 et 1760 s'observe également dans des débats restés purement centrés sur la production et la gestion de ressources naturelles. Après une disette du beurre en Suisse advenue dans les années 1780, la Société économique de Berne a organisé un de ses derniers concours pour mettre les savants à contribution de la lutte contre ce problème. Aucun des textes soumis à ce concours n'a fait l'objet d'une publication, puisque les *Mémoires et observations* avaient cessés d'être imprimés depuis 1776. Le concours sur la disette du beurre – qui sera l'objet d'une attention particulière plus loin – compte le plus haut taux de participation avec quatre-vingt-treize mémoires écrits en 1787. L'un d'entre eux, écrit par un dénommé Allamand « l'ainé, d'Ormont-Dessus »¹³⁰¹, est construit autour du postulat selon lequel la disette des denrées dans le canton de Berne est causée – renforcé en tout cas – par de mauvaises pratiques de consommation. Pour illustrer son propos, le Vaudois focalise l'attention du lecteur sur un exemple, qui semble trivial, voir aléatoire, mais qui fait référence à une longue tradition littéraire :

Il y a une quarantaine d'années que le caffè à parler en général n'étoit connu que parmi les personnes du haut rang, ou trois petites tasses au plus, suffisoient par personne ; il s'est glissé assés rapidement un abus de cette drogue étrangère, dont le gout et le fumet ont passionné les Sens, aiguisé la volupté et absorbé la raison, qui a percé non seulement chès le commun peuple, mais encore jusques dans les chaumières de moindres conditions. Ce pernicieux usage s'est communiqué avec une facilité

¹³⁰¹ Il s'agit peut-être de François Louis Allamand : H. Vuillemier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, *op. cit.*, vol. 4, p. 492.

étonnante des Villes à la campagne. Il paroît avoir plus flaté le gout du petit peuple que celui du grand : ce dernier ne s'est que peu ou point écarté du premier usage, et une partie en a même usé avec plus de modération. Le petit peuple en est devenu gouvernand, et a porté l'excès à le prendre par écuellée ; non content du lait seul, ils disent en général. *C'est peu de chose que le caffè au lait, il le faut à la crème ; nous l'avons de nôtre crud ; ceux des villes qui l'achète bien chère, le boivent bien ainsi, nous pouvons le faire mieux qu'eux : d'ailleurs, il est nourrissant, et lorsque quelqu'un nous vient voir, nous n'avons rien de plus comode à offrir.*¹³⁰²

Les accusations qu'Allamand proférait contre le café peut sembler démesurées, mais la boisson était associée à une multitude d'enjeux économiques dont l'auteur met en lumière les ravages. D'emblée, les notions de *consommation* et de *consommateur*, sporadiquement employés plus tôt au cours du XVIII^e siècle, sont invoqués comme les clés des mécanismes commentés ici¹³⁰³. Ce sont les pratiques de consommation nouvelles permises par la modernité économique auxquelles Berne voulait échapper, qui témoignent d'un dérèglement moral au sein de la population. La globalisation du commerce, à laquelle Berne ne profitait pourtant qu'indirectement, avait augmenté la qualité de vie de la population entière. L'accès au *luxxe solide* que beaucoup d'auteurs espérait pour le canton dans les années 1760 s'est réalisé pour certaines denrées et possessions. Toutefois, les démarches prises pour s'y accommoder ont déséquilibré certains pans de l'économie domestique. Au lieu de se procurer des objets provenant de l'agriculture locale, par répugnance pour la vocation que devrait être le métier d'agriculteur, les paysans ont transformé leurs pratiques en moyen d'acquérir des objets d'aisance. En cela, le café concentre plusieurs manquements de la part des habitants de la campagne. Pour avoir accès à cet objet de consommation, les agriculteurs ont eu tendance à augmenter l'échelle de leur production. Pour cela, ils ont échangé leurs bovidés contre des chevaux, couvrant des surfaces à labourer plus grandes¹³⁰⁴, dans le but d'échanger leurs produits contre du café. La diminution du nombre de vaches s'est soldée par une diminution de la production de lait, donc de beurre. Ensuite, le café étant une matière première exclusivement importée, son achat nécessitait l'exportation de ressources purement domestiques. Parmi eux, les Vaudois vendaient leur beurre, leur lait et leurs vaches¹³⁰⁵. Puis, d'un point de vue local, l'usage de la crème mélangée au café a introduit une nouvelle forme de consommation de cette denrée qui n'existait pas auparavant, nécessitant en soi une augmentation de sa production. Finalement, la consommation du café remplace celle d'autres denrées, dont la production est déséquilibrée.

¹³⁰² Allamand, « Supplément à l'article du *Journal helvétique* sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.60(7), pp. 9-10.

¹³⁰³ M. Kwass, « Consumption and the World of Ideas », *op. cit.*, p. 187.

¹³⁰⁴ Allamand, « Supplément à l'article du *Journal helvétique* sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », *op. cit.*, p. 4 : « La quantité de Chevaux de louage inutiles, avec quelques observations, sur ceux employés aux charoiers et aux labours. »

¹³⁰⁵ *Ibid.*, p. 10 : « Le caffè es une drogue étrangère pour la quelle il sort des sommes considérables du païs, il doit être aussi étranger à notre nature qu'il l'est dans ce païs. »

Utiliser le café comme objet de réflexion sur les relations et les équilibres subtils qui existaient entre produits domestiques et ressources importées n'était pas une nouveauté. Rousseau avait déjà mis en scène ces considérations dans sa *Nouvelle Héloïse* :

Bien plus ; les privations qu'elle s'impose par cette volupté tempérante dont j'ai parlé à la fois de nouveaux moyens de plaisir et de nouvelles ressources d'économie. Par exemple elle aime beaucoup le café ; chez sa mere elle en prenoit tous les jours. Elle en a quitté l'habitude pour en augmenter le goût ; elle s'est bornée à n'en prendre que quand elle a des hôtes, et dans le salon d'Apollon, afin d'ajouter cet air de fête à tous les autres. C'est une petite sensualité qui la flatte plus, qui lui coûte moins, et par laquelle elle aiguise et règle à la fois sa gourmandise. Au contraire, elle met à deviner et satisfaire les goûts de son père et de son mari une attention sans relâche, une prodigialité naturelle et pleine de graces qui leur fait mieux goûter ce qu'elle leur offre par le plaisir qu'elle trouve à le leur offrir. Ils aiment tous deux à prolonger un peu la fin du repas, à la Suisse : Elle ne manque jamais après le soupé de faire servir une bouteille de vin plus délicat, plus vieux que celui d'ordinaire.¹³⁰⁶

Ce passage, souvent interprété comme l'éloge d'un *hédonisme moral*¹³⁰⁷ ou d'un *épicurisme raffiné*¹³⁰⁸, prend une forme toute différente à la lumière des propos d'Allamand. D'ailleurs, le Vaudois, qui avait probablement lu le roman de Rousseau, fait la promotion d'une *éducation morale* qui devait instaurer les mêmes habitudes de consommation que celles pratiquées par Julie. Celle-ci aimait le café, auquel elle avait accès en abondance lorsqu'elle était enfant, sans se préoccuper d'où il provenait. Elle en a ajusté sa consommation personnelle une fois devenue propriétaire et gestionnaire de ses propres terres, ressources, finances et rendements. Désormais consciente du déséquilibre que représentait le fait d'exporter de grandes quantités de ressources locales pour de faibles quantités de café, sans cela vendus à plus haut rendement, elle a cessé de le faire. Au contraire, pour maintenir le confort des gens dont elle était responsable, elle consommait des produits locaux, dont elle encourage la diversification des méthodes de production. Le vin incarne ce type de produits dans cet extrait, étant l'une des seules marchandises que le Pays de Vaud produisait en excès au XVIII^e siècle. Le vin vaudois, presque exclusivement de qualité médiocre, était un des produits d'exportation majeurs de la région, mais restait en constante abondance. Prétendre que Julie possède du « vin plus délicat », capable de vieillir convenablement, sous-entend qu'elle avait géré ses vignes de telle manière à développer un marché nouveau pour multiplier les débouchés des vins locaux¹³⁰⁹. Le café quant à lui n'était plus compatible avec les pratiques agricoles

¹³⁰⁶ J.-J. Rousseau, *Julie, ou la Nouvelle Héloïse* [1761], in *Œuvres Complètes*, Paris, Gallimard, 1964, vol. 2, p. 552.

¹³⁰⁷ Jacques Gleyse, « Hédonisme philosophique matérialiste et philosophie du goût et de l'odorat », in *Corps et culture*, n° 2, 1997, p. 3.

¹³⁰⁸ Jared Holley, « Rousseau on refined Epicureanism and the problem of modern liberty », in *European Journal of Political Theory*, n° 4, 2018, p. 424.

¹³⁰⁹ Le vin et les vignes faisaient partie des objets les plus présents dans les textes d'économie politique vaudois. La Société économique de Berne a d'ailleurs organisé des concours sur la manière de gérer les vignes : *Wettchriften, einzelne, VIII : Rebbau und Verbesserung des Weins 1765*, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.42 ; Felice, « Essai sur les moyens de perfectionner les vins du canton de Berne : qui a remporté le prix proposé par la Société Oeconomique de Berne en 1765 », in *Mémoires et observations*, 1766 ; Anonyme, « Essai sur le vin » [1765],

efficaces, honorables et vertueuses de Julie. De ce fait, l'abandon du café dans son régime alimentaire est l'expression de ses bonnes mœurs économiques, dont le plaisir sensuel n'est qu'un bénéfice fortuit¹³¹⁰.

Ainsi, Allamand – citant implicitement Rousseau, dont il comprenait le texte comme un argument économique – voulait que les paysans soient incités à accorder leurs habitudes de consommation à leurs pratiques agricoles. Sa proposition à partir de là se détache de celle de Rousseau, puisqu'il suggère de renforcer les taxes d'importation et de limiter l'accès des habitants de « chaumières de moindre conditions » au commerce¹³¹¹. Selon lui, le modèle économique promu par les patriciens, au service d'une politique économique déjà restrictive et réfractaire à la grande culture, pouvait obliger les paysans à se contenter de l'offre de produits domestiques. Servant une économie autosuffisante, ils n'auraient aucun autre choix que d'augmenter leur productivité pour maintenir leur qualité de vie. En échange de cette perte, il pensait qu'il serait nécessaire de distribuer les terres communes pour enraceriner les paysans à la campagne¹³¹². C'est donc en identifiant l'échec de l'*éducation morale* qu'Allamand a su énoncer les caractéristiques de l'instabilité que représentaient les pratiques de consommation des sujets du canton de Berne.

L'*émulation* est un principe qui a pénétré le vocabulaire de tous les penseurs vaudois du XVIII^e siècle. Muret demandait à la Société économique de Berne de pousser les paysans à participer à leurs activités pour créer un sentiment d'émulation¹³¹³. Seigneux de Correvon l'évoque tantôt pour encourager les récompenses basées sur le mérite¹³¹⁴, pour encourager la distribution des communs¹³¹⁵ et pour encourager l'idée subversive selon laquelle une forme de représentativité politique, même mineure, accordée à la population provoquerait un sentiment d'émulation¹³¹⁶. De même, Pagan a construit son propos sur la défense de l'artisanat urbain contre des déséquilibres entre villes et campagne, sans pour autant aborder les questions sur les mouvements de la population que cela infère. Pour lui, dont le but était de promouvoir l'industrie urbaine, l'émulation

Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34 ; Anonyme, « Manière de perfectionner le vin du canton » [1765], Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34 ; Anonyme, « Perfectionnement du vin », 1765, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34 ; Anonyme, « Qualité du vin » [1765], Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34.

¹³¹⁰ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 22 ; H. Mendes Baiao, « Utopie rurale et gentlemen anglais dans les romans de la Suisse romande (1759-1798) », in *Edvard Gibbon et Lausanne*, *op. cit.*, pp. 206-208.

¹³¹¹ Allamand, « Supplément à l'article du *Journal helvétique* sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », *op. cit.*, p. 13.

¹³¹² *Ibid.*, p. 26.

¹³¹³ J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 décembre 1765 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

¹³¹⁴ G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 2, pp. 393-394.

¹³¹⁵ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne. Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes », *op. cit.*, p. 84.

¹³¹⁶ G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 19 mai 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

passait simplement par l'accès à des emplois par la main-d'œuvre. De cette façon, l'*émulation* et l'*éducation morale* n'étaient pas les attributs exclusifs de conservateurs vaudois¹³¹⁷.

L'*économie morale* comme base de la prospérité du canton était l'une des approches les plus courantes parmi les Vaudois cherchant à comprendre et à agir sur la productivité bernoise. Qu'elle serve à transformer la manière dont les agriculteurs, les petits propriétaires ou les patriciens incarnait leur place dans l'économie domestique, elle répondait à certaines caractéristiques unanimes¹³¹⁸. L'*économie morale*, l'*éducation morale* ou les réformes morales contenaient les suggestions et les revendications de penseurs qui adoptaient ou s'accommodaient du modèle de développement économique proposé par les patriciens bernois. Entendu sur le fait que la croissance et la modernisation bernoise devait passer par une augmentation de la productivité agricole, la réalisation de ce souhait dépendait de la conviction de la main-d'œuvre à y travailler. Que cela passe par la distribution de médailles, la perspective d'une vie confortable ou l'accès à des responsabilités administratives, l'orthodoxie qu'ils prétendaient servir était systématiquement remise en question. En effet, tous les textes vaudois d'apparence conservatrice tentaient de promouvoir un élément potentiellement condamateur. Parmi eux, les deux principales revendications sont l'instauration de canaux d'écoulement pour les richesses produites par l'agriculture vaudoise et l'instauration d'une forme de représentativité politique pour les sujets, aussi indirecte soit-elle. Ainsi, la mise en parallèle des spécificités de l'économie politique conservatrice bernoise et vaudoise révèle qu'elles servaient des intérêts individuels et de classe, avant d'être des interprétations contextuelles de connaissances savantes et modernes. En se fondant sur des analyses économiques identiques, les Bernois protégeaient la source de leur pouvoir et de leurs rentes, là où les Vaudois tentaient de conjuguer l'héritage institutionnels responsables pour leur confort avec la modernité globalisée contemporaine.

5.1.2 Éducation

Un autre moyen d'attribuer une légitimité citoyenne aux sujets et à la population du canton de Berne, explorée abondamment par les Vaudois, est l'éducation. La possibilité de réformes du système éducatif était évaluée par le souverain avec la volonté de faire de la force de travail domestique un outil de production aussi efficace que possible. Les penseurs étaient invités à évaluer la possibilité de fonder des écoles d'agriculture ou de proposer des programmes de formation continue pour que les cultivateurs aient accès aux connaissances agronomiques les plus innovantes. La Société économique de Berne a organisé un concours à ce propos en 1763. L'« Essai

¹³¹⁷ S. Reinert, *Translating Empire*, *op. cit.*, pp. 31-33.

¹³¹⁸ I. Hont, *Politics in Commercial Society*, *op. cit.*, p. 12 ; B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, pp. 13-14.

sur la meilleure méthode pour l'éducation du paysan relative à l'agriculture » du pasteur Mochard a remporté le prix cette année-là¹³¹⁹. Le pasteur de Môtiers a écrit son texte en parallèle de l'*Émile*, dont il côtoyait l'auteur¹³²⁰. Le Neuchâtelois se concentre sur l'apprentissage pratique de l'*économie domestique*. Pour lui, l'importance relève de la manière dont on habitue les enfants au travail par l'organisation de la dynamique familiale :

Pour les y disposer il n'y auroit rien de plus attirant, que de les traiter avec distinction. De donner quelques charges, quelques marques d'honneur, et d'élever dans les emplois civils de la campagne, ceux d'entre les paysans qui se distingueroient par leur attachement à leur vocation, leur assiduité au travail, et surtout par leur exactitude à donner à leurs enfants une éducation propre à en faire d'excellents cultivateurs. Je voudrais qu'il fût défendu de donner aux bourgeois des villes, qui ne font pas leur séjour ordinaire à la campagne, aucun emploi dans les villages. D'autant que c'est là une sorte d'injure faire à d'honnêtes campagnards, qui ne peuvent voir qu'avec un chagrin secret, ces nouveaux venus, revêtus des emplois, qui naturellement auroient dû être pour eux ; et que ces messieurs n'ambitionnent souvent que pour satisfaire à leur orgueil, à leur avarice, ou rémédier à leur misère. Et qui, dès qu'ils en sont revêtus, font sentir leur supériorité au paysan d'une façon odieuse, en affectant avec eux des airs de hauteur, en punissant avec rigueur des fautes légères, et suscitant pour pêcher comme l'on dit en eau trouble mille procès et chicanes entre les paysans.

On m'objectera ici, que le paysan une fois revêtu de ces emplois n'en abusera pas moins. Mais supposons que cela soit. Je n'en suis pas moins parvenu à mon but, qui est de retenir ceux d'entre eux qui sont riches à leurs occupations primitives. Ce sera d'ailleurs toujours un motif de consolation pour les autres, de pouvoir espérer qu'à leur tour ils pourront être revêtus des mêmes emplois, ou d'autres propres à contrebalancer le pouvoir de celui qui abuse du sien. Il ne sera point tenté de sortir de sa sphère, pour parvenir aux charges. Il faut au contraire, que le moien de s'élever, est de se perfectionner dans sa vocation, et d'y travailler lui et sa famille avec assiduité.¹³²¹

L'approche morale de l'éducation qu'a adopté Mochard a plu aux *membres ordinaires* de la Société économique de Berne. Ils y ont trouvé un système basé sur des moyens de familiariser les enfants au travail. L'éducation était la responsabilité des parents, qui devaient introduire leurs enfants à leur profession le plus tôt possible. Les enfants pourraient ainsi assimiler autant les gestes pratiques que la capacité critique de les remettre en question¹³²². Une docilité pareille face au travail pour lequel les gens ont été élevés ne peut être viable qu'à condition d'avoir une perspective d'action sur les institutions. Les travailleurs pourraient espérer accéder à des charges administratives s'ils exploitaient leur expertise le mieux possible. Valoriser l'*honneur* qu'il y a à contribuer à la perspective économique du canton en permettant à toutes les classes de respecter son rôle dans la structure étatique est centrale^{vii}. Le jury de la Société économique de Berne a accepté ces propos venant d'un étranger. Aussi, le texte de Mochard contrairement à toutes les contributions vaudoises, approche la question en se focalisant sur les responsabilités individuelles ; il élabore un modèle éducatif fondé

¹³¹⁹ Mochard, « Lettre à la Société économique de Berne, 28 mars 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

¹³²⁰ Jean-Louis Lecercle, *Rousseau et l'art du roman*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 161 ; François Jost, *Jean Jacques Rousseau Suisse*, Fribourg, Éditions Universitaires, 1961, vol. 2, pp. 138-139.

¹³²¹ Mochard, « Essai sur la meilleure méthode pour l'éducation du paysan, relativement à l'agriculture », *op. cit.*, pp. 104-105.

¹³²² Jean Venel, « Lettre à la Société économique de Berne, 02 janvier 1779 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

sur la valorisation morale du travail. Quant à eux, les Vaudois ont proposé des réformes institutionnelles, en réfléchissant à la manière de créer des établissements scolaires et des programmes d'enseignements efficaces. L'« Essai » de Seigneux de Correvon en a déjà figuré les grandes lignes. Le Vaudois pensait que toute la population devait maîtriser une série de connaissances communes, pour contribuer efficacement par leurs emplois respectifs à servir l'ordre économique et politique naturel. Malheureusement, l'orgueil des riches les pousse à vouloir accaparer ces connaissances¹³²³, à l'image de Bonstetten qui soulignait l'importance pour les membres du corps souverain de connaître les théories économiques étrangères et pour la population de les ignorer^{viii} :

Tant vaut l'homme, tant vaut la Terre. C'est une maxime du Droit françois, et d'un grand sens. Elle porte sur le *Commerce*, qui donne un prix considérable à la Terre qu'habitent des Commerçans ; Sur les *Arts*, qui par l'industrie de l'homme donne un si grand prix à la matière, sur la *Culture* qui ne se distingue que par l'intelligence de ceux qui l'exercent.

Un homme ne peut se cultiver, sans être mieux en Etat de cultiver sa terre et de bonifier sa situation, il ne peut améliorer son Etat sans faire valoir la terre de son Seigneur, et ce Seigneur lui-même ne peut procurer ces avantages au Peuple de sa Terre Seigneuriale, Sans augmenter la force et la Prosperité de son Souverain. L'Education tend donc à rehausser le prix réel d'une Seigneurie et d'une Souveraineté en mettant en valeur le plus d'hommes et le plus de terres qu'il est possible.¹³²⁴

Seigneux de Correvon prévoyait donc de créer des institutions scolaires servant à transmettre les savoirs mentionnés dans cet extrait de texte et à déterminer les secteurs professionnels que les enfants allaient intégrer. Des exercices physiques devaient rendre les enfants aptes au travail, les rendre résistants aux maladies et aux duretés de la vie et déterminer quel type d'emplois ils allaient exercer. Les enfants faibles devaient être dirigés vers des tâches manufacturières ou bureaucratiques rapidement. La rationalisation de l'apprentissage devait donner le sentiment aux travailleurs de contribuer au bien-être du canton par leurs capacités individuelles¹³²⁵. Les connaissances culturelles communes, en plus de servir à évaluer la qualité de leur travail et de l'amélioration en le remettant en question donneraient l'impression d'appartenir à un ensemble socio-économique cohérent^{ix}.

Bourgeois de Longueville a contribué au concours par un texte sur « L'éducation des dames », remettant entièrement en question la structure sociale bernoise. En se focalisant sur l'éducation des fermes, l'Yverdonnois peint un système éducatif, moral et institutionnel, complet, et détermine les enjeux économiques de la pédagogie. Il explique vouloir s'attaquer à la manière dont les femmes sont éduquées, parce que c'est un secteur dans lequel il y a les failles les plus

¹³²³ G. Seigneux de Correvon, « Essay sur cette Question proposée par l'Illustre Société Helvétique. Quelle est la meilleure Methode pour l'Education du Paysan relativement à l'Agriculture ? », *op. cit.*, p. 2.

¹³²⁴ *Ibid.*, p. 28.

¹³²⁵ A. Radeff, « Circulations transfrontalières », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 175 et 178.

importantes. Elles sont une force de travail gaspillée à cause de la représentation sociale qui émerge de l'instruction qu'on leur donne :

Je veux parler des Dames, dont l'esprit, d'ailleurs si fin et si combinateur, fécondé par une éducation dirigée vers les branches de l'Économie rurale, assorties à leur constitution, produiroit des effets précieux tant pour elles-mêmes que pour la Patrie, comme nous l'allons voir. En concourant ainsi à faire regner l'abondance, elles contribueraient encore de cette manière à la population, dont cette abondance est un si puissant mobile.¹³²⁶

L'éducation que les femmes reçoivent les abrutissent. L'objectif de Bourgeois de Longueville est de « rendre à son esprit la dignité dont il est déchû »¹³²⁷. Pour cela, le gouvernement doit réaliser le potentiel qu'elles ont à contribuer à l'économie domestique et rurale :

Le moyen de fermer cette boîte de Pandore c'est d'embrasser l'Agriculture, cette mere nourrice, cette Auguste Reine des arts, si digne de nos flatteurs hommages. La vie active à la quelle elle vous engagera, joint à la respiration de l'air champêtre imprégné de mille parfums salutaires, sera le baume de votre santé, le charme de votre esprit, la richesse de votre maison, et le bien de la Patrie. Y eut-il jamais un remede qui réunît des vertus plus eminentes ?¹³²⁸

L'auteur insiste sur le fait que les agriculteurs ont besoin de transformer leur manière d'apprendre leurs rapports aux femmes pour qu'il devienne collaboratif. En ce sens, les femmes doivent recevoir la même éducation théorique que les hommes, pour connaître les méthodes de gestion des domaines agricoles. Même si elles ne sont pas invitées à effectuer le labeur physique nécessaire à la culture des champs, des connaissances techniques leur permettrait d'administrer les domaines, de gérer les flux de marchandises, et de pousser les travailleurs à appliquer les nouvelles pratiques agronomiques^x. Bourgeois de Longueville offre un portrait qui reste éminemment inégalitaire des femmes au sein de leur foyer, mais il ne le justifie pas par des jugements de valeur, mais plutôt par des figurations physiques. Son but étant l'optimisation de l'agriculture, dont le produit était nécessaire à la survie du canton, il considérait que la force physique des hommes devait être mise à contribution du labourage, et que les femmes, plus faibles, devaient concentrer leur potentiel sur la gestion des ressources issues de l'agriculture :

L'assemblage de ces connaissances, joint à celles de l'éducation des enfans et du gouvernement domestiques, compose ce que nous apellons *esprit du ménage*. Une femme a plus ou moins de cet esprit à proportion de ce qu'elle a réfléchi sur ces connaissances ; à proportion de ce qu'elle les a méditées et étendues par des essais et des expériences. Elles doivent entrer dans le plan des essais et des expériences. Elles doivent entrer dans le plan de son éducation ; c'est sur elles qu'on doit tourner son esprit ; surtout dans un pays comme le nôtre, où la terre et une économie industrielle sont à peu près les seules ressources. Que le tricotage, la couture, et la filûre soient associées à l'acquisition

¹³²⁶ J. D. Bourgeois de Longueville, « L'éducation des Dames relativement à l'économie et à la vie rurale », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(1), p. 1.

¹³²⁷ *Ibid.*, p. 2 ; François Louis Haldimand, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 mars 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5.

¹³²⁸ J. D. Bourgeois de Longueville, « L'éducation des Dames relativement à l'économie et à la vie rurale », *op. cit.*, p. 5.

et à la pratique de ces connoissances : qu'on abandonne aux manufactures la dentelle, les nœuds, la broderie, la tapisserie etc. à moins que les circonstances n'empêchent absolument de remplir les momens plus avantageusement ; mais c'est mépriser sa santé, et négliger son intérêt, que de préférer ces ouvrages aux objets de culture et d'économie. Bien souvent la plus riche dot ne sauroit d'édommager du manque de cet esprit de ménage.¹³²⁹

L'auteur désigne ici les tâches qui bénéficiaient de l'expertise des femmes. Elles devaient être responsables d'inciter l'optimisation des cultures et d'en organiser leur industrialisation. Elles devaient donc soit transformer elles-mêmes les ressources en produits manufacturiers, soit être le lien entre leurs domaines et des artisans voulant en exploiter les produits. Cela permettrait de maximiser la valeur des produits locaux à l'échelle non plus des communes, mais des foyers. Pour Bourgeois de Longueville, les femmes étaient une force de travail inexploitée, capable de fournir l'impulsion nécessaire à l'économie locale nécessaire à son développement.

En voulant offrir à la population une manière de perfectionner leurs connaissances et la pratique d'administration de leurs terres, Bourgeois de Longueville allait à l'encontre de la volonté de certains patriciens :

L'éducation publique est parcontre et doit être invariable, elle est la baze même du Gouvernement, est fait partie de la Legislation ; les mœurs de la Nation dependent, ses vertus et ses ressorts. Dès que vous y portés le moindre changement, la Patrie et l'Etat en souffre. Si un jour nous perdons la liberté, c'est que nous l'avons perdu de vue dans le plan de notre education. Faudra t'il s'en étonner, moi je m'étonne de ce que nous l'avons conservé jusqu'ici, un Republicain doit être fort de corps, valeureux d'esprit, simple dans ses mœurs, foible dans ses repas, uni dans ses dehors, franc et vrais dans ses paroles, libre dans ses actions, etc. etc. desinteressé, independant, ne tenir qu'à la Patrie, qui fait son tout et aux Loix sur lesquels se fonde sa Liberté. Notre education tend elle à former de tels *citoyens* ? de tels sentimens, de telles mœurs, de telles vertus ; or ne sont-ce pas les Sentimens, les mœurs et les vertus qui caracterisent le *Citoyen* ? C'est d'elle donc que l'Education doit s'occuper, non pas de tels livres de tels sistemes etc., tout cela n'est qu'accessoire, et c'est malheureusement que de cela qu'il s'agit dans nos Plans d'education publique. Pardonnés moi ce verbiage mon tres cher Ami. Mais n'en deplaise à M^r Baudeau, à le juger par ses ouvrages, il est tres savant et peut être en état de transformer siecles, mais la Jeunesse ne recoit qu'une petite partie de son education dans l'école c'est dans la maison de leur pères, dans le public, qu'il la doit et la recoit et c'est là qu'on devroit se former chez nous ; c'est un texte formateur que j'estime digne de nos secours de nos hommages, et de la reconnoissance publique.¹³³⁰

Niklaus Emanuel Tschärner, qui s'opposait à la création d'écoles d'agriculture¹³³¹, considérait toutefois que l'éducation était la base de tout gouvernement fonctionnel. Il est allé jusqu'à dire que la liberté au sein du canton se cultivait par l'éducation. Il affirmait en cela que les réformes éducatives proposées remettaient en question la stabilité socio-politique du canton. Offrir aux paysans une éducation qui sort de « la maison de leurs pères » les détourneraient des tâches que

¹³²⁹ *Ibid.*, p. 10 ; Abraham Bersan, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 juillet 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1

¹³³⁰ N. E. Tschärner, « Lettre à la Société économique de Berne, [s.d.] », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

¹³³¹ N. E. Tschärner, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 décembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

leur classe doit exécuter. Ainsi, permettre à une nouvelle classe entière d'émerger sur la scène économique, possédant une expertise en matière de gestion de surcroît, risquait de remettre en question la distribution-même des tâches au sein de la société. L'éducation que Niklaus Emanuel Tschanner voulait pourvoir au peuple était celle que le gouvernement lui accordait déjà, axé sur la pratique des métiers qu'on lui destinait. Un second texte sur l'éducation des femmes a été envoyé à la Société économique de Berne en 1763, écrit par une femme celui-ci, pour s'opposait à cette approche de l'éducation :

une Ecole bien Ordonnée vaut infiniment mieux tout se passe sous les yeux des Parens, alors il faudroit une Maitresse qui Enseigne, non seulement, tous les talents necessaires aux jeunes demoiselles selon leurs Conditions, mais encore la manière d'Enseigner, ce qui est absolument necessaire à une mere de famille, Savoir et Savoir Enseigner sont deux talents differents, en Enseignant de bonnes heures une jeune fille se perfectionne et acquiert la patience, vertu très utile à notre Sexe.¹³³²

L'autrice de ces lignes, elle-même enseignante, promeut une éducation stricte^{xi}. Son but est de former le caractère des jeunes femmes à se plier aux professions qu'elles sont menées à exercer¹³³³. Cela consistait à s'habituer à la rudesse du travail et d'acquérir des connaissances critiques sur ces activités. La volonté de permettre aux sujets de dépasser les connaissances pratiques que demandent leur emploi est une revendication systématique chez les Vaudois. Polier de Saint-Germain l'affirmait lui-aussi en 1784^{xii}. Les femmes devaient être intégrées au tissu économique grâce à l'éducation. Le marché déciderait naturellement du rôle qui serait le plus pertinent pour chaque individu, fort ou faible, homme ou femme, en fonction de ses besoins.

Dans sa contribution au concours sur l'éducation, Muret explore un autre point de vue courant dans ce débat : il présente la pédagogie comme un moyen d'ancrer les individus dans une classe sociale. Selon lui, cela permettait aux travailleurs d'incarner leur profession et de s'identifier à leur contribution à l'équilibre social¹³³⁴. Les almanachs qu'il voulait créer pour que les agriculteurs puissent avoir accès aux connaissances les plus innovantes sur leurs domaines. L'échange intellectuel entre le monde savant et agricole offrirait une dignité aux cultivateurs dont ils ne bénéficient pas. D'autres auteurs ont développé ces réflexions en proposant des méthodes précises pour instaurer les fondements de cette dynamique. L'« Essai sur la question proposée par la Société oeconomique de Berne en 1763 » propose un programme pédagogique courant, prévoyant d'introduire la population à un ensemble de connaissances transversales. Cette démarche consistait à leur offrir des outils pour dépasser les activités dans lesquelles ils se spécialisaient. Les agriculteurs

¹³³² D., « Plan d'une Education convenable aux filles de l'age de six à quatorze ans », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(16), p. 3.

¹³³³ *Ibid.*, p. 3.

¹³³⁴ J. L. Muret, « Mémoire : Scientia festinata non crescit », *Ibid.*

et les entrepreneurs devaient être capables de juges par eux-mêmes de l'orientation de leur productivité pour être cohérents avec les besoins du marché dans le contexte de l'économie globale. En revanche, l'auteur de cet « Essai » souhaitait ancrer chaque classe de la population dans des rôles fixes. Les agriculteurs ne devaient pas utiliser leurs connaissances pour remettre en question librement la gouvernance. Pour cela, la Société économique de Berne, ou une institution équivalente, devait fonctionner comme intermédiaire officiel entre la population et l'État^{xiii}. La possibilité de formaliser les dialogues au sein de la hiérarchie sociale permettait de pratiquer une éducation qui élèverait les travailleurs et les rendrait plus productifs. L'auteur de l'« Essay sur l'éducation des enfants de la campagne » aussi prônait une stratégie pour ancrer les travailleurs dans des classes sociales particulières sans les opprimer :

je m'y suis fait une Loy d'éviter le ton de Législateur comme celui de Censeur, et de reformateur. Je ne démolis rien, je me borne à édifier : Je ne Spécifie pas les abus, mais je cherche à les prévenir, je profite des établissemens Actuels, je ne les Change point, parce qu'ils ne sont point fondamentalement vicieux, Seulement je tache de les perfectionner. Si j'en Souhaite quelques nouveaux, ils sont nécessaires, et ils n'exigent que très peu de dépense, et je les propose même principalement dans la vuë d'exciter l'Emulation des personnes de Conditions, persuadé que la Science, le genie et l'industrie doivent Commencer par Eux, et qu'un se rependant de prôcher en prôcher, Ces qualités passeront tout naturellement depuis le Palais des Princes, à la Cabane du Berger.¹³³⁵

Le Vaudois met en valeur sa méthode de réflexion dans ces lignes issues d'une lettre accompagnant son article. Il prétend constituer son système éducatif sur la base des pratiques institutionnelles en place sans les remettre en question. En plus de justifier son texte pour éviter les réprimandes, cette explication souligne le fait qu'il tente d'orienter la mise en place de ses suggestions sans que l'état ne doive restreindre la population. La première étape est d'inculquer à tout le monde que le travail est le but de la vie^{xiv}. Pour cela, les enfants doivent être constamment occupés, par l'apprentissage de la lecture et du métier auquel ils sont destinés, mais aussi par des jeux pour les habituer à être actifs et productifs à tout moment. Ces jeux pourraient éventuellement les conduire à trouver une passion pour laquelle ils fourniraient plus d'énergie et de temps que qui que ce soit d'autres. Pour cet auteur, la détermination professionnelle que les institutions scolaires devaient effectuer, ne devait pas être basée sur la classe familiale, mais sur les capacités des enfants^{xv}. L'enseignement devait être pourvu en fonction des activités qu'ils exerçaient avec facilité. En plus d'être plus efficace au travail, ils ne contribueraient pas à la dépopulation en quittant une région dépourvue de travail qu'ils voulaient exercer^{xvi}. Permettre aux individus de rendre compte par eux-mêmes de la forme qu'ils voulaient donner à leur contribution à leur environnement était la source du

¹³³⁵ Anonyme, « Essay. Beaucoup d'exemples et peu de préceptes », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(7), lettre préliminaire, p. 1.

développement équilibré de son économie. C'était une manière de promouvoir de doux rapports entre sujets et souverain, parce que l'autonomie acquise par l'enseignement est rentable. De même, une éducation transversale, agricole et industrielle, offerte dans tous les établissements du canton maintiendrait la population dans les campagnes. Elle créerait des manufactures en périphérie, où le savoir est acquis^{xvii}. Mettre un système scolaire comme celui-ci en place ne nécessiterait que de mineurs changements des pratiques actuelles. Les enseignements devraient être secondés par des praticiens et les programmes modifiés et tenus à jour sur la base des innovations faites par la Société économique de Berne. Encore, les communes devraient financer la scolarité de tous les enfants, sur la base de revenus supplémentaires qu'elles gagneraient grâce au revenu des nouvelles pratiques agricoles et manufacturières introduites par le système éducatif^{xviii}.

Pourtant, cet « Essai » ne respectait pas les exigences des patriciens en matière de réformes acceptables^{xix}. Les Bernois voulaient pouvoir placer la main-d'œuvre où elle choisissait qu'elle devait être exploitée. Même si le modèle éducatif que Vinzenz Bernhard Tschärner met en avant dans le compte rendu du concours imprimé dans les *Mémoires et observations* ressemble au précédent, le fait que le développement économique dépende de l'autodétermination professionnelle des travailleurs n'était pas envisageable¹³³⁶. Le Bernois voulait que l'enseignement fourni au peuple, bien que de qualité, soit purement moral.

Un article intitulé « La Société économique propose cette question à traiter » aborde le débat de la même manière, sans conclure de façon aussi radicale. Son auteur explique que les enfants, filles et garçons, doivent suivre leurs parents au travail et apprendre leur métier d'eux, pour être confrontés le plus possible à des tâches manuelles rigoureuses. Sans que cela devienne un impératif financier pour la famille – sous peine de dégouter les enfants du travail –, les heures passées en dehors de l'école doivent l'être dans les champs ou les ateliers. Pourtant, l'auteur conclut son texte en affirmant que la population doit profiter d'une bonne qualité de vie pour que son éducation puisse avoir un effet positif sur l'économie^{xx}.

Certains textes vaudois, comme le « Mémoire sur cette question pour l'illustre Société économique », ont adopté le point de vue promu par Vinzenz Bernhard Tschärner. Le texte commence par souligner la pertinence et l'originalité de la question, contrepoint des débats pédagogiques généralement réservés à l'éducation des riches^{xxi}. Il propose un système éducatif pratique adapté au manque de vocabulaire, de culture et de capacité à penser de façon abstraite, qui ne mettrait en usage que leur « facilité d'esprit mécanique »¹³³⁷. Au fil de son propos pourtant,

¹³³⁶ V. B. Tschärner a d'ailleurs participé au concours de la Société économique sur l'éducation, MO, 1766, p. XVIII.

¹³³⁷ Anonyme, « Quelle est la meilleure instruction chrétienne pour les Gens de la Campagne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(13), p. 5.

l'auteur dresse un tableau du caractère des habitants de la campagne. Cela lui permet de mettre en valeur les inégalités et la répression intellectuelle qu'ils subissaient^{xxiii} :

Les Gens de la Campagne sont tout à fait capables de connaître leurs intérêts, de les sentir vivement, et de raisonner d'une manière subtile sur tout ce qui les concerne. C'est la seule espèce de raisonnement réfléchi qui soit à leur portée, et dans leur genre ; on ne saurait même voir sans admiration la sagacité avec laquelle ils savent distinguer ce qui leur convient ou ce qui leur nuit dans les matières d'intérêt les plus compliquées, et il est bien difficile de les faire tomber en erreur de ce côté-là. Comme leur état est généralement inférieur au nôtre par rapport aux biens de la fortune, et qu'ils tendent tous par des efforts assidus à augmenter les leurs ; comme leur genre de vie consiste presque entièrement à faire valoir des terres, à vendre des denrées, à acquérir plutôt qu'à jouir, et que d'ailleurs ils ont moins de relations à ménager que nous, toutes leurs vues se concentrent dans leur intérêt propre ; c'est le grand mobile qui dirige la plupart de leurs démarches, de leurs discours, de leurs sentiments, et quiconque les sait prendre par l'intérêt, en fait tout ce qu'il veut. Quoiqu'ils sentent beaucoup plus fortement l'intérêt physique que le moral. cependant, ils ne laissent pas que d'avoir des idées de celui-ci, bien imparfaites, il est vrai, mais susceptibles d'un développement plus étendu, puisqu'ils en portent le principe au fond du cœur.¹³³⁸

D'ailleurs, le fait de maintenir la population dans l'ignorance, avait certes l'avantage de l'obliger à mettre sa force de travail à disposition de tâches manuelles – agraires, manufacturières ou commerciales –, mais cela les poussait à réfléchir aux inégalités dont ils étaient victimes. Au-delà d'être en soi une raison pour que la population déplore sa condition, avec les idées que ce sentiment peut engendrer chez des gens incultes, les paysans se rendent compte qu'un système économique plus libéral serait plus efficace. La volonté naturelle de la population consiste à être la plus productive possible, pour leurs propres intérêts. Le manque d'éducation abstraite et savante que le gouvernement alimente désavantage l'expertise et la productivité agricole et manufacturière, blessant la population dans ce qui la soumet à l'ordre social et politique. Pour contrebalancer cela, l'auteur propose d'élaborer pour commencer un catéchisme qui façonnerait la morale des enfants.

Dans la même veine, l'« Essai sur la meilleure éducation qu'on pourrait donner aux enfants de la campagne » s'attaque à la question du recrutement des régents. Son auteur explique que les parents sont incapables d'éduquer correctement leurs enfants, parce qu'ils en ont été eux-mêmes dépourvus. La responsabilité revient donc au système scolaire et à la capacité du gouvernement d'engager de bons enseignants. Pour cela, le Vaudois, qui a été régent dans sa jeunesse, désigne une augmentation de leur salaire et une meilleure qualité de travail comme seules solutions^{xxiii}. Présentée comme un investissement fait dans le secteur de l'agriculture, la valorisation de ce fonctionnariat parmi les sujets devait favoriser l'économie du canton et l'autonomie vaudoise¹³³⁹.

Wullyamoz s'est greffé à ce débat. Entre 1763 et 1783, le directeur de l'École de charité de Lausanne, au côté de Seigneux de Correvon et d'autres penseurs, a envoyé presque vingt textes à

¹³³⁸ *Ibid.*, pp. 5-6.

¹³³⁹ M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vand*, *op. cit.*, p. 168.

la Société économique de Berne pour soumettre ses propositions de réformes. Ces textes, allant du mémoire soumis lors d'un concours, à l'envoi spontané, en passant par des lettres excessivement longues traitent tous du même sujet. Sa démarche partait d'une envie de transformer l'École de charité de Lausanne. Ses textes devaient servir les intérêts de son travail de direction. Par contre, son approche de la gestion de cet établissement s'inscrivait dans une démarche réformatrice. Son objectif pendant vingt ans a été de convaincre les *Membres ordinaires* de la Société économique de Berne de lui offrir les moyens de développer son école en un programme éducatif global, pour former la main-d'œuvre de tous les secteurs économiques du canton de Berne¹³⁴⁰. L'École de charité devait être le centre administratif autour duquel un système éducatif national se formerait, par rayonnement petit à petit. La base de son système est identique à celui que Seigneux de Correvon avait énoncé dans les années 1750 ; l'institution scolaire publique, incarnée par leur établissement lausannois, devait éduquer les enfants pauvres au travail agricole ou manufacturier, avant de les mettre en charge de l'exploitation de terrains en friche^{xxiv}. Wullyamoz a passé deux décennies à dialoguer avec la Société économique de Berne pour proposer des moyens institutionnels, pratiques et administratifs de « dresser la jeunesse Villageoise à l'agriculture, et leur en donner le gout ; de former des Etablissements d'Ecolle, Comme je l'ay déjà manifeste »¹³⁴¹ :

Si cet établissement reussit, et qu'il tourne à l'avantage du Paÿs comme je n'en doute pas un Moment ; pour lors l'on en pourroit former de pareils dans chaque Baillage, cette experience que l'on auroit faite en faciliteroit l'entreprise et même l'on pourroit parer aux inconveniens, soit Ecceuls qu'on y Auroit reconnus : les Villes et Communautés qui sont obligées d'entretenir leurs Pauvresm d'Elever et donner des professions aux Pauvres Orphelins qui sont sans ressources les placeroient dans ces Ecoles d'une façon Moins dispendieuses pour Eux, plus Avantageuses pour ces Jeunes Gens, et plus utiles pour les Paÿs en General, la Postérité qui nous suit prendroit gout pour le travail, apprendroit la façon de s'occuper utilement, l'Emulation ce rependrait dans le Paÿs pour ce Genre d'Occupation si interessant, et l'on parviendroit peut étra à faire perdre ce gout pour la feneantise et Molesse qui est presque General [...]. La dépense que l'on presumeras pour ces Etablissements effraieras peut être ; je Convien qu'elle est d'un Prince, soit pour en faire les Advances, soit pour leur donner toute la force, et toute l'autorité qui leur seras Necessaire ; Mais le Prince en sera bien dedomagé, tant par la prospérité du Paÿs, que par les avantages qu'il retireras dans la Suite. Il faudra pour cet établissement que je propose du Commun du Chattelard, faire la depense du bastiment, entretenir l'agriculteur et ses Apprentifs, pour Jursqu'a ce qu'une partie de ce terrain puisse les entretenir, l'on pourroit remettre à ce Sujet au maitre Agriculteur.¹³⁴²

La séquence de développement économique de Wullyamoz commence par une extension de l'autorité de l'École de charité. Pour qu'elle fournisse un enseignement professionnel de qualité, il souhaitait que ses étudiants et son personnel aient accès à des terrains sur lesquels effectuer des

¹³⁴⁰ P. Wullyamoz, « L'institut des Ecoles de Charité de Lausanne », 1783, in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(11), pp. 1-2 ; P. Wullyamoz, « L'établissement d'une école d'agriculture », 1783, in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(18), p. 1.

¹³⁴¹ P. Wullyamoz, « Les moyens pour dresser la jeunesse de Villages du Pays de Vaud à pratiquer l'économie rurale allemande », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(15), p. 1.

¹³⁴² *Ibid.*, pp. 3-4.

travaux pratiques¹³⁴³. Il s'agissait de pouvoir cultiver véritablement des champs en friche, à proximité de l'établissement, pour mettre les enfants en situation. Cela permettait de construire leur savoir-faire sur deux plans complémentaires. Le premier consistait à cultiver les terres avec les mêmes contraintes techniques et financières qu'en situation normale. Les terres mises à disposition devaient parvenir à un rendement naturel – compensant en parallèle l'investissement effectué par les baillages¹³⁴⁴. Le second consistait à enseigner l'expérimentation agronomique en réservant certaines parcelles à cela. Cela devait pousser certains étudiants attentifs de contribuer plus tard à des innovations ou à leur application ou aux autres d'être ouverts à l'idée d'améliorer sans cesse leurs pratiques. Pour compléter cela, le Vaudois voulait introduire un moyen d'offrir un enseignement complémentaire et équivalent sur les méthodes manufacturières^{xxv}. Pour que la théorie puisse s'accomplir sous forme de pratique aussi proche de la réalité économique, il voulait que les élèves et les enseignants fabriquent leurs propres uniformes¹³⁴⁵. Ainsi, chaque école devait être gérée comme une communauté économique viable au sein des baillages dont elles absorbaient les élèves. Pour la patrie, ces établissements seraient à la fois le lieu de formation morale et technique de la main-d'œuvre et des laboratoires de la gestion des politiques et stratégies économiques. Le Vaudois affirmait explicitement que son système devait remplacer la politique économique mercantile en place par une production locale, un circuit court à échelle nationale, dont le réseau de baillages serait le moteur¹³⁴⁶. Pourtant, il avait aussi conscience que la participation du souverain dont son projet dépendait pouvait constituer un frein¹³⁴⁷. C'est pour cette raison qu'il abordait son envie de voir le mercantilisme remplacé par un système plus stable par l'éducation ; elle permettrait éventuellement de remplacer la pratique économique au niveau le plus local petit à petit en déversant des travailleurs formés pour moderniser sa dynamique. Wullyamoz affirme que Seigneux de Correvon et Württemberg encourageaient son projet, mais que d'autres membres de la direction le freinaient¹³⁴⁸. Cela lui faisait craindre un déclin économique malgré la prospérité du canton¹³⁴⁹ :

¹³⁴³ P. Wullyamoz, « Mémoire sur l'établissement d'une école d'agriculture », *op. cit.*, p. 2.

¹³⁴⁴ P. Wullyamoz, « Lettres à la Société économique de Berne, 27 juillet 1768 et 16 août 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.13 ; T. Dubous, « Transferts de savoir entre les Sociétés économiques de Berne et d'Yverdon », *op. cit.*, p. 17.

¹³⁴⁵ P. Wullyamoz, « Mémoire sur la Direction des Ecoles de Charité par rapport au travail », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(12), p. 2.

¹³⁴⁶ P. Wullyamoz, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 décembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.13.

¹³⁴⁷ P. Wullyamoz, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 novembre 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.13.

¹³⁴⁸ P. Wullyamoz, « Lettres à la Société économique de Berne, 06 juillet 1768, 16 août 1768 et octobre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.13.

¹³⁴⁹ P. Wullyamoz, « Règlements et statuts de la Société des pauvres à Yverdon », *op. cit.*, p. 8.

Ne seroit il pas possible de mettre un fin aux excès du luxe, qui est une dependance de l'ambition, de l'orgueil, de l'amour des Richesses, de la Sensualité, de la discipation qui laisseroient les humains dans une Antière liberté. Par exemple, parce que le Paÿs est en Etat par ces productions en prenant Certaines précautions de produire sur son sol et abondamment toutes les choses necessaires à la Vie ; Est-ce que notre Prince, notre Pieux Souverain, ne pourroit pas par un Effet de ses soins Paternels faire publier que toute espece de Marchandise qui ne tendent qu'à satisfaire la sensualité et le luxe des Sujets telles que sont les draperies fines, les soieries, les tapisseries, les sucres, les Caffé, les Chocolats, les Thés, les Epices de toutes espèce, les Confitures sèches, les fleurs artificielles, en un mot toute espèce de Marchandises Etrangères qui ne sont Venues necessaires que par une Suite de Volupté, et dont on se passoit très bien précédemment ; Que pour ces Objets dis je, Messieurs les Commerceans seroient obligés de payer une finance équivalente à ce que Chacun de ces Articles la leur auroit couté, en les autorisants de les pouvoir revendre le double de ce qu'ils en avoient payés d'achat ; Vous m'accuserés peut être Monsieur à cette Ouverture d'être Mauvais Patriote, de Chercher à faire ma Cour aux depends de mes Concitoyens, et de Nos privilèges ; Ce n'est point Cela, je suis aussy Jaloux de nos privilèges, et autant empressé à les Conserver que qui que ce soit, Mais le but qui m'entraîne, est de Chercher à ramener les choses dans leur Etat primitif, en imaginant des Voyes permises, et les plus propres pour réussir.

Voici donc quel seroit mon projet pour arreter les Clameurs sur cette espèce d'Impos ; Je désirerois que la recouvre s'en fit dans Chaque Ville par des Membres qu'on Nommeroit à ce Sujet, et qui seroit Chargé de cette inspection, que cette finance seroit déposée au lieu prescrit par le Souverain ; qu'on seroit obligé de la Conserver sans y toucher, et d'en repondre, qu'elle seroit destinée pour survenir uniquement aux depenses pour divers établissemens interessants, pour les Ecolles d'Agriculture, pour des Maisone de travail, des maisons de force, pour y renfermer les Personnes qui sont dans la démance, ceux qui mènent une Vie déréglée ; Comment est ce que les Sujets pourroient se plaindre de cet espèce d'Impos établis pour un si louable but d'éviter que le Paÿs ne Continue à s'inonder de Nombre de choses entièrement superflues, et dont on peut très bien se passer, que ne tend qu'à faire sortir l'argent du Paÿs qui y resteroit sans cela, but qui ne tend qu'à faire perdre le gout du luxe, et de la sensualité, Impos qui ne gene Personne, qui ne porte sur Personne, qui laisse les Sujets libres d'y Contribuer ou de ne le pas faire ; puisqu'il ne porte que sur ceux qui ne Voudront pas gêner leur Volupté, car que l'ordre de Personne est ce que cet impos regarderas, ce ne seroit que les Etrangers qui ne Craignent pas la dépense, les Personnes riches et de haut ton, qui ne Voudroient rien Changer à leur mode de Vivre, et qui Seroient Charmés de pouvoir se distinguer de cette facon du Vulgaire, et des Personnes qu'ils Croient au dessous d'eux, ce seroit donc celles la seules qui payeroient ces impos, qui mettraient seuls la Masse pour Contribuer à ces beaux établissemens et si utiles que je propose ; La generalité étans bridés sur le luxe et la Somptuosité par des Sacrifices qui excèdent leur forces ; Ils s'industieroit pour augmenter les productions des terres pour garder grand Nombre de brebis, pour planter des Meuriers, et Soigner des Vers à Soye, pour établir des fabriques, pour ce Nourrir et s'habiller des productions du Paÿs ; Car à quoy sert d'Introduire beaucoup d'Argent au Pais par le Commerce, pour l'en faire ressortir pour tant d'articles de l'Etranger dont le Paÿs peut suffire abondamment, qui ne font que d'autoriser ce luxe qu'on ne sauroit assés respecter.¹³⁵⁰

Cet extrait, écrit par Wullyamoz en 1768 dans un texte soumis à la Société économique de Berne dans le cadre de son concours sur la pauvreté et la mendicité, concentre l'ensemble de sa pensée économique¹³⁵¹. Il voulait en finir avec la politique économique mercantile de Berne, qui obligeait la production agricole et manufacturière de se mettre au service du luxe, au lieu de travailler sur les produits dont sa population avait besoin. À l'image des écoliers qui cultivaient leur nourriture et confectionnaient leurs uniformes, l'économie bernoise devait croire de l'exploitation de la force de travail mis au profit des masses. Cela pouvait être atteint en investissant dans un bon

¹³⁵⁰ *Ibid.*, pp. 5-6.

¹³⁵¹ G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, op. cit., p. 255.

programme éducatif, en offrant une forme de liberté ou autodétermination économique aux travailleurs et en favorisant la productivité agricole et industrielle domestique. La seule réforme attendue de la part du législateur était fiscale, sous forme de déductions sur les produits issus d'activités locales et de réduction des terres sur leur circulation intérieure et extérieure, et d'une gouvernance plus souple de la main-d'œuvre. Ainsi, les grandes fortunes pourraient contribuer au développement économique en finançant la création de postes administratifs pour les travailleurs. De cette manière, Wullyamoz offrait une solution concrète à une question qui préoccupait toujours les Vaudois dans les années 1780 : comme Samuel Page l'illustre dans sa propre contribution au concours de 1782 sur la pauvreté. Ce dernier se concentrait sur le fait que les terres en friche possédées par l'État devaient être prises en charge d'une manière ou d'une autre¹³⁵². Leur donner une utilité pédagogique réglerait à la fois le problème de l'inexploitation et des services sociaux inefficaces du canton^{xxvi} :

Un M^r de cette Ville hérita par Succession d'un Oncle un assés Mauvais Domaine d'une 15^{aine} de poses ; qui ne luy a été estimé Valoir au plus pour des envieux trois à quatre Mille livres, ces M^{rs} dans l'espace de 5 à 6 ans la fait augmenter de Valeur de six fois plus, tant par ses bonifications, embelissement, que batisses, et quoy qu'il y a augmenté d'une valeur aussy considerable, Il s'est trouvé obligé de la vendre, parce que la Part qu'il en retiroit ne suffisoit pas pour payer les Interets des dépenses qu'il y avoit faittes pour le Mettre dans cet Etat, et pour survenir à leur entretien ; ce besoin de la vendre la mis dans le cas d'accepter vingt et cinq mille livres que luy en offrait une Personne outre 40 Louys [...] ; Ce qui luy est resté de cette somme après avoir payé ses Creanciers à fait un trop minime objet, pour pouvoir Survenir à leur besoins ; Ensorte qu'ils se sont trouvés obligés de rompre Meinage pour aller Chercher fortune ; on a procuré une place à M^{me} dans une cour, et le Mary qui est bon officier, et qui entend bien ce Métier, est allé postuler de l'Emplois dans une autre ; J'en conviendrai avec vous Monsieur, qu'il a eu bien de l'imprudance de déranger les affaires a ce point pour des choses qui excedoient les forces ; Mais il est assés commun de voir que l'on se trompe souvent dans ses spéculations pour des entreprises qui vont beaucoup plus loin qu'on ne le présuimoit, sur tout quand on manque d'experience, et quand on est une fois embarqué, on ne peut pas abandonner la chose sans s'exposer à de plus grandes pertes encore ; Et s'il a dérangé ses affaires, Il mérite cependant d'être distingué de ceux qui les dérangent par un excés de luxe de dissipation de dépenses, d'ambition, d'entreprises trop hasardées dans le commerce, qui fort perdra leur créanciers, qui mêmes ce font des ressources dans l'Etranger, en distrai sans Clandestinement à leurs créanciers un Argent au moyen duquel ils pourroient être payés si ce n'est en tout du moins en partie de ce qui leurs étoit légitimement deu, ce sont des exemples qu'on a icy et ailleurs, qu'on ne peut pas appliquer à ce M^r puisqu'il n'a rien fait perdre à quique ce soit, et que pour n'incomoder Personne, à préféré de se dépaïser avec sa femme. Se fait cependant est, qu'il a mis dans un Etat de grande prospérité et de bauté un coin de terrain qui etoit presque ignoré, qui ne produisoit presque rien, qui a augmenté d'autant le fief de LL. EE. duquel il est ; et qui leur valu par cette vente £ 2300 de plus des Load qu'ils n'en auroient tirés, s'il ne s'étoit pas exposé à y Sacrifier au dela de ses forces, et qu'il ce feut contenté d'en Jouir sur le pied qu'il luy étoit parvenus ; Si le gout de l'agriculture prend faveur les fiefs, les Dixmes augmenteront, en faveur des sujets de fief et du Prince en particulier ; qu'elle Enchainur ne seras ce pas pour toutes choses, cette branche ne mérite elle pas bien d'être pris en consideration, et de faire même de grands Sacrifices pour la favoriser ; ce Domaine établi sur ce pied ne diminuera pas à l'avenri de Valeur, parce qu'il ne seras prossédé que par des gens riches,

¹³⁵² S. Page, « Combien les maisons de travail publiques seront utile au pays », *op. cit.* ; Samuel Page, « Lettre à la Société économique de Berne, 03 septembre 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8.

et qu'il ne circulera qu'entre gens qui seront en situation de le payer, sans avoir égard à la Rente qu'il produit¹³⁵³

Wullyamoz a verbalisé les enjeux sociaux de son travail de réforme – concentré sur l'École de charité, mais a vocation globale – dans sa correspondance avec Thormann, secrétaire de la Société économique de Berne¹³⁵⁴. Les intentions qui surplombaient son système de développement économique concernaient les relations entre sujets et souverain dans le canton de Berne. Le Vaudois revient au débat sur les taux d'intérêts qui empêchent le fonctionnement naturel de l'économie et incite à la fainéantise. En proposant au souverain de mettre les propriétés publiques à disposition des écoles, sous forme d'investissements dans l'agriculture locale, c'est ce problème qu'il adressait. Les revenus apportés par l'exploitation de ces terres, puis l'optimisation générale de la culture une fois les agriculteurs bien formés répartis dans les secteurs privés, devaient compenser les revenus actuels des patriciens. Il souligne également que la législation actuelle est un outil de reproduction sociale, grâce auquel les *riches* occupaient la capitale domestique. Cela creusait le manque de débouchés pour les matières premières domestiques et la main-d'œuvre. Ainsi, le débat sur l'éducation tel que les Vaudois l'ont saisi révèle qu'ils se focalisaient sur la capacité du système scolaire à former une main-d'œuvre de qualité. Leurs préoccupations étaient de permettre aux travailleurs de propager une nouvelle manière de produire les richesses domestiques par le simple exercice de leur métier. La main-d'œuvre devait se spécialiser dans des domaines qu'ils maîtrisaient, sans rationaliser la profession à laquelle on les destinait. L'innovation et le développement économique pouvaient être provoqués par des individus exprimant leur expertise. Cela devait orienter la croissance selon les fluctuations du marché, sans viser un but particulier. Au contraire, les Bernois qui voulaient augmenter la force de travail agricole avec l'ambition précise de maximiser la production exclusivement de matières premières, pensaient élaborer un instrument administratif qui surveillerait dans les campagnes que les parents enseignent leur métier à tous leurs enfants. Ces derniers devaient être habitués dès le plus jeune âge à cultiver la terre et à s'accommoder de cette profession.

5.1.3 Passage à clos

Le passage à clos et la gestion des communs font également partie des préoccupations qui ont immédiatement occupé les penseurs vaudois et qui se retrouvent dans leurs textes de façon

¹³⁵³ P. Wullyamoz, « Lettre à la Société économique de Berne, 28 mai 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.13, pp. 6-7.

¹³⁵⁴ Seigneux de Correvon a exprimé son soutien pour le projet de Wullyamoz auprès de la Société économique de Berne, en appuyant son engagement sur son propre mémoire sur l'éducation des paysans : G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 25 juin 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 25 juin 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

transversale¹³⁵⁵. Cette question est centrale parce qu'elle met en valeur un débat des transformations profonde des rapports entre les souverains et leurs sujets. Sans parvenir à une réponse tranchée, les Vaudois qui participaient à ce débat se questionnaient sur le régime politique qu'ils voulaient soutenir. La plupart d'entre eux tenaient aux communs, donc aux règles d'usage et à la distribution des pouvoirs qui va avec. Est-ce qu'il est possible avec un tel type de système de produire assez de nourriture pour tenir le contentement de la population ? ou est-il nécessaire de trouver d'autres sources de revenus, comme l'industrie par exemple ? Cette question provoque des opinions totalement différentes au sein du Pays de Vaud.

Les interventions de Seigneux de Correvon à ce propos sont une approche parmi d'autres. Son parti pris consistait à faire des clôtures un moyen d'optimiser la productivité agricole¹³⁵⁶. La clôture n'était pas une fin en soi : elle permettait d'induire les conditions nécessaires à la mise en place d'une logique de développement économique basée sur l'implantation de manufactures^{xxvii}. Inscrit dans sa vision globale, la privatisation des communs servait à procurer à l'industrie suffisamment de matières premières pour qu'elle croisse rapidement. Parmi les contributions au concours de la Société économique de Berne pour laquelle Seigneux de Correvon a soumis cet article, le « Mémoire sur le meilleur usage des communs paquis » défend des arguments identiques. Pour l'auteur de ce texte, utiliser les terres comme pâturage communs est une sous-exploitation du potentiel agricole :

Le but général est de rendre Maître chacun de son fond, et que tout fond susceptible de Cultiver ait un Maître intéressé à la Culture. Le bien général d'un Pays voudroit qu'il n'y eut proprement aucun terrain en non Valeur que celui qu'il seroit impossible d'améliorer. Peut être n'a en a-t-il aucun qui mérite d'être fermé ; parce que quelque Maigre qu'il soit il donneroit un taillis, un bois ou quelque autre chose ; à ce défaut un pâturage aux Brebis ; Mais pour soutenir le systhème de n'exposer plus les récoltes au dommage d'aucun Bétail ; les Brebis même ne devroient être admises nulle part qu'en parquant, a moins que ce ne fut à la montagne.¹³⁵⁷

L'auteur de ce « Mémoire » propose de clôturer les propriétés collectives comme une manière parmi d'autres d'améliorer leur rendement. La privatisation et partage des communs est une démarche souvent liée à la clôture, mais qui n'est pas essentielle si des règlements respectant les connaissances agronomiques modernes sont respectés. Selon l'auteur de ce texte, l'élément à garder en vue consiste à permettre aux agriculteurs en charge des terres communales de produire un maximum de ressources en les cultivant. Selon le type de terre ou le contexte social, le lien entre le fonds et son exploitant pourra prendre la forme d'une location, d'une vente ou d'une

¹³⁵⁵ « La passation à clos et à record. 1716 juin 3 et 1717 janvier 13 », *op. cit.*, p. 589.

¹³⁵⁶ G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne. Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes etc. etc. ? », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 55.

¹³⁵⁷ Anonyme, « Mémoire sur le meilleur usage des communs paquis », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.37(5), p. 9.

coopération. Les revenus apportés par ces terres bénéficieraient la commune quel que soit la forme juridique de l'attachement de l'agriculteur à ses champs. Ainsi, ce contributeur encouragerait l'optimisation de la productivité des terrains publics et privés, que la clôture des champs aiderait. Cependant, il n'inscrit pas sa revendication dans un système plus large. L'argumentation de la productivité était en soi le but de sa démarche.

François Daniel Gabriel Marquard, avoyer de Payerne, a participé au concours de la Société économique de Berne pour défendre l'idée selon laquelle la productivité agricole devait effectivement être optimisée, mais que le passage à clos était indispensable pour y parvenir. Les terres communes n'étaient pas rentables, puisqu'elles ne servaient pas à cultiver de produits commercialisables et qu'elles ne nourrissaient pas les bêtes autant que des pâturages artificiels par exemple. Rédigé par une figure d'autorité, plus prononcé que le texte précédent et écrit dans le simple but de répondre à la question de la Société économique – sans tenter de nourrir un argument revendicateur parallèle –, ce « Mémoire sur l'administration des communs de la Bourgeoisie de Payerne » a eu du succès auprès des *membres ordinaires*, qui l'ont désigné comme un texte « fort approuvé »¹³⁵⁸. Ces quelques explications composaient la base du dessin des patriciens bernois pour les terres communes. Vinzenz Bernhard Tschärner l'a énoncé dans son « Examen » de 1769 ; une fois clôturé, ces champs pourraient devenir des réserves pour permettre aux grands propriétaires d'agrandir leurs domaines en parallèle de l'amélioration de la productivité¹³⁵⁹. Jean Georges Pillichody (1715-1783) – juge, originaire de Neuchâtel et spécialiste du droit coutumier du Pays de Vaud – a également adopté une approche a priori consensuelle de la question dans son « Essai sur les fonds clos » :

Rassurez-vous encore, la perfection de l'agriculture ne tend point à vous surcharger de denrées, dont vous ne sauriez que faire, elle tend à multiplier celles que les besoins exigent, à varier les autres par la plus utile économie, suivant la nature du terroir, la position de chaque lieu, et la facilité du débouché et de l'exportation. Le système de convertir en fonds clos, les champs, les communes, etc. ne va pas nécessairement à l'augmentation des grains. Chaque propriétaire devenu entièrement le maître de son propre fonds, n'étant plus dorénavant asservi, comme du passé, à une économie toujours uniforme et toujours dépendante de ses voisins, consultera pour le faire valoir son propre intérêt, toutes les différentes productions de la terre se mettront nécessairement, et comme d'elles mêmes, dans une sorte d'équilibre ; l'abondance de l'une ne se fera point au préjudice de l'autre.¹³⁶⁰

Pillichody met les clôtures au service de l'augmentation des rendements agricoles¹³⁶¹. Le surplus de l'agriculture améliorée devait selon lui être stocké dans des greniers publics qui les distribueraient

¹³⁵⁸ « Extraits de quelques unes des délibérations de la société économique », in *Mémoires et observations*, 1762, p. LXIII.

¹³⁵⁹ V. B. Tschärner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », *op. cit.*, p. 126 ; S. Engel, « Lettres à la Société économique de Berne, 27 septembre 1768 et 06 mai 1769 », in *Burgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.3.

¹³⁶⁰ J. G. Pillichody, *Essai sur les fonds clos*, *op. cit.*, pp. 12-13 ; J. G. Pillichody, « Lettre à la Société économique de Berne, 08 mars 1763 », *Burgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.8.

¹³⁶¹ F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, *op. cit.*, p. 183.

lorsqu'ils seraient aussi avantageux pour les cultivateurs que pour les acheteurs. En plus de l'optimisation, la clôture et la privatisation des champs permettrait à l'agriculture de rentrer en synergie avec le marché et ses besoins. Les cultivateurs concentreraient leurs efforts sur des produits qui s'écoulaient, avant même qu'une industrie spécialisée dans la transformation des ressources locales ne s'implante :

Si c'est un pauvre qui n'eût que peu ou point de fonds, il est juste de lui faire un bon équivalent du droit qu'il avoit, par le mandat des passations à clos, de tenir sur les pâturages une vache outre quelques brebis, quand même il n'avoit pas le moyen de les hyverner ; et dans ce cas les Communautés, comme elles ne le sont que trop d'ailleurs, ne le renverront pas à la bourse des pauvres, mais elles l'assisteront de leurs déniers pour cet objet. Enfin à supposer que les revenus des Communautés fussent considérablement augmentés par ces changemens, il seroit aisé d'en répartir quelque chose sur les communiens ; mais quand on ne le feroit pas, ce qui peut être seroit le mieux, les communiens n'en seroient pas moins dédommagés dans le Corps de Communauté.¹³⁶²

Pillichody met son approche consensuelle au service des intérêts des pauvres et des sujets du canton de Berne¹³⁶³. Pour compenser les sacrifices communautaires faits au profit de l'enrichissement du canton, le Vaudois propose la création d'un service social. Cet instrument administratif devait offrir un moyen de subsistance pour les pauvres, invariable, qui ne les ferait pas dépendre des aléas de la fertilité de champs en friche. La question de la clôture des communs remettrait donc en question les rapports entre la population et les institutions, pas uniquement l'exploitation de certains terrains. Pillichody conclut d'ailleurs son texte en affirmant qu'« on ne cultive pas si mal les terres dans ce pays ; c'est moins la *manière de cultiver* que la *manière de posséder* qu'il convient de réformer. »¹³⁶⁴

L'approche critique que ce dernier a introduit a été explorée plus explicitement par des auteurs dont les textes ont été rangés à l'abri des regards dans les archives de la Société économique de Berne. Le « Mémoire sur cette question, convient-il au pays de Vaud de partager les terres communes aux particuliers »¹³⁶⁵ est même allé jusqu'à critiquer l'engouement pour le débat sur les clôtures, qui détournait l'attention des débats sur les inégalités. Selon son auteur, tenter d'améliorer la condition des pauvres en leur offrant des moyens d'améliorer leur productivité était néfaste. Il remet en question l'efficacité de questionner les inégalités à travers une question agronomique. Parce qu'« il y aurait sans contredit du profit pour le pauvre, mais il est démontré que sa pauvreté même ne Lui permettra jamais de faire ce profit »¹³⁶⁶, la clôture des communs ne profiterait qu'aux

¹³⁶² J. G. Pillichody, *Essai sur les fonds clos*, *op. cit.*, pp. 53-54 ; J. G. Pillichody, *Remarques curieuses et intéressantes pour la famille principalement commencée le 5 septembre 1742*, Bibliothèque publique et scolaire d'Yverdon-Les-Bains, 19386.

¹³⁶³ J.-P. Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, pp. 179 et 360.

¹³⁶⁴ J. G. Pillichody, *Essai sur les fonds clos*, *op. cit.*, p. 67.

¹³⁶⁵ Anonyme, « Mémoire sur cette question, convient-il au pays de Vaud de partager les terres communes aux particuliers », 1762, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.37(7).

¹³⁶⁶ *Ibid.*, p. 4.

grands propriétaires. Même si la possibilité technique d'augmenter la productivité des travailleurs existait, les pauvres ne pourraient pas y avoir accès. Les clôtures permettaient d'employer des terres incultes certes, mais cela ne changerait pas la condition des Vaudois. La réforme dont le canton a besoin est plus profonde et doit permettre aux travailleurs de contrôler les moyens de production. Selon l'auteur de ce « Mémoire », les savants devaient réfléchir à cela avant de penser à en optimiser les outils. En cela, les théories économiques ne font pas assez de place aux mécanismes sociaux¹³⁶⁷.

L'« Extrait de différens mémoires écrits sur la question posée en 1762 », contribution imprimée dans les *Mémoires et observations*, affirme également que le débat sur la question des communs dépasse le besoin de déterminer si la clôture est une bonne chose ou non. Toutefois, il arrive à des conclusions totalement inverses. Son auteur soutient la clôture des champs. Cela devait servir selon lui à instaurer un système de location des terrains publics. Les communs resteraient en possession de l'État, mais seraient cultivés par des particuliers, qui en auraient l'usufruit contre une charge ou un impôt spécial. Contrairement au Vaudois, les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne voulaient étendre aux fonds publics le système des contrats hypothécaires ; la population devait être composée de fermiers-locataires travaillant pour se nourrir et avoir le droit d'exploiter des terrains, dont l'État ou les patriciens profitent.

Une seule autre contribution vaudoise de la série défend la permanence de la propriété étatique des communs. Contrairement au précédent, son auteur propose de distribuer le droit de culture au sort, pour que les responsabilités circulent et que la population contribue réellement à leur mise en valeur¹³⁶⁸. D'autres auteurs étaient contre la privatisation pour des raisons agronomiques. La gestion des ressources et de leur exploitation nécessitait une supervision que seul un appareil administratif pouvait gérer¹³⁶⁹. D'autres étaient contre le passage à clos, parce qu'ils considéraient qu'il favorisait les grands propriétaires. Les petits propriétaires ne pouvaient pas survivre sur leurs réserves lors des années d'alternance, de jachère et de repos. Cette perspective-là voulait que les communs soient distribués à l'ensemble des habitants, pour qu'ils organisent leurs méthodes de culture ensemble et faire concurrence aux grands propriétaires¹³⁷⁰. Au final, les Vaudois ont abordé le débat sur la clôture des communs comme une manière de réfléchir à la propriété :

Les princes font des guerres cruelles pour étendre leur commerce, éloigner leurs frontières, acquérir de nouvelles provinces, vous tranquilles Helvétiens faites dans vos paisibles contrées des conquêtes qui n'exciterent jamais l'envie, augmentés vos revenus en mettant en valeur les terres que vous

¹³⁶⁷ M.-J. Ducommun et D. Quadroni, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud*, op. cit., p. 139.

¹³⁶⁸ Anonyme, « Etat des comuns dépendans du village de Riggisberg », 1763, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.37(4).

¹³⁶⁹ Anonyme, « Dissertation : Sur la question de 1769 », 1769, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.51(3).

¹³⁷⁰ Anonyme, « Alternative des champs et prairies », 1769, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.51(6).

méprisés, elles renferment dans leur sein des trésors inépuisables : déjà si heureux par tant d'endroits voulés vous que l'agriculture qui fait la richesse et la force d'un Etat fleurisse au milieu de vous immités les Anglois. Qu'il ne soit plus parlé de soles, de parcours, ni de communes.¹³⁷¹

Dans cet extrait, l'auteur argumente que le canton de Berne doit se positionner face aux innovations économiques européennes en étendant sa productivité. Pour cela, elle doit redistribuer les richesses à sa population et éviter de devenir dépendante des conquêtes. Selon cet « Essai sur les communes », en clôturant les communs, et en les privatisant, l'administration serait capable de se concentrer sur la gouvernance du produit de leur exploitation, plutôt que sur le travail en soi. Cela augmenterait la productivité, inciterait les propriétaires à cultiver les produits les plus rentables et injecterait ces matières premières dans un marché domestique supervisé de façon minutieuse. Cette rationalisation des ressources permettait de gérer en parallèle le commerce intérieur et extérieur avec précision offrant les meilleurs prix et conditions de production au secteur économiques sur l'ensemble du territoire. La clôture des communs devenait le point de départ d'une collaboration entre économie et administration dans laquelle l'une ne tente pas d'exploiter l'autre pour servir ses intérêts.

En 1765, un auteur anonyme a écrit un « Mémoire dans lequel on expose le pour et le contre sur les acquisitions que font dans le Pays de Vaud des Etrangers, qui ne sont, et ne deviennent point sujets de l'Etat » pour contribuer à questionner la provenance de ressources nouvelles pour alimenter le développement du Pays de Vaud. Ce texte aborde une manière alternative de remettre en question le droit de propriété dans le canton de Berne :

Cet avantage est surtout d'un grand prix pour un Pays ou il y a peu d'argent, ou les Canaux par lesquels il sort se multiplient tous les jours, sans que l'on veu augmenter le petit nombre de ceux par lesquels il entre. De la résulteront un plus grand Commerce, plus d'emulation et d'industrie, une plus grande Population, en un mot tous les avantages qui naissent dans un Etat d'une plus grande Circulation d'argent.

Dans les Pays et les Tems ou régnoit encore une grande et très grande Population sans beaucoup d'argent ; mais dans la Constitution présente des choses en Europe, et vù le peu d'esperance qu'il y a de voir une reforme et qu'on raisonne tant qu'on voudra sur les causes de Population, de Dépopulation, et de répopulation, il en faudra toujours revenir à ce grand Principe, que toutes choses d'ailleurs égales, le Pays où il y a le plus grand Commerce et la plus grande industrie, et pour conséquent la plus grande Circulation d'argent, il doit toujours être le plus peuplé, Tout le reste n'est que Conséquence, foible accessoire, ou palliatif.¹³⁷²

L'enjeu^{xxviii} qui sous-tend le besoin de transformer l'accès à la propriété et l'introduction de nouveaux capitaux sur le marché domestique^{xxix}. Permettre aux étrangers d'acquérir facilement des

¹³⁷¹ « Essai sur les communes pour répondre à la question proposée par l'illustre Société œconomique de Berne de 1761 », *op. cit.*, pp. 143-144.

¹³⁷² Anonyme, « Mémoire dans lequel on expose le pour et le contre sur les acquisitions que font dans le Pays de Vaud des Etrangers, qui ne sont, et ne deviennent point sujets de l'Etat » [1765], Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XI.12(14b), pp. 2-3.

terres reviendrait à encourager l'émigration et l'importation de richesses étrangères¹³⁷³. Cela favoriserait l'industrie et le commerce. Ainsi, les travaux que les étrangers exécuteraient sur leurs terres dynamiseraient l'économie immobilière locale. Pourtant, loin de l'auteur l'idée de favoriser activement l'achat des terres pour les étrangers ; la question est de déterminer l'ampleur de la libéralisation de l'acquisition immobilière dans l'absolu. Son but était également de donner aux sujets accès à la propriété :

il n'y a qu'à réduire l'intérêt de l'argent, qui certainement est trop haut sur tout pour les Lettres de Rentes. Si ce Mémoire n'étoit pas déjà excéssivement long on oseroit proposer pour cette reduction un projet qui ne couteroit pas un Sol à l'Etat, il procureroit un Soulagement immense au Pays de Vaud dont la misère a sa Source principale dans les Dettes au 5% qui accablent la Généralité des habitans.¹³⁷⁴

Le texte se conclut par ces mots ; l'endettement des Vaudois et le système de gestion des terres privées à Berne est le fléau économique à endiguer avec une libéralisation de l'accès à la propriété. Son système devait rendre le taux d'intérêt sur les contrats hypothécaires impossible à préserver. Le flux de capitaux rentrants de l'étranger, couplé à la facilité d'acquisition, devait compenser le déséquilibre de la valeur de l'argent entre la province et la cité-État, fournissant le levier avec lequel les patriciens obligeaient les sujets à se plier à des accorde aussi déséquilibrés. De plus, la propriété serait la raison qui pousserait les agriculteurs à contribuer à la croissance domestique. Sans remettre en question la hiérarchie institutionnelle, l'auteur de ce « Mémoire » voulait créer un lien entre travailleurs et administrateurs par la propriété^{xxx}. Elle instaurerait une collaboration Suisse entre économie et politique sans faire appel à des méthodes de représentativité complexe. Pour les étrangers spécifiquement, un des objectifs est de les intégrer au tissu social et économique une fois leurs terres acquises^{xxxi}. L'achat devait être facilité, mais pas la gestion à distance. Malgré cela, l'auteur était conscient que les étrangers n'allaient pas inonder le Pays de Vaud de leur présence. La liberté allait profiter aux Vaudois et accessoirement faire rentrer quelques capitaux absents auparavant. De surcroît, les fermages conclus avec les étrangers, pour la gestion de leurs terres, seraient plus avantageux que ceux des Bernois, puisqu'ils ne feraient pas parti d'un système institutionnalisé d'exploitation d'une classe par une autre. Ainsi, la question de la gestion des terres cultivables et de la propriété devait mettre en valeur des méthodes pour dynamiser l'économie et y inoculer des richesses nouvelles avec les moyens à disposition^{xxxii}.

¹³⁷³ Anonyme, « Achats de terres par des étrangers », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(2), p. 55 : il existe une seconde copie de ce texte dans le même recueil de textes conservés dans les archives de la Société économique de Berne (Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(15)) ; Anonyme, « Mémoire dans lequel on expose le Pour et le Contre sur les acquisitions que font dans le pays de Vaud des étrangers, qui ne sont et ne deviennent point sujets de l'Etat », *op. cit.* ; Anonyme, « Reflexions sur les inconvéniens qu'il auroit a defendre aux Etrangers d'aquerir des terres dans le Pays », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(13).

¹³⁷⁴ Anonyme, « Mémoire dans lequel on expose le pour et le contre sur les acquisitions que font dans le Pays de Vaud des Etrangers, qui ne sont, et ne deviennent point sujets de l'Etat » *op. cit.*, p. 38.

5.1.4 Prix du grain

Le débat sur les moyens de production, leur forme et la manière de les établir, rentrait en dialogue avec des échanges sur la manière de les exploiter. La question du prix du grain, traitée par un concours de la Société économique de Berne en 1766 – concours remporté par Abraham Pagan –, et qui a persisté jusque dans les années 1790, caractérise la contribution de la pensée économique vaudoise sur cette question. Les réflexions, qui ont entouré la volonté de concevoir une manière de réguler les prix des denrées de subsistance et de matières premières en général, fonctionnaient selon une logique comparable à celle sur l'esprit de la législation. Il s'agissait d'une question transversale qui a poussé les penseurs à établir des systèmes panoramiques, à recueillir toutes les connaissances disponibles pour proposer des solutions globales. Pourtant, le concours sur le prix du grain a été reçu comme une interrogation complémentaire à celle sur l'esprit de la législation, puisque les auteurs ont contribué par des propos sur les pratiques agricoles et la gestion des ressources, plutôt que sur la théorie économique et la gouvernance des territoires agricoles. Engel a contribué au débat en envoyant une copie manuscrite de sa « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains, et les Réflexions y jointes »¹³⁷⁵. Sa réponse aux problèmes liés à la fluctuation trop forte du prix des récoltes locales consistait à vouloir renforcer les interventions de l'état sur la circulation des richesses et de densifier les réseaux de greniers publics sur le territoire. L'auteur de l'« Essai sur la question : quel est le prix du bled dans le Canton de Berne », vainqueur du concours, a essayé de mettre de nouvelles méthodes scientifiques à profit de cet enjeu :

Personne ne disconvientra, il est vrai, que l'épargne des fraix de culture ne soit avantageuse au cultivateur, sans être préjudiciable à l'acheteur. Mais ce n'est pas la question dont il s'agit. Il faut savoir dans quels cas on peut et l'on doit épargner quelque chose dans la culture, et quels sont les fraix de culture, qui puissent porter la vente du bled au prix le plus favorable ou le moins onéreux au Peuple !

Pour répondre à ces deux questions, je pose deux principes.

1^o Chaque arpent donné, n'est susceptible que d'un certain degré de fertilité ou de produit qu'il ne sauroit passer. Il faut donc calculer la probabilité de son rapport, et comparer ce rapport avec les fraix, pour trouver le prix le plus avantageux du bled quant au cultivateur.

2^o Les fraix de la culture du bled doivent avoir leur mesure et leur borne. Il n'y faut ni avarice ni prodigalité ; mais ils doivent être moindres que le rapport vraisemblable, afin que le cultivateur non seulement n'en souffre point de perte, mais qu'il puisse jouir d'un produit net, qui est la récompense et l'encouragement de la culture du bled.¹³⁷⁶

L'auteur de l'« Essai » affirme ici que le prix optimal du grain, la fourchette dans laquelle elle doit rentrer pour rester saine en tout cas, n'est pas un sujet qui concerne la volonté générale ; c'est une

¹³⁷⁵ Anonyme, « Reflexions sur la Brochure qui a pour titre : Mémoire sur les Grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(42) ; Sturles de Cottens, « Lettre sur le bled noir », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(6).

¹³⁷⁶ Anonyme, « Essai sur la question : quel est le prix du bled dans le canton de Berne, qui soit également avantageux au cultivateur et à l'acheteur ? Et quels sont les moyens les plus sûrs d'y parvenir et de le fixer ? », in *Mémoires et observations*, 1767, pp. 17-18.

information factuelle, qu'il s'agit d'établir par des observations et des calculs scientifiques. De ce fait, le Vaudois s'attèle à établir une réponse objective¹³⁷⁷. Selon lui, cela permettrait de créer une stabilité économique domestique par le contrôle des liens de subsistance. En se basant sur les définitions conceptuelles de Cantillon, l'auteur explique qu'une valeur, un « juste prix » des grains autour duquel graviter, doit être calculé en relevant son prix sur plusieurs années et confronter ces chiffres à la pratique de production et de consommation locale. Il forme cela en fixant son attention sur l'équilibre entre la circulation de valeurs entre producteurs et acheteurs. Pour construire sa méthode, il se saisit de notions introduites par les physiocrates, en faisant du *produit net* la donnée centrale de son système. En réalisant cela, le Vaudois rejette l'idée selon laquelle la production peut être augmentée indéfiniment comme le voudrait le système conservateur. Il aborde le rendement des terres tel qu'il existe, sans spéculer sur la capacité de production possible selon des conditions prédéfinies. Sur cette base, il définit que les conditions de production doivent être les plus stables possibles. Pour créer une croissance économique, les salaires de la main-d'œuvre doivent bénéficier d'un seuil salarial minimal, pour que la force de travail disponible ne puisse qu'augmenter. Ainsi, les dépenses de culture étant fixe, la valeur du grain ne dépendra que de son débit. Il explique donc que « le débit et le commerce de la denrée, toutes les autres dispositions sont vaines. »¹³⁷⁸ Dans ce contexte, la seule intervention de l'État consisterait à fixer le prix du grain en fonction de son accessibilité pour les couches sociales les plus pauvres :

De tout ce que nous venons de dire jusqu'ici, l'on voit, que le commerce des graines au loin est l'ame de la culture de cette denrée, et un moyen infaillible de parvenir à un prix avantageux [...]. Si dans un district du pays la disette se manifeste, on trouvera à vendre avantageusement le bled, et par conséquent on s'empressera à y en conduire. Tandis donc que dans un lieu d'abondance le prix haussera un peu, il ne manquera point de tomber dans un autre endroit où la disette se faisait sentir. Ainsi dans tout pays où le commerce des graines est libre, elles prendront naturellement l'équilibre, qui mettra le prix de cette denrée au pair. C'est cette égalité générale, que nous appelons un prix avantageux. C'est aussi le but de tous les commerces, dans tous les lieux et dans tous les tems. Mais comme en tems de cherté le commerce pourroit aussi tendre à l'équilibre d'un lieu à l'autre, ce n'est point alors un avantage ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'un district aide à l'autre à supporter la cherté. Depuis le prix moyen jusqu'à la cherté extreme, ce secours mutuel a ses degrés, et dans cet état des choses on pourra toujours moins se secourir les uns les autres, lorsque la cherté sera plus grande et plus éloignée du prix moyen. Il n'y a donc là aucun avantage.¹³⁷⁹

Le caractère absolu du prix du grain, de sa productivité et de la valeur de sa culture concentre toute intervention possible sur sa commercialisation. La meilleure régulation en ce sens est la libéralisation, par l'influence du marché. Partout, elle a ses limites et « mes Souverains et mes Juges,

¹³⁷⁷ Comme d'autres participants : « Mémoire sur les différentes espèces de graines et de leur culture, L'abondance des Denrées procure de la joie au peuple », *op. cit.*

¹³⁷⁸ « Essai sur la question : quel est le prix du bled dans le canton de Berne, qui soit également avantageux au cultivateur et à l'acheteur ? », *op. cit.*, p. 124.

¹³⁷⁹ *Ibid.*, pp. 91-92.

[...] sont fort éloignés de pareils principes. »¹³⁸⁰ Le Vaudois propose donc une liberté encadrée par des limitations actives du gouvernement et optimisé par des instruments administratifs propres au canton de Berne¹³⁸¹. D'abord, sa manière locale et communautaire de percevoir les impôts permettrait de les ajuster aux récoltes chaque année^{xxxiii}. Ensuite, le gouvernement doit mettre ses greniers publics à disposition de la population, pour qu'elle puisse spéculer de façon communautaire. La question sur le prix du grain devient ainsi un débat sur la gestion des ressources. D'autres Vaudois, comme Jean Pierre Blanchet de Lutry, l'interprétait de cette façon¹³⁸². Le débit étant trop faible, et le gouvernement tenant à ses restrictions, les greniers permettaient de créer un écoulement continue et proportionnel des ressources. Cela provoquait une stabilité artificielle de la circulation des richesses intérieures et un *produit net* d'année en année moyen. Cette manière de gérer les ressources dépendaient de la constance du système en place, auquel les autorités colleraient les méthodes de lecture nouvelles. Même s'il rejette la possibilité d'une autosuffisance, ce texte construit ses suggestions sur la gouvernance en vigueur, lui valant d'être imprimé dans les *Mémoires et observations*.

Muret a exploré une piste inverse dans sa contribution au concours sur le prix du grain. Son « Mémoire » tente de prouver que l'écoulement est le cœur du débat et que la valeur des richesses et de la main-d'œuvre découlent de sa fluidité :

Mais si l'on donne le nom de monopole, aux amas de graines que les marchands pourroient faire par speculation dans les années d'abondance, pour les garder en magasins jusqu'à l'époque d'une vente plus avantageuse, cette spéculation qu'on flétrit du nom odieux du monopole, n'a rien selon moi que de légitime et en même tems qu'elle enrichit le marchand de bled, elle entretient l'abondance dans le pays, elle est utile également et au laboureur et à l'acheteur.

Vous traitez d'avares, de monopoleurs, d'usuriers, et cela sur le fondement qu'ils achètent à bon marché pour revendre à profit ; mais leurs emplettes ne sont-elles pas un vrai soulagement pour le laboureur, à qui l'on ouvre un débouché avantageux de ses denrées, et leurs ventes quoiqu'à leur profit ne sont-elles pas toujours une ressource pour l'acheteur ? quant à moi, je ne puis envisager les spéculateurs en graines autrement que comme les bienfaiteurs des nations, et si nos laboureurs sont misérables, si le bled est présentement à haut prix, n'en cherchons point d'autre cause que celle-ci, nous n'avons personne qui spécule sur les graines.¹³⁸³

Selon Muret, toute forme de restriction économique fonctionne selon la logique des monopoles. Quel que soit sa forme, elle bénéficierait aux producteurs, aux manufacturiers, aux marchands ou aux représentants de l'État, en déplaçant des valeurs fixes d'un secteur d'exploitation à l'autre. De plus le commerce des grains perd son rôle de communicateur et devient un outil de spéculation. Au lieu de combler des besoins mutuels, il enrichirait un groupe d'influence au détriment des

¹³⁸⁰ *Ibid.*, p. 97.

¹³⁸¹ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, pp. 97-98.

¹³⁸² J. P. Blanchet, « Lettre à la Société économique de Berne, 14 juin 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(2), affirme que le Pays de Vaud « est déjà sur le déclin », p. 3.

¹³⁸³ J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.*, pp. 17-18.

acteurs économiques. C'est pour cette raison que Muret débute son texte en affirmant qu'il est impossible de déterminer le *juste prix* du blé. Il dépend du résultat de son commerce, qui doit permettre aux agriculteurs et aux consommateurs de s'offrir au moins le nécessaire de subsistance. Comme l'auteur de l'« Essai » qui a remporté le concours, le Veveysan s'appuie sur les physiocrates, Du Pont de Nemours et Le Trosne principalement, pour étayer son argumentation d'un cadre théorique¹³⁸⁴. Pourtant son usage de la notion de *produit net* est diamétralement différent. Pour lui, le *produit net* ne peut être calculé que si le marché et le travail fixent la valeur des denrées. Fonder sa valeur sur des objets inconstants et soumis aux stratégies institutionnelles, comme la productivité et la consommation, ne les attache jamais au contexte économique. Par contre, le rapport entre force de travail exploitée et accueil du produit sur le marché permet d'évaluer concrètement le degré d'enrichissement de chaque parti. De ce fait, la valeur naturelle de la richesse n'est mesurable qu'à condition que les échanges se forment librement et équitablement. Même si Muret acceptait que le gouvernement maintienne son pouvoir d'intervention, pour se conformer aux exigences du souverain, moins la circulation des richesses ne subit d'interférences, mieux l'économie du canton se portait :

Encore y a-t-il beaucoup de laboureurs, je dirai même la plus grande partie, qui ne sont pas dans une position aussi favorable à beaucoup près que je l'ai supposé ; car tous mes calculs sont établis dans cette supposition que le laboureur n'est pas lui-même propriétaire, mais s'il est comme les trois quarts de nos paysans, propriétaire de nom, c'est-à-dire que les fonds soient à lui, mais chargés de dettes pour la moitié de leur valeur ; il est aisé de comprendre qu'il est moins en état de souffrir quelque perte.

Posons le cas d'un paysan qui possède un domaine de 200 livres de rente, 100 de fourniture, 200 de travail, ce sont les mêmes proportions que dans l'exemple précédent. Si la récolte qui devrait valoir 500 livres, ne lui donne suivant le calcul établi ci-devant que 300 livres, il en faut prélever cent de fournitures, cent autres d'intérêts à payer, il se trouve qu'il n'a que 100 livres de produit net, intérêts et fournitures déduites. le voilà donc réduit non point comme l'autre à la moitié, mais au tiers de son juste revenu, les intérêts demeurent en arriere, l'année prochaine il vendra pour les payer, ses pailles et son fourage, ensuite une piece de bétail, le domaine dépérit, le laboureur se ruine, et il est presque impossible qu'il puisse jamais en revenir.¹³⁸⁵

En plus de permettre d'évaluer l'efficacité des échanges commerciaux entre entrepreneurs ou entre États, le *produit net* permet de rationaliser la pression financière subie par les agriculteurs et les sujets du canton de Berne. L'organisation de la propriété privée et la gestion du capital domestique ne sont pas durables à cause des interventions étatiques dans l'économie locale. Au-delà de la critique de l'exploitation d'une classe sociale par une autre, que Muret savait immuable pour le moment, aborder ce sujet servait à contourner le problème de la politique sociale en proposant un moyen économique de le rééquilibrer. Pour que les matières premières, dont le grain, garde leur

¹³⁸⁴ A. Alimento, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV*, *op. cit.*, p. 76.

¹³⁸⁵ J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.*, p. 35.

valeur la plus profitable pour le producteur, le consommateur et l'économie domestique, le travail fourni par les agriculteurs devait être non seulement rentable, mais aussi autonome de toute considération relative à l'organisation de leurs dettes^{xxxiv}. De cette manière, les restrictions sur les entreprises privées défavorisaient la classe de la population la plus nombreuse et la plus dépendante des terres qu'elle louait ou hypothéquait^{xxxv}. Une population presque entière incapable d'effectuer son travail pour donner l'illusion à des groupes minoritaires que l'économie est stable n'était pas une bonne stratégie. La liberté de circulation en plus d'offrir un débouché aux produits domestiques permettait aux conséquences de fluctuation de prix sur ces classes minoritaires, dont la richesse était basée sur l'accroissement de la valeur de produits fondamentaux.

Pour contribuer à ce débat, Élie Bertrand et les Mniszech ont tenté d'organiser un second concours, parallèle à celui sur l'esprit de la législation, que les *membres honoraires* de la Société économique de Berne ont fini par suspendre. En 1763, les *Mémoires et observations* ont annoncé « un prix de 20 Ducats à celui qui aura présenté la balance ou *bilan le plus exacte et complet du commerce d'exportation et d'importation de notre canton*, ou fourni les meilleurs mémoires pour y parvenir »¹³⁸⁶. Malgré la réception de plusieurs contributions, la Société économique de Berne n'a publié aucun texte sur ce sujet et n'a pas décerné son prix, à cause de la nature sensible de ce matériel^{xxxvi} – tout à fait reconnu par Élie Bertrand et ses élèves¹³⁸⁷. L'annonce de ce sujet est probablement une stratégie de la part du Vaudois pour recueillir des données – brutes ou commentées – sur la réalité des pratiques commerciales bernoises, mais aussi de sa production agricole et industrielle. Le contenu du matériel qu'il a réussi à recueillir est synthétisé dans son « Essai sur le commerce de Berne » de 1763. L'article de Radoslaw Szymanski sur les liens entre Mirabeau et les Mniszech reconstruit en détail la genèse de ces textes et analyse leur contenu avec précision. Malgré cela, mis à part les données brutes du « Bilan du commerce » sur lequel Bertrand s'est basé, les deux « Mémoires sur l'influence du commerce » ne proposent que des suggestions systématiques sur la gestion de l'économie locale¹³⁸⁸. Le premier – comme d'autres analysés en amont – propose un modèle de développement centré sur le commerce. Selon son auteur, pour que le canton de Berne s'*enrichisse* – mot sans cesse répété –, le gouvernement doit investir dans le commerce avant tout :

Les moyens d'y parvenir C'est de Protéger le Commerce, que les Sujets s'occupent, s'enrichissent, ils se mariront. Le commerce ayant Beaucoup de Rapport avec le Mariage, il Procure de la subsistance plus facilement et en cela feconde le cœur de la nature.

¹³⁸⁶ Anonyme, « Annonce des prix et des primes pour les années 1763 et 1764 », in *Mémoires et observations*, 1763, p. LIII. Cette annonce a été reprise dans le *Journal helvétique* d'avril 1764, p. 464.

¹³⁸⁷ R. Szymanski, « The Swiss Economy and Politics of the 1760s in the Travel Journals of Two Reform-minded Poles », *op. cit.*

¹³⁸⁸ F. du Crest, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 avril 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

Le Commerce met l'agriculture dans la plus Grande Action, favorise la multiplication des Animaux, qui procure des matières pour les fabriques, qui s'établissent par une suite de la population, et du commerce qui est favorisé.

Qu'on Parcoure les villes Riches. Je dit les villes de Commerce, vous ne trouveres point de terre aussy fecondes, que Celles qui les Avoisinent. La Campagne pour se Couvrir de Richesses Ouvre son sein à la Culture. Le negotiant dont l'objet est de s'enrichir, ne Laisse Rien D'inculte, l'experience, nous prend, que ce n'est que à force de travaux que la Terre produit Abondamment, le Commerçant ne fait attendre, ny au Cultivateur son salaire, ny au Bœuff sa nourriture.¹³⁸⁹

Selon cet extrait, le but d'une politique économique est de développer l'agriculture, l'industrie et le commerce conjointement. Puisque Berne ne possède pas de réelle industrie, un des défis auquel il fait face est d'en « attirer » une. Cela peut être réalisé en poussant sa population à se spécialiser dans un artisanat bénéficiant d'un accès facile aux ressources et profitant d'une forte demande. Sinon, le territoire doit attirer des travailleurs et des savoirs de l'extérieur. Pour l'une ou l'autre de ces solutions, le commerce local doit être compétitif. En affirmant cela, l'auteur adopte un parti pris physiocratique, voulant que la richesse soit un prérequis à la croissance de la population. Cette croissance étant comprise comme l'immigration de spécialistes et la formation d'une main-d'œuvre déplaçable des campagnes aux manufactures. Selon lui, le commerce est le seul secteur économique à pouvoir introduire cette richesse inertielle. Les capitaux auxquels le commerce donne accès seraient investis dans l'agriculture, dont le surplus se déverserait dans l'industrie, créant rapidement un cycle productif de développement économique. De plus, les commerçants s'enrichissant deviendraient des investisseurs dans le secteur agraire et manufacturier. Habités à traiter avec des capitaux en circulation, ils investiraient dans les secteurs en nécessité. Afin de mettre ce système en place, l'auteur du « Mémoire » demande au gouvernement de libéraliser le commerce. Tout ce que le commerce ne paie pas en impôts, il pourra réinvestir dans l'agriculture, en plus de la facilité pratique de l'exercice des activités d'échange. Ce texte, même s'il expose une appropriation intéressante de fragments – sélectionnés avec soin – du modèle physiocratique, ne correspondait probablement pas aux attentes d'Élie Bertrand, pour alimenter son propre travail. De même, le second « Mémoire » présente une méthode pour instrumentaliser le commerce afin que Berne évite de se dépeupler :

Si un Etat où le Commerce n'est pas florissant, n'était environné que d'Etats dont le Commerce est languissant aussi, il ne se depeuplerait pas en se bornant à l'agriculture, parceque es habitans d'un Pays ne trouveraient chez leurs Voisins, que ce qu'ils peuvent trouver chez eux ; et que les avantages étant egaux, on préfere le Sol où la nature et l'habitude nous enchainent. Mais si les voisins de cet Etat sont plus commerçans et plus riches que lui, il se dépeuplera.¹³⁹⁰

¹³⁸⁹ « Mémoire sur les influence du commerce : L'état que nous cherchons », *op. cit.*, pp. 1-2.

¹³⁹⁰ « Mémoire sur les influences du commerce : Si la population », *op. cit.*, p. 1.

L'auteur de ce texte traite le commerce comme un outil à disposition du gouvernement pour gérer la population. L'usage de cet outil dépend des dynamiques globales. Dans le cas présent, l'auteure trouverait évident que le canton de Berne s'en saisisse pour équilibrer son accès aux richesses et aux moyens de production de ses voisins. Cette observation, présentée comme une évidence, reste pourtant sensible. Le « Mémoire » souligne la difficulté pour un gouvernant à se laisser convaincre que « la Transformation des Arts et du Commerce dans un Pays qui les connaît peu » est problématique. Il met en valeur ainsi un point délicat concernant les négociations entre sujets et souverain. Proposer de développer le commerce, comme un argument autonome, est une remise en question des politiques publiques et de la gestion de l'État. Si un État dynamique attire la main-d'œuvre de ses voisins, la réticence de Berne à développer son agriculture et son industrie en libéralisant son commerce peut être assimilé à un manquement volontaire.

La question de l'influence de l'écoulement des produits locaux sur l'équilibre des ressources était encore débattue dans les années 1780¹³⁹¹. Le concours de la Société économique de Berne sur la disette du beurre témoigne de la persistance de l'enjeu, mais aussi de l'échec des propositions vaudoises formulées en 1766. À l'image des propos d'Allamand « l'ainé »^{xxxvii}, plusieurs auteurs ont exemplifié les ravages du problème en dénonçant la démocratisation de la consommation de café¹³⁹². En plus de mettre en valeur les limites des systèmes de circulation des richesses du canton de Berne, ce débat aborde la question de l'investissement moral de la main-d'œuvre pour leur travail. Les conditions économiques bernoises ne les incitent pas à rationaliser les richesses pour éviter qu'elles ne soient gaspillées pour acquérir des objets de luxe. En affirmant cela, les auteurs soulignent également que les matières premières locales ne trouvent pas d'autre canaux d'écoulement que des produits étrangers. Les stratégies de développement élaborées par leurs prédécesseurs n'ont pas été prises en compte, donc le débat est toujours centré sur la critique de logiques mercantiles.

Parmi elles, les textes sur le beurre se focalisent aussi sur la tendance des agriculteurs à tendre vers la grande culture¹³⁹³. Comme leurs prédécesseurs, les débouchés pour la main-d'œuvre préoccupaient les sujets du canton de Berne. La question de l'échelle, de la culture ou des échanges, a été centrale pour les participants au concours sur le prix du grain. Les « Réflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », texte anonyme mentionné en amont, condense

¹³⁹¹ R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, p. 31.

¹³⁹² Curtaz, « Les causes du haut prix et de la disette du Beurre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.60(9) ; Anonyme, « Lettre sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.60(10) ; Anonyme, « Question sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.60(13) ; Heinrich Streuli, « Butterteuerung », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.61(3).

¹³⁹³ Allamand, « Supplément à l'article du *Journal helvétique* sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », *op. cit.* ; Anonyme, « Lettre sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre », GA Oek.Ges.60(10).

les revendications vaudoises à ce sujet dans un propos qui met les différents systèmes les plus appréciés en perspective. Le moyen par lequel il voulait introduire une liberté commerciale, inspirée de celle promue par Mirabeau, était de transformer le rapport entre les agriculteurs et leurs terres :

J'ay toujours remarqué sur mon Balliage et ailleurs, que le paysan qui possédoit une terre Sujette à une Cense en Blé, ne la réduisoit point à paturage, au Contraire il la laboure preferablement à d'autres, il veut que cette terre paye ce qu'elle doit, en nature, il craint trop de déboursier de l'argent par les appredications, cette terre dut Elle etre de moindre raport par cette culture que par un autre, tel est son genie, je Voudrois en profiter pour donner de la faveur à la Culture des Blés en reduisant toutes les dixmes en Censes fixes, en permutant les Canses directes d'argent en Celles de Blé et [...] les fiefs soit droits de laud en une Contribution fixe, annuelle et en Blé ; on ne Scauroit Croire, combien cette Culture prendroit le dessus, chacun se meneroit au moins pour payer ses redevances en Nature ; un plus fort aiguillon seroit, si on abolissoit encore et deffendrait absolument toutes appretiation de cette denrée.

Les dixmes ne sont point difficiles à reduire en Cense fixe, les Seigneurs deximateurs après Calcul fait du raport annuel de puis 30 ans en la sommé et divisé également pourront convenir avec tous les Cultivateurs du montant de cette Cense à fixer sur chaque pose tant de champ qqe des prés par le denombrement qui en sera fait ; il est tres juste et les Cultivateurs, s'ils sont sensés, consentiront volontiers que cette cense totale excède suivant la Nature de chaque territoire raisonablement le montant du produit passé, à cause des pailles, qui resteront aux Cultivateurs au profit general de la Culture, à Cause des prés secs, auxquels on fera alors produire des Blés de tems à autre et à Cause des défrichements qui deviendront plus frequents. L'effet avantageux de ce changement se prouve par l'experience des lieux, ou ces Censes sont déjà établies et ou il se trouve quelques primes franchises de dixmes, dans lesquels la Culture des Blés prend plus de faveur, que par tout ailleurs.

Je ne puis ici pas m'empecher de Critiquer les Seigneurs decimateurs, qui ont droit de dixme en foin dans tous les lieux où la charrue a eu passé une seule fois ; ce droit rebute et avec raison les Cultivateurs de ne Jamais Cultiver un pré franc de dixme pour le Conserver tel ; Si ces Messieurs Consultoient leurs vrais interets, ils renonceroient à ce droit et se Contenteroient de la dixme en Blé, lorsque ces prés seront ensemencés, au lieu qu'ils n'en retireront jamais rien.

La permutation des Censes en argent est encore plus aisée à faire, il faut prendre le prix mitoyen des Blés, mais il seroit bien à propos de se saisir de cette occasion pour agancer les Censés de chaque term entier et les repartir le plus également sur chaque piece du meme fief, afin d'éviter les abandons à moins des terres surchargées au grand prejudice de la Culture generale.

Assujetti celles qui se trouvent franchises, est encore un aiguillon à la faire Cultiver en Blé pour en ayer la cense.

Le changement que J'ay proposé pour les lauds a outre l'avantage de favoriser la Culture des Blés par les Censes de cette denrée, encore Cellui d'être fondée sur l'Equité et éviter tant de procès ruineux, que les cas de lauds occasionnent ; je dis sur l'Equité, car il paroît peu Juste et memement assés desraisonable, qu'une piece de terre paye par des changemens de meme nature en reste exempte souvent passé constans. N'y auroit il pas plus d'égalité de stabiliser ce lauds de 30 à 3 as sur l'estimation des fonds, qui en seroit faite et d'en tirer la 30^{eme} partie pour la cense annuelle toujours fixée en Blé.

Je sens parfaitement que les Riches tenentiers ne Voudront pas s'y assujettir, dans l'Esperance que leurs terres ne passeront pas si vite en d'autres mains ; elle ne pourra s'introduire que petit à petit par des voyes indirectes, comme peut-être il faudroit decreter, que ceux qui ne voudront pas accepter ce changement ne pourront acquerir aucun fonds réduits à cette cense sans y assujettir les autres, et qu'à chaque cas de laud à venir des pieces restées sur l'ancien pied on en percevra le laud en entier et on en reglera la Canse pour l'avenir, Sinon point de laudation.

Cette abolition des lauds favorisera les echanges si favorables à la bonne Culture des Blés et a la diminution des hayes ; au moins si elle ne peut avoir lieu devroit on affranchir les Echanges des lauds ou senblables droits de double cense.

Le droit de retrait aux aboutissants après celui des parents seroit aussi bien favorable à cette Culture.

Les Communes par le moyen de la Bourse des pauvres devraient être tenues de leur avancer les Semences et seroient toujours les premiers privilégiés pour la saisie de ces avances, de même que d'autres particuliers qui exerceroient une pareille charité si agréable à Dieu et si utile à la bonne Culture.¹³⁹⁴

Selon l'auteur de cet extrait, le libre-échange, « source de l'abondance », ne pouvait servir la patrie qu'à condition d'être nourri par une agriculture dynamique et consensuelle. Pour mettre cela en place, les paysans devaient pouvoir acquérir et vendre facilement des propriétés. Cela créerait un marché basé sur un réseau de petites cultures rapides à répondre aux besoins du marché et capable d'absorber la main-d'œuvre nécessaire à augmenter la productivité globale. L'endettement de la population du canton de Berne ne pouvant pas être réglé en demandant aux patriciens d'abandonner leur source de revenu, des réformes fiscales devaient créer une dynamique plus favorable aux activités économiques malgré tout¹³⁹⁵. Ce rapport entre taux d'intérêts, endettement paysan et taille des domaines cultivables est une clé de lecture qui revient systématiquement dans les textes économiques vaudois¹³⁹⁶. Même Seigneux de Correvon militait en faveur d'une petite culture, provoquée par l'usage de techniques agronomiques particulières, une législation adéquate ou l'abolition de restrictions commerciales¹³⁹⁷. L'instrument institutionnel et financier qui permettait aux Bernois d'imposer des taux d'intérêts sur les contrats hypothécaires insoutenables par les sujets, couplé à l'accumulation de la propriété par une classe enlevait tout moyen de production à la main-d'œuvre domestique. La fiscalité peut provoquer une redistribution des richesses, dont les terres en friche. Pour pousser les cultivateurs à les exploiter et à organiser les méthodes de gestion des produits afin qu'elles alimentent les secteurs économiques rentables et innovants^{xxxviii}. Instaurer des impôts proportionnels au produit des récoltes incite donc les agriculteurs à produire le plus possible¹³⁹⁸. Les agriculteurs-propriétaires pourraient ainsi investir leurs propres fonds dans l'amélioration de l'exploitation de leurs petits terrains, dont l'écoulement de leur produit sera assuré par le libre-échange. De cette manière, l'auteur des « Réflexions » montre que l'instabilité du marché bernois, incarné par la fluctuation du prix du grain, est causé

¹³⁹⁴ « Reflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », *op. cit.*, pp. 11-12.

¹³⁹⁵ Theule, « Mémoire sur la cause de la Corruption des Blés », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(19), p. 8.

¹³⁹⁶ Raffinesque, « Mémoire sur les bœufs », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(15) ; Anonyme, « Rapport du froment de Smirne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(27) ; D'Albon, « Discours sur la préférence qu'on doit donner aux Bœufs pour la culture des terres », 1773, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(43) ; « Dissertation : Sur la question de 1769 », *op. cit.*

¹³⁹⁷ G. Seigneux de Correvon, « Second Mémoire sur cette question, Quelle est la méthode la plus profitable de moissonner les bleds ou de les faucher ? extrait d'un mémoire de M^r de Lisle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.45(11) ; G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays », *op. cit.* ; Seigneux de Correvon, « Lettre à Tschärner, 10 octobre 1766 », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 ; Doxat, « Méthode pour préparer les champs », *op. cit.*, p. 23.

¹³⁹⁸ Henry de la Fléchère affirmait que sans cela, la fiscalité devenait un instrument pour « opprimer sous une apparence de justice » : Henry de la Fléchère, « Essai sur les censés irrédémables, balliage de Nyon », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(10), p. 1

par l'instrumentalisation de la fiscalité par les membres du corps souverain. Le blé et la main-d'œuvre n'ont pas de valeur dans le canton, malgré leur déficit, parce que les conditions de leur production, exploitation et circulation, sont enchevêtrées dans des stratégies de capitalisation de l'immobilier domestique. Il exploite un paradoxe pour soutenir son argumentation, selon lequel Berne, dont des terres sont en friche, qui ne parvient pas à produire assez de grains pour subvenir aux besoins élémentaires de sa population et dépend d'importations pour survivre, possède une force de travail qui préfère émigrer ou minimiser sa productivité à cause du prix trop faible des ressources pour qu'elles soient rentables. Malgré sa fiscalité douce, la politique économique centrée sur la sauvegarde et la fluctuation des fonds publics et du capital de son patriciat dévalorise les richesses produites à domicile. Il propose donc de dissocier les entreprises économiques privées des stratégies financières publiques^{xxxix}, en instaurant des impôts qui reflètent leurs résultats physiques¹³⁹⁹.

5.1.5 *Jurisprudence criminelle*

Après une décennie de débats sur la manière de former la population, de lui permettre d'accéder à des moyens de production adéquats et de gérer les produits qu'elle tirait de leur exploitation, la Société économique de Berne a drastiquement ralenti ses activités. Malgré les restrictions souveraines et sa perte de régime, l'urgence ressentie par les penseurs du canton de Berne couplé aux nouvelles méthodes et préoccupations l'a poussé à organiser un dernier concours théorique important à la fin des années 1770¹⁴⁰⁰. Les textes sur la *Jurisprudence criminelle*, dont certains sont devenus célèbres, incarnent le dernier effort collectif d'économie politique vaudois au XVIII^e siècle^{xl}. Le texte de Carrard, *De La Jurisprudence criminelle*, répond à toutes les attentes des penseurs du canton de Berne de cette époque. Le Vaudois l'a écrit pour offrir d'un côté une liste de crimes et de sanctions à l'usage des praticiens du système judiciaire, et de l'autre des propositions de réformes économiques axés sur la politique financière. Carrard a saisi que la question de la Société

¹³⁹⁹ C'est avec cette idée en tête que de nombreux Vaudois ont abordé les questions sur le prix du grain avec le besoin de renverser le rapport incohérent entre la rareté du blé dans le Pays de Vaud et la modicité des salaires. De cette façon, plusieurs contributeurs au concours ont soumis des textes exposant les résultats d'expériences agronomiques pratiques, servant à stabiliser la fluctuation du prix des produits locaux, en standardisant les méthodes de production. Élie Bertrand a écrit un texte sur une technique pour récolter du fumier, destiné à être transformé en engrais (É. Bertrand, « Relation d'un voyage fait à La Ferrière », 1761, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(23)), au côté de textes sur la culture de grains exotiques (« Rapport du froment de Smirne », *op. cit.*), des techniques de labourage (Dompiere, « Mémoire sur le labourage », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(35)), la rotation des terres (Theule, « Mémoire sur la cause de la Corruption des Blés », *op. cit.*) et les moyens de « mettre en valeur les fonds » (Reynier, « Mémoire sur les lupins », 1761, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(8) ; Corot, « Mémoire sur la récolte », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(17) ; Corot, « Mémoire sur la perfection des labours et de la semature », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(18)) ; Anonyme, « Observations generales sur la culture des champs et ce qu'elle a de vicieux au Pays de Vaud », 1795, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(37), pp. 1-2.

¹⁴⁰⁰ P. Lascoumes, « Beccaria et la formulation d'un ordre public moderne », *op. cit.*, p. 109.

économique de Berne sous-entendait que ses membres se questionnaient sur la corrélation entre exercice de la justice et productivité économique :

Le soin que l'on donne à se procurer les commodités de la vie, à multiplier les jouissances superflues, ou à varier les plaisirs des sens, est ce qu'on appelle *luxe*. Il intéresse les mœurs, et peut justement être l'objet d'une sage législation. Si les commodités de la vie ne sont pas incompatibles avec la vertu, s'il y a des plaisirs des sens qui n'ont rien de vicieux en eux-mêmes, il est bien clair qu'il peut y avoir un luxe permis, et même utile à la société, en fournissant aux riches l'occasion de dépenser, pour animer l'industrie et faire vivre le pauvre par le travail auquel il l'occupe. Mais il dégénère en vice lorsqu'il porte à se procurer les commodités de la vie et les plaisirs des sens sans discernement et à quelque prix que ce soit ; lorsque, par la contagion de l'exemple, il jette tous les ordres de l'Etat dans des dépenses qui, surpassant les facultés des citoyens, ruinent les familles ; lorsqu'il pousse dans des raffinements de volupté propres à énerver le corps et l'esprit, qu'il fait sacrifier les devoirs les plus sacrés et les plus essentiels, pour trouver de quoi fournir aux profusions qu'entraîne le vain désir de se distinguer des autres par des frivolités. C'est la tâche du Législateur de prévenir ces maux, ou d'y apporter les remèdes convenables. Cependant, je ne tenterai pas de donner là-dessus des lois générales : elles doivent varier selon les circonstances. [...]

Ce qui est luxe pour une nation pauvre, pouvant ne l'être pas pour une autre qui est riche, les lois somptuaires qu'on donneroit à la première avec raison, ne concierdroit pas à la seconde. Il est certain, par exemple, que dans un pays bien cultivé, plein de manufactures en tout genre, assez fertile pour nourrir sans peine tous ses habitans, et faire un commerce avantageux de ses productions ouvrées ou en nature, il pourroit y avoir luxe honnête et utile à l'industrie, qui seroit pernicieux dans un autre d'une fertilité médiocre, et qui tireroit de l'étranger tous les alimens de son luxe. Car, tandis que le même luxe vivifieroit le premier en animant le travail, il affoiblirait le dernier, en faisant sortir de son sein, pour acheter des marchandises dont il pourroit se passer, ou tout le numéraire de l'état, ou une partie des subsistance nécessaires pour nourrir le pauvre peuple ; ce qui minerait insensiblement sa population, et par contre-coup son agriculture ; en sorte qu'il y faudroit nécessairement mettre des bornes à ce luxe destructeur.

[...] Cependant, quelque corruption que soit une nation, il ne s'agit pas de l'abandonner entièrement à son luxe, comme si son état étoit désespéré ; autrement il la corromproit et l'affoiblirait de plus en plus. Il convient de le modérer, en faisant tomber sur lui la pesanteur des impôts, pour en décharger les denrées nécessaires. Il faut, en encourageant sur-tout les travaux essentiels, comme ceux de la campagne, en bornant le nombre des domestiques, et en dirigeant le luxe vers des objets grands et utiles, l'empêcher de multiplier trop les productions inutiles aux dépens des nécessaires, de faire servir l'industrie du grand nombre aux fantaisies de quelques-uns, en les détournant des travaux utiles, d'avilir enfin et de détruire une nation par un amour trop vif des richesses et des plaisirs.¹⁴⁰¹

La manière dont Carrard aborde la question du luxe illustre le rapport entre exercice de la justice, législation et économie politique tel qu'il le comprenait. Dans les années 1780 encore, le débat sur l'utilité du luxe, le luxe solide et le luxe de confort et la forme d'industrie la plus adéquate à mettre en place n'était pas réglé. Néanmoins, le Vaudois était fort de certaines certitudes énoncées grâce aux dialogues importants à ce sujet au cours des décennies précédentes parmi les penseurs du canton de Berne. Le luxe solide n'était plus défini par une distinction subjective entre utile et futile. Le facteur influent n'était plus la volonté ou la morale individuelle. De même, les facteurs économiques n'étaient plus traités indépendamment du contexte politique et institutionnel. Carrard explique au contraire que le facteur qui détermine la qualité du *luxe* n'est pas une

¹⁴⁰¹ B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle, op. cit.*, pp. 136-138.

appréciation subjective qui se veut absolue du produit concerné, mais découle de la méthode de production dont elle est issue. De ce fait, le type de production qui se pratique dans un pays ne dépend pas de la vertu de sa population, mais de décisions concrètes des institutions. Il sous-entendait ainsi que la législation orientait la forme du développement industriel. Sur cette question, Carrard prenait parti en faveur d'une amplification de la production manufacturière¹⁴⁰². L'industrie de masse qu'il voulait voir se former devait offrir des objets de nécessité et de confort à toute la population¹⁴⁰³. Malgré la différence de perception du confort en fonction du contexte socio-économique, une industrie globale, capable d'offrir à l'ensemble de la population les objets qui déterminent le seuil de qualité local est la seule qui peut établir un lien fonctionnel entre les consommateurs et les produits qu'ils sont incités d'acheter. Pour mettre en place un système pareil, l'Etat devait mettre sa fiscalité à disposition du développement économique domestique :

Avec tous ces ménagemens les contrebandes deviendroient rares, et les droits de douanes n'auroient rien que de juste et de conforme à la saine politique : car on ne peut pas approuver la doctrine de quelques Economistes modernes, qui, rejetant toute taxe sur les marchandises et les objets de consommation, voudroient réduire tous les tributs à un impôt unique qu'ils croient juste de faire tomber sur les terres [...]. Ce système bizarre et singulier se réfute aisément : car il est certain que chez plusieurs nationales ouvrages de l'industrie procurent, par le commerce extérieur, des richesses qui surpassent beaucoup la valeur des productions de la terre qui ont servi à nourrir les ouvriers à qui on doit ces fabrications, et qu'avec ces richesses ainsi acquises on peut acheter de nouvelles subsistances étrangères pour entretenir un grand peuple ; en sorte qu'il faut s'aveugler pour ne pas convenir que la classe des fabricans et des négocians est aussi productive. Ainsi, les richesses d'une nation ayant souvent leur force non-seulement dans l'agriculture, mais aussi dans son commerce extérieur et son industrie, on ne pourroit, sans détruire la culture dans ce cas, mettre sur les terres seules un impôt équivalent à celui qu'elle est en état de payer à raison de ses autres richesses. [...] Dans les pays donc où il y a beaucoup d'industrie et de commerce, et où il faut d'ailleurs de grands revenus publics pour soutenir les dépenses qu'entraînent les circonstances particulières où se trouve la nation, les taxes sur les marchandises et les consommations, lorsqu'elles sont modérées et bien distribuées, sont après tout celles qui ont le moins d'inconvéniens : elles sont exactement réparties sur toutes les classes. Le paiement en est d'autant moins onéreux, qu'il est toujours volontaire. Chaque classe, chaque individu n'en est affecté qu'autant qu'il juge à-propos de faire de la dépense. Personne n'avance rien qu'autant qu'il achète, et personne n'achète qu'autant qu'il est en état de dépenser. De pareilles taxes sont bien préférables à celles qui frappent sur les terres ; taxes qu'un homme est forcé de payer, non par ce qu'il consomme, mais par ce qu'il possède. La dépense que fait quelqu'un est une sorte présomption qu'il a la faculté de payer ; mais sa possession n'entraîne point cette même faculté, d'autant plus que les revenus des terres sont souvent anéantis par les intempéries des saisons. Il est visible que le pauvre cultivateur pourra toujours, en vivant dans la simplicité, se dérober à la plupart des taxes sur les marchandises ; tandis qu'il seroit nécessairement accablé par la transformation des impôts indirects en une perception directe, et un impôt unique sur les terres.¹⁴⁰⁴

Carrard passe en revue les réformes fiscales souhaitées par les physiocrates comme moteur de leur système pour établir ses propres suggestions. Il choisit de les prendre comme exemple certes parce

¹⁴⁰² H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 83.

¹⁴⁰³ I. Nakhimovsky, « A Republic of Cuckoos Clocks : Switzerland and the History of Liberty », in *Modern Intellectual History*, n° 1, 2015, p. 229.

¹⁴⁰⁴ B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle*, op. cit., pp. 139-141.

qu'il offrait une des propositions les plus claires et innovantes du moment, mais surtout parce qu'il assimilait son modèle d'industrialisation au leur. Le Vaudois lisait les textes physiocratiques comme des projets d'industrialisation basé sur une économie dont l'agriculture est la source de richesse. Il comprenait également leur impôt unique comme un projet de défiscalisation en faveur de l'industrie et du commerce, qui allégerait l'appareil administratif et taxerait exclusivement le revenu net de la source d'investissement de base. Selon Carrard, une petite république aristocratique, dont la justice économique est fondée sur des inégalités institutionnelles, la fiscalité doit imposer les pratiques de consommation plutôt que la propriété. Cela serait plus compatible avec les flux et reflux de richesses que Carrard espérait en libéralisant le commerce – nécessaire à une nation qui ne parvient pas à produire ses propres denrées de subsistance. Cela éviterait d'accabler les paysans noyés dans les dettes. De plus, la consommation étant proportionnelle au degré de richesse, l'imposition serait plus équitable. Enfin, son système permet également d'imposer les objets selon leur valeur intrinsèque et pas les individus pour les avoir produits. La répartition de la valeur de la production locale serait ainsi distribuée en fonction de la force de travail fournie plutôt que sur une mesure aussi arbitraire que la surface exploitable. De cette manière, l'économie politique s'inscrivait dans une constellation d'enjeux de politique publique. La manière dont le gouvernement conceptualisait ses interventions avait non seulement une influence sur les conditions sociales et juridiques, mais aussi sur la croissance économique de l'Etat¹⁴⁰⁵.

Ce rapport entre justice et économie avait été questionné dans le Pays de Vaud dès les années 1750 par François Seigneux. Son *Système abrégé de jurisprudence criminelle*, imprimé en 1756 et réédité en 1796, sonde le fruit des observations du système juridique vaudois qu'il a faite au cours des trente ans de métier en tant que juge civil et criminel de la ville de Lausanne. Son texte employait encore la méthode des ouvrages juridiques du début du siècle, qui s'attelait à donner une forme à un droit vaudois sans cela purement coutumier ou jurisprudentiel. Cependant, Seigneux a exprimé son avis sur l'implication économique de son propos au fil de son texte d'apparence objectif :

Cependant en cherchant des secours étrangers pour suppléer au vuide de nos Loix, il étoit dangereux d'adopter des maximes, peu assorties à l'esprit de nôtre Constitution ; j'eus recours à l'histoire de nôtre ancienne Jurisprudence, pour m'instruire des changemens qu'elle a éprouvé par la succession des tems et sous les divers Gouvernemens auxquels nôtre Païs a été soumis : malgré l'obscurité qui regne à cet égard dans les écrits de nos Historiens, je m'assurai que nôtre Constitution avoit beaucoup de rapport à celle de diverses provinces de l'Empire dont nous faisons autrefois partie, et que nôtre Jurisprudence Civile et Criminelle avoit eu les mêmes variations et le même sort ; des pratiques peu uniformes, quelquefois vicieuses ; peu de Loix écrites, peu ou point de formalités ; ensorte que

¹⁴⁰⁵ J. L. Muret, « Note concernant les attributions de la maréchaussée », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bi 12.

jusques à l'an 1500, ou environ, tout étoit arbitraire et dans un desordre qui occasionnoit les plus grandes injustices.¹⁴⁰⁶

Comme l'indiquent ces lignes, Seigneux avait pour but de chasser l'arbitraire et l'injustice de la pratique juridique vaudoise. Cela signifiait identifier les sources de ses lois et d'en séparer l'utile du dispensable, le droit de la pratique injustifiée. Il ne cherchait pas à transformer les lois, la constitution ou l'exercice du pouvoir, mais à définir de nouvelles formalités ou des procédures plus claires. Il affirmait vouloir établir un *système*, là où il n'y avait que des pratiques incohérentes répétées par sentiment de tradition. Pour cela, son propos souligne l'excès du nombre de tribunaux dans le Pays de Vaud¹⁴⁰⁷. Ces enjeux détérioraient selon lui les rapports entre les autorités vaudoises et la souveraineté bernoise¹⁴⁰⁸. L'ambiguïté des procédures vaudoises permet aux juges d'instrumentaliser leur fonction pour servir leurs intérêts personnels¹⁴⁰⁹, et au souverain de garder un ascendant sur ses sujets en dévalorisant la légitimité de leur pratique judiciaire. Seigneux extrait cela de l'indifférence du droit vaudois pour les abus de fonctions publiques^{xii}. Par ailleurs, Hegel a employé le *Système abrégé* comme une de ses sources principales pour réfléchir à la politique financière de canton de Berne à la fin du siècle. Il a su y trouver des arguments en faveur d'une analyse qui tend à prouver que l'apparente autonomie administrative et judiciaire dont bénéficiait le Pays de Vaud avait le pouvoir législatif pour limite. Le flou maintenu autour des lois et de la procédure qui y était appliqué constituait une stratégie pour empêcher que les sujets puissent récolter des pouvoirs législatifs. De surcroît, le manque de séparation entre le pouvoir législatif et exécutif détenu par le Grand-Conseil de Berne lui conférait une autorité absolue sur les autorités vaudoises¹⁴¹⁰. Ainsi, selon Hegel, Seigneux souhaitait formaliser la pratique juridique vaudoise pour lui donner une légitimité judiciaire face à un régime bernois pouvant essayer d'invalidier ses décisions.

Seigneux de Correvon a également saisi le droit pénal pour contribuer aux débats sur le rapport entre État et justiciables. Son *Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture, dans la procédure criminelle*, publié en 1768, est une réponse à Beccaria et un dialogue avec les réflexions de son frère. Le Vaudois s'y oppose catégoriquement à la torture, expliquant qu'elle est inefficace et qu'elle crée un rapport mal sain entre les représentants de l'État et la population :

C'est ainsi que des Magistrats préposés à l'examen des crimes, parvinrent par une marche lente et mesurée, et par leur persévérance à suivre toute l'enchaînement des plus petits faits, à la découverte d'un

¹⁴⁰⁶ F. Seigneux, *Système abrégé de jurisprudence criminelle, accomodé aux loix et à la constitution du pays*, Lausanne, Marc Michel Bousquet, 1756, pp. VII-VIII.

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. XXII.

¹⁴⁰⁸ É. Salvi, « La justice de LL. EE. au siècle des Lumières », *op. cit.*, p. 329.

¹⁴⁰⁹ F. Seigneux, *Système abrégé de jurisprudence criminelle*, *op. cit.*, p. 97.

¹⁴¹⁰ F. Hegel, « Lettres confidentielles sur l'ancien rapport juridique du Pays de Vaud à la ville de Berne », *op. cit.*, pp. 158-159.

acte si criminel, et mirent en état les Juges de prononcer avec beaucoup plus de sûreté leur sentence, que s'ils avoient employé précipitamment le moyen terrible et toujours équivoque de la Torture.¹⁴¹¹

Comme son frère, Seigneux de Correvon voulait réformer la procédure pénale du Pas de Vaud¹⁴¹². Il voulait permettre aux enquêtes et aux jugements d'avancer plus vite, en profitant de plus de temps et de moyens. Pour que ces transformations formelles aient lieu, le statut des juges devait changer, pour que leur rôle soit distinctement séparé de celui des enquêteurs^{xlii}. Les juges ne devaient pas pouvoir prendre parti avant que le caractère du crime soit clairement déterminé et que la culpabilité soit prononcée. En plus de présumer l'innocence, les juges devaient garantir que la puissance de l'État ne serve pas à accabler les sujets^{xliii}. Pour prouver cela, le Vaudois affirme que les pays dans lesquels le gouvernement est le plus modéré sont les moins criminogènes. Les individus prennent exemple sur leurs dirigeants et sur la manière dont ils instrumentalisent les institutions^{xliiv}. Il appuie son point de vue en citant Beccaria et Rousseau, qui mettent en valeur le lien entre progrès des lois et des sciences¹⁴¹³. Les Nations dans lesquelles les lois sont justes dans leur application ont tendance à avoir des économies plus dynamiques et innovantes. Faisant confiance à la justice les habitants de ces pays s'investissent pour contribuer à leur foisonnement. De plus, la modération judiciaire accompagne souvent une fluidité et un libéralisme économique plus important qu'ailleurs. Seigneux de Correvon peignait ainsi la torture comme une forme pénale de l'interventionnisme bernois, qui, appliquée à son économie domestique, s'exprimait par des restrictions commerciales^{xlv}.

Au moment du concours de la Société économique de Berne à ce sujet, l'attention des auteurs s'était éloigné des questionnements sur la procédure et la forme des règlements pour se concentrer sur les préoccupations politiques et économiques. Institué en 1777 sur les recommandations et le patronage de Voltaire¹⁴¹⁴, ce concours a incité plusieurs auteurs internationaux à écrire des ouvrages complets, qu'ils ont publié par la suite. Au-delà de la contribution gagnante de Hans Ernst von Globig (1755-1826) et Johann Georg von Huster, *Abhandlung van der Criminal Gesetzgebung* imprimé à Zurich en 1783, et de l'ouvrage de Carrard déjà mentionné, une collection de publications internationales est issue de ce concours. Les Français Jacques Pierre Brissot de Warville, Julien Dentand et Antoine Nicolas Servin ont rédigé leurs *Théorie des lois criminelles* (1781), *Essai de jurisprudence criminelle* (1779) et *De la Législation criminelle*

¹⁴¹¹ G. Seigneux de Correvon, *Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture, dans la procédure criminelle*, Lauanne, François Grasset, 1768, p. 56.

¹⁴¹² Tout comme leur neveu David de Saussure, Baron de Bercher : David de Saussure, « Lettre à Seigneux de Correvon, [s.d.] », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9102/2.

¹⁴¹³ G. Seigneux de Correvon, *Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture, dans la procédure criminelle, op. cit.*, pp. 111-112.

¹⁴¹⁴ Niklaus Röthlin, « La Société économique de Berne et le débat sur la législation criminelle : le concours institué en 1777 par un inconnu (Voltaire) », in *Beccaria et la culture juridique des Lumières, op. cit.*, p. 171.

(1782), contenant une réponse d'Iselin, respectivement en réaction au concours de la Société économique de Berne. De même, les Allemands Johann Melchior Beseke et Christian Gottlieb Ginelin ont fait imprimer leurs *Versuch eines Entwurfs zu einem vollständigen Gesetzesplan für Verbrechen und Strafen* (1788) et *Grundsätze des Gesetzgebung über Verbrechen und Strafen* (1785) respectivement. D'autres textes importants, restés inédits, ont été retrouvés dans des fonds d'archives extérieurs à ceux de la société économique, comme le « Plan d'une législation criminelle » de l'italien Carlantonio Pilati (1733-1802)¹⁴¹⁵ et l'« Essai pour un nouveau plan criminelle de législation criminelle » d'un membre de la famille Secrétan¹⁴¹⁶. À cela, s'ajoute l'*Introduction aux principes de morale et de législation* de Bentham, qui a d'ailleurs incité Pilati à participer au concours, et le *Prix de la justice et de l'humanité* que Voltaire a fait imprimer en série dans la *Gazette de Berne* pour contribuer sans qu'il soit formellement clair qu'il était l'instigateur du prix¹⁴¹⁷. Les textes issus de ce projet, les textes écrits par des auteurs importants en tout cas, ont été abondamment commentés par la critique. L'historiographie a analysé la manière dont ces ouvrages illustrent la réception et l'assimilation *Des Délits et des peines* chez les auteurs de la fin du XVIII^e siècle, dans le contexte républicain bernois notamment, avec précision et exhaustivité¹⁴¹⁸. Ici, il s'agira de questionner un point de vue différent sur ces textes, pour montrer en quoi ils contribuent aux débats économiques européens. Se focaliser sur les contributions vaudoises comme une expression de la continuité entre les notions d'économie politique et de jurisprudence criminelle permettra de saisir certains aspects de l'évolution conceptuelle qui donnaient à des préoccupations constantes une forme nouvelle. En introduction d'un texte factuel et exclusivement juridique, un auteur anonyme de Bordeaux a souligné le fait que l'écriture d'un « code criminel » était une forme de violence nécessaire de la part de l'État¹⁴¹⁹. Les contributeurs avaient conscience des facettes multiples du sujet et ont individuellement choisi la méthode avec laquelle ils allaient le traiter. Dentand, Brissot de Warville, Delachapelle de Besançon et La Bérandière – professeur à l'Université de Caen – aussi s'éloignaient de la pure réflexion bécarienne, pour énoncer les implications des enjeux juridiques

¹⁴¹⁵ Serena Luzzi, « L'anti-beccarien Carlantonio Pilati écarté au concours de la Société économique de Berne (1777-1800) », in Cesare Beccaria. *La controverse pénale*, *op. cit.*, p. 91.

¹⁴¹⁶ É. Salvi, « De l'abolitionnisme des Lumières au réformisme pénal de la République helvétique (1764-1803) », *op. cit.*, p. 169 ; Secrétan, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 septembre 1782 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.9.

¹⁴¹⁷ S. Luzzi, « L'anti-beccarien Carlantonio Pilati écarté au concours de la Société économique de Berne (1777-1800) », *op. cit.*, p. 92 ; E. de Champs, « Bentham et l'héritage de Beccaria », *op. cit.*, p. 101 ; Voltaire, « Prix de la justice et de l'humanité », 1777, in *Œuvres complètes de Voltaire*, *op. cit.*, t. 23, p. 201.

¹⁴¹⁸ É. Salvi, « De l'abolitionnisme des Lumières au réformisme pénal de la République helvétique (1764-1803) », *op. cit.* ; N. Röthlin, « La Société économique de Berne et le débat sur la législation criminelle », *op. cit.*

¹⁴¹⁹ Anonyme, « Code de lois criminelles dans la vue de la Société Économique de Berne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.56(1), p. 5.

sur le rapport entre classes sociales¹⁴²⁰. Certains textes vaudois se contentent d'adopter ce discours en suggérant rapidement qu'il est important de critiquer le pouvoir. Le reste des Vaudois ont profité de l'ampleur et de la visibilité du concours pour contribuer à mettre en valeur leur économie politique et revendication socio-politique.

La première des questions systémiques que les textes sur le droit pénal ont abordé à travers le prisme de l'organisation de la justice publique est celle de l'influence socio-économique de la forme du gouvernement :

Cependant, au milieu de ce désordre, l'idée d'une vengeance publique a partout prévalu sur le système des vengeances privées une sorte d'instinct a fait comprendre à tous les peuples de l'*Europe*, que, dans l'Etat de société, le sacrifice d'une portion de la liberté naturelle est nécessaire à la sûreté réciproque des individus ; que ceux-ci n'ayant en général ni assez de courage, ni assez d'industrie pour vivre seuls, il doit sortir de leurs réunion une force publique, capable de protéger à la fois, et de contenir les particuliers.

Cette force invisible exige, dans tous les Etats, quelque puisse être la forme de leur Constitution, un agent toujours prêt à poursuivre et à venger les torts des particuliers. L'idée de cet agent est inseparable de celle d'un Contrat Social, parce que ses Jonctions font partie de la volonté présumée de tous les hommes vivans en société.

C'est d'après cette notion, qu'ils ont disputé entre eux sur la meilleure forme de gouvernement possible.

Les partisans de la *Democratie* l'ont exaltée comme la seule propre à imprimer à un peuple un caractère durable ; à lui faire sentir le prix de la justice ; et à faire sortir de ses mœurs une vertu publique.

Mais cet avantage est combattu par les orages qui agitent les délibérations populaires ; l'absurdité des motifs qui les dirigent souvent et la foiblesse qui accompagne toujours leur exécution.

Ceux qui aiment à voir de la Combinaison, dans les idées, de la maturité dans les pensées, de la sagesse dans les vuës, de la prudence dans la marche, des jugemens sains sur le passé, le présent, l'avenir, le possible, vantent l'*Aristocratie*, où tout est résultat.

Mais on ne trouve ; sous cette forme, ni la possibilité d'intention qu'à le gouvernement populaire, ni la force d'exécution qu'a le Monarchique ce qui, Dans l'origine, n'était qu'Emulation, y dégénère bientôt en rivalité : L'intégrité des lumieres, des talens, de l'Experience y engendre promptement l'Envie : L'artifice y prend insensiblement la place de la prudence ; la fourberie, celle de la circonspection ; la prostitution des talens et de l'Eloquence, celle de la vertu publique. La Diversité d'opinion, dans le sénat, devient faction dans le peuple ; et presque toujours il se forme, dans les gouvernemens Aristocratique, un parti dominant, qui finit par engloutir les autres.

Ceux Enfin, qui penchent en faveur de la *Monarchie*, trouvent qu'elle seule jouit du triple avantage du Secret dans les conseils, de la réunion dans les forces, et de la vigueur dans l'exécution.

Mais ce même avantage, qui met dans la main d'un seul tant de puissance, n'y réunit-il pas aussi trop de moiens d'en abuser ? ne produit-il pas un charme propre à faire chanceler la vertu la plus ferme ? n'Eleve-t-il pas si haut l'homme qu'il Favorise, pour le faire tomber, d'une Chute plus honteuse, dans les filets des flatteurs qui, pour être réelement les maitres, parviennent trop aisément à lui persuader, que la renonciaion primitive des hommes, réunis en société, à une partie de leur liberté, a été un abandon total et sans réserve de toutes volonté ?

¹⁴²⁰ J. Dentand, *Essai de jurisprudence criminelle*, *op. cit.*, p. 141 ; J. Dentand, « Essai sur la jurisprudence criminelle », *op. cit.* ; J. P. Brissot de Warville, *Théorie des lois criminelles*, *op. cit.*, p. xv ; J. P. Brissot de Warville, « Théorie des lois criminelles », *op. cit.* ; La Bérandière, « Plan détaillé de législation sur les matières criminelles », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.54(4) ; La Bérandière, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 mai 1782 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6 ; Delachapelle, « Mémoire pour remplir le but de la société », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.55(2) ; Delachapelle, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 avril 1782 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

Ce sont ces réflexions, qu'un sage de l'antiquité a faites avant nous, qui lui ont fait dire, que le meilleur gouvernement seroit celui où par un heureux mélange, les trois forces connues se balanceroient et se tempereroient mutuellement.

Nous voions, parmi nos états modernes, un seul exemple d'une constitution, où ces trois pouvoirs se tiennent ainsi réciproquement en ressent : et c'est là aussi (chose digne de remarque !) que nous voions les lois criminelles dans le meilleur État.¹⁴²¹

D'après l'auteur de cet extrait, comme la fiscalité et l'administration des campagnes, la justice dépend des rapports de force entre le gouvernement et la population. Vouloir améliorer la jurisprudence criminelle revient à réfléchir, collectivement si possible, au pouvoir que la population est d'accord de déléguer à l'État. Les individus abandonnent une partie de leur liberté en échange d'une prise en charge de leur protection par le gouvernement, au risque d'être soi-même abattu sous le poids de ce pouvoir. Cela permet ainsi à l'État de créer des institutions, exploitant une infrastructure que seules des collectivités pouvaient s'offrir pour gérer leurs affaires rapidement, efficacement et objectivement. L'auteur de ce texte a utilisé la notion de *contrat social* pour évaluer l'efficacité des relations entre institutions et population. Cela permettait aux auteurs de s'appuyer sur des observations concrètes pour la quantifier comme la possibilité de jouir de leur propriété, le sentiment de sécurité et la facilité avec laquelle ils réglaient leurs litiges^{xlvi}.

Toutefois, l'auteur de ce texte explique que les critères d'évaluation et les attentes changent selon la forme du gouvernement. L'instabilité concrète des démocraties déséquilibrent le rapport étroit théorique entre la population et ses institutions. La pratique judiciaire représentant l'intérêt général ne peut pas porter ses fruits, puisque les troubles politiques accablent les habitants autant, voir plus qu'un droit pénal imparfait. La monarchie est plus expéditive dans ses jugements et fonctionne sur une base légale moins représentative des intérêts de la population. Cependant, elle est plus stable et la distance entre le gouvernement et la population ne donne aucun intérêt aux institutions d'abuser de leur pouvoir. Ainsi, malgré le fait que la loi ne sert pas la volonté générale, elle est appliquée. Quant à elle, l'aristocratie cumule deux caractéristiques négatives ; les membres de leur corps dirigeant instrumentalisent les lois et les institutions pour servir leurs intérêts et les rapports tendus entre sujets et patriciens encourage l'arbitraire^{xlvii}. L'auteur du « Plan » conclut son raisonnement en affirmant que la meilleure manière de gérer les conséquences de ces spécificités est d'instaurer des contributions bicamérales dans les États européens. Elles permettraient à l'intérêt général de s'exprimer, à la loi d'être appliquée aveuglement et aux institutions de bénéficier d'une stabilité plus certaine. Ainsi, analyser l'efficacité des institutions juridiques du canton de Berne et des nations voisines permettait aux auteurs d'alimenter des réflexions aussi profondes que la nécessité de réformes constitutionnelles.

¹⁴²¹ Anonyme, « Plan de la Législation criminelle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.55(4), ff^o 1v.-3r.

À ce sujet, un auteur français, dont les initiales sont « D. D. », a proposé un système de représentativité communale qui fonctionnerait particulièrement bien pour les cantons Suisses, dans son « Discours sur cette question, quel est le meilleur Plan de législation criminel ? »

Vertueux helvétique, il étoit digne de votre sagesse de proposer à ceux qui s'appliquent à la recherche du vrai le Sujet le plus intéressant pour la Société mettés le comble à votre gloire en adoptant le seul plan capable de procurer son bonheur qui mérite plus que vous de la connoître ? vous avés conservé avec soin ces avantages qu'inestimables qu'une partie des nations qui vous entourent est forcée de regrettes. Des préjugés funestes n'exercent point sur vous un tyrannique empire vous savés apprécier les vains prestiges de ces modes éphémères, tableau parlans de l'inconstance et de la frivolité. La franchise fait l'essence de votre caractère. Vos ames sont honnetes ; vos cœurs sont droits ; vos esprits sont calmes ; vos mœurs sont pures et douces. que d'heureuses dispositions pour trouver la vérité que vous cherchés ! je vous ai proposé ce que j'ai cru propre à seconder vos vuës : il m'a paru que le premier article du code de la meilleure législation criminelle doit avoir pour objet l'établissement d'un Tribunal inaccessible aux passions dont il doit reprimer les effets. j'ai indiqué les moyens de le former et de le conserver. je traiterai avec la même simplicité les autres articles sur lesquels votre modestie vous a fait demander des lumières que l'on seroit en droit d'attendre de vous.¹⁴²²

Une fois la séparation entre les pouvoirs judiciaires et législatif assurée, le gouvernement devait transformer sa méthode pour constituer l'administration. Pour cela l'auteur prévoyait de décentraliser le pouvoir judiciaire et de donner aux juridictions touchées par les instances en question d'avoir la charge de former les tribunaux. À l'échelle communautaire pour les premières instances, la population devait élire les juges, qui deviendraient leurs représentants pour l'élection des juges d'instances supérieures. Cela permettait d'ajouter un lien entre la souveraineté et la population, à travers l'instrument étatique qui les confronte de la façon la plus frontale. Ce système prévoyait également une commission, composée d'assesseurs laïcs, chargé d'évaluer l'efficacité et la morale des juges. Selon l'auteur du « Discours », la Suisse était un environnement idéal pour appliquer cela, parce qu'elle avait su sauvegarder sa vertu primitive. En évoquant ce lieu commun, il souligne les liens plus étroits entre les souverains et les sujets au sein des républiques que dans les monarchies. Les intérêts des membres du corps souverain bernois, bien que différents, étaient étrangers que ceux des classes monarchiques sociales multiples. La structure sociale fonctionnait déjà selon l'enchaînement qu'il prévoyait pour l'administration judiciaire.

La deuxième question que les participants au concours sur le *Jurisprudence criminelle*, se sont posés concerne dont les lois se reflètent dans les rapports entre sujets et souverain :

Ce qu'on appelle des Loix dans la plupart des états de l'Europe, ne sont que quelques coutumes insensées, imaginées, dans des tems d'ignorance, adoptée sans réflexion, fondée sur des préjugés destructeurs, et qui, bien loin de maintenir le bonheur et la tranquillité des citoyens, ne servent le plus souvent que d'instrument aux vexations de quelques hommes puissans ou adroits. Cette imperfection des Loix modernes le fait sur tout ressentir dans la justice criminelle, parce que

¹⁴²² Anonyme, « Discours sur cette question : Quel est le meilleur plan de législation criminelle ? », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.56(3), p. 16.

disposant sur des objets, qui touchent l'homme de plus près, ses erreurs sont par cela même plus sensibles et les défauts plus saillants.

L'habitude y a rendu le vulgaire insensible, parce qu'il les croit ou qu'on les lui fait croire nécessaires ; et sans cela quel est l'homme qui pourroit seulement supporter l'idée des atrocités, dont l'exercice de la justice criminelle renouvelle si souvent l'Exemple ? Qui pourroit voir de sang froid des citoyens persécutés tantôt pour des crimes chimériques ; tantôt sur les plus légers soupçons enfermés dans des Lieux infectes et mal sains pendant tout le cours d'une instruction, longue rigoureuse, passer dans l'incertitude la plus accablante, dans le désespoir et les larmes, une partie considérable de leur vie ; de cette courte vie que la nature leur avoit donnée, pour goûter un instant de bonheur sur la terre ; tantôt en sin des échafauds inondés de sang humain des hommes qu'on auroit pu rendre encore utiles à la Société, livrés publiquement à des supplices barbares.

La philosophie s'occupe depuis quelques années des moyens de faire cesser ou du moins de diminuer ces spectacles horribles. Mais ses réclamations n'avoient guères été accueillies jusques à présent, que par ce petit nombre de sages, qui, au milieu de cet égoïsme qui se répond tous les jours d'avant s'occupent encore du bien général. Les gouvernements plus éclairés, ou ce qui vaut autant sentant le besoin de l'être, semblent aujourd'hui faire plus d'attention à sa voix.

C'est pour lui faciliter sans doute l'accès auprès d'eux, et pour oter aux administrateurs de la chose publique, l'essence spacieuse de la difficulté de l'entreprise, que deux amis de l'humanité ont proposé de dresser un plan détaillé de législation en matière criminelle.¹⁴²³

C'est ainsi qu'un « Plan de législation en matière criminelle » anonyme ouvre son propos. Pour l'auteur de ce texte, les lois sont des outils d'assujettissement et de répression, auxquels les classes soumises consentent. S'attaquer au droit pénal est une manière d'inciter une réforme législative complète, en débutant par les lois et les procédures auxquelles la population est confrontée frontalement. En cela, le Vaudois voulait moderniser les lois et le système judiciaire en y appliquant les connaissances issues de l'économie politique naissante. Les savants du XVIII^e siècle ayant théorisé la manière dont la gouvernance et les institutions politiques administratives et économiques fonctionnaient, il fallait appliquer ces connaissances aux règles qui mettaient cela en mouvement. Plusieurs contributeurs ont abordé le droit comme un outil de répression¹⁴²⁴, mais celui-ci veut sortir de cette dynamique et en faire un outil d'encadrement. Il présente le système actuel comme un outil d'aliénation, aléatoire et arbitraire, qui est parvenu à se défaire de ses responsabilités. En cela, la population se retrouve accablée doublement, par l'État une fois et par les membres de son corps souverain une seconde. Le Vaudois détermine qu'il serait impraticable de proposer des réformes constitutionnelles^{xlviii}. La mise en place d'un droit pénal codifié, basé sur des théories savantes plutôt que sur les coutumes imparfaites, est une meilleure méthode de réforme. *L'esprit* de la pratique législative et judiciaire moderne se répandrait par infusion dans les domaines institutionnels adjacents. De surcroît, la nature du gouvernement bernois garantirait la mise en place d'un droit efficace, la nature du gouvernement bernois garantirait la mise en place d'un droit efficace, puisque dans les républiques le législateur est en dialogue avec les intérêts de la

¹⁴²³ Anonyme, « Plan de Législation en matière criminelle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.56(2), pp. 1-2.

¹⁴²⁴ Anonyme, « Mémoire sur le sujet proposée pour le prix de l'année 1779 », 1781, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.54(5).

population^{xlix}. D'autant plus que l'auteur considérait qu'en pratique l'efficacité du gouvernement à administrer sa justice et une condition plus importante pour gérer les crimes que la loi elle-même^l. La réforme qu'il propose d'effectuer servent donc avant tout à instaurer une dynamique plus collaborative entre sujets et souverain, encadré par des lois équitables. Cela devait régler les problèmes allant de l'exploitation de la main-d'œuvre à l'ingérence^{li} des membres du corps souverain¹⁴²⁵. Comme pour plusieurs participants au concours, réformer la *jurisprudence criminelle* était une tentative de réduire les inégalités^{lii}. C'est pour cela qu'ils citent côte à côte Beccaria, Montesquieu et Rousseau ; ces savants avaient déterminé les modalités selon lesquelles les inégalités devaient être évaluées. Offrir une sûreté juridique à une population valoriserait son existence et ses contributions à *l'amour de la patrie*.

Par contraste, Rodolphe Louis d'Erlach aborde la question du droit pénal complètement à l'envers dans le chapitre « sur la police » de son *Précis des devoirs du Souverain*. Il y présente la *jurisprudence criminelle* comme un moyen d'éviter que la population exige des réformes à son souverain, par des voies légales ou par la violence¹⁴²⁶. Si les Bernois et les Vaudois partageaient une volonté de maintenir une stabilité socio-politique dans le canton, les membres du Grand-Conseil, comme Erlach, manipulaient concrètement le droit pénal comme un outil pour assujettir la population. Les auteurs des mémoires envoyés à la Société économique le désignaient de cette façon en connaissance de cause, non pas comme une idée théorique ou un artifice rhétorique. Le but de l'auteur du « Plan » était donc d'influencer la compréhension que les lecteurs avaient de l'encadrement nécessaire à l'équilibre social.

La troisième question collatérale que ces textes abordent concerne la manière dont l'architecture du droit pénal oriente le développement économique du canton. Pour les contributeurs au concours de la Société économique de Berne, le simple fait d'y participer, même par des textes purement techniques, pouvait démontrer leur volonté de réformer la gouvernance bernoise^{liii}. « Le Gouvernement œconomique ou paternel, résultat du plan ou projet de la nature », écrit par « l'ignoré philosophe », est la contribution la plus explicite à ce propos. Ce texte est construit entièrement sur l'idée selon laquelle les lois, criminelles ou civiles, encadrent les actions de la population. En restant vague sur les lois précises qu'il voudrait voir instaurer, son auteur affirmait cependant qu'elles devaient rétablir un gouvernement paternel fort, qui instruirait son économie de façon précise :

Afficher la *Liberté* d'un côté et l'*Autorité* de l'autre : n'est ce pas sonner également le Tocsin de la Division et du désordre ? N'est ce pas afficher l'Anarchie à l'enui ? Car l'Autocratie et ce

¹⁴²⁵ Delachapelle, « Mémoire pour remplir le but de la société », *op. cit.*, p. 1 ; Delachapelle, « Lettre à la Société économique de Berne, 21 avril 1782 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2.

¹⁴²⁶ Rudolf Ludwig von Erlach, *Précis des devoirs du souverain*, Lausanne, Mourer, 1791, pp. 48-50.

Despotisme ne sonnent ils pas Synonimiquement un Etat anarchique, un Etat confus et déchiré par l'appauvrissement de ces vues publiques d'où naît l'Interet particuliers sur l'intérêt National qui est le seul vrai Intérêt parce que c'est l'intérêt de tous ? Ici le Bien public et commun n'est pas seulement le vrai Bien de l'Etat par sa répartition équitable sur tous les Membres : il l'est encore, et de plus ; par la sureté qui en résulte pour les intérêts particuliers qui ne sont jamais mieux garantis que par l'intérêt et le Crédit public un Axiome d'Etat, que c'est de la réfusion, ou de la *Réversibilité* des Jntéréts particuliers sur la masse totale ou commune que n'ait l'accroissement aussi équitable que prospère de l'intérêt particulier. Les propriétés particulières doivent se réunir et se confondre dans la Propriété publique ou commune pour que les résultats de celle cy accrus et accumulés, par le concours émulateur restent avec plus d'abondance [...]. C'est par le concours des intérêts sur un seul comme c'est pas la réunion des Travaux sur un point de vue que l'on n'optient les plus grands produits ont offerts par la deux raisons que les Inttéréts ainsi que les forces s'accroissent, et se rémultiplient à proportion de leur intension, concentration. d'où il est aisé d'imaginer que si les résultats viennent à rentrer dans la masse et à se repartir sur chaque individu pour en accroître et ériger de plus en plus les intérêts et l'activité intensive. cette Inversion e la propriété spéciale, sur la propriété générale suivies de la réversion de celle cy sur sa source devriendra non seulement le vrai Intérêt commun, mais aussi le vrai Intérêt particulier et réunira la richesse, la force de l'Etat à la richesse et à la prospérité Individuelle.¹⁴²⁷

L'auteur revient sur les questions de l'influence des lois les plus simples sur l'expression de l'intérêt général dans l'économie domestique. Il prétend pour cela que les notions de *liberté* et d'*autorité* sont inadéquates pour évaluer la pertinence d'une loi. Ces notions poussent la population et les citoyens à interpréter leurs intérêts selon des critères qui ne servent qu'un imaginaire obsolète. Une fois des lois écrites sur la base de ces notions, le gouvernement est contraint de les exécuter par des méthodes qui blessent l'ordre naturel. Pour cette raison, afin de réconcilier le *bien public* et la législation, l'auteur suggère de repenser les lois en fonction du rapport entre population, citoyens et État. Cela permettrait de pratiquer une gouvernance agréable. Il décide d'illustrer cela en remettant en question la politique financière bernoise. Il en vient à soutenir les investissements bernois dans les dettes publiques étrangères, méthode d'enrichissement qui pourrait bénéficier à l'ensemble de la société. Ce revenu public pourrait être investi dans le développement de secteurs économiques, comme l'industrie et le commerce. Il pourrait également fructifier les revenus engendrés par la production de ressources et de produits locaux concrets. Puisque ces investissements étaient présentés comme un moyen de prévenir une augmentation des impôts, son revenu n'était pas distribué avec l'intention d'une croissance économique du canton^{liv}. Penser que l'assujettissement de la population sert les intérêts des patriciens et de l'État dessert en réalité tout le monde, puisqu'elle empêche les agriculteurs et les manufacturiers de pratiquer leur travail efficacement. En les empêchant de s'enrichir, c'est dénier à l'État une partie de ses revenus et à la main-d'œuvre un débouché pour sa force de travail. En poussant son raisonnement plus loin, l'auteur est allé jusqu'à imaginer une nouvelle manière de catégoriser la prospérité du capital public. Pour que les recettes publiques bénéficient chaque contributeur équitablement, les lois devaient

¹⁴²⁷ « Prémices offertes à la patrie par l'ignoré philosophe », *op. cit.*, p. 12.

prévoir qu'elles soient dépensées ou investis dans des projets qui élèvent le seuil de la qualité de vie collective¹⁴²⁸. Ainsi, l'auteur de ce « Plan » – correspondant de Linguet, à qui il voulait envoyer une copie de ce texte¹⁴²⁸ –, a saisi le sujet du concours de la Société économique de Berne, l'essence qu'il pensait y voir en tout cas, pour proposer une réforme de doctrine jurisprudentielle capable de transformer les rapports entre les sujets et le souverain dans le canton de Berne¹⁴²⁹. Les raisons de s'y atteler étaient économiques ; le Vaudois pensait que le canton avait urgemment besoin de pousser son économie à croître, en s'alignant aux exigences industrielles européennes, tout en préservant les fondements de sa politique financière.

5.2 Solutions radicales

Au-delà des débats thématiques autour desquelles les Vaudois ont construit leur pensée économique, certains auteurs ont écrit des textes qui se détachaient des revendications moyennes par leurs dénonciations fortes. Les préoccupations économiques vaudoises les plus répandues – quel que soit la qualité avec laquelle elles étaient exprimée – dérangent les membres du corps souverain par leur adversité, mais restaient dans les limites de l'acceptable. Il existe cependant un corpus restreint de textes qui s'en détachent radicalement. Ceux-ci mettent en valeur les caractéristiques de la politique économique et social bernoise qui inquiétaient le plus les Vaudois concernant la stabilité du canton. De plus, ils révèlent la manière dont des auteurs se sachant en infraction pensaient pouvoir employer des outils théoriques et institutionnels pour convaincre leur lectorat de réformer les failles qu'ils désignaient, avec les innovations qu'ils énonçaient. Si Seigneux de Correvon, Jean et Élie Bertrand, Carrard et Muret tiennent des propos qui dépassent les limites de l'acceptable pour les patriciens, leurs systèmes et leurs œuvres ne sont pas démesurément subversives ou calomnieuses dans l'ensemble. Leurs critiques, remises en question et les éléments qu'ils défiaient étaient généralement perçus comme raisonnables, ou suffisamment sous-entendus pour exister au cœur des débats sur l'économie politique du Pays de Vaud et du canton de Berne. Le corpus de textes radicaux est composé principalement de textes anonymes disparates, dont certains sur des thèmes particuliers, déjà commentés en amont, et de contributions aux discussions sur l'économie vaudoise faite par des observateurs étrangers qui avaient une connaissance intime de la région, mais ne craignaient pas les réprimandes du souverain, comme Gibbon. Parmi les Vaudois, François Seigneux, dont il a été peu question jusqu'ici, a été le porte-parole le plus ferme contre les restrictions économiques bernoises à travers son œuvre. Ces revendications offrent un

¹⁴²⁸ *Ibid.*, p. 34.

¹⁴²⁹ V. Milliot, « Postface. Le palimpseste beccarien », *op. cit.*, pp. 325-326.

point d'entrée dans les aspects les plus pointus des préoccupations et des connaissances conceptuelles dont disposaient les Vaudois pour évaluer leur existence¹⁴³⁰.

5.2.1 Contre les investissements

Gibbon a écrit plusieurs textes sur la Suisse pendant ses deux séjours à Lausanne¹⁴³¹. En plus des informations qu'il y a récolté en participant à la vie sociale, mondaine et culturelle du Pays de Vaud et de Berne, le savant a effectué des observations précises sur le fonctionnement politique et économique de la région. Il prévoyait d'écrire une *Histoire générale de la république des Suisses*, dont il ne reste que quelques extraits¹⁴³². Malgré les faits que les descriptions qu'il a donné des Suisses dans ces chapitres, son intérêt pour les failles qui influencent une fédération d'État tout aussi stables en surface les uns que les autres est palpable¹⁴³³. Gibbon a formulé cela dans son *Journal de voyage en Suisse*. Cependant, c'est sa « Lettre sur le gouvernement de Berne » qui constitue son commentaire le plus important sur les rapports entre la cité-État et ses territoires sujets. Sa « Lettre », adressée à un locuteur Vaudois en 1764, est un des textes les plus directes, éloquents et complets sur le déséquilibre que la politique financière bernoise représentait pour l'intégrité vaudoise :

Un Conseil de trois cens personnes decide de tous vos interets en dernier ressort et si ses interets et les votres ne sont pas d'accord, qui doit l'emporter ? Non seulement ce Senat est Legislatateur mais il execute ses propres loix. Cette union de deux puissances qu'on ne devoit jamais reunir les rend chacune plus formidables.

Quand elles sont séparées, la puissance legislative redoute les resolutions violentes ; Elles seroient inutiles si l'on n'arroit pas les mains de la puissance qui les doit executer, et cette puissance est toujours sa rivale et son contre-poids. Mais ce n'est pas assez que cette union aiguise le glaive de l'autorité publique, il le remet encore dans un plus petit nombre de mains. Dans le dernier siecle, le grand conseil de Berne se renouvelloit lui-meme ; c'étoit déjà un pas vers l'oligarchie : pourquoi exclurre des elections le Corps de la bourgeoisie ? Alors même le gouvernement s'appuyoit sur un fondement assez étroit. Bientôt des inconveniens se firent sentir, la brigue, la Venalité la débauche signaloient l'entrée des Citoyens dans le Conseil Souverains, et les riches ambitieux donnoient tout pour pouvoir tout envahir. Une reputation revocable de Vint-six Conseilles établie des l'enfance de la republique pour veiller à l'execution des loix, devint chargée du soin de remplir les places de ce grand Conseil, dont elle-même tiroit son origine. On leur ajoutoit seize senateurs choisis de la manière la plus favorable aux factieux. Ils possedoient d'abord leur pouvoir collectivement, mais peu à peu l'intérêt particulier leur fit entendre qu'il valoit mieux permettre à chacun de nommer son fils,

¹⁴³⁰ Ce débat met en valeur le contraste entre les « Instrument de la réconciliation publique entre l'Etat et la Société » proposé par les patriciens et les besoins concrets de la population vaudoise : N. E. Tschärner, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 juin 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11.

¹⁴³¹ David Womersley, « Gibbon et l'histoire universelle », in *Edward Gibbon et Lausanne, op. cit.*, pp. 159-160.

¹⁴³² E. Gibbon, « Introduction à l'histoire générale de la république des Suisses », in *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, Londres, John Murray, 1814, vol. 3, p. 252 ; B. Kapossy, « Gibbon et son projet d'écrire l'histoire de la liberté des Suisses », in *Edward Gibbon et Lausanne, op. cit.*, p. 162.

¹⁴³³ E. Gibbon, « Introduction à l'histoire générale de la république des Suisses », *op. cit.*, pp. 282-283 ; B. Kapossy et R. Whatmore, « Gibbon and Republicanism », *op. cit.*, p. 135.

son gendre et son parent. Les familles puissantes qui dominoient alors dans le Senat y dominent encore.¹⁴³⁴

Ici, Gibbon met en valeur la construction constitutionnelle qui offrait aux patriciens bernois un monopole total sur la souveraineté et le pouvoir législatif à Berne. Le penseur anglais a construit tout son propos sur l'idée selon laquelle les Vaudois étaient dépourvus de toute liberté et que cela devait causer le déclin imminent de leur existence. Malgré tout le confort dont ils bénéficiaient¹⁴³⁵, le fait que les lois que régissent les institutions du canton étaient le reflet de l'intérêt particulier d'une classe minoritaire rendait leurs fondements friables¹⁴³⁶. Il affirme que Lausanne était « Une ville mal-batie au milieu d'un pays délicieux qui jouit de la paix et du repos, et qui les prend pour la liberté »¹⁴³⁷, qu'il interpelait ainsi : « que vous manque til, la liberté : et privés d'elle, tout vous manque. »¹⁴³⁸ Contrairement aux auteurs du Pays de Vaud qui décrivaient leur confort comme une caractéristique à préserver, sur laquelle construire une liberté législative – ou simplement pratique dans les activités économiques –, Gibbon la représente comme une façade sans valeur. Il s'oppose au parti pris vaudois explicitement, parce que ce confort ne découle que de la volonté du *prince*¹⁴³⁹. N'étant pas absolue, elle n'est pas assurée. De cette manière, le confort dont profite les Vaudois n'existe que parce qu'il sert les intérêts des patriciens ; les sujets consentent donc à être exploités d'une certaine manière – en jouant le jeu de débiteur sur le marché du contrat hypothécaire par exemple – et peuvent voir leur confort disparaître. Si les patriciens décidaient qu'une augmentation massive des impôts pouvait sauver leurs revenus face à une crise économique – probable –, ils s'attaqueraient aux sujets en premier. Cela n'est possible que parce que les lois sont écrites sur la base de la volonté des patriciens qui composaient le corps souverain. Gibbon précise que cela n'est pas un postulat conceptuel, mais s'observe par l'absence d'instrument institutionnel prévu pour offrir une représentativité à Berne, aussi diluée ou mince soit-elle. Dans les monarchies modernes, en dernier recours, la population pouvait contourner les institutions pour se plaindre auprès du roi, qui pouvait à son tour sanctionner ou réformer l'appareil administratif. Une certaine séparation des pouvoirs existait, même primitive¹⁴⁴⁰. À Berne cependant, le souverain, le législateur et les

¹⁴³⁴ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, pp. 126-127 ; Brian Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002, p. 22 ; G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 222.

¹⁴³⁵ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », in *Miscellanea Gibboniana*, Lausanne, F. Rouge, 1952 [1764], p. 125.

¹⁴³⁶ B. Kapossy et R. Whatmore, « Gibbon and Republicanism », *op. cit.*, pp. 140-141 ; Rillet de Saussure, *Lettre sur l'emprunt et l'impôt*, [s.l.], [s.n.], 1779, p. 3.

¹⁴³⁷ E. Gibbon, *Le Journal de Gibbon à Lausanne*, *op. cit.*, p. 263 ; E. Buxcel, « Les bonnes surprises du recensement de mai 1798 », *op. cit.*, p. 212.

¹⁴³⁸ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, p. 124 ; B. Kapossy, « Gibbon et Berne », in *Edward Gibbon et Lausanne*, *op. cit.*, p. 187.

¹⁴³⁹ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, p. 130.

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*, pp. 128-129.

membres du gouvernement se confondaient, offrant aucune voie aux sujets de soutenir leurs intérêts. De même, l'autonomie administrative et juridique dont bénéficiaient les autorités vaudoises au niveau local n'était pas un acquis immuable : sa pertinence et son intégrité était régulièrement remise en cause par les patriciens particulièrement intéressés par la centralisation du pouvoir^{lv}. Pour mettre en lumière ces problèmes législatifs, Gibbon a reconstruit la dynamique constitutionnelle de Berne¹⁴⁴¹. Les quatre-vingts familles régnantes décident des modalités qui régissent la vie de la population et la manière dont les institutions emploient les fonds publics pour le faire :

Cette Election qui a tant d'opérations, dont plusieurs dependent du sort paroît exclure toute brigue, mais je vous assure qu'elle ne l'exclut pas tout a fait. Voilà le mistère du gouvernement Bernois. A l'égard de la façon de faire le Grand Conseil, plusieurs personnes croyent qu'elle sera a la fin la ruine de la Republique.¹⁴⁴²

Les observations que l'Anglais articule dans sa « Lettre » étaient partagées par d'autres personnes¹⁴⁴³. Le déclin dont Gibbon parle dans cet extrait de son *Journal* s'exprimait à travers les actions menées par le gouvernement bernois contre le développement industriel et commercial du canton^{lvii}. Si cette affirmation semble exagérée compte tenu des quelques manufactures qui existaient dans le canton de Berne et dans le Pays de Vaud, le contexte du débat dans lequel Gibbon s'inscrit révèle quel type d'industrie il désignait plus spécifiquement. L'Anglais énonce un reproche qui était au cœur de tous les textes d'économie politique vaudois : il désignait le manque d'écoulement des ressources et de la main-d'œuvre locale créée artificiellement par les institutions pour maintenir la répartition des richesses qui permettait de garantir les revenus du patriciat¹⁴⁴⁴. Gibbon ne nie pas la production de porcelaine à Nyon et d'indiennes à Berne, il revendiquait une liberté économique dont les agriculteurs et les artisans profiterait pour établir une industrie de masse capable d'offrir au canton une compétitivité internationale¹⁴⁴⁵. La constitution bernoise, et le monopole de la législation par le corps souverain, permettait aux gouvernements de façonner l'économie domestique sans prendre le panorama des transformations globales en compte¹⁴⁴⁶. En

¹⁴⁴¹ J. Pocock, *Barbarism and Religion*, *op. cit.*, vol. 1, p. 91.

¹⁴⁴² E. Gibbon, « Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse », in *Miscellanea Gibboniana*, *op. cit.*, p. 56.

¹⁴⁴³ J. Pocock, *Barbarism and Religion*, *op. cit.*, vol. 1, p. 89.

¹⁴⁴⁴ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, p. 132 ; Anonyme, « Mémoire servant d'information pour la ville de Lausanne », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.277(21), p. 35.

¹⁴⁴⁵ E. Gibbon, *Essai sur l'étude de la littérature*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 143 ; François Rosset, « L'Essai sur l'étude de la littérature et le tropisme lausannois », in *Edward Gibbon et Lausanne*, *op. cit.*, pp. 336-337 ; François Rosset, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », in *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe*, *op. cit.*, pp. 3-4.

¹⁴⁴⁶ E. Gibbon, « Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse », in *Miscellanea Gibboniana*, *op. cit.*, p. 53.

1798, Hegel a confirmé l'hypothèse de Gibbon, en désignant les manquements identiques comme cause de la Révolution Helvétique¹⁴⁴⁷.

Les conséquences pratiques de ces défauts législatifs relèvent de la manière dont les institutions et l'administration les mets en mouvement. L'expression des lois répressives dans l'espace social imitaient la valorisation des talents industriels et l'exploitation du potentiel de la force de travail assujetti¹⁴⁴⁸. Au mieux, les Vaudois faisaient carrière à l'étranger pour retrouver leur statut de simples sujets en revenant dans le canton¹⁴⁴⁹. Au-delà des conséquences sociales de la forme que la constitution bernoise donnait à l'assujettissement des Vaudois, le manque de liberté en vigueur dans le canton était mis au service d'une politique financière vouée au déclin :

Votre pays est épuisé par les impôts, Tout modiques qu'ils sont. Développons cette idée. Pendant que les pays les plus riches de l'Europe s'abîment de dépenses et de dettes, et mettent en Œuvre des moyens qui feroient trembler le plus hardi dissipateur, le Canton de Berne est le seul qui amasse des trésors. Le secret de l'état est si bien gardé qu'il est difficile de les deviner. Stanian Ambassadeur d'Angleterre à Berne qui avoit un esprit d'observation, et de grandes docilités pour se bien informer, estimoit il y a Quarante ans les sommes qu'il avoit dans les fonds publics de Londres à trois Cens mille Livres Sterling, ou Sept Millions, et tout ce qui étoit resté dans le trésor de Berne, ou dispersé dans les autres banques de l'Europe à Dix-huit cens mille Livres Sterling, ou quarante trois millions. On peut croire que ces trésors n'ont pas diminués depuis l'an 1712. Le moyen que le Canton employe pour s'enrichir est très simple. Il dépense beaucoup moins qu'il ne reçoit. Mais que reçoit il ? Je l'ignore, mais je tache de le deviner. Les douze Bailliages du pays de Vaud rendent dans leurs six ans Cinquante mille Livres de Suisse, les uns portant les autres. Le revenu des douze peut donc monter à Cent mille Livres de rente. J'ai toujours entendu dire que les Baillifs prennent le dix pour Cent sur le revenu du Souverain. Le voila donc ce revenu d'un million par année. En rabattant les Cent mille Livres de Baillifs, je compterai encore Cent mille Ecûs pour les charges de l'Etat ce qui n'est point une supposition batie en l'air. Les autres deux Cent mille Ecûs, qui dans tout autre pays fourniroient à l'entretien d'une Cour et d'une armée, dont les dépenses feroient retomber sur la terre la rosée, qui en étoit tirée, vont ici s'enfourer dans les coffres du Souverain, ou se disperser dans les banques publiques et precaires de l'Europe, pour etre un jour en proie à l'infidélité d'un Commis ou à l'ambition d'un Conquérant. Cette perte continuelle des Espèces eteint l'industrie empeche tout effort qui ne se peut faire sans argent et appauvrit insensiblement le pays.¹⁴⁵⁰

L'ensemble de la « Lettre » mène à une réflexion sur la source des revenus publics de l'État de Berne¹⁴⁵¹. Le reste du texte est la construction de l'appareil juridique, social et constitutionnel que son gouvernement a mis en place pour soutenir une telle politique financière. L'accumulation de numéraires dont dépend Berne et le mercantilisme agressif sur lequel cette stratégie est fondée sont la source d'instabilités importantes. Elle freine toute forme de croissance économique

¹⁴⁴⁷ F. Hegel, « Lettres confidentielles sur l'ancien rapport juridique du Pays de Vaud à la ville de Berne », *op. cit.*, pp. 150-151.

¹⁴⁴⁸ B. Kapossy et R. Whatmore, « Gibbon and Republicanism », *op. cit.*, pp. 142-143 ; E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, pp. 135-136.

¹⁴⁴⁹ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, pp. 135-136.

¹⁴⁵⁰ E. Gibbon, « Lettre sur le gouvernement de Berne », *op. cit.*, pp. 139-140 ; J. Pocock, *Barbarism and Religion*, *op. cit.*, vol. 1, p. 85.

¹⁴⁵¹ B. Kapossy, « Gibbon et Berne », *op. cit.*, pp. 192-195 ; B. Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, *op. cit.*, pp. 26-27 et 32.

commerciales et militaires européennes, en empêchant que l'argent public circule¹⁴⁵². Ces fonds ne peuvent ainsi pas contribuer au développement de secteurs de productions concrets, agricoles et manufacturiers. Au lieu d'être investis dans l'économie domestique, l'argent public est emprunté à des nations qui financent des politiques financières tout aussi abstraites et instables. La jalousie du commerce que tous les penseurs du XVIII^e siècle s'accordaient pour désigner comme la cause des problèmes européens et de son futur déclin avait de ce fait une emprise sur Berne, qui à l'inverse n'avait aucune emprise directe sur lui¹⁴⁵³. Gibbon souligne donc le risque que Berne prenait en s'appuyant sur un revenu pouvant s'évanouir si l'Angleterre déclarait une banqueroute – que la majorité des commentateurs pensaient possible¹⁴⁵⁴. C'est ainsi que l'Anglais a remis en question la légitimité des patriciens bernois en tant que dirigeants de la cité-État. Son économie était la preuve que leurs méthodes de gouvernance étaient basées sur des moyens d'asservissement et de contrainte au service de leurs intérêts particuliers¹⁴⁵⁵.

En plus des nombreux commentaires sur les investissements étrangers mentionnés au fil du présent propos et réparti dans le corpus d'économie politique vaudois^{lviii}, plusieurs textes spécifiquement à ce sujet permettent de donner du relief au parti pris de Gibbon¹⁴⁵⁶. La « Discussion sur les divers fonds publics, de la Grande Bretagne » évalue la dynamique que les investissements bernois créaient entre l'empire et la petite république. Ce texte justifie les raisons qui font de l'Angleterre un meilleur choix pour investir l'argent public. Le choix des dettes publiques est motivé par les meilleurs rendements sur le long terme et la stabilité de ces investissements par rapport à ceux effectués sur la Compagnie des Indes ou d'autres entreprises semi-étatiques^{lix}. En plus de cela, les infrastructures, la logistique et la centralisation des produits financiers proposés par la Banque d'Angleterre les rend plus intéressants et simples d'emploi que ce qu'offrent les marchés d'Amsterdam et de Hambourg. La manière dont les Anglais ont structuré

¹⁴⁵² Hugues Jahier, « Les réseaux commerciaux vaudois : le passeport de la modernité », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 194-195.

¹⁴⁵³ B. Kaposy et R. Whatmore, « Gibbon and Republicanism », *op. cit.*, pp. 136-137

¹⁴⁵⁴ R. Whatmore, *Republicanism and the French Revolution*, *op. cit.*, pp. 19-20 ; I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 87.

¹⁴⁵⁵ R. Whatmore, « La dernière vision politique de Gibbon », in *Edvard Gibbon et Lausanne*, *op. cit.*, pp. 214-219.

¹⁴⁵⁶ Certains textes concernent aussi des investissements privés, en France notamment, dans lesquels Muret et Élie Bertrand plaçaient leur argent : Anonyme, « Tableau des fonds de France, leur Création, et leur Produit » [1768], Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xii.285(37) ; J. L. Muret, « Lettre au bailli de Vevey, 26 janvier 1772 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bg 1 ; J. L. Muret, « Mémoire sur les rentes viagères à Paris » [1771], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 1 ; J. L. Muret, « Lettre à Jacques Necker, 18 octobre 1788 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 3 ; J. L. Muret, « Lettre à Jules Muret avec copie de trois lettres à Jacques Necker, 14 novembre 1789, 27 novembre 1789 et 10 décembre 1789 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 4 ; Voltaire, « Lettre à Élie Bertrand, 18 décembre 1759 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1971, vol. 21, pp. 47.

leur offre pour attirer les investissements étrangers a convaincu Berne de devenir un partenaire de ce développement¹⁴⁵⁷ :

Après ces Eclaircissements préalables je passe à L'Examen spécifique des divers fonds de la Grande Bretagne qui sont premierement 1^o La Banque du Royaume ; 2^o La Mer du Sud ; 3^o Les Obligations du Sud ; 4^o Les Annuité a au trois pour cent ; 5^o La Compagnie des Indes Orientales ; 6^o Les Assurances Royales ; 7^o Les Assurances de la Ville de Londres. La Banque du Royaume doit, comme je l'ay déjà marque son Etablissement à M^ylord Sommers, Grans Chancelier, a Mylord Godoflin, Grand Tresorier, et à Mylord Duc de Marlborough, qui outre le Motif, dont j'ay parle cy dessus, qu'ils eurent d'attacher des Particuliers au maintien du Gouvernement chercherent à procurer au Ministere le Pouvoir de se servir de leur Argent pour les Besoins publics, en procurant à ces mêmes Particuliers plus de Sureté, qu'ils n'en avoient au paravant et enles faisant même profiter. [...]

Sur cela, les Ministres, pour mettre les choses sur un pied plus avantageux, menagerent une Societé de Particuliers, qui firent u Parlement des avances sur des fonds solides, qu'il leur assigna jusques à la Somme, si je ne me trompe, de Six Millions de livres Sterling et la feüe Reine donna en même tems du Consentement du Parlement une Charte fort avantageuse, a cette Societé et des Reglements pour sa Conduite. Chaque action fut de Cent livres Sterling, et le Gouvernement payoit alors le Six pour Cent de ce que lui fut avancé [...]. Et cela d'autant plus, que cette Societé, qui forme la Banque du Royaume, ayant fait au Gouvernement des avances su considerables sur des fonds Parlementaires, ces fonds servoient de sureté aux Particuliers, qui ont ce qu'on apelle des Billets de Banque, en cas qu'ils ne dussent pas acquittés par la Banque, laquelle leur done pour les Sommes qu'ils luy confient des Billets de Banque, qui courent par toute l'Angleterre comme argent comptant qui se remettent de main sans autre formalité, et qui sont beaucoup moins incommodés et d'une garde beaucoup plus aisée que l'Argent, outre que, pourvû que l'on en ait bien les Numerons, s'ils viennent à être volés en avertissant la Banque et le faisant inserer dans les Gazettes, le vol est presque toujours de couvert. Cette methode evite des fraix et les Embarras, auxquels on est assujetti dans les Banques d'Amsterdam et de Hambourg, ou il faut toujours aller soy même pour les transporter et payer quelques Emoluments. On prit soin en etablissant la Banque d'Angleterre, de n'y mettre pour Directeur que les Gens les plus integres et les plus entendus que l'on connut dans les Royaumes. Ils firent assujettis à suivre les instructions pleines de Precautions et de sagesse, qu'on leur donna ; Et comme le Gouvernement a toujours infiniment a cœur le maintien de la Banque, aussi y-a-t-il toujours conservé une inspection Specifique. Et là où il ne prend qu'une part fort mediocre dans les choix des Directeurs des autres Compagnies, il y a une grande Attention dans celui de ceux de la Banque, Et sur tout dans celuy du Gouverneur.¹⁴⁵⁸

L'auteur vante la manière dont la Banque d'Angleterre est parvenue à nationaliser la sécurité des placements, en donnant accès aux investissements publics à de l'argent privé. Pour illustrer cette innovation, il dresse la liste des principaux fonds dans lesquels Berne investissait. La forme de cette banque, et les intérêts étatiques qui la sous-tendaient, permettaient à des investisseurs massifs d'être sécurisés, traités facilement et respectés avec constance. Cette centralité permet aux fonds bernois d'être réinvestis dans des actions à hauts rendements par la banque, qui absorbe les couts, la logique et les services que cela représentait pour des acteurs externes. La description que l'auteur donne de ces investissements met en avant un avis diamétralement divergeant de celui de Gibbon. Il n'avait pas pour objectif de rédiger un texte réformiste, il est simplement descriptif. Il ne tente pas

¹⁴⁵⁷ P. Røge, *Économistes and the Reinvention of Empire*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁴⁵⁸ Anonyme, « Discussion sur les divers fonds publics de la Grande Bretagne », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(33), pp. 5-8.

d'expliquer les raisons qui poussent Berne à employer les fonds publics de cette manière, mais la raison pour laquelle ils les investissent en Angleterre plutôt qu'ailleurs. Cependant, ce texte met en avant des éléments du débat que Gibbon sous-entendait pour mesurer la dangerosité du système. Cette forme de circulation et de fluctuation d'argent n'a pas simplement rendu Berne dépendante aux marchés mercantiles européens, mais ils ont créé une codépendance entre la finance Bernoise et anglaise. L'importance des investissements bernois a orienté la manière dont l'architecture du système anglais était construite. Les concessions immatérielles bernoises dans la Banque d'Angleterre permettait aux uns d'éviter le déplacement constant de leurs intérêts et de leur trésor et aux autres de négocier les conditions de ces collaborations. Le retrait des fonds bernois aurait eu des conséquences mangeuses pour l'Angleterre, ce qui l'a poussé à faire des conditions d'investissements un moyen de détenir l'argent étranger :

A moins d'un Renversement entier du Royaume de la Grande Bretagne et de sa Constitution les fonds destinés par le Parlement au Payement des intérêts des Sommes, que la Nation a empruntées, seront toujours sacrés ; Et s'il y a des Nonvaleurs dans ces fonds, le Parlement suivant ce qui a toujours été pratiqué y suppléera sûrement, car toute la Nation se trouve trop intéressée à la conservation de ses fonds publics pour permettre qu'il s'y fasse aucune Attention.¹⁴⁵⁹

Tout en connaissant les pronostics omniprésents d'une banqueroute anglaise, l'auteur de la « Discussion » affirme que la seule possibilité que Berne perde son argent soit que la Grande-Bretagne soit renversée. Cela garantissait la sécurité de ses investissements dans la situation actuelle, mais nourrissait d'autant plus les inquiétudes d'auteurs comme Gibbon. En effet, ceux-ci avaient conscience que Berne ne pouvait pas retirer ses fonds d'Angleterre, même si les savants parvenaient à convaincre les patriciens de sa nécessité. Le projet des penseurs économiques était de trouver un système de réinvestissement parallèle, sur des produits domestiques concrets, effectué par un rapatriement progressif des intérêts et des fonds de base physiquement présents en Angleterre. Cela ne devait pas préserver le trésor bernois, son revenu excédentaire et l'équilibre géopolitique qui tenait les finances des deux nations en place¹⁴⁶⁰.

Comme pour la question d'investissements, il existe des textes spécifiquement écrits pour remettre en question la forme du Grand-Conseil de Berne. Cette question presque omniprésente dans les textes vaudois est rarement empoignée par elle-même, parce que cela remettrait en question la constitution, sujet sensible dans le canton. Le « Mémoire tendant à ce qu'il n'y ait jamais au-dessous de 80 familles différentes dans le gouvernement de Berne » permet toutefois de plonger

¹⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁴⁶⁰ Isaac Lernet, « Lettre au très Honorable Seigneur Pierre King Lord Chancelier de la Grande Bretagne, 05 mai 1726 », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(34) ; Anonyme, *Mémoire servant d'information pour la ville de Lausanne*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.277(21) ; Frederich Emanuel Rodolf Charles Bergier, *Histoire de Lausanne*, 05 décembre 1767, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.94.

dans les enjeux mis en lumière par Gibbon. Ce texte anonyme, rédigé dans les années 1760, cogite sur le constat voulant que tous les états tendent vers leur déclin et que la tendance de Berne à incliner vers l'oligarchie montre que son gouvernement laisse progresser le canton vers sa chute¹⁴⁶¹ :

Non ! Humainement cela n'arrivera pas. Les familles diminueront bien en nombre, mais la portion des plus considerables deviendra toujours plus forte.

Rine n'arrive dans cause. De riches et grandes familles ont un Germe de future augmentation en elle même, qui peut devenir infertile, que par Miracle ; Elles ont des Places assurees dans le Senat, une Esperance à XVI Balotte. Des Caisses qui s'augmentent journellement, pour d'acheter toutes sortes de Charges ; Des richesses, pour faire des mariages avantageux ; Des Recommandations Menaçantes d'un Corps puissant et nombreux etc. [...]

Par ces mêmes Motifs des 55 familles qui restent, les moyennes deviendront peu à peu petites, et les petites seront enfin reduites à rien.

Peutêtre que les grandes se mettront à la fin des bornes à elles mêmes, et que Contentes d'une Certaine Mesure elle laisseront volotier jouir leurs Concitoyens du Superflu.

Non ! les Hommes n'agissent pas de cette façon. Les Passions non plus que leur volonté ne connoissent pas de Bornes, si personne ne les restraint.

Les Biens de L'Etat ne deviendront-ils donc pas ainsi les Biens propres des Grands, et leurs interets la reigle fondamentale de tous les Decrets ?¹⁴⁶²

Selon l'auteur de ce texte, la tendance de la constitution de Berne à faire de son gouvernement une oligarchie est un fait incontestable. Il dénonce les affirmations disant que cette tendance freinerait par elle-même, ou que les membres du corps souverain sont capables d'adapter eux-mêmes leur pratique une fois un seuil de centralisation de pouvoir adéquat atteint. Il rejette l'idée selon laquelle les institutions sont déjà pourvus de mécanismes régulateurs servant à prévenir cette concentration. Pour lui, comme pour Gibbon, cette orientation ne pouvait que s'accroître si aucune réforme n'était menée. De plus, l'auteur est allé jusqu'à expliquer que le patriciat n'allait pas prendre cette responsabilité, parce qu'il était enraciné dans la constitution qu'il a écrite pour se réserver toute forme de souveraineté et de pouvoir dans le canton de Berne. En transposant leur dynamique sociale dans la constitution, les membres du corps souverain sabotaient la force de l'économie du canton dans le contexte européen pour servir ses intrigues sociales :

O malheureuse Republique ! Dont la plupart des membres sont miserables et serviles ; Dont les Loix sont sans force ; Dont la Justice est partielle, et dont la Conduite dans les affaires de la plus grande Importance ne sera qu'un Jeu de Grands. [...]

Le peu de Familles Dominantes se tiendront-elles peut être en equilibrium ? Je conviens, que la Superiorité sera bientôt le Partage de l'une et tantôt de l'autre faction ; Mais elles ne seront zelées que pour elles mêmes, et elles s'immoleront volontiers l'une à l'autre l'interêt de la Republique et les Droits de leurs Concitoyens.

De cette façon notre Etat deviendra une Oligarchie, et ce mal sera presque plus insupportable à des Bourgeois nés libres, qu'un Assujettissement Etranger. [...]

Ce ne sont pas les petites familles, ni les mediocres, Non ! C'est la republique elle-même, qui demande du secours et qui recherche les moyens, pour prevenir sa ruine qu'elle voit aprocher.

¹⁴⁶¹ N. Weber, « Eine vollkommene Aristokratie ? », *op. cit.*, pp. 12-15.

¹⁴⁶² Anonyme, « Mémoire tendant à ce qu'il n'y ait jamais au-dessous de 80 familles différentes dans le gouvernement de Berne », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XI.12(10), p. 2.

Vous le ferés aussi Messeigneurs. Vous scavés que vous êtes les Advocats de la Republique, que le Serment et l'honneur vous arrachent à votre Interêt particulier, et qu'ils vous engagent le plus saintement, à faire tout pour l'Etat.

Il y a différents Projets pour empêcher l'Oligarchie, mais un des plus doux Seroit celui-ci. On peut par une Loy indissoluble fixer le nombre des familles, qui necessairement doivent avoir part au Gouvernement. [...]

Des Grandes familles sont des Corps unis par leur nature. Elles ont un même bût. Elles ne se portent Prejudice en rien, et elles tolèrent quelque chose entre elles même, qui leur déplairoit en d'autres, parce que la Puniton en feroit une Tache à leur Nom.¹⁴⁶³

Les conséquences de la concentration du pouvoir tel qu'elles sont décrites dans cet extrait rejoignent celles que Rousseau donne comme étant les causes du déclin en vue. Le manque de liberté qui se creusera et deviendra insupportable à la population couplée à une économie décadente, ne servant qu'à alimenter le niveau de vie du patriciat, pousseront les sujets à se retourner contre leurs souverains. Comme Gibbon le relève, avant cela, les oligarques compenseront le mauvais rendement de leur économie mercantile en accablant la population de plus d'impôts ou de taux d'intérêts plus difficiles à respecter encore. L'auteur du « Mémoire » propose comme solution simple de restreindre le choix des élus au Grand-Conseil de Berne en imposant un nombre minimum de familles différentes devant y figurer. Il propose en plus de cela de fixer ce seuil à quatre-vingts afin d'éviter de heurter la pratique actuelle. Toutefois, cette suggestion de réformes n'est pas aussi innocente qu'elle n'en paraît ; conscient que les patriciens ne cèderaient pas leur pouvoir de leur plein gré, l'auteur sous-entend qu'une force transcendante devait le leur imposer. Cela place ce discours au cœur de la réflexion sur la capacité des institutions à se renouveler elles-mêmes ou du besoin d'interventions révolutionnaires – pas dans le sens d'une violence civile, mais d'un changement ordonné de l'extérieur. Sans être certain de la forme que cela devait prendre, il tente de l'inciter en s'adressant aux « petites familles ». Il essaie de les convaincre de leur assujettissement effectif et du risque qu'elles perdent le peu de confort dont elles bénéficient¹⁴⁶⁴. En présentant leur organisation potentielle comme un geste d'*honneur*, il les somme de se battre pour leur pouvoir.

Parmi les textes vaudois analysés dans les chapitres précédents, l'un d'entre eux aborde l'économie politique vaudoise, bernoise et républicaine explicitement de manière radicale. L'« Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pais de Vaud », qui a été commenté exhaustivement, se saisit de l'urgence qu'est la dépopulation pour appeler au renversement de la gouvernance actuelle, donnant l'un des textes les plus virulents du corpus économique du territoire

¹⁴⁶³ *Ibid.*, pp. 3-4.

¹⁴⁶⁴ Les institutions politiques lausannoises tendaient également vers l'oligarchie. En 1752, le souverain bernois leur a donc imposé des restrictions à l'image de celles proposées dans le « Mémoire » en question : J. Jackson, *The Evolution of a Municipal Oligarchy*, *op. cit.*, pp. 88, 109 et 233.

sujet¹⁴⁶⁵. De même, le mémoire de Carrard sur le déclin des Pays-Bas, analysé seulement d'un point de vue économique jusqu'ici, travail autour de la démonstration de la responsabilité des membres du gouvernement pour les instabilités de leurs États :

L'Inégalité des Conditions qui contribue au bien, a l'ordre des Sociétés et qui est un avantage que nous tenons de la Nature de la différence qu'elle a mis dans le partage de ses dons entre les hommes, devient entre ses mains une Arme dangereuse, tant par ses pretentions a tous égards, que par la facilité qu'il trouve a les satisfaire. Il élève une trop grande distance entre des Citoyens, surtout dans un Etat Commerceant et Republicain, dont le plus ferme appuie contre la pente a l'éloignement de sa constitution, est l'égalité et la modicité des fortune ou leur sage employ, et un frein que la voix publique sache donner aux Ambitieux qui ne se demontrent que par les tresors qu'ils amassent et les torts qu'ils font.¹⁴⁶⁶

Afin de justifier le système industriel et commercial dont il faisait la promotion, Carrard s'est attaqué aux inégalités. S'il affirmait qu'elles étaient naturelles, il dénonçait leur ancrage législatif, qui donnait à une classe le pouvoir d'intégrer les pratiques économiques en sa faveur. Pour lui, le point essentiel sur lequel les réformes européennes devaient se concentrer était d'offrir une liberté aux travailleurs et à la circulation des richesses. Cependant, les membres des corps souverains dans les républiques restreignaient le commerce et le développement de certains types d'entreprises industrielles pour concentrer les richesses où elles leur étaient profitables¹⁴⁶⁷. Le mercantilisme – contre lequel tous les penseurs vaudois, se battaient d'une manière ou d'une autre – était le fruit de ces outils^x. Pour attaquer cela, Carrard adopte une stratégie différente que celle de Gibbon et de l'auteur du « Mémoire » sur l'oligarchie bernoise, en concentrant son attaque sur la manière dont les souverains manipulent l'économie. En faisant la promotion d'une institution de régulation des marchés, indépendant du souverain, le Vaudois voulait retirer le pouvoir du gouvernement de décider de l'allocation des fonds publics. Pour que l'industrie, l'agriculture et une économie domestique forte puisse se développer – occupés à la production et la commercialisation de richesses palpables et bénéfiques pour l'ensemble de la population – le capital public devait être investi différemment^{ksi}. Pour cela, la législation devait entraver les membres du corps souverain contre la manipulation de ces fonds. Comme il l'avait exprimé dans son essai sur l'esprit de la législation – pourtant plus consensuel – la centralisation des fonds publics dans la ville de Berne, justifiés par la logique selon laquelle cet argent était ensuite réparti et dépensé, servait la stratégie de déflation vaudoise. Cela permettait aux Bernois de préserver leur source de revenu basé sur l'intérêt sur les contrats hypothécaires. Selon Carrard, une fois les finances publiques hors des mains du patriciat – en transposant ses propos concernant les Pays-Bas sur Berne – l'économie

¹⁴⁶⁵ « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud », *op. cit.*, p. 13.

¹⁴⁶⁶ B. Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », *op. cit.*, ff° 7v.-8r.

¹⁴⁶⁷ Silvia Weber, « Le pays de Vaud, terre préservée ou exploitée ? », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 140-141.

pourrait croire de façon équilibrée¹⁴⁶⁸. Le Vaudois ne s'est pas prononcé sur la manière de réaliser une telle réforme, mais elle supposait une transformation imposée au souverain.

5.2.2 François de Seigneux

Seigneux, qui était proche de tous les principaux penseurs économiques vaudois, est l'auteur à avoir le plus poussé cette ligne de réflexion dans ses textes. En parallèle de sa carrière de magistrat à Lausanne, en tant qu'assesseur baillival et de juge civil et criminel de la ville notamment, le Vaudois a été nommé Chargé d'affaires du duc Charles Marie Raymond d'Arenberg (1721-1778) en 1738. Après avoir exercé cette charge en parallèle de ses activités lausannoises, Seigneux a été nommé premier grand conseiller du duc, en 1758, poste pour lequel il s'est installé dans le duché d'Arenberg, ancienne terre allemande de l'actuelle Belgique. Avant cela, sa pensée économique n'émanait que de quelques interventions dans le cadre des assemblées de la société de la Lippe et dans son *Système abrégé de jurisprudence criminelle*. Dès les années 1740 cependant, Seigneux appuyait son attention sur l'importance de borner le pouvoir du *Prince*, par des moyens moraux, religieux, sociaux, ou institutionnels¹⁴⁶⁹. De même, il était conscient des ravages de la jalousie du commerce alimenté par les stratégies économiques mercantiles, contre lesquelles il mettait déjà le jeune comte de la Lippe en garde¹⁴⁷⁰ ; dans le contexte du canton de Berne, cela pouvait être reçu comme une attaque subversive, puisque les deux se confondent. Toutefois deux remarques que Seigneux lance dans le cadre de discussions avec le comte témoignent de la radicalité originelle du penseur. La première affirme que la tyrannie venait toujours du gouvernement¹⁴⁷¹ et la seconde explique que la subordination n'est acceptable uniquement quand elle a une utilité sociale¹⁴⁷². En renversant la perspective sur la manière dont les institutions doivent envisager leur législation Seigneux dépasse le cadre des réformes possibles et remet en question les modèles selon lesquels les relations entre sujets et souverain sont construits. Selon lui le pouvoir restrictif des lois devait être dirigé à l'encontre du gouvernement, dont les dirigeants avaient tendance à abuser des libertés pour servir leurs intérêts, jusqu'à faire usage d'instruments tyranniques. Le Vaudois a gardé cette approche de l'économie politique toute sa vie, et l'a déployé dans ses écrits. De surcroît, cette manière d'aborder l'économie bernoise a poussé Seigneux à abandonner progressivement la confiance qu'il accordait

¹⁴⁶⁸ S. Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *op. cit.*, p. 17 ; T. Maissen, « Inventing the Sovereign Republic », *op. cit.*, p. 145.

¹⁴⁶⁹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée IV. Des avantages de la religion pour un prince », *op. cit.*, 08 décembre 1742, vol. 1, p. 40.

¹⁴⁷⁰ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XII. Sur la véritable grandeur », *op. cit.*, 02 février 1743, vol. 1, p. 142.

¹⁴⁷¹ Société du comte de la Lippe, « Assemblée XXXVIII. Lecture d'une lettre de Gordon sur le régicide », *op. cit.*, 01 février 1744, vol. 2, p. 75.

¹⁴⁷² Société du comte de la Lippe, « Assemblée LXXVII. Comment concilier la subordination des hommes avec les principes de la loi naturelle », *op. cit.*, 09 janvier 1745, vol. 2, p. 411.

aux institutions qu'il servait, jusqu'à penser qu'elles ne constituaient pas des outils capables de provoquer des réformes.

Une fois arrivé au duché d'Arenberg, Seigneux a pu contribuer aux activités institutionnelles, gouvernementales et à l'exercice de la politique publique. Une série de textes écrits entre 1758 et 1759 assemblés dans un « Mémoire sur les affaires d'Arenberg » donnent un exemple des responsabilités qu'un magistrat réformiste était demandé de tenir. Dans un « Journal concernant les affaires dont j'ai été chargé », Seigneux confirme que ces textes étaient écrits sous les ordres du Duc. Le Vaudois était donc chargé de mener des enquêtes et établir des propositions de réformes sur des sujets que le souverain lui désignait. Cela illustre la manière dont l'expertise de savants tels que Seigneux pouvait être valorisés dans un contexte pratique. Le Vaudois a été chargé de proposer une méthode pour rétablir l'économie d'une région, dans lequel il pouvait suggérer toutes les réformes qu'il souhaitait, après avoir établi une description de ses caractéristiques. Il a commencé par remettre en question la manière dont les ressources y étaient gérées et exploitées^{lxiii}. Pour cela, une réforme fiscale était nécessaire ; elle devait pousser les habitants à payer leurs impôts, ce qui était une épreuve en soi. Cela devait ainsi permettre de dresser un tableau précis des récoltes et de la capacité de l'agriculture à améliorer. Ensuite, l'infrastructure devait être rénovée pour permettre de mieux conserver le grain. Pour financer cela, le gouvernement devait offrir aux habitants la possibilité d'exploiter des ressources laissées pour compte, comme les forêts, déjà bien entretenues, et les mines. Par contre, pour qu'une collaboration efficace s'impose, le duc devait consentir à effectuer une campagne de redistribution de certaines richesses, comme les terres que les fermiers cultivaient :

Mais le meilleur et le plus Convenable au mon sens est de Vendre toutes les terres et celles des autres Censes aux paysans, qui les cultiveront beaucoup mieux quand ils en auront la propriété ou pourroit les donner en emphyteose en faisant payer la moitié de la Valeur et imposant pour le surplus une redevance annuelle et perpetuelle d'un tant en grain pour Chaque journal.¹⁴⁷³

Selon Seigneux, la proportion de propriété entre les habitants et l'État était trop inégalitaire pour que les agriculteurs développent un sentiment d'honneur avec leur travail. Si le gouvernement voulait pouvoir recueillir des impôts proportionnels à la productivité des terres, les habitants devaient se sentir investis dans un projet de croissance commune¹⁴⁷⁴. Élargir l'accès à la propriété permettrait également de multiplier les sources de revenus pour l'État. Les terres en friche deviendraient des lieux de création de richesses qui seraient imposées, tout comme la vente et les

¹⁴⁷³ F. Seigneux, *Mémoire sur les bois*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17(12), p. 9.

¹⁴⁷⁴ Helen Liebel, « Enlightened Bureaucracy versus Enlightened Despotism in Baden, 1750-1792 », in *Transactions of the American Philosophical Society*, n° 5, 1965.

achats immobiliers. Seigneux répète cela dans plusieurs textes destinés à suggérer des réformes au duc :

Selon les observations que j'ay fait sur l'oeconomie des biens en terres Inbourables Je trouve que le Seigneur en a beaucoup trop, et qu'il Conviendroit mieux a ses interets de les Vendre autant que possible et même a bas prix par forme d'emphitheose en reservant un Canon ou cens sur chaque Journal et le droit de Landemin a chaque mutation de propriété ; Les Batimens des Censes coutent beaucoup d'entretien et absorbent le plus clair du revenu, le paysan etant plus au large et se trouvant propriétaires feroit Valoir des fonds qu'il negligé etant fermier.¹⁴⁷⁵

Cet extrait d'une « Description du duché » insiste sur l'importance de distribuer les terres appartenant au « Seigneur », trop abondantes, pour augmenter les recettes de l'État. En plus d'inciter les propriétaires à être plus productifs et entreprenants, le gouvernement économiserait les coûts d'entretien de ces terres inexploitées. Au-delà de ses propositions concrètes, Seigneux critique la forme de l'assujettissement en place dans le duché en soulignant sans cesse le lien entre la disproportion de la propriété et l'inefficacité de la fiscalité. La direction qu'il voulait donner aux réformes du duc était celle d'une redéfinition du dialogue entre sujets et souverain. La double dépense à laquelle les agriculteurs étaient astreints, sous forme de location de terres seigneuriales, et d'impôt, n'était pas viable. Elle devait être remplacé par une force de travail produisant des richesses sous la protection, et selon l'administration, d'un gouvernement partenaire. Ici la restriction que Seigneux voulait imposer au gouvernement pour l'empêcher de tyranniser la population était de la déposséder du pouvoir économique qu'elle avait sur les terres du duché.

Le Vaudois a réitéré ces revendications dans son « Autre mémoire concernant Arenberg », en les enrichissant. Ce document est composé d'un texte de Seigneux et de remarques en marge écrites par le duc. Il donne donc accès aux réformes que le conseiller suggérait et à leur réception par le garant de la souveraineté lui-même. Ce dialogue est une manifestation de la liberté dont Seigneux profitait. Le propos commence par affirmer que la fiscalité du duché n'est pas adéquate. À cette remarque générale, le duc propose de « faire un nouveau règlement »¹⁴⁷⁶. Il était réceptif aux moyens d'optimiser la gestion des finances si cela pouvait apporter davantage de revenus au duché. Concernant l'ingérence hiérarchique, incarnée par les règles que les nobles utilisaient pour exploiter la population, le duc proposait de créer un poste administratif chargé de les lui signaler personnellement^{lxiii}. De même, il encourage sans concession l'idée d'investir les revenus provenant des nouvelles sources d'imposition dans le développement d'une industrie qui assimilait la main-d'œuvre et les ressources en surplus^{lxiv}. Cette fluidité d'échange entre expert administrateur et souverain est resté chez Seigneux une référence lorsqu'il a ensuite exigé de la part de la constitution

¹⁴⁷⁵ F. Seigneux, *Mémoire sur les bois*, op. cit., p. 22.

¹⁴⁷⁶ F. Seigneux, *Autre Mémoire concernant Arenberg*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17, f° 1r.

bernoise d'incorporer une forme de séparation des pouvoirs. Plus restrictive et moins ouverte à la représentation que les gouvernements monarchiques, l'aristocratie faisait d'un même groupe d'individu, d'une même volonté particulière, le législateur, l'administrateur et le réformateur. Cela empêchait la population ou les experts de dénoncer l'un des trois corps auprès des autres¹⁴⁷⁷.

En parallèle de ses réflexions sur la politique, la gouvernance et le constitutionnalisme, Seigneux a écrit des textes proprement économiques. Il a ainsi construit son modèle de développement économique dans deux textes sur l'exploitation des forêts et du bois. Il a écrit le premier « Mémoire sur les bois » sur la base d'observations faites autour de Bruxelles, dans le Pays-Bas à l'époque, ville dans laquelle il était stationné. Il ouvre son propos en expliquant ne pas vouloir donner une recette pour la culture pratique du bois, mais se focaliser sur sa gestion en tant que matière première. Déterminer la manière de rationaliser la production, l'exploitation et la commercialisation de cette ressource était un enjeu important pour l'économie européenne^{lxv}. Selon ses observations, la culture du bois est aussi rentable que celle de n'importe quelle matière première. Toutefois, malgré le fait qu'elle ne craigne pas les intempéries et les maladies auxquelles les autres produits agricoles sont sensibles, leur gestion complètement différente, en termes de rationnement et de cycle, repousse beaucoup d'entrepreneurs de s'en occuper et d'États d'y investir. Puisque Berne n'exploitait pas cette ressource, Seigneux dresse un plan de gestion pour les forêts, dans la perspective de les rentabiliser et de pourvoir un nouveau secteur de production¹⁴⁷⁸. Une des étapes les plus importantes pour lui était d'en codifier et normaliser la pratique, par des cadastres, en identifiant les propriétaires et les exploitants, en définissant des marches à suivre pour leur usage et en professionnalisant les acteurs du contrôle. Cela permettrait entre autres d'offrir des emplois aux agriculteurs qui généralement volent le bois pour le consommer ou le vendre. Les « abus tolérés » actuels seraient convertis en force de travail¹⁴⁷⁹. La gestion optimale de ces terrains nécessitait également d'y interdire les pâturages communs. Une fois cette culture menée sérieusement, la transformation de terrains en friche en forêts deviendrait une démarche intéressante économiquement¹⁴⁸⁰.

Sur cette base, le Vaudois a rédigé un texte sur le même sujet à l'attention de la Société économique de Berne, un « Mémoire sur l'œconomie des bois de taillis » de 1764. En plus de promouvoir une méthode de développement identique pour le secteur de production nouveau au

¹⁴⁷⁷ F. Seigneux, « Lettre à Gabriel Seigneux de Correvon, 26 janvier 1768 », Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17(68).

¹⁴⁷⁸ François-Xavier Viallon, Karina Liechti, M. Stuber et Rahel Wunderli, « Vermittlung, Einbau, Komplementarität. Formen des staatlichen Zugriffs auf kollektive Weiden und Wälder in der Schweiz im späten 19. Jahrhundert », in *Pâturages et forêts collectifs*, *op. cit.*, pp. 129-130.

¹⁴⁷⁹ F. Seigneux, *Mémoire sur les bois*, *op. cit.*, p. 4v ; M. Mniszech, « Usage physique des feuilles des arbres », *Bürgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.73(10), p. 35.

¹⁴⁸⁰ M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.*, p. 74.

canton, ce texte – existant en deux exemplaires indépendants¹⁴⁸¹ – offre une mise en contexte plus précise de ce secteur de production. Il affirme qu'à Berne, le bois est une ressource particulièrement négligée, au détour d'une critique d'autres textes à ce propos, presque tous écrits par des patriciens^{lxvi}. Le premier point pratique dont il reparle est l'autorisation de pâture en forêt, évoquant tout le débat auquel son frère contribuait. Après cela, il fournit ce qu'il pensait être la plus-value de la pensée vaudoise sur le sujet, qui est une remise en question des décisions souveraines, influencée par les intérêts du patriciat. Il affirme que « malgré toutes les difficultés qui s'opposent au rétablissement des bois, il ne sera pas impossible d'en trouver le moyen pour vû que LL. EE. Et les Seigneurs particuliers appuient de leur autorité ; et prêtent la main à l'exécution du projet que je vai proposer. »^{lxvii} En désignant aussi explicitement la responsabilité du souverain et des grands propriétaires terriens – dont il souligne la collusion des intérêts – Seigneux attaque le cœur du fonctionnement social du canton. Toutefois, sans vouloir les transformer, ou proposer un projet trop ambitieux de construire une logique de production basée sur les circonstances existantes. Il voulait mettre en marche un développement pratique, technique et logistique provoqué par des réformes administratives. L'impunité flagrante de ce moment illustre d'un côté à quel point le gouvernement négligeait les forêts et la marge de progression immense pour leur exploitation de l'autre. Pour cela, il établit son propre plaidoyer en faveur d'une redistribution du capital étatique, qui est le moins bien géré :

On peut regarder ces Droits des Communautés comme une portion de Proptieté qu'elles ont sur les dits Bois, et dont on ne peut les dépouiller équitablement, à moins qu'on ne leur en donne l'équivalent.

Ce Principe une fois établi pour bâze, il ne sera point impossible de trouver des Arrangemens au moyen desquels, les Communautés seront indamnissées, et les Proprietaires autorisés à régir et ménager leurs Bois, sans être gênés à l'avenir dans leur oéconomie par les Droits de Paturage et autres des Communautés. [...]

Jettons à présent un coup d'œil sur l'état actuel des Bois et des Forêts ; Si on y fait bien attention, on trouvera que ceux qui appartiennent au Souverain sont les plus négligés et les plus dégradés : La raison en est toute simple, Ils sont pillés impunément par tous les Voisins, et on ne prend aucun soin de les entretenir et d'en reparer les brèches. Toute l'utilité qu'on en retire pour l'ordinaire, C'est le chauffage du Baillif dans le Département du quel ils se trouvent. Ils étoient destinés aussi à servir de reserve pour l'entretien des Bâtimens qui appartiennent au Souverain, et pour fournir dans les cas imprévus d'incendies ; mais ils sont tellement dégradés qu'aujourd'huy, à peine y trouve-t-on quelques Pièces qui puissent servir à la Charpente, du moins la quantité nécessaire ; Ensorte qu'il conviendrait mieux que ces Bois fussent remis à des Communautés ou a des Particuliers, à la charge de fournir annuellement une certaine quantité de bois.¹⁴⁸²

¹⁴⁸¹ F. Seigneux, « Sur les bois de tailles et de haute futaye », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(8) ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 01 janvier 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

¹⁴⁸² F. Seigneux, « Mémoire sur l'oéconomie des bois de taillis et de haute futaye », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.73(32), pp. 9-10 ; M. Stuber, *Wälder für Generationen, op. cit.*, p. 79.

Seigneux propose ici une forme de propriété basé sur les « droits de communauté » ; en cela, il voulait former un réseau coopératif de gestion de la production et de la distribution des ressources. Les propriétés collaboratives seraient gouvernées comme des communautés, dans lesquelles les travailleurs contribuaient à la production totale. Seigneux faisait la promotion d'une exploitation à large échelle, poussée par l'inertie d'intérêts financiers privés. Cela devait remplacer le rapport entre main-d'œuvre et institutions – qui étaient construites pour exploiter les sujets au profit des membres du corps souverain – par des richesses économiques bilatérales¹⁴⁸³.

Après ces considérations pratiques, Seigneux a écrit deux textes, qui se répondent l'un l'autre, sur le gouvernement de Berne, ses institutions, la manière dont elles sont administrées et sa hiérarchie sociale. Ces textes, font partie des plus virulents qu'un Vaudois ait écrit sur Berne dans les années 1760. Ils ne sont en cela pas représentatifs de la pensée économique et politique de ses sujets, de l'approche des nouvelles sciences humaines à disposition qu'ils avaient et des revendications qu'ils pouvaient formuler publiquement ou secrètement. En revanche, ils illustrent – par contraste ou ressemblance – les préoccupations, la compréhension du contexte et la manière de se représenter son identité en tant que collectivité assujettie que le Vaudois questionnait avec l'économie politique :

Dans un entretien que nous eumes l'autre jour un sujet du petit ouvrage de Rousseau du *Contrat social*, nous tombames sur la question si souvent rebatue, *Quel est le Gouvernement le plus parfait, le Monarchique ou le Republicain*, et ce qui est assés singulier, vous qui vivés dans un Gouvernement Monarchique vous parutes tout a fait Republicain, pendant que moy qui suis Né dans une Republique je donnois la Preference un Gouvernement Monarchique. Nous avions tous les Deux nos Raisons, vous disiez monsieur que le Principe de la Monarchie repose sur la volonté d'un seul, et que les actes de cette volonté degeneront souvent en Despotisme, il est assés naturel que les Peuples qui y sont soumis en devienent tot ou tard les Victimes. Sous la Republique (ajoutiés vous) le sujet ou le Citoyen ne reconoit de Superieur que les Loix, et jouit D'ailleurs d'une entiere liberté ; Le premier est un gouvernement toujours arbitraire dont les Principes varient selon les Circonstances, le second est un Gouvernement permanent qui repose sur des Loix invariables, que chacun des individus a interet de respecter et de soutenir par ce qu'elles constituent sa sureté et son bonheur.

Pour moy sans m'attacher a l'enumeration des avantages et des desavantages de ces deux especes de Gouvernemens, Je vous priaï d'examiner cette question sous un autre point de vue qui me paroisoit meriter quelque attention, quoique fondé sur une espece de Paradoxe.

J'observois que le Gouvernement qui de sa nature etoit Monarchique Degenere souvent en Republicain, pendant que le Republicain prend a son tour la forme du Monarchique. Ces changemens dependent uniquement de l'esprit du caractère et des talens de ceux qui gouvernent.¹⁴⁸³

Cet extrait ouvre la deuxième lettre sur trois des « Lettres sur divers formes de gouvernement » que Seigneux a écrit à un ami, vraisemblablement français, peut-être inventé, entre 1762 et 1763. La lettre qui précède ces propos posait la question qui conduit sa réflexion transversale, à savoir « si les Gouvernement Monarchique doit l'emporter sur la Républicaine »¹⁴⁸⁴. Ici, le Vaudois pose

¹⁴⁸³ F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, op. cit., pp. 3-4.

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 1 ; R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, op. cit., pp. 228-229.

le cadre conceptuel dans lequel il propose d'apporter ses réponses : en se fondant sur la réalité construite par Montesquieu, il discute des formes de gouvernement en employant la méthode instaurée par le *Contrat social* de Rousseau¹⁴⁸⁵. Malgré la difficulté de la question, Seigneux a annoncé dès le début du raisonnement préférer les républiques, pour la forme particulière de liberté qu'elle offrait, à condition d'y alimenter l'*esprit* adéquat. Il explique également qu'il est nécessaire de sortir des lieux-communs consistant à décrire les monarchies comme arbitraires et la république comme des exemples du respect de lois immuables. Il veut aborder la question d'un angle plus concret, prenant en compte le fait qu'elles passent, chacune de leur manière, de la loi à l'arbitraire. La question consiste donc à déterminer comment encadrer ces mouvements le mieux possible. Avant de se lancer là-dedans, Seigneux rejette la démocratie en une phase, disant que « le peuple n'est pas fait pour gouverner »¹⁴⁸⁵. Les démocraties sont gouvernées par les passions des mêmes classes d'aristocrates ou de patriciens que les monarchies ou les républiques les plus instables¹⁴⁸⁶. La loi s'y mesure par le pouvoir de persuasion des représentants de ces groupes. En outre, les démocraties enseignent des éléments importants pour construire la constitution de n'importe quel gouvernement ; la représentation directe, instable, démontre que toute forme de représentativité doit bénéficier d'un encadrement institutionnel et administratif, enchâssées du plus local au pouvoir central¹⁴⁸⁷. En cela, la représentation devait passer par une série d'actions administrative ou de réformes d'abord commerciales, dont les effets et l'exemple remontait jusqu'au souverain. Avec l'instauration de cela en vue, Seigneux considérait que les démocraties n'étaient qu'un groupe de patriciens faisant tout ce qu'ils veulent et occasionnellement élus par la population. De plus, « la volonté de multitude »¹⁴⁸⁸ est une illusion compte tenu de la réalité qui montre que tous les pouvoirs finissent par se centraliser. L'enjeu consiste donc à mieux construire la structure pyramidale des actions gouvernementales, plutôt que de vouloir l'aplanir. Les républiques aristocratiques ont le mérite d'offrir cela et d'endiguer le « désir [individuel] de dominer »¹⁴⁸⁹. De même pour les monarchies gouvernées correctement. Elles peuvent tendre vers le despotisme, même si les cas sont rares et que seules les personnes proches du trône en souffrent. D'ailleurs, les cas dans lesquels les peuples souffraient ont été causés par des ministres abusant de leur pouvoir¹⁴⁹⁰. Cela découle de la culture de l'*honneur* décrite par Montesquieu¹⁴⁹⁰. Une fois ce tableau de caractéristiques posé, Seigneux s'est attelé à réfléchir aux manières d'influencer l'efficacité de la gouvernance des États :

¹⁴⁸⁵ F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, *op. cit.*, p. 4.

¹⁴⁸⁶ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 96.

¹⁴⁸⁷ Ce sentiment a inspiré de nombreux modèles de hiérarchie institutionnelle au XVIII^e siècle, allant des réformes physiocratiques, visant les États généraux, au système de Promotion graduée de Rousseau.

¹⁴⁸⁸ F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁴⁹⁰ Christopher Brooks, « Arsehole aristocracy (or : Montesquieu on honour, revisited) », in *European Journal of Political Theory*, vol. 17, 2018, pp. 391-410.

Contantons nous d'observer, que ce qui constitue le fondement du bonheur d'une Nation dans les Principe d'un Gouvernement quelconque, ce n'est point le liberté et l'égalité, ainsi que le Pretend l'ingenieux auteur du *Contrat social*, en supposant le bien d'une Société il faut pour le rendre solide Commencer par le Sacrifice de l'une et l'autre de ces pretendues prerogatives ; l'égalité entre les hommes n'est point dans la nature et quand on Chercheroit a l'établir elle ne pourrait se maintenir. La liberté repugne aussi a la Dependance dans laquelle doit etre tout individu de la Société, en un mot dans la Société la mieux réglé la liberté et l'égalité sont des etres de Raison, dont il est inutile et même dangereux de prononcer le nom si on ne veut voir la paix troublée par des factions et des discussions continuelles.

Ce n'est donc ni la liberté ni l'égalité des citoyens qui constitue l'essence du bon gouvernement. Le Meilleur de tous est celuy ou chaque ordre de Citoyens peut employer utilement ses talents, ses connoissances, son industrie pour le bien de la Société, et pour son propre avantage ; ou la protection des superieurs accompagne toujours la vertu et le merite et favorise les etablissemens utiles ; ou chacun suivront on Etat jouit en paix du fruit de son travail et n'est pas oprimé par des impots au dessus de ses forces.¹⁴⁹¹

Selon le Vaudois, la *liberté* n'est pas en soi le fondement du bonheur collectif ou de la bonne gestion administrative. Il peut être instrumentalisé par un groupe pour imposer un cadre qui sert sa volonté particulière, comme n'importe quel instrument. N'importe quelle structure institutionnelle peut aussi être le cœur d'une construction politique servant des intérêts particuliers. La question pertinente concerne donc la manière de troquer la liberté individuelle contre une représentativité efficace. Dans ce but, la monarchie paraît plus instructive, puisqu'elle est plus simple à renverser si le résultat n'est pas concluant. La révolte y est une procédure servant à redéfinir les conditions d'un contrat entre la population et l'État. Par contraste, le poids de l'héritage institutionnel a plus d'influence sur les républiques. Elles préservent généralement des instabilités mises en place par les personnes qui les ont fondées dans le contexte de troubles militaires.

Ainsi, au lieu de fixer l'attention des penseurs et des administrateurs sur la *liberté*, il faut la concentrer sur la capacité du gouvernement à permettre aux individus d'accomplir leurs potentiels. Seigneux voulait ainsi que les intérêts économiques – qui s'enchâssaient entre l'individu et le collectif – encadrent la pratique politique législative et administrative. Mettre la *patrie* au-dessus de l'homme est une forme d'émulation infructueuse. Par contre, la collaboration horizontale entre économie privée et politique publique pouvait dicter les intérêts généraux, dépourvus de l'interférence de volontés particulières. C'est ici que la critique de Seigneux contre Berne prend racine dans le texte. Le Vaudois explique que par essence, les monarchies offrent un meilleur contexte socio-politique pour que l'industrie individuelle s'exalte. Les dirigeants des républiques freinant systématiquement la possibilité pour la population de les surpasser dans des entreprises qu'ils ne pratiquent pas. Cela s'exprime par des restrictions arbitraires sur la possibilité de réaliser des ambitions professionnelles. Pour illustrer cela, l'auteur propose de se focaliser sur l'exemple de Berne :

¹⁴⁹¹ F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, op. cit., pp. 13-14.

Ce n'est point par l'effet d'une Revolution violente et subite que cette sage Republique a Rompu ses fers, aidée par des Conjonctures, impreuves et heureuses elle a su les mettre a profit en saisissant habilement toutes les occasions de s'agrandir en se rendant utile et respectable a ses voisins, elle a tiré parti de leurs discontions et souvent elle en est devenue l'arbitre, Elle a su mettre les seigneurs dans sa dependance, et les oblige a acheter sa protection ; elle ne s'est point d'abord declarée contre la Maison d'Autriche et contre les Empereurs, au contraire en les servant dans les circonstances qui pouvoient leur etre favorables elle en a obtenu des faveurs, des bienfaits, des privilèges, des prééminences honorables, et augmentés son territoire ; ce n'est qu'au moment ou sa puissance etoit parvenue a un degré de Superiorité qui la rendoit redoutable a ses voisins, qu'elle a commencé a entreprendre des Conquêtes aisée par le mecontentement des Sujets de la Maison d'Autriche de celle de Savoye, et de l'Eveque de Lausanne. Ou en se pretant a L'execution des sentences d'excommunication prononcées par les Papes contre les Empereurs. C'est ainsi que par des progrès successifs et presque insensibles, cette Republique a su se mettre dans un etat de Liberté, d'aisance, et d'opulence qui le rend tres respectable.

Mais sans entrer la dessus dans de plus grands details, examinons un moment les principes de sa constitution. Il est d'abord tres evident que les sujets de la Maison d'Autriche du Duc de Savoye de l'Eveque de Lausanne et de nombre de Seigneurs Particuliers crurent qu'il etoit de leur interet de se soumettre a la souveraineté d'une Republique sous la Domination de laquelle ils Jouiroient paisiblement de leurs biens, et seroient delivré des impositions dont le Joug arbitraire leur etoit devenu insupportable ; on scait en effet a quel point les Princes et les Seigneurs s'etoient rendus odieux par ses exactions et par la dureté de leur gouvernement et a cet egard il faut convenir que la condition des Cytoyens du bon et du moyen ordre qui forment le plus grand nombre dans un Etat, trouverent tres bien leur Compte dans cette revolution. Mais il n'en fut pas de même de la Noblesse et des familles Patriciennes.¹⁴⁹²

Les circonstances particulières dans lesquelles Berne s'est construit et a ensuite conquis et administré le Pays de Vaud ont créé les fondements de sa bonne gouvernance jusque-là et sa stabilité. Cependant, ces circonstances, héritées par les institutions actuelles, ont forgées une dynamique entre la cité-Etat et le Pays de Vaud qui ne fonctionne plus dans le contexte. Pour le territoire sujet, l'assujettissement a été une aubaine, puisque Berne l'a tiré d'une instabilité économique et politique que la Savoie lui imposait¹⁴⁹³. En revanche, la constitution bernoise et ses institutions étaient déjà pétrifiées autour des intérêts d'un petit groupe de patriciens ne s'intéressant qu'aux bon fonctionnement de leur cité-État, le territoire sujet n'a jamais pu s'assimiler à la nation qu'elle devait constituer¹⁴⁹⁴. Les stratégies économiques et leur gouvernance adaptées à la sauvegarde de la ville de Berne fonctionnait pour la gestion de la patrie entière avant que la transformation du commerce, de l'industrie et de l'économie créent des nouveaux besoins pour les États européens. Sa politique économique servant les intérêts de son patriciat couplé à une absence totale de représentativité de la population dans les institutions figeait les processus législatifs, rendant l'absence de son économie de plus en plus dangereuse et en creusant le schisme entre ville et province. L'urgence des réformes économiques rendait la subordination aux intérêts

¹⁴⁹² *Ibid.*, pp. 16-17.

¹⁴⁹³ Analyser le Pays de Vaud comme un territoire sujet est aussi intrinsèque à son histoire aujourd'hui qu'au XVIIIe siècle : J. Jackson, *The Evolution of a Municipal Oligarchy*, *op. cit.*, p. 1.

¹⁴⁹⁴ P. Monbaron, « La conquête des redevances vaudoises : la politique du "hâte-toi lentement" », in *De L'Ours à la cocarde*, *op. cit.*, pp. 126-127.

des patriciens d'autant plus visibles et de plus en plus insupportable, risquait de faire basculer la volonté de sauvegarder le confort contre celle de l'autodétermination – que Seigneux ne pensait pas souhaitable, mais qui est advenu à la fin du siècle.

Après avoir exposé les failles de la politique bernoise, Seigneux a rédigé une troisième lettre sur ses problèmes économiques :

Voilà [...] l'Etat de notre Republique. Les chefs sont dans l'abondance et les sujets, gemissent dans la misere sans aucune espece de pouvoir d'en tirer, le Pays se depeuple, le cultivateur degouté neglige ses fonds ou les abandonne, les emigrations deviennent plus frequentes, Il n'y a que l'honneur qui attache le Citoyen au gouvernement, il en attend aucune faveur, il n'en recoit aucun bien fait des lors. Ces doux liens de la reconnoissance sont Rompus, et il ne reste pas même ceux de l'Experiance. Cependant les sujets, les Peuples sont fideles a leur Souverain ; Il est a souhaiter que cela Dure ; Mais il est dangereux que la misere allant en augmentant ne pousse les Sujets tot ou tard a quelque extremite facheuse, et que l'opulence des chefs excitant la Jalousie et la Cupidite des mecontents, il n'arrive quelque facheuse revolution dont les grands seront les Victimes ; le danger pourroit se Prevenir ; La Republique en a les moyens ; mais peut etre s'endort-on sur l'oreiller de la prosperite dont elle Jouit.¹⁴⁹⁵

Seigneux explique que cette situation est éminemment contextuelle, même si elle dévoile des failles essentielles de la gouvernance, la constitution et l'économie de Berne. En effet, après avoir été conquis par Berne, le Pays de Vaud a profité d'une croissance économique fulgurante améliorant le seuil de la qualité de vie de ses habitants drastiquement. En plus de cela, les villes vaudoises ont conservé leurs privilèges et leur administration. Pourtant, Berne s'est saisi du contrôle sur l'argent public dès le début, sans que les conséquences de cela soient palpables. Entre autres, le manque de commerce, servant à diriger la circulation des richesses, est un outil servant à conserver les rentes des patriciens, dont les conséquences sont devenues alarmantes. En plus de dévaloriser l'économie nationale, la population vit dans une pauvreté croissante en contact d'institution riches à l'excès^{lxxi}. Malgré les investissements de l'argent public, qui rapportent des fortunes, les contribuables sont ruinés. Seigneux accuse sur cette base les patriciens d'utiliser ces fonds pour alimenter leurs stratégies familiales pour obtenir des sièges au sein du Grand-Conseil de Berne. Les inégalités de la répartition du pouvoir que le processus d'attribution des sièges provoquent dérangent les Vaudois, même s'ils ne sont pas prêts à aller jusqu'aux extrémités de Davel. De cette manière, Seigneux propose simplement d'offrir à la population du canton de Berne des voies pour exprimer sa volonté dans le processus législatif. Cela permettrait de débloquent le commerce, l'industrie et l'économie en général, de façon collaborative et progressive. Le but était de remettre en question le monopole des canaux commerciaux, inexploités à dessein, par les membres du corps souverain. La politique financière domestique avait également pour conséquence de favoriser les intérêts d'usuriers et de *capitalistes* – intermédiaires dans le fonctionnement du système

¹⁴⁹⁵ F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, op. cit., p. 33.

hypothécaire – sur ceux de la population¹⁴⁹⁶. Seigneux décrit ainsi un État prêt à s'écrouler « sous le poids de sa propre prospérité. »¹⁴⁹⁷ Afin d'empêcher cela, et voulant éviter une guerre civile à tout prix, il somme le gouvernement bernois à effectuer des réformes, en se focalisant sur l'honneur de sa population. Viser la valorisation de l'honneur des Vaudois l'orienterait à dynamiser l'économie, en développant des secteurs de production agricoles et industriels de grande ampleur, gérés de façon autosuffisante par des entrepreneurs privés. En guise de conclusion, le Vaudois renvoie aux *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu, réalisant une boucle entre l'origine du débat sur l'intégrité économique de Berne et son incarnation la plus radicale.

Seigneux a renchérit son système économique sur la base de ces analyses de la politique bernoise. Il a rédigé deux lettres à l'attention de la Société économique de Berne en 1764 pour promouvoir son modèle de réforme. Après avoir reconstruit le fonctionnement de la politique bernoise, son influence sur les rapports entre sujets et souverain, et ses conséquences économiques, le Vaudois s'est attelé à peindre le fonctionnement pratique de son économie et un projet concret de réforme¹⁴⁹⁸. Pour Seigneux, le nœud du problème, l'incarnation pratique du cloisonnement de l'économie domestique et de l'exploitation des sujets par le souverain, est l'endettement de la population à cause des taux d'intérêts sur les contrats hypothécaires¹⁴⁹⁹. Pour s'y attaquer, le Vaudois reprend le débat où Carrard l'a laissé ; il décrit explicitement son fonctionnement, les instruments qui le rendent possible, les intérêts qu'il sert et les dégâts qu'il cause. Seigneux va jusqu'à proposer une méthode pour les abolir, en proposant à l'État de nouveaux outils administratifs. Avant cela, il commence par dresser la liste des problèmes économiques auxquels le canton de Berne fait face. Selon lui « peu importe à la Société que ce soit Pierre ou Jacques qui soit riche pourvu que ce bien reste dans le Pays »¹⁵⁰⁰, autrement dit, la circulation des richesses sur le territoire est une nécessité vitale pour l'économie d'une nation. Avec sa locution sarcastique, Seigneux voulait mettre en valeur l'importance pour une nation de contrôler sa force de travail et ses moyens de production – loin de lui l'envie de promouvoir une stratégie mercantile. Il enchaîne en affirmant qu'à Berne « l'argent devient plus rare », malgré l'augmentation de numéraires stockés dans son trésor. Malheureusement, comme il manque de

¹⁴⁹⁶ *Ibid.*, pp. 30-31 ; W. Rappard, *Le Facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse*, *op. cit.*, pp. 182-184.

¹⁴⁹⁷ F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, *op. cit.*, p. 34.

¹⁴⁹⁸ Source qui n'existe pas dans le fonds d'archives de la Société économique de Berne. Soit jamais envoyé, soit détruit parce que trop critique.

¹⁴⁹⁹ S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, pp. 188 et 191.

¹⁵⁰⁰ F. Seigneux, *Lettre à un ami concernant un projet d'arrangement pour le Pays de Vaud*, août 1764, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17(11), p. 3.

main-d'œuvre, de matière première, de technologies et de canaux commerciaux, les Vaudois ne parviennent pas à faire fructifier leurs richesses, dans les marchés domestiques ou internationaux :

J'avoue que c'est en tremblant que je vous communique mes réflexions sur cet objet. La relation intime qu'il a avec le Gouvernement me fait craindre de toucher une Corde si délicate. Loin de Blamer le Gouvernement personne ne luy rend plus de justice que moy, personne ne connoit mieux quelle peine il se donne pour contribuer au bien être et à la prospérité de ses Sujets ; ce n'est point le Gouvernement auquel j'attribue nos malheurs, c'est uniquement aux circonstances qui ont entraîné inévitablement la Ruine du Paÿs.

Mes intentions sont droites et désintéressées, ayons le courage de porter la sonde jusqua la Source du mal, quand on la conoitra on sentira la nécessité du Remede, et ce remede est dans les mains de notre sage souverain.¹⁵⁰¹

Sachant qu'il s'apprête à dépasser les limites de la liberté d'expression bernoise, Seigneux exprime sa bonne foi avant d'énoncer ce qu'il a identifié comme étant le cœur de la stagnation des richesses et du manque de productivité mettant le canton en péril. Après cette mise en garde, l'auteur dénonce les deux éléments, qui se complètent l'un l'autre, responsables du déclin social et de la chute assurée du Pays de Vaud et du canton de Berne. Il s'agit des contrats hypothécaires et du trésor bernois. Seigneux présente ce mal, « autorisé par les lois », comme une construction financière homogène servant à assurer des rentes aux grands propriétaires terriens. Si la fluctuation du capital domestique est une méthode d'enrichissement plus stable que l'échange des matières premières locales contre des produits de luxe étrangers, elle n'en est pas pour autant plus concrète et utile pour le développement économique du canton. Comme Carrard le sous-entendait, Seigneux désigne le trésor bernois comme un instrument servant à dévaluer l'argent dans le Pays de Vaud pour rendre les taux d'intérêts élevés possibles malgré l'abondance de terres incultes ou vendus sur le marché¹⁵⁰². En plus d'appauvrir la population par des dettes, les richesses ne circulent pas et l'agriculture, l'industrie et le commerce languissent.

Après avoir identifié la manière dont les déséquilibres économiques sont orchestrés à Berne, Seigneux a écrit une seconde lettre construisant en détail un modèle de redressement et de réforme pour transformer les instruments de cette source d'enrichissement et d'exploitation en un outil d'investissements pour dynamiser les entreprises privées :

Que la Republique tire de son tresor la somme de deux millions pour les preter a ses Sujets sous de bonnes Hypotheques. Que cette somme qui est morte, sans activité pour l'Etat luy produise un interet au 2 et demi pour cent, ce qui fera une augmentation reele de 50'000 francs au revenu ordinaire de l'Etat.

Pour cette operation bien simple qui ne coute rien a la Republique on remettra L'abondance dans notre Pays et on fera tarir la plus grande surce de sa misere. La fortune de chaque debiteur (et ils sont en grande nombre) sera reelemment augmentée de pres d'une moitié.

¹⁵⁰¹ *Ibid.*, f° 4v.

¹⁵⁰² Jean Louis Moreau de Beaumont décrivait cette particularité financière bernoise comme une forme d'impôt direct auquel les sujets étaient soumis : Jean Louis Moreau de Beaumont, *Mémoires concernant les impositions et droits en Europe*, Paris, Imprimerie Royale, 1768, pp. 151 et 154 ; N. Machiavel, *Le Prince*, *op. cit.*, p. 136.

Les fonds augmenteront necessairement de Valeur leur produit fournira abondamment pour le paiement des Rentes, il restera encore un excédent honête pour les peines du Cultivateur ; ces Rentes de l'Etat seront probablement des Rentes perpetuelles, personne ne s'empressera de les Rembourcher. La Republique trouve donc Dans l'execution de mon Projet les avantages suivans.¹⁵⁰³

Seigneux propose de transformer le trésor bernois en un fonds d'investissement et d'emprunt destiné aux entrepreneurs du canton. En prêtant l'argent public aux agriculteurs à des taux d'intérêts plus bas que l'usure pratiqué par des *capitalistes* privés¹⁵⁰⁴, ceux-ci pourraient rembourser leurs dettes et rentabiliser leurs terres. La vente des terres deviendrait une circulation concrète de la propriété, pas une forme effective de location ruineuses. Les emprunts étatiques permettraient aux débiteurs d'acquérir des propriétés ou un capital de base pour établir leur entreprise, agricole ou manufacturière. Ces investissements mettraient l'argent et le capital présent sur le territoire bernois en mouvement¹⁵⁰⁵. Pour les patriciens la croissance économique et l'augmentation des richesses domestiques compenseront la perte de leurs revenus :

Ses biens sont gisans, les Dettes hypothecaires dont ses fonds sont chargés, le Remboursement s'en seroit en suite et le Bailly pour la sureté de l'Etat resteroit nanti de la Lettre de Rente Cancellée. Ou même pour éviter les fraix de Stipulation de nouvelles lettres de Rentes, on conserveroit les Anciens pour ne pas déroger a la priorité de Datte en cas de concours, on en feroit simplement le transport en faveur du Souverain en reduisant uniquement pour l'avenir l'interet au deux et demi pour cent. On trouveroit encore un avantage dans cette operation, c'est de prevenir pour L'avenir que les fonds ne fussent hypothéqués a double et a triple comme cela arrive frequemment ; Il n'est pas douteux que tous les Debiteurs pour Hypothèque. S'empresseront a indiquer sans reserve tous les Creanciers auxquels ils sont affectés ; et des lors il sera facile de prevenir les doubles Hypotheques, en declarant nulles toutes les lettres de Rentes qui seront stipulées pour du bien ou les fonds sont Gisans, et qui n'auront pas été enregistrées par extrait un greffe du lieu. Il n'est peut être aucun Prince en Europe qui soit dans le cas d'executer une pareille entreprise ; en faveur de ses sujets, quelque bien intentionné qu'il fut pour eux, La Republique de Berne sente se trouve dans des Circonstances qui rendent la chose possible et meme Societe sans devenir onereuse a l'Etat ; J'ose meme dire que cette operation est un acte de Justice dans un Paÿs ou il y a peu de Commerce, on l'industrie du Citoyen quelle quelle soit est renfermées dans des bornes tres Etroites pour les Loix Somptuaires qui excluent tous les arts relatifs au Luxe ; Les Emplois sont en petit nombre et si peu lucratifs qu'il n'en est presque aucun qui fournisse une subsistance honete a celui qui en est pourvu ; En un mot il n'y a aucune espece de Ressources pour ceux memes desquels les Talens et la bonne education rendent les plus recomandables. L'épuisement est extreme. L'argent ne Circule point, et s'écoule par mille canaux et ne revient pas au cru ; Les Proprietaires des fonds sont la plus part chargés de Dettes, Le produit de le revenu ne suffit pas pour enoccuper les interets, Ils s'accumulent, et font recourir a de nouveaux emprunts, pour les payer, ou se voir depuillé de son bien deux alternatives également Ruineuses ; Le cultivateur degouté pour le peu de fruit qu'il retire de ses travaux se negligé laisse ses terres en friche et va chercher des ressources dont un Ciel plus heureux.¹⁵⁰⁶

L'organisation du système que Seigneux propose de créer rationaliserait la circulation des richesses et la possibilité de les répertorier. La société entière deviendrait une entreprise collaborant à trouver un réseau d'initiatives individuelles. En alignant les emprunts privés aux conditions

¹⁵⁰³ F. Seigneux, *Lettre à un ami concernant un projet d'arrangement pour le Pays de Vaud*, op. cit., f° 11r.

¹⁵⁰⁴ M. Sonenscher, *Capitalism. The Story Behind the Word*, Princeton, Princeton University Press, 2022, pp. 31-32.

¹⁵⁰⁵ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, op. cit., p. 7.

¹⁵⁰⁶ F. Seigneux, *Lettre à un ami concernant un projet d'arrangement pour le Pays de Vaud*, op. cit., ff° 19v.-20r.

pratiquées par l'État, les entrepreneurs profiteraient de la saine concurrence d'une pratique conforme aux exigences du marché. En faisant de l'État central un acteur de la circulation et de la fluctuation du capital public, Seigneux s'est saisi du débat, tout aussi discret que le sien, sur la création de banques comme instrument de réforme¹⁵⁰⁷. Si Mirabeau rejetait l'idée d'une banque d'État ou de l'utilisation des fonds publics comme source d'enrichissement national^{lxviii}, d'autres Vaudois ont intégré ces instruments à leurs systèmes. Certains se contentent de le suggérer^{lxix}, d'autres en ont fait le centre de leur modèle de développement¹⁵⁰⁸. De cette manière, l'« Essai sur la question de la dépopulation, ses effets, ses causes, ses remèdes » propose d'établir une banque étatique selon un plan finement articulé :

L'Etablissement d'une Banque ou les Sujets de l'Etat pourroient seuls s'interesser, ne seroit-elle pas un des moyens le plus propre a rétablir le Commerce.

Dans le déperissement actuel, un grand remede est seul capable de guerir un si grand mal.

Cette Banque pourroit étendre les avantages du Commerce à tous les ordres de la Patrie. Il n'y auroit pour cet effet, qui y recevoit depuis la plus grande, jusqu'à la plus petite somme, comme de 40 à 60 francs. Par la chacun prendroit part au Commerce. Les plus grandes affaires se feroient très facilement par les grandes Sommes que produiroient la reunion de toutes les Contributions. Une infinité de gens qui ne peuvent entreprendre aucun négoce faute de fonds assez considerables, n'y trouve à s'associer avec de riches Negociants, qui ne veulent se charger des détails de ces petites sommes, auroient pour cet Etablissement une portion dans de plus grandes affaires et un moyen de faire Valoir leur petit bien.

D'autres assez riches, mais sans talens et sans gout, ou trop paresseux, concouroient cependant au bien de la patrie, en contribuant par leur argent a l'agrandissement du Commerce.

Ces deux ordres de personnes qui ne commenceroient jamais sans cet etablissement, sont composés d'un nombre prodigieux de particuliers, qui seront par ses moyens en quelque façon tout commerçans. [...]

Pour cela il me paroît que la Banque devra être regie par dix personnes de la plus haute capacité dans le commerce, et d'une probité reconnuë, dont cinq de la partie Allemande, et du Canton, et Cinq du Pays de Vaud, sous la Presidence d'un Seigneur de la Souveraineté. [...]

Les Directeurs des Manufactures et ceux de la Banque prendroient entr'eux des arrangemens, dont l'avantage seroit reciproque ; Celle cy se procurant par l'etenduë de son commerce, les matières brutes à meilleur compte que les premières ne pourroient les faire, les leurs remettroient à ce prix au dessous de la vente à l'Etranger, dont le Surplus seroit en gain pour la Banque.

La Banque favoriseroit encore beaucoup le Commerce des petits Marchands détaillistes du Pays. Par ces grandes Sommes elles se verroit en Etat de faire des achats très considerables, lors que les matières de débits chez nous seroient à bas prix et de les remettre lors qu'elles auroient rehaussés, aux Marchands, un peu au dessous de ce qu'ils les payeroient à l'Etranger.

Elle reuniroit donc le double avantage, de procurer un profit honnête à ceux qui y auroient placé leur argent, et cependant encore un profit aux Marchands du Pays, qui n'auroient pas été en état de faire de grandes emplettes au moment favorable.¹⁵⁰⁹

L'établissement bancaire décrit dans cet extrait soutiendrait le modèle de développement construit dans le reste du propos. Il incarne les investissements dont les manufactures ont besoin pour

¹⁵⁰⁷ J.-C. Perrot, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique*, *op. cit.*, p. 195.

¹⁵⁰⁸ É. Bertrand, *Éléments de la police générale d'un État*, Yverdon, [de Felice], 1781, vol. 1, pp. 229-230 ; Anonyme, « Lettre anonyme, de Vevey, 01 septembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(8), p. 3 ; C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne », *op. cit.*, pp. 57-58.

¹⁵⁰⁹ « Essay sur la question de la depopulation ses effets ses causes ses Remèdes », *op. cit.*, pp. 30-31.

croître en un réseau industriel de large échelle. Les initiatives privées, quel que soit leur taille, auraient la possibilité de s'accomplir. La banque mettrait les travailleurs dans une position nouvelle ; au lieu de n'avoir comme seuls choix de se conformer à l'agriculture telle que les patriciens voulaient la voir exécutée, l'armée ou l'émigration. Comme Seigneux, l'auteur de l'« Essai » était préoccupé par la stagnation du capital dans le canton de Berne. Même si cet instrument était géré par des membres du corps souverain, ou des délégués directs, la relation d'échange et d'affaire que cela créerait avec les acteurs de l'économie nationale rendrait les finances plus concrètes. L'argent en circulation encouragerait la collaboration au sein des transactions privées. Le prix juste des marchandises, les garanties contre la banqueroute et la possibilité d'étendre les entreprises fonctionnelles rendrait les échanges plus fluides et moraux^{lxxiv}. Pousser les fonds publics à être mis en mouvement devait créer un lien entre les sujets et le souverain, faisant de la croissance économique un intérêt individuel pour les deux et du projet de développement un projet commun. Chacun d'entre eux serait acteur d'un but identique¹⁵¹⁰.

Conjointement aux grands courants de pensée guidant la production littéraire vaudoise, et les idées de Seigneux sur la banque, quelques textes d'économie politique isolés sur le sujet, antérieurs à 1760, existent. Loys de Bochat, ami proche de Seigneux de Correvon, a exprimé son avis économique et financière bien avant François de Seigneux. En 1740, après sa carrière de professeur de droit naturel à l'Académie de Lausanne, Loys de Bochat a été nommé lieutenant baillival¹⁵¹¹. Ce travail au sein de la magistrature locale l'a poussé à réfléchir aux problèmes concrets de l'économie vaudoise. Son grand ouvrage sur le service militaire suisse abordait déjà la question de la compétitivité internationale de sa patrie¹⁵¹². Toutefois, son approche du sujet ne l'a pas mené à le considérer à travers le prisme du système commercial en vigueur en Europe et les méthodes pour l'influencer. C'est plus tard qu'il a proposé des réformes économiques dans un « Mémoire sur l'établissement du commerce à Lausanne ». Ce texte, probablement rédigé dans le cadre de ses fonctions administratives, est actuellement introuvable. Il n'est connu que par l'intermédiaire de « Reflexions à ajouter ou à étendre dans le memoire de M. le Professeur de Bochat sur l'établissement du Commerce à Lausanne », manuscrit conservé dans les Archives de la ville de Lausanne. Ce texte ne donne donc accès à la pensée de Loys de Bochat qu'indirectement, mais présente le système commercial que lui et d'autres Vaudois pensaient important à promouvoir.

¹⁵¹⁰ S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, *op. cit.*, p. 109.

¹⁵¹¹ J. Clavel de Brenles, *Éloge historique de Monsieur Charles Guillaume Loys de Bochat Lieutenant baillival, et controleur général à Lausanne*, Lausanne, Antoine Chapuis, 1755, p. 34 ; B. Kapossy, « Gibbon et les historiens lausannois », *op. cit.*, pp. 108-109.

¹⁵¹² C. G. Loys de Bochat, *Ouvrages pour et contre les services militaires étrangers*, Genève, Marc Michel Bousquet, 1738, t. 3, p. 169.

Loys de Bochat avait conceptualisé un modèle de développement soutenu par une innovation unique et simple :

Ce seroit outre cela un encouragement particulier pour les Bourgeois et habitans de Lausanne, que de les maintenir exactement dans leurs Franchises de Péage, pour tout ce qui s'y consume ou s'y débite ou qui se transporte dans les privilèges. Selon leur droit bien vérifiés de tout tems, et les arrêts souverains de 1690 et 1698 qui le reconnoissent. Ces franchises se lient fort naturellement avec le projet d'un Port-Franc et en facilitent l'établissement. Il n'y auroit plus qu'à étendre ces franchises des Péages en faveur des Etrangers, et du Pays conjointement en ne faisant paier aucun droit d'entrée, pour rendre l'abord plus grand, mais seulement un droit de sortie, ce qui étoit le véritable espoir de l'ancien usage. [...]

Par rapport aux Fabriques, je sens tres bien qu'elles doivent être précédées d'un commerce de pur transit et de commission passablement établi ; et quand il en sera question, et auparavant même LL.EE. pourroient declarer que Lorsqu'on se mettra a fabriquer, il sera fixé un prix en faveur de la plus belle pièce d'étoffe ou de toile de chaque Genre, aiant toutes les qualités requises, paiables par le Seigneur Ballif, ou par les Inspecteurs établis.¹⁵¹³

Ce compte rendu des revendications de Loys de Bochat rend absolument explicite le cœur du système qu'il avait échaudé. Pour lui, le développement de Lausanne devait passer par le commerce. C'est en investissant son énergie et les fonds publics dans l'essor de son commerce qu'elle pourrait à la fois s'enrichir, augmenter la qualité de vie de sa population et consolider ses relations internationales¹⁵¹⁴. Le penseur a construit son raisonnement sur la base du constat – de l'idée commune, mais laconique comme nous le savons aujourd'hui¹⁵¹⁵ – que les revenus du commerce dans le canton de Berne et surtout dans le Pays de Vaud, étaient déficitaires. Il prétendait que le vin était la seule ressource qui faisait à peine un bénéfice par son exportation. L'importation, souvent nécessaire, aspirait les ressources et les liquidités hors du territoire. Cette certitude était renforcée par la conviction que la politique agraire ne suffisait pas et ne permettait pas une croissance assez rapide, pour équilibrer ces flux. Un instrument économique distinctif et contextuel devait renverser les pertes de plus en plus lourdes que subissait le canton, creusées par les progrès étrangers. D'autres part, Loys de Bochat ne croyait pas à l'efficacité des stratégies de croissance étrangères, introduites en France par Colbert et adopté selon la même base législative ailleurs. L'intervention de l'État pour favoriser les manufactures et une industrialisation massive des villes¹⁵¹⁶ ne lui convenait pas. Lausanne, le Pays de Vaud et Berne ne parviendraient pas à se diversifier en se spécialisant dans le marché du luxe, ou des produits de consommation de masse. Respectivement, elles n'auraient ni avantage exceptionnel sur ses concurrents ni les ressources

¹⁵¹³ Anonyme, « Reflexions à ajouter ou à étendre dans le memoire de M. le Professeur de Bochat sur l'établissement du Commerce à Lausanne », Archives de la ville de Lausanne, P 224, 16/259, pp. 2-3.

¹⁵¹⁴ J. Locke, *Two Treatises of Government*, *op. cit.*, pp. 117-118.

¹⁵¹⁵ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 41 et 92.

¹⁵¹⁶ P. Minard, *La Fortune du colbertisme*, *op. cit.*, pp. 15-16 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 3.

nécessaires pour cela¹⁵¹⁷. Ce genre d'observation tout à fait courantes à partir des années 1760, restaient rares à Berne à l'époque où Loys de Bochat les écrit. Elles doivent être le fruit de réflexions et d'analyses soutenues et étayées par des observations concrètes et méticuleuses. Ce travail – s'agissant de comprendre la réalité, de la confronter aux théories économiques émergentes et d'amalgamer le tout en une proposition pratique – même s'il ne semble pas aussi fouillé ou profond que les textes sur lesquels il se base, est remarquable et novateur dans le contexte intellectuel vaudois.

De la sorte, Loys de Bochat a conclu de tout cela qu'il était nécessaire de focaliser l'attention du gouvernement sur le commerce de Lausanne en exploitant les avantages dont la ville, et le pays de Vaud plus largement, profitaient déjà¹⁵¹⁸. Selon lui, Lausanne bénéficiait d'une position idéale pour le transport de marchandises. Quelles que soient ses pratiques économiques, elle restait une route commerciale. Elle s'enrichissait certes de cela grâce aux taxes d'entrée et de sortie qu'elle facturait. Toutefois, les infrastructures qu'elle devait entretenir pour cela, sous forme de routes et de postes frontières consommaient une bonne partie de ces revenus. Loys de Bochat déclarait donc que les Vaudois devaient exploiter ces infrastructures plus efficacement. Sans avoir besoin de produire de nouvelles matières premières à vendre, les commerçants locaux devaient acheter les denrées de passage et les exporter eux-mêmes, devenant des intermédiaires de chaînes d'approvisionnement européennes. Pour cela, il suggère aux institutions de prêter de l'argent avec des intérêts négligeables aux jeunes pour qu'ils puissent acheter leurs premiers stocks. L'augmentation des prix que cela provoquerait en Europe, dû à l'augmentation de la demande provoquée par les nouveaux acteurs sur le marché, suffirait à rentabiliser le fait de n'être qu'un intermédiaire. L'auteur anticipe un argument contre sa proposition ; le rejet du luxe, vertu cardinale dans le canton de Berne, serait amoindri. À cela, Loys de Bochat répond qu'un petit attrait pour le luxe serait d'abord une bonne manière d'inciter les jeunes à devenir négociants, puis il les rendrait dépendant au travail. Un léger goût pour le commerce, limité aux habitants des villes encourage le commerce¹⁵¹⁹.

Ce texte insiste également sur une raison plus transnationale d'encourager le commerce. En instrumentalisant correctement la fiscalité locale, appliquée aux transports et consommation de denrées liées au commerce, Lausanne pourrait devenir un *port franc*. Loys de Bochat voulait faire du Pays de Vaud une zone en Europe dans laquelle les marchés se concentraient. Pour cela, il pensait que la fiscalité particulièrement douce du canton devait être instrumentalisée. Au lieu de la

¹⁵¹⁷ « Reflexions à ajouter ou à étendre dans le memoire de M. le Professeur de Bochat sur l'établissement du Commerce à Lausanne », *op. cit.*, p. 3.

¹⁵¹⁸ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 41.

¹⁵¹⁹ « Reflexions à ajouter ou à étendre dans le memoire de M. le Professeur de Bochat sur l'établissement du Commerce à Lausanne », *op. cit.*, p.1.

subir comme une conjoncture historique, cette singularité devait devenir le fondement d'une stratégie économique unique. Jusque-là, Berne avait construit sa politique économique pour rendre son immuable fiscalité viable. Ici, elle devient un avantage concurrentiel majeur. Afin de l'exploiter, Berne devait étendre la jouissance de ces faibles impôts aux commerçants étrangers en transit. Leurs marchandises n'étant plus soumises au service des douanes, ces ressources se concentreraient sur le territoire vaudois. Contrairement à « l'usage ancien » de l'Antiquité, la proposition de Loys de Bochat n'implique pas un régime différent entre locaux et transitaires, favorisant ces derniers pour les attirer. Son système offre des avantages identiques aux deux acteurs, pour que les locaux puissent profiter de la concurrence de marchandise, donc le bas prix artificiel local, pour alimenter leurs propres entreprises commerciales. Les marchandises étrangères seraient d'autant plus incitées à vendre aux Vaudois, grâce au goulot d'étranglement créé par les taxes douanières pour sortir la marchandise du territoire, maintenue quant à elle. Ce modèle servirait donc à la fois les intérêts des nations étrangères en devenant une zone de passage central et attractive et les intérêts locaux en favorisant ses activités économiques. C'est sur la base de ces pratiques commerciales que l'industrie pourra progresser. Les revenus du commerce créeront une inertie locale, par l'investissement des nouveaux revenus dans des manufactures, la mise à disposition de matières premières bon marché pour qu'elles soient transformées et en offrant un débouché à ces produits à haute valeur ajoutée. Bien orchestré, le commerce lausannois, vaudois et bernois en général, approvisionné par le rassemblement de ressources étrangères, devait favoriser une nouvelle source de prospérité au canton¹⁵²⁰.

En plus d'attirer la marchandise et les activités commerciales sur le territoire bernois, en faire un port franc encouragerait également les entrepreneurs étrangers à choisir Lausanne comme centre opérationnel de leurs affaires. Afin de profiter pleinement de la fiscalité attractive, ils y stockeraient leur marchandise et y épargneraient leur argent. Pour rendre cela aussi claire que possible, Loys de Bochat proposait d'offrir la nationalité aux étrangers qui construiraient des greniers ou placeraient suffisamment d'argent en banque pour qu'elles puissent croître. Plus qu'un lieu de passage, il voulait faire de Lausanne un centre financier pérenne. Un « établissement de commerce » – bureau administratif – devait gérer la structuration du système, pour l'accommoder aux commerçants dont les activités se déroulaient principalement à l'étranger. Ceux-ci devaient pouvoir profiter d'une prise en charge bon marché de leurs finances.

Ainsi, par l'entremise d'un commentaire, il est maintenant établi que Loys de Bochat, proche de certains des acteurs principaux des débats sur l'économie politique vaudoise des décennies qui ont suivi, ambitionnaient de réformer la politique financière bernoise. Certes, ce

¹⁵²⁰ S. Zurbuchen, « Théorie de la guerre juste et balance du pouvoir en Europe », *op. cit.*, pp. 6-7.

manuscrit n'est pas à proprement parler un texte d'économie politique, mais l'expression de l'intérêt naissant pour ce sujet parmi les savants du Pays de Vaud. Loys de Bochat voulait capter les ressources et le capital qui ne pouvait pas être produit dans le canton, et les mettre à disposition de sa population. Il ciblait Lausanne spécifiquement, pour éviter de heurter le fonctionnement de la ville de Berne et le territoire germanophone, mais souhaitait une réforme centrale, sinon une concession industrielle décernée par le pouvoir central. L'autodétermination intellectuelle revendiquée dans la littérature vaudoise a commencée à influencer le désir de gérer son économie, tel que cela se manifestait ici. Aucune confrontation politique contre les pratiques du souverain ne semble visible dans le raisonnement donné par le manuscrit en question. En revanche, il témoigne de la prise de conscience d'une conception de la croissance propre au territoire sujet.

Le revendications de Loys de Bochat se sont ensuite transposées dans des débats sur la possibilité de créer une banque centrale bernoise, à l'image de l'« Instruction pour un inspecteur des magasins de graines », texte anonyme du début des années 1760. L'auteur ouvre son propos en affirmant que le but de l'économie, en contribuant à préserver l'intégrité de la patrie, est de produire des richesses en faisant fructifier le capital existant. Le Vaudois oppose ainsi une idée de croissance à celle de l'accumulation en place¹⁵²¹. Pour travailler avec les outils et les institutions que les membres du corps souverain voulaient bien mettre à disposition, le penseur a élaboré son système autour des greniers publics, en leur donnant une autre utilité :

Leurs Excellences pourroient avancer sans risque aux Cultivateurs Propriétaires des Graines, savoir 12 batz par mesure d'Epautre, et 13 batz pour le froment.

La valeur en seroit infiniment mieux représentée en Bleds, qu'en argent.

On ne porte pas en Ligne de Dépense une Pension d'environ 400 livres dans le Commencement, ou de ce qu'il plairoit à LL. EE. D'accorder à un de Leur Bourgeois, à qui Elles confieront le Poste d'Intendant Général de ce nouveaux Grénier, avec la perspective d'une augmentation, ou Gratification, au prorata qu'il auroit besoin d'aides à mesure que son travail s'augmenteroient dans de certains tems.¹⁵²¹

Le Vaudois propose de faire des greniers des banques de grains :

En un môt les Expédients pour la sureté du souverain, et pour l'avantage public des Villes et communautés ne sauroient manquer ; Ces dernières connoitroient trop bien leur vrai Intérêt, pour ne pas s'arranger de manière à engager LL. EE. A se prêter à une faveur autant essentielle, que le seroit celle de pareilles avances, en leur donnant pour cet effet une garantie suffisante.

Il ne s'agiroit pas d'en faire un Employ lucratif, mais plutôt de trouver quelqu'un de bien capable, qui voulut se prêter sous un ferment convenable, à contribuer au bien public par l'Exercisse d'un tel Employ ; Cependant sous la rétribution de 500 Livres Bernoises par année.

Cette Pension pour récompenser la peine ne commenceroit qu'avec la peine, et au prorata d'icelle, lors qu'il se rencontreroit que dans les commencements, ou en tel tems que ce fut, l'on apporteroit que peu de Bled au Grenier, ou que dans d'autres tems il y en resteroit longtems des Invendus qui ne donneroient que peu de peine. Ce seroit à la principale ville ou commune de chaque Lieu ou

¹⁵²¹ Anonyme, « Mémoire sur l'établissement de greniers », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.67(6), p. 2.

surviendrait à ces égards de ces cas à régler par l'équité, que le Receveur auroit à s'adresser pour les faire régler.¹⁵²²

En plus de conserver les grains, les greniers devaient devenir des départements administratifs autonomes. Ils devaient donner aux cultivateurs propriétaires la possibilité d'y déposer leurs fonds et d'y faire des emprunts pour augmenter le rendement de leurs terres. Pour les localités, ces greniers permettraient de créer un système de commercialisation communautaire. Pour avoir accès aux services d'emprunts, les agriculteurs placeraient leurs récoltes dans le grenier le plus proche de leurs champs. Celui-ci gérerait le stockage et la circulation des récoltes de la région entière. Cette centralisation fragmentée, en réseau, des canaux de circulation créerait un tissu commercial assez efficace pour optimiser les échanges de toutes les autres ressources domestiques et internationales. Cela dynamiserait l'économie au niveau le plus local. En leur sein, les greniers devaient être gérés en tant que coopérative. Par contre, au lieu de toucher une partie du revenu de l'entreprise proportionnelle à leur contribution, les agriculteurs auraient un droit à des emprunts à l'échelle¹⁵²³. Cherchant à réformer les institutions et les pratiques économiques, cet auteur, ayant accepté que certains projets engagés par le gouvernement étaient immuables, a tenté d'orienter l'un d'entre eux pour provoquer la mise en place d'une nouvelle réalité économique. Les Vaudois demandant au gouvernement bernois qu'il crée un système bancaire voulaient renverser le rapport entre acteur économiques et argent ou capital disponible sur le territoire. Pour Seigneux, l'enjeu allait plus loin ; c'est l'ordre social qu'il voulait renverser, en le mettant au service de l'économie.

En effet, en exigeant que le gouvernement mette les fonds publics à disposition de la population, Seigneux souhaitait que les sujets et les membres du corps souverain se retrouvent à devoir collaborer pour un objectif commun. Au lieu qu'une classe en exploite une autre pour alimenter un trésor dont elle profite, les patriciens administrateurs et la population – force de travail – exploiteraient un capital public à disposition pour assurer une productivité optimale aux entreprises nationales :

Le Prince que je sers ne residant pas dans ses Etats il s'y etoit glisse des abus que l'usage autorisait, qui etoient prejudiciables a ses interets et encore plus a Ceux de ses sujets ; Les constitutions de Rente ne se faisoient point comme chés nous. Un Paysan qui voulait faire un emprunt au tiers de donner des fonds en Hypotheque au Creancier, luy laissoit en jouissance une Certaine quantité de terres proportionnée a la somme empruntée mais toujours avec un excedent considerable en sorte que pour mille francs le debiteur donnoit pour 1'500 et quelque fois d'avantage de fonds, dont le Creancier retiroit le Revenu Jusqu'au moment qu'on luy faisoit son remboursement, a peu près a limiter des *Ventes a Grace de Reachat*. Je representay au Prince la perte enorme qui en Resultoit pour ses sujets en ce que non seulement ils sacrifioient chaque année une partie de leur revenu qui excedoit le montant de l'interet legitime du Creancier mais que de plus le Creancier restant ordinairement propriétaire du fond. Il faisoit encore la dessus un considerable, usuraire et par consequens illegitime ;

¹⁵²² *Ibid.*, p. 7.

¹⁵²³ P. Hoffman, *Growth in a Traditional Society*, *op. cit.*, pp. 82-83.

J'ajoutois que le Creancier n'étans pas considéré comme propriétaire ne payoit Jamais les Lods et Ventes et restait cent ans et durent agir en possession sans qu'on put rien luy demander, Ensuite que cet usage estoit ruineux pour les debiteurs et privoit le Seigneur de ses legitimes Droits.

Pour couper le Mal par la Racine je proposerai au Prince de Payer toutes les Dettes de ses Sujets et de baisser l'interet des sommes qu'il leur preteroit a cet usage ; mon projet fut approuvé, on travaille actuellement a l'exécuter et le Prince est l'objet de mille Louanges et Benedictions de ses Sujets, il met une barriere a l'avidité des Creanciers usuraires, il remet les propriétaires en possession de leurs biens, il remet en Vigueur un droit de Lods et Ventes qui c'y devant se reduisoit a rien et soulage tous les Debiteurs par une Diminution d'interet qui les met a leur aise.¹⁵²⁴

Ces lignes résument les caractéristiques de l'exploitation des sujets par les patriciens. La circulation de l'argent présent sur le territoire bernois, par l'usage des fonds publics, sert principalement à briser le système d'hypothèques. Seigneux met en évidence à quel point, selon lui, toute la politique financière bernoise était construite pour servir le système de rentes des patriciens. Son trésor, dont l'alimentation est certes devenue une contrainte pour la survie du canton, a d'abord été établi et instrumentalisé pour provoquer le déséquilibre de la valeur de l'argent entre le Pays de Vaud et la ville de Berne¹⁵²⁵. Avant d'être une manière d'éviter les émeutes en cas d'augmentation des impôts, le système de surplus financier servait à creuser progressivement cette disparité et à augmenter les rentes des patriciens. Ainsi, le Vaudois a construit toute sa pensée économique autour de l'idée selon laquelle les fondements du déclin du canton de Berne était à trouver dans les rapports entre sujets et souverain. Même s'il considérait que la république aristocratique était la nature de gouvernement la plus efficace et la plus stable, son équilibre dépendait d'une collaboration, non pas sociale ou politique, mais économique entre ses acteurs. Berne était un modèle de pérennité, mais un contre-exemple constitutionnel. La liberté qu'elle offrait aux membres de son corps souverain, l'absence de séparation des pouvoirs, a mené la gouvernance à se confondre avec la volonté particulière des patriciens.

Autant Seigneux qu'une masse d'autres auteurs du Pays de Vaud cherchaient à créer une collaboration horizontale entre sujets et souverain. Les réformes institutionnelles, législatives, morales, financières ou constitutionnelles servaient à procurer une forme d'emprise des sujets sur la gouvernance du canton. Cependant, contrairement au reste des penseurs vaudois, Seigneux plaçait ses réformes au-delà de la *revendication*. Ayant servi ces institutions toute sa vie, y cherchant d'abord un point d'entrée pour des réformes, ses désillusions progressives l'ont mené à n voir comme solution que l'intervention externe. Il ne pensait pas qu'une demande interne au monde qu'il voulait voir changer suffirait à sauver la stabilité et le confort bernois. Il voulait en finir avec la structure sociale en place. Il considérait qu'il ne valait pas la peine de demander un changement. Au contraire son affaire était d'une autre nature. Seigneux cherchait la *révolution*, dans sa sémantique

¹⁵²⁴ F. Seigneux, *Lettre à un ami concernant un projet d'arrangement pour le Pays de Vaud*, *op. cit.*, ff° 21r.-21v.

¹⁵²⁵ C. Martin, *Essai sur la politique monétaire de Berne*, *op. cit.*, p. 104 ; C. Reymond, *Le Régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne*, *op. cit.*, pp. 369-370.

essentielle ; il attendait une transformation de l'ordre social. Ces changements ne pouvaient pas avoir lieu au sein des institutions, du gouvernement ou de la constitution, puisqu'ils faisaient partie du problème. Il est l'un des seuls auteurs à avoir embrassé le fait qu'il n'est pas possible de renverser un système en parlant les mots de sa grammaire interne. Les remarques parfois subversives de Bertrand, Seigneux de Correvon, Carrard ou Muret se positionnaient toutefois consciemment au sein du système, qu'ils voulaient servir. Les auteurs du XVIII^e siècle se demandaient comment faire face aux institutions, avec quels mots, quels méthodes intellectuelles et de quel point de vue. Tout le débat vaudois courate et pratique sur l'économie politique est un questionnement sur la manière de moderniser les institutions de l'intérieur ou d'imposer des changements de l'extérieur¹⁵²⁶. Seigneux est le plus fervent représentant de ceux qui pensaient que l'unique solution devait passer par un renversement.

¹⁵²⁶ B. Kaposy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 129 ; K. Baker, *Inventing the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 106.

6. Physiocratie dans le Pays de Vaud

Le 19 octobre 1760, après avoir soumis son « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », Mirabeau a écrit une lettre à la Société économique de Berne pour expliquer à ses membres qu'ils n'avaient pas compris son texte, son système et les enjeux liés aux transformations économiques européennes :

L'heureuse simplicité avec laquelle vous me dites que les gouvernements aristocratiques sont peut-être moins faits pour les vérités fortes et directes que les monarchiques. Je sens bien ce que ce principe a de vérité en supposant que les admonitions voulussent s'attacher aux abus de détail et qui intéressent certains administrateurs plutôt que l'administration, mais quant à ce qui est des abus généraux, et qui n'ont pas de patron désigné, il serait difficile de démentir l'histoire et les exemples de tous les temps qui démontrent qu'autant la République bien ordonnée penche vers l'abus de la liberté, autant la monarchie avouée et absolue est voisine du contraire. La sorte de liberté vraiment rare et singulière que j'ai affichée, tient à des circonstances de détail. Je me croiais sûr de l'incognito dans mon 1^{er} ouvrage, je fus deviné et applaudi à l'instant et si fort que je crus voir en cela une désignation de la providence qui m'appelloit à continuer. J'ai taché de n'avoir d'objet que le bien public ; ma manière personnelle et le titre avoué de mon ouvrage, ont servi de manteau aux hardies continuations, et le succès a justifié ma conduite ; mais ce succès a tenu aux variations et embarras des circonstances qui ont toutes été menées à profit, au caractère de l'auteur, qui dans un siècle et un pays où tout est cupidité en tout genre, ne demande rien et renonce à tout. Ce succès tient encore à son état, à son bonheur, à ses intentions, et ne peut servir de règle pour juger de ce qui réussiroit à d'autres. Quoiqu'il en soit, les frais en sont faits et je n'en attends qu'une récompense, mais que je poursuivrai toujours avec une égale chaleur, c'est de voir mes principes prendre racine dans les têtes, et leurs conséquences tourner au bonheur de l'humanité.

Ceci nous mène à parler du fruit, le second des deux articles ci-dessus. À cet égard, je ne scaurois trop vous recommander la lecture répétée, et j'ose dire, l'étude du 3^e morceau de ce dernier recueil, qui est intitulé *Tableau économique*. Vous y verrez que le tableau n'est pas de moi, et que je n'ai fait que le développer, ou pour mieux dire, que aider au développement ; mais ce morceau comprend tout et répond à tout. Ceci est ni à la première ni à la 12^e lecture qu'un bon esprit en sentira toute l'étendue, mais plus il y reviendra, plus il trouvera dans sa propre tête des lumières et des notions étouffées par les préjugés entassés, notions simples et naturelles que cet issu de principes précis et sommaires aura mise en mouvement. J'ose vous assurer, monsieur, que rien ne sera plus utile à vos vues patriotiques que de désigner ce morceau et d'en recommander la lecture à vos bons esprits. Il fera à lui tout seul un progrès lent assuré et préparatoire de la révolution que vous attendez autant que je la desire.¹⁵²⁷

Dès ses premières années d'activité en tant qu'économiste, Mirabeau a remarqué à quel point la politique financière bernoise et les initiatives pour la réformer étaient loin des actions dont il faisait la promotion. Le fait que les *membres ordinaires* de la Société économique de Berne rejettent son système reflétait la confusion forte qui existait au sein de la petite république aristocratique entre les intérêts du corps souverain et des individus qui le composent. Dans sa lettre à la Société économique de Berne, Mirabeau dénonce notamment l'analogie rhétorique que les bernois créaient entre critiques institutionnelles et critiques sociales pour éviter de devoir confronter les problèmes structurels de Berne. Ils imposaient de cette manière un cadre de réflexion dans lequel les savants

¹⁵²⁷ V. de Mirabeau, « Lettre à la Société économique de Berne, 19 octobre 1760 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, pp. 2-3.

ne pouvaient pas désigner des instabilités politiques évidentes. Cela profitait une classe de grands propriétaires dont les sources de revenus instables étaient préservées au détriment de la santé de l'économie publique. Une pensée comme la sienne, servant à questionner les « détails » de la gouvernance, se retrouvait d'emblée écartée. L'orthodoxie bernoise à l'égard de sa politique économique et son refus d'envisager la réforme allait au-delà du débat de doctrine. Les « abus généraux » qui sous-tendaient l'exercice de la souveraineté à Berne pouvaient constituer une menace pour sa stabilité. Mirabeau se réfère ici à l'approche des sciences économiques adoptée par la Société économique comme institution, qui devait servir les stratégies mercantiles du canton en aidant à améliorer la productivité locale. Sans rentrer dans la réalité de la gouvernance et de la qualité de vie à Berne, le physiocrate souligne l'incompatibilité entre sa pensée et celle qui dominait dans le canton, alimentée par des velléités conservatrices.

Malgré cela, il tentait de promouvoir le *Tableau économique* de Quesnay, dont la représentation de la réalité économique pourrait induire un changement de perspective chez ses lecteurs. La conception de la richesse comme un capital qui fructifie en circulant, non pas la valeur de numéraires accumulés, pourrait convaincre les membres du corps souverain de la pertinence d'une croissance basée sur la production de ressources domestiques concrètes. En concluant son raisonnement par le mot *révolution*, choisi avec attention, Mirabeau prend une position qui pourrait être assimilée à celle des penseurs vaudois ; la logique voulant que la politique économique bernoise soit fonctionnelle ne suffisait pas à lui donner une agriculture, un commerce et une industrie efficace. Berne avait besoin d'un décentrement de ses institutions, pour qu'elles servent des ambitions radicalement autres¹.

La réception bernoise des revendications de Mirabeau n'a pas empêché son *Ami des hommes* d'être lu abondamment dans le canton :

quoique l'énorme engouement de ma nation dont j'ay reçu et reçois tous les jours les marques les plus singulières m'ait fort étoné, quoique je l'aye été plus encore d'avoir les mêmes succès chex les étrangers et chex nos ennemis même pour un ouvrage qui n'étoit fait que pour nous, je vous avoueray que l'aprobation de votre canton me surprend plus encore ; un paÿs ou l'on ouvroit tant les oreilles pour écouter Voltaire et d'Alembert, doit me trouver bien maussade, car mes idées et mon génie sont l'opposé diamétral de celuy de ces héros la. je m'en raportoïis pourtant bien a votre coeur mon cher amy pour reconnoitre le mien, et cette intelligence réciproque est l'endroit par lequel je m'estime davantage. ne prenès pas cecy pour un compliment car ce n'est pas beaucoup dire, je me connois bien, et en conséquence je ne suis pas vain. vous me demandès la valeur réelle de certains effets... vos magistrats n'y entendent rien : si votre agriculture n'est pas engraisée de tous les fonds qui peuvent être apliquès a la faire valoir, sans doute c'est un mal qu'on les porte ailleurs ; si elle l'est, qu'on ne craigne pas le luxe ; bias prit un chemin plus court pour s'en preserver, mais a peu de chose près, celuy cy reviendra au même ; vous m'entendès et ne devès pas abuser de cecy.¹⁵²⁸

¹⁵²⁸ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 07 janvier 1758.

Mirabeau avait conscience que le succès de son ouvrage et l'adoption de sa pensée étaient deux enjeux différents. Ce commentaire, daté du 7 janvier 1758, est une réaction au premier contact des Bernois à ses idées. Mirabeau a donc écrit ces propos deux ans avant son commentaire sur la pensée économique bernoise. Toutefois, Sacconay lui avait déjà fait comprendre que les « magistrats n'y entendaient rien ». Dès lors, Mirabeau a commencé à essayer de comprendre quel était le « mal qu'on les porte ailleurs » qui empêchait les agriculteurs du canton de Berne de cultiver toutes les terres à disposition. La manière dont ses textes étaient lus dans la république était symptomatique du manque de débouchés pour les ressources locales provoqué par la stagnation mercantile de Berne. Ce n'est pas pour autant que les penseurs du canton, sujets et patriciens, se soient privés d'absorber les nouveaux concepts établis par Mirabeau et les physiocratesⁱⁱ.

Le Trosne a formulé un complément à ce raisonnement sur le rapport bernois aux idées physiocratiques, et aux réformes plus largement, dans plusieurs lettres :

Un seul homme par la profondeur et la Sublimité de son genie a decouvert ces verités si contraires aux opinions ordinaires. c'est M^r Quesnay inventeur de la formule du tableau œconomique que M^r le marquis de Mirabeau a developpé dans la *philosophie rurale*, et qui le sera encore par la suite. Sans ces principes que nous avons déjà porté a la demonstration et que la discussion rendra de plus en plus evidens, on ne peut que s'egarer dans la Science de l'administration. Votre Société Messieurs est bien en etat de contribuer a la propagation des verités œconomiques. Vous habitez un pais parfaitement libre : et que vous pouvez rendre le centre de la lumiere en proposant pour sujet des prix la discussion des differentes matieres par exemple des avantages de la reciprocité du commerce, de la nature de l'industrie, de l'usage et des effets de l'argent, de l'etendu du droit de la propriété, et enfin les vrais principes de l'impôt qui n'ont point encore été discutés. J'espere Monsieur que vous regarderez cette espece de proposition que je prends la liberté de vous faire comme l'effet de mon zele pour l'eclaircissement de matieres si importantes au bonheur de l'humanité.¹⁵²⁹

Après avoir exprimé son intérêt pour l'*Esprit de la législation*, suivi d'un recensement de corrections à y faire et d'une liste de concepts que les auteurs lui semblent avoir mal saisi, Le Trosne écrit ces lignes, dans le but de promouvoir le projet physiocratique, à couvert d'une approbation des activités de la Société économique de Berne. La manière dont Le Trosne exprime son souhait de voir la Société économique de Berne s'associer aux physiocrates est rempli de sous-entendus sur les divergences entre les deux groupes. Au-delà des attaques explicites et récurrentes de ses membres fondateurs contre les physiocrates, les textes imprimés dans les *Mémoires et observations* mettaient en valeur le commerce, l'industrie, l'argent, la propriété et la fiscalité de façon à contredire les principes de Quesnay, Mirabeau et le *Tableau économique*¹⁵³⁰. Toutefois, Le Trosne a cru voir une correspondance possible entre eux dans leur intérêt commun pour les réformes, la

¹⁵²⁹ G. F. Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 août 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11, pp. 3-4.

¹⁵³⁰ Le Trosne était également farouchement opposé à l'idée d'une autarcie économique – comme tous les physiocrates d'ailleurs –, solution au cœur du modèle de développement bernois : G. F. Le Trosne, *Recueil de plusieurs morceaux économiques*, Amsterdam [Paris], Desaint, 1768, p. 153.

libéralisation du travail et du commerce, la transformation des rapports sociaux à travers la croissance économique et la volonté de remplacer la politique mercantile par la production de ressources tangibles – qu’il a trouvé dans l’*Esprit de la législation*. Le fait que certains de ses contributeurs partagent ces préoccupations et formulent ce type de solutions ouvrait un dialogue qui pouvait servir les intérêts des économistes. Le but de Le Trosne était de promouvoir les textes de ses condisciples, de convaincre certains de leurs lecteurs et au mieux de profiter d’une antenne étrangère de leur groupe – ce qu’il savait être en toute vraisemblance irréalisable¹⁵³¹. Le physiocrate a développé cela en détail dans une lettre adressée personnellement à Vinzenz Bernhard Tschärner le 24 septembre 1766 :

J’emploie actuellement le loisir de la campagne à démontrer par une suite de principes que l’impôt en règle ne doit être qu’une portion du produit net de la culture d’une nation, et qu’il ne doit être exigé que de ceux qui sont propriétaires du produit net de la culture, ce qui réduit l’impôt à l’unité. Cette matière est neuve, elle n’a encore été discutée que dans la *théorie de l’impôt* de M^r le marquis de Mirabeau. Les esprits alors n’étoient pas encore disposés à l’entendre. il falloit auparavant prouver que la terre est la Source unique des richesses, et que tous les travaux autres que ceux de la culture sont Steriles. c’est ce qu’on a fait depuis un an dans le *journal agricole commercial et financier*. c’est un ouvrage que je désirerois être connu de vous et de la Société.

Si la Société me faisoit l’honneur dont vous me flattez, oserois je vous prier d’en accompagner l’annonce soit d’un arrêté de la Société, soit d’une lettre de vous Monsieur qui contient une approbation un peu étendue des principes économiques que j’ai soutenu, et vous demander la permission de la publier. Je suis si attaché à mes chers principes, j’en sens tellement toute l’importance que je crois ne devoir négliger aucuns moïens de les accrediter et de les repandre. Je sçais que c’est par la force des moïens qu’ils doivent terrasser les préjugés, et avec le temps, ils en viendront à bout. mais le suffrage d’un corps aussi celebre et aussi éclairé est d’un grand poids. Les hommes n’ajoutent rien à la vérité par leur consentement, mais l’exemple et l’autorité engagent ceux qui ne la voient point encore à l’étudier plus serieusement, et en imposent à un tas de gens qui osent traiter de paradoxes et de chimeres les loix invariables de l’ordre naturel. au reste je soumet mon desir aux lumieres de la société.

Ces principes sont de tous les pais comme vous les dites si bien, Monsieur, ainsi toutes les nations ont un intérêt commun de travailler à les prevaloir. elles y trouveront leur bonheur et la reforme de tous les abus de leur administration particuliere. Vous habitez un pais, ou il n’y a heureusement d’autre ouvrage à faire que de montrer la lumiere : vous n’avez point d’autres obstacle à vaincre pour faire le bien ; car l’intéret personnel est nul ou du moins ne peut rien dans un pais ou tout le monde est citoyen. Si les hommes se donnoient une patrie, ce seroit assurément la votre que je choisirois. je la respecte comme le Séjour de la liberté civile, de la Simplicité de la pureté des mœurs.

J’avoit entrepris un travail pour prouver jusqu’à l’ennui, ce que tant de gens s’obstinent à ne pas voir, la Sterilité absolue de l’industrie. j’ai été obligé de l’interrompre parce que d’autres viennent à la traverse. je me hate de finir mon morceau sur l’impôt. je le traite sans application à la France, 1^o parceque les principes sont de tous les pais, 2^o parceque toutes les nations s’en sont écartés (sauf peut être la Chine), 3^o parceque le morceau trouvera peut être plus de facilité à parroitre sous ce point de vue general. je voudrois qu’il put servir à ouvrir une dispute en règle sur la matiere. car il n’en est point tout les prejugsés soient plus enracinés, ils tiennent à une profonde racine, à l’intéret mal entendu qui a fait preferer partout l’impôt direct qui ne detruit rien, et qui à le bien prendre n’est payé par personne ; puisque la portion de l’état dans le produit net de la culture une fois déterminé est une copropriété universelle qui n’est point dans le commerce.

¹⁵³¹ G. F. Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 janvier 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11, p. 1.

Je partage avec vous Monsieur, l'avantage d'être lié particulièrement avec M^r Turgot. plus a dieu que nous eussions beaucoup d'administrateurs aussi éclairés que lui. Je ne connois M^r l'abbé Mably que pas ses ouvrages ou l'on reconnoit le cœur d'un bon citoyen, mais je n'adopterois pas toujours ses principes politiques. C'est l'ordre phisique qui est la base, de l'ordre moral relativement au but des Sociétés, et c'est ce qu'il n'a pas vu dans ses *entretiens de Phocion*, faute de cette base c'est une république imaginaire. il nous preche l'abstinence sans distinguer assez le luxe de decoration du luxe de Subsistance. Dans son *droit public* fondé sur les traités 3^e volume il avance sur le commerce des principes tres peu exacts, et qui donneroient belle matière a la refutation.¹⁵³²

Dans cette lettre, Le Trosne accompagne son locuteur explicitement à travers les réformes et les questionnements auxquels les bernois devraient se soumettre. En plus de promouvoir les textes de Mirabeau, les articles des physiocrates et ses propres ouvrages, il invite le bernois à considérer le concept économique qui les sous-tendent tous. Il fait cela en se concentrant sur deux objets particuliers, les impôts et l'industrie, le moyen et l'ambition. En faisant cela, il distille l'essence de la physiocratie et dévoile la manière dont ses membres la comprenaient – comprenait son objectif, les préoccupations qu'ils voulaient résoudre, la posture qu'ils adoptaient face aux autres théories économiques et le type d'existence qu'ils voulaient contribuer à établir. De ce fait, Le Trosne pousse son locuteur à questionner le système économique qu'il contribuait à appliquer à la lumière des instabilités émergeant du mercantilisme-même qu'il devait servir¹⁵³³.

Pour sortir du cycle, l'action fondamentale et centrale du système qu'il promeut était la réalisation d'une réforme fiscale. Celle-ci inciterait la mise en place d'un modèle de circulation des richesses et de développement propre à la transition d'une économie basée sur des unités volatiles à la croissance basée sur une productivité concrète¹⁵³⁴. En cela, Le Trosne met en mouvement la séquence selon laquelle le modèle de développement économique physiocratique devait s'établir. Il confirme explicitement la véracité des intuitions que l'historiographie récente est parvenue à reconstituer ; la physiocratie n'est en rien un système qui prône un retour à la nature et un abandon des technologies industrielles modernes au profit d'une population proche de l'agriculture. Au contraire, il s'agissait du basculement d'un système mercantile focalisé sur l'accumulation d'excédents – au sein duquel une industrie de luxe devait attirer des richesses grâce à l'intervention économique de l'État – à un *ordre naturel* basant l'économie sur une collaboration entre agriculture et industrie, dont le but était de produire le plus de richesses réelles possibles¹⁵³⁵. De cette manière, les richesses ne provenaient pas de l'accumulation de numéraires, ni même de matières premières, mais naissaient de l'agriculture locale et de la valeur que le travail manufacturier lui conférait. Si les

¹⁵³² G. F. Le Trosne, « Lettre à Tschärner, 24 septembre 1766 », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, pp. 2-4.

¹⁵³³ De la même manière, les auteurs américains du *Fédéraliste* identifiaient le commerce Suisse comme une faille de sa politique économique : Alexandre Hamilton, John Jay et James Madison, *Le Fédéraliste*, Paris, Classiques Garnier, 2012 [1787], p. 354.

¹⁵³⁴ M. Sonenscher, *Before the Deluge, op. cit.*, pp. 168-170.

¹⁵³⁵ Arnault Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS Éditions, 2011, pp. 67-68.

modèles de développement encouragés par les Vaudois sont systématiquement associés à la physiocratie, leur intention – celle d'établir une économie gérée par la force de travail et les besoins du marché¹⁵³⁶ – était nourrie par des auteurs comme les physiocrates, le cercle de Gournay, Rousseau et les libéraux anglais entre autres. *A contrario*, l'économie politique bernoise servait à rejeter et lutter contre la détermination-même d'un dessein commun. Le Trosne avait conscience de ce rapport dans son dialogue avec Vinzenz Bernhard Tschärner et les membres de la Société économique de Berne, comme Mirabeau avait conscience du rapport inverse avec les Vaudois, comme Sacconay.

C'est pour cette raison que Le Trosne voulait convaincre Vinzenz Bernhard Tschärner de la nécessité de modifier le système fiscal de Berne, malgré le fait qu'il était généralement apprécié pour son faible taux d'imposition. L'enjeu ne devait pas uniquement se focaliser sur le confort des contribuables, mais la manière dont les recettes publiques s'inscrivaient dans une économie pratique globale. Afin de dynamiser la productivité de la force de travail, l'impôt devait être imputé au propriétaire des moyens de production, généralement le propriétaire des terres et des fonds mis en fluctuation pour produire les richesses nationales¹⁵³⁷. Le fait que ceux-ci récupéraient l'ensemble du surplus et des bénéfices réalisés par la chaîne de valorisation de ces capitaux et leurs conversions en richesse concrète concentrait la valeur imposable de tous les acteurs économiques. Cela devait également exempter les manufactures d'impôts, favorisant leur essor. De cette manière, le surplus agricole, en termes de matières premières et de main-d'œuvre, pouvait être absorbé par l'industrie qui produirait des objets de subsistance par la population locale et des produits à haute valeur ajoutée dédiée à l'exportation. De surcroît, Le Trosne insistait sur la différence entre « luxe de décoration » et « luxe de subsistance » ; les souverains devaient abandonner l'industrie colbertiste pour une industrie de masse¹⁵³⁸. Ayant lu *l'Esprit de la législation*, le physiocrate savait que certains auteurs de la petite république de Berne – sans forcément avoir identifié le contraste entre Vaudois et Bernois – souhaitait voir un tel modèle de développement se mettre en place. À l'inverse, il marque son rejet de la pensée politique des patriciens en désignant stratégiquement les *Entretiens de Phocion* de Mably pour illustrer le type de système qu'il rejette¹⁵³⁹.

Ce dernier chapitre ouvrira l'histoire reconstruite en amont sur les enjeux économiques plus largement européens. Cela permettra d'identifier clairement la manière dont les Vaudois comprenaient leur contribution aux débats d'économie politique régionaux et internationaux.

¹⁵³⁶ K. Polanyi, *La Grande Transformation*, *op. cit.*, pp. 87 et 92.

¹⁵³⁷ G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 87.

¹⁵³⁸ P. Minard, *La Fortune du colbertisme*, *op. cit.*, p. 296.

¹⁵³⁹ Mirabeau questionnait également la politique de Berne à travers des critiques de Mably : V. de Mirabeau, « Lettre à Rousseau, 09 décembre 1767 », in *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, *op. cit.*, vol. 34, pp. 230-232 ; J. K. Wright, « Mably and Berne », *op. cit.*, pp. 435-436.

6.1 Mirabeau, les physiocrates et la république aristocratique de Berne

Mettre en valeur les contrastes qui existent entre la pensée économique vaudoise et la physiocratie offre une perspective idéale pour juger de la place de l'économie politique Suisse dans l'histoire intellectuelle européenne. Tout d'abord, les pensées respectives de Sacconay et d'Engel confirment le postulat de Liana Vardi selon lequel les *physiocrates* ne constituent en réalité qu'un groupe restreint d'auteurs, exclusivement français, autour duquel gravitent des adeptes ou des contributeurs plus ou moins proches, qui ne doivent pas y être assimilés. Selon elle, les stratégies promotionnelles de cette poignée de penseurs, abusant du titre d'*économiste* avec lequel ils désignaient leurs correspondants – dans le but de rallier des adhérents, plutôt que d'attester de leur réelle affiliation à leur cercle – a induit l'historiographie à désigner des individus vaguement en contact avec des physiocrates comme tels¹⁵⁴⁰.

Ensuite, la confrontation du modèle de développement physiocratique aux débats économiques vaudois et bernois de cette époque confirme certains des postulats de Sonenscher¹⁵⁴¹. Ses travaux sur les caractéristiques substantielles des théories physiocratiques dépeignent le rôle bien particulier que l'agriculture y occupait. Les physiocrates concevaient le développement économique comme une séquence d'effets résultants de réformes fiscales et constitutionnelles – l'instauration d'un impôt unique sur le produit net, ayant pour effet de favoriser les investissements privés concentrés sur l'agriculture¹⁵⁴². Ainsi, il convient de ne qualifier de physiocratiques que les écrits qui répondraient à ces caractéristiques, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre de textes pouvant y prétendre. Les textes d'Engel par exemple sont tout sauf physiocratique du fait de leur nature conservatrice¹⁵⁴³. Les articles de Sacconay quant à eux sont certes réformistes, mais ne sont pas plus physiocratiques pour autant, et cela s'applique à toute la littérature économique Suisse.

Réécrire cette histoire contribue au fort intérêt historiographique qui s'est développé dernièrement autour de la manière dont la physiocratie s'est exprimée en dehors de la France. Cette approche – renouvellement de la recherche dans lequel les contributions rassemblées ici s'inscrivent – porte sur la dynamique de la physiocratie dans son dialogue avec l'Europe, les colonies, l'Amérique ou la Suisse. Elle suppose des observations parfois diamétralement opposées

¹⁵⁴⁰ L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, *op. cit.*, pp. 3 et 7.

¹⁵⁴¹ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 254 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 414.

¹⁵⁴² P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, pp. 145-146.

¹⁵⁴³ P. Pulver, *Samuel Engel*, *op. cit.*, pp. 203-204.

aux lieux communs répétés par la critique traditionnelle¹⁵⁴⁴. Ces travaux présentent la physiocratie comme une matière vivante, en dialogue avec d'autres cercles d'influences. En plus d'offrir des informations sur la réception globale de la physiocratie, elle renforce les connaissances sur l'essence même de son système. L'analyse transversale de ces textes fournit par le présent ouvrage remet en question l'intérêt que la physiocratie, en tant que modèle de développement économique, avait pour les penseurs d'Ancien Régime et certaines des intentions avec lesquelles elle était construite. Les contrastes qui se dessinent entre les physiocrates, les Vaudois et les patriciens bernois, permet également de juger de la place de l'économie politique vaudoise, bernoise et républicaine dans l'histoire intellectuelle européenne.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay confirme et étend cette perspective à l'ensemble du contexte savant suisse. En effet ces lettres offrent un exemple rare du dialogue d'un physiocrate avec la Suisse et les travaux qui y étaient rédigés. Au-delà de la vie et des activités savantes de Mirabeau et Sacconay, analyser leur relation à la lumière des conditions socio-politiques dans lesquelles elle s'inscrivait décentre le point de vue sur leurs partis pris intellectuels. Les recherches récentes de Stefan Altorfer-Ong, Gerrendina Gerber-Visser, André Holenstein, Béla Kapossy et Martin Stuber ont apporté un éclairage précieux sur les caractéristiques des pratiques savantes de l'économie politique suisse¹⁵⁴⁵. Ces connaissances fondamentales, auxquelles les commentateurs de la physiocratie en Suisse antérieurs n'avaient pas accès, remettent totalement en question la manière dont on comprend le rapport entre les deux espaces de pensée. La correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de contribuer à cette histoire en reconstruisant l'influence des logiques intellectuelles internationales auxquelles elles répondaient. À titre d'exemple, Mirabeau révèle que les textes de Georg Ludwig Schmid ne s'appliquaient guère plus à son modèle que ceux des frères Tscharner¹⁵⁴⁶, de Johann Rudolf Tschiffeli¹⁵⁴⁷, d'Albrecht von

¹⁵⁴⁴ P. Roge, *Économistes and the Reinvention of Empire*, *op. cit.*, 2019 ; S. Kaplan et S. Reinert (éds.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019 ; Sergey Zanin, *Utopisme et idées politiques. Visite de Pierre-Paul Joachim Henri Le Mercier de la Rivière à Saint-Pétersbourg*, Paris, Classiques Garnier, 2018 ; Pierre Le Masne et Gabriel Sabbagh, « The “Bellial des Vertus” Enigma and the Beginnings of Physiocracy », in *Contributions to Political Economy*, 2018, pp. 1-27 ; V. de Mirabeau et P. S. Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, *op. cit.* ; Manuela Albertone, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Surrey, Ashgate, 2014 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, pp. 411-426 ; E. Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », *op. cit.*, pp. 3-25.

¹⁵⁴⁵ S. Altorfer-Ong, *Stadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.* ; G. Gerber-Visser, *Die Ressourcen des Landes*, *op. cit.* ; M. Stuber, *Wälder für Generationen*, *op. cit.* ; A. Holenstein, M. Stuber et G. Gerber-Visser (éds.), *Nützliche Wissenschaft und Ökonomie in Ancien Régime*, *op. cit.*

¹⁵⁴⁶ V. B. Tscharner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », *op. cit.*, p. 117 ; N. E. Tscharner, « Instructions pour les gens de la campagne, sur la meilleure économie des bois », *op. cit.*, pp. 7 et 12.

¹⁵⁴⁷ H. C. Hirzel, *Le Socrate rustique*, *op. cit.*, pp. 352 et 364 ; J. R. Tschiffeli, *Lettres sur la nourriture des bestiaux à l'étable*, *op. cit.*

Haller¹⁵⁴⁸, d'Engel ou de Sacconay. De même, l'orthodoxie dont faisaient preuve Engel et les patriciens bernois confirme que la Société économique de Berne, dont ils étaient les architectes et les administrateurs¹⁵⁴⁹, n'était absolument pas un *projet physiocratique*. De ce fait, en plus de dire que Schmid « met souvent la charue avant les bœufs »¹⁵⁵⁰, il explique que :

mon cher ami votre auteur n'est qu'un esprit du 3^e du 4^e du 20^e ordre qui a eu l'ambition décrire de noter, et d'avoir a ce qu'il croit des pensées, tandis que sa mémoire luy fournit tout, et qu'il n'a ny la force de digerer ce qu'il a pillé, ny celle de donner une sorte d'ordre quelconque a ses paraphrases. oh qu'il seroit aisé de faire des livres comme cela, si l'on pouvoit se rendre froit et monotone a sa guise. cet homme nous a tout pris, et n'a rien saisy tout a fait, cest une amplification continuelle de nos déductions dont il fait des titres de chapitres ; et ce qui n'est pas bien, il n'y pas léquité d'en convenir. or certainement nous sommes assés persécutés pour qu'un homme qui auroit l'ame noble et équitable, si la vanité pouvoit l'être, rendit justice a qui il doit ; et assés neufs pour que son triste plagiat ne puisse etre caché, je n'étois rien moins qu'obscur, quand le docteur me redressa sur les principes : je n'ay eu qu'un cry depuis pour annoncer que je luy devois tout. au reste j'ay toujours jouy de ceux qui m'apportoient mes propres idées comme les leurs ; mais le pauvre homme n'a pu les faire siennes, il en a manqué la base, la série, et la plénitude, et il n'est pas dans l'ordre de ceux qui feront du bien aux têtes froides et pénibles, parcequ'il ne serre rien, et que les vérités dégénèrent chex lui en papotage.¹⁵⁵¹

Le physiocrate a pris la peine d'écrire une lettre de rejet complète sur le penseur Argovien pour nier les lieux communsⁱⁱⁱ, qui circulaient déjà à l'époque, voulant qu'il soit un *physiocrate suisse*. Une lecture attentive du système économique que Schmid propose confirme en effet le parti pris de Mirabeau¹⁵⁵².

Plus largement pour la Suisse, ces perspectives contribuent au renouvellement de la compréhension du rapport que les penseurs, même réceptifs aux idées physiocratiques comme

¹⁵⁴⁸ A. von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 21 décembre 1764 », *op. cit.*, p. 405 ; N. de Condorcet, « Lettre à Charles Bonnet, 09 août 1782 », Archives de la Bibliothèque de Genève, Ms.Bonnet 36, ff. 140r-140v. M. Stuber et R. Wyss, « Der Magistrat und ökonomische Patriot », *op. cit.*, p. 372.

¹⁵⁴⁹ Les préfaces de la revue de la Société économique de Berne, écrites par les patriciens qui l'administraient et employées pour énoncer la ligne intellectuelle qu'elle encourageait ses participants à adopter, ont systématiquement rappelé leur rejet des réformes comme approche de l'économie nationale : V. B. Tscherner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. VI ; V. B. Tscherner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1763, pp. VIII-IX ; V. B. Tscherner, « Préface », *op. cit.*, 1767, p. III ; B. Kapossy, « "Grosse Seele unter bemosten Hütten" », *op. cit.*, p. 60.

¹⁵⁵⁰ Contrairement à Schmid, les physiocrates pensaient que l'agriculture était le problème, non pas la solution : M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 190.

¹⁵⁵¹ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 03 juillet 1784 ; Mirabeau a écrit une lettre entière pour expliquer à Sacconay à quel point il rejetait les idées de Schmid et ses *Principes de la législation universelle* ; Mirabeau est allé jusqu'à dénigrer le personnage et la signification de sa participation aux salons du mardi. Istvan Hont s'est déjà attelé à reconstruire la pensée économique de Schmid en dehors du lieu commun qui voulait qu'il soit un physiocrate, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, pp. 390-410.

¹⁵⁵² I. Hont, « Correcting Europe's Political Economy », *op. cit.*, p. 409 ; G. L. Schmid, *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, *op. cit.*, p. IV ; G. L. Schmid, *Principes de la législation universelle*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 120 et 327. De même, la proximité de Schmid avec Julien Offray de La Mettrie dans les années 1740 ne fait pas de l'Argovien un philosophe matérialiste : G. L. Schmid, « Lettre à Albrecht von Haller, 20 décembre 1750 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.53.

Isaac Iselin¹⁵⁵³, ou appréciés par les physiocrates comme Salomon Gessner¹⁵⁵⁴, entretenaient avec ce groupe de pensée et leurs idées¹⁵⁵⁵. Il ne suffisait donc pas pour un auteur d'affirmer que l'agriculture est un secteur économique important^{iv}, ni même d'avoir un lien plus ou moins proche avec les membres du groupe des physiocrates, pour que sa pensée soit *physiocratique*¹⁵⁵⁶. Cette perspective invite donc à réévaluer la manière dont la pensée économique vaudoise s'intégrait dans ce contexte intellectuel varié, interconnecté et en plein foisonnement.

La manière dont Mirabeau a commenté et interprété les activités économiques de la République de Berne permet de plonger dans ce débat. Un des livres de son *Ami des hommes*, le « Mémoire sur l'agriculture », a été écrit en 1759 pour participer au premier concours organisé par la Société économique de Berne¹⁵⁵⁷. De même, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*¹⁵⁵⁸ a été publiée à Lausanne en 1774 et ses *Lettres sur la législation*¹⁵⁵⁹ à Berne en 1775. Ainsi, pénétrer dans les considérations sur les échanges entre physiocratie et pensée économique vaudoise par la correspondance que Mirabeau a entretenue de 1731 à 1787 avec son ami Frédéric de Sacconay permet de saisir l'étendu des échanges entre les deux groupes.

¹⁵⁵³ L. Weber, « Isaak Iselin – ein Antiphysiokrat ? », in *xviii.ch*, n° 5, 2014, pp. 41-72 ; M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 191.

¹⁵⁵⁴ John Hibberd, *Salomon Gessner. His creative achievement and influence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 54.

¹⁵⁵⁵ U. Im Hof, *Isaak Iselin und die Spätaufklärung*, Berne, Francke Verlag, 1967, pp. 101-124 ; U. Im Hof, *Isaak Iselin. Sein Leben und die Entwicklung seines Denkens*, *op. cit.*, t. 2, p. 404 ; L. Weber et Carmen Götz, « Einleitung », in I. Iselin, *Gesammelte Schriften. Band 2. Schriften zur Ökonomie*, Bâle, Schwabe, 2016, pp. XI-LI ; Lettre de Mirabeau et Sacconay, 22 avril 1760, qui a été imprimée dans le *Journal helvétique* : V. de Mirabeau, « Lettre de M. le Marquis de M**** concernant la Mort d'Abel », in *Journal helvétique*, octobre 1760, pp. 169-174 ; Turgot a participé à la traduction de *La Mort d'Abel* avec Michael Huber (1727-1804) et écrit une « préface de la traduction (de Huber) de La Mort d'Abel de Gessner », des « éclaircissements sur la versification allemande et sur la nature de la prose mesurée dans laquelle sont écrits les ouvrages poétiques de M. Gessner » et un « Avertissement, en tête de la traduction (par Huber) des Idylles et poèmes champêtres de Gessner » en 1761 : Anne Robert Jacques Turgot, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, Institut Coppet, 2018, vol. 1, pp. 551-589 ; Thomas Buffet, « Le Choix de poésies allemandes de Michael Huber (1766), une traduction poétique et une histoire critique de la poésie allemande », in *Revue de littérature comparée*, n° 330, 2009, p. 213 ; G. F. Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 janvier 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11, p. 3.

¹⁵⁵⁶ La correspondance de Mirabeau et Sacconay permet de renouveler le discours historiographique daté des recherches précédemment menées sur la diffusion de la physiocratie en Suisse – qui se contentait de repérer un commentaire sur l'agriculture dans une source pour considérer qu'elle était physiocratique : A. Oncken, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, *op. cit.* ; C. Bäschlin, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern*, *op. cit.*, pp. 44-52 ; A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, *op. cit.* ; P. Pulver, *Samuel Engel*, *op. cit.* ; E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschanner*, *op. cit.*, p. 130 ; J. Valarché, « L'influence des physiocrates en Suisse », *op. cit.*, pp. 337-346 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.* ; E. Buxcel, *Aspects de la structure économique vaudoise*, *op. cit.* p. 11 ; E. Erne, *Die schweizerischen Sozialitäten*, Zurich, Chronos, 1988, p. 196 ; Erika Flückiger et A. Radeff, « Globale Ökonomie im alten Staat Bern am Ende des Ancien Régime. Eine aussergewöhnliche Quelle », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 1, 2001, p. 6 ; Fabian Brändle, « Physiocratie », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026192/2010-09-28/>, version du 28 septembre 2010.

¹⁵⁵⁷ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, nos 2 et 3, p. 227-311 et 443-477.

¹⁵⁵⁸ V. de Mirabeau, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, Lausanne, François Grasset, 1774.

¹⁵⁵⁹ V. de Mirabeau, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, Berne, Société typographique de Berne, 1775.

Saconay était un patricien bernois originaire du Pays de Vaud¹⁵⁶⁰. Après des activités militaires, cadre dans lequel il a rencontré Mirabeau, Sacconay a été admis au Grand Conseil de Berne, instance souveraine de l'État. Cette charge l'a introduit dans les cercles savants bernois et vaudois. Au-delà de l'intérêt qu'il représente en tant qu'ami proche de l'un des penseurs les plus célèbres de la fin du siècle, Sacconay est un cas remarquable dans l'étude des rapports intellectuels entre le Pays de Vaud et Berne. Ayant reçu la citoyenneté grâce aux mérites militaires de son père, il est parvenu à décrocher un siège au sein du Grand-Conseil de Berne en exploitant le soutien de la famille patricienne de son épouse Maria Rosina Wurstemberger (1726-1763)¹⁵⁶¹. Son orientation morale et doctrinale divergeait donc de celle du corps auquel il faisait partie. Il a longtemps joué le rôle d'intermédiaire entre Mirabeau et ces cercles locaux. C'est Sacconay qui a notamment assuré le travail éditorial nécessaire à la publication de ses textes en Suisse¹⁵⁶². Plus remarquable encore, Sacconay fournissait des informations sur la politique bernoise à Mirabeau pour alimenter ses réflexions. Cet homme, dont Mirabeau disait qu'il avait « fait de la science le meilleur usage possible, parcequ'[il avait] le cœur le plus droit possible »¹⁵⁶³, a eu une carrière politique pratique, dont l'écriture d'un *Mémoire sur les grains*¹⁵⁶⁴ en 1770 n'a été qu'une courte digression.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay offre une immersion dans les débats et les questionnements que les savants du XVIII^e siècle pouvaient avoir sur les particularités institutionnelles bernoises et leur efficacité. Leurs échanges permettaient de construire la représentation que Mirabeau se faisait de Berne et la manière dont il pensait la mettre à profit de son projet – théorique et pratique. Il expliquait qu'il lui semblait « voir se préparer de toutes parts une sorte de révolution, et un nouvel ordre de choses. »¹⁵⁶⁵ Du Pont de Nemours a exprimé de façon encore plus ciblée qu'il était probable selon lui que Berne et son gouvernement soient renversées¹⁵⁶⁶. C'est pour orienter cette transformation vers la mise en place d'une nouvelle stabilité que Mirabeau travaillait et s'intéressait à des modèles économiques alternatifs¹⁵⁶⁷. Ainsi, la collection de lettres qu'il a envoyé à Sacconay – en donnant accès à ses connaissances sur l'économie politique bernoise – est un point d'entrée idéal dans ses réflexions sur les républiques. À cela viennent se greffer de nombreuses incursions physiocratiques en Suisse, du dialogue entre

¹⁵⁶⁰ W. de Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle*, op. cit., t. 1, p. 23.

¹⁵⁶¹ M. Ch. Frédéric de Sacconay (1714-1788) an Maria R. de Sacconay (1726-1763), Burgerbibliothek Bern, FA von Tschärner A 136(3).

¹⁵⁶² B. Kapossy et Sarah Meylan, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », in *Revue historique vaudoise*, vol. 120, 2012, pp. 109-126.

¹⁵⁶³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

¹⁵⁶⁴ F. de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, op. cit., 1770.

¹⁵⁶⁵ Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 juillet 1787.

¹⁵⁶⁶ A. Saricks, *Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, op. cit., p. 160 ; P. S. Du Pont de Nemours, *The Autobiography of Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Wilmington, Scholarly Resources Inc., 1984, p. 82.

¹⁵⁶⁷ M. Sonenscher, *Jean-Jacques Rousseau*, op. cit., p. 48.

Le Trosne et la Société économique de Berne commentée plus haut, aux nombreuses remarques sur le canton dans les ouvrages physiocratiques, en passant par des échanges furtifs, mais significatifs, entre Butré et Muret, Turgot et Tschärner, Du Pont de Nemours et de Felice.

En 1748, Mirabeau a écrit à Sacconay que « ce que vous me dites sur vos loix est entièrement conforme a mes desirs »¹⁵⁶⁸. À ce moment-là, Mirabeau était déterminé à acquérir des informations sur des sujets qu'il a par la suite traités dans ses travaux physiocratiques. Toutefois, cette volonté germait depuis dix ans en tout cas. Premièrement, en 1738, Mirabeau a côtoyé Montesquieu et les savants de l'Académie de Bordeaux¹⁵⁶⁹. Puis, en 1740 déjà¹⁵⁷⁰, il a reçu de son ami François Olivier de Saint-Georges de Vérac un manuscrit de l'*Essai sur la nature du commerce en générale* de Richard Cantillon¹⁵⁷¹. Ces deux évènements l'ont incité à se spécialiser dans l'étude de l'économie politique. Ce choix déterminait le sujet des questions qu'il posait à Sacconay. Leurs échanges lui ont permis de découvrir Berne comme un modèle riche de par le contraste qui existait entre cette république et ce qu'il avait l'habitude d'observer¹⁵⁷². Mirabeau a confessé que « sur l'autre article je ne m'attendois pas a tant de tolérance et je craignois qu'il ne fut pas permis a qui n'est pas de la religion de l'état d'y avoir des biens et moins encore des fonds donnant une sorte de juridiction. »¹⁵⁷³ Il réalisait que Berne pouvait servir de point de départ pour la remise en question de certains lieux communs. Ces interactions se sont systématisées et Sacconay, en plus de répondre à des questions, envoyait des ouvrages à Mirabeau¹⁵⁷⁴. Sacconay ne se contentait pas de raisonner avec lui, mais il lui donnait accès à des sources d'informations autrement inaccessibles.

Autour de 1758, deux évènements ont dynamisé et intensifié les échanges entre Mirabeau et Sacconay. Le premier est la publication de l'*Ami des hommes* et surtout sa réception bernoise. Sacconay envoyait des informations sur le succès de ce livre, sur les lectures qu'on en faisait et sur son influence à Berne¹⁵⁷⁵. Mirabeau de son côté demandait à son ami d'y promouvoir son texte. Il insistait notamment sur l'universalité de l'application de sa théorie et conseillait aux « magistrats » d'adopter ses réformes¹⁵⁷⁶. Le succès de ce livre a conféré le statut de spécialiste à Mirabeau ; rôle

¹⁵⁶⁸ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 30 novembre 1748.

¹⁵⁶⁹ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 22 décembre 1738 ; Slaven Waelti, « Mirabeau ou l'ami des lettres à travers sa correspondance avec Sacconay », in *La Physiocratie et la Suisse*, *op. cit.*

¹⁵⁷⁰ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 12 octobre 1740.

¹⁵⁷¹ A. Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *op. cit.*, p. 92 ; G. Sabbagh, « Cantillon in French and English. Two Editions by Richard van den Berg and Antoine E. Murphy : New Facts and Hypotheses », in *Contributions to Political Economy*, 2016, p. 5.

¹⁵⁷² A. Bertholet, « Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" », *op. cit.* ; D. Bardelli, « Gibbon et les sociétés lausannoises », *op. cit.*, pp. 243-252.

¹⁵⁷³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 30 novembre 1748.

¹⁵⁷⁴ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 28 janvier 1749 ; M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 415.

¹⁵⁷⁵ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 07 janvier 1758.

¹⁵⁷⁶ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 19 juin 1758.

qu'il semble avoir pris au sérieux rapidement. À ce titre, il se permettait d'interroger son ami sur des sujets de plus en plus pointus, parfois mêmes sur des questions confidentielles :

c'est a l'occasion de la continuation de cette tracasserie concernant vos régiments avoués ; elle intéresse beaucoup quelqu'un a qui je suis fort attaché et a qui je dois l'être, et je vous demande en grace de me faire avec exactitude les details de ce qui se passera de public a ce sujet, car vous sentés bien que je ne demande, ny ne croirois pouvoir obtenir d'indiscrétion, mais tenès moy je vous prie au courant de ce qui est fait pour être scu.¹⁵⁷⁷

Cet extrait illustre le type de questions que Mirabeau posait à Sacconay. Le physiocrate se renseignait sur les structures institutionnelles propres à Berne, probablement pour alimenter ses travaux avec François Quesnay. Ici, il s'intéresse au fonctionnement de l'armée de milice bernoise¹⁵⁷⁸. Il demande à son ami de lui fournir des renseignements factuels, « publics », souvent difficilement accessibles par les étrangers. Mirabeau voulait se forger un avis exhaustif sur leur méthode de gestion de l'armée, à l'aide d'informations que seul un bernois bien renseigné pouvait lui offrir. Ceci renforce l'argument de Sonenscher sur l'objectif du travail de Mirabeau à cette époque¹⁵⁷⁹. Le penseur voyait en Berne un modèle intéressant pour la mise en œuvre de la démilitarisation de l'Europe, dont il faisait la promotion. En effet, à cette époque, les armées des états européens, sans cesse grandissantes, et de plus en plus coûteuses, provoquaient des troubles diplomatiques¹⁵⁸⁰. Des savants se sont attelés à la résolution des problèmes de dettes provoquées par ces armées tout au long du XVIII^e siècle¹⁵⁸¹. Dans ce contexte, l'armée de milice bernoise, meilleure marché qu'une armée professionnelle et capable de mobiliser beaucoup d'hommes qui malgré tout restaient insérés au tissu économique, couplée à un mercenariat investi sur tous les fronts et source de revenus, était un modèle qui intriguait. Répondant à l'envoi par Sacconay d'informations sur l'organisation militaire bernoise, Mirabeau lui confiait que « le détail que vous me faites de vos principes de conduite conciliatrice envers vos voisins et alliés, m'attache encor plus que je ne l'étois a votre gouvernement »¹⁵⁸². Berne est ainsi devenue un exemple concret dans les études des gouvernements que Mirabeau menait. Il tentait ainsi de saisir l'essence de ce qui permettait à cet état d'éviter les guerres et les invasions¹⁵⁸³.

Mirabeau ne se limitait pas à récolter des informations. Il interrogeait Sacconay, notamment en ces termes : « Vos anciens ont ils eu raison de traiter comme ils ont fait ? devès

¹⁵⁷⁷ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 09 mars 1758.

¹⁵⁷⁸ B. Kapossy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society », *op. cit.*, p. 241.

¹⁵⁷⁹ M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 412.

¹⁵⁸⁰ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, pp. 5-6.

¹⁵⁸¹ B. Kapossy, I. Nakhimovsky et R. Whatmore, « Introduction », in *Commerce and Peace in the Enlightenment*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁵⁸² Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 19 juin 1758.

¹⁵⁸³ R. Whatmore, « Geneva and Scotland : the Calvinist Legacy and After », in *Intellectual History Review*, n° 3, 2016, p. 394.

vous tenir à la lettre de leurs traités ? par quels moyens peut on concilier ce devoir et l'amitié d'un allié ancien et utile ? »¹⁵⁸⁴ Ces questions ont un lien direct avec les informations que Sacconay envoyait. De cette façon, le Vaudois exposait les éléments d'une problématique pour que Mirabeau la résolve. Mirabeau assumait ainsi le rôle d'un spécialiste, mandaté pour expertiser le fonctionnement d'un modèle politique en échange des informations-mêmes qu'on lui demandait de traiter¹⁵⁸⁵. Cette fonction d'expert s'est retrouvée dès lors dans toute la suite de la correspondance, à commencer par les échanges sur le « Mémoire sur l'agriculture ».

Le second évènement qui a intensifié ces échanges, et peut-être le plus important que cette correspondance mette en lumière, est le concours que la Société économique de Berne a organisé pour marquer son inauguration¹⁵⁸⁶. En avril 1759, Sacconay a annoncé la création d'une « société d'agriculture de berne » à Mirabeau, en lui envoyant un « petit imprimé » offrant un « prix au meilleur mémoire »¹⁵⁸⁷. D'abord, Mirabeau a feint une forme de désintérêt, tout en acceptant d'y contribuer, disant qu'il « cro[yait s]'honorer en travaillant pour celle cy »¹⁵⁸⁸. Cependant le travail nécessitait des connaissances spécialisées¹⁵⁸⁹. Afin d'y parvenir, Mirabeau a demandé à son ami de lui envoyer « quelques notices particulières vous qui entendès bien cela, pour aider par les vues locales à celle des objets généraux. »¹⁵⁹⁰ De cette manière, Sacconay a incité Mirabeau à s'investir dans la pratique savante bernoise. Le penseur s'est retrouvé à réaliser des propositions de réformes pour les intérêts particuliers de jeunes patriciens bernois. Ce faisant, Sacconay a poussé l'un des penseurs les plus célèbres d'Europe à rédiger une proposition de réforme pour le petit cercle de patriciens qui venaient de créer la Société. De plus, il s'est avéré que ce texte est devenu le premier que Mirabeau ait écrit en collaboration avec Quesnay. Il en a donc fait la base de sa théorie purement physiocratique. Cependant, les deux physiocrates y ont trouvé également un intérêt singulier. C'est le premier texte ayant pour but d'apposer leur doctrine naissante sur une pratique gouvernementale particulière. Berne devient ainsi un lieu d'expérimentation explicite.

Afin de réaliser ce projet, une systématique d'échanges s'est mise en place entre Mirabeau et Sacconay. En plus des questions posées, Mirabeau résumait ses propositions afin que Sacconay les corrige, les étoffe, ou les critique. Cette dynamique a été établie dès la réception de la question¹⁵⁹¹ et s'est étendue jusqu'au jugement du texte¹⁵⁹². Lorsque Mirabeau a envoyé le mémoire à Sacconay

¹⁵⁸⁴ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 19 juin 1758.

¹⁵⁸⁵ M. Stuber, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarisch-ökonomischen Wissens », *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁸⁶ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁵⁸⁷ Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

¹⁵⁸⁸ *Ibid.*

¹⁵⁸⁹ V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 5, p. 4.

¹⁵⁹⁰ Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 13 avril 1759.

¹⁵⁹¹ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 13 avril 1759.

¹⁵⁹² Lettre de Mirabeau à Sacconay, 06 janvier 1760.

pour qu'il le remette à la Société économique, il a demandé de le relire, en lui indiquant la manière dont il devait le comprendre. « C'est la baze des mœurs et du gouvernement et conséquemment des vertus morales et de la prospérité phisique »¹⁵⁹³ que Mirabeau prétend avoir théorisé dans son texte. Il affirmait que le résultat de l'examen de l'agriculture, de l'économie et du commerce bernois pouvait constituer la base théorique de réformes à appliquer par différents états pour atteindre une stabilité politique. Il pensait y avoir décrit les particularités bernoises l'ayant sauvée de la Guerre de Sept Ans, « les maux dont vous êtes aujourd'hui préservés »¹⁵⁹⁴.

En fonction des préoccupations personnelles, éditoriales et intellectuelles des deux personnages, l'intensité et les formes de leurs renseignements ont varié. Plus l'œuvre de Mirabeau s'est étendue, plus ses questions sont devenues précises¹⁵⁹⁵. Il s'est notamment renseigné sur les pratiques d'usure, sur les finances, sur les investissements à l'étranger, sur le commerce et sur l'industrie de Berne¹⁵⁹⁶. Sacconay lui fournissait des informations factuelles et ses commentaires personnels, sur la base desquels Mirabeau élaborait ses réponses, ses propres modèles et ses recommandations. Sacconay envoyait également les publications bernoises qu'il pensait pertinentes pour son ami. Par ce biais, Mirabeau a lu et commenté les ouvrages de Vinzenz Bernhard Tschärner¹⁵⁹⁷, Georg Ludwig Schmid¹⁵⁹⁸, Alexandre Louis de Watteville¹⁵⁹⁹, Antoine Polier de Saint-Germain¹⁶⁰⁰ et de Sacconay lui-même¹⁶⁰¹. S'il n'a pas tout apprécié, la littérature économique bernoise était cependant lue, reconnue et commentée par le physiocrate.

La pensée politique et économique de Mirabeau a commencé à s'exprimer principalement dans les années 1740¹⁶⁰². Il s'est rapidement intéressé aux instabilités causées par les concurrences entre états européens :

¹⁵⁹³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 11 août 1759.

¹⁵⁹⁴ *Ibid.*

¹⁵⁹⁵ Cela s'observe également lorsque les physiocrates se sont intéressés entre autres à l'Espagne, la Suède et la Pologne : T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.* ; Bernard Delmas, Thierry Delmas et Philippe Steiner, *La Diffusion internationale de la physiocratie (XVIII^e-XIX^e)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995 ; Élie Salomon François Reverdil, « Lettre à la Société économique de Berne, 15 avril 1761 », *Burgerbibliothek Bern*, GA Oek.Ges.128.9.

¹⁵⁹⁶ Lettres de Mirabeau à Sacconay, 06 janvier 1760, 24 septembre 1771 et 25 octobre 1782.

¹⁵⁹⁷ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 03 juin 1770.

¹⁵⁹⁸ Mirabeau a d'ailleurs eu accès à des manuscrits inédits et des textes inaccessibles en France de Schmid grâce à Sacconay : Lettres de Mirabeau à Sacconay, 07 septembre 1771, 11 janvier 1772, 19 août 1776 et 26 juin 1784. En plus de cela, ses *Principes de la législation universelle*, publiés en 1776, avaient été interdits à Paris par décret. L'imprimeur, Marc Michel Rey, en charge de la distribution de ce texte, a malgré tout organisé la vente de trois cents exemplaires de l'ouvrage chez un libraire parisien, qui furent rapidement saisis. Néanmoins, ce texte a circulé parmi les économistes grâce à l'entremise de Sacconay : G. L. Schmid, « Lettre à Daniel von Fellenberg, 13 octobre 1776 », *Burgerbibliothek Bern*, FA von Fellenberg 154(15).

¹⁵⁹⁹ Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 28 avril 1773.

¹⁶⁰⁰ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 10 mai 1784.

¹⁶⁰¹ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 02 juillet 1771.

¹⁶⁰² A. Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *op. cit.*, p. 92.

une chose pourtant à laquelle vous servès partout, pourroit être dans la suite la cause de votre assugetissement, je veux dire l'agrandissement des princes depuis la découverte de l'or il semble que tout le genre humain se soit donné le mot pour se laisser manger à dix ou douze bazes rien ne dépeuple autant la terre que les dominations étendues nombre de petits états paroissent faire une consommation effroyable par le ferment continuel de l'un à l'autre, cependant l'expérience nous prouve le contraire, lisès les commentaires de César et voyez quel peuple immense sortoit de tous les bouts de cette Germanie qui vivoit néanmoins alors dans la plus grande féroçité, qu'est ce aujourd'hui que l'or y a pénétré, tachès de vous en garantir brave peuple de cet or corrupteur et ennemy de votre ancienne vertu et vous serès assès forts pour prendre peu de part aux inquietudes de vos voisins¹⁶⁰³

Dans cet extrait, tiré d'un débat sur les conflits entre grands états européens, Mirabeau commente la posture de la Suisse parmi les nations qui l'entouraient. En plaçant Berne dans le panorama européen, notamment celui du commerce globalisé, l'auteur exprime son incertitude sur la capacité de cet état à survivre. Ce faisant, l'auteur évoquait le problème de la concurrence entre les nations et la transformation de l'usage des capitaux qu'elle a induit. Pour étayer son argument, Mirabeau formule sa première mention enregistrée à ce jour du terme « population », ici le verbe « dépeuple »¹⁶⁰⁴. La dépopulation que causerait l'entrée de la Suisse dans les circuits commerciaux internationaux l'affaiblirait assez pour qu'elle soit absorbée par un de ses voisins. C'est à ce moment que son intérêt pour la population a germé, jusqu'à devenir l'une des sources d'inquiétude les plus récurrentes des penseurs du XVIII^e siècle¹⁶⁰⁵. Afin de rester en dehors des enjeux qui poussaient les états à se faire la guerre pour conquérir des parts de marché, Berne devait éviter de moderniser son commerce. C'est une idée qui est devenue centrale dans sa perception des républiques agraires après la publication de *l'Ami des hommes* et l'éclatement de la Guerre de Sept Ans, comme il sera développé plus bas¹⁶⁰⁶.

Les descriptions que Mirabeau a fait de Berne, de sa qualité de vie, de sa politique et de ses caractéristiques régionales étaient teintées de stéréotypes :

le bonheur de ta position de vivre parmy un peuple heureux et te peignois les malheurs qui environnent de toutes parts ailleurs [...] je te les montrois comme un objet d'horreur et de malheur réel au milieu de la plus vaste opulence pour ceux qui vivent environnés de ce spectacle, et conséquemment je voulois que tu te considérasses comme heureux, d'être de tous cotès à l'abry d'en voir de semblable.¹⁶⁰⁷

Cette vision idyllique de Berne était courante au XVIII^e siècle. Ces croyances ont eu un impact positif à certains égards, incitant les savants de cette époque à considérer Berne dans leurs travaux.

¹⁶⁰³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 04 janvier 1742.

¹⁶⁰⁴ C. Théré et J.-M. Rohebasser, « L'entrée en usage du mot "population" au milieu du XVIII^e siècle », *op. cit.*, p. 154. Cependant, le premier projet démographique de Mirabeau est à trouver dans son modèle de développement économique élaboré en préparation pour son séjour sur l'île de Lampedusa, qui n'a jamais eu lieu : Lettre de Mirabeau à Sacconay, Paris, 01 mars 1738.

¹⁶⁰⁵ S. Tomaselli, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », *op. cit.*, p. 8.

¹⁶⁰⁶ J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, *op. cit.*, p. 111.

¹⁶⁰⁷ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 22 mai 1748.

Ceux-ci tentaient d'extraire de son fonctionnement politique l'essence de ce confort, afin de l'appliquer à celui de leur pays. Berne tenait donc une place symbolique dans les discours de réformes européens¹⁶⁰⁸. Mirabeau l'a également envisagé de cette manière. Ses échanges avec Sacconay ont été aussi importants, puisqu'ils lui permettaient de décentrer son point de vue et de corriger son jugement. D'un point de vue pratique, Mirabeau avait déjà en main le manuscrit de Cantillon et rédigeait son *Mémoire concernant l'utilité des états provinciaux* en 1748¹⁶⁰⁹. Il se concentrait donc sur la récolte d'informations pertinentes pour cultiver son travail. C'est donc par la remise en question de stéréotypes que Berne est devenue un candidat récurrent dans les observations économiques de Mirabeau.

C'est l'année de la publication de la première édition de *l'Ami des hommes* que Mirabeau a commencé à écrire des commentaires de plus en plus détaillés sur l'économie politique bernoise dans ses lettres à Sacconay. À ce moment-là, le regard de Mirabeau se concentrait principalement sur la place que Berne occupait en Europe. Le 16 décembre 1756, Mirabeau a écrit une longue lettre à Sacconay discutant de la légitimité des troupes de mercenaires suisses engagés par la France contre l'Empire Romain-Germanique. Dans cette lettre, les points fondamentaux de la pratique d'intervention de troupes suisses à l'étranger tels que Sacconay les avaient présentés sont listés, puis remis en question l'un après l'autre par Mirabeau :

votre prudente économie et le peu d'étendue de votre territoire, a certainement obligé plusieurs maisons d'entre vous de placer une partie de leur fortune sur les divers fonds publics. je n'ay qu'une chose à dire à cela si ces considérations influent jamais dans vos résolutions d'état, vous êtes perdus tost ou tard, mais certainement ; il est pourtant impossible d'admettre dans l'humanité des êtres à qui l'intérêt privé ne fasse jamais illusion ; entre ces deux abîmes voicy le remède. allés votre droit chemin ; tant que le corps sera sain les membres seront en sûreté. les fonds publics des nations ne sont pas faits pour subsister toujours ; quand leur moment fatal dont de toute parts on accélère l'approche sera venu, ils entraîneront également amis et ennemis, jusques là ils sont obligés de faire face à tout ce qui n'est point, prêt en corps de nation, et je doute que vous en ayiez de cette espèce. au pis aller, si l'on vouloit ou pouvoit à cet égard vous faire quelque violence directe, rapelès vous que ce ne furent point les ménagements politiques qui firent votre antique splendeur, mais votre franchise, votre ressentiment, et votre valeur. du moment ou vous commencerez à cajoler les princes, vous cesserez d'en être recherchés.¹⁶¹⁰

Ce passage fait de Berne un élément de réponse pour identifier les causes et des solutions à la Guerre de Sept Ans. Mirabeau commence par exposer en une phrase les singularités qui faisaient du canton de Berne un état stable. Assurément, le fait d'avoir échappé à la dette publique et aux expansions territoriales, coloniales et commerciales, qui en sont le fondement, l'a maintenue hors

¹⁶⁰⁸ H. Mendes Baiao, *Rêves de citoyens*, *op. cit.*, pp. 82-83 ; B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau*, *op. cit.*, p. 122 ; C. Reichler et R. Ruffieux, *Le Voyage en Suisse*, *op. cit.*

¹⁶⁰⁹ A. Bertholet, « The Intellectual Origins of Mirabeau », *op. cit.*, p. 91 ; V. de Mirabeau, *Mémoire concernant l'utilité des états provinciaux*, Rome, Laurentem Carabioni, 1750.

¹⁶¹⁰ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 16 décembre 1756.

des dynamiques de concurrences entre états européens. Cependant, Mirabeau dénonce l'implication indirecte des citoyens et du gouvernement bernois dans les troubles. Les investissements dans les « fonds publics » étrangers avaient une double influence là-dessus. Premièrement, l'argent bernois finançait les guerres et permettait aux pays voisins de continuer à entretenir leurs armées¹⁶¹¹. Deuxièmement, Berne se retrouvait dépendante des pays dans lesquels elle investissait. En effet, lors de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, Berne était le plus important investisseur public dans la dette anglaise, dont les intérêts représentaient le tiers de ses revenus¹⁶¹². L'état de Berne lui-même n'investissait pas en France, mais les particuliers le faisaient. Les placements sur les deux fronts alimentaient le conflit, la concurrence et le déséquilibre. De ce fait, les revenus et la stabilité bernoise dépendaient du bien-être de ces pays. S'ils venaient à faire banqueroute, une grande proportion des revenus et de ses richesses bernoises disparaîtraient instantanément. Pour cette raison, Mirabeau disait que « la Suisse est un bâtiment de cailloutis qui ne se soutient que parce qu'il est à l'abri des orages »¹⁶¹³. En plus d'avoir des soldats combattants sur des fronts opposés, l'argent bernois soutenait des intérêts contraires. Mirabeau identifie ainsi Berne comme un contributeur à la jalousie du commerce¹⁶¹⁴. Le commerce et les actions militaires des autres états sont devenus un intérêt de survie politique pour Berne¹⁶¹⁵. Ce modèle économique enraciné dans les causes du conflit européen était instable selon Mirabeau.

Dans sa lettre du 19 juin 1758, Mirabeau explique comment Berne pouvait accéder en pratique à une indépendance totale des dynamiques financières européennes :

en cet état il faut regarder les anciens traités en question comme le chef d'œuvre de la bonne et saine politique : ce chef d'œuvre consiste en ce que chacune des parties contractantes y trouve les avantages qui luy sont propres, et cela avec une égalité qui en fait toute la force. toute la cause de tant de bons effets consiiste dans l'égalité des conditions [...] notre esprit est de vivre en paix avec tous et de deffendre nos alliés, notre contingent militaire doit donc être pacifique envers tous et déffensif pour nos alliés¹⁶¹⁶

Cette proposition aborde le débat sur le positionnement militaire bernois selon une perspective économique. Mirabeau considérait qu'afin de s'extraire des dynamiques qui alimentent la jalousie du commerce, Berne devait renforcer sa stabilité domestique. Ce point de vue met en mouvement les revendications théoriques que Sonenscher a décelées dans l'œuvre de Mirabeau¹⁶¹⁷. Le penseur

¹⁶¹¹ B. Kapossy, « From republicanism to welfare liberalism », *op. cit.*, p. 290.

¹⁶¹² S. Altorfer-Ong, « State Investment in Eighteenth-Century Berne », *op. cit.*, pp. 440-441.

¹⁶¹³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 11 juin 1764 ; B. Kapossy, « Le prix de la liberté », *op. cit.*, p. 153.

¹⁶¹⁴ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 67.

¹⁶¹⁵ R. Whatmore, « "Neither Masters nor Slaves" : Small States and Empire in the Long Eighteenth Century », in D. Kelly (éd.), *Lineages of Empire. The Historical Roots of British Imperial Thought*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 54.

¹⁶¹⁶ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 19 juin 1758.

¹⁶¹⁷ M. Sonenscher, « French Economists and Bernese Agrarians », *op. cit.*, p. 425.

décrivait ainsi la place de Berne dans le contexte européen comme une particularité efficace, mais vulnérable¹⁶¹⁸. Mirabeau a d'ailleurs intégré cet élément dans son mémoire bernois¹⁶¹⁹, dans lequel il prévient Berne contre le commerce comme « base de la puissance de la nation »¹⁶²⁰. Il estimait que sa politique extérieure lui portait préjudice et l'empêchait de se focaliser sur la stabilité interne. Pour encourager son développement, il proposait de suivre l'inertie de grands pays, grâce à des accords diplomatiques. Le « commerce jaloux »¹⁶²¹ ne pouvait être évité qu'en réformant son économie, notamment sa dépendance au « tribut annuel [...] appelé *crédit* »¹⁶²².

En parallèle, Mirabeau s'est également forgé une représentation de la gestion interne de l'économie politique bernoise. Sa lettre du 20 mai 1758 sur les avantages institutionnels bernois en expose une description fine :

votre bonheur politique [...] roule également sur deux pivots [...] le premier est cette vertu, simplicité et vérité, qui généralement parlant distingue la nation de tous les autres peuples, et qui vous a valu tant de privilèges de détail qui sont autant de moyens de subsistance et qui seuls perpétuent le droit de naturalisation helvétique dans toutes les races originaires de vos montagnes, et vous nourrit des régénocoles en tous lieux.¹⁶²³

La « simplicité et vérité » sont selon Mirabeau les caractéristiques qui ont permises à Berne d'imposer sa singularité en Europe. Il attribue à ces deux traits la tranquillité diplomatique dont le canton jouissait. Ceci souligne l'influence que le statut de médiateur a, selon lui, sur la stabilité intérieure de Berne et sur le génie helvétique qui s'y dessine. Ce passage tisse le lien que Mirabeau voit au sein du modèle économique bernois, qui articule sa politique extérieure et sa politique intérieure.

peu s'en faut à la nature de votre gouvernement ; qui est le second des pivots dont je veux parler. ne vous fiés ny a vos montagnes, ny a vos lacs, ny a la maigreur du paÿs, ny même a votre courage qui vous rendit si redoutables autrefois [...] vous avès conservé [votre liberté] parceque vous n'avès voulu que cela, et que la providence ainsy que les causes secondes concourent au succès de l'équité. vos montagnes sont infiniment moins rudes et plus fertiles que les alpes, théâtre de la servitude depuis annibal jusques a nous ; vos lacs sont autant d'appas pour le commerce cet être tant méconnu, dont l'enfance est lumière et commodité, la jeunesse abondance, l'âge mur rapine et luxe, la viellesse concussion esclavage et dévastation. votre paÿs est abondant en paturages qui sont l'aliment des armées, et ne l'est en hommes que parceque le gouvernement est humain [...] toute votre force donc est dans le gouvernement, vérité effrayante (je vous en demande pardon) pour vous sans doute qui

¹⁶¹⁸ L. Charles et C. Théré, « The Physiocratic Movement : a Revision », in *The Economic Turn*, *op. cit.*, pp. 52-53.

¹⁶¹⁹ S. Tissot, « Lettre à Zimmermann, 30 mai 1762 », in *Correspondance 1754-1797*, Genève, Slatkine, 2007, p. 162.

¹⁶²⁰ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 230 ; S. Tissot, « Lettre à Zimmermann, 30 mai 1762 », in *Correspondance 1754-1797*, *op. cit.*, p. 162.

¹⁶²¹ Outre toutes les citations présentes dans *L'Ami des hommes*, l'utilisation de cette expression dans son mémoire bernois confirme qu'en plus d'être le correspondant de David Hume dès 1758 – comme l'indique sa lettre à Sacconay du 19 février 1758 de Paris – Mirabeau était un lecteur attentif de ses *Discours politiques*, et cela dans ses éditions successives : D. Hume, « Of Jealousy of Trade » [1758], in *Essays. Moral, Political and Literary*, *op. cit.*, pp. 327-331.

¹⁶²² V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 233.

¹⁶²³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 20 mai 1758.

en connoissès l'intrinsèque, mais il est aisé de vous démontrer que si votre gouvernement n'a toutes les qualités propres a vous assurer la prospérité la plus stable et la plus analogue a votre bonheur, il en est du moins bien près ; si mes idées sont justes vous y trouverès en deux mots le point de direction de toutes les vues d'un homme d'état parmy vous. votre gouvernement a le considérer en grand n'est autre chose quand a l'intérieur que cet excellent principe *laissez les faire*¹⁶²⁴

Ce développement, marqué d'emblée par l'influence de Montesquieu, confère un pouvoir absolu à la « nature » du « gouvernement » bernois sur son fonctionnement. Mirabeau remet en question la théorie du climat en affirmant que le génie helvétique, rendu possible par la politique extérieure de Berne, émerge de sa politique intérieure. Ce sont les institutions qui font la vertu du peuple, pas l'environnement. De plus, en plaçant les mots « vertu » et « nature » dans la même phrase, Mirabeau pointe le fait que Berne applique le modèle destiné aux républiques promu par Montesquieu¹⁶²⁵. Cela dirige le sujet du débat vers « l'esprit » du gouvernement bernois. Son esprit est façonné par la vertu que la nature du gouvernement parvenait à imposer à ses citoyens. Cet équilibre dérive de l'objectif qui structure le fonctionnement des institutions bernoises explique Mirabeau. La préservation de la « liberté » est son objectif. Malgré son attachement aux événements européens, et surtout sa dépendance à la France, Berne a su se réserver l'exercice d'une volonté autonome. C'est parce qu'elle était protégée géographiquement et exclue des réseaux commerciaux globalisés que son gouvernement a pu s'enraciner. Le physiocrate affirme que ce gouvernement était proche d'offrir « la prospérité » de l'état. Il révèle ainsi la raison pour laquelle il s'y intéresse et ce qui le fascine¹⁶²⁶.

Les réflexions de Mirabeau sur le gouvernement bernois se sont intensifiées et précisées lors de la rédaction du mémoire pour la Société économique de Berne. Il s'est attelé à introduire son modèle économique bernois dans son système général et l'a reconsidéré à travers ses nouvelles découvertes. Il encourageait d'ailleurs l'initiative intellectuelle de la Société économique.

votre société d'agriculture ne scauroit en commençant être ce qu'elle deviendra, mais vous avès grande raison de réfléchir sur le mieux et de vous préparer a le promouvoir. le point principal et nécessaire pour son accroissement et son utilité, c'est de tacher de luy procurer des fonds en tournant le zèle patriotique de ce coté là¹⁶²⁷

Mirabeau poussait Sacconay à « promouvoir » la Société économique. Il y voyait l'expression d'une volonté de la société savante bernoise de réformer son économie et y percevait déjà une mise en pratique de ce qui s'y formulait. La participation à ses activités est présentée ici comme un acte patriotique, un acte dont le résultat serait positif pour la prospérité économique de l'État. Investir

¹⁶²⁴ *Ibid.*

¹⁶²⁵ M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 181.

¹⁶²⁶ M. Lerner, *A Laboratory of Liberty*, *op. cit.*, p. 6 ; I. Nakhimovsky, « A Republic of Cuckoos Clocks : Switzerland and the History of Liberty », *op. cit.*, p. 220.

¹⁶²⁷ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 04 juillet 1760.

dans la Société économique créait de la valeur. Afin de participer à ces démarches, Mirabeau a écrit un long développement de son avis sur la « constitution » bernoise. Sa lettre du 14 septembre 1759^v, une des plus longues de la correspondance, reformule chaque point de la pensée physiocratique utile à la compréhension de l'économie bernoise :

les causes morales s'adaptent plus que passablement aux causes phisiques, car la recherche de la perfection icy bas est la pierre philosophale. il faut donc nous garer avec précaution de l'espoir du mieux qui est l'ennemy du bien, et nous en tenir a maintenir ; ce qui est le chef d'œuvre de la sagesse, attendu que l'homme est toujours prompt a édifier et lache a conserver. les anciennes institutions ont pour elles l'expérience que rien n'équivaut ; mais telles que les anciens batiments elles ont besoin d'un entretien journalier, et qui demande au moins autant d'intelligence de force d'attention de sagesse et d'activité que la qualité de législateur, attendu que la cupidité particulière est toujours occupée soit a miner sourdement, soit a détruire ouvertement la chose publique.¹⁶²⁸

Mirabeau pose ici certaines notions auxquelles il se réfère souvent dans ses débats avec Sacconay. Le concours bernois a mené Mirabeau à énoncer les fondements de certains pans de sa pensée. Il commence par soutenir que l'objectif d'un gouvernement n'est pas d'accéder à un idéal, mais de rechercher une stabilité maintenue par une croissance constante. L'objectif de sa participation au concours de la Société économique est d'inciter à la modernisation des « anciennes institutions » et non pas la création de nouveaux systèmes. Il cherchait la réforme, pas la révolution. Mirabeau se met ici à l'écart de la « loi », telle que Montesquieu pouvait l'envisager, pour promouvoir une approche des réformes par l'économie. Il souligne en passant que les réformes législatives profitaient aux réformateurs et pas à l'État. Le modèle que Mirabeau propose pour Berne incite à stabiliser plusieurs secteurs prioritaires. La première forme de stabilité à cultiver est la stabilité démographique, ou sociale. Il affirme que « violer la propriété c'est tout détruire, mais la laisser languir c'est tout enfouir ; le soin de la faire valoir est la vraie étude des recteurs d'humains. »¹⁶²⁹ La cohésion sociale est l'essence de son système. La population définit la qualité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. C'est elle qui définit comment l'argent circule. L'état doit être garant de la propriété individuelle et des investissements que le propriétaire peut en faire. En effet, le propriétaire joue un rôle important dans la pensée physiocratique. Il lui incombe de démarrer le cycle de la circulation des richesses, permettant de créer du surplus et de la valeur¹⁶³⁰. La deuxième forme de stabilité passe par l'absence de réglementation étatique du prix de la main-d'œuvre¹⁶³¹. Mirabeau allègue que la productivité d'un travailleur libre est plus rentable qu'une marchandise humaine. Un être en « état de jouissance » est plus productif qu'un esclave. Le troisième élément

¹⁶²⁸ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 14 septembre 1759 ; dans cette lettre, Mirabeau mentionne également ses portraits gravés par Jacques André Joseph Camelot Aved en 1758 et Louis Mich Van Loo en 1759. Parmi d'autres remarques appréciatives, il souligne le paradoxe qu'est le fait d'avoir représenté un « ami des hommes » en armure.

¹⁶²⁹ *Ibid.*

¹⁶³⁰ V. de Mirabeau et F. Quesnay, *Philosophie rurale*, Genève, Slatkine, 2014 [1763], p. 6.

¹⁶³¹ I. Hont, *Politics in Commercial Society, op. cit.*, p. 72.

nécessaire à la stabilisation de l'économie est le libéralisme commercial. « Malheur aux gouvernements qui veulent faire tout, ils ne tiennent plus rien dans le moment même ou tout semble leur obéir »¹⁶³² explique Mirabeau. Ce programme de soutien de l'État visait à institutionnaliser la libre circulation des matières premières, des produits manufacturiers et des travailleurs¹⁶³³. Mirabeau considérait que Berne avait cette forme de « morale », « l'esprit » nécessaire pour adopter ces éléments.

Le dialogue qui se tisse, au fil des chapitres qui précèdent, entre les textes de Mirabeau et les textes vaudois et bernois esquisse un panorama du contexte pratique dans lequel leurs idées s'inscrivent. Qu'il s'agisse de la disparité entre le « Mémoire » bernois de Mirabeau et toutes les autres contributions au concours sur la culture du blé ou son envie de voir appliqué une grande culture pourtant contraire aux souhaits des réformistes vaudois, la réalité économique de la petite république exigeait que ses penseurs élaborent leur propre représentation de sa mécanique. Là où Mirabeau voulait libéraliser le commerce pour lisser le prix du grain, Stapfer voulait sauver l'industrie argovienne, Graffenried voulait donner du poids à l'exercice de la politique économique bernoise, et Jean Bertrand, Seigneux de Correvon et tous les contributeurs vaudois anonymes voulaient acquérir une autonomie privée de gestion des ressources sans déranger l'autorité institutionnelle¹⁶³⁴. Les intentions et l'expérience socio-politique à laquelle elles répondaient poussaient les auteurs à interpréter des mécanismes communs différemment. De même, l'échelle des cultures était une question qui touchait à l'employabilité de la main-d'œuvre, les vaudois faisaient la promotion de la petite culture, qui devait alimenter une forme d'industrie malgré tout similaire à celle que la grande culture française devait servir selon les physiocrates. Ce décentrement ne permettait pas aux penseurs d'appliquer les modèles pratiques les uns des autres dans leurs contextes, tout à fait consciemment. Lorsque Mirabeau parlait de Berne, il ne tentait pas d'en faire un émule républicain de son système éminemment français ; il effectuait un travail cognitif visant à créer des réciprocitys, des covalences ou des corrélations avec une réalité différente. Une fois le mercantilisme effondré sur lui-même, les nations européennes, aussi variées soient leurs gouvernements, devaient compter sur leur économie de marché pour éviter une chute définitive. Cet objectif exigeait un secteur de production efficace, plus qu'il ne demandait de respecter une recette économique et institutionnelle précise.

Dans sa lettre du 6 janvier 1760, Mirabeau est revenu sur ce que mettre son système en pratique à Berne pouvait signifier :

¹⁶³² Lettre de Mirabeau à Sacconay, 14 septembre 1759.

¹⁶³³ B. Kapossy, « Republican Political Economy », *op. cit.*, p. 379.

¹⁶³⁴ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 48.

ce que vous me dites sur le baissement des intérêts dans votre pays est par exemple mon cher amy pris à l'envers. *cela a fait placer les fonds chez l'étranger* mais ne vaut il pas mieux que l'avarice suce l'étranger que le citoyen ; elle s'y trompera car il n'y a point de fonds publics qui d'icy a 20 ans ne fassent calotte et je mets le terme bien loin, mais en attendant c'est un tribut que vous tirés des peuples emprunteurs. si cela augmente le luxe ce n'est pas encore a vos dépends et ce le seroit si l'argent étoit chez vous a un assés haut intérêt pour que l'uzure la perte des républiques s'y fixat. cela ote *la graisse qui fait aller la machine de l'agriculture*. j'aime bien cette expression, elle est de génie et dans le vray sens. l'argent est la graisse de la grande roue de prospérité [...] ayès de ce qui apele l'argent ayès des denrées, ayès de ce qui l'apporte ayès du commerce, et ne vous mettés jamais en peine de scavoir ou est l'argent ; tout icy bas ce qui a ou peut avoir valeur quelconque est de la nature des chats et ne vaut rien que par *la liberté* ; sans la liberté point de vertu point d'honneur d'hommes ny de femmes et ainsy des êtres phisiques.¹⁶³⁵

Comme le montre cet extrait, Mirabeau était conscient que les investissements étrangers bernois, plus qu'une pratique de pur enrichissement, étaient une pratique essentielle à la survie financière de Berne. Pratiquant une fiscalité singulièrement douce, dans laquelle elle était embourbée, son système économique reposait sur l'acquisition constante d'un excédent de capital¹⁶³⁶. Cet extrait témoigne de la tentative de Mirabeau de conceptualiser une source de revenu alternative pour Berne. Elle devait avoir l'avantage d'encourager le développement économique, technologique et social que les investissements étrangers retenaient dans la torpeur. Mirabeau explique donc dans ce texte comment Berne doit organiser sa transition vers un nouveau système économique. Il fournit un modèle de transition concret permettant de lutter contre l'instabilité des crédits publics qu'il avait déjà dénoncée dans *l'Ami des hommes*¹⁶³⁷. Les investissements dans les fonds publics étrangers sont à l'origine des fluctuations et de l'augmentation des intérêts d'usures locaux. Selon Mirabeau, c'est précisément l'élément qu'il faut supprimer¹⁶³⁸. Cependant, Mirabeau ne propose pas de supprimer ces investissements immédiatement, mais plutôt de réinvestir les dividendes différemment. Ainsi, le profit réalisé grâce à un secteur instable serait alloué au développement d'un secteur stable¹⁶³⁹. L'auteur propose donc de transférer ces fonds dans l'agriculture domestique. Mirabeau construit pour cela un modèle de transition, propre à Berne, dans lequel l'état doit fonctionner comme un propriétaire ; il doit prêter aux paysans ce qu'il faut pour cultiver leur terrain, afin que le surplus lui revienne. Ce surplus remplacerait les intérêts touchés sur les emprunts aux états étrangers. Selon Mirabeau, ce système recentrerait les ressources financières

¹⁶³⁵ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 06 janvier 1760.

¹⁶³⁶ S. Altorfer-Ong, *Staadtbildung ohne Steuern*, *op. cit.*, p. 173.

¹⁶³⁷ V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, *op. cit.*, t. 2, p. 193 : le chapitre intitulé « l'argent doit-il être marchandise ou non » est intégralement dédié à cette question.

¹⁶³⁸ Mirabeau a également souligné ce débat dans son mémoire pour la Société économique de Berne, sans pour autant énoncer sa proposition pratique, révélée ensuite à Sacconay, pour régler le problème : V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, pp. 292-295.

¹⁶³⁹ Mirabeau formule ici une réponse pour résoudre le problème relevé par David Hume dans ses *Discours politiques* (« Of Public Credit » [1754], *op. cit.*, pp. 349-365), qu'il avait saisi dans *l'Ami des hommes* (*op. cit.*, t. 2, p. 188) quelques années plus tôt ; M. Sonenscher, *Before the Deluge*, *op. cit.*, p. 52 ; J. Harris, *Hume*, *op. cit.*

bernoises sur des éléments tangibles. À la fin de la chaîne, les ressources excédentaires de la terre devaient servir un libéralisme commercial plus large, s'étendant aux exportations¹⁶⁴⁰. C'est par la création d'une agriculture productive et croissante – source des revenus publics – que Berne devait devenir compétitive sur le marché commercial globalisé¹⁶⁴¹. Bien entendu, la compréhension concrètes de Mirabeau de la circulation des richesses dans le canton de Berne et du rapport entre propriétaires et exploitants restaient limitées. Elle ne lui permettait pas de formuler une proposition applicable à la réalité des pratiques économiques locales¹⁶⁴². Toutefois, sa proposition révèle la place qu'il accordait à la spéculation et aux fonds souverains dans son modèle de développement. Ainsi, l'impulsion donnée à l'agriculture par l'investissement de fonds destinés au placements étrangers parviendrait à créer l'inertie suffisante pour qu'une croissance économique totalement stable se concrétise à Berne.

Ce modèle de transition entre la politique financière mercantile de Berne, sous-tendue par son trésor et ses investissements étrangers, et un modèle basé sur la compétitivité de marchés domestiques s'additionne à une variété de propositions identifiées en amont. Mirabeau prend le parti de Seigneux, Gibbon et Carrard, qui identifiaient cette source de revenu publics comme la raison du déclin économique bernois, comme un instrument permettant aux patriciens de placer leurs intérêts avant ceux de la population. Par contraste, des auteurs comme Seigneux de Correvon, Muret et les frères Bertrand pensaient qu'ils étaient le fondement du confort et de la stabilité dont profitait Berne. En cela, le trésor public devait certes être instrumentalisé différemment, pour servir un nouvel ordre économique, mais les investissements étrangers n'étaient pas à assécher absolument. Il s'avère également que ces trois auteurs possédaient des fonds investis dans les dettes françaises ou anglaises¹⁶⁴³. Dans ce débat, Mirabeau a construit son projet de conversion, d'un investissement public vers un autre, pour orienter les réformes vers une transformation de la fiscalité plus largement^{vi}. Imposer le produit net des propriétaires terriens évitait de frapper la population d'un impôt et d'une seconde redevance sous forme de remboursement d'intérêts sur des emprunts – réalisés auprès des propriétaires. C'est justement l'analyse de la circulation des richesses entre classes économiques de Lemercier de La Rivière qui a déplu aux penseurs bernois

¹⁶⁴⁰ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 287.

¹⁶⁴¹ P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁶⁴² G.-A. Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vandoise à la fin de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, pp. 58 et 157.

¹⁶⁴³ J. L. Muret, « Mémoire sur les rentes viagères à Paris », *op. cit.* ; J. L. Muret, « Lettre à Jacques Necker, 18 octobre 1788 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 3 ; Frédéric de Sacconay, « Lettre sur des investissements à Londres, 01 juillet 1781 » Burgerbibliothek Bern, FA von Tschärner A 131(17) ; Voltaire, « Lettre à Élie Bertrand, 07 janvier 1760 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, *op. cit.*, vol. 21, pp. 84.

dans son *Ordre naturel*¹⁶⁴⁴. Le fait que le physiocrate fasse la promotion d'un modèle de développement économique différent du leur était anodin compte tenu de la profusion de modèles circulant constamment dans les débats économiques. Ils étaient heurtés par la remise en question du fondement de leur système financier, le contrôle central de l'argent public et privé en circulation au sein de l'État pour alimenter une source de revenu basé sur des taux d'intérêts maintenus élevés artificiellement. Alors qu'un auteur local comme Carrard pouvait exprimer qu'il valait mieux obliger les propriétaires à investir leur capital pour obtenir des revenus plutôt que de s'enrichir grâce à un système d'endettement de la population¹⁶⁴⁵, Mirabeau ne s'est attelé au problème que de façon conceptuelle. Il a trouvé dans ces capitaux l'idée d'un fonds public d'investissement potentiel à exploiter pour dynamiser l'économie domestique.

Mirabeau n'est pas le seul physiocrate à avoir commenté l'économie et la politique bernoise. Mettre ses propos en perspective avec d'autres emplois de l'image de la petite république permet de mesurer l'influence réelle des informations qu'il obtenait grâce à Sacconay. Butré, qui a voyagé en Suisse, et qui y a publié ses *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social* en 1781, a enrichi l'image que Mirabeau et Le Trosne en ont donné par quelques phrases éloquentes :

L'heureuse nation Helvétique approche beaucoup de la liberté chinoise ; car il n'y a sur presque toutes ses terres que des dîmes et des cens et rentes foncières : mais les censives et rentes sont le prix de l'aliénation des fonds de terre, et ne doivent être regardées que comme un fermage, avec lequel cependant on jouit de la propriété foncière.¹⁶⁴⁶

Comme les autres physiocrates, Butré décrivait la *liberté* helvétique comme un outil d'assujettissement^{vii}. Le Français, qui a côtoyé Sacconay à plusieurs reprises¹⁶⁴⁷ et a rencontré Hirzel et Kleinjogg à Zurich¹⁶⁴⁸, donne comme seule information sur la Suisse dans son ouvrage le fait que la construction fiscale bernoise servait à alimenter les *rentes foncières* publiques et privées. Même s'il possédait certainement plus de connaissances et d'informations à ce propos, le physiocrate considérait que cette caractéristique constituait le problème essentiel de son économie. Comme Le Trosne l'avait affirmé plus de dix ans auparavant, Butré pensait que Berne devait réformer sa fiscalité pour offrir l'environnement économique nécessaire au développement de son agriculture,

¹⁶⁴⁴ Pierre Paul Lemercier de La Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Genève, Slatkine, 2017 [1767], p. 305-306 ; Mniszech, « Lettre à Tschärner, 04 novembre 1776 », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 ; G. de Mably, « Lettre à Fellenberg, janvier 1768 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », *Francia. Forschung zur westeuropäischen Geschichte*, n° 2, 1992, pp. 68-69 ; Fellenberg 160(5).

¹⁶⁴⁵ Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, pp. 153-154 ; H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, p. 77.

¹⁶⁴⁶ C. Butré, *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1781, p. 157 ; V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, pp. 476-477.

¹⁶⁴⁷ Lettres de Mirabeau à Sacconay, 29 janvier 1781 et 22 février 1782.

¹⁶⁴⁸ A. Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, *op. cit.*, pp. 32-33 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.*, pp. 501-502.

son industrie et son commerce. Les physiocrates semblent se mettre d'accord sur le fait que la stabilité bernoise était un objet d'« aliénation » avant d'être le fruit d'une économie fonctionnelle.

Des échanges plus réguliers entre des proches de la physiocratie et les membres de la Société économique de Berne se sont créés autour de débats agronomiques¹⁶⁴⁹. Louis Paul Abeille, secrétaire de la Société de Bretagne, puis ingénieur du roi, qui prétendait avoir des liens familiaux avec Berne^{viii}, a œuvré à la mise en place d'une correspondance active entre les deux sociétés :

Mon Pere a été traité si favorablement en Suisse que votre patrie m'est extrêmement cher. L'Etablissement de la Société économique ne pouvoit que fortifier les sentimens de respect, de vénération et j'ose le dire d'attachement, que je conserverai toujours pour une Nation si vertueuse, si Sage, si éclairée. Ainsi, Monsieur, ne soyés pas étonné que je cherche à renouer le fil que la perte de mon pere semble avoir rompu. Si ses anciens amis n'existent plus, j'espère peu, parce que je le désire beaucoup, que la nature, de vos occupations et des miennes me procurera l'avantage d'une correspondance durable avec vous.¹⁶⁵⁰

Abeille faisait partie des auteurs qui s'identifiaient eux-mêmes aux physiocrates, en étant cependant maintenu en périphérie du groupe avant qu'un de ses membres ne verbalise son rejet de ses idées¹⁶⁵¹ – précisément comme Schmid. Toutefois, autour de 1761, les échanges de lettres entre Abeille et la Société économique de Berne ont permis au bernois de collaborer avec des membres de la société bretonne, dont Turbilly. Ces échanges ont entre autres nourri le travail de Seigneux de Correvon, qui discutait avec Abeille de l'utilité des communs et ses alternatives¹⁶⁵². Parmi ces correspondances, c'est probablement le Lyonnais Antoine François Brisson qui a le mieux verbalisé la nature des échanges entre penseurs français et bernois, ainsi que les enjeux systémiques qu'ils mettaient en mouvement¹⁶⁵³.

Dans quelque situation desagréable que l'on puisse être politiquement, Monsieur, je trouve qu'il doit être consolant de savoir qu'il est des peuples exemptés de vexation, d'impositions arbitraires, de taxes demesurées et dont la paix domestique n'est jamais troublée par des causes extérieures. L'esprit se repose dans ces douces réflexions, et il s'élève une lueur d'espérance de jouir un jour de tant de bonheur, par la raison que cela est possible.

L'habitude de faire le bien particulier doit conduire au desin de faire le bien general, et ce sentiment délicieux s'étend en raison des lumières acquises par ceux qu'il assujettit. Je ne suis donc pas étonné, Monsieur, que des sages et Sçavans Republicains s'occupent du bonheur general, et je vais plus loin, car je suis fortement tenté de croire que le bonheur particulier d'un peuple ne saurois exercer avec une certaine plénitude, ni une certaine durée au milieu de plusieurs voisins malheureux. Je crois que vous avez bien raison de ne pas songer à augmenter vos travaux de manufactures, puisque vous avez dans vos campagnes une population suffisante. En France ces travaux ont servi à peupler les villes,

¹⁶⁴⁹ C. Butré, « Lettre à J.-L. Muret, 18 mai 1782 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, BI 7.

¹⁶⁵⁰ P. L. Abeille, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 avril 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1, p. 3.

¹⁶⁵¹ L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, op. cit., p. 191.

¹⁶⁵² G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 février 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10.

¹⁶⁵³ J. Turgot, « Lettre à Du Pont de Nemours, 20 février 1766 », in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, op. cit., t. 2, p. 454.

et aujourd'hui encore desirerions fortement qu'ils pussent servir à combler le vuide des campagnes trop abandonnées. M^{rs} De Mirabeau, Quesnay etc. me paroissent avoir grande raison de soutenir que toute la classe de Manufacturiersest Sterile en ce qu'elle ne produit réellement rien de nouveau sous le Soleil ; mais puisqu'il est devenu phisiquement nécessaire d'être vêtu, cette classe est utile, et le peuple chez qui elle est assez nombreuse pour fournir aux besoins de la Société voir faire dans son enceinte les ventes et échanges nécessaires. Il employe son grain à nourrir ses enfants au lieu de nourrir ceux d'un autre : Il n'a plus rien de précaire, en son degré de pouvoir est comme le développement de ses forces.¹⁶⁵⁴

Ici, Brisson se concentre sur la particularité du développement manufacturier bernois. Le système qui a permis au canton de rester aussi stable et immuable en contact des troubles européens du siècle avait bénéficié du frein qu'il a mis sur l'industrialisation. Le fait d'avoir évité de créer des manufactures – avec toute la logistique matérielle, sociale et législative qu'elle implique –, lui a permis de maintenir sa population dans les campagnes. En effet, l'autorité bernoise avait du mérite en ce qu'elle n'a pas fait une raison d'État d'une concurrence commerciale basée sur des produits de luxe¹⁶⁵⁵. Le fait d'avoir rejeté le colbertisme comme méthode de développement industriel, malgré le succès européen de ce modèle, est un avantage considérable pour Berne, qui peut simplement la construire sa croissance selon un plan optimal. Comme Mirabeau, Quesnay et le reste des physiocrates le lui conseillait – manière dont Brisson comprenait leurs échanges dans le contexte –, Berne devait réformer les institutions qui l'avaient préservées jusque-là, pour mettre ses avantages au profit d'une industrialisation saine. En affirmant que le but de cette opération est de *vêtir* la population, le Lyonnais désignait explicitement l'industrie de masse qu'il voulait voir fleurir à Berne. L'émergence de ce modèle de développement bernois, tel que l'entendaient les penseurs français, suit un long processus d'assimilation des caractéristiques et des logiques républicaines. Elles sont le fruit des échanges entre Vaudois et physiocrates pendant les années 1760, auxquelles la correspondance de Mirabeau et Sacconay donne accès.

Au fil du développement des fondements de la physiocratie, Mirabeau a formulé certaines caractéristiques des formes de gouvernement auxquelles il s'est attaché. Sur cette base, il a trouvé pertinent d'alerter Sacconay sur les failles intrinsèques du gouvernement bernois.

Berne qui a un territoire ne tient ce territoire que par sa propre dépossession. peu importe a vos sujets agricoles de prendre part a un gouvernement qui ne leur demande rien et qui les fait jouir en paix. mais si le gouvernement demandoit d'autres prérogatives que celle de faire jouir ses membres tour a tour de ses domaines divisés en bailliage, d'autres efforts que celui de retourner son champ, il verroit alors qu'il ne tient rien. aussy dirès vous ne voulons nous que cela ? vous faites bien, déffendès vous de toute vue d'ambition, mais tirès de vos campagnes toute la richesse qu'elles vous presentent ; montrès vous a vos sujets des maitres attentifs a leurs vrais intérêts, actifs et prompts a

¹⁶⁵⁴ Louis François Brisson, « Lettre à la Société économique de Berne, 02 mars 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1, pp. 3-5.

¹⁶⁵⁵ I. Hont, *Jealousy of Trade, op. cit.*, pp. 5-6.

les connoître a les faire valoir, alors vous serès vrayment souverains utiles, nécessaires adorès et invincibles.¹⁶⁵⁶

Dans cet extrait, après un long propos sur la cause de la chute des républiques, antiques et modernes, Mirabeau expose son avis sur les origines possibles d'un déclin bernois. Cette lettre du 4 juillet 1760 – l'un des seuls commentaires comparatifs des républiques rédigé par Mirabeau – tente de mettre son lecteur en garde contre les dangers menaçant l'équilibre bernois qu'il trouvait si remarquable. Selon lui, l'assujettissement à un patriciat que la population doit accepter pour que l'État existe contraint le pouvoir central à n'intervenir que dans la mesure où il met à disposition des conditions de travail optimales. La discrétion du gouvernement incite les travailleurs à être le plus productifs possible. De cette manière, c'est en questionnant la forme de collaboration qui existait entre le corps souverain bernois et ses sujets que Mirabeau a décidé d'évaluer la manière dont le canton de Berne devait intervenir dans son développement. Le physiocrate propose une application de son programme de réforme à Berne fondé sur les particularités de son profil politique et économique. Le caractère le plus marquant qu'il y trouve est l'absence de concurrence économique entre le patriciat et le reste de la population¹⁶⁵⁷. Administrateurs professionnels, vivant des rentes de leurs terres, les membres du corps souverain étaient moins enclins à exploiter leurs avantages politiques à des fins économiques. Ce cadre offrait une indépendance singulière aux artisans et aux commerçants intéressés à exploiter le fruit de l'agriculture environnante¹⁶⁵⁸. C'est cette même idée que l'auteur avait tenté de développer dans son mémoire bernois quelques mois auparavant. Selon lui, la constitution bernoise est une base qui offre des avantages, qu'il s'agit de préserver, pour y appliquer les innovations économiques physiocratiques¹⁶⁵⁹. Pour cela, il y avait promu comme seule réforme réellement nécessaire l'abolition des « destructives précautions », sous forme de libre échange absolu, au service d'une inflation bénéfique, parce que « cherté fait abondance »¹⁶⁶⁰. De ce fait, Mirabeau emploie la hiérarchie sociale bernoise au profit de son système en incitant son gouvernement à ne plus intervenir sur son commerce et laisser le marché déterminer la croissance économique.

¹⁶⁵⁶ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 04 juillet 1760.

¹⁶⁵⁷ Turgot avait également saisi cette caractéristique suisse, qui la préservait de la « jalousie du commerce », notion qu'il a adoptée lui-même, en préservant les intérêts commerciaux des pratiques politiques : J. Turgot, « Lettre à Josiah Tucker, 12 septembre 1770 », in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, *op. cit.*, vol. 3, p. 381.

¹⁶⁵⁸ Turgot faisait référence à cela lorsqu'il affirmait que la Suisse pratiquait un « commerce non-souverain » : E. Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », *op. cit.*, p. 21.

¹⁶⁵⁹ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, pp. 235-236 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.*, p. 489.

¹⁶⁶⁰ V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 2, p. 285.

Après avoir été digérées, ces réflexions sont apparues dans certains ouvrages de Mirabeau. Dans son *Supplément à la Théorie de l'impôt*, imprimé en 1776, le physiocrate a exprimé l'un de ses seuls jugements sur les républiques aristocratiques de son œuvre.

L'*Aristocratie* se propose comme la réunion d'un certain nombre de Volontés expertes et privilégiées qui éteignent toutes les autres volontés ; qui les dispensent de voter pour la Société ; qui le leur prohibent même ; qui se chargent des soins de l'autorité et en recueillent les avantages. Ce genre de pouvoir peut gouverner des villes qui n'ont de territoire que des ruës, et d'affaires que des services, des tracas et des plaisirs ; mais l'Aristocratie n'a point de Provinces, peu de rapports, nul empire sur les volontés. Elle rachète la supériorité et les petits profits dont elle est jalouse, de l'accession des vrais émolumens de la Souveraineté. C'est un conseil, sage si l'on veut, à cela près qu'il desintéresse nécessairement les peuples. Car nous pouvons renoncer à toute ambition, en être exclus même ; mais nous ne voulons pas qu'on nous le dise ; c'est enfin un conseil, mais auquel il manque un chef. Institution qui n'a ni force, ni courage, ni constitution agricole ; car la plus petite entreprise d'agriculture demande un entrepreneur, un chef.¹⁶⁶¹

Ce commentaire témoigne de la transformation du discours de Mirabeau sur Berne, passant d'une louange presque lisse à un jugement critique. « L'Aristocratie » est présentée comme une forme de gouvernement instable, dont les inégalités institutionnalisées nuisent à l'intérêt général. La classe dirigeante, composée de grands propriétaires fonciers, utilise son pouvoir pour s'enrichir et se maintenir au pouvoir. Bien que le commerce ne soit pas une source significative d'enrichissement pour le patriciat bernois, cet argument servait à désigner la dynamique entre Berne et le Pays de Vaud. En effet, les familles patriciennes bernoises, soucieuses de maintenir la hiérarchie sociale dont elles profitaient, limitaient la mobilité sociale et professionnelle de leurs sujets¹⁶⁶². C'est pour cette raison que l'industrie et le commerce bernois ne croissaient pas au même rythme que dans les pays voisins. Mirabeau a pensé percevoir de plus en plus clairement que Berne était bloquée dans sa « médiocrité »¹⁶⁶³, parce que transformer ses sources de revenus remettait en question les rentes du patriciat. En s'attardant sur ce problème, Mirabeau dénonçait l'inclination des républiques aristocratiques à faire de la sauvegarde des élites au pouvoir une raison d'État qui primait son développement et sa croissance économique.

Lemercier de La Rivière donne une explication sur ces tendances en un paragraphe dans son *Ordre naturel* :

Le Gouvernement Aristocratique multiplie les despotes arbitraires ; j'entends par ce nom, des gens puissants qui se croient au-dessus des loix. Chaque grand propriétaire commande despotiquement à la portion du peuple qui correspond à lui : de-là les vexatios arbitraires, les tyrannies, les excès de

¹⁶⁶¹ V. de Mirabeau, *Supplément à la théorie de l'impôt* [1776], in *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020, p. 432.

¹⁶⁶² C. Jaquier, « Bienfaits et richesses de la nature », *op. cit.*, p. 173.

¹⁶⁶³ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 18 juin 1787.

toute sorte : les peuples sont opprimés, parce qu'ils sont comptés pour rien, quoiqu'ils soient une des principales sources des richesses et des forces de l'Etat.¹⁶⁶⁴

Cette accusation ne désigne pas la manière dont Berne était réellement gouvernée, mais la nature qui sous-tendait son gouvernement. Le propre des républiques aristocratiques était d'être gouverné par une collectivité de dirigeants arbitraires. Sa stabilité dépendait de la capacité de ce groupe d'individus à trouver un intérêt commun, évitant de faire de la politique le terrain et l'outil de concurrences individuelles. En affirmant cela, Lemerrier de La Rivière tentait de désigner les difficultés qui freinaient le développement économique d'État comme Berne, pour cibler les réformes à y exécuter. Dans ce contexte, le rapport entre sujets et souverain que cela crée est l'une des conséquences les plus néfastes de cette situation sur l'économie. Le fait que la force de travail et l'ensemble des acteurs économiques soient opprimés et exploités pour servir l'intérêt commun désigné par le patriciat provoque la situation de stagnation économique bernoise. Au lieu d'œuvrer au respect de *l'ordre naturel*, les agriculteurs et les ouvriers enrichissent un groupe d'individus dont la volonté se confond avec la logique étatique¹⁶⁶⁵.

Turgot a interrogé des enjeux identiques en regardant le fonctionnement de Berne à travers le prisme de son commerce :

Je vois avec joie, comme citoyen du monde, s'approcher un évènement qui, plus que tous les livres des philosophes, dissipera le fantôme de la jalousie du commerce. Je parle de la séparation de vos colonies avec la métropole, qui sera bientôt suivie de celle de toute l'Amérique d'avec l'Europe. C'est alors que la découverte de cette partie du monde nous devindra véritablement utile. C'est alors qu'elle multipliera nos jouissances bien plus abondamment que quand nous les achetions par des flots de sang. Les Anglois, les François, les Espagnols, etc., useront du sucre, du café, de l'indigo, et vendront leurs denrées précisément comme les Suisses le font aujourd'hui ; et ils auront aussi comme le peuple suisse, l'avantage que ce sucre, ce café, cet indigo, ne serviront plus de prétexte aux intrigants pour précipiter leur nation dans des guerres ruineuses, et pour les accabler de taxes.¹⁶⁶⁶

Dans cette lettre à Tucker du 12 septembre 1770, le futur Contrôleur général des Finances tentait d'expliquer les bénéfices pour un État de construire son système commercial en partant d'une échelle communautaire. Le monopole et l'accumulation étaient des concepts qui n'avaient aucun autre effet sur les marchés que de créer une concurrence entre les nations. Les denrées produites dans des colonies n'étaient pas meilleurs marchés au sein des États qui les contrôlaient que dans ceux dépourvus de colonies, comme la Suisse¹⁶⁶⁷. Cette remarque dévoile la manière dont Turgot pouvait se représenter le commerce bernois, pays dans lequel il avait voyagé – exemple d'un

¹⁶⁶⁴ Pierre Paul Lemerrier de La Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Genève, Slatkine, 2017 [1767], p. 200.

¹⁶⁶⁵ J. von Müller, *Vue générale de la République fédérative des Suisses*, op. cit., pp. 27 et 157.

¹⁶⁶⁶ J. Turgot, « Lettre à Josiah Tucker, 12 septembre 1770 », in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, op. cit., vol. 3, p. 381 ; S. Meyssonier, *La Balance et l'horloge*, op. cit., p. 326.

¹⁶⁶⁷ E. Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », op. cit., pp. 20-21.

commerce non-souverain¹⁶⁶⁸. Au lieu de dépendre d'un pouvoir central sans aucun lien avec les secteurs de production, la circulation des richesses s'y faisait au sein d'un réseau de commune et de villes en correspondance directe. Cela reflète surtout l'envie du souverain de permettre aux propriétaires et exploitants de moyens de productions de pouvoir décider des règles selon lesquelles le produit du travail circulerait. Affirmer que cela était le cas à Berne renvoi à l'image que Mirabeau s'en faisait, l'image d'un territoire favorablement reculé qui n'avait pas besoin de gérer un héritage économique néfaste avant de se moderniser¹⁶⁶⁹. Ainsi, la caractéristique que le commerce bernois possédait à l'inverse des grands empires mercantiles était la possibilité de jouir du fruit de sa productivité – qu'il s'agisse de la matière première elle-même, de produits transformés ou de revenus issus de leur vente. Le commerce de produits coloniaux n'engendrait aucun revenu réel, il était un jeu à somme nulle qui freinait la croissance économique et provoquait la jalousie du commerce.

Pour juger donc précisément des colonies dont elle s'est réservé le commerce exclusif, il faut savoir si les denrées du cru, les blés, les vins, les étoffes, s'y achètent à meilleur marché que dans les pays de l'Europe qui ne possèdent point de colonies, tels que les Pays-Bas autrichiens ou la Suisse. Comme cette différence n'existe pas dans le fait, comme le cultivateur et le manufacturier flamand ou suisse vendent aussi bien leurs denrées, comme ils se procurent celles de l'Amérique à un taux aussi avantageux, on peut en conclure que les producteurs et les consommateurs étrangers profitent des colonies autant que ceux de la nation qui croit les posséder exclusivement.¹⁶⁷⁰

Dans cet extrait des « Réflexions rédigées à l'occasion d'un Mémoire remis par Vergennes au Roi sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre Grande-Bretagne et ses colonies » de 1776, Turgot mentionne la Suisse comme modèle républicain qui contrastait les caractéristiques d'une Amérique indépendante. Il explicite les propos qu'il tenait en 1771. Il conclut en expliquant que les richesses provoquent la production et la circulation de matières premières, non pas du contrôle politique des terrains sur lesquels elles sont cultivées. Contrairement au physiocrates, Turgot a décidé d'aborder le canton de Berne dans ce qu'il avait d'avantageux.

La scission entre le système physiocratique et celui qui pourrait être appliqué dans le Canton de Berne pour réformer son économie est peut-être à justifier par la forme de représentativité politique que les physiocrates voulaient mettre en place. La construction municipale de la représentativité politique que les physiocrates voulaient créer grâce à l'impôt

¹⁶⁶⁸ J. Turgot, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, op. cit., vol. 1, pp. 76 et 302 ; Joël Ravix, « Turgot et la Physiocratie : les raisons d'un divorce », in Gérard Klotz, Philippe Minard et A. Orain (éds.), *Les Voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, pp. 217-218.

¹⁶⁶⁹ J. Turgot, « Lettre à Du Pont de Nemours, 29 août 1771 », in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, op. cit., p. 444.

¹⁶⁷⁰ J. Turgot, « Réflexions rédigées à l'occasion d'un Mémoire remis par Vergennes au Roi sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre Grande-Bretagne et ses colonies » [1776], in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, op. cit., vol. 5, p. 361.

unique et la croissance économique exponentielle n'était pas compatible avec la répartition du pouvoir dans la république aristocratique.

On observera sans doute que la nécessité physique de la propriété foncière est la source où nous devons puiser toutes les institutions sociales qui constituent l'ordre essentiel des sociétés : de la nécessité de cette propriété nous voyons naître la nécessité de la propriété des récoltes ; de celle-ci la nécessité de les partager ; de cette troisième la nécessité des conventions ou des lois servant à régler ce partage ; de cette quatrième, la nécessité de toutes les autres institutions indispensables pour donner de la consistance à ces lois et aux droits qui en résultent : nous voyons ainsi se former la nécessité des Magistrats pour être les organes des lois ; celle d'une autorité tutélaire pour assurer l'observation des lois ; celle enfin de tout ce qui doit concourir à mettre cette autorité en état de produire les effets de tout ce qui doit concourir à mettre cette autorité en état de produire les effets qu'on en attend.¹⁶⁷¹

La composition de l'ordre social que Lemercier de La Rivière a mis en avant dans son œuvre doctrinale était avec évidence incompatible avec la constitution sociale et politique bernoise. La société française fragmentée, dans laquelle les grands propriétaires terriens étaient pour la plupart des nobles de province, comme l'ensemble des physiocrates d'ailleurs, n'étaient pas confondus avec l'État. Dans le canton de Berne, les plus grands propriétaires étaient également les membres du corps souverain. La représentativité était tacitement proportionnelle à la taille des propriétés, empêchant de mettre en place un système politique tel que celui promu par Lemercier de La Rivière. Il l'avait certes appliqué à la république polonaise, mais son territoire gigantesque pouvait se prêter à une forme de fragmentation de la représentativité par communes ou municipalités enchâssées¹⁶⁷². Au contraire, Berne était trop petite pour cela. Cependant, les Vaudois ont saisi cet aspect du projet physiocratique comme base de leur propre forme de représentativité politique. Partant du niveau local le plus élémentaire, le système d'émulation omniprésent dans les textes vaudois devait offrir aux meilleurs acteurs de son économie la possibilité de contribuer aux activités administratives et à la magistrature¹⁶⁷³. Comme Turgot l'a explicité avec l'aide de Du Pont de Nemours dans le « Mémoire sur les municipalités », l'objectif était de répartir la représentativité de la population proportionnellement à la quantité d'impôts que chaque individu payait. Cela leur permettrait de désigner leurs conseillers municipaux et représentants locaux en pondérant l'intérêt des plus riches et des plus pauvres. Lier le pouvoir politique à la fiscalité devait accessoirement inciter les riches à payer leurs impôts pour maximiser leur influence administrative. Une fois des administrateurs municipaux à l'image du peuple intégré aux institutions, l'intérêt général se

¹⁶⁷¹ P. Lemercier de La Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, op. cit., p. 121.

¹⁶⁷² P. Le Mercier de la Rivière, *Pour la Pologne, la Suède, l'Espagne et autres textes*, Genève, Slatkine, 2016, pp. 82-83 ; J. Shovlin, *The Political Economy of Virtue*, op. cit., p. 143.

¹⁶⁷³ Turgot a désigné cela dans sa « Lettre à V. B. Tschärner, 27 août 1762 », in « Une lettre inédite de Turgot », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 202, 1970, p. 659.

répandrait chez les magistrats qu'ils désigneraient aux instances supérieures¹⁶⁷⁴. Pour Berne, cela n'était pas possible, puisque les patriciens incarnaient à la fois la magistrature, la législation et la souveraineté, en plus de monopoliser le capital foncier du canton. La forme-même de la république aristocratique faisait des membres du corps souverain leurs propres ministres et administrateurs. Les auteurs vaudois, bien qu'intéressés par les théories de réformes, n'envisageaient pas la physiocratie comme un plan capable de se conjuguer avec la constitution bernoise. C'est pour cela que l'économie politique vaudoise – probablement toutes celles qui s'éloignent du territoire français – doivent être approchées comme des modèles de développement économiques, certes en dialogue, mais autonomes.

La correspondance de Mirabeau et Sacconay – soutenue par les commentaires physiocratiques sur Berne existants – permet donc de remettre en question les connaissances actuelles sur le rapport entre physiocratie et république. Comme le souligne Anthony Mergey, les physiocrates n'ont que peu mis en avant leurs avis sur ce type de gouvernement¹⁶⁷⁵. Le peu d'éléments dispersés à ce sujet dans leurs œuvres imprimées semble montrer qu'ils s'y opposaient radicalement¹⁶⁷⁶. Pourtant, Mirabeau a vu des singularités institutionnelles dignes d'intérêt dans la république aristocratique de Berne. Au fil de la montée en tension des instabilités européennes, l'enthousiasme que Mirabeau manifestait à l'égard de Berne dans les années 1760, au plus haut de sa carrière d'économiste, a finalement décliné. À ce moment-là, Mirabeau critiquait déjà l'intervention excessive de l'État bernois dans les activités économiques de ses sujets, mais il voyait le désinvestissement personnel des patriciens dans le commerce comme son avantage sur le reste de l'Europe pour amorcer, sous une forme presque immaculée, son système de réforme. Après des décennies, alors que Berne, sans s'être livrée à des réformes majeures, faisait preuve d'une stabilité interne sans égale, Mirabeau a réalisé qu'il avait mal interprété la pertinence et la mécanique de sa politique immuable. Premièrement, il pensait que la constance bernoise donnerait l'impulsion nécessaire à la physiocratie pour s'implanter. Au contraire, il a constaté que c'était cette rigidité qu'il aurait fallu surmonter pour permettre aux sujets d'exploiter leur liberté économique. Deuxièmement, Mirabeau remarque que Berne n'a pas eu besoin de développer son industrie ou son commerce pour préserver sa stabilité. La compétitivité bernoise sur les marchés européens, n'était pas importante à sa survie en tant qu'État souverain, mais au contraire l'aurait été à sa

¹⁶⁷⁴ L. Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, *op. cit.*, pp. 149-155 ; S. Kaplan, *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, *op. cit.*, p. 169.

¹⁶⁷⁵ Anthony Mergey, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010, p. 85 ; M. Albertone, « Physiocracy in the Eighteenth-Century America. Economic Theory and Political Weapons », in *History of European Ideas*, n° 47, 2021, p. 102 ; T. Carvalho, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières*, *op. cit.*, p. 504.

¹⁶⁷⁶ A. Mergey, *L'État des physiocrates*, *op. cit.*, p. 90 ; M. Kwass, « Consumption and the World of Ideas », *op. cit.*, pp. 200 et 204.

cohésion sociale. La forte stratification sociale et les inégalités institutionnalisées heurtaient la valorisation du travail individuel, nécessaire à la collaboration entre secteurs de production. Par conséquent, et malgré l'absence de concurrence déséquilibrée entre sujets et souverain, l'emprise de la politique rigide sur l'économie nationale avait rendu Berne hermétique aux pratiques physiocratiques. Jusqu'au moment où Mirabeau a que Berne était un modèle insaisissable, la petite république aristocratique a su s'immiscer subrepticement dans ses réflexions et son œuvre.

6.2 Représentation des physiocrates dans le canton de Berne

La manière dont les physiocrates percevaient l'économie et la politique du canton de Berne éclaire en échange la manière dont ses savants comprenaient et employaient leurs textes. Si les Bernois ont unanimement usé des théories physiocratiques comme d'un contre-exemple presque absolu à leur propre système, certains d'entre eux ont écrit des commentaires explicites sur ces idées. Parmi les argumentations destinées à rejeter les textes physiocratiques, produites par Engel, Haller, Tschiffeli et les frères Tscharner, reconstruit en détail en amont¹⁶⁷⁷, Bondeli a agrémenté ses lettres à Usteri de commentaires sur les raisons générales pour lesquelles les Bernois rejetaient les physiocrates¹⁶⁷⁸ :

J'entrai l'autre jour dans une chambre où l'on començait à lire l'*Eloge funebre de Mr François Quesnay par Mr de Mirabeau*, cela ce lisait dans le *Journal Politique et Littéraire* de Linguet, qui par paranthese est tres interessant malgré toutes mes justes preventions contre lauteur. J'ecoutais et j'entendis des choses si etonnement echafaudées et exprimées, que je crus pieusement que c'était une piece factice pour plaiser la secte des Economistes et leur stile. A l'article du produit Net ridiculement appliqué au moral je n'y pus plus tenir et je m'ecriai : oh pour ceci, cela est de par trop mechant ! Et il est indecent de plaisanter a ce point la de tres honetes gens bien intentiones, qui n'ont que le stile contre eux. Je fus bien etonée de voir en notte que le *Discours* avait été réellement prononcé tel et quel dans une assemblée de la Societé et qu'il se trouvait tel et quel aussi dans le premier cahier des *Ephemerides* de cette année. Lises cela je vous prie et s'il vous est possible tachés de ne pas rire en lisant ce stile amphigourique quelques fois mistique, et toujours dans le gout de celui des freres de la Rose Croix. M^{rs} les Economistes ont raison, Manger est surement le premier et le plus Universel de tous les besoins. Mais pourquoi monter sur les Tretaux et precher amphigouriquement cette merveilleuse decouverte, come si c'était le mistere du grande Œuvre.¹⁶⁷⁹

¹⁶⁷⁷ S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », *op. cit.*, p. 538 ; S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains », *op. cit.*, pp. 123-125 ; A. von Haller, « Lettre à Charles Bonnet, 21 décembre 1764 », in *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, *op. cit.*, p. 405 ; G. de Mably, « Lettre à Fellenberg, 21 juillet 1767 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », *op. cit.*, pp. 67-68 ; Charles Bonnet a répondu à cette lettre rapidement après sa réception, « Lettre à Muret, 28 avril 1770 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.Bonnet 73 ; N. de Condorcet, « Lettre à Charles Bonnet, 09 août 1782 », Archives de la Bibliothèque de Genève, Ms.Bonnet 36, ff. 140r-140v ; V. B. Tscharner, « Examen de divers doutes qu'on oppose à la réduction ou abolition des paquiers communs », *op. cit.*, p. 129.

¹⁶⁷⁸ G. de Mably, « Lettre à Fellenberg, 21 juillet 1767 », in « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », *op. cit.*, pp. 67-68.

¹⁶⁷⁹ J. Bondeli, « Lettre à Usteri, 10 mars 1775 », in *Briefve*, *op. cit.*, vol. 3, pp. 1240-1241.

En se moquant ainsi du style de Mirabeau – notoirement verbeux –, Bondeli voulait mettre en scène son mépris pour les physiocrates¹⁶⁸⁰. Sans rentrer dans leur système économique, c'est leur mœurs qu'elle remet en question. Selon elle, le fait d'affirmer que l'*ordre naturel* devait constituer le moteur des gouvernements dévalorisait l'importance de l'éducation. Sans prendre le risque de détériorer un système qui fonctionne en réformant les lois, le gouvernement pouvait inciter les travailleurs à contribuer à la croissance économique cherchée par les physiocrates par l'éducation tout simplement. Selon elle, la manière dont le produit net était géré au sein d'un État ne pouvait pas influencer la morale de sa population. Parmi les Bernois, la certitude de la pérennité du système économique qui les enrichissaient faisait paraître les théories de réformes comme une remise en question d'une mécanique parfaitement réglée qu'il s'agissait simplement de manier correctement.

Chez les Vaudois cependant, même parmi les penseurs qui n'étaient pas particulièrement investi dans les dialogues avec les physiocrates, l'idée d'une réforme avait une saveur différente. Montolieu a peint un portrait diamétralement différent des économistes français dans une lettre écrite pendant le ministère de Turgot – entre août 1774 et mai 1776 – à Catherine de Sévery. Il se propose de lui présenter les caractéristiques de la pensée physiocratique pour qu'elle puisse aborder leurs ouvrages de façon éclairée. Il commence son propos en affirmant que « le stile de la plupart d'entr'eux n'est pas attraïant », avant de décrire leur influence européenne^{ix}. Il enchaine en formulant la manière dont il comprenait leur démarche et interprétait leur système :

Il est incroyâble combien la seule expression de Classe sterile leur a attiré d'ennemis. Personne, Madame, ne veut etre sterile et les Economistes, peut etre mal à propos, (mais à ce qu'ils alleguoient faute de trouve une autre expression propre) se sont opiniâtrés à appeler sterile tout ce qui n'entraît pas dans la Classe des propriétaires ou dans celle des Cultivateurs. Marchands, artisans, gens de lettres, tous ceux qui cultivent les beaux arts, tous ceux en un mot qui ne possèdent pas des biens fonds ou des rentes foncieres, comme Censes, dixmes etc. ou qui ne cultivent pas immédiatement la terre, ont été relegués dans cette Classe sterile et tous presque se sont crû offensés, sans faire attention qu'on ne s'est servi de l'expression Classe sterile que pour l'opposer à celle de Classe productive et pour mieux exprimer la classification qu'on etablit ici par abstraction. [...]

D'autres se sont imaginés avec aussi peu de fondement que les Economistes voulaient sacrifier le commerce, tous les arts, toutes les professions, tous les metiers, à la seule agriculture ; parce qu'ils ont dit que l'agriculture est la mere nourrice des nations, le premier des arts par son antiquité, par son utilité, par son etenduë, par son influënce directe sur tous les autres arts et sur la prospérité et la force des Etats. D'un autre coté par une erreur pareille et un mesentendu tant semblable, lorsque les Economistes ont dit que les possesseurs des fonds, les propriétaires des terres devoient seuls païer toutes les charges de l'etat ; qu'il ne devoit y avoir qu'un impot unique assis sur les fonds de Terre ; que les Marchands, les artisans, les rentiers, tous les consommateurs enfin, ne devoient pas paÿer un sol d'imposition, non plus que les marchandises : tous les possesseurs des fonds se sont crûs perdus et ont jetté les hauts cris. Les uns et les autres se trompoient sur les vuës des Economistes et ne les comprenoient point. Il est vrai de dire que les grands avantages qui resulteraient de cet impôt unique reparti sur les seuls fonds de terre, en particulier pour les propriétaires de ces fonds et en general

¹⁶⁸⁰ Julie Bondeli, « Lettre à Usteri, 10 mars 1775 », in *Brieffe*, Zurich, Chronos, 2012, vol. 3, pp. 1240-1241.

pour toutes les classes de la société, ne s'aperçoivent pas d'abord ; quoi qu'après avoir approfondi la matière, ils paraissent bien démontrés.¹⁶⁸¹

L'explication que donne Montolieu est caractéristique de la réception vaudoise de la physiocratie. Il s'engage dans son propos en se positionnant face aux incompréhensions que certains commentateurs en avaient. Le débat sur la stérilité réelle de l'industrie cachait en fait un débat sur le mercantilisme et d'autres modèles économiques modernes, dont les systèmes libéraux. Les physiocrates ne prétendaient pas que l'industrie ne créait pas de richesses ou ne produisait que des marchandises sans valeur. Le terme *stérile*, maladroitement choisit comme slogan ou métaphore à l'attention des lecteurs, désignait simplement le fait que tous les secteurs économiques dépendaient des matières premières produites par l'agriculture. C'est d'elle qu'émergeait le *produit net* que l'industrie fait fructifier et le commerce circuler¹⁶⁸². En cela Montolieu met en avant les intentions conceptuelles des physiocrates, avec lesquelles il s'accordait lui-même : ils tentaient de démontrer qu'une politique économique institutionnalisant l'industrie – de luxe – pour assouvir des vellétés d'accumulation n'était pas durable. Les propriétés que les physiocrates accordaient à l'industrie n'était d'aucune façon nostalgique ; ils ne défendaient pas un retour aux temps anciens où les hommes, tous campagnards et capables de se subsister eux-mêmes, communiaient avec la nature. Les physiocrates tentaient de redéfinir la collaboration entre agriculture et industrie, campagne et ville, centre et province. La réponse qu'ils ont pu formuler à ce propos impliquait d'obliger les manufactures à se développer au rythme de l'agriculture. Le surplus agricole devait déterminer les activités des manufactures locales en y déversant leurs matières premières abondantes. Pour un Vaudois, conscient que l'écoulement des matières premières et de la main-d'œuvre étaient des enjeux centraux dans les débats auxquels il était confronté, la physiocratie était une source de réflexion importante. Montolieu affirmait que certains jeunes membres du Grand-Conseil de Berne étaient réceptifs aux idées physiocratiques. S'ils n'assimilaient pas les mêmes informations que les Vaudois, l'*éducation morale* qu'ils acceptaient comme forme d'influence économique extra-institutionnelle au sein de leur modèle conservateur peut être interprété comme un pont entre les deux. Montolieu précise cependant qu'il n'adhérait pas au modèle physiocratique dans son ensemble. Leur approche de la propriété ne correspondait pas à la réalité bernoise. Même s'il rejette leur impôt unique, il comprenait qu'il était une stratégie d'industrialisation et de croissance économique continue, qu'il souhaitait appliquer dans le Pays de Vaud par d'autres moyens.

Persuadé de la droiture de leurs vœux et de l'excellence de leur système pour le bonheur de l'humanité, je crois qu'ils ont donné un peu trop d'importance à leur doctrine, je ne dis pas quant à son utilité et

¹⁶⁸¹ Louis de Montolieu, « Lettre à Catherine de Charrière de Sévery, [entre août 1774 et mai 1776] », Archives cantonales vaudoises, P Charrière de Sévery B 104/5490, pp. 2-3.

¹⁶⁸² H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., p. 53.

à son usage ; mais je dis quant au genie, à la sagesse qu'ils prétendent qu'il a fallû à ses inventeurs pour la tirer du néant. [...] Comme les Economistes ramènent tout ce qu'on a le plus embrouillé dans le gouvernement, au plus simple, il est bien naturel que chaque homme de bon sens, aie trouvé en soi les mêmes idées qu'ils ont développées et réduit en principes et en système. [...] Telles étoient les loix portées contre la liberté du commerce en general et en particulier contre celui des bleds et son exportation, celles qui supposoient la nécessité des maîtrises dans les villes, toutes celles qui regardoient la contrabande, les impositions la construction des chemins etc. etc. etc. [...]

C'est une manie commune à tous les gens à système de ne vouloir jamais admettre aucune exception à la règle. Elle a déjà produit bien des erreurs funestes. Les plus grands hommes y sont touchés. Il serait bien facile d'en citer des exemples, en Théologie, en Philosophie, en jurisprudence, en Législation, en politique, en discipline militaire, en Economie etc. Je penche à croire qu'il y a peu de matières où la faiblesse humaine puisse atteindre à une évidence et à une certitude complète. Il n'y a gueres que le calcul qui en soit susceptible. En toute autre chose, on peut errer, dans le principe, dans les conséquences qu'on en tire, dans l'application qu'on en fait. Nous sommes tous presomptueux et tout vous dit d'être modestes.¹⁶⁸³

Montolieu désigne ici les caractéristiques de la physiocratie qui la dissocie de l'économie politique vaudoise. Si leurs interventions étaient de bonnes lignes conductrices pour que les Vaudois identifient les problèmes auxquels ils étaient confrontés et la forme que pouvaient prendre les solutions, le *système* en soi n'était pas compatible. Il reproche donc aux économistes d'avoir voulu établir une recette trop précise pour être appliquée à la réalité fluctuante de la politique européenne. Montolieu incarne en cela la réception vaudoise de la physiocratie, qui reste à être reconstruite dans ses détails les plus élémentaires, en dialogue avec les débats contextuels.

Le *Mémoire sur les grains* écrit par Sacconay – et les débats qu'il a suscités – illustre parfaitement la réception de la physiocratie en Suisse et la manière dont elle doit être abordée par la critique. Les contrastes qui se dessinent dans cet ouvrage entre Mirabeau, Sacconay et Engel, reflètent ceux qui distinguent les idées des physiocrates, de celles des Vaudois et de celles des patriciens bernois. Concrètement, la correspondance de Mirabeau et Sacconay crée des liens entre les débats de réformes suisses et le développement de l'économie politique en Europe¹⁶⁸⁴. En commentant les textes que les savants bernois et vaudois rédigeaient, Mirabeau a révélé des contrastes entre une pensée républicaine encore mal connue aujourd'hui et la physiocratie qui est une référence. L'unique texte économique de Sacconay cristallise en cela, d'une part, l'essence des enjeux économiques du canton de Berne et d'autre part, la réception de la physiocratie par les penseurs vaudois et bernois :

l'abbé Duret me remit de votre part un petit *mémoire sur les grains* qui est fort bien fait et j'aurois voulu qu'il en passât un à Du Pont de Nemours pour en rendre conte, à cause des calculs qui y sont. il en est de même des réflexions sur le mémoire. ajoutés seulement à la fin du dernier paragraphe de la page 30 à l'endroit où est la note, celle cy. *les villes et les publics ne doivent jamais magasiner 1° parce que les villes ne sont que des amas de maisons qui n'ont point de produit et par conséquent point de revenus qui ne soient des*

¹⁶⁸³ L. de Montolieu, « Lettre à Catherine de Charrière de Sévery, [entre août 1774 et mai 1776] », *op. cit.*, pp. 3-4.

¹⁶⁸⁴ F. de Sacconay, « Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, 27 février 1783 », Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1213 ff° 7-9 ; V. de Mirabeau, « Lettre à Frédéric Samuel Ostervald, 27 mai 1783 », Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel, fonds STN, Ms 1240/5, ff° 7-8.

impositions indirectes ou si elles ont un territoire en propre, ce territoire n'a qu'un propriétaire fictif attendu que le public n'est rien, c'est l'ensemble des particuliers qui est quelque chose. il suit de là que le public ou ses ayant cause, pèchent toujours quand ils font chose qu'il ne seroit pas de l'intérêt d'un particulier de faire quand il en auroit le moyen. 2^o parce qu'un pays tant petit puisse t'il être ne peut jamais être a provisionné que par le commerce, et a juste prix que par le concours des commerçants, or le commerce ne luttera jamais avec les juridictions ny même avec la charité. tout rabais factice effarouche le commerce et nécessite la cherté. au reste si l'auteur des réflexions n'eut cité que les diverses feuilles publiées dans les éphémérides, j'aurois cru qu'il n'avoit vu que cela ; mais quand j'y ay vu l'adjonction du traité de la police des grains j'ay trouvé que j'avois bien perdu ma peine, car on feroit un volume in folio de ce que j'ay écrit avec chaleur et détail sur cette matiere ; au point que je me crus obligé d'en faire une sorte d'excuse sur la nécessité du temps au commencement du dernier chapitre de la philosophie rurale. ce n'est pas que le traité de M^r Herbert¹⁶⁸⁵ ne soit d'un mérite supérieur a tout, et pour avoir rompu la glace et pour son ordre et sa lucidité ; mais j'ay repris cette question et ses détails sous toutes les faces. n'avez vous pas eu dans le temps mon recueil de lettres sur le commerce des grains ? depuis la page 72 ce recueil mérite d'être lu et la dernière lettre surtout qui est la plus longue que j'aye écrite de ma vie, traite a fonds des magasins.¹⁶⁸⁶

Mirabeau révèle ici que Sacconay était l'auteur du *Mémoire sur les grains*. Cet ouvrage est constitué de trois textes, un « Mémoire sur les grains », une « Réflexion sur ce mémoire » et des « Remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes » – tous trois commentés par Mirabeau dans sa lettre. La préface qui lie ces trois textes indique les conditions d'élaboration du volume¹⁶⁸⁷. Un membre du Conseil des Deux-Cents – Sacconay – a écrit le « Mémoire » pour démontrer à ses pairs la pertinence du libre-échange. Il a ensuite lui-même rédigé des « Réflexions » pour expliciter les intentions de son projet. Après les avoir soumis à la chambre souveraine, Engel – patricien bernois, membre fondateur de la Société économique de Berne et lui aussi membre du Grand Conseil – a écrit une réponse sous forme de « Remarques », s'opposant catégoriquement aux idées de Sacconay¹⁶⁸⁸. Ces trois textes ont été imprimés en 1770 et distribués aux membres du conseil souverain pour alimenter un débat sur la question¹⁶⁸⁹.

La manière dont Mirabeau a abordé le *Mémoire sur les grains* offre des indices sur la place que la pensée de Sacconay – et plus généralement des savants suisses s'intéressant à la physiocratie – occupait dans les débats économiques du XVIII^e siècle. Mirabeau salue le fait que Sacconay ait intégré des chiffres à sa recherche, renforçant ainsi la crédibilité de son parti pris¹⁶⁹⁰. Le physiocrate complimente également les « Réflexions », texte dans lequel Sacconay construit le modèle

¹⁶⁸⁵ Mirabeau mentionne ici Claude Jacques Herbert (1700-1758), *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'Agriculture*, Berlin, [s.n.], 1755, dont Jean-Daniel Boyer a donné une édition critique récente : C. Herbert, *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, op. cit.

¹⁶⁸⁶ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 02 juillet 1771 ; Mandrot, « Lettre à la Société économique de Berne, 15 février 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7.

¹⁶⁸⁷ « Préface », in *Mémoire sur les grains*, op. cit., pp. XIII-XV.

¹⁶⁸⁸ L'auteur anonyme des « Remarques sur la brochure intitulée, mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes » cite un article de la revue de la Société économique de Berne, signé par Engel celui-ci, comme étant le sien (p. 37) : S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains », op. cit., pp. 536-598.

¹⁶⁸⁹ En 1772, cet ouvrage a été réimprimé tel quel à Yverdon par l'éditeur Fortunato de Felice (1723-1789) et rebaptisé *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains, présenté d'après diverses idées*, afin que le public puisse y avoir accès : [F. de Sacconay], *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains, présenté d'après diverses idées*, [Yverdon], [de Felice], 1772.

¹⁶⁹⁰ P. S. Du Pont de Nemours, *Objections et réponses sur le commerce des grains et des farines*, Amsterdam, Delalain, 1769.

économique concrétisant l'idée de libéralisation du commerce exprimée dans le « Mémoire »¹⁶⁹¹. Cependant, Mirabeau fait comprendre à son ami qu'il considère son propos comme erroné à plusieurs égards. Premièrement, il suggère des corrections aux analyses, estimant que Sacconay n'avait pas été assez sévère avec les « magasins publics ». En effet, les physiocrates voulaient les bannir absolument – sujet que Mirabeau avait d'ailleurs traité dans son « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 »¹⁶⁹². Sacconay, ne voulant pas remettre en question toutes les démarches économiques effectuées par le gouvernement de Berne, dans lesquelles il était personnellement impliqué, avait fait une place aux greniers publics et à un certain degré d'intervention étatique dans son système. Deuxièmement, Mirabeau reproche à Sacconay son indulgence à l'égard de la politique financière bernoise. En effet, Berne avait érigé l'investissement de son capital dans les dettes publiques étrangères en raison d'État, de sorte que sa survie dépendait de la centralisation de ses finances en ville. Une telle approche était en contradiction avec l'économie réelle prônée par les physiocrates. Mirabeau était cependant conscient qu'il était compliqué pour Sacconay de critiquer cet aspect de la politique économique bernoise. En troisième lieu, Mirabeau explique à quel point les textes de Sacconay ressemblent à l'*Essai économique sur la liberté du commerce dans l'agriculture* de Claude Jacques Herbert. Ce texte avait bénéficié d'une réception importante auprès des penseurs vaudois dès sa parution en 1755, aux côtés des textes de Forbonnais, son cousin Dangeul et d'autres membres du cercle de Gournay¹⁶⁹³. Ces auteurs, adeptes du libre-échange, étaient considérés comme des opposants à la physiocratie dans le contexte des débats économiques français. En mettant ces éléments en valeur, Mirabeau signalait à quel point la pensée de Sacconay se distinguait du modèle physiocratique. Mis en dialogue avec les débats reconstruits en amont du présent propos, la pluralité des voix avec lesquelles les Vaudois dialoguaient afin d'établir leur pensée économique, souligne l'une des caractéristiques singulières de leur projet. Les penseurs du Pays de Vaud pensaient qu'il était nécessaire pour eux, afin de régler les problèmes pratiques auxquels ils faisaient face, de réconcilier tous les éléments pertinents qu'ils identifiaient dans doctrines économiques, théologiques et morales avec l'héritage institutionnel du canton de Berne. Ainsi, même si le Vaudois avait adopté des éléments essentiels de la doctrine physiocratique, le résultat de ses

¹⁶⁹¹ Pierre Chappuis, « Joseph Gorani et la Suisse », in *Revue historique suisse*, n° 2, 1952, p. 368.

¹⁶⁹² V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », *op. cit.*, n° 1, p. 265 ; V. de Mirabeau, *Lettres sur le commerce des grains*, Paris, Desaint, 1768, pp. 291-292.

¹⁶⁹³ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, *op. cit.*, pp. 1 et 18 ; « Lettre sur le comerce », *op. cit.*, p. 51 ; Anonyme, « Extrait d'un Memoire fait en Septembre 1760 : Un calme perfide est souvent l'avant Courreur de l'orage », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(21), p. 3 ; Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », 1759, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22), p. 11 ; J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.*, pp. 34, 40, 44, 51-52, 59 et 67, dans lesquelles tous les auteurs libéraux français se confondent.

réflexions prenait la forme d'un modèle de développement économique fondamentalement différent.

Saconay ouvre son « Mémoire » en insistant sur la nécessité pour le canton de Berne de réformer sa politique commerciale et la gestion de son développement économique.

On renonce difficilement aux usages anciens ; c'est une vérité de tous les jours : il faudra donc heurter l'opinion de bien des personnes, en prouvant l'insuffisance de ces anciens moyens dans de telles circonstances. C'est un désagrément, si ce Mémoire devenoit public contre l'intention de l'Auteur, qui ne pourroit être balancé que par la satisfaction de remplir son devoir envers sa patrie.

La cherté actuelle des grains du crû de ce pays ; a des causes physiques très connues ; ce sont les mêmes qui de tems à autre nous la font ressentir. Il ne dépend pas des hommes de les faire cesser ; mais comme elles agissent rarement par tout en même tems, on peut employer des moyens peut-être assez efficaces pour s'en garantir, ou tout au moins pour en diminuer sensiblement la durée. Si je conviens que les bornes étroites de la sagacité humaine, exposent souvent les hommes à se tromper dans le choix des moyens qu'ils mettent en usage pour arriver à leur but, j'espère qu'on m'accordera aussi que l'expérience doit les diriger dans les mêmes circonstances, et leur faire abandonner ces moyens reconnus insuffisants. Je n'en connois que trois ; qu'on a constamment opposés à la cherté des grains dans ce pas.

Le premier, c'est la défense de les exporter.

Le second, la permission d'importer les grains étrangers.

Le troisieme enfin, une distribution dans les greniers Souverains à des prix au-dessous de ceux des marchés publics.

Ces trois moyens dictés par la bonté paternelle du Souverain, n'ont jamais rempli ses vues¹⁶⁹⁴

D'emblée, Sacconay aborde son propos en dénonçant le conservatisme avec lequel les bernois géraient les transformations industrielles et commerciales auxquelles l'économie du canton devait faire face. Afin de préserver la politique financière du canton, les membres du corps souverain appliquaient un système de production, d'exploitation et de circulation des ressources qui ne lui ont jamais permis de croître ou d'être compétitif. Selon Sacconay, les innovations en matière de sciences de l'économie, apportées par les physiocrates notamment, prouvaient que le gouvernement bernois devait changer sa manière de lire ses besoins économiques. Au lieu de chercher à accumuler des richesses, il devait se concentrer sur la croissance de son économie. Troquer l'accumulation pour l'acquisition de moyens de production, de main-d'œuvre et de sources de développement impliquait un renversement des méthodes d'intervention de l'État. Afin d'y parvenir, le texte de Sacconay promouvait « la liberté la plus assurée et la plus complete, dans le commerce des grains. »¹⁶⁹⁵

C'est à ces débats que Sacconay a participé en rédigeant son « Mémoire », prônant la libéralisation de la circulation des ressources et des travailleurs.

Cette liberté ne peut dans aucun tems, procurer sur les marchés publics du pays ; des grains étrangers au-dessous du prix qu'il importé de conserver aux agriculteurs, pour leur valoir non-seulement l'intérêt de leurs avances en tout genre ; mais encore une rétribution raisonnable de leurs travaux :

¹⁶⁹⁴ F. de Sacconay, « Mémoire sur les grains », in *Mémoire sur les grains, op. cit.*, pp. 2-3.

¹⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 6.

voilà une vérité importante ; qui a donné lieu à ce Mémoire : c'est sa partie essentielle ; il est donc question de la prouver.¹⁶⁹⁶

D'après Sacconay, le pouvoir régulateur de la libre circulation sur le prix des grains devait être un encouragement à l'augmentation de la productivité des cultivateurs. Trouvant des sources d'écoulement constantes et rentables pour leurs produits, quel que soit le surplus, les agriculteurs seraient incités à produire assez de ressources pour se nourrir, nourrir une classe naissante de manufacturiers et fournir l'industrie en matières premières. Par ailleurs, le prix n'augmenterait pas dangereusement en cas de disette. Sacconay estimait que cette dynamique devait endiguer les disfonctionnements de la politique économique bernoise en place. Premièrement, la contrebande couramment pratiquée par les entrepreneurs pour maximiser leurs profits en exportant leurs grains n'aurait plus lieu d'être. Ensuite, les fluctuations irrégulières de prix dues à la mauvaise réactivité de l'administration dans sa régulation des importations disparaîtraient également. Des valeurs uniformes s'imposeraient sur la base de l'état du marché, favorisant les entreprises privées. Enfin, les flux et reflux de ressources calibrées automatiquement grâce au commerce était une manière plus sûre de réguler le prix des denrées de subsistance que les greniers publics¹⁶⁹⁷. Sacconay précise que pour ce faire^x, il faut cependant accepter d'ériger l'intérêt des agriculteurs en point de référence pour calibrer les décisions économiques prises par le gouvernement. Sacconay avait d'ailleurs conscience que chaque classe de la société n'avait pas les mêmes intérêts dans la structuration du commerce des grains. Les individus dont les revenus dépendaient de la vente de matières premières, comme les grands propriétaires terriens, bénéficiaient d'un marché cloisonné, propice à l'inflation. Au contraire, la majorité de la population, soumise à l'achat de grains bon marché pour se nourrir, dépendait d'un accès facilité aux denrées de subsistance¹⁶⁹⁸. Sacconay trouvait plus intéressant pour l'économie domestique et l'enrichissement global de la société de favoriser la classe sociale dont provenait la main-d'œuvre agricole et industrielle.

Les restrictions commerciales bernoises servaient les intérêts mercantiles de sa politique économiques¹⁶⁹⁹. Celle-ci étant fondée sur un système de recettes publiques excédentaires, le gouvernement craignait que ses richesses sortent du territoire à cause de l'importation de produits étrangers. Sacconay remet en question cette conception des flux monétaires en soulignant l'inflation que causaient les restrictions.

¹⁶⁹⁶ *Ibid.*, pp. 6-7.

¹⁶⁹⁷ *Ibid.*, pp. 11-12 ; en rentrant dans les sources et leur contexte, on s'aperçoit que les physiocrates avaient déjà théorisé l'autorégulation des marchés, contrairement à ce que prétendait Karl Polanyi (*La Grande Transformation*, *op. cit.*, p. 200).

¹⁶⁹⁸ F. de Sacconay, « Mémoire sur les grains », *op. cit.*, pp. 13-14.

¹⁶⁹⁹ R. Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, *op. cit.*, p. 43.

On ne doit pas objecter que cette liberté sera un moyen d'exporter du pays de grandes sommes d'argent ; bien au contraire, c'est un moyen assuré d'en épargner le plus possible sur, cet objet : car si l'expérience prouve que le pays ne produit pas constamment la quantité de grains nécessaires à l'entretien de ses habitans, il faut acheter ce déficient, et il vaut bien mieux l'acheter au plus bas prix possible qu'au plus haut, comme cela a toujours lieu du plus au moins dans un état de gêne. On conservera donc au pays toute la différence qu'il y aura dans les prix, et si nos provisions de grains étrangers pouvoient être considérables dans une époque de disette, nous attirerions bien sûrement dans le pays une partie de l'argent de nos voisins.¹⁷⁰⁰

Membre du corps souverain, Sacconay ne pouvait pas s'opposer catégoriquement à la politique qu'il était censé servir. Il a donc construit son modèle de développement économique pour qu'il s'intègre au cadre institutionnel en place. Le libéralisme qu'il met en avant devait être un avantage sur le système excédentaire. Il s'agissait également de profiter des avantages dont bénéficiait le canton de Berne et de ne pas les remettre en question. La stabilité sociale que la politique économique de Berne avait permis d'atteindre devait, selon Sacconay, servir de fondement à la croissance économique.

Sacconay ses « Réflexions » en revendiquant sa place parmi les auteurs ayant théorisé le libre échange – les auteurs des *Éphémérides du citoyen* et Herbert notamment. Il énonçait la problématique de ces « Réflexions » en ces termes : « les démonstrations qui prouvent en France, que la liberté du commerce des grains encourage, et fait fleurir l'agriculture, bien loin de la ruiner [...] ; ces démonstrations sont-elles applicables à notre Canton ? »¹⁷⁰¹ Répondant par l'affirmative, Sacconay recentre ensuite son propos sur les particularités du commerce adéquat pour Berne.

On prend ses mesures souvent à contretems, ou trop tôt, ou trop tard ; les résolutions dépendent trop des idées, et du système des personnes qui composent les Chambres sujettes à des changemens et à des variations continuelles.

On retombe toujours dans les mêmes fautes, au lieu de profiter de celles qu'on a faites dans de précédentes époques.

La disette qu'on n'a pas prévue, arrive-t-elle ? On n'y peut remédier de la part du Gouvernement que par des opérations, qui ne peuvent avoir un heureux succès, qu'autant qu'elles se font dans le secret et le silence, et d'une manière invisible, au lieu que par la constitution de la République, elles ne peuvent absolument se faire que publiquement, et comme le prouve très bien notre Mémoire, en sonnante, pour ainsi dire, la trompette : dès-là elles deviennent impossibles, et impraticables en grande partie, et toujours à des frais immenses.

Quoi qu'il arrive que le grain soit à vil prix ou cher ; c'est toujours le Gouvernement qui en est chargé par le Public.¹⁷⁰²

Dans cet extrait, Sacconay se concentre sur les difficultés qui touchent particulièrement les républiques dans la gestion de leur commerce. Il s'attarde notamment sur l'inertie des républiques, qui, conjuguée à des restrictions commerciales, paralysait toute réaction aux variations du marché. Pourtant, la constitution bernoise voulait que les intérêts du souverain se confondent avec ceux

¹⁷⁰⁰ F. de Sacconay, « Mémoire sur les grains », *op. cit.*, pp. 15-16.

¹⁷⁰¹ F. de Sacconay, « Réflexions sur ce mémoire », in *Mémoire sur les grains*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁷⁰² *Ibid.*, pp. 27-28.

du peuple, de sorte qu'il n'était pas envisageable de conceptualiser un système dans lequel le peuple serait empêché d'intervenir. Afin de conjuguer cette contrainte avec ses velléités libérales, Sacconay voulait faire des greniers publics le lien institutionnel entre l'emprise du gouvernement sur les flux de ressources et les entreprises commerciales privées^{xi}. Selon lui, cela réconcilierait la responsabilité institutionnelle du gouvernement et l'ordre naturel^{xii}. Avec la liberté du commerce, Sacconay adopte également la conception de croissance continue promue par les théories économiques émergentes en France.

De cette façon, Sacconay comprenait les textes physiocratiques comme des modèles d'industrialisation. En concentrant les investissements publics et privés sur la productivité agricole, et en exemptant les secteurs manufacturiers d'impôts, les physiocrates espéraient inciter le développement d'une industrie qui absorberait le surplus de matières premières. Ce système dépassait donc les approches mercantiles appliquées jusque-là, consistant à favoriser certains secteurs manufacturiers rentables par des interventions étatiques qui encourageaient leur exportation, maximisant ainsi l'accumulation de numéraires étrangers. L'approche que Sacconay emprunte aux libéraux français consistait à promouvoir l'établissement d'une économie réelle, fondée sur la collaboration concrète, globale et croissante entre secteurs de productions locaux. Refusant de promouvoir certains arguments caractéristiques de la pensée physiocratique, comme leurs réformes fiscales et constitutionnelles, Sacconay et les penseurs du canton de Berne qui l'entouraient ne peuvent cependant pas être désignés comme des *physiocrates*. Toutefois, ses origines familiales et culturelles vaudoises lui ont conféré une sensibilité aux théories de réformes économiques françaises. Ainsi, les deux textes de Sacconay et les « Remarques » d'Engel qui composent le *Mémoire sur les grains* illustrent bien la confrontation intellectuelle qui séparait sujets et souverain dans le canton de Berne au XVIII^e siècle¹⁷⁰³.

Par extension, Charles Esaïe Chabot de Chandieu (1697-1787), oncle de Sacconay et correspondant de Mirabeau. Contribuait à promouvoir la pensée de son neveu et la pénétration des intentions fondamentales de son ami dans l'espace intellectuel bernois par des expériences pratiques. Dans deux lettres adressées à la Société économique de Berne, Chandieu a exposé les résultats d'observations qu'il effectuait sur l'économie de communes particulièrement arides¹⁷⁰⁴.

Quoi que la liziere des villages soit toutte en culture, et que les domaines épars dans la Campagne soyent peu cultivés, comme j'ai dit, Touttes les terres de la contrée manquent d'engrais également, et sont de peu de raport, la plus part des districts, riches et peuplés au dernier siecle, ne le sont plus en

¹⁷⁰³ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, *op. cit.*, pp. 198-199.

¹⁷⁰⁴ « Extraits de quelques unes des délibérations de la Société Oeconomique », *op. cit.*, p. LXI : « Lecture d'une lettre de M^r Chabot de Chandieu à M^r Bretrand sur la dépopulation du district de Mont à Côte, et sur l'établissement de bergeries, pour l'avantage de cette contrée. » ; Charles Esaïe de Chabot de Chandieu, « Lettre à Albrecht von Haller, 26 avril 1763 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.9.

celui-ci, le rapport des dimes, et l'état des revenus, prouvent la decadence de leur Agriculture, et leur depopulation ; La proximité de nos vignobles devoit naturellement occasionner cette decadence ; j'en trouve deux raisons suffisantes, dont la premiere est generale a toute la contrée, et la seconde interesse particulierement, les districts et les habitations, placés au milieu de cette contrée. [...]

La decadence des terres ou leur amaigrissement qui s'ensuivit, fut un grand mal, sans doute, pour toute la contrée, mais la plus part de ces pauvres paysans, qui n'y trouvoient plus leur subsistance, alloient travailler pour leurs compatriotes, et les sujets restoient a l'état, lors que les levées qui se firent sur nos frontieres a la création de plusieurs regimens Suisses en 1734 depeuplerent singulierement cette contrée ; tous ses cultivateurs qui n'étoient ouvriers que par necessité, quitterent leur travail par choix, et coururent s'enroler, mais comme ces faineants ne regretoient pas leurs possibles domiciles, le plus grand nombre n'y rentra jamais.

Une si grande depopulation eut alors son effet naturel, nous vimes souvent arriver a nos portes, par des etms et de chemins afreux, de petits chars de bois, conduits par de jeunes filles, et trainés par un mauvais cheval et quelque vache a lait qui avoient peine a se trainer eux-mêmes ; Et dans les villages et les Campagnes, les Viellards, les veuves meme, desesperés d'être abandonnés de leurs fils, furent contraints de reprendre les travaux penibles que la foiblesse de l'âge leur avoit fait quitter, et d'y employer les vertus de leur force pour ne pas perir de misere. [...]

Toutte cette contrée, en general, est en coteaux et valons dont le paturage sec, est si succulent que le gros bétail qui n'est pas outré de fatigue, s'y maintient en tres bon etat, mais le pays est profitable aux moutons en particulier, soit pour la nature de l'herbe, soit pour la temperature de l'air, et ils y prosperent, lors même qu'ils perissent ailleurs. Le gout de ces moutons est en reputation dans tous les lieux qui sont a portée d'en avoir.¹⁷⁰⁵

Chandieu s'est concentré sur les conditions de vie d'une commune infertile, et les conséquences de n'avoir comme seule perspective la culture du grain quand il ne pousse pas, pour démontrer l'importance de l'établissement de manufactures en périphérie¹⁷⁰⁶. En plus du terrain qui ne s'y prête pas, le manque de ressources – engrais et bétail – et d'outils – charrues permettant au peu de main-d'œuvre restante d'exploiter les terres – empêche d'appliquer les stratégies économiques désirées par les patriciens. L'éducation morale la plus convaincante ne pourrait rien y changer. En s'appuyant sur des observations factuelles, le Vaudois affirme que la seule culture qui fleurit dans cette commune est celle de l'élevage de moutons. Cette remarque était chargée d'un parti pris et d'une approche de l'économie locale forts. Il sous-entend que pour dynamiser et développer cette zone, la population pourrait exploiter la seule forme de productivité qu'ils possédaient en la déployant. Pour inciter l'établissement d'un tel mécanisme, la communauté devait mettre en place des manufactures exploitant la laine.

Chandieu a suivi cette lettre du 12 septembre 1761 par un second texte, daté du 27 février 1762, qui témoigne du fait que la Société économique de Berne avait exprimé leur rejet de son projet d'établir des bergeries, pour endiguer les « débats de l'économie » vaudoise^{xiii}. Le Vaudois y a également exprimé son désir de voir la Société économique endosser le rôle de défenseur des

¹⁷⁰⁵ C. E. de Chandieu, « Lettre à la Société économique de Berne, 12 juillet 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, pp. 3-6.

¹⁷⁰⁶ Benjamin Gaulis, « Lettre à la Société économique de Berne, 28 avril 1786 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4 ; B. Gaulis, « Memoire sur la recolte de la Soye dans le Pays de Vaud », 1778, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.74(7) ; B. Gaulis, « Lettre concernant le memoire sur la recolte de la Soye », 1779, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.74(8).

intérêts du peuple contre une administration trop stricte. Le gouvernement empêchait les communes de collaborer entre elles pour établir une synergie entre agriculture et industrie périphérique et indépendante. Ce sont des solutions à ces enjeux pratiques et éminemment contextuels que les Vaudois, à l'image de Seigneux, cherchait dans les textes physiocratiques – une source de réforme extérieur aux institutions étatiques^{xiv}.

La manière dont les Vaudois comprenaient les objectifs de la physiocratie invite donc la critique à réinventer la manière dont elle comprend la naissance des sciences économiques et les critères avec lesquels elle analyse son influence en Suisse et en Europe. Dans le cas du canton de Berne, les auteurs de textes économiques absorbaient les innovations conceptuelles étrangères pour établir des systèmes autonomes, adéquats selon eux pour répondre aux préoccupations locales. De cette manière, les Vaudois n'étaient pas convaincus par la physiocratie, mais y ont trouvé des concepts auxquelles ils ont fait une place centrale dans leur pensée. Cela met également en évidence le contexte intellectuel européen dans lequel la pensée économique vaudoise – reconstruite tout au long du présent propos – s'inscrit¹⁷⁰⁷.

6.3 Réception de la physiocratie dans le Pays de Vaud

Comme Sacconay, beaucoup de savant vaudois se sont appuyés sur les textes physiocratiques pour construire leurs pensées économiques. Toutefois, leurs rapports moins proches ou inexistant avec les économistes français se traduisent par une réception plus subordonnée encore au contexte^{xv}. Parmi les acteurs des débats économiques vaudois à avoir échangé des idées personnelles avec les physiocrates, les Mniszech, sous le regard d'Élie Bertrand ont soutenu les démarches de la province face aux idées des patriciens bernois. Les lettres de Michał Mniszech à Tschärner sur sa rencontre avec Mirabeau et sur l'*Ordre naturel* révèlent le dialogue entre la lecture conservatrice et réformiste du système physiocratique¹⁷⁰⁸. En effet, une lettre datée du 15 février 1767, atteste du fait que Bertrand et les Mniszech ont rencontré entre autres Duhamel de Monceau – l'auteur de loin le plus cité dans les *Mémoires et observations* –, Forbonnais et tous les physiocrates les plus actifs lors de leur séjour à Paris. Si leur participation à en tout cas un « salon du mardi » a sans doute contribué, de près ou de loin, à intéresser les physiocrates au cas polonais – intérêt bien connu par la critique¹⁷⁰⁹ –, le foisonnement des débats

¹⁷⁰⁷ Donald Winch, « Adam Smith's "enduring particular result": a political and cosmopolitan perspective », in *Wealth and Virtue*, op. cit., pp. 267-269.

¹⁷⁰⁸ V. B. Tschärner, « Lettre aux Mniszech, 29 mai 1767 », archive Pologne, mf 29504.

¹⁷⁰⁹ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 23 septembre 1774 ; Nicolas Baudeau, *Lettres historiques sur l'état actuel de la Pologne*, Amsterdam, Didot, 1772 ; V. de Mirabeau et P. S. Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, op. cit. ; P. S. Du Pont de Nemours, *The Correspondence of Jefferson and Du Pont de Nemours*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1931 ; P. Le Mercier de la Rivière, *Pour la Pologne, la Suède, l'Espagne et autres textes*, op. cit. ; S. Zanin, *Utopisme et idées*

économiques parisiens a en retour fortement marqué le groupe. Même si Élie Bertrand est resté fidèle au modèle de croissance économique de Montesquieu, appliqué théoriquement au canton de Berne dans l'*Esprit de la législation*, lui et ses élèves ne tarissent pas d'éloges sur le groupe des « Ephéméristes » :

Dans la classe des hommes de lettres les Economistes sont peut-etre les plus nombreux. Partagés en deux branches les Ephemeristes et les Forbonistes ; il est singulier de remarquer l'esprit de parti, la chaleur qu'on y met de part et d'autre. Cette effervescence produira de bons écrits, et la lumiere se repandra. Vous savez, mon cher qu'il paroît tous les mois un volume des *Ephemerides du citoyen*. Plusieurs personnes y travaillent. Le soir on en cause chez M^r de Mirabeau. M^r Quesnay Medecin ordinaire du Roy y inserera quelques morceaux de son tableau Economique. M^r de La Rivière Conseiller au Parlement travaille sur les impots, et autres objets relatifs, et l'abbé Baudeau est le Redacteur de l'ouvrage depuis le commencement de cette année. M^r Forbonnais qui vient de faire imprimer en Hollande un nouvel ouvrage, et que la Police a fait arreter ici, sous le titre, si je ne me trompe, *Considerations Economiques*, attaque quelques principes du tableau Economique et de la *Philosophie rurale*. De là la division, les refutations, les systemes, le developpement de verites. Il y a du plaisir à entendre parler sur tous ces sujets. En général je crois qu'il est peu de pais où l'on s'exprime avec plus de hardiesse qu'ici. quelques tetes chaudes en sont quelquesfois pour un tems à la Bastille, ou au Chatelet, mais cela ne corrige point. L'esprit de liberté reprend également ses droits.¹⁷¹⁰

L'effervescence intellectuelle semble avoir marqué Michał Mniszech plus que ses parti pris sur les physiocrates et le cercle de Gournay. Conscient que Vinzenz Bernhard Tschärner n'adhérait ni à l'un ni à l'autre, le Polonais abordait la discussion sur la forme de leurs débats plutôt que le fond. Les patriciens bernois rejetaient jusqu'à la méthode même des économistes qui faisaient la promotion des réformes et travaillaient à redéfinir le rôle de l'économie dans la gouvernance des États. Si Michał Mniszech savait que son locuteur n'allait à aucun prix adhérer aux systèmes alternatifs de croissance économique proposé par les Français, peut-être pouvait-il l'intéresser au projet plus global que représentait la collaboration entre savants et gouvernement pour trouver les moyens d'améliorer le fonctionnement des institutions. À l'inverse, les Mniszech étaient incontestablement intéressés aux théories physiocratiques^{xvi}. Ainsi, dans une lettre envoyée à Vinzenz Bernhard Tschärner de Rome le 4 novembre 1767, Michał Mniszech exprime les connaissances qu'il a retenu de ses entretiens avec les physiocrates :

je vous devois pour tant bien des remerciemens et pour les nouvelles que Vous avés la bonté de nous donner, et pour vos judicieuses observations sur le livre de l'*ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* : en verité nous trouvons bien des sources d'instructions dans votre amitié. votre analise a fait naitre en moi la plus grande envie de lire l'ouvrage. [...] Si le simple a du se presenter aux hommes à l'établissement des sociétés, ne doivent-ils pas avoir fait choix de la monarchie ? on en trouve des traces dans les monumens historiques, les Republicues de la Grèce sont bien posterieurs à la premiere reunion des familles, et en général le gouvernement Republicain offre une machine plus composée : d'ailleurs ne croyez vous pas que la collision des passions doit avoir engagé les sociétés à se réunir

politiques, op. cit. ; G. Clure, « Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms », op. cit., p. 886 ; Ambroise Jobert, *Magnats polonais et physiocrates français (1767- 1774)*, Paris, Librairie Droz, 1941.

¹⁷¹⁰ M. Mniszech, « Lettre à Tschärner, 15 février 1767 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, op. cit., pp. 3-4.

sous celui qu'elles respecteroient le plus, et à lui confier une autorité trop balancée par des pouvoirs qui s'entrechoquent lorsqu'ils étoient partagés ? Quant au principe de l'évidence il faut présenter à celui ou à ceux qui gouvernent deux sortes d'évidence, l'une pour leur prouver qu'il est de leur avantage de faire tout le bien possible, l'autre pour leur montrer qu'il est de leur intérêt de réprimer tout le mal qui peut arriver. Le Monarque sera frappé de la première de ces évidences et fera plus promptement et plus sûrement le bien. les Republicains seront plus frappés à l'empêcher. Dans la Monarchie le bien y fera avec plus de facilité, et dans la République le mal s'y établira plus difficilement toute chose d'ailleurs égale. Si j'ai un moment de tems à moi ici je lirai avec plaisir l'ouvrage qui vous a tant intéressé, et vos observations m'éclaireront sur les objets que l'auteur a écrit ou négligé de traiter.¹⁷¹¹

Prétendant n'avoir pas lu le texte de Lemercier de La Rivière, c'est avec les idées mises en avant par Tschärner que Michal Mniszech rentre en dialogue ici. Le fait que l'auteur ne mentionne pas le modèle économique construit et mis en valeur dans l'ouvrage pourrait signifier que le Bernois se soit contenté de commenter les fondements du système physiocratique dans son « analyse ». Michal Mniszech commence par aborder la question des fragilités intrinsèques des gouvernements républicains. En faisant dialoguer la « simplicité » des monarchies avec la complexité institutionnelle et administrative nécessaire au fonctionnement des républiques, il souligne l'aisance avec laquelle des querelles pouvaient s'y glisser. Il demande si les conflits entre magistrats et fonctionnaires peuvent représenter une instabilité supplémentaire en cas de déséquilibre de l'ordre social, politique ou économique.

Michal Mniszech aborde ensuite le principe d'*évidence* central à la pensée de Lemercier de La Rivière. Cette notion devait traduire la simplicité avec laquelle la politique et l'économie fonctionnaient une fois gouvernés par des lois naturelles¹⁷¹², dont le flux peut être déterminé par de bonnes observations, et gérés en fonction des *évidences* que la science économique met en lumière. Concernant les systèmes de gouvernance, Lemercier de La Rivière a expliqué que « non-seulement ce fait est évident par rapport aux Républiques, [...] puisque cet ordre, qui n'admet qu'un chef unique, est incompatible avec le gouvernement de plusieurs »¹⁷¹³. Il est important de souligner que ce propos servait les intérêts centrés spécifiquement sur les problèmes français que le physiocrate traitait dans son texte. Michal Mniszech s'approprie pourtant cette idée pour l'appliquer aux débats sur la gouvernance du canton de Berne. Il sous-entend ici que le mérite des bernois est d'éviter les conflits européens et assurer un confort enviable à sa population, mais qu'ils n'œuvraient pas à « faire tout le bien possible ». Tout son commentaire sur l'*Ordre naturel* est conçu pour provoquer les certitudes de Vinzenz Bernhard Tschärner, heurtés par cet ouvrage. Cela lui

¹⁷¹¹ M. Mniszech, « Lettre à Tschärner, 04 novembre 1767 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner, op. cit.*, p. 1.

¹⁷¹² D. Edelstein, *On the Spirit of Rights, op. cit.*, pp. 71-74.

¹⁷¹³ P. Lemercier de La Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques, op. cit.*, p. 444.

permet également de rappeler les revendications économiques vaudoises, concentrées sur les manières d'intégrer des « moyens de faire le bien » aux institutions qui les gouvernent.

Vinzenz Bernhard Tscharnier a répondu à cette lettre le 24 décembre 1767. Il commence par commenter la remise en question de la légitimité de l'existence des républiques.

Plus une Nation est grande plus il est inévitable pour elle de s'approcher de la forme monarchique par des limitations de la forme aristocratique. Cela me rappelle ce que dit Brasic Michal dans sa lettre que les petits peuples meuvent dans les premiers tems de leur histoire comme arrivent des Rois. Ils avaient sans doute des chefs, on ne peut point s'en passer dans la guerre, et les guerres sont les premières époques connues de l'histoire des peuples. Voici la marche fatale des Sociétés civiles ; guerre avec les voisins, des chefs pour commander ; des conquêtes ; des usurpations ; des pouvoirs favorisés par la connoissance ou l'admiration [...] des citoyens, grande nation ou sujette, ou divisée, il n'y a que la lumiere des sciences, cette sauvegarde de la liberté, les arts et l'industrie, qui parviennent, ralentissant, ou réparant les effets de cette évolution fatale.¹⁷¹⁴

La monarchie a une utilité propre pour les grands territoires et elle semble effectivement répondre à des réflexions organisationnelles primitives, mais suivre aveuglément ces réflexes mène à des « guerres » incessantes « avec les voisins ». L'innovation que représente la république moderne prévient les peuples de ces conflits. De cette manière, Vinzenz Bernhard Tscharnier parvient à sous-entendre que la politique financière de Berne, fondé sur un surplus constant, est l'expression d'une modernité qui l'a sorti des dynamiques de conquêtes intrinsèques aux républiques. Il poursuit son propos en attaquant l'idée que les aristocraties sont stables vu de l'extérieur, mais rongés par des conflits internes.

Que des hommes insensibles au prix de la science déclarent publiquement qu'ils passeraient des qualités moins éblouissantes parce qu'ils craignent l'influence du génie, je le comprends que des gens qui ne voient dans la République qu'être présent que les intérêts privés ou des familles, s'opposent à l'avancement d'un homme dont leur politique bornée en tout les principes et les talents, je le comprends encore mais que des amis d'un homme estimable et célèbre l'abandonnent et le desservent par ce que dans des délibérations importantes il aura soutenu des sentiments opposés à leur convictions celà néglige. On sera frappé hors du pays de ce refus, et on ignorera que beaucoup de fort honnêtes gens et qui honorent les sciences, se sont refusés à l'avancement de Mr Staller parce qu'il, n'osaient lui connaître du sentiment et des principes qui s'éloignent de l'esprit républicain. Il est manifeste que cet homme au quel après sa mort on se refusera pas le titre de grand connoisseur même à un grand génie, c'est fait ici beaucoup d'adversaires en soutenant avec trop de chaleur, avec un ton délicatement la cause du Conseil de guerre dans nos longues et veines délibérations au Sujet des divisions actuelles de cette République. [...] Les Représentans veulent que les conditions d'un arrangement soient fixés par négociation avec des Concessions, pour pousser leur indépendance des Etrangers, et la possibilité de trouver dans la vie de leur République même le remède à leurs maux [...]. Ils craignent l'abus qu'on ferait de cet exemple d'une négociation avec des connoissances choisies par les Citoyens, pour accumuler les définitions, et les oppositions contre les Conseils. En attendant on fait des préparatifs des plus imposants¹⁷¹⁵

¹⁷¹⁴ V. B. Tscharnier, « Lettre aux Mniszech, 24 décembre 1767 », archive Pologne, mf 29504.

¹⁷¹⁵ *Ibid.*

Vinzenz Bernhard Tscharner tentait d'expliquer que les républiques ne sont pas aussi rigides qu'on prétend. Le *génie* qu'on croit être mieux valorisé dans les monarchies l'est tout autant dans les républiques. Cependant, au lieu de prendre des décisions impulsives et extrêmes pour appliquer des *systèmes* impraticables, les républiques les incorporent à leur gouvernance après une évaluation et une pondération scrupuleuse. En cela, leurs moyens de gestion, en constante évolution, sont stables et se traduisent en condition de vie notoirement confortables. De plus, la proximité qui existe entre sujets et citoyens, la facilité de dialoguer et la similitude de pensée, permet de limiter les conflits d'intérêt au sein des institutions. Les membres du conseil souverain, n'ayant qu'une approche unique de leurs activités gouvernementales contrôlent les instabilités internes qui pourraient se former. Diriger tout l'appareil administratif avec une stratégie unanime et définie, ne laisse pas de place à la fiction. Ce débat, entre les Mniszech et Vinzenz Bernhard Tscharner, tout à fait cordial, montre que les réformistes tentaient de questionner la légitimité du souverain à contrôler jusqu'à la circulation des ressources produites par le travail des sujets¹⁷¹⁶. Leur méthode de développement économique propose une collaboration alternative entre les producteurs et les institutions régulatrices, qui offriraient une assimilation plus juste de l'intérêt général. De l'autre, les conservateurs ne voulaient considérer les théories économiques que dans la mesure où elles pouvaient déceler des indices pour améliorer une gouvernance autrement immuable¹⁷¹⁷.

Si le précepteur vaudois et ses élèves polonais promouvaient un système différent, centré sur une croissance économique initiée par des investissements dans l'industrie, ils partageaient l'idée selon laquelle une transformation des rapports de subordination entre sujets et souverain était nécessaire pour alimenter la croissance économique. Élie Bertrand avait exprimé ce parti pris méthodologique à Haller dès le début des années 1760.

A en juger par ses ouvrages et par plusieurs de ses lettres que j'ai receues, M^r de Mirabeau a la tete bien chaude, et pour etre un bon ministre a Londres comme à Paris je crois qu'il faut l'avoir froide. On la envoyé sur sa terre en Province¹⁷¹⁸. Le Marquis de Turbilly, qui a ecrit dans le meme genre, a l'esprit bien plus tranquile et plus juste ; aussi sera-t-il plus utile.¹⁷¹⁹

La liberté et la représentation politique des sujets en Pologne et des sujets dans le canton de Berne était un outil important de la pensée des Mniszech et d'Élie Bertrand. Ce sont ces changements

¹⁷¹⁶ Jeremy Jackson a observé des traces de réformes économiques au sein des institutions lausannoises à partir des années 1740. Il les interprète comme l'émergence d'un sens des responsabilités publiques qui augmente (*The Evolution of a Municipal Oligarchy*, *op. cit.*, p. 196).

¹⁷¹⁷ P. Cheney, *Revolutionary Commerce*, *op. cit.*, p. 176.

¹⁷¹⁸ Élie Bertrand fait référence à la condamnation de Mirabeau faisant suite à la publication de la *Théorie de l'impôt* : É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 01 janvier 1760 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

¹⁷¹⁹ É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 15 janvier 1761 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3.

sociaux qu'ils théorisaient en défendant les textes d'économie politique, physiocratiques ou non¹⁷²⁰. De même, Seigneux de Correvon a cité les textes libéraux français – parmi lesquels il confond les auteurs du cercle de Gournay et les physiocrates sans distinction doctrinale – qui ont accompagné sa pensée dès ses premiers textes d'économie politique¹⁷²¹. Il y a trouvé des arguments en faveur du libéralisme économique qu'il voulait lui-même établir, sans pour autant apprécier leur système de développement économique et social. Quant à lui, Muret a trouvé chez les physiocrates les outils et le modèle de croissance économique, sans en apprécier pour autant le rôle de l'État, la fiscalité et la gestion du capital public¹⁷²².

Les rapports entre la physiocratie et la pensée économique vaudoise sont l'expression d'un dialogue – particulièrement proche, dynamique et fructueux – entre deux groupes parfaitement autonomes. S'ils convoitaient tous les deux un objectif commun, partageaient des préoccupations et des solutions, et s'inspiraient explicitement l'un l'autre, le fruit de leurs travaux compose malgré tout deux plans d'action distincts, servant à faire face aux transformations d'enjeux économiques globaux. De plus, en y regardant de plus près, ces plans répondaient, de façon assumée, à des logiques et des enjeux contextuels radicalement différents¹⁷²³. Considérer que les Vaudois sont des physiocrates découle d'une volonté de leur assigner une identité littéraire identifiable, qui s'inscrit dans un débat reconnu et international. Remettre l'économie politique vaudoise dans son contexte local et européen décentre cette approche et révèle qu'elle doit être pensée dans un cadre indépendant. En connaissance de cause, cette nouvelle perspective sur les débats économiques vaudois, bernois et européens poussent à remettre en question la compréhension de la réception du modèle politique et financier du canton dans les œuvres de savants faisant la promotion de systèmes alternatifs.

¹⁷²⁰ É. Bertrand, *Éléments de la morale universelle, ou tableau des devoirs de l'homme, considéré dans tous ses rapports*, Neuchâtel, Société Typographique de Neuchâtel, 1775, p. 181 ; É. Bertrand, *Éléments de la police générale d'un État*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 15 et 105-106.

¹⁷²¹ G. Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays*, *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, *Les Vœux de l'Europe*, *op. cit.* ; Anonyme, « Essais de principes d'une morale militaire et autres objets de M^r de Zimmermann », in *Journal helvétique*, juin 1770, pp. 164-174 ; *Wettschriften, einzelne, 1 : Über die vorzügliche Notwendigkeit des Getreide-Baues in der Schweiz 1759*, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35 ; G. Seigneux de Correvon, « Lettres à la Société économique de Berne, 21 mars 1764, 14 janvier 1767 et 21 septembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10 ; Montesquieu, *De L'Esprit des lois*, *op. cit.*, p. 409 ; G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société oeconomique de Berne. Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes », *op. cit.* ; G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur les avantages de la mouture par économie », 09 août 1768, Burgerbibliothek Bern, Ga Oek.Ges.69(21) ; Edme Beguillet, « Lettre à la Société économique de Berne, 1772 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1.

¹⁷²² J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, *op. cit.* ; J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », *op. cit.* ; J. L. Muret, *Mémoire sur la mouture des grains, et sur divers objets relatifs*, Berne, Société typographique de Berne, 1773 ; C. Butré, « Lettre à J.-L. Muret, 18 mai 1782 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 7 ; J. L. Muret, « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » *op. cit.* ; J. L. Muret, « Mémoire sur la question : Quel est le prix du grain le plus avantageux dans le canton de Berne », *op. cit.* ; C. Behar, « Le pasteur Jean-Louis Muret », *op. cit.*, pp. 609 et 619.

¹⁷²³ I. Hont, *Jealousy of Trade*, *op. cit.*, p. 363.

Conclusion

Cette recherche sur la pensée économique vaudoise comme sources de théories économiques singulières met en lumière la maturation d'idées de réformes comme solutions aux problèmes domestiques. En effet tous les débats reconstruits dans le présent propos, dans toutes ses alternatives, sont conçus comme réponses à des besoins sociaux, politiques et économiques. La complexité de cette histoire tient de la multitude de groupes d'intérêts qui y participaient. Les patriciens bernois, les sujets vaudois et les commentateurs étrangers saisissaient tous les instabilités institutionnelles du canton différemment. En plus de défendre des intérêts différents, les Vaudois étaient confrontés à des contraintes en matière de revendications qui les poussaient à exprimer et promouvoir leurs idées selon des logiques diverses. Les détournements, les procédés formels ou linguistiques, et les espaces qu'ils exploitaient pour manifester leurs pensées ont créé des débats multi-vocaux. Cependant, le contexte dans lequel ces penseurs vivaient constitue le cadre qui permet de saisir les différentes perspectives dans leur ensemble. La manière dont les Vaudois comprenaient les mécanismes qui régissaient leur existence constitue le fil conducteur de leurs efforts intellectuels collectifs.

Si la jalousie du commerce était une source importante d'instabilités sociales, économiques et politiques en Europe, les penseurs du Pays de Vaud semblent avoir fait face à des préoccupations radicalement différentes. Berne ne dépendait qu'indirectement du développement global du commerce, puisqu'elle investissait ses revenus dans les dettes publiques anglaises et hollandaises, sans le dépenser pour mener ses propres guerres. Dès lors, les Vaudois faisaient face à des problèmes qui leurs sont propres. La pensée vaudoise se distingue de l'économie politique qui se développe dans les états frappés par la jalousie du commerce, parce que les penseurs du Pays de Vaud voyaient une issue différente à leurs propres problèmes. Les conditions de vie de la population du canton de Berne, la structure des institutions et la possibilité pour les Vaudois de communiquer leurs idées créait un environnement adéquat pour penser les réformes sans sentiment d'urgence. En d'autres termes, les Vaudois, même s'ils étaient très au courant des débats européens, dans lesquels ils s'investissaient parfois, ne se souciaient pas de jalousie du commerce. Leurs préoccupations concernaient la gestion interne de leur région et du canton. Ils réfléchissaient aux moyens de préserver une république agricole viable. Afin de comprendre les perspectives que les vaudois pouvaient avoir sur la stabilité de leurs institutions, il s'agira d'analyser les solutions économiques vaudoises comme un programme d'avenir pour le canton.

Pour ceux qui avaient des doutes sérieux sur le futur de l'Europe, le modèle de la république agraire semblait être une alternative attirante. En cherchant à identifier leurs

caractéristiques, les penseurs des Lumières se sont souvent intéressés au canton de Berne. Les réformistes économiques en Angleterre et en France, comme la recherche sur Adam Smith et sur les physiocrates le montrent, étaient préoccupés principalement par la question de savoir comment redresser l'équilibre entre l'industrie et l'agriculture. La question était inverse pour les penseurs qui opéraient dans le cadre des républiques agraires, dépourvues d'industrie significative. De même les penseurs actifs dans les espaces de réflexions républicains se préoccupaient de problèmes qui leur étaient propres, comme le rapport de la population à son assujettissement, les inégalités institutionnalisées, l'intégration d'une industrie qui ne déstabiliserait pas l'agriculture ou la préservation de la stabilité socio-politique en rigueur¹⁷²⁴.

Le présent propos visait à étudier la particularité de la culture de réforme vaudoise et sa contribution aux débats d'économie politique européens. Comme l'historiographie récente l'a démontré, les débats économiques du Pays de Vaud montrent que le territoire sujet occupait une place singulière au sein de l'Europe des Lumières. Il n'était officiellement qu'un territoire sujet du canton de Berne, principalement agricole, dont les institutions, politiques et civiles, n'avaient aucune emprise sur la politique étrangère ou le commerce globalisé émergent¹⁷²⁵. Cependant, une pratique littéraire, mondaine et savante conséquente y avait lieu. La concentration d'auteurs, locaux et étrangers, participait à son rayonnement international¹⁷²⁶. Edward Gibbon, le marquis de Mirabeau et Voltaire y sont passés et ont témoigné de l'activité intellectuelle importante et innovante qui s'y menait. Des personnages moins reconnus aujourd'hui, mais aussi prestigieux au XVIII^e siècle y ont participé, comme le prince Louis Eugène de Württemberg et les frères Michał et Józef Mniszech¹⁷²⁷. Parmi cette effervescence, beaucoup de penseurs réformistes écrivaient, débattaient et faisaient circuler des textes. La Société économique de Berne et la Société morale de Lausanne notamment constituaient des espaces de sociabilité dans lesquels leur pensée s'exprimait¹⁷²⁸.

Les membres de ces groupes proposaient des stratégies de développement économiques variés. Certaines de leurs propositions consistaient à développer une industrie capable de stimuler l'agriculture existante, d'autres au contraire promouvant une consolidation de la force agricole qui elle stimulerait l'industrie. En tant que sujet de Berne, les penseurs vaudois mêlaient des thèmes

¹⁷²⁴ M. Albertone, *National Identity and the Agrarian Republic*, *op. cit.* ; B. Delmas, T. Delams et P. Steiner, *La Diffusion internationale de la physiocratie (XVIII^e-XIX^e)*, *op. cit.* ; K. Haakonssen, *The Science of a Legislator*, *op. cit.* ; Franco Venturi, *The End of the Old Regime in Europe*, 3 vol., Princeton, Princeton University Press, 1989-1991 [1979-1984].

¹⁷²⁵ B. Kaposy, « From republicanism to welfare liberalism », *op. cit.*, pp. 275-303.

¹⁷²⁶ Damiano Bardelli, « Gibbon et les sociétés lausannoises », in *Edward Gibbon et Lausanne*, *op. cit.*, pp. 243-252 ; F. Rosset, *L'Enclos des Lumières*, *op. cit.*

¹⁷²⁷ Frédéric Samuel Ostervald et É. Bertrand, *Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand*, [s.l.], 1783, cote P SVG G27. Selon la transcription établie par Auguste Bertholet pour Lumières.Lausanne (Université de Lausanne), url : <https://lumieres.unil.ch/fiches/trans/1098/>, version du 01.11.2017 ; Edward Gibbon, *Le Journal de Gibbon à Lausanne*, Lausanne, F. Rouge, 1945.

¹⁷²⁸ *Aristide ou le citoyen*, 2 t., *op. cit.* ; *Essais sur l'esprit de la législation*, 2 t., *op. cit.* 1766.

comme le laissez-faire et les inégalités sociales et politiques à leurs théories de manière originale. Leur pensée économique et politique – parfois atténuée quant à elle – témoigne de la place que les Vaudois occupaient dans un système administratif efficace, mais dont ils étaient politiquement exclus. Ces caractéristiques attiraient l'attention de penseurs étrangers. Les physiocrates par exemple tentaient de comprendre la nature de l'équilibre entre Berne – cité-État sans dette publique et sans guerre – et le Pays de Vaud – sujet, mais centre culturel et intellectuel du canton. Les Vaudois ont profité de ce statut pour essayer d'influencer la pensée étrangère et d'intégrer les pratiques économiques européennes.

Dans le but d'intégrer les marchés internationaux, les penseurs vaudois réfléchissaient à des méthodes d'améliorer le rendement de l'agriculture, et de faire rentrer son surplus, ou des produits manufacturiers locaux, dans les réseaux commerciaux européens. Leur attention était donc concentrée sur l'agronomie, la mise en place d'un secteur industriel et la manière grâce à laquelle ils parviendraient à orienter le développement de leur économie sans représentativité politique¹⁷²⁹.

La forte participation des auteurs vaudois dans les débats organisés par la Société économique de Berne présente une certaine convergence idéologique entre Vaud et Berne. Malgré l'apparente similitude de leurs propositions, une lecture indépendante des textes vaudois et bernois, même superficielle, souligne des différences significatives entre leurs positions sur les réformes économiques et institutionnelles. La mise en évidence de ces différences va être central pour façonner le profil du discours réformiste vaudois, ainsi que les contributions vaudoises aux réflexions européennes. Il ne s'agira donc pas de développer un détail de l'histoire bernoise, mais bien de démontrer que la pensée économique et politique vaudoise répondait à sa propre logique.

L'un des premières particularités qui ressort du panorama peint par les propos tenus en amont concerne la manière dont les penseurs vaudois se percevaient eux-mêmes. Les Vaudois avaient un fort sentiment d'appartenance à un groupe socio-politique bien précis. Ils ne se préoccupaient pas d'intérêts européens, suisses ou bernois, mais en premier lieu locaux. Les « Suisses » ou les helvètes sont presque absents des textes économiques écrits dans le Pays de Vaud. Cela remet en question la tendance de l'historiographie du XIX^e, XX^e, voir plus récente, à aborder ces textes comme étant représentatifs d'un ensemble plus large. En matière d'économie politique, dans son contexte, la Suisse n'est pas une unité culturelle et institutionnelle, mais la somme de différents acteurs qui interagissent pour défendre leurs propres intérêts, avec une connaissance claire des besoins de leurs régions respectives. Le bloc intellectuel qu'on a voulu prêter aux penseurs économiques suisses est absent de la littérature économique vaudoise.

¹⁷²⁹ P. Cheney, *Revolutionary Commerce, op. cit.*

Sachant cela, la recherche qui précède permet de mettre en valeur l'avenir que les Vaudois voyaient pour leur environnement. En effet, depuis Pufendorf, les systèmes politiques comme celui du canton de Berne, les petites républiques dépourvues colonies, étaient systématiquement décrites comme étant dépassées. Pourtant, les débats au sein du canton de Berne ne semblent pas avoir été marqués par le sentiment de crise qui s'observe ailleurs en Europe au même moment. Aussi, la notion d'instabilité inhérente aux républiques est présente dans leurs textes, mais théorique est abordée comme un problème lointain. Les vaudois essaient de trouver des solutions à ces problèmes en collaborant avec les bernois, avec lesquels ils pouvaient discuter de façon relativement ouverte dans certains cadres. Les savants discutaient, dans le but de trouver des solutions aux instabilités qui les entouraient, sans l'obsession d'une chute imminente que provoquait la *jalousie du commerce* dans les états voisins¹⁷³⁰. Le sentiment de crise républicaine théorique et de crise générale concrète européenne sont distantes des débats sur la pratique de la gouvernance et des politiques économiques bernoises. Jusqu'à la fin du siècle, les Vaudois considéraient que le républicanisme aristocratique bernois fonctionnait, malgré ses failles et la possibilité d'un basculement. Dès lors, l'économie politique vaudoise ne tentait pas de trouver une manière de gagner un ascendant commercial ou militaire sur les états voisins, mais elle cherchait à formuler une méthode pour être capable de gérer un gouvernement républicain fondé sur une économie agraire. Toutes les stratégies de développement manufacturières ou industrielles reconstruites plus haut avaient pour objectif de soutenir l'agriculture existante et de l'accompagner dans son amélioration. L'écroulement de cette confiance et de cette structure institutionnelle, qui convainquit les Vaudois à mener la Révolution helvétique et à chercher l'autodétermination, n'est pas la conséquence des rapports d'assujettissement entre Berne et Vaud, en tout cas pas sur la longue durée du XVIII^e siècle, comme l'a longtemps considérée l'historiographie. Ce basculement reste encore à être identifié, en connaissance de l'histoire reconstituée dans le présent propos.

En plus de communiquer au sein du canton de façon plus sereine qu'ailleurs, l'une des particularités vaudoises tient du fait qu'ils semblent trouver des solutions à leurs préoccupations. Ces solutions sont souvent plurielles et jamais mises en pratique, mais des stratégies et des séquences de développement émergent de leurs travaux sur l'économie locale. En cela, les solutions économiques qu'ils formulaient étaient estimées comme le moyen de construire un avenir pour le canton, tel qu'il était structuré. Les théories de développement issus du Pays de Vaud avaient pour objectif de maintenir l'économie bernoise dans une condition évolutive et croissante ; approche radicalement de tout ce qui avait été étudié par la critique jusqu'à maintenant. Le futur

¹⁷³⁰ R. Whatmore, *The End of Enlightenment. Empire, Commerce, Crisis*, Londres, Penguin, 2023.

du Pays de Vaud restait bernois, malgré les failles que les vaudois pouvaient identifier dans ses institutions et leur envie de s'emparer d'une forme de représentativité politique.

C'est justement cette stabilité, projetée dans la longue durée, qui intéresse les penseurs étrangers. L'idée de l'avenir pour les Vaudois n'est pas mercantile, n'est pas l'empire et la conquête, il n'est pas le contrôle, la production et la circulation globale des matières premières, il n'est pas le monopole de l'industrie européenne, ni même la compétitivité agricole. Les Vaudois ne prennent ni l'Angleterre ni les Pays-Bas comme modèle, parce pour eux ils sont destinés à s'écrouler. Cela provoquait les craintes concernant les investissements dans la dette publique anglaise décrite tout au long du présent propos, mais le gouvernement britannique ne constitue pas pour autant un exemple de modernité à suivre dans son ensemble. Plus proche de la France, les penseurs vaudois étaient intéressés par la séparation des activités économiques et politiques, régionalistes, tel que les physiocrates, le Groupe de Gournay et d'autres penseurs économiques français pouvaient les conceptualiser. Refusant de construire leur interprétation du libre-échange autour d'un retrait complet de l'état dans les affaires économiques du canton, les Vaudois ont conceptualisé leurs propres outils de circulation domestique et international des capitaux. C'est ainsi qu'ils imaginaient pour Berne des perspectives de développement préservés des effondrements qui se dessinaient pour l'Europe.

La pensée économique du Pays de Vaud avait été négligée jusqu'à maintenant. Les écrits économiques issus du territoire sujet, écrits par ses habitants ou traitant de ses institutions ont soit été assimilés à l'effort savant bernois ou plus généralement suisse, soit abordés comme la transcription périphérique – moins aboutie et dépassée – de courants intellectuels importants nés dans les grands centres européens, comme la physiocratie. Après avoir rassemblé et examiné le corpus que constitue cette production savante, la singularité et la profondeur de la pensée économique vaudoise devient manifeste. Les auteurs du Pays de Vaud ont été particulièrement actifs dans la production d'idées en matière de réformes économiques. Ils avaient une conscience claire du positionnement qu'ils adoptaient dans les débats européens sur le développement et réfléchissaient de façon ciblée à élaborer des stratégies spécifiques à leurs environnement naturel, culturel et institutionnel local. Ils tentaient d'énoncer des solutions à des préoccupations qu'ils partageaient et qu'ils éprouvaient dans leur vie quotidienne. C'est avec l'économie que les sujets d'une petite république aristocratique, relativement stable et prospère, tentaient ainsi d'orienter le développement de leur nation, sans aucune représentativité, afin de défendre leurs intérêts. Reconstruire le panorama intellectuel que compose cet espace met en lumière plusieurs lignes directrices récurrentes dans ces débats. Ces dénominateurs communs répondaient à des interrogations liées aux rapports que les Vaudois entretenaient avec leurs souverains bernois. Les

modèles économiques qu'ils ont imaginés, en usant des innovations conceptuelles que les grands auteurs des lumières leur fournissaient, sont ainsi parmi les seules théories proprement républicaines du XVIII^e siècle et emprunts de logiques inégalitaires propres aux institutions républicaines.

Afin de réfléchir à l'environnement économique et administratif dans lequel ils vivaient, les Vaudois se sont organisés autour de quelques cercles restreints pour mener leurs activités savantes. Le *Journal helvétique* a traversé le siècle comme un lieu d'expression pour les auteurs du Pays de Vaud et d'échange avec leurs homologues provenant d'autres cantons. Les articles qu'il contient témoignent de la naissance de l'engagement vaudois en matière d'économie. D'abord investis dans des questions de droit naturel, ils se sont attachés aux débats européens sur le luxe et le commerce d'abord, avant de plonger explicitement dans l'économie politique à partir de la Guerre de Sept Ans. Les allusions aux échanges de richesses entre nations sont devenues graduellement des discussions sur les conditions locales de production. Plus consensuelles et générales que dans d'autres contextes, les interventions vaudoises dans le *Journal helvétique* offrent néanmoins des éléments sur la manière dont ils ont construit leur raisonnement et leur approche de l'économie politique.

Une décennie avant que l'économie ne devienne un sujet majeur parmi les savants européens, un groupe de penseurs vaudois a posé les bases de la conception locale de sa posture en la matière, au sein de la Société du comte de la Lippe. Ces réunions pédagogiques et multidisciplinaires ont donné lieu à des discussions profondes sur les fondements des théories économiques en train de se formuler dans les années 1740. Certains des Vaudois les plus actifs par la suite dans la conception d'une économie politique locale se sont familiarisés en groupe, avec les idées et les textes fondamentaux de cette science émergente. De leurs débats émerge un intérêt particulièrement fort pour les outils utiles à contraindre les institutions à se plier aux lois. De plus, les acteurs de ce premier temps fort de la pensée économique vaudoise étaient les mêmes que dans les années 1760 et 1770. Cela marque une continuité entre ces deux moments, mais soutenu par la diversion d'une approche théorique de l'économie politique vers une recherche de solutions pratiques à des préoccupations socio-politiques précises.

La Société morale de Lausanne est une seconde sphère de réflexion purement vaudoise, active quant à elle dans les années 1760. Fondée par le prince de Wurtemberg sur le modèle d'une société zurichoise, mais devenue rapidement un projet indépendant, elle incarne une approche spécifique des enjeux sociaux, économiques et politiques de la période. Morale par essence ses membres établissent un système de vertus à travers lequel certaines implications économiques sont sous-entendues. Plutôt que d'influencer les décisions en matière de politique économique, cette

société avait pour but de préserver la stabilité dont bénéficiait le territoire sujet en renforçant le lien identitaire de la population avec ses campagnes d'origine. L'objectif de la Société morale était de créer l'émulation nécessaire à convaincre les agriculteurs de s'investir dans la productivité de leur communauté. Afin de renforcer les structures sociales en place, et leurs avantages actuels, l'éducation morale devait établir un certain cadre propice au développement économique. Ses contributeurs étaient partisans d'une claire séparation entre la souveraineté politique et la classe productive. Néanmoins, la consensualité de l'économie morale comme approche pour réfléchir aux institutions bernoises était également une perspective sûre pour suggérer une répartition différente de la souveraineté économique au sein du canton.

C'est finalement la Société économique de Berne qui a été la plateforme la plus dynamique pour la production de textes et d'idées économiques pour les Vaudois. Cette initiative réalisée par un groupe de jeunes patriciens bernois a rapidement été emparée par les Vaudois. Ces derniers ont usé de plusieurs stratégies afin de concrètement faire de ce projet leur espace de débats, de production et d'échange en matière d'économie politique et de théorie de réforme. Ils ont d'abord inondé l'institution de leurs contributions, sollicitées ou non. Dès le premier concours organisé par la Société économique, la majorité des participants sont systématiquement vaudois. Ils ont également profité de la bienveillance qui y régnait pour formuler des propos interdits ailleurs. Ainsi, en parvenant à devenir secrétaire de la Société, et donc responsable de coordonner la publication de sa revue, Élie Bertrand a usé de son statut pour mettre en avant des idées à la limite de l'acceptable dans le contexte. Les premiers textes produits dans ce cadre, qu'ils soient publiés ou non, montrent un fort intérêt vaudois pour les réformes, quel que soit le model qu'ils soutiennent.

La Société économique de Berne a pris une place considérable dans la vie intellectuelle du canton de Berne. Elle a concentré presque toute la production en matière d'économie politique pendant deux décennies, parce qu'elle était le seul espace qui permettait aux savants de s'exprimer aussi librement sur un sujet pour lequel ils ressentaient une urgence. Les textes qui y ont été soumis, permettent certes d'identifier les caractéristiques de la pensée vaudoise, mais avant cela de comprendre la base conceptuelle bernoise et argovienne auxquelles elle se confrontait. Les penseurs Bernois, membres fondateurs de la Société et presque tous membres du corps souverain, étaient certes intéressés par les innovations conceptuelles en matière d'économie, mais étaient fondamentalement et immuablement conservateurs. Ces théories ne pouvaient servir d'outil qu'au profit des politiques économiques en place. Pour eux, la raison d'être de la Société économique de Berne était d'établir des moyens pratiques, agronomiques, pour améliorer la production domestique et tendre vers l'autosuffisance commerciale bernoise. Les Argoviens, industrialisés, voulaient à tout prix préserver les conditions qui permettaient à leurs manufactures de prospérer.

Dans cet environnement, la particularité collective vaudoise est le fort souhait de réformer les réglementations et les rapports entre sujets et institutions pour contrôler les conditions de leur développement. Cette différence structurelle a opposé les Vaudois aux Bernois, les sujets aux souverains, la périphérie au centre, la campagne à la ville tout au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Parmi les débats qui avaient lieu au sein de la Société économique de Berne, deux grandes approches de l'économie politique se dégagent de la masse de la production vaudoise. Ces deux axes se basent sur deux préoccupations et deux solutions qui se répondent, mais occupent deux pans des réflexions locales. La première consiste à se focaliser sur les enjeux liés à la dépopulation du Pays de Vaud. Bien que nous sachions aujourd'hui que la population européenne était en pleine augmentation, les penseurs du XVIII^e siècle étaient convaincus du contraire et cela était devenu une obsession. Les Vaudois ont fortement contribué à ce débat global. Des auteurs comme Jean Louis Muret ont innové en matière d'analyse statistique pour répondre à la crainte d'un déclin et d'une crise liée au manque de main-d'œuvre dédiée à la production de produits de subsistance. Pour cela, Muret a élaboré un processus d'optimisation agricole au service de l'introduction d'une industrie de masse dans le Pays de Vaud. Sa solution devait offrir un débouché à toute la production agricole locale et sa force de travail. Afin de proposer une idée aussi éloignée des objectifs bernois, Muret a été contraint de ruser. En collaborant de près avec les membres fondateurs de la Société économique pour rédiger son ouvrage majeur, il est parvenu à détourner leur attention de certaines analyses critiques, et ainsi rester à la frontière de l'acceptable. Il est parvenu à énoncer des observations sur les raisons qui poussaient les bernois à maintenir artificiellement une émigration vaudoise afin de servir les intérêts financiers des patriciens. De cette façon, l'émigration dans le canton de Berne est selon lui la cause de la pauvreté, non pas sa conséquence comme ailleurs. La démographie devient ainsi un débat économique et une réflexion sur les réformes sociales. Son intervention s'inscrit d'ailleurs dans un débat général qui pouvait tous les savants actifs dans la région à proposer leurs solutions. Qu'elles soient statistiques, morales ou économiques ces analyses peignent le portrait d'une population soucieuse du rapport qu'elle entretenait avec ses institutions pour la pérennité de son confort.

Cette préoccupation s'observe également dans la seconde approche globale de l'économie vaudoise prédominante au sein de la Société économique de Berne. Le concours sur l'*Esprit de la législation* de 1763 est la meilleure porte d'entrée dans ce débat. Il s'agit de la forte préoccupation provoquée par le retard de l'industrialisation du canton de Berne. Constatant que l'économie bernoise se distançait progressivement des économies alentours, les Vaudois avaient pour volonté d'encourager une forme d'industrie viable, compétitive et respectueuse de ses spécificités

naturelles, morales et culturelles. Organisé afin de mettre en valeur un modèle de développement bien particulier, établi par un groupe de penseurs proches, le fruit du concours sur l'esprit de la législation promeut lui aussi l'établissement d'une industrie de masse dans le Pays de Vaud. Différente de celle de Muret, celle-ci devait être la force vive de toute l'économie réelle domestique. Ces manufactures devaient également impérativement s'établir en périphérie, afin de créer une collaboration saine entre l'agriculture et l'industrie. Elles avaient pour objectif d'absorber le surplus de la production agricole en la transformant et la main-d'œuvre excédentaire présente dans les localités où elles étaient implantées. L'optimisation agricole prendre ainsi une tout autre forme, qui s'oppose à celle souhaitée par les Bernois. Ce débat a joué le rôle de prétexte pour dénoncer des failles structurelles des institutions bernoises. Les sources de revenu publiques et personnelles de l'État et des patriciens bernois sont exposées dans ces textes. Parmi elles, la construction financière qui permet aux bernois de contrôler les taux d'intérêts afin d'en faire une source de revenus industrielle constante apparaît comme une menace à la pérennité du canton de Berne.

Les débats sur la dépopulation et l'industrie révèlent ainsi que le problème économique majeur du Pays de Vaud et le manque absolu de débouché pour le produit de ses terres et pour sa force de travail. Tout le conflit entre Berne et Vaudois se construit sur le maintien d'un côté les instruments administratifs qui permettent aux premiers de toucher des revenus et de créer de l'autre des conditions professionnelles capables de conserver la population locale à domicile en leur offrant des conditions de vie adéquates. Les Vaudois témoignent, jusque dans leurs préoccupations, d'un sentiment de privilège, sur ces conditions de vie, et sur la direction dans laquelle elle tendait.

Afin de contribuer à résoudre ces problèmes généraux, les Vaudois ont formulé une multitude d'action concrète touchant des domaines aussi variés que l'émulation, l'enseignement, la gestion des territoires et de la propriété, la gestion des matières premières et la justice pénale. La masse de textes, anonymes, écrits pour cela a rarement donné lieu à des publications, créant un important discours vaudois sur les pratiques économiques. Ces débats se sont plus focalisés sur l'élaboration de grands systèmes, mais sont composés de réflexions sur les moyens de production et de fonctionnement concret de certaines institutions. Ses contributeurs sont généralement consensuels, mais témoignent de revendications et de préoccupations récurrentes. Il s'avère que les Vaudois cherchaient à obtenir une certaine forme de représentativité politique, locale, à travers leurs pratiques économiques. Offrir une légitimité au mérite économique, au sein de communautés, devait s'intégrer au processus administratif ; les bons travailleurs devaient contribuer à la gestion économique de leur commune, pour défendre ainsi leurs intérêts auprès d'instances supérieures.

De ces écrits émergent néanmoins un petit corps de textes radicaux et extrêmement critiques à l'encontre du gouvernement bernois, La plupart d'entre eux sont anonymes également, à l'exception d'observateurs étrangers ou François de Seigneux. Ces textes dénoncent les fondements-mêmes de la politique financière bernoise, vouée à s'écrouler en accablant les Vaudois au cours de leur déclin. François de Seigneux, qui propose toute un programme de transformation économique et constitutionnel, est représentatif d'une catégorie universelle de contestataires. Ayant œuvré toute sa vie à essayer de réformer les institutions en y travaillant, il se présente comme un expert qui constate l'impossibilité de cette démarche. La seule manière de séparer les intérêts de la population de celle des magistrats, à l'image des monarchies, est de contraindre les institutions à changer, par une force externe. En redoutant quelque violence que ce soit, François de Seigneux voulait imposer une nouvelle logique à l'État de Berne, n s'émancipant de sa logique interne.

Malgré la portée éminemment locale de l'économie politique pensée dans le Pays de Vaud, ces théories ont sans cesse bénéficié d'idées élaborées à l'étranger, qu'ils ont contribué à nourrir en échange. La physiocratie est un exemple particulièrement représentatif et important des dialogues intellectuels entre l'Europe et le Pays de Vaud. Leur influence va de l'intertextualité à des correspondances soutenues entre leurs acteurs respectifs. Les physiocrates envisageaient Berne comme un lieu d'expérimentation intéressant pour leurs systèmes. Agraire, vierge de toute inertie de développement, sensible aux idées de réformes, sensibles à l'introduction d'une même forme d'industrie, les Vaudois leur donnaient l'impression que les idées économiques locales n'étaient pas du tout semblables, ils avaient un objectif commun, une croissance économique constante basée sur une économie réelle – exploitation agricole au service du développement industriel et du commerce. C'est ainsi que ces deux groupes qui n'ont jamais eu le projet de se confondre, se sont nourris pour réfléchir aux rapports entre classes périphériques productives et classes dirigeantes.

Le travail de Hans Rudolf Rytz illustre parfaitement le double biais sur lequel l'historiographie s'est basé pour aborder les textes économiques écrits dans le Pays de Vaud. Son *Geschichte des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, texte toujours important, prétend reconstituer la pensée économique bernoise en articulant l'analyse de l'œuvre de trois auteurs du Pays de Vaud et d'un penseur argovien. Après avoir reconstruit ce qu'était exactement la pensée vaudoise, cela s'explique de deux façons principalement. La première dérive de la surreprésentation de textes économiques provenant du territoire sujet dans l'espace savant bernois. Néanmoins, le peu de textes à proprement bernois est en soi significatif pour comprendre leur approche concrète de l'économie et pour réaliser à quel point ils la pensaient comme une partie intégrante de la politique économique appliquée par le gouvernement. La seconde, émerge de la volonté d'attribuer aux Bernois le caractère moderne et avant-garde des écrits vaudois, alors qu'ils étaient

essentiellement conservateurs. La même réflexion pousse encore des auteurs à affirmer que les Bernois, les Vaudois et la Société économique produisaient des textes physiocratiques¹⁷³¹, alors que la majorité d'entre eux rejetaient explicitement les ouvrages des physiocrates et que les systèmes qu'ils ont élaborés ne suivent en rien le modèle de développement que ces derniers proposent. Malgré les connaissances de plus en plus précises à ce propos, certains textes critiques persistent à adopter cette approche – souvent à défaut de matériel qui la contredit.

Dans une perspective plus actuelle, ces lieux communs desservent des travaux de recherches importants et innovants. Le travail fouillé et fondamental de Lisa Kolb et Lothar Schilling par exemple, mettant en valeur à quel point il est indispensable de prendre en compte les transformations opérées par la traduction des textes francophones en allemand dans les *Mémoires et observations* pour saisir les enjeux conceptuels des activités de la Société économique de Berne. Pourtant, ce travail repose sur la certitude, relayé par l'historiographie, que l'intention de la Société économique était « réformiste »¹⁷³². Cela contraint les auteurs à lire les résultats de leur recherche à travers un filtre qui confond les intentions des savants vaudois et bernois. La traduction du mot « réforme », utilisé abondamment dans les textes vaudois, en « Verbesserung » (amélioration ou optimisation)¹⁷³³ ou en « Aufnahme » (application)¹⁷³⁴ ne déploie sa réelle signification qu'après avoir reconstruit et replacé la pensée économique spécifiquement bernoise dans son contexte. La traduction de ces termes clés était une manière pour les bernois de s'appropriier les concepts énoncés dans les projets de réforme vaudois, et d'en faire des projets mis au service des politiques économiques en vigueur. L'hypothèse selon laquelle la substitution par les bernois des mots « réforme » et « révolution » – mots qui de surcroît jonchent les textes vaudois et sont totalement absents des textes allemands publiés hors des *Mémoires et observations* – par « amélioration » et « application » dans les textes vaudois serrait un souci de précision de leur part n'est plus soutenable en connaissance de cause¹⁷³⁵. C'est au contraire par souci de précision que les Vaudois employaient un éventail de termes plus large et parce qu'ils ne cherchaient pas une simple amélioration de la pratique agraire, mais bien à *réformer* les institutions qui les gouvernaient pour éviter qu'une *révolution* ait lieu. Ainsi, le travail remarquable de Kolb et Schilling fait les frais de l'obstination de la critique à traiter l'économie politique vaudoise comme si une hétérogénéité existait avec les travaux bernois. Ne pas prendre la dynamique concurrentielle entre les deux en compte, et les intérêts que

¹⁷³¹ H. Rytz, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, op. cit., pp. 17-18.

¹⁷³² Lisa Kolb et Lothar Schilling, « Ambiguity in Translation. Communicating Economic Reform in the Multilingual Republic of Berne », in Susan Richter, T. Maissen et M. Albertone (éds.), *Languages of reform in the Eighteenth Century. When Europe Lost its Fear of Change*, Londres, Routledge, 2019, p. 102.

¹⁷³³ *Ibid.*, p. 107.

¹⁷³⁴ *Ibid.*, p. 110.

¹⁷³⁵ *Ibid.*, p. 113.

chacune d'entre elle servait, pousse à interpréter la traduction comme un outil de collaboration, servant à préciser ou compléter une réflexion, alors qu'il était l'instrument de l'asservissement de la pensée réformiste. De cette manière, le présent propos démontre que l'historiographie sur le Pays de Vaud reste encore trop attachée à des connaissances établies dans le contexte de la création d'une mythologie nationale. Si certains auteurs du milieu du XX^e siècle ont posé des fondements solides pour aborder le fonctionnement de l'économie vaudoise et bernoise, leurs interprétations de la pensée économique doit être complètement revue.

Ainsi, cette thèse ouvre des perspectives de recherche nouvelles sur des questions qui ont souvent été traitées dans le même cadre interprétatif. Le projet vaudois comme projet anti-jalousie du commerce, comme un moyen de se protéger des logiques commerciales pratiquées par les autres pays européens, permettra de préciser la manière dont les problèmes économiques du XVIII^e siècle étaient compris. De même, le présent propos invite à repenser le rôle des auteurs de textes d'économie au sein des espaces dans lesquels ils évoluaient. Le fait que les Vaudois avaient une conscience aussi forte de faire partie d'un groupe singulier, présuppose que d'autres groupes identiques existent ailleurs. L'Écosse est un exemple bien connu en la matière : les savants de ces régions périphériques tenaient aux caractéristiques qui faisaient d'eux des contributeurs à part entière à la recherche de solutions aux instabilités économiques qui les entouraient. Finalement, Ce travail dresse une liste de stratégies que les penseurs des Lumières pensaient avoir à disposition pour façonner une économie fonctionnelle, autant domestique que globale.

La reconstitution des débats vaudois sur l'économie politique, et le panorama de ses acteurs, espaces d'expression, types d'interactions et influences, met en lumière un contexte intellectuel nouveau. Les penseurs du Pays de Vaud, consensuels comparés aux grands auteurs de leur époque certes, se sont attelés à comprendre les failles d'institutions inhabituelles – mais devenues courantes aujourd'hui. Ils sont les seuls à avoir questionné les inégalités inhérentes aux systèmes républicains concrets, en fonction, dans leurs implications les plus fines et quotidiennes. S'ils n'ont pas révolutionné la pensée économique ou politique, ils ont informé la pensée d'auteurs comme Rousseau, Hume, Beccaria ou les physiocrates, qui les lisaient. C'est à travers leurs textes que le monde comprenait le fonctionnement, la valeur, les ambitions et les instabilités du canton de Berne et des États républicains. Ainsi, comprendre la manière dont des sujets interprétaient, vivaient et intégraient leur assujettissement, leur carence en matière de représentativité politique et les inégalités dont ils faisaient les frais permet d'identifier plus largement le rapport que toute personne entretient avec sa liberté individuelle, au sein des institutions qui les encadrent.

Bibliographie

Sources

Sources manuscrites

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, Ai Bursinel, Inventaire des Archives communales de Bursinel.

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, Bik 1501, Affaires de particuliers/particulières : le gouverneur de Payerne Charles Frédéric de Saconnay est l'héritier de la moitié des biens d'Henriette de Chandieu, sa petite fille.

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, P Charrière de Sévery B 104/5490, Louis de Montolieu, « Lettre à Catherine de Charrière de Sévery, [entre août 1774 et mai 1776] ».

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, P de Mestral II D 8/1/1/4, François Louis de Pesme de Saint-Saphorin, Considérations sur ce que l'on pourroit faire, de plus convenable dans les circonstances où l'on se trouve, pour la surte du corps Helvetique, et particulièrement pour celle du Canton de Berne.

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, P Saconnay 1, Lettre de l'avocat Duveluz, relative au procès soutenu par Marc Charles Frédéric de Saconnay (1714-1788), colonel et gouverneur de Payerne de 1763 à 1769, dernier descendant mâle de la famille, contre LL.EE. de Berne au sujet de la dîme à Vevey.

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, P SVG G 1 Saconnay, Saconnay (famille de).

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, P SVG G27, *Mémoire sur la vie d'Elie Bertrand*.

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, PP 705/3/5/2, Extrait du journal de Jean de Saconnay relatant les événements de 1712 et écrit à la 3^{ème} personne, fonds Watteville (Béat de).

ARCHIVES DE LA VILLE DE LAUSANNE, P 224, 16/259, « Reflexions à ajouter ou à étendre dans le memoire de M. le Professeur de Bochat sur l'établissement du Commerce à Lausanne ».

BIBLIOTECA AMBROSIANA MILANO Milano, Bec 235/4, Ludwig Eugene von Württemberg, Institution de la Société morale de Lausanne : Plan adressé par Louis Eugène de Wurtemberg à Cesare Beccaria, du 25 mai 1766.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, CO II/35/2, « Journal littéraire » de la Société littéraire de Lausanne, 31 mars 1782.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, fonds Clavel, IS 1915, Correspondance Jacques Abram Daniel Clavel de Brenles.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, Fonds de famille Muret, IS 1980.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, fonds Seigneux, IS 1931/17.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, IS 3693/1 a, John Smith, « De quelle utilité sont les questions proposées dans la Société », 03 décembre 1780.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VERSAILLES, Fonds Lebaudy, ms. 4o 58, Rdl I-III, Michał Mniszech, Recueil des lettres écrites par messieurs les comtes de Mniszech et par monsieur Bertrand à madame la Comtesse de Mniszech.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET SCOLAIRE D'YVERDON-LES-BAINS, 19'386, Jean Georges Pillichody, Remarques curieuses et intéressantes pour la famille principalement commencée le 5 septembre 1742.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET SCOLAIRE D'YVERDON-LES-BAINS, *Premier Registre de la bibliothèque (1761-1827)*.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE, Ms suppl.1485, Rosalie Constant de Rebecque, *Journal de l'enfance de Victor Constant de Rebecque*, [1833].

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE, Ms.Bonnet 36, 73 et 74, Correspondance de Charles Bonnet.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE, Ms.Constant 24/2, Archives de Samuel Constant.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE, Ms.fr.296, « Lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Jacob Vernes, 27 janvier 1760 ».

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE, Ms.fr.9101-9103, Correspondance Gabriel de Seigneux (de Correvon).

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE GENÈVE, Ms.suppl.1908, Correspondance Samuel Auguste Tissot.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE NEUCHÂTEL, *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon et Louis Bourguet*, 102LB04-1.6 et 102LB04-2.90.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE NEUCHÂTEL, fonds Société typographique de Neuchâtel.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, FA Fellenberg 148, 149, 150, 152, 160 et 162.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, FA von Tschärner A 117, Familie de Chandieu : Korrespondenz (1).

BURGERBIBLIOTHEK BERN, FA von Tschärner A 135, Familie de Sacconay : Korrespondenz (1).

BURGERBIBLIOTHEK BERN, FA von Tscharnner A 136, Familie de Sacconay : Korrespondenz (1).

BURGERBIBLIOTHEK BERN, GA Oek.Ges 127, Korrespondierende Gesellschaften, Schweiz und Ausland.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, GA Oek.Ges 128.1-128.15, Korrespondenz i.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, GA Oek.Ges 29-66, Preisfragen und Wettschriften i-xxxii.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, GA Oek.Ges 67-90, Prämien und Experimente (spontane eingereichte Beiträge) i-xxiv.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, Mss.h.h.xii.285(20), Gabriel Seigneux de Correvon, *Mémoire sur un projet d'amélioration dans les terres de ce pays* [1754].

BURGERBIBLIOTHEK BERN, Mss.h.h.xii.285(21), *Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pais de Vaud*, [s.l.], [s.d.].

BURGERBIBLIOTHEK BERN, Mss.h.h.xii.91-92, *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharnner*.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, Mss.h.h.xv.70(80), « Mémoire de MM. Seigneux et Fesquet, commis de LL. EE. pour leurs magasins de Lausanne ».

BURGERBIBLIOTHEK BERN, Mss.h.h.xxxiv.149.1, *Mémoires du général Jean de Sacconay (1646-1729)*.

BURGERBIBLIOTHEK BERN, N Albrecht von Haller 105, *Korrespondenz : Briefe an Haller*.

LWOWSKA NARODOWA BIBLIOTEKA UKRAINY IM. W. STEFANYKA NAN UKRAINY, fonds Oddział Rękopisów. Zespół 5, 5632/II, Élie Bertrand et Michał Mniszech, *Tables du voyage en Suisse*.

NOORD HOLLANDS ARCHIEF HOLLANDSCH MAATSCHAPPIJ DER WETENSCHAPPEN, T444.383, Benjamin Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », 1772.

ZENTRALBIBLIOTHEK ZÜRICH, Ms H 322, « Lettres de Gabriel Seigneux de Correvon à Johann Jakob Scheuchzer ».

ZENTRALBIBLIOTHEK ZÜRICH, Ms J521, Niklaus Anton Kirchberger, *Essay d'un Plan pour établir en Suisse une Société Morale qui par ses Actions eut pour objet, de faire aimer la Vertu*, [s.l.], [s.d.].

Sources imprimées

ADDISON, Joseph, *De La Religion chrétienne*, 3 vol., Lausanne, Pierre Verney, 1757.

ADELUNG, Johann Christoph, *Mémoires pour servir à l'histoire de Frédéric le Grand*, 2 vol., Lausanne, François Grasset, 1760-1761.

ANONYME, *La Liturgie des écoles de charité de Lausanne, ou le service divin qui s'y fait chaque jour*, Lausanne, Antoine Chapuis, 1747.

ANONYME, *Mémoire sur les manufactures de draps et autres étoffes de laine*, Yverdon, [de Felice], 1764.

ANONYME, *Observations on the Present State of Denmark, Russia, and Switzerland*, Londres, T. Cadell, 1784.

ARGENSON, René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d', *Considérations sur le gouvernement*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2019 [1764].

BAUDEAU, Nicolas, *Lettres historiques sur l'état actuel de la Pologne*, Amsterdam, Didot, 1772.

BELLEPIERRE DE NEUVE-ÉGLISE, Louis Joseph, *L'Agronomie et l'industrie, ou les principes de l'agriculture, du commerce et des arts, réduits en pratique*, 2 vol., Paris, Despilly, 1761.

BENTHAM, Jeremy, *Correspondence of Jeremy Bentham*, 2 vol., Londres, UCL Press, 2017.

BENTHAM, Jeremy, *Introduction aux principes de morale et de législation*, Paris, Vrin, 2011 [1789].

BERTRAND, Élie, *Elémens de la morale universelle ou tableau des devoirs de l'homme*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1775.

BERTRAND, Élie, *Elémens de la police générale d'un Etat*, 2 t., Yverdon, [De Felice], 1781.

BERTRAND, Élie, *Éléments de la morale universelle, ou tableau des devoirs de l'homme, considéré dans tous ses rapports*, Neuchâtel, Société Typographique de Neuchâtel, 1775.

BERTRAND, Élie, *Essai sur l'art de former l'esprit, ou premiers éléments de la logique*, Lyon, Regnault, 1764.

BERTRAND, Élie, *Le Thevenon ou les journées de la montagne*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1777.

BERTRAND, Élie, *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse et principalement du Pays de Vaud*, Genève, Claude et Antoine Philibert, 1758.

BERTRAND, Élie, *Trois Sermons prononcés à Berne, à l'occasion de l'heureuse découverte d'une conspiration contre l'Etat*, Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1749.

BERTRAND, Jean, *De L'Eau relativement à l'économie rustique, ou traité de l'irrigation des prés*, Paris, Marchant, 1801.

BERTRAND, Jean, *De L'Eau relativement à l'économie rustique, ou traité de l'irrigation des prés*, Lyon, Regnault, 1764.

BERTRAND, Jean, *Eléments d'agriculture fondés sur les faits et les raisonnemens, à l'usage du peuple de la campagne*, Berne, Société typographique de Berne, 1775.

BIANCHI, Vendramino, *An Account of Switzerland, and the Grison*, Londres, J. Knapton, 1710.

BOCHAT, Charles Guillaume Loys de, *Ouvrages pour et contre les services militaires étrangers*, 3 vol., Genève, Marc Michel Bousquet, 1738.

BOËSNIER DE L'ORME, Paul, *Du Rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel*, Yverdon, de Felice, 1769.

BOISGUILBERT, Pierre de, *Détail de la France*, Paris, Institut Coppet, 2014 [1695].

BONNET, Charles, *La Palingénésie philosophique, ou idées sur l'état passé et sur l'état futur des êtres vivans*, 2 vol., Genève, Claude Philibert, 1769.

BORDE, Charles, *Œuvres diverses*, 4 t., Lyon, Faucheux, 1783.

BOSWELL, James, *On the Grand Tour. Italy, Corsica, and France. 1765-1766*, New York, McGraw-Hill Book Company, 1955.

BOYVE, Jacques François, *Définitions ou explications des termes du droit consacrés à la pratique du Païs de Vaud*, Berne, Samuel Küfer, 1750.

BOYVE, Jacques François, *Remarques sur les loix et statuts du Pays de Vaud*, 2 vol., Neuchâtel, Abraham Droz.

BRISSOT DE WARVILLE, Jacques Pierre, *Théorie des lois criminelles*, Berlin, [s.n.], 1781.

BURNET, Gilbert, *Some letters containing an account of what seemed most remarkable in Switzerland, Italy, some parts of Germany, and C.*, Rotterdam, Abraham Acher, 1686.

BURNET, Gilbert, *Supplement to Dr. Burnet's Letters*, Rotterdam, Abraham Acher, 1687.

BUTRÉ, Charles Richard de, *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1781.

BUTRÉ, Charles Richard de, *Pain économique et examen de la mouture et de la boulangerie*, Karlsruhe, Michel Macklot 1777.

CANTILLON, Richard, *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 1997 [1755].

CARRARD, Benjamin, *De La Jurisprudence criminelle, ou essai sur la question proposée par l'illustre Société économique de Berne pour la confection d'un Code criminel*, 2 vol., Genève, Bonnat, 1785.

CARRARD, Benjamin, *Essai qui a remporté le prix de la Société Hollandoise des Sciences de Haarlem en 1770 sur cette question : qu'est-ce qui est requis dans l'art d'observer ; et jusques-où cet art contribue-t-il à perfectionner l'Entendement ?*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1777.

CART, Jean Jacques, *Catéchisme vaudois, ou principes de philosophie, de morale et de politique républicaine*, Lausanne, Hignou, 1804.

- CART, Jean Jacques, *De La Suisse avant la révolution et pendant la révolution*, Lausanne, Hignou, 1802.
- CART, Jean Jacques, *Lettre de Jean Jacques Cart à Frédéric César Laharpe, directeur de la république helvétique*, Lausanne, Hignou, 1799.
- CART, Jean Jacques, *Lettre de Jean Jacques Cart à la Diète du Canton de Vaud, sur le projet de Constitution du 27 février 1802*, Lausanne, Hignou, 1802.
- CART, Jean Jacques, *Quelques Mots sur le projet de la commission diétale du Canton de Vaud*, Lausanne, Hignou, 1801.
- CASANOVA, Giacomo, *Histoire de ma vie*, 3 t., Paris, Gallimard, 2013-2015.
- CHARRIÈRE, Isabelle de, *Œuvres complètes*, 10 vol., Amsterdam, G.A. Van Oorschot.
- CHILD, Josiah, *Traité sur le commerce*, Paris, L'Harmattan, 2008 [1668].
- CLAVEL DE BRENLES, Jacques Abram Daniel, *Éloge historique de Monsieur Charles Guillaume Loys de Bochat Lieutenant baillival, et controleur général à Lausanne*, Lausanne, Antoine Chapuis, 1755.
- COLLECTIF, « Verzeichnis der Mitglieder der ökonomischen Gesellschaft in Bern : auf das Jahr 1761 gerichtet », in *Sammlungen von landwirthschaftlichen Dinge*, t. 2, v. 1, Zurich, Heidegger et Compagnie, 1761.
- COLLECTIF, *Aristide ou le citoyen*, 2 t., Lausanne, François Grasset, 1766.
- COLLECTIF, *Bibliothèque italique ou Histoire littéraire de l'Italie*, 18 vol., Genève, Marc Michel Bousquet et C^{ie}, 1728-1734.
- COLLECTIF, *De L'Esprit de la législation pour encourager l'agriculture*, Berne, Société typographique de Berne, 1766.
- COLLECTIF, *Der Erinnerer. Eine moralische Wochenschrift*, 2 vol., Zurich, Bürgklicher Druckerey, 1765-1766.
- COLLECTIF, *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, 2 vol., Genève, Noffer et Bassompierre, 1778.
- COLLECTIF, *Encyclopédie oeconomique ou système général, d'æconomie rustique, d'æconomie domestique, et d'æconomie politique*, 16 vol., Yverdon, [de Felice], 1770.
- COLLECTIF, *Encyclopédie oeconomique ou système général*, Yverdon, [De Felice], 1771.
- COLLECTIF, *Encyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, 58 vol., Yverdon, [de Felice], 1774.
- COLLECTIF, *Essais sur l'esprit de la législation, favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts, aux métiers, etc.*, 2 t., Paris, Dessaint, 1766.

COLLECTIF, *Essays on the Spirit of Legislation in the Encouragement of Agriculture, Population, Manufactures, and Commerce*, New York, Newark, 1789.

COLLECTIF, *Les Sources du droit du canton de Vaud. 1. Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, Bâle, Schwabe, 2003.

COLLECTIF, *Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne*, 12 vol., Berne, Société typographique de Berne, 1762-1773.

COLLECTIF, *Recueil contenant les délibérations de la société royale d'agriculture de la Généralité de Paris, au bureau de Paris*, Paris, La Veuve d'Houry, 1761.

COLLECTIF, *Recueil de mémoires, concernant l'économie rurale par une société établie à Berne en Suisse*, 2 vol., Zurich, Heidegger et Compagnie, 1760-1761.

CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas Caritat marquis de, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Garnier Flammarion, 1988 [1795].

CONDORCET, Nicolas de, *Bibliothèque de l'homme publique*, 5 vol., Paris, Buisson, 1791.

CONSTANT, Benjamin et CHARRIERE, Isabelle de, *Correspondance. 1787-1805*, Paris, Desjonquères, 1997.

CONSTANT, Samuel, « Sur la possibilité d'établir des manufactures à Lausanne », [24 février 1782], in Pierre Kohler, « Sur la possibilité d'établir des manufactures à Lausanne, par Samuel de Constant », in *Revue historique vaudoise*, vol. 40, n° 6, 1932.

CONSTANT, Samuel, *Catéchisme de morale*, Bruxelles, Lambert et Baudouin, 1783.

CONSTANT, Samuel, *Le Mari sentimental, ou le mariage comme il y en a quelques-uns*, [s.l.], [s.n.], 1783.

CONSTANT, Samuel, *Le Mari sentimental. Suivi des Lettres de Mrs Henley de Mme de Charrière*, [Lausanne], Editions des Lettres de Lausanne, 1928.

COXE, William, *Lettres de M. William Coxe a M.W. Melmoth, sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, 2 vol., Paris, Belin, 1781.

CURTAT, Louis Auguste, *De La Liberté des cultes dans ses seuls rapports avec la constitution du Canton de Vaud*, Lausanne, Dépôt Bibliographique, 1831.

CURTAT, Louis Auguste, *Du Gouvernement de Berne*, Suisse, [s.n.], 1793.

CURTI, Leopold, *Lettres sur la Suisse*, 2 t., Altona, Jean David Adam Eckhardt, 1799.

DAIRE, Eugène (ed.), *Physiocrates*, Genève, Slatkine, 1971 [1846].

DANGEUL, Louis Joseph Plumard de, *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne, par rapport au commerce et autres sources de la puissance des Etats*, Amsterdam, François Changuion, 1754.

DELACROIX, Jacques Vincent, *Constitutions des principaux Etats de l'Europe et des Etats-Unis de l'Amérique*, 4 t., Paris, Buisson, 1791.

DELOLME, Jean-Louis, *Constitution de l'Angleterre*, Genève, Barde, Manget et compagnie, 1771.

DENTAND, Julien, *Essai de jurisprudence criminelle*, Lausanne, [s.n.], 1785.

DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, *Objections et réponses sur le commerce des grains et des farines*, Amsterdam, Delalain, 1769.

DU PONT DE NEMOURS, Pierre Samuel, *The Correspondence of Jefferson and Du Pont de Nemours*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1931.

DUHAMEL DE MONCEAU, Henri Louis, *Éléments d'agriculture*, 2 vol., Paris, Guerin et Delatour, 1762-1763.

DUHAMEL DE MONCEAU, Henri Louis, *Traité des arbres*, 2 vol., Paris, Guerin et Delatour, 1755.

DUVAL-PYRAU, Henri François, *Aristide*, Yverdon, Société Littéraire et Typographique, 1777.

ENGEL, Samuel, *De La Nature de la culture, et de l'utilité des pommes de terre par un ami des hommes*, Lausanne, Antoine Chapuis, 1771.

ENGEL, Samuel, *Essai sur cette question : quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux ?*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1767.

ENGEL, Samuel, *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains*, [s.l.], [s.n.], 1772.

ERLACH, Rodolphe Louis d', *Code du Bonheur*, Genève, Dufart, 1788.

ERLACH, Rodolphe Louis d', *Précis des devoirs du souverain*, Lausanne, Mourer, 1791.

FELICE, Bartolomeo de, *Leçons de droit de la nature et des gens*, 2 vol., Yverdon, [de Felice], 1769.

FÉNELON, François de Salignac de La Mothe, *Les Aventures de Télémaque* [1699], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1997, t. 2.

FILANGIERI, Gaetano, *La Science de la législation*, 7 vol., Paris, Cuchet, 1786.

FORBONNAIS, François Véron Duverger de, *Elémens du commerce*, Genève, Slatkine, 2016 [1754].

FRANKLIN, Benjamin, « Réponse de M^r Franklin, à l'interrogatoire qu'il subit devant la Chanbre des Communes, au mois de Février 1766, lorsque la révocation de l'Acte du Timbre y fut mise en délibération », in *Éphémérides du citoyen*, t. 7, 1768.

GALIANI, Ferdinand, *Dialogues sur le commerce des blés*, Paris, Fayard, 1984 [1770].

GESSNER, Salomon, *La Mort d'Abel*, Lille, L. Lefort, 1808 [1760].

GIBBON, Edward, « Introduction à l'histoire générale de la république des Suisses », in *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, Londres, John Murray, 1814, vol. 3.

GIBBON, Edward, *Le Journal de Gibbon à Lausanne*, Lausanne, F. Rouge, 1945.

GIBBON, Edward, *Memoirs of My Life*, Londres, Penguin, 1984 [1793].

GIBBON, Edward, *Miscellanea Gibboniana*, Lausanne, F. Rouge, 1952.

GODWIN, William, *Les Aventures de Caleb Williams, ou les Choses comme elles sont*, 3 vol., Paris, Dufart, 1797.

GOLOWKIN, Fédor (ed.), *Lettres diverses, recueillies en Suisse*, Genève, J. J. Paschoud, 1821.

GORANI, Giuseppe, *Memorie di giovinezza e di guerra*, Milan, A. Mondadori, 1936.

GRIMM, Friedrich Melchior, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Paris, Garnier, 1879.

GROTIUS, Hugues, *Le Droit de la guerre et de la paix*, 2 t., Caen, Presses Universitaires de Caen, 1984 [1625].

HALLER, Albrecht von et BONNET, Charles, *The Correspondence between Albrecht von Haller and Charles Bonnet*, Berne, Verlag Hans Huber, 1983.

HALLER, Albrecht von, *Alfred roi des Anglo-Saxons*, Lausanne, Société Typographique, 1775.

HALLER, Albrecht von, *Fabius et Caton. Fragment de l'histoire romaine*, Lausanne, Jules Henri Pott, 1782.

HALLER, Albrecht von, *Usong, histoire orientale*, Lausanne, François Grasset, 1772.

HALLER, Albrecht von, *Usong. Histoire orientale*, Paris, Valade, 1772.

HAMEL, Richard, *Briefe von J. G. von Zimmermann, Wieland und A. von Haller an Vincenz Bernhard von Tschärner*, Rostock, Wilhelm Werthers Verlag, 1881.

HAMEL, Richard, *Mitteilungen aus Briefen der Jahre 1748-68 an Vincenz Bernhard von Tschärner*, Rostock, Carl Meyer's Buchhandlung, 1881.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *Correspondance*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1990.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *Premiers écrits (Francfort 1797-1800)*, Paris, Vrin, 1997.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 1940 [1820].

HEINZMANN, Johann Georg, *Beschreibung der Stadt und Republik Berne*, 2 vol., Berne, Société typographique de Berne, 1794-1796.

- HERBERT, Claude Jacques, *Essais économiques sur la liberté du commerce dans l'agriculture*, Genève, Slatkine, 2012.
- HIRZEL, Hans Caspar, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger et Compagnie, 1762.
- HOBBS, Thomas, *Le Citoyen ou le fondement de la politique*, Paris, Garnier Flammarion, 1982 [1642].
- HOBBS, Thomas, *Léviathan*, Paris, Gallimard, 2000 [1651].
- HOLBACH, Paul-Henri Thiry d', *Œuvres philosophiques 1773-1790*, Paris, Coda, 2004.
- HUME, David, *Essais et traités sur plusieurs sujets. Deuxième partie*, Paris, Vrin, 2009 [1753-1756].
- HUME, David, *Essays. Moral, Political and Literary*, Indianapolis, Liberty Fund, 1994 [1741].
- ISELIN, Isaac, *Gesammelte Schriften. Band 2. Schriften zur Ökonomie*, Bâle, Schwabe, 2016.
- KIRCHBERGER, Niklaus Anton, « Plan Kirchberger », in *Journal Helvétique*, Neuchâtel, Septembre 1762, p. 299- 302.
- LA BEAUMELLE, Laurent Angliviel de, *Mes Pensées*, Copenhague, [s.n.], 1751.
- LAURENCE, John, *A New System of Agriculture Being a Complete Body of Husbandry and Gardening*, Dublin, J. Hyde, 1727.
- LE TROSNE, Guillaume François, *De L'Administration provinciale, et de la réforme de l'impôt*, Bâle, [s.n.], 1779.
- LE TROSNE, Guillaume François, *De L'Intérêt social*, Paris, Debure, 1777.
- LE TROSNE, Guillaume François, *De L'Ordre social*, Paris, Debure, 1777.
- LE TROSNE, Guillaume François, *Discours sur le droit des gens*, Amsterdam, [s.n.], 1762.
- LE TROSNE, Guillaume François, *Les Lois naturelles de l'ordre social*, Genève, Slatkine, 2019.
- LE TROSNE, Guillaume François, *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*, Soisson [Paris], Simon, 1764.
- LEMERCIER DE LA RIVIVIÈRE, Paul Pierre, *Canevas d'un code constitutionnel. Œuvres politiques (1787-1789)*, Genève, Slatkine, 2011.
- LEMERCIER DE LA RIVIVIÈRE, Paul Pierre, *Pour la Pologne, la Suède, l'Espagne et autres textes. Œuvres d'expertise (1772-1790)*, Genève, Slatkine, 2011
- LINGUET, Simon Nicholas Henri, *Du Commerce des grains. Nouvelle édition, augmentée d'une lettre à M. Tissot sur le vrai mérite Politique, et Physique du pain, et du bled*, [s.l.], Bruxelles, 1787.

LOCKE, John, *Ecrits monétaires*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

LOCKE, John, *Essai sur l'entendement humain*, Paris, Le livre de poche, 2009 [1690].

LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, Paris Garnier Flammarion, 1992 [1689].

LOCKE, John, *Two Treatises of Government*, Yale, Yale University Press, 2003 [1689].

MABLY, Gabriel Bonnot de, « Correspondance inédite de Mably à Fellenberg. 1763-1778 », in *Francia. Forschung zur westeuropäischen Geschichte*, n° 2, 1992.

MABLY, Gabriel Bonnot de, *De L'Etude de l'histoire*, Paris, Fayard, 1988 [1775].

MABLY, Gabriel Bonnot de, *Du gouvernement et des lois de la Pologne*, Paris, Kimé, 2008 [1781].

MABLY, Gabriel Bonnot de, *Entretien de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique*, Zurich, Heidegger et compagnie, 1765 [1763].

MABLY, Gabriel Bonnot de, *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*, Paris, Kimé, 2001 [1757].

MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince et autres œuvres*, Paris, Robert Laffont, 2018.

MAGINIÉ, Daniel, *L'Illustre paysan ou mémoire et aventure de Daniel Maginié*, Lausanne, Aux dépens de la compagnie, 1761 [1754].

MALEBRANCHE, Nicolas, *Traité de morale*, Paris, Garnier Flammarion, 1995 [1684].

MALESHERBES, Guillaume Chrétien de Lamoignon de, *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, Paris, [s.n.], 1790.

MALLET DU PAN, Jacques, *Eloge funèbre et historique de feu M^r Seigneux*, Lausanne, Société typographique, 1776.

MALTHUS, Thomas Robert, *An Essay on the Principle of Population*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1989 [1798].

MANDEVILLE, Bernard, *La Fable des abeilles*, 2 vol., Paris, Vrin, 2007-2010 [1714].

MANDEVILLE, Bernard, *La Fable des abeilles*, traduit par Jean Bertrand, Londres, Au Dépens de la Compagnie, 1740.

MAULÉON, Alexandre Jérôme Loyseau de, *Défense apologétique du comte de Portes*, Paris, Pierre de Lormel, 1766.

MELON, Jean François, *Essai politique sur le commerce*, [s.n.], [s.l.], 1736 [1734].

MELON, Jean-François, *Essai politique sur le commerce*, Paris, Institut Coppet, 2017 [1734].

MERCANDIER, *Traité du chanvre*, Paris, Nyon, 1758.

MERVEILLEUX, David-François de, *Entretien politique entre quelques Suisses des treize cantons et des pays alliés, sur l'état présent où se trouve le Corps Helvétique*, Londres, Samuel Harding, 1738.

MIRABEAU, Victor de Riqueti marquis de, « Journal de ma vie », in *Revue rétrospective*, Paris, H. Fournier Aîné, 1834, pp. 365-390.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de et DU PONT DE NOMOURS, Pierre Samuel, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de et QUESNAY, François, *Philosophie rurale*, Genève, Slatkine, 2014 [1763].

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de et QUESNAY, François, *Traité de la monarchie*, Paris, L'Harmattan, 1999.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, « Lettre de M. le Marquis de M**** concernant la Mort d'Abel », in *Journal Helvétique*, Neuchâtel, Abraham Droz, juin 1760, pp. 169-174.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Hommes à célébrer*, 2 t., [s.l.], [s.n.], 1789.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1756.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *La Science ou les droits et devoirs de l'homme*, Lausanne, François Grasset, 1774.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Leçons économiques*, Amsterdam, [s.l.], 1770.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Les Economiques*, Amsterdam, Lacombe, 1769.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Lettres à Marc Charles Frédéric de Sacconay*, Mirabeau, Collection privée. Selon la transcription établie par Lumières.Lausanne (Université de Lausanne), url : <https://lumières.unil.ch/fiches/bio/269/>, version du 11.01.2018.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Lettres sur la législation ou l'ordre légal, dépravé, rétabli et perpétué*, Berne, Société typographique de Berne, 1775.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Lettres sur le commerce des grains*, Paris, Desaint, 1768.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Mémoire sur les États provinciaux*, [s.l.], [s.n.], 1787 [1750].

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Supplément à la théorie de l'impôt*, La Haye, Pierre Frédéric Gosse, 1776.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Théorie de l'impôt*, [s.l.], [s.n.], 1760.

MIRABEAU, Victor de Riqueti, marquis de, *Théorie de l'impôt, suivi de Supplément à la théorie de l'impôt*, Genève, Slatkine, 2020.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traité de l'économie politique*, Genève, Droz, 1999 [1615].

MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat dit, *Œuvres complètes*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1951.

MOORE, John, *Lettres d'un voyageur anglois sur la France, la Suisse et l'Allemagne*, 2 t., Genève, Isaac Bardin, 1781.

MOREAU DE BEAUMONT, Jean Louis, *Mémoires concernant les impositions et droits en Europe*, Paris, Imprimerie Royale, 1768.

MOTTAZ, Eugène, *Stanislas Poniatowski et Maurice Glayre. Correspondance relative aux partages de la Pologne*, Paris, Calman Lévy, 1897.

MÜLLER, Johann von, *Vue générale de la République fédérative des Suisses*, Zurich, Ammann, 1991 [1777].

MURALT, Bêat Louis de, *Lettres sur les Anglois et les François et sur les voyages*, [s.l.], [s.n.], 1725.

MURET, Jean Louis, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 janvier 1762 », in *Assemblée annuelle des staisticiens officiels et de la Suisse de statistique*, 1898.

MURET, Jean Louis, *La Mouture des grains. Expériences du moulin, et sur l'art de faire le pain*, Berne, Société typographique de Berne, 1793

MURET, Jean Louis, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, Yverdon, [s.n.], 1766.

MURET, Jean Louis, *Mémoire sur la mouture des grains, et sur divers objets relatifs*, Berne, Société typographique de Berne, 1776.

MURET, Jean Louis, *Sermon sur Juges chap. XIX vers. 30*, Vevey, Chenebié et Lörtscher, 1781.

NYON, Jean-Luc, *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Chrétien Guillaume Lamoignon Malesherbes*, Paris, Jean-Luc Nyon, 1797.

PATTULLO, Henry, *Essai sur l'amélioration des terres*, Paris, Durand, 1763.

PILATI, Carlo Antonio, *Voyages en différens pays de l'Europe*, 2 t., Suisse, Les Libraires Associés, 1778.

PILLICHODY, Jean Georges, *Essai contenant les ordonnances et l'usage qui ont dérogé au coutumier du Pais de Vaud*, Neuchâtel, Sinnet, 1756.

PILLICHODY, Jean Georges, *Essai sur cette question : seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers, les communes sois pâturages, champs, etc. ? Et comment ce changement pourroit-il se faire au plus grand avantage des communautés ?*, Yverdon, [s.n.], 1766.

PILLICHODY, Jean Georges, *Essai sur les fonds clos*, Yverdon, de Felice, 1766.

- PILLICHODY, Jean Georges, *Le Droit naturel d'un père à son fils*, 2 vol., Yverdon, [s.n.], 1769.
- PLATON, *La République*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1950, t. 1.
- POLIER DE SAINT-GERMAIN, Antoine, *Coup-d'œil sur ma patrie*, [s.l.], [s.n.], 1784.
- POLIER DE SAINT-GERMAIN, Antoine, *Del Governo de Costumi*, Bologne, Presso Giuseppe Lucchesini, 1801.
- POLIER DE SAINT-GERMAIN, Antoine, *Du Gouvernement des mœurs*, Lausanne, Jules Henri Pott et Comp., 1784.
- POLIER DE SAINT-GERMAIN, Antoine, *Nouvel Essai sur le projet de la paix perpetuelle*, Suisse, [s.n.], 1788.
- PUFENDORF, Samuel, *Le Droit de la nature et des gens*, 2 t., Caen, Presses Universitaires de Caen, 2009 [1672].
- QUESNAY, François, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, 2 t., Paris, Institut National d'Études Démographiques, 2005.
- QUESNAY, François, *Œuvres économiques et philosophiques*, Paris, Jules Peelman et Cie., 1888.
- QUESNAY, François, *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus naturel au genre humain*, Yverdon, [de Felice], 1768-1769 [1767].
- QUESNAY, François, *Physiocratie*, Paris, Garnier Flammarion, 2008 [1768].
- QUESNAY, François, *Tableau économique des physiocrates*, Paris, Calmann-Lévy, 1969 [1758].
- RICARDO, David, *Des Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Garnier Flammarion, 1992 [1817].
- RISI, Paul, *Observations sur des matières de jurisprudence criminelle*, Lausanne, François Grasset, 1768.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social*, Paris, Garnier Flammarion, 1992 [1762].
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Œuvres complètes*, 24 vol., Genève, Slatkine, 2012.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Œuvres complètes*, 5 vol., Paris, Gallimard, 1966.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Ses amis et ses ennemis. Correspondance*, t. 2, Paris, Michel Lévy frères, 1865.
- RUCHAT, Abraham, *Les Délices de la Suisse, une des principales Républiques de l'Europe*, 4 vol., Leyde, Pierre Vander Aa, 1714.
- SACCONAY, Charles Marc Frédéric de, *Mémoire sur les grains*, [s.l.], [s.n.], [1770].

SALOMON, Thomas, *Modern History or the Present State of all Nations*, Londres, [s.n.], 1721.

SAUSSURE, Rilliet de, *Lettres sur l'emprunt et l'impôt*, [s.l.], [s.n.], 1779.

SAY, Jean-Baptiste, *Correspondance économique*, Paris, Institut Coppet, 2015.

SAY, Jean-Baptiste, *Cours d'économie politique*, Paris, Garnier Flammarion, 1996.

SAY, Jean-Baptiste, *Traité d'économie politique*, 2 t., Paris, Économica, 2006 [1803].

SCHMID, Georg Ludwig, *Essais sur divers sujets intéressants de politique et de morale*, [s.l.], [s.n.], 1761.

SCHMID, Georg Ludwig, *Principes de la législation universelle*, 2 vol., Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1776.

SCHMID, Georg Ludwig, *Traité de divers sujets intéressans de politique et de morale*, [s.l.], [s.n.], 1760.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, « Extrait d'une lettre écrite par M. le Conseiller Seigneux à M. de Vèze, au sujet d'une forme singulière de jugement criminel », in *Mercure de France*, décembre 1730.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, « Lettre à Monsieur Bourguet, Professeur en Philosophie à Neuchâtel, contenant des réflexions curieuses sur l'agriculture, et un parallèle intéressant du goût des François et des Anglois pour cette science », in *Mercure suisse*, novembre 1734.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, *Essai sur l'usage, l'abus et les inconveniens de la torture, dans la procedure criminelle*, Lausanne, François Grasset, 1768.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, *Histoire d'Ismène et Corisante*, Amsterdam, [s.n.], 1727.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, Lausanne, Marc Michel Martin, 1775.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, *Les Vœux de l'Europe pour la paix*, Lausanne, François Grasset, 1760.

SEIGNEUX, François, *Système abrégé de jurisprudence criminelle, accomodé aux loix et à la constitution du pays*, Lausanne, Marc Michel Bousquet, 1756.

SERRES, Jean de, *Gouvernement politique et économique*, 2 vol., Amsterdam, Aux Dépens de la Compagnie, 1764.

SISMONDI, Jean Charles Léonard Simonde de, *Écrits d'économie politique, Œuvres économiques complètes*, Paris, Economica, 2012, t. 3.

SMITH, Adam, *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 1976.

- SMITH, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 2 vol., Paris, Garnier Flammarion, 1991 [1775].
- SMITH, Adam, *The Correspondence of Adam Smith*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- SMITH, Adam, *The Theory of Moral Sentiments*, Oxford, Clarendon Press, 1976 [1759].
- SMITH, Adam, *Théorie des sentiments moraux*, Paris, PUF, 2014 [1759].
- SOCIÉTÉ DU COMTE DE LA LIPPE, *Extrait des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe*, 2 vol., Lausanne, 1742-1745, selon la transcription de Lumières.Lausanne, projet « Société du comte de la Lippe (1742-1747) », Université de Lausanne, url : <https://lumières.unil.ch/fiches/biblio/4213/>.
- STANYAN, Abraham, *L'Etat de la Suisse*, Amsterdam, Freres Wetstein, 1714.
- STANYAN, Abraham, *Tableau historique et politique de la Suisse*, Paris, Lottin le jeune, 1766.
- THOMAS, Antoine Léonard, *Eloge de Maximilien de Béthune, Duc de Sully*, Paris, Regnard, 1758.
- TISSOT, Samuel Auguste et ZIMMERMANN, Johann Georg, *Correspondance 1754-1797*, Genève, Slatkine, 2007.
- TISSOT, Samuel Auguste, *Avis au peuple sur sa santé*, Paris, Quais Voltaire Histoire, 1993 [1782].
- TISSOT, Samuel Auguste, *Lettre à M. Hirzel, conseiller d'état à Zurich, sur le bled et le pain*, Lausanne, Tarin, 1779.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Robert Laffont, 1986 [1856].
- TSCHARNER, Niklaus Emmanuel, *Über die Nothwendigkeit der Prachtgesetze in einem Freystaate*, Zurich, Drell, Gessner und C°, 1769.
- TSCHIFFELI, Johann Rudolf, *Lettres sur la nourriture des bestiaux à l'étable*, Lyon, Frères Perisse, 1779.
- TUCKER, Josiah, *The Collected Works of Josiah Tucker*, 5 vol., Londres, Routledge, 1993.
- TURBILLY, Louis-François-Henri de Menon, marquis de, *Mémoire sur le défrichemens*, Paris, d'Houry, 1760.
- TURGOT, Anne Robert Jacques, *Formation et distribution des richesses*, Paris, Garnier Flammarion, 1997 [1766].
- TURGOT, Anne Robert Jacques, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, 6 vol., Paris, Institut Coppet, 2018.
- VASCO, Dalmazzo Francesco, *Des Loix civiles relativement à la propriété des biens*, Yverdon, [de Felice], 1768 [1766].

VATTEL, Emer de, *Amusemens de littérature, de morale et de politique*, La Haye, Pierre Gosse, 1765.

VATTEL, Emer de, *The Law of Nations*, Indianapolis, Liberty Fund, 2008 [1758].

VAUBAN, Sébastien Le Prestre de, *Les Oisivetés*, Paris, Champ Vallon, 2007.

VAUVENARGUES, Luc de Clapiers de, *Œuvres complètes*, 3 t., Paris, J. L. J. Brière, 1821.

VIGNOLI, Giovanni, *La Félicité publique considérée dans les paysans cultivateurs de leur propre terres*, Lausanne, François Grasset, 1770.

VOLTAIRE, « Observations sur MM. Jean Lass, Melon et Dutot ; sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts » [1738], in *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Armand-Aubrée, 1829, t. 23.

VOLTAIRE, *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire*, vol. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.

VOLTAIRE, François Marie Arouet, dit, *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* [1759], in *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Armand-Aubrée, 1829, t. 18.

WATTEVILLE, Louis de, *Histoire de la Confédération Helvétique*, Berne, Gottschall et compagnie, 1754.

WEISS, François Rodolphe de, *Principes philosophiques, politiques et moraux*, 2 t., Suisse, [s.n.], 1785.

YOUNG, Edward, *Le Sage dans la solitude, ou méditations religieuses sur divers sujets*, Lausanne, Grasset, 1770.

YOUNG, Edward, *Le Sage dans la solitude, ou méditations religieuses sur divers sujets*, Londres, [s.n.], 1770.

YOUNG, Edward, *Le Sage dans la solitude, ou méditations religieuses sur divers sujets*, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1775

ZIMMERMANN, Johann Georg, *An Essay on National Pride*, Londres, J. Wilkie, 1771.

ZIMMERMANN, Johann Georg, *De L'Orgueil national*, Paris, Delalain, 1769.

ZRLAUBEN, Béat Fidèle, *Tableaux de la Suisse, ou Voyage pittoresque fait dans les XIII cantons du corps helvétique*, Paris, Lamy, 1785, vol. 9.

Littérature secondaire

Monographies

ALBERTONE, Manuela, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Surrey, Ashgate, 2014.

ALIMENTO, Antonella, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV*, Bruxelles, Pierre Lang, 2008.

ALTHUSSER, Louis, *Montesquieu, la politique et l'histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008 [1959].

ALTORFER-ONG, Stefan, *Staadtbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im Bern des 18. Jahrhundert*, Baden, Hier und Jetzt, 2010.

APPLEBY, Joyce, *Liberalism and Republicanism in the Historical Imagination*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1992.

ARMITAGE, David, *Foundations of Modern International Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

BACKHOUSE, Roger, *The Pinguin History of Economics*, Londres, Penguin Books, 2002.

BAILYN, Bernard, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge (MA), Belknap Press of Harvard University Press, 1992 [1967].

BAKER, Keith Michael, *Condorcet. Raison et politique*, Paris, Hermann, 1988 [1975].

BAKER, Keith Michael, *Inventing the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

BANDELIER, André, *Des Suisses dans la République des lettres. Un réseau savant au temps de Frédéric le Grand*, Genève, Slatkine, 2007.

BÄSCHLIN, Conrad, *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft in Bern. 1759-1766*, Laupen, Haggenschmied, 1917.

BEER, Max, *An Inquiry into Physiocracy*, Londres, Routledge, 2014 [1939].

BELISSA, Marc, *Repenser L'Ordre européen (1795-1802). De la société des rois aux droits des nations*, Paris, Kimé, 2006.

BINOCHE, Bertrand, *Nommer L'Histoire. Parcours philosophiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 2018.

BLUM, Carol, *Strength in Numbers. Population, Reproduction, and Power in Eighteenth-Century France*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2002.

BOOTH, William, *Households. On the Moral Architecture of the Economy*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.

BOURKE, Richard, *Empire and Revolution. The Political Life of Edmund Burke*, Princeton, Princeton University Press, 2015.

BRANDENBERGER, Anton, *Ausbruch aus der "Malthusianischen Falle" : Versorgungslage und Wirtschaftsentwicklung im Staate Bern 1755-1797*, Bruxelles, Peter Lang, 2004.

BRATUŃ, Marek, *Élie Bertrand a Polska*, Varsovie, Atut, 2013.

- BRATUŃ, Marek, *Relations polono-suisse au xviii^e siècle. Nouvelles approches*, Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, 2012.
- BRAUN, Rodolf, *Industrialisierung und Volksleben*, Winterthur, P. G. Keller, 1960.
- BRAUN, Rudolf, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1988.
- BREWER, Anthony, *Richard Cantillon. Pioneer of Economic Theory*, Londres, Routledge, 1992.
- BROCARD, Lucien, *Les Doctrines économiques et sociales du marquis de Mirabeau dans l'Ami des hommes*, New York, Burt Franklin, 1970 [1902].
- BROOKE, Christopher, *Philosophical Pride. Stoicism and Political Thought from Lipius to Rousseau*, Princeton, Princeton University Press, 2012.
- BRUGGER, Bill, *Republican Theory in Political Thought. Virtuous or Virtual ?*, Londres, Macmillan Press, 1999.
- BRUNNER, Otto, *Neue Wege der Sozialgeschichte*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1956.
- BURKE, Peter, *A Social History of Knowledge. From Gutenberg to Diderot*, Cambridge, Polity, 2000.
- BURNAND, Léonard, *Necker et l'opinion publique*, Paris, Honoré Champion, 2004.
- BUTTERWICK, Richard, *The Polish-Lituanian Commonwealth. Light and Flame*, NewHaven, Yale University Press, 2020.
- BUXCEL, Emile, *Aspects de la structure économique vaudoise. 1803-1850*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1981.
- CAHEN, Fabrice, *Le Nombre des hommes. La mesure de la population et ses enjeux (xvi^e-xxi^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2022.
- CAPITANI, François de, *Die Helvetische Gesellschaft, t. 2, Die Gesellschaft im Wandel*, Berne, Verlag Huber Frauenfeld, 1983.
- CARVALHO, Thérance, *La Physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Paris, Mare et Martin, 2020.
- CHAMOREL, Gabriel, *La Liquidation des droits féodaux dans le canton de Vaud 1798-1821*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1944.
- CHENEY, Paul, *Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.
- CHEVALLAZ, Georges-André, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, F. Rouge, 1949.

CITTON, Yves, *Portrait de l'économiste en physiocrate. Critique littéraire de l'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2000.

CLAEYS, Thierry, *Les Institutions financières en France au XVIII^e siècle*, 2 t., Paris, Éditions SPM, 2011.

CLARK, Walter Ernst, *Josiah Tucker Economist. A Study in the History of Economics*, New York, Columbia University Press, 1903.

COLEMAN, William Oliver, *Rationalism and Anti-Rationalism in the Origins of Economics*, Brookfield, Edward Elgar, 1995.

COLOMB, Catherine, *Tout Catherine Colomb*, Genève, Zoé, 2019.

CONSTANT, Jean-Marie, *Naissance Des États modernes*, Paris, Belin, 2008.

CRUCITTI ULLRICH, Francesca Bianca, *La « Bibliothèque Italique »*, Milan, Ricardo Ricciardi Editore, 1974.

DEAN, Adam Wesley, *An Agrarian Republic. Farming, Antislavery Politics, and Nature Parks in the Civil War Era*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2015.

DIJN, Annelien de, *French Political Thought from Montesquieu to Toqueville. Liberty in a Levelled Society ?*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

DOIROU, Normand, *L'Art de voyager. Le déplacement à l'époque classique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval Klincksieck, 1995.

DUCOMMUN, Marie-Jeanne et QUADRONI, Dominique, *Le Refuge Protestant dans le Pays de Vaud (fin XVII^e - début XVIII^e s.) Aspects d'une migration*, Genève, Droz, 1991.

DUNN, John, *The Political Thought of John Locke*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969.

DUNN, John, *Western Political Theory in the Face of the Future*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

EDELSTEIN, Dan, *On the Spirit of Rights*, Chicago, Chicago University Press, 2019.

EDELSTEIN, Dan, *The Enlightenment. A Genealogy*, Chicago, The University of Chicago Press, 2010.

ERNE, Emil, *Die Schweizerischen Sozietäten*, Zurich, Chronos, 1988.

FONTANA, Biancamaria, *Benjamin Constant and the Post-Revolutionary Mind*, New Haven, Yale University Press, 1991.

FORBES, Duncan, *Hume's Philosophical Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Seuil, 2004.

FOUCAULT, Michel, *Œuvres*, 2 vol., Paris, Gallimard, 2015.

FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil, 2004.

FRANÇOIS, Alexis, *Jean-Jacques et Leurs Excellences*, Lausanne, SPES, 1924.

FURRER, Norbert, *Die vierzigsprachige Schweiz. Sprachkontakte und Mehrsprachigkeit in der vorindustriellen Gesellschaft (15.-19. Jahrhundert)*, 2 vol., Zurich, Chronos, 2002.

GENNA-STALDER, Margret et LAMBRECHT, Lars, *Die Patriotische Gesellschaft in Bern und Isaak Iselins Anteil an der europäischen Geschichtsphilosophie*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

GERBER-VISSER, Gerrendina, *Die Ressourcen des Landes. Der ökonomisch-patriotische Blick in den Topographischen Beschreibungen der Oekonomischen Gesellschaft Bern (1759-1855)*, Baden, Hier und Jetzt, 2012.

GIDDEY, Ernest, *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIII^e siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1974.

GOYARD-FABRE, Simone, *Les Embarras philosophiques du droit naturel*, Paris, Vrin, 2002.

GROENEWEGEN, Peter, *Eighteenth-century Economics*, Londres, Routledge, 2002.

GUILLORY, Pierre-Constant, *Notice sur le marquis de Turbilly. Agronome angevin du XVIII^e siècle*, Abgers, Cosnier et Lachèse, 1849.

GUYOT, Yves, *Quesnay et la physiocratie*, Paris, Institut Coppet, 2014.

GUZZI-HEEB, Sandro, *Passions alpines. Sexualité et pouvoir dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

HAAKONSSSEN, Knud, *The Science of a Legislator. The Natural Jurisprudence of David Hume and Adam Smith*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

HAMMERSLEY, Rachel, *The English Republican Tradition and Eighteenth-Century France. Between the ancients and the moderns*, Manchester, Manchester University Press, 2010.

HANLEY, Ryan, *The Political Economy of Fénelon*, Oxford, Oxford University Press, 2020.

HARRIS, James, *Hume. An Intellectual Biography*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

HEILBRON, Johan, *Naissance de la sociologie*, Marseille, Agon, 2006.

HENRY, Gilles, *Mirabeau père*, Paris, Tallandier, 1989.

HERENCIA, Bernard, *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques*, Ferney-Voltaire, Centre International d'étude du xviii^e siècle, 2014.

HIRSCHMAN, Albert, *The Passions and the Interests. Political Arguments for Capitalism before its Triumph*, Princeton, Princeton University Press, 1997 [1977].

- HOFFMAN, Philip, *Growth in a Traditional Society. The French Countryside 1450-1815*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- HONT, Istvan, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010.
- HONT, Istvan, *Politics, in Commercial Society. Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2015.
- IM HOF, Ulrich, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*, Munich, Verlag C. H. Beck, 1981.
- IM HOF, Ulrich, *Die Helvetische Gesellschaft. Band 1. Die Entstehung einer politischen Öffentlichkeit in der Schweiz*, Berne, Verlag Huber Frauenfeld, 1983.
- IM HOF, Ulrich, *Isaak Iselin und die Spätaufklärung*, Berne, Francke Verlag, 1967.
- IM HOF, Ulrich, *Isaak Iselin. Sein Leben und die Entwicklung seines Denkens bis zur Abfassung der « Geschichte der Menschheit » von 1764*, 2 vol., Bâle, Schwabe, 1947.
- JACCARD, Robert, *L'Industrie et le commerce du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, [s.n.], 1956.
- JACKSON, Jeremy, *The Evolution of a Municipal Oligarchy. Lausanne, 1536-1798*, Philadelphie, thèse de doctorat, University of Pennsylvania, 1971.
- JAMES, Patricia, *Population Malthus. His Life and Times*, Londres, Routledge, 1979.
- JOBERT, Ambroise, *Magnats polonais et physiocrates français (1767- 1774)*, Paris, Librairie Droz, 1941.
- JOST, François, *Jean Jacques Rousseau Suisse*, 2 t., Fribourg, Editions Universitaires, 1961.
- KALYVAS, Andreas et KATZNELSON, Ira, *Liberal Beginnings. Making a Republic for the Moderns*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- KAPLAN, Steven, *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976.
- KAPOSSY, Béla, *Iselin contra Rousseau. Sociable Patriotism and the History of Mankind*, Bâle, Schwabe, 2006.
- KAUFMANN, Vincent, *L'Équivoque épistolaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.
- KELLY, Duncan, *The Propriety of Liberty. Persons, Passions and Judgement in Modern Political Thought*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- KENNY, Anthony, *A New History of Western Philosophy. The Rise of Modern Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- KRAUS, Alexandra, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, Zurich, G. Davis and Co., 1928.

KULA, Witold, *Théorie économique du système féodal. Pour un modèle de l'économie polonaise 16e-18e siècles*, Paris, Mouton, 1970.

LARRÈRE, Catherine, *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992.

LAURIOL, Claude, *La Beaumelle. Un protestant cénevol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978.

LAVERGNE, Léonce de, *Les Économistes français du XVIII^e siècle*, Paris, Institut Coppet, 2015 [1870].

LECERCLE, Jean-Louis, *Rousseau et l'art du roman*, Paris, Armand Colin, 1969.

LÉCHOT, Timothée, « *Ayons aussi une poésie nationale* ». *Affirmation d'une périphérie littéraire en Suisse (1730-1830)*, Genève, Droz, 2017.

LEGRAND, Robert, *Richard Cantillon. Un mercantiliste précurseur des physiocrates*, Paris, Institut Coppet, 2015 [1900].

LERNER, Marc, *A Laboratory of Liberty. The Transformation of Political Culture in Republican Switzerland 1750-1848*, Leyde, Brill, 2012.

LINDT, Johann, *Die Typographische Gesellschaft in Bern*, Berne, Schweizerisches Gutenbergmuseum Bern, 1958.

LOMÉNIE, Louis de, *Les Mirabeau*, t. 1, Paris, E. Dentu éditeur, 1879.

LORD, Robert, *The Second Partition of Poland. A Study in Diplomatic History*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1915.

LUKOWSKI, Jerzy, *Liberty's Folly. The Polish-Lithuanian Commonwealth in the Eighteenth-Century*, Londres, Routledge, 1991.

LUTFALLA, Michel, *Aux Origines de la pensée économique*, Paris Economica, 1981.

MAISSEN, Thomas, *Die Geburt der Republic. Staatsverständnis und Repräsentation in der frühneuzeitlichen Eidgenossenschaft*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2008.

MARSTON, Daniel, *The Seven Years' War*, Oxford, Osprey Publishing, 2001.

MARTIN, Colin, *Essai sur la politique monétaire de Berne 1400-1798*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1978.

MCCORMICK, Ted, *Human Empire. Mobility and Demographic Thought in the British Atlantic World, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022.

MCDANIEL, Iain, *Adam Ferguson in the Scottish Enlightenment. The Roman Past and Europe's Future*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2013.

MCLAIN, James, *The Economic Writings of Du Pont de Nemours*, Newark, University of Delaware Press, 1977.

- MEEK, Ronald, *The Economics of Physiocracy. Essays and Translations*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1963.
- MEINECKE, Friedrich, *L'Idée de la Raison d'Etat dans l'histoire des temps modernes*, Genève, Droz, 1973.
- MENDES BAIAO, Helder, *Rêves de citoyens. Le républicanisme dans la littérature Suisse romande du XVIII^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2021.
- MERGEY, Anthony, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010.
- MEYLAN, Philippe, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit naturel dans l'ancienne Académie de Lausanne : contribution à l'histoire du droit naturel*, Lausanne, F. Rouge, 1937.
- MEYSSONNIER, Simone, *La Balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Les éditions de la passion, 1989.
- MINARD, Philippe, *La Fortune du colbertisme : état et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998.
- MONTLAUR, Humbert de, *Mirabeau. « L'Ami des hommes »*, Paris, Perrin, 1992.
- MORELL, Karl, *Die Helvetische Gesellschaft*, Winterthur, Gustav Lude, 1864.
- MORILHAT, Claude, *La Prise de conscience du capitalisme. Économie et philosophie chez Turgot*, Paris, Klincksieck, 1988.
- MORREN, Pierre, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle d'après Henri Polier de Vernand Lieutenant Baillival*, Genève, Labor et Fides, 1970.
- MURPHY, Antoin, *Richard Cantillon : Entrepreneur and Economist*, Oxford, Clarendon Press, 1986.
- NAKHIMOVSKY, Isaac, *The Closed Commercial State. Perpetual Peace and Commercial Society from Rousseau to Fichte*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- NEUHOUSER, Frederick, *Rousseau's Critique of Inequality. Reconstructing the Second Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.
- NEUHOUSER, Frederick, *Rousseau's Theodicy of Self-Love. Evil Rationality, and the Drive for Recognition*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein Schweizerischer Kosmopolit 1695-1775*, Florence, Tipografia Giuntina, 1945.
- NORMAN, Brian, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002.
- O'FLAHERTY, Niall, *Utilitarianism in the Age of Enlightenment. The Moral and Political Thought of William Paley*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

ONCKEN, August, *Der ältere Mirabeau und die Ökonomische Gesellschaft in Bern*, Berne, K. J. Wyss, 1886.

ONUF, Nicholas, *The Republican Legacy in International Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

PALMER, Robert, *The Age of the Democratic Revolution. A Political History of Europe and America, 1760-1800*, Princeton, Princeton University Press, 2014.

PERRET, Jean-Pierre, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1945.

PERROT, Jean-Claude, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e- XVIII^e siècle)*, Paris, EHESS, 1992.

PETTIT, Philip, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2004 [1997].

PISANELLI, Simona, *Condorcet et Adam Smith. Réformes économiques et progrès social au siècle des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

PLASSART, Anna, *The Scottish Enlightenment and the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

POCOCK, John, *Barbarism and Religion*, 6 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1999-2015.

POCOCK, John, *Political Thought and History. Essays on Theory and Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

POCOCK, John, *The Machiavelian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 2016 [1975].

POLANYI, Karl, *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1990 [1944].

POTTLE, Friederick, *Boswell in Holland. 1763-1764. Including his Correspondence with Belle de Zuylen*, Londres, William Heinemann, 1952.

PULVER, Paul, *Samuel Engel. Ein Berner Patrizier aus dem Zeitalter der Aufklärung (1702-1784)*, Berne, Paul Haupt, 1937.

QUASTANA, François, *La Pensée politique de Mirabeau (1771-1789)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2007.

RADEFF, Anne, *Lausanne et ses campagnes au 17^e siècle*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1979.

RAPPARD, William, *Le Facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse*, Genève Georg, 1912.

READ, John, *Historic Studies in Vaud, Berne and Savoy. From Roman Times to Voltaire, Rousseau, and Gibbon*, 2 vol., Londres, Chatto and Windus, 1897.

- REINERT, Sophus, *The Academy of Fisticuffs. Political Economy and Commercial Society in Enlightenment Italy*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, 2018.
- REINERT, Sophus, *Translating Empire. Emulation and the Origins of Political Economy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2011.
- REUSS, Rodolphe, *Charles de Butré. Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade*, Paris, Librairie Fischbacher, 1887.
- REYMOND, Christophe, *Le Régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne et selon le droit cantonal (XVI^e-XIX^e siècle)*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1990.
- ROBERTSON, John, *The Case for the Enlightenment. Scotland and Naples 1680-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- RØGE, Pernille, *Économistes and the Reinvention of Empire : France in the Americas and Africa, c.1750-1802*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le Capitalisme utopique*, Paris, Seuil, 1999.
- ROSENBLATT, Helena, *Rousseau and Geneva*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- ROSSET, François, *L'Enclos des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII^e siècle*, Chêne-Bourg, Georg, 2017.
- ROTHSCHILD, Emma, *Economic Sentiments. Adam Smith, Condorcet, and the Enlightenment*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2001.
- ROULET, Louis-Edouard, *Voltaire et les bernois*, Neuchâtel, La Baconnière, 1950.
- RYTZ, Hans Rudolf, *Geistliche des alten Bern zwischen Merkantilismus und Physiokratie*, Bâle, Verlag von Helbing und Lichtenhahn, 1971.
- SABEAN, David, *Power in the Blood, Popular Culture and Village Discourse in Early Modern Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- SALZMANN, Daniel, *Dynamik und Krise des ökonomischen Patriotismus. Das Tätigkeitsprofil der Oekonomischen Gesellschaft Bern 1759-1797*, Nordhausen, Traugott Bautz, 2009.
- SAMUELSON, Alain, *Les Grands Courants de la pensée économique*, Grenoble, PUG, 1997.
- SARICKS, Ambrose, *Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Lawrence, The University of Kansas Press, 1965.
- SHELLER, Gustave, *François Quesnay*, Paris, Institut Coppet, 2015.
- SCHMIDT, Georg, *Der Schweitzer Bauer im Zeitaler des Frühkapitalismus*, 2 t., Berne, Paul Haupt, 1932.
- SCHUMPETER, Joseph Aloys, *Histoire de l'analyse économique*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1983.

SÉVERY, William de, *La Vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle*, 2 t., Genève, Slatkine, 1978.

SHACKLETON, Robert, *Montesquieu. A critical Biography*, Oxford, Oxford University Press, 1961.

SHOVLIN, John, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

SKINNER, Quentin, *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

SKINNER, Quentin, *The Foundation of Modern Political Thought*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 2010 [1997].

SKINNER, Quentin, *Visions of Politics*, 3 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

SKORNICKI, Arnault, *L'Économiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS Éditions, 2011.

SONENSCHER, Michael, *Before the Deluge. Public Debt, Inequality, and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

SONENSCHER, Michael, *Capitalism. The Story Behind the Word*, Princeton, Princeton University Press, 2022.

SONENSCHER, Michael, *Jean-Jacques Rousseau. The Division of Labour ; the Politics of the Imagination and the Concept of Federal Government*, Leiden, Brill, 2020.

SONENSCHER, Michael, *Sans-Culottes. An Eighteenth-Century Emblem in the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

SONENSCHER, Michael, *The Hatters of Eighteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1987.

SONENSCHER, Michael, *Work and Wages. Natural Law, Politics and the Eighteenth-Century French Trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

SPAHR, Silvio, *Studien zum Erwachen helvetisch-eidgenössischen Empfindens in Waadtland*, Zurich, Juris-Verlag, 1963.

SPECTOR, Céline, *Montesquieu. Pouvoir, richesses et sociétés*, Paris, L'Harmattan, 2011.

STAROBINSKI, Jean, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence de l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1991[1971].

STELLING-MICHAUD, Sven, *Saint Saphorin et la politique de la suisse pendant la guerre de succession d'Espagne (1700-1710)*, Villette-les-Cully, Chez l'Auteur, 1935.

STOYE, Enid, *Vincent Bernard de Tschanner (1728-1778). A Study of Swiss Culture in the Eighteenth Century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954.

STRAHM, Hans, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, Berne, Francke, 1971.

STUBER, Martin, *Wälder für Generationen. Konzeptionen des Nachhaltigkeits im Kanton Bern (1750-1880)*, Cologne, Böhlau, 2008.

TAPPY, Denis, *Les Etats de Vaud*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1988.

TERJANIAN, Anoush Fraser, *Commerce and its Discontents in Eighteenth-Century French Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

TOMASELLI, Sylvana, *Wollstonecraft. Philosophy, Passion, and Politics*, Princeton, Princeton University Press, 2021.

TOSATO-RIGO, Danièle, *Portrait d'un Père de la Patrie : le Landamman Muret (1759-1847)*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1988.

TUCK, Richard, *Natural Rights Theories. Their Origin and development*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

TUCK, Richard, *The Sleeping Sovereign. The Invention of Modern Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

VARDI, Liana, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

VENTURI, Franco, *The End of the Old Regime in Europe*, 3 vol., Princeton, Princeton University Press, 1989-1991 [1979-1984].

VENTURI, Franco, *Utopia and Reform in the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

VERDEIL, Auguste, *Le Pays de Vaud sous la direction de Berne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Barré et Dayez, 1854.

VIOLA, Siegfried, *Aus den Anfängen der schweizerischen Gemeinnützigkeitsbewegung mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Zürich*, Stäfa, Buchdruckerei Stäfa S.A., 1941.

VÖGELI, Robert, *Die Anfänge des landwirtschaftlichen Bildungswesens*, Berne, Buchdruckerei Feuz, 1962.

VUILLEMIER, Henri, *Histoire de l'église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, 4 vol., Lausanne, Éditions la Concorde, 1927-1933.

WEBER, Max, *L'Esthétique protestante ou l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2008 [1904].

WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie à l'aube de la révolution. 1781-1792*, Paris, Éditions EHESS, 1985.

WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie à la fin du règne de Louis XV. 1770-1774*, Paris, PUF, 1959.

WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et Necker. 1774-1781*, Paris, PUF, 1950.

WEULERSSE, Georges, *Le Mouvement physiocratique en France. 1756 à 1770*, 2 t., Paris, Félix Alcan éditeur, 1910.

WEULERSSE, Georges, *Les Manuscrits économiques de François Quesnay et du Marquis de Mirabeau aux archives nationales. Inventaire, extraits et notes*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1910.

WHATMORE, Richard, *The End of Enlightenment. Empire, Commerce, Crisis*, Londres, Penguin, 2023.

WHATMORE, Richard, *Against War and Empire. Geneva, Britain and France in the Eighteenth-Century*, New Haven, Yale University Press, 2012.

WHATMORE, Richard, *Republicanism and the French Revolution: an intellectual history of Jean-Baptiste Say's political economy*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

WHATMORE, Richard, *Terrorists, Anarchists, and Republicans. The Genevans and the Irish in Time of Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2019.

WINCH, Donald, *Adam Smith's Politics. An Essay in Historiographic Revision*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 [1978].

WOLIN, Sheldon, *Politics and Vision. Continuity and Innovation in Western Political Thought*, Princeton, Princeton University Press, 2016 [1960].

WYSS, Regula, *Pfarrer als Vermittler ökonomischen Wissens ? Die Rolle der Pfarrer in der Oekonomischen Gesellschaft Bern im 18. Jahrhundert*, Nordhausen, Traugott Bautz, 2009.

ZANIN, Sergey, *Utopisme et idées politiques. Visite de Pierre-Paul Joachim Henri Le Mercier de la Rivière à Saint-Pétersbourg*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

ZURBUCHEN, Simone, *Patriotismus und Kosmopolitismus. Die Schweizer Aufklärung zwischen Tradition und Moderne*, Zurich, Chronos, 2003.

Ouvrages collectifs

ALBERTONE, Manuela et CASTIGLIONE, Dario (eds.), *Les Défis de la représentation. Langages, pratiques, et figuration du gouvernement*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

ALBERTONE, Manuela, CASTIGLIONE, Dario et MAISSEN Thomas (eds.), *Les Métamorphoses de la représentation. Langages et pratiques politiques à l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

ALIMENTO, Antonella et STAPELBROEK, Koen (eds.), *The Politics of Commercial Treaties in the Eighteenth-Century. Balance of Power, Balance of Trade*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2017.

ASTIGARRAGA, Jesús et USOZ, Javier (eds.), *L'Économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013.

BALDI, Rossella (ed.), *Élie Bertrand (1713-1797) entre science, religion, préceptorat et journalisme*, Genève, Slatkine, 2023.

- BAYARD, François et GUIGNET, Philippe, *L'Économie française aux xvi^e-xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, Éditions Ophrys, 1991.
- BELISSA, Marc et alli. (eds.), *Républicanismes et droit naturel. Des humanités aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009.
- BERELOWITCH, Wladimir et PORRET, Michel (dirs.), *Réseaux de l'esprit en Europe des lumières au xix^e siècle*, Droz, Genève, 2009.
- BERTHOLET, Auguste et KAPOSSY, Béla (eds.), *La Physiocratie et la Suisse. Études sur la correspondance du marquis de Mirabeau et Marc Charles Frédéric de Sacconay (1731-1787)*, Genève, Slatkine, 2023.
- BOCK, Gisela, SKINNER, Quentin et VIROLI, Maurizio (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- BÖHLER, Michael et alli. (eds.), *Republikanische Tugend, Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques*, Genève, Slatkine, 2000.
- BOURNONVILLE, Coralie et DUFLO, Colas (eds.), *Rousseau et le roman*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- BREWER, John et PORTER, Roy (eds.), *Consumption and the World of Goods*, Londres, Routledge, 1993.
- BUTTERWICK, Richard, DAVIES, Simon et SÀNCHEZ ESPINOSA, Gabriel (eds.), *Peripheries of the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008.
- CAMPAGNA, Norbert, DELILA, Luigi et GARNOT, Benoît (eds.), *La Torture de quels droits ? Une pratique de pouvoir (xvi^e-xxi^e siècle)*, Paris, Imago, 2014.
- CANDAUX, Jean-Daniel, CERNUSCHI, Alain, DONATO, Clorinda et HÄSLER, Jens (eds.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne. Contextes – contenus – continuités*, Genève, Slatkine, 2005.
- CARTELIER, Jean et LONGHITANO, Gino (eds.), *Quesnay and Physiocracy. Studies and Materials*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- CASTIGLIONE, Dario et HAMPSHER-MONK, Iain (eds.), *The History of Political Thought in National Context*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- CHARLES, Loïc, LEFEBVRE, Frédéric et THÉRÉ, Christine (dirs.), *Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du xviii^e siècle*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 2011.
- CHAUVIER, Stéphane (dir.), *Libéralisme et République*, Caen, Centre de Philosophie de l'Université de Caen, 2000.
- CLÉMENT, Alain (dir.), *Nicolas Baudeau. Un « philosophe économiste » au temps des Lumières*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2008.

COLLECTIF, *L'Influence politique et juridique de l'Angleterre en Europe*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2012.

CORSINI, Silvio (dir.), *Le Livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'impression. 1493-1993*, Lausanne, Payot, 1993.

CORSINI, Silvio (dir.), *Livres et lecteurs en terre vaudoise : une histoire à écrire*, Lausanne, Antipodes, 2012.

COSSY, Valérie, KAPOSSY, Béla et WHATMORE, Richard (eds.), *Genève lieu d'Angleterre 1725-1814*, Genève, Slatkine, 2009.

CROGIEZ LABARTHE, Michèle (ed.), *Thémis et Flore. Les savoirs de Malesherbes*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

DANLEY, Mark et SPEELMAN, Patrick (eds.), *The Seven Years' War*, Leyde, Brill, 2012.

DELLEAUX, Fulgence (ed.), *La Plume et la terre. Écrire sur son exploitation agricole en Europe occidentale (1650-1850)*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2021.

DELMAS, Bernard, DELMAS, Thierry et STEINER, Philippe (dirs.), *La Diffusion internationale de la physiocratie (XVIII^e-XIX^e)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995.

DUBOIS, Alain, HOFMANN, Anne et ROSSET, François (dirs.), *Les Conditions de la vie intellectuelle et culturelle en Suisse romande au temps des Lumières*, Acte de colloque organisé par l'institut Benjamin Constant, Genève, Slatkine, 1996.

DUCREY, Pierre (dir.), *Gibbon et Rome à la lumière de l'historiographie moderne*, Genève, Droz, 1977.

EGGEL, Dominic et WEHINGER, Brunhilde (eds.), *Imagining Europ in the 18th Century*, Hanovre, Wehrhan Verlag, 2009.

FAUVE-CHAMOIX, Antoinette (dir.), *Evolution agraire et croissance démographique*, Liège, Derouaux Ordina, 1987.

FAVEZ, Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des suisses*, Lausanne, Payot, 1983, vol. 2.

FLOUCK, François et alli. (eds.), *De L'Ours à la cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Editions Payot, 1998.

FONTANA, Biancamaria (ed.), *The Invention of the Modern Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

FRANCILLON, Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Genève, Zoé, 2015.

FURRER, Norbert, HUBLER, Lucienne, STUBENVOLL, Marianne et TOSATO-RIGO, Danièle (eds.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV^e-XIX^e siècle)*, Zurich, Chronos, 1997.

- GARNSEY, Peter, *Thinking about Property. From Antiquity to the Age of Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- GOLDIE, Mark et WOLKER, Robert (eds.), *The Cambridge History of Eighteenth-Century Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- GOUTTE, Pierre-Henri, HERENCIA, Bernard et KLOTZ, Gérard (éds.), *Le Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances (1765-1783). Histoire et analyse d'une revue économique d'Ancien Régime*, t. 1, Genève, Slatkine, 2023.
- HAAKONSSSEN, Knud (ed.), *The Cambridge Companion to Adam Smith*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- HALEVI, Ran et DRÉVILLON, Hervé (eds.), *Penser Et Vivre L'Honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI, Luigi, STUBER, Martin et WUNDERLI, Rahel (eds.), *Pâturages et forêts collectifs : économie, participation, durabilité*, Zurich, Chronos, 2019, pp. 129-130.
- HIBBERD, John, *Salomon Gessner. His creative achievement and influence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- HOLENSTEIN, André (dir.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008.
- HOLENSTEIN, André, KAPOSSY, Béla et TOSATO-RIGO, Danièle (eds.), *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au xviii^e siècle*, Genève, Slatkine, 2010.
- HOLENSTEIN, André, MAISSEN, Thomas et PARK, Maarten (eds.), *The Republican Alternative*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008.
- HOLENSTEIN, André, STUBER, Martin et GERBER-VISSER, Gerrendina (eds.), *Nützliche Wissenschaft un Ökonomie in Ancien Régime. Akteure, Themen, Kommunikationsformen*, Wiesloch, Palatina Verlag, 2007.
- HONT, Istvan et INGATIEFF, Michael (eds.), *Wealth and Virtue. The Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- HUGUENIN, Séverine et LÉCHOT, Timothée (eds.), *Lectures du Journal helvétique 1732-1782*, Genève, Slatkine, 2016.
- JACOB, Margaret et MIJNHARDT, Wijnand (eds.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century. Decline, Enlightenment, and Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1992.
- KAPLAN, Steven et REINERT, Sophus (éds.), *The Economic Turn. Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, New York, Anthem Press, 2019
- KAPOSSY, Béla et BRIDEL, Pascal (dirs.), *Sismondi. Républicanisme moderne et libéralisme critique*, Genève, Slatkine, 2013.

KAPOSSY, Béla et LOVIS, Béatrice (eds.), *Edward Gibbon et Lausanne. Le Pays de Vaud à la rencontre des Lumières européennes*, Gollion, Infolio, 2022.

KAPOSSY, Béla, NAKHIMOVSKY, Isaac et WHATMORE, Richard (eds.), *Commerce and Peace in the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

KAPOSSY, Béla, NAKHIMOVSKY, Isaac, REINERT, Sophus et WHATMORE, Richard (eds.), *Markets, Morals, Politics. Jealousy of Trade and the History of Political Thought*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2018.

KAPOSSY, Béla, TOSATO-RIGO, Danièle et ROSSET, François (eds.), *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe (1742-1747). Actes du colloque organisé à l'Université de Lausanne du 25 au 26 juin 2009*, Lausanne, Lumières.Lausanne, 2013

KLOTZ, Gérard, MINARD, Philippe et ORAIN, Arnaud (dirs.), *Les Voies de la richesse ? La physiocratie en question (1760-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

KREIS, Georg (ed.), *Die Geschichte der Schweiz*, Bâle, Schwabe, 2014.

LEBRUN-PÉZERAT, Pierrette et POUBLAN, Danièle (eds.), *La Lettre et la politique*, Paris, Honoré Champion, 1996.

LIEBER, Nicolas et alli. (eds.), *Les Tscharnier de Berne. Un livre de famille*, Genève, [s.n.], 2003.

LILTI, Antoine et SPECTOR, Céline (eds.), *Penser l'Europe au XVIII^e siècle. Commerce, civilisation, empire*, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2014.

LOTTERIE, Florence et POISSON, Guillaume, *Jean-Jacques Rousseau devant Coppet*, Genève, Slatkine, 2012.

MAAS, Harro et MORGAN, Mary (eds.), *Observing the Economy. Historical Perspectives*, Durham et Londres, Duke University Press, 2012.

MARCO, Luc (dir.), *Les Revues d'économie en France (1751-1994)*, Paris, L'Harmattan, 1996.

MASSEAU, Didier (dir.), *Les Marges des Lumières françaises (1750-1789)*, Genève, Droz, 2004.

MERGEY, Anthony, PERTUE, Michel et POLLIN, Jean-Paul (eds.), *Guillaume-François Le Trosne. Itinéraire d'une figure intellectuelle orléanaise au siècle des Lumières*, Paris, Mare et Martin, 2023.

MEUWLY, Olivier (dir.), *Frédéric César de La Harpe. 1754-1883*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 2011.

NOUGARET, Christine et PARINET, Élisabeth (eds.), *L'Édition critique des textes contemporains*, Paris, Les manuels de l'École des chartes, 2015.

O'BRIAN, Karen et YOUNG, Brian (eds.), *The Cambridge Companion to Edward Gibbon*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

- PHILLIPSON, Nicholas et SKINNER, Quentin (eds.), *Political Discourse in Early Modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- PIGNOL, Claire et HURTADO, Jimena (dirs.), *Rousseau. Philosophie et économie*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- PONCELET, Christian et *alli.* (eds.), *Genève et la Suisse dans la pensée politique*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2007.
- POPLOW, Marcus (dir.), *Landschaften agrarisch-ökonomischen Wissens. Strategien innovativer Ressourcennutzung in Zeitschriften und Sozietäten des 18. Jahrhunderts*, Münster, Waxmann, 2010.
- PORRET, Michel (ed.), *Beccaria et la culture juridique des Lumières*, Genève, Droz, 1997.
- PORRET, Michel et SALVI, Élisabeth (eds.), *Cesare Beccaria. La controverse pénale XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- REICHLER, Claude et RUFFIEUX, Roland (eds.), *Le Voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la renaissance au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- RICHTER, Susan, MAISSEN, Thomas et ALBERTONE, Manuela (eds.), *Languages of reform in the Eighteenth Century. When Europe Lost its Fear of Change*, Londres, Routledge, 2019.
- RIEUCAU, Nicolas (ed.), *Éditer Des Économistes*, in *Cahiers d'économie politique. Histoire de la pensée et théories*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- SABEL, Charles et ZEITLIN, Jonathan (eds.), *World of Possibilities. Flexibility and Mass Production in Western Industrialisation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- SCHLUP, Michael, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002.
- SKINNER, Quentin et VAN GELDEREN, Martin (eds.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- SOBOUL, Albert (dir.), *Les Mirabeau et leur temps*, Paris, Société des études robespierristes, 1968.
- STAPELBROEK, Koen et MARJANEN, Jani (eds.), *The Rise of Economic Societies in the Eighteenth Century*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2012.
- STAPELBROEK, Koen et TRAMPUS, Antonio (eds.), *The Legacy of Vattel's Droit des gens*, Cambridge, Palgrave Macmillan, 2019.
- STEINKE, Hubert, BOSCHUNG, Urs et PROSS, Wolfgang (eds.), *Albrecht von Haller. Leben, Werk, Epoche*, Göttingen, Wallstein, 2008.
- STUBER, Martin et *alli.* (eds.), *Kartoffeln, Klee, und kluge Köpfe. Die Oekonomische Gemeinnützige Gesellschaft des Kantons Bern OGG (1759-2009)*, Berne, Haupt, 2009.

THOMPSON, Edward, GAUTHIER, Florence et IKNI, Guy-Robert (eds.), *La Guerre du blé au xviii^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au xviii^e*, Paris, Editions de la Passion, 1988.

TROUSSON, Raymond et EIGELDINGER, Frédéric (dirs.), *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Honoré Champion, 2006.

WENNERLIND, Carl et SCHABAS, Margaret (eds.), *David Hume's Political Economy*, Londres, Routledge, 2008.

WOOTTON, David (ed.), *Republicanism, Liberty, and Commercial Society 1649-1776*, Stanford, Stanford University Press, 1994.

ZURBUCHEN, Simone (ed.), *The Law of Nations and Natural Law 1625-1800*, Leyde, Brill, 2019.

Articles

« Bertrand (Jean) », in *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, 1835, t. 58.

« Sacconay, de », in *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, ATTIGER, Victor (ed.), t. 5, Neuchâtel, Administration du dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1930, p. 630.

ALBERTONE, Manuela, « Physiocracy in the Eighteenth-Century America. Economic Theory and Political Weapons », in *History of European Ideas*, n° 47, 2021.

ALTORFER-ONG, Stefan, « State investment in eighteenth-century Berne », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, pp. 440-462.

BALDI, Rossella, « Questionner la figure du médiateur : mises à jour archivistiques autour d'Élie Bertrand », in *xviii.ch*, vol. 5, 2004, pp. 191-202.

BEHAR, Cem, « Le Pasteur Jean-Louis Muret (1715-1796) : de la controverse sur la dépopulation à l'analyse démographique », in *Population*, vol. 51, n° 3, 1996, pp. 609-644.

BERTHOLET, Auguste, « Constant, Sismondi et la Pologne », in *Annales Benjamin Constant*, n° 46, 2021.

BERTHOLET, Auguste, « Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" (1783), ou la construction de la postérité d'un "grand homme" des Lumières helvétiques », in *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021.

BERTHOLET, Auguste, « The Intellectual Origins of Mirabeau », in *History of European Ideas*, n° 1, 2021, pp. 91-96.

BISSET, Sophie, « The Reception of Pufendorf and Leibniz in the early "école romande du droit naturel" : Jean Barbeyrac and Louis Bourguet », in *Etudes Lumières.Lausanne*, n° 7, 2019.

BOLZERN, Rudolf, « The Swiss foreign service and Bernese reform politics in the late eighteenth century », in *History of European Ideas*, n° 4, 2007.

- BORK, Kennard, « Natural theology in the eighteenth century, as exemplified in the writings of Élie Bertrand (1713-1897), a Swiss naturalist and Protestant pastor », in *Geology and Religion : A History of Harmony and Hostility*, London, Geological Society of London, 2009.
- BÖSIGER, Stephan, « Aufklärung als Geschäft Die Typographische Gesellschaft Bern », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 73, 2011, pp. 3-46.
- BRANDLI, Fabrice, « Le personnel diplomatique de la résidence de France à Genève : profil social et culture politique (1679-1798) », in *Etudes de lettres*, n° 3, 2013, pp. 1-19.
- BRIDEL, Philippe Sirice, « Jean Louis Muret », in *Le Conservateur suisse ou Recueil complet des Etrennes helvétiques*, Lausanne, Corbaz, 1830, vol. 3, pp. 33-52.
- BRINT, Michael, « Jean-Jacques Rousseau and Benjamin Constant : a Dialogue on Freedom and Tyranny », in *The Review of Politics*, vol. 47, n° 3, 1985, pp. 323-346.
- BROOKS, Christopher, « Arsehole aristocracy (or : Montesquieu on honour, revisited) », in *European Journal of Political Theory*, vol. 17, 2018, pp. 391-410.
- BÜRGI, Matthias, GIMMI, Urs et STUBER, Martin, « Assessing traditional knowledge on forest uses to understand forest ecosystem dynamics », in *Forest Ecology and Management*, n° 289, 2013.
- BURNAND, Léonard, « Fédor Golowkin sur les traces de Voltaire : genèse des *Lettres diverses recueillies en Suisse* », in *Revue Voltaire*, n° 11, 2011.
- CANDAUX, Jean-Daniel, « Les “sociétés de pensée” du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », in *Annales Benjamin Constant*, n° 14, Lausanne, 1993, pp. 63-73.
- CAVANAUGH, Gerald, « Turgot : The Rejection of Enlightened Despotism », in *French Historical Studies*, n° 1, 1969, pp. 31-58.
- CHAPPUIS, Pierre, « Joseph Gorani et la Suisse », in *Revue suisse d'histoire*, n° 2, 1952, pp. 363-385.
- CHARBIT, Yves, « L'Échec politique d'une théorie économique : la physiocratie », in *Population*, n° 6, vol. 57, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 2002, pp. 849-878.
- CHARLES, Loïc et THERE, Christine, « Charles Richard de Butré : an Economist in the Shadow of François Quesnay », in *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 38, n° 2, 2016, pp. 131-152.
- CITTON, Yves, « L'économie morale du bon ménage. Chagrins domestiques et soucis éthiques autour d'Isabelle de Charrière », in Catherine Mariette et Damien Zanone (eds.), *La Tradition des romans de femmes (XVIII^e et XIX^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2012.
- CLURE, Graham, « Rousseau, Diderot and the Spirit of Catherine the Great's Reforms », in *History of European Ideas*, vol. 41, n° 7, 2015, pp. 883-908.
- COTTA, Alain, « Le Développement économique dans la pensée de Montesquieu », in *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 35, n° 4, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie., 1957, pp. 370-415.

CROGIEZ LABARTHE, Michèle Crogiez, « Malesherbes et les Suisses: de la réflexion juridique au jugement sur l'émigration », in *Annales Benjamin Constant*, n° 30, 2006.

CROWLEY, Francis, « Pastor Bertrand and Voltaire's Lisbonne », in *Modern Language Notes*, vol. 74, n° 5, 1959, pp. 430-433.

CRUCITTI ULLRICH, Francesca Bianca, « Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775) », in Jean Sgard, *Dictionnaire des Journalistes*, <https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/745-gabriel-seigneux-de-correvon>, consulté le 16.07.2021.

DELLA FONTANA, Aris, « Constructing “Englishness” and promoting “politeness” through a “Francophobic” bestseller : *Télémaque* in England (1699-1745) », in *History of European Ideas*, vol. 46, 2020, pp. 766-792.

DIEMER, Arnaud, « David Hume et les économistes français », in *Hermès*, Université de Reims, 2005, pp. 1-27.

DROZ, Laurent et LACHAT, Stéphanie, « Yverdon au cœur de l'Europe des Lumières ou comment de grandes idées fleurissent dans une petite ville », in *Annales Benjamin Constant*, nos 18 et 19, 1996.

DUBOUS, Thierry, « Transferts de savoir entre les Sociétés économiques de Berne et d'Yverdon: l'exemple de la sériciculture », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 2, 2014.

DULAC, Georges, « Éphémérides du citoyen », in *Dictionnaire des journaux*, SGARD, Jean (ed.), Paris, Universitas, 1991, pp. 377-379.

DUMONT, Paul, « Jean-Élie Bertrand : 1713-1797 Quelques pages de l'histoire des idées philosophiques, théologiques et morales dans la Suisse française, à la fin du dix-huitième siècle », in *Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques*, n° 38, 1905, pp. 217-269.

FAVARGER, P., « Six lettres inédites de Seigneux de Correvon à François-Pierre de Diesbach », in *Revue historique Vaudoise*, n° 12, 1908.

FERRAND, Julie et ORAIN, Arnaud, « Abbé de Mably on Commerce, Luxury and “Classical Republicanism” », in *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 39, n° 2, 2017, p. 199-221.

FLÜCKIGER, Erika et RADEFF, Anne, « Globale Ökonomie im alten Staat Bern am Ende des Ancien Régime. Eine aussergewöhnliche Quelle », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 1, 2001, pp. 5-40.

GACOND, Lise, « Bibliographie du refuge Huguenot en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes », in *Revue suisse d'histoire*, n° 36, 1986, pp. 368-391.

GLEYSE, Jacques, « Hédonisme philosophique matérialiste et philosophie du goût et de l'odorat », in *Corps et culture*, n° 2, 1997.

GROSRICHARD, Alain, « Le prince saisi par la philosophie », in *Ornicar*, n° 26-27, 1983.

- HANLEY, Ryan, « Enlightened Nation Building : The “Science of the Legislator” in Adam Smith and Rousseau », in *American Journal of Political Science*, vol. 52, n° 2, 2008, pp. 219-234.
- HARDIN, Garrett, « The Tragedy of the Commons », in *Science*, vol. 162, n° 3859, 1968.
- HERENCIA, Bernard, « L’optimum gouvernemental des physiocrates : despotisme légal ou despotisme légitime ? », in *Revue de philosophie économique*, vol. 14, 2013, pp. 119-149.
- HERENCIA, Bernard, « Mably, Rousseau et Lemercier de La Rivière : travaux pour la constitution polonaise », in *Rousseau Studies*, n° 5, Genève, Slatkine, 2017, pp. 285-306.
- HIGGS, Henry, « Cantillon’s place in economy », in *Quarterly Journal of Economics*, vol. 6, n° 4, Oxford, 1892, pp. 436-456.
- HOFFMANN, Paul, « Benjamin Constant critique de Jean-Jacques Rousseau », in *Revue d’histoire littéraire de la France*, n° 1, 1982, pp. 23-40.
- HOLLEY, Jared, « Rousseau on refined Epicureanism and the problem of modern liberty », in *European Journal of Political Theory*, n° 4, 2018.
- HONT, Istvan, « Correcting Europe’s political economy : The Virtuous Eclecticism of Georg Ludwig Schmid », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, pp. 390-410.
- HURTADO, Jimena, « Jean-Jacques Rousseau : économie politique, philosophie économique et justice », in *Revue des philosophies économiques*, n° 2, vol. 11, Paris, Vrin, 2010, pp. 69-101.
- KAPOSSY, Béla et MEYLAN, Sarah, « Les publications suisses du Marquis de Mirabeau », in *Revue historique vaudoise*, t. 120, 2012, pp. 107-126.
- KAPOSSY, Béla, « From republicanism to welfare liberalism », in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol. 50, n° 3, 2000, pp. 275-303.
- KAPOSSY, Béla, « Republican political economy », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, pp. 377-389.
- KAPOSSY, Béla, « Rival Histories of Emer de Vattel’s *Law of Nations* », in *Grotiana*, n° 31, 2010, pp. 5-21.
- KWASS, Michael, « Consumption and the World of Ideas : Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau », in *Eighteenth-Century Studies*, n° 37, 2004, pp. 187-213.
- LAVAL-REVIGLIO, Marie-Claire, « Les conceptions politiques des physiocrates », in *Revue française de science politique*, n° 2, 1987, pp. 181-213.
- LE MASNE, Pierre et SABBAGH, Gabriel, « The “Bellial des Vertus” Enigma and the Beginnings of Physiocracy », in *Contributions to Political Economy*, n° 0, 2018, pp. 1-27.

- LETACONNOUX, Joseph, « La question des subsistances et du commerce des grains en France au XVIII^e siècle. Travaux, sources et questions à traiter », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 8, n° 6, 1906, pp. 409-445.
- LEVY, Jacob, « Beyond Publius : Montesquieu, Liberal Republicanism and the Small-Republic Thesis », in *History of Political Thought*, n° 1, 2006.
- LIEBEL, Helen, « Enlightened Bureaucracy versus Enlightened Despotism in Baden, 1750-1792 », in *Transactions of the American Philosophical Society*, vol. 55, n° 5, 1965, pp. 1-132.
- LUCAR, Andrea, « Première revue d'économie. Étude sur les *Éphémérides du citoyen* (1765) », in *Laissons Faire*, n° 3, 2013.
- LUGRIN, Ernest, « La médaille de Simon-Auguste comte de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742 », in *Revue suisse de numismatique*, n° 17, 1911.
- MASON, Haydn, « Voltaire and Élie Bertrand », in Michelle Magdelaine (ed.), *De l'Humanisme aux Lumières : Bayle et le Protestantisme*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996.
- MAUROY, Hervé, « La *Fable des abeilles* de Bernard Mandeville. L'exploitation de son prochain comme fondement de la civilisation », in *Revue européenne des sciences sociales*, n° 1, 2011.
- MENDES CHUNA, Alexandre, « A Previously Unnoticed Swiss Connection in the Dissemination of Cameralist Ideas during the Second Half of the Eighteenth Century », in *History of Political Economy*, n° 49, 2017, pp. 497-529.
- MORNET, Daniel, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », in *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 3, 1910, pp. 449-496.
- MOTTAZ, Eugène, « Jean-Jacques Cart et Maurice Glayre », in *Revue historique vaudoise*, n° 4, 1896, pp. 65-81.
- MOTTAZ, Eugène, « La chasse aux "gueux" à l'époque bernoise », in *Revue historique vaudois*, n° 10, 1902, pp. 20-28, 48-58.
- MOTTAZ, Eugène, « Un commissaire commercial à Marseille en 1800 », in *Revue historique vaudois*, n° 12, 1904, pp. 252-253.
- MOTTAZ, Eugène, « Une manufacture de soie à Yverdon au XVII^e siècle », in *Revue historique vaudois*, n° 9, 1901, pp. 145-156.
- MOTTAZ, Eugène, « Yverdon et les réfugiés de la révocation », in *Revue historique vaudois*, n° 11, 1903, pp. 282-285, 311-318, 338-345, 379-386, n° 12, 1904, pp. 53-55, 119-125.
- MUCENI, Elena, « Mandeville and France : the Reception of the Fable of the Bees in France and its Influence on the French Enlightenment », in *French Studies*, n° 4, 2015.
- NAKHIMOVSKY, Isaac, « A Republic of Cuckoo Clocks : Switzerland and the History of Liberty », in *Modern Intellectual History*, vol. 12, n° 1, 2015, pp. 219-233.

- OLIVIER, Eugène, « Le Pays de Vaud se dépeuplait-il au 18e siècle ? », in *Revue suisse d'histoire*, n° 18, 1938, pp. 16-97.
- PERROT, Jean-Claude, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », in CHARTIER, Roger et MARTIN, Henri-Jean (dirs.), *Histoire de l'édition française*, t. 2, Paris, Fayard, 1990.
- PONI, Carlo, « Fashion as flexible production : the strategies of the Lyons silk merchants in the eighteenth century », in Charles Sabel et Jonathan Zeitlin (eds.), *World of Possibilities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- RÉMOND, André, « Trois Bilans de l'économie française au temps des théories physiocratiques », in *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 35, n° 4, 1957, pp. 416-456.
- ROSTWOROWSKI, Emanuel, « La Suisse et la Pologne au XVIII^e siècle », in GIEYSZTOR, Alexandre et alli., *Echanges entre la Pologne et la Suisse du XIV^e au XIX^e siècle. Choses – hommes – idées*, Genève, Librairie Droz, 1964.
- ROTHSCHILD, Emma, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », in *Modern Intellectual History*, vol. 1, n° 1, 2004, pp. 3-25.
- SABBAGH, Gabriel, « An unrecorded Physiocratic précis by Charles Richard de Butré and the experiment of Karl Friedrich of Baden-Durlach in Dietlingen », in *The European Journal of the History of Economic Thought*, n° 1, 2017, pp. 1-24.
- SABBAGH, Gabriel, « Cantillon in French and English. Two Editions by Richard van den Berg and Antoine E. Murphy : New Facts and Hypotheses », in *Contributions to Political Economy*, 2016, pp. 1-35.
- SABBAGH, Gabriel, « The *Philosophie rurale* of Quesnay, Mirabeau, and Butré, after 250 years », in *Contributions of Political Economy*, n° 34, Oxford University Press 2015, pp. 105-124.
- SABEL, Charles et ZEITLIN, Jonathan, « Historical Alternatives to Mass Production : Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialisation », in *Past and Present*, n° 108, 1985, 133-176.
- SKINNER, Quentin, « Meaning and understanding in the history of ideas », in *History and Theory*, vol. 8, n° 1, 1969, pp. 3-53.
- SONENSCHER, Michael, « Fashion's Empire : Theories of Foreign Trade in Early Eighteenth-Century France », in FOX, Robert et TURNER, Anthony (eds.), *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime*, Londres, Routledge, 1998, pp. 231-254.
- SONENSCHER, Michael, « French Economists and Bernese Agrarians : The Marquis de Mirabeau and the Economic Society of Berne », in *History of European Ideas*, n° 33, 2007, pp. 411-426.
- STEINER, Philippe, « Wealth and Power : Quesnay's Political Economy of the "Agricultural Kingdom" », in *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 24, n° 1, 2002, pp. 91-110.
- STRODTMANN, Johann Georg, « Geschichte des Herrn Elias Bertrand », in *Das Neue Gelehrte Europa*, n° 12, 1757, pp. 859-869.

STUBER, Martin, « Die Oekonomische Gesellschaft Bern als Kontaktzone im europäischen Austausch agrarischökonomischen Wissens », in *Discussions*, n° 7, 2012.

TOMASELLI, Sylvana, « Moral Philosophy and Population Questions in Eighteenth Century Europe », in *Population and Development Review*, vol. 14, 1988, pp. 7-29.

TOMASELLI, Sylvana, « The art of being in the eighteenth century : Adam Smith on fortune, luck, and trust », in *History of European Ideas*, vol. 48, 2022, pp. 33-44.

TOSATO-RIGO, Danièle, « In the Shadow of Emile : Pedagogues, Pediatricians, Physical Education, 1686–1762 », in *Studies in Philosophy and Education*, vol. 31, n° 5, 2012, pp. 449-463.

TOSATO-RIGO, Danièle, « L'identité vaudoise vue par des historiens », in *Revue historique vaudoise*, n° 111, 2003.

VALARCHÉ, Jean, « L'Influence des physiocrates en Suisse », in *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 35, n° 4, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie., 1957, pp. 337-346.

VILQUIN, Éric, « Vauban, inventeur des recensements », in *Annales de démographie historique*, 1975, pp. 207-257.

WARDE, Paul, « The Invention of Sustainability », in *Modern Intellectual History*, n° 1, 2011, pp. 153-170.

WEBER, Lina, « Doom and gloom : the future of world at the end of the eighteenth century », in *History*, n° 371, 2021.

WEBER, Lina, « Isaak Iselin – ein Antophysiokrat ? », in *xviii.ch*, n° 5, 2014, pp. 41-72.

WEBER, Nadir, « Die Ordnung der Titel. Anredeformen und politische Kultur in der frühneuzeitlichen Republik Bern », in *Archiv für Kulturgeschichte*, n° 93, 2020.

WEBER, Nadir, « Die Republik der Adels. Zum Begriff der Aristokratie in der politischen Sprache der Frühen Neuzeit », in *Zeitschrift für Historische Forschung*, n° 2, 2011.

WEBER, Nadir, « Eine vollkommene Aristokratie ? Debatten um die Regierungsform Berns im 18. Jahrhundert », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, n° 1, 2013.

WEIDMANN, Marc, « Un Pasteur-naturaliste au XVIII^e siècle : Élie Bertrand (1713-1797) », in *Revue historique vaudoise*, n° 94, 1986, pp. 63-108.

WEYDMANN, Ernst, « Der Briefwechsel des Pasteur Élie Bertrand in Bern mit einer hohen Persönlichkeit am dänischen Hofe : ein Versuch der Verpflanzung flüchtiger französischer Protestanten nach Dänemark », in *Neues Berner Taschenbuch*, n° 7, 1901, pp. 237-251.

WHATMORE, Richard, « “L'Amitié de Grands Etats est leur plus sur Appui”. The Small State Dilemma in Genevan Political Economy, 1762-1798 », in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n° 50, 2000.

WINCH, Donald, « Science and the legislator : Adam Smith and after », in *The Economic Journal*, n° 93, 1983, pp. 501-520.

WRIGHT, Johnson Kent, « Mably and Berne », in *History of European Ideas*, n° 4, 2007.

ZEITLIN, Jonathan, « The Historical Alternatives Approach », in JONES, Geoffrey et ZEITLIN, Jonathan (eds.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 120-140.

ZURBUCHEN, Simone, « Teaching the Law of Nature and Nations in the Swiss Context », in *Etudes Lumières.Lausanne*, n° 6, 2018.

Liste : Concours organisés par la Société économique de Berne (1759-1797)

Thème du concours ¹⁷³⁶	Nombre de contributions ¹⁷³⁷	Années de rédaction des contributions ¹⁷³⁸	Références archivistiques ¹⁷³⁹
1. Les Raisons, qui doivent engager la Suisse, par préférence, à la Culture des Bleds. Les Empêchemens généraux et particuliers qui s'y rencontrent. Les Moiens généraux et particuliers, que ce País fournit, relativement à cette Culture.	25 11 vaudois 2 étrangers	1759-1762	GA Oek.GEs.35 (1)-(23)
2. a) Quelle est la meilleure methode d'arroser les prés, soit à raison de la différente nature du terroir, et de la situation ; soit é raison des diverses qualités de l'eau. b) Quelle est la meilleure methode de changer les diverses espèces de marais, en fond de plus grand rapport ?	16 9 vaudois	1760-1777	GA Oek.Ges.36 (1)-(16)
3. Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particulier les Communes, soit pâturages, champs etc. ? Et	12 7 vaudois	1761-1764	GA Oek.Ges.37 (1)-(29)

¹⁷³⁶ Tous les concours annoncés dans les *Mémoires et observation* n'ont pas abouti à un véritable concours ou à un prix. Le tableau suivant ne liste que les concours pour lesquels la Société économique a récolté des contributions. Il ne s'agit également que des prix auxquels les participants concouraient en soumettant des textes, non pas les « primes », qui portent sur la production de matières premières.

¹⁷³⁷ Il s'agit du nombre connu de contributions, telles qu'elles se trouvent dans les archives de la Société économique de Berne ou que les contributions perdues par la Société sont identifiables ailleurs.

¹⁷³⁸ Certains auteurs ont envoyé leur contribution des années après le délai du concours, en s'y référant toutefois. D'autres textes, envoyés des années avant, de façon spontanée, ont été intégrés au concours.

¹⁷³⁹ Cote de la Burgerbibliothek de Berne, telles qu'elles sont utilisées dans les notices bibliographiques du présent propos.

comment ce changement pourroit-il se faire au plus grand avantage des Communautés ?			
4. Quelle est la meilleure méthode pour l'éducation du paysan, relativement à l'agriculture ?	19 11 vaudois	1763-1769	GA Oek.Ges.38 (1)-(22)
5. Tableau de l'état de la population dans le canton en général, ou dans quelque district particulier ; et qui, en cas d'une dépopulation manifeste, aura indiqué le plus solidement les sources et les moïens de repopulation.	20 17 vaudois	1763-1791	GA Oek.Ges.39 (1)-(20)
6. Quel devrait-êtré l'esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, et favoriser relativement à cet objet essentiel, la population, les arts, les manufactures, et le commerce.	25 18 vaudois	1964	GA Oek.Ges.40 (1)-(16) ; GA Oek.Ges.41 (1)- (8)
7. La méthode la plus sûre et la moins dispendieuse en même temps, pour porter à un haut point de perfection la qualité de nos vins, tant par le choix du plant, et par la culture de la vigne, que par le traitement du raisin, sous le pressoir, et par le maniement de la liqueur dans les caves et tonneaux.	22 14 vaudois	1761-1798	GA Oek.Ges.42 (1)-(22)
8.	10 2 vaudois	1765-1770	GA Oek.Ges.43 (1)-(10)

Présenter la balance ou le bilan le plus exact et complet du commerce d'exportation et d'importation de notre canton, ou fournir le meilleur mémoire pour y parvenir.			
9. La meilleure préparation et la moins couteuse, des divers engrais provenant des bestiaux, relativement à la variété des terres et des plantes.	25 8 vaudois	1765-1768	GA Oek.Ges.44 (1)-(25)
10. Quel est le prix des grains le plus avantageux au canton de Berne, tant pour le laboureur que pour l'acheteur. Et quels ont les moïens les plus propres pour les amener à ce prix et les y maintenir.	49 29 vaudois	1759-1803	GA Oek.Ges.45 (1)-(49)
11. Comment, pourroit-on, d'un côté augmenter le produit des mines, de l'autre, prendre des mesures pour que les entrepreneurs imprudens ne s'y ruinent pas.	16 7 vaudois	1766-1783	GA Oek.Ges.46 (1)-(16)
12. -Les causes de la décadence actuelle des arts et métiers dans les différentes villes du Canton, et inqué les meilleurs moyens pour les en relever. -Dans quelle circonstances les fabriques et les manufactures sont elles favorables ou nuisibles à la	18 2 vaudois	1761-1781	GA Oek.Ges.47

<p>population et à l'agriculture dans ce pays ? Et quelles sont les règles de prudence à observer pour combiner les deux objets, et subordonner le premier au second ?</p>			
<p>13. Comment pourroit-on introduire dans le Pays de Vaud la même industrie et la méthode suivie avec un si grand succès dans la partie Allemande du Canton, par rapport à divers objets essentiels de l'économie rurale, tels que la culture des prairies, celle des arbres fruitiers, des raines et plantes potagères, la méthode d'élever et de nourrir les cochons dans l'étable ; l'attention nécessaire pour former, préparer et employer les engrais etc ? Et par quels moyens prompts et faciles pourroit-on dresser la jeunesse des villages du Pays de Vaud à connoître, à adopter, à pratiquer et à se rendre habituelle l'économie Allemand, dans les parties où elle mérite la préférence ?</p>	<p>10 2 vaudois</p>	<p>1768</p>	<p>GA Oek.Ges.48 (1)-(10)</p>
<p>13. Quels sont les moyens les plus assurés pour contenir dans leurs lits les torrents et les rivières de ce pays, particulièrement l'Aar.</p>	<p>31 13 vaudois</p>	<p>1769-1778</p>	<p>GA Oek.Ges.49 (1)-(31)</p>

14. Sur les moïens les plus avantageux d'entretenir et réparer les chemins.	9 6 vaudois	1769-1770	GA Oek.Ges.50 (1)-(9)
16. Dans quels cas est-il nécessaire de faire succéder alternativement la culture des grains et celles des prairies sur le même terrain, et quelles règles faut-il observer pour ce but, suivant la diverse exposition et la diverse nature de chaque sol.	11 8 vaudois	1769	GA Oek.Ges.51 (1)-(11)
17. Sur la destruction des Hannetons.	34 8 vaudois	1769-1829	GA Oek.Ges.52 (1)-(34)
18. Sur les maladies contagieuses des bêtes à corne.	24 9 vaudois 1 étranger	1771-1801	GA Oek.Ges.53 (1)-(24)
19. Composer et rédiger un plan complet et détaillé de Législation sur les matières criminelles sous ce triple point de vue. 1) Des crimes et des peines proportionnées qu'il convient de leur appliquer. 2) De la nature et de la force des preuves et des présomptions. 3) De la manière de les acquérir par la voie de la procédure criminelle en sorte que la douceur de l'instruction et des peines soit conciliée avec la certitude d'un châtement prompt et exemplaire et que la société civile trouve la plus grande sûreté possible combinée avec le plus	30 17 vaudois 7 étrangers		GA Oek.Ges.54 (1)-(5) ; GA Oek.Ges.55 (1)- (8) ; GA Oek.Ges.56 (1)- (10) ; GA Oek.Ges.57 (1)- (5)

grand respect possible pour la liberté et l'humanité.			
19. Analyse des Eaux Thermales.	4 2 vaudois	1799	GA Oek.Ges.58 (1)-(4)
20. Sur les moyens de détruire la mandicité.	20 11 vaudois 1 étranger	1760-1783	GA Oek.Ges.59 (1)-(20)
21. Sur les causes du haut prix et de la disette du Beurre.	91 34 vaudois	1781-1787	GA Oek.Ges.60 (1)-(44) ; GA Oek.Ges.61 (1)- (47)

Index

A

Abbé de Saint-Pierre, 60, 97, 286
Abeille, Louis Paul, 139, 522
Addison, Joseph, 286, 373
Allamand, 417, 418, 419, 420, 447
Arenberg, Charles Marie Raymond d', 474, 476
Aristide ou le citoyen, 45, 72, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 93, 191, 249, 304, 549, 564, 566
Aristote, 399
Auffrey, Jean, 139

B

Beccaria, 30, 81, 138, 165, 168, 169, 170, 334, 335, 375, 454, 455, 456, 461, 558, 559, 592
Bellepierre de Neuve-Église, Louis Joseph, 150, 151, 152
Bentham, 30, 138, 456, 562
Bernstorff, Johann Heinrich von, 138
Bertrand, Élie, 15, 16, 29, 62, 98, 99, 100, 105, 108, 133, 146, 149, 150, 152, 157, 161, 165, 182, 205, 206, 208, 252, 253, 279, 280, 282, 284, 285, 287, 288, 290, 302, 303, 305, 319, 321, 328, 341, 365, 367, 368, 383, 393, 394, 395, 445, 446, 468, 520, 541, 542, 545, 553, 561, 577, 588, 593, 594, 597, 599, 600
Bertrand, Jean, 17, 22, 29, 62, 100, 114, 115, 116, 117, 118, 124, 125, 127, 176, 279, 280, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 297, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 328, 329, 338, 356, 382, 518, 570
Beseke, Johann Melchior, 456
Blanchet, Jean Pierre, 256, 443
Bolingbrok, 399
Bondeli, Julie, 38, 74, 75, 104, 170, 173, 374, 530, 531
Bonnet, Charles, 12, 13, 35, 95, 131, 138, 155, 161, 163, 164, 165, 201, 224, 259, 282, 297, 301, 505, 530, 560, 567
Bonstetten, 162, 163, 423
Boswell, James, 287, 375, 376, 583
Bourgeois de Longueville, 104, 132, 157, 208, 423, 424, 425
Bourguet, Louis, 345, 347, 560, 573, 594
Bousquet, Marc Michel, 31, 454, 488, 562, 563, 564, 574
Brisson, Antoine François, 143, 165, 522, 523
Brissot de Warville, Jacques Pierre, 138, 455, 456, 457
Buc'hoz, Pierre-Joseph, 138
Burlamaqui, 373
Butré, 24, 30, 246, 508, 521, 522, 546, 584, 594, 598

C

Cantillon, 38, 54, 134, 213, 283, 317, 318, 399, 442, 508, 513, 577, 581, 582, 596, 598
Carrard, Benjamin, 22, 29, 176, 279, 280, 285, 286, 292, 293, 294, 296, 298, 299, 305, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 327, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 360, 374, 382, 386, 388, 450, 451, 452, 453, 455, 463, 473, 484, 485, 495, 520, 521, 561
Chabot de Chandieu, Charles Esaïe, 539, 540, 559, 560

Chaigneau, Peter, 139
 Chambrier, Josué, 103, 239
 Chappuis, Antoine, 152, 208
 Clavel de Breles, Jacques Abram Daniel, 179
 Clavel de Brenles, Etienne, 80
 Clavel de Brenles, Jacques Abraham Daniel, 74, 79, 80, 81, 88, 89, 90, 91, 92, 101, 102, 180, 488, 559
 Colbert, 51, 68, 137, 154, 287, 346, 489
 Constant, Samuel, 318, 329, 560
 Crousaz, Jean Pierre de, 31, 342

D

Dangeul, Louis Joseph Plumard de, 30, 111, 286, 351, 352, 356
 Dapples, Jean François, 59
 Dentand, Julien, 138, 455, 456, 457
 Diesbach, François Pierre de, 74, 132, 376, 595
 Du Pont de Nemours, 24, 30, 241, 246, 398, 444, 504, 507, 522, 527, 528, 533, 534, 541, 566, 582, 585
 Duhamel du Monceau, Henri Louis, 138, 286, 361, 362, 541

E

Engel, Samuel, 10, 28, 29, 35, 37, 74, 88, 106, 114, 132, 135, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 170, 176, 178, 181, 202, 203, 246, 253, 254, 313, 314, 330, 365, 394, 436, 441, 503, 505, 506, 530, 533, 534, 539, 583, 613
 Erlach, Rodolphe Louis d', 461
Esprit de la législation, 17, 77, 255, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 309, 314, 315, 322, 332, 336, 371, 382, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 393, 401, 499, 502, 542, 555, 564

F

Felice, Fortunato Bartolomeo de, 89, 133, 153, 165, 169, 192, 208, 279, 287, 318, 341, 368, 370, 373, 395, 419, 487, 508, 534, 562, 563, 565, 566, 572, 575
 Fellenberg, Daniel von, 159, 161, 165, 166, 168, 170, 171, 511, 521, 530, 560, 569
 Fénelon, 63, 68, 69, 70, 286, 579
 Forbonnais, François Véron Duverger de, 30, 51, 52, 53, 54, 351, 399, 535, 541, 542
 Frey, Johann Rudolph, 70, 360, 375
 Frossard, Benjamin Sigismond, 138

G

Gessner, Salomon, 160, 285, 506, 574, 590
 Gibbon, Edward, 30, 31, 60, 67, 72, 73, 74, 80, 82, 280, 281, 297, 420, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 488, 508, 520, 548, 567, 583, 584, 589, 591, 592
 Ginelin, Christian Gottlieb, 456
 Globig, Hans Ernst von, 455
 Gournay, 17, 19, 51, 52, 55, 111, 141, 146, 155, 156, 184, 227, 234, 286, 351, 352, 502, 535, 542, 546, 589
 Graffenried, Emanuel von, 116, 117, 118, 125, 126, 127, 147, 155, 285, 370, 379, 518
 Gujer, Jacob (Kleinjogg), 70, 71, 360, 414, 415, 521

H

Haller, Albrecht von, 10, 12, 13, 14, 28, 29, 35, 36, 37, 65, 74, 75, 95, 101, 102, 104, 105, 114, 131, 132, 136, 137, 140, 146, 154, 155, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 170, 181, 182, 201, 202, 213, 253, 255, 282, 297, 301, 315, 323, 330, 333, 359, 409, 505, 530, 539, 545, 561, 567, 593
 Hegel, 30, 407, 408, 409, 410, 454, 467
 Hell, François Joseph Antoine de, 102, 103
 Herbert, Claude Jacques, 111, 146, 150, 155, 241, 534, 535, 538
 Hirzel, Hans Caspar, 69, 70, 71, 77, 191, 286, 410, 411, 412, 413, 414, 504, 521, 574, 613
 Hume, 30, 37, 54, 55, 134, 181, 183, 184, 185, 197, 255, 318, 325, 327, 346, 371, 385, 515, 519, 558, 579, 593, 595
 Huster, Johann Georg von, 455

I

Iselin, Isaac, 31, 36, 68, 70, 71, 78, 104, 134, 135, 139, 140, 141, 152, 165, 228, 281, 288, 301, 334, 354, 362, 375, 421, 456, 495, 506, 513, 580, 599

J

Journal helvétique, 19, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 66, 77, 104, 110, 113, 114, 117, 131, 132, 161, 190, 202, 326, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 382, 383, 418, 420, 445, 447, 506, 546, 552, 590
 Jurisprudence criminelle, 334, 335, 336, 388, 450, 451, 452, 459, 564

K

Kirchberger, Niklaus Anton, 77, 78, 79, 285, 389, 561, 568

L

Le Trosne, 24, 30, 139, 140, 241, 242, 302, 336, 337, 444, 499, 500, 501, 502, 506, 508, 521, 591
 Lemercier de La Rivière, Pierre Paul, 137, 143, 520, 521, 525, 526, 528, 543, 596
 Linguet, Nicholas Henri, 191, 463, 530
 Lippe, 19, 44, 45, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 93, 103, 354, 466, 474, 552, 574, 591, 597
 Louis XIV, 51, 68
 Louis XV, 68, 111, 116, 123, 128, 444, 529, 576, 580, 587
 Loys de Bochat, Charles Guillaume, 31, 59, 63, 163, 342, 488, 489, 490, 491, 492, 564, 613
 Loys de Cheseaux, Charles Louis, 104, 105, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 270
 Loys de Cheseaux, Jean Philippe, 60, 66, 255
 Loys de Cheseaux, Paul Etienne, 60

M

Mably, 30, 136, 161, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 324, 325, 501, 502, 521, 530, 569, 595, 596, 600
 Malesherbes, 14, 15, 16, 17, 30, 571, 589, 595
 Malthus, 21, 186, 187, 188, 193, 206, 580
 Mandeville, 19, 49, 60, 61, 62, 63, 65, 100, 287, 307, 399, 597, 598
 Marcuard, François Daniel Gabriel, 379, 436
 Marmorières, Guillaume Barthez de, 393, 394
 Melon, Jean François, 52, 54, 134, 286, 306, 317, 338, 339, 340, 575
 Menon, Louis-François-Henri de, 139, 575
 Michaudière, Jean Baptiste François de la, 205, 206, 207
 Micheli du Crest, Jacques Barthélemy, 11, 139, 194

- Mirabeau, Victor de, 24, 30, 35, 36, 37, 38, 54, 70, 96, 114, 115, 117, 122, 123, 124, 134, 138, 146, 149, 151, 153, 155, 160, 161, 163, 184, 185, 191, 211, 212, 249, 273, 278, 284, 286, 288, 297, 303, 318, 325, 326, 360, 362, 385, 386, 387, 398, 399, 445, 448, 487, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 527, 529, 530, 531, 533, 534, 535, 539, 541, 542, 545, 548, 570, 577, 580, 581, 582, 583, 587, 592, 594, 596, 597, 598, 599
- Mniszech, Józef, 285, 297, 548
- Mniszech, Michal, 150, 251, 252, 279, 280, 283, 284, 285, 319, 395, 541, 542, 543, 548, 560, 561
- Mochard, 389, 422
- Montesquieu, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 19, 31, 32, 35, 38, 41, 50, 54, 71, 85, 96, 125, 134, 165, 177, 183, 185, 197, 227, 229, 279, 283, 284, 285, 293, 301, 303, 304, 317, 325, 357, 373, 375, 383, 385, 386, 387, 389, 397, 399, 404, 461, 480, 484, 508, 516, 517, 521, 542, 546, 576, 578, 581, 585, 594, 595, 597
- Montolieu, Louis de, 531, 532, 533, 559
- Muralt, Beat von, 68, 343, 345, 407
- Muret, Jean Louis, 17, 21, 22, 29, 76, 96, 104, 131, 157, 158, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 270, 273, 298, 307, 318, 326, 327, 420, 426, 443, 444, 453, 463, 468, 495, 508, 520, 522, 530, 535, 546, 554, 555, 560, 586, 593, 594

N

- Necker, Suzanne, 80, 101

P

- Pagan, Abraham, 176, 177, 178, 179, 180, 212, 279, 280, 287, 328, 420, 441
- Paoli, Pasquale, 375, 376
- Pattullo, Henry, 411
- Pechelle, Samuel, 366
- Pilati, Carlantonio, 138, 456
- Pillichody, Jean Georges, 318, 388, 436, 437, 560
- Polier de Bottens, Georges Pierre, 59, 62, 103
- Polier de Saint-Germain, Antoine, 29, 59, 79, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 161, 426, 511
- Provinces-Unies, 11, 14, 51, 73, 100, 136, 221, 308, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 342, 473, 542, 561
- Puffendorf, 373

Q

- Quesnay, 184, 185, 211, 246, 249, 271, 294, 498, 499, 509, 510, 517, 523, 530, 542, 579, 585, 587, 588, 594, 598, 599

R

- Ramsey, André Michel, 50
- Reverdil, Élie Salomon François, 139, 511
- Risi, Pauli, 374, 375
- Rollin, Charles, 60, 64
- Rousseau, 19, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 54, 65, 68, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 83, 95, 96, 97, 104, 134, 135, 141, 152, 156, 163, 165, 187, 227, 228, 281, 283, 286, 288, 301, 334, 354, 362, 374, 375, 376, 383, 386, 387, 388, 389, 390, 399, 404, 405, 408, 409, 410, 411, 419, 420,

421, 422, 455, 461, 472, 479, 480, 495, 502, 507, 513, 542, 558, 577, 580, 581, 582, 584, 585,
586, 588, 591, 592, 593, 594, 595, 596

Rozier, Jean François, 139

Ruchat, Abraham, 31, 32

S

Saint-Georges de Vérac, François Olivier de, 508

Saint-Saphorin, François Louis de Pesme de, 41, 42, 43, 44, 559

Scheuchzer, Johan Jakob, 344, 345, 561

Schmid, Georg Ludwig, 17, 135, 136, 137, 138, 155, 163, 172, 173, 174, 175, 176, 179, 205, 206,
212, 318, 350, 504, 505, 511, 522, 596

Seigneux, 475

Seigneux de Correvon, Gabriel, 17, 22, 29, 31, 46, 55, 56, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 76, 79,
80, 88, 89, 90, 96, 103, 104, 106, 107, 108, 114, 115, 116, 117, 118, 124, 125, 127, 132, 139,
145, 161, 163, 176, 203, 259, 260, 277, 279, 280, 284, 285, 286, 287, 289, 294, 295, 297, 299,
305, 324, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354,
355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373,
374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 386, 388, 389, 412, 420, 423, 429, 430, 431,
434, 435, 449, 454, 455, 463, 477, 478, 488, 495, 518, 520, 522, 535, 546, 560, 561, 583, 595,
613

Seigneux, François, 23, 29, 59, 453, 463

Seigneux, François de, 475, 476, 478, 479, 480, 481, 483, 484, 485, 486, 488

Servin, Antoine Nicolas, 455

Smith, Adam, 30, 68, 147, 164, 180, 181, 196, 286, 287, 294, 324, 541, 548, 560, 574, 579, 580,
583, 584, 587, 590, 596, 599, 600

Société économique de Berne, 11, 19, 20, 21, 22, 26, 28, 37, 44, 45, 55, 56, 60, 71, 74, 76, 77, 79,
82, 88, 89, 91, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 115,
116, 117, 119, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140,
141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 151, 154, 155, 156, 157, 159, 161, 162, 163, 165, 170, 171,
172, 173, 174, 175, 178, 179, 188, 190, 191, 192, 194, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208,
209, 216, 220, 222, 223, 224, 226, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 243, 245, 246, 250, 251, 253,
255, 256, 257, 258, 259, 260, 263, 264, 265, 268, 269, 270, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 287,
289, 293, 297, 298, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 321,
333, 334, 336, 337, 338, 341, 344, 350, 351, 352, 355, 358, 361, 362, 365, 366, 367, 369, 370,
371, 372, 379, 380, 382, 386, 389, 391, 393, 395, 399, 401, 410, 411, 413, 415, 417, 419, 420,
421, 422, 424, 425, 426, 427, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 440, 441, 443,
445, 447, 450, 451, 455, 456, 457, 461, 463, 464, 477, 478, 484, 497, 498, 499, 500, 502, 505,
506, 508, 510, 511, 516, 517, 519, 522, 523, 534, 539, 540, 546, 549, 553, 554, 555, 557, 564,
565, 571, 613

Société morale de Lausanne, 19, 44, 45, 67, 68, 72, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88,
90, 93, 104, 249, 549, 553, 559

Stapfer, Albrecht, 114, 115, 116, 117, 118, 125, 172, 173, 174, 175, 318, 328, 518

Stapfer, Johannes, 136

Steiger, Karl Friedrich von, 407

Süssmilch, 192, 216, 217, 221, 286, 307

T

Thomé, Jacques, 139

Thormann, Victor Alex, 240, 365, 434

Tissot, Samuel Auguste, 73, 74, 75, 79, 90, 176, 189, 190, 191, 192, 202, 205, 206, 207, 217, 249,
259, 286, 307, 360, 376, 515, 560, 569

Tollot, Jean Baptiste, 56, 65, 326, 348
 Tscharner, Niklaus Emanuel, 29, 132, 160, 254, 425, 426
 Tscharner, Niklaus Emmanuel, 155, 159, 160
 Tscharner, Vinzenz Bernhard, 29, 115, 132, 133, 134, 135, 136, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145,
 147, 152, 156, 159, 203, 208, 209, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 231, 234, 251, 252,
 254, 264, 285, 313, 314, 369, 370, 428, 436, 500, 502, 511, 542, 543, 544, 545, 561
 Tschiffeli, Johann Rudolf, 17, 29, 70, 132, 285, 322, 359, 360, 362, 370, 372, 379, 504, 530
 Tucker, Josiah, 30, 203, 251, 252, 253, 286, 351, 524, 526, 574, 578
 Turbilly, 139, 165, 355, 522, 545, 579
 Turgot, 17, 30, 139, 501, 506, 508, 522, 524, 526, 527, 528, 531, 575, 582, 587, 594

V

Vasco, Dalmazzo Francesco, 373, 375
 Voltaire, 15, 30, 37, 64, 73, 74, 101, 134, 163, 164, 189, 251, 303, 358, 375, 376, 399, 455, 456,
 465, 466, 468, 498, 520, 548, 574, 575, 580, 581, 583, 584, 588, 594, 595, 597

W

Watteville, Alexandre Louis de, 511, 559
 Wolmars, 37, 409
 Wullyamoz, Pierre Moïse, 77, 108, 109, 429, 430, 431, 432, 433, 434
 Wurstemberger, Maria Rosina, 507
 Württemberg, Ludwig Eugen von, 68, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 88, 89, 90, 139,
 165, 289, 431, 548, 553, 559, 613

Y

Young, Edward, 73, 373

Z

Zimmermann, 38, 74, 104, 136, 170, 173, 175, 176, 179, 202, 350, 360, 374, 376, 515, 546, 567

Transcriptions

Introduction

ⁱ Charles Guillaume Loys de Bochat, « Lettre à Seigneux de Correvon, 28 février 1720 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon (1716-1752)*, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms.fr.9101/1 : « je suis persuadé encore qu'il est resté dans la révision des Loix du País de Vaud de 1628, plus de traces des vieilles Coutumes qu'on ne croit. Moins les Reviseurs nous paroissent habiles, moins nous devons croire qu'ils auront dépouillé le préjugé favorable à l'antiquité, et fait de changemens. La Comparaison que vous pouvés faire de l'Ancien Plaid Général avec le nouveau, peut vous apprendre si cette conjoncture est conforme à la vérité. Je la crois du moins fondée sur les regles de l'art de Conjecturer. »

Chapitre 1

ⁱ C. G. Loys de Bochat, « Lettre à Seigneux de Correvon, 21 juin 1721 », in *Correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon, op. cit.*, Ms.fr.9101/1 : « La vie d'Utrecht comme vous voiez n'est pas moins uniforme que celle de Lausanne : encore s'y divertit-on beaucoup moins, parce que les Hollandois ne savent pas se réjouir de certains petits riens comme nous. La Conversation n'est guères une ressource pour eux. Tous les plaisirs consistent à se rendre dans ce qu'ils appellent les *Assemblées*, il y en a tous les soirs depuis cinq heure jusqu'à huit et demi. Les Dames l'ont tour à tour chez elles. Vous trouvez 25 à 30 demoiselles et Dames toutes rangées ensemble d'un coté de la Chambre et les Cavaliers d'un autre. On boit le Thé. Puis viennent les Tables à jouer, tout s'y emploie, on parle des coups et l'on s'en va la plupart du tems dans s'être dit quatre paroles. »

ⁱⁱ Hans Caspar Hirzel, *Le Socrate rustique, ou description de la conduite economique et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegger, 1764 [1761], pp. 176-178 : « Concluons de tout ceci, que pour parvenir à perfectionner l'Agriculture dans notre Canton, il faudroit commencer par réformer les mœurs des habitans. Ce ne sera qu'après qu'on aura su rallumer chez nos cultivateurs une véritable ardeur pour les travaux de la campagne, qu'il sera tems de songer à améliorer les terres par des moyens physiques, et de faire changer nos pratiques anciennes contre une méthode plus parfaite et démontrée telle par des recherches et des épreuves suffisantes. C'est aussi là l'option la plus constante de notre Sage. Vous ne saurez croire, Monsieur, me disoit-il souvent, combien il se redresseroit d'abus, si le Gouvernement et l'habitant de la campagne se prétoient mutuellement la main pour concourir au bien général. Nos terres n'auroient qu'à être cultivées par des mains plus intelligentes et plus laborieuses, notre pays suffiroit de reste à la nourriture de ses habitans : mais nous péchons malheureusement à ces deux égars. Le paysan n'a pas d'ordinaire assez de raison pour connoitre ses vrais avantages. C'est dont à ceux d'entre vous, Messieurs, qui êtes appelés par état, à veiller au bien de la patrie, à prescrire aux cultivateurs la manière dont il faudroit qu'il s'y prissent et à faire agir l'autorité suprême et les châtimens pour obliger les fainéans au travail. »

ⁱⁱⁱ Samuel Engel, *Essai sur cette question : quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux ?*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1767, pp. IV-V : « Je l'avoue, Monseigneur, la vénération universelle que Votre Altesse s'est attirée dans tous les pays, même en Suisse, depuis le moment qu'Elle y a établi son séjour, a suffi pour entraîner mon hommage. Dans ce pays isolé de tout le faste des Cours, ses habitans satisfaits d'un sort libre et heureux se laissent rarement éblouir par des apparences qui ne seroient que brillantes. Dans leur simplicité ils admirent bien moins les vertus héroïques, que les vertus chrétiennes, morales et civiles, qui seules ont droit à leur estime, parce qu'elles seules sont la délicité des peuples, et le solide bonheur de l'humanité. »

^{iv} Gabriel Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 16 octobre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 1-2 : « Je reçus hier de Son Altesse Sérénissime le Prince Duc de Württemberg une lettre Charmante qui auroit dû naturellement être adressée à M^r Vernand notre President actuel, quoi qu'il souhaite qu'elle soit communiquée à notre Comité ; mais sans doute que Son Altesse l'a crû trop occupé pour le charger de ce son ; et pour moi j'ai trouvé cette lettre trop interessante, comme tout ce qui vient de ce Prince pour n'être pas communiquée premièrement à l'Illustre Société de Berne et par vous Monsieur à son respectable comité. J'y ay vû un Conflit auquel la notre sera infiniment sensible, un Conflit de generosité et de délicatesse entre Son Altesse et votre Illustre Compagnie et un desir bien gracieux qui vous est commun Messieurs avec ce généreux Prince de trouver Sa liberté au profit du District qu'il honnore de son séjour, et de faire servir à l'emulation de notre peuple les primes qu'il avoit mis à votre entière et unique disposition. J'anticipe sur les sentimens de vive et sincere reconnoissance qu'en auront et qu'en ont déjà ceux de Messieurs nos Associés à qui j'en ai donné Connoissance ; et eux et moi tacherions surement de faire servir ces nouveaux encouragemens de motifs à concourir au grans bien, et aux avantages solides, que vous procurés par vos genereux efforts ; et comme je pense que votre sage comité agrésa les objets du gout et du choix de Son Altesse j'ai lieu de croire qu'il approuvera de même les changemens qu'il pourroit y apporter, au cas qu'il vint à imaginer quelque chose qui lui parut mieux. Quant à nous, nous suspendont toute délibération à ce sujet jusqu'à ce que nous soyons instruits de ce que pensera l'Illustre Société ou son comité, mais en attendant je vais rendre graces à Son Altesse. »

^v G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 26 juillet 1765 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 6-7 : « Notre Gracieux Prince de Württemberg est revenu enchanté et de la reception de la Capitale et du voyage de Schinznach. partout il a trouvé de beaux Genres de grandes biens, et des Sentimens de vrai patriotes. Il nous en parle souvent avec entousiasme. Sa belle ame ne laisse rien échapper en fait de sentiment. Tout ce qui est propre à unir les hommes, à les rendre bons et heureux est fait pour son cœur ; et il y contribüé chaque jour par ses Discours et pour ses actions. »

^{vi} Württemberg abordait le principe de « simplicité » comme un élément économique significatif (L. E. von Württemberg, « Lettre à Christoph von Steiger, 01 mai 1765 », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.L.75) : « Permettés moi d'avoir recours à Vous et d'oser implorer Vos bons offices. J'apprends avec regret, que malgré mes instances les plus pressantes et les plus reiterées, on persiste toujours chés Vous dans la resolution d'opposer la gene de l'etiquette au juste empressement que j'ai de me trouver au milieu de tant de Sages et de Patriotes Illustres. Je sens à merveille, Monsieur, tout ce qu'il y a de flateur pour moi dans les intentions obligeantes qui font prevaloir ce parti ; mais j'aime bien mieux etre touché que flaté et je serais infiniment plus sensible, infiniment plus penetré d'une Reception à laquelle presiderait la Cordialité, que celle ou l'amitié serait sacrifiée au ceremonial. D'ailleurs cette etiquette genante contrecarrerait entierement le but que je me propose dans ce voyage que j'aurais fait avec tant de plaisir et je puis assurer, Monsieur, independemment de l'eloignement et j'ose meme dire de l'avertion que j'ai pour ces sortes de ceremonies si fastidieuses, que j'ai des raisons particulieres qui me font desirer de Votre part une Reception simple et amicale. Raisons très fortes que je se saurais confier au papier et que j'aurai l'honneur de Vous dire de bouche. / Veuillez donc, Monsieur, employer toute Votre Eloquence et tout Votre credit à faire changer une resolution à la Verité si honorable pour moi, mais à meme temps si contraire à mon attente et à mon gout. Je regarderai l'obtention de cette demande comme la marque la plus convaincante de bienveillance de tant d'amis respectables et de votre part comme la preuve la plus touchante de la sincerité des assurances flatueuses 2 ou 3 caractères reliure cheres que vous avés daigné me reiterer plusieurs fois de Vos sentimens, que je crois meriter par le retour le plus tendre et par la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'etre. »

^{vii} L. E. von Württemberg, « Lettres de S. A. S. le Duc de Wirtemberg à la Société æconomique de Berne », in *Mémoires et observations*, 1765, pp. LXXXIII-LXXXIV : « Mais vous, Messieurs, qui élevés à la félicité publique un monument immortel ; vous qui protégés cet art sublime ; vous qui l'avés rétabli dans ses droits primitifs ; droits aussi antiques que le monde, et que le luxe s'est efforcé sans cesse d'usurper sur lui ; vous qui en réconciliant l'agriculture avec la politique, qui devoient avoir été toujours unies ; vous, dis-je, qui avés ébranlé ces systèmes illusoirs, qui prêtent à un Etat malade le trompeur embon-point et les couleurs éclatantes d'une fausse santé ; vous enfin qui dirigés d'une main le soc de Triptoleme, en aisant de l'autre à tenir les rênes de l'Etat, puissiés vous jouir de la satisfaction de voir parvenir au comble la gloire d'un si noble edifice. / Cependant, Messieurs, à mesure que la gloire de votre illustre société acquiert un nouvel éclat, elle lui impose aussi de nouvelles obligations. Jettés les yeux sur la nature de sa propre composition, et j'ose croire que renfermant dans son sein les premiers Sénateurs de la République, vous serés aussi frappé que moi de ce qu'il lui reste à faire. »

^{viii} L. E. von Württemberg, « Lettre de S. A. S. le Prince Louis de Wittemberg, à M. D. B. du 15 janvier 1765 luë à l'assemblée du comité de la Société le 19 janvier 1765 », in *Mémoires et observations*, 1765, pp. VII-IX : « Qu'est ce donc que le luxe ? C'est la perversion de l'abondance, ou pour parler plus clairement, le mauvais usage qu'un Etat fait de son superflu. Il résulte de cette définition, qui me paroît exacte et vraie dans tous ses points. 1^o Que l'emploi du superflu doit être modifié et varier dans les gouvernemens divers, en raison de la différence de leur nature. 2^o Que ce qui n'est que le fruit de l'abondance dans un Etat, est souvent le symptome du luxe dans un autre. 3^o Que si dans un Etat quelconque, un particulier emploie la somme la plus légère à un objet, qui n'a point de rapport à l'utilité publique, ni à celle de sa famille, c'est une marque certaine, que cette maladie dangereuse infecte déjà l'Etat. 4^o Que le luxe augmente à mesure que l'intérêt général se particularise. 5^o Que le mal est au comble, quand, par un délire qu'on ne sauroit comprendre, des mains, qu'il faudroit enchaîner, commencent à renverser l'ordre naturel, qui devoit régner dans tous les païs du monde entre les travaux, les métiers et les arts ; 6^o enfin la perte est inévitable quand les travaux les plus nécessaires sont négligés, subordonnés et sacrifiés aux arts de pure fantaisie et par conséquent les moins utiles et les derniers de tous. [...] / Il s'agit de trouver et de déterminer un point fixe ; car comme des espuces immenses séparent le bien et le mal, il faudroit employer de même des combinaisons sans nombre pour en remplir les distances infinies ; et chacune de ces diverses combinaisons, en donnant à l'Etat une consistance et une forme toutes opposées, il arriveroit nécessairement, si l'on s'opiniotroit à vouloir les essaier, avant d'avoir assis l'Etat sur une base solide, qu'on l'exposerait à tout autant de révolutions et de chutes, qu'il y a de changemens possibles entre ces deux points extrêmes. »

^{ix} John Smith, « De quelle utilité sont les questions proposées dans la Société », 03 décembre 1780, BCUL, IS 3693/1 a : « Ces Questions contribuent beaucoup à bannir de la Science ces prejugués qui la défigurent et l'altèrent si souvent. L'Homme elevé dans la retraite, apporte ordinairement avec lui ce penchant indomissable à rester attaché à ses propres Opinions, ces Mœurs indociles et insociables, cet arrogance litteraire qui blessant et heurtant l'orgueil naturel de ceux qui auroient été ses administrateurs, en fait plus mortels Ennemis. »

^x Susanne Necker, « Lettre à Etienne Clavel de Brenles, 20 mai 1767 », in Fédor Golowkin, *Lettres diverses, recueillies en Suisse*, Geneva, J. J. Paschoud, 1821, pp. 306-308 : « Tout le monde me parle ici du Prince Wurtemberg ; je suis trop heureuse d'avoir des occasions si souvent répétées de satisfaire mon cœur dans l'administration qu'il m'inspire. Je tacherois en vain de faire passer dans l'âme des Parisiens tous les sentimens dont sa vertu m'a pénétrée ; il me semble cependant que le tableau que je trace de sa vie, tout imparfait qu'il doit être, les émeut sensiblement. L'Abbé Arnaud

le dispute presque à M^r de Brenles dans son enthousiasme pour le Prince ; il m'a tenu hier trois heures sur le marche-pied de mon carrosse, à me dire des choses que je savois comme lui, mais qu'il exprimait avec un feu et une grâce inexprimable. Je vous parle, Madame, de ce qui vous intéresse ; puisse votre âme entendre la mienne, puissiez vous y lire que si on ne réunit jamais autant de qualité aimables et estimables que vous le faites, il n'y eût jamais aussi de cœur plus sensible et plus susceptible d'impressions que le mien. Mon mari se propose d'écrire à M^r de Brenles, permettez, en attendant, que je lui témoigne ici ma plus vive reconnaissance pour le charme qu'il a répandu sur ma vie. Mon esprit s'électrisoit auprès du sien, la bonne plaisanterie, la gaieté vive et douce ne se trouvent qu'auprès de lui ; jamais à l'avenir je ne verrai sans plaisir une robe de chambre de ratine, mais cet accessoire me trompera cruellement. [...] Nous prions M^r de Brenles de nous envoyer un papier qui contenoit quelques ordres de sa part. Nous le conjurons d'embellir notre vie en nous procurant les moyens de lui être utiles, nous demandons aussi le plan de la société morale. J'ai rougi, Madame, de trouver dans ma malle de nouvelles marques de votre attention, j'en suis tout à la fois confuse et pénétrée. »

^{xii} Collectif, *Aristide ou le citoyen*, Lausanne, François Grasset, 1766, t. 1, pp. 177-178 : « Les hommes ne sont pas aussi méchants qu'on le pense. Leurs fautes, leurs vices mêmes sont souvent une suite de leurs erreurs. Qu'on les éclaire sur leurs devoirs, et les crimes bientôt seront plus rares sur la terre. Le moyen le plus sûr de les garantir des écueils sans nombre, dont est parsemée la mer orageuse sur laquelle ils naviguent, est de les leur faire connoître, et de leur lever une carte exacte, qui trace à chaque citoyen la route particulière qu'il doit tenir. / En divisant ainsi la morale, en autant de branches séparées, qu'il y en a de classes comprises dans la grande échelle de l'ordre social, on rempliroit deux objets également importants, chaque condition, chaque profession, chaque métier auroient une direction particulière, et l'ensemble de tous ces différens système, répandroit un jour nouveau sur le système général de la morale. / Les loix instituées pour nous rendre meilleurs, en faveur de règle à notre conduite, ne prononcent pour l'ordinaire que sur des actes et sur des formes. Elles paroissent plus attentives à punir qu'à prévenir les crimes, cependant la sagesse du Législateur consiste principalement, dans l'art sublime de détourner les hommes du vice, moins par la voye des châtimens, que par la crainte d'être privés des avantages et des douceurs essentiellement attachées à la pratique de la vertu. »

^{xiii} *Ibid.*, t. 2, pp. 152-153 : « Si vous voulez en bannir le goût des faux plaisirs, chargez-vous du soin de rendre heureuse les jeunes personnes qui sont autour de vous. Si vous ne voulez pas qu'elles prennent sur elles-mêmes les choix de leurs amusemens, reparez au plutôt leurs premiers écarts, et n'attendez pas que le désespoir les entraîne de jour en jour dans des mesures plus dangereuses, ou que la publicité de leurs desordres éteigne dans leur ame le principe naturel de retenue et de pudeur, qui se soutient par le désir de l'estime publique, et ne se perd qu'avec elle. Semez à propos si vous voulez recueillir. C'est la première maxime de la vraie économie ; mais la passion d'accumuler n'est pas économique. Elle ne voit que son intérêt prochain, et pour reculer le moment pénible d'une réparation tôt ou tard nécessaire, elle ne touche aux brèches de sa maison, que lorsqu'elle est prête à tomber en ruine. / Opposons à cette conduite, quelques exemples de désintéressement et de générosité domestique, dont nous pouvons garantir la vérité. Ils nous paroissent propres à faire rougir ces hommes vains ou sordides qui, chacun à leur manière, ne vivent que pour eux ; et peut-être qu'en jugeant du prix de l'amitié fraternelle, par les sacrifices qu'elle obtient des âmes nobles et sensibles, nous commencerons à soupçonner qu'une tendre union avec nos proches, est plus propre à nous rendre heureux, qu'une complaisance sans bornes pour nous même. »

^{xiiii} *Ibid.*, t. 1, p. 214 : « Lisette, cette blanchisseuse si jolie et si propre, s'est mariée à un serrurier ; deux jours après la nôce elle recula quelques pas, en voyant la noirceur de son mari ; elle l'avoit toujours vû dans ses habits les plus propres, du moins ne lui avoit-il jamais laissé apercevoir l'empreinte du charbon sur son visage ; peu à peu elle s'accoutume à cet objet, elle ne voit bientôt en lui qu'un homme utile à la société et à la maison ; habile dans son art, il est recherché de chacun ; elle prend son parti de bonne grace, elle établit son étendage loin de la forge de son époux, ils se revoient avec tendresse dans les heures des repas et des repos, ils sont dans l'aisance, ils ne craignent point une famille nombreuse, ils choment gayement les jours de fête avec leurs parens et leurs amis, ils vivent heureux. »

^{xv} *Ibid.*, t. 2, p. 204 : « Les vertus sont relatives aux Loix, et si je faisois un nouveau code, loin de le faire avec cette maladresse de la plupart des Législateurs, qui multiplie les vicieux au lieu de les corriger, je voudrois, par quelques traits de plume, peupler l'Univers des plus honnetes gens ; leurs vertus seroient mon ouvrage. »

^{xvi} L. E. von Württemberg, « Lettre à Tissot, 15 novembre 1767 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms. suppl. 1908, pp. 1-2 : « Le Souvenir de mes Amis m'accompagne sans cesse, et malgré la distance des lieux qui nous separent mon cœur s'épanche encore dans leur sein et commerce avec eux. Non je n'oublierai jamais, à moins de devenir le plus ingrat des hommes les bienfaits dont votre Patrie m'a comblé et j'ose le repeter encore cette Patrie bien aimée je la regarde et la Chérie comme la mienne propre. Que les Amis que j'y ai fait disposent de moi, et qu'ils daignent croire que le bonheur de leur être utile est le seul moyen qui me reste d'appaier les regrets de cette Separation si cruelle pour moi. »

^{xvii} *Ibid.*, p. 4 : « Il ne me reste plus qu'une seule grâce à vous demander et l'humanité vous sollicite par une plume. Employez tous vos talens et votre Credit à soutenir notre Societe. Elle pourra influer un jour sur le bonheur de nos compatriotes. Les bonnes œuvres les actions utiles ou heureuse des suites aussi longues aussi étenduës que les vices et c'est à celles-là à contrebalancer et à supprimer les suites du mal. »

^{xviii} L. E. von Württemberg, « Lettre à Jacques Abram Daniel Clavel de Brenles, 14 février 1769 », Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Clavel, IS 1915, pp. 6-7 : « Je felicite notre Societe morale de l'excellente acquisition qu'elle vient de faire. M^r D'Usedom est un homme plein de pieté, de Sagesse et de Sensibilité. Il entrera dans vos vuës de bienfaisance et de vertu avec une chaleur digne de la religion et de son humanité. Vos assemblées,

surtout depuis que les feuilles ont cessées, ou qu'elles sont tombées seroient une Ecole admirable pour son Jeune Prince, mais il est encore bien jeune et bien léger. [...] / Je souhaite bien ardemment que le projet de Convertir l'institution de la Direction charitable en une maison d'Orphelins et en une Ecole d'agriculture puisse avoir lieu. Je crains bien plus les petites raisons, que les grandes difficultés. Les obstacles une fois levés tout est dit ; mais vous avez beau renverser les petites raisons, elles se succèdent sans cesse et elles presentent les objets comme elles la voyent dans un faux jour et sous la face la plus chetive et la plus passive. »

^{xviii} L. E. von Württemberg, « Lettre à Jacques Abram Daniel Clavel de Brenles, 21 novembre 1768 », Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Clavel, IS 1915, p. 2 : « Si je vous souhaite pour appaiser les dissensions de patrie affligée : je vous desirerois bien plus encore pour dissiper l'orage qui menace l'Europe entiere. Les Cartes se brouillent dangereusement. La porte a declaree la guerre à la Russie et de toutes pare on remarque des preparatifs d'autant plus tristes qu'on s'efforce davantage à les couvrir du voile du Secret. Nous touchons vraisemblablement au moment d'une guerre funeste à laquelle je ne prendrois part que par mon affliction et mes peines. L'Expédition des François en Corse et la vigoureuse resistance de ses braves Insulaires rappellent à l'Esprit ces temps antiques si celebres par les prodiges qu'ont affectionés l'amour de la gloire et la valeur guerriere qui de sa compagne fidele. »

^{xix} Antoine Polier de Saint-Germain, *Du Gouvernement des mœurs*, Lausanne, Jules Henri Pott, 1784, p. 9 : « Ainsi par exemple, lorsque j'ai parlé d'un *Etat déjà civilisé*, j'ai supposé la conservation des Institutions sociales, qui sont la suite nécessaire et la base de toute civilisation. Vouloir établir la communauté des biens, l'égalité des conditions, interdire l'usage des métaux représentatifs, proscrire les arts agréables, renverser nos Athènes et nos Corinthes, pour élever de nouvelles Spartes sur leurs débris, ce seroit courir après la chimère. »

^{xx} *Ibid.*, pp. 78-79 : « L'Homme est entraîné par l'exemple, et il est gouverné par l'Opinion. Il voit, et il imite ; il entend, et il se laisse persuader. *Il faut faire comme les autres* : voilà ce que nous crie l'exemple. *Il faut penser comme le reste du monde, et surtout comme ceux qui en savent plus que nous*, voilà ce que nous prêche l'Opinion ; Ainsi le pouvoir de l'Opinion est en théorie, ce que celui de l'exemple est en pratique ; celui-ci tient plus à l'instinct et par conséquent est plus machinal, celui-là semble présenter quelque chose de plus raisonné ; L'exemple, enfin, fait des singes, et l'Opinion forme des échos. / Le gouvernement de l'Opinion est tantôt démocratique, et tantôt aristocratique ; démocratique lorsqu'elle compte les suffrages ; aristocratique quand elle les pèse. Le commun peuple qui s'entend mieux à compter qu'à peser, se range volontiers du côté de la pluralité, et obéit pour l'ordinaire à la voix de la multitude dont il fait partie ; mais cette voix est par-là même souvent méprisée par la classe supérieure qui se pique de penser, qui prétend tout au moins ne devoir plier que sous l'autorité des esprits d'un Ordre plus élevé. »

^{xxi} A. Polier de Saint-Germain, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 avril 1784 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8, pp. 1-3 : « En prenant la liberté, Messieurs, de presenter a votre Illustre Societé ce fruit tardif de ma vieillesse, je croiois ne faire autre chose que m'acquitter d'un hommage qui vous etoit bien justement du, comme aux Juges naturels et competens de tout ce que peut dicter a un Citoyen le desir de se rendre utile. Celui de meriter votre approbation n'etoit pas moins ardent, et j'avoue que je n'etoit pas a cet egard sans quelque esperance, mais elle n'alla jamais jusqu'au point d'imaginer que mes foibles efforts seroient recompensés d'une manière aussi flatteuse et ma surprise en l'apprenant a été egale a ma joye. Il me seroit mal, Messieurs, de vouloir faire aujourd'hui les honneurs de cet ouvrage, en opposant une modestie déplacée au jugement favorable que vous en avés parlé. Je comprends, il est vrai, que la matiere qui y est traitée est ce qui lui a donné le plus de prix a vos yeux ; je comprends encore qu'en couronnant les cheveux blancs d'un octogenaire, vous avés cherché a inspirer de l'emulation meme a la vieillesse, mais j'aime aussi a me persuader que vous avés trouvé quelqu merite a cet Ecrit, comme vous daignés m'en faire assurer, et je cesse des ce moment de craindre les jugemens de cette Classe de Lecteurs, qui ne tiennent pas toujours compte de l'intention, et qui croient se montrer plus éclairés a proportion de ce qu'ils se montrent plus difficiles. / Tout cela, Messieurs, ne m'empêche pas de sentir combien il s'en faut que je n'ai rempli ma tache ; je ne saurois me dissimuler qu'il ne s'y trouve bien des incorrections, bien des morceaux imparfaits des articles manqués, et sur tout bien des vuides a remplir, et dans ce moment si flatteur pour mon amour propre je me suis rappelé que j'ai desiré plus d'une foit d'être plus a portée que je ne l'etoit de profiter de vos lumieres, de vos observations, de vos sages avis, et de pouvoir travailler en quelque manière sous vos yeux. L'ouvrage en eut été, sans doute, infiniment meilleur, et plus digne de l'honneur que vous venés de lui faire. »

^{xxii} A. Polier de Saint-Germain, *Coup-d'œil sur ma patrie ou lettres d'un habitant du Pays-de-Vaud à son ami revenu depuis peu des Indes à Londres*, Lausanne, [s.n.], 1795, pp. 66-68 : « Ainsi cette prérogative du citoyen de Berne, qui découle naturellement des circonstances qui lui sont propres, n'a rien d'humiliant, rien de mortifiant pour cette grande partie de la nation, qui par sa position se trouve exclue des conseils dépositaires de l'autorité souveraine. Cette exclusion ne nous réduit point, comme tu sembles te l'imaginer, à la simple condition de sujets, et ne nous ôte point la qualité de citoyens. Comme tels nous ne sommes sujets que de l'État ; nous ne devons obéissance qu'à l'État et à ceux qui le représente et qui nous parlent en son nom. Comme citoyen, si nous n'avons pas voix délibérative dans les Conseils de la république, nous avons voix consultative dans celui de l'opinion générale, qui a toujours et doit avoir une certaine influence dans les résolutions du Souverain. Comme enfans de la patrie, comme membre de la grande famille, nous avons la faculté de faire parvenir nos justes plaintes, de représenter nos droits, de faire connaître nos besoins, de manifester nos desirs et nos idées au Corps revêtu de l'autorité paternelle. Non seulement tout corps municipal, toute communauté, mais le plus simple particulier, ont le droit de remontrance dans les cas où leurs libertés et leurs privilèges pourraient souffrir quelque atteinte, et jamais justice n'est refusée ; nulle part vous ne trouverez un souverain plus accessible, auprès de qui il soit plus facile de faire entendre la voix de la vérité et de la raison, d'appeler de César mal

informé à César bien informé, et qui s'arroe moins le droit d'infailibilité ; nulle part enfin, on ne me montrera un pays où la condition de sujet soit moins pesante, moins servile et plus douce qu'elle ne l'est dans celui-ci. Pour tout dire en un mot, nous ne sommes pas un *peuple roi*, mais un *peuple libre*, et nous n'en sommes, je pense, à tout prendre que plus heureux. / Pourroit-on se flatter en effet que les choses en iraient mieux, que l'État serait mieux gouverné, si la totalité de ce peuple avait une part plus directe au Gouvernement ? L'expérience du passé, la connaissance du présent nous en disent là-dessus plus que tous les raisonnemens. Que l'on me fasse voir un pays sur la terre où la nation qui l'habite ait joui plus constamment, et jouisse plus pleinement des avantages attachés à un sage Gouvernement, et je me rétracte de mon opinion. »

^{xxiii} S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 10 novembre 1749 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14 : « tout est d'une cherté horrible, et je ne conçois pas comment les Paysans, qui ne sont pas à leur aise, ne font pas encore ruine et à la besace ; si LL.EE. n'y pourvoyent pas, nous aurons dans 6 Mois d'ici la graine d'Epautre à 1 Ecu la mesure puisqu'elle vaut à present, ou tous les Paysans en vendent, à 23 batz ; mais outre qu'on dit que LL.EE. ont fait acheter 80 par mesure sac en Souabe, je pense qu'ils feront une Taxe ; nos Affaires d'Etat ne vont pas mieux, je crains terriblement pour cet Hyver, tout est dans une Agitation et animosité effrayante. c'est que les grandes familles y ont trahu à l'Occasion des Troubles leurs Idées despotiques, et les autres y veulent pourvoir, de sorte qu'il y a à craindre une emotion plus dangereuse que la dernière, et pour attirer le feu il se trouvent assez de materiaux. »

^{xxiv} Chevalier Constantin, « Lettre à la Société économique de Berne, 10 octobre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.2 : « Je m'en rapporte entierement au zèle qui vous anime, ainsi que vos Illustres Associés, sur cet objet ; et je serais très flatté si par votre canal, ma proposition avait le bonheur d'être approuvée par LL. EE., en cas que vous jugiez à propos de leur en faire part. »

^{xxv} Forel l'aîné, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 février 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4 : « Estimant que la plupart des membres de votre Société sont du Conseil Souverain de cette Republique, et que ceux qui n'en sont pas auront auprès de cet auguste Senat, le Credit de la Confiance que merite leurs travaux et l'objet de leurs veilles. J'auray l'honneur de vous tracer ici une idée preliminaire qui m'est venue aujourd'hui à l'esprit. »

^{xxvi} Jean Bertrand, « Lettre à Tschärner, 21 février 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 : « J'ai observé une seconde chose de la dernière importance en Agriculture. Ces messieurs sont timides, peu décisifs, ils manient avec prudence les régles qu'ils donnent aux Paysans. Rien n'est plus convenable. Les Ecrivains se plaignent de l'indocilité des gens de la Campagne, mais ceux-ci se plaignent avec encore plus de raison, que des Ecrivains Spéculatifs leur donnent des préceptes erronés, et leur promettent des Succés contraires à l'expérience. De là ces défiances, ces railleries, cet attachement Servile aux pratiques receüs depuis longtems. Enfin, il me paroît que le Journal œconomique ne perd rien par la comparoison qu'on en pourroit faire avec l'Agonomie, et qu'au contraire il y gagne beaucoup, persuadé que les Sept Parties qui ont paru à Berne referment plus d'œconomie rurale que 70 Semblables à ceux dont Paris nous a donne l'echantillon. Que sera ce quand on aura eü le tems de faire des expériences. » Jean Bertrand a conscience de créer un lien entre paysans et souverain en participant aux activités de la Société économique de Berne.

^{xxvii} Élie Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 26 mars 1760 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3 : « Malgré les imperfections de cet etablissement naissant je m'y attache, parce que je souhaiterois qu'il réussit, qu'il prit confiance ; j'espere encore qu'il prendra forme a votre retour ici et que vous la luy donnerez. En attendant il faut la soutenir dans ses foibles commencemens. Il est bien plus aisé de faire un etablissement dans une Monarchie que dans une republique. »

^{xxviii} « A propos des premières manufactures. 1719 juin 7, juillet 10 et août 11 », in *Les Sources du droit du canton de Vaud. I. Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, Bâle, Schwabe, 2003, pp. 599-604 : « Ordonnance souveraine tendant à faciliter et augmenter les manufactures et le commerce dans le pays. / Nous, l'avoyer, petit et grand conseil de la ville et republique de Berne, savoir faisons qu'après avoir reflechi combien les manufactures et le commerce ont d'influence sur la prosperité d'un pays, de sorte qu'on peut les envisager comme l'unique moyen d'abolir l'oisiveté et consequemment la pauvreté, comme aussi de prevenir la sortie de l'argent si prejudiciable au pays, notre constante attention à rechercher tous les moyens convenables pour parvenir à ce but pour le bien de nos etats nous auroit déterminé à la ferme et inebranlable resolution de faire les etablissements contenus dans les articles suivans et de les maintenir inviolablement en ecartant tout ce qui pouroit y prejudicier ou les traverser, afin de faciliter et encourager tous ceux qui voudront s'appliquer à des entreprises si necessaires et si utiles et pour leur procurer une douce jouissance de leurs peines et de leurs travaux. »

^{xxix} Anonyme, « Mémoire sur la gestion des grains », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(22), pp. 1 et 2 : « La nourriture est le besoin le plus essentiel de l'homme ; il ne peut être heureux, libre, nombreux, qu'à proportion que sa subsistance lui est assurée ; le logement et le vêtement sont moins indispensables ; on peut toujourns se les procurer de façon à ne pas périr ; il y a même des climats si doux, que l'on n'a besoin ni de l'un ni de l'autre. La première des nourritures, la plus commune, la nourriture par excellence, c'est le pain composé de plusieurs espèces de grains : Celà est si vray que dans l'expression vulgaire et usitée, le pain et la nourriture sont sinonimes ; on pousse même cette idée trop loin, ensorte que souvent dans un país rempli ou qu'il y est fort cher, ou bien encore, ce qui revient à la même chose, tel país qui pourroit fort bien se nourrir de son produit en toutes sortes de bonnes nourritures, comme viandes, légumes, fruits, fromages et laitages, se croit malheureux parce que le Ciel lui a refusé les graines, et les fait venir d'ailleurs à grands frais ; car un país où le bled ne vient point, est ordinairement un país de montagnes, dont les chemins

sont impraticables aux voitures, et les transports par conséquent coûteux », « il n'est donc pas dit que le pain soit la seule nourriture et absolument nécessaire comme le préjugé l'insinue ; cependant comme l'on a vû il n'y a que quelques années cette denrée d'une chéreté prodigieuse, qu'il est sorti des sommes considérables pour en acheter de l'étranger, que l'on croit communément que le nôtre Canton ne produit pas assez de graines pour la subsistance de ses habitants, que l'on souhaiteroit pour y obvier, augmenter l'agriculture et la mettre sur un meilleur pied ».

^{xxx} *Ibid.*, pp. 9-10 : « nôtre Canton est dans le second cas de ces païs qui ont assés et même plus qu'il ne leur en faut de grains certaines années et pas assés dans d'autres : malgré tout ce que j'ai dit du désavantage de l'agriculture dans nôtre Canton, dans le précédent article, je crois pouvoir affirmer que nous sommes dans ce cas ; le bas prix actuel des graines me le persuade ! »

^{xxxii} Châtelain Porta, « Mémoire pour remédier à la disette du grain et à la pauvreté presque générale du Païs de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(19), pp. 51-52 : « Mais quel soin qu'on puisse se donner pour y remédier, Ils deviendront inutiles, si LL. EE. nos très bons Souverains Seigneurs et pères temporels n'y font pas intervenir leur autorité ; Il faut espérer de leur zèle ordinaire pour la prospérité de leurs sujets, qu'ils employeront leur très douce et très juste autorité, pour faire exécuter les très sages Reglemens qu'ils pourront faire, Vû que le Commun Peuple est naturellement si paresseux, si ygnorant, si stupide, et si opiniatre que, suivant sa marotte, il ne veut rien admettre de nouveau. Or comme dans les Assemblées des Communes, ceux qui sont tels font le plus grand nombre, on ne pourra jamais faire aucune reforme, sans que l'autorité supérieure y intervienne ».

^{xxxiii} Emanuel von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled, sur les obstacles de cette culture, et les moyens de les lever ; tirés des mémoires qui ont concouru pour le prix en 1759 », in *Mémoires et observations*, 1762, p. 56 : « La liberté consiste moins dans l'indépendance extérieure, ou de droit, que dans cette indépendance intérieure, qui naît d'un principe créateur du nécessaire de la vie, sans s'épuiser jamais, et qui nous dispense de recourir à d'autres, pour nos besoins. Voilà l'agriculture. » ; E. von Graffenried, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 juillet 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.4.

^{xxxiiii} E. von Graffenried, « Réflexions sur l'importance de la culture du bled », *op. cit.*, p. 58 : « Je ne déciderai pas, si l'introduction d'un commerce fort étendu conviendrait à notre pays en général, comme plusieurs le soutiennent. Ce qui me paroît certain, c'est que, si le commerce est nécessaire à un peuple, exposé à des guerres, et obligé par-là d'entretenir des armées et des places fortes ; il l'est moins à notre chère patrie, parceque, grâces à la divine Providence, notre situation, et un gouvernement sage et modéré nous permettent une paix constante. Un genre de vie frugal et laborieux est sans contredit plus propre à nous conserver cette paix, que l'acquisition d'immenses richesses, qui non seulement entretiendroient le luxe avec tous les vices, qui l'accompagnent, mais qui augmenteroient encore. / Si par le travail, la frugalité, et l'économie nous pouvons nous assurer le nécessaire, et quelque chose pour l'agrément, nous posséderons un trésor, que l'envie ne cherchera pas à nous arracher. »

^{xxxv} *Ibid.*, p. 63 : « Les besoins du pauvre ont augmenté aussi. Le riche ayant moins d'abondance, se répand moins en charités. Les domestiques sont mieux gagés ; les journaliers se font mieux payer. Ni les uns, ni les autres ne deviennent plus riches par les augmentations, parce que ce sont des besoins de nouvelle création, qui les occasionent. Les ouvrages étant su dispendieux, le cultivateur cherche à économiser ; il ne fait que le nécessaire, évitant avec soin les bonifications, dont le succès est incertain. »

^{xxxvi} J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'année 1759 par la Société économique de Berne », in *Recueil de mémoires*, 1760, p. 103 : « Il est manifeste d'un côté qu'un état est obligé à des ménagemens très humilians et qui tiennent de la subjection, envers des voisins qui le nourrissent, et de l'autre que des sujets sont exposés à des avanies, des confiscations et des risques très fâcheux, lors qu'ils se hasardent à exporter des grains d'un païs où cette exportation est interdite. » (p. 106)

^{xxxvii} J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'année 1759 par la Société économique de Berne », *op. cit.*, p. 107 : « Ne craignons pas que l'abondance du bled puisse jamais nous être à charge. Faites cesser la disette, amendez le pain, et la mendicité disparaît, l'activité se réveille et les ouvriers se multiplient. L'abondance du bled augmente le nombre des consommateurs, et l'augmentation des consommateurs favorise la culture du bled, l'industrie, les arts et les manufactures, qui apportent les richesses des autres nations. »

^{xxxviii} É. Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 16 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3 : « On dit que ce M^r Silhouette Controleur des finances est un homme d'un impérieux hardi qui pourroit bien bouleverser les finances de France. Bien des fortunes en Suisse en souffriraient et notre commerce seroit ruiné, mais de ce bouleversement naîtroit la paix par l'impossibilité de faire la guerre. »

^{xxxix} Anonyme, « Reflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(49), p. 12 : « Je conviens avec M^r de Mirabeau que la Liberté du comerce des Blés est la source de l'abondance et l'encouragement de la culture de ces denrées, je ne voudrais jamais l'interrompre au moins dans toute la Suisse, que dans le cas d'une disette generale et des plus grandes ».

^{xl} *Ibid.*, p. 6 : « Je me contente d'ajouter quelques moyens d'a remédier ; qui seroient en premier bien d'établir des bourses de commune, dont les rentes après es depences publiques faites et le tier prelevé pour l'assistance des pauvres, seroient partagés également entre tous les chefs de famille comme de coutume réservés toujours en cas de perte d'un capital de le remplacer insensiblement par une partie de ces rentes et cela fait l'on peut ou simplement vendre les communs en réservant la directe seigneurie en faveur de celui à qui la propriété appartient et la dixme à la commune. Les seigneurs decimateurs ne pouront avoir ici aucun droit, ou ce qui seroit encore mieu les amodier soit alléger sous

une cense perpetuelle la dixme comprise pour des raisons que j'avoueray au sujet des dixmes, avec un cintrage du tier ou quart de la valeur des pieces. »

^{xl} N. N., « Da facilem cursum atque audacibus annue coeptis », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(13), pp. 3-4 : « Je ne suis pas assés versé dans la Politique pour decider cette question, si supposé que l'on put introduire dans la Suisse un grand Commerce comme quelques personnes le pretendent, ce seroit un avantage reel et general pour ses habitans. Ce qui me paroît sur, c'est que si un grand Commerce est necessaire pour des Peuples qui aiant à soutenir de frequentes Guerres, se trouvent exposés à des frais immenses pour l'entretien des Troupes et des Places fortes, il l'est beaucoup moins pour notre chère Patrie, ou par un effet de la protection divine et de notre situation, on jouit d'une paix presque continuelle. Et une façon de vivre laborieuse et frugale est sans contredit plus propre à y conserver cette paix, que l'Introduction de grandes Richesses, qui y ameneroient, ou pour parler plus juste y entretiendroient et augmenteroient le Luxe avec tous les Vices qui l'accompagnent. Si nous pouvons trouver dans le Travail, la frugalité, l'œconomie, un honnête necessaire avec la santé, nous possedons les vraies Richesses qui ne sont point enviées ; et c'est un bien pour nous, de n'avoir pas dans le même degré que d'autres Peuples, les Imaginaires qui excitent la cupidité. »

^{xli} *Ibid.*, p. 5 : « Enfin la Suisse peut commercante, n'y aiant qu'un petit nombre de ses productions qui aillent dans l'Etranger, et amenant l'argent du dehors, il est de la dernière importance que ce peu d'argent qui entre dans le Pays reste pour circuler parmi ses habitans, et leur faciliter les moiens de debiter entr'eux leurs Marchandises, leurs Denrées par un Commerce reciproque. Si outre le grand nombre de choses que la Suisse ne produit pas, et que la manière dont on vit, met dans la necessité de faire venir de l'Etranger, il faut encore par le défaut ou la negligence de l'Agriculture, en tirer une partie de celles dont il se fait la plus grande consommation, et qui sont absolument necessaires, comme les Grains, à peine l'argent y est-il entré qu'il en sort, et dès là on n'y est plus en état de tirer parti de son Travail, de son Industrie. Le Laboureur qui n'a guère que ce qu'il lui faut pour vivre, est d'un petit secours à ceux qui ont un autre genre de vie. Le Vigneron obligé de garder son Vin le trouve à l'étroit avec ses Caves pleines. Les Rentiers sont mal païés. Le Commerce du Negociant, les Manufacturiers, qui 'ailleurs ne peuvent s'établir et se soutenir que bien difficilement dans un Pays, ou le prix des Grains est sujet à de grandes vicissitudes, languissent. Le Travail, l'Industrie n'est plus une ressource sure pour l'Ouvrier, l'Artisan. Le Domestique a de la peine à se placer. Tout tombe dans une langueur qui se repand sur tous les Etats et les Conditions. Et c'est ce qui arrivera toujours tant que l'on sera obligé de faire venir des Grains du dehors, pour suppléer aux défauts des Recoltes, comme on l'a été dans ces dernières années. L'argent entré dans le Pays n'y restera point, et l'on ne l'y retiendra jamais pour entretenir entre ses habitans une Circulation necessaire, qu'en fermant cette porte large par laquelle il en sort en si grande quantité, et en donnant pour cela, à la culture des Bleds et à tout ce qui s'y rapporte la preference, en travaillant à la porter à un point, que l'on puisse se passer à cet égard de tout Secours etranger. Et le seul moien d'y reussir est de s'appliquer à rechercher et detruire les Empechemens generaux et particuliers qui se rencontrent dans cette Branche capitale de notre (Economie. »

^{xlii} Anonyme, « Aimer Dieu de tout son cœur et cherir sa Patrie », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(5), pp. 1-2 : « C'est avec autant de Sagesse que de raisons, que des Patriottes Helvetiens proposent la Suisse en general, pour l'objet de nos recherches. La Suisse est une Republique composée de plusieurs souverainetés indépendantes, mais qui ne sont qu'un Corps de Nation en sorte que la gloire et la prospérité d ces Etats, pris séparément, sont afilies avec le bonheur du corps en general, qu'on ne peut separer leurs intérêts, sans un danger manifeste. »

^{xliii} Anonyme, « Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(12), p. 1 : « Dans les grands états, et grandes monarchies, on est pas autant exposé à manquer de bled, parce qu'il arrive ordinairement, que si une province, ou une partie du Royaume ou du pais en manque, il y a d'autres provinces ou cantons qui peuvent y suppléer, sans qu'on ait besoin de recourir à l'étranger. C'est une chose connuë que la Suisse ne peut fournir des grains pour nourrir tous ses habitans ; il faut donc necessairement qu'ell'en tire de l'étranger. » Ici, l'auteur explicite la dépendance bernoise aux ressources étrangères. Les autres textes ne faisaient que le suggérer, puisqu'ils pensaient pouvoir contourner, ou équilibrer le problème grâce aux pratiques alternatives qu'ils voulaient promouvoir.

^{xliv} Anonyme, « Dissertation œconomique 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(15), p. 5 : « Pour que des fabriques réussissent, il faut donner les ouvrages qui en sortent, au même prix que ceux des contrées voisines, sans cette condition il n'y a point d'acheteurs. Si on peut les donner à un plus bas prix, c'est encore mieux ; on attire à soi tous les Chalents, et les Rivaux sont reduits à l'ivaction. Il est donc nécessaire que les Ouvriers se contentent d'un Salaire modique, et par consequent que la denrée qui est le fondement de leur subsistance soit à bon marché. Et c'est ce qui n'a pas lieu parmi nous. »

^{xlv} Anonyme, « Essai sur les raisons qui doivent engager la Suisse par préférence à la culture des blés », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(23), pp. 1-2 : « Quand je dis laboureur je n'entend pas ce Manœvre qui suit sa Charrue aussy machinalement que ses Bœufs la Trainent, Je ne regarde cet homme la que comme un outil nécessaire au Labourage ; Mais Laboureur dans le sens ou je le prend est un homme ase et Intelligent dont le gout et la vocation le portant avisé à la Campagne, il s'y occupe avec plaisir de l'Agriculture. »

^{xlvi} *Ibid.*, p. 5 : « Il faut pour porter les hommes à Agir leur faire voir leur Interet personnel, Il faut prouver a tous les possesseurs, de Terres Labourables qu'une Culture Soigneuse de ces memes Terres sera pour eux une Source de Richesse. Il faut détruire ce prejugué si generalement reçu dans le Pays que les Champs Coutent plus qu'ils ne rendent, des qu'il sera Constaté qu'ils sont toujours, de bons fonds lorsqu'on ne les neglige pas, On verra visiblement ce genre d'Economie prendre faveur. »

Chapitre 2

ⁱ V. B. Tschärner « Lettre à Johann Rudolf Sinner, 26 juin 1746 », in *Correspondence and related documents. Les Œuvres complètes de Voltaire, op. cit.*, vol. 10, pp. 46-48 : « Je n'ose plus vous rien dire contre Voltaire quelque envie que j'en aie ; l'honneur d'être Votre héros fait une bone partie de son panégyrique. On l'accuse de connoitre un peu trop son mérite ; il est si éclatant qu'il lui est difficile de se le cacher à soimême, d'affecter un mépris général pour les autres Autheurs ; ils sont au dessous de lui. »

ⁱⁱ Georg Ludwig Schmid, « Lettre à Tschärner, 22 novembre 1760 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 : « Vous ne vous trompez point, Monsieur et cher ami, en me suposant sensible au suffrage des gens éclairés, et du caractere de M^r de Turgot. Vous me ferez plaisir en achevant le portrait de cet étranger, et en m'apprenant ce qui l'amene en Suisse, où il est si rare de voir de ses compatriotes, surtout de la classe de ceux qui cherchent à s'instruire. Si vous trouvez à propos d'instruire M. de Turgot de mes sentimens, vous m'obligerez en le faisant. » Malgré cela, ni Schmid ni ses textes n'étaient considérés comme physiocratiques par les membres du groupe : Lettres de Mirabeau à Sacconay, 03 juin 1770, 07 septembre 1771, 11 janvier 1772, 19 août 1776 et 26 juin 1784.

ⁱⁱⁱ G. L. Schmid, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.9 : « Pour venir au mémoire, qui m'a procuré l'honneur de votre conçoissance, Monsieur, j'avoue, que je ne m'étois pas attendu à l'aprobation, que votre Societé a daigné y donner. Mon but étoit de rapprocher sous un même coup d'œil tout ce qu'on pouvoit dire en général sur l'agriculture. J'ai composé cet essai tout de mémoire, et chaque article pourroit fournir la matière à un essai particulier. La satisfaction, que votre Société témoigne sur cette ébauche, dont j'ai été instruit en détail par M^r Stapfer, pourra m'engager à traiter quelques sujets avec plus d'étendue. »

^{iv} Jean Louis Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 01 novembre 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, pp. 1-2 : « On parle d'une Lettre que M^r d'Echichens doit avoir écrite en reponse à l'institution de la Société Economique où il pretend que toutes vos recherches tendant à multiplier les productions de la terre ne peuvent nous faire que du mal en augmentant nos fraix de culture et nos embaras, sans fournir les débouchés et l'écoulement des denrées. Cette Lettre mon cher Cousin existe t'elle et veut-on la donner au public dans ce cas là je voudrai en entreprendre la refutation, à moins que quelqu'autre n'eut pris ce soin [...]. Le système de M^r d'Echichens est d'autant plus dangereux, que c'est l'opinion generale et qu'il a raison à certains égards. »

^v V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1762, p. VI : « c'est de notre siècle, c'est de notre patrie dont il s'agit. Mettre nos compatriotes à portée de profiter de l'exemple des nations plus avancées dans ces connoissances si nécessaires au bonheur des peuples ».

^{vi} V. B. Tschärner, « Préface », *op. cit.*, 1762, p. XI : « Souvent même dans les pays, tel que le nôtre, qui jouissent d'une liberté parfaite, des usages anciens et trop respectés sous ce titre, une sécurité indolente, entretenuë par une longue paix, des causes lentes et imperceptibles de découragement ou de dépopulation, peuvent hâter la décadence de l'agriculture comme celle des arts. C'est déjà retrograder et perdre quand l'industrie d'une nation s'arrête, tandis que celle de ses voisins fait sans cesse de nouveaux progrès. »

^{vii} V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1763, pp. VIII-IX : « La crainte d'une privation étenduë imperceptiblement jusqu'au désir d'une jouissance exclusive, est chez les hommes un des plus grands obstacles à l'exercice des devoirs d'une sage politique et d'une bonne morale. Gardons nous de tout principe qui ne tend qu'à resserrer la sphère de nos vûes et de nos sentimens. Quiconque s'est une fois accoûtumé à renverser dans son cœur l'ordre des vertus sociales, à sacrifier l'humanité à un faux patriotisme, (et ces erreurs ne sont que trop générales parmi les hommes) l'amour de la patrie au civisme rigoureux, et le devoir de citoyen à l'esprit de corps, finira par subordonner tous les devoirs publics à l'intérêt personnel. Voilà jusqu'ou le prétexte d'un zèle mal éclairé peut égarer les meilleures intentions ! »

^{viii} V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1767, pp. VII-VIII : « Les uns séduits par un zèle outré entraîné par l'ambition, attaquent les préjugés de leur siècle, les abus des constitutions, les fautes des administrateurs, avec une hardiesse offensante pour ceux qui gouvernent, plus propre à allarmer les bons citoyens et à flatter la curiosité maligne des lecteurs, qu'à étendre la conviction et l'évidence. Ils chargent trop leurs tableaux ; leurs conclusions font précipitées, exagérées et incohérentes. L'impétuosité à laquelle ils se livrent ne s'accorde pas avec la marche réfléchi d'un philisophe, qui s'avance à pas comptés dans le chemin de la vérité. Ils détruisent plus qu'ils n'élevent ; et s'ils réussissent à affoiblir le respect aveugle pour les ancienes opinions, ils peuvent facilement, par le charme de l'entousiasme, éblouir ceux qui ne sont pas capables d'un examen calme et réfléchi, et substituer ainsi de nouvelles erreurs à la place de celles dont ils viennent de détruire l'empire. Ces dangereux effets sont sur-tout à craindre lorsque par la célébrité que leur donne quelque persécution feinte ou réelle, ces docteurs téméraires ont réussi à captiver l'administration crédule du public. »

^{ix} Antoine François Brisson, « De la mendicité en France », in *Mémoires et observations*, 1769, p. 61 : « Faut-il s'étonner de ce désordre dans les pays où souvent la liberté personnelle de l'homme, la propriété de son industrie et de son travail, la plus sacrée, naturellement la plus indépendante, sont assujetties, gênées ou punies par les usurpations, les violences des Puissans, par des monopoles, par des prohibitions, par des impôts écrasans, dans les pays où la fainéantise est, pour ainsi dire, mise au rang des vertus, et la mendicité représentée comme un point de religion ? Heureusement que ces sources terribles de la mendicité n'existent point dans notre patrie. Dans des constitutions libres, les charges envers le gouvernement et le public, étant fixées, le malheureux n'est jamais entièrement découragé ; les distances entre les

diverses conditions étant moins grandes, moins arbitraires, moins permanentes, les secours réciproques sont plus prompts, plus éclairés et plus soutenus. » ; Anonyme, *Mémoire sur un établissement fait en 1760 pour arrêter le cours de la mendicité dans le balliage d'Yverdon*, Yverdon, de Felice, 1762, p. 21.

^x V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1771, pp. V-VI : « Ce n'est pas notre tâche de traiter cette question, et quelques autres de la même importance, qui influent sur l'administration publique, et dont une partie sont heureusement étrangères pour nos constitutions républicaines. »

^{xi} S. Engel, « Réflexions sur la question : un commerce illimité en grains, seroit-il un moyen propre à mettre l'agriculture dans un état florissant en Suisse, et à en bannir pour toujours la dizette de cette denrée ; ou quelle autre route pourroit on suivre pour arriver à ce but ? », in *Recueil de mémoires*, 1761, pp. 556-557 : « A l'Occident, elle a de même de hautes montagnes qui la séparent d'avec le comté de bourgogne, et quelques autres parties de la France. Avec cela cette partie de ce royaume est si richement pourvue de bled que si, dans les années d'abondance, on n'en empêchoit par, autant qu'il est possible, l'entrée de ce côté là, le Pays de Vaud en seroit innondé ; ses habitans seroient forcés de renoncer à une agriculture qui ne les dédommageroit point de leurs travaux et réduits dans la dernière pauvreté. Non obstant ces précautions, la contrebande leur fait encore un tort inexprimable. » Cet extrait seroit-il une mise en garde contre les auteurs vaudois qui encourageaient le libre échange ?

^{xii} Anonyme, « Extrait de différens mémoires écrits sur la question proposée en 1762 par la Société économique. Seroit-il avantageux d'abolir les communs, et les parcours, et de partager les fonds communs entre les particuliers ? », *op. cit.*, p. 83 : « Je conclus de là, que les particuliers retireroient un grand avantage du partage des communes. Car s'ils en faisoient des prés et des champs, il est indubitable que leur rapport surpasseroit de beaucoup celui des meilleurs pâturages. Et l'on ne laisseroit de terrain à paître que celui qui n'est propre qu'à cela. »

^{xiii} S. Engel, « Remarques sur la brochure intitulée, Mémoire sur les grains, et les réflexions y jointes », in Marc Charles Frédéric de Sacconay, *Mémoire sur les grains*, [Yverdon], [de Felice], 1770, pp. 74-75 : « C'est une chose insupportable, indécente, dit-il, que le Souverain fasse le Commerce des bleds, le Monopole, et empêche que des particuliers ne puissent le faire ; on pourroit lui conseiller peu à peu, d'attirer à soi le Monopole de tant d'autres denrées et marchandises, à la ruine de ses Bourgeois, de ses Sujets etc. Halte là, lui dis-je, vous êtes dans une erreur des plus extraordinaires, *Commerce de bled, Monopole*, c'est lors qu'on n'a pour unique but que de placer des sommes considérables, uniquement pour pouvoir y faire un gain considérable, et pour y parvenir sûrement, empêcher les autres de pouvoir entrer en concurrence ; c'est-à-dire, que le Monopoleur n'ait pas à craindre qu'un autre vende à plus bas prix, et ne l'oblige à baisser de même, et diminuer ainsi son grand profit. Si le Souverain se proposoit ce but, si même il n'agissoit que par celui de gagner, j'entrerois parfaitement dans vos idées, je serois le premier à m'y opposer et vivement ; mais autant que je trouverois pareille conduite indécente, autant je trouve digne d'un Souverain, digne des plus grands éloges, digne de l'admiration et de l'affectation de ses Peuples, lorsqu'il fait des provisions uniquement pour les soulager » ; Michael Kwass, « Consumption and the World of Ideas : Consumer Revolution and the Moral Economy of the Marquis de Mirabeau », in *Eighteenth-Century Studies*, n° 2, 2004, p. 199.

^{xiv} S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 06 juillet 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3 : « Je vous dirai, Monsieur, que Nyon a profité déjà beaucoup de l'interruption du Commerce entre la France et Genève ; mais si tous les projets de la France reussissent, qui font voir qu'elle nous hait pour le moins autant que Genève, et qu'elle veut user notre commerce et nos péages dans le Pais de Vaud de fond en comble ; Si les Suisses (surtout Berne) comme Sully s'est déjà expliqué dans son tems, *dorment toujours d'un profond sommeil de paix*, sans faire attention à leur interet et à celui de leurs sujets, en verité la liberté et la propriété de notre pais tient à bien peu de chose. » ; Henry de La Fléchère, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 septembre 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.5.

^{xv} S. Engel, « Mémoire sur une nouvelle méthode de cultiver le blé », in *Recueil de mémoires*, 1760, p. 765 : « On verra par le calcul que nous ferons à la fin de ce mémoire, que cette machine ne revient pas à beaucoup près aussi chère ; et qu'à supposer que cela fût, également l'avantage qu'on en retireroit surpasseroit infiniment les dépenses. Quant au bon succès, il n'est pas possible d'en douter. Ce qui s'est pratiqué en Italie, dans les Provinces méridionales, orientales, et septentrionales de France, en Angleterre, en Hollande, et en Livonie, à Genève même, c'est-à-dire en Suisse, toujours avec ce succès-là, sans jamais manquer, nous fait espérer que le contraire n'aura pas lieu à Berne et dans ce pais. »

^{xvi} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Tschärner, 10 octobre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 : « aiant l'honneur d'y etre agrégé et les Sociétés correspondantes etant formées à l'instar de celle là, et dans les memes vuës, il importe que nous soyons instruits des mesures que nous devons y mettre, et des objets auxquels nous devons nous tenir, pour nous conformer aux ordres supérieurs. Ce dont le Prince et nous ne sentons pas exactement la possibilité, c'est comment les matières ou si l'on veut, les vuës politiques et patriotiques pourront etre entièrement separées des vuës œconomiques prises en grand, et accomodées aux besoins et aux circonstances de nos Pays. J'avoit cru que ce qui s'écriroit à ce sujet n'étoit que des idées, selon le bon plaisir des Seigneurs superieurs, sans aucune conséquence qu'en bien ; et il me paroissoit même qu'ils etoient disposés à en savoir gré à ceux qui les avoient donnés, comme à des amis du bonheur public. Ne pourroit il point être que l'on a mal reussi en touchant la matière des émigrations militaires ? Du reste Monsieur soyés assuré que quoique vous me fassiez l'honneur de m'en dire, je n'en ferai absolument que l'usage qu'il vous plaira, et principalement pour nous regler. en gros, je ne scaurois voir quel mal pouvoit faire une honnête liberté, et je crains fort pour l'émulation. On nous parle de la piece de M^r Muret comme y aiant quelque part, et je vous prie du moins de m'apprendre si nous aurions commis quelqu'inadvertance dans nos memoires sur le sujet donné *De la legislation relative à l'agriculture*. » Seigneux de Correvon

lui demande si c'est le texte de Muret ou l'*Esprit de la législation* qui a irrité le Grand-Conseil de Berne. Les Vaudois étaient donc conscients du caractère subversif de leurs textes, malgré les efforts qu'ils mettaient à les rendre aussi consensuels que possible. Aborder sincèrement l'économie politique pour les Vaudois était un acte d'opposition à la gouvernance dont ils analysaient les failles.

^{xvii} S. Engel, « Lettre à Tschärner, 24 juin 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92 : « mes craintes ne roulent que sur ce que ce bien, tres grand, qu'on cherche à obtenir par de pareils memoires, ne produisent du mal ; qu'on defende pareilles Societez et ecrits severement, que par là on decourage tout le monde, et lorsqu'on y aura reussi, on ne gêne notre journal œconomique même. J'ay tant de preuves de la manière de penser de Berne, que mes craintes ne sont pas frivoles. Vous sçavez que quinze Membres de l'Etat, qui souhaitions d'instruire nos Collegues et nous même sur les affaires de la Neuveville, puisque nous en devons decider, etoient menacez d'etre citez par devant le Conseil Secret, d'y etre reprimandez fortement, avec defnse de faire pareille chose à l'avenir, quoique nous n'ene eusions distribué des exemplaires qu'à des membres de l'Etat ; et que le cas étoit tel, que LL. EE. même aroient du faire ce que nous avons fait, on ne laissa tomber cette affaire, que parce que nous ne faisons que badiner de cette menace, et menaçames à notre tour de porter l'affaire en Deux cent ; jugez donc ce qu'on fera, lorsqu'une Société de personnes, qui ne sont pas membres de l'Etat publieront des memoires sur les sujets les plus delicats et les lus epineux de la politique Suisse. » ; S. Engel, « Lettre à Franz Jakob von Tavel, 27 janvier 1768 », in Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XIV.151 : « [Le peuple], lorsqu'il croit que la Nation a essayé quelque affront ou dommage, il crie contre les Ministres, de ce qu'on ne fait pas la Guerre ; Si ceux ci cedent, il crie pourquoi on l'a fait, ruine le Commerce, et charge la Nation de dettes immenses, et d'impots onereux ? fait on la paix, il crie contre ceux qui l'ont faite. Bref il clabande toujours, et parmi ces contradictions, il faut bien qu'il ait tort. »

^{xviii} Engel a développé cela dans une lettre adressée à Bertrand le 7 septembre 1768 (S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 septembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3) : « Permettez moy de vous dire, Monsieur, que vos raisons ne me persuadent pas ; Si LL. EE. sont importunées chaque jour pour les moindres bagateles, il faut, ou refusant de s'occuper de ce qui regarde l'œconomie rurale, qu'elle le regarde encore au dessous de ces bagatelles ; Vous vous plaignez du eu de zèle parmi les Corps Municipaux et parmi les individus, qu'ils ne veulent rien Sacrifier au bien public ; Vous voulez qu'ils imitent LL. EE., qu'un Corps civile vicegerant des Peres de la Patrie et ne le font ils pas et au-delà ? N'est ce pas, parce que LL. EE. ne font rien du tout en faveur de pareilles entreprises, que d'autres ne veulent rien faire non plus ? La ville de Nion n'a-t-elle pas voulu ceder un terrain pour 25 ans, sans en exiger quelque chose ? M^{rs} de Flechere et Reverdil n'ont-ils pas voulu mettre en valeur cette Terre, et la rendre après 25 ans, en exiger du remboursement, et ayant pour principal but de fournir à une multitude de Gens, qui perissent quasi de misere, sans que LL. EE. y fassent attention, de quoi avoir du pain ? Il s'agissoit de ceder le Laod, c'est une minutie, dites vous ; plus elle l'est pour des particuliers, et plus il est inconcevable que LL. EE., pour les quelles c'est encore un rien, se fassent de la peine d'en qualifier le bien public. Mais c'est une brèche à la Loi ! Non, ce n'est qu'une dispense ; Ne voit on pas, pour ainsi dire, chaque jour donner des dispenses sur des Loix aussi generales que celle cy, et qui par elle-même est déjà trop rigoureux ? Par exemple nous avons malheureusement la loi qui defend de mettre à clos des pieces qui donnent le paturage ; il faut une dispense, on la donne quelque fois ; Que font donc LL. EE. en faveur de leurs Sujets, leurs enfats, dans l'article de l'œconomie rurale ? On a proposé de faire un reglement sur ces clos indispensablement necessaires ; tous les Autheurs de toutes les nations prechent à l'envie cette necessité ; le Parlement en Angleterre favorise cette idée ; on a ordonné de projeter ce reglement ; l'a-t-on fait ? n'est ce pas à cause qu'on en craint de trop fortes oppositions de la part de LL. EE. même ; cependant vous verrez par l'inclure (que je vous prie de me renvoyer) le desur universel qu'on a pour qu'on y pense ; et l'utilité qui en resulte, prouvée par les experiences ; bien loin qu'on favorise les desseins d'entreprises utiles, qui rendroient les peuples heureux, ce qui doit etre le premier et principal but des Peres de la Patrie, on tache de les empecher ; preuve la Dixme qu'on a mis sur la Garance ; ou lorsqu'un particulier a tiré de sa bourse dis fois plus que ne seroit le veritable produit du terrain, il doit payer par exemple de 50 Louis qu'il aura mis de son propre Argent, 5 pour la Dixme ; chose inouie ! On paroît etre dans le dessein si necessaire de remedier à la depopulation, qui est grande dans ce Pays, on la met à son comble par le reglement du 26 Aout dernier, pour la Sortie du bois ; on craint qu'on n'en manque, avec tant de 1000 poses, dans les pare d'environ 3 lieus ; c'est la ressource unique ; oui, absolument unique, des pauvres gens de ce Bailliage ; on la leur ote ; sans Songer comment leur fournir leur entretien ailleurs ; il fait qu'ils deviennent voleur, ou qu'ils desertent le País. Voilà comment on travaille pour le bien des Sujets ! Comment ne decourageroit on pas les paticuliers à entreprendre quoi que ce soit dans cette partie des Speculations pour le bien public ? Comment oseroi je entreprendre de les y encourager ? De quelle raison pourroit je me servir, lorsqu'on y oppose les idées que LL. EE. manifestent ? »

^{xix} Haller a exprimé sa méfiance vis-à-vis des théories économiques vaudoises tôt dans l'existence de la société économique de Berne (Élie Bertrand, « Lettre à Albrecht von Haller, 31 mars 1759 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.3) : « Vous avez raison de vous defier des prijets duPays que j'habite. On n'y aime ni le travail, ni la gene ni la subordination, si ce n'est celle qui s'establie par les loix [...]. La Societe œconomique aura peine a prendre couleur. » Martin Stuber et Regula Wyss, « Der Magistrat und ökonomische Patriot », in Hubert Steinke, Urs Boschung et Wolfgang Pross (eds.), *Albrecht von Haller. Leben, Werke, Epoche*, Göttingen, Wallstein, 2008, pp. 363-364.

^{xx} Charles de Bonstetten, « Moyens proposés à la Société Economique pour repandre le goût de l'agriculture parmis les Bernois », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(17), p. 3 : « J'ai pensé que le but de la Société n'étoit pas seulement d'étendre les connoissances Economiques, de répandre celles qui peuvent être de quelque utilité aux laboureurs, et d'augmenter par là la masse des Richesses Elle a un objet plus relevé ; Celui de Corriger les mœurs en

donnant à des hommes destinés à gouverner la République le goût de la vie champêtre. Rome ne fit de grandes choses que lors qu'elle fut chercher ses héros dans les Champs : Nous autres Républicains plus Civilisés que ces Laboureurs nous exerçons à manier des Cartes les mains qui doivent bientôt tenir les Rênes de l'administration, et faire la destinée de plusieurs Milliers d'hommes semblables à ces Insectes brillants et légers Organisés que pour l'Amour, nous ne demandons au Ciel que des plaisirs et un beau plumage. »

^{xxi} Nicholas de Condorcet, *Bibliothèque de l'homme publique*, Paris, Buisson, 1791, vol. 5, p. 28, « A Berne, le goût de l'occupation n'est pas général, les sciences et les arts y sont peu favorisés, le commerce est un détail indispensable ; toute industrie en est exilée : ces traits appartiennent davantage aux temps passés qu'au temps présent ; et tous les jours on verra disparaître des taches qui déshonorent une nation estimable sous tant d'autres points de vues. Les ouvrages publics entrepris dans le cours du siècle ont un caractere de grandeur bien éloigné des vues mesquines de l'ancien gouvernement. »

^{xxii} Gabriel Bonnot de Mably, *Entretiens de Phocion*, Zurich, Heidegger, 1763, pp. XVII-XVIII : « Cet Ouvrage traite de la matière la plus importante pour les hommes. On remonte aux principes fondamentaux de la politique, et on prouve qu'elle ne peut travailler efficacement au bonheur de la société, qu'autant qu'elle est attachée aux règles de la plus exacte morale. [...] Ce sont les préceptes d'un Sage sont la philosophie ne fut jamais oisive, que l'expérience éclaire, et qui puise dans la nature même de l'homme les principes de la finance propre à le gouverner. » ; B. Kapossy, *Iselin contra Rousseau, op. cit.*, p. 139.

^{xxiii} *Ibid.*, p. 9 : « Tout abonde ici de toute parts ; nos richesses, nos talents et notre industrie apportent parmi nous les délices de toute la terre. Fait pour cultiver tous les Arts, nous les perfectionnons tous. La philosophie a poli nos mœurs, et nous avons appris à rendre les vertus commodes, faciles et agréables. L'amour de la gloire fait nous arracher sans effort aux plaisirs, et nous possédons au souverain degré le talent de jouir des avantages de la société. »

^{xxiv} G. de Mably, « Lettre à Tschärner, 25 juillet 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, p. 3 : « et cependant dans un pays tel que le votre où les lois sont incertaines et flotantes, il n'y auroit rien de plus avantageux que de contourner les mœurs, que vos compatriotes doivent se croire torturés, quand ils considerent de quelle façon leurs voisins es gouvernent ! il faut finir ma morale et mes doléances. c'est d'une personne comme vous qu'il est donne d'être approuvé, et votre approbation est bien capable de m'encourager dans la carrière ».

^{xxv} Daniel von Fellenberg, « Lettre à Cesare Beccaria, 21 février 1766 », Burgerbibliothek Bern, FA Fellenberg 152 : « Ils ne seront pas insensibles aux grandes vérités, que dans leurs doutes, ils ouvriront enfin les yeux sur l'inhumanité des lois qui les tyrannisent, ils acquerront des lumières et du courage pour en faire d'autres. J'ai vu depuis longtems avec indignation celles qu'on a faites sur les tetes des tirans qui en sont les vrais auteurs, ce sont eux qui nous assassinent, qui nous volent, qui forcent des etres bons dans leur origine a devenir meurtriers. »

^{xxvi} D. von Fellenberg, « Quelle est l'influence reciproque des opinions du peuples sur le langage et du langage sur les opinions ? », in Burgerbibliothek Bern, FA von Fellenberg 149(1), p. 49 : « Un peuple heureux par les soins d'un sage gouvernement, n'aura pas seulement un langage propre a exprimer ses idées sur les sciences abstraites et profondes. Il aura aussi des poetes. Un esprit de raillerie, qui vient du bien etre, formera des Aristophanes et des Moliere. Un esprit grand et sublime elevera la Poesie a son vrai but, et trouvera un langage propre a chanter les actions de Frederic et des heros. »

^{xxvii} D. von Fellenberg, « Aux habitats du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, FA Fellenberg 150(2), p. 1 : « Sans doute qu'il n'est pas inutile de vous rappeler ce que vous êtes et ce que vous allez devenir, le bonheur dont vous jouissez, avec l'abyme de calamité qui vous attendent, et dont la moitié de l'Europe vous offre aujourd'hui les tristes et déplorable exemples, mais longtems avant qu'une science solide me l'eut appris, je sentois deja que ce langage effeminé ne produit pas effet qu'il n'eleve pas notre aise qu'il ne satisfait pas les sentiments de l'homme vertueux sur de sa dignité, et pour lequel il n'y a point de bonheur sans libeté. Mais cette libeté serat-elle plus etendue serat-elle mieux qu'une autre ? » ; même quarante ans après ses propos envoyés à l'Académie de Berlin, ce commentaire n'est qu'une application contextuelle de la même représentation.

^{xxviii} Abraham Pagan, *Essais sur l'esprit de la législation, favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts, aux métiers, etc.*, Paris [Berne], Dessaint [Société typographique de Berne], 1766, t. 2, pp. 522-524 : « Pour que l'introduction des marchandises étrangères ne supplée par à ce que la vanité ne trouve plus dans le pays : le meilleur moyen est de fixer le luxe des habits. Ordonnez aux bourgeois de porter le dimanche et les fêtes un habit noir, ou un habit d'uniforme. Donnez à chaque vocation, à chaque métier un uniforme pour les jours ouvriers, tel qu'ils le choisiroient eux-mêmes à chacun une couleur différente, avec ordre exprès de s'en tenir-là. Aux comédiens, aux charlatans, aux gens sans honneur, aux femmes de mauvaise vie, qu'il leur soit permis de se parer comme ils voudront. Ces mesures seront plus efficaces, que si l'on se contente de défendre les modes trop recherchées, trop dispendieuses. Malgré les défenses, on aime le changement, et l'on est toujours libre de donner dans d'autres ridicules tout aussi mauvais. Mais si les excès ne sont permis qu'aux gens les plus méprisables, tout le monde rougira de porter autre chose que ce que son état lui permet. Personne ne voudra être l'objet de la risée du peuple. / Après avoir fixé le gout d'une nation, pour ses habits et pour ses ameublements, on peut établir toute sorte de manufactures et de fabriques, qui fourniront au luxe des étrangers, sans craindre que ces marchandises se répandent dans le pays, et ne corrompent la simplicité des habitans. Mais ces fabriques devront être gênées par des privileges, afin que tout le monde ne s'y jette pas. / Si chaque vocation, chaque métier avoit son uniforme, les manufactures établies pour l'intérieur du pays pourroient compter là-dessus. On n'auroit pas lieu de craindre, qu'un changement de mode, un gout nouveau et bizarre, vint arrêter l'écoulement des

marchandises déjà travaillées, dont personne ne voudroit plus. Loin de rechercher avec tant d'avidité les modes étrangères, on parviendroit à les mépriser. Il est évident que cela épargneroit de grosses sommes, qu'on éviteroit beaucoup de dépense inutiles. »

^{xxxix} Gottlieb Sigmund Gruner, « Des causes de la décadence de l'industrie dans les villes », in *Mémoires et observations*, 1766, p. 100 : « Voilà les vrais fondemens de votre bonheur, la sphère bornée de l'administration domestique, tout comme celle plus étendue des gouvernemens civil et politique n'en ont pas d'autres. Donner ainsi l'essor à sa cupidité et à son amour propre, sans égards au bien-être de ses concitoyens, c'est autoriser une pareille conduite de leur part, c'est renoncer à son propre bonheur en vue de troubles celui de la société. Pendant que l'amour du bien public et des sentimens de bienveillance envers nos concitoyens en eussent été la route infaillible etc. »

^{xxx} *Ibid.*, p. 92 : « Le seul remède à notre avis qui ait en même-tems les deux qualités requises ; seroit l'ordonnance suivante 1^o Qu'aucun artisan, ou commerçant ne pourroit recevoir d'apprentifs, que ceux qui auroient la bourgeoisie d'une ville du país : 2^o Que tout étranger exerçant un art mécanique ou toute autre vocation bourgeoise, qui dorénavant voudroit s'établir dans le país, fût tenu d'acquérir une bourgeoisie dans une ville du país et de s'y établir. Par ce moyen on repeupleroit des villes désertes, on reléveroit une industrie expirante, et le laboureur renvoyé à l'agriculture, auroit un débit assuré de ses denrées. »

^{xxxii} *Ibid.*, p. 98 : « Les corps de ville se considérant comme des membres isolés dans l'Etat, et par eux-mêmes subsistant, évitant avec soin ce qui pourroit leur rappeler leur enchaînement avec le tout, il n'est pas étonnant que cet esprit passe jusqu'au citoyen, qui dans la ville ne considère que lui seul. C'est le second mal qui frappe au-dedans le bien-être des villes, l'intérêt personnel est le grand mobile de toutes leurs actions, c'est un écueil où vont échouer tous axiomes en politique. L'amour de la patrie est méconnu ; encore un pas, et l'on envisage l'Etat comme son plus cruel ennemi, l'encouragement cesse ; l'industrie s'arrête, et l'agriculture ne voit plus devant elle aucun moyen de se relever : de sorte qu'il est vrai de dire, que les bourgeoisies exclusives, sont le tombeau non seulement des talens, mais encore de la félicité publique. »

^{xxxiii} Jacques Abram Daniel Clavel de Brenles, « Réflexions sur l'agriculture exercée par les bourgeois des villes », in *Mémoires et observations*, 1769, p. 81 : « Entre les Mémoires qui composent le Recueil de la louable Société pour l'année 1766, il y a deux pieces, qui ont concouru pour le Prix, sur la question, *Quelle sont les causes de la décadence des Arts dans les villes ?* Les deux Auteurs ont cru trouver la principale cause de cette décadence, dans le renversement prétendu qu'on observe par rapport aux occupations et aux métiers, à la ville et à la campagne ; en sorte que l'on voit l'Agriculture à la ville, et les Arts à la campagne. »

^{xxxiiii} *Ibid.*, p. 85 : « Mais allons au fait : considérons le but politique de l'établissement des villes, de la manière dont elles se sont formées. Je ne puis les envisager que comme le centre commun d'un certain district, que les gens les plus aisés ont choisi pour leur séjour, de même qu'un grand nombre d'Artisans, et de Négocians, soit à cause des agrémens de la situation » ; Rudolf Braun, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse : un tableau de l'histoire économique et sociale au 18^e siècle*, Lausanne, Éditions d'en Bas, 1988, pp. 150-153.

^{xxxv} *Ibid.*, p. 92 : « Les cultivateurs, ajoute-t-on, souffriront de la cherté de la main d'œuvre, les domestiques seront rares, et difficiles à trouver ; ils préféreront le travail commode des fabriques, aux travaux rudes de la campagne. / Fort bien ! c'est ce que le gouvernement desire ; cela prouve que les professions sont devenues meilleures, et cela annonce toujours une plus grande population à venir ».

Chapitre 3

ⁱ Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1756, t. 1, pp. 13-14 : « M^r David Hume Auteur Anglois, l'un des Ecrivains politiques le plus respectable que nous connoissons, par une érudition également saine et profonde, et sur-tout par une sagesse de raisonnemens et une modestie bien rare en ce tems-ci, a fait un Traité complet sur la question de la Population ancienne comparée à celle de notre temps. Ce seroit dommage que nous n'eussions pas ce morceau également sçavant et raisonné ; et je lui rends toute justice sur le mérite d'homme de lettres et de citoyen qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître à un point éminent dans l'auteur ; mais en convenant de plusieurs des principes renfermés dans ce Traité, je ne suis pas de son avis sur les conséquences en général. On pourroit le suivre dans les détails, et lui en disputer un grand nombre : mais on le seroit avec désavantage ; de fait, en ce qu'il est bien difficile d'en sçavoir plus que lui ; de droit, en ce que cette sorte de controverse seroit au moins fade, et peut-être odieuse. Mais d'après les principes établis ci-dessus, dont un homme d'aussi bon esprit que M^r Hume conviendroit sans doute, principes qui abrègent la question, autant qu'ils la fixent, elle se réduit à sçavoir si la consommation actuelle de chaque individu, et sur-tout celle des riches, est plus considérable qu'elle n'étoit autrefois. » ; Liana Vardi, *The Physiocrats and the World of the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 47.

ⁱⁱ Samuel Auguste Tissot, *Lettre à M. Hirzel, conseiller d'état à Zurich, sur le bled et le pain*, Lausanne, Tarin, 1779, pp. 8-9 : « Il y a des Provinces où des terrains de plusieurs lieues, semés en graine, appartiennent à un Seigneur ou à un Chapitre ; le paysan égrené au milieu de cette opulence, doit être pauvre ; ce n'est pas parce qu'il y a du bled, c'est parce qu'il n'est pas à lui : s'il y a des pays où l'on recueille de riches moissons, et où cependant les propriétaires mêmes soyent pauvres, cette pauvreté ne vient pas de l'abondance, mais de quelqu'autre cause ».

ⁱⁱⁱ J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, Yverdon, [s.n.], 1766, p. 10 : « Simpson établit la proportion des naissances aux habitans, comme de 1 à 26, il est refuté par Kerseboom, que ses calculs conduisent à

35, d'autres auteurs, à ce que nous dit Baron de Bielfeld, établissent la proportion de 1 à 30, 31, 32, 34, le Docteur Halley la fixe à 28, les Magasins Anglois l'établissent pour Londres sur le pied de 50, et Short sur le pied bien différent de 26 ½, M^r Süssmilch ne s'en éloigne pas beaucoup, il compte 22, M^r Wargentin en Suède trouve 29, King et Short en Angleterre 29 ou 30, Süssmilch sur 1098 vollages du Brandebourg compte 30 sur vingt petites villes 24 ½, à Berlin 28. M^r de Réal dans son livre intitulé, *Sciences du Gouvernement*, donne des listes pour Copenhague qui portent à 49. Le même Auteur, et les Transactions philosophique donnent des listes pour Dresde, qui ne portent qu'il naissance sur 60 habitans. Et qu'on nous dise encore, que la nature garde une marche uniforme, à moins que ce qui nous semble inconstant et irrégulier, ne soit peut-être une régularité plus combinée, mais dont la combinaison nous est cachée. »

^{iv} *Ibid.*, p. 72 : « Nos villes du pays de Vaud quoique petites, sont pourtant des gouffres qui engloutissent la campagne, sans lui renvoyer aucune sorte de population : ce sont pour ainsi dire des entrepôts d'émigration. Or c'est dans les villes que se jettent tous les étrangers, et plus nos villes se peuplent, plus la campagne en souffre. »

^v *Ibid.*, p. 76 : « Persuadé, comme je le serai toujours, de la grande utilité d'une nombreuse population, je croyois dicté par l'intérêt particulier, et par une basse jalousie, tout ce qu'on allégué communément dans nos petites villes, contre la réception des bourgeois et des habitans : j'aurois voulu pouvoir retourner en arrière, retenir dans le pays tous les réfugiés du siècle passé, et leur offrir gratuitement é tous la bourgeoisie de nos villes : je roulois dans mon esprit, divers projets pour reparer la faute de nos peres : j'aurois volontiers ouvert un azyle aux Juifs, que j'aurois voulu associer à tous nos privilèges, jusqu'à les admettre aux emplois. Mon zèle pour la populationne respectoit aucune de nos anciennes constitutions : ce zèle ne s'est point ralenti ; mais de longues recherches m'ont rendu plus circonspects sur les moyens. Je désire plus que jamais la répopulation du pays, mais le seul moyen que je crois efficace, pour parvenir à un but si salutaire c'est de faire valoir nos ressources intérieures. »

^{vi} *Ibid.*, pp. 82-83 : « Maintenant pour ramener au vrai, la supposition outrée que nous venons de faire, je conviens qu'absolument parlant, il n'est pas impossible d'augmenter chez nous l'exportation ; mais on m'avouera aussi que cette exportation ne sera jamais pour nous, aussi facile que pour un Amsterdam, pour un Londres. Et il ne s'ensuit pas, de ce qu'une de ces villes peut sans inconvénient, multiplier pour ainsi dire à l'infini ses artisans, dont le travail s'exporte par mer jusques aux extrémités de la terre, que nos villes du pays, éloignées de la mer et des rivières navigeables, puissent faire subsister aussi tous les artisans qui viendroient s'y établir. »

^{vii} *Ibid.*, pp. 97-98 : « Je ne dois pas omettre entre les causes de dépopulation, la formation des grands domaines. Il n'y a qu'une voix sur cet article. Jamais un domaine de vaste étendue, ne produit autant que s'il étoit divisé en plusieurs parcelles ; et quand les seigneurs, ou les riches particuliers ont tous acquis, le paysan qui ne tient plus à ses fonds, n'a plus rien qui le retienne au pays. »

^{viii} *Ibid.*, pp. 112-113 : « je ne vois pas pourquoi, nos hennêtes cultivateurs ne pourroient pas remplir avec honneur, les charges de magistrature dans nos villes, et les emplois d'officiers dans nos troupes. / Par-là encore on reformeroit un autre abus, qui n'est pas de légère conséquence. Quiconque dans ce pays, est en possession de porter la canne et la veste de soye, se fait dispenser de l'exercice militaire. Il n'a point de service, n'importe ; il faut absolument qu'il soit officier ou dispensé. Un homme comme lui, n'est pas fait pour être simple soldat, cette qualité est au seldous de lui, il n'y a que des paysans. Que j'attends avec impatience, le tems heureux vers lequel il semble que nous nous acheminons, où revenus des préjugés de l'ancienne barbarie, l'on n'attachera plus de distinction à l'inutile vocation de chasser, de boire, et de ne rien faire ! / Le motif de l'honneur dans toutes les conditions, agit puissamment sur les hommes, et nos cultivateurs n'y seroient pas insensibles ; mais il est nécessaire d'y joindre encore le motif de l'intérêt. Que le souverain sur la quantité de ses immenses charités, préleve chaque année six cent gratifications ; dont la moitié seroit, pour les peres des trois cent plus nombreuses familles de tout le canton, l'autre moitié pour autant de cultivateurs, reconnus les plus habiles et les plus intelligens. A chaque père de famille nombreuse, un ducat par enfant sa vie durant ; et à mesure que les pensionnaires viendroient à mourir, ils seroient remplacés par d'autres ; mais toujours par un de ceux qui auroient la plus nombreuse famille. Et quant aux gratifications des trois cent cultivateurs, une couple de Louis d'or, ou cent florins à chacun, et les faire circuler un peu. Ceux qui auroient eu la gratification cette année, ne pourroient revenir sur les rangs qu'à la troisième année. »

^{ix} *Ibid.*, p. 84 : « La position d'un pays tel que le nôtre éloigné de la mer, et dont les ressources sont bornées, demande sur toutes choses, un juste équilibre de population entre les villes et les campagnes. Si vos villes se peuplent beaucoup, la proportion est rompue, elle se détruiront d'elles mêmes, mais ce ne sera pas sans avoir premièrement dépeuplé et englouti la campagne ; car d'un côté, les bourgeois des villes privés de leurs ressources par une trop grande concurrence, s'expatrient ou demeurent pauvres ; et d'un autre côté, la jeunesse des villages quitte le travail pour servir au luxe des villes. Je conclus donc qu'il seroit digne de l'attention très sérieuse du gouvernement, de veiller à maintenir autant que possible, ce juste équilibre de population. »

^x S. Engel, « Lettre à la Société économique de Berne, 10 décembre 1768 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3., annexe p. 1 : « Entre les Causes du degout que nos paisans prennent pour leur etat, il y en a une tres réelle ; c'est le Service militaire, qui est devenu beaucoup plus onereux et dispendieux, qu'il ne l'étoit ci-devant. Les differens changemens qu'on y a fait depuis quelque tems, ont été chaque année une augmentation de depenses pour le soldat, et je m'appercois par les comptes publics qu'ils ont aussi considerablement augmenté celle des communes, peu moyennées pour la plupart. »

^{xi} V. B. Tschärner, « Lettre aux Mniszech, 02 novembre 1766 », archive Pologne, mf 29504 : « Les Sociétés économiques et de Schitznach ont essuyé un petit revers. LL. EE. du Senat ont pris l'allocution contre la premiere à l'occasion d'un mémoire de M^r Muret sur la population, dans lequel on ne plaide pas en faveur des services étrangers,

et de quelques tableau sur l'état de la population. Cependant M^r l'avoyer Pillier ne nous a point encore fait le message dont il est chargé. » ; Enid Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner (1728-1778). A Study of Swiss Culture in the Eighteenth Century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954, p. 143.

^{xiii} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 01 novembre 1761 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, pp. 3-4 : « Je ne me passerai pas de fournir mon mémoire sur la population. Je ne l'ai pas commencé encore, mais je ramasse les matériaux, u arrivent lentement, tous les Ministres n'ont pas eu la même complaisance, et deux Lettres à mon Cousin votre frère, la seconde il y a plus de six Semaines, n'ont pas été honorées d'un petit mot de reponse. Au reste, j'ai présentement des notes en suffisance, une tentation s'en est bien assés. Comme mon mémoire ne passe pas 1760 il conviendrait. je pense qu'il fut envoyé avant la fin de 1761. ayés la bonté, Monsieur et très cher Cousin de m'apprendre qu'elle est la marche de l'Imprimerie pour votre Journal Economique, afin que je me dirige en conséquence pour l'envoi de mon mémoire. Je suis un peu embarrassé pour les Tables, il y en aura plusieurs, 1^o celle des Batêmes de chaque endroit, sommés de 10 en 20 ans. 2^o la Table annuelle des morts pour chaque lieu. 3^o la proportion des naissances aux mariages et aux morts. 4^o la force de la vie, c'est-à-dire les différens ages où l'on meurt. 5^o une Liste des Pestes dont j'ai pu avoir connaissance. 6^o quelques observations qui n'auront pas trouvé place dans le mémoire. Si votre Journal étoit en in 4^o, une feuille pliée suffiroit pour chaque Table, mais en petit format, le meilleur est, je pense, que les Tables soient dans les Pages d'un Livre comme celles de M^r de Buffon, mais l'inconvénient est, qu'elles prendront une cinquantaine de Pages, et quelque serré que soit le Mémoire c'est bien de la longueur. Je ne pensois point à la quatrième Table, mais les Listes de M^r de Bufon suivant lesquelles, il meurt aux environs de Paris plus d'Enfants au dessous de 4 an que de personnes au dessus, me frape. Les magasins Anglois donent 13 à 14 ans pour Londres, M^r de Bufon 16 ans pour Paris, j'ai trouvé dans ce pays les termes moyens bien différens, Vevey 45 ans, Corsier 35, Chexbres 34, Ormont-dessus 50, Aigle 35 à 36, Rolle 42. je n'ai pas pour le coup d'avantage de notes, et je me contenterai d'une douzaine en tout, pour ne pas revenir à la charge et fatiguer trop les Pasteurs. / La population des Naissances aux morst, est dans ce Pays à peu près comme en Angleterre, beaucoup moins avantageuse qu'en Allemagne. Je ne sai d'où M^r Saurin peut avoir tiré ses absurdes calculs, des probabilités de la vie humaine, il ne font que les lire pour en sentir la fausseté. T. VIII Sermon 9^e M^r Lullin calcule beaucoup mieux, il se fonde sur les Transactions philosophiques, je ne les trouve point à Vevey, mais j'ai vu les Institutions de Bielefels, les Avantages de la France et de l'Angleterre, la Théologie physique de Derham et les Tables de Xenboon dans la Bibliothèque raisonnée. »

^{xiii} Jean Baptiste François de la Michaudière, « Lettre à J. L. Muret, 02 décembre 1761 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 1, p. 2 : « Enfin, Monsieur, par des Calculs que j'ai fait sur la durée de la vie es hommes, et sur le nombre des naissances comparées avec les mariages, j'ai trouvé que la vie moyenne des hommes étoit de 25 ans et un peu plus, et que les mariages rendoient les uns dans les autres 4 ½ et un peu plus. Ces deux observations me paroissent tres importantes par ce qu'elles prouvent la justesse des autres calculs et qu'il en resulte que la Race des hommes se reproduit d'une façon toujours égale, et dans un nombre proportionné à celui de son existance. / S'il étoit une fois bien prouvé qu'un nombre quelconque multiplié par l'année Commune des naissances rendit exactement celui des habitants de toute une province, et de chaque ville, et paroisse de la Campagne en particulier, tous les gouvernements en pourroient tirer les plus grands avantages dans toutes les parties de l'administration, et les Souverains ne Seroient plus incertaines sur leurs veritables richesses, cela est d'autant plus interessant que l'on est communement dans les plus grandes erreurs sur le nombre des habitants des villes : Paris et Londres passent pour renfermer un million d'habitants : Je suis cependat convaincu que la plus peuplée de ces deux villes n'en contient pas 620'000. / Je vous serois veritablement obligé de me faire part de vos reflexions sur ce que j'ai l'honneur de vous mander, et vous ne feries plaisir de m'envoyer le relevé du nombre des naissances, de la ville de Berne depuis un grand nombre d'années, Monsieur Schmid m'a dit qu'on l'imprimoit tous les ans. Vous Connoissé sans doute, Monsieur, les tables de M^r Halleysur la ville de Bresselau, la multiplication de l'année commune des naissances de cette ville par 28 rend exactement le nombre des habitants qui y existoient lorsqu'il en a fait le denombrement. »

^{xiv} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 janvier 1762 », in *Assemblée annuelle des staisticiens officiels et de la Suisse de statistique*, 1898, p. 1 : « La lettre de Monsieur de la Michaudière, très intéressante en elle-même, m'a fait, Monsieur, d'autant plus de plaisi, que je fais à Vevey les mêmes recherches en tous points, que ce Seigneur fait à Lion. Il paroît par sa lettre que ces recherches sont faites avec la dernière exactitude, je puis aussi répondre des miennes ; il faut donc puisque nos résultats sont très diférens, que cela vienne ou de la diférence du climat, que j'aurais cru à peu près le même, ou d'autres causes, sur lesquelles on ne peut hazarder que des conjonctures. J'ai déjà avancé beaucoup l'ouvrage, cependant comme je suis encore à la recherche des matériaux, qui n'arrivent que lentement et qui demandent du tems pour être mis en ordre, ce seroit renvoyer un peu loin Monsieur de la Michaudière que de lui faire attendre mes Tables et mon mémoire. J'ai cru, Monsieur, devoir vous envoyer le résumé de mes recherches, pour faire parvenir, si vous le trouvés bon, à Monsieur l'Intendant du Lionois. »

^{xv} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 09 janvier 1762 », in *Assemblée annuelle des staisticiens officiels et de la Suisse de statistique*, 1898, p. 5 : « Il paroît cependant par les divers Registres combinés, que dans ce Païs, la force de la vie est considérable, et c'est là sans doute ce qui soutient notre population. Le Lionois fait trois enfans pendant que le Suisse n'en fait que deux ; mais si, à nombre égal, les nôtres plus vigoureux résident aux crises de l'enfance, en raison inverse du défaut de population, nous voilà toujours au même niveau, et bien nous prend, que nos enfans aient la vie forte, sans quoi il n'y auroit bientôt plus dans ce Païs que des sapins et point d'hommes. »

^{xvi} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 mars 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(15), pp. 1 et 3 : « En voici, Monsieur, les modèles que j'ai l'honneur de vous communiquer, prêt à les reformer suivant vos Conseils, et l'état de votre Imprimerie. J'aurais voulu pouvoir les ajuster toutes sur le format de votre Livre, sans qu'il y eut rien à plier, c'est ainsi que sont dressées les Tables de M^r de Buffon, mais j'y ai trouvé divers inconveniens. Vous en jugerez, Messieurs. [...] / Je vous prie, Messieurs, de vouloir examiner ces Tables, et m'en dire votre pensée, je serai charmé de me diriger selon vos désirs. J'ai Copié de chacune de ces Tables, il ne sera donc pas besoin de me les renvoyer, à moins qu'il y ait vos Notes sur la manière de les établir. »

^{xvii} V. B. Tschärner, « Lettre à J. L. Muret, 29 juillet 1762 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 3, pp. 1-2 : « Il y a déjà bien du tems que M^r Bertrand Secrétaire de notre Société oeconomique me fit part de l'entrevue que vous avez eu à Lausanne avec M^r Antoine Chapis notre imprimeur et des difficultés que celui-cy paroit appréhender dans l'exécution de vos tables démonstratives de la population ; il me remit en même tems le projet d'une des planches de la Table III et de la Table VI. j'ai tardé un peu trop longtems à [...] vous écrire, Monsieur, à ce sujet ; comme étant chargé de diriger l'impression des mémoires de la Société oeconomique et de suivre et discuter très particulièrement de voir ces tables justificatives de l'interessant mémoire que nous attendons de vous sur le population exécution de la manière la moins indigne de votre ouvrage et la plus utile pour le public. »

^{xviii} J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 30 juillet 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, p. 6 : « Mille découvertes curieuses se sont présentées, à mesure que j'ai poussé mes recherches je conçois que séparément du Mémoire devront être des Explications et notes sur les Tables. Peut-être conviendra-t-il de placer toutes les Tables à la fin, et les Explications entre chaque Tables à moins que pour faciliter l'Impression elles ne soient toutes dans un Loyer. Quant à cet article on se décidera mieux en voyant les Tables. » ; E. Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner, op. cit.*, p. 134.

^{xix} J. L. Muret, « Dénombrement raisonné de la ville de Vevey » [1763], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 7, pp. 4-5 : « Or assurément, une pareille dépopulation n'est point dans l'ordre physique. / Une objection à laquelle je m'attends bien, mais à laquelle aussi j'ai ma réponse toute prête, c'est que les Villes dépeuplent, et que les morts y surpassent ordinairement les Batêmes. C'est ce qu'on voit à Vevey, presque toutes les années. Mais si l'on retranche du Mortuaire, d'un côté, les Enfants morts ne surpassent point les naissances. Et c'est aussi ce que j'ai trouvé par un Calcul d'un autre genre et dont le résultat est que la ville, bien loin de dépeupler, doit au contraire doubler ses habitans en moins de 150 ans, s'il n'y a point de cause particulière de dépopulation. / Qu'est donc devenu cette nombreuse Bourgeoisie, qui existoit à Vevey en 1613 ? Les anciens Registres ne m'offrent que des noms inconnus, qui e sont plus, ni à Vevey, ni dans tout le reste du Pays. Il me semble que c'est un Registre de la Chine ou du Japon, tant je m'y trouve étranger. Je prens à même datte les Registres d'autres endroits du Pays, de Corsier, Blonai, Saint Saphorin, Cully, Paleysieux, Morges qu'aux Villages, parce qu'il se fait plus de changemens dans les villes, qui ont quelque peu de commerce. Dans tous les lieux indiqués, la moitié, les deux tiers, les trois quarts des Conseillers sont de familles qui datent leur Bourgeoisie plus haut que 1613, à Lausanne de même à Vevey pas un seul dans le Conseil des 12 tout au plus une conquième dans le Corps des 120. / Je demande donc, d'où vient qu'à Vevey, toute la vielle Bourgeoisie se trouve presque éteinte, et que Vevey est le seul endroit du Pays, qui ait éprouvé cette frappante revolution ? »

^{xx} *Ibid.*, pp. 6-7 : « Je suppose cent mille ames au Pays de Vaud, et cette suposition ne s'éloigne pas beaucoup du nombre effectif, il ne seroit pas impossible, que par de bons réglemens, et par la haute sagesse de ceux qui gouvernent ce Peuple, au bout d'un siècle, n'eut augmenté de soixante mill. Ce seroit pour l'Etat une véritable conquête, il en seroit plus puissant, et plus riche, les Particuliers plus à leur aise, le Pays fleuriroit, et se trouveroit monté à un point considérable de prospérité. / Mais qu'il arrive chez nous quinze mille familles, faisant soixante mille ames, nous aurons bien d'abord les 160 mille, mais cet accroissement de population ne se soutiendra pas, dans dix ans nous n'en aurons que 150, dix ans après 140, et au bout d'un Siècle, nous serions bienheureux, s'il nous restoit 70 à 75 mille ames, et avec cette diminution de Peuple, dimiution de richesses et de prospérité. Ceci semble un Paradoxe car si l'accroissement naturel de 60 mille Ames, est un bien, pour quoi le même accroissement par des Etrangers, seroit-il un mal ? C'est toujours la même population. De ce Point, je n'en coviens pas, et j'y trouve une bien grande diférence. / Que notre Peuple gagne par la génération, soixante mille ames, tout le Pays participera à cette augmentation. Ille et village, Plaines et montagnes, Pays de Bleds et Pays de Vignobles, tous verront augmenter leurs habitans dans une juste proportion. Renties, Artisans, Laboureurs, Négocians, toutes les Classes acqueront de nouveaux Sujets, en proportion de l'accroissement du Peuple, tout ira bien. Il en sera de même à peu près, si une Provincentière se transprtoit dans ce Pays, et qu'on en fit une juste repartition, excepté cependant, qu'il ne seroit guère possible, que cette multitude de nouveaux venus s'arrangeât, sans occasioner beaucoup de péplacemens. / Mais attirez au hazard, et sans aucune précaution, soixante mille ames, si vous voulés encore la plupart gens de probité, laborieux, utiles en eux-mêmes, mais sans choix de lieux ni de professions, il s'en placera 50 mille au moins dans les villes, très peu dans les Campagnes : nos villes tripleront en nombre d'habitans, le petit nombre de Laboureurs de la nouvelle Colonie sera tout au plus, un Compensation de ceux, que le luxe attirera de plus pour Domestiquer dans les villes ; le Pays n'en produira pas un grain de bled de plus, mais nous aurons quatre fois trop d'artisans de toute espèces il faudra que les Naturels du Pays aillent chercher de l'ouvrage ailleurs, et que la moitié des nouveaux Colons les suivent aussi. »

^{xxi} *Ibid.*, p. 9 : « Je distingue trois sortes de Pays, 1^o ceux qui ne produisent rien, ou presque rien, ne subsistent que par l'industrie, dont ils échangent le produit, contre les denrées des autres Pays, telle est la Hollande 2^o ceux qui produisant beaucoup, et chez qui l'agriculture étant parvenue à un certain Point de perfection, n'ont besoin que de consommateurs,

elle est l'Angleterre. 3^o ceux qui pouvant fournir à la subsistance d'un Peuple nombreux, sont pourtant dans le cas de tirer du dehors, une partie des denrées de première nécessité ; parce que la culture des terres n'est pas encore à sa perfection, telle est la Suisse. Examinons ce qui peut convenir à ces divers Pays ; relativement à l'abord des Etrangers. »
^{xxiii} J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 15 décembre 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, pp. 1-2 : « Votre Süssmilch qu'il me faut déchiffrer comme un Grimoire, m'a fait Monsieur, interrompre mes Calculs, que je ne pourrai reprendre qu'après le Nouvel An, ayant à faire un Sermon et une Paraphrase d'ici à Noël et de Noël au Nouvel An, pas moins de cinq Sermons et une Paraphrase ; en attendant, Monsieur, j'ai jetté sur le Papier les principales idées qui doivent entrer dans mon Mémoire, et je vous prie de vouloir m'honorer de vos Conseil. Vous y trouverez des choses dites, peut-être un peu trop librement, que je me garderai bien de donner au Public telles qu'elles, mais j'ai écrit *currente Calamo*, sans faire de brouillon, ni lever de Copie, je vous prierai par conséquent, Monsieur, de me renvoyer ce Papier avec vos Remarques quand le message retournera un autre Voyage. Il manque tout le dernier chapitre, qui fournira matière à bien des reflexions, sur la proportion des naissances et des morts, sur celle des deux Sexes à la naissance, et ensuite à l'âge nubile, le tout très sagement réglé et calculé. Ce sont des idées qu'il s'agira de rassembler, et de présenter dans un ordre convenable. / Si Madame de Felice a comencé l'Impression de mes Tables, à la bonne heure, j'aimerois pourtant miex qu'elle se fut contentée d'en prendre une idée, pour s'arranger en conséquence, car votre Süssmilch me donnera lieu de faire quelques changemens. J'en auroi deux assés considérables à faire ».

^{xxiii} J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 15 décembre 1762 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, p. 4 : « Quand je dis qu'à Vevey, l'on a toujours facilité la réception des Habitans, je sai bien qu'elle a été refusée à divers François, et ceux même qu'on auroit à bras ouverts, s'il plaisoit au Souverain, d'enlever les obstacles à leur réception, et que la direction voulût bien concerter sur des Arangemens à prendre. / Item, il reste défendu à toutes villes et communes de recevoir pour Habitans, des Etrangers sans Naturalisation et sans Bourgeoisie, à peine d'être tenus de les garder et assister, eux et leurs familles à perpétuité, et LL. EE. Donnent pour motif de leur arret, la crainte que ces Echanges ne tombent à leur charge. Or si LL. EE. Ont cette crainte, il est bien permis sans doute, à des pauvres communes de l'avoir aussi. / On a cru parer l'Inconvénient, en servant par un Arret postérieur, que moyenant un acte des directions, les Habitans receus par les Comunes en vertu de ces actes, seront à la charge des Bourses françoises ; mais 1^o cette reserve ne nous met point à couvert du danger que le Souverain craint pout lui-même. »

^{xxiv} *Ibid.*, p. 5 : « Je veux que LL. EE. Nous donnent garanties que jamais la Posterité des François ne tombera à la charge de nos Hopitaux, cela ne nous suffit pas, à moins qu'on ne leur assigne aussi un alibi, sans quoi ce sont des Habitans perpetuels, qui auront toujours cet avantage aussi un alibi, sans quoi ce sont des Habitans perpetuels, qui auront toujours cet avantage sur les Naturels du Pays, de ne pouvoir jamais être congédiés, ni leurs Enfans refusés pour Habitans, fussent-ils Bataillards, maqueraux, Receleurs, Concepteur de la jeunesse et tout ce qu'il vous plaira. On court il est vrai, les mêmes risques en recevant un Bourgeois, mais ces risques sont compensés par une finance considérable, qui entre dans le coffre du Public. / Nous prenons des précautions quand il s'agit de recevoir à tems, un Habitant, ainsi en Sujet de l'Etat, et qui a peut-être 3 ou 4 Bourgeois ; mais un Seigneur françois doit avoir les quatre pieds blancs, il se présente à la Direction qui le reçoit moyenant une finance, et le voilà *ipso facto*, suivant la prétention de ces Messieurs, établi Habitant perpetuel, en nous communquant le Certificat de la Direction, et si nous faisons la moindre objection contre cette Bulle sacrée, l'Autorité majeure interviendra bientôt. Voilà, Monsieur, le langage que nous entendons tenir les jours, et l'on ne s'en tient pas à de vaines paroles. »

^{xxv} *Ibid.*, pp. 6-7 : « Un des directeurs, chez qui j'étois en Pension il y a quelques années, me représentoit la triste situation des Refugiés, qui ayant de LL. EE. Un azyle ouvert, ne pouvoient s'établir nulle part, veu la Resistance des Communes, et il ne voyoit point d'autre moyen de Conciliation que de faire dire au Souverain, *sic volo, sic jubeo*. Cette idée de contrainte me revolta, je plaidai vivement la cause des Villes et Comunes, et comme j'étois porté d'inclination pour la nation françoise porté d'ailleurs à exercer l'humanité, et à ouvrir une source de population, un Enfant de Patriotisme me fit imaginer le Plan dont il est question dans mon Mémoire ; je m'en ouvris à plusieurs Conseillers, qui tous m'assurèrent qu'on ne demandoit pas mieux, et qu'au moyen de cet arrangement, les François seroient receus, non seulement comme les Enfants du Pays, mais avec plus de facilité encore, eu égard à la ressource d'une bonne et copieuse assistance et las de nécessité. / Mon hôte gouta le Plan, et me pria de le mettre par écrit, je m'attachois à faire voir, qu'en admettant les Prétentions de ces Messieurs, les François se verroient chargés de la haie publique, au lieu que par mon Plan, ils se trouveroient Enfans du Pays, et Bourgeois dès le moment de leur arrivée. Je ne sai si mon Projet fut proposé dans leurs assemblées, quelques Directeurs le goûtèrent, les autres ne voulurent point en entendre parler. J'ai eu à ce sujet des Conversations assez vives, où l'on n'a pas eu honte de me dire, si ce n'est en tout autant de termes, du l'équivalent, que l'égalité avec nous n'étoit pas assez pour contenter Messieurs les françois. Quoi des Suisses Grossiers ; prétendre l'égalité avec des François, qui ont exclusivement à tous les Peuples, le savoir vivre, la gentillesse qui étant nés dans le plus beau Royaume du monde nous font l'honneur de venir habiter nos stériles Contrées. En vérité, l'amour propre nous aveugle. Je pourrois, Monsieur, vous faire une longue Liste des Procédés étrangers de toutes les Directions. Celle de Morges eut le front de prier le Conseil, il y a quelques années, de suppléer de leurs déniers à la pauvreté de leur Bourse, on vouloit donner mais ils aimèrent mieux priver leurs Ressortissans de ce surcroît d'assistance que de produire leurs Comptes, et d'édifier le public sur la sagesse de leur administration. »

^{xxvi} *Ibid.*, pp. 7-8 : « Vous sentés, Monsieur, qu'il est de l'intéret du Souverain, de faire cesser tous ces conflits, d'enlever une fois le mur de séparation. Si l'on imagine quelque chose de mieux que mon Plan, qu'on fasse le mieux, mon Projet

au reste est fort simple et d'une exécution bien facile. Qu'il plaise à LL. EE. De donner une fois pour toutes, à une Comune pauvre, un Capital de mille Ecus blancs. Pour une, il s'en trouvera vingt qui feront ce marché avec plaisir, voilà une Bourgeoisie toute acquise à la nation françoise, pour tout le Pays, et le Droit d'assistance leur demeurera toujours assuré, sur la Bourse à laquelle ils ont été en premier lieu aggrégés. / Indépendamment des Interets, et du Droit toujours respectables, des Villes et Comunes, le but de LL. EE. Est beaucoup mieux rempli. Les Villes décuplent, la Campagne sert à reparer le vuide. Tous les Etrangers tombent dans les villes, s'ils y sont Habitans perpétuels, la Campagne n'en profite point ; au lieu que par mon Plan, un François arrive aujourd'hui, il est d'emblée Bourgeois de Chardonney, et gratis, si le Souverain donne gratis la naturalisation. Lui s'établira à Vevey, ses Enfans peut-etre à Oron, quelques-uns de sa postérité à Chardoney, il y aura pour eux la même Circulation, que pour les Naturels du Pays, et cette Circulation favorisera beaucoup plus la Population. / Dans le Système contraire, vous avés *Imperium in Imperis*, les Directions que LL. EE. Disent expressément, ne pouvant être envisagées comme Bourgeois ou Comunes, érigées de leur Chef en petites Républiques, faisant la Loi aux Bourgeois et Communes, leur donnant des Habitans malgré elles ; les Directions ennemies nées des Communes, leur Ressortissans vus de mauvais œil, deux Peuples toujours en défiance, reciproquement sur la défensive, alternativement oppresseurs et opprimés. Les Anciens sujets mis de coté, par la préférence accordée aux françois, sentiront affaiblir dans leurs cœurs l'amour de la Patrie ; les autres se voyant mal venus parmi nous, regarderont derrière eux le Pays de la plaine et la population souffrira par de fréquentes expatriations. / J'ai cru, Monsieur, devoir vous exposer mes Sentimens en toute liberté et franchise, vous etes trop pénétrant pour m'attribuer d'autres motifs, que l'esprit de Patriotisme, et l'amour de la liberté. Je ne vois rien de plus dangereux, que si une partie des Citoyens est dans la Citadelle, et l'autre dans la ville, l'union et la confiance feront toujours le bonheur et la prospérité d'un Pays, et rien n'est plus aisé que de l'établir entre nous et les Etrangers. »

^{xxvii} J. L. Muret, « Lettre à Tscharnier, 26 janvier 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharnier*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, p. 2 : « Je n'ai fait encore que parcourir les Remarques de M^r Tschiffeli, je m'attendois bien que l'un et l'autre vous regarderiez comme un hors d'œuvre dans mon Mémoire, pour en juger autrement je pense aussi de même, et mon idée n'étoit point de faire entrer pareille discussion dans un Mémoire qui doit être général, mais je veux bien vous avouer, Monsieur, que c'étoit une petite tricherie et que je n'avois glissé dans mon Projet cette tirade, que pour savoir vos idées sur la Question. / Lors de ma première Lettre j'ignorois absolument le coup de pied que nous portoit la direction françoise, mais je conoissois de longue main leurs Prétentions, un seul mot d'une personne respectable, quoique d'une manière enveloppée, suffit pour reveiller mon zèle et donna lieu à cette première Lettre qui ne contenoit que des généralités. Quand j'écrivois celle du 15 décembre la guerre étoit déclarée, je me hâtais d'ébaucher mon Projet pour avoir occasion de vous informer sur cette affaire, et ce qui vous a paru déplacé, ne l'étoit pas dans mon Point de vuë. »

^{xxviii} J. L. Muret, « Lettre à Tscharnier, 26 janvier 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharnier*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, p. 4 : « Je conviendrai avec vous, Monsieur, que le grand nombre de nouveaux Colons n'est point à charge, s'il ne s'agiroit que de Laboureurs que de Laboureurs et de Fabriquans, mais combien de professions qui ne pensent se multiplier dans un lieu, qu'au préjudice très sensible de ceux qui sont établis ? Apoticaire, Relieurs de Livres, Tailleurs d'habits, Marchands détaillistes, ne peuvent se multiplier sans faire mourir de faim les autres. Je suis Bourgeois de Vevey, j'ai payé fort chèrement le droit exclusif d'y faire tel commerce qu'il me plaira, j'ai plusieurs fils, je prévois que dans dix ans manqueront à Vevey un Libraire, un Apoticaire, quelques marchands, je destine mes Enfans à ces divers genres de vie si des Etrangers viennent de plein droit s'établir, que deviendrai-je avec une Spéculation, me voilà contraint de leur céder la place, et pour aller où ? Le Système de ces Messieurs admis, tous les François placés dans les Villes, elles seront chargées de ces nouveaux Colons, et les Enfans du Pays receus avec d'autant plus de difficultés. Il faudra qu'ils s'expatrient, ou qu'ils tombent à la charge des Hopitaux. / Mais si l'on écoute la Voix de l'Interet particulier, une concurrence imaginaire éloignera les ouvriers les plus utiles, mais la décision en appartient à un Conseil choisi, et pour l'ordinaire, sans interet personnel, et il ne paroit pas qu'aucune ville du Pays ait fermé avec trop de vigueur, son personnel, le refus n'a lieu que dans quelques cas très particuliers où l'établissement d'un nouveau venu causeroit aux Bourgeois, un préjudice bien marqué. Un article de votre Lettre, vous dites, Monsieur, qu'autant il vous paroît nécessaire de donner une Bourgeoisie fixe à cette Colonie autant il vous semble de l'interet de notre ville d'en attirer toujours une partie dans notre Bourgeoisie même. Je n'ai garde de rien objecter à ce système qui est le notre, c'est précisément ce que nous voulons, et que la Direction n'entend pas. / On auroit grand tort d'accuser le Conseil de Vevey de leur fermer la porte. Aucune ville n'en a reçu un aussi grand nombre, en leur faveur fut ouverte à très vil prix la petite Bourgeoisie et le prix de l'autre diminué d'un tien, depuis peu d'années cinq françois receus Bourgeois, dont deux actuellement Membres du Conseil des 120. »

^{xxix} J. L. Muret, « Lettre à Tscharnier, 12 février 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharnier*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, p. 2 : « En même tems que je reçois l'honneur de votre obligeante Lettre, retardé d'un Courier, j'en ai une de M^r de Tavel à laquelle il me faudra répondre mais je vous avouë, Monsieur, que je ne sais guères que lui répondre. Vouloir le persuader, ce seroit facile ; Entrer dans son sens, cela est impossible. Contester avec lui, du ton dont il le prend, jusqu'à en venir aux injures, je crains de me brouiller avec lui. Ma Réponse à M^r de Tavel ne sera pas meilleure que la contre Requête, où il ne voit que Sophismes, paradoxes et mauvais Syllogismes. Elle ne sera pas plus claire que mon Mémoire qu'il refute sans l'avoir leu, ou sans avoir voulu l'entendre, puisqu'il me prête, je ne sais combien de choses qui n'y sont point, et aux quelles je n'ai de ma vie pensé. Vous en jugerez, Monsieur, par le *Postscriptum* que je vous envoie. »

^{xxx} J. L. Muret, « Lettre à Tschärner, 27 juin 1763 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tschärner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, pp. 1-2 : « Messieurs de la Société Economique d'Yverdon, ont dites-vous, Monsieur, entrepris un Recueil de piéces traduites la plupart de l'Allemand, et vous leur avés indiqué Süssmilch. Si ces Messieurs voulaient en entreprendre la traduction, ou en faire un Extrait, qui aux détails près, put présenter aux Lecteurs, les Instructions que le Livre même fournit, cet ouvrage je n'en doute nullement seroit bien receu du Public, mais pour des Chapitres détachés, je ne conçois guères coment ile pourroient tenir leur place dans un Recueil de piéres Economiques. Le Livre de Süssmilch est une Edition dont les piéces détachées signiferoient très peu de chose. Ouvrés le Livre, je comprend, Monsieur, que vous en avés plus d'un Exemplaire puisque vous en avés fourni un à Yverdon sans redemander celui que je tiens de votre complaisance jettés les yeux sur la Table des Chapitres ; ce sont des proportions du nombre annuel des mots en nombre des vivans. Du nombre des Batêmes, Morts, Mariages etc. du nombre de têtes dans chaque famille, des Calculs du tems auquel un Pays doit doubler en nombre d'Habitans, Calculs sur les ages de la vie, sur la mortalité des grandes et petites villes etc. peut-etre y auroit-il quelque chose à traduire, des Chapitres concernant le Luxe, les fabriques, le Gouvernement, et ce sont précisément ces Chapitres là, que je ne conois guères, parce qu'ignorant la Langue, je n'ai pu déchiffrer votre Livre qu'au moyen des Chiffres et des Tables, qui m'ont fait lire en partie, et en partie deviner ce dont j'avois besoin. »

^{xxxii} J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée par l'illustre Société Economique de Berne concernant l'état de la population dans le Canton en général ou dans quelques districts particuliers » [1765], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 8, p. 12 : « Je sens bien que l'appréciation que je fais ici des Inscriptions omises, présente au Lecteur un calcul arbitraire et fort incertain, je puis l'assurer cependant que ce calcul n'est point outré. Car le nombre des Batêmes de la troisième Epoque ne surpassant ceux de la deuxième que de 2733 ; ce qui fait environ la troisième partie du nombre total, mon appréciation sera juste si l'on suppose seulement l'omission d'une neuvième partie des Batêmes, ce qui n'est pas trop en égard à la grande imperfection des Régistres du Siècle passé. Mais indépendamment » ; J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée par l'illustre Société Economique de Berne concernant l'état de la population dans le Canton en général ou dans quelques districts particuliers », *op. cit.*, p. 16 (p. 25 du *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, op. cit.*)

^{xxxiii} J. L. Muret, « Mémoire sur la question posée par l'illustre Société Economique de Berne concernant l'état de la population dans le Canton en général ou dans quelques districts particuliers », *op. cit.*, pp. 46-47 : « L'affluence des Etrangers fait prospérer un Londres, un Amsterdam, et l'on en tire la conséquence, que cette affluence d'Etrangers feroit aussi notre prospérité ; mais nos petites villes sont dans un cas bien différent de ces grandes villes. Situées près de la mer, où la classe des Artisans et des Marchands peut se multiplier beaucoup, sans s'embrasser et sans se nuire. Quant à ce Pays, j'estime que notre population pour etre établie sur un pied réellement avantageux, n'exige pas seulement un numeraire considérable, mais un juste assortiment de toutes les Classes qui composent notre population. / Ma pensée n'est pas, bien loin de là, que nous devions fermer nos portes aux Etrangers : la terre toute entière est le Domaine de notre commun Père, et le Domicile assigné à tous les Enfans. Je voudrois seulement que dans le choix des nouveaux Colons, on donnât préférence à ceux qui nous sont réellement utiles, et qui viennent s'établir à la Campagne pour cultiver la terre : je voudrois surtout, qu'au lieu de trop compter sur la ressource incertaine, peut-être trompeuse d'une repopulation par de nouveaux Colons, on s'attachât surtout à faire valoir toutes les ressources de population que le physique du Pays nous présente. / J'ai mis en Lettre Italique, l'Article de la Page 45 parce que l'illustre Société m'a renvoyé cet Article souligné, avec cette note, *Proportion qui n'est pas prouvée, Proportion selon nous, sujette à de grandes exceptions*. Je dois m'expliquer, et tâcher s'il est possible d'édifier ces Messieurs. / Nos Pères repugnoient beaucoup à toute reception d'Etranger, et ils regardoient comme nuisible une nombreuse population. Leur erreur consistoit, à croire nécessairement jointe ensemble, deux choses qui pourtant sont très distinctes ; la population en elle-même, et la population par la reception des Etrangers. L'expérience leur avoit appris que souvent de nouveaux venus font une concurrence préjudiciable aux anciens Colons, et de là ils tiroient cette Conséquence peu juste, que rien n'est plus avantageux à un Peuple que de resserrer tous ses Provilèges, dans le Cercle étroit d'une Société peu nombreuse. / Le Système d'aujourd'huy est directement opposé. Tous les Pays qui se sont enrichis doivent l'accroissement de leur grandeur à l'accroissement de leur population, et l'on en conclud avec raison, qu'une nombreuse population fait la richesse et la force d'un Etat. L'on jette ensuite un coup d'œil sur les Pays qui ont accru leurs forces et leur population, et l'on voit que c'est aux Etrangers, que l'Angleterre, la Hollande, le Brandebourg sont redevables de cet avantage, il semble que l'on est fondé à conclure que les mêmes moyens doivent nous procurer les mêmes avantages. Je ne suis pas surpris que l'on tire une Conséquence que j'ai moi-même tirée très longtems, et je sens fort bien que c'est se présenter avec un air de Paradoxe, que de reconoitre l'utilité d'une nombreuse population, et d'oser seulement mettre en question, que l'établissement des Etrangers puisse faire chez nous un accroissement seul de population. » ; J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, op. cit.*, pp. 73-74 : « L'affluence des étrangers fait prospérer un Londres, un Amsterdam ; mais nos petites villes sont dans un cas tout différent de ces grandes villes, situées près de la mer, où la classe des artisans et des marchands, peut se multiplier beaucoup, sans s'embarrasser et sans se nuire. Quant a notre pays, j'estime que sa population, pour être établie sur un pied réellement avantageux, n'exige pas seulement un numeraire considérable ; mais un juste assortiment de toutes les classes qui composent notre population. / Ma pensée n'est pas, bien loin de-là, qu nous devions fermer nos portes aux étrangers : toute la terre est le domaine de notre commun père, et le domicile assigné à tous ses enfans. Mais dans le choix de nouveaux colons, je voudrois qu'on donnât la préférence à ceux qui nous sont réellement utiles, c'est-à-dire à ceux qui viennent s'établir dans les campagnes, pour cultiver la terre : et je voudrois sur-tout, qu'au lieu de trop compter sur la

ressource incertaine, peut-être rompeuse, d'une répopulation par de nouveaux colons, on s'efforcât de faire valoir les ressources intérieures, que le physique du pays nous présente. »

^{xxxiii} J. L. Muret, « Lettre à Charles Bonnet, 20 avril 1770 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms. Bonnet 66, ff. 197v-198v : « Souvent dans les grandes chaleurs il m'a été impossible d'apprendre un Sermon, et plus d'une fois après m'être tourmenté le Samedi du matin au soir, je me suis vu dans la nécessité d'abandonner le Sermon que je devois prononcer, et d'en substituer un qui m'étoit familier. Et dans la suite quand j'ai eu la facilité de prêcher sans écrire, il m'est arrivé d'abandonner le Dimanche matin un Sermon que je m'étois tué d'apprendre, avec un travail d'esprit inconcevable et de prendre un autre Texte pour aller prêcher sans préparation, ce qui m'est incomparablement plus aisé, que de reciter un Sermon que je ne possède pas jusqu'à un certain point. J'ai surtout éprouvé cet inconvénient quand j'ai voulu apprendre un vieux Sermon, un Sermon que j'avois prononcé 3 ou 4 fois en ma vie, et que je n'avois pas recité de trois ou quatre ans plus ou moins, c'est pour moi un supplice que de reprendre de tels Sermons, je n'y viens qu'avec une peine infinie, je les recite toujours mal, et je ne suis jamais assuré de ne pas sauter plusieurs Paragraphes ; et si c'étoit un Sermon un peu long, comme de $\frac{3}{4}$ d'heure, j'entreprendrois en vain de le remettre dans ma Mémoire. / Deux traits que vous auriez de la peine à croire. Apellé un jour à prêcher dans une Eglise voisine, quatre heures d'un travail pénible me suffirent à peine pour me rappeler le Sermon du Dimanche précédent. Etant jeune Ministre, et voulant m'entretenir dans la Mémoire un Sermon toujours prêt, je fis courir d'Eglise en Eglise pendant l'espace de sept ans, un Sermon que je recitai pas moins de 70 fois, et la dernière après une Année d'Intervalles il me fallut plusieurs heures pour le raprendre, après quoi ayant abandonné totalement cette pièce je l'ai oubliée à tel point que je ne sais si je pourrais la remettre aujourd'hui dans ma tête. Je connois des Ministres qui possèdent bien leur Plan et leur Analyse, aprenent as cœur de gros en gros, et qui prêchent de mémoire après une telle préparation. J'ai éprouvé au contraire qu'il m'étoit impossible de prêcher un de mes Sermons, écrit et non appris, parce que les efforts que je faisais pour retrouver ce que j'avois mis sur le papier gênoient mon imagination. En me rendant l'Analyse familière, je prêchois l'Analyse, je veux dire le même Sermon fort sec et en Abrégé ; et lors même que je prêche sans écrire plus mon Analse est remplie plus je suis sec, parce que voulant rappeler mon Analyse détaillée ; l'imagination est gênée dans son jeu Pour bien prêcher de méditation, il faut que j'aye bien pensé et point écrit. Le Plan general est médité, le détail est abandonné à mon feu et à la vivacité de l'imagination. / Autant il m'est inutile prêchant de mémoire, de bien posséder le Plan et l'Analyse de mon Discours, autant il m'est utile et même nécessaire, d'avoir une famille qui m'indique les premiers mots de chaque Paragraphe. / Un Sermon de six Pages que je puis apprendre passablement en 8 heures de tems, me couteroit quatre heures de plus, si l'écrivant en plus gros Caractère, j'y mettois 12 Pages. Si au contraire j'écrivoir en grand Papier et fort menu ; de façon que je misse tout le Sermon en une Page ou deux, bien loin de l'apprendre plus aisément, le trop grand nombre de Paragraphes me le rendroit presque impossible à apprendre. si j'ai moins de quatre Paragraphes dans une Page les Articles etant top longs, je m'acroche constamment au milieu à l'endroit où le sens est fini. Si mes Pages ont plus de six Paragraphes, j'ai une peine infinie à retenir ces articles trop multipliés. » Une deuxième version de cette lettre existe dans les archives personnelles de Muret J. L. Muret, « Lettre à Charles Bonnet, 20 avril 1770 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bk 1 ; Charles Bonnet a répondu à cette lettre rapidement après sa réception, « Lettre à Muret, 28 avril 1770 », Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms. Bonnet 73.

^{xxxiv} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 08 août 1761 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek. Ges. 128.7, pp. 1-2 : « Quoique l'emplacement de ce Pays nous ote l'espérance d'une grande exportation, il s'est pourtant trouvé de Etrangers, qui en ont demandé quelquefois pour l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre même mais on s'en est tenu le plus souvent à un premier envoi, quoique nos vins soient reconus très propres pour Vins de Tables, et comme tels estimés de l'Etranger. Ce qui a, dit-on, rebuté de ces envois, c'est que nos Vins transportés si loin, se sont tellement affoiblis, qu'ils n'étoient presque que de l'eau. Doit-on pour cela perdre entièrement de vuë, cette branche d'exportation ? »

^{xxxv} J. L. Muret, « Lettre sur la population de la Vallée des Ormonts », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, B1 8, p. 1 : « Les deux Ormont composés d'un grand nombre de Hameaux, divisés en plusieurs Scytes, sont un Peuple très nombreux. Ormont dessous dans l'étenduë de deux lieues, a près de 1'500 ames, et Ormont dessus dans l'étenduë du territoire, en a près de douze cent ; et je ne doute point, veu l'étenduë du terrain, et la richesse du sol, que ce Pays ne pût nourrir aisément, le double d'habitans. Je n'ai parlé que de l'étenduë en longueur, la largeur est considérable, mais difficile à estimer et d'une valeur très inégale, ce sont de heutes montagnes, quelques-unes inaccessibles, des rochers, des forêts, entremêlés d'excellens paturages. / Leysin, pour n'être qu'à deux lieues d'Aigle, est à une hauteur fort considérable, aussi le chemin pour y arriver, est-il roide, et escarpé, l'air y est vif, un peu rude, cependant le terrain y est bon, les prés donnent beaucoup d'herbes, on y recueille des grains de plusieurs sortes, du chanvre, du lin, il y vient d'excellent jardinage ; mais le Pays est serré, les hauteurs sont tout près, et le terrain moins fertile. »

^{xxxvi} J. L. Muret, « Note sur l'admission d'étrangers à la bourgeoisie », *Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, B1 18*, pp. 2-3 : « Mais ce Corps dont le moi est distinct de celui de chaque individu n'est-il point une Chimère. Qu'est-ce qu'une ville en égard à sa prospérité, sinon la totalité de ses habitans, envisagée comme ayant des interet communs à quelques égards. Quand on dit, la prospérité d'un Pays, d'une ville est en raison du nombre de ses habitans, on entend je pense que chaucun en particulier, ou du moins, le plus grand nombre trouvent leur avantage à ce que le Pays ou la ville soient peuplés. [...] / Si les anciens n'eussent été que simplement expulsés, et qu'il fut démontré que la nécessité de quitter leur Patrie, eut procuré au plus grand nombre des établissemens aussi bons

que ceux qu'ils auroient pu former dans Vevey, la Question ne regardoit plus que le petit nombre qui reste de ces Anciens, et par progression tous ceux qui leur ont succédé, je dirois alors qu'il leur est indifferant d'avoir aujourd'hui pour Associés les descendans de ces Anciens ou d'autres. Mais s'il est vrai que la trop grande consurrence des nouveaux venus, ait forcé les Anciens de l'expatrier, ait occasioné l'extinction de leurs familles, il résulte que ceux qui étoient dans Vevey il y a 150 au lieu de tirer quelque avantage de ces Associations, n'y ont trouvé que l'extinction de leurs familles et que ce malheur est tombé sur les 7/8 de ceux qui se proposoient d'augmenter par ce moyen leur prospérité. / Mais dira t'on, pourquoi entre mille causes, non seulement possibles, mais très visibles de dépopulation, attribuez vous l'extinction de vos familles à une cause si peu probable. Le luxe introduit, la fureur du Service militaire, le gout du Commerce, combien de portes ouvertes pour la depopulation d'un Pays, je ne l'ignore pas, mais ces mêmes causes agissant sur tout le Pays plus ou moins, n'ont produit nulle part le même effet. »

^{xxxvii} J. L. Muret, « Mémoire sur un établissement fait en 1763 pour abolir la mendicité dans la ville de Vevey » [1763], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 6, p. 3 : « La Direction embrasse aussi dans son Plan le grand point de l'éducation, pour lequel elle se propose de soulager les Pères de famille pauvres. Pour cet effet, l'école gratuite de l'hospital principalement destiné pour les Bourgeois, ne suffisant pas pour tous les Enfants pauvres, la direction se charge de payer les mois dans les petites Ecoles, des Enfants qui ne pourront trouver place dans l'Ecole de l'hospital. De plus, elle place les filles de 12 à 13 ans, de façon, que le matin est destiné à leur apprendre à lire, et l'après midi à les occuper à quelque ouvrage, qui soit d'un usage general pour toute femme ou fille pauvre, savoir filer, tricoter, et coudre non en linge, mais pour repasser les habits, en linges. On se propose en outre de placer au Printemps chez des Vignerons et Laboureurs, les Enfants qui voudront y aller, pour apprendre les travaux de la Campagne. »

^{xxxviii} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 mai 1766 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 2 : « le Charbon par veines de 8 à 10 pouces d'épaisseur, le terrain entre les deux Chamins n'a pas plus de 7 à 8 pouces d'épaisseur à cet endroit-là, cependant de l'autre côté, le Charbon ne paroît point, et même la pioche ne nous en découvre point ; mais de l'autre côté du chemin se retrouve la même veine, et on la retrouve encore dans un autre endroit plus bas, à 40 ou 50 Pas, dans un terrain miné par les eaux de pyle qui coulent tout le long. Là se trouvent des veines alternatives de roc et de charbon, sous un terrain de deux à trois pieds de profondeur. Peut-être ces indices méneroient-ils à des Magasins plus abondans. »

^{xxxix} J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », in *Mémoires et observations*, 1767, pp. 5-6 : « L'Énoncé de la question semble exiger qu'on y réponde, en indiquant un prix moyen des graines à tant la mesure, 10, 12, 15, 20 baches, etc. celui qu'on estimera le plus avantageux pour l'intérêt combiné tant du laboureur que de l'acheteur. Mais je ne présume pas que ce soit là le sens de la question, et ce prix moyen quelconque s'il est exprimé par un chiffre arithmétique, me paroît non seulement impossible à déterminer, mais à supposer qu'il y eût quelque moyen pour amener les grains à ce prix égal et moyen, et pour les y maintenir, cette prétendue égalité de prix seroit une inégalité réelle, préjudiciable au cultivateur en certaines années, et en d'autres au consommateur. »

^{xli} *Ibid.*, pp. 6-7 : « Partant de ce principe, je dis que ce prix des grains que l'on cherche, ce prix le plus avantageux doit être tel, que le laboureur par la vente de ses grains soit toujours remboursé en plein de ce qu'elles lui coûtent. Or ce que coûtent les graines à celui qui les fait croître, c'est 1° l'intérêt du fonds : 2° les fournitures quelconques de fumier, semences, bêtes et instrumens pour le travail de la campagne, 3° le juste salaire du laboureur. Il faut donc que la récolte paye les trois sommes, lesquelles peuvent être facilement déterminées, et pour rendre le calcul dans toute sa précision, je me servirai d'expressions algébriques. »

^{xlii} *Ibid.*, pp. 13-14 : « pas multiplier les magasins publics, sans doute, cela paroît un paradoxe ; car l'opinion commune, même des personnes les plus éclairées est, que les magasins publics sont une excellente ressource, et que les permissions d'entrée empêchant la disette et le prix excessif des graines, sont par cela même d'une utilité générale pour tout le pays. »

^{xliii} *Ibid.*, p. 21 : « Quelle différence si les marchands de bled envisagés sous un coup d'œil plus favorable, osoient se livrer à cette spéculation ! Dans l'abondance le laboureur pressé d'argent leur vendroit le superflu de sa récolte, les plus moyennés fourniroient eux-mêmes les marchés, tous les riches spéculeroient sur leurs propres récoltes, la concurrence de beaucoup d'acheteurs empêcheroit que les graines ne tombassent dans la non-valeur, le laboureur largement recompensé redoubleroit son activité et ses travaux, la culture se perfectionneroit tous les jours, et dans les années calamiteuses, les magasins des spéculateurs s'ouvreroient à un prix raisonnable, parce qu'il n'y auroit point de disette à craindre. »

^{xliiii} *Ibid.*, pp. 36-37 : « Par un calcul fait en gros sur tout le pays de Vaud, je pense qu'on peut partager notre peuple en trois classes, à peu près également nombreuses, ceux qui achètent le bled, ceux qui le vendent, et ceux qui n'en recueillent que pour leur propre consommation. Dans ce dernier cas sont une partie des montagnards et des vigneron dans plusieurs districts, d'où le fossioir n'a pas encore banni absolument la charrue. Le peuple acheteur à peu près en nombre égal au peuple vendeur, est composé de la plus grande partie de vigneron, d'une partie de montagnards, de l'artisan, du rentier, du marchand, et du journalier. Dans la partie allemande du Canton de Berne, on trouveroit les vendeurs de bled, peut-être en plus grand nombre que les acheteurs. »

^{xliv} J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 30 décembre 1766 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7 : « Depuis l'envoi de mon Mémoire expédié Samedi dernier, j'ai reçu la note de prix du foment au marché de Morges depuis 1705 à 1729, que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-dessous en Supplément. Elle sert à

confirmer mon avant-mis, que nos prix ne sont pas moins favorables que ceux d'Angleterre. J'ai l'honneur d'être avec une Considération très distinguée. »

^{slv} J. L. Muret, « Discours de promotion », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bn 2, p. 5 : « Mais au milieu de cette simplicité, on aperçoit chez tous les Anciens Peuples une sorte de luxe, un mélange singulier de simplicité et de magnificence, qui nous surprend. [...] / Cessons donc de prêter à l'Antiquité des Vertus chimériques. Si l'on y voit plus de simplicité, c'est qu'ils ignoraient une partie des Arts même les plus nécessaires. si l'on croit y apercevoir moins d'ambition et de cupidité, c'est que l'histoire de ces tems reculés nous est très peu connue, et l'on ne laisse pas que de voir cependant dès la plus haute Antiquité, des Conquérans fameux pour leurs exploits, et plus encore par leurs ravages ; des Destructeurs du genre humain, dont la férocité ne connoissoit ni règles ni principes d'humanité. » ; *Ibid.*, p. 1 : « Je n'irai point en Panegyriste outré, encenser mes Contemporains et leur prodiguer des louanges non-méritées ; mais je n'irai pas non plus déclamer en Misanthrope chagrins contre une Conception imaginaire, et sans présenter avec de noires couleurs, un Tableau peu fidèle des mœurs de notre Siècle. L'Orateur comme l'Historien est obligé de tenir la balance égale, et ne doit se décider, qu'après un Examen équitable et judicieux. »

^{slvi} J. L. Muret, *Mémoire sur la mouture des grains, et sur divers objets relatifs*, Berne, Société typographique de Berne, 1776, p. 75 : « il faudroit établir les calculs des tarifs sur la quantité de pâte, d'où il résulteroit un tarif, par lequel les grosses miches de plusieurs livres seroient taxées quelque chose de moins en proportion. / C'est là une perfection de police, qui jusqu'à présent n'a point été connue dans le Pays de Vaud ».

^{slvii} Charles Butré, « Lettre à J. L. Muret, 18 mai 1782 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bl 7, p. 3 : « J'ai par mes expériences fait ici, de 9 livres de grains dix livres de pain, on en fait autant en France dans la mouture économique pour les hopitaux, et je ne Sache pas que nulle part on ait Surpassé cette quantité, mais la qualité est elle la même ? c'est ce que je ne Scais pas, et si vous en faites autant dans votre canton, il faudroit me bien constater la qualité avant de dire que vos moulins sont aussi bons. »

^{slviii} J. L. Muret, « Lettre à un anonyme, août 1767 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bi 1, p. 3 : « La prudence dirais-je peu réfléchie ou peu humaine du Justicier de Corsier qui a trouvé Madame Scharff, venoit de son ignorance et de la timidité. A cette occasion on s'est rapellé l'Edict si humain de 1765 par lequel LL. EE. invitent tous les Sujets à donner promptement les secours nécessaires, ce m'a été dans Vevey qu'une Voix pour déplorer le malheur de Madame Scharff, et pour blâmer la timidité du Justicier, et l'acharnement de la Justice si l'on donne lieu à ces gens là de s'applaudir, et que leur vigueur soit aprouvé du Souverain, malheur aux Enfants et à toute personne qui viendra à tomber dans l'eau, personne n'osera les secourir, et s'ils n'ont pas été assez longtems dans l'eau pour etre entièrement noyée on peut s'assurer que les formalités juridiques achèveront l'ouvrage. / Et coment un pauvre Paysan écouteroit-il la voix de l'humanité contre celle de son Chatelain, puisque dans cette affaire même, M^r le Capitaine Perdonët ayant dit que s'il eut été là le premier, il auroit emporté le Corps pour lui donner les secours nécessaires. M^r le Chat de Conder a osé lui répondre qu'il l'auroit fait mettre en prison. Quel odieux conflit entre l'humanité et la Justice ! / Ce cas malheureux qui m'y vivement affecté, et où je vois la sureté publique interessée de bien près, m'a donné lue d'étudier la Question. Nos Loix du Pays de Vaud si sevéres sur le Suicide, n'attribuent cependant à la Justice aucun droit sur un Corps tandis qu'il est encore soupçonné vivant, et ce seroit une affreuse barbarie s'il en etoit autrement. La Loi de Lausanne, à mon avis, plus sage en ce point la recherche du Suicide mais en prononçant sur le cas des Malfaiteurs qui se tuent pour éviter la rouë, elle paroît absoudre par son silence ceux qui ne sont pas dans ce cas, qu'elle présume sans doute etre morts accidentellement, ou s'etre défaits par folie, ce qui est aujourd'huy le sentiment généralement recçu. / Je me propose de composer à loisir après ces fêtes un Mémoire sur cette matière, en attendant je vous envoie une petite brochure sur le cas particulier de Madame Scharff, en vous priant Monsieur, de vous intéresser pour ce cas malheureux, qui touche de si près de jeunes Orphelins, et des Etrangers. »

^{slxix} J. L. Muret, « Suite du mémoire intitulé Réflexions sur la conduite que l'on tient à l'égard des personnes que l'on trouve mortes » [1767], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bi 5, p. 1 : « Le Noble et Magnifique Seigneur Ballif Tschiffeli d'Oron, ayant souhaité que le mémoire qui lui a été remis, fut accompagné de faits articulés. je pouvois en citer un grand nombre en les recherchant avec un peu de soins, mais les trois que je vais indiquer démotrent suffisamment la nécessité de reformer des abus qui se ressentent de la barbarie des Siècles passés. »

^l J. L. Muret, « Note concernant les attributions de la maréchaussée », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bi 12, p. 1 : « Qu'il y a dans la Société une multitude de gens assermentés, dont les déclarations font preuve, chacun dans leur ressort, et point ailleurs. S'agit-il de prouver en Consistoire des promesses de mariage contestée, un Pasteur seul en présence de qui elles ont été faites, un Assesneur seul est à croire, mais ces mêmes personnes assermentées ne seront en Justice qu'un seul Témoin insuffisant, s'il s'agit de constater une dette miée. [...] / Mais qu'une Maréchaussée dont la fonction est d'être à la poursuite des Malfaiteurs, des gens signalés, de chasser les Rodeurs, les gens suspects, et sans aveu, soit reputée du nombre des Surveillans des mœurs, ce seroit avilir, deshonorer cette surveillance et en éloigner les honêtes gens. »

^{li} J. L. Muret, « Lettre à un anonyme, 1788 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 11, p. 1 : « je vois avec douleur, et avec plus d'étonnement encore, les Procédures multipliées pour Contravention, fraude de Péage, quelquefois réelles, et plus souvent présentées sous un jour défavorable. On en parle, on gémit, ou soupire après de meilleurs tems, on se plaint de beaucoup de vigueur, sans oser se servir d'expression plus énergique. Quant à moi, je garde le silence, je ne puis pas condamner des gémissemens que je partage au fond de

mon cœur, et je me garderai bien de rien dire qui puisse enchanter des esprits exaltés. / Ce que je vois encore de plus facheux, Monseigneur, ce sont les faux rapports, les sinistres insinuations qu'on a fait contre toute vérité à cette occasion dans la capitale, et qui fait à ce qu'il paroît ont fait de fortes impressions dans l'esprit de plusieurs Seigneurs. Il est douloureux que la calomnie soit reçue si aisément, contre une Nuée de Témoins respectables, je dirai plus contre la nature des choses. »

ⁱⁱⁱ J. L. Muret, « Note concernant l'intérêt que les Vaudois prennent aux affaires de France » [1790], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 8, pp. 1 et 2 : « Il est surprenant qu'on s'allarme si fort, de l'interet que nous prenons aux affaires de France, et qu'on attribuë des demonstrations d'une joye peut-etre trop exaltée, à des idées chimériques d'insurrection, à des prétendus complots qui n'existent jamais. Je regarde soixante ans en arrière, et je vois toujours chez notre Peuple une exaltation plus ou moins forte, tantot pour une Puissance tentot pour une autre, sans autre idée qu'un sentiment de justice, qui nous dirige comme pas instinct, et souvent d'après des irées confuses et peu développées sur le bien général. / En 1734 et 1735 nous étions Zelés Partisans de la France. Le trône de Pologne étoit vaacant, la Nation y avoit remplacé Stanislas, une puissante ligne s'opposoit à cette élection. Stanislas étoit un Prince fort interessant, et l'on trouvoit juste et naturel qu'il fut soutenu par son Gendre nous étions François. [...] / Le même Sentiment de Justice nous a fait prendre interet aux affaires de France, indépendamment de ce que nos fortunes en dépendent du plau au moins. Ainsi avant la Revolution, la retraire de M^r Necker en 1782 fut un deuil général, et son rappel en 1788, excita de vive exploitations de joye et d'espérances. / On ne peut pas disconvenir qu'un Gouvernement desastreux n'ont amené les choses à un point, qui demandoit une prompte régénération. Ce Roi lui-même eu bientôt la nécessité, il la désiroit, il convoqua les Etats Généraux, et jusque là tout alloit bien, et permettoit une revolution salutaire nous voions ces heureux comencemens, et nous en réjouissons. »

ⁱⁱⁱⁱ J. L. Muret, « Notes concernant l'impôt sur les routes imposées à Morges en 1782 par LL. EE., suivi de considérations historiques et juridiques sur les impôts » [1790], Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bj 13, p. 2 : « Là ou par le Souverain on entend cette volonté générale qui dicte les Loix que vont executer les volontés individuelles, donc elles mêmes mûe que l'expression ; là ou la perronne qui met l'impôt est au fond la meme que celle qui les payes, là ou aucun abus ne saurait avoir lieu qu'il ne retombe sur celui qui les commet, dans de tels gouvernemens touste taxe est voloniers equitalement et toujours légalement ordonné. / Mais si la Constitution force a distinguer entre le Seigneur et le sujet pour leur personne, pour leur interest, pour leur droits, comment trouver si la mesure du pouvoir regnant lui permet de lever des tributs, ou si peut etre ce pouvoir ne reconnoit point de mesure ? on parviendra a juger ici des effets en remontrant au principe. [...] / Toute invasion sur le peuple justifie chez lui la faculté de reprendre, et assigner une réelle origine au pouvoir de gouverner, ne supporte bien moins une constitution stable qu'un etat perpetuel – de lettre ou de contraintes – Ausitot donc qu'on allégera le droit de conquête opérée par les armes et conservé par des moyens analogues, il ne reste qu'une reponse... ce sera de se taire. Mais é quoi bon rappeler ici de telles maximes ? Ce n'est pas la force que Notre Souverain veut faire relire aujourd'hui. Chez lui le souvenir de ce qu'il nous a promis, chez nous le sentiment profond de sa justice, la faculté même qui nous ont laissés dans cette occasion de parler, de discuter *des droits*, tout reponse loin de nou une telle proposition. / C'est donc dans un contrat quelconque qu'il faut rechercher l'origine de la Souveraineté toutes les fois qu'elles s'est échapé des mains de la Nation ; c'est là qu'il faut en etudier les atributs et les bornes ; je dis les bornes parce que la convention qui livreroit tout un Peuple au pouvoir d'une autorité illimité seroit sinon impossibles a concevoir dans le fait, du moins dans le droit pleinement nulle et injuste ; c'est là enfin et nulle parce que ce qu'il faut lire, pour connoitre si le Prince est autorisé a publier des edits vassaux arbitrairement, pour des sommes indeterminées ce sont les concours d'aucun autre pouvoir. »

^{lv} J. L. Muret, « Lettre à Jacques Necker, 1787 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 2, pp. 1-2 : « *Fiat lux* s'est écrié Linguet après la lecture du mémoire de M^r de Calone, je souscrit de tout mon cœur à cette exclamation, car le mémoire de M^r de Calone, quoi que fondé sur des Chiffres, et des operations Arithmériques, ne m'a pasru rien moins que lumineux, mais ce que je ne pardonne pas à l'Auteur des Annales, c'est d'ajouter qu'il n'est pas impossible que les Combatans aient tous deux tort. / J'avouë, Monsieur, que ma Science Arithmétique ne m'a pas conduit à découvrir le faux des Calculs chimériques, par lesquels M^r de Calone chercher à couvrir la turpitude de sa gestion et je n'ai besoin pour donner gain de cause à son respectable Adversaire que de l'aveu qu'il fait lui-même, de la possibilité d'établir un Compte qui présenteroit du bon, aujourd'hui même que le deficit est si grand, qu'il n'est plus possible d'y remédier par les voyes ordinaires. / C'est in art que surement le grand Necker ignore, et qu'il est bien éloigné d'envier à son indigne Adversaire. Le public est apellé à juger entre deux ministres des finances, dont l'un entré dans les affaires quand les fonds étoient en discredit, dans un tems où la guerre exigeoit d'énormes depenses, a pu y fournir sans de nouveaux Impots, par des Emprunts moins onereux qu'au paravant ; un Ministre qui de son propre mouvement, sans qu'on l'exigeat de lui, sans que la nécessité l'y obligeat, puisque le credit étoit à son plus haut point, a osé donner au public, un Compte détaillé, circonstancié, dont il rapelle le contenu plusieurs Années après dans son Livre de l'*Administration des finances* ; un Ministre aimé, aplaudi de tous pendant son Ministère universellement regreté quand il n'a plus été en place, ce qui est peut-être un cas unique ; et l'autre, qui après une Administration de plusieurs Années est forcé de découvrir un déficit énorme et inouï, et qui étant fugitif, et en quelque sorte sur la selette, s'avise de former our excuser son effroyable dépredation, une accusation tardive contre un de ses dévanciers, sur la gestion duquel il avoit jusqu'alors gardé le silence, et même aprouvé plus que tacitement l'administration, en faisant dire au Roi en 1784, que les choses étoient en si bon etat, qu'on pouvoit se

promettre une assez prochaine liquidation des dettes de l'Etat. Voilà, Monsieur, quelles sont en gros mes idées ce fameux Procès. [...] / Qu'on lise, Monsieur, votre Compte rendu, votre Livre sur l'*Administration des finances*, en particulier l'Introduction, il faut n'avoir point d'Ames ou l'on y reconnoitra ce ton de franchise et de candeur, auquel il n'est pas possible de se méprendre. Mais sans trop insister sur cette preuve qui me paroît de la plus grande force, j'en trouve une victorieuse dans l'excuse pitoyable de M^r de Calone, sur l'Objection qu'il se fait à lui-même du langage qu'il fait tenir au Roi en 1784. C'est qu'alors, dit-il, il n'étoit pas depuis bien longtems à la tête des finances, qu'il ignorait le deficit d'alors et qu'il n'est pas étonnant qu'il l'ignorât, puisqu'en 1787. M^r Necker l'ignoroit lui-même, suposant que par erreur, vous aviez présenté dans votre Compte rendu en excédent de revenu, quoi qu'il y eut un deficit considérable. » ; J. L. Muret, « Lettre à Jacques Necker, 27 novembre 1789 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 4 ; John Shovlin, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 145.

^{lv} J. L. Muret, « Lettre à Jacques Necker, entre 1791 et 1793 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 5, p. 1 : « Si je ne savoir pas que vous êtes trop grand homme, pour dedaigner le suffrage d'un foible individu, je ne prendrois pas, Monsieur, la liberté de vous écrire sur le nouvel interet que m'inspire la lecture du Livre écrit par vous sur votre *Administration*. / Lors de votre premier Ministère, je partageois avec tout ce qu'il y a de gens de bien, le sentiment d'estime et de vénération que méritoit un homme qui remplissoit si dignement un Poste éminent auquel il étoit élevé par son seul mérite, est nonobstant l'obstacle invincible pour tout autre, d'une Religion différente. J'admirois en vous, Monsieur, celui qui soutenoit le credit, et qui écrit en chemin de retablir les finances, dans un tems de guerre, et sans accabler du poids de nouveaux impots, une Nation qui depuis longtems en étoit surchargé, mais mon administration eut été bien plus grand, si j'eusse connu alors toute l'importance du Poste éminent de Contrôleur des finances. Je n'imaginois pas qu'il y eut d'autres fonctions attachées à cet Emploi, que de surveiller exactement tous les Comptables, et d'empêcher les manœuvres secretes, et toute distraction de dénier, il falloit pour cela un homme ferme, judicieux, incorruptible, et qui calculait avec facilité. Toutes ces choses ne se trouvent pas toujours réunies, moins pour un emploi tel que je m'en formois l'idée, il n'étoit pas besoin d'un homme unique, du grand Necker, un Sujet ordinaire pouvoit suffire. / Ce que je rougis de mon ignorance, quand je vis dans votre Compte rendu ce qu'étoit, ce que devoit être un Contrôleur des finances, je ne conçus pas même comment il se trouvoit un homme capable d'une pareille administration, d'une administration si vaste, si étenduë, si immense, et quand j'appris par votre Compte rendu tout le bien que vous aviez auriez voulu parcourir, bon bien quel est cet homme, est-ce bien un homme comme nous, ou seroit-il venu parmi les humains, une Intelligence supérieure ? alors je vous avouë, Monsieur, que mon administration fut si fort exaltée, que j'aurois volontiers rendu un Culte religieux à celui qui en étoit l'objet. » ; Jacques Necker, *De L'Administration des finances de la France*, Paris, [s.n.], 1785 [1784], pp. 39-40 ; P. Cheney, *Revolutionary Commerce, op. cit.*, p. 136.

^{lvi} Anonyme, « Projet pour encourager la culture des muriers dans le Païs de Vaud », in *Mémoires et observations*, 1764, p. 45 : « Qu'on ne se laisse pas décourager par l'exemple de quelques provinces de France, où vraisemblablement l'industrie et le commerce ont été trop protégés aux dépends de l'agriculture. Cet abus peut facilement avoir lieu sous un gouvernement monarchique, où le Prince ou son Ministre, séduit par des préventions, subordonne ou sacrifie volontiers à un objet favori les autres parties de l'administration publique. Dans un païs libre, la justice balance entre les différens états sera plus aisément conservée, pourvû qu'on prête à tous une main secourable et qu'on ne les gêne point par des prévoiances trop inquiètes. »

^{lvii} *Ibid.*, pp. 48-49 : « Quant aux moiens d'attirer des fabriquans dans le païs, le premier, sans doute, est de leur en faciliter l'entrée. Il seroit utile, avant toute chose, de se relâcher des droits qu'il est d'usage de faire païer pour la naturalisation et peut-être de leur accorder la permission d'acheter dans un tems déterminé et jusqu'à la concurrence d'une valeur fixe, en maison et jardins, sans être assujettis à laud ; les diverses circonstances du tems et des lieux indiqueront la juste mesure qui doit fixer les bornes de ces concessions. Mais en même tems, il faudroit pouvoir diminuer les obstacles qui ferment l'entrée dans le corps de bourgeoisie ; pour prévenir les grands inconvéniens qui résultent de la distinction perpétuelle de deux classes d'habitans dans le même lieu. On est tombé souvent à cet égard dans une faute, qui actuellement a produit des effets désavantageux, et peut dans la suite encore, en entretenant des distinctions de partis, détruire les bonnes vuës qu'on se propose dans la réception des nouveaux colons. / Il faut observer ici, qu'à plusieurs égards il est plus avantageux pour un païs de disperser les manufactures en divers lieux, plutôt que de les accumuler sur un seul centre. Par-là, leur influence sur la population et la culture opèrent mieux sur le général, et les révolutions dans les progrès et la décadence de quelque branche d'industrie sont moins sensibles et leurs conséquences moins dangéreuses. / Après avoir pourvû à l'établissement des manufactures, il faudroit, pour favoriser l'écoulement des matières fabriquées, mettre un impôt sur les étoffes étrangères qui peuvent concourir dans la consommation intérieure, avec les mêmes étoffes fabriquées dans le païs, et prélever sur sin produit des primes en faveur de ces dernières. »

^{lviii} E. de Vattel, « Considérations générales sur l'œconomie politique », in *Amusemens de littérature, de morale et de politique*, La Haye, Pierre Gosse, 1765, p. 50 : « il faut des gens pour gouverner la République, d'autres pour la défendre ; des Ecclésiastiques pour le service des Autels, et des Maîtres pour instruire les Citoyens dans les connoissances utiles. Toutes ces personnes, qui consacrent leurs soins au public, doivent recevoir de lui les choses dont elles ont besoin. / La nourriture est la chose la plus nécessaire. C'est l'agriculture qui en fait le fonds : Et comme une grande population fait la force et la sûreté d'une Nation, il s'ensuit que le premier caractère d'un Etat bien gouverné est d'avoir toutes ses terres cultivées de façon à nourrir le plus grand nombre d'hommes possible. / Un second point essentiel, c'est de

nourrir des hommes utiles. / Les grands Propriétaires des terres servent à en diriger la culture, s'ils sont bons Citoyens, et à entretenir une circulation nécessaire dans l'Etat. Ils reçoivent des Laboureurs et des Fermiers une partie du produit des terres, et ils font vivre des Ouvriers, qui travaillent pour eux et pour les Laboureurs. Dans le loisir dont ils jouissent, ils peuvent acquérir des connoissances, qui les rendent capables de gouverner l'Etat, de commander les Armées, d'exercer la Magistrature, de perfectionner les Arts et les Sciences, de servir l'Eglise. »

^{lix} Niklaus Emanuel Tschärner, « Lettre à la Société économique de Berne, 29 juillet 1769 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11, pp. 1-2 : « La Culture gagne dans ce pays de plus en plus, et il n'est pas douteux que l'Argovie depuis deux siècles n'ait changé de face à juger par l'accroissement de la Population, laquelle depuis 1566 à 1766 qu'on a fait des denombrements des sujets, a triplé dans les plaines et doublé dans les montagnes de mon bailliage. C'est ce qu'a trouvé la Société de Zurich de tout leur Canton. Suite heureuse de la Liberté de l'industrie et d'un Gouvernement doux et bienfaisant. »

^{lx} V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1764, pp. v-vi : « L'Etat de la population dans notre pays, sera l'objet du prix pour l'année courante. Il y a près d'un siècle que déjà l'on soupçonnoit une dépopulation dans le pays de Vaud. Longtemps auparavant l'empressement honteux des Suisses, pour le service militaire, nous a valu la réputation singulière d'une fécondité onéreuse. Maintenant nous sentons tout le faux d'un préjugé aussi absurde. La diminution du nombre des habitans s'accroît chaque jour dans une province considérable du Canton ; et si une raison pouvoit empêcher les recherches sur cette matière, il faudroit que ce fût la crainte de dévoiler notre propre foiblesse. Cependant la connoissance de l'étenduë, et de la source du mal est le premier pas vers la découverte des remèdes. En s'éloignant des principes de nos ancêtres, cette capitale même a été exposée aux inconveniens de la dépopulation. Le nombre des enfans qu'on y bâptisoit annuellement étoit, vers le milieu du siècle passé, le double du nombre produit ces dernières années. » ; V. B. Tschärner, « Préface », in *Mémoires et observations*, 1766, p. II : « Un mémoire déjà annoncé, sur l'état de la population dans le païs de Vaud, fera l'ouverture du recueil de la présente année. Il roule sur un objet toujours et partout bien important. Car, enfin, c'est là où se concentre toute la science du gouvernement, chargé de procurer le bonheur du plus grand nombre d'hommes possible, comment un Prince pourroit-il se passer d'être instruit de la force et du degré d'activité de son peuple ? La population d'un païs est la mesure de la bonté du gouvernement ; est-elle florissante, s'accroît-elle ; nous en concluons d'abord en faveur de la constitution, et de l'administration qui n'est guères bonne et vigoureuse que sous une constitution solide. Veuille l'Être suprême, qui veille sur les Etats et les nations, bénir les soins des peres de la patrie, occupé à remédier à la dépopulation d'une partie de notre Canton. » Le concours a d'ailleurs été annoncé dans le *Journal helvétique* en avril 1764 (p. 464), qui a imprimé des prémices aux publications des *Mémoires et observations* : Anonyme, « Lettre à un ami sur les causes de la dépopulation du Pays de Vaud », in *Journal helvétique*, décembre 1763, pp. 658-664.

^{lxi} Charles Louis Loys de Cheseaux, « Lettre à la Société économique de Berne, avril 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6 : « Vous savés monsieur mon tres cher Confrere que déjà cet hiver je preparois un mémoire sur la depopulation. Je suis bien fache de ne l'avoir pas achevé d'abord ce qui marche firent des reflexions de plusieurs personnes sur l'inutilité et le danger de toucher a cette Corde et meme je vous l'avoueraï vos conseils sur la prudence a cet egard. Quoi qu'il en soit je suspendrai des apresent toute autre ouvrage litteraire afin de reprendre des forces pour travailler a ce mémoire. Que ne Sacrifierai je pas pour ce que se regarde Comme le fondement du bonheur et de l'existence de toute nation et de tout Etat et par Consequent du notre. / Je vous fait le Plan de mon mémoire en 4 partis. 1^o Les suites ou consequences necessaires de la Depopulation. 2^o Les Causes. 3^o Les remedes. 4^o Les suites de la repopulation de notre pays. / Tout cela suppose que notre pays se depeuple. Quatre choses nous prouvent la Legitimité de cette Supposition. Les registres des villes et villages sur les batems et morts. Les Emollemens Contiennent le petit nombre des mariages. La disette extreme des ouvriers. Personne ne doute de la realité de ces faits, mais le detail et la precision les rendoient si a pars. Il seroit de la derniere necessité de faire un mémoire capable de produire quelque effet de se procurer les details. »

^{lxii} C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne, particulièrement du Païs de Vaud ; où l'on traite des causes de sa dépopulation », in *Mémoires et observations*, 1766, p. 6 : « Faudra-t-il leur dire que plus la patrie renferme d'hommes qui agissent et qui consomment, plus l'abondance des choses nécessaires est grande et commune, plus la circulation des especes générale est soutenue, moins il sort d'argent, et plus il en entre ; par conséquent moins il y a à proportion de gens mal à leur aise, moins il y a de gens désœuvrés, de fainéans, de malfaiteurs ; que comme il n'y a point d'être plus malheureux que l'homme isolé, son bonheur croit au contraire avec le nombre de ceux avec lequel il vit en société, parce qu'il tire de chacun plus ou moins de secours, et qu'il en tire toujours ? Faudra-t-il leur dire enfin que la paix dont ils jouissent, leur bien-être, leur bonheur ont pour base le grand nombre de leurs semblables ? »

^{lxiii} C. L. Loys de Cheseaux, « Lettre à la Société économique de Berne, mars 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.6 : « Tout cela m'a empêché de travailler sur la depopulation. J'en suis desolé car cela me tient furieusement à Cœur. Je suis d'autant plus animé que vous m'avez permis d'écrire la dessus. Il y a longtemps que je le vous mon cher Confrere les carosses, les bateaux d'un œil de dépit. Il en est pour notre pays des hommes comme de l'argent ils sortent par millier en droit. L'on ne fait gueres peu quel ils rentrent. Tapi qui fait les voyages d'Angleterre, nous menace encore d'une bien plus grande depopulation ; La prise des Iles françoises exige dit il des habitans qui parlent cette langue, la France ne leur fournira pas, ils auront donc recour au Pays de Vaud. Si le Souverain vouloit prevenir et couper cette nouvelle branche de devastation, c'est le moment. / Vous parlez de Serviles pensées monsieur que plus qu'en tems de paix on recrute les autres nations et qu'on ote a la terre le cultivateur, on n'ote pas du moins

l'homme a la patrie, tant qu'il n'y a point de guerre le soldat français reste en France, le prussien en Prusse, il Consume, il travail dans les garnisons a quelque metres au moins a peupler ; le Service depeuple notre pays dans la paix comme dans la guerre au plus ou moins près. Le cultivateur, le Citoyen, le père, les Enfants, tout est perdu pour notre chere patrie. A quelle providence avoit bien raison de donner aux Suisses le *mal du pays*, et que ne l'essent ils tous, alors a labourer. Cultiveroit avec plaisir, le Commerçant feroit des Entreprises, tout Vivroit, tous seroient en Action. »

^{lxiv} G. Seigneux de Correvon, « Essay sur la Dépopulation de ce Pays » [1762], Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(10), p. 1 : « Monsieur le *Docteur Tissot* nôtre Célèbre Compatriote a ébauché les réponses qu'on pouvoit faire à ces deux Questions dans l'Introduction à son excellent Ouvrage *Avis au Peuple sur la Santé*. Après avoir reconnu la dépopulation de ce Paÿs comme certaine, Il l'attribue aux Emigrations Militaires et Commerçantes, et en bonne partie à la manière dont-on conduit les personnes d'entre le Peuple qui tombent malades à la Campagne. Quoi qu'il dise en peu de mots les meilleures choses sur cet intéressant Sujet, Il en laisse aux Magistrats la Discussion Politique, pour se tenir à la dernière partie, dans laquelle il fait également briller quoi qu'avec la plus grande modestie ses lumières et sa charté. »

^{lxv} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 23 juin 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 3-4 : « Je reviens à mon mémoire dans lequel je me suis borné à exposer le mal de la *Depopulation* avec ses principales Causes relativement à notre situation et en particulier a quelques causes politiques sur lesquelles je n'ay presque fait qu'indiquer les remedes qui y repondent. J'espere que tout sera près en bonne part. J'aurais pû dire et dit en effet en conversation bien des choses qu'il n'est pas commande ni peut etre à propos de mettre sur le papier : Mais en gros j'aurais voulu faire sentir que nos Avenués pour l'admission des Habitans Etrangers, et même pour l'admission à nos Bourgeoisies, sont de beaucoup trop Serrées. Dans le point d'astrictions et de peril ou se trouvent toutes les communautés du Pays, par les Règlements souverains ; Elles rebuttent tout ce qui n'est pas pourvu d'une Bourgeoisie dans l'Etat et de la Naturalisation ; ce qui eloigne et éloignera toujours Nombre de familles Etrangères de gens riches, aisés, ou industriels qui portent avec eux la sureté, et qui ne veulent qu'un azyle libre et tranquille, sans le faire surtout en arrivant un nouvel assujettissement et une nouvelle patrie. Les villes d'un autre coté sont trop jalouses de leur Bourgeoisies, et apportent aux prix. Cependant elles sont libres de le faire : Mais ce n'est pas ainsi que s'y prennent les Etats et les villes qui veulent se repeupler. *Bâle* et d'autres Pays, tiennent une Conduite bien plus attrayante. En tout cecy, vous voyés Mon cher Confrere que je n'ay d'intérêt que la gloire, la force, et le bonheur de l'Etat. dans lequel je comprends le bien du Pays et de ma Patrie. J'ay vu icy, aureste deux Conversations très instructives et tres satisfaisantes avec M^r le Pasteur Muret sur ses recherches qui sont tres interessantes et sur ses Tables que je lui Conseillai de faire graver plutôt qu'imprimer. il a Certainement des talens distingués et une activité Singulière sur Ce point ; Je ne sçais si personne eut pu suivre et combiner Comme lui de tels details. Il a fait beaucoup plus que moy, et beaucoup mieux : mais nos points de vuë etoient differens. » ; J. L. Muret, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 juin 1762 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 1 : « J'ai veu à Lausanne Monsieur Seigneux Président de la Société Economique de Lausanne avec qui je me suis beaucoup entretenu sur la matière de la Population, qu'il embrasse aussi quoi que d'une manière différente. Quand il a veu le Projet de mes Tables, il a été surpris de la Comission que vous lui donniés, de demander à Monsieur les Pasteurs, la note, des Batêmes, Morts, et Mariages pour dix ans, d'autant plus que vous en fixés point le distric. »

^{lxvi} Anonyme, « Des Causes de la Dépopulation et des moyens d'y remedier », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(11), p. 5 : « Doucement, dira-t-ion, vous parlés d'enrolleur savés vous que cet homme est autorisé du souverain. Je le fait et c'est là, je l'avoué ce qui me rend timide a entrer dans le detail de cette troisième cause de la depopulation. Mais considerant que notre bon prince n'émane ses ordres que pour le bonheur de ses peuples. Je ne saurois me figurer qu'il deffende même de parler des maux que peuvent Causer certains usages anciennement etablis, qui pouvoient tendre a un bon but des leur origine, mais qui sont devenus très préjudiciables par le labs des tems et le changemens des Circonstances. Je suis sur au contraire que pensant comme LL. EE. ce sont, un sujet qui leur tairait les maux que peuvent causer les Anciennes Coutumes, lorsque l'occasion se presenteront de les faire Connoitre courroit grand risque de leur deplaire par cette réticence flateurse. »

^{lxvii} J. F. D. Burnand, « Essai sur la dépopulation du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(8), p. 16 : « On pourroit déterminer la nature des Habillemens, Equipages et ameublemens, en observant qu'ils fussent simples et du Produit du Paÿs pour les Magistrats et autres officiers du Prince et pour les Nobles et leurs familles, avec Defense d'ajouter ou diminuer quoyque ce fut aux dits Habillemens Equipages et ameublements, laissant à tous ceu qui ne sont pas de ces familles là, la liberté de les prendre aussi, ou tels autres qu'ils trouveroyent à propos, à l'exception d'une petite marque Distinctive qu'on pourroit donner aux Magistrats. »

^{lxviii} Anonyme, « Mémoire sur la trop grande quantité de Vignes au Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.42(13), p. 4 : « un Inconvenient encore des plus sensibles qui résulte de ce qu'il y a trop de Vignes dans le Paÿs ; c'est que les Villageois quittent leurs foyers pour se retirer dans les Villes pour y cultiver des Vignes à Vigneron, que par ce moyen ils négligent leurs propres fonds, pour cultiver ceux d'autrui ; Insensiblement leurs fonds se ruinent faute de travail, ce qui contribue nécessairement à diminuer le produit des graines dont on ne peut absolument se passer, outre que la trop grande quantité de Vignes demande un plus grand nombre de Cultivateurs. »

^{lxix} Anonyme, « Essay sur les causes du dépérissement et la population du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(6), p. 8 : « Comme il y a de très forte causes de la dépopulation et dont les memoirs qu'on pourra remettre n'oseront faire mention : On prendra la liberté d'en indiquer quelques causes ; Puisqu'il est certain, *qu'on ne sauroit remédier aux grands maux, si on n'a pas le courage d'en decouvrir les causes tant choquantes puissent elles paraître*. Osons jeter un

regard indiférent jusques *dans le Sanctuaire même du gouvernement* ; Mais n'alléons que ce qui est de notoriété publique et qui influe particulièrement sur le plus et le moins de Confiance des Sujets envers le Souverain : *Puisque cette confiance fait le fondement le plus Solide du bien être et par conséquent de la population du païs.* »

^{lxx} *Ibid.*, p. 12 : « Le Païs de Vaud au contraire fut conquis tout à la fois ; Cette Province, assez considérable garde ses mœurs, ses Loix, sa coutume etc. ce qui seroit sans doute un avantage, si le Gouvernement *eut pû, ou dû, ou voulu* y accomoder son Système et ses maximes, mais cela n'étant arrivé que d'une manière fort incomplete, et quelque fois même à contresens, comme on l'a remarqué ci devant : Ce contraste a constamment apporté bien des obstacles, à tout ce qu'on aurait pu projeter à l'avantage de ce Païs et par contre, peu à peu beaucoup contribué à sa décadence. »

^{lxxi} Anonyme, « Mémoire. Il est tombé dans mes mains un essay sur les causes du dépérissement et de la population du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.39(7), p. 17 : « Il seroit donc bien de souhaiter qu'il plut au Souverain. / 1° De laisser parvenir aux Sujets un plus grand nombre d'Emplois, ou de Postes Lucratifs. / 2° De bonnifier peu à peu ceux qui subsistent au point de devenir des objets qui méritassent quelque considération ; Il y auroit des moyens d'y parvenir sans être beaucoup à charge à l'Etat. / 3° De limiter si bien la Compétence, et le pouvoir des Seigneurs Baillifs, qu'ils ne pussent plus empiéter sur les Emplois Subalternes, soit pour le Judicature, soit pour l'exaction des Bamps. / 4° De prendre des mesures efficaces pour que les Reveceurs se contiennent absolument dans les termes de leurs recettes, et qu'ils ne puissent s'en servir pour opprimer le pauvre Peuple. / 5° De deffendre vigoureusement et absolument toute espèce de remuneration pour la repourvüe des Charges et Emplois, sous quel prétexte, et sous quel nom, comme d'honnêteté, reconnoissance, obvention, graciosité, présent etc. que ce put être directement ou indirectement, à eux, ou à leurs femmes, et Enfans, avant ou après la repourvüe, et faire entrer cet Article dans les Sermons des Seigneurs Baillifs, et des offices qui dépendent d'eux. / Les emplois étant remis en valeur, et même en honneur, parce qu'ils seroient pour l'ordinaire donnés au mérite, cela tourneroit au bien, et de ceux qui en seroient pourvus, et de leurs ressortissants, de plus cela encourageroit à l'encouragement à faire de bonnes études, et à s'appliquer à se faire une bonne reputation de vertu, d'aplication, et de Capacité pour les affaires, on verroit renaitre l'emulation parmi la Jeunesse, et s'attacher de cœur à une Partie, qui ne nous laisseroit rien à désirer. »

^{lxxii} Anonyme, « Essay sur la question de la depopulation ses effets ses causes ses Remèdes », Burgerbibliothek Bern, Ga Oek.Ges.34(1), p. 24 : « Il faudroit que les choses dont le Laboureur ne peut se passer, fussent à plus bas prix, les Chapeaux, les Habits, les Souliers, les bas, les instrumens de chas, de charue, de ferrage et autres outils etc. Comme ils le seront certainement, si les Etablissements dont j'ai parlé plus haut avoient lieu. Le Cultivateur devroit avoir de belles espèces de moutons, dont sa femme, sa fille sauroient carder et files la Laine comme elle doit l'être ; Elles l'envoyeroient dans l'établissement. Il faudroit encore qu'il y eut dans chaque village un ou deux Cordonniers, un Charon, un marchand etc. ou les Bourgeois pourroient mettre en Apprentissage pour tous ces Articles, les Communes, payant pour ceux qui seroient pauvres ; Une fois cela fait, et ayant de bons Maitres dans le lieu, ils travailleroient à beaucoup meilleur marché, ils auroient également leur terre, les Paysans les Cultiveroient à beaucoup meilleur marché etc. Cela sera pris sur le taux, et non sur la bourse du Cultivateur. Ils devroient outre leur travail consigner chacun son metier à d'autres jeunes gens qui leur Succederoient. »

^{lxxiii} Anonyme, « Essai sur les causes du dépérissement et de la dépopulation du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XI.12(13), p. 1 : « La légèreté et la nonchalance naturelle des habitans du Païs de Vaud ne les empechoit pas depuis quelque tems de s'apercevoir de la dépopulation et de leur dépérissement, mais ils n'en sentoient pas toutes les conséquences facheuses : dès la ils ne se donoient pas la peine d'en rechercher les Causes principales bien moins se fatiguoient-ils l'esprit pour y apporter les remèdes convenables : les quels au reste ne dependent pas uniquement d'eux. Vrai est-il que la bonne volonté de leur Gracieux Soverain qui se manifeste d'en nombres occasions, paroît être un gage assuré de la sanction qu'obtiendrait indubitablement tout Projet qui auroit pour but le rétablissement de ce beau Païs, et qui indiqueroit des moyens propres et praticables pour couper le mal par la racine. On ne sauroit d'autant moins douter du concours efficace du Gouvernement qu'il y trouveroit son Interet véritable et direct. / Mais jusques à présent il paroît que, par une fatalité incompréhensible, le Souverain et le Peuple ignoroient ou ne connoissoient pas suffisamment les sources du Désastre. Quoique le mal ne soit que trop manifeste, on diroit que le Gouvernement doute encore de sa réalité, puisqu'il vient d'ordonner un Dénombrement exact de tous les habitans du Païs, avec une Liste de Comparaison dès 20 ou plus d'années. Si d'un coté cette résolution extraordinaire paroît consolante, en ce que le Peuple voit que son Souverain veut prendre une Connoissance exacte de la réalité et de la grandeur du mal ; ce qui emporte une promesse tacite de vouloir y remedier. Il faut avouer d'autre part que cette Enquaine très superflue, pour ne rien dire de plus, ne promet pas une réussite heureuse. »

^{lxxiv} *Ibid.*, p. 2 : « Commençons par remarquer, que Jadis le Païs de Vaud soumis à une domination assés dure, les meilleurs révenus d'ailleurs absorbés par l'Eglise, ou dissipés par la Noblesse soit à la Cour soit dans les troupes du Prince, se trouvoit cependant dans un Etat plus florissant qu'aujourd'hui, quoique la douceur soit le Caractéristique du Gouvernement présent, que les Biens Eclésiastiques aient en bone partie passés entre les mains du Publics et de plusieurs particuliers, et que le Souverain y rependé continuellement de grandes sommes en Batimens, Construction des Chemins, distributions d'aumones etc. D'où peut provenir ce Paradoxe ? et à quoi peut-on attribuer la misère et la dépopulation de ce Païs qui va toujours en augmentant ? d'où vient que les plus beaux domaines ne se trouvent plus entre les mains des habitans, et que pour le moins le tiers du reste soit affecté à des Etrangers ? »

^{lxxv} *Ibid.*, p. 3 : « Primo Une partie des Causes principales du dépeuplement se date dès la Conquête. On suposa alors que les Vassaux qui possedoient une grande partie du Païs affectionnés à l'ancien Gouvernement qui leur ofroit bien des ressources et des agrémens dont ils n'avoient aucune espérance sous le nouveau. Il fallut donc, pour s'assurer une possession tranquile, *borner leur autorité*. II On les priva sur tout de l'exercice de la Jurisdiction, qui fut entierement remise

aux Cours de Justices qu'on les obligea d'établir ; et on en érigea quandité d'autres dans tout le Païs. Ce qui affectionna beaucoup les Bourgeois des Villes et les habitans de la Campagne, qui non seulement par la se trouvoient affranchis d'un Gouvernement assés dur et souvent arbitraire, mais de plus participoient eux memes en quelque façon au Gouvernement, du moins quant à l'exercice de la Judicature. »

^{lxxvi} *Ibid.*, p. 7 : « On n'est pas surpris que le luxe ruïne beaucoup de personnes et même des membres du Gouvernement. Mais on ne sauroit concevoir pour quoy dans une Repulique bien réglée, *on confie les postes les plus importants à des gens ruinés par leur propre faute*, auxquels on ne devoit avoir aucune confiance. Quand on voit que les chûtes honteuses de plusieurs membres du Gouvernement, des Senateurs même du plus haut rang, dont les Decrets affûtés aux piliers publics, flétrissent au Suprême degré les fastes de la République, seront bientôt suivis de nombre d'autres : Cela allarme, non sans raison, ceu qui sont obligés de vivre sous leur Gouvernement. A quoi peut on s'attendre de personnages pareils ? Quelle confiance aura-on en leur administration publique, tandis qu'ils gèrent si mal leurs propres affaires et qu'ils ne se font aucune peine de tromper ceux qui malheureusement se sont confiés en eux et en leur parole. »

^{lxxvii} *Ibid.*, p. 13 : « La Seule chose qui puisse réellement et efficacement reproduire la veritable confiance seroit de voir les Employs conférés uniquement, ou du moins preferables *au mérite et à la vertu* ; Qu'après avoir dignement desservi les moindres postes, cela Servoit de Recommandation assurée au bon Patriote pour des avancements ulterieurs. Que par contre (les punitions directes n'étans plus guère paticables) on les mit en œuvre du moins indirectement en donnant l'exclusion à tous ceux qui se feroient Connoitre du mauvais coté. Quand ce ne seroit même que de celui de l'incapacité, ou de la négligence portée jusque à un certain point. »

^{lxxviii} *Ibid.*, p. 12 : « Ne diroit on pas que tout conspire, que tout concourt et s'accumule pour perdre le Païs de Vaud et surtout pour *lui causer de la mefiance envers son Souverain*. Ne Sera t'on pas convenu *de son désavantage vis à vis du Païs Allemand*, et de plus surpris du nombre d'habitans qu'il y ressent. Ce seroit au reste se rendre coupable d'une singularitude bien noire, si on n'ajoute à tout ce qui precede, *que c'est contre l'intention du Souverain*, que tous ces inconvenients se manifestent et qu'ils sont corrigés en partie *par douceur generale du Gouvernement*, sans quoy Certainement le Païs seroit actuellement autant que désert. Ajoutons cependant que la plupart des differentes causes *de defiance* etc. qui naturellement devoient faire le plus de mal ne commencent a faire effet que *depuis peu d'années*, et que quelques unes n'ont pas encore *frappé le public en general*. Mais il est indubitable que si on n'y met ordre de bonne heure les maux en résultant surpassent les autres, et deviendront autant qu'incurables. / Concentrons les seuls expédients praticables pour couper le mal par la racine, *à ceux qui empêcheront l'augmentation de l'etat mitoyen aux dépends de celui des Agriculteurs et enlèveront les causes du mécontentement et de la méfiance envers le Gouvernement*. Ce dernier article surtout est d'une consequence extrême et engagera toujours de plus en plus nombre d'habitans, principalement des Villes, et de l'etat mitoyen de s'expatrier et de se retirer ailleurs. Mais dira t'on, sans doute, ces défauts ou foiblesses du Gouvernement sont équivalentes à peu près, se rencontrent par tout ; *Où trouveront ils une Utopie qui ne leur cause aucune méfiance* ; Cela est vrai, mais il y a du plus, ou du moins ; D'ailleurs ils sont *frappés* de se qu'ils voient, ou s'imaginent de voir, et ou leur promet du mieux, en quoy certes on ne les trompe point, si on les conduit en Angleterre. Ils sont de plus persiadés de la maxime incontestable *que dans une Aristocratie, laquelle (quant aus Membres du Gouvernement) ne peut plus faire joïer l'un des grands ressorts, les châtimens, sans prendre les Confessions, tout ira de mal en pis. Les abus de toutes les espèces s'augmenterent rapidement et de sorte qu'on n'y peu plus foudre une confiance raisonnable.* »

^{lxxix} Anonyme, « Mémoire qui sert de réponse à celui de la cause du dépérissement du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(22), p. 8 : « Une 3^e source de la misère des Paysans c'est *le défaut de débouchés favorables pour leurs Denrées* ; Cet article mérite d'autant plus d'attention qu'il a immédiatement pour objet les Cultivateurs, cette portion de la Société qui en fait la baze, et qui est cependant la plus miserable, cette Classe où la population est la plus abondante, et la seule qui puisse reparer les pertes de Sujets que le Pays fait journellement, et la dépopulation qu'on éprouve dans les Villes. / Pour rendre son sort plus suportable, en lui procurant le moyen de tirer une meilleure partie de ses Denrées, on croit qu'il conviendrait 1^o De prendre les mesures les plus fortes pour *empêcher l'entrée des grains étrangères*, excepté dans les tems de disette, – pour cet effet il faudroit établir des Surveillans afidés et bien payés, et placés à portée d'empêcher la Contrebande, et de plus châtier exemplairement et sans support tous ceux qui seroient trouvés en Contradiction. 2^o Obliger les Villes et les Communautés les plus aisées *à former des Greniers* plus où moins considérables suivant leurs facultés, afin de soutenir le prix du grain, lors des années d'abondance, d'en empecher alors, afin de soutenir, pour s'en ménager des provisions à prix modique pour les années de disette ; Il y auroit à cet égard une police à établir. 3^o *Abolir ces deffenses aux Etrangers d'acheter les Denrées sur les marchez* avant que les Bourgeois soient pourvus, de même que ces Droits odieux de retrait de ces mêmes Denrées en faveur des Bourgeois, en un mot ces petits Usages tyranniques, restes du Siècle barbare et féodal, qui sont également contraires à la Justice, à l'humanité, comme aux Interets de la Société bien entendus. »

^{lxxx} *Ibid.*, pp. 11-12 : « Aux soins infatigables que l'illustre Société Economique de Berne se donne pour remédier à ce deffaut on pouroit ajouter encore deux moyens que l'on croit d'une grande efficace. / Le 1^{er} seroit d'établir quelque prime, quelque recompense, quelque affranchissement de charge, ou du moins quelque marque d'honneur et de distinction en faveur d'un Paysan d'un quartier qui se seroit rendu le plus recommandable par se bonne Economie, par les soins assidus et judicieux qu'il auroit donné à la Culture de ses terres, par le bon entretien de ses Bestiaux, par la quantité de jeunes bêtes qu'il auroit élevé, par ses expériences utiles, et par sa frugalité. / Le 2^e moyen seroit d'établir dans chaque Balliage des Chambres d'Economie composées des personnes les plus entendües, tant des Villes que des Villages, qui fussent chargées sous la direction et la présidence des Seigneurs Baillifs de veiller particulièrement sur ces articles, Chaque Membre dans un département donné à la Charge d'en faire raport à la Chambre qui distribueroit ces

Primes, et qui fourniroit d'ailleurs toutes les instructions et les encouragemens nécessaires pour faire prospérer le Peuple. / Et pour apliquer en même tems ces Chambres à quelque objet fixe, et infiniment intéressant, quoy que absolument négligé, on pourroit les charger de veiller à une mélieure Economie des foncts du Pays suivant un Mémoire qui doit avoir été fourni à l'Illustre Société Economique de Berne, et deplus à la maintenance des Chemins, à leur réparation, et à d'autres objets correspondans aux Chambres de la Capitale qu'il seroit trop long de raporter ici. / On sentira aisément l'Utilité, et la nécessité de telles Chambres relativement à l'administration des objets que l'on vient de toucher, et à d'autres Semblables, si l'on considère l'impossibilité absolue ou sont les hautes Commissions établies dans la Capitale de veiler à l'exécution des détails si essentiels pour le Succès des meilleurs ordres, de connoitre même ces détails, en un mot de pouvoir à tout le nécessaire pour l'exécution des Réglemens Souverains. »

^{lxxxix} *Ibid.*, p. 12 : « Il paroît donc évident que ces Chambres permanantes dans chaque district Supléeroient merveilleusement à ces inconvéniens, qu'elles Soulageroient infiniment les Membres des hautes Commissions, et qu'il seroit également utile et agréable aux Seigneurs Baillifs de trouver en entrant dans leurs Baliages des personnes instruites pour les mettre au fait des affaires de Police et d'Economie. Craindroit-on de donner par là trop d'autorité aux Sujets ? Que l'on sera sure ; Il est impossible que tout se régisse depuis la Capitale ; Dans tout pays une partie de ces objets sont remis aux Soins des préposés qui sont sur les Lieux ; On voit en France les Maitrises des Eaux et fortes, des Inspecteurs sur les Dignes, et Chaussées etc. L'administration de la Justice, de la Police ordinaire, l'Inspection sur les mœurs, sont déjà remis aux soins de Sujets ; S'en trouve-t-on mal ? On en apelle à l'expérience ; D'où vient que les Réglemens Salutaires que nous recevons journellement du Souverain sont pour la plupart sans effet ? C'est par le deffaut d'une Surveillance particulière et Suffisante ; Enfin ce qui enleve tout Surplus, c'est que comme cette Chambre seroit sous la Direction et la Présidence imédiate des Seigneurs Baillifs, et que leurs opérations, Seroient raportées aux Chambres Superieures, il n'en pourroit jamais en résulter d'inconvénient. »

^{lxxxix} *Ibid.*, pp. 17-18 : « Voici quelques idées que l'on hasarde sur un tel Etablissement, on pourroit en former dans deux ou trois des principales Villes du Pays de Vaud ; Ces Sociétés seroient composées d'un Président, huit Assesseurs, Un Secretaire, et un Huissier ; Le Caissier ss prendroit annuellement à tour de Rolle sur les Nombres des assesseurs ; Ces differens membres ne retireroient aucun honoraire à l'exception du Caissier, du Secretaire, et de l'huissier qui seroient Salariés modiquement ; Le premier établissement de ces Sociétés se feroit au Choix des Seigneur Ballifs sur une invitation de LL. EE. au personnes de bonnes volonté des Villes ou elles trouveroient à propos d'en établir, et dès là en cas de Vacances le Choix des Sujets seroit laissé au Corps même qui procédroit à l'election à la pluralité des Voix selon l'Usage. / Pour donner une base solide à ces etablissemens, on Suppose que LL. EE. voudroit bien leur remettre un Capital modique à Leur volonté. / Le Caissier rendroit régulièrement Conte chaque année des revenus de ces Capital, et des autres branches de recette, et ces Contes Seroient ensuite revus gratis par les Seigneurs Ballifs, et le Secretaire Ballival ; La Société etant ainsi formée et réglée, ce seroit à elle que s'adresseroient les Etrangers, qui Souhaitant de s'établir au Pays n'auroient pas la faculté d'acheter des Bourgeoisies en y arrivant ; Lors que ces Etrangers lui paroistroient de nature à pouvoir être utiles à la Patrie par leur Talens, industrie, profession, ou autrement ; la Société leur accorderoit un acte en vertu duquel ils pouroient s'journer pendant une année dans l'endroit du Pays ou l'on voudroit les recevoir sans aucun risque pour la Commune. Au bout de cette année, ils devoient se présenter de nouveaux devant la Société minus d'une attestation de leurs mœurs, talens, et Conduite, expedée par la Commune, certifiée par le Pasteur et le Chef de la Justice du Lieu ; L'attestation etant favorable, la Société pouroit alors les admettre des quelles ils devoient apporter une nouvelle attestation comme la première, et de plus consigner 20 ou 25 francs par année à la Caisse de la Société ; Ces 4 années écoulées, les attestations fournies, l'aquit des 20 francs etant fait, la Société examinerait de nouveaux Scrupuleusement s'il convient de les incorporer ; Si le Sujet lui paroisoit equivoque, on les congédieroit en lui rendant la finance qu'il auroit payé, si, au contraire l'on n'avoit rien appris que de favorable, et que l'on eut lieu d'espérer qu'il put être bon Sujet de l'Etat, et un Membre utile à la Patrie on le presenteroit au Seigneur Ballif, et en lui expédiant gratis sous son sceau un acte authentique du tout pour être offert à LL. EE. du Senat, on Les Suplieroit de vouloir bien le recevoir au nombre des Sujets de l'Etat, en declarant que dans ce Cas la Société le recevra, et 'incorporera à sn établissement pour avoir droit et recours, lui et les Siens à son assistance en Cas de besoin de la même manière que les autres Sujets ont droit aux biens des Communes dont ils sont membres en cas pareil, et sous la Condition d'être Soumis de même à ses réglemens, et à son inspection ; L'acte de Naturalisation etant accordé gratis, la Société lui en expédieroit un nouveau, pourtant engagement formel de l'assister lui et les Siens comme on vient de le dire, au moyen duquel ce nouveau Sujet pouroit s'établir dans tous les Pays de la Domination de LL. EE. tout comme s'il eut aquis une Bourgeoisie, la Corporation lui en tenant lieu. »

^{lxxxix} *Ibid.*, p. 15 : « Le Ministère, La plume, les arts délicats et de luxe doivent être réservés pour les Bourgeois des Villes, il faut leur ménager cette réssource, et les y encourager par tous les moyens possibles, en même tems qu'il faut tacher d'en éloigner les Paysans avec le plus grand soin. » ; Anonyme, « Mémoire qui sert de réponse à celui de la cause du dépérissement du Pays de Vaud », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(22), p. 19 : « *Les Emplois Civils et Militaires, et le Commerce* sont dans tout Paÿs les principaux moyens de faire fortune et de la conserver ; On à ces differens égards, il est certain que les Sujets sont extrêmement bornés dans ce Pays. / Quant aux *Emplois Civils*, l'on observe que les Sujets n'ont en partage que ceux qui n'ont que peu ou point de benefices ; Les Assesseurs Ballivaux ; les Justiciers, et les autres Officiers du Souverain, n'ont aucune Pension excepté les Châtelains qui, dans certains Bailliages, ont quatre francs par an et les Secretaires Ballivaux, qui ont un fixe très Chétif en comparaison des Ecritures immenses dont ils sont chargés ».

^{lxxxiv} *Ibid.*, p. 20 : « 1^o De laisser parvenir aux Sujets un plus grand nombre d'Emplois, ou de postes lucratifs. / 2^o De bonifier peu à peu ceux qui Subsistent au point de devenir des objets qui méritassent quelque considération ; Il y auroit des moyens d'y parvenir Sans être beaucoup à charge à l'Etat. / 3^o De limiter si bien la Compétence, et le pouvoir des Seigneurs Ballifs qu'ils ne pussent plus empiéter sur les Emplois Subalternes, Soit pour la Judicature, Soit pour l'exaction des Bamps. »

Chapitre 4

ⁱ J. Bertrand, « Lettre à la Société économique de Berne, 08 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 : « C'est le Ministre Bertrand d'Orbe qui est l'auteur du mémoire anonyme sur la législation avec l'épigraphe *Quid verum atque decoy* etc. que la Société économique a honoré de ses suffrages. Vous pouvez vous en assurer par la portion de Carte que je joins ici et qui doit s'ajuster avec celle qui s'est trouvée sous le cachet. / Lorsque je me suis hasardé de vous faire parvenir cette pièce j'étois presque déterminé à laisser absolument ignorer le nom de son auteur ; cependant m'étant trouvé à Echallens à la réception de la lettre qui aprenoit à M^r le Bailli le jugement de l'assemblée solennelle de samedi dernier je lui demandai avis là-dessus et il me dit que je ne devois pas hésiter d'indiquer mon nom. Ce que je fais ici, Monsieur et très honoré Confrère en vous priant d'être persuadé que la seule crainte de m'entendre dire, de quoi se mêle ce Ministre m'avoit fait supprimer mon nom et que si M^r Engel ne m'avoit donné du courage j'aurais retiré la médaille que l'Illustre Société m'a adjugé, par des mains tierces. J'ai été aussi satisfait du succès de M^r Carrard que du mien. Il sera par là engagé de plus en plus à travailler pour la Société et à s'intéresser pour ses succès. / Je ne puis aujourd'hui écrire à M^r le Comte pour lui indiquer celui qui a obtenu sa médaille. J'ai été une partie de la semaine à Echallens pour affaires Ecclésiastiques et cependant le Dimanche se trouve à la porte. » J. Bertrand, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1 : « J'ai bien reçu en son tems la belle médaille de M^r le Comte. Je m'en formai une idée des plus avantageuses, mais rien n'est tel que la réalité. Cette pièce sera pour moi un monument de la générosité et de l'amour pour les beaux arts de ce Seigneur. »

ⁱⁱ É. Bertrand, *Éléments de la morale universelle, ou tableau des devoirs de l'homme, considéré dans tous ses rapports*, Neuchâtel, Société Typographique de Neuchâtel, 1775, pp. 191-192 : « La législation dans tous les gouvernemens est l'acte immédiat du pouvoir souverain, comme le pouvoir *judiciaire* et le pouvoir *exécutif* doivent être confiés à des corps intermédiaires. Cette législation ne peut donc être remise à d'autres, sans transporter la souveraineté. / Mais cette maxime n'exclut ni le concours des conseils avant la promulgation, ni l'observation de quelques formes convenables dans la promulgation, ni les représentations après la promulgation même ; et la sagesse dans le souverain, quel qu'il soit, demande qu'il ait égard aux conseils et aux lumières qu'on lui présente. / Cependant dans aucun cas la souveraineté ne peut être divisée ; il faut, pour le bien public, qu'elle soit *unique*. Deux puissances civiles, ou une puissance civile et une puissance ecclésiastique, indépendante à certains égards, ne peuvent que donner lieu à des conflits qui troubleraient nécessairement l'État. » ; *Ibid.*, p. 185 : « Les *constitutions nationales* sont le corps des statuts, des loix, des conventions, des concessions, des privilèges, des coutumes selon lesquelles une nation est gouvernée, et qui forment la *loi politique de l'état*. »

ⁱⁱⁱ Frédéric Samuel Ostervald et Élie Bertrand, « Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand », in Auguste Bertholet, « Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" (1783), ou la construction de la postérité d'un "grand homme" des Lumières helvétiques », in *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021, pp. 30-31 : « Ces jeunes Seigneurs avaient été faits membres de la Société économique, qui avait alors toute son énergie, son activité et son éclat. Ils assistaient dans toutes les assemblées. Chacun d'eux y présente un mémoire de sa composition. Ils firent graver le coin de la médaille pour les prix à distribuer, et donnèrent la première en or, sortie de dessous ce coin, pour cette question, quel devoit être le Système de la législation le plus favorable à l'agriculture, et ensuite aux manufactures et au commerce ? M^r Jean Bertrand pasteur à Orbe, remporta ce prix, et M^r Carrard du même lieu obtint l'accessit. Ces deux excellents mémoires furent insérés dans le recueil de la Société. Ils furent aussi imprimés dans un volume à part, et ils ont été traduits en allemand, et celui de M^r Jean Bertrand l'a été en italien, et imprimé à Florence. »

^{iv} G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, t. 2, *op. cit.*, p. 465 : « L'exportation étant la vraie source des richesses du commerce, devra toujours être extrêmement favorisée ; parce que c'est elle qui les fait circuler au profit des arts et de la culture ; et comme elle ne peut se faire que du superflu, qui demande le travail dans l'intérieur, ce travail devra être extrêmement animé et favorisé. »

^v *Ibid.*, p. 471 : « Dans le commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement le marchand à se contenter de profits médiocres, et à augmenter les exportations pour augmenter ses profits. / En donnant au commerce le plus de liberté qu'il est possible, il se fera peut-être moins de grandes fortunes ; mais un plus grand nombre de fortunes médiocres et une aisance plus généralement répandue en sera le fruit ; ce qui certainement est le plus sûr et le plus avantageux pour un pays, et qui sera par-là même le but d'une bonne législation, sur-tout dans les Etats républicains, où l'on doit chercher ce qui approche le plus de l'égalité. »

^{vi} F. Grimm, *op. cit.*, t. 7, p. 153 : « On nous a envoyé de Suisse des *Essais sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts, aux métiers, etc.* Deux volumes grand in-8^o faisant ensemble près de six cents pages. Ces *Essais* sont des pièces couronnées par la Société économique de Berne. On trouve dans toutes ces pièces du raisonnement, des connaissances et même des lumières ; mais c'est une étrange folie que de croire que tous ces bavardages des sociétés d'agriculture érigées depuis peu dans les quatre coins de l'Europe puissent jamais influencer sur

l'amélioration de la culture d'un pays. Je lis dans ce recueil qu'il faudrait établir des chaires d'agriculture dans les universités, et obliger les jeunes gens, surtout ceux d'entre eux qui se destinent à la théologie, d'assister à ces leçons. Quel plat et impertinent bavardage ! Vous verrez que c'est dans le cabinet d'un professeur que s'apprendra le labourage, et que, si la culture souffre dans un pays, c'est parce que le cultivateur n'entend pas son métier et qu'il a besoin de son curé pour savoir conduire sa charrue. »

^{vii} J. Bertrand, *Essais sur l'esprit de la législation*, *op. cit.*, t. 1, pp. 53-54 : « Législateurs Souverains ! Vous ! à qui le Roi des Rois a confié l'autorité de commander, en nous imposant l'obligation d'obéir, bien convaincu que le nombre des sujets heureux, fait la force la plus réelle et la gloire la plus solide des Etats, sentez qu'il n'y a que l'*Amour de la Patrie*, qui en attachant et en ramenant tous les citoyens à l'Etat, puisse le rendre peuplé et puissant. Si cet amour de la patrie est un instinct naturel, qui nous lie aux lieux qui nous ont vû naître, un instinct qui par l'habitude, nous rend plus propre l'air que nous respirons, les alimens dont nous nous nourrissons, les maisons que nous habitons, les terres que nous cultivons, en un mot tous les objets qui ont frappé nos sens dès l'enfance : c'est aussi un sentiment réfléchi, fondé sur l'amour que nous devons à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, à l'état civil dans lequel la Providence nous a placé, pour y vivre dans l'union la plus intime. »

^{viii} V. B. Tschärner, « Lettre à Albrecht von Haller, 16 février 1749 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.66, p. 2, « C'est M. Bertrand Ministre françois à Berne, homme de lettres dans son Cabinet, est excellent Orateur sur la chaire ; Traducteur du *Léonidas* de M^r Glower et par là plus en état de juger de ces sortes d'ouvrages : je l'avois prié de lire mes feuilles pour donner à mon style la perfection française, ou pour l'en aprocher du moins aussi près que cela se pourroit : il marque dans sa reponse qu'il trouve le matin fort beau, que Doris passe à son gré, tout ce que les françois, font dans ce gout, et il ne doute point que toutes les autres pièces, marquées au coin de la vrai poésie ne soient recüe avec empressement des françois. »

^{ix} J. Bertrand, « Lettre à la Société économique de Berne, 17 mars 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1, p. 3 : « Après ce que vous m'avez à plusieurs fois dit sur M^r le Ministre Carrard il seroit fort inutile de vous demander la grace de l'introduire. Il se pique de timidité et suppose avoir besoin d'introduction et je serai charmé qu'il soit Satisfait de vous. Et je vous en prie d'autant plus volontiers que j'ai vû par vos Lettres que vous y étiez naturellement et de vous même tout disposé. Je vous serai obligé et ma femme aussi. c'est ce qu'elle me dit en vous envoiant mille et mille Salutations. »

^x B. Carrard, « Lettre à la Société économique de Berne, 18 décembre 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3 : « J'ai reçu la médaille d'argent que vous avez pris la peine de m'envoyer de la part de l'Illustre Société économique. Je la conservai toujours comme un monument de son approbation. Je me félicite infiniment d'avoir quelque part dans l'estime d'une Société respectable sur la quelle nôtre nation tourne depuis longtems son attention, et dont elle attend les plus heureux changemens. J'ai été très flatté du suffrage de M^r de Haller. J'en avoit déjà été informé par plusieurs autres sources. Je vous félicite, Monsieur, de l'agréable surprise que vous avez eue, en apprenant que l'auteur anonime et inconnu étoit M^r votre Frère. »

^{xi} Anonyme, « Quid non mortalia pectora cogis », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(3), pp. 9-10 : « Les Seigneurs et les plus riches, ne pouvant les uns, et les autres ne voulant se donner l'embarra de faire Cultiver eux-mêmes des terres ; ont la plus grande partie de leur bien en Papier ; Voila donc leur Rentes bien diminuées ; Je reponds ; / 1^o Une Loi comme celle dont je parle n'auroit pas un effet retroactif ; Les Créances actuelles resteroient telles, jusqu'au remours. Mais insensiblement elles s'aquitteroient et voila toujours les Rentes diminuées ; / 2^o Je reponds que cette diminution ne seroit pas aussi considérable quelle paroît d'abord ; La Sureté des fonds de terre ; Leur prix qui asses généralement hausse tous les jours d'un coté et de l'autre qu'on fait de tems en tems quand on a son bien en Papiers font une Compensation à la diminution de l'interret ; / 3^o Les choses necessaires à la vie seroient généralement a meilleur marché, ainsi à cet egard, on n'auroit que le Luxe qui en souffriroit, Et ce ne seroit pas un grand mal ; / 4^o Pour arreter un peu la hausse du prix des terre, on pourroit faire entrer dans le Commerce un grand nombre de Communs et augmenter ainsi le fond de l'Agriculture ; / Mais dira t'on enfin : Cette opération pourroit engager les grands Capialistes à sortir leur argent et a placer dans l'Etrager. / Ce seroit donc une question interessante à discuter, à décider ; S'il est avantageux ou nuisible a ce Pays qu'on en sorte de l'argent pour se faire des Créances dans l'Etranger ; Et quel devroit être à cet egard l'esprit de la Legislation ».

^{xii} « Essay sur la question de la depopulation ses effets ses causes ses Remèdes », *op. cit.*, p. 24 : « L'interet des dettes des Paysans, est une cause de misere tres grande, les terres n'apportant que les 3 ½. Comment ne se ruineroient ils en payant le cinq. Mais quel remede apporter a un si grand mal, je n'en imagine d'autre que celui d'un soin Considerable, et que l'on pourroit se procurer par voye de Lotterie annuelle que preter aux deux chaque année à un Certain nombre de Cultivateurs, que des prix de cette année là auroit mis dans la necessité bien réelle d'un Emprunt. De leur preter dis-je a un bas Interet au moyen d'une Lotterie ».

^{xiii} Anonyme, « Projet de réduire les interets des Lettres de rente », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.77(11), p. 2 : « 1^o Elle soulageroit extremement le Laboureur ; Car ou il trouvera a ce prix là cet Interet, et dans ce cas il sera Soulagé de plus de la oitié des Interets a peine. Ou Il ne trouvera pas a emprunter, Et ce sera encore un grand bien, puisque sa plus grande misere vient de ce qui se charge de plus de terres qu'il n'en peut bien Cultiver, et de plus de dettes qu'il n'en peut paier, ses Interets s'accumulent. Il faut precipiter la Vente de ses denrées, ruiner ses attelages pour faire de l'argent vendre meme ses pailles ses fermes et enfin tout abandonner. / 2^o Un grand nombre de personnes qui vivent de leur Rentes avec quelque 1000 Livres en Papiers, ne trouvent plus a placer leur bien avantageusement, se verroient obligés d'acheter des Terres de les cultiver, les ameliorer. Les fonds possédés par des gens qui seroient dans un etat de

mediocrité, prospéreroient davantage l'activité s'accordoit à l'indolence, le goût de l'économie Rustique deviendrait l'esprit de la nation, et succéderait à l'ardeur du 5 %, Et produiroit des économistes de Pratique bien préférables à ces économistes de speculation qu'on voit dans les Sociétés des Villes. / 3^o Cela forceroit un grand nombre de mariages. Je vis dans une ville avec des Renthes mediocres, Je ne suis point insité à me marier. Le Luxe qui m'environne me fait trembler à l'idée d'une union qui me réduiroit avec mes enfans au nécessaire Physique, mais comment, irai je vivre à la Campagne seul, me livrer à des domestiques qui me pillent. / 4^o Cela favoriseroit extrêmement le Commerce ; D'un côté les commerçans trouveroient à emprunter à un moindre intérêt, car quand même je ne pourrois avoir aucune action contre un Négociant à qui j'avois prêté à un intérêt au dessous du 2 %. J'en connois tel à qui je ne laisserois pas de me confier et de placer au 3. Et si je ne veux pas prêter, Pour ne pas laisser chômer mon argent je tacherois de le faire valoir par quelque speculation, Cela pourroit même occasionner raisonnablement des associations pour de grandes spéculations, pour des manufactures utiles, Dont la plupart entreprise Jusques icy n'ont manqué que faute de fonds suffisans chez ceux qui empruntent. »

^{xiv} B. Carrard, *Essai qui a remporté le prix de la Société Hollandoise des Sciences de Haarlem en 1770 sur cette question : qu'est-ce qui est requis dans l'art d'observer ; et jusques-où cet art contribue-t-il à perfectionner l'Entendement ?*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1777, pp. 83-84 : « Quelques aisés à découvrir, et quelques utiles que soient tous ces devoirs, les hommes sont souvent tentés de les violer lorsque leur avantage particulier ne peut se concilier avec celui de leurs semblables. Il a donc fallu dans la vue de prévenir ces désordres imaginer différentes formes de gouvernement et des loix civiles, pour les retenir dans l'ordre, et les faire concourir au bien général. Elles méritent bien l'attention d'un Observateur éclairé. Il trouvera chez les divers peuples une grande variété, et plus ou moins de sagesse, dans la façon dont on s'y pris pour assortir les loix au génie et aux différentes circonstances particulières à une nation, et dans la manière plus ou moins heureuse, dont les divers pouvoirs ont été distribués pour assurer le repos public malgré le conflit des passions particulières, et faire en sorte que du concours de toutes les volontés il résultât le plus grand bien universel qui reflût sur tous, ce qui seroit le chef-d'œuvre de la Politique. / Les nations ont un caractère aussi particulier que celui qu'on remarque dans les différens individus. On voit des manières de penser et d'agir, des motifs de conduite prédominans, qui sont généralement adoptés par tous un Peuple, tandis qu'ils sont rejetés ailleurs. Pour rendre raison de ces différences, il faut considérer tout ce qui peut y influencer, comme la forme du gouvernement, le préjugé, l'éducation, ou les différens besoins d'une nation, son plus ou moins de relations avec les autres Peuples, etc. ; et il ne faut jamais si fort se fixer à une de ces circonstances qu'on ne tienne pas assez compte des autres. »

^{xv} Anonyme, « Sujet du prix proposé par l'Académie de Corse, pour l'Année 1752. Les loix ne sont durables qu'autant qu'elles sont appropriées à la nature et au temperament des peuples, pour lesquels elles sont faites », in *Journal helvétique*, novembre 1753, pp. 447-448 : « Quand la Hollande et l'Helvétie n'auroient pas été forcées par les vexations injustes et cruelles des Tyrans, qui les gouvernoient, à se soulever contre eux, le Génie de ces Peuples les auroit portés à secourir une joug étranger, et à faire leurs efforts pour briser leurs fers. Lorsqu'on remonte à l'origine de ces deux Nations, lorsqu'on étudie leurs inclinations, et leur goût primitif, on y aperçoit un penchant décidé pour la Liberté, et une horreur invincible pour l'Esclavage. Le Climat, la situation du Pays, une certaine Noblesse d'Âme, une haune naturelle pour la Servitude, le désir du bonheur ; tout cela peut avoir contribué à fortifier ce penchant. On ne peut guères le détruire, ou l'affaiblir, ce penchant que par une violence continuelle, ou en changeant les Mœurs et le Génie d'une Nation ; ce qui est très difficile » ; Anonyme, « Lettre à Mr *** sur les Hollandois », in *Journal helvétique*, octobre 1765, pp. 379-380 : « Dans la suite la Hollande devient l'appui de l'Espagne, et pour comble de prospérité, elle se voit en 1710 Maitresse de disposer à son gré du trône des Espagnols : ses anciens Tyrans, et de leur nommer un Roi. / Avant cette époque de la plus grande gloire des Hollandois, leur Pays s'étoit peuplé et étoit devenu l'abord de toutes les Nations, que le commerce et l'heureuse liberté y attiroient. Des villes florissantes s'étoient élevées ; leurs nombreux vaisseaux parcouraient les mers d'un pôle à l'autre. »

^{xvi} « Réflexions sur les avantages du commerce en général », in *Journal helvétique*, novembre 1767, p. 513 : « La Hollande à peine devenue République s'enrichit et devient une des grandes Puissances de l'Europe, en s'appropriant pour le Commerce, une partie des plus précieuses découvertes des Portugais, et une partie des fruits de celles des Espagnols. Ce n'est peut-être qu'aux succès et à l'élévation rapide de cette République que sont dus les progrès du Commerce de l'Angleterre et de la France, qui sont restées long-tems occupées uniquement d'une industrie intérieure, et de querelles qui n'avoient d'autres objets, que les limites de quelque domination territoriale. Car la Hollande avoit déjà une Compagnie des Indes Orientales, riche et puissante, une Compagnie des Indes Occidentales, et portoit son Commerce chez toutes les Nations de l'Europe et dans les trois autres parties du monde, lorsque l'Angleterre et la France ne formoient encore que des entreprises très foibles sur les Côtes d'Afrique et dans les deux Indes. »

^{xvii} J. L. Muret, *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, op. cit.*, p. 48 : « La Hollande donne un batême sur 35 Habitans ; et c'est de tous les pays, celui dont la proportion approche le plus de la nôtre, tant pour le nombre des naissances, que pour l'ordre de moralité. »

^{xviii} Anonyme, « Discours sur la demande quelle devrait être la teneur des loix », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(12), pp. 51-52 : « Toute nation donc doit absolument devenir plus, ou moins commercante, car toute nation doit pourvoir aux besoins, qu'elle Ressent. Une nation pauvre en effet, C'est à dire une nation qui ne Culture point ne peut faire un Commerce de longue durée, car quoiqu'elle ait Toujours le même Intérêt d'acheter, cette pauvreté Exèlle la mettra bientôt hors d'état de continuer un Commerce qui de plus en plus déviendra même Enuieux et dont Toutes les charges ne sont que pour elles. »

^{xix} J. Bertrand, « Essai sur les questions proposées l'an 1759 par la Société œconomique de Berne », in *Recueil de mémoires*, 1760, pp. 106-107 : « A la vérité il n'est pas absolument impossible que quelques Provinces les plus dépourvues de grains de leur crû soient exemptes de ces divers inconveniens. Elles peuvent indépendamment de leur stérilité être riches, très peuplées et très propres aux manufactures : Elles peuvent même n'avoir rien à souffrir de ceux auprès de qui ils se pourvoient. Mais il faut que ce soient pour cela des Provinces maritimes, commerçantes et bien fournie de vaisseaux. C'est le cas de la Hollande, qui se procure sans peine et à son choix tous les grains dont elle a besoin, soit de Barbie, soit de France, soit d'Angleterre, soit de Dantzic et autres grands dépôts, suivant la commodité, qu'elle trouve et sans craindre le monopole étranger, ou les interdictions. / Ne craignons pas que l'abondance du bled puisse jamais nous être à charge. Faites cesser la disette, amenez le pain, et la mendicité disparaît, l'activité se réveille et les ouvriers se multiplient. L'abondance du bled augmente le nombre des consommateurs, et l'augmentation des consommateurs favorise la culture du bled, l'industrie, les arts et les manufactures, qui apportent les richesses des autres nations. » ; Albrecht Stapfer, « Essai sur la question proposée par la Société œconomique de Berne pour l'année 1759 », in *Recueil de mémoires*, 1760, p. 62 : « Avons-nous une mer par le moyen de laquelle, nous puissions envoyer nos vaisseaux dans les quatre parties du monde, échanger nos marchandises, contre celles de tous les peuples de l'univers, et les vendre ensuite à d'autres nations, avec un profit considérable ? Et quand même nous pourrions rendre nôtre commerce aussi florissant, que celui de la Hollande, l'un empêche-t'il l'autre ? La Hollande n'a point de terres labourables, tandis que nous en avons. Le commerce des Anglois n'est pas moins considérable que celui de leurs voisins, cependant c'est un des pays, où l'agriculture fleurit le plus, et où on en fait le plus de cas. Quel bonheur pour ma chérie patrie, si elle se trouvoit dans les mêmes circonstances ! » ; A. Pagan, « Essai sur les causes de la décadence de l'état d'artisan dans les villes », in *Mémoires et observation*, 1766, pp. 134-135 : « On alléguera peut-être l'exemple de la Hollande, où l'industrie de toute espèce fleurit sans être assujéti aux incorporations ; on avancera qu'à l'égard de la bonté de la préparation des productions crues, on pourroit fort bien se passer des confrairies. Mais il faut considérer, que l'exemple de la Hollande ne prouve rien à l'égard des autres pays ; les productions du pays y sont en petit nombre, ce ne sont que celles de l'étranger que l'on y travaille en quantité, et qui y sont importées en si grande abondance, de toutes les parties du monde, que leurs artisans ne manqueront jamais de travail, tant que cette assurance durera. L'industrie des Hollandois repose en outre sur beaucoup d'économie et de sobriété : leurs ancêtres poussés à bout par l'excès de la tyrannie, fondèrent par leur valeur, leur fermeté et leur industrie, la nouvelle république. La nécessité a de tous tems été l'aiguillon de l'industrie. / Ces circonstances, la position du pays, une navigation très-étendue, tout favorisa l'industrie au point que le législateur put facilement s'exempter de prescrire des règles, auxquelles les circonstances assujétissoient d'avance des gens habitués dès l'enfance au travail et à la sobriété. Les confrairies sont effectivement inutiles là où le manque d'ouvrier est plutôt à craindre que celui des matières. Il importe peu que l'ouvrage soit parfait, bon ou mauvais, il se débite également ; chacun travaille suivant la portée de son génie et de ses facultés. »

^{xx} É. Bertrand, *Éléments de la police générale d'un État*, Yverdon, [de Felice], 1781, vol. 1, p. 27 : « Un Etat plus considérable, mais dont le territoire est très-inégal quant à son rapport, comme quant à sa fécondité, environné de pays bien plus fertiles, peut encore ne pas faire de l'agriculture son premier et son seul objet d'industrie ; il ne doit pas la négliger, sans doute, sans quoi il seroit toujours dépendant ; mais il peut associer à cette industrie celle de toutes les manufactures que ses relations avec les autres Etats lui rendent utiles. Telle est la province de Hollande, qui ne sauroit nourrir de son sol ses nombreux habitans, et qui trouve des ressources dans sa marine et son commerce, dans la pêche, le cabotage et une multitude de fabriques. Tels sont encore quelques cantons de la Suisse. Un Etat peu considérable, environné d'autres puissances plus grandes, ne peut pas former des système fixe, indépendant de celui de ses voisins. »

^{xxi} « Journal littéraire » de la Société littéraire de Lausanne, 31 mars 1782, BCU, CO II/35/2, p. 251 : « La Hollande produit très peu de chose et c'est le pays le plus peuplé de l'Europe. Il faut donc encourager l'industrie ; c'est elle qui marche toujours de front avec la population. »

^{xxii} Samuel Constant, *Le Mari sentimental, ou le mariage comme il y en a quelques-uns*, [s.l.], [s.n.], 1783, p. 108 : « Voyez les pays où tout est cher, où il faut beaucoup d'argent pour vivre ; ils jouissent de l'abondance, de l'industrie, du commerce, de la population, on peut presque dire du bonheur, par l'air de vie et de mouvement que l'on y voit régner : l'Angleterre, la Hollande, Genève en sont un exemple. Les provinces, au contraire, où les vivres sont à bon marché, sont languissantes, peu peuplées, dénuées de ressources et de commerce, et nous n'avons que trop de ressemblances avec elles. Le peuple de nos villes est pauvre et languissant ; il est presque tout composé d'artisans étrangers, pour l'ordinaire le rebut des autres pays. Les riches jouissent de leurs fortunes avec plus de vanité que d'ambition : rien n'est au profit de la patrie ; il semble qu'elle pourrait être plus heureuse. »

^{xxiii} B. Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », 1772, Noord Hollands Archief, Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen, T444.383, f° 14v. : « L'Angleterre qui nous donnoit de son surabondant, se trouve dans une autre position et ses avantages dans la dernière Guerre par l'augmentation de ses Possessions, de son Commerce et de sa Navigation. Les Richesses (imaginaires mais réelles, aussi longtems que l'engagement reste fidele) acquises par les particuliers de la plus grande partie de l'augmentation de la Dette Nationale et celles acquises dans leurs Conquetes dans les deux Indes, ont tellement augmenté leurs besoins et consommations que leur Agriculture est à peine suffisante. Ils ont accordé des primes pour favoriser l'exportation des Grains et aujourd'hui ils accordent une entrée franche à tout ce qu'on leur apporte de Grains et Vivres. C'est déjà depuis quelques Années de sorte qu'il n'est plus apparent que les choses y reviendront sur l'ancien pied. » ; Istvan Hont, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010, p. 367.

^{xxiv} B. Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », 1772, Noord Hollands Archief, Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen, T444.383, ff^o 14v.-15r. : « Le demembrement de la Pologne. Les perplexités de Dantzic ont déjà occasionné une grande interruption dans leur Commerce des Grains. Qu'opereront ils dans la Suite ? Le tems seul nous l'apprendra. Mais si tous ces changements trouvent a l'avantage des Peuples favorise la Population. La consommation y augmentera et pourra nous priver dans la proportion de ce qu'elle nous a fourni et meme ces Contrées pourront devenir a notre egard ce qu'est devenu l'Angleterre. »

^{xxv} B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle, ou essai sur la question proposée par l'illustre Société économique de Berne pour la confection d'un Code criminel*, Genève, Bonnat, 1785, p. 214 : « un nouveau genre d'occupation connu sous le nom d'*industrie*, qui mérite l'attention d'un gouvernement éclairé, non pas pour en gêner imprudemment la liberté, mais pour l'encourager ; car il ne s'agit pas de lui donner, par des réglemens multipliés inconsidérément, des entraves qui arrêteroient les efforts du génie et de l'invention. Mais l'essentiel pour vivifier l'industrie est de répandre la lumière et l'instruction dans la nation, en invitant les savans à diriger leurs efforts et leurs recherches vers tous ce qui peut contribuer à éclairer et perfectionner les arts, d'animer l'émulation par la concurrence des ouvriers, de n'y mettre jamais d'obstacle par des privilèges exclusifs qui favoriseroient l'indolence et la médiocrité, ou du moins de ne les accorder que pour quelques années comme une récompense ou comme un encouragement à ceux qui auroient inventé quelque machine avantageuse, des pratiques ingénieuses dans les arts, ou quelque nouveau genre de travail utile. »

^{xxvi} B. Carrard, *De La Jurisprudence criminelle, ou essai sur la question proposée par l'illustre Société économique de Berne pour la confection d'un Code criminel*, Genève, Bonnat, 1785, p. 129 : « A ce défaut, ou pour ménager prudemment cette ressource, on pourroit après avoir fondé leurs dispositions en employer plusieurs comme ouvriers libres qui recevroient un juste salaire à l'exécution de divers ouvrages publics et utiles ; ou, s'ils avoient de l'aptitude et du goût pour les arts d'industrie, ils pourroient servir avantageusement pour eux-mêmes et pour l'état dans divers genres de manufactures qui manqueroient de bras, et seroient établies dans leurs paroisses ou ailleurs. » ; Élisabeth Salvi, « De l'abolitionnisme des Lumières au réformisme pénal de la République helvétique (1764-1803) », in Michel Porret et Élisabeth Salvi (eds.), *Cesare Beccaria. La controverse pénale XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, pp. 169-170.

^{xxvii} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 22 février 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 3 : « C'est depuis peu seulement que j'ai lû et admiré tout ce qu'ont pensé, écrit et fait M^r le Comte de Mnischcz. On ne peut rien de plus noble, de plus judicieux ni qui marque une plus belle ame. Le Coin de la medaille qui l'immortalisera en Suisse, comme son merite et ses lumieres l'immortalisation dans La patrie, est d'un gout exquis. Je felicite d'avance celui qui en verra l'exécution en recevant le prix de sa main. »

^{xxviii} G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, pp. 389-390 : « L'agriculture doit précéder la population, comme le festin doit précéder l'arrivée des convives. Elle doit précéder les arts et les manufactures comme la nourriture doit précéder le travail, parce que la disette ou la cherté mettroit un trop haut prix à l'ouvrage. Elle doit précéder le commerce, parce que la circulation ne peut avoir lieu, dès que l'obstruction est dans le principe, ou dans les premieres voyes, parce que le commerce ne sauroit prospérer, lorsque ces opérations ne se font pas dans le sein de l'abondance, qui allège les entretiens, les salaires et les dépenses de toute espece. »

^{xxix} G. Seigneux de Correvon, *Essais sur l'esprit de la législation*, op. cit., t. 2, p. 455 : « Relativement à l'agriculture, elles produisent divers effets manifestement avantageux. Le premier en augmentant le prix des productions de la terre, le second en procurant la consommation prompte et facile d'un superflu de denrées, le troisieme en animant la culture des terres, par le débit heureux du cultivateur ; ce qui augmentant la masse de leurs productions met l'agriculture en état de les donner à meilleur marché, en l'exemptant des frais onéreux de l'exportation. / Le profit de l'Etat en ce cas est moins ce que les manufactures valent à ses coffres, que les moyens qu'elles donnent de mettre en valeur les terres et de faire vivre à l'aise un grand nombre d'homme, ce qui augmentera nécessairement sa population. »

^{xxx} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 16 octobre 1766 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 3 : « Je n'ay pas oui parler de la distribution du prix de M^r le Comte Mnischcz ; j'ai sçu seulement pas M^r de Tophen que la Société avoit reçu 24 memoirs, ce me semble, qui avoient pris beaucoup de tems à examiner, et qu'elle en avoit retenu quatre qui devoient etre imprimés : pour le reste je l'ignore absolument. J'admire toujours les peines que se sont imposées les chefs et membres de votre Excellente Société car assurément l'examen de tant de travaux, les Jugemens de Comparaison et le choix du mieux sont une tache bien penible, lorsque je Considère non leurs lumières qui leur rend tout facile ; mais leur justice scrupuleuse et leur extreme delicatesse. »

^{xxxi} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Johann Jakob Scheuchzer, 11 février 1726 », Zentralbibliothek Zürich, Ms H 322 : « P.S. / J'oubliois Monsieur de vous dire que Ayant Commencé à m'initier dans la Langue Angloise au Commencement d'Octobre dernier, sur la fin du meme mois je fis divers essais de Traduction de prose et de poësie qui eurent quelque succès ; dans le mois de novembre je traduisit plusieurs chapitres de l'Admirable ouvrage Anglois de *Sieur Denham* intitulé *Physico-Theologi*, ce qui engage Monsieur Le Recteur Polier, Monsieur le Professeur de Bochat et quelques autres de mes Amis à m'encourager de poursuivre sérieusement. »

^{xxxii} V. de Mirabeau, « Lettre à Johann Rudolph Frey, 25 janvier 1763 », in *Le Socrate rustique*, op. cit., p. 352 : « Mais je conviens cependant que Kleinjogg ne peut pas pratiquer cette derniere culture qui exigeroit au moins l'emploi d'une charrue qui exploiteroit environ cent arpens de terre, et où il feroit besoin d'avoir un troupeau de moutons, et autres bestiaux à proportion pour la production des fumiers nécessaires pour obtenir de fortes récoltes. Ainsi il resulte toujours que notre Socrate rustique est conformément à son état un excellent cultivateur, et un citoyen très recommandable. »

^{xxxiii} J. Tschiffeli, « Lettre à Johann Rudolph Frey, non datée », in *Le Socrate rustique, op. cit.*, p. 364 : « C'est là la fatale expérience que fait une partie du pays de vaud. Leurs misérables atelages périssent de faim et de fatigue à voiturier des marchandises ; le fumier se perd par les chemins ; le Colon devenu voiturier est yvrogne, querelle et dissipe ; qualités peu propres pour une vocation, dont la base est la tempérance et l'application. »

^{xxxiv} G. Seigneux de Correvon, « Second Mémoire sur cette question, Quelle est la méthode la plus profitable de moissonner les bleds ou de les faucher ? extrait d'un mémoire de M^r de Lisle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.45(11), p. 1 : « Comme il seroit ridicule de se prévenir pour une Methode qui pourroit etre defectueuse, dès que l'on n'a en vuë que l'utilité publique ; le même motif qui m'a engagé a proposer mes idées sur la manière de moissonner les bleds avec la faucille que je croiois préférable, me fait envisager comme un devoir de presenter les raisons Contraires telles que je viens de les voir dans un Mémoire de *Mr de Lisle Sur le fauchage des bléds*. Il nous apprendra des choses interessantes, supposé même qu'il ne soit pas fondé à tous egards dans sa principale thèse, est s'il a rencontré plus juste ; ce sera une obligation que nous lui aurons de plus. » ; Alexandra Kraus, *Die Einflüsse der physiokratischen Bewegung*, Zurich, G. Davis und C^e, 1928, p. 47.

^{xxxv} G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société oeconomique de Berne. Serait-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes etc. etc. ? », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 56 : « Un fond qui n'est jamais cultivé est un fond mort pour celui qui le possède ; et pour ceux qui y ont droit. Dans cet état d'abandon, c'est une servitude nuisible à tous ; c'est le droit à une mine qu'on n'ouvre jamais. »

^{xxxvi} *Ibid.*, pp. 65-66 : « Il y a peu de traités sur l'agriculture, et surtout des traités modernes, qui ne fassent mention des avantages de toute espèce qui résulteroient, ou qui ont déjà résulté de la réduction des pâturages communs, en fonds particuliers et à clos : mais comme il semble qu'on soit encore dans quelque doute à cet égard ; et que les suffrages de la multitude sont réellement partagés en Suisse sur cette thèse importante ; nous allons tâcher de défilier les yeux de ceux à qui il reste sur cela quelqu prévention, d'abord par quelques réflexions générales qui doivent être envisagées comme des principes, et ensuite par des preuves effectives, tirées 1^o du bien de l'état 2^o de celui des Seigneurs de fief, dîme et juridiction 3^o du véritable intérêt des communautés, et 4^o enfin du bien-être et de la prospérité des individus. »

^{xxxvii} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 13 juillet 1763 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 1-2 : « Aiant remarqué dans le Journal de l'illustre Société, au 23 décembre 1762 que *M^r Tscharner* avoit été chargé de demander à la Société de Londres des éclaircimens sur les usages suivis en Angleterre dans la Jouissance ou dans le partage de leurs communs. Je me suis rappelé que j'avois dequoi Satisfaire sa louable Curiosité sur ce point. Dans le dessein de travailler sur la Question proposée, une experience d'un aussi grand poids que celle de la Nation Angloise me parût des plus propres à determiner nos Compatriotes. Je dressai dans cette cuë un petit mémoire qu'un de mes amis (M^r le Professeur De Bons) se chargea de faire parvenir à un habile Jurisconsulte de Londres avec lequel il avoit des liaisons, et qui voulut bien repondre à mes questions par un mémoire que je reçus vers la fin de l'éternité. J'en fis usage dans le min pour fonder mes allegués. Il y ajoignoit trois Bills originaux d Parlement pour faire connoitre le procedé de la nation sur des tels sujets. J'ay l'honneur de vous envoyer le tout, dans l'esperance que votre respectable Compagnie le verra avec plaisir, et que ces details purront lui tenir lieu de ce qu'elle désiroit si j'avois en plutot le volume de memoires, ou que j'usse été avisé de la Commission donnée j'aurais eu l'honneur de vous faire plutot cet essay. M^r Tschiffeli ou vous Monsieur, pourrés si elle le desir en donner au public un extrait plus entendu, en supplément à ce que j'en ai dit dans mon discours, ou j'ay été obligé de le resserver. Je pense aureste que ces pieces pourront rester dans vos archives, à moins que par curiosité je ne retirasse l'un des Bills ; elles purront d'ailleurs etre Communiquées tres utilement à quelques uns des Seigneux de l'Etat qui auroient à cœur de Contribuer à l'excellent ouvrage de l'abolition des Communs paquis. »

^{xxxviii} G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur le meilleur usage des communs paquis », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.34(14), p. 284 : « Le but général est de rendre Maître chacun de son fond, et que tout fond Susceptible de culture ait un Maître interessé à la Cultiver. Le bien général d'un Pays voudroit qu'il n'y eut proprement aucun terrain en non valeur que celui qu'il seroit impossible d'améliorer. »

^{xxxix} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Tscharner, 10 octobre 1766 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, pp. 3-4 : « aiant l'honneur d'y etre agrégé et les Sociétés correspondantes etant formées à l'instar de celle là, et dans les memes vuës, il importe que nous soyons instruits des mépris que nous devons y mettre et des objets auxquels nous devons nous tenir, pour nous conformer aux ordres supérieurs. Ce dont le Prince et nus ne sentons pas exactement la possibilité, c'est comment les matières ou si l'on veut, les vuës politiques et patriotiques pourons etre entièrement séparées des vuës oeconomiques prises en grans, et accomodées aux besoins et aux circonstances de nos Pays. Javois cru que tout ce qui serviroit à ce sujet n'étoit que des idées, et des ouvertures qui pouvoient etre saisies, ou éliminées, selon le bon plaisir des Seigneurs superieurs, sans aucune conséquence qu'en bien ; et il me paroissoit même qu'ils etoient disposées à en savoir gré à ceux qui les avoient données, comme à des amis du bonheur public. Ne pouvoit il point être que l'on a mal reussi en touchant la matière des émigrations militaires ? Du reste Monsieur soyés assué que quoique vous me fassiez l'honneur de m'en dire, je n'en ferai absolument que l'usage qu'il vous plaira, et principalement pour vous regler. En gros, je ne sçavois voir quel mal pouvoit faire une honnête liberté, et je crains fort pour l'Emulation. On nous parle de la piece de M^r Muret comme y aiant quelque part, et je vous prie du moins de m'apprendre si nous aurions commis quelque'inadvertance dans nos memoires sur le Sujet donné De la Legislation relative à l'agriculture. »

^{xl} Anonyme, « Essai sur les communes pour répondre à la question proposée par l'illustre Société œconomique de Berne de 1761 », 1761, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.37(1), p. 18 : « C'est ce qu'on vû dernièrement de la

manière la plus sensible à K. MM. Tschiffeli et Henchoz qui ne se bornent pas à spéculer sur l'agriculture, mais qui agissent, vinrent à bout l'année dernière avec bien de la peine de persuader cette économie au plus grand nombre des intéressés ».

^{xli} G. Seigneux de Correvon, « Mémoire sur quelques façons à donner au Lin, en supplément au Mémoire de M^r Tschiffely », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.71(11) p. 3 : « Le Mémoire également détaillé et Gudicieux que Monsieur Tschiffeli a donné au Public laisse bien peu de choses à dire ou à faire pour contribuer à l'excellent but qu'il se propose, de rendre meilleure et plus abondante dans ce Canton une Matière autant essentielle, qu'est le Lin ; non seulement pour nous mettre en état de tirer de nos propres terres un article d'une grande consommation que nous tirons du dehors, et qui nous enlève beaucoup d'argent ; mais encore pour nous en faire gagner toutes les façons, en y appliquant l'industrie d'une partie considérable de notre Peuple. »

^{xlii} Dalmazzo Francesco Vasco, *Des Loix civiles relativement à la propriété des biens*, Yverdon, [de Felice], 1768 [1766], p. VII : « Les projets de reform en ce genre effrayeront toujours les Patriciens du bas ordre, comme le vol de l'aigle effraye des reptiles, ou des oiseaux qui ne volent que terre à terre : mais il est tout naturel que de grandes vues étonnent les petits génies ; et c'est pourtant de ces vues élevées et affranchies que la société a besoin. »

^{xliii} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à Tscharner, 18 décembre 1767 », in *Correspondance de Vinzenz Bernhard Tscharner*, Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.92, pp. 3-4 : « d'ailleurs je fus extrêmement prié il y a une Couple de mous de traduire un petit ouvrage Italien intitulé *Delle Legge Civil Reali* qui va bientôt Sortir de la Presse de M^r de Felice, et M^r Grasset aient été prie d'un autre coté de procurer la Traduction d'un ouvrage Latin tres bon et très bien écrit Intitulé *Pauli Risi Icti animadversiones ad Jurisprudentiam Criminalem*. J'ai pris sur mes autres occupations le tems de l'expedier, et Lundi je pense il Commencera à l'imprimer. J'espère que Les Magistrats et les Juges y trouveront des secours et des reflexions dont ils feront eus. J'ay joint à la sollicitation de quelques amis et de M^r Vicat en particulier notre Professeur en Droit une Dissertation assez étenduë sur *l'abus et les inconveniens de la Torture dans la Procédure Criminelle*. J'espère que malgré l'usage que nous en faisons encore en suivant la Constitution Caroline. L'on ne verra pas de Mauvais œil que je suive les traves de M^{rs} de Montesquieu, Servant, Beccaria, Risi et autres qui en ont désiré ardemment la totale supression ; comme elle a déjà lieu en Angleterre, en Suède, en Prusse, et dans tous les Etats de ce Roi Philosophe, dans nulle reserve ; si j'ai eu le bonheur de Joindre quelque chose d'utile aux impressions energiques de ces Grands hommes. Ce sera tout au plus en melant un peu de Logique à beaucoup de sentiment. »

^{xliv} Paul Risi, *Observations sur des matières de jurisprudence criminelle*, Lausanne, François Grasset, 1768, p. IX : « Ce que dit M^r Risi sur l'usage de la torture pour completer la preuve et pour arracher l'aveu du crime, est de la plus grande force, et devra contribuer à accélérer le triomphe d'une pratique plus humaine et moins périlleuse pour l'innocence. » ; Seigneux de Correvon s'était intéressé aux détails des débats des *Délits et des peines* (D. F. Vasco, *Des Loix civiles relativement à la propriété des biens*, op. cit., pp. 70-71) : « L'ouvrage du Marquis a été grossièrement critiqué par M^r Muyart de Vouglans dans une brochure intitulée : *Réfutation des principes hazardés dans le traité des délits et des peines* : mais plus grossièrement encore par un moine, dans un ouvrage intitulé : *Notes et observations sur le traité des délits et des peines*. »

^{xlv} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 24 février 1769 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 1-2 : « Comme il y a plus de quinze jours que l'*Etat de la Corse* traduit de l'Anglois de M^r Boswell est sorti de presses on en aura sans doute envoyé quelques Exemplaires à Berne, ou je presume que vous L'aurez vû ; ainsi bon Juge, comme vous l'etes, vous voudrés bien j'espère m'apprendre ce que vous Monsieur et quelques amis de votre curateur en auront pensé, si l'on a été Content de l'ouvrage même, de la première Preface, de la Traduction, de celle de la Dame de mes amies qui a traduit le voiage. J'aimerais beaucoup savoir surtout ce que M^r Sinner, Tscharner, et de Tophen, mes Aimables et judicieux amis, voudront bien m'en dire ; et en le leur demandant a votre Commandant je vous prie de les assurer de tous les Sentimens qui leur sont si, bien dûs et que je leur ai voué pour Jamais. »

^{xlvi} G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 19 mai 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, p. 3 : « Je lus ensuite mon Mémoire *sur la Depopulation*, c'est-à-dire proprement sur les Causes Politiques. il fut aprouvé quoique je le croye moi-même bien imparfait. Vous êtes si propre Messieurs, à tirer parti des moindres choses, qu'on peut se reposer avec Sécurité Sur votre indulgence, et sur votre art admirable à mettre tout en valeur. » ; G. Seigneux de Correvon, « Lettre à la Société économique de Berne, 23 juin 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.10, pp. 1-2 : « Il s'agisoit d'un Mémoire sur la dépopulation de ce Pays, aprouvé unanimement et peut être trop gracieusement dans cette assemblée après avoir circulé et subi l'examen de la Société ordinaire. M^r notre secretaire fut donc chargé de vous l'adresser, mais je le retins encore dans l'idée d'y faire quelques changemens. Je vous avoüe que dès que je me suis un peu refroidi, et je me refroidis bien vite sur mon travail je n'en sens presque plus que l'imperfection. la matière que j'avois choisi est des plus interessantes et me paroît toujours telle : mais elle a déjà été tres abondamment traité, et il n'y a presque plus rien de neuf à en dire à la verité chaque pays et à cet egard, des Circonstances que lui sont particulieres, et des maladies qui lui sont propres. les coupes étant diverses, demandent par la meme des remedes tout differens, et l'application doit s'en faire avec d'inégales précautions. Ici nous en avons d'autant plus besoin que nous avons à faire à un Peuple libre, et dont une grande partie est trop mal à son aie pour être généré. C'est à la verité beaucoup par sa faute : mais il est vrai aussi qu'il a à lutter contre bien des obstacles qui le rebutent, et dont plusieurs pourront être levés par des Reglements pleins de sagesse et par des actes pleins de bonté. Nous pouvons tout attendre à cet egard des lumières et de la bienveillance de nos Seigneurs. tous ce qui tendra à favoriser l'industrie, à animer le travail, à exciter et à récompenser la bonne volonté dans les divers Ordres sera un acte indubitable de bonté et de Sagesse. Les villes et communautés pourront de leur coté faire d'excellentes choses non

seulement en relevant les familles tombées par la bonne Education qu'elles leur procurent : mais encore en etouffant Sa perte à une honteuse mendicité par des moyens pareils à ceux qu'ont mis en œuvre Messieurs d'Yverdon. »

^{xlvii} Anonyme, « Lettre à un ami, à l'occasion de cette Question proposée par la Société Economique de Berne : Quel devroit être l'esprit de la législation, pour encourager l'Agriculture, et favoriser, relativement à cet objet essentiel, la population, les arts, les manufactures et le commerce ? », in *Journal helvétique*, mai 1764, p. 498 : « L'esprit de la législation devra s'appliquer à conoitre toutes les circonstances de l'état actuel de la Nation ; étudier la nature de nos fonds, qui est très variée, et conséquemment, établir une police, qui intéresse les sujets, et qui les encourage à tirer de ces divers fonds, tous les avantages possibles ».

^{xlviii} V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1756, t. 2, pp. 156-157 : « En un mot, la richesse qu'une partie de l'Etat acquiert aux dépens de l'autre sçauroit être un bien, que quand cette opération tend à remettre l'équilibre politique que j'ai établi dans les précédents Chapitres. Or puisqu'il est prouvé par le fait que la nature des choses tend à faire perdre cet équilibre en faveur de la Capitale, la vuë d'un bon Gouvernement doit être le rétablissement du niveau de la balance ; c'est-à-dire, de mettre tout en usage pour diminuer la surcharge, et le renvoyer dans les Provinces. / En Conséquence de ce principe incontestable que tout l'Etat doit une balance à la Capitale, entrons dans le détail des moyens de mettre chaque Province en état de la payer proportionnément à sa distance et aux moyens d'exportation qu'elle peut avoir. Nous avons dit d'abord, que l'objet perpétuel et constant d'un Gouvernement sage doit être de rétablir l'équilibre politique qui s'appelle circulation, et pour cela de repousser par des moyens doux et de convenance tout ce qui surcharge inutilement la Capitale, tout ce qui ne fait pas partie physiquement et indispensable de cette balance ; mais il en demeure encore assez pour qu'en peu de temps l'engorgement devienne totale, et pour que l'équilibre soit perdu sans ressource, si l'on ne procure avec attention à chaque Province les moyens de s'acquiter en denrées ou matières de son crû. Tout mon système se réduit à cette opération. En voici les ressorts résumés en peu de mots. / Il faut que les Provinces ou territoires à portée de la Capitale soient employés à la production des denrées comestibles journellement, et qui ne sçauroient être amenées de loin ; que les Provinces plus éloignées, mais mitoyennes soient destinées à porter les denrées qui peuvent souffrir le transport ; que celles enfin, qui sont hors de portée de pouvoir fournir des denrées à la Capitale, payant leur contingent en matières ouvrées, dans lesquelles la forme emporte de beaucoup le fond, et dont en conséquence un envoi en petit volume, eu égard à sa valeur, puisse supporter les frais d'un transport considérable pour aller faire son payement à la Capitale. »

^{xlix} *Ibid.*, p. 380 : « Les loix ne sont proprement que les conditions de l'association civile. Le Peuple soumis aux loix en doit être l'auteur ; il n'appartient qu'à ceux qui s'associent de regler les conditions de la société : mais comment les régleront-ils ? Sera-ce d'un commun accord, par une inspiration subite ? Le corps politique a-t-il un organe pour énoncer ces volontés ? Qui lui donnera la prévoyance nécessaire pour en former les actes et les publier d'avance, ou comment les prononcera-t-il au moment du besoin ? Comment une multitude aveugle qui souvent ne sait ce qu'elle veut, parce qu'elle sait rarement ce qui lui est bon, exécuteroit-elle d'elle-même une entreprise aussi grande, aussi difficile qu'un système de législation ? »

^l Anonyme, « La question proposée, Commodum et felicitas populi prima omnium legum », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(7), p. 36 : « plus ce commerce augmente, plus aussi le luxe de décoration s'étend à toutes les classes de citoyens, et devient un luxe d'habitude et de besoin, qui alors devient une mode désordonnée et destructive ; car le luxe n'est utile qu'autant qu'il est libre et varié, et conforme aux états de chaque particulier ». Le mémoire met d'ailleurs le lecteur en garde contre les systèmes économiques centrés sur le commerce.

^{li} Anonyme, « Extrait d'un Memoire fait en Septembre 1760 : Un calme perfide est souvent l'avant Courreur de l'orage », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(21), pp. 1 et 6 : « Le Pain est la nourriture la plus necessaire et la plus Commune de l'home, et quoique ce ne soit pas l'unique et qu'on puisse y Supleer, par plusieurs nouritures il est de l'interest et meme du Devoir d'un Souverain d'en procurer à son peuple, en sufisante quantité, et à prix modique, le defaut de l'un et de l'autre et sujet à des Grands inconvenients, et peut jeter non seulement un estat dans des Calamites, mais encore Causer des mitineries dans le bas peuple, comme l'on en voit de frequents exemples dans l'histoire, nous avons dans nôtre Chere Patrie espruvé souvent des alternatives de Cherté et d'abondance, l'un et l'autre est un Mall, le premier Cas fait souffrir les pauvres, alarme les Citoÿens, et fait sortir des sommes prodigieuses de l'estat pour faire venir les Grains du dehors, la trop grande abondance nuit aussi ; elle d'escourage l'Agriculture en ce que le Paisant et le Bourgeois encore moins ne retire pas les fraix de son labour. / [...] voila donc un Commerce bien avantageux, si on le favorise on verra bientôt, des Compagnies de Marshands se former dans les différents quartiers du Canton, on verra dans les Annees abondantes toutes les places vuides se remplir de Graines, qui se vuidront des que le plus haut-prix des Bleds anoncera Leurs profits et le manque de la Recolte par le Commerce bien dirigé, les Graines enlevées et resserrées des quelles seront à bas-prix, et repandues desquelles remonteront, on ne manquera Jamais de Bleds, on sera à la bride la disette pour toujours, le prix n'en sera n'y exhorbitant n'y trop bas, Ce qui encouragera beaucoup l'Agriculture ».

^{lii} Anonyme, « Proposition de la Société oeconomique de Berne pour cette année 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(7), pp. 3-4 : « L'esprit de Legislation pour l'Agriculture doit etre proportionné au caractere de la Nation ou le Caractere de celley en general est temperé parconsequent les Loix emanables a cet effet doivent etre comme la rosée du mois de May, douces, agréables, utiles, et genereuses. c'est la toute ma division. / Or pour remplir ce dessin et suivre mes idées, ce seroit de faire un Livre, intitulé, *Loix D'Agriculture* en faveur de tous les Sujets de Leurs Excellences etc. / en suite une belle et ample preface sur l'importance de la matière pour encourager un chacun a L'observation de ces Loix avantageuses, diviser l'ouvrage en deux parties, scavoir en Loix generales et en Lois

particulieres ; les premiers seroient obligatoires, et les autres gracieuses et meritoires. » ; *Ibid.*, p. 5 : « A la connoissance de cet Esprit avantageux, et de ces loix dorées, on verra naitre par tout, le désir, l'émulation, et meme une envie de se surpasser les uns et les autres dans l'Agriculture, si sur tout, on propose un prix, ou une recompense a celuy d'un village, qui aura le mieux Cultivé ses champs ».

ⁱⁱⁱ Anonyme, « Discours sur l'importante question proposée par la Société de Berne en 1764 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(3), pp. 19-20 : « Pour cela, il n'y a qu'à les dépouiller, aussi bien que tous les autres Citoiens, de tous ces préjugés barbares et fastueux, qui avoient attaché une espèce de bassesse à la qualité d'Agriculteur, afin de les ramener au naturel et au vrai, dont ils ont les principes si bien gravés dans le cœur, et de leur faire estimer ce qui est estimable, et blamer ce qui est blamable, en leur remettant devant les yeux, l'exemple de ces profonds Magistrats, et de ces habiles Capitaines, d'Athènes et de Rome, et en un mot, dees plus grands hommes qu'il y aient eu dans le monde, qui se sont tous fait gloire d'aller à la charrie, et de cultiver de leur propos moins, les Terres qu'ils avoient Soutenues par la sagesse de leurs Conseils, ou dépendus par leur adresse et leur valeur. »

^{iv} Anonyme, « Sic gaudebunt campi et civitates vestrae et omnia quae in eis sunt », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.40(9), p. 3 : « Surtout dans le commerce avec l'étranger pendant un certain espace de tems ; les ouvrages de vos manufactures et vos marchandises Seront bon marché. Si vous diminuez chez vous les droits les taxes et autres impositions de manière que les matieres premieres c'est-à-dire les productions de la terre, les journées des cultivateurs et ouvriers leurs outils, [...] et par suite de cela les ouvrages et Marchandises soient a bas prix et a plus bas prix que chez les etrangers ; la Sureté et la commodité des chemins et des grandes routes dependront du soin que vous aurez a les entretenir. C'est la le veritable nœud, l'émulation continüe par une bonne police sera le reste des matieres premieres rendues fort cheres par les droits et les taxes et autre impositions sur les terres, sur les matieres premieres qui en proviennent et sur la personne, les objets de consommation, logement et entretien des cultivateurs ouvrier fabriquant et commercant en cherissent necessairement les ouvrages et marchandises a proposition et en éloignant aussi a proportion les acheteurs tant nationaux qu'étrangers, non seulement empechent mais même, sont tombes d'une chute commune les arts, les manufactures, le commerce et l'agriculture. »

Chapitre 5

ⁱ Louis Panchaud, « Memoire d'un Particulier au Sujet de quelques Reflexions, sur les Articles qui peuvent concerner l'Agriculture », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.35(20), p. 2 : « Rien ne piquerait plus d'Emulation le Paysan, que s'il plaisoit au Souverain de faire fraper des petites Medailles en Argent, avec une légende en Langue Allemande pour le Pais Allemand, et en Langue François pour le Pais de Vaud, et de si petite Valeur qu'elle fussent, étant distribués à la Tête d'une Communauté, au meilleur Cultivateur sur le jour qui seroit indiqué, cette marque d'Honneur auquel le Paysan est très sensible, ne manqueroit pas de faire les Efforts pour optenir à l'Envi les uns des autres, la medaille promise au meilleur Cultivateur des Champs. »

ⁱⁱ Anonyme, « Dissertation : Sur la question proposée dans la Gazette de Berne du 19 décembre 1763 », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.41(2), p. 27 : « Nous avons établi pour principe qu'il étoit necessaire que chaque membre d'un Etat eût une grande estime de lui-même, parce que ce sentiment bien conduit annoblit les idées et force l'honneste homme bien different en cela de l'amour propre pri dans le sens moral, qui consiste dans une confiance aveugle sur des lumieres, force des Etourderies. Ce ne sont pas les Etudes qui forment le cœur, elles ne servent qu'à eclairer l'Esprit et Souvent elles ne servent qu'à multiplier les disputes. Un Etat n'a pas besoin de Scavans comme Scavans : il lui importe peu que l'on scache exactement combien tel ou tel Roy a vécu, la durée du monde depuis sa création, et si la bataille de Cannes s'est donné le tel jour ou le tel jour, pour vù que le général qui commande les troupes soit bien instruit des causes qui ont occasionné la perte ou le gain de la Bataille. »

ⁱⁱⁱ *Ibid.*, p. 7 : « Il nait l'idée une petite distinction qui pourroit flatter le laboureur, ce seroit une couleur particulière affectée à sa classe, comme le gris de fer melangé, laquelle seroit deffendue sous peine d'amende et de confiscation du vêtement à tous particulier, excepté aux Gentilshommes et sous la peinen d'une triple amende contre les domestiques qui seroient trouvés en contravention. / Il seroit réglé en même temps que les domestiques des laboureurs pourroient porter le dite couleur en doublure seulement. / Que dans le cas où le laboureur seroit revestu de l'uniforme de sa classe lequel il pourroit decorer comme il le jugeroit à propos, il auroit le privilège de marcher dans les Cérémonies publiques immédiatement après les Magistrats et la noblesse l'ordre des âges observé ; qu'il auroit Egalement le privilège d'entrer dans les promenades publiques avec la noblesse, et d'avoir ses causes appellées dans toutes les juridictions par preference à celles des bourgeois afin de le detourner le moins qu'il seroit possible de ses occupations. »

^{iv} Anonyme, « Reflexions sur l'agriculture », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(14), p. 4 : « D'ailleurs, de la manière dont on vit generalement, tout ce vain et frivole exterieur, ne peut presque plus être un Sujet de distinction, puisqu'à cet égard tous les Rangs et les Conditions se trouvent bientôt confondus, et que l'on void de simple Bourgeois, le Marchand, et jusques à l'Artisan prendre un vol et se donner des airs, qui conviennent à peine aux Personnes du premier Rang, à qui des là il ne reste guère d'autre moien de se faire remarquer, apercevoir dans la foule, que la Modestie, la Simplicité dans tout ce qui les environne, la frugalité, une vie Sagement occupée. Ces Vertus qui sont l'apanage de toute personne qui pense bien, seront en même tems une riche Source, ou ils pourront puiser abondamment de quoi satisfaire une Inclination genereuse et bienfaisante, se procurer le doux et ravissant plaisir de faire des heureux. Tous les yeux ne tardent pas à se tourner sur eux, on les admirera, et de ce Sentiment il n'est pas loin à l'imitation. »

^v *Ibid.*, pp. 4-5 : « Quand une fois on verra par tous, les premiers Magistrats, les Personnes opulentes, du plus haut Rang, renoncer volontairement à un Luxe, une noblesse, un désœuvrement que leur Etat semble autoriser, comment est ce que ceux à qui leur Situation devoit naturellement et nécessairement les interdire, oseroient se les permettre. Les Enfants des premières Maisons élevés dans la Simplicité, éloignés de la dissipation, d'une vie molle, voluptueuse, cette Boîte fatale de Passion, d'où sortent les plus grans Vices, et les plus grans Maux, appliqués à des occupations honorables et utiles, apprendront aux autres à mieux élever les leurs, à diriger leur Education sur de si beaux Exemples. Une louable Emulation se répandra dans tous les Orizons. On verra se former une nouvelle Generation, qui rappellera ce qu'il y avoit de bon dans les Mœurs antiques, et bannira toutes ces petitesesses, ces puerilités, ces precieuses bagatelles, qu'ils rendirent les Suisses méconnaissables, jusques dans la Suisse même. »

^{vi} Anonyme, « Prémices offertes à la patrie par l'ignoré philosophe : Le gouvernement oeconomique ou paternel, résultat du plan ou projet de la Nature », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.57(4), p. 3 : « L'Axiome le plus general en matière de Législation qu'il soit connu je pense, jusqu'ici c'est que pour être juste et efficace dans son objet ; elle doit être adaptée au caractère dominant ou spécial de la Nation qu'il s'agit de policer. Mais Messieurs n'est il point de principe plus philosophique : c'est-à-dire plus universel encore, et plus *vrai* ? car la vérité ne consiste (à mon avis) que dans l'application d'une théorie ; ou dans l'adaptabilité d'un procédé ; au plus grand nombre d'objets possibles. N'existeroit il donc point de principe plus général ; plus commun, plus élémentaire et plus simple. »

^{vii} Mochard, « Essai sur la meilleure méthode pour l'éducation du paysan, relativement à l'agriculture », in *Mémoires et observations*, 1764, p. 88 : « On compare ordinairement la société civile à un corps, dont le souverain est le chef ou la tête, et les particuliers les membres. Mais ne pourroit on pas pousser la comparaison plus loin, au moins dans les cantons de la *Suisse* les plus considérables ? et dire que le souverain de chacun d'eux en est le chef ? que les bourgeois des villes en sont le corps, et les paysans les membres ? Le souverain, comme chef, gouverne le corps et les membres. Les membres donnent la nourriture au corps, qui à son tour rend aux membres une partie de ce qu'il a reçu d'eux. Cette heureuse harmonie nourrit, entretient et affermit le chef, le corps et les membres. Mais les membres ne doivent pas seulement être le point d'appui de toute la masse, et fournir à sa nourriture, ils doivent aussi en être les défenseurs. En *Suisse*, où il n'y a point de troupes réglées, le paysan doit en tenir la place. Il est, pour ainsi dire, né soldat. Et comme tel, il doit dès sa jeunesse se faire au maniment des armes, il doit apprendre l'exercice, les évolutions militaires, à tirer juste, et à s'acquitter au mieux de toutes les fonctions d'un brave soldat. Il doit toujours se souvenir qu'il appartient à la société dans laquelle il est né, et qu'il doit toujours être prêt à tout sacrifier pour la défense et le bonheur de sa patrie. »

^{viii} C. de Bonstetten, « Moyens proposés à la Société Economique pour repandre le goût de l'agriculture parmi les Bernois », *op. cit.*, pp. 4-5 : « C'est des Etrangers encore que nos jeunes Concitoyens apprendront la véritable estime dont on recompense le Zèle de la Société Economique : Des ames bien nées n'entendront point sans émotion retenir les éloges de quelques Concitoyens qu'ils avoient méconnus dans leur patrie, et que l'Orgueil qui n'a plus de Flateurs à payer est bientôt abbatu, et comme ces Idoles grossières auxquelles on ne croit plus, rejettés parmi les choses les plus viles. »

^{ix} G. Seigneux de Correvon, « Essay sur cette Question proposée par l'illustre Société Helvétique. Quelle est la meilleure Methode pour l'Education du Paysan relativement à l'Agriculture ? », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(5), p. 27 : « 1° On ne sauroit éclairer un homme sans le rendre plus utile à soi même et à ses semblables ; et à moins qu'il ne fut de la plus mauvaise trempe on doit naturellement le rendre meilleur en l'éclairant sur ses interets et sur ses véritables obligations, ce ne seroit donc pas une mediocre avantage d'augmenter le nombre des Paysans éclairés et vertueux. / 2° La bonne Education devra guerir, ou du moins affoiblir beaucoup l'Esprit credule et Superstitieux. / 3° Elle ouvre l'Esprit et developpe les Talens : elle favorise l'Industrie en tout genre, et par là même elle porte à l'activité et au travail, par les principes de l'homme et de l'interet le mieux entendu. / 4° Elle ouvre des Ressources sans nombre pour soutenir ou pour relever une famille, ou pour être en secours à d'autres. Disons plus. Un homme cultivé et d'un bon Esprit suffit quelque fois pour remettre l'Ordre et la bonne Oeconomie dans une Communauté. / 5° Un aësan bien élevé peut être Membre d'une Justice ou d'un Consistoire, Arbitre, Tuteur, Taxeur Juré, deffenseur dans un decret. En tout cas diverses qualités, il peut se rendre très utile ; à ses Proches, à ses Amis, à ses Voisins, à la Communauté qui est sa Patrie. »

^x Jean Daniel Bourgeois de Longueville, « L'éducation des Dames relativement à l'œconomie et à la vie rurale », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(1), pp. 8-9 : « Votre Epouse n'ayant rien plus à cœur que l'établissement futur de ses enfans, font vivement la nécessité d'augmenter son bien. Il s'attache avec ardeur aux objets les plus productifs. Le labourage et le melange des terres : l'amélioration et l'établissement des prés ; la culture de la vigne et le gouvernement de son produit : l'exploitation et le repeuplement des forêts : enfin l'augmentation, la recolte, et le débit avantageux de ses denrées ; voilà ce qui occupe et absorbe son attention. La construction et la répartition des bâtimens, l'entretien des cloisons, la recherche des eaux, le desechement des marais, spéculations, la défense de ses droits, les emplois etc. viennent encore enfler sa tâche. Votre education et votre complexion ne vous permettent pas de partager avec lui ces soins, qui sont faits pour les hommes ; outre que votre présence est nécessaire à la maison pour avoir l'œil sur votre famille et sur votre domestique. Il reste cependant bien des objets de culture et d'industrie auxquels votre Epouse ne peut se livrer faute de pouvoir suffir à tout. Le jardin, les expaliers, le verger, la pépinière, la chènevière, la lisière, la basse-cour, le pigeonier, les abeilles, les vers-à-soye, le laitage, les moutons et autres menu bétail etc. sont des branches dont les unes font tout-à-fait négligées, et dont les autres languissent parce qu'elles sont abandonnées avec soins mercenaires et à l'aveugle routine des domestiques. »

^{xi} D., « Plan d'une Education convenable aux filles de l'age de six à quatorze ans », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(16), pp. 1-2 : « C'est Maîtriser ses Passions, gouverner son gout, ses penchants, savoir supporter les peines de la vie, il en est pour tous les Etats : Interroger le Monde, la Raison viendra, dit on, Elle leur apprendra... Les Passions sont formées avant la raison, et croissent avec l'age, alors quel travail ! On Croit que chez des Etrangers, un Enfant changera de gout, d'humeur, de Caractere, qu'elle Erreur ! he quel danger sur tout pour des filles ; une Maitresse de Pension regarde votre fille comme un Etre utile à son interet, elle s'applique à lui rendre le sejour agréable, à lui procurer du plaisir ; on ne la gêne point parce que les jeunes gens aiment la liberté ; l'indépendance, que les jeunes filles ne devraient jamais Connaitre, fait leurs delices dans ces Maisons de pension : une Maitresse qui voudrait s'appliquer à leur former le Caractere ; les Corriger, verrait bientôt sa maison vuide ».

^{xiii} A. Polier de Saint-Germain, *Du Gouvernement des mœurs, op. cit.*, p. 86 : « Mais dans nos climats tempérés où les femmes ne sont point esclaves, où elles sont citoyennes et et sous la protection des Loix, où elles reçoivent l'éducation qui convient à des êtres libres et raisonnables, où la beauté n'exclut ni la raison ni la vertu, ce seroit opprimer cette partie du genre humain, que de la priver d'une liberté que la Nature lui accorde ; ce seroit l'outrager et l'avilir, que de supposer qu'elle ne peut en jouir dans en abuser ; ce seroit enlever à la société son plus brillant ornement, et la priver de ses plaisirs les plus doux. »

^{xiii} Anonyme, « Essay. De meliori semper curandum », 1763, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(6), p. 17 : « In ne faudra pas oublier non plus, que si l'on ne doit avoir d'autres egards, qu'au plus ou moins de merite en quelque sorte d'élection que ce puisse être, c'est sur tout en celles des Paysans, qui ne doivent pas moins-mépriser qu'ignorer, ce que le monde corrompu a coutume de pratiquer, pour parvenir a ce que l'on appelle dignité, Charge, Honneur ou Emploi ; Et pour eviter le plus grand inconvenient des Elections populaires qui est l'Esprit de parti, l'opiniatreté et l'entêtement, avec lesquels les moins connoisseurs et les ignorans, s'obstinant a se refuser avec Lumieres de ceux qu'ils conoissent plus sçavans et plus eclairez qu'eux, il seroit a souhaiter que l'on put sens raporter au Choix de la Societe (Economique ou tout au moins qu'on en put concentrer avec elle ».

^{xiv} Anonyme, « Essay. Beaucoup d'exemples et peu de préceptes », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(7), p. 12 : « Car il Convient qu'il les fassent Travailler en leur présence et avec eux ; qu'ils ne cherchent point à leur éviter toutes la peine et sur tout qu'ils ne s'impatiente pas en les voyant agir. Sans doute il y aura des deffauts dans leur ouvrage, il pourroit etre mieux, mais il en est ainsi dans les Commencement sans aucune exception ; et ils feront mieux dans la Suinte. / Les Pasteurs doivent aussi par leurs Instructions exciter les Enfants, disons meme tous les mebres du Troupeau, à l'activité et au travail le plus assidus ; personne n'est dispensé de travailler ; Il n'y a ni rang, ni Sexe ni Condition qui puisse Autoriser de vivre sans occupation ou sans vocation ; Et qu'elle source abondante de motifs, ls Pasteurs ne trouveront ils pas pour engager les personnes Confiées à leurs soins, à la diligence dans la Religion, dans la Sociabilité, dans nos besoins, dans l'Interêt des familles et des particuliers dans les suites funestes du désœuvrement et de Poisiveté. »

^{xv} *Ibid.*, pp. 15-16 : « Or les jeunes gens de la Campagne profiteroyent de ces deux derniers etablissements en deux manières ; Nonseulement parceque ceux d'entreux qui auroyent du gout et de l'intelligence profiteroyent de ces divers Colleges où ils devroyent etre admis ; mais encore parce que ces Connoissances étant plus rependuës parmi les Citoyens influeroient nécessairement sur le genie national, qui deviendrait par la même plus inventif, plus observateur, et plus curieux. / Enfin s'il se trouvoit quelque jeuns homme à talent il seroit de l'interêt d'une Ville, et d'un Village de lui aider à les faire valoir et de l'encourager par tous les moyens possibles. »

^{xvi} *Ibid.*, p. 16 : « C'est-à-dire donc qu'on prétendroit faire des paysans et des gens de la Campagne, des bêtes de somme qu'on veut nourrir de pommnes de terre ou de gland, detinées a fournir de grosses rentes aux propriétaires et aux gens de ville, de quoy Satisfaire leur Luxe et leur Oisiveté. Laissons de telles petites gens aux despôtes qui ontent les armes à leurs Serfs dans la Crainte qu'ils ne s'en servent lors qu'on voudroit les opprimer ; Ils sont hommes, ils sont Chrétiens, ils sont nos feères et nos nourriciers, et en ces qualités nous ne pouvons ignorer ce qui leur est dû. »

^{xvii} *Ibid.*, p. 18 : « Le point est Capital. En donnant aux jeunes gens nés pour le labourage de l'estime pour ce genre de vie, on les fixe dans leur etat, ils n'abandonnent pas la Charrüe, pour s'enroler, ou pour aller dans les Pais Etrangers endosser la Livrée, et ils ne Cherchent pas Si Communement à quitter la Campagne pour se retirer dans les villes ; Il y a plus d'ouvriers et d'emulation ; les journaillers sont moins Chers, et travaillent avec plus de plaisir. Il s'agiroit donc de faire sentir aux enfans des Cultivateurs, les avantages qui accompagnent leurs Occupations ; et dissiper les preventions qu'ils ont trop souvent pour tout autre genre de vie. »

^{xviii} *Ibid.*, p. 29 : « Les moyens que les Enfants de la Campagne ont pour apprendre à lire, à écrire et a Chiffrer ne Sauroient etre plus Comodes pour eux, ni plus à leur portée, nos Villages sont rassemblés, et dans les plus petits il y a des maitres d'Ecole payés en tout ou en plus grande partie, par la Caisse publique des Communautés, souvent même par LL. EE. Tous les enfants indifferemment sont admis à ces instructions publiques. Les pauvres toujours gratis ; On les fournit meme des Livres nécessaires ; Les moyens nés ne payent qu'une bagatelle, et dans presque toutes les Communautés on distribüé des prix d'encouragement, ensorte que si les pensions des Régents n'etoient pas si modiques, ces établissements seroyent en general parmi nous sur un pied qui ne laisseroit rien a désirer, puis qu'il n'y a que ceux qui négligent totalement les Ecoles, qui ne Sachent pas lire tous les Garçons qui fréquentent celles d'hiver avec quelque assiduité aprennent suffisamment à l'écrire et les plus habiles à Chiffrer. »

^{xix} V. B. Tscharnier, « Extraitdes de plusieurs pièces qui ont concouru au prix indiqué pour l'année 1763 par ordonnance de la Société æconomique de Berne sur cette question, Quelle est la meilleure méthode pour l'éducation des habitans de la campagne, relativement à l'agriculture », in *Mémoires et observations*, 1766, pp. 70-71 : « Gardons-nous bien de

concevoir une idée assez désavantageuse de la disposition morale de ces peuples pour désespérer de parvenir à le corriger de ces défauts. Si le peuple de la campagne y reçoive de meilleurs instructeurs, s'il est convaincu par des essais et des expériences faites sous ses yeux, s'il est réveillé, excité, par des primes, s'il est enfin assuré que le Prince fait une attention particulière sur lui ; ne doutons pas des heureux effets qui en résulteront pour le bonheur du peuple, et à la gloire du gouvernement. C'est en perfectionnant l'éducation que le Prince réussit le mieux à rendre un peuple plus sage, plus content de son état, et plus heureux. »

^{xx} Anonyme, « In rebus arduis audere sat est », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(9), pp. 19-20 : « 1^o de rendre l'Agriculture honorable, d'attacher à la Condition du Cultivateur, de la considération, un certain relief qui luy fit sentir qu'on luy donne une haute préférence par-dessus celui dont le plus grand mérite consiste à peu près, dans le brillant privilège de pouvoir vivre inutile à la Société ou peu s'en faut. Mais il seroit encore plus nécessaire. 2^o de travailler sérieusement à rendre cette Profession plus lucrative, en cherchant à procurer aux Cultivateurs l'écoulement de leurs Denrées en leurs Rendans le Débit plus assuré et plus profitable par le retranchement des Causes qui luy nuisent. C'est la tâche des Pères de la Patrie sur laquelle il ne me convient pas d'empiéter. »

^{xxi} Anonyme, « Quelle est la meilleure instruction chrétienne pour les Gens de la Campagne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(13), p. 3 : « Les Gens de la Campagne sont peu connus, les Philosophes ne semblent pas avoir étudié l'Homme que dans les villes, et je n'en sçai aucun qui ait daigné tourner ses vues et ses recherches morales vers cette Classe plus obscure, mais plus utile de l'humanité. On n'en a parlé que pour la rabaisser, ou pour luy donner des Louanges outrées, sans chercher beaucoup à connaître ce qu'elle est, ce qu'elle peut être, de quoi elle est capable, et de quelles choses elle a besoin pour être plus vertueuse et plus contente. »

^{xxii} *Ibid.*, p. 4 : « Les Gens de la Campagne sont encore incapables de raisonnement un peu approfondi de toute idée abstraite et Métaphisique : accoutumés à borner leurs à des objets sensibles, n'ayant pas passé leur jeunesse dans les exercices de l'esprit, mais seulement dans ceux du corps ; n'étant pas faits de bonne heure, comme les Enfants des Villes, à l'usage continuel des abstractions qui se changent en habitude. Sans qu'on s'en aperçoive, ils ne sçauraient suivre un raisonnement que ne roule que sur des idées qui leur sont étrangères, ni fixes leurs réflexions sur ce qui est purement intellectuel : leur esprit succombe sous le poids d'un travail si peinible et si nouveau pour eux, et quand on leur adresse quelque discours composé de Semblables raisonnemens, ils l'admirent d'autant plus qu'ils sentent bien que ce sont des choses au dessus de leur sphères, et qu'ils n'y comprennent rien du tout. »

^{xxiii} Anonyme, « La meilleure Education qu'on pourroit donner aux Enfants de la Campagne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.38(14), p. 8 : « Or pour avoir de tels Régents, qui eussent de telles Capacités il faudroit que les Communautés en reconnussent l'avantage, et qu'Elles fissent des Pensions qui pussent faire subsister honnêtement leurs Régents, qu'ils ne fussent pas obligés à se vouer à autre chose pour gagner leur vie afin qu'ils pussent consacrer leur tems à l'Instruction des Enfants. Et si les Communautés ne pouvoient faire des Pensions suffisantes, on devoit obliger les particuliers qui ont des Enfants à y Contribuer, comme cela est établi dans de certains endroits que chaque particulier qui n'est pas à la Charge de l'Hôpital ou de la Commune paye tant par Mois, par Enfant. Il ne faudroit pas non plus que les Ecoles fussent trop nombreuses, et que les petits Enfants eussent un Régent en particulier, jusques à ce qu'ils sussent bien lire et être en état de Comprendre quelques choses des instructions que leur donne le premier Régent. Il faudroit de plus que Régenter des petits fut fort exact à bien faire epeeler, et de ne pas les faire Lire qu'ils ne sçussent parfaitement epeeler. »

^{xxiv} P. Wullyamoz, « Lettre à la Société économique de Berne, 28 mai 1768 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.13, p. 2 : « Je trouve qu'il est humiliant pour les Compatriotes zelés, qu'il soit dit, qu'on soit obligé de proposer des prix des récompenses pour donner de l'émulation, de l'activité aux sujets, pour les engager à travailler à ce qui est propre à faire prospérer la Patrie, comme si leurs Interests particuliers. Celui de leurs descendans, l'amour Naturel qu'ils doivent avoir pour le Païs qu'ils habitent par une longue succession de leurs Ancêtres ; le désir qu'ils doivent avoir de Contribuer à la gloire et prospérité d'un Prince qu'il devoient Chérir ; tous ces motifs disje, ne devoient ils pas être bien puissants et bien suffisants pour les exciter à l'émulation, sans avoir besoin d'autre récompense que la Satisfaction de ce rendre Utiles. »

^{xxv} *Ibid.*, p. 2 : « Je crois que si l'on parvient à établir l'Agriculture dans ce Païs, sur un pied plus Avantageux qu'elle ne l'est, et qu'on la porte à ce degré de prospérité, et d'abord dans ce dont je la Crois très Susceptible ; Je crois qu'elle Influencera efficacement ; non seulement sur la prospérité des fabriques et des arts, Mais aussy sur la Population, parce que cette prospérité et Abondance de toutes les choses nécessaire à la Vie, en fera baisser le prix, Elle y attirera par ce Motif des Ouvriers de toute espèce qui exerceront leurs Arts sur un prix beaucoup moins dispendieux pour ceux qui les emploieront, parce qu'ils pourront Vivre à Meilleur Conte qu'aprèsent, et que du passé, si ce principe est admis, l'on ne doit rien Négliger pour donner de l'activité et de l'Emulation aux Agriculteurs. / Et pour Introduire au Païs de Vaud l'économie industrielle et active de la partie Allemande du Canton, le meilleur Moyen selon moy pour y réussir : Serait, que si l'on prend en Consideration de former des établissemens pour des apprentissages d'Agriculture Rurale et autres ; Est de mettre en apprentissage les Jeunes Gens du Pays de Vaud, dans les établissemens qui ce feront à ce sujet dans la partie Allemande du Canton. »

^{xxvi} Anonyme, « Considérations d'un patriote concernant les cottisations ou contributions en faveur des pauvres », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(4), p. 2 : « Puis ce sont les Communes qui doivent assister les pauvres, pourquoi ne prend on pas pour cela le bien du public avant de toucher à celui des particuliers, pourquoi à Rossin en particulier ne prend on pas les Bourses des riches qui reunies ensemble suffisent pour afranchir les particuliers de toute cottisation et procurer aux pauvres un auspice nécessaire. En effet puisque la roue tourne et que l'Etat des familles

change qui ne voit que chacun y trouveroit son compte dans un tems ou dans un autre, qui ne voit que c'est la vraie Destination de ces fonds pieux et publics, le vray moyen de ne pas rendre notre condition pire que celles des forains aisés qui ne sont cottisés ni ici ni ailleurs pour que dans le besoin on assiste aussi leurs pauvres : cette idée me parroit si naturelle que je ne doute point que le souverain ne l'approuvat si elle lui étoit présentée par le conseil du lieu. »

^{xxxvii} G. Seigneux de Correvon, « Essai sur la question proposée par la Société économique de Berne. Serait-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les communes etc. etc. ? », in *Mémoires et observations*, 1763, p. 90 : « C'est ici sans contredit la partie la plus épineuse de cet essai, et par conséquent celle qui demande grace. Disposer les esprits est bien plus difficile, que d'arranger des terrains ; arracher les préjugés est la plus incertaine de toutes les extirpations ; et comme l'autorité ne peut faire ce grand ouvrage qu'en s'écartant avec beaucoup de douceur de l'usage de la liberté, je ne croirois pas devoir l'appeler à mon secours si j'étois chargé d'y travailler ; parce que l'autorité seule ne persuade jamais. »

^{xxxviii} Anonyme, « Mémoire dans lequel on expose le pour et le contre sur les acquisitions que font dans le Pays de Vaud des Etrangers, qui ne sont, et ne deviennent point sujets de l'Etat » [1765], Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.xi.12(14b), pp. 5-6 : « Mais cette Loi qui blesseroit la liberté des Sujets porteroit un coup bien plus sensible encore à leur bien être, et à leur fortune. On ne croit pas d'exagerer en disant qu'une telle Loi fera baisser le prix des fonds au moins de deux Cinquièmes. Quelle perte pour le Possesseur ? Ceux qui en ont acheté depuis plusieurs Années sur le pied du prix que cette concurrence à introduite ne se plaindront ils pas avec une sorte de justice du tort qui leur arrive. / Mais ce n'est pas tout ; Que feront les possesseurs oberés, qui ne peuvent se liquider que par la vente de leurs fonds ? Dans cette Disette d'acheteurs, qui sera toujours dans le Pays de Vaud une suite de la Disette d'argent, ou il vendront mal, ou ils ne vendront point du tout ; Ce qui ne peut qu'augmenter la misère, les Discussions et les Expatriations. quel sera sur tout le sort des professeurs des grandes Terres, qui par les Loix ne peuvent être ni fractionnées ni démembrées ? Quelle ressource reste-t'il à un tel professeur accablé de Dettes, et qui auroit besoin d'argent comptant pour se liquider ; que fera un Père qui a plusieurs Enfants ? Que feront ces Enfants qui ne peuvent ni posséder cette Terre en Commun no la diviser, la misère, le désespoir, le dégoût qui ne regne déjà que trop et du mariage et des nombreuses familles, seront les tristes et inévitables Suites de cette Situation forcée et de cette exclusion des Etrangers : Tout ce qui pourra arriver à tout prix, prix toujours vil et ruineux. Il est donc hors de doute que cette prohibition mettroit toutes les Ventes de cette Espèce à la discretion de quelques Capitalistes du Pays et de la Capitale. »

^{xxxix} *Ibid.*, p. 13 : « S'ils se faisoient naturaliser et devenoient Sujets de l'Etat, ces acquisitions loins d'être un mal seroient au contraire et pour l'Etat et pour les Sujets un bien très réel ; Ils apporteroient leur fortune dans le Pays, ils en prendroient les mœurs ; ce seroit leur Patrie dans laquelle ils concentreroient toutes leur affections, ils en augmenteroient la Population, ils y introduiroient peut-être, avec une plus grande circulation d'argent, l'Esprit et les Talens du Commerce et de l'Industrie. »

^{xxx} *Ibid.*, pp. 13-14 : « La Population tient beaucoup et mée principalement à l'amour de la Patrie, et l'amour de la Patrie, à ces deux grands Principes, *Liberté*, et *Propriété*. / Dans un Pays, où il n'y a ni commerce ni industrie, où les revenus des Emplois Publics sont très modiques, où les habitans n'ont aucune part au Gouvernement, quoi que le Pays soit beau quoi que le Gouvernement soit très doux, l'on peut cependant hardiment pour un tel Pays établir cette maxime, *Point de propriété, point de Patrie*. / Il y a chés tous les hommes un amour presque inné de propriété ; Ce sentiment nous attache aux fonds que nous possédons, sur tout si nous les cultivons nous-mêmes, ou que du moins nous en dirigeons la Culture. Dans le Pays de Vaud au moins c'est presque le plus fort des biens qui attachent les habitans au Pays. »

^{xxxi} *Ibid.*, p. 26 : « Ils n'acheteront pas d'autres fonds dans le Pays ; Ces Etrangers opulents les ont fait monter à un trop haut prix, et ils auront toujours du dessous dans la concurrence avec eux. Ils ne le prêteront pas aux habitans du Pays, qui étant dépouillés de leurs fonds ne peuvent leur donner aucune Sureté. Ils ne les feront pas travailler au Commerce, et où il n'y aura jamais à moins de grands établissemens auxquel l'intervention du Souverain donneroit de la consistance et de la confiance. Ils le placeront donc dans l'Etranger, et dans ce cas ils n'en tireront guère un interest plus avantageux que celui que leurs fonds leur rapportoient. »

^{xxxii} *Ibid.*, p. 8 : « [La] politique pécuniaire et marchande est heureusement bien opposées aux Sages principes du Gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre. La Noblesse du Pays de Vaud, il est vrai, n'est pas opulente, et n'a pas de grandes ressources. Mais elle aime son Prince et elle ose dire que cette ambition qu'on lui reproche, et qu'on voudroit rendre suspecte n'a jamais produit chés elle d'autres effets que de lui faire Saisir avec ardeur dans tous les tems les occasions de donner à Son souverain des preuves de son affection, et de son Zèle, et de sa fidélité. »

^{xxxiii} Anonyme, « Essai sur la question : quel est le prix du bled dans le canton de Berne, qui soit également avantageux au cultivateur et à l'acheteur ? Et quels sont les moyens les plus sûrs d'y parvenir et de le fixer ? », in *Mémoires et observations*, 1767, pp. 100-101 : « Quel est donc le sens de ces expressions ? On demande de trouver des moyens d'encourager la culture des grains, esorte que le cultivateur puisse trouver son compte au prix moyen indiqué, et sans qu'il soit gêné dans la vente de ses denrées. Il faut chercher des moyens pour lui faire trouver son avantage au dessous de ce prix moyen, et sans qu'il cherche son profit dans l'extrême cherté. / Et quels sont ces moyens ? Ils découlent tous de la premiere partie de ce mémoire, et ils sont fondés sur la nature des choses, et sur l'encouragement du cultivateur, qui est toujours la source principale de l'abondance, de la richesse et de tout avantage réel. Ils consistent, dans l'épargne et la diminution des frais superflus ; dans le soulagement des charges, si elles sont trop fortes ; dans le défrichement des terrains agrestes, et dans une sage distribution du terrain cultivé ; dans la facilité et la promptitude du débit des graines ; et enfin dans les récompenses publiques. Développons chacun de ces moyens dans les cinq chapitres suivans. »

^{xxxiv} Anonyme, « Lettre à M^r Jean Jacques Pallard sur les moyens de prévenir la disette », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(24), p. 10 : « Le Luxe des Batiments et des promenoirs ne devrait point se tollerer dans une republique dont le territoire est aussi etroit. Jentends tous les Jooours les fiers Republicains se plaindre du Luxe des Rois de France et de ses Ministres. Il faut pourtant avoulér que tous ceux qui parmi vous ont fait une espece de fortune cherchent a y mettre ce Luxe d'ostentation ils employent leurs capitaux les plus Liquides a Ellever des Edifices dont la maintenance et reparations ruinent d'ordinaire les herrittiers. Tous ces Capitaux passent chez les voisins pour materiaux ou pour main d'œuvre et sont perdus pour Genève et privent le Commerce de fond. Voila des Raisons certaines des disettes des Bleds chez vous. »

^{xxxv} J. L. Muret, « Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton », in *Mémoires et observations*, 1767, pp. 39-40 : « Le laboureur et l'acheteur sont deux familles à peu près égales en nombre, et dans ce sens là également précieuses à l'Etat, mais les premiers par bien des raisons méritent la préférence : 1^o parce qu'ils sont en beaucoup plus grand nombre, que cette portion feulement moins aisée du peuple acheteur qu'on se propose de soulager. 2^o Parce qu'ils supportent déjà la plus grande perte du manque de recoltes. 3^o Parce que leur ruine et leur misere n'est pas seulement la misere d'un certain nombre de citoyens, mais la ruine de tous, puisqu'elle fait tarir pour la suite les sources de l'abondance. / Puis donc qu'il est nécessaire de choisir entre deux maux, (toujours dans la supposition, qu'il y ait assez de bled pour pousser jusqu'à une autre récolte,) il vaut mieux, ce me semble, souffrir un renchérissement, onéreux il est vrai à la classe nombreuse des acheteurs, mais que les deux tiers de cette classe peuvent aisément supporter, et qui n'ôte aux plus pauvres que le tiers au plus de leur gain journaliers ; il vaut dis-je incomparablement mieux s'exposer à ce renchérissement, que d'avoir les graines à un prix plus favorable, s'il faut acheter ce prix favorable par un argent immense qui sort du pays, par le total découragement de la classe nombreuse et si nécessaire des laboureurs, et par la ruine entiere d'un grand nombre d'entr'eux. »

^{xxxvi} Michal Mniszech, « Letter to Feliks Łoyko, 22 septembre 1763 », in *Recueil des lettres écrites par messieurs les comtes de Mniszech et par monsieur Bertrand à madame la Comtesse de Mniszech*, vol. I-III, Bibliothèque Municipale de Versailles, Fonds Lebaudy, ms. 4o 58, Rdl I, ff. 267-267v. : « bien des observations particuliers, quelques notes critiques, quelques jugements impartiels, ne nous permettrait pas de le publier [...]. Je n'ai point crû dire qu'il ni paru ni qu'il doive paraitre comme relation de voyage sur ce pays. Dans les Républiques, et surtout dans les petites Républiques, tout est mystère d'État ».

^{xxxvii} Curtaz, « Les causes du haut prix et de la disette du Beurre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.60(9), pp. 2-3 : « Les Causes de détail sont 1^o L'effrayante consommation des Chandelles, suite de la dissipation et du luxe actuel ; on ne s'assemble plus, comme autrefois, à la clarté du jour, on prolonge les veillées et le je fort avant dans la nuit et chaque habitant d'une maison a sa chambre et des lumières. De là vient que nôtre Pays qui faisait un commerce d'exportation de ses Chandelles, est maintenant obligé d'en faire venir de Lorraine et de Bourgogne, et c'est de tous les objets de consommation celui qui a le plus renchéri : de là, la cherté de toutes les graisses ; Le peuple, qui s'en nourrissait et qui s'en servait pour s'entairer, ne peut plus faire ni l'un ni l'autre, et il y substitut le beurre, et le peu d'huile qui luy reste. / 2^o L'extirpation d'un très grand nombre de noyers a rendu l'huile plus rare et plus chère. Le Paysan qui en faisait un très grand usage pour sa Cuisine, et qui n'en a presque plus, employe à sa place le beurre qu'il pouvait vendre. / 3^o L'usage du Caffé peut avoir augmenté la consommation du laitage, si tant est qu'on ne consommât pas plus de beurre pour des Soupes, ou de laitage tout pur, avant que le Caffé s'y melat. Cependant, pourquoi le lait et la même dont on fait une si grande consommation, sont-ils toujours restés au même prix, du moins de mon Souvenir, tendis que j'ay vû doubler le prix du beurre ? Le renchérissement de ce dernier ne viendrait il pas de ce qu'on a vû que c'était une duperie de ne le vendre qu'à 10 creutzer ou 3 bats la livre, tandis que la même se vendrait 4 batz le put ? / 4^o Ou autrement dans le Pays un beaucoup plus grand nombre de Chevaux qu'autrefois. Dans les Villes, tout Particulier un peu aisé veut avoir son Cheval ou son équipage ; on consome ainsi du foin qui pourrait servir à la nourriture des Vaches, et l'augmentation des fourrages sert à nourrir des Chevaux. D'un autre côté, le Paysan regarde un bel attelage comme une gloire, c'est là son luxe, c'est à celui que possède les plus beaux chevaux, et en plus grand nombre. Il néglige d'employer des Bœufs qui mangent beaucoup moins, qui sont plus forts, et qu'on peut engraisser dans leur vieillesse, ou quand ils sont blessés, parce que ces paisibles animaux ne représentent pas, et sont lents, et il préfère d'employer un animal plus birillant, il est vray, plus propre à manifester son faste, ou à faire des charroir et rangers, mais aussi, beaucoup plus couteux et moins utile pendant sa vie, et absolument inutile après sa mort. Il connait des villages du Pays de Vaud ou cette funeste manie a tellement prévalu que pour 20 Chevaux on y voit tout au plus une vache, et as une seule paire de bœufs ; aussi ces villages sont-ils ruinés. »

^{xxxviii} Anonyme, « Reflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(49), p. 9 : « Les trop abondants paturages surtout dans le pays de Montagne sont Certainement, quoi qu'en dise Monsieur de Mirabeau, la Cause de la depopulation de ces Contrées, c'est une chose de fait, les Rols du militaire, les fourrages le prouvent depuis 50 ans, que la fureur e reduire tous les meilleurs prés en paturage y a regné ; le Prince y perd des Sujets, le Seigneur de Jurisdiction des droits de fourrage et les dixmes y ont diminuées de plus de la moitié, Cause de la cherté des graines, car les habitans de ce pays là mangent plus de pain qu'autrefois et sement beaucoup mois ; il est vray que cette methode produit plus de profit et moins de frais au cultivateur, mais cela ne scauroit Compenser le tord, qu'Elle cause au Bien general, la trop grande quantité de fromage, qu'on fabrique aujourd'hui nuit à ce Commerce et fait par contre renchérir outre les Blés encore les bêtes grasses, le beurre et les fromages maigres nourriture nécessaire pour le peuple. »

^{xxxix} Anonyme, « Observations generales sur la culture des champs et ce qu'elle a de vicieux au Pays de Vaud », 1795, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.45(37), pp. 1-2 : « En fevrier 1795, un particulier considerant la cherté, et la rareté des bleds, croit devoir mettre par escrit, quelques observations générales, relativement au peu de connoissances, qu'il a acquises, sur la culture des champs, et ce qu'elle a de vicieux dans le Pays de Vaud, avec l'indication de quelques moyens propres à l'encourager et à la perfectionner. [...] / La plus part des cultivateurs, acoutumés d'exercer le parcours pour leur betail, sur leurs champs, et sur ceux de leurs voisins, laissent pour lordinaire pendant vingt mois, environ, leurs champs de terre moyenne, et de terre forte, sans culture, pou en faire brouter l'herbe à leurs troupeau, ils ne labourent pour la première fois qu'en may, et aux environs de la Saint Jean, les champs qu'ils doivent semer en Septembre. Si a la Saint Jean, la Sécheresse, ou de grosses pluies arrêtent ou retardent leur labours, ils ne peuvent ni donner les cultures suffisantes, pour ameublir la terre, ni voiturier leur fumier assez tot pour semer leurs Champs en tems convenable, et les faire prosperer. Il en résulte, que chaque année, la plus part des champs ne sont labourés qu'à trop large sillon, et à demi, et que souvent le fumier, mal épanché, se perd sur les champs qu'on n'a point pu semer, C'est ce qui est arrivé l'automne denrière à la plus part des cultivateurs et qui leur arrivera encore, jusques à ce que l'on ait aboli par une défense générale bien motivée le droit de parcours sur tous les champs, pour obliger tous les propriétaires, et tous les Laboureurs à donner en tems convenable toutes les cultures nécessaires à leurs Champs, afin d'en tirer plus frequemment d'abondante récoltes, car il est de notoriété publique que, l'année dernière, plusieurs lourtines de fumier ont été voiturées et répandues trop tard, sur un grand nombre de champs, que l'on n'a point pu semer. / Le Laboureur du pays, comme le Berger me paroît indolent et opiniatre ; Quand il travaille, il souhaite d'avoir une plaine certitude, que son travail lui sera payé largement et avec usure, c'est pourquoi s'il possède des champs de terre légère, il les sèmera après un seul labour, au printems en Avoine, ou en Esparcette, ou à la Saint Jean, en bled noir ; Cette culture moins couteuse dans la belle saison entretient ses espérances, et pour peu qu'il reussisse, surtout lorsqu'il s'avise de semer avec son Esparcette de l'Orge, de l'Avoine, ou du bled noir, autrement nommé Sarazin, il s'applaudit de sa spéculation, et renonce a l'idée de semer du Seigle ou du Méssel dans de tels terrains. »

^{xl} Certains des participants ont mis beaucoup d'énergie et de moyens pour la rédaction de leur contribution (Philantrope, « Lettre à la Société économique de Berne, 20 juin 1780 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.8) : « Je vous envoie par le canal d'un de mes amis l'ouvrage que j'ai composé sur la question proposée par votre illustre Société Economique sur les matieres criminelles, je ne vous le recommande pas, parce qu'il doit se recommander de lui-même. Je ne vous cacherai cependant point Monsieur que cette production m'est extrêmement chere. Elle m'a occupé sans relâche pendant environ trois ans, et j'espère que ces Messieurs ne jugeront pas en un jour d'un travail de quelques années. »

^{xli} François de Seigneux, *Système abrégé de jurisprudence criminelle, accomodé aux loix et à la constitution du pays*, Lausanne, Marc Michel Bousquet, 1756, pp. 267-269 : « Le crime de concussion n'est autre chose que l'acte d'un Magistrat ou autre revêtu d'un emploi public, qui abusant de son autorité et sous prétexte de son office, extorque de quelqu'un de l'argent ou des présents par des menaces ; on peut joindre ici le crime *Repetundarum* autrement appelé *Barattaria* qui est aussi une espèce de concussion, et qui consiste à se faire donner des présents ou des recompenses pour faire quelque chose contre le devoir du Magistrat ou pour ne pas faire ce que son office exige de lui, soit en absolvant un coupable contre les règles de la Justice, soit en condamnant un innocent dans la vuë d'une recompense, soit enfin en exigeant des présents pour l'administration même de la Justice. Les Huissiers ou Officiers de Justice tombent dans le cas de ce crime lorsqu'en inspirant de la crainte à quelqu'un, ils se font donner de l'argent pour ne pas exécuter un ordre superieur qu'ils disent avoir reçu, comme de quelque saisie de personnes ou de biens ; ou lorsque moyennant un salaire qu'ils se font donner ile negligent de remplir le dû de leur charge, comme seroit de dénoncer un délitau Magistrat, ou de ne pas exécuter un exploit dont ils snt chargés. / La concussion selon la *Loi Julia* étoit punie de mort : lorsqu'il s'agissoit d'un Procès criminel ce crime étoit mis dans le rang des crimes publics, et en consequence toutes sortes de personnes étoient admises à tenter accusation contre le concussionnaire. / Ce crime, tout odieux qu'il soit, n'est pas puni si sévèrement aujourd'hui ; la peine est arbitraire suivant les circonstances, la dégradation des emplois et honneurs et même l'infamie ; outre l'action civile pour la restitution de l'argent reçu et réparation du dommage causé. »

^{xlii} G. Seigneux de Correvon, *Essai sur l'usage, l'abus et les inconveniens de la torture, dans la procedure criminelle*, Lauanne, François Grasset, 1768, p. 21 : « Elle blesse la Justice, en ce qu'elle met le Juge dans un péril éminent d'en violer les loix les plus sacrées, en prenant l'innocent pour le coupable, et en formant le Jugement qu'il en porte sur le degré de sa force ou de sa foiblesse. / Elle blesse l'humanité et la charité, en présumant le crime plutôt que l'innocence ; en faisant souffrir un homme sur des indices ; en le fletrissant, ou le punissant, avant qu'il soit reconnu coupable ; en l'exposant par la rigueur des tourmens à se reconnoitre tel. »

^{xliiii} *Ibid.*, p. 103 : « Les Juges se trompent, lorsqu'ils se croient appellés à dévoiler tous les crimes qui peuvent être commis dans leur ressort, et à les amener au grand jour. Il n'importe pas cependant que tout ce qui est punissable soit connu ; mais que tout ce qui est distinctement reconnu pour criminel, soit sévèrement puni. »

^{xliiv} *Ibid.*, pp. 107-108 : « Il est surprenant, que dans les Etats dont le Gouvernement est le plus tempéré, il se soit établi un usage si éloigné de toute modération ; et que dans le pays même où l'on voit le plus souvent des actes de bonté et de clémence, les Loix même autorisent, ou laissent subsister un usage qui expose continuellement à violer la Justice : mais cette pratique est née en des tems moins clames et moins éclairés, dans un siècle où les guerres fréquentes avoient endurci les hommes à la douleur, étouffé la pitié, et rendu féroces ceux mêmes qui par leur état ne doivent par l'être. Tous les jours on voyoit répandre le sang ; à tout moment on voyoit répandre le sang ; à tout moment on voyoit souffrir, et le cœur s'y accoutumoit. L'intolérance religieuse en donnoit l'exemple, et fit passer ses fureurs et sa dureté

dans les Tribunaux Civils. Oui, sans doute, c'est une branche et une suite de l'affreuse intolérance contre laquelle tous les bons esprits conspirent. »

^{xlv} *Ibid.*, pp. 50-51 : « La Question n'est donc plus un *critère* de vérité : le Marquis Beccaria, cet excellent homme qui a si bien mérité de l'humanité, va plus loin, et ne craint pas de dire, que *c'est un moyen infâme de la découvrir*. Contentons-nous de dire que si jamais la Torture n'avoit été employée, il est peu à présumer qu'une assemblée de Sage, consultés sur ce sujet, eut jamais estimé qu'elle y fut propre, et qu'il y eut eu un seul suffrage pour l'introduire. »

^{xlvi} Anonyme, « De la Législation criminelle, Les connaissances que l'on a acquises », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.55(1), p. 6 : « Nous ne Concevons point, dans l'ordre naturel des choses, que l'homme aimant sa vie de liberté comme ses plus grands biens, il aît pû dans la vue de quelqu'avantage que ce soit, Consentir à perdre jamais l'une où l'autre. Son but, en Convenant de vivre en Société, n'a pû être que de s'assurer une jouissance plus parfaite de ces biens ; et il est contradictoire de Supposer qu'un des moins qu'il s'est proposé pour cela ait été de vouloir, dans une hypothese Quelqueconque, renoncer à ces mêmes biens, un pareil constat, s'il pouvoit se faire qu'il existât dans le fait, seroit essentiellement nul, écarce qu'il en auroit pû avoir un Consentement réfléchi pourbase, ou pour ire encore plus, parce qu'il iroit contre l'intention manifeste des Contractans. »

^{xlvii} Anonyme, « Plan de Législation criminelle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.57(3), p. 2 : « La législation doit être adaptée au pouvoir et à l'influence du législateur dans une république les formes sont forcées, les preuves légales et les peines douces, dans une Monarchie on est plus asservi à la lettre qu'à l'Esprit des loix, la force des preuves y est moins grande et les peines plus fortes. le Gouvernement despotique méconnoit, quand il levent les loix, les formalités et toute justice distributive. »

^{xlviii} Anonyme, « Plan de Législation en matière criminelle », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.56(2), pp. 4-5 : « La question une fois bien posée, il seroit à examiner, si une réformation dans les gouvernemens seroit aujourd'hui praticable. Qui ne connoit les obstacles que les vérités même les plus importantes pour l'humanité, ont rencontré de tous les tems ; Les persécutions que les préjugés, l'ignorance et l'habitude leur ont fait essuier. il n'y a gueres que deux momens propres à faire adopter à un peuple de bonnes lois. Le premier est celui ou un peuple encore neuf, sortant en quelque sorte des mains de la nature, n'a point été asservi par des préjugés ou des habitudes vicieuses. La seconde est celui ou les hommes lassés enfin de la servitude, rompent tout à coup leur fers, et que les esprits en fermentation ne respirent qu'après le bonheur. L'impulsion est alors donné ; il ne manque plus que des hommes capables de la diriger. »

^{xlix} *Ibid.*, p. 20 : « C'est par cette raison que dans les republiques les Loix font ordinairement, plus sages, plus conformes au bien général, que les idées qu'on y a de la nature des choses sont toujours plus justes, plus exactes que dans tous autre gouvernement. Les citoyens y jouissant de la Liberté, les préjugés n'y trouvent pas tant de prise sur les esprits ; Les facultés de l'ame n'y étant pas dépravées, n'y font pas plus susceptibles de fausses idées. on s'y conduit d'avantage d'après les inspirations de la raison ; tous les efforts sont dirigés versle bien public, parce qu'aucune volonté particulière et prépondérante ne les contrarie. »

ⁱ *Ibid.*, pp. 167-168 : « il doit être prouvé, que c'est moins par des loix particulières que par l'ensemble d'une bonne administration qu'on maintient les mœurs et avec elles toutes les vertus ; que pour conduire l'homme il faut moins le garroter et le traîner par des liens entérieurs, que savoir diriger les ressources qu'il porte auedans de lui-même la première, la seule peut être cause de la corruption c'est cet esclavage qui lui fait perdre toute la noblesse et toute l'énergie de son ame, pour y substituer la lacheté et la bassesse. »

ⁱⁱ Delachapelle, « Mémoire pour remplir le but de la société », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.55(2), p. 1 : « or un ouvrage de cette importance ne peut être consommé que par ce qu'il y a de plus éclairé parmi les membres d'un état. Je me contenterai donc de parler toujours en simple observateur, et de dire que pour operer une Bonne legislation, il seroit à propos de prevenir les crimes, avant que de pouvoir aux moiens de les punir ; qu'à cette fin il convient d'établir des loix claires, avant que de pourvoir aux moiens de les punir ; Qu'à cette fin il convient d'établir des loix claires, et simples qui favorisent moins les differens ordres des citoyens, que chacuns d'eux en particulier, et d'imposer la crainte de ces loix en faisant agir la recompense de la vertu. »

ⁱⁱⁱ Anonyme, « Si un Dieu juste descend sur la terre », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.54(1), p. 1 : « Le crime prinsipalement au jeune gens de famille qui par leur education cashe au publique la moietie de leur industrie qui est tres souvent plus criminell par cell d'un brutal meuteriel qui n'a que la force pour se soustrere des mains de la justice ont quelque complise de son genre don sa frutuosite de ses atrose ne son pas difficill en trouve le germe qui detruis tout mais dans celui deun homme de famiel se livrant a tous vise sachant que sa famiel de peur d'estre desonoret l'autorise en le tiran des mains de la justice de tell facon que l'industriis esprituell deun famiel donneur que quelque crime que ce soit » ; Anonyme, « De la Législation criminelle considérée sous ces trois points de vue », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.56(4), p. 14 : « Moins il y a de liberté dans un état plus les peines y sont sévères ; l'extrême inégalité qui se trouve entre les Citoyens étant telle que les grands sont tout, et que le peuple n'est rien, comme ces derniers craignent peu de perdre une vie dont ils sont détachés par la misère qui les accable, il faut au moins leur faire redouter la mort par la rigueur des supplices. Mais lorsqu'on craint si peu de mourir, l'on ne redoute pas davantage les douleurs qui précèdent la mort. Dans les Gouvernemens modérés, où il y a plus d'égalité entre les Citoyens tous étant également dépendants des loix, les hommes sont retenus par l'attachement à la vie, à l'honneur, à la liberté. Là, la sévérité des peines est inutile, et l'on y gouverne mieux les hommes par la douceur que par la rigueur. » ; Daniel von Fellenberg a apprécié ce dernier texte (« Lettre à la Société économique de Berne, 11 janvier 1782 », in Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.3).

^{liii} Anonyme, « Sujet proposé par la Société Economique de Berne », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.55(3), p. 3 : « Mais si l'on trouve un code criminel dans chaque nation demander un plan de législation sur les matières criminelles, c'est dire qu'on n'est pas content de ceux qui existent, et que l'on en veut un autre qui ne leur ressemble point : or comment pourra-t'il en differer ? ce ne sera certainement pas par la qualité des crimes dont on y doit faire l'énumération ; l'identité des motifs qui partout, et dans tous les siècles les ont fait commettre, les rendra necessairement les mêmes : on ne peut donc rien dire de nouveau sur cet article. »

^{liv} Anonyme, « Prémices offertes à la patrie par l'ignoré philosophe : Le gouvernement oeconomique ou paternel, résultat du plan ou projet de la Nature », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.57(4), pp. 25-26 : « je n'entends pas seulement l'interposition de son Autorité : mais la réversion opérée èar son moïen des résultats fructueux de cette prospérité naissante sur son centre, c'est-à-dire su l'Agriculture, pour en animer et développer tooùjours plus energiquement les ressorts : selon le principe que j'ai proposé d'après les prosédés de la Nature et ce moïen que s'erroit il ? Celui qu'emploïe le Père de Famille pour donner de l'activité à son train Economique ils négocient le fruit de l'industrie de sa Maison pour se procurer des Especies reversibles sur cette même Industrie. Tantôt pour l'encourager par des récompenses ; tantôt pour l'encourager par de nouvelles entreprises. l'Argent ; signe éprésentatif de toutes les Richesses et le plus puissant Tonique qui puisse refluer sur l'Agriculture et les Arts pour en avancer les progrès : et de tous les Droits paternels pour en faire une répartition aussi juste qu'équitable, tantôt pour animer les Talens, tantôt pour les récompenser tantôt pour élever et soutenir de nouvelles Braiches d'Industrie et de Commerce. La haute manutention du Commerce serot donc entre les mains du Souverain le vrai moïen que la Nature indique pour faire retourner les richesses de l'Etat Sur ces Membres et les faire revenir et circuler toùjours avec de nouveaux accroissemens. Les Vivres, les denrées en abondance, voila les richesses du Colon ces Fabriques, les Manufactures, avec tout ce qu'il faut pour les faire mouvoir ; voila les richesses de l'Artiste : mais l'Argent, mais les Espèces qui meuvent et animent tout, coila la Ressource du Prince, comme c'est aussi le Nerf de l'Etat. »

^{lv} Anonyme, « Prémices offertes à la patrie par l'ignoré philosophe : Le gouvernement oeconomique ou paternel, résultat du plan ou projet de la Nature », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.57(4), p. 18 : « autres Traits empruntés du fond de la Nature et qui doivent en effet former les deux Caractères distinctifs entre la Nation et le Souverain : celui-ci doit être aussi éminemment éclairé sur tout ce qui appartient au Bonjour des Peuples ; que la Tête ou l'Entendement le discours qui regarde le corps : la Nation doit être son cœur et Ame et reciproquement. pour son Prince tout comme l'Instinct, sentiment est tout vie et action. guide supérieur qui le Conduit. Les hautes lumieres d'un côté, et le Sentiment devoué de l'autre : voila le nœud de la réciprocity ou de ces retours mutuels de la Nature, qui seul donent le développement au Systhème et en constitue la force. et c'est là l'Axiome bazé de tous les procédés de la Nature et se doit être celui de toute Constitution que du despotisme, et où l'on ne cherche qu'à concilier les droits respectifs de la Nature, la *copropriété* ou *respiration* aux mêmes fins en est la bâte. Mais si ce principe, résultat de celui de la *Perfétibilité*, une fois établie pour bâte du Gouvernement : est vrai et d'un *aveu universel*, condition que j'ai établi pour fondement de la Législation. n'en tirerons nous point encore cette conséquence essentielle et nécessaire. C'est que si le cultivateur réagit sur les Plantes, sur les Terres, et les Animaux qui forme son domane par la raison ; qui la lui seul les Lumieres, ou la Capacité de le gouverner ; et que selon son secours il resteroit en friche ou rentreroit au Néant : c'est que si les familles, les Peuples et les Nations également incapables de se gouverner et de se rendre heureuses sous la simple conduite des Pères de Famille sont obligés, de recourir à la haute inspection et à l'Autorité des souverains qui seuls peuvent réunir tous leurs Intérêts sous un point de vue unique et lumineux qui est l'intérêt public, ou le Bien de l'Etat, sans quoi l'Edifice croule, et s'ensevelit sous ses ruines c'est qu'à raison de cette progression de Lumieres, d'Intelligence, de capacité, et conséquemment de pouvoir, de force et d'Autorité, pour se faire écouter, respecter et obéir. »

^{lvi} S. Engel, « Lettre à Albrecht von Haller, 25 juin 1753 », Burgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.14 : « ce qui fera un tres mauvais Effet, et minera notre Republique ; un autre mal, infiniment plus grand qu'on ne s'imagine, est, que le Senat et les Tribunaux Subalternes s'arrogent trop d'autorité ; qu'on amuse le Conseil Souverain avec quelques Babioles [...], tandis qu'on traite ailleurs des choses de la derniere importance ; Sans parler des droits dont on se relache, sans en consulter le Tribunal Souverain. »

^{lvii} *Ibid.*, p. 131 : « La perspective du pays de Vaud n'est point aussi riante. Les arts languissans faute de ces recompenses que le pince seul peut donner, nul commerce, nulle manufactures, nuls projets utiles pour le pays un engourdissement general qui regne partout ! » ; François Jequier, « Le 24 janvier 1798 : une "révolution" atypique », in *De L'Ours à la cocarde, op. cit.*, pp. 351-352.

^{lviii} Muret expliquait à Necker qu'il l'aimait, parce qu'ils soutenaient tous les deux les investissements (J.-L. Muret, « Lettre à Jacques Necker, entre 1791 et 1793 », Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds de famille Muret, IS 1980, Bm 5, pp. 3-4) : « Il s'agissoit d'affranchir une grande Nation qui gemissoit depuis plusieurs Siècles sous la Tyrannie du Bergé, de la Noblesse, des des Ministres, des Militaires, c'étoient autant de Loups affamés qui se disputoient leur proye, il sagissoit de donner des Loix à la France, d'établir une Constitution, mais qui la donnerait cette Constitution, les députés de 3 ordres, dont deux étoient les Brigands même qui se croyaient en droit de nous égorger et qui tenoient pour rien l'Ordre avili, et à leur-dire, sans pouvoir, du Tiers, qui faisoit pourtant la Nation. / Ainsi le début de l'Assemblée Nationale étoit bien difficile, et bien délicat, et les Chefs bien heureux de marcher sous les auspices du grand ami des hommes, qui leur avoit frayé le chemin de la liberté. L'abolition des 3 ordres devenoit nécessaire, mais elle blessoit si fort l'orgueil et l'interet des Despotés, qu'il se trama la plus odieuse Conspiration, pour le succès de laquelle on jugea nécessaire de vous éloigner, Monsieur, on ne vouloit que le mal, il falloit bien éloigner

celui qui ne vouloit que le bien, pour égorger le Peuple de Paris, pour mettre tout à feu et à sang votre présence étoit de trop. Mais c'est cet Evenement qui a forcé d'affoiblir si fort le pouvoir exécutif dont on avoit vu tout le danger, c'est cet evenement qui a fait sentir au Peuple sa force qui a fourni aux malintentionés l'idée d'employer cette force pour leurs vuës particulières, et qui peut être à conduit toute l'Assemblée à prendre en bien des cas, même malgré elle, des partis extrêmes, et à toucher les choses qui n'auroient pas tourné de même si l'on n'avoit pas eu des Ennemis à craindre. / Je vois que votre cœur grand et genereux gémit de la position où se trouve le Roi, vous le regardez comme avili par un parti dominant, comme dépouillé de sa Dignité, et de son pouvoir. C'est là Monsieur, le bagage que depuis longtems j'entens tenir presque à tout le monde, je repugnois à y souscrire, et tournant les Evenemens du bon côté, j'allois jusqu'à dire que par cette revolution le Roi étoit plus grand, qu'il étoit auparavant sans pouvoir réel, que ses Predecesseurs et Louix XIV lui-même n'avoient eu que l'ombre de pouvoir, que le bruit de la puissance que désormais les Rois de France auroient en réalité. Je ne me dédis pas encore de ce paradoxe, et nonobstant la mellité actuelle et momentanée du Roi, j'estime que la revolution même, corrigée et modifiée en quelques points, comme elle le sera très certainement, fait de la Royauté un Poste en réalité plus éminent, revete d'un pouvoir infiniment plus grand qu'auparavant. Dira ton que Dieu est borné dans son pouvoir, parce qu'il n'a pas la puissance de faire le mal, eh bien c'est le cas de tout monarque sujet aux Loix, afin cette différence que Dieu étant tout sage, et tout bon, la non puissance de faire le mal n'est jamais en opposition avec sa volonté toujours conforme à la justice il est sans doute bien malheureux pour un Roi foible et imparfait, d'être entraîné par sa volonté dépravée à faire le mal, Mais il est bien plus malheureux encore pour un Roi bon sage, vertueux, d'être entraîné au mal sans le savoir, même malgré lui, ce qui est un danger inévitable pour tout Despote quelconque. Sans doute, il n'est aucun Roi qui puisse tout régir par lui-même, et à cet égard la capacité même du Grand Frederic étoit bien bornée. Or un Roi despote, affranchi lui-même des Loix, obligé de s'en rapporter à d'autres, qu'à la verité que leur propre volonté, ils font toujours sonner la volonté d'un Roi qui ignore de leur conduite, tout ce qu'ils ont interet à lui tenir caché, ils ont beau vexer, opprimer, on a beau crier, se plaindre, les clameurs reviennent pas jusqu'au Roi, ou elles n'y viennent que sous le nom de cris de rebellion. »

^{lix} Anonyme, « Discussion sur les divers fonds publics de la Grande Bretagne », Burgerbibliothek Bern, Mss.h.h.XII.285(33), pp. 2-3 : « Tous les fonds, excepté la Mer du Sud, qui est sujette à plus de changements, haussent et baissent a peuprés également, et les Dividends de l'un sont a peu près egaux aux Dividens de l'autre comparativement à la Somme que les Actions se vendent ; Ainsy il y a peu de Profits à faire par rapport au tems present, a transporter ces fonds d'une Compagnie à l'autre ; De manière que si on juge a propos de faire ce Transport ce ne doit être que dans la Vue de les ôter à la Compagnie, où on les croit à la longue les moins Sûrs, pour les mettre sur celle, ou l'on juge, qu'il y a le plus de Solidité, avec cette observation pourtant que si l'on vouloit a la fois vendre des fonds considerables sur la Mer du Sud, pour les placer sur la Banque, on seroit alors baisser sensiblement les Actions de la Mer du Sud et hausser celles de la Banque ; Ainsy ces Portes de Transports se doivent faire avec beaucoup de menagements et peu à peu. » ; Emma Rothschild, « Global Commerce and the Question of Sovereignty in the Eighteenth-Century Provinces », *Modern Intellectual History*, n° 1, 2004, p. 18.

^{lx} B. Carrard, « Essai sur le déclin de la Hollande », 1772, Noord Hollands Archief, Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen, T444.383, f° 14v. : « Asses courageux pour revenir a ce point, l'Ennemi que nous nous sommes fait par le Luxe, tomberoit bientôt et nous donneroit tout l'avantage que nous pouvons esperer sur celui de la concurrence Etrangere. Car que recherche-t-elle si non ses Interets ? et qui peut mieux les favoriser de notre part dans le Commerce, que d'y être moderé justes equitables sans ruse, sans intrigue ? Que les saisons, les accidens au dessus de l'homme et l'abondance ou la disette dirigent les revolutions. Que nos devoirs et notre gout a l'assiduité au travail nous en procurent les profits honnetes et permis. »

^{lxi} *Ibid.*, f° 16v. : « Quand comme nos Predecesseurs nous seront a tous egards attentifs sur nos devoirs et nos vrais interets, nous nous assurerons des moyens de soutenir nos avantages presents ou tous ceux que les tems et les circonstances pourront nous procurer et des lors nous eprouverons bientôt que le Commerce s'ameliore, car plus justes, plus sages, plus moderes les pertes, des faillites, des surprises, des injustices, des affaires inconsidérées portées et conduites par les intrigues ne seront que pis ou point connues parmi nous. L'Ambition jalouse envieuse, bornée, meprisée, ne pretera plus ses egards avides, ses desirs immoderes et ses tentatives jusques sur les ressources de la Veuve et de l'orphelin. Les Richesses ny seront plus d'un rapport destructeur. Les preferences injustes, les duretés ne repandront plus le decouragement et ne hateront plus la ruine des foibles. Ces hommes publiques dont le grand talent est de tendre des pieges, de dire ce qu'on est pas, méprisés et renvoyés, ne repandront plus les vols et les torts [...]. / Si nous avons le bonheur de voir cet heureux changement, nous pourrons nous feliciter d'avoir établi un Commerce pres de toute la perfection dont il est susceptible. Mais quelle reforme, qu'elle est difficile ! »

^{lxii} F. Seigneux, *Mémoire sur les affaires du Duché d'Arenberg*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17, p. 1 : « Il faudra aussi un projet pour l'exploitation des mineraux qui se trouvent dans le paÿs particulièrement des plombs, Ils verront les autres mineraux et s'informeront de ce qu'on pourra faire pour en tirer parti. »

^{lxiii} F. Seigneux, *Autre Mémoire concernant Arenberg*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17, f° 2r : « jusqu'à present le dit ordre est très mal executé, le Repot n'est pas trop en Sureté, la perception passe par trop de mains, la subrepartition se fait par les Echevins quasi arbitrairement, enfin le desordre est tel qu'il Convient d'y remedier au plutôt par un bon arrangement. »

^{lxiv} *Ibid.*, ff° 14r.-14v. : « L'introduction de quelques patites manufactures pour les Denrées indispensablement necessaires que les Sujets doivent acheter d'ailleurs, est encore un objet qui merite L'attention d'un bon Gouverneur

du Pays, pour y réussir il faudroit accorder des prix, primes et gratification. / Le soin de procurer aux manans des occasions et de moyens de gagner de l'argent, devroit aussi occuper le grand Baillÿ pour se faire aimer du peuple. »

^{lxv} F. Seigneux, *Mémoire sur les bois*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17(12), p. 1 : « Je Commenceray par détruire un préjugé qui mit extrêmement a la Culture des Bois ; Accoutumé par un Long usage a laisser tout faire a la Nature, on ne regarde pas cette espece de bien comme un fond qui puisse produire un Revenu annuel et réglé ; on ne sait les exploiter qu'en les dégradant, ou on les laisse perir sur la plante par avarice autant que par negligence ; enfin on ne pense Jamais ni a les elaguer pour former de belles Plantes propres à la Charpente ni a la Recruter pour remplacer la haute futayxe et les taillis. »

^{lxvi} F. Seigneux, « Mémoire sur l'oeconomie des bois de taillis et de haute futaye », 1764, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.73(32), p. 1 : « Jusques icy les Instructions qu'on a donné sur l'Agriculture sont peut être un peu trop generales, ou ne conviennent qu'a la Patrie de celui qui les a données ; C'est à celui qui en veut faire usage à les appliquer judicieusement, relativement au Climat et à la qualité du Terroir qu'il se propose de cultiver. / C'est dans ce point de vûe que je vais considérer l'Economie des Bois, et les arrangemens utiles qu'on pourroit faire dans nôtre Paÿs, relativement aux diverses circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. / On peut dire que cette partie y est absolument négligée, et que non seulement on ne plante point de Bois, mais que de-plus on néglige toutes les précautions qui peuvent servir à les conserver. Cependant on a'apperçoit tous les jours que les Bois diminuent, que la consommation augmente, que le prix des Bois de toute espèce est excessif, et que dans le Paÿs de Vaud on est réduit à le tirer de la Savoye et du Valley ; ce qui fait sortir d'un Paÿs pauvre par luy-même des sommes très considérables, et qui n'y rentrent pour aucun canal ».

^{lxvii} *Ibid.*, pp. 3-4 : « Malgré toutes les difficultés qui s'opposent au rétablissement des Bois, il ne sera pas impossible d'en trouver le moyen pour vû que LL. EE. et les Seigneurs particuliers appuient de leur autorité, et prêtent la main à l'Exécution du projet que je vai proposer. »

^{lxviii} *Ibid.*, p. 27 : « Le succès dépend absolument de la Police qu'il plaira au Souverain ou aux Villes d'établir à cet égard, et de l'exactitude avec laquelle les Seigneurs et les Communautés s'y conformeront. Si les Particuliers qui ont des Campagnes et des Metairies veulent aussi faire quelques Plantis pour leur usage, ou pour leur agrément, ils trouveront icy des conseils sur la manière de s'y prendre ; La réussite est infaillible, pourvû qu'on y donne les soins convenables. »

^{lxix} D'autres Vaudois après lui se sont attelés à cette question, comme Élie Bertrand (*Éléments de la police générale d'un État, op. cit.*, vol. 2, pp. 35-36) : « Quelques personnes ont cru que le gouvernement républicain étoit plus favorable aux progrès des sciences, que le monarchique. Elles prétendent qu'il est plus facile de cultiver, d'étendre, de perfectionner les sciences, à l'ombre de la liberté, dans les républiques, que dans les monarchies. Dans celles-ci, tout dépend de la volonté et du goût du prince ; dans les autres, les sciences une fois en vogue assurent de la considération à ceux qui s'y distinguent, et de l'influence sur les suffrages de leurs concitoyens. L'accès aux premiers postes y est plus souvent accordé aux hommes à talents ; et ce goût une fois établi pour les connoissances, se répand, se perfectionne de lui-même. On s'attache alors aux sciences, les uns par penchant, d'autres par intérêt ; quelques-uns par amour pour la gloire ; et c'est ainsi que les sciences sont poussées au plus haut point de leur perfection. Je crois cependant que le succès des sciences, dans tout pays, dépend bien moins de la forme que de la qualité du gouvernement. Par-tout où il y aura de bons secours pour l'éducation, et des motifs d'émulation, les sciences y fleuriront, quelle que soit la forme du gouvernement. » ; Frédéric Samuel Ostervald et Élie Bertrand, « Mémoire sur la vie de Monsieur Élie Bertrand », in Auguste Bertholet, « Le "Mémoire sur la vie de Monsieur Elie Bertrand" (1783), ou la construction de la postérité d'un "grand homme" des Lumières helvétiques », in *Trouvailles Lumières.Lausanne*, n° 6, 2021, p. 72.

^{lxx} F. Seigneux, *Lettres sur diverses formes de gouvernement*, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, fonds Seigneux, IS 1931/17, p. 9 : « La Guerre est une autre source de calamités publiques auxquelles une Nation est exposée sous le Gouvernement d'un Prince qui fait combiner sa gloire dans les conquêtes, la Depopulation de l'Etat, l'epuisement des finances, l'augmentation des subsides et des Impots en sont une suite necessaire ; Mais est ce toujours aux Princes qu'il faut attribuer tous ces Malheurs ; n'y sont ils pas souvent entraînés involontairement par [...] l'imprudence de leur Ministres, ou par les Conseils interessés de Ceux qui esperent de profiter des troubles de l'Etat, ou poussés par l'ambition d'un General qui veut avancer sa fortune en deployant ses talents. Presque toujours les fautes des Princes sont une suite des mauvais conseils pour leur donne et c'est souvent tres injustement qu'on leur attribue les Malheurs qui en resultent. »

^{lxxi} *Ibid.*, pp. 25-27 : « La Ville de Berne possedoit toutes les terres Droitures Seigneuriales et autres revenus du Clergé ; On ne tarde pas a s'apercevoir que tous ces revenus considerables qui au paravant se consommoient dans le Pays, passaient desormais a Berne et que des Lors ces biens ne rentrant plus par aucun canal epuisetoient insensiblement une source qui n'etoit pas intarissable. / A ce mal s'en jouignoient encore deux autres plus facheux, si les Bernois avoient transporté leurs revenus en nature le mal en devenait moins considerables, mais la plus part de ces revenus en vins, grains et autres Denrées se Vendroient a l'enchere a la capitale d'où il ne revenait plus au pays par aucun canal. Ce qui chaque année rendroit l'argent infiniment rare dans un pays ou il n'abondoit pas parce qu'il n'y avoit point de Commerce. / Ce n'est pas tant entre les Droits seigneuriaux dont les Bernois Jouissoient en luy des Lods et ventes etoit un des plus Considerables quoyque du Sixieme denier ou il etoit autrefois ils leussent réduit au dixieme ; On compte que tous les 20 ans il doit y avoir une mutation de Propriété et en Calculant sur le pied La, Dans deux siecles la Republique doit avoir receu en argent bien au dela de l'entiere valeur de tous les fonds qui sont de leur mouvance, dautant plus que tous les fiefs payoient un sixieme de la valeur du fond quand ils etoient achetés par un Noble et un tiers quand ils etoient Roturier, ce qui font un objet considerable dans un Pays ou il y a beaucoup de terres Seigneuriales.

Aussi dans la suite les terres de la plus part des Gentilhommes ont passé successivement dans ses mains de l'Etat ou des Particuliers Bernois qui avoient un de Baliages au Pays, en sorte que la Noblesse est nessecairement tombée dans la pauvreté. Lorsque dans un Pays naturellement pauvre on multiplie les canaux par ou l'argent sort il faut necessairement qu'avant qu'il soit longtems il tombe dans la derniere misere. Les Bernois s'étaient revrsé le droit des dernieres appellations dans toutes leur souveraineté. Dans les commercemens pour rendre ce Droit moins onereux a leurs nouveaux Sujets. Les Juges Supremes nommés a cet effet se transportoient successivement dans tous les Baliages a un tems marqué pour y decider toutes les Causes d'appel ; Cela étoit moins onereux aux parties, les faire n'étoient pas considerables, elles n'étoient pas obligées de sortir de chés elles, L'argent ne sortoit pas du Pays. On se lassa bien tot de cet etablissement, et on substitua a ce Tribunal ambulant une Chambre d'Appel residente dans la capitale ce qui devient extremement incommode et frayeux pour les plaider. C'est ainsi que pour divers Canaux plus ou moins Considerables l'argent sortant du pays sans qu'il y eut aucun moyen de circulation pour le faire rentrer, il falait necessairement que la source s'épuisa et c'est ce qui ne manque point d'arriver ; Le Pays s'appauvrit penant que Berne devenait de jour en jour plus florissante. / Voicy une Particularité que Je tiens d'un des chefs de l'Etat. en 1664 on Compta l'argent du Tresor on y trouva en tout 50'000 livres Bernoises ; depuis cette Epoque l'Etat a acquis a prix d'argent grand nombre de terres et de Droitures Seigneuriales, il a fait construire une multitude d'Edifices Publics, il a fait des fondations utiles, il a soutenu une guerre assés vive avec ses Voisins. l'an 1712 sana chrger ses sujets d'aucun impot ; Il a placé des sommes immenses dans les Pays etrangers, il a même contribué de sa bourse a former des Etablissemens de fabriques pour favoriser le commerce ; il a exercé la Charité envers les Pauvres ; et malgré toutes ces Depenses il y a actuellement des sommer immenses dans le Thresor ou elle restent ensevelies. Les fortunes des particuliers qui ont eu part au Gouvernement se sont accrues dans la meme proportion ; ils ont acquis grand nombre de Possessions, et presque ce qu'il y a de meilleur dans le Pays. On peut presumer que la moiene Noblesse aujourd'hui ruinée voit a Regret son Patrimoine passer en des maine etrangeres ; et cette Ruine est sans ressource. »

^{lxxiii} V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, ou traité de la population*, Avignon, [s.n.], 1760, t. 2, p. 189 : « Quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir de la bonne-foi d'une nation, les moyens de s'en faire payer sont moins aisés que vis-à-vis d'un particulier ou d'un corps quelconque dans l'Etat. Les malheurs de la guerre, les événemens imprévus peuvent, sur-tout chez une nation dont l'état de tranquillité n'a jamais duré long-temps, forcer la banqueroute. Si les terres, ou tout autre commerce rendent autant que les fonds publics, de deux choses l'une ; ou l'on les préférera, sur-tout voyant la nation obérée, et alors plus de crédit, et cette ressource est anéantie ; ou d'autre part, on ne pourra faire face aux intérêts qu'en jettant tous les moyens du Gouvernement de ce côté-là, et le total de l'Etat périra par les autres faces : la commodité de tirer son revenu en dividendes engendrera la paresse ennemie de l'agriculture, des manufactures, du commerce, et enfin de tous moyens de prospérité. Entre ces deux alternatives il faut opter. / Ainsi cette énorme banque seroit la ruine de l'Etat, et il est très-vrai que toute circulation idéale est un masque trompeur. Argent et papiers, s'ils signifient trop, ne signifient rien, comme cela est arrivé en France. »

^{lxxiiii} C. L. Loys de Cheseaux, « Essai sur la population du canton de Berne », *op. cit.*, pp. 57-58 : « L'établissement d'une banque où les sujets de l'Etat pourroient seuls d'intéresser, ne seroit-elle pas un des moyens le plus propre à rétablir le commerce ? / Dans le dépérissement actuel, un grand remede est seul capable de guérir un si grand mal. / Cette banque pourroit étendre les avantages du commerce, à tous les ordres de la patrie. Il n'y auroit pour cet effet, qu'à y recevoir depuis la plus grande, jusqu'à la plus petite somme, comme prendroit part au commerce ; les plus grandes sommes que produiroit la réunion de toutes les contributions. Une infinité de gens qui ne peuvent entreprendre aucun négoce faute de fonds assez considérables, ni trouver à s'associer avec de riches négocians, qui ne veulent pas se charger des détails de ces petites sommes, auroient par cet établissement une portion dans les plus grandes affaires, un Moyen de faire valoir leur petit bien. »

^{lxxiv} « Essay sur la question de la depopulation ses effets ses causes ses Remèdes », *op. cit.*, pp. 33-34 : « Voils donc deux cent mille francs dans le Pays pour ce seul article qui en seroit sorti. Si la Banque n'existant pas, les Marchands le feroient venir de l'étranger après qu'il auroit rehaussé. C'est d'une Banque seule qu'on peut attendre cet avantage par deux raisons. L'une qu'aucun particulier ne réuniroit d'aussi grands Capitau ; l'autre que quand cela pourroit même avoir lieu par des avances de quelques uns, ils chercheroient a gagner autant qu'ils pourroient et ne donneroient point aux Marchands de détail avec un rabais tel que j'ay proposé, et tel que je crois qu'il devoit être pour la plus grand bien du Pays ; Or le plus grand bien doit être l'objet de la Banque. Il faudroit en effet que pour son institution, elle dut remettre aux Marchands du Canton, les Marchandises a un prix un dessous de ce qu'elle en pourroit tirer même en les vendant à l'étranger ; et on devoit bien prendre garde qu'avec le tems elle ne perdit de vuë le point essentiel et primitif de son institution qui est de faire fleurir le Commerce en general et sur le Lin en particulier, de procurer le plus grand bien qui en peut resulter, pour le plus grand nombre de personnes, et non pour celles Seulement qui lui auroit fourni les fonds. »

^{lxxv} Anonyme, « Mémoire sur l'établissement de greniers », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.67(6), p. 1 : « Le principal fondement (Economique du soutient et de l'Aggrandissement de tout Etât, Consistant à y augmenter le plus possible le rapport de son Territoir, et par là sa Population, le bas prix des Denrées de la première nécessité, et celui de la main d'Œuvre, pour y faciliter la naissance et les progrès des Arts et des Fabriques, (et la diminution de l'Oisiveté et de ses facheuses suites), qui en y consommant le superflû des Denrées y répandent l'argent au prorata de l'étendue des dits Arts et fabriques. »

ⁱ V. de Mirabeau, « Lettre à Sacconay, 14 février 1760 », in *La Physiocratie et la Suisse. Études sur la correspondance du marquis de Mirabeau et Marc Charles Frédéric de Sacconay (1731-1787)*, Genève, Slatkine, 2022 : « jamais l'agriculture ne fleurira véritablement dans aucun pays qu'elle ne soit le premier et principal objet du gouvernement ; [...] qu'il importe sur tout à l'autorité d'abandonner la désastreuse habitude de vouloir tout mener par *règlements* et *prohibitions*, méthode ennemie de dieu et des hommes, mais attendu que l'ignorance est infiniment plus docile que la fausse science, il est bien plus aisé de corriger la routine que les faux calculs ; les apôtres n'ont point converti le monde par les princes, mais les princes par l'universalité des sujets ; ainsy donc mon cher amy croyez que ce que fera votre société pour l'instruction du cher et préteux peuple, reviendra (si elle suit constamment cet objet) à l'instruction du gouvernement. »

ⁱⁱ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 19 février 1758 : « au reste vous scavès la prédilection que j'ay pour votre nation ; tout attachement chex moy qui ne tient pas au devoir part de l'estime, et vous devès juger sur ce tarif de la satisfaction que j'aurois d'apprendre que mon ouvrage a été goûté par vos bonnes, sages et solides têtes. ce n'est pas que l'effet qu'il a fait dans d'autres pays étrangers ne doivent me la faire espérer. des l'été passé l'on me dit qu'on le traduisoit en anglois et en portugais. David Hume cèlèbre autheur anglois dont j'ay combattu quelques principes m'a fait présent d'un bel ouvrage de luy, et le roy de Prusse m'a fait par ricochet demander un exemplaire. cela me fit penser dans le temps, que l'amy des hommes faisoit sa charge puisqu'il reprenoit quelques fils des liens rompus entre les nations les plus animées l'une contre l'autre. j'ay vu d'ailleurs des temoignages bien vifs d'aprobation venus des pays étrangers, et j'en fus d'autant plus étoné que cet ouvrage semble presque uniquement domestique ; quoy qu'il en soit vous en jugerès et me dirès ce qu'on en pense a Berne. »

ⁱⁱⁱ Lettre de Mirabeau à Sacconay, 03 juillet 1784 : « j'avois prévu ce bon homme quand il nous vint voir, sa douceur et ses intentions interessoit pour luy. je vis qu'il arrivoit en homme qui croyoit glaner. je pris ensuite son air d'indécision pour de la foiblesse, et il pris son party de philosopher à la manière des anciens grecs, qui alloient à la picorer chex les Épicuriens aux indes etc. et revenoient chex eux donner pour tout neuf ce qu'ils avoient dérobé de la sorte ; mais c'étoit des hommes que Pithagore, Thales et autres, et celuy cy est une tête de coton. »

^{iv} Guillaume François Le Trosne, « Lettre à la Société économique de Berne, 07 janvier 1767 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.11, p. 3 : « Je viens d'acquérir le choix de poesie allemande traduite par M^r Huber, dans le quel j'ai trouvé un morceau bien interessant de vous M^r et dont le sujet est bien digne du Secretaire d'une Société économique, vous reunisses toutes les connaissances et tous les talents, et combien n'en font il pas pour onorer les details champêtres des Charmes de la poesie, rendez vous M^r à l'invitation de M^r Huber et faites nous present d'une traduction de votre histoire des Suisses et du recueil de vos poésies. l'histoire de votre patrie traitée par un encrivain aussi éclairé doit etre un morceau recherchée et connu partout. Et le temps ne vous le permet pas, M^r Huber pourroit s'en charger. Les muses allemandes jouent aujourd'hui le plus grand rolle dans la littérature, et nous ne pouvons ssavoir trop de gré à ceux qui veulent bien en enrichir notre langue : Je cherche avec empressement tous les morceaux qui parroissent, et j'en veux un peu à M^r Huber d'avoir fait son dernier recueil si court, il nous annonce dans le petit avertissement qui precede le poeme de l'irrigation que vous avez traduit les poesies de M^r Haller. Cet ouvrage ne m'est pas encore tombé sous la main. je n'ai vu de M^r Haller que *Les Alpes* morceau traduit en vers et un autre qui se trouvent à la fin d'un volume de pastorales et poemes de M^r Gessner qu'on nous a donné l'année derniere : mais je ferai chercher à Paris la traduction que vous avez donnée. »

^v Lettre de Mirabeau à Sacconay, 14 septembre 1759 ; dans cette lettre, Mirabeau mentionne également ses portraits gravés par Jacques André Joseph Camelot Aved en 1758 et Louis Mich Van Loo en 1759. Parmi d'autres remarques appréciatives, il souligne le paradoxe qu'est le fait d'avoir représenté un « ami des hommes » en armure : « je ne scay laquelle de mes gratuites estampes on vous a envoyé. deux graveurs se sont exercés sur ma douce figure d'après divers portraits ; l'un l'a rendue sépulcrale renfrognée et semblable à la statue au festin de pierre ; il a mis mon nom au bas et celuy de mes plus notables seigneuries pour luy servir sans doute de passeport en Allemagne, ou de peur que le diable ne s'y méprit. l'autre m'a fait une figure à la chinoise avec des oreilles de barbet, et a mis *l'amy des hommes* au bas sans respect pour la cuirasse enharnachée aparemment contre les mouches ou les maringouins. lequel des deux qui vous soit parvenu, je scay mauvais gré à votre souvenir, de ne m'avoir pas débarbouillé aux yeux de Madame, et de luy avoir permis de mettre cette croute dans son cabinet. je ne luy en ay que plus d'obligation de sa bonté, et je vous prie de luy en faire mes respectueux remerciements. »

^{vi} V. de Mirabeau, *L'Ami des hommes, op. cit.*, t. 2, pp. 188-189 : « Un intérêt bas sur une nature de dette dont le fond est exigible, prohibe désormais au débiteur tout autre arrangement que celui de travailler à se libérer du capital. Je suppose, par exemple, que les Anglois, aujourd'hui plus entreprenants que jamais, se trouvent obligés d'emprunter pour subvenir aux frais de la guerre qu'ils nous déclarent ; quelque solidité qu'ils puissent donner aux nouvelles souscriptions, ils ne trouveront pas à emprunter sur les taux où ils ont fait descendre l'intérêt chez eux par convention avec les principaux actionnaires, et en un temps où la paix générale donnoit à toutes les nations le desir et les moyens d'amortir les dettes publiques : en supposant donc que les intérêts anciens soient au trois et demi, les nouveaux seront au quart, et dès-lors les anciens actionnaires courront tous à la banque pour retirer leurs fonds dans l'espérance de les prêter sur le pied nouveau. L'Etat n'aura pour-lors de ressource pour éviter un événement qui détruiroit son crédit, que de remettre l'intérêt des anciennes dettes sur le pied des nouvelles. Heureux encore, s'il ne voyoit naître le discrédit par cette opération dangereuse faite pour l'éviter. On voit par tout ceci, que la diminution des interêts en Angleterre ne compense qu'idéalement le désavantage de l'augmentation de la dette. / A l'égard de l'objection que l'argent est très-comme chez les Anglois, je le crois et le vois, puisqu'ils sont tous pauvres chez eux, et ne se trouvent à leur aise que quand, sortis

de leur isle, ils peuvent vivre autrement qu'au poids de l'or ; mais il est inutile de répéter ici que l'argent ne nous nourrit ni ne nous couvre, et qu'en tout genre, dès que le signe devient plus commun que la chose désignée, il perd tout en perdant celle-là. Si le public avoit cet argent, il pourroit se libérer ; mais le public n'est nulle part plus pauvre qu'où les particuliers sont les plus riches, et ils ne lui offroient leur argent qu'à condition aussi onéreuse que celles qu'exigent les Etrangers. » ; B. Kaposy, « Neo-Roman Republicanism and Commercial Society », *op. cit.*, p. 237.

vii V. de Mirabeau, « Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable Société d'agriculture à Berne pour l'année 1759 », in *Recueil de mémoires*, n° 2, pp. 476-477 : « Soyés heureux, vous surtout peuple qui vivés sous un gouvernement équitable, modéré, paisible et uniquement occupé du soin d'entretenir parmi vous la simplicité de vos pères, qui ne vous demande rien, qui veut vôtre bonheur, qui veille sans faste à établir, à continuer parmi ses enfans le regne de la justice, à vous garantir des vices épidémiques de vos voisins, et à maintenir l'immunité de vôtre territoire. / Je te salüe, ô terre nourricière d'un peuple sage, vaillant et modéré. Conserve et régénère d'âge en âge les rians hospices de la simplicité, et sous ces toits rustiques le feu sacré de l'innocence et de la fidélité. ainsi que tes montagnes versent les eaux et la fécondité dans l'Europe entière, que le surcroit de leurs habitans, y vienne répandre l'odeur des vertus qui ombragèrent leur berceau. Deviens le séjour et l'école de l'art primitif, de l'art par excellence, que les peuples qui te cultivent jouissent de toutes les bénédictions que Dieu promet à l'homme juste, et daigne en ce moment recevoir avec bonté l'hommage du partisan le plus zélé de l'agriculture, et d'un ami déclaré de ses semblables. »

viii Paul Louis Abeille, « Lettre à la Société économique de Berne, 05 avril 1761 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.1, pp. 1-2 : « Peut-être avés-vous connu, ou du moins entendu parler de mon pere. Etabli à Geneve avec sa famille au commencement de ce siècle, il avoit dès lors de grandes Liaisons avec plusieurs personnes distinguées du canton de Berne et surtout avec feu M^r l'advoyer D'Erlach. De retour en France depuis longtems, il fut appelé par LL. EE. À Berne même vers l'année 1732 et y passa quelque tems, occupé à des travaux publics de votre respectable république. J'ai la mémoire remplie des noms D'Erlach, de Watteville, de Sinner, de Muralt, de Steiger, de Sturler et de plusieurs autres personnes dont mon Pere me parloit toujours avec la plus grande vénération et dont les bontés lui avoient inspirées la plus tendre reconnoissance. »

ix Louis de Montolieu, « Lettre à Catherine de Charrière de Sévery, [entre août 1774 et mai 1776] », Archives cantonales vaudoises, P Charrière de Sévery B 104/5490, p. 1 : « Je vous ai conseillé, Madame, de prendre quelques idées de l'Economie Politique et de lire quelques ouvrages qui traitent de cette doctrine nouvelle, qui partage aujourd'hui Paris, la France entière et même l'Europe, mais qui doit réunir avec le tems tous les bons esprits de l'univers. Vous savés que le ministere actuel en France et surtout M^r Turgot paraît fort attaché aux principes des Economistes et vous aurés remarqué que presque tous les Edits qui ont paru sous le present Regne sont conçus dans cet esprit. / Le Roi de Suède a étudié et goûté ces mêmes principes et plusieurs de ses Reglemens et de ses ordonnances en font foi. Ils ont percé jusqu'en Russie où l'Imperatrice les connaît et les favorise. Si je ne me trompe elle a même fondé une chaire d'Economie politique à Petersbourg. L'Imperatrice Reine en a établi une à Milan, et c'est le fameux M^r de Beccaria qui la remplit. Le grand Duc de Toscane est un des plus illustres partisans des Economistes et enfin le Margrave de Bade-Durlach est un Economiste très zélé, il a meme écrit un petit précis elementaire, que j'ai lû dans les *Ephemerides du Citôien*. / Vous voïés, Madame, que la Science sur laquelle j'ai eu le bonheur d'exciter votre curiosité, ne manque ni de Protecteurs puissans, ni de disciples illustres, il y en a de moins connus, repandûs dans toutes les provinces de France et dans tous les pais de l'Europe, il y en a beaucoup dans ce pais et dans les Deux Cent à Berne parmi les membres des deux dernieres promotions, car les gens d'un certain age ne peuvent se resoudre à renoncer à leurs opinions inveterées pour en adopter de nouvelles. »

x F. de Sacconay, « Mémoire sur les grains », in *Mémoire sur les grains*, *op. cit.*, pp. 11-12 : « Le Gouvernement n'est instruit que par des particuliers ; il n'est pas impossible de le surprendre, si on doit y trouver ses avantages : il se pourroit aussi que dans l'origine de cette défense, quelques circonstances particulieres la rendoient nécessaire ; son bon effet alors a pu séduire dans la suite, et si on a vu encore les mêmes circonstances dans le pays, on n'a pas fait attention qu'elles étoient fort differentes dans l'étranger : on ne lui a point imputé les mauvais effets qui en ont résulté fréquemment, on a continué par habitude à faire cas de ce moyen. Combien de mauvais usages dans tous les pays, qui doivent leur existence actuelle à cette cause seule ! ce n'est point une autorité en leur faveur, que l'ancienneté de leurs établissemens ; au contraire il seroit plus dans la règle d'en conclure, qu'il faut les examiner attentivement pour s'assurer s'ils conviennent aussi bien au tems présent qu'au passé. »

xi F. de Sacconay, « Réflexions sur ce mémoire », in *Mémoire sur les grains*, *op. cit.*, pp. 24-25 et 28 : « Les magasins nous sont donc indispensables, pour que le superflu des années abondantes puisse subvenir au défaut des mauvaises ; d'habiles gens ont fait voir que rien ne favorise tant la formation des Magazins que la liberté du Commerce. / Par le calcul de notre population et de notre consommation, on sait que nos Magazins doivent être considérables pour nourrir une année ou deux de disette. Le Souverain seul n'en peut pas être chargé ; si la liberté favorise cette opération, il sera aisé d'y engager les Villes et les Publics. Même beaucoup de particuliers feront beaucoup de petits Magazins répandus par-tout le pays. [...] 1^o De profiter de l'abondance et de la liberté du Commerce pour remplir ses Magazins de nécessité. / 2^o De n'ouvrir ses Magazins que lorsque le prix du grain seroit monté au-dessus du taux fixé par la loi. / 3^o De ne défendre l'exportation que lorsque la cherté des grains passeroit aussi le prix marqué par la loi. »

xii *Ibid.*, p. 26 : « le Gouvernement est bien plus responsable des maux qu'il fait par des institutions arbitraires, que de ceux qu'il ne peut empêcher ou prévenir, en laissant aller les choses leur cours naturel. »

xiii Charles Esaïe de Chabot de Chandieu, « Lettre à la Société économique de Berne, 27 février 1762 », Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.128.7, p. 2 : « je conviens avec vous, Monsieur, qu'il me seroit bien glorieux d'en donner le modelle

a nos pauvres païsans, mais l'exemple, comme vous voyés, ne peut être d'aucun efficace chés nous, tant que durera la police qui défend au peuple de le suivre. Il n'appartient, en effet, qu'aux pères de ce peuple d'accorder une exception, en faveur de nos bergeries spécifiquement, pour le bien de plusieurs districts qui languissent dans la misère. Mais il faut que cette misère, et les moyens d'en sortir parviennent au gouvernement par des personnes désintéressées, éclairées de lumières supérieures, et d'une grande considération dans l'état. Si c'est dans cette vue que j'eus l'honneur de vous adresser mes idées sur un sujet si intéressant, persuadé qu'une Société qui n'a d'autre but que le bien de la patrie, honorerait de sa protection un établissement qui peut le procurer. » ; « Lettre à un ami, à l'occasion de cette Question proposée par la Société (Economique de Berne : Quel devrait être l'esprit de la législation ? », *op. cit.*, pp. 502-503.

^{xiv} Genty, « Mémoire sur les moyens de détruire la mendicité en France », 1778, Burgerbibliothek Bern, GA Oek.Ges.59(7), pp. 6-7 : « C'est une entreprise bien hardie que de vouloir suivre la circulation des richesses dans tous ses canaux et d'assigner à chaque meau du corps social la partie que la nature et les lois de l'harmonie lui destinent. Il a fallu coup d'œil du Génie pour apercevoir seulement la possibilité d'un tel projet et Quesnay devrait être rangé parmi les inventeurs du premier ordre, quand il n'aurait fait que ce seul pas vers la vérité. En effet pour faire cette importante découverte il a fallu voir que tous les individus qui composent une Société quelconque, malgré la variété presque infinie de leur état, de leurs intérêts, de leurs droits et de leur devoir pouvaient cependant se renfermer dans trois classes principales. Il a fallu voir que tous les membres de chacune de ces classes avoient de rapports et des intérêts communs, que l'on pouvoit balancer ces intérêts et les diriger vers le bien général. Or pour rassembler toutes ces vastes combinaisons, il a été nécessaire de deviner les secrets les plus cachés de la politique et de la morale ; c'étoit donc en effet créer la Science économique que d'apercevoir seulement qu'elle était possible. » Ce texte a été écrit par un médecin français.

^{xv} Le physiocrate a également eu de la peine à pénétrer à Genève, comme semble l'indiquer le *Journal helvétique* (« Essai sur les principes du Droit Politique appliqué aux institutions humaines », in *Journal helvétique*, janvier 1768, pp. 43-45) : « Quant au système des derniers, quoique plus vrai, plus sublime, et plus honorable à l'humanité, il est visible qu'il n'en est pas pour cela plus utile ou du moins plus convenable à notre état. J'en juge par la manière, dont la plus grande partie des hommes, a toujours regardé les ouvrages de ces Philosophes qui se sont plu à faire le tableau d'une Société où chacun suivroit les lois de la raison et de la justice, et trouveroit son bonheur dans leur observation. Que pense-t-on de nos jours de la *République* de Platon, du *Télémaque*, d'*Emile* ou du *Contrat Social*, de ces ouvrages dont la lecture fait le charme des âmes sensibles, et dans lesquels les droits de l'humanité sont établis avec tant de force et d'éloquence. On se rend justice, en les reléguant avec les autres dans le pays des chimères. J'avoue que le *Contrat Social* avoit l'avantage unique de présenter pour l'honneur de l'humanité, le tableau du Gouvernement d'un peuple respectable et libre ; mais cette exception, si c'en est une encore, ne tardera peut-être pas, à être anéantie. / Il est une troisième manière de traiter la Politique et à mon gré la plus mauvaise, c'est celle qui prenant les hommes tels qu'ils sont, veut les soumettre à un ordre des choses, qui pour être adopté par eux, les suppose tels qu'ils devroient être. Telle est à peu près, l'idée d'un livre qui a paru il y a quelque temps, sous le titre d'*ordre essentiel et naturel des Sociétés Politiques*. L'Auteur commence par exposer sa théorie de l'ordre, qu'il regarde comme une branche de cet ordre universel dont Dieu est l'instituteur, et il faut convenir que rien n'est plus vrai ni mieux pensé, que tout ce qu'il dit dans la première partie de son ouvrage sur les principes constitutifs de cet ordre. Si l'Auteur en étoit resté là, on auroit peut-être fait à son livre, l'honneur de le placer à côté de la *République* de Platon ; mais il va plus loin, et il essaye de faire l'application de ses principes aux Sociétés politiques, et c'est là que l'on sent combien il est difficile pour ne pas dire impossible, que les hommes qui les composent et ceux qui les gouvernent, soient jamais assez éclairés ou assez vertueux pour adopter ces principes de concert. Ajoutés que regardant la monarchie comme le seul gouvernement fondé sur l'ordre naturel, et réunissant sur la même tête la puissance exécutive et l'autorité législative, il fait dépendre un peu trop légèrement, ce semble, le bonheur ou le malheur de tout un peuple, des volontés arbitraires du despote. Il est sans doute, que si tous avoient une connoissance également évidente de l'ordre, on gagneroit à être gouverné de cette manière, ou plutôt on n'auroit pas besoin de gouvernement, ce seroit une République de demi Dieux. »

^{xvi} M. Mniszech, « Lettre à Katharina Mniszech, 09 décembre 1766 », in Marek Bratuń, *Elie Bertrand a Polska*, Varsovie, Atut, 2013 : « M^r le Marquis de Mirabeau nous a parlé de Vous, ma chère Mère. Il approuve très fort vos arrangements économiques touchant la possession des païsans. Pleine de zèle pour l'humanité il s'exprime avec une heureuse énergie. Il est flatté d'apprendre que la lecture de ses ouvrages eut développé en Vous ce goût pour l'Agriculture. Ce n'est dit-il qu'en Pologne que l'on peut appliquer avec succès les principes qu'il établit. L'autorité des seigneurs des terres les met en situation de faire chez eux tout le bien possible. Le concours des juridictions, le poids accablant des impôts, les variétés d'un gouvernement arbitraire ne sont point comme en France des obstacles invincibles au bonheur des Peuples ; il dépend ajouta-t-il des Seigneurs, et ces seigneurs ne sauroient trop tôt affranchir les serfs, les mettre dans le pouvoir d'acquiescer, de posséder, et par là augmenter leur nombre, leurs biens, leur industrie. »